3 1761 11650120 6


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116501206

A1
Y2
991
21

Governm
Publicati

SENATE

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Wednesday, November 6, 1991
Brandon, Manitoba

Joint Chairmen:

The Honourable Claude Castonguay, Senator

Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 17

Le mercredi 6 novembre 1991
Brandon (Manitoba)

Coprésidents:

L'honorable Claude Castonguay, sénateur

Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial sur

Le Renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 13 1991
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24300—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Claude Castonguay, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

Eric Bernston
Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Allan MacEachen
Michael Meighen
Gildas Molgat
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
David Bjornson
Michel Champagne
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Claude Castonguay, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

Eric Bernston
Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Allan MacEachen
Michael Meighen
Gildas Molgat
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Les membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
David Bjornson
Michel Champagne
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1991
(17)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 10:00 o'clock a.m. this day, at the Regency Ballroom, Royal Oak Inn, Brandon, Manitoba, the Joint Chairmen, the Honourable Senator Claude Castonguay and Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Eric Bernston; Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Allan MacEachen; Michael Meighen; Gildas Molgat; Donald Oliver; H.A. Olson; Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Bill Blaikie; Ethel Blondin; David Bjornson; Michel Champagne; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Wilton Littlechild; David MacDonald; Howard McCurdy; Ken Hughes; Lorne Nystrom; André Ouellet; Rey Pagtakhan; Ross Reid; John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Member present: Lee Clark.

Witnesses: From the Brandon Chamber of Commerce: Gordon Peters, President. *From the Maranatha Good News Centre:* Minister Roger Armbruster. *Individual:* William Wallie. *From the Manitoba Committee for a Triple E Senate:* Jerry Fullerton, Vice-President. *From the Westman Coalition for Equality Rights:* Sheila Doig, Gwen Trip and Gladys Worthington.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

Gordon Peters made an opening statement and answered questions.

Roger Armbruster made an opening statement and answered questions.

Jerry Fullerton made an opening statement and answered questions.

William Wallie made an opening statement and answered questions.

Gladys Worthington and Sheila Doig made opening statements and with the witness, answered questions.

At 12:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991
(17)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 10 h 00, au salon Regency de l'hôtel Royal Oak Inn, à Brandon (Manitoba), sous la coprésidence de l'honorable Claude Castonguay et de Dorothy Dobbie (*coprésidents*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Eric Bernston; Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Allan MacEachen; Michael Meighen; Gildas Molgat; Donald Oliver; H.A. Olson; Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Bill Blaikie; Ethel Blondin; David Bjornson; Michel Champagne; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Wilton Littlechild; David MacDonald; Howard McCurdy; Ken Hughes; Lorne Nystrom; André Ouellet; Rey Pagtakhan; Ross Reid; John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre député présent: Lee Clark.

Témoins: De la Chambre de commerce de Brandon: Gordon Peters, président. *Du Maranatha Good News Center:* Roger Armbruster, ministre. *À titre particulier:* William Wallie. *Du Comité manitobain pour un Sénat triple E:* Jerry Fullerton, vice-président. *Du Westman Coalition for Equality Rights:* Sheila Doig; Gwen Trip et Gladys Worthington.

En application de ses Ordres de renvoi du mercredi 19 juin 1991 et du vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Gordon Peters fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions.

Roger Armbruster fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions.

Jerry Fullerton fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions.

William Wallie fait une déclaration liminaire, puis répond aux questions.

Gladys Worthington et Sheila Doig font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions avec le témoin.

À 12 h 02, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 6, 1991

• 1000

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Order.

Good morning, colleagues, ladies and gentlemen. We're very glad to be in Brandon this morning, and we have a very full day. We have a lot of witnesses who are interested in appearing before us, and I believe there will be three additions at the end of the day. We still want to make our reports from the town hall meetings and the communities we went to yesterday. We should begin right on time, because we have a very full agenda.

With me this morning is the President of the Chamber of Commerce in Brandon, Gord Peters. Gord is going to make a few remarks and then spend most of the time with questions. I understand that the Canadian Chamber of Commerce is taking a very strong interest in this initiative and Gord has some interesting things to tell us.

Mr. Gordon Peters (President, Brandon Chamber of Commerce): Thank you. I'd just like to start by welcoming everybody here to Brandon today, one of the best places in the country to live. We appreciate Brandon, and we're an optimistic group here.

When the call came to come before this committee, I grappled with what I should say. What could Gord Peters, in a small rural town in Brandon, Manitoba, say to influence a committee or a position? I feel it is of national interest. I think we've got to take a national perspective of it.

In the end, what the business community in Brandon wants I think is very trivial compared to what the nation needs. We're a regional interest.

As I travel in this country—and I'm very fortunate to travel across the country—I find that we have the same problems as the rest of the country. My province varies very little from people in Halifax to people in British Columbia to people in Des Moines, Iowa. I don't see a big difference. I think it's time for some decisions and time to get on with life in our country.

I just want to read an excerpt from "A New Vision of Canada", from the Canadian Chamber of Commerce perspective, and I think that as a whole we have to agree on it as a Chamber of Commerce:

> At a time when many Canadians are asking themselves, "Is Canada worth saving?", the Canadian Chamber of Commerce believes that the answer is a resounding, "yes!".
>
> In the past 124 years, Canada has attained an important position in the community of nations, largely because of its unique strengths which include:

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 6 novembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): La séance est ouverte.

Bonjour, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous sommes très heureux de siéger aujourd'hui à Brandon et nous allons avoir une journée très occupée. Quantité de témoins demmandent à comparaître et je crois que trois nouveaux noms vont s'ajouter à la liste à la fin de la journée. Nous avons encore à rédiger nos rapports sur les tribunes dans les localités que nous avons visitées hier. Il importe donc de commencer à l'heure car nous avons un ordre du jour très chargé.

Nous commencerons ce matin par entendre le président de la Chambre de commerce de Brandon, M. Gord Peters. Il va nous faire quelques remarques liminaires et consacrera la plus grande partie du temps dont il dispose à répondre à nos questions. Je crois savoir que la Chambre de commerce du Canada s'intéresse de très près à cette initiative, et Gord a certaines choses très intéressantes à nous dire.

M. Gordon Peters (président, Chambre de commerce de Brandon): Je vous remercie. Je voudrais souhaiter d'abord la bienvenue à tout le monde chez-nous, à Brandon, l'un des endroits du pays où il fait bon vivre. Nous apprécions Brandon et nous y sommes enclins à l'optimisme.

Lorsque j'ai été invité à comparaître devant votre comité, je me suis interrogé sur ce que j'allais dire. Qu'est-ce que Gord Peters, de Brandon, une petite localité rurale du Manitoba, peut bien dire qui soit susceptible d'influencer un comité ou d'infléchir une position? Je pense que le problème est d'envergure nationale et qu'il faut l'aborder selon une perspective nationale.

Au bout du compte, ce que demandent les gens d'affaires de Brandon est très secondaire par rapport à ce dont le pays a besoin. Nous n'avons que des intérêts régionaux.

Lorsque je voyage au Canada—c'est une chance que j'ai de pouvoir le faire—je constate que nous avons les mêmes problèmes qu'ailleurs. Nous ne sommes guère différents des gens de Halifax, des gens de Colombie-Britannique, des gens de Des Moines dans l'Iowa. Je ne vois pas une grosse différence. Je pense qu'il est temps de prendre quelques décisions et de reprendre une vie normale dans notre pays.

Je voudrais juste lire un extrait d'un document publié par la Chambre de commerce du Canada, intitulé «A New Vision of Canada», et auquel nous ne pouvons que souscrire:

> À l'heure où nombre de Canadiens se demandent si le Canada vaut la peine d'être sauvé, la Chambre de commerce du Canada répond par un oui retentissant.
>
> Au cours des 124 dernières années, le Canada s'est taillé une place enviable dans le concert des nations,

[*Texte*]

– a democratic heritage, a tradition of tolerance, and a reputation for generosity;

– a society recognized for its respect of human rights and social justice;

– a vast territory with abundant natural resources; and

– an economy which has produced an enviable standard of living.

We have accomplished a great deal together. However, the current constitutional arrangement, the "status quo", is inappropriate for a growing country in an increasingly competitive international marketplace.

The current system does not adequately respond to the needs and the aspirations of all Canadians, nor to the global competitive challenges that we face. Change is necessary, and we must now focus on facing the future, not on defending the past.

It has become clear that the current arrangement is not satisfactory to most Canadians. Some seek an increased input to the political decision-making process, and greater opportunities for their regions. Others believe that their regions might be better off forging their future alone, or in new partnerships.

Those who contemplate the dismantling of Canada must understand that such a step would exact a significant economic and social cost from all Canadians, and weaken our ability to compete in a world that is rapidly coalescing into larger economic groupings.

It is surely easier for fellow Canadians to forge agreements than for countries to make treaties. Dialogue must continue, and change must be managed responsibly.

• 1005

The Chamber seeks a new vision for an internationally-competitive Canada which our citizens can rally—one that will provide the social justice and continued prosperity to which all Canadians aspire.

There are no illusions as to the magnitude and complexity of this unprecedented challenge. It will demand new attitudes from Canadians and, most importantly, from their political leaders. Canadians expect them to rise above partisanship and regional bickering, and to set aside the "survival instinct" engendered by current economic and political pressures.

The recommendations are that all levels of governments, the business community, the labour groups, as well as individual Canadians, work together to fashion new partnerships to recognize the unique characteristics and strengths of all Canadians, to build a more competitive economy recognizing our competitive advantages, to respond to the cultural aspirations of Quebec, to provide opportunities for our aboriginal people to realize their potential, to redefine government structures and the decision-making process, to create a framework that will serve the needs of all Canadians in all regions in the future.

[*Traduction*]

– principalement grâce à des attributs tels que sa tradition démocratique,

– ses habitudes de tolérance et sa réputation d'être une société généreuse où l'on respecte les droits de la personne et la justice sociale,

– son vaste territoire où abondent les richesses naturelles

– et son économie qui a su engendrer un des niveaux de vie les plus enviables du monde.

Nous avons beaucoup accompli ensemble. Toutefois, la Constitution actuelle, le statu quo, ne convient plus à un pays en expansion dans un marché international de plus en plus concurrentiel.

Le système actuel ne permet pas de répondre aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens ni de relever le défi économique planétaire qui nous est lancé. Un changement s'impose et nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir, au lieu de nous crisper sur le passé.

Il est devenu manifeste que le fonctionnement institutionnel actuel mécontente nombre de Canadiens. Certains voudraient peser d'un plus grand poids sur les décisions politiques et souhaitent de meilleures perspectives pour leur région. D'autres pensent que leur région s'en tirera mieux seule ou dans le cadre de nouvelles associations.

Ceux qui envisagent le démantèlement du Canada doivent bien comprendre que cela n'irait pas sans infliger d'importants coûts économiques et sociaux à tous les Canadiens et affaiblirait notre compétitivité dans un monde qui s'organise de plus en plus en grands regroupements économiques.

Il doit tout de même être plus facile à des concitoyens de s'entendre qu'à des pays de conclure des traités. Il faut poursuivre le dialogue et gérer de façon responsable le changement.

La Chambre de commerce aspire à une vision nouvelle d'un Canada mondialement compétitif autour duquel les citoyens puissent se rallier, qui sache donner la justice sociale et préserver la prospérité à laquelle tous les Canadiens aspirent.

Il ne faut pas se cacher l'ampleur et la complexité de ce défi sans précédent. Il exigera de nous tous, mais surtout de nos chefs politiques, de nouvelles attitudes. Les Canadiens attendent de leurs dirigeants qu'ils oublient leurs querelles partisanes et leur rivalité régionale, qu'ils sachent transcender les instincts de survie alimentés par les difficultés économiques et politiques actuelles.

Il importe donc que les niveaux du gouvernement, les milieux d'affaires, les syndicats, et aussi tous les Canadiens individuels, oeuvrent de concert à façonner de nouveaux partenariats, reconnaissent les qualités distinctives de tous les Canadiens, en vue de construire une économie plus compétitive, mettre à profit nos avantages économiques propres, satisfaire les aspirations culturelles du Québec, permettre à nos autochtones de réaliser leur potentiel, redéfinir les structures gouvernementales et le processus décisionnel, construire un cadre qui réponde aux besoins de tous les Canadiens, de toutes les régions, à l'avenir.

[*Text*]

That is my brief. I believe it is a national issue. Personally, I believe the most serious things facing our country today start with two things: federal government spending and the size of our national debt. We need an economic solution to every question we answer. The bottom line is going to become very important.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Peters. I will begin the questioning with Ron Duhamel.

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you, Mr. Peters, for your presentation. I am delighted, as are my colleagues, to be in Brandon today. I must confess that it is my second favourite city.

You noted a number of points that I want to repeat: that the country is worth saving, that the break-up of Canada would be costly to everyone, that it's time to reach out and to find solutions to the real problems that we face today.

There are two issues that I wanted to pursue, if I might, very quickly. You seem to imply, and I don't want to make you say things that you haven't said, that there's a linkage between the constitutional stability that we seek and the economic difficulties that we're experiencing right now. The economic issues are the most important for many people, such as yourself. My party has asked for the removal of economic barriers, as has the government proposals, for trade between and among provinces. Is this something that you favour? Could you respond to that particular comment and also that question?

Mr. Peters: I think the economic issues are important. It's kind of like the chicken and egg. What comes first? In a strong economy, I think we can solve a lot of other problems. We can reach the aspirations of certain groups in our country with a strong economic base. I think it goes hand in hand. Because of our weak economy right now, it's restricting our movement. Because of the national debt, it's restricting what we can conceivably do for all our people. We have to get a handle on that. The governments, federal, provincial and municipal, have overspent. They are basically broke. There's no more water in the well. That is going to restrict what we can do in the next 20 years for our people.

As for removing the provincial barriers, I agree wholeheartedly. But we must first learn to remove barriers within Brandon and then learn to remove barriers between Manitoba, Saskatchewan, and Ontario. I think then we can go on to world trade.

Mr. Duhamel: I take it that when you mentioned those particular provinces, you would like to see those barriers eliminated wherever they are dysfunctional. You've mentioned Ontario, you've mentioned Saskatchewan, ou've mentioned Alberta. But there are other provinces with which we do trade.

Mr. Peters: I just used that as a generic term.

[*Translation*]

Voilà mon mémoire. Je pense que les enjeux sont d'envergure nationale. Personnellement, je considère que les deux problèmes les plus aigus qui se posent à notre pays aujourd'hui sont le déficit fédéral et la taille de notre dette nationale. Il faudra trouver une solution économique pour accompagner toutes les autres réponses que nous donnons. L'économie revêtira une grande importance.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie, monsieur Peters. Nous allons passer aux questions, et je commencerai par Ron Duhamel.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Je vous remercie, monsieur Peters, de cet exposé. Je suis ravi, tout comme mes collègues, de mes trouver à Brandon aujourd'hui. Je dois dire que c'est la ville que je préfère, juste après la mienne.

Vous avez dit un certain nombre de choses, que je voudrais résumer. Le pays vaut la peine d'être sauvé, le démantèlement du Canada coûterait cher à tout le monde, il est temps de se mettre en quête de solutions aux problèmes réels qui nous confrontent aujourd'hui.

Si vous le permettez, très rapidement, j'aimerais revenir sur deux aspects. Vous semblez sous-entendre—et je ne veux pas vous mettre de mots dans la bouche—qu'il y a un lien entre la stabilité constitutionnelle que nous visons et les difficultés économiques que nous connaissons actuellement. Les problèmes économiques sont ceux qui comptent le plus aux yeux de beaucoup de gens, y compris vous-même. Mon parti a demandé la suppression des barrières commerciales entre provinces, et c'est ce que le gouvernement propose. Y êtes-vous favorable? J'aimerais connaître votre position et votre réponse à cette question.

M. Peters: Je pense que les problèmes économiques sont importants. C'est un peu le problème de la poule et de l'oeuf. Qu'est-ce qui est à l'origine de quoi? Si nous avons une économie saine, je pense que nous pouvons résoudre quantité d'autres problèmes. Nous pouvons satisfaire les aspirations de certains groupes à condition de disposer d'une bonne assise économique. Les deux vont de pair. Du fait de la crise économique actuelle, notre marge de manoeuvre est restreinte. Notre endettement restreint ce que nous pouvons faire. Il faut maîtriser les déficits. Les gouvernements, aux niveaux fédéral, provincial et municipal, ont trop dépensé. Les caisses sont vides, il n'y a plus d'eau dans les puits. Cela va limiter ce que nous pourrons faire au cours des 20 prochaines années pour répondre aux aspirations des Canadiens.

Pour ce qui est de la suppression des barrières entre les provinces, j'en suis tout à fait partisan. Mais il faut apprendre d'abord à supprimer les barrières à l'intérieur de Brandon avant d'apprendre à lever celles entre le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario. On pourra passer ensuite au commerce mondial.

M. Duhamel: Je suppose, lorsque vous mentionnez ces provinces en particulier, que vous aimeriez voir ces barrières démontées chaque fois qu'elles sont dysfonctionnelles. Vous avez mentionnés l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta. Mais nous commerçons avec d'autres provinces encore.

M. Peters: C'était donné à titre d'exemple.

[*Texte*]

Mr. Duhamel: Thank you. Do you believe if those barriers were removed that there are some workers who would suffer because of the adjustments that need to be made? Is that a concern? Has that ever been discussed? I am really quite concerned about that.

Mr. Peters: I am concerned about it. There is no question about it. There will be people hurt by change. I use the scenario a lot of time. It's the Canadian way not to change. But by not changing, I feel we're hurting more people than by changing. There are ups and downs, and change will cause pain for certain groups, but we have to look at this as a national issue. This is where Gord Peters, Brandon Chamber of Commerce... All of this could hurt our Chamber of Commerce. But I'm prepared to put all that aside for the national interest on this topic.

• 1010

Mr. Duhamel: My party has also indicated that we need a Constitution that will, in the final analysis, respond to all regions, each of the 10 provinces and the two territories, of course, and in fact try to respond to the concerns that have been communicated by aboriginal Canadians, English-and French-speaking Canadians, as well as Canadians of other origins. But at the end of the process there should be a referendum in order to try to decide whether or not this is the kind of constitutional package Canadians want.

Do you, sir, have any particular opinion on that, or does the chamber?

Mr. Peters: I think there is a misconception. I think our political leaders and other people are leading the general public down the garden path, so to speak. Elected leaders were put there to make decisions. This country needs leadership; it needs decisions.

To tell aboriginal people that we can write a perfect deal is beyond belief, in my mind. But let's write the first deal; let's give the first opportunity, and for every region the same. Let's get on with life and let's write some deals and get started on the thing. I feel the political way is to try to cut the perfect deal. I don't think it is conceivable, and I don't think it is possible.

Mr. Duhamel: You are speaking as a business person. You are really saying that what we have to do is get on with the job and do the best we can and improve it over time, if necessary.

Mr. Peters: Definitely. There's no doubt about it.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): Welcome to the committee this morning. I want to ask you a couple of question that are business oriented in terms of the economic union.

I am from Saskatchewan, and in Saskatchewan we have a rather unique economy. We have a lot of crown corporations, a very large co-operative movement, and a lot of farm marketing boards because we are such an agricultural province. Of course, you have farm marketing boards here as well. Have you given any thought to what consequences may arise from the proposal that we see in this government document if that were to be put into the Constitution, as it affects, say, marketing boards?

[*Traduction*]

M. Duhamel: Je vous remercie. Pensez-vous que si ces barrières étaient levées, un certain nombre de travailleurs souffriraient des ajustements qu'il faudrait apporter? Est-ce que cela vous préoccupe? En a-t-on jamais parlé? C'est un point qui me préoccupe beaucoup.

M. Peters: Moi aussi. Cela ne fait pas de doute, le changement fera mal à certains. C'est un scénario que j'emploie souvent. C'est la façon canadienne de ne pas bouger. Mais en ne bougeant pas, je pense que nous faisons tort à beaucoup plus de gens que si nous changeons. Il y a des hauts et des bas et le changement sera toujours douloureux pour certains groupes, mais il faut considérer les choses selon une perspective nationale. C'est là où Gord Peters, de la Chambre de commerce de Brandon... Tout ceci pourraiit faire du mal aux membres de notre Chambre de commerce. Je suis disposé à encaisser dans l'intérêt national.

M. Duhamel: Mon parti a également pris pour position qu'il nous faut une Constitution qui, en dernière analyse, satisfasse toutes les régions, chacune des dix provinces et les deux territoires, c'est-à-dire aux revendications tant des Canadiens autochtones que des Canadiens anglophones et francophones et ceux d'autres origines. Mais la nouvelle Constitution devra être soumise à un référendum afin de voir si elle convient ou non aux Canadiens.

Avez-vous, ou la Chambre de commerce de Brandon a-t-elle une opinion à ce sujet?

M. Peters: Je pense que l'on part d'une idée fausse. Je pense que nos dirigeants politiques et autres faiseurs d'opinions nous bercent d'illusions. C'est aux élus de prendre les décisions. Nous avons besoin de leadership, que l'on prenne des décisions.

Dire aux autochtones que l'on peut trouver une entente parfaite n'est pas crédible, à mon sens. Mais commençons par nous entendre sur un minimum, et ce pour chaque région. Que la vie continue, que l'on passe certains accords et que l'on mette les choses en route. Or, j'ai l'impression que les politiciens voudraient la perfection. Je pense que c'est inconcevable et impossible.

M. Duhamel: Vous parlez comme un homme d'affaires. Vous dites que ce qu'il nous faut faire c'est nous mettre au travail, faire du mieux possible et améliorer plus tard, si nécessaire.

M. Peters: Absolument. Cela ne fait aucun doute.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Soyez le bienvenu à notre comité. J'aimerais vous poser quelques questions sur l'union économique.

Je suis de Saskatchewan et l'économie de cette province est assez particulière. Il y a beaucoup de sociétés d'État, un important mouvement coopératif et beaucoup d'offices de commercialisation des produits agricoles, étant donné la primauté de l'agriculture chez nous. Vous aussi avez des offices de commercialisation agricole. Avez-vous jamais réfléchi aux conséquences de cette proposition gouvernementale, s'il elle était inscrite dans la Constitution, sur les offices de commercialisation?

[*Text*]

We have a Saskatchewan hog marketing commission. You have many boards here in this province, and they would be inhibitions to the free flow of capital and to the free flow of enterprise, in the pure sense of the word, and yet they are supported by the farmers and by the people being as necessary to give the farmers a decent income and reflect the uniqueness, I suppose, of Saskatchewan and Manitoba. Have you given any thought to what impact that might have on marketing boards?

Mr. Peters: That is something that hits home to me. I was in Halifax a month and a half ago at the Canadian Chamber annual meeting, talking on foodstuffs. There was a task force on cross-border shopping. Interestingly, it was put together by the Atlantic provinces.

One of the issues they came forward with—and it is funny how it all links together, because there is a winner and there is a loser—was that they wanted to lobby the federal government for cheaper feed grain prices because they perceived that their broiler industry and chicken industry could not survive without cheaper feed grain prices.

You and I both know they are getting their grain shipped down to them for nothing right now.

Mr. Nystrom: Yes.

Mr. Peters: Yet they still perceive that they need cheaper grain. We are giving the grain away in Saskatchewan and Manitoba. Everybody is, so I understand there is a problem. But if you remove... With all that stuff to move, I don't think there will be certain industries that will have the broiler industry...and you may increase that. Saskatchewan might increase... There are winnings and losses. There are people who are going to be hurt but there are going to be gains made too.

Mr. Nystrom: What kinds of gains will there be for the farmer? I am thinking specifically of the many, many marketing boards we have in this country. You are from rural Manitoba and you are very familiar with marketing boards. I am thinking of the egg marketing agency, and turkey marketing and chicken marketing, the hog commissions, the various fruits and vegetable boards that you have in Ontario, for example, and what happens if a court were to decide, if we do enshrine this in the Constitution, that these marketing boards are an inhibition to the free flow of capital because they are really an inhibition to the free flow of capital?

Quebec, for example, where my friend Jean-Pierre Blackburn comes from, benefits greatly because of the milk marketing board. They have quotas there that give Quebec, in terms of population or a market sense, much more than what some people might say is its fair share, and I don't argue with that. But what happens if we enshrine the free flow of goods in this country, in capital and services, and of people in this country, and a court says that is an inhibition? What does that do to the farmer? I ask you that because you are a business person here, and I think that in rural Saskatchewan and rural Manitoba, indeed rural Canada, what is good for the farmer is good for everyone, and if the farmer is worse off you are probably worse off as well.

[*Translation*]

Nous avons, en Saskatchewan, une commission de commercialisation du porc. Vous avez beaucoup d'offices dans votre province et ils seraient une entrave à la libre circulation du capital, à la liberté d'entreprise au sens pur du mot, et pourtant ils ont la faveur des agriculteurs et de tous ceux qui les jugent nécessaires si l'on veut assurer un revenu décent à ces derniers et ne pas détruire le caractère particulier de la Saskatchewan et du Manitoba. Avez-vous jamais réfléchi à l'impact que cela aurait sur les offices de commercialisation?

M. Peters: C'est quelque chose qui me touche de près. J'étais à Halifax il y a six semaines, à la réunion annuelle de la Chambre de commerce du Canada, et l'on y parlait de denrées alimentaires. Il y avait un groupe de travail sur le magasinage outre frontières. Il était d'ailleurs organisé par les provinces atlantiques.

Une des positions que ce groupe a formulée—et c'est curieux de voir comme tout se tient, car il y a toujours un gagnant et un perdant—c'est qu'ils souhaitaient intervenir auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une baisse du prix des céréales fourragères, car ils pensent que leur élevage avicole ne pourra survivre sans cela.

Vous et moi savons tous deux que le transport de ce grain jusque là-bas est presque gratuit.

M. Nystrom: Oui.

M. Peters: Et pourtant, ils pensent qu'il leur faut du grain à meilleur marché encore. Nous le donnons déjà pour rien, en Saskatchewan et au Manitoba. Tout le monde le donne pour rien, il y a donc un problème. Mais si vous enlevez... Avec toutes ces denrées à écouler, je ne pense pas que certains secteurs doivent être privilégiés... et cela pourrait augmenter. La Saskatchewan pourrait augmenter... Il y a des gagnants et des perdants. Il y en a qui vont souffrir, mais d'autres vont y gagner.

M. Nystrom: Qu'est-ce que gagneraient les agriculteurs? Je pense particulièrement aux nombreux offices de commercialisation qui fonctionnent dans ce pays. Vous êtes d'une région rurale du Manitoba et vous connaissez bien ces offices. Je pense à l'office de commercialisation des oeufs, celui de la dinde et du poulet, ceux du porc, les divers offices des fruits et légumes qui existent en Ontario, par exemple. Je me demande ce qui se passerait si un tribunal décidait, une fois ce principe inscrit dans la Constitution, que les offices de commercialisation font une entrave à la libre circulation du capital, car c'est bien ce qu'ils font.

Par exemple, le Québec, d'où vient mon ami Jean-Pierre Blackburn, tire de gros avantages de l'office de commercialisation du lait. Il jouit de quotas importants, par rapport à la population ou à son marché, ce qui lui donne ce que certains affirment être plus que sa juste part. Ce n'est pas un reproche. Mais que se passera-t-il si l'on inscrit dans la Constitution la libre circulation des biens, du capital, des services et des personnes dans notre pays, et qu'un tribunal tranche qu'il y a entrave? Qu'adviendra-t-il de l'agriculteur? Je vous pose la question car vous êtes un homme d'affaires de cette région et que, dans les campagnes de Saskatchewan et du Manitoba, et toutes celles du Canada, ce qui est bon pour l'agriculteur est bon pour tout le monde et si l'agriculteur s'en tire mal, tout le monde s'en tire mal.

[*Texte*]

Mr. Peters: I disagree. I am a farmer, by the way. I own land too.

To start with, to use that example, the individual farmer from Quebec is getting his grain shipped to him for nothing. So we would have a processing facility. Go to canola. In Canada you can ship the raw canola off the Prairies under the Crow agreement, but if you process it and try to ship the oil out of the province it is a detriment. So remove them all, get rid of that too, and we would have the crushing plants and everything here. We would have the dairies here and we would be shipping the milk there.

• 1015

Mr. Nystrom: I want to be clear so that we don't misinterpret your point of view. Are you saying we should get rid of all marketing boards because they are an impediment to free trade or a free flow of goods?

Mr. Peters: No, there is more than marketing boards. You are using just one aspect of the whole business cycle. What about the subsidies on the transportation industry? That is as big an issue as the marketing boards. That is why you try to control it. I cannot say that Brandon Manitoba wants to have control of its own chickens and boilers here. That is what a marketing board tries to do—they try to divide it up, province by province.

Mr. Nystrom: That's true.

Mr. Peters: They dovetail that with a distorted transportation system to allow the Quebec dairy industry and the Ontario beef industry to survive.

Mr. Nystrom: Yes, but if what you want to happen—the free flow of capital—is enshrined in the Constitution of Canada, which is the supreme law of the country, then what happens to the marketing boards? Aren't you afraid the power of marketing boards could be struck down because that might be seen as a barrier to the free flow of capital?

If that happens, does that not boomerang and affect you as a business person in Brandon? Manitoba and Saskatchewan are small provinces, after all, and we may suddenly find that a lot of the industry we have now, particularly eggs and poultry and milk, ends up in Ontario and Quebec or perhaps British Columbia, because the bigger cities and the bigger markets are there. Is that not a problem?

Mr. Peters: I don't see that at all. I was in Iowa two weeks ago and rolled oats were bringing $310 a tonne. You are selling them in Saskatchewan for $60 a tonne.

Crown Life just moved to Regina. I saw a study that showed that if an individual moved from Toronto to Regina, because of the costs, their standard of living would go up 40%. So it is a win-win situation. We have so many

[*Traduction*]

M. Peters: Je ne suis pas d'accord. Je suis agriculteur aussi, soit dit en passant. Je possède des terres.

Pour commencer, en reprenant votre exemple, l'agriculteur individuel du Québec bénéficie du transport gratuit de son grain. Nous avons donc une installation de traitement. Prenez le canola. Au Canada, vous pouvez transporter le canola brut au départ des Prairies au tarif du Nid-de-Corbeau, mais si vous le transformez et que vous voulez expédier l'huile, vous êtes pénalisé. Supprimez donc toutes ces barrières, enlevez aussi celles-là, et nous aurions alors chez nous des usines de broyage et tout le reste. Nous aurions des laiteries auxquelles nous pourrions vendre du lait.

M. Nystrom: Je veux que ce soit bien clair, pour qu'il n'y ait pas de malentendu entre nous. Est-ce que vous préconisez de supprimer tous les offices de commercialisation parce qu'ils entravent le commerce ou la libre circulation des marchandises?

M. Peters: Non, il n'y a pas que les offices de commercialisation. Vous considérez un seul aspect du cycle économique. Qu'en est-il des subventions aux transports? C'est un problème aussi important que les offices de commercialisation. C'est bien pour cela que l'on essaie de contrôler les tarifs. Je ne dis pas que Brandon, au Manitoba, veut avoir le contrôle de ses propres poulets. Or, c'est ce que cherche à faire un office de commercialisation—il tronçonne le marché, province par province.

M. Nystrom: C'est vrai.

M. Peters: Ce système s'imbrique avec un système de transport faussé pour permettre à l'industrie laitière du Québec et aux éleveurs de boeuf de l'Ontario de survivre.

M. Nystrom: Oui, mais si ce que vous souhaitez—la libre circulation du capital—est inscrite dans la Constitution, c'est-à-dire dans la loi suprême du pays, qu'adviendra-t-il des offices de commercialisation? Ne craignez-vous pas qu'ils soient déclarés comme anticonstitutionnels parce qu'on peut les considérer comme une entrave à la libre circulation du capital?

Si cela arrive, est-ce que l'effet boomerang qui en résultera ne vous touchera pas vous, ici à Brandon? Le Manitoba et la Saskatchewan sont des petites provinces, après tout, et nous pourrions nous apercevoir qu'une bonne part des activités économiques que nous avons aujourd'hui, notamment la production d'oeufs, de volailles et de lait, se déplace en Ontario et au Québec, ou peut-être en Colombie-Britannique, en raison des grandes agglomérations et des importants débouchés qui y existent. Est-ce que ce n'est pas un problème, M. Peters?

M. Peters: Je n'en vois pas du tout. J'étais dans l'Iowa il y a deux semaines et les flocons d'avoine s'y vendent 310$ la tonne. Ici, en Saskatchewan, c'est 60$ la tonne.

Crown Life vient de s'installer à Regina. J'ai vu une étude montrant que la personne de Toronto qui vient s'établir à Regina, en raison du différentiel de coût de la vie, voit son niveau de vie augmenter de 40 p. 100. Nous ne

[*Text*]

distortions in the Canadian marketplace today that nobody knows what's right and what's wrong. I think marketing boards are part of that. There is a reason for it, but we are a country that has to export 80%. We only use 20%, so what are you going to do with the other 80%?

Mr. Nystrom: You are talking about grain. We certainly use a lot more of our poultry and milk. In fact, we consume almost all the milk ourselves. We export very little. If you are talking about wheat, yes, it is 80% as a matter of fact.

So you wouldn't be concerned about the power of marketing boards being eliminated.

Mr. Peters: Again, that is a local issue. There is something in this thing that will affect Gord Peters and the Brandon Chamber of Commerce. I think this takes a national perspective. That is my feeling on this.

Mr. Clark (Brandon—Souris): First of all, I would like to thank the committee for this opportunity to be with you today. As well, I would like to welcome you to my home town. I wish you could stay until tomorrow because I understand it will be warmer tomorrow than it is today. Perhaps it will get warmer during the course of the day.

I would like to welcome Gord Peters as well. Mr. Peters is an excellent example of someone who can demonstrate ability as a businessman and provide a service throughout the country. I think your testimony today is very important in that regard.

As you may know, I and other Members of Parliament have received representation from real estate boards—in my case, the Brandon Real Estate Board—advocating the placement in the proposal of property rights. Indeed, that is part of the proposal which is currently on the table. As you know, a considerable amount of criticism has been directed against that proposal from environmentalists, women's groups and from other quarters. Do you as an individual or does the chamber endorse the position of the real estate board with respect to the importance of the inclusion of property rights in the Constitution?

Mr. Peters: I am not very up to date on that subject. My knowledge is very limited. As a citizen, property rights are important to me so I think they should be. But as I said, my knowledge on that is very restricted.

• 1020

Mr. Clark: One of the questions asked often, and you have alluded to it, is about the importance for the average Canadian of the discussions now taking place with respect to the future of the Constitution. I have heard you and others say on many different occasions that your problems at the moment are primarily economic in nature. We in western Manitoba have a lot of agricultural problems, as you know very well. Is it important for the future of business in Canada that we do indeed address the issue before us and in a sense get it behind us? Does the uncertain political future of the country make it more difficult for other businesses to invest in Canada? Does it make it more difficult for you as a

[*Translation*]

pouvons donc qu'y gagner. Le marché canadien est tellement faussé dans tous les sens que plus personne ne sait ce qui est bien et ce qui n'est pas bien. Je pense que les offices de commercialisation font partie de cette problématique. Ils ont une raison d'être, mais nous sommes un pays qui doit exporter 80 p. 100 de sa production. Nous n'en consommons que 20 p. 100, alors que voulez-vous faire avec les 80 p. 100 en restant?

M. Nystrom: Vous parlez de céréales. Nous consommons sans doute une part beaucoup plus grande de nos volailles et de notre lait. De fait, nous consommons presque la totalité de notre production de lait, nous n'en exportons que très peu. En revanche, dans le cas du blé, oui nous en exportons 80 p. 100.

Cela ne vous inquiéterait donc pas que les offices de commercialisation perdent leur pouvoir?

M. Peters: Encore une fois, c'est un problème local. Il y a quelque chose dans tous ces changements qui va se répercuter sur Gord Peters et la Chambre de commerce de Brandon, et l'enjeu est d'envergure nationale. Voilà ce que j'en pense.

M. Clark (Brandon—Souris): Je voudrais d'abord remercier le comité de l'occasion qu'il m'a donné de siéger ici aujourd'hui. Je veux également vous souhaiter la bienvenue chez moi dans ma ville. J'aimerais que vous puissiez rester jusqu'à demain, car on m'a dit qu'il fera plus chaud qu'aujourd'hui. Peut-être que le temps va-t-il se réchauffer au cours de la journée.

Je veux souhaiter la bienvenue également à Gord Peters. M. Peters est un excellent exemple d'entrepreneur compétent capable de fournir un service partout dans le pays. Je pense que votre témoignage aujourd'hui est très important, de ce point de vue.

Comme vous le savez, moi-même et d'autres députés avons fait l'objet d'interventions de la part de chambres immobilières—dans mon cas, de la Chambre immobilière de Brandon—préconisant l'inscription dans la Constitution du droit à la propriété. C'est d'ailleurs l'une des propositions du gouvernement. Comme vous le savez, elle a de nombreux détracteurs chez les économistes, les groupements féminins et dans d'autres milieux encore. Est-ce que vous, personnellement, ou en tant que président de la Chambre êtes favorable à la position de la chambre immobilière en faveur de l'inscription du droit à la propriété dans la Constitution?

M. Peters: Je ne suis pas très informé de cette question. Je n'en connais pas grand-chose. En tant que citoyen, le droit à la propriété me paraît important, et je suis donc plutôt pour. Mais, comme je l'ai dit, je ne sais pas grand-chose dans cette question.

M. Clark: L'une des questions souvent posées, et vous y avez fait allusion, concerne l'importance pour le Canadien moyen du débat actuel sur l'avenir de la Constitution. Je vous ai entendu dire, de même que beaucoup d'autres, à maintes reprises que vos problèmes du moment sont principalement d'ordre économique. Nous, dans l'ouest du Manitoba, avons beaucoup de problèmes dans notre agriculture, comme vous le savez très bien. N'est-il pas important, pour notre prospérité économique au Canada, que nous réglions une fois pour toutes le problème constitutionnel? Est-ce que l'incertitude politique qui plane sur le pays ne nuit pas à l'investissement au Canada? N'est-il

[*Texte*]

businessman to make decisions with respect to the future? Is the uncertainty equally unsettling to the business community?

Mr. Peters: The way I see this, my problem is not economic issues. It's the Canadian government's problem, and you as elected officials have ownership in that. It is your problem at the top. We have looked at a structure here, and everybody has to take ownership. It's a government problem.

A lot of our businesses do not have an economic problem. Some of them do—the agriculture sector and that—but in general, I think the private sector is healthier than the government is. It's your business, your company that is broke, and you are the leaders of that company right now. That applies provincially and municipally. I look at all the government areas. I would expect that the leaders of that company, i.e. the government, would be making some decisions to try to clean that up. My problem is not economic.

I go down to the U.S., and the U.S. government has the same problems, too. U.S. business is quite healthy in certain aspects, but there are weak points in it. I think business would look for a country that sees a government getting their economic issues. Whoever the leaders of the political parties are have ownership of it right now, to do something about it.

Where is the concrete, "I am going to fix this; I am going to fix that"? I don't see that in Canada. I don't see that in the U.S. right now, either. You ask me whether, as a business, I will go here or go there. I'll keep an eye on what the govenment is doing, but I don't see that there is a big difference between the U.S. and Canada.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Peters, as you know, there has been a strong push in the west for a reformed Senate to counterbalance the strong presence of Ontario and Quebec in the House of Commons in Ottawa, the argument being that in a reformed Senate, the west and the Atlantic provinces can get a fair deal, or can better represent the interests of their regions in Parliament in Ottawa.

The government has proposed in these proposals on September 24 that there be an elected Senate. By the way, there is pretty strong consensus everywhere we have gone so far that there be an elected Senate. But the government has proposed that it not be an equal Senate, but an equitable one. It has also suggested that there be some real powers, but limited on certain things, for example on money bills and appropriations and so on. As you are with an important Chamber of Commerce in the west, I wondered where you stand on this. Are you in favour of the full triple-E Senate as proposed by some westerners, or how do you see it?

Mr. Peters: I think the full triple-E is a pipe dream. Majority rules, and I don't understand how Ontario or anybody is going to give up a bunch of seats.

I would ask you, what has the Senate ever done for me as an individual? I am just an old country bumpkin, but back in the old days I thought the Senate was a watch-dog because there was poor communication. If I lived 80 years ago in

[*Traduction*]

pas plus difficile pour vous, hommes d'affaires, de parier sur l'avenir? Est-ce que l'incertitude ne déstabilise pas les entreprises?

M. Peters: De la façon dont je vois les choses, je n'ai pas de problèmes économiques. Le gouvernement canadien en a, et c'est à vous, les élus, de prendre vos responsabilités. C'est votre problème, au sommet. Il faut que chacun assume ses responsabilités et les problèmes de structure sont ceux du gouvernement.

Nombre de nos entreprises n'ont pas de problèmes économiques. Certaines en ont—dans le secteur agricole notamment—mais en général, je pense que le secteur privé est en meilleure santé que le secteur public. C'est votre affaire, c'est votre compagnie qui fait faillite, et c'est vous qui en êtes les dirigeants. C'est vrai également au niveau provincial et municipal. J'attends des dirigeants de cette entreprise, c'est-à-dire le gouvernement, de prendre les décisions qui s'imposent. Mon problème n'est pas économique.

Lorsque je vais aux États-Unis, je constate que le gouvernement américain a les mêmes problèmes, lui aussi. Les entreprises américaines sont assez saines à bien des égards, mais il y a des points faibles. Je pense que les entreprises aspirent à un pays où le gouvernement règle ses problèmes économiques, quels que soient les partis politiques qui exercent le pouvoir.

Où sont les engagements concrets de réparer ceci et d'améliorer cela? Je ne vois rien venir au Canada. Je ne vois rien venir aux États-Unis non plus. Vous me demandez si, en tant que chef d'entreprise, je vais m'installer ici ou là. Je vais suivre l'action du gouvernement mais je ne pense pas qu'il y ait une grande différence entre les États-Unis et le Canada.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur Peters, comme vous le savez, les pressions sont fortes dans l'Ouest en vue d'un nouveau Sénat capable de compenser la forte présence de l'Ontario et du Québec à la Chambre des communes, à Ottawa. Avec un tel Sénat réformé, ainsi va l'argumentation, l'Ouest et les provinces Atlantiques pourraient obtenir leur juste part, ou mieux défendre les intérêts de leurs régions au Parlement d'Ottawa.

Le gouvernement, dans ses propositions du 24 septembre, envisage un Sénat électif. Soit dit en passant, nous avons rencontré jusqu'à présent, partout où nous sommes allés, un fort consensus en ce sens. Mais le Sénat que propose le gouvernement n'est pas un Sénat égal, mais un Sénat équitable. Il aurait des pouvoirs réels, mais limités à un certain nombre de domaines, par exemple les mesures financières et les affectations de crédits, etc. Étant donné que vous présidez une importante Chambre de commerce de l'Ouest, j'aimerais connaître votre position à ce sujet. Êtes-vous en faveur du Sénat élu, égal et puissant que souhaitent d'aucuns dans l'Ouest, ou bien comment voyez-vous les choses?

M. Peters: Je pense que c'est une utopie. La majorité doit gouverner, et je ne conçois que l'Ontario ou qui que ce soit d'autre renonce à des quantités de sièges.

Je vous le demande, qu'est-ce que le Sénat a jamais fait pour moi, individuellement? Je ne suis qu'un campagnard, mais dans le temps on pensait que le Sénat était un chien de garde, car les communications étaient mauvaises. Les

[*Text*]

Brandon, Manitoba, I didn't hear what was going on in Ottawa. The elders or whatever were there to keep an eye on that to make sure the elected people of the day minded their "p"s and "q"s. Today, I can read this afternoon about what goes on in Ottawa this morning; I can see it on the news.

So where is the value? I am having a hard time either way. You can have an elected Senate, sure, but an elected Senate that does nothing—what's different from the one we have right now?

• 1025

Mr. Allmand: I am from Montreal, so I am not the principal proponent of it, but I am trying to understand it. I am ready to go for it. As a matter of fact our party has said that we are willing to accept a more effective Senate, elected, to give the west and the Maritimes a better shake in Ottawa. I think you are right. Many people aren't satisfied with the way the Senate is now. We hear, in the west anyway, that if it were properly reformed, it could be much more effective in protecting western interests. That is why I wanted to hear what you thought about it.

Mr. Peters: As I said, I understand what they say. Elected—I can understand that versus the way it is. I have no problem with that. I think it is a good idea. Maybe that is the first step. But I go beyond that. Tell me something they do for me. That is what I am coming back to. Why is it there? Why are you there? Why am I here? I think we have to put that onto it. I don't see the answers yet. Maybe it will come over the next five or ten years. As an individual I don't see what the Senate does for me.

Mme Tardif (Charlesbourg): J'aimerais avoir votre opinion. Normalement, dans les chambres de commerce, on parle beaucoup de la qualité de la formation de la main-d'oeuvre. Pensez-vous que la formation de la main-d'oeuvre devrait être strictement de juridiction provinciale ou partagée par le fédéral et le provincial? La formation de la main-d'oeuvre est un domaine étroitement relié à l'éducation. Ici, à Brandon, comment êtes-vous servis du côté de la qualité de la main-d'oeuvre?

Mr. Peters: My understanding is that under UIC business pays a component for job training. I feel if the businesses of this community are paying the bill we would like to have some input into what that job training is. There is a mirage of different programs available. I would like to see an amalgamation and I would like to see it more centralized. Business would like to have an input on we are paying part of the bills on the deal. I see provincial initiatives and I see federal initiatives on job training. They should be brought more closely together I would think.

Mme Tardif: Mis à part les programmes qui sont du ressort de l'assurance-chômage, êtes-vous d'avis que la communauté d'affaires fait suffisamment pour la formation de la main-d'oeuvre sur les lieux de travail?

Mr. Peters: I don't think we are ever doing enough. There is room for improvement, I think. On a world basis Canada is doing reasonably well, I would have to say. I think there is room for improvement on how that is delivered in a

[*Translation*]

habitants de Brandon, il y a 80 ans, ne savaient pas ce qui se passait à Ottawa. Ils pensaient que les sénateurs surveillaient les élus pour qu'ils ne fassent pas de bêtises. Aujourd'hui, je peux lire l'après-midi même ce qui s'est passé à Ottawa le matin; je n'ai qu'à tourner le bouton.

Où est donc l'intérêt? J'ai bien du mal à me prononcer. Vous pouvez avoir un Sénat élu, c'est sûr, mais un Sénat élu qui ne fait rien, en quoi sera-t-il différent?

M. Allmand: Comme je suis de Montréal, je ne suis pas grand partisan de cette idée, mais j'essaie de la saisir. Je suis prêt à faire l'essai. De fait, notre parti s'est dit en faveur d'un Sénat plus puissant, électif, pour donner à l'Ouest et aux Maritimes plus de poids à Ottawa. Je pense que vous avez raison. Beaucoup de gens ne sont pas satisfaits du Sénat tel qu'il existe actuellement. On nous dit, en tout cas dans l'Ouest, que s'il était réformé dans le bon sens, il pourrait protéger beaucoup plus efficacement les intérêts de l'Ouest. C'est pourquoi j'ai souhaité entendre votre point de vue.

M. Peters: Comme je l'ai dit, je comprends bien les arguments. Élu—c'est sûrement mieux que la formule actuelle. Je n'ai pas d'objection à cela, je pense que c'est une bonne idée. C'est peut-être un premier pas. Mais je regarde plus loin. Dites-moi ce qu'il fait pour moi. Je reviens toujours à cela. Quelle est sa raison d'être? Pourquoi êtes-vous là? Pourquoi suis-je là? Je ne vois pas encore les réponses, il faudra peut-être attendre cinq ou dix ans pour le savoir. Personnellement, je ne vois pas quel intérêt le Sénat présente pour moi.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): I would like to hear your opinion. Usually, chambers of commerce talk a lot about manpower training. Do you think that manpower training should be strictly a provincial responsibility or should it be shared? Manpower training is closely tied to education. Here in Brandon, how do you fair with regard to manpower quality?

M. Peters: Je crois savoir que du fait de leur participation au Régime d'assurance-chômage, les entreprises souscrivent aux programmes de formation professionnelle. Si les entreprises de Brandon paient pour cela, nous aimerions avoir notre mot à dire sur la nature de cette formation. Il y a toute une panoplie de programmes différents. J'aimerais qu'on les regroupe et qu'on les centralise davantage. Nous aimerions avoir quelque influence sur cette formation, vu que nous payons une partie de la facture. Je vois des initiatives provinciales et je vois des initiatives fédérales dans ce domaine. Je pense que les deux devraient être plus étroitement coordonnées.

Mrs. Tardif: Besides those programs that come under unemployment insurance, do you think the business community is doing enough for on-the-job training?

M. Peters: Je pense que l'on ne fera jamais assez. Il y a toujours possibilité d'améliorer. Comparé au reste du monde, je pense que le Canada s'en tire raisonnablement bien. Il y a toujours moyen d'améliorer ce qui se fait au niveau d'une

[*Texte*]

company. To give you an example, even in Brandon, Manitoba, we had a major university initiative on capital spending. Normally the money would have come from various forms of government. I think all over the nation there is now an urge for private participation in university education. I am all for that. I feel if I give a dollar to Brandon University, they get a dollar. If I give a dollar to the federal government in tax dollars, by the time the university gets it back, they only get in effect 50¢ on the dollar. That is inefficiency to me. I am interested, and business is interested, in contributing to the education system on a more efficient basis.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Peters. That was a very interesting intervention. Good luck with the Chamber of Commerce and its activities in this. We will look forward to hearing from them sometime in December.

I will ask for Mr. Roger Armbruster to come forward. I am going to ask Mr. MacDonald to take the chair for a moment.

• 1035

Mr. Roger Armbruster (Minister, Maranatha Good News Centre): Thank you very much, Mr. Chairman, and I want to thank you for this opportunity of speaking to you and through you to the members of this special joint committee of Parliament that is hearing the views of Canadians from sea to sea on the government's recent proposals on constitutional reform.

I would like you to allow me please to welcome you all to Manitoba, and I would hope that you will yet find Manitoba to live up to its reputation for being "friendly Manitoba".

It is my belief and prayer that in the end, friendliness, goodwill, and generosity will prevail over any animosity, prejudice, or hostility that Canadians have spoken to one another in the past.

I would like to challenge the cynical, skeptical attitude that has been expressed by some towards these hearings. During the Meech Lake process, many Canadians criticized the process more than the substance of Meech Lake. Now that thousands of us have had the opportunity to speak out during the Spicer commission hearings, and now that we are being invited to speak out again in response to these proposals, it saddens me that, while we should be nation-building constructively, some people are still complaining about the process when the future of Canada is at stake.

It is my understanding that every Canadian household has received a copy of the pamphlet "An Invitation to Help Build a New Canada", in which the process is clearly spelled out for any Canadian wishing to present his or her views before this committee.

I believe it would be entirely appropriate for us to express more appreciation for the degree of freedom that we enjoy in this nation and to begin to change our attitudes and our perceptions of other Canadians. Now all Canadians are facing a choice. The choice is not—and indeed it never was—whether Quebec will be a distinct society or not. Certainly, this historic reality was affirmed all the way back to the Quebec Act of 1774. The choice Canadians face is

[*Traduction*]

entreprise donnée. Pour vous donner un exemple, ici même à Brandon, au Manitoba, l'université a lancé récemment une grande campagne de financement pour investir. Normalement, l'argent proviendrait des divers niveaux de gouvernement. Je pense que, partout dans le pays, il y a une soif de participation du secteur privé à l'éducation universitaire. J'y suis tout à fait favorable. Je trouve que si je donne un dollar à l'Université de Brandon, c'est utile. Si je donne un dollar au gouvernement fédéral sous forme d'impôt, avant que l'université n'en touche quelque chose, il ne restera plus que 50c. Pour moi, c'est inefficace. Je suis intéressé, tout comme les milieux d'affaires, à contribuer plus efficacement au système éducatif.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie, monsieur Peters. Ce fut une conversation très intéressante. Je souhaite bonne chance à la chambre de commerce, dans ses activités à ce sujet. Nous attendons de vos nouvelles vers le mois de décembre.

Je vais demander à M. Roger Armbruster de prendre place et à M. MacDonald de me remplacer quelques instants.

M. Roger Armbruster (ministre, Maranatha Good News Centre): Je vous remercie, monsieur le président, et je tiens à vous remercier de vous entretenir, ainsi que les membres de ce comité spécial mixte du Parlement, qui voyage pour entendre le point de vue des Canadiens, d'un océan à l'autre, sur les récentes propositions de réforme constitutionnelle du gouvernement.

Je veux vous souhaiter la bienvenue à tous au Manitoba, en espérant que vous trouverez la province digne de sa réputation d'hospitalité.

J'ose croire que, au bout du compte, la bienveillance, la bonne volonté et la générosité l'emporteront sur l'animosité, les préjugés ou l'hostilité dont les Canadiens ont fait preuve, l'un envers l'autre, par le passé.

Je récuse le cynisme et le scepticisme que certains ont manifestés à l'égard de ces audiences. Tout au long des négociations sur le lac Meech, nombre de Canadiens ont critiqué le processus plus que le contenu de l'accord. Maintenant que des milliers d'entre nous avons eu l'occasion de nous exprimer lors des audiences de la Commission Spicer, et que nous sommes invités aujourd'hui à nous prononcer de nouveau sur ces propositions, cela m'attriste de voir que d'aucuns continuent à se plaindre du processus, au lieu de se montrer constructifs, alors que l'avenir du Canada est en jeu.

Je crois savoir que tous les ménages canadiens ont reçu un exemplaire de la brochure intitulée «Bâtir ensemble un nouveau Canada», qui explique très clairement le processus suivi à l'intention de tous les Canadiens qui souhaitent exprimer leur point de vue à ce comité.

Je pense qu'il faudrait se montrer beaucoup plus reconnaissants de la liberté dont nous bénéficions dans ce pays, et commencer à modifier nos comportements et notre perception des autres Canadiens. Tous les Canadiens sont confrontés aujourd'hui à un choix. Ce choix n'est pas—et n'a jamais été—de savoir si le Québec est une société distincte ou non. C'est une réalité historique sans cesse réaffirmée depuis la Loi sur le Québec de 1774. L'alternative aujourd'hui est de

[*Text*]

whether Quebec will proceed as a distinct society within the Canadian Confederation or whether Quebec will proceed as a distinct society outside of Canada.

If we in western Canada make the choice of recognizing Quebec as a distinct society, that will go a long way towards encouraging Quebeckers to make the right choice, and the choice that they must make is to proceed with a distinct society inside Canada.

The fact that all Canadians must realistically face is that Canada could not and will not be able to provide the same level of economic benefits without the political union of its provinces. Those who have the attitude that any part of Canada can leave if it wants to have no understanding of how the fall-out from that separation will affect their own economic interests.

Federalism has allowed Canadians from every region mutually to benefit in an interdependent world. Our own best interests are not served through increasing isolationism and division, but through greater co-ordination, co-operation, and harmony. This is why Sir John A. Macdonald said in 1865:

> If we had not felt that we were bound to set aside our private opinions on matters of detail. . .if we had not met, I say, in a spirit of conciliation, and with an overruling desire to form one people under one government, we never would have succeeded.

Did our founding fathers recognize a common bond that can tie all Canadians of different cultures and language groups together? It seems that we all want to define our identity by getting back to our cultural and nationalistic roots. While this is good, might I suggest, Mr. Chairman, that if all we emphasize is our cultural and linguistic distinctiveness, then the different nationalities that make up the mosaic of Canada will continue to pull further and further apart.

I believe that to get back to our roots as a people we must go back further into our past than merely our cultural and linguistic origin. If we would go back further into our past, we would find that we all have a common origin, that we are all created in the image of God, created free and equal, and upon that basis every human personality, both man and woman, both white man and Indian, both French and English, is as worthy of as much dignity and respect and sense of worth as any other member of the human family. This is why the Canadian Charter of Rights and Freedoms acknowledges, in its very opening statement, "whereas Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God, and of the rule of law. . ."

• 1040

Our Canadian Bill of Rights, which was passed by our Parliament on August 10, 1960, clearly states:

> The Parliament of Canada, affirming that the Canadian Nation is founded upon principles that acknowledge the supremacy of God, the dignity and worth of the human person and the position of the family in a society of free men and free institutions. Affirming also that men in institutions remain free only when freedom is founded upon respect for moral and spiritual values and the rule of law.

[*Translation*]

savoir si le Québec vivra sa société distincte à l'intérieur de la Confédération canadienne ou en dehors.

Si nous, dans l'Ouest du Canada, choisissons de reconnaître le Québec comme une société distincte, cela incitera largement les Québecois à faire le bon choix, soit celui de vivre la société distincte à l'intérieur du Canada.

Ce que tous les Canadiens doivent bien réaliser, c'est que le Canada ne pourrait pas, ne pourra pas, continuer à assurer les mêmes avantages économiques sans l'union politique de ses provinces. Ceux qui pensent qu'une région du Canada n'a qu'à se séparer si elle le veut sont aveugles aux retombées économiques qui en résulteront.

Le fédéralisme a permis aux Canadiens de chaque région de bénéficier mutuellement d'un monde interdépendant. Ce n'est pas dans l'isolement et la division que nous servirons au mieux nos intérêts, mais par la coordination, la coopération et l'harmonie. C'est pourquoi Sir John A. MacDonald a déclaré en 1865:

> Si nous ne nous étions pas sentis tenus de mettre de côté nos opinions personnelles sur les questions de détails. . . si nous ne nous étions réunis, je dirais, dans un esprit de conciliation et avec la ferme volonté de ne former qu'un seul peuple sous un seul gouvernement, notre entreprise n'aurait jamais abouti.

Est-ce que nos pères fondateurs ont reconnu un lien commun qui puisse unir tous les Canadiens, de tous les horizons culturels et linguistiques? Il semble que nous voulons tous définir notre identité en remontant à nos racines culturelles et nationalistes. Ce n'est pas une mauvaise chose, monsieur le président, mais si nous misons tous sur nos différences culturelles et linguistiques, les différentes nationalités qui composent la mosaïque canadienne continueront de dériver de plus en plus loin les unes des autres.

Je pense que pour revenir à nos racines, en tant que peuple, il faut remonter plus loin dans le passé, au delà de nos origines culturelles et linguistiques. En remontant ainsi dans le temps, nous dirons que nous avons tous une origine commune, que nous avons tous été créés à l'image de Dieu, libres et égaux, et que sur cette base, chaque personne humaine, homme et femme, Blanc et Indien, Français et Anglais, mérite autant de dignité et de respect, est aussi précieux que tout autre membre de la famille humaine. C'est pourquoi la Charte canadienne des droits et libertés déclare d'emblée: «attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit. . .»

Notre Déclaration canadienne des droits, promulguée par le Parlement le 10 août 1960, stipule clairement:

> Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres; il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure où la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit.

[*Texte*]

This, Mr. Chairman, is not unlike the Declaration of the First Nations that:

> We, the original people of this land, know that the Creator put us here. The Creator gave us laws that govern all of our relations to live in harmony with nature and with mankind.

So what do aboriginal people have in common with the white race but the recognition that we have a common origin? There is one God who created us all to live together with respect for one another and for nature. What do the French and the English cultures have in common but that historically they have recognized Canada to be one dominion under God, from sea to sea?

Historically, the chief cornerstone of the Canadian democracy is the recognition of the supremacy of God in our affairs. Upon that basis, we treat our fellow man with respect and with goodwill, without malice, without discrimination, and without prejudice. While we are different, we are all part of a human family designed by our Creator to live together in peace and in harmony.

The Soviet experience has amply demonstrated that strong centralized government alone cannot hold together different nationalities and cultural groups. Certainly atheism cannot. Our founding fathers wisely recognized that the true tie that binds us together, by calling Canada the "Dominion of Canada", and that the only way we could preserve the vision of one Canada from sea to sea was by becoming one dominion under God. The original vision of Canada cannot change no matter how much the governments of the 1970s tried to change the vision and do away with the word "dominion".

Today we argue about who is supreme in Canada. Is it the federal government? Is it the provinical government? Is it a divided electorate that is speaking with a divided voice? We have lost the vision of our founding fathers that Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God.

In *The Winnipeg Free Press* of June 29, 1991, Keith Spicer is quoted as saying, on the day his report was released, that:

> Canada is grappling with twin crises—one of structure, and the other, more profound and delicate, of the spirit. . .The curse of our political system has been to put structures first, last, and always—and then to wonder why nobody believed Canada was anything more than amending formulas. Now we face a spiritual crisis which demands we find, in a very short time, new structures that we hope will last a very long time.

Our forefathers saw the spiritual dimension as foundational to the political and structural dimension. That is why every legislature in Canada—indeed, our own parliament—has historically begun its daily business with a prayer. Today the true meaning of prayer is more a memory than a present reality.

[*Traduction*]

Cela, monsieur le président, n'est pas très éloigné de la déclaration des Premières Nations selon laquelle:

> Nous, les premiers habitants de cette terre, savons que le créateur nous y placés. Le créateur nous a donné des lois qui gouvernent toutes nos relations, afin que nous vivions en harmonie avec la nature et l'humanité.

Qu'est-ce que les autochtones ont en commun avec la race blanche, sinon la reconnaissance de notre origine commune? Il y a un Dieu qui nous a tous créés afin que nous vivions ensemble dans le respect l'un de l'autre et de la nature. Qu'est-ce que les cultures française et anglaise ont en commun, sinon d'avoir historiquement reconnu que le Canada est un dominion uni sous Dieu, d'un océan à l'autre?

Historiquement, la pierre angulaire de la démocratie canadienne est la reconnaissance de la suprématie de Dieu dans les affaires des hommes. Sur cette base, nous traitons autrui avec respect et bonne volonté, sans méchanceté, sans discrimination et sans préjugés. Bien que nous soyons tous différents, nous sommes tous membres de la même famille conçue par notre créateur pour vivre ensemble, dans la paix et l'harmonie.

L'expérience soviétique a largement démontré qu'un gouvernement centralisé fort ne peut seul souder ensemble des nationalités et des groupes culturels différents. L'athéisme ne le peut certainement pas. Nos pères fondateurs ont sagement reconnu que le véritable lien qui nous rassemble, en appelant le Canada le «dominion du Canada», que la seule façon de préserver la vision d'un Canada d'une mer à l'autre était de devenir un dominion sous le règne de Dieu. La vision originale du Canada ne peut changer, aussi forts que les gouvernements des années 1970 l'aient tenté en supprimant le terme «dominion».

Aujourd'hui, nous nous disputons pour savoir à qui revient la suprématie au Canada. Est-ce au gouvernement fédéral? Est-ce aux gouvernements provinciaux? Est-ce un électorat divisé qui parle avec des voix multiples? Nous avons perdu la vision de nos pères fondateurs voulant que le Canada soit fondé sur des principes reconnaissant la suprématie de Dieu.

Dans le *Winnipeg Free Press* du 29 juin 1991, on a pu lire cette déclaration de Keith Spicer, le jour de la publication de son rapport:

> Le Canada est en proie à des crises jumelles—l'une structurelle, l'autre, plus profonde et plus délicate, spirituelle. . . La malédiction de notre système politique aura été de privilégier la structure encore et toujours—et l'on s'étonne ensuite que nul n'ait vu autre chose dans le Canada que des formules d'amendements. . . Nous sommes aujourd'hui plongés dans une crise spirituelle telle qu'il nous faut trouver, très vite, des structures nouvelles avec l'espoir qu'elles dureront très longtemps.

Nos ancêtres ont vu dans la dimension spirituelle le fondement de notre structure politique. C'est pourquoi toutes les assemblées législatives du Canada—et même notre Parlement—ont toujours commencé la journée par une prière. Aujourd'hui, la signification véritable de la prière est devenue beaucoup plus un souvenir qu'une réalité présente.

[*Text*]

I realize that it is not just the government but also the church that has an important role to play in the preservation of the spiritual values without which no nation can long endure. Notice that I did not say "religious" values, where people argue and fight between one religion and another; I said the "spiritual" values, which respect the fact that all men are created free and equal, endowed by their Creator with certain inalienable rights.

The local church with which I am personally involved, in Niverville, Manitoba, is doing its part to restore the vision of preserving Canada as one nation under God from sea to sea. About one and a half years ago we constructed an award-winning float around the theme of the original vision and motto of Canada that "He shall have dominion from sea to sea".

This float is beautifully decorated with the flags, floral emblems and coats of arms of every province and territory in Canada. It has received a first place or a special award in large parades in every major city in western Canada where it has been seen live by over 1.5 million Canadians.

On this float, accompanied by a live band and a dance troupe, we sing our national anthem from the bottom of our hearts. As we come to the words, "God keep our land glorious and free, O Canada, we stand on guard for thee", we frequently see people of aboriginal background, of French background, of English background, of every ethnic and cultural background break down and weep as we link up with the real aspirations in the hearts of every one of us to be a free people. The vision of one Canada under God's dominion and care should not be lost but rather preserved for generations to come.

• 1045

Mr. Chairman, my proposal, in addition to the constitutional proposals that we are already considering and with which I concur, is that, as a government and as a people, together we begin to acknowledge to a much greater degree, both in our Constitution and in our practice, our common origin in our Creator, and that we appeal to the one that our founding fathers recognized as supreme to keep our land glorious and free. Only then can it be said that we will all truly stand on guard for all of Canada. Thank you very much.

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): Thank you, Mr. Armbruster. We have about five minutes for questions. I am sure you would like to have a bit of discussion with members of the committee. I will call first on Senator Stollery.

Senator Stollery (Bloor and Yonge): I am looking at your open letter to the committee—

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): Senator, I don't believe the letter is in relationship to our present witness. I think it is from someone else. It is the next witness, I believe. You might want to hold until the next witness is in front of the committee.

Senator Stollery: We have a little mix-up here.

[*Translation*]

Je sais bien que ce n'est pas seulement au gouvernement, mais également à l'Église, de préserver les valeurs spirituelles sans lesquelles nulle nation ne peut survivre. Remarquez que je n'ai pas dit valeurs «religieuses», celles au nom desquelles les gens se disputent et se battent d'une religion à l'autre, j'ai parlé de valeurs «spirituelles», celles qui respectent le fait que tous les humains ont été créés libres et égaux, investis par leur créateur de certains droits inaliénables.

L'église locale dont je suis personnellement membre, à Niverville, au Manitoba, fait ce qu'elle peut pour rétablir la vision du Canada comme une seule nation soumise à Dieu d'un océan à l'autre. Il y a 18 mois environ, nous avons construit un char de défilé qui a gagné un prix, sur le thème de cette vision et devise originale du Canada «Il dominera de la mer à la mer».

Ce char est magnifiquement décoré de drapeaux, d'emblèmes floraux et de blasons des diverses provinces et territoires du Canada. Il a reçu des premiers prix et des prix spéciaux dans d'importants défilés dans chaque grande ville de l'Ouest du Canada, où plus de 1,5 million de Canadiens ont pu le voir de leurs yeux.

Sur ce char, accompagné par un orchestre et une troupe de danse, nous chantons notre hymne national à pleins poumons. Lorsque nous en venons au passage *«God keep our land glorious and free, O Canada, we stand on guard for* thee», nous voyons souvent des gens de toute origine, autochtones, francophones, anglophones, des gens de toute origine ethnique et culturelle, pleurer d'émotion de voir ainsi exprimées les aspirations véritables d'être un peuple libre que nourrit chacun d'entre nous. La vision d'un Canada uni sous le règne et la garde de Dieu ne doit pas être perdue, mais préservée pour les générations futures.

Monsieur le président, ma proposition, outre les propositions constitutionnelles dont nous sommes déjà saisis et que j'approuve, est que, en tant que gouvernement et en tant que peuple, nous commencions ensemble à reconnaître dans une beaucoup plus large mesure, et dans notre Constitution et dans notre pratique, que nous sommes tous issus de notre Créateur, et que nous en appelions à celui dont nos pères fondateurs ont reconnu la suprématie, afin qu'il garde notre pays glorieux et libre. Ce n'est qu'alors que «notre valeur, de foi trempée, protégera nos foyers et nos droits». Je vous remercie.

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Merci, monsieur Armbruster. Nous avons à peu près cinq minutes pour des questions. Je suis sûr que vous voudrez dialoguer avec les membres du comité. Je donne la parole en premier au sénateur Stollery.

Le sénateur Stollery (Bloor and Yonge): Je suis en train de regarder votre lettre ouverte au comité. . .

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Sénateur, je ne pense pas que cette lettre vienne de ce témoin. Elle émane de quelqu'un d'autre. Je crois que c'est le témoin suivant. Il serait peut-être bon d'attendre qu'il comparaisse.

Le sénateur Stollery: Nous avons là une petite confusion.

[*Texte*]

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): I believe the letter is from the next witness, Mr. Wallie, not from—

Mr. Allmand: There is another another one. We have two; one from Wallie and one from—

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): I will ask Mr. Armbruster whether he circulated something to the committee. I don't believe he did.

Mr. Armbruster: No, I didn't. I believe it was Mr. Wallie.

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): I think that is the next one. Do you still wish to proceed? If you want to have a moment, I can go to another questioner.

Senator Stollery: The subject came up with the last witness, Mr. Chairman, regarding the Senate. The last witness said that, to him, the Senate didn't have any importance and yet it is a very important part of the government proposals, of the presentation. I noticed a disinterest, and correct me if I am wrong, about the equal Senate, the same number of senators for each province. I know you didn't talk about this in your presentation, but I wonder if you have given it any thought. It seems to me that to a province like Manitoba, with a million people, the representation at the federal Parliament—we must remember that we are dealing with real proposals, in terms of coming up with a Constitution. I wonder if you have given this any thought.

Mr. Armbruster: I think I would pretty much ditto the sentiments of my predecessor. I think that this Senate issue has been made a major issue by some politicians, but on a personal level, I can say it is not a priority item with me. I think we have to be very careful how we proceed with a renewed Senate. I would not want to see a process develop which could block the ability of our House of Commons to function and to pass laws that would be respected, if a Senate can be put in a position where our process can be stymied unduly. Having said that, this is not an area to which I have given a great deal of thought, I will admit. I would ditto the remarks of the previous speaker.

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): Senator, we have to move to other questioners. Mr. Blackburn.

M. Blackburn (Jonquière): Vous avez parlé dans votre mémoire de la reconnaissance de la suprématie de Dieu. Je voudrais bien saisir la fin de votre mémoire, puisque vous semblez faire une recommandation. Je voudrais savoir en quoi votre recommandation est différente de ce qui est inscrit dans la Charte. Actuellement, dans la Charte canadienne des droits et libertés qui fait partie de notre Constitution, la première chose qui est écrite est celle-ci:

> Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit:

C'est déjà dans la Charte. Quelle est votre demande additionnelle? C'est ce que je m'efforce de bien saisir.

Mr. Armbruster: Thank you very much for that question. I believe the foundation of our economy has to be a Constitution that will enable us to live together in harmony in this nation. Even so, the foundation of our Constitution is

[*Traduction*]

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Je crois que la lettre émane du témoin suivant, M. Wallie, et non de. . .

M. Allmand: Il y a en a une autre. Nous en avons deux; une de Wallie et une de. . .

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Je vais demander à M. Armbruster s'il a distribué quelque chose. Je ne le crois pas.

M. Armbruster: Non. Je crois que c'est M. Wallie.

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Je crois que c'est le témoin suivant. Souhaitez-vous quand même poser des questions? Si vous voulez quelques instants, je peux passer à quelqu'un d'autre.

Le sénateur Stollery: Le sujet a été évoqué avec le dernier témoin, monsieur le président, à propos du Sénat. Le dernier témoin nous a dit que le Sénat ne revêt guère d'importance pour lui, et pourtant il représente un élément très important des propositions gouvernementales. J'ai noté un certain manque d'intérêt, rectifiez si je me trompe, concernant l'idée d'un Sénat égal, à représentation égale de chaque province. Je sais que vous n'en avez pas parlé dans votre exposé, mais j'aimerais savoir si vous y avez réfléchi. Il me semble que pour une province comme le Manitoba, avec un million d'habitants, la représentation au Parlement fédéral—n'oublions pas qu'il s'agit-là de propositions très réelles qui visent à rédiger une nouvelle constitution. Y avez-vous réfléchi?

M. Armbruster: Je ne peux guère que répéter ce qu'a dit mon prédécesseur. Je pense que le Sénat est une question importante aux yeux de certains politiciens, mais personnellement, je ne peux pas dire qu'elle me passionne. Je pense qu'il faut se montrer très prudents au sujet du Sénat. Je ne voudrais pas d'une assemblée qui pourrait paralyser la Chambre des communes, l'empêcher d'adopter des lois souhaitées. Cela dit, je n'y ai guère réfléchi, je le reconnais. Je reprends à mon compte les propos du témoin précédent.

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Sénateur, nous devons passer à quelqu'un d'autre. Monsieur Blackburn.

Mr. Blackburn (Jonquière): You spoke in your statement about recognizing God's supremacy. I didn't quite follow the end of your statement where you seemed to make a recommendation. In what way is your recommendation different from what is already in the Charter? At the present time, the first thing being said in our Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is part of our Constitution, is this:

> Whereas Canada is founded on principles which recognize the supremacy of God and the rule of law:

This is already in the Charter. What would you add to that? This is what I'm trying to get at.

M. Armbruster: Merci beaucoup de cette question. Je crois que le fondement de notre économie doit être une constitution qui va nous permettre de vivre ensemble harmonieusement, dans ce pays. Même ainsi, le fondement

[*Text*]

the recognition of the supremacy of God. That is there on paper, but I do not believe it is recognized nearly to the degree it ought to be. If we take that truth seriously, that as federal government leaders we do not have all the answers, that there is somebody over us whom we acknowledge as the supreme authority of Canada... I very rarely hear that referred to by our political leaders in this land. Even with some of our traditions like Thanksgiving Day and so forth, there was a recognition by our founding leaders of the need to recognize and thank God or to set aside a day of prayer. I would like to see that officially recognized. It's already there, but let's take it seriously.

• 1050

M. Blackburn: En quelque sorte, vous voudriez un changement de comportement des individus qui font les lois présentement.

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): I want to thank our witness very much. I think he has reminded us of the importance of the values and the symbolic issues of what we are discussing. We very much appreciate your presentation, Mr. Armbruster.

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, a point of order. I wanted to make sure a false impression wasn't created. I think Manitobans and other western Canadians are very much interested in a reformed Senate. At the end of the day, though, they want to make sure there is more power in that Senate to influence central decision-making. I don't want to leave an incorrect impression; people may have thought that was not so.

The Acting Joint Chairman (Mr. MacDonald): I don't think anybody is jumping to any conclusion, Mr. Duhamel. There is going to be lots of opportunity for discussion of this.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I am pleased to welcome William Wallie to the table now. I want to tell you a little about Mr. Wallie. He has a group of individuals who are all retired, and they get together periodically and deal with important national issues. The latest one they have been dealing with is the Constitution. I think Mr. Wallie represents the kind of Canadian spirit that says that we are interested and want to get our minds around this constitutional issue to provide the committee with some very constructive advice.

Mr. Wallie, please proceed.

Mr. William Wallie (Individual Presentation): Thank you, Madam Chairman. Welcome to Manitoba. Particularly, welcome to the visitors from Quebec. I also represent a group of middle-class Canadians who are not distinct from my counterparts in Quebec in that we are very highly taxed.

This open letter that I had sent out from our group to all Members of Parliament, Senators and premiers, with the exception of the two newly elected premiers, was composed before the government document came out. As I read through it, if you don't mind, I will just elaborate a bit on the government document.

[*Translation*]

de notre Constitution est la reconnaissance de la suprématie de Dieu. C'est écrit noir sur blanc, mais je ne pense pas que ce principe soit pratiqué autant qu'il le faudrait. Si nous prenons cette vérité au sérieux, celle que les dirigeants fédéraux ne connaissent pas toutes les réponses, qu'il y a quelqu'un au-dessus de nous que nous reconnaissons comme l'autorité suprême du Canada... Nos dirigeants politiques en font très rarement état. Même avec nos traditions comme l'Action de Grâce, etc., il y avait cette reconnaissance, de la part de nos dirigeants fondateurs, qu'il convenait de rendre grâce à Dieu et de réserver une journée de prière à cela. J'aimerais que ce soit officiellement reconnu. La notion est là, mais il faut la prendre au sérieux.

Mr. Blackburn: So, somehow, you would like a change in the attitude of the present lawmakers.

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Je tiens à remercier notre témoin. Il nous a rappelé l'importance des valeurs symboliques dont nous parlons. Nous apprécions grandement votre intervention, monsieur Armbruster.

M. Duhamel: Rappel au Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais pas laisser subsister une fausse impression. Je pense que les Manitobains et les autres Canadiens de l'Ouest tiennent beaucoup à une réforme du Sénat. Mais, ce qu'ils cherchent surtout, c'est un Sénat aux pouvoirs renforcés qui puisse peser sur les décisions prises au centre du pays. Je ne voudrais pas laisser planer une impression fausse, car on a pu penser que ce n'était pas le cas.

Le coprésident suppléant (M. MacDonald): Je ne pense pas que quiconque tire de conclusions hâtives, monsieur Duhamel. Nous aurons largement l'occasion d'en parler.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je suis heureuse d'accueillir William Wallie à la table. Je voudrais vous dire quelques mots à son sujet. Il fait partie d'un groupe de retraités qui se rassemblent périodiquement pour discuter de questions nationales importantes. La dernière dont ils ont débattu, c'est la Constitution. Je pense que M. Wallie est représentatif de cet esprit canadien qui signifie: Nous sommes intéressés et nous voulons appliquer notre réflexion à ce problème constitutionnel, afin d'apporter quelques conseils très constructifs au comité.

Monsieur Wallie, nous vous écoutons.

M. William Wallie (présentation individuelle): Je vous remercie, madame la présidente. Soyez les bienvenus au Manitoba, et particulièrement ceux d'entre vous qui êtes du Québec. Je représente un groupe de Canadiens de classe moyenne qui ne diffèrent pas de leurs homologues du Québec, en ce qu'ils sont très lourdement taxés.

Cette lettre ouverte que notre groupe a fait parvenir à tous les députés fédéraux, sénateurs et premiers ministres, à l'exception des deux nouvellement élus, a été rédigée avant la publication du document gouvernemental. Au fur et à mesure de ma lecture, si vous le permettez, je ferai référence à ce dernier.

[*Texte*]

The reason we want an impeachment clause for a Prime Minister is that there is no realistic way that a Prime Minister can be removed from office under our present set-up. We say the Prime Minister can be impeached either by a 60% majority of the House of Commons or by 60% of an elected Senate. Impeachment should be for criminal offence, mental incompetence, treason, violation of the Constitution, or violation of past rules that are in effect. This would not take down the government; this would just remove the Prime Minister.

The recall of Members of Parliament is a very important addition here. It has been part of the Spicer commission. We came out with a formula that we think is fair so that Members of Parliament wouldn't be recalled too readily. A Member of Parliament can be recalled by a constituents' petition of 10% more signatures of voters than the number of votes he or she received in the election, or 10% more signatures than the number of votes for the combined opposition, whichever is greater.

You can see that it would be quite difficult to recall a Member of Parliament, but if there were a petition going around, it would give that Member of Parliament an indication that he had better pull up his bootstraps. However, I cannot think of a Member of Parliament at the present time who should be recalled. The by-election resulting from recall shall be held within 60 days of recall.

• 1055

We had a considerable discussion about the Senate. Ideally, the Senate should be equal in all provinces, that is, there should be six senators to each province. The British North America Act clearly stipulates that Quebec is entitled to 24 senators. I do not see where Quebec should or would give up their right to 24 senators. The only way we can work out the Senate fairly is to give 24 senators to the Atlantic regions, 24 to Quebec, 24 to Ontario and 24 to the western regions. The territories would have four each and the aboriginal peoples would have six, for a total of 106 senators.

The Senate should have full veto powers, not limited power as it says on page 20. As well, the Senate should not be elected at the same time as the House of Commons. Senators should be elected for six-year terms, and the terms should be staggered so that half the senators are elected every three years. We mean to have a very hard-working Senate.

A senator could be recalled in the same manner as a Member of Parliament, and the resulting by-election should be held within 60 days. Because the Senate will have full veto power we can do away with the non-confidence motion in the House of Commons, which as far as I am concerned is a total waste of time.

The Supreme Court appointments must be approved by 60% of the Senate before the appointees can take office. It's a very unfair system that we have right now, in that the Prime Minister can appoint his Supreme Court justices.

[*Traduction*]

La raison pour laquelle nous souhaitons une clause de révocation du premier ministre est qu'il n'existe aucun moyen réel de déposer un premier ministre dans le système actuel. Nous disons que le premier ministre devrait pouvoir être révoqué soit par une majorité de 60 p. 100 des députés, soit par 60 p. 100 des sénateurs élus. Les motifs de révocation seraient une infraction criminelle, l'incompétence mentale, la trahison, la violation de la Constitution ou la violation de règles anciennes en vigueur. Le gouvernement ne tomberait pas pour autant, seul le premier ministre serait révoqué.

La révocation des députés est un autre élément très important. La Commission Spicer en a parlé. Nous avons élaboré une formule qui nous paraît juste en ce que les députés ne pourraient être révoqués trop facilement. Un député peut être révoqué par une pétition de ses mandants comportant 10 p. 100 de signatures d'électeurs de plus que le nombre de voix qu'il a reçu lors de son élection, ou 10 p. 100 de signatures de plus que le nombre de voix de l'opposition combinée, selon le plus élevé des deux chiffres.

Vous pouvez voir qu'il serait assez difficile de révoquer un député, mais s'il savait qu'une pétition circule, ce serait pour lui un signal d'être sur ses gardes. Toutefois, je ne vois actuellement aucun député qui mériterait d'être révoqué. L'élection partielle résultant de la révocation devrait être tenue dans les 60 jours suivants.

Nous avons beaucoup discuté du Sénat. L'idéal serait que le nombre de sénateurs soit le même pour toutes les provinces, c'est-à-dire six par province. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique précise que le Québec a droit à 24 sénateurs. Je ne vois donc pas pourquoi cette province devrait accepter ou accepterait de renoncer à ce droit. En ce qui concerne le Sénat, la seule solution équitable serait de donner 24 sénateurs à la région de l'Atlantique, 24 au Québec, 24 à l'Ontario, et 24 à la région de l'Ouest. Les territoires en auraient quatre chacun, et les autochtones, six, pour un total de 106 sénateurs.

Le Sénat devrait également avoir un veto absolu, et non pas un veto suspensif, comme c'est proposé à la page 20. De plus, les élections sénatoriales ne devraient pas avoir lieu en même temps que celles des députés de la Chambre des communes. Les sénateurs devraient avoir un mandat de six ans, et leur mandat devrait être échelonné, de sorte que la moitié des sénateurs soit élue tous les trois ans. Nous cherchons à créer un Sénat qui travaille fort.

Un sénateur pourrait, d'ailleurs, être rappelé de la même façon qu'un député, ce qui déclencherait des élections partielles dans un délai de 60 jours. Étant donné que le Sénat aura un veto absolu, il sera possible d'éliminer tout simplement les votes de défiance actuellement prévus à la Chambre des communes et qui sont tout à fait inutiles, en ce qui me concerne.

Les nominations à la Cour suprême devront être approuvées par 60 p. 100 des sénateurs avant que les éventuels titulaires puissent assumer leurs fonctions. Le régime actuel est très injuste, car c'est le premier ministre qui nomme tous les juges de la Cour suprême.

[*Text*]

Other high-level government appointees—high commissioners of Canada or presidents of crown corporations—must be approved by 60% of the Senate. In addition to that, since this document came out, we feel we should add the Governor General as well.

On aboriginal rights, we believe the aboriginal people should be given self-government. This should be first on the list of priorities, the first item to be handled, and the aboriginal peoples themselves should decide what they want or mean by self-government. It's not up to us to say what's good for them.

The ballot should include a space for a protest vote, such as "none of the above candidates". Should none of the candidates win, a by-election should be held within 60 days with a new slate of candidates. This is very important. It works well in Australia and it would do away with much of the apathy that is felt today, where people don't like any of the candidates so they don't bother to vote or they vote on a protest basis.

We recommend having a permanent voters list. This shouldn't need much explanation. It is long overdue. In this electronic age we shouldn't have people going door to door with each election. A permanent voters list could easily be handled by the post office and it should be a voter's responsibility to see that he or she is on the list.

All amendments to the Constitution of Canada should be by referendum to the entire country, after it has been past through the House of Commons and the Senate. The Constitution shouldn't be tampered with too readily, and it shouldn't happen too often.

Finally, and much to the disappointment of constitutional lawyers, the Constitution should have a glossary included so that there is no mistake about the meaning or intent of the Constitution's articles.

The other thing that came up was the expression "distinct society". We feel the Constitution should not have the word "distinct" in it for the simple reason that it has two different meanings in French and English. Supreme Court justices and constitutional lawyers will be debating what they mean by "distinct society" for the next 100 years. I think we can come up with a better word or it might be best not to bother putting one in at all—just go with the definition of what we mean by a distinct society.

Thank you.

[*Translation*]

En ce qui concerne d'autres nominations à des postes élevés—les hauts commissaires du Canada ou les présidents de sociétés de la Couronne, par exemple—elles vont devoir être approuvées par 60 p. 100 des sénateurs. Et nous avons décidé, après avoir préparé ce document, qu'il conviendrait d'ajouter à cette liste le poste de gouverneur général.

Quant aux droits des autochtones, nous sommes convaincus que les autochtones devraient avoir droit à l'autonomie politique. Ceci devrait être la grande priorité en ce qui concerne les autochtones, et eux-mêmes devraient être en mesure de décider en quoi consiste l'autonomie politique ou le régime qu'ils souhaitent créer. Ce n'est pas à nous de leur dire ce qu'il leur faut.

Les bulletins de vote devraient également porter, au bas de la liste des candidats, la mention suivante: «Aucun des candidats susmentionnés», afin de permettre aux citoyens de protester s'ils sont insatisfaits. Si aucun des candidats ne gagne aux élections, des élections partielles devraient être déclenchées dans un délai de 60 jours avec une nouvelle liste de candidats. C'est d'ailleurs très important. Ce système fonctionne très bien en Australie, et en l'appliquant ici au Canada, l'apathie qui est tellement manifeste de nos jours et qui incite les gens à ne même pas voter parce qu'ils n'aiment pas les candidats, serait vouée à disparaître.

Nous recommandons également qu'il existe une liste d'électeurs permanente. Cette recommandation ne nécessite aucune explication, je crois. C'est quelque chose qui se fait attendre depuis longtemps. Dans cette ère électronique, nous ne devrions pas être obligés d'engager des gens pour faire du porte à porte chaque fois qu'il y a des élections. Le bureau de poste pourrait facilement se charger de la liste d'électeurs permanente, et il incomberait à chaque électeur de s'assurer que son nom figure sur la liste.

Toute modification à la Constitution du Canada devrait être approuvée par la population globale au moyen d'un referendum, une fois que les propositions auraient été adoptées par la Chambre des Communes et le Sénat. Comme il ne convient pas de modifier trop souvent la Constitution, les referendum ne devraient pas être trop fréquents.

Enfin, et au grand désespoir des avocats constitutionnels, un glossaire devrait être incorporé dans la Constitution afin que le sens des différents articles qu'elle renferme soit bien clair.

Nous avons également discuté de l'expression «société distincte». À notre avis, il ne convient pas d'employer le mot «distinct» dans notre Constitution tout simplement parce qu'il a un sens différent en français et en anglais. Si on le garde, les juges de la Cour suprême et les avocats constitutionnels vont débattre la véritable signification du terme «société distincte» pendant une centaine d'années au moins. Je suis convaincu qu'on peut trouver un meilleur terme—ou peut-être faudrait-il ne pas en utiliser du tout et nous contenter de définir le concept d'une société distincte.

Merci.

[*Texte*]

• 1100

Mr. Duhamel: I note a number of the points, for example, impeachment of the Prime Minister, recall of Members of Parliament, Senators, permanent voters lists, the post office—I'm not sure everyone agreed with you—and of course, the referendum.

My party suggests a referendum ought to be a very important mechanism, but I guess I'm more interested in a reformed Senate right at this time because there seems to be some doubt as to whether or not Manitobans really want a reformed Senate with full powers and equal representation. I don't say that maliciously. What's your view, sir? You talk to a lot of people. Madam Chair indicated that you're part of a group that talks about those kinds of issues. Do you think Manitobans want more power to influence central decision-making?

Mr. Wallie: Yes. Definitely there should be a House of second thought, a balance of powers. If we get a majority government in and a Senate that's very weak—if you have a weak Senate it shouldn't be there at all—then the government can run rampant, and we want some—

Mr. Duhamel: Sober second thought.

Mr. Wallie: —sober second thought and some control on the government's actions.

Mr. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): I enjoyed reading your brief. I want to go to item 2, the recall, which is a very popular topic nowadays. I would say that you have been very cautious in the formula you have put forward to the degree to which I think it would probably never happen because of the last phrase "whichever is greatest". If a person won by a landslide, plus 10%, you couldn't get that number on a petition.

Mr. Wallie: [*Inaudible—Editor*] by 90% plus—

Mr. Friesen: In a country where we have. . . I had eight people running against me last time and I still had 44% of the votes, so it would be pretty hard to get that number.

I want to come to the other part, which is, to me, more important. There would be two reasons I can think of right away why people would want to recall a member. One is because of the behaviour of the member, and the other one because of the policy that the member espoused, an unpopular policy of the government. Whether people believe it or not, politicians also are quite human, and the first thing they would do, if there was a recall, would be to exercise caution.

[*Traduction*]

M. Duhamel: J'ai noté plusieurs points pendant votre exposé—vous avez parlé, par exemple, d'une procédure de révocation du premier ministre, du rappel des députés et des sénateurs, d'une éventuelle liste d'électeurs permanente, du bureau de poste—d'ailleurs, je ne suis pas sûr que tout le monde soit d'accord avec vous sur tous ces points—et, bien entendu, du référendum.

Le parti que je représente estime également que le référendum devrait constituer un mécanisme important dans le contexte de la réforme constitutionnelle, mais ce qui m'intéresse davantage en ce moment est la réforme du Sénat, car on dirait que les habitants du Manitoba ne sont pas tout à fait sûrs de vouloir un Sénat réformé à représentation égale, ayant de véritables pouvoirs. Je ne vous dis pas cela pour être méchant, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Vous avez l'occasion d'en parler avec beaucoup de gens. Madame la présidente disait que vous faites partie d'un groupe qui discute de toutes ces questions. Pensez-vous vraiment que les habitants du Manitoba souhaitent avoir plus de pouvoirs pour mieux influencer les décideurs du gouvernement fédéral?

M. Wallie: Oui, absolument. Il faut absolument une chambre de réflexion où il existe un certain équilibre des forces. Lorsqu'il y a un gouvernement majoritaire et un Sénat très faible—en fait, si le Sénat doit être faible, il ne devrait même pas exister—à ce moment-là, le gouvernement peut faire exactement ce qu'il veut, alors que nous voulons. . .

M. Duhamel: Une chambre de réflexion.

M. Wallie: . . .une chambre de réflexion qui exerce un certain contrôle sur les actions du gouvernement.

M. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): J'ai beaucoup apprécié votre mémoire. Je voudrais m'attarder sur votre deuxième point, à savoir le rappel des députés et des sénateurs, ce qui semble être tout à fait à la mode en ce moment. J'avoue que la formule que vous proposez me semble excessivement prudente, à un point tel que cela risque de ne jamais se réaliser—surtout à cause de l'expression que vous utilisez: «selon le plus élevé des deux chiffres». Si on parle de quelqu'un qui remporte une victoire écrasante, plus 10 p. 100, eh bien, on ne pourrait jamais obtenir un nombre aussi élevé de signatures sur une pétition.

M. Wallie: [*Inaudible—Éditeur*] c'est-à-dire 90 p. 100 plus. . .

M. Friesen: Dans un pays où. . . Écoutez, lors des dernières élections, il y avait huit autres candidats, à part moi, et j'ai tout de même réussi à obtenir 44 p. 100 des voix; par conséquent, ce que vous proposez me semble à peu près impossible.

Mais en fait, c'est l'autre aspect qui me semble plus important. Pour moi, les électeurs pourraient vouloir rappeler leur député pour deux raisons: d'abord, en raison de son comportement, et deuxièmement, parce qu'il a appuyé une politique impopulaire. Que les gens le sachent ou non, les politiciens sont des êtres humains et donc, face à un rappel, leur première réaction serait de faire preuve d'une grande prudence.

[*Text*]

However, being in public life requires leadership, which means taking a chance on some things. Even though you might think they are unpopular, there are some things governments have to do whether they think they are going to be popular or not. If the member's eye is on recall and he is thinking cautiously, will he ever take the chance to do important things because they might be unpopular?

Mr. Wallie: I can't think of too much that a Member of Parliament can do except if he blatantly lies during the election process and then goes 180 degrees opposite, or if a Member of Parliament walks across the floor to another party then I think that that's being unfair to the constituents, so I think that in that case there should be a recall.

Ms Guarnieri (Mississauga East): Can you elaborate on your suggestion of a Senate elected from the regions? What would be the advantage of this?

Mr. Wallie: I don't think the Senate should stay the same. I'm sorry you got that impression. I think the Senate should be given more powers. . .or the number of senators. Yes, ideally we should have six senators per province, but because Quebec has this right within the BNA Act, if we went for this regional basis it would hardly do to have 24 senators for each province. It would just be too large and too unwieldy a group, but because Quebec is entitled to 24 I do not see Quebec giving up that right to 24 senators.

M. Blackburn: Monsieur Wallie, à ce qui est écrit dans votre mémoire, vous avez ajouté une partie sur la société distincte du Québec. Vous dites que cela ne devrait pas être enchâssé dans la Constitution parce que ce mot vous cause des problèmes. Vous croyez que nous devrions en trouver un autre.

• 1105

J'imagine que vous faites allusion au fait que l'expression «société distincte» peut sembler vouloir dire «supérieure». . . [*Difficultés techniques—La rédactrice*] . . .les Québécois pourraient essayer de vous vendre et d'enchâsser dans la Constitution l'idée qu'ils peuvent être supérieurs aux Canadiens d'expression anglaise. Pensez-vous un instant que les Québécois pourraient essayer de vous vendre une telle chose, de faire croire à quelqu'un au Canada qu'ils sont supérieurs aux autres?

• 1110

Mr. Wallie: I am sorry that you misunderstood me. I did not say that we don't want the word "distinct" used because it makes everybody think that Quebeckers are superior. The reason we don't want the word "distinct" used is that it has two meanings. It has a meaning in French and it has a meaning in English, which are quite different, and all this will do is create arguments amongst the constitutional lawyers and they will be going to the Supreme Court for rulings.

[*Translation*]

Cependant, quand on décide d'assumer une charge publique, on doit être prêt à faire preuve de leadership—c'est-à-dire, être prêt à prendre certains risques. Les gouvernements sont parfois obligés de prendre des mesures en sachant qu'elles vont être impopulaires. Eh bien, si un député songe constamment à la possibilité qu'on le rappelle, il va toujours être excessivement prudent et ne prendra jamais le risque d'appuyer une politique impopulaire même s'il sait que la mesure proposée est absolument nécessaire, n'est-ce pas?

M. Wallie: En fait, il y a très peu de cas, il me semble, où le comportement d'un député justifierait son rappel; si, par exemple, il raconte des histoires pendant les élections et fait volte-face tout de suite après, ou s'il change de parti, à ce moment-là, il n'a pas été juste envers ses électeurs et ces derniers devraient avoir la possibilité de le rappeler.

Mme Guarnieri (Mississauga-Est): Pourriez-vous nous donner quelques précisions au sujet d'un Sénat élu essentiellement par les représentants des diverses régions? Quel serait l'avantage d'une telle formule?

M. Wallie: À mon avis, le Sénat ne doit pas rester inchangé. Je regrette, d'ailleurs, de vous avoir donné cette impression-là. À mon avis, il faut donner plus de pouvoirs au Sénat. . . ou encore, changer le nombre de sénateurs. L'idéal serait que nous ayons six sénateurs par province, mais comme la province de Québec a certains droits en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, si la représentation était surtout régionale, on ne pourrait certainement pas avoir 24 sénateurs pour chaque province. À ce moment-là, le Sénat serait trop grand et trop difficile à diriger; mais puisque le Québec a droit à 24 sénateurs, je ne vois pas pourquoi il renoncerait à ce droit.

Mr. Blackburn: Mr. Wallie, you have added a section to your brief regarding the recognition of a distinct society in the province of Quebec. You say that this should not be entrenched in the Constitution because the term itself poses problems. You seem to feel we should find another term.

I imagine you are referring to the fact that the expression «distinct society» might seem to mean «superior» to some. . . [*Technical difficulties—Editor*] . . .and that Quebeckers therefore might try to sell you on the idea and have their superiority to English-speaking Canadians entrenched in the Constitution. Do you really believe for one moment that Quebeckers would really try to convince you or anyone else in Canada that they are superior to other?

M. Wallie: Excusez-moi; je crois que vous m'avez mal compris. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas employer le terme «distinct» parce que cela donnait l'impression aux autres que les Québécois étaient supérieurs. Si nous voulons éviter d'employer ce terme, c'est tout simplement parce qu'il n'a pas la même signification en français et en anglais. Le sens en français est différent du sens en anglais, et par conséquent, les avocats constitutionnels vont simplement se disputer au sujet de sa véritable signification et s'adresser à la Cour suprême pour obtenir son avis là-dessus.

[*Texte*]

We would simplify matters by using another word that means the same thing. I am sure French is a language that has just as many synonyms as English has, and we could come up with a better word that does not have as much emotional attachment to it. I am sure that the people of Quebec are not hung up on the word "distinct".

M. Blackburn: C'est précisément pour cela que nous voulons définir dans la Constitution ce que veut dire «société distincte». Cela veut dire différent au niveau de la langue, de la culture et du Code civil notamment. Nous voulons bien faire comprendre aux gens que cela ne veut pas dire d'aucune façon que nous sommes supérieurs. Cette expression-là ne nous donne pas plus de pouvoirs. Cela nous permettra de nous développer à l'avenir en fonction de nos caractéristiques et de protéger et promouvoir ces caractéristiques. Je vous remercie.

Mr. Wallie: If I might respond to you, what would be wrong with just putting the definitions of what we mean by distinct society in the Constitution and leaving out that word?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I think what Mr. Wallie said is that we have a definition and he asked, if you have the definition, why do you also have to use the word? He thinks the definition should be there, because he agrees that it is a distinct society; he just is concerned with that particular word.

Senator Beaudoin (Rigaud): On a point of order, if you define a term, then you have to leave the term in the Constitution.

Mr. Wallie: Exactly. So why not just go with the definition?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We are into one of those arguments that—

Mr. Wallie: I agree with you, Madam Chairman: this has been worked and overworked—because there is so much emotion and negativity to this word "distinct", I don't see why the intelligent people in Ottawa can't come up with another word that would satisfy everybody, or else just leave it out altogether, just go with the definition.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Wallie, for this intervention.

Mr. Wallie: Thank you, Madam Chairman.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): This is some good common-sense advice, and we appreciate your coming.

Our next witness is Mr. Jerry Fullerton of the Manitoba Committee for a triple-E Senate.

Mr. Jerry Fullerton (Vice-President, Manitoba Committee for a Triple E Senate): Good morning, ladies and gentlemen. Let me start by advising that I have some copies of my paper, which will be left with you when I am finished. I have left copies with the clerk of the committee, who will be making copies for distribution to all of you.

Let me start also by apologizing for the presentation that is to follow. Unfortunately, given the relatively limited time I had to prepare it, it is not quite as polished or complete as it should be.

[*Traduction*]

À mon avis, il serait beaucoup plus simple d'employer un autre terme qui a le même sens. La langue française a certainement autant de synonymes que la langue anglaise, et je suis donc convaincu que nous pourrions trouver un meilleur terme qui ne suscite pas autant d'émotions. Je suis sûr que le peuple québécois ne tient pas à tout prix à ce qu'on utilise le terme «distinct».

Mr. Blackburn: Well, that's precisely why we want to define the expression «distinct society» in the Constitution. What it really means is distinct in terms of its language, culture and by reason of its use of the Civil Code. We want people to understand that this in no way is intended to mean that we are superior. It does not give any additional powers. It simply gives us an opportunity to develop on the basis of those characteristics and to protect and promote them in the future. Thank you.

M. Wallie: Si vous me permettez de répondre, je dirais qu'on pourrait simplement définir le concept d'une société distincte dans la Constitution et ne pas utiliser ce terme-là, n'est-ce pas?

La coprésidente (Mme Dobbie): M. Wallie dit que si l'on définit ce concept, on n'a plus besoin d'utiliser ce terme. Il reconnaît que le Québec constitue une société distincte, mais il n'aime pas beaucoup cette expression, et pense qu'on devrait donc se contenter de définir le concept lui-même.

Le sénateur Beaudoin (Rigaud): J'invoque le Règlement. Si vous définissez un terme, vous devez l'utiliser à ce moment-là dans le texte de la Constitution.

M. Wallie: Oui, exactement. Alors pourquoi ne pas se contenter d'une simple définition?

La coprésidente (Mme Dobbie): J'ai l'impression que nous n'allons pas réussir à nous entendre...

M. Wallie: Je suis tout à fait d'accord avec vous, madame la présidente: ce terme «distinct» est un terme dont on a tellement parlé et qui provoque tellement d'émotions et de sentiments négatifs de part et d'autre, que je ne vois vraiment pas pourquoi tous ces gens intelligents réunis à Ottawa ne pourraient pas trouver un autre terme qui conviendrait à tout le monde; autrement, on peut simplement l'éliminer et définir le concept.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Wallie, de votre participation.

M. Wallie: Merci, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Dobbie): Votre proposition est pleine de bon sens, et nous apprécions beaucoup votre présence aujourd'hui.

Notre prochain intervenant est M. Jerry Fullerton du Manitoba Committee for a Triple-E Senate.

M. Jerry Fullerton (vice-président, Manitoba Committee for a Triple-E Senate): Bonjour, mesdames et messieurs. Je voudrais vous dire au départ que j'ai des copies de mon mémoire que vous devriez recevoir tout à l'heure. J'en ai données au greffier du comité, qui va se charger d'en faire d'autres afin que vous ayez tous votre copie.

Permettez-moi aussi de vous présenter mes excuses pour l'exposé que je vais vous faire aujourd'hui. Étant donné le peu de temps dont j'ai disposé pour le préparer, il n'est malheureusement pas aussi complet ou parfait que je l'aurais souhaité.

[*Text*]

Let me start my remarks, then, by letting you know my views on the process of which you folk are an integral part. I don't feel that the constitutional process that the current government of the country is following is the correct one.

• 1115

This process is a continuation of the executive federalism that has featured the Government of Canada since Confederation. The British North America Act, which established the framework under which we have been governed since 1867 was, in the main, framed by politicians. The Canada of today, however, and the world in which we find ourselves are a great deal more complex and competitive than they were then. In spite of this, the only significant difference between today's process and that of 125 years ago is that there are some attempts to contact the people and obtain some input from them, attempts which, unfortunately, are viewed almost universally with a great deal of cynicism. Part of this cynicism is caused because, in the eyes of most Canadians, what this process is all about is input on a document that was evolved by the Conservative government. After these hearings are completed and this committee report is submitted, we will see this report accepted or rejected by the same Conservative government.

It will then be given to the people of Canada to ratify, in Quebec through referendum, for which they will have overtones of a vote for and against separatism; in British Columbia and some other provinces also through referendum; in others, through their legislature; and all of this to be done by this time next fall, a Meech Lake type of timetable.

The result of this process is that the decisions that will be made will be made in an atmosphere of bitter political wrangling and great tension, an atmosphere where regional and other passions will take the place of reason.

Now, the other possibility is almost as frightening. The love of country of so many of us, coupled with our weariness with what has been going on in the last number of years, will allow the final blueprint of the constitutional package for the Canada of tomorrow to be a patchwork of politicial trade-offs.

I'm not a political scientist nor am I a constitutional expert, but I am convinced that through the constitutional process, we have a rare opportunity to position Canada, a land blessed with so much potential, to become a major player in the world of the 21st century. In that world, whether we like it not, governments will be playing an even greater role than they are today. The key as to whether we'll be able to play this major role will be predicated to a large extent on the way in which the constitutional framework of this country is finallized.

As I read and re-read the government proposals, as I studied the notes that I made from a recent Canada West Conference held in Banff, which I attended, I was again struck with the ramifications of so many of the proposals,

[*Translation*]

Je vais donc commencer aujourd'hui en vous donnant mon opinion sur le processus au sein duquel vous jouez un rôle important. Je ne crois pas que le processus constitutionnel mis en branle par le gouvernement actuel soit la bonne approche.

Ce processus est vraiment la suite logique du système de fédéralisme exécutif qu'applique le gouvernement du Canada depuis la Confédération. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui établissait un cadre constitutionnel pour le Canada en 1867, a été élaboré surtout par des politiciens. Mais le Canada d'aujourd'hui et le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui sont beaucoup plus complexes et concurrentiels qu'ils ne l'étaient à ce moment-là. Or, la seule différence entre le processus qui se déroule actuellement et celui qui s'est déroulé il y a 125 ans, c'est qu'aujourd'hui on essaie de prendre des contacts avec la population et de la faire participer au débat même si, malheureusement, la plupart des gens restent assez cyniques face à cette formule. Si les gens sont cyniques, c'est en partie du fait que la plupart des Canadiens voient dans ce processus une tentative, de la part du gouvernement conservateur, de susciter leur opinion sur un document que le gouvernement lui-même a préparé. À la fin de ces audiences publiques, le comité présentera un rapport qui sera soit accepté, soit rejeté par ce même gouvernement conservateur.

Il incombera ensuite à la population du Canada de ratifier ces propositions; au Québec, il y aura un référendum où il s'agira essentiellement de voter pour ou contre la séparation; en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, la ratification se fera également par voie référendaire; dans d'autres provinces, par contre, l'Assemblée législative sera chargée d'approuver les propositions. Et tout cela doit se faire d'ici l'automne prochain, c'est-à-dire qu'une fois de plus, nous avons à respecter un certain délai, comme ce fut le cas pour l'Accord du Lac Meech.

Par conséquent, les décisions seront prises dans une atmosphère d'acrimonie politique et de forte tension, atmosphère où les passions régionales et autres remplacent la raison.

L'autre possibilité est presque aussi effrayante. Bon nombre d'entre nous, parce qu'ils sont très attachés à leur pays et parce qu'ils en ont assez du débat qui dure depuis déjà plusieurs années, vont permettre que les propositions constitutionnelles définitives visant le Canada de demain soient fondées sur une série de compromis politiques.

Je ne suis ni politicologue ni expert constitutionnel, mais je suis convaincu que nous avons, grâce au processus constitutionnel, l'occasion rêvée de placer le Canada—un pays avec un si grand potentiel—au rang des plus importantes nations du monde au XXI^{e} siècle. Que nous le voulions ou non, les gouvernemnts seront appelés alors à jouer un rôle encore plus important qu'à l'heure actuelle. La mesure dans laquelle nous pourrons justement jouer ce rôle important dépendra, dans une très grande proportion, du cadre constitutionnel qu'adoptera le Canada.

À mesure que je lisais et relisais les propositions gouvernementales, et que j'étudiais les notes que j'ai prises lors de la récente Canada West Conference tenue à Banff, j'étais frappé, une fois de plus, par les ramifications

[*Texte*]

proposals that at first reading seemed relatively straightforward. However, when one listened to people, who have a lot more knowledge than I do, argue about the relative merits and long-term implications, one became more and more confused and uncertain about the merits of these proposals. I am talking about proposals such as the section on strengthening the economic union, the section on serving Canada better, the section on responsive institutions for a modern Canada.

If that is the problem, my problem and that of a great many Canadians if that is so, then what do I recommend as a potential solution? I believe the constitutional debate should be broken into two components: those sections dealing with the issues that we must resolve and resolve quickly, issues that are the ones most concerning the average Canadians, issues that unless they are resolved will rip this country apart. There are in my view three of these: how to recognize Quebec's distinctiveness, the right of aboriginal people to self-government, and Senate reform.

These three sections should be the preoccupation of your committee and the existing process—your February report, the parliamentary debates that follow, and so forth. The balance of the proposals, and any others that would enhance Canada's competitiveness and make it the country that it has the potential to be, a great country for all of its citizens to live in, to prosper and to raise families, should be left to a constituent assembly.

Now, such an assembly should be of manageable size, with equal representation for each province and territory. The majority would be elected, the balance appointed. The appointed representatives would, it is hoped, be people who would ensure that to the extent possible the provincial delegation would have within it the proper mix of experience, expertise and demographics. Prior to the election, funds would be made available to those standing for election to ensure that the voters were aware of their respective qualifications.

• 1120

No existing elected politicians would be eligible for membership.

As part of its membership there would be, of course, proportional representation from the province of Quebec.

It would have as its major purpose the formulation of a constitutional package on all but the three items that would continue to be the responsibility of your committee.

It would have as its secondary purpose recommendations on who would represent Canada if Quebec rejected all proposals and voted in whatever form to separate from the balance of Canada.

It would be given a specific amount of time, six months to a year, to finish its work.

[*Traduction*]

importantes de bon nombre de ces propositions, bien que ces dernières semblent relativement simples à prime abord. Toutefois, à force d'écouter des gens—qui en savent beaucoup plus que moi, d'ailleurs—en débattre les avantages et les inconvénients ainsi que les conséquences à long terme, on s'embrouillait de plus en plus au point de ne plus être sûr de leur valeur. Je parle, entre autres, des propositions des chapitres sur le renforcement de l'union économique, la façon de mieux servir les Canadiens et les institutions réceptives au service d'un Canada moderne.

Si c'est bien cela le problème, moi et la majorité des autres Canadiens nous trouvons face à un dilemme: que recommander comme solution? À mon avis, le débat constitutionnel comporte deux grands éléments: d'abord, les questions qu'il faut régler rapidement, qui touchent le Canadien moyen et qui vont détruire notre pays si on ne les règle pas rapidement. À mes yeux, il y a trois questions de ce genre: comment reconnaître le caractère distinct du Québec et le droit des autochtones à l'autonomie politique et comment réformer le Sénat.

Ces trois questions devaient être la principale préoccupation de votre comité et de tout le processus qui l'entoure—c'est-à-dire le rapport que vous déposerez en février, le débat parlementaire qui suivra son dépôt, etc. Les autres propositions, et toute autre suggestion qui permettra d'améliorer la compétitivité du Canada et de lui faire réaliser son potentiel—c'est-à-dire d'être un grand pays qui s'occupe de tous ses citoyens, qui leur offre la prospérité et des conditions favorables dans lesquelles élever leur famille—devraient relever d'une assemblée constituante.

Ce genre d'assemblée ne doit pas être trop grande et doit prévoir une représentation équitable pour chaque province et territoire. La majorité des membres en seraient élus, les autres, nommés. On peut espérer que les représentants nommés seraient sélectionnés, dans la mesure du possible, pour assurer à chaque délégation provinciale une bonne représentativité du point de vue de l'expérience et des connaissances des membres et de l'apport des diverses régions géographiques. Avant les élections, des fonds seraient mis à la disposition des candidats pour que les électeurs puissent prendre connaissance de leurs compétences.

Aucun politicien occupant déjà un poste de membre élu d'un corps législatif ne pourrait en faire partie.

Il y aurait, bien entendu, une représentation proportionnelle pour la province de Québec.

Sa principale responsabilité serait la préparation d'une série de propositions constitutionnelles sur tout sauf les trois questions qui continueraient de relever de votre comité.

Son deuxième objectif serait la formulation de recommandations sur la ou les personnes qui représenteraient le Canada si jamais le Québec rejetait toutes les propositions et optait pour la séparation.

Cette assemblée aurait un délai précis, mettons entre six mois et un an, pour effectuer son travail.

[*Text*]

It would have sufficient staff and budget to ensure that its members were amply compensated and that the quality of its work would be of the highest order.

It would conduct no more cross-country hearings.

It would be disbanded when it had fulfilled its mandate.

The results of its deliberations, conclusions and recommendations would be subject to a national referendum. If the people of Quebec in such a referendum voted no, there would be a follow-up vote in that province for citizens to vote on sovereignty association or independence, whichever seemed appropriate.

I would now like to turn my remarks to Senate reform in my capacity as vice-president of the Manitoba chapter of the Committee for a Triple E Senate. Senate reform, as you will recall, was one of the major issues which in my early remarks I recommended should be a major preoccupation of this committee. Our group is pleased that the government as part of its proposals has gone a long way to accepting our views on the necessity of the continued existence of the Senate; that it should be elected; that it should have substantive powers; that it should have a mandate to ratify key appointments to federal boards and agencies. We disagree, however, with the thrust of the proposals in a number of other key areas. Many of our views are similar to those expressed by the Canada West Foundation's paper, "A Blueprint for Senate Reform", and I would strongly urge committee members to obtain and read this paper.

Looking at equal representation, the House of Commons is the chamber representing citizens on the basis of population, where the louder voice does and should go to the larger provinces. The Senate should be the chamber that represents citizens on the basis of the province in which they live.

A federal system recognizes both principles as a standing protection against the tyranny of a numerical majority packed into the most heavily populated states. Extra Senate seats is no more logical than extra seats in the Commons for small provinces. In fact, it is even less logical because representation by population should be the only chamber to have the power to make and break governments.

Those opposing the concept of equal representation are concerned that this would give smaller provinces the power to block national action and would negate the special claims of Quebec. The other side of this argument, however, is equally unattractive. Senate reform is pointless unless it creates greater political leverage for smaller provinces.

[*Translation*]

Elle disposerait d'un personnel et d'un budget suffisants pour que ses membres soient rénumérés adéquatement et que son travail soit de première qualité.

Elle ne tiendrait pas d'audiences publiques dans toutes les diverses régions du pays.

Elle serait démantelée à la fin de ses travaux.

Les résultats de ses délibérations, ses conclusions et ses recommandations feraient l'objet d'un référendum national. Si la population du Québec votait non dans un tel référendum, il y aurait un autre vote dans cette province pour permettre aux citoyens de voter sur la souveraineté-association ou l'indépendance, selon leur préférence.

Je voudrais maintenant faire un certain nombre de commentaires sur la réforme du Sénat, en ma qualité de vice-président de la section manitobaine du Committee for a Triple E Senate. Vous vous rappellerez qu'au début de mes remarques liminaires, j'ai recommandé que la question de la réforme du Sénat soit l'une des principales préoccupations de votre comité. Notre groupe est d'ailleurs très heureux de constater que le gouvernement semble reconnaître, dans ses propositions, le bien-fondé de notre position, à savoir la nécessité de préserver le Sénat; en outre, il reconnaît que le Sénat devrait être élu, qu'il devrait avoir des pouvoir élargis et qu'il devrait être chargé de ratifier les nominations clés aux commissions et aux organismes fédéraux. Par contre, nous n'acceptons pas l'orientation des propositions dans un certain nombre d'autres domaines clés. Notre position est d'ailleurs semblable à celle de la Canada West Foundation exposée dans un document intitulé, A Blueprint for Senate Reform, et j'encouragerais fortement les membres du comité à obtenir et à lire le document en question.

Sur la question d'une représentation égale, c'est à la Chambre des communes que la représentation des citoyens est fondée sur la population, et il est donc normal que les plus grosses provinces dominent dans cette Chambre. Par contre, le Sénat doit être la Chambre où les citoyens canadiens sont représentés sur une base provinciale.

Notre système fédéral doit reconnaître ces deux principes pour protéger la population contre la tyrannie d'une majorité numérique dans les provinces les plus peuplées. Il n'est pas plus logique de prévoir des sièges supplémentaires au Sénat pour les plus petites provinces qu'il ne l'est à la Chambre des communes. En fait, c'est encore moins logique, car une Chambre qui applique la formule de la représentation d'après la population doit être la seule à disposer du pouvoir d'appuyer ou de défaire le gouvernement.

Ceux qui s'opposent à la notion d'une représentation égale craignent que les plus petites provinces puissent bloquer l'adoption de mesures nationales et qu'une telle formule nous empêche de reconnaître la situation particulière de la province de Québec. Mais l'autre solution est tout aussi peu attrayante. La réforme du Sénat n'a plus aucun sens si elle n'accorde pas aux plus petites provinces une plus grande influence sur le plan politique.

[*Texte*]

There are those who propose some type of regional equality; that is, that the Prairies, B.C., Quebec, Ontario, and the Maritimes have equal numbers. This is unrealistic. The wants and needs of Manitoba are, and will increasingly be, different from those of Alberta, and I am sure the same thing could be said about Newfoundland and Nova Scotia.

There are those—and it is noted in the government's paper—who advocate a sliding scale type of representation; that is, based in part on population, as in the German model. The major problem with this approach is that it leads to arbitrary makeshift of specific numbers for specific provinces, requiring constant revision so as not to drift out of touch with changing realities.

We advocate a Senate with equal representation of ten senators from each province and, until they become provinces, two from each territory.

I am looking now at the Senate electoral process. We believe that the "first past the post" system, which characterizes our present electoral system, should be changed for Senate elections. The existing system is demonstrably punitive to smaller parties, and across the region it tends to give larger parties, and especially the largest party, a disproportionately large share of seats compared with its share of the votes. In some cases it can and has denied elected representation to the second-largest party, even though it received a third or more of the total vote in a region. We advocate the use of a single, transferable vote under which electors rank candidates in order of preference.

• 1125

I'm talking now about the timing of elections. The government proposals favour the conducting of senatorial elections concurrent with federal general elections. There are, in our view, serious problems with conducting these at the same time.

At the time of a House of Commons election the attention of the electorate is quite rightly focused on the election of members to the House of Commons, with its power to sustain or defeat governments. A simultaneous Senate election would be overwhelmed by the drama of this campaign. The choice of Senate candidates would be absorbed into an expression of preference for a given party's standing on national issues. This would tend to undermine the senatorial candidate's concentration on local issues.

Locking Senate elections to Commons elections would also tend to make senators adjuncts to the lower House caucus and reduce the elected Senate to a party chamber.

[*Traduction*]

Certains proposent une sorte d'égalité nationale; c'est-à-dire que la région des Prairies, la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario et les provinces Maritimes auraient le même nombre de sénateurs. À mon avis, ce n'est pas réaliste. Les désirs et les besoins du Manitoba sont déjà—et risquent de l'être encore plus à l'avenir—très différents de ceux de l'Alberta, et je suis sûr qu'on puisse en dire autant pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Certains préconisent—c'est d'ailleurs mentionné dans le document du gouvernement—une échelle de représentation progressive ou variable; c'est-à-dire fondée en partie sur la population, en suivant le modèle allemand. Le principal inconvénient de cette approche, c'est qu'elle est fondée sur une révision arbitraire et constante des pourcentages des diverses provinces, pour permettre justement de tenir compte d'une réalité changeante.

Nous proposons donc un Sénat à représentation égale, c'est-à-dire 10 sénateurs pour chaque province et deux pour chaque territoire en attendant qu'ils obtiennent le statut de province.

Je vais maintenant aborder la question de la procédure à suivre pour les élections sénatoriales. Nous sommes d'avis que le système dit «majoritaire uninominal»—c'est-à-dire notre système électoral actuel—ne convient pas pour les élections sénatoriales. D'abord, ce système punit en quelque sorte les plus petits partis politiques puisque dans une même région, les plus gros partis politiques—et surtout le plus gros parti—obtiennent un nombre disproportionné de sièges par rapport au nombre de voix recueilli. Dans certains cas, aucun candidat du deuxième plus grand parti politique n'est élu même si ce parti a reçu un tiers ou plus des voix dans une région donnée. Nous sommes donc en faveur d'un vote unique et transférable en vertu duquel les électeurs classeraient les divers candidats par ordre de préférence.

Passons maintenant à la question du moment auquel ces élections devraient avoir lieu. Le gouvernement favorise l'idée d'élections sénatoriales qui se tiendraient en même temps que les élections fédérales générales. À notre avis, cependant, cette formule poserait de graves problèmes.

Lors d'élections pour la Chambre des communes, il serait normal que l'électorat se préoccupe davantage de la sélection des députés, étant donné que cette Chambre a le pouvoir de soutenir ou de défaire un gouvernement. Il y a donc de fortes chances pour que l'électorat soit obnubilé par la campagne des députés fédéraux et que les élections sénatoriales passent à peu près inaperçues. Ainsi, les candidats sénatoriaux seraient sélectionnés en fonction de la popularité d'un parti donné à l'échelon national. Par conséquent, les candidats mettraient beaucoup moins l'accent sur les questions d'intérêt local.

De plus, en tenant les élections sénatoriales en même temps que celles pour la Chambre des communes, il y a de fortes chances pour que les sénateurs, tout en étant élus, deviennent les subordonnés des députés de la Chambre basse et soient réduits à défendre les positions des partis politiques auxquels ils appartiennent.

[*Text*]

Having elections coincide with provincial elections is also not advocated. Provincial elections take place at different times in different provinces; this would create a revolving-door chamber, with members arriving and leaving at irregular and unpredictable intervals.

It's our view that the optimal term of office for a senator should be six years, with half of the Senate elected in any single election. We also feel senators should be allowed to seek re-election. The attraction of staggered elections is continuity of Senate membership and a damping out of the effects of short-lived landslide victories.

Our recommendations are: that Senate elections should be on a stand-alone basis, with fixed, pre-determined dates, and that the term of a senator should be six years, with half of the Senate elected every three years.

Dealing with legislative powers, the Senate should not have the power to deadlock the legislative process. It should, however, have the power to veto Commons bills. This veto should be able to be overridden by the House of Commons. The lower House should also have the right to override amendments or failure to act within a designated time period.

We advocate that this override would be exercised by a vote in the Commons with a majority larger in percentage terms than the negative vote in the Senate. We do not believe the Senate should have the power to initiate money bills. Its veto power on money bills, however, should be the same as what I outlined in the preceding paragraph.

Given the special salience to Canadian francophones of legislation dealing with the status of official languages or with the direct cultural interest of these two groups, we recommend the double majority principle. That is, for linguistic and cultural legislation passage, it would require a majority of Senate members of both language groups defined in a simple declaration to be made by each senator upon taking the oath of office.

In our view, the need for Senate approval for constitutional amendments is not necessary. The Senate we propose is to represent the provinces. The approval of an unusual number of provinces in the area of constitutional amendments is already mandatory. As already mentioned, we believe the Senate should have appointive powers along the lines recommended in the federal government's proposals.

Our recommendations are: that the Senate have no role in votes of confidence; that it have veto power over legislation; that this power can be overridden by an unusual majority; in the case of French language and culture, a double majority would be required; and that it would have ratification powers re key federal appointments to boards and agencies.

[*Translation*]

Il ne conviendrait pas non plus que ces élections coïncident avec les élections provinciales. D'ailleurs, les élections provinciales ont lieu à différentes périodes, selon la province; sinon, le Sénat serait atteint du syndrome de la porte tournante, puisque les départs et les arrivées de ses membres se feraient à des intervalles à la fois irréguliers et tout à fait imprévisibles.

Nous pensons que le mandat optimal d'un sénateur devrait être de six ans, et que la moitié des sénateurs devraient être élus chaque fois que des élections seraient déclenchées. Nous sommes également d'avis que les sénateurs devraient pouvoir être réélus. Le fait d'avoir des élections échelonnées permettrait d'assurer une certaine continuité au sein de cette Chambre et de contrer l'effet de victoires écrasantes de courte durée.

Nous recommandons, par conséquent, que les élections sénatoriales soient tout à fait à part, qu'elles aient lieu à une date fixe prédéterminée et que le mandat des sénateurs soit de six ans, la moitié de ses membres étant élus tous les trois ans.

Quant à ses pouvoirs législatifs, le Sénat ne devrait pas pouvoir bloquer le processus législatif. Il devrait cependant avoir un droit de veto sur les projets de loi adoptés par la Chambre des communes. Cette dernière devrait tout de même avoir la possibilité d'annuler ce veto. La Chambre basse devrait également avoir le droit de refuser les amendements ou d'intervenir si le Sénat n'est pas en mesure d'accomplir le travail dans le délai voulu.

Nous pensons que ce pouvoir d'annulation devrait s'exercer au moyen d'un vote favorable appuyé par une plus forte majorité, par rapport au pourcentage des sénateurs ayant voté contre la mesure proposée. À notre avis, le Sénat ne devrait pas être habilité à proposer un projet de loi de finances. Par contre, son droit de veto sur ces mêmes projets de loi devrait être celui que j'ai déjà décrit au paragraphe précédent.

Étant donné l'importance que revêtent pour les francophones les lois en matière de langues officielles ou celles qui touchent directement les intérêts culturels des deux groupes linguistiques, nous recommandons l'adoption du principe de la double majorité. Autrement dit, les projets de loi d'ordre linguistique ou culturel devraient être appuyés par une majorité de sénateurs appartenant aux deux groupes linguistiques, cette appartenance étant précisée par chaque sénateur au moment où il est assermenté.

D'après nous, il n'est pas nécessaire que le Sénat approuve les modifications constitutionnelles. À notre avis, le Sénat doit représenter les provinces. L'approbation d'un grand nombre de provinces est déjà obligatoire pour les modifications constitutionnelles. Et comme nous l'avons déjà mentionné, le Sénat doit, selon nous, avoir le droit de procéder à certaines nominations, conformément aux propositions du gouvernement fédéral à cet égard.

Voici donc nos recommandations: Que le Sénat n'ait aucun rôle à jouer en ce qui concerne les votes de défiance; qu'il ait un droit de veto sur les projets de loi; qu'une très forte majorité puisse annuler ce veto; que dans le domaine de la langue et de la culture françaises, une double majorité soit requise; et que le Sénat soit habilité à ratifier les nominations clés aux commissions et aux organismes fédéraux.

[*Texte*]

Looking at Senate rules, we believe seating in the Senate should be by provincial delegation. The governing body of the Senate should be an executive council composed of the provincial chairpersons.

• 1130

In conclusion, in my earlier remarks on Senate reform I expressed my debt to the Canada West Foundation. I'd like to conclude this submission by quoting directly from their paper:

> Reform directed towards a Triple-E Senate is no longer an exotic novelty of unknown pedigree and implications. The research and debate already accomplished has made it both widely familiar and well thought through. The actual attainment of Senate reform awaits two things: the development of the political will of Canadian politicians, and the creation of a consensus about the priority of Senate reform and the values it would serve. FOR THE MILLIONS OF CANADIANS THAT LIVE IN ANY ONE OF THE EIGHT SMALLER PROVINCES, THE NEED FOR, AND VALUE OF A TRIPLE-E SENATE IS OBVIOUS—IT PROVIDES

—for the first time—

> AN OPPORTUNITY FOR THE CREATION OF A FUNCTIONAL NATIONAL GOVERNMENT IN OTTAWA.

Senator Molgat (Ste. Rose): Thank you for your very interesting. . .

[*Technical Difficulty—Editor*]

I think it would be easy to get equality if the Senate did not have much power. I think it would be very difficult to get the two big provinces, Ontario and Quebec, with 24 senators and with very large populations, to give us, the smaller provinces, equality if it is a powerful body.

If it comes to bargaining, and it will have to be bargaining in the final analysis, the provincial governments will have to agree. Do you put power ahead of equality, or equality ahead of power? In your view, which is the more important?

Mr. Fullerton: That's a pretty difficult question.

Senator Molgat: But it's one we are going to have to face.

Mr. Fullerton: I think they are both important. On which is the more important, I almost hate to make a decision. What's the point of a Senate without power? However, a Senate without equal representation, as I have tried to point out in my paper, loses a lot of the basic value.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le Règlement du Sénat, il nous semble normal que les sénateurs soient regroupés par province. L'organe de direction du Sénat devrait être un conseil composé de présidents des délégations provinciales.

Je disais tout à l'heure à quel point je suis redevable à la *Canada West Foundation* et je voudrais donc terminer mon exposé ce matin en vous citant un passage du document que cet organisme a préparé au sujet de la réforme du Sénat:

> Un projet de réforme visant à un Sénat élu et efficace à représentation égale ne constitue plus une nouveauté exotique dont les avantages et les conséquences restent inconnus. Au contraire, c'est une question qui est bien connue du public et au sujet de laquelle il y a eu énormément de réflexion dans le cadre d'études et de discussions sur ce sujet. La réalisation d'une véritable réforme du Sénat dépend de deux choses: la manifestation d'une volonté politique de réforme de la part des politiciens canadiens, et la réalisation d'un consensus sur le caractère urgent d'une réforme du Sénat et son nouveau rôle. POUR LES MILLIONS DE CANADIENS QUI VIVENT DANS L'UNE DES HUIT PETITES PROVINCES CANADIENNES, LA NÉCESSITÉ ET L'AVANTAGE D'UN SÉNAT ÉLU ET EFFICACE À REPRÉSENTATION ÉGALE EST MANIFESTE—IL PRÉSENTERAIT

. . .pour la première fois, d'ailleurs. . .

> L'OCCASION DE CRÉER UN GOUVERNEMENT NATIONAL VRAIMENT EFFICACE À OTTAWA.

Le sénateur Molgat (Ste Rose): Merci infiniment pour votre exposé intéressant. . .

[*Difficultés techniques—rédacteur*]

À mon avis, la représentation égale ne poserait pas tellement de problèmes si le Sénat n'avait pas trop de pouvoirs. Par contre, on pourrait très difficilement convaincre les deux plus grosses provinces—à savoir, l'Ontario et le Québec—qui ont chacune 24 sénateurs et une très forte population, de nous accorder à nous, les plus petites provinces, une représentation égale si le Sénat devient une chambre puissante.

Si tout cela doit se négocier en fin de compte—et je suppose que c'est justement ce qui va se produire—les gouvernements provinciaux vont devoir s'entendre. Qu'est-ce qui compte le plus: le pouvoir ou l'égalité? Selon vous, lequel de ces deux éléments est le plus important?

M. Fullerton: C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Le sénateur Molgat: Oui, mais c'en est une à laquelle il va falloir trouver une réponse.

M. Fullerton: Pour moi, les deux sont importants. Quant à savoir lequel des deux est le plus important, je préfère ne pas avoir à trancher la question. À quoi sert un Sénat sans véritable pouvoir? Mais en même temps, un Sénat sans représentation égale perd beaucoup de son utilité, comme j'ai essayé de le démontrer dans mon document.

[*Text*]

People talk about Ontario giving up. I've been fortunate enough in my life to live in just about every part of this country, including Quebec. If you look at Ontario, there are those inside Ontario who would go for equal representation if northern Ontario could be represented and if all parts of Ontario, aside from Toronto, could be represented.

I didn't got into the point because I didn't have enough time, but how do you do it? Is it all for one—say, 10 senators from...? You get into the province of Quebec. Quebec is a heck of a lot different from just Quebec City and Montreal. The whole point of the representation of cities becomes interesting.

Although I lean toward power being paramount, if power was going to end up in a Senate set up with the specifics the way it is today, I'd say forget it and let's start fighting at the ramparts, that sort of thing.

I can't help you, but I can tell you what my views are. They are expressed in the paper.

Senator Molgat: Two other specifics: do you see the 10 senators that you propose being elected at large in the province, or do you see them elected in constituencies? Second, we have had the proposal—in fact, it is in the government proposal—that there be specific seats set aside for aboriginal people. Since then, there have been some proposals that 50% of the seats should be for women. Have you looked at the question of constituencies and of special representation of aboriginals or women or groups?

Mr. Fullerton: I would like to deal with the second of your two questions first. I have thought quite a bit and discussed this point with a number of people and I believe, and I strongly believe that women and native folk are Canadians, Manitobans, Albertans, Québécois, Ontarians, and women and natives. I believe they should be able to stand for... Keep in mind we are talking about away from the "first past the post" principle.

• 1135

In Saskatchewan and Manitoba the native people are, and are becoming, a significant percentage of the population of these two provinces. I can think of no reason why native people cannot have candidates for the Senate. I can think of no reason why women can't be candidates for the Senate. I think to say that they have to be special because they are women or because they are natives—they are Canadians and they are members of a province.

[*Translation*]

Les gens parlent du fait que la province de l'Ontario a proposé de renoncer à un certain nombre des sièges auxquels elle a droit. Pour ma part, j'ai eu la chance de vivre dans à peu près toutes les régions du pays, y compris le Québec. Mais en ce qui concerne l'Ontario, il y en a qui accepteraient volontiers la représentation égale si le nord de l'Ontario et toutes les régions de la provinces, à part Toronto, pouvaient être représentées au Sénat.

Si je ne me suis pas attardé là-dessus, c'est parce que je manquais de temps, mais je me pose la question que voici: comment y parvenir? Est-ce qu'il suffit de décider qu'il y aura tant de sénateurs pour une région donnée—mettons, dix sénateurs de...? Mais prenons l'exemple du Québec. La province de Québec n'est pas simplement Québec et Montréal. C'est intéressant de se demander dans quelle mesure les villes peuvent vraiment représenter la province.

Bien que je sois enclin à vous dire que le pouvoir est peut-être plus important en fin de compte, si un Sénat ayant des pouvoirs accrus n'est guère différent de la Chambre telle qu'elle est organisée à l'heure actuelle, à mon avis, c'est parfaitement inutile; il vaudrait mieux partir de zéro.

Je regrette de ne pas pouvoir vraiment vous aider, bien que j'aie une opinion là-dessus, opinion qui est déjà exprimée dans le document qu'on vous a distribué.

Le sénateur Molgat: J'ai deux autres questions à vous poser: pensez-vous que les dix sénateurs que vous proposez pour chaque province devraient être élus pour l'ensemble de la province ou plutôt pour représenter des régions bien précises? Deuxièmement, on nous a suggéré—en fait, ceci fait partie de la proposition du gouvernement—qu'on réserve un certain nombre de sièges pour les autochtones. On nous a également proposé que 50 p. 100 des sièges soient réservés aux femmes. Avez-vous réfléchi à la question des groupes ou personnes que doivent représenter les sénateurs et à la façon dont les autochtones, les femmes ou d'autres groupes doivent y être représentés?

M. Fullerton: Je préfère répondre d'abord à votre deuxième question. J'y ai réfléchi beaucoup et j'en ai parlé avec un certain nombre de personnes et je suis fermement convaincu que les femmes et les autochtones sont Canadiens, Manitobains, Albertains, Québécois ou Ontariens avant d'être des femmes et des autochtones. Je suis convaincu qu'ils devraient pouvoir se présenter... Souvenez-vous que nous cherchons un moyen d'abandonner le principe du scrutin uninominal à un tour.

En Saskatchewan et au Manitoba, les autochtones représentent un pourcentage important de la population. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas présenter des candidats au Sénat. Je ne vois pas pourquoi des femmes ne pourraient pas se porter candidates au Sénat. Je ne pense pas qu'il faille faire des exceptions pour les femmes ou pour les autochtones, puisqu'ils sont Canadiens et qu'ils résident dans une province.

[*Texte*]

So the answer to your question is no, I don't think it's necessary to set up specifics for specifics because, as I say, they are Canadians and Albertans or Manitobans.

Dealing with the first part of your question, I have thought through—or at least I've thought about that, and I can argue in my own mind both pro and con—about whether we should have ten senators from Manitoba at large, or whether we should have constituencies similar to the way it's quasi-proposed in the federal paper. My leaning is to ten senators from, say, Manitoba, with five of course being elected every three years.

Senator Molgat: Wouldn't they all be elected in Winnipeg?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I take it that's a rhetorical question.

Mr. Fullerton: That is the danger, and as I say, I feel that could potentially be a danger. But again, I am sold on this transferable vote business, and I believe in my heart, with all due respect to you folk, that the senator in the system we're proposing would be in the eyes of the people a slightly different type of person from a provincial MP. I think people would have a tendency to vote for the person as a person, the person for what he stood for and his views on the local issues as opposed to the case in the present system of government. You ask average Canadians who their members are, and most of them don't know. When you ask them who they voted for they say, "I voted for Brian Mulroney", or "I voted for Pierre Trudeau". They don't even know, but I think they'd be voting more for the person, and I think therefore the danger of the Winnipeg predominance is there but I'm not sure it may not be overcome.

Senator Beaudoin: I wish to congratulate you for your excellent memorandum. I think Senator Molgat put his finger right on the point: if elected Senate, no problem; a Senate with powers, no problem; but there is a direct interaction between a Senate that is equal and a Senate that is equitable. Everything is in the powers.

• 1145

If you have a very strong Senate that is equal, then you have a House of Commons where the basic principle is representation by population; but if the Senate may destroy everything, then you contradict in the upper House what is going on in the lower House. Oh yes. If your veto is absolute, then you contradict the system of our democracy; but with an equitable Senate, you don't.

The difficulty is this: we have to find common ground between the two. You say, okay, for language and culture we will have the double veto. Culture has never been been defined by the Supreme Court of Canada. It will be—there is no doubt—but so far it is not defined. Language is.

So with this Quebec has a certain protection, but I say certain and relative, far from being a clear-cut protection.

[*Traduction*]

Par conséquent, pour répondre à votre première question, je pense qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un régime spécial pour les femmes et les autochtones, étant donné qu'ils ont les mêmes droits que les autres en tant que Canadiens et Albertains ou Manitobains.

Dans la première partie de votre question, vous vous demandez s'il serait préférable de faire élire 10 sénateurs du Manitoba en général ou de créer des circonscriptions comme le propose du moins le document fédéral. Après y avoir réfléchi et pesé le pour et le contre, je suis favorable à l'élection de 10 sénateurs représentant le Manitoba, à raison de cinq d'entre eux tous les trois ans.

Le sénateur Molgat: Est-ce qu'ils ne seraient pas tous élus à Winnipeg?

La coprésidente (Mme Dobbie): Voilà une question purement rhétorique.

M. Fullerton: C'est le risque et je pense que cela pourrait se produire. Mais, j'ai confiance dans le système de vote transférable et je suis intimement convaincu, en toute déférence, qu'un sénateur élu dans le cadre du système que nous proposons serait, aux yeux de la population, légèrement différent d'un député provincial. Je crois que les électeurs auraient tendance à voter pour la personne et ses opinions sur les questions locales, contrairement à ce qui se passe dans le système actuel. La plupart des Canadiens moyens ne connaissent même pas leur député. Si vous leur posez la question, ils disent qu'ils ont voté pour Brian Mulroney ou pour Pierre Trudeau. Ils ne savent même pas, mais je crois qu'ils voteraient plus pour la personne et cela risque de favoriser Winnipeg, mais je ne pense pas qu'il soit impossible d'équilibrer cet effet indésirable.

Le sénateur Beaudoin: Permettez-moi de vous féliciter pour l'excellent mémoire que vous avez présenté. Je crois que le sénateur Molgat a mis le doigt exactement sur le problème: un Sénat élu ne cause aucun problème, pas plus qu'un Sénat disposant de pouvoirs; par contre, il y a un lien direct entre l'égalité et l'équité de la représentation. Tout se joue au niveau du pouvoir.

Le pendant d'un Sénat très fort et égal, c'est une Chambre des communes dont les députés sont élus par la population; mais si le Sénat menace de tout détruire, la Chambre haute prend le contre-pied de ce qui se passe à la Chambre basse. Si le Sénat dispose d'un veto absolu, il va à l'encontre de notre principe de démocratie. Par contre, cette situation ne peut pas se produire dans le cas d'un Sénat équitable.

Le problème est le suivant: il faut trouver un point d'équilibre entre les deux. Vous acceptez un double veto pour la langue et la culture. La culture n'a jamais été définie par la Cour suprême du Canada. Ce n'est pas encore fait, mais cela viendra probablement un jour. Par contre, la langue a été définie.

Par conséquent, le Québec a une certaine protection qui reste cependant toute relative et qui est loin d'être absolue.

[*Text*]

So my dilemma is this. This is probably why the government has selected the word "equitable". I agree with you that Ontario and Quebec should never have the majority in the Senate. I agree entirely. It's no problem for me. I think the West should even be stronger than either of those two provinces, and perhaps the two together. It's debatable. What worries me is the absolute equality if you have the absolute powers. How can this system work?

Mr. Fullerton: Senator, I think what I said—and if I didn't say it clearly enough, what I implied—was that there is not equal power. I said that the Senate had the right to veto the lower House—

Senator Beaudoin: [*Inaudible—Editor*]

Mr. Fullerton: No, no, veto. But the lower House had the right to override the senators' veto, the senators' amendment, or indeed have a time delay—they drag something on. I said further that the veto I have recommended here, because hopefully we're not talking about minor issues with people just doing it for the sake of obstructionism—and there are a number of ways this could be exercised—would be by a majority greater than the override.

I'm just going to use numbers that don't mean anything. Let's assume that the Senate turned down a piece of legislation—there were no amendments, it just turned it down—by 5%. That was the vote. It was, say, 55% to whatever, but 5% was the percentage turn-down. The House of Commons then would have the right to override that veto—

Senator Beaudoin: Yes.

Mr. Fullerton: —if their vote was 6%. Do you follow?

Senator Beaudoin: Do you mean that to override the Senate you will need a greater majority in the House than the one in the first place?

Mr. Fullerton: Than the negative vote in the Senate. Again, maybe I can explain. Let us assume, for example, that the Senate is 100 people. I am just using these numbers for arithmetic's sake. Let us assume that a piece of legislation comes out of the Commons and the Senate rejects that 55 to 45. So it rejects it by. . . I'm getting lost in my arithmetic. For the sake of discussion, let us assume that that represents 10%. So it goes back to the House, and let's again make an assumption here.

Let's assume, for example, that party X, whatever it is, has a majority in the House of just 1% or 2%, that's all. It's very close. The House of Commons, which still has the major power, can override that negative vote in the Senate by voting to override by 10.1%, or whatever percent—

• 1150

Senator Beaudoin: This is of majority?

Mr. Fullerton: Of majority.

[*Translation*]

Voilà mon dilemme. C'est probablement la raison pour laquelle le gouvernement a opté pour le terme «équitable». Je conviens avec vous que l'Ontario et le Québec ne devraient jamais avoir la majorité au Sénat. Je suis tout à fait d'accord. Cela ne me pose aucun problème. Je pense que l'Ouest devrait être plus fort que chacune de ces provinces et peut-être même les deux à la fois. C'est à voir. Ce qui m'inquiète, c'est l'égalité absolue si le Sénat dispose de pouvoirs absolus. Comment un tel système peut-il fonctionner?

M. Fullerton: Monsieur le sénateur, ce que j'ai dit, ou tout au moins ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y a pas de pouvoir égal. J'ai dit que le Sénat avait un droit de veto à la Chambre basse. . .

Le sénateur Beaudoin: [*Inaudible—Éditeur*]

M. Fullerton: Non, le droit de veto. Mais la chambre basse a le droit de passer outre au veto ou aux modifications des sénateurs, ou même aux manoeuvres de temporisation. J'ai précisé par ailleurs que le veto que j'ai recommandé devrait être obtenu à une majorité supérieure à la décision de passer outre. Il y aurait plusieurs moyens d'exercer ce droit de veto, et il n'est pas question ici des interventions secondaires entreprises uniquement pour faire de l'obstruction.

Je vais utiliser des chiffres simplement pour illustrer mon propos. Supposons que le Sénat rejette un projet de loi sans amendement, par une majorité de 5 p. 100. Admettons que le vote a été de 55 p. 100 et que le projet de loi a été rejeté avec une majorité de 5 p. 100. La Chambre des communes aurait par la suite le droit de passer outre à ce veto. . .

Le sénateur Beaudoin: Oui.

M. Fullerton: . . .si le vote des députés représente une majorité de 6 p. 100. Est-ce que vous me suivez?

Le sénateur Beaudoin: Est-ce que cela signifie qu'il faudrait avoir une majorité supérieure à la Chambre des communes pour annuler le veto du Sénat?

M. Fullerton: Il faudrait que le pourcentage des voix soit supérieur au pourcentage des sénateurs qui ont voté contre. Je vais prendre un autre exemple. Supposons qu'il y ait 100 sénateurs. Je choisis ce chiffre pour simplifier les calculs. Supposons qu'un projet de loi présenté par la Chambre des communes soit rejeté au Sénat par 55 voix contre 45. Par conséquent, le projet de loi est rejeté par une majorité de. . . Je suis perdu dans mes calculs. Supposons qu'il soit rejeté par une majorité de 10 p. 100. Le projet de loi est renvoyé à la Chambre des communes.

Admettons par exemple que le parti X dispose à la Chambre d'une majorité de 1 ou 2 p. 100 seulement. Sa majorité serait très faible. La Chambre des communes, qui dispose toujours d'un pouvoir plus grand, peut renverser ce vote négatif du Sénat en obtenant une majorité de 10,1 p. 100, ou tout autre pourcentage supérieur. . .

Le sénateur Beaudoin: Il s'agit bien d'un pourcentage de majorité?

M. Fullerton: C'est exact.

[*Texte*]

Senator Beaudoin: Where is the principle of proportional representation?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I think we are now getting into the area of debate. Perhaps we'll end this intervention. I'm sure Senator Beaudoin would like to have an additional conversation with you; you've raised some very provocative and interesting ideas and questions. Thank you very much, Mr. Fullerton. It was an excellent presentation.

Mr. Fullerton: I thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We now have the Westman Coalition for Equality Rights, and Ms Sheila Doig.

Ms Gladys Worthington (Westman Coalition for Equality Rights): Madam Chairperson, Mr. Clark and members of the special committee, the Westman Coalition for Equality Rights was formed originally to identify with issues that threaten the equality of all Canadians. We welcome the continued opportunity to be part of shaping Canada's future and through this process to fulfil the lasting achievements of Manitoba women, as well as their hopes and aspirations.

The coalition expresses their concern with the process of this "national dialogue. . .unparalleled opportunity to have [our] say", and the timeframe of six months to develop revisions to our Canadian Constitution that will positively reflect the changing needs of our society since Confederation.

In studying the unity package, the coalition has taken a broad look at the impact some of the proposals will have on all Canadians, especially women and children. Presenting our concerns are Sheila Doig and Gwen Trip.

Ms Sheila Doig (Westman Coalition for Equality Rights): We're very pleased to be here this morning. I can't resist pointing out that our presentation will represent truly a broad-based coalition of thought from people who live and work in the Westman region.

I would like to begin by saying that from our experience at the Spicer commission hearings and the Manitoba hearings on the Meech Lake accord and on the Constitution, repeated talks and meetings with women's groups, teachers' groups, agricultural, labour and farm groups and concerned individuals since our formation in 1987, we can say with firmness that in this part of Manitoba there is definite support for a strong central government and national shared-cost programs.

Canadians succeeded in establishing the concept of universality so that no matter where they lived they would have fair access to health care, education and social services. A strong federal government with spending powers shared with the provinces is the base for these programs. A quality of life has been achieved through the principles of democracy and the parliamentary system. These principles are part of what unites Canada and Canadians.

[*Traduction*]

Le sénateur Beaudoin: Que faites-vous du principe de la représentation proportionnelle?

La coprésidente (Mme Dobbie): Je pense que nous nous lançons dans un débat. Nous allons peut-être mettre fin à cette intervention. Je suis certaine que le sénateur Beaudoin aimerait poursuivre cette conversation avec vous; vous avez soulevé des idées et des questions intéressantes et stimulantes. Merci beaucoup, monsieur Fullerton, pour votre excellent exposé.

M. Fullerton: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous allons maintenant entendre le témoignage de la Westman Coalition for Equality Rights, représentée par M^me^ Sheila Doig.

Mme Gladys Worthington (Westman Coalition for Equality Rights): Madame la présidente, monsieur Clark et mesdames et messieurs les membres du comité spécial, la Westman Coalition for Equality Rights a été constituée à l'origine pour définir les éléments qui menacent l'égalité de tous les Canadiens. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de contribuer à bâtir l'avenir du Canada et, par le fait même, d'aider les Manitobaines à accomplir des progrès durables et à réaliser leurs espoirs et aspirations.

La coalition se fait le porte-parole des Manitobaines pour exprimer leurs inquiétudes à propos de cette période de six mois consacrée à ce «dialogue national, cette occasion sans précédent de [nous] exprimer», afin de modifier la Constitution canadienne, de manière à prendre en compte l'évolution des besoins de notre société depuis la Confédération.

Dans ce dossier, la coalition a étudié de façon générale les répercussions de certaines propositions sur l'ensemble de la population canadienne, et en particulier sur les femmes et les enfants. M^mes^ Sheila Doig et Gwen Trip vont vous présenter nos réflexions.

Mme Sheila Doig (Westman Coalition for Equality Rights): Nous sommes très heureuses d'être ici ce matin. Permettez-moi de préciser que notre exposé représente l'opinion générale des habitants et des travailleurs de la région de Westman.

Pour commencer, nous pouvons dire que notre région du Manitoba est nettement en faveur d'un gouvernement central fort et de programmes nationaux à frais partagés. Nous avons pu nous en rendre compte lors des audiences de la Commission Spicer, des audiences manitobaines sur l'Accord du lac Meech et la Constitution, et lors des discussions et assemblées que nous avons organisées depuis notre formation en 1987 avec des groupes de femmes, d'enseignants, d'agriculteurs, de travailleurs et de militants.

Les Canadiens ont réussi à faire accepter le principe de l'universalité qui leur permet d'avoir accès aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux, peu importe la région où ils habitent. Ces programmes s'appuient sur un gouvernement fédéral fort partageant le pouvoir de dépenser avec les provinces. C'est aux principes démocratique et parlementaire que nous devons la qualité de vie dont nous jouissons au Canada. Ces principes contribuent à faire l'unité du Canada et des Canadiens.

[*Text*]

• 1155

However, the proposals contained in "Shaping Canada's Future Together" will change for future generations the fundamental base of life in Canada, because the proposals are not being incorporated into new laws or agreements but into the Canadian Constitution.

The opting out of new Canada-wide shared-cost programs is, we suggest, but one part of a business agenda, not just of Canadian business but that of global private corporate interests. To us it appears the intent is to entrench a business agenda in the Canadian Constitution that will secure the interests of the private business sector and forever limit the ability of the Government of Canada to be the democratic voice of its citizens.

The impact of section 27 on women and children, indeed on all Canadians, can be expressed in terms of family suffering. Laws can be established, struck down, amended, rewritten, and agreements can be negotiated, challenged or renegotiated, but the Constitution is forever. The Westman Coalition for Equality Rights has several concerns regarding section 27. As well, we will discuss certain proposals inherent in "Shaping Canada's Future Together" because of their related impact on the opting out of new Canada-wide shared-cost programs. Our beginning concern is the opting out of new Canada-wide shared-cost programs.

1. Social programs are at risk. It could be the end of universality, a fundamental concept Canadians value highly.

2. In reading section 27, "objectives" and "reasonable compensation" are not defined.

3. There is no mention of standards in section 27 which provide for the quality of national shared-cost programs and serve as a unifying force for all Canadians. This may mean that poorer provinces will not be able to afford to establish programs formerly national in the scope. Ottawa might establish regional programs in place of national ones, but the system would then become competitive with no assurance of equal benefits to the various regions.

4. Canadians will lose the mobility to move from one province to another and to find equity of services. Family suffering will be increased with this loss of mobility. Canada's unity of place will suffer.

5. It would take years to negotiate for the approval of seven provinces representing 50% of the population, making it more difficult to establish any new social programs.

[*Translation*]

Cependant, les propositions contenues dans «Bâtissons ensemble l'avenir du Canada» ne garantiront pas les mêmes conditions de vie aux futures générations de Canadiens, étant donné que les propositions ne sont pas intégrées dans de nouvelles lois ou conventions, mais dans la Constitution canadienne.

Le droit de retrait des nouveaux programmes nationaux à coûts partagés n'est, à notre avis, qu'un élément de la stratégie du monde des affaires. Qui va dans le sens des intérêts du monde des affaires mondial et pas simplement du secteur privé canadien. Il nous semble que cela trahit l'intention d'inclure dans la Constitution du Canada des dispositions qui privilégieront les intérêts du secteur privé et empêcheront à tout jamais le gouvernement du Canada d'être le porte-parole démocratique des citoyens et citoyennes.

Par exemple, l'article 27 ne pourra qu'avoir des conséquences négatives sur les femmes et les enfants et sur toute la population canadienne. Les lois, on peut les adopter, les supprimer, les modifier, les réviser; les conventions, on peut les négocier, les contester ou les renégocier; mais la Constitution est immuable. La Westman Coalition for Equality Rights se pose plusieurs questions au sujet de l'article 27. Nous étudierons également certaines propositions contenues dans «Bâtissons ensemble l'avenir du Canada», étant donné leur incidence sur le droit de retrait des nouveaux programmes cofinancés. Notre première préoccupation a trait aux nouveaux programmes cofinancés.

1. Les programmes sociaux sont menacés. Cela pourrait être la fin de l'universalité, principe fondamental auquel les Canadiens et Canadiennes tiennent beaucoup.

2. Les termes «objectifs» et «compensations justes» ne sont pas définis dans l'article 27.

3. L'article 27 ne fait pas état de normes de qualité applicable aux programmes nationaux cofinancés qui serviraient de principe unificateur pour tous les Canadiens. En l'absence de normes, les provinces les moins nanties ne pourront peut-être pas se permettre de mettre sur pied des programmes qui étaient offerts auparavant à tous les habitants du pays. Ottawa remplacera peut-être les programmes nationaux par des programmes régionaux, mais le système deviendra alors ouvert à la concurrence, sans aucune garantie d'égalité des prestations dans les diverses régions.

4. Les Canadiens ne pourront plus se déplacer d'une province à l'autre en comptant bénéficier des mêmes services. Les familles souffriront de cette perte de mobilité. L'unité de lieu du Canada en souffrira.

5. La création de tout nouveau programme social sera très difficile, étant donné qu'il faudra des années pour obtenir l'approbation de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

[*Texte*]

6. For the protection of the Canadian people, we do not want to see placed into the Constitution anything which ties the hands of future governments. No one knows what the certain needs or expectations of Canadians will be in 10, 20, or 50 years. For example, Canadians have spoken for a national child care act now, but these proposals will make it virtually impossible.

With respect to the Council of the Federation, the government is not listening to Canadians. The Spicer commission and the Manitoba Constitutional Task Force concluded that Canadians wanted a strong central government, but "Shaping Canada's Future Together" proposes instead a Council of the Federation—a council not easily acceptable to the general public, and an all-powerful body. The wording in section 28, which describes the Council of the Federation, makes clear the following:

1. It is a non-elected process of appointments by the premiers. The council will be able to override provincial laws and will greatly increase the powers of provincial premiers. The premiers may be able to change representation, depending on the issues before the council. It is not clear how long the appointments are for and yet the appointments, it would seem, will have the power to block legislation passed by Parliament.

2. New social legislation passed by Parliament will go to the Council of the Federation before it goes to the Senate, and if blocked, will not proceed. Therefore, greater power could be placed in the council than in the Senate.

3. The council will be unavailable to the public because of no permanent staff, rotating meetings, and changing representation. When we read through "Shaping Canada's Future Together" we pulled out some of the wording, which I would like to comment on. It will not be "publicly visible". We think the council will be "more productive" in terms of inter-governmental relations, but for the multinationals, not for the public. That the council will be "less confrontational" in terms of intergovernmental relations we feel is another way of saying less democratic.

• 1200

4. If the economic union and fiscal harmonizing become top priority by being placed in the Constitution, a national child care program could be jeopardized if it opposes these priorities in some way.

It is entrenching a particular economic vision of Canada into the Constitution which we believe could impoverish women and children. The council is mandated to decide on social programs that benefit women and families across the country. It is mandated to militate against any factors that impede this particular economic vision of Canada. It will be mandated to facilitate the new economic union which may leave women, children and the environment in the dust.

[*Traduction*]

6. Pour le bien de la population canadienne, nous refusons d'inclure dans la Constitution des dispositions qui limitent les initiatives des gouvernements à venir. Personne ne sait quels seront les besoins ou les attentes des Canadiens dans dix, 20 ou 50 ans. Par exemple, ces propositions rendront pratiquement impossible la mise en oeuvre d'une loi nationale sur la garde d'enfants réclamée par la population canadienne.

Quant au Conseil de la Fédération, c'est la preuve que le gouvernement ne tient pas compte de l'opinion des Canadiens. La Commission Spicer et le groupe d'étude constitutionnel du Manitoba ont conclu que les Canadiens souhaitent un gouvernement central fort. Au lieu de cela, «Bâtissons ensemble l'avenir du Canada» propose de créer un Conseil de la Fédération, un Conseil tout puissant qui ne sera pas facilement accepté par le grand public. D'après l'article 28 qui décrit le Conseil de la Fédération, il ressort clairement que:

1. C'est un organisme composé de membres non élus, nommés par les premiers ministres. Le Conseil aura le pouvoir de passer outre aux lois provinciales et accroîtrait énormément les pouvoirs des premiers ministres provinciaux. En effet, les premiers ministres pourraient changer de représentants selon les questions soumises au Conseil. La durée des nominations n'est pas précisée clairement et pourtant, il semble que les membres du Conseil auraient le pouvoir de s'opposer aux lois votées par le Parlement.

2. Les nouvelles lois sociales adoptées par le Parlement seront soumises au Conseil de la Fédération avant d'être présentées au Sénat et ne se rendraient même pas jusqu'à la Chambre haute sans l'approbation du Conseil. Cela signifie que le Conseil aurait un pouvoir supérieur à celui du Sénat.

3. Le public n'aurait pas accès au Conseil étant donné qu'il n'aurait pas de personnel permanent, qu'il se réunirait à tour de rôle et que le représentant pourrait varier selon la nature des questions étudiées. Après avoir lu «Bâtissons ensemble l'avenir du Canada», nous avons retenu certains termes que j'aimerais commenter. Le Conseil ne sera pas «visible pour le public». Nous pensons qu'il en résultera un processus de relations intergouvernementales «plus productif», mais plutôt pour les multinationales que pour le public. Dire que le Conseil sera «moins agressif» sur le plan des relations intergouvernementales, c'est dire aussi qu'il sera moins démocratique.

4. Le gouvernement fédéral propose de se donner comme priorité l'union économique et l'harmonisation fiscale, et de les inscrire dans la Constitution. Or, un programme national de garde d'enfants risquerait d'être remis en question s'il nuit d'une façon quelconque à ces priorités.

À notre avis, la consécration d'une vision économique particulière du Canada risque d'appauvrir les femmes et les enfants. Le Conseil aura pour mandat de décider des programmes sociaux offerts aux femmes et aux familles dans tout le pays. Il sera chargé de s'oppposer à tous les facteurs susceptibles d'empêcher la réalisation de cette vision économique particulière du Canada. Il aura pour mission de faciliter la nouvelle union économique dont les femmes, les enfants et l'environnement risquent d'être les laissés pour compte.

[*Text*]

Is not the rising number of impoverished children a national crisis demanding nationally co-ordinated resolutions? In Canada, 1 million children live in poverty and 400,000 are near or entering the poverty level.

I'd like to now raise points on the new economic union. We suggest that the proposed economic union is in fact really a business agenda that will have a devastating effect on present or any future social programs. The economic union implies a massive transfer of power from government at all levels, giving these powers to the marketplace. We suggest the ensuing free flow of capital will concentrate in the larger urban areas or move out of the country, leaving even greater regional disparity. Poverty will deepen in these areas.

Business—and I particularly use the Business Council on National Issues here—has stated that social programs such as health care, housing, education and social security are a luxury Canada cannot afford in order to compete in the new world marketplace. These statements do not stand up to examination. For example, 4% of the federal budget is spent on medicare. This does not cause the deficit. As well, Canada's social spending is 21.5% of its gross national product, which is very close to the 20.8% for the U.S. Both countries spend less than the 25.6% spent by all the industrialized countries in the Organization of Economic Co-operation and Development, the OECD. Meanwhile, Belgium at 37.6%, the Netherlands at 36.1%, West Germany at 31.5%, and France at 29.5% spend more for their social safety net and they are excellent competitors on the world scene.

Linda McQuaig, in her book *The Quick and the Dead*, says it best:

> European countries have built very specific safeguards into their trading agreements to prevent just the sort of "race to the bottom" of ever-lower standards for working people. These safeguards ensure the preservation of labour and social standards—already far higher in Europe than in North America—to prevent footloose capital from doing the kind of shopping-for-the-country-with-the-lowest-standards that we are seeing develop in the North American market.

Therefore, we cannot conclude that strong social programs are the reason Canada cannot compete in the global marketplace. Canada must never, ever place any economic vision or union into the Constitution. It belongs outside the Constitution.

The Westman Coalition for Equality Rights has the following recommendations: Listen to Canadians; strengthen federalism; strengthen Canada.

1. Preserve the mandate for universal, accessible shared cost programs for Canada's future by removing the proposal described in section 27.

[*Translation*]

Est-ce que l'appauvrissement des enfants n'est pas une crise nationale qui exige des résolutions coordonnées à l'échelle nationale? Au Canada, un million d'enfants vivent dans la pauvreté et 400,000 autres en sont menacés.

J'aimerais maintenant parler de la nouvelle union économique. Ce projet d'union économique nous apparaît comme un plan d'action du milieu des affaires qui aura des répercussions catastrophiques sur les programmes sociaux actuels et futurs. L'union économique sous-entend un transfert massif de pouvoir au secteur privé, depuis tous les paliers de gouvernement. Nous craignons que le flux de capitaux qui s'en suivra sera concentré dans les grands centres urbains ou à l'extérieur du pays, accentuent encore la disparité régionale. La pauvreté augmentera encore plus dans les régions délaissées.

Le milieu des affaires—et je cite en particulier le Conseil canadien des chefs d'entreprises—a déclaré que les programmes sociaux concernant la santé, le logement, l'éducation et la sécurité sociale sont un luxe que le Canada ne peut pas se permettre s'il veut être concurrentiel sur les nouveaux marchés mondiaux. De telles déclarations ne tiennent pas debout. Par exemple, le programme d'assurance santé absorbe 4 p. 100 du budget fédéral. Ce n'est pas lui qui provoque le déficit. Par ailleurs, le Canada consacre au secteur social 21,5 p. 100 de son produit national brut, soit un pourcentage très proche des 20,8 p. 100 américains. Les deux pays affichent un pourcentage de dépenses inférieur aux 25,6 p. 100 que consacrent à ce domaine tous les pays industrialisés de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. La Belgique avec 37,6 p. 100, les Pays-Bas avec 36,1 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest avec 31,5 p. 100 et la France avec 29,5 p. 100 consacrent une part plus importante de leur budget au domaine social tout en restant d'excellents concurrents sur la scène mondiale.

Linda McQuaig en parle de manière plus éloquente dans son livre intitulé *The Quick and the Dead*:

> Les pays européens ont prévu dans leurs accords commerciaux des garanties précises pour éviter la chute des normes de protection sociale des travailleurs. Ces garanties protègent les normes du travail et les normes sociales, qui sont déjà bien meilleures en Europe qu'en Amérique du Nord, afin d'éviter que les partisans d'un capitalisme débridé ne se tournent vers les pays offrant les normes sociales les plus basses, comme cela commence à se faire sur le marché nord-américain.

Par conséquent, il est faux de conclure que le Canada ne peut être compétitif sur les marchés mondiaux en raison de ces programmes sociaux généreux. Il faut à tout prix éviter d'inclure dans la Constitution une vision économique ou une union économique. L'économie doit rester en dehors de la Constitution.

La Westman Coalition for Equality Rights présente les recommandations suivantes: rester à l'écoute des Canadiens; renforcer le fédéralisme, renforcer le Canada.

1. Maintenir pour les futures générations de Canadiens le mandat des programmes universels, accessibles et cofinancés en supprimant la proposition contenue dans l'article 27.

[*Texte*]

2. Preserve the democratic process by removing the proposal to establish the Council of the Federation, the non-elected, powerful, undemocratic body operating outside Parliament with a potential veto over Parliament.

3. Retain, not transfer, federal residual powers.

4. Retain the federal declaratory power set out in section 92(10(c) of the Constitution. This will strengthen the central government.

5. Retain the present mandate of the Bank of Canada Act to act for the public good and do not narrow the mandate to achieve and preserve price stability.

6. Do not entrench an economic vision or the proposed new economic union in the Canadian Constitution.

7. Reverse the commitment to decentralize, as this gives vastly increased powers to the premiers and the provinces. Recognize that Canada is a country founded on the principles of democracy. Preserve those principles in a strong central government committed to the parliamentary process, with the House of Commons as the base of power.

[*Traduction*]

2. Maintenir le processus démocratique en éliminant la propositon de création d'un Conseil de la Fédération, organisme non élu, puissant et non démocratique, indépendant du Parlement et doté d'un droit de veto sur les décisions du Parlement.

3. Conserver et non pas transférer les pouvoirs résiduels fédéraux.

4. Maintenir le pouvoir déclaratoire fédéral prescrit à l'alinéa 92.(10)c) de la Constitution, car il renforce le gouvernement central.

5. Conserver le pouvoir actuel de la Banque du Canada d'agir pour le bien public plutôt que de réduire ce mandat pour préserver la stabilité des prix.

6. Ne pas consacrer dans la Constitution canadienne une vision économique ni le projet d'une nouvelle union économique.

7. Revenir sur l'engagement de décentralisation, étant donné que la décentralisation donnerait des pouvoirs beaucoup plus vastes aux premiers ministres et aux provinces. Reconnaître que le Canada est un pays fondé sur les principes de la démocratie. Préserver ces principes dans un gouvernement central fort fonctionnant selon le modèle parlementaire où la Chambre des communes est le siège du pouvoir.

• 1205

The Canadian Constitution is forever.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you you very much, Mrs. Doig.

We will now turn to our first questioner, Madam Guarnieri.

Ms Guarnieri: Thank you for a very insightful presentation.

You say in your opening statement that the opting out of new Canada-wide shared-cost programs is part of the business agenda, not just of Canadian business but that of global, private, corporate interests.

A lot of the government proposals have to do with the division of powers between federal and provincial governments, giving provincial governments exclusive jurisdiction over areas like job training, which is crucial to the development of women as part of the work force in Canada. In your brief, you go on to say that the impact of section 27 on women and children will be severe. I would like to ask you to assess the relative commitments of federal and provincial governments over the years to the genuine equality of opportunity for women in the labour market. Historically, has it been the federal or the provincial governments that have made the greatest strides, in terms of employment equity and equality of opportunity?

Ms Doig: We are going to share the questioning here, so do appreciate that.

I don't have the figures in front of me. We've tended to feel that when the federal government introduces a program and the years of viable and vital debate go into that, there tend to be standards established, and if those standards are

La Constitution canadienne est faite pour durer.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, madame Doig.

Nous allons maintenant passer aux questions. Nous allons commencer par M^me^ Guarnieri.

Mme Guarnieri: Je vous remercie pour votre exposé très perspicace.

Dans votre introduction, vous affirmez que le droit de retrait des nouveaux programmes nationaux co-financés a été proposé pour plaire au milieu des affaires canadien ainsi qu'aux intérêts privés mondiaux.

Un grand nombre des propositions du gouvernement se rapportent à la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux et consistent à accorder aux provinces des compétences exclusives dans des domaines comme la formation professionnelle, domaine extrêmement important pour le perfectionnement de la main-d'oeuvre féminine canadienne. Dans votre mémoire, vous indiquez que l'article 27 aura des répercussions graves sur les femmes et les enfants. Quels sont, à votre avis, les engagements relatifs pris par les gouvernements fédéral et provinciaux au fil des ans pour promouvoir l'égalité des chances des femmes sur le marché du travail? Historiquement, les progrès en matière d'équité et d'égalité des chances ont-ils été plus marqués au niveau fédéral ou au niveau provincial?

Mme Doig: Permettez-moi de préciser tout d'abord que nous allons nous répartir les questions.

Je n'ai pas de chiffres sous la main, mais nous avons l'impression que la proposition d'un programme par le gouvernement fédéral donne lieu à un débat vital qui dure plusieurs années et aboutit à la définition de normes. Si ces

[*Text*]

enforced, they produce an opportunity for all the provinces. Check with me if I am not answering your question correctly. The real concern, of course, when we start looking at the moving of powers to the provinces is the great disparity of provinces to have equal opportunity to introduce programs.

We have a problem with both the federal government and the provinces on training programs. They may identify, say, allocations of money for women in training, but when we get the analysis, at the end, of how much money actually was delegated to women and used for women, it very often does not match the intent of the objectives of the program. That is happening at both the provincial and federal levels. But national standards of a strong federal program, we feel, are a much more equitable base for Canadians. Of course, the powers are interrelated in the funding, but the provinces themselves would have the authority to determine how they are set up and how they would enforce national standards that come from a national directive.

Now, if I haven't quite answered your question, maybe I—

Ms Guarnieri: Is that because it is easiser to lobby one level of government rather than 11? The reason I ask the question is that you say in your brief that social programs are at a risk, that it could be the end of universality as we know it.

We have seen, for instance, the erosion of universality of social programs at the federal level in the past few years. But then, in your brief, you say, "we do not want to see placed into the Constitution anything which ties the hands of future governments". I am just wondering about the logic. If governments come and go and their commitments to various programs come and go, would it not be better to see some sort of guarantee and commitment to social programs per se?

Ms Gwen Trip (Westman Coalition for Equality Rights): What we do feel is that if a particular economic vision is entrenched in the Constitution, there will be much less flexibility. What also we're objecting to, generally speaking, is that we are going to have standards for fiscal harmonization and economic union placed in the Constitution, and if there is a conflict between those objectives and social concerns, the social concerns thereby will lose, because you're having here a money-first policy. Canadians asked for the free flow of services and they got the free flow of capital, and that's our main objection here.

• 1210

Ms Guarnieri: But why not entrench, for instance, everyone's right to medicare? Is that not considered an essential service?

[*Translation*]

normes sont adoptées, toutes les provinces peuvent les appliquer. Dites-moi si je ne réponds pas bien à votre question. Malheureusement, la décentralisation des pouvoirs risque de provoquer une grande disparité parmi les provinces qui n'auront pas toutes la même possiblité d'adopter de nouveaux programmes sociaux.

Quant aux programmes de formation, il y a des problèmes tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Par exemple, les gouvernements ont beau consacrer des crédits à la formation de la main-d'oeuvre féminine, il arrive très souvent que les fonds reçus dans la pratique ne correspondent pas aux montants identifiés dans les objectifs du programme. Cela arrive aussi bien au niveau provincial qu'au niveau fédéral. Cependant, nous estimons que les Canadiens sont beaucoup mieux protégés par des normes nationales applicables dans le cadre d'un programme fédéral fort. Bien entendu, les pouvoirs en matière de financement sont interreliés mais, en vertu des propositions, les provinces auraient elle-mêmes le pouvoir de déterminer l'organisation et l'application des normes nationales découlant de directives fédérales.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question. . .

Mme Guarnieri: Est-ce que cela s'explique par le fait qu'il est plus facile de faire du lobbyisme auprès d'un palier de gouvernement plutôt qu'auprès de 11 gouvernements différents? Je vous pose cette question parce que vous affirmez dans votre mémoire que les programmes sociaux sont en danger, que les propositions menacent l'universalité telle que nous la connaissons.

Depuis quelques années, par exemple, nous constatons l'érosion de l'universalité des programmes sociaux au niveau fédéral. Par la suite, vous écrivez dans votre mémoire que vous ne souhaitez pas voir consacrer dans la Constitution des dispositions qui limiteraient les pouvoirs des gouvernements futurs. Je vois là une certaine contradiction. Si nous voulons éviter que les programmes sociaux changent avec les gouvernements, ne serait-il pas préférable d'inclure dans la Constitution des garanties ou des engagements à l'égard des programmes sociaux en soi?

Mme Gwen Trip (Westman Coalition for Equality Rights): Ce que nous craignons, c'est que la consécration d'une vision économique particulière se traduise par une perte considérable de souplesse pour le gouvernement. De manière générale, nous sommes également contre l'inclusion dans la Constitution des notions d'harmonisation fiscale et d'union économique car, en cas de conflit entre ces objectifs et les besoins sociaux, ce sont ces derniers qui seront délaissés étant donné que la Constitution accordera la primauté aux questions financières. Nous déplorons surtout le fait que le gouvernement cherche à privilégier l'économie alors que les Canadiens réclament un meilleur accès aux services.

Mme Guarnieri: Mais pourquoi ne pas inclure dans la Constitution le droit de tous les citoyens aux soins de santé? Ne considère-t-on pas les soins de santé comme un service essentiel?

[*Texte*]

Ms Trip: I looked through the book on the European Economic Community, and I didn't see any mention in the book of a social charter. They do have a social charter and it is quite powerful. There is no proposal here to put a social charter in the Constitution, and that is another concern that we have.

Senator Teed (Saint John): Thank you very much for a well thought-out brief and certainly a well prepared one. I was going to ask a question on why you had not made any reference or suggested an inclusion of a social charter in the Constitution, but you've answered that.

Ms Doig: Yes. Thank you for raising that. We intentionally did not because, as Gwen said, our concern is that right now at this stage of the hearings and at this stage of the discussion, the economic union and the very necessary changes that Canada must make in that term should not be placed in the Constitution. They should be placed outside through negotiation, through agreements, through laws.

If we comment now on a social charter we're in effect saying we approve that the economic union has a place in the Constitution and that the purpose of the charter would be to assuage fears that, in fact, economics would override social principles. We're not prepared to say that right now because we feel the social charter would not be paramount to an economic charter if entrenched in the Canadian Constitution.

Senator Teed: I would like to refer to page 3 of your brief and make reference to the example that you give. You say, "Canadians have spoken for a national child care act now, but these proposals will make it virtually impossible". As I understand it, you're referring to section 27. I'd like to know what the logic is behind that. What would make you suggest that would be the case? I also wonder if you don't feel that under the Constitution, section 36 does protect that safety net that we have come to enjoy in this country, and in fact, as you've mentioned in your brief, many people have worked very hard to put in place policies and programs in regard to that safety net. I just wonder how you feel or how you can come to such a strong position, using that example, that a national child care act would become impossible under section 27.

Ms Trip: Martha Friendly, who is connected with advocacy for a national child care act, has said that it would be very difficult. There would have to be seven provinces out of ten that want it. The Council of the Federation is a new body on the horizon that has a lot of power as set out here, and it would virtually have a veto over that kind of social program. We don't know exactly how powerful it will be, but it looks like it's going to have the final word on social programs. That's our reading of the proposals here.

[*Traduction*]

Mme Trip: J'ai consulté le document consacré à la Communauté économique européenne et je n'ai trouvé aucune mention de charte sociale. Et pourtant, la CEE a une charte sociale assez solide. Le gouvernement ne propose pas d'inclure une charte sociale dans la Constitution et c'est justement ce qui nous inquiète.

Le sénateur Teed (Saint John): Merci beaucoup pour le mémoire bien pensé et bien préparé que vous nous avez présenté. J'allais vous demander pourquoi vous n'aviez pas proposé l'inclusion d'une charte sociale dans la Constitution, mais vous m'avez devancé.

Mme Doig: En effet. Merci d'avoir soulevé cette question. Nous avions fait exprès de ne pas en parler, car comme l'a dit Gwen, notre principale préoccupation, à cette étape des audiences et du débat, c'est d'empêcher l'inclusion dans la Constitution de la notion d'union économique et des changements nécessaires que le Canada devra adopter. Tout cela devrait rester en dehors de la Constitution et faire l'objet de négociations, de conventions et de lois.

Le simple fait d'envisager l'inclusion d'une charte sociale dans la Constitution reviendrait à approuver également la constitutionnalisation de l'union économique. L'inclusion d'une charte sociale dans la Constitution permettrait de calmer les craintes que suscite le risque de voir les principes sociaux céder le pas aux impératifs économiques. Nous ne sommes pas prêts à l'accepter pour le moment, car nous pensons qu'une charte sociale devrait céder le pas à une charte économique incluse dans la Constitution canadienne.

Le sénateur Teed: J'aimerais revenir à l'exemple que vous donnez à la page 3 de votre mémoire. Vous affirmez que «les propositions du gouvernement rendront pratiquement impossible l'application d'une loi nationale sur les services de garde d'enfants qui recueille pourtant la faveur des Canadiens». Je crois que vous faites allusion à l'article 27. J'aimerais comprendre votre raisonnement. Qu'est-ce qui vous fait penser que tel serait le cas? Ne pensez-vous pas que l'article 36 de la Constitution assure le maintien des garanties dont nous bénéficions au Canada. Comme vous le dites dans votre mémoire, de nombreuses personnes ont travaillé à la mise en place des politiques et des programmes sociaux canadiens. Je me demande comment vous pouvez conclure que l'article 27 rendrait impossible l'application d'une loi nationale sur les services de garde d'enfants.

Mme Trip: Ce serait extrêmement difficile, comme l'indique Martha Friendly de l'Association advocacy for a national child care Act. Il faudrait obtenir l'accord de sept provinces sur dix. Le Conseil de la Fédération est un nouvel organisme dont les nombreux pouvoirs définis dans cet article lui donneraient pratiquement un droit de véto au sujet de ce type de programme social. Nous ne connaissons pas exactement les pouvoirs qu'aurait ce Conseil, mais il semble que c'est lui qui aurait le dernier mot en matière de programmes sociaux. Voilà comment nous interprétons ces propositions.

[*Text*]

• 1220

We are also concerned—I will let Sheila speak to this too—that it is an appointed body and is therefore removed from the public. The people are appointed by the premier. They are not going to have a permanent staff. They are not going to have a building. They are going to have rotating meetings; they are not going to be visible. And that concerns us.

Ms Doig: Another point I wanted to make—and tell me again if we are just missing your question—we looked at the written material supplied by the federal government and we tried to look at the total package. It was really like peeling an onion. Every time we went through one section we started to find that the whole thing interrelated and was interwoven. So we had to look at social programs in terms of the whole proposal.

What really concerns us is that if it were constitutionalized as written now, we would have to work on the understanding of vastly increased powers and spending powers to the provinces. What we don't know is what other factors will come into play, not in the Constitution, that can be a direct result of international bi-level and tri-level agreements. So that provinces that right now can say, if you only look at section 27, sure we can opt out and start our own, but the reality is that there are going to be many, many consequences, particularly in terms of monopolies and the concept of monopolies that could make it virtually impossible as one factor for a province to proceed.

Have I answered your point there?

Senator Teed: You have, but I think you are reading a lot into it that... Again, looking at section 28—and I will be very brief—if you can't answer it now maybe we could correspond on it. You are assuming that the council will be an appointed body. Some people have suggested that maybe the council would be a role that the Senate of Canada could play. There is a suggestion that maybe the provincial ministers would form this body. Why do you think it is going to be appointed and, if I understood you correctly, appointed by premiers?

Ms Doig: It says it in the book. But I think I would just like to say, in wrapping up, if we look at the history of women and we look at the history of families in Canada, it tends to be one of being last in line. If women in Canada are worried, it is because we have a lot to be worried about and we have history to back us up.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mrs. Doig.

It was a very well thought-out presentation, good words of advice, and clearly, with women in control and in command, we have a good future ahead of us. Thank you.

The meeting is adjourned for lunch. We will see you back this afternoon.

[*Translation*]

Je vais également laisser Sheila présenter ses commentaires à ce sujet. Nous déplorons le fait que le personnel du Conseil soit nommé par le premier ministre, sans consultation de la population. Le Conseil n'aurait pas de personnel permanent ni de siège social. Il se réunirait à tour de rôle et ne serait pas visible. Voilà ce qui nous inquiète.

M. Doig: Il y a un autre point que je voulais aborder—dites-moi encore si je réponds bien à votre question. Nous avons essayé d'avoir une vue d'ensemble de la documentation fournie par le gouvernement fédéral. Nous avons eu l'impression de peler un oignon. Chaque fois que nous examinions un article, nous nous apercevions que tout était relié et interdépendant. C'est pourquoi, nous avons dû analyser les programmes sociaux dans le contexte de toute la proposition.

Ce qui nous inquiète, c'est qu'en cas de constitutionalisation selon les termes actuels, il faudrait supposer un accroissement énorme des pouvoirs et des pouvoirs de dépenser des provinces. Nous ne connaissons pas les autres facteurs étrangers à la Constitution qui entreraient en jeu à titre de conséquences directes d'accords internationaux bilatéraux et trilatéraux. Par conséquent, dans l'état actuel des choses, certaines provinces pourraient décider de se prévaloir de l'article 27 pour ne pas participer à un programme fédéral et proposer le leur, mais, dans la réalité, de nombreux facteurs liés en particulier à la notion de monopole risqueraient d'empêcher les provinces de mettre sur pied leur propre programme.

Ai-je bien répondu à votre question?

Le sénateur Teed: Oui, mais je pense que vous allez chercher un peu trop loin... Prenons l'article 28—je serais très bref et, si vous ne pouvez répondre maintenant, vous pourrez peut-être nous faire parvenir votre réponse plus tard. Vous partez du principe que le Conseil sera composé de membres désignés. Or, certaines personnes proposent que le rôle du Conseil soit tenu par le Sénat du Canada. D'autres proposent que les ministres provinciaux siègent au Conseil. Qu'est-ce qui vous fait croire que les membres du Conseil seront désignés et, si je vous ai bien compris, par les premiers ministres eux-mêmes?

Mme Doig: C'est écrit dans le document. Mais j'aimerais, en guise de conclusion, vous faire remarquer que l'histoire du Canada nous révèle que les femmes et les familles ont toujours été laissées pour compte. Si les Canadiennes sont inquiètes, c'est que l'histoire leur donne de bonnes raisons de s'inquiéter.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup madame Doig.

Vous nous avez présenté un exposé bien pensé et de bons conseils. Avec des femmes au pouvoir, l'avenir sera plus souriant. Merci.

La séance est levée. Nous nous retrouverons cet après-midi, après le déjeuner.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Brandon Chamber of Commerce:

Gordon Peters, President.

From the Maranatha Good News Centre:

Roger Armbruster, Minister.

From the Manitoba Committee for a Triple E. Senate:

Jerry Fullerton, Vice President.

Individual:

William Wallie.

From the Westman Coalition for Equality Rights:

Sheila Doig;

Gwen Trip;

Gladys Worthington.

TÉMOINS

De la Chambre de commerce de Brandon:

Gordon Peters, président.

Du Maranatha Good News Centre:

Roger Armbruster, ministre.

Du Comité manitobain pour un Sénat triple E:

Jerry Fullerton, vice-président.

À titre particulier:

William Wallie.

De Westman Coalition for Equality Rights:

Sheila Doig;

Gwen Trip;

Gladys Worthington.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

SENATE

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Wednesday, November 6, 1991
Brandon, Manitoba

Joint Chairmen:

The Honourable Claude Castonguay, Senator

Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le mercredi 6 novembre 1991
Brandon (Manitoba)

Coprésidents:

L'honorable Claude Castonguay, sénateur

Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Property of the Library

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:
The Honourable Claude Castonguay, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

Eric Bernston
Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Allan MacEachen
Michael Meighen
Gildas Molgat
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
David Bjornson
Michel Champagne
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:
L'honorable Claude Castonguay, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

Eric Bernston
Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Allan MacEachen
Michael Meighen
Gildas Molgat
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
David Bjornson
Michel Champagne
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 1991
(18)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 1:37 p.m. this day, at the Regency Ballroom, Royal Oak Inn, Brandon, Manitoba, the Joint Chairmen, the Honourable Senator Claude Castonguay and Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Eric Bernston; Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Allan MacEachen; Michael Meighen; Gildas Molgat; Donald Oliver; H.A. Olson; Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; David Bjornson; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Lorne Nystrom; André Ouellet; Ross Reid; John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Member present: Lee Clark.

Witnesses: From the Brandon Women's Study Group: Paula Mallea, Mary Annis and Donna Everitt. *From the Manitoba Métis Federation:* Fortunat Guiboche, Senator; Holly Ferguson, Member and Dorothy Rokovetsky, Member. *Individuals:* Ken Hanly, M.V. Naidu and Gerry McKinney.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

Donna Everitt and Mary Annis made opening statements and with the witness, answered questions.

Fortunat Guiboche, Holly Ferguson, and Dorothy Rokovetsky, made opening statements and answered questions.

Ken Hanly, M.V. Naidu and Gerry McKinney made opening statements.

The following individuals were invited to make a statement:

Terri Deller	Kady Denton
Pat J. Turnley	Dennis Heeney
Elaine Froese	Bill Burges
Marion Robinsong	John Green
Ian L. Robson	Anthony Riley
Armand Poirier	Thomas Dowsett
Dorothy Keddie	Marguerite Pascal
Eleanor Cristal	

At 5:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 1991
(18)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 13 h 37, au Salon Regency de l'hôtel Royal Oak Inn à Brandon (Manitoba), sous la coprésidence de l'honorable sénateur Claude Castonguay et de Dorothy Dobbie (*coprésidents*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Eric Bernston; Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Allan MacEachen; Michael Meighen; Gildas Molgat; Donald Oliver; H.A. Olson, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; David Bjornson; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Lorne Nystrom; André Ouellet; Ross Reid; John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre député présent: Lee Clark.

Témoins: Du Brandon Women's Study Group: Paula Mallea; Mary Annis; Donna Everitt. *Du Manitoba Métis Federation:* Fortunat Guiboche, sénateur; Holly Ferguson, membre; Dorothy Rokovetsky, membre. *À titre particulier:* Ken Hanly; M.V. Naidu; Gerry McKinney.

En application de ses Ordres de renvoi du mercredi 19 juin 1991 et du vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Donna Everitt et Mary Annis font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions avec le témoin.

Fortunat Guiboche, Holly Ferguson et Dorothy Rokovetsky font des déclarations liminaires, puis répondent aux questions.

Ken Hanly, M.V. Naidu et Gerry McKinney font des déclarations liminaires.

Les personnes suivantes sont invitées à faire une déclaration:

Terri Deller	Kady Denton
Pat J. Turnley	Dennis Heeney
Elaine Froese	Bill Burges
Marion Robinsong	John Green
Ian L. Robson	Anthony Riley
Armand Poirier	Thomas Dowsett
Dorothy Keddie	Marguerite Pascal
Eleanor Cristal	

À 17 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Dumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 6, 1991

• 1355

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Order.

Good afternoon, ladies, gentlemen, and colleagues. Our very first guests this afternoon are people who are known to those of us who were on the Charest committee; they made a very impressive presentation to us two years ago, and they are Paula Mallea, Mary Annis, and Donna Everitt, who are members of the Brandon Women's Study Group.

Please proceed.

Ms Mary Annis (Brandon Women's Study Group): Thank you.

Good afternoon. I am here along with Paula Mallea and Donna Everitt, and we are speaking on behalf of the Brandon Women's Study Group. We welcome this opportunity to present our concerns to you this afternoon.

Donna will begin with her presentation.

Ms Donna Everitt (Brandon Women's Study Group): Good afternoon.

The federal government proposes to entrench property rights in the Charter of Rights and Freedoms. Although this may appear, at first glance, simply to state that a person has the right freely to use and to administer their property, the troubling reality is that this provision would enhance the power of property owners to the possible detriment of social, environmental, or equality rights of Canadians. The dire implications cannot be underestimated. This constitutionally protected right to property will give people and businesses a powerful tool with which to evade social responsibilities and ignore the interests of the community at large.

As the Charter supersedes provincial legislation, entrenching property rights in the Charter could severely weaken provincial human rights legislation, which guarantees the rights of individuals against discriminatory behaviour by property owners. It is not difficult to envisage myriad conflicts arising from a constitutionally protected right to property versus, for example, provincial labour legislation. Rather than abide by pay-equity rules or pollution controls, a company could argue that it had the right to administer its property the way it saw fit. Municipal and regional planning could be challenged. For example, someone could argue that zoning laws infringed on their right to operate a pig farm beside a quiet, scent-free neighbourhood, or perhaps that a toxic waste site could be developed next to a school playground.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 6 novembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): La scéance est ouverte.

Mesdames et messieurs, chers collègues, bonjour. Nous accueillons en premier lieu cet après-midi des gens déjà connus de ceux d'entre nous qui ont siégé au comité Charest; il y a deux ans, ils nous avaient présenté un exposé du plus vif intérêt. Il s'agit de Paula Mallea, de Mary Annis et de Donna Everitt, toutes membres du Brandon Women's Study Group.

Vous avez la parole.

Mme Mary Annis (Brandon Women's Study Group): Je vous remercie.

Bonjour. Avec Paula Mallea et Donna Everitt, je suis ici à titre de représentante du Brandon Women's Study Group. Nous vous remercions de nous avoir donné cette occasion de vous exposer notre point de vue.

Je passe maintenant la parole à Donna qui va vous présenter son exposé.

Mme Donna Everitt (Brandon Women's Study Group): Bonjour.

Le gouvernement fédéral se propose d'enchâsser, dans la Charte des droits et libertés, le droit à la propriété. On a l'impression, au départ, qu'il s'agit simplement de dire que chacun a le droit de disposer librement de ses biens, mais, hélas, cette disposition risque d'accroître le pouvoir des propriétaires, et cela au détriment des droits de l'ensemble des Canadiens, et notamment des mesures de protection sociale et environnementale ainsi que des droits à l'égalité. Il ne faut pas sous-estimer les répercussions néfastes d'une telle mesure. Ainsi, l'enchâssement dans la Constitution du droit à la propriété donnerait aux propriétaires et aux entreprises les moyens de se soustraire à leurs responsabilités sociales et la possibilité de faire fi de l'intérêt général.

Étant donné que la Charte l'emporte sur les lois provinciales, l'enchâssement, dans la Charte, du droit à la propriété affaiblirait grandement les lois provinciales de protection des droits de la personne, ces textes mêmes qui protègent les gens contre la discrimination des propriétaires. On imagine aisément tous les conflits auxquels pourrait donner lieu un droit à la propriété garanti par la Constitution auquel on pourrait tenter d'opposer les lois provinciales en matière de relations de travail. Cherchant à se soustraire aux règles régissant l'équité salariale ou les activités polluantes, une entreprise pourrait faire valoir que la Constitution lui donne le droit d'administrer ses biens comme bon lui semble. On pourrait, par un même raisonnement, mettre en cause les mesures de planification municipales ou régionales. Ainsi, quelqu'un pourrait faire valoir que les règlements de zonage portent atteinte au droit qu'il a d'exploiter une porcherie dans un quartier tranquille et sans odeur. D'autres ne verraient pas pourquoi on leur interdirait d'installer, près de la cour d'une école, un dépôt de déchets industriels.

[*Texte*]

Divorce laws that now split a couple's assets could be challenged by one who believed that the split would impair enjoyment of property; it is of particular concern to farm women.

Landlord-tenant laws that prohibit discriminatory practices could be placed in jeopardy. Environmental protection acts, which help to protect the environment and its inhabitants, could be challenged when in conflict with the rights of property owners to conduct business as they saw fit.

We are also concerned about how knowledge and information will be defined under property rights.

Native land claims over disputed territory owned by persons defending conflicting business interests could be made more difficult and expensive to address adequately, especially in light of the 10-year period proposed for native self-government. In fact, perhaps we should allow 10 years for the Constitution and six months for native land claims.

Equality rights: Women and other disadvantaged peoples could lose out. Businesses could resist programs that require equal pay for work of equal value, on the grounds that this kind of regulation interferes with a corporation's right to administer their own property or business. Maternity benefits and minimum wage laws could also suffer the same fate, as well as whatever advancements for equality rights may come in the years ahead. Women are most vulnerable to losing the above safety nets.

Equality rights are not and should not be negotiable. Women must not lose ground. We are, in fact, over 50% of the population, no matter how you might wish to stratify your sample, by religion, race, creed, cultural background, or political affiliation.

The dire consequences that would result from entrenching property rights in the Charter constitute too great a risk to all Canadians, because the Constitution is forever. Thank you.

Ms Annis: The second part will deal with women's equality rights.

Women are very concerned that their hard-earned, sometimes very shaky, rights will yet be further eroded. Past responses to women's demands for equality in Canadian society have been slow. It was only in 1929 that in Canada women legally became persons. Since then, some progress has been made along the road to equality.

[*Traduction*]

D'autres encore en tireraient argument pour contester les dispositions législatives qui, en cas de divorce, prévoient le partage des biens de l'ancien couple. Un des conjoints pourrait ainsi faire valoir que ce partage est de nature à nuire à sa jouissance du bien; cette perspective inquiète particulièrement les femmes agriculteures.

Les lois qui régissent les rapports entre locataires et propriétaires interdisent la discrimination, mais ce genre de mesure pourrait, elle aussi, être mise en cause. Les lois sur la protection de l'environnement pourraient, dans une même optique, être contestées chaque fois qu'elles limitent le droit qu'a un propriétaire de mener ses affaires comme bon lui semble.

Nous nous interrogeons également quant à la manière dont serait définie, dans le cadre du droit à la propriété, la connaissance et la formation.

Les revendications territoriales des autochtones touchant des terres appartenant à des personnes faisant valoir un intérêt commercial contradictoire deviendraient, tout d'un coup, beaucoup plus difficiles à régler et beaucoup plus onéreuses, surtout si l'on tient compte de la période de 10 ans envisagée pour l'accession des peuples autochtones à l'autonomie politique. Nous devrions peut-être allouer 10 ans à la réforme constitutionnelle et six mois aux revendications territoriales.

En ce qui concerne les droits à l'égalité, nous estimons que les femmes et autres catégories défavorisées seraient perdantes. Les entreprises pourraient ainsi s'opposer aux programmes qui prévoient, à travail égal un salaire égal, en soutenant que ce genre de règlement porte atteinte au droit qu'a une entreprise de gérer librement ses biens et de mener comme bon lui semble ses activités commerciales. Nous pensons que les prestations de maternité et les lois prévoyant un salaire minimum s'exposent au même type de sort, ce qui est également vrai des progrès auxquels on pouvait s'attendre en matière de droits à l'égalité. Dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici, les femmes seraient les grandes perdantes puisqu'elles sont, d'ores et déjà, les plus vulnérables.

Or, les droits à l'égalité ne sont pas et ne devraient pas être négociables. Les femmes ne doivent perdre aucun des acquis de ces dernières années. Nous représentons plus de 50 p. 100 de la population, quel que soit l'échantillonnage retenu. Cela demeure vrai si on se livre à une analyse démographique selon la religion, la race, les croyances, les origines culturelles ou les attaches politiques.

Les conséquences néfastes d'un enchâssement, dans la Charte, du droit à la propriété, représentent un trop grand risque pour l'ensemble des Canadiens car une Constitution, c'est quelque chose qui dure. Je vous remercie.

Mme Annis: La deuxième partie de notre intervention aura trait aux droits à l'égalité des femmes.

Les femmes craignent que les droits qu'elles ont acquis de haute lutte et qui demeurent encore mal assurés soient battus en brèche. Le Canada a toujours réagi assez lentement à cette exigence d'égalité présentée par les femmes. Ce n'est qu'en 1929 qu'on a reconnu aux Canadiennes la personnalité juridique et, depuis lors, on a enregistré d'autres progrès sur cette longue route vers l'égalité.

[*Text*]

After much lobbying by women, the government, in 1981, placed equality rights statements in the Charter of Rights and Freedoms. However, despite this positive legislation and air of equality, women still experience discrimination, oppression, and even violence in Canadian society. Hence, we must acknowledge this fact and take further steps to redress the balance, to enable women to become full citizens in this country.

The proposed federal document for this constitutional change, entitled *Shaping Canada's Future Together*, states that citizenship means not only freedom from oppression but also the right to participate. Women in Canada are still not free from oppression, and this needs to be acknowledged, for it is only after one recognizes a problem that one can see the steps to correct it and ensure that women have the possibility of full citizenship.

Secondly, in order to participate, one must be heard. Women have tried to be heard. However, the last federal task force does not seem to recognize the existence of women's equality rights at all, for women are listed only as others in the equality rights section of the new proposal.

Further, women have not received any assurances from federal politicians involved that the equality rights legislation that presently exists in the Charter of Rights and Freedoms won't be jeopardized by new proposals. Women are increasingly aware of how marginalized their lives can be and are concerned that many of the new proposals will impact negatively on their already limited rights.

Presently the Charter of Rights and Freedoms provides equality rights legislation in section 15, which states that every individual is equal before and under the law and has the right to equal protection and equal benefit of the law without discrimination, and also in section 28, which says that notwithstanding anything in the Charter, the rights and freedoms referred to in it are guaranteed equally to male and female persons. Section 28 was added to section 15 to reinforce its promise of assistance to women in overcoming their position of inequality in Canadian society.

Section 28 just has not emerged as the great protective clause that we hoped it would. The weakness of section 28 is born out of its short judicial history. The Supreme Court has failed over and over to use section 28 arguments to protect women, even in the most blatant women's rights cases, such as Morgentaler. In fact, section 28 has been used much more in courts by men to insist on equal treatment than it has been used by women to try to overcome systemic discrimination.

Research collected by the Canadian Advisory Council on the Status of Women indicates that courts in Canada are not acknowledging the inequality that exists between men and women and this puts women at a disadvantage in the law

[*Translation*]

Après de multiples démarches de la part des femmes, le gouvernement a accepté, en 1981, d'évoquer, dans la Charte des droits et libertés, les droits à l'égalité. Malgré cela, et malgré un climat qui semblait favorable à l'égalité, les femmes continuent à être victimes de discrimination, et à être non seulement opprimées mais même violentées. Il faut bien tenir compte de tout cela et c'est pourquoi, pour permettre aux Canadiennes d'assumer pleinement leur statut de citoyenne, il convient de corriger les déséquilibres qui subsistent.

Selon le document renfermant les propositions de réforme formulées par le gouvernement fédéral «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», la citoyenneté doit non seulement libérer de l'oppression mais également conférer le droit de participer à la chose publique. Or, au Canada, la femme demeure dans une certaine mesure opprimée et il faut bien le reconnaître car on ne peut pas espérer corriger un problème avant d'en avoir pris conscience.

Pour pouvoir participer, il faut pouvoir se faire entendre. Les femmes ont tenté de se faire entendre mais le dernier groupe de travail fédéral ne semble pas reconnaître que les femmes bénéficient, elles aussi, des droits à l'égalité étant donné que sous la rubrique «Droits à l'égalité» les femmes apparaissent dans la catégorie «Autres».

De plus, les hommes politiques fédéraux n'ont donné aux femmes aucune assurance que les nouvelles propositions ne compromettraient pas les droits à l'égalité présentement inscrits dans la Charte. Les femmes s'aperçoivent de plus en plus du risque de marginalisation et s'inquiètent à l'idée que certaines des nouvelles propositions pourraient porter atteinte à des droits qui ne leur sont encore qu'insuffisamment garantis.

Actuellement la Charte des droits et libertés garantit les droits à l'égalité à l'article 15 qui stipule que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination. Cela est précisé à l'article 28 qui stipule que, indépendamment des autres dispositions de la Charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes. L'article 28 a été rajouté pour confirmer cet engagement d'aider les femmes à surmonter les inégalités dont elles souffraient au sein de la société canadienne.

L'article 28 n'est pas devenu la grande garantie que nous avions envisagée. La faiblesse de l'article 28 est due au peu de cas que semblent en avoir fait les autorités judiciaires. À de multiples reprises, la Cour suprême a évité d'invoquer l'article 28 pour protéger les droits des femmes, même dans des affaires, telles que l'affaire Morgentaler, qui ne portaient, justement, que sur les droits des femmes. Cette disposition a été beaucoup plus souvent invoquée en justice par des hommes qui prétendaient faire les frais d'une certaine inégalité que par des femmes tentant de s'opposer à divers types de discrimination systémique.

Selon les résultats de travaux compilés par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, les tribunaux canadiens ne semblent pas reconnaître qu'il existe, entre les hommes et les femmes de ce pays, une inégalité et

[*Texte*]

courts. Treating those who are disadvantaged the same way as those with power and resources contributes to further inequality, while creating an illusion of fairness and equality. Thus, the wording of section 28 falls short of the guarantee that women require.

Women realize that, as a disadvantaged group at all levels and in all segments of society, we require further legislation that acknowledges the present inequality and provides both affirmative action towards equality and protection of equality for women and that this should be a fundamental aspect of Canadian society and should therefore be worded and placed in the Constitution such that there is no doubt in the courts of law across Canada, in all situations, that equality for women is to be provided.

Among the current government constitutional proposals, there are several that will impact on the Charter of Rights and Freedoms. We will deal specifically with the distinct society provision and the Canada clause.

The distinct society clause has been set out in specific language and will amend the Charter of Rights and Freedoms. The proposal specifically states that the Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and promotion of Quebec as a distinct society. Because it is an interpretive clause, it will direct the courts in determining how to apply the rest of the Charter.

The distinct society clause will work in two ways to infringe Charter rights. First, it will influence the definition of Charter rights and freedoms; second, it will influence what satisfies the Charter requirements that limitations be reasonable and demonstrably justified in a free and democratic society.

An example of the direction this would take in the courts is the Quebec sign law. The Supreme Court ruled that under the Charter Quebec violated the freedom of expression. However, this would undoubtedly be reversed if retried using the new federal proposals. Distinct society will override Charter rights, which will mean that women's equality rights will be subject to the collective interests of Quebec's distinct society. All Canadians should ask whether Quebec's distinct society really needs the expanded capacity to limit individual and minority rights in order to survive and flourish, and women, specifically, should question the right of any culture to require for its survival the power to override their fundamental equality rights.

The issue here is not whether Quebec society is distinct or whether it should have the capacity to preserve and promote its culture; it is about whether the preservation and promotion of a collectivity should be done at the expense of

[*Traduction*]

ce simple fait met dans un état d'infériorité les femmes qui soutiennent une action en justice. En traitant de la même manière les personnes désavantagées et les personnes ayant le pouvoir et les ressources, on renforce cette inégalité tout en projetant une image d'équité et d'égalité. C'est pourquoi l'article 28, dans son libellé même, ne correspond pas aux besoins de la situation.

Les femmes se rendent compte qu'en tant que groupe désavantagé, à tous les niveaux et dans toutes les couches de la société, il leur faut de nouvelles dispositions législatives qui reconnaissent cette inégalité et prévoient mesures d'action positive favorisant l'accès à la pleine égalité et des mesures de protection des acquis. Elles estiment qu'il s'agit là d'un élément fondamental de notre société et que les garanties devront être inscrites dans la Constitution et formulées de telle manière qu'aucun tribunal canadien ne pourra émettre le moindre doute quant à l'égalité des femmes, quelles que soient les circonstances.

Parmi les propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement, plusieurs auront une incidence sur la Charte des droits et libertés. Nous traiterons séparément de la clause de la société distincte et de la clause Canada.

La clause de la société distincte est énoncée de façon tout à fait explicite et modifiera la Charte des droits et libertés. Selon cette clause, toute interprétation de la Charte doit concorder avec la protection et la promotion du caractère de société distincte du Québec au sein du Canada. Il s'agit donc d'une clause d'interprétation qui s'imposera aux tribunaux chaque fois qu'il s'agira de voir comment il convient d'interpréter les autres dispositions de la Charte.

La clause de la société distincte portera, de deux façons, atteinte aux droits garantis actuellement par la Charte. En premier lieu, elle va influencer la manière dont seront définis les droits et libertés garantis par la Charte et, en deuxième lieu, elle va influencer la manière dont on interprète ce qui, dans l'esprit de la Charte, doit être considéré comme des limites raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Un exemple du genre de questions qui pourraient se poser est la loi québécoise sur l'affichage commercial. La Cour suprême a statué que, aux termes de la Charte, le Québec violait la liberté d'expression. Mais sous le régime défini par les nouvelles propositions fédérales, cette décision serait sans aucun doute renversée. La clause de la société distincte l'emportera sur les droits garantis par la Charte, ce qui veut dire que les droits à l'égalité reconnus aux femmes seront assujettis aux intérêts collectifs de la société québécoise. Il convient, en tant que Canadiens, de se demander si la société distincte qu'est le Québec a vraiment besoin, pour survivre et se développer, de voir accroître ses pouvoirs de restreindre les droits individuels et les droits des minorités et les femmes devraient contester le droit de toute société ou de tout groupe culturel d'assurer sa survie au détriment de leurs droits fondamentaux à l'égalité.

La question n'est pas ici de savoir si le Québec constitue effectivement une société distincte ou s'il doit avoir les moyens de préserver et de promouvoir sa culture; il s'agit plutôt de se demander si une collectivité ou une communauté

[*Text*]

individual, disadvantaged, or minority group rights. It will not help the women of Canada to have a clearly articulated statement that the interests of women must be subordinate to those of their national or linguistic group.

Further, we should add that we respect the right of Quebec to claim a distinct society, but request that it does so in a way that would not override fundamental equality rights for women. What possible justification would exist for perpetuating the subordination of women?

We should also include in the notion that, as women whose culture is different from that of Quebec, we respect the right of Quebec women to take a position on this that is different from our own. At the same time, we are not prepared to place the same degree of trust in our institutions and processes that others do. Equality rights must be maintained above any cultural, linguistic, or ethnic encroachments.

The Canada clause would, at first, seem to have addressed the impact of the effects of the distinct society clause on the Charter; however, it does not. Unlike the specific language of the distinct society clause, the final wording of the Canada clause isn't there. At present, it is very soft language and has no weight or authority to counteract the impact of the distinct society clauses on equality rights. This clause acknowledges who we are as a people and who we aspire to be—which is nice, but an acknowledgement is a guarantee of nothing. An acknowlegement carries no legal weight. Furthermore, although the clause states that the identity and aspirations of the people include respect for the Charter rights, this respect is defined as entailing respect for constituent communities set forth in the Charter. Quebec's distinct society is to be one of these communities. Hence, distinct society will have the greatest impact on the Charter.

Also, the government's proposal to entrench this clause in the Constitution Act of 1867 would be applauded if it carried any real weight and had any real guarantee of equality rights for women in it. Presently it does not. The assurance that is meant to be provided by the Canada clause is illusory.

We are in accordance with the House of Commons Standing Committee on the Status of Women report entitled "War Against Women", which recommends that in order to overcome the oppression of women in Canadian society, legislation be adopted by Parliament that is designed to enhance the equality of women and to stop violence against women and contains strong preambles acknowledging women's inequality in Canadian society and invoking the constitutional equality guarantees as the purpose of the law.

[*Translation*]

culturelle doit pouvoir assurer sa survie et son développement aux dépens des droits des individus, des personnes désavantagées ou des minorités. Les femmes du Canada n'ont rien à gagner à voir enchâssée dans un texte constitutionnel l'idée que les intérêts des femmes passent après les intérêts du groupe national ou linguistique auquel elles appartiennent.

Cela dit, nous respectons tout à fait le droit du Québec à constituer une société distincte, mais nous demandons que cela ne se fasse pas au détriment des droits fondamentaux des femmes, et notamment du droit à l'égalité. Comment pourrait-on, en effet, justifier ce maintien des femmes dans la sujétion?

J'ajoute d'ailleurs que nous respectons le droit des Québécoises de prendre des positions qui ne sont pas les nôtres étant donné que nous appartenons à des cultures différentes, mais nous ne sommes pas disposés à accorder à nos institutions et nos processus politiques cette confiance que d'autres leur accordent. Les droits à l'égalité doivent être protégés contre toute atteinte, même lorsque celle-ci serait motivée par des considérations d'ordre culturel, linguistique ou ethnique.

À première vue, la clause Canada semble régler la question des répercussions que la clause de la société distincte pourrait avoir sur la Charte. Or, il n'en est rien. Contrairement au langage très précis retenu pour formuler la clause de la société distincte, la clause Canada n'est pas rendue dans sa version finale. Pour l'instant, cette clause utilise une formulation très vague qui n'a pas le poids ou l'autorité nécessaire pour compenser l'effet que pourrait avoir, sur les droits à l'égalité, la clause de la société distincte. La clause Canada reconnaît ce que nous sommes en tant que peuple et ce à quoi nous aspirons—c'est bien joli mais une telle reconnaissance ne constitue pas une garantie. Une telle reconnaissance n'est pas exécutoire. En outre, bien que cette clause fasse état du respect des droits individuels et collectifs tels qu'énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, elle définit ce respect comme comprenant le respect des communautés énoncées dans la Charte. La société distincte qu'est le Québec constituera l'une de ces communautés. C'est pourquoi nous estimons que la clause de la société distincte aura l'impact le plus grand sur la Charte.

Le gouvernement se propose d'enchâsser cette clause dans la Loi constitutionnelle de 1867 et nous y serions favorables si cette mesure avait une véritable importance et si elle permettait de renforcer la protection des droits à l'égalité qu'entendent exercer les femmes. Or, dans son état actuel, rien n'est moins certain. L'assurance que la clause Canada est censée représenter est de pure forme.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Comité permanent de la Chambre des communes sur la situation de la femme qui, dans son rapport intitulé «La guerre contre les femmes», recommande au Parlement d'adopter une loi permettant de supprimer l'oppression que subit la femme au sein de la société canadienne. Cela permettrait de renforcer l'égalité des femmes et de lutter contre la violence dont elles sont victimes. Le rapport décrit de manière très énergique, dans son préambule, l'inégalité actuelle des femmes, faisant valoir la nécessité de mieux garantir l'égalité dont le principe est pourtant enchâssé dans la Charte.

[*Texte*]

In conclusion, we propose that the government entrench in the Constitution Act of 1867 an equality rights clause for women that will acknowledge their present inequality and will be an interpretive clause to enhance their present circumstances and enable them to attain full equality and full citizenship in this country so that all women, of any background, religion, or age, will be equal to all men. We recommend that the government entrench in the Constitution Act of 1867 an interpretive clause that would read

> The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with
>
> (a) the recognition that historically Canadian women have not been accorded equal rights, and
>
> (b) the role of the Parliament of Canada and the provincial legislature and their legal systems to redress this imbalance and to legislate to enhance and promote equality rights for women in Canadian society such that all Canadian women shall achieve true equality with all Canadian men, this universal value to be a fundamental characteristic of Canada.

The opportunity is here for us to create equality within our society. Let us do so, "for the future requires that women, as well as men, shape the world's destiny".

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Ms Blondin (Western Arctic): I enjoyed your presentation. We had an opportunity to discuss ideas a couple of weeks ago at a Women and the Constitution Conference in Alberta, where many women came forward and expressed concerns about the whole process of constitutional reform and what exactly it expresses for power and provisions for equality rights for women.

Having said that, you talk about the entrenchment of property rights and express a number of concerns there. You also talk about the distinct society and equality rights—the Charter of Rights, actually—but you didn't say anything about the inherent right to self-government being entrenched and how that in fact would impact on individual rights of aboriginal women, for instance, who came forward—just two days ago, I believe, in Winnipeg. Would you be able to give me some kind of position that you might have on this?

Ms Paula Mallea (Brandon Women's Study Group): At the Edmonton meeting there were a number of aboriginal and Métis women present who expressed the very sincere belief that they didn't wish to be represented by those of us who do not belong to those groups. They prefer to speak for themselves, and I think rightly so. So I wouldn't want to step in at this stage and offer an opinion on that.

[*Traduction*]

En conclusion, le gouvernement devrait, selon nous, inscrire dans la Loi constitutionnelle de 1867, une clause sur les droits auxquels les femmes peuvent prétendre en matière d'égalité, clause reconnaissant leur inégalité actuelle et constituant une clause d'interprétation qui permettrait de remédier à la situation actuelle et de permettre aux femmes d'atteindre une pleine égalité et jouissance de leurs droits en tant que citoyennes afin qu'au Canada toutes les femmes, quels que soient leur situation, leur origine ou leur âge, se voient enfin reconnaître l'égalité avec les hommes. Nous recommandons au gouvernement d'inscrire dans la Loi constitutionnelle de 1867 une clause d'interprétation revêtant la forme suivante:

> Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec
>
> a) la reconnaissance que les femmes canadiennes n'ont pas historiquement vu reconnaître leurs droits à l'égalité, et
>
> b) le rôle qui incombe au Parlement du Canada et aux assemblées législatives des provinces ainsi qu'à l'ensemble du système juridique de redresser ce déséquilibre et d'adopter des mesures législatives permettant de favoriser et de promouvoir les droits à l'égalité de toutes les Canadiennes afin qu'au Canada les femmes se voient reconnaître la pleine égalité avec les hommes, cette valeur universelle qui doit constituer une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

Nous avons ici l'occasion de créer, au sein de notre société, les conditions de l'égalité. Ne la ratons pas car l'avenir exige que les femmes, de même que les hommes, façonnent la destinée du monde.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie.

Mme Blondin (Western Arctic): Votre exposé m'a beaucoup plu. Nous avons pu, il y a quelques semaines, débattre de certaines de ces questions dans le cadre de la conférence qui s'est tenue en Alberta sur les femmes et la Constitution. De nombreuses femmes ont pu s'exprimer et dire les inquiétudes que leur inspirait ce processus de réforme constitutionnelle. Beaucoup ont émis des doutes sur ce que tout cela pourrait donner sur le plan des pouvoirs et sur le plan d'une reconnaissance plus effective des droits à l'égalité pour les femmes.

Vous avez évoqué l'enchâssement du droit à la propriété et formulé à cet égard, un certain nombre d'inquiétudes. Vous avez également parlé de la société distincte et des droits à l'égalité—la Charte des droits, en fait—mais d dvous n'avez pas évoqué l'enchâssement éventuel du droit inhérent à l'autonomie politique, et les effets que cela pourrait avoir sur les droits individuels des femmes autochtones, par exemple de celles qui se sont manifestées, il y a deux jours, à Winnipeg. Quel est votre avis sur ces questions?

Mme Paula Mallea (Brandon Women's Study Group): Lors de la réunion d'Edmonton, un certain nombre de femmes autochtones et métisses ont exprimé le désir sincère de ne pas être représentées par des gens ne faisant pas partie de leurs communautés respectives. Elles préfèrent parler en leur propre nom, et je pense qu'il est bon qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi il me semble préférable de leur laisser, à elles, le soin de répondre sur ce point.

[*Text*]

I think that if it wasn't clear from one statement that was made by Mary or Donna, certainly we feel that we would lean toward the inherent right to self-government for aboriginal peoples, sooner rather than later, and I guess the difficulty then arises as to whether, having acquired that, aboriginal women will share equally in the type of self-government that is contemplated. We don't know what type is contemplated, and certainly some severe limitations were felt by those women at the time they spoke of this, and I think they feel that their struggle will not be over when self-government is obtained. That was my understanding of their position, and I don't think it would be proper for us to go further than that.

Ms Blondin: Well, I find it kind of odd that you would make a statement on the distinct society. On that, I think, the women who were there from Quebec, from my understanding of the position they put forward, had basically decided that their best interests would be advanced as *québécoises* rather than as individual women. Could you not say that there is a parallel there to be drawn between native women and the inherent right, as there are with women from Quebec with the distinct society?

Ms Mallea: That may be true. By the same token, I think we have made it clear that we have no intention of speaking for Quebec women. We are not here to accomplish something for Quebec women; they are quite capable of taking their own position, and have done so on many an occasion, on this issue. What hasn't always been clear is that distinct society and the rest of the definition that appears in the proposals that are before you affect all women in Canada, not only Quebec women. As Quebec defines itself as a distinct society, so too the rest of Canada assumes a definition of its own, as a corollary to that. One can't assume a definition of distinct society in Quebec without having a profound effect throughout the country. This does not happen in a vacuum; it particularly doesn't happen in a vacuum when courts look to each other for assistance and when we have a Supreme Court whose decisions apply to all of us.

Ms Blondin: I have just one more question. You made a recommendation that the government entrench in the Constitution Act of 1867 an interpretive clause, and you have already read it, so I will not repeat it.

If we entrench this interpretive clause, how will that translate into, for instance, the kind of representation we have in the institutions of this country? Specifically, how would it impact on Senate reform, Order in Council appointments, the Council of the Federation, and so on? What kind of a practical impact would this have on those kinds of institutions?

Ms Mallea: Could I just preface my answer by saying that the reason we have chosen this route as a recommendation to assist women's equality rights paramountcy in our Constitution is so that the distinct society

[*Translation*]

Mais, au cas où cela n'était pas clair dans ce qu'ont dit Mary et Donna, je précise que nous sommes plutôt favorables à la reconnaissance, pour les peuples autochtones, du droit inhérent à l'autonomie politique—le plus tôt sera le mieux. L'ennui, c'est de déterminer si les femmes autochtones participeront pleinement à l'autonomie politique que vont se voir reconnaître les peuples autochtones dans leur ensemble. Nous ne savons pas quelle forme leur gouvernement prendra, mais les femmes avec qui j'ai parlé éprouvaient, à cet égard, un certain nombre d'inquiétudes. Elles estiment que leur combat ne se terminera pas avec l'accession à l'autonomie politique de leur peuple. C'est ce que j'ai cru comprendre, mais il ne m'appartient pas d'en dire plus sur ce point.

Mme Blondin: Ça m'a semblé étrange que vous parliez de la société distincte. À ce sujet, d'après la position qu'elles ont formulée, les Québécoises représentées à cette conférence avaient décidé que leurs intérêts seraient mieux servis en tant que Québécoises qu'en tant que femmes. Voyez-vous un parallèle entre, d'un côté, les femmes autochtones et le droit inhérent à l'autonomie politique, et de l'autre, les Québécoises et la société distincte?

Mme Mallea: Vous avez peut-être raison, mais nous avons également dit que nous n'avions pas l'intention de parler au nom des femmes du Québec. Nous ne sommes pas ici pour défendre la cause des Québécoises; elles sont parfaitement capables de le faire elles-mêmes et en ont maintes fois apporté la preuve. Ce qu'il faut rappeler, cependant, c'est que la société distincte et les autres dispositions prévues dans le cadre des propositions fédérales vont toucher l'ensemble des Canadiennes et non seulement les Québécoises. Dans la mesure où le Québec se définit comme une société distincte, le reste du Canada va devoir également se définir. Il ne faut pas se cacher que la reconnaissance du Québec en tant que société distincte aura de profondes répercussions sur l'ensemble du pays. Ce genre de chose ne se produit pas dans un vide; et cela est particulièrement vrai lorsque les tribunaux se prêtent mutuellement assistance et que nous avons, au Canada, une Cour suprême dont les décisions s'appliquent à tous.

Mme Blondin: Permettez-moi une dernière question. Vous souhaitez que le gouvernement inscrive dans la Loi constitutionnelle de 1867 une clause d'interprétation dont vous nous avez présenté le projet.

Si nous inscrivons une telle clause dans la Constitution, comment cela va-t-il affecter la représentation au sein de nos institutions? Quel pourrait être l'effet d'une telle disposition sur la réforme du Sénat, sur les nominations par décret en conseil, sur le Conseil de la fédération? Quelles pourraient être les répercussions pratiques ou concrètes de ce genre de disposition au niveau de nos institutions?

Mme Mallea: Disons, d'abord, que si nous soutenons la primauté, dans la Constitution, des droits à l'égalité reconnus aux femmes, c'est justement pour que la clause de la société distincte puisse trouver place dans la Charte. Nous acceptons

[*Texte*]

clause can remain in the Charter. What we would contemplate is then that distinct society does remain as drafted, but in addition we have a paramount interpretive clause that makes it quite clear that women and men shall be treated equally and that governments have a responsibility to see to that.

Directly to your question—how does that influence things like the Senate and our institutions—I think the first and most obvious effect it would have would be to mandate that, women being 52% of the population, they should therefore be 50% represented in all of the country's political institutions. So we are talking about 50% in the Senate, the House of Commons, and so on. Until women receive that type of representation at that level, women will remain powerless. The courts have not done us any favours in this. Where we need to obtain our power is in the political institutions, and I think our solution here might go to that and assist us in that.

Ms Blondin: Just very briefly, do you believe that some method of inverse proportionality, for instance, in the Senate would be one way of doing that? I know that discussion took place in Alberta, with the women who attended the constitutional conference saying that this might eventually result in a his and her House. Could you elaborate?

Ms Mallea: Is everyone clear on...? What was it called, inverse...?

Ms Blondin: Inverse proportionality, where, for instance, if there is going to be an elected Senate, only women could be elected to the Senate over a period of time until you achieve proportional representation in the House of Commons, and once that happens, you ease off on the numbers that are elected in terms of male-female in the Senate.

Ms Mallea: So if there are 25% women in the House of Commons, the Senate gets 75% women. Sure, it could result in a woman's House and a man's House. I guess I wouldn't mind that as long we had the Upper House to ourselves.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I am not sure that anybody can top that.

Mr. Reimer (Kitchener): I would like to look at two questions you raised, if we have the time.

First, I would like to begin to understand your view of the Charter of Rights. Are any of the rights listed in the Charter now absolute?

Ms Mallea: I would say no.

Mr. Reimer: What are they limited by?

Ms Mallea: They are balanced among each other. There is a very delicate balancing act going on in the Charter, and in the courts as a result of that. So even the equality rights guaranteed in section 15 stand to face off at some point. It is a balancing act. I don't believe there is an absolute right there, no.

[*Traduction*]

donc que la clause de la société distincte demeure sous sa forme actuelle, mais il convient également, selon nous, de prévoir une clause d'interprétation qui prévaudrait en cas de conflit et qui prévoirait explicitement que les hommes et les femmes doivent bénéficier d'un traitement égal, et il incombe au gouvernement de veiller à ce qu'il en soit effectivement ainsi.

Pour répondre plus directement à votre question—quelle influencce cela pourrait-il avoir sur le Sénat et le reste de nos institutions—je pense que la conséquence la plus directe serait que, dans la mesure où les femmes représentent 52 p. 100 de la population, elles devraient occuper 50 p. 100 des places au sein de nos institutions politiques. Cela veut dire 50 p. 100 au Sénat, et à la Chambre des communes. Tant que les femmes n'auront pas atteint cette égalité de représentation au niveau politique, elles demeureront impuissantes. Sur ce point, les tribunaux n'ont pas été généreux. Il nous faut acquérir du pouvoir au sein des institutions politiques et je pense que ce que nous avons proposé pourrait nous aider à y parvenir.

Mme Blondin: Pourriez-vous nous dire, très brièvement, si vous êtes favorables à une sorte de répartition inversement proportionnelle des sièges, par exemple au Sénat? Je sais que cette idée a été débattue en Alberta par les femmes qui ont participé à la conférence constitutionnelle, ce genre de solution risquant d'aboutir à une Chambre des hommes et à une Chambre des femmes. Qu'en pensez-vous?

Mme Mallea: Sommes-nous tous d'accord sur... Comment avez-vous appelé cela, répartition...?

Mme Blondin: Répartition inversement proportionnelle. Dans l'hypothèse d'un Sénat élu, par exemple, seules des femmes pourraient être élues au Sénat tant que la représentation proportionnelle n'aurait pas été atteinte à la Chambre des communes et, une fois acquis ce résultat, on pourrait commencer à réduire progressivement la proportion de femmes élues à la Chambre haute.

Mme Mallea: Ainsi, si la Chambre des communes comprend 25 p. 100 de députés femmes, on compenserait cela en faisant élire 75 p. 100 de femmes au Sénat. Et bien cela donnerait effectivement une Chambre des hommes et une Chambre des femmes. Je n'y vois guère d'inconvénient dans la mesure où nous pouvons conserver la Chambre haute.

La coprésidente (Mme Dobbie): Qui dit mieux?

M. Reimer (Kitchener): Si j'avais le temps, j'aimerais examiner deux aspects de la question que vous avez soulevée.

J'aimerais, d'abord, mieux comprendre votre sentiment vis-à-vis de la Charte des droits. Dans sa forme actuelle, la Charte prévoit-elle des droits absolus?

Mme Mallea: Je pense que non.

M. Reimer: À quelles restrictions ces droits sont-ils soumis?

Mme Mallea: C'est-à-dire qu'ils ont tendance à s'équilibrer. Il existe, au sein de la Charte, un subtil équilibre qui a été maintenu par les tribunaux. Ainsi, même les droits à l'égalité garantis à l'article 15 peuvent devoir, dans certaines circonstances, céder le pas. C'est une question d'équilibre et c'est pourquoi, à mon avis, aucun des droits garantis par la Charte ne revêt un caractère absolu.

[*Text*]

Mr. Reimer (Kitchener): They are also limited by one section that you would like to see the courts use more often. Section 28 is one, but they are also all limited by section 1, are they not?

Ms Mallea: Yes, that is correct.

Mr. Reimer: So no right is absolute in the Charter.

Ms Mallea: That's correct.

Mr. Reimer: So if we added property rights, would it be absolute?

Ms Mallea: Who knows?

Mr. Reimer: Wait a minute. If no rights are absolute and all are limited by section 1, then isn't it also limited by section 1?

Ms Mallea: Let's assume that it would be, yes.

Mr. Reimer: Well, it would have to be. If it says in section 1 that all the rights are limited by that, then it, as a right in there, would be limited, would it not?

Ms Mallea: You won't get any argument from me on that, no.

Mr. Reimer: Okay, thank you. So in that sense it's not an absolute right?

Ms Mallea: Correct.

Mr. Reimer: Therefore, we can limit it by section 28 or by section 25. We could also limit it by Canada clause interpretation with regard to sustainable development and environmental policy, could we not?

Ms Mallea: First of all, the limitation you speak of is very difficult to judge because we don't have the actual draft for the entrenchment of property rights. We don't know what it is going to say. If all it says is that you shall be able to enjoy your property unrestricted, then we can take it from there.

I think I understand your point now, though. True, it won't be an absolute right; we might be able to limit it here and there. But that's not where the difficulty arises. The difficulty arises in that there is potential for enormous abuse by individuals who own large amounts of property and have that kind of power in fact to defeat other rights that belong to individuals or other interested parties.

Mr. Reimer: Let me use an example. I come from Ontario, so I will use an Ontario example. *The Toronto Star* has the right to freedom of the press, which we would want every paper to have, but they are huge; they are wealthy. I, as one individual with my freedom of expression, am very limited in comparison to them, so should we maybe take freedom of expression and the press out, because I can't fight against that wealthy newspaper?

[*Translation*]

M. Reimer (Kitchener): Mais ces droits sont également limités par un article que vous aimeriez voir plus souvent invoqué par les tribunaux. Il s'agit de l'article 28, mais je crois que les droits sont également soumis aux restrictions qui peuvent se justifier au regard de l'article 1.

Mme Mallea: C'est vrai.

M. Reimer: Ainsi, aucun droit n'est absolu dans la Charte.

Mme Mallea: C'est vrai.

M. Reimer: Mais alors, si nous ajoutions, à la Charte le droit à la propriété, serait-ils absolu?

Mme Mallea: Qui peut le prédire?

M. Reimer: Un instant. Si aucun droit n'est absolu et si tous sont limités par l'article 1, pourquoi le droit à la propriété ne serait-il pas, lui aussi, limité par l'article 1?

Mme Mallea: Supposons qu'il en serait effectivement ainsi.

M. Reimer: Il en serait forcément ainsi. Dans la mesure où l'article 1 prévoit que tous les droits peuvent être restreints, on voit mal comment le droit à la propriété échapperait à cette règle.

Mme Mallea: Ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire.

M. Reimer: Bon. Nous sommes donc d'accord qu'il ne s'agirait pas d'un droit absolu?

Mme Mallea: Entendu.

M. Reimer: Un tel droit pourrait donc être restreint par l'article 28 ou l'article 25. Nous pourrions également le restreindre par le biais d'une interprétation fondée sur la clause Canada en invoquant des considérations ayant trait au développement durable ou à la protection de l'environnement, n'est-ce pas?

Mme Mallea: Il est très difficile, à mon avis, de prévoir à quelles restrictions le droit à la propriété pourrait être éventuellement soumis étant donné que nous ne disposons pas encore du texte, de la forme sous laquelle ce droit serait enchâssé dans la Constitution. Nous ne savons pas encore ce qui sera prévu à cet égard. S'il prévoit simplement que chacun pourra jouir sans entrave des biens qui sont les siens, nous saurons un peu mieux à quoi nous en tenir.

Cela dit, je comprends le sens de votre intervention. C'est vrai, il ne s'agira pas d'un droit absolu. Peut-être pourra-t-on, ici et là, lui apporter les restrictions qui s'imposent. Mais ce n'est pas de cette manière-là que se pose le problème. À notre avis, la difficulté provient du fait que ce droit conférerait une latitude tout à fait abusive aux gros propriétaires qui seraient encore plus à même de faire fi des droits individuels ou des droits des gens appartenant à certains groupes.

M. Reimer: Permettez-moi un exemple. Comme je viens de l'Ontario, je vais prendre un exemple qui s'est passé dans cette province. Le *Toronto Star* jouit de la liberté de la presse, une liberté dont tous les journaux doivent pouvoir profiter. Mais ce journal est très riche; il appartient à une très grosse entreprise. En tant qu'individu, ma liberté d'expression peut paraître peu importante par rapport aux moyens d'expression de cette entreprise de presse, mais est-ce pour cela qu'il faudrait lui retirer sa liberté d'expression?

[*Texte*]

Ms Mallea: I don't see the parallel at all. First of all, when you speak of freedom of expression, it is something that is available to all; when you speak of property rights, it is only available to people who happen to be lucky enough to have property. We know that in this country, for example, the property isn't owned by women; it's owned by men, and it's also concentrated in very few hands. All I can see this doing is enhancing further the power that is already available to those people.

Mr. Reimer: Let me use a different example as my last question. "Property rights" is an evolving term, as many things are, and one of the features of property rights is social benefits. In the United States they have had property rights now, I think, for exactly 200 years, in the amendment that they added to their Constitution in their Bill of Rights. Are you aware of the case between Goldberg and Kelly—

Ms Mallea: No.

Mr. Reimer: —in which the social benefit of a woman for her welfare cheque was maintained against a person who said he didn't have to pay it because it was a property right? She won. Therefore, in the United States, where property rights have been there for years, a social benefit is now considered a property right.

Why would that not also be the case here?

Ms Mallea: We don't follow American jurisprudence on all fours, as you well know. It would be fortunate if that were the outcome. We don't know that it would be so. For all I know, that decision may well be an exception to the general rule. We certainly know that in other areas in American jurisprudence the entrenchment of property rights has meant the continuing oppression of people who don't own property.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I am sorry, Mr. Reimer, but I think the time is up. We actually started five minutes late, so perhaps we could go for another five minutes. There is a brief question on this side.

Mme Tardif (Charlesbourg): J'ai aimé votre réponse sur les droits de propriété. Vous avez constaté que la liberté d'expression inscrite dans la Charte était le droit de tous les citoyens canadiens. Quand vous parlez de société distincte, vous dites que vous êtes prêtes à respecter la position des femmes du Québec concernant leur statut et la société distincte.

J'essaie de concilier les deux. D'un côté, vous dites que cela limite les droits des femmes. De l'autre, vous dites que c'est un droit qui est là pour l'ensemble des citoyens, hommes et femmes. Comme femme, quand je lis la Charte des droits et libertés, que l'on identifie ou non l'égalité nécessaire entre les hommes et les femmes, je pense que je les ai, ces droits. Il est vrai que dans l'histoire du pays, être reconnu comme personne n'est pas venu avant 1929. Il est

[*Traduction*]

Mme Mallea: J'avoue ne pas très bien comprendre le parallèle. Vous avez d'abord parlé de liberté d'expression qui est effectivement quelque chose dont nous jouissons tous. Mais lorsque vous parlez du droit à la propriété, vous parlez d'un droit qui n'appartient qu'à ceux qui ont eu la chance de pouvoir acquérir des biens. Nous savons qu'au Canada ce ne sont pas les femmes qui possèdent la plupart des biens mais les hommes. Nous savons que la propriété est entre les mains d'un petit nombre. La disposition que vous envisagez n'aura à mon avis d'autre effet que d'accroître davantage le pouvoir dont ces gens-là disposent déjà.

M. Reimer: Permettez-moi, pour ma dernière question, de vous citer un exemple différent. La notion du «droit à la propriété» est une notion qui évolue et un des aspects du droit à la propriété, ce sont les avantages sociaux. Aux États-Unis cela fait 200 ans qu'ils ont garanti, par un amendement à la Constitution, le droit à la propriété dans le cadre de la Charte des droits. Êtes-vous au courant de l'affaire opposant Golberg à Kelly. . .

Mme Mallea: Non.

M. Reimer: . . .dans cette affaire, les tribunaux ont maintenu le droit d'une femme au paiement de son chèque d'assistance sociale, faisant valoir, à l'encontre de celui qui prétendait ne pas avoir à la payer, l'existence d'un droit de propriété. C'est la femme qui a gagné. Ainsi, aux États-Unis, où le droit à la propriété est garanti depuis des années, il a été décidé qu'une prestation sociale devait être considérée comme un droit.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi au Canada?

Mme Mallea: Comme vous le savez, le Canada ne suit pas servilement l'action des tribunaux américains. C'est effectivement un résultat heureux, mais nous ne sommes pas sûres que la question aurait été tranchée de la même manière au Canada. Peut-être cette décision constitue-t-elle une exception par rapport à la règle. Ce qui ne fait aucun doute, cependant, c'est que dans d'autres domaines, la jurisprudence américaine s'est fondée sur le droit de propriété pour maintenir l'oppression des personnes qui n'ont rien.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je regrette, monsieur Reimer, mais nous allons manquer de temps. Nous avons commencé avec cinq minutes de retard et peut-être pourrions-nous donc poursuivre pendant cinq minutes encore. Une rapide question de la part d'un membre de ce côté.

Ms Tardif (Charlesbourg): I appreciated your answer concerning property rights. You noted that, as provided in the Charter, every Canadian enjoys the freedom of expression. When you spoke of a distinct society, you stated your perfect willingness to respect whatever position the women of Quebec would want to take concerning their status and the distinct society.

I am trying to reconcile the two. On one hand, you claim that that would constrain the rights of women. On the other, you state that that right belongs to all citizens, both men and women. As a woman, when I read the Charter of Rights and Freedoms, I find that I have those rights whether the equality between men and women is formally stated or not. It is true that, legally, women became persons only in 1929 and it is also true that Quebec was the last province to grant women

[*Text*]

vrai que le Québec est la dernière province à avoir donné le droit de vote aux femmes. Mais si je regarde l'histoire du Québec depuis 1949, je vois que ce droit-là a été bien exercé. Pourquoi? Parce que les femmes ont pris leur place. J'ai encore certaines appréhensions quand on vient me dire que je n'ai pas les mêmes droits. Oui, j'ai les mêmes droits. Il faut que je trouve les moyens de les exercer. Ce n'est pas le fait de mettre la promotion de mes droits dans des textes constitutionnels qui va changer quoi que ce soit.

En tant que femme, en tant que citoyenne, j'ai la responsabilité de faire valoir mes droits ainsi que la responsabilité sociale de m'assurer que les femmes d'aujourd'hui, de demain et de plus tard seront des citoyennes à part égale. Pour que cela devienne réalité, c'est entre nous, entre femmes, que cela doit se passer, pas en demandant des priorités, mais bien en faisant valoir nos droits et en nous assurant que les femmes de la prochaine génération auront la préparation nécessaire et la volonté d'en faire autant.

• 1400

Je me sens très mal à l'aise parce que j'ai toujours l'impression qu'on me cantonne dans une strate à part. Ce que je vais avoir, je vais me battre pour l'avoir, et je vais également devoir m'assurer que mes enfants en feront autant et auront la volonté de prendre leur place dans la société.

Ms Mallea: I take your point. I would suggest that it is not easy for women to take the responsibility for themselves of promoting their own equality, given the legislation we have. We do this day in and day out. We go to the court, which is what we have available at the moment, day in and day out. And we lose and we lose. Without some further guarantees, without some additional commitment from our government, and without some further protection in our Constitution, I don't see us making the advances we need to make.

We've had how many years of mandated pay equity legislation, and where are we? We're nowhere near equal pay for work of equal value. We've had 30 years of acknowledgement that women are making 65¢ on the dollar to men. How much has that moved in 30 years? About 5¢. We are not making progress. It is not going to be easy for your children or the children of the others in here, for those young women to achieve equality without some further guarantees. That's why we are here, suggesting that this is a route to go.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): I fully support the general thrust of your paper, but I don't understand how you came to the conclusion that the distinct society clause will override all other Charter rights, as you say on page 5. In the Charter there are already other interpretation clauses—for example, section 27, which is worded in almost the same way in favour of our multicultural heritage. There is also an interpretation clause for aboriginal people and

[*Translation*]

the vote. But if I contemplate Quebec's history since 1949, I can see that that right has been judiciously exercised. Why is that? Because women have made a place for themselves. I still experience a certain apprehension when I am told that I do not have the same rights as men. I do have the same rights and it is up to me to find the ways to exercise them. In that sense, it does not really matter whether the Constitution specifically provides for the promotion of my rights.

As a woman, as a citizen, it is my duty and responsibility to exercise my rights and it is my social duty to ensure that women are considered as full-fledged citizens. As women, it is up to us to ensure that this becomes a reality not by seeking preferential treatment, but by exercising our rights and making sure that the next generation of women have training and the will to continue in that direction.

I feel rather ill at ease when I'm placed in a separate category. What I want, I am ready to fight for, and I intend to make sure that my children will do the same and will have the will to make a place for themselves.

Mme Mallea: Je suis d'accord avec vous. Mais, me semble-t-il, il n'est pas facile, justement, pour une femme d'assumer la responsabilité de lutter pour atteindre l'égalité, étant donné les actuelles dispositions législatives. Cela, nous le faisons tous les jours. Nous allons en cour tous les jours et c'est parfois tout ce que nous pouvons faire. Cause après cause, nous perdons. Si nous n'obtenons pas des garanties supplémentaires, si notre gouvernement ne s'engage pas sur ce point, si notre Constitution ne prévoit pas des garanties complémentaires, je ne pense pas que nous pourrons progresser.

Depuis combien de temps la loi impose-t-elle l'égalité salariale? Et pourtant, où en sommes-nous? Nous sommes loin d'avoir atteint la parité salariale. Depuis trente ans, nous savons que les femmes gagnent 65 p. 100 du salaire versé aux hommes. Quel est le progrès enregistré en trente ans? Cinq p. 100 environ. Nous ne progressons pas. Il ne va pas être facile à vos enfants ou aux enfants des autres personnes ici présentes, à ces jeunes femmes, d'atteindre l'égalité si l'on n'inscrit pas dans la Constitution des garanties supplémentaires. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes venues ici, afin de faire valoir l'importance de cette question.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je suis entièrement favorable à l'argumentation que vous présentez dans votre mémoire, mais je ne comprends pas comment vous en êtes venues à conclure que la clause de la société distincte l'emportera sur les droits garantis dans la Charte. C'est pourtant ce que vous affirmez à la page 5. La Charte comprend déjà d'autres clauses d'interprétation—l'article 27, par exemple, qui défend en termes analogues notre

[*Texte*]

there is one for male and female persons. The distinct society clause is very close to the multicultural one, and I don't know how you come to the conclusion that one interpretation clause would have a higher standing than other interpretation clauses. There's nothing there to suggest that.

Furthermore, even in the distinct society clause there are paragraphs. Proposed paragraph 25.1.(1)(a) talks about the distinct society, but proposed paragraph 25.1.(1)(b) talks about the linguistic duality. As far as I'm concerned, proposed paragraph 25.1.(1)(b) has as much weight as proposed paragraph 25.1.(1)(a).

Anyway, I don't know how you came to the conclusion that an interpretation clause would first of all prevail over other interpretation clauses, and further, that an interpretation clause would prevail over direct rights-giving clauses, which are very specific in a constitution. Generally, an interpretation clause is only used when there's a need to interpret it. When it's clear, you don't use the interpretation clause.

Ms Mallea: Again, I think the answer to your question is that what's arising here is the potential for abuse at some time in the future. I'm not sitting here saying there's a government in the country now that would ever take women to task using this particular clause. That's the first point.

The second point is that I don't think we said this is the only section of the Charter that might find itself in a position to override equality rights. I think that section 27, because the language is similar and seems to be mandatory, could present problems in the future. Others don't, simply because the language is soft and passive; it's not mandatory language. So it's—

Mr. Allmand: Section 28 is the only one that says:

> Notwithstanding anything in this Charter, the rights and freedoms referred to in it are guaranteed equally to male and female persons.

So that one seems to even have a—

• 1405

Ms Mallea: It was meant to have when it was drafted. In fact, women were thrilled to get it entrenched in the Charter thinking what a powerful gurantee we had. Well, here we are 10 years later and section 28 has become invisible. The courts will not, as much as we try to bring it forward and argue it in a court, give it any credence whatsoever. They will find every other way to make their decisions without evoking section 28 whatsoever. It has failed us miserably.

[*Traduction*]

patrimoine multiculturel. La Charte comprend également une clause d'interprétation touchant les peuples autochtones et une clause portant sur l'égalité des deux sexes. La clause de la société distincte est tout à fait comparable à la clause portant sur notre patrimoine culturel, et je ne vois vraiment pas comment vous en êtes venues à conclure qu'une clause d'interprétation l'emporterait sur les autres clauses de même nature. Je ne vois guère les fondements de cette conclusion.

J'ajoute que la clause de la société distincte contient divers alinéas et si le projet d'alinéa 25.1.(1)a) parle de société distincte, le projet d'alinéa 25.1.(1)b) parle de dualité linguistique. J'estime que le projet d'alinéa 25.1.(1)b) a le même poids que le projet d'alinéa 25.1.(1)a).

Je ne vois donc pas comment vous en êtes arrivées à conclure qu'une clause d'interprétation l'emporterait sur toutes les autres clauses d'interprétation et encore plus comment une clause d'interprétation pourrait l'emporter sur les clauses qui, de manière très précise, accordent la reconnaissance explicite de certains droits. En général, une clause d'interprétation n'est invoquée que lorsqu'il apparaît nécessaire d'interpréter une autre clause. Quand le texte est clair, nul besoin de recourir à des clauses d'interprétation.

Mme Mallea: Pour répondre à votre question, je dirai que c'est la possibilité d'abus que l'on craint dans l'avenir. Je ne prétends pas que le gouvernement actuel va invoquer les clauses dont nous avons parlé pour nuire à la situation de la femme. Ce n'est pas ce que nous prétendons.

Je dois ajouter que nous n'avons pas dit, je pense, que c'est la seule disposition de la Charte susceptible de l'emporter sur les droits à l'égalité. Étant donné la similarité de langage, et la nature obligatoire de cette disposition, je pense que l'article 27 pourrait, lui aussi, soulever, à l'avenir, des problèmes de ce genre. D'autres dispositions ne présentent pas la même difficulté, étant donné qu'elles sont rédigées dans un langage vague et passif sur un ton non comminatoire. Donc. . .

M. Allmand: L'article 28 est le seul à prévoir que:

> Indépendamment des autres dispositions de la présente charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également aux personnes des deux sexes.

Cet article semble même avoir. . .

Mme Mallea: C'était bien l'intention lorsque cet article a été rédigé. Les femmes étaient ravies de voir ce droit enchâssé dans la Charte puisqu'elles y voyaient une solide garantie. Eh bien, nous voilà 10 ans plus tard et l'article 28 a surtout brillé par son silence. Malgré nos efforts, les tribunaux refusent de donner foi à cette disposition. Ils font parfois des pieds et des mains pour trouver une manière de rendre une décision sans faire état de cet article 28. Cette disposition ne nous a été d'aucun secours.

[*Text*]

In the cases that have gone forward it has failed us. In fact, we have found that section 28 is being used more by men than women to achieve equal treatment in a particular area. Although the wording looks good, it is not doing its job. If it were interpreted in the manner that it was expected to be, I think we might be in good shape, but we don't see that at the moment.

Mr. Allmand: [*Inaudible—Editor*] strengthen 28?

Ms Mallea: That is actually a position that is being taken by some women's groups at the moment, and it is an alternative vision of this.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank thank you very much, the three of you. Those were very well thought out and cogent arguments and I think you made an impression on all the members of the committee. Thank you for coming today.

Ms Mallea: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We will now call to the table the representatives from the Manitoba Métis Federation. We have with us Senator Guiboche from the Manitoba Métis Federation who will introduce his fellow presenters.

Senator Fortunat Guiboche (Senator, Manitoba Métis Federation Inc.): Good afternoon, Madam Chairman. I would like first of all to take this opportunity to welcome the joint committee to the province of Manitoba, the first Métis province.

I would like to introduce to you two members of our organization who are from this local area. We have been charged in the Métis Senate to conduct consultations with the Métis people throughout this province, and during our consultations these two members participated and they will each be making a presentation, after which I will be making a presentation outlining the position of the Métis, and then I will make some brief general comments. I ask Holly Ferguson to start, please.

Ms Holly Ferguson (Member, Manitoba Métis Federation Inc.): Good afternoon. I am speaking for the grassroots people. In the past eight months I have been in a unique position in being able to address a large number of these people, and I, of course, am from the grassroots myself. What our people thought and wished to see was as wide and diverse as their opinions on what they did and did not feel was good for them.

Education was one of their major concerns. Not many of our elders have had the chance to have an advanced education. That is not really necessary for people who are living on the land, but times have changed since then. Now the concern of our people is that few are graduating from high school. Of the few who do manage to graduate, a smaller percentage can take advantage of our higher educational and post-secondary systems.

[*Translation*]

Dans les affaires où nous l'avons invoqué, il ne nous a servi à rien. Nous avons même constaté que l'article 28 est plus souvent invoqué par des hommes qui, dans un domaine donné, prétendent à l'égalité. La formule est belle, mais elle s'est avérée inefficace. Si ces dispositions avaient été interprétées comme nous pensions qu'elles le seraient, notre situation aurait peut-être progressé, mais ce n'est vraiment pas le cas à l'heure actuelle.

M. Allmand: [*Inaudible—La rédaction*] renforcer l'article 28?

Mme Mallea: C'est effectivement ce que prônent certains groupes de femmes et cela constitue, une approche différente de celle que nous avons décrite ici.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je tiens à vous remercier toutes les trois. Votre raisonnement est solide et je pense que les membres du comité ont été impressionnés par la force de votre argumentation. Je vous remercie donc d'avoir comparu ici aujourd'hui.

Mme Mallea: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous allons maintenant passer la parole aux représentants de la Fédération des Métis du Manitoba. Nous avons ici le sénateur Guiboche de la Fédération des Métis du Manitoba qui va nous présenter ses collègues.

Le sénateur Fortunat Guiboche (sénateur, Fédération des Métis du Manitoba Inc.): Bonjour, madame la présidente. Je tiens en premier lieu à vous souhaiter, mesdames et messieurs les membres du comité mixte, la bienvenue au Manitoba, la première province métisse.

J'aimerais maintenant vous présenter deux membres de notre organisation originaire de ce lieu. Le Sénat métis nous a chargés de procéder à la consultation de tous les Métis de la province. Mes deux collègues ont participé à l'ensemble de ces consultations et ils vont maintenant chacun présenter un exposé. Après cela je présenterai moi-même un exposé rappelant la position des Métis après quoi j'ajouterai quelques observations. Je vais maintenant passer la parole à Holly Ferguson.

Mme Holly Ferguson (membre, Fédération des Métis du Manitoba Inc.): Bonjour. Je représente la base. Au cours des huit derniers mois, j'ai eu la rare occasion de prendre la parole devant d'importants groupes de cette population à laquelle moi-même j'appartiens. Notre peuple a des opinions et des aspirations très diverses, aussi diverses que les ambitions et les inquiétudes qu'ils éprouvent.

L'éducation est une de leurs principales préoccupations. Rares sont nos aînés qui ont eu la chance de poursuivre leurs études. Cela paraissait superflu pour les gens de la terre, mais les temps ont changé et, aujourd'hui, notre peuple s'inquiète car rares sont ceux qui, parmi nos jeunes, terminent leurs études secondaires. Un petit nombre d'entre eux réussissent à obtenir leur diplôme et une faible fraction de ces derniers poursuivent leurs études au-delà du secondaire.

[*Texte*]

• 1410

Education, as it is, does not meet the needs of the Métis students. The Métis people want to be serviced by Métis people. They want their own educational systems, because the one they have is not successful. They want their own child and family services to meet their families' needs, and they feel that the only people who really understand their ways are other Métis people.

Approximately one-third of the population going through the justice system are Métis people. This system requires Métis input also, as we are overly represented in the process. In order to meet this call for Métis support, we revert to education. Métis people require and are asking for an educational system that meets their needs, the programs that will make university, commercial college and business college realities.

We are not North American Indians, nor are we Inuits, so rarely do we fall under their funding programs. We need our own so that we can begin to address Métis people's needs and service requirements and meet these needs with Métis personnel.

As I was told by our grassroots people, they want the right of self-determination—what happens to them, when it happens, where and how it happens, the right to their own culture and language, and the preservation of their own culture and language. They want relevant employment training and development training in areas that will enable them to get jobs, to increase their job skills, and to grow as individuals. They don't want more training in areas in which there are already a lot of professional people or in professions that are dying out and in which they can no longer earn any money.

We don't have the resources necessary to fund our people. There is no funding. We don't have funds to get involved in business or to create jobs. We don't have the funds to educate our people. We cannot access funds from the native education programs. We don't have the funds to operate our own child and family service agencies or to offer counselling on an expanded basis. We don't have the funds to get involved in the educational system and school boards, or even in our legal process.

It is time the federal government lived up to their responsibilities to the Métis people. We are an aboriginal people and the Métis are not getting the recognition we deserve.

The Métis people of the Métis nation feel that in order to participate fully in the Canadian constitutional process, we must have our immediate issues recognized as an aboriginal people. Issues and concerns raised by the Métis people through our consultations are constitutional in nature.

We hope with all sincerity that the issues raised here today by me and by the other Métis people representing the Métis nation will be taken back to the government and acted upon.

[*Traduction*]

Le système scolaire, sous sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins des étudiants métis. Les Métis veulent avoir des professeurs métis. Ils veulent leur propre système scolaire, parce que celui auquel ils ont accès ne leur permet pas de réussir. Ils veulent leurs propres services à l'enfance et à la famille pour satisfaire les besoins de leurs familles et ils pensent que les seules personnes qui les comprennent vraiment sont les autres Métis.

Les Métis représentent un tiers environ des personnes traduites devant les tribuneaux. Il faudrait que le système judiciaire comprenne davantage d'auxiliaires de justice métis, parce que nous y sommes surreprésentés. Pour répondre à ces besoins, nous nous tournons vers le système scolaire. Les Métis demandent et exigent un système scolaire qui réponde à leurs besoins, qui comporte des programmes qui leur permettront d'aller à l'université et dans les collèges commerciaux.

Nous ne sommes pas des Indiens d'Amérique du Nord ni des Inuit, c'est pourquoi la plupart des programmes de financement qui leur sont destinés nous échappent. Nous avons besoin d'avoir nos propres programmes de façon à commencer à répondre aux besoins des Métis, aux besoins qu'ils ont en matière de services avec du personnel métis.

Les gens me disent qu'ils veulent avoir le droit à l'autodétermination—ils veulent avoir leur mot à dire sur ce qui leur arrive, le moment où cela se produit, le lieu et la façon dont cela se produit, le droit à leur propre culture et à leur propre langue, et le maintien de leur culture et de leur langue. Ils veulent des programmes de formation et de perfectionnement efficaces dans des domaines qui leur permettront de se trouver du travail, d'accroître leurs compétences et de s'épanouir sur le plan personnel. Ils ne veulent plus de formation dans les domaines où la main-d'oeuvre est déjà nombreuse ou dans des professions en perte de vitesse et avec lesquelles il n'est plus possible de gagner sa vie.

Nous n'avons pas les ressources qu'il nous faudrait pour financer nos gens. Il n'y a pas de financement. Nous n'avons pas d'argent pour démarrer des entreprises ou créer des emplois. Nous n'avons pas d'argent pour éduquer nos gens. Nous n'avons pas accès aux fonds destinés aux programmes éducatifs à l'intention des autochtones. Nous n'avons pas d'argent pour mettre sur pied nos propres services d'aide à la famille et à l'enfance ou pour offrir des services d'orientation à plus grande échelle. Nous n'avons pas d'argent pour participer au système scolaire et aux conseils scolaires, ou même au processus juridique.

Il est temps que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités à l'égard des Métis. Nous sommes un peuple autochtone, mais les Métis ne sont pas reconnus comme ils le devraient.

Les Métis de la nation métisse pensent que pour pouvoir participer pleinement au processus constitutionnel canadien, il faut qu'ils soient reconnus comme un peuple autochtone. Les questions et les préoccupations dont nous ont fait part les Métis au cours de nos consultations sont de nature constitutionnelle.

Nous espérons sincèrement que les questions qui ont été soulevées ici par moi et par les autres Métis qui représentent la nation métisse seront portées à l'attention du gouvernement et que celui-ci agira en conséquence.

[*Text*]

Thank you.

Ms Dorothy Rokovetsky (Member, Manitoba Métis Federation): Good afternoon.

I am a Métis, my parents are Métis, my grandparents are Métis, and so forth. Most importantly, my children are Métis. It is for them that I speak. It is for them and all the Métis children that I want the Government of Canada to recognize the Métis as an aboriginal people in Canada. Our language, our culture, and our needs are very different from those of other aboriginal groups. Only those who were raised in the Métis culture can know what it is that we need.

The majority of the Métis people are very poor. Because of the abusive way our ancestors were treated, it has made us meek, but we can no longer allow this. Our pride, our honour and our children depend on this new constitution. We want to be recognized once again as a Métis nation.

Funding for services, such as Métis family services, Métis health and welfare, Métis trading and employment, and Métis legal systems, must be given to and administered by a Métis government. Early Canada recognized the Métis right to self-government, but reneged. This must be altered now.

Our children drop out of school because of slurs, insults, and general misunderstandings of who they are. We want our own educational system where children will want to learn and to stay.

• 1415

Our land was taken away in very early times by a corrupt government and has continued to be taken away since then. Our claim to compensation is valid. It is essential that this claim be addressed and that a solution be found.

We are proud to be Canadians—this is our country—but we are also proud to be Métis. We do not want to be a forgotten group of the aboriginal peoples. We are Métis Canadians. New peoples are welcomed to Canada and encouraged to maintain their heritage and traditions. Give us the same rights as other Canadians. Let us keep our dignity intact and give us back what was taken away.

We are proud of our country and, given our due, we will make our country proud of its Métis children.

Senator Guiboche: As Métis people of the Métis nation in western Canada, it is vital for us to become involved in discussions on proposals for a new Canada. We welcome this opportunity to express our issues to all Canadians through this joint parliamentary committee.

Métis people in the past have had limited opportunities in presenting their concerns and issues to public forums of this nature. It is in the best interests of all Canadians to have a better country. Métis people in Manitoba believe that all citizens of Canada working in harmony will build a much stronger country. As Métis people we feel we have an important role to play in this process. However, we feel that as a prerequisite to the specific issues and concerns to be

[*Translation*]

Je vous remercie.

Mme Dorothy Rokovetsky (membre de la Fédération des Métis du Manitoba Inc.): Bonjour.

Je suis une Métisse, mes parents sont métis. Mes enfents sont également métis. C'est pour eux que je prends la parole. C'est pour eux et pour tous les enfants métis que je voudrais que le gouvernement du Canada reconnaisse que les Métis sont un peuple autochtone du Canada. Notre langue, notre culture et nos besoins sont fort différents de ceux des autres groupes autochtones. Seules les personnes qui ont été élevées dans la culture métisse peuvent connaître nos besoins.

La plupart des Métis sont très pauvres. Nos ancêtres ont été maltraités et nous nous sommes résignés, mais nous avons cessé de l'être. Notre fierté, notre honneur et le sort de nos enfants dépendent de cette nouvelle Constitution. Nous voulons être reconnus de nouveau comme une nation métisse.

Le financement des services, comme les services aux familles métisses, la santé et le bien-être métis, l'emploi et le commerce métis, et le système judiciaire métis doit être administré par un gouvernement métis. À ses débuts, le Canada a reconnu aux Métis le droit à l'autonomie gouvernementale, mais il est revenu sur sa promesse. Cela doit changer maintenant.

Nos enfants quittent l'école à cause des affronts, des insultes qu'on leur fait et de l'incompréhension dont ils sont victimes. Nous voulons notre propre système scolaire pour que nos enfants aient le désir d'apprendre et de poursuivre leurs études.

C'est un gouvernement corrompu qui nous a, au tout début, pris nos terres et nous continuons à perdre ces terres depuis. Notre demande d'indemnisation est fondée. Il est très important que l'on examine notre revendication et qu'une solution soit trouvées.

Nous sommes fiers d'être Canadiens—ceci est notre pays—mais nous sommes également fiers d'être Métis. Nous ne voulons pas être le groupe oublié des peuples autochtones. Nous sommes des Métis canadiens. On invite les nouveaux arrivants au Canada à maintenir leur héritage et leurs traditions. Accordez-nous les mêmes droits que vous accordez aux autres Canadiens. Cela nous permettra de conserver notre dignité et de récupérer ce qui a été pris.

Nous sommes fiers de notre pays et si l'on nous donne ce qui nous est dû, je peux vous dire que notre pays sera fier de ses enfants métis.

Le sénateur Guiboche: En tant que peuple de Métis de la nation métisse de l'ouest du Canada, il est essentiel que nous participions aux discussions sur les propositions concernant le renouvellement du Canada. Nous sommes contents d'avoir l'occasion de nous exprimer sur ces questions devant tous les Canadiens par l'intermédiaire de ce comité mixte parlementaire.

Le peuple métis n'a pas souvent eu l'occasion de présenter ses préoccupations à des instances publiques de ce genre. Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens d'avoir un pays plus fort. Le peuple métis du Manitoba pense que l'on réussira à renforcer notre pays si tous les citoyens du Canada travaillent en harmonie. Nous pensons qu'en tant que peuple métis nous avons un rôle important à jouer dans ce processus. Cependant, nous pensons qu'avant de vous

[*Texte*]

presented to this committee, it is necessary to provide you with a brief overview of the history of the Métis nation. The purpose of this overview is to give you some background information that will be helpful in understanding our presentation.

Many Canadians today see the Métis as descendants of people who fought the Canadian government in two rebellions. Those rebellions took place in Red River in 1870 and at Batoche in 1885. Unfortunately, very little has been written in history of the positive impact that the Métis have had on the development of western Canada.

The following is a sequence of events of Métis history, which brings to light some background in their struggle for recognition of their rights today.

In 1869-70 Louis Riel and the Métis set up a provisional government with the objective of negotiating a fair deal for the Métis with the Canadian government. Louis Riel and the Métis succeeded in bringing Manitoba into Confederation. A form of public government was negotiated in the Manitoba Act of 1870 and provided land grants for the Métis. These lands were along the Red and Assiniboine rivers that the Métis already occupied. Land grants to Métis children were to have been granted also. The total acreage of land, provided for in sections 31 and 32 of the act, amounted to approximately 2.5 million. I have here a map, which I will pass on to your chairperson, that shows exactly the land designated as Métis land.

The federal government later reneged on the promises to the Métis by facilitating a swindle, which led to the loss of most of their lands. The Métis are presently challenging this claims case in the courts of Canada. We've been up and down. The Métis who lost their land in the Red River in the 1870s moved to other inhabited areas of the northwest. In 1885 at Batoche the Métis once again stood their ground in an effort to protect their land and rights. This final conflict was an attempt by the federal government to relegate the Métis into total submission. Métis people today are proud that their ancestors fought for their rights in the battles at Red River and Batoche.

Louis Riel was a Métis with a mission. He was not a traitor. He was a father of Confederation. Our ancestors fought for our rightful place in Canada. Today the picture is clearer and the place for the Métis nation in Canada is starting to become clearer.

In 1967 the Manitoba Métis Federation was formed by a group of Métis men and women, many of whom were descendants of the original Red River Métis settlers. Today the Métis Federation represents more than 50,000 Métis people in Manitoba. They are the legitimate politicial representatives of the modern-day Métis of this province.

The MMF also represents the historic Métis of the Red River, including those people designated as half-breeds or those who have decided to continue to pursue their common interests by the constitutional rights recognized in the Manitoba Act of 1970, the Constitution Act of 1982.

[*Traduction*]

présenter les questions et les sujets qui vous intéressent particulièrement, il serait bon de vous donner un bref aperçu de l'histoire de la nation métisse. Je voudrais grâce à cet aperçu vous donner quelques renseignements généraux qui vous permettront de mieux comprendre notre exposé.

La plupart des Canadiens d'aujourd'hui voient dans les Métis les descendants des personnes qui se sont rebellées par deux fois contre le gouvernement canadien. Ces rébellions ont eu lieu à la rivière Rouge en 1870 et à Batoche en 1885. Malheureusement, les historiens ne mentionnent pas souvent la contribution qu'ont apportée les Métis à la mise en valeur de l'ouest du Canada.

Voici une liste des principaux événements de l'histoire métisse qui fournit certaines indications générales sur leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits.

En 1869-1870, Louis Riel et les Métis mettent sur pied un gouvernement provisoire chargé de négocier une entente équitable pour les Métis avec le gouvernement canadien. Louis Riel et les Métis réussissent à faire entrer le Manitoba dans la Confédération. La Loi de 1870 sur le Manitoba créait une forme de gouvernement public et accordait des terres aux Métis. Ces terres étaient situées le long des rivières Rouge et Assiniboine et étaient déjà occupées par les Métis. On devait également accorder des terres aux enfants métis. La superficie totale des terres visées par les articles 31 et 32 de la loi s'élevait à près de 2,5 millions d'acres. J'ai ici une carte que je vais remettre à votre présidente et qui indique exactement quelles étaient les terres désignées comme étant des terres métisses.

Le gouvernement fédéral est par la suite revenu sur la promesse qu'il avait faite aux Métis en facilitant une escroquerie qui a fait perdre aux Métis la plupart de leurs terres. Les Métis contestent actuellement cette perte de terres devant les tribunaux canadiens. Nous avons connu des hauts et des bas. Les Métis qui ont perdu les terres de la rivière Rouge dans les années 1870 se sont établis dans d'autres régions inhabitées du Nord-Ouest. En 1885, à Batoche, les Métis se sont une fois de plus mobilisés pour défendre leurs terres et leurs droits. Le gouvernement fédéral voulait ainsi obliger les Métis à se soumettre. De nos jours, les Métis sont fiers de leurs ancêtres qui se sont battus pour défendre leurs droits dans les batailles de la rivière Rouge et de Batoche.

Louis Riel était un Métis qui avait un idéal. Ce n'était pas un traître. C'est un des pères de la Confédération. Nos ancêtres se sont battus pour défendre la place qui nous revenait de droit au Canada. Maintenant, la situation est plus claire et la place qui revient à la nation métisse au Canada se précise de plus en plus.

En 1967, un groupe de Métis, hommes et femmes, dont bon nombre descendaient des premiers colons métis sur la rivière Rouge ont formé la Manitoba Métis Federation. Aujourd'hui, la fédération métisse représente plus de 50,000 Métis au Manitoba. Ce sont les représentants politiques légitimes des Métis actuels qui habitent dans cette province.

La MMF représente également les Métis historiques de la rivière Rouge, y compris les personnes que l'on appelle les sang-mêlés et ceux qui ont choisi d'exercer les droits constitutionnels que leur reconnaissait la Loi de 1970 sur le Manitoba et la Loi constitutionnelle de 1982.

[*Text*]

• 1420

By understanding even a brief overview of the history of our Métis nation, it becomes clearly obvious why the Métis are often called Canada's forgotten people. Since our birth at the forks of the Red and Assiniboine rivers, where our nation began, we have had a constant struggle for survival, but we have withstood the difficult challenges of finding our place in Canadian society.

The challenge for Métis people today is gaining recognition as an aboriginal people. The inclusion of Métis as one of the aboriginal peoples of Canada in the Constitution Act of 1982 has not provided any special recognition or resources to us. The recognition that other aboriginal people receive by various levels of government is not given to the Métis. We are the Métis people of a Métis nation. We are claiming our rights as distinct aboriginal people. We want our place in Canada.

We are the founders of Manitoba. Because of our distinctiveness as Métis people and because of our inclusion in the Constitution Act of 1982, the federal government has a responsibility to negotiate with us.

I have some more brief comments, Madam Chairman.

We understand that you are having some difficulty in this committee in getting the job done. I want to tell you that we have had no difficulty in working with this committee and we are ready to work with this committee and to do business. Any Canadian who is ready to do business can come here and do business with this committee. We don't want to see this committee disbanded. We want to see this committee do a proper job and point out to the government of the day exactly how Canadians feel.

We had a meeting yesterday with some of this committee in St-Laurent, Manitoba. Madam Tardif was representing a group of five members of this committee there. We had a number of people there. We had good presentations. We had a good exchange of views and we would like to see that continue. We don't know what the problem is. We are dealing with the concerns of Canada, and the political parties involved in this thing have to put their differences aside and get on with the issues of dealing with Canada.

The government's proposal, of course, is a proposal that was delivered to Canadians. I, like most Canadians, waited in agony for over a year, waiting for this proposal to be tabled so that we could look at something that the Canadian government finally tabled for us to look at.

The Métis nation is ready to deal. We would welcome the Canadian government to sit down and start dealing bilaterally with the Métis people. Madam Chairman, if you could urge on behalf of this group that the Canadian government say, "The Metis are ready; the Métis of Manitoba are ready to sit down and start talking about aboriginal rights for the Métis people of Manitoba", there is no need to wait any longer.

[*Translation*]

Grâce à ce bref aperçu de l'histoire de notre nation métisse, on comprend mieux pourquoi on appelle souvent les Métis le peuple oublié du Canada. Depuis les débuts de notre nation, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, il nous a fallu constamment lutter pour survivre mais nous avons réussi, malgré les obstacles, à trouver notre place dans la société canadienne.

Le défi qui s'offre aujourd'hui au peuple métis est de se faire reconnaître comme un peuple autochtone. Le fait d'inclure les Métis dans les peuples autochtones du Canada dans la Loi constitutionnelle de 1982 n'a pas débouché sur une reconnaissance de notre entité ni sur l'attribution de fonds. La reconnaissance accordée aux autres peuples autochtones par divers paliers de gouvernement n'est pas accordée aux Métis. Nous sommes le peuple métis de la nation métisse. Nous réclamons les droits qui découlent de notre statut de peuple autochtone distinct. Nous voulons avoir notre place au Canada.

C'est nous qui avons fondé le Manitoba. À cause du caractère distinct du peuple métis et de notre reconnaissance dans la Loi constitutionnelle de 1982, le gouvernement fédéral s'est engagé à négocier avec nous.

Je voudrais formuler brièvement certains commentaires, madame la présidente.

Nous savons que le comité éprouve certaines difficultés à l'heure actuelle. Je dois vous dire que nous n'avons éprouvé aucune difficulté à travailler avec ce comité et nous sommes prêts à continuer à le faire. Tous les Canadiens qui veulent parler au comité peuvent venir le faire. Nous ne voulons pas que l'on supprime ce comité. Nous voulons que ce comité fasse son travail et fasse connaître au gouvernement au pouvoir les sentiments réels qu'éprouvent les Canadiens.

Nous avons rencontré hier des membres du comité à St-Laurent, au Manitoba. M^me^ Tardif représentait un groupe de cinq membres de ce comité. Nous y avions des représentants. Nous avons fait de bons exposés. Nous avons eu de bons échanges de vues et nous aimerions que tout cela continue. Nous ne savons pas quelle est l'origine de ce problème. Il s'agit d'examiner les grands problèmes du Canada et les partis politiques qui participent à ce débat devraient mettre de côté leurs différences et s'atteler à l'examen de ces questions.

Les propositions du gouvernement s'adressent, bien entendu, aux Canadiens. J'ai, comme la plupart des Canadiens, attendu avec une grande impatience pendant plus d'un an pour voir ces propositions et tenter d'y découvrir ce que le gouvernement canadien nous proposait.

La nation métisse est prête à négocier. Nous serions heureux de nous réunir avec des représentants du gouvernement canadien et de les voir se mettre à négocier avec les Métis. Madame la présidente, si vous pouviez faire savoir au gouvernement canadien ce qui suit: «Les Métis sont prêts, les Métis du Manitoba sont prêts à vous rencontrer et à parler des droits des peuples autochtones pour le peuple métis du Manitoba», il n'y a pas lieu d'attendre davantage.

[*Texte*]

I know it is part of your mandate to go until February, but we are ready now. We are also ready to meet with Quebec to talk about some of the things that they would like to see in the aspirations. The Métis people do not want to see this country destroyed. We want to keep it intact and we will do whatever we can to be helpful.

Numbers of briefs have been presented for Canadians to digest in this last year. You know all about them as well as I do. Just recently in Manitoba there were two briefs. The Manitoba Constitutional Task Force just recently completed a brief that they tabled, and we understand that you met with them and they gave you their brief. We've also looked at their brief. We are interested in one area that concerns the Métis in the Manitoba Act, but it is just another brief that is put forward, to make proposals.

We are not that impressed really, because the Métis people, even in the western provinces, are not treated with any equality at all. The Manitoba government is not really treating the Métis people of this province with the kind of resources it should. We are treated differently in these three prairie provinces. In Alberta, the Métis people are getting quite a lot of support from the Alberta government. In Saskatchewan, they are practically frozen out. And in Manitoba, we are getting some dribbles. So I think the prairie governments should also start dealing with the Métis people and start looking at the issues that they should be giving us.

• 1430

The aboriginal justice inquiry just completed a very deep study over a two-or three-year period. In that study we find some of the things we have been telling the Canadian government—the issue of section 91.24, the issue of the responsibility for the Métis. Even in your own proposal, the Canadian government proposal, you say:

> the Government of Canada is committed to addressing the appropriate roles and responsibilities of governments as they relate to the Métis.

They are talking about themselves, but they are also talking about the provinces. The jurisdiction question of the Métis has to be settled, and it is not that difficult a question to settle, if they would only sit down with us and talk about it. That is what we are asking for. We are ready to deal. The Métis are ready to deal to settle the Métis question. We don't want this thing to be dragged on and on and on and on. I cannot speak for the other aboriginal peoples, but as far as the Métis people are concerned, we are ready to do business.

[*Traduction*]

Je sais que vos travaux vont se poursuivre jusqu'en février, mais nous sommes prêts à agir maintenant. Nous sommes également prêts à rencontrer des représentants du Québec pour parler des choses qu'ils aimeraient voir accepter. Les Métis ne veulent pas que l'on détruise ce pays. Nous voulons le préserver et nous ferons tout ce que nous pourrons pour y parvenir.

Les Canadiens ont eu à examiner un certain nombre de mémoires depuis un an. Vous les connaissez aussi bien que moi. Tout récemment, au Manitoba, on a présenté deux mémoires. Les membres du groupe de travail sur la Constitution du Manitoba viennent récemment de terminer un mémoire qu'ils vous ont présenté et je crois savoir que vous les avez rencontrés et avez discuté de leur mémoire. Nous avons également examiné leur mémoire. Nous sommes intéressés par ce qui concerne les Métis dans la Loi sur le Manitoba, mais il s'agit là d'un simple mémoire qui a été présenté, des propositions.

Nous n'avons guère été impressionnés par ce mémoire, parce que les Métis ne sont pas traités sur un pied d'égalité avec les autres, même dans les provinces de l'Ouest. Le gouvernement du Manitoba ne traite pas vraiment les Métis de sa province comme il le devrait. Nous sommes traités de façon différente dans les trois provinces des Prairies. En Alberta, les Métis bénéficient d'un large appui de la part du gouvernement de l'Alberta. En Saskatchewan, les Métis sont pratiquement ignorés. Et au Manitoba, nous recevons des miettes. C'est pourquoi je pense que les gouvernements des provinces des Prairies devraient commencer à négocier avec les Métis et à examiner sérieusement les questions que nous avons soulevées.

L'enquête sur l'administration de la justice en milieu autochtone vient d'effectuer une étude approfondie sur une période de deux à trois ans. Cette étude permet de constater certains problèmes que nous avons déjà mentionnés au gouvernement canadien—la question de l'article 91.24, la question de la responsabilité à l'égard des Métis. Même dans votre proposition, la proposition du gouvernement canadien, on retrouve ceci:

> le gouvernement canadien s'engage à aborder la question des rôles et responsabilités appropriés des gouvernements concernant les Métis.

Ils parlent d'eux, mais ils parlent également des provinces. Il faut régler la question de la compétence législative à l'égard des Métis et ce n'est pas une question qu'il serait si difficile que ça à régler, si seulement ils étaient prêts à nous rencontrer et à négocier cette question. C'est tout ce que nous demandons. Nous sommes prêts à négocier. Les Métis sont prêts à négocier en vue de régler la question des Métis. Nous ne voulons pas que cette chose se prolonge indéfiniment. Je ne peux pas parler au nom des autres peuples autochtones, mais pour ce qui est des Métis, nous sommes prêts à avancer.

[*Text*]

Finally we understand that the AFN and the ITC has agreed to become involved in the process. We welcome that in our organization. We understand the Métis National Council is quite happy that they have chosen to participate and get involved, so that we can continue with this process to settle the question.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Senator Guiboche. I think we learn a lesson from the Métis. They are definitely a community of nation-builders and they set an example for all of us. I think we can follow them with some good results.

We will now go to questions. I will begin with Senator. . .Mr. Allmand. I didn't mean to move you up the ladder, Mr. Allmand.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Allmand: I am ready to be called or to run for the Senate, Madam Chairperson.

We are pleased to have the Métis with us today. I heard that the meeting yesterday was a great success. I was in Flin Flon, so I couldn't go to that meeting, but I am told it was a very successful meeting and that you made your points well.

As you know, it was a great step forward in 1982. I was involved in the process when it was decided to include in section 35 in the definition of aboriginal people the Métis people. As far as I am concerned, that's the law. Whenever it says aboriginal people, it includes the Indians, the Inuit, and the Métis people.

In this document that is being put forward, they talk about the aboriginal people, entrenching self-government for the aboriginal people, involving a commitment to involve in the discussions the aboriginal people. Every time they say the aboriginal people in all these proposals and recommendations, it has to include the Métis people, too. I think we have to make sure and you have to make sure that they live up to what is written here and that they do not forget about you.

I am sorry to hear that, despite what was written in 1982, you are still being forgotten. The law is the law, and the Constitution is the Constitution, and we can't ignore it.

There are many proposals here that deal. . . For example, it says in the Canada clause that there should be a recognition that the aboriginal peoples were historically self-governing in the recognition of their rights within Canada. That means also the Métis people. When it says that they should be involved in the discussions and that the government proposes an amendment to the Constitution to entrench a general justiciable right to aborigial self-government, that means Métis self-government, too. It has to include it. I therefore have great sympathy for your case, and as a committe we'll have to make sure that is lived up to.

I want to ask you about your brief. I am interested in the case you have before the Supreme Court to challenge the way in which your lands were treated, the lands that were originally given to you and taken away. So that we can follow

[*Translation*]

Enfin, je crois savoir que l'Assemblée des Premières nations et l'ITC ont accepté de participer à ce processus. Notre organisme en est très heureux. Je crois savoir que le Ralliement national des Métis est très content que ces organismes aient choisi de participer à ces négociations, de sorte que nous pourrons poursuivre ce processus en vue de régler cette question.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie beaucoup, sénateur Guiboche. Je pense que les Métis nous ont donné une leçon. Ce sont des constructeurs et leur exemple est digne d'être suivi. Je pense que nous pourrions le suivre avec profit.

Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais commencer avec le sénateur. . . Monsieur Allmand. Je ne voulais pas vous faire passer en premier, monsieur Allmand.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Je suis prêt à prendre la parole ou à me présenter aux élections sénatoriales, madame la présidente.

Nous sommes contents d'avoir les Métis ici aujourd'hui. J'ai entendu dire que la réunion d'hier avait été un grand succès. Je me trouvais à Flin Flon, c'est pourquoi je n'ai pu assister à cette réunion, mais l'on m'a dit que cela a été très réussi et que vous aviez fort bien présenté vos observations.

Comme vous le savez, l'année 1982 représente un grand progrès. J'ai participé au processus à la suite duquel on a décidé d'inclure les Métis dans la définition des peuples autochtones de l'article 35. D'après moi, cela est maintenant une loi. Chaque fois que l'on parle de peuples autochtones, cela comprend les Indiens, les Inuit et les Métis.

Dans le document qui contient les propositions, on parle des peuples autochtones, on parle de consacrer l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, de s'engager à faire participer aux discussions les peuples autochtones. Chaque fois que l'on parle de peuples autochtones dans ces propositions et recommandations, cela comprend également les Métis. Je pense qu'il faut que tout le monde veille à ce qu'ils respectent ce qui est écrit ici et qu'ils ne vous oublient pas.

Je suis désolé d'apprendre que, malgré ce qui a été reconnu en 1982, on continue à ne pas s'occuper de vous. Il faut respecter la loi et la Constitution, et il n'est pas possible de faire comme si cela n'existait pas.

Il existe dans ce document de nombreuses propositions. . . Par exemple, dans la partie qui traite de la clause Canada, on indique qu'il faudrait reconnaître que les peuples autochtones se gouvernaient eux-mêmes au départ, lorsqu'il s'agira de reconnaître leurs droits dans le Canada. Cela englobe également les Métis. Lorsque le document mentionne qu'ils devraient participer aux discussions et que le gouvernement propose de modifier la Constitution de façon à consacrer un droit à l'autonomie gouvernementale autochtone, cela comprend également l'autonomie gouvernementale des Métis. Il le faut. C'est pourquoi je suis très favorable à votre cause et, en tant que comité, nous allons veiller à ce que l'on respecte ces dispositions.

Je voudrais vous poser des questions sur votre mémoire. Ce qui m'intéresse, c'est la poursuite que vous avez intentée devant la Cour suprême et dans laquelle vous contestez la façon dont vos terres vous ont été retirées, les terres qui

[*Texte*]

it up, could you tell us the name of that case and what stage it is at in the Supreme Court? When can we expect a judgment? For example, we're going to make our report in February 1992. Do you expect a judgment some time early next year or whatever?

• 1435

As you know, the First Nations consider themselves many nations. There is the Micmac Nation, there's the Cree Nation, the Algonquin Nation. Do you consider yourselves just one nation, despite the fact that you're in three provinces and you have different lands? Your lands aren't contiguous. Do you consider yourself one 1435 Métis nation or do you consider yourselves many Métis nations? There are two questions there: the case, and whether you consider yourselves one or many nations.

Senator Guiboche: You raise a number of things. First of all, I accept your interpretation of the aboriginal points. If the government accepts that, that's fine with us. The second point, you mentioned that we were included in there in 1982, but it was under a previous government, and under that previous government, Mr. Allmand, we were recognized as disadvantaged people. Today we are recognized as forgotten people. We want to be recognized as Métis in the aboriginal context and that should be clarified.

On the courts, it's written "the Supreme Court". That's a bit of an error in a way, and it's not. The Métis presented their case. We want to fight our case in the courts of Canada. The federal government is blocking our attempts to do that. They're putting technical points in our way—

Mr. Allmand: You're not in the court yet.

Senator Guiboche: The Supreme Court of Canada took approximately six minutes to rule that the Métis should take their case back to Manitoba and put it into the courts. We came back to Manitoba. The federal government again put obstacles in our way. The federal government is hindering our process.

Mr. Allmand: What's the name of the case?

Senator Guiboche: It's dealing with sections 31 and 32 of the Manitoba Act and the claims of fraud we put forward. I'm not sure exactly of the precise term of the case.

As far as the Métis nation is concerned, we are the Métis nation that is on the Prairies. We originated in Red River and we comprise the three prairie provinces.

Mr. Allmand: One nation.

Senator Guiboche: That's the position.

Mr. Allmand: Thank you.

[*Traduction*]

vous ont été attribuées à l'origine et qui vous ont été ensuite retirées. Nous aimerions suivre cette affaire et je me demande si vous pouvez nous donner le nom de l'affaire et l'étape à laquelle elle se trouve devant la Cour suprême. Quand pouvons-nous espérer obtenir un jugement? Par exemple, nous allons présenter notre rapport en février 1992. Pensez-vous que ce jugement sera rendu au début de l'année prochaine?

Comme vous le savez, les Premières nations considèrent qu'elles comprennent de nombreuses nations. Il y a la nation micmac, il y a la nation crie, la nation algonquine. Pensez-vous que vous formez une seule nation, malgré le fait que vous soyez répartis dans trois provinces et que vous avez des terres différentes? Vos terres ne se touchent pas. Considérez-vous que vous formez une seule nation métisse ou pensez-vous qu'il y a plusieurs nations métisses? J'ai deux questions ici: l'action en cour et la question de savoir si vous constituez une ou plusieurs nations.

Le sénateur Guiboche: Vous avez abordé un certain nombre de sujets. Tout d'abord, je suis d'accord avec votre interprétation de la notion de peuple autochtone. Si le gouvernement adopte la même interprétation, cela nous convient parfaitement. Deuxièmement, vous avez indiqué que nous étions compris dans la loi de 1982, mais c'était avec un autre gouvernement et avec cet autre gouvernement, Monsieur Allmand, on avait reconnu que nous étions un peuple désavantagé. Maintenant, on nous reconnaît comme un peuple oublié. Je veux que nous soyons reconnus en tant que Métis dans le contexte des peuples autochtones et cela devrait être précisé.

Pour ce qui est des tribunaux, nous avons écrit «la Cour suprême». Je crois que d'un côté c'est une erreur et de l'autre non. Les Métis ont présenté leur cause. Nous voulons défendre notre cause devant les tribunaux du Canada. Le gouvernement fédéral tente de nous empêcher de le faire. Il soulève des questions techniques...

M. Allmand: Vous n'êtes pas encore devant les tribunaux.

Le sénateur Guiboche: Il a suffi de six minutes environ pour que la Cour suprême du Canada décide que les Métis devraient renvoyer leur affaire au Manitoba devant les tribunaux de cette province. Nous sommes revenus au Manitoba. Le gouvernement fédéral a encore tenté de nous empêcher de le faire. Le gouvernement fédéral nous met des bâtons dans les roues.

M. Allmand: Quel est le nom de l'affaire?

Le sénateur Guiboche: Elle traite des articles 31 et 32 de la Loi sur le Manitoba et de l'allégation de fraude que nous avons présentée. Je ne connais pas exactement l'intitulé exact de la cause.

Dans l'esprit de la nation métisse, nous sommes la nation métisse qui se trouve dans les Prairies. Nous avons pris naissance près de la rivière Rouge et nous regroupons les trois provinces des Prairies.

M. Allmand: Une nation.

Le sénateur Guiboche: C'est notre position.

M. Allmand: Je vous remercie.

[*Text*]

Senator Meighen (Ontario): I want to follow on, if I may, with some of the questions Mr. Allmand was asking, and let me be clear about this. Notwithstanding subsection 35(2), do I understand you to say that you feel there are additional constitutional protections required in order to make it crystal clear that the Métis nation is one of the aboriginal peoples of Canada?

Senator Guiboche: If I remember correctly, the position we have taken is that subsections 35(1) and (2)—recognizing—is all we really require. But I think we're being forced to try to present more, and it's the government that's forcing us to do that. So if you accept that subsection 35(2) includes us and recognizes us, then I think we could go along with that.

Senator Meighen: I'm a lawyer and I'm the first to admit that many times language doesn't seem to be interpreted by the courts as to what anybody reading it would reasonably interpret it to say, but there you are. So I can sympathize with you.

My other question is really with regard to the suggestion made in the government's proposals on page 7, in terms of the general justiciable right, in virtue of which agreements could be negotiated over the course of the next 10 years. Those that were negotiated would immediately receive constitutional protection. If agreements couldn't be negotiated, then, as I read the proposals, the courts could enforce an agreement after that 10-year period. What is your position on that?

Senator Guiboche: It seems to me that we understand the Métis National Council position to say that they look at this as a good beginning, and I think they look at it as a process they could work at. It's accepted at this point in time, and we look towards improving it or making it better before the end of February.

Senator Meighen: If this proposal were enshrined by the government, you'd be prepared to sit down immediately.

Senator Guiboche: It's better than what we have now. I think we've indicated that the Métis nation needs some time to put its own position with self-government in order. We don't want to rush into this thing. We want to do it right. If this is the proper way to do it, then we're prepared to go along with that.

Senator Meighen: Thank you.

• 1440

Ms Blondin: Senator Guiboche, it is nice to have you and the other members of the Metis nation here. Thank you for your presentation. You focused on different things that I think we have to give much consideration to.

Having said that, our mandate as a committee is to get some response to the government's proposal. Being a senator yourself and having your own system of electing or appointing your Senate. . . I want to focus on Senate reform for a moment. There are provisions there for guaranteed seats for aboriginal people. What is your view on that and what is your view on a triple-E Senate?

[*Translation*]

Le sénateur Meighen (Ontario): Je voudrais poursuivre cette discussion, si vous le permettez, en revenant à certaines questions que posait M. Allmand, que je voudrais clarifier. Malgré le paragraphe 35.(2) vous pensez néanmoins qu'il faudrait introduire d'autres garanties constitutionnelles pour indiquer de façon parfaitement claire que la nation métisse constitue un des peuples du Canada?

Le sénateur Guiboche: Si je me souviens bien, je pense que nous avons déjà dit que la reconnaissance accordée par les paragraphes 35.(1) et (2) devrait suffire. Mais je crois qu'on nous force à demander d'autres choses et que c'est le gouvernement qui nous y oblige. Si vous pensez que le paragraphe 35.(2) comprend les Métis et les reconnaît, alors je pense que cela nous suffirait.

Le sénateur Meighen: Je suis un avocat et je suis le premier à admettre qu'il arrive souvent que la façon dont les tribunaux interprètent les termes d'une loi diffère de l'interprétation que lui donnerait une autre personne raisonnable mais voilà. C'est pourquoi je comprends votre situation.

Mon autre question porte sur la suggestion qui figure dans les propositions du gouvernement à la page 8, pour ce qui est du droit invocable devant les tribunaux, et en vertu duquel les parties pourraient négocier des ententes au cours des dix prochaines années. Les accords conclus recevraient aussitôt une protection constitutionnelle. En l'absence d'accord, si je comprends bien les propositions, les tribunaux pourraient déclarer un accord exécutoire après cette période de dix ans. Quelle est votre position sur ce sujet?

Le sénateur Guiboche: Je crois avoir compris que le Ralliement national des Métis voyait dans ce document un début encourageant et qu'il le considère comme un point de départ possible. Nous l'acceptons pour le moment mais nous allons tenter de l'améliorer ou de le compléter avant la fin février.

Le sénateur Meighen: Si le gouvernement consacrait cette proposition, vous seriez prêts à entamer immédiatement les négociations.

Le sénateur Guiboche: C'est mieux que ce que nous avons pour le moment. Nous avons, je crois, fait savoir que la nation métisse a besoin d'un peu de temps pour préciser sa position à l'égard de l'autonomie gouvernementale. Nous ne voulons pas faire preuve de précipitation dans ce domaine. Nous voulons bien régler cette question. S'il faut procéder de cette façon, c'est cette façon que nous suivrons.

Le sénateur Meighen: Je vous remercie.

Mme Blondin: Sénateur Guiboche, je suis heureuse de vous voir ici ainsi que les autres membres de la nation métisse. Je vous remercie de votre exposé. Vous avez abordé un certain nombre de questions que nous allons devoir examiner attentivement.

Cela dit, la mission qui a été confiée à notre comité est d'enregistrer les réactions aux propositions gouvernementales. En votre qualité de sénateur et compte tenu du fait que vous avez votre propre système de nominations à votre Sénat. . . Je voudrais parler ici de la réforme du Sénat. Il existe certaines dispositions qui garantissent des sièges aux peuples autochtones. Que pensez-vous de cette disposition et d'un Sénat triple E?

[*Texte*]

Senator Guiboche: Did you say guaranteed seats in the Senate?

Ms Blondin: Yes, guaranteed seats for aboriginal people are mentioned in the Senate reform section.

Senator Guiboche: I don't know why we should be talking about guaranteed seats in the Senate when the Canadian government should appoint Métis people to the Senate now. What do we need "guaranteed" for? We understand that Inuit and Indian people are appointed to the Senate, but we have no Métis people appointed to the Senate right now. Why doesn't the government appoint them? We would not have to go through this process if they did, but if that is the process you want, I guess we can live with it.

On the matter of a triple-E Senate, it seems that in western Canada this is something we all agree on.

Ms Blondin: On the inherent right to self-government, if you have the inherent right to self-government entrenched in the Constitution without a deadline, would that in fact nail down the issue of land base and the recognition that you so rightfully deserve as a people, not a forgotten people but as a people who have contributed to the development of the west and bringing Manitoba into Confederation? As well, the whole issue not of a pardon for Louis Riel but of an exoneration as a father of Confederation, as you put it. . .

Senator Guiboche: The Métis position on the inherent right is that we believe we have that right, and we believe we have that right within the context of Canada. That is the sovereignty question.

On the exoneration of Louis Riel, I believe it is being discussed in our Métis nation. Certainly, we would like to see recognition of Louis Riel. We would like to see the recognition of the true history of our province. We don't know why there is a delay. The Canadian government should take that step and recognize it. But by recognizing and exonerating Louis Riel. . .if you just do that and don't do the other things, it doesn't help us very much. We need the land question settled and we need our proper place in Canada settled, so the two should go together.

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you for your presentation. I have been an advocate for a strong Senate for western Canada. Hopefully, it will give us more influence in central decision making.

As I listened to your presentation I could not help but wonder whether or not a triple-E Senate would help the Métis people. As you understand the concept now, do you think it would help you with respect to a number of the issues that you have raised today?

Senator Guiboche: I don't think it would hurt to have equality. I think the Métis would have a better chance. I am not saying that it would deal entirely with our question, but I think it would be helpful.

[*Traduction*]

Le sénateur Guiboche: Avez-vous dit un nombre de sièges garantis au Sénat?

Mme Blondin: Oui, la partie qui traite de la réforme du Sénat indique qu'il y aurait un certain nombre de sièges réservés aux peuples autochtones.

Le sénateur Guiboche: Je ne vois pas pourquoi l'on parlerait de sièges réservés au Sénat alors que le gouvernement du Canada devrait nommer immédiatement des Métis au Sénat. Pourquoi avoir des sièges «réservés»? Le Sénat comprend des Inuit et des Indiens, mais à l'heure actuelle il n'y a pas de Métis qui siègent au Sénat. Pourquoi le gouvernement n'en nomme-t-il pas? Nous n'aurions pas à suivre tout ce processus s'il le faisait, mais si vous voulez suivre ce processus, je pense que nous pouvons l'accepter.

Pour ce qui est du Sénat triple E, il semble que l'ouest du Canada soit d'accord avec cette idée.

Mme Blondin: À propos du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, si le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est consacré dans la Constitution sans que l'on prévoie de date limite, cela réglerait-il la question des terres et de la reconnaissance que vous méritez si justement en tant que peuple, non en tant que peuple oublié, mais en tant que peuple qui a contribué au développement de l'Ouest a amené le Manitoba dans la Confédération? De plus, toute la question de Louis Riel, non pas de son pardon mais de son exonération de tout blâme en tant que père de la Confédération, comme vous le dites. . .

Le sénateur Guiboche: Pour ce qui est du droit inhérent, les Métis pensent que nous avons ce droit et que nous avons ce droit dans le contexte du Canada. C'est la question de la souveraineté.

Pour ce qui est de l'amnistie de Louis Riel, je pense qu'on est en train d'en parler dans notre nation métisse. Il est évident que nous aimerions que Louis Riel soit reconnu lui aussi. Nous aimerions que l'on reconnaisse le véritable passé de notre province. Nous ne comprenons pas les causes de ce retard. Le gouvernement du Canada devrait se décider et le reconnaître. Mais la reconnaissance et l'Amnistie de Louis Riel. . . Si l'on se limite à cela sans faire les autres choses, cela ne nous aidera pas beaucoup. Il faut régler la question des terres et la question de la place qui nous revient au Canada, de sorte que ces deux questions doivent être réglées ensemble.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Je vous remercie de nous avoir présenté votre exposé. Je suis partisan d'un Sénat fort pour l'ouest du Canada. J'espère que cela nous permettra d'exercer une plus grande influence sur les décisions que l'on prend dans le centre du Canada.

Pendant que j'écoutais votre exposé, je n'ai pu m'empêcher de me demander si un Sénat triple E pourrait aider le peuple métis. D'après l'idée que vous vous faites d'un tel Sénat, pensez-vous que cela vous permettrait d'avancer dans les différents domaines que vous avez abordés aujourd'hui?

Le sénateur Guiboche: Je ne pense pas qu'il serait mauvais d'avoir l'égalité. Je pense que cela aiderait les Métis. Je ne dis pas que cela réglerait l'ensemble de la question, mais cela serait utile d'après moi.

[*Text*]

Mr. Duhamel: Thank you.

M. Blackburn (Jonquière): Dans un premier temps, madame la présidente, vous me permettrez de signaler qu'il manque des personnes autour de la table depuis ce matin. Les représentants du Nouveau parti démocratique ont décidé de ne pas entendre les témoins. Étant donné qu'on parle de l'avenir de notre pays, c'est une attitude que je n'aime pas du tout. Je pense que, malgré les difficultés, la partisanerie ne devrait pas exister autour de cette table. Ce que nous et les témoins vivons présentement est très malheureux.

Cela dit, madame la présidente, je voudrais poser une question à nos témoins. Dans nos propositions constitutionnelles, on parle d'autonomie gouvernementale des autochtones. Est-ce que les gens qui sont devant nous pourraient nous préciser ce que veut dire pour eux l'autonomie gouvernementale des autochtones et jusqu'où cela va aller?

• 1445

Senator Guiboche: That's why I said earlier that we should sit down and talk. We have to talk about exactly what it means. We have to consult with our own people about this concept. We have some ideas about self-government. Some have been thrown around in the past when the aboriginal... I'm talking now about the Métis people. What we want to do is work out a deal within the structure of Canada. We want to look at what's there now and maybe improve on it. That's what we're talking about. We are not talking about anything way out of line, anything like the sovereignty question. We're talking about making a deal for the Métis within Canada.

We don't want ourselves to be segregated. We want to participate as much as possible with Canadians, but we want to look particularly at self-governing institutions. For example, education is one thing I feel we should have more say and more control over. That's a self-governing institution the Métis would dearly love to look at. It was mentioned that nowhere, really, in western Canada do the Métis have a proper history department within the existing structures of universities. We would like to see that. As a matter of fact, we're attempting to establish a Métis chair in Winnipeg that would help us start moving in this area.

So we could work with self-governing institutions. You may be looking for something more, but I think we have to sit down and talk about exactly what that means.

M. Blackburn: C'est justement cela qui m'inquiète. On émet un beau grand principe et on dit qu'on le définira. Cela me fait peur. Est-ce que cela veut dire que vous pourriez devenir une province? Est-ce que cela veut dire que vous pourriez imposer vos propres impôts aux autochtones? Est-ce que cela veut dire que vous pourriez prendre possession de tout le territoire? En quoi consiste votre autonomie gouvernementale dans votre esprit? Je suppose que vous ne voulez pas n'avoir seulement que l'éducation.

[*Translation*]

M. Duhamel: Je vous remercie.

Mr. Blackburn (Jonquière): First, Madam Chairman, I would like to point out that two persons have been missing from this table since this morning. The New Democratic Party representatives have decided not to hear the witnesses. We are talking here about the future of our country and I don't at all like that kind of attitude. In spite of all the difficulties, I think that partisan considerations should be absent from this table. What we and the witnesses are seeing now is very regrettable.

Having said that, Madam Chairman, I'd like to ask a question to our witnesses. In our constitutional proposals, we speak about self-government for aboriginal peoples. Would the witnesses elaborate a little on what self-government for aboriginal peoples means for them and how far they would like it to go?

Le sénateur Guiboche: C'est pour cela que j'ai dit plus tôt que nous devrions nous rencontrer et parler. Il faut en parler pour préciser le sens de cette expression. Il nous faut consulter nos membres pour savoir ce qu'ils en pensent. Nous avons déjà certaines idées sur l'autonomie gouvernementale. Nous en avons déjà lancé quelques-unes au moment où... Je parle maintenant des Métis. Nous voulons négocier une entente à l'intérieur de la structure actuelle du Canada. Nous voulons examiner la situation et tenter de l'améliorer. Voilà ce dont nous parlons. Il ne s'agit pas de choses extravagantes, comme la question de la souveraineté. Nous parlons ici d'en arriver à un accord au sujet des Métis dans le cadre du Canada.

Nous ne voulons pas être placés à part. Nous voulons travailler le plus possible avec les Canadiens, mais nous voulons également examiner la possibilité d'institutions autonomes. Par exemple, l'éducation est un domaine dans lequel nous pensons que nous devrions avoir une plus grande responsabilité. C'est une institution autonome que les Métis aimeraient beaucoup examiner. On a indiqué que dans aucune province de l'ouest du Canada les Métis disposent d'un véritable département d'histoire dans les universités de ces provinces. Nous aimerions monter un tel département. En fait, nous sommes en train d'essayer de créer à Winnipeg un programme d'études métisses qui nous permettrait de démarrer dans ce domaine.

On pourrait donc examiner des institutions autonomes. Il est possible que l'on cherche à obtenir davantage, mais je pense qu'il faudrait d'abord se rencontrer et tenter de préciser tout cela.

Mr. Blackburn: That's what worries me. We make a nice statement and then we say we will define it later. I am afraid of that. This means you might become a province? Does this mean that you might levy your own taxes on the aboriginal people? Does this mean that you could take possession of the whole of the territory? What does self-government mean for you? I suppose you do not want to limit yourself to education.

[*Texte*]

Senator Guiboche: As far as the Métis are concerned, that's the reason we're in the court. We want a settlement first of the 2.5 million acres that the Canadian government promised the Métis—the 1.4 million, plus the other dominion land act that was promised to us.

As far as defining goes, if you have time, Mr. Blackburn, to sit down with the Métis nation and spend maybe a week or two, we'll define it and give you exactly what we mean. I don't think we can do that here today.

On the question of levying taxes, it seems to me that you're asking us an extreme question. I don't think we're going to be talking about levying taxes unless we feel it's necessary. You're asking us to reveal the full intent. I'm telling you that I think that if the Government of Canada was prepared to sit down with the Métis, we could make a deal in a very short time. Canadians would understand that we're not asking for the moon or something extraordinary that other Canadians don't have.

As far as territory, yes, the Métis need a land base. Even if it's only symbolic, we need a land base. The Métis people are very individualistic, and they're inclined to be like other Canadians. When you were talking about property earlier, we were sitting at the back and we said, "Jeez, we'd like to own some property".

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Duhamel says it's a deal.

Senator Guiboche, we really appreciate the time you've taken to come see us today. We appreciate, on behalf of the committee, the courtesy and hospitality you showed the group that went to St-Laurent yesterday. We certainly will take all of your views into consideration, and we'll look forward to working with you in the new aboriginal process that I understand we're going to announce on November 12.

Senator Guiboche: I'd just like to add one thing, Madam Chairman. I don't think Canadians should see the respect the Métis people have towards other Canadians as a sign of weakness. We are a respectful people, but we can be tough, too, if necessary.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Good for you. Thank you very much.

Ladies and gentlemen and colleagues, we agreed this morning at the steering committee meeting that we would take three presentations for 15 minutes each right after the final presentation by the Métis. These are three individuals who have a great deal of expertise to offer us on this issue. One wants to bring up something we haven't heard very much about, the environment.

• 1450

We therefore have Dr. Hanly, Dr. Naidu, and Dr. McKinney. Perhaps Dr. Hanly would come forward first.

[*Traduction*]

Le sénateur Guiboche: Pour ce qui est des Métis, c'est pour cette raison que nous sommes devant les tribunaux. Nous voulons tout d'abord régler la question des 2,5 millions d'acres que le gouvernement du Canada a promis aux Métis—il y a 1,4 million d'acres plus l'autre loi des terres fédérales qui nous avaient été promis.

Pour ce qui est des définitions, si vous avez le temps, monsieur Blackburn, de venir rencontrer les Métis et de passer avec nous une semaine ou deux, nous allons définir cette expression et vous dire exactement ce qu'elle signifie pour nous. Je ne pense pas que nous puissions le faire ici aujourd'hui.

Pour ce qui est de lever des impôts, je pense que vous envisagez un cas extrême. Je ne pense pas que nous allons parler de lever des impôts à moins que nous ne pensions que cela soit nécessaire. Vous nous demandez de vous révéler toutes nos intentions. Je vous réponds que d'après moi, si le gouvernement du Canada était disposé à rencontrer les Métis, nous arriverions à nous entendre très rapidement. Les Canadiens comprendraient alors que nous ne demandons pas la lune ou quelque chose d'extraordinaire que les autres Canadiens n'ont pas.

Pour ce qui est de la question du territoire, oui, les Métis ont besoin d'avoir des terres. Même si cela n'est que symbolique, nous avons besoin de nos terres. Les Métis sont très individualistes et ils ont tendance à être comme les autres Canadiens. Lorsque vous parliez plus tôt de terrains, nous étions en arrière et nous nous disions: «Eh bien, ce serait agréable d'avoir des terrains».

La coprésidente (Mme Dobbie): M. Duhamel dit que c'est fait.

Sénateur Guiboche, nous sommes très contents de vous avoir eu avec nous aujourd'hui. Nous vous remercions, au nom du comité, de l'hospitalité et de la courtoisie que vous avez montrées à l'égard du groupe qui s'est rendu à St-Laurent hier. Nous allons tenir compte de toutes vos opinions et nous sommes heureux de savoir que nous pourrons travailler ensemble au nouveau processus autochtone que nous allons annoncer, je crois, le 12 novembre.

Le sénateur Guiboche: Je voudrais ajouter un dernier commentaire, madame la présidente. Je ne voudrais pas que les Canadiens voient dans le respect que le Métis témoignent à l'endroit des autres Canadiens un signe de faiblesse. Nous sommes respectueux, mais nous pouvons être également durs, si cela est nécessaire.

La coprésidente (Mme Dobbie): Très bien. Je vous remercie beaucoup.

Mesdames, messieurs et chers collègues, nous nous sommes entendus ce matin au cours de la réunion du comité de direction sur le fait que nous allions entendre trois exposés de 15 minutes chacun après l'exposé des Métis. Il s'agit de trois personnes qui connaissent bien cette question. L'une d'entre elles veut aborder un aspect dont nous n'avons pas beaucoup entendu parler jusqu'ici, l'environnement.

Nous allons donc entendre M. Hanly, M. Naidu et M. McKinney. M. Hanly pourrait peut-être commencer.

[*Text*]

While we are waiting for Dr. Hanly to come forward, I would just inform members of the public and members who are here that some of the committee members have gone to Dauphin. Yesterday they had airplane engine trouble and Dauphin was not able to be accommodated on their trip. So three of our members took a bus this morning back to Dauphin, where I understand they are hearing from 10 different groups. That is why you see some members missing today.

Dr. Hanly, please proceed.

Dr. Ken Hanly (Individual Presentation): Although I am representing myself, I like to think I represent the general will as well.

My presentation is entitled "Constitutional Initiatives and Referenda". I would first like to thank Lee Clark, our local MP, for making this appearance possible when it looked as though my presentation, as well as others, was to be relegated to the walk-on session, scheduled I understand for later this afternoon.

As a result of Lee's intervention, I have somewhat diluted the vitriol in my preliminary remarks. However, many of my preliminary critical remarks are still warranted, in my opinion, and I have left some of them intact. So I apologize if my remarks still seem a bit corrosive.

Perhaps our first constitutional amendment should be to enshrine recall provisions in the new Constitution, which would allow citizens to recall committees studying the Constitution. Probably the performance of such committees would be further enhanced should committee members be made personally responsible for their expenses should a recall be successful.

When the Manitoba committee, which studied the Constitution, held hearings, provisions were made for everyone who wished to make a presentation to make one. The ground rules were clear. They were set out far in advance, and everyone was able to have his or her say. However, this committee, representing not just the province but Canada as a whole, is a complete disaster in terms of its organization.

For example, after signing up to appear last week, I found out only yesterday that the schedule was "full", but that I might possibly be able to appear at the walk-on session. On contacting the local news media, I find that several people from the Winnipeg area were scheduled to appear in Brandon this morning.

On the news last night, we saw empty seats at St. Pierre, which is just south of Winnipeg, and I gather that only two appeared at Portage la Prairie. Today, someone from Niverville, which, in case you don't know, is near St. Pierre, comes and presents in Brandon. Is it really possible that this august body, or at least its technical and administrative staff, does not know the geographical location of Brandon or of any other town outside of Winnipeg? In any event, such gaffs as this seem to indicate that much better planning should be exhibited in future if these hearings are to have any public credibility.

Having gotten the bile out of my system, I now turn to the main body of my presentation.

[*Translation*]

Pendant que M. Hanly s'avance, j'aimerais informer les membres de l'assistance et les membres du comité que d'autres membres du comité se sont rendus à Dauphin. Ils ont eu des problèmes d'avion hier et ils n'ont pu s'arrêter à Dauphin. C'est pourquoi trois de nos membres se sont rendus ce matin en autobus à Dauphin où ils devaient entendre, si j'ai bien compris, dix groupes différents. C'est pourquoi certains membres du comité ne sont pas là aujourd'hui.

Monsieur Hanly, vous avez la parole.

M. Ken Hanly (à titre personnel): Je ne représente que moi, mais j'aime à penser que je représente tous les citoyens de bonne volonté.

Mon exposé s'intitule «Initiatives et référendums constitutionnels». J'aimerais tout d'abord remercier Lee Clark, notre député de la région, qui m'a permis de comparaître alors que je craignais que mon exposé ne soit, avec d'autres, repoussé au moment des interventions libres, qui sont prévues, si j'ai bien compris, pour la fin de l'après-midi.

À la suite de l'intervention de Lee, j'ai quelque peu neutralisé l'acidité de mes observations liminaires. J'estime néanmoins qu'il y a encore lieu de faire certaines observations critiques préliminaires et je les ai donc conservées. Je vous prie donc de m'excuser si mes remarques semblent être quelque peu acides.

Notre première modification constitutionnelle devrait peut-être consister à consacrer un droit de rappel dans la nouvelle Constitution, qui autoriserait les citoyens à rappeler les comités qui étudient la Constitution. On pourrait également améliorer la façon de travailler de ces comités en demandant aux membres des comités d'acquitter eux-mêmes leurs dépenses au cas où le rappel serait confirmé.

Lorsque le comité du Manitoba qui étudiait la Constitution a tenu ses audiences, on a pris des mesures pour que toute personne désirant présenter un exposé puisse le faire. Les règles étaient très claires. Elles ont été précisées longtemps à l'avance et tout le monde a eu la parole. Cependant, votre comité ne représente pas seulement une province, mais l'ensemble du Canada et semble un échec complet sur le plan de l'organisation.

Par exemple, après m'être inscrit pour intervenir la semaine dernière, je n'ai découvert qu'hier que l'ordre du jour était complet mais que je réussirais peut-être à prendre la parole pendant la période des interventions libres. Après avoir contacté les journaux locaux, j'ai appris que plusieurs personnes de Winnipeg devaient comparaître à Brandon ce matin.

Lorsque j'ai regardé les nouvelles hier soir, j'ai vu qu'il y avait des sièges libres à St. Pierre, qui est situé au sud de Winnipeg, et j'ai cru comprendre que deux personnes seulement avaient comparu à Portage la Prairie. Aujourd'hui, une personne qui vient de Niverville, qui est, comme vous ne savez peut-être pas, tout près de St. Pierre, vient présenter son exposé à Brandon. Est-il vraiment possible qu'un tel aéropage ou du moins son personnel technique et administratif ne connaisse pas l'emplacement géographique de Brandon ou des autres villes situées à l'extérieur de Winnipeg? Quoi qu'il en soit, ce genre de gaffes fait ressortir la nécessité d'améliorer beaucoup la planification de ce genre d'audiences si l'on veut qu'elles soient crédibles auprès du public.

J'ai jeté mon venin et je passerai maintenant à mon exposé.

[*Texte*]

Over the past year, both the federal and provincial governments have been most anxious to assure people that they will be involved in the process of constitutional change. Spicer and his entourage went from coast to coast trying to get people involved in and excited about the Constitution and his consultative process.

Now that we have the federal government's proposals for constitutional change, the process of consultation is starting all over again. Now we have you, the special joint committee of the House of Commons and Senate, providing Canadians with yet another chance to participate in the process. Every opportunity for public participation seems to be offered. Even toll-free numbers are flashed on our TV screens beckoning us to become partners in constitutional development.

• 1455

All this looks to be in great contrast to the way in which the Meech Lake accord was developed. Rather than a few of the key players hammering out an agreement behind closed doors, the new style seems to involve the public in every way possible.

Yet, for all this sudden change of heart, one thing remains certain: the general public will have no say at all in the final result. Not only are the general public not to be allowed the power through initiatives to put forth proposals to change the Constitution, but there will not even be a power to approve or reject government constitutional proposals through a referendum.

If the government is really serious about involving people in constitutional change, then they should be willing to give the people real power. It is time Canada adopted a system of public initiatives and referenda, a system that has been in place in Switzerland since the nineteenth century.

The Swiss process is well described by Jean-François Aubert, who is a Swiss expert on the constitution, and he testified before the Beaudoin-Edwards committee, which dealt with the process of amending the Canadian Constitution.

I will describe briefly the initiative, and then the referendum, and indicate the way in which the process might be modified to fit the Canadian situation.

Any group in Switzerland may present a proposal for constitutional change through a petition to the Swiss Parliament signed by at least 100,000 citizens. Parliament does not have the power to amend this proposal, but it may present a counter-proposal. In the latter case, the voters in a referendum are asked, first, if they prefer the citizen proposal to the status quo; second, if they prefer the parliamentary proposal to the status quo; and in the event they prefer both, which they would prefer coming into power.

If we adapted this to Canadian conditions, since Canada has roughly four times the population of Switzerland, an equivalent number of signatures would be about 400,000. This would ensure that only matters that are of considerable

[*Traduction*]

Depuis un an, les gouvernements provinciaux et fédéral ont déployé beaucoup d'efforts pour convaincre les citoyens qu'ils pourraient participer au processus de changement constitutionnel. Spicer et son groupe ont visité le pays d'un bout à l'autre pour essayer d'amener les gens à s'intéresser à la Constitution et au processus de consultation.

Nous avons maintenant reçu les propositions de changement constitutionnel émanant du gouvernement fédéral et le processus de consultation reprend de nouveau. Il y a maintenant vous, le comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat, qui donnez aux Canadiens une autre chance de participer au processus. Il semble qu'on offre au public l'occasion de participer pleinement à ce processus. On fait même clignoter sur nos écrans de télévision le numéro des lignes téléphoniques gratuites qui nous permettraient d'intervenir en qualité de partenaires dans le développement constitutionnel.

Tout cela semble très différent de la façon dont l'Accord du lac Meech a été conclu. Au lieu de permettre aux principaux intéressés de s'entendre sur un accord à huis clos, le nouveau processus semble faciliter au maximum la participation du public.

Malgré tous ces changements, une chose demeure certaine: le grand public n'aura aucun mot à dire sur le résultat final. Non seulement le grand public ne sera pas autorisé à présenter des propositions visant à changer la Constitution, mais il n'aura pas non plus le pouvoir d'approuver ou de rejeter les propositions constitutionnelles du gouvernement au moyen d'un référendum.

Si le gouvernement voulait vraiment faire participer les citoyens au processus de changement constitutionnel, il devrait alors leur attribuer de véritables pouvoirs. Il est grand temps que le Canada adopte un système d'initiatives et de référendums publics, un système qui existe en Suisse depuis le XIXe siècle.

Jean-François Aubert, un spécialiste suisse du droit constitutionnel, a fort bien décrit le mécanisme suisse; il a témoigné devant le comité Beaudoin-Edwards, qui examinait le processus de modification de la Constitution canadienne.

Je décrirai brièvement l'initiative et le référendum, pour indiquer ensuite la façon dont ces mécanismes pourraient être adaptés à la situation canadienne.

En Suisse, n'importe quel groupe de citoyens peut présenter une proposition de modification constitutionnelle par le biais d'une pétition adressée au Parlement suisse, pourvu que celle-ci soit signée par au moins 100,000 citoyens. Le Parlement n'a pas le pouvoir de modifier cette proposition, mais il peut présenter une contre-proposition. Dans ce dernier cas, on demande aux électeurs dans un référendum, tout d'abord, s'ils préfèrent la proposition présentée par les citoyens au statu quo; deuxièmement, s'ils préfèrent la proposition parlementaire au statu quo; et dans le cas où ils préfèrent les deux, quelle proposition ils préféreraient voir entrer en vigueur.

Si nous adaptions ces mécanismes à la situation canadienne, il faudrait exiger environ 400,000 signatures, puisque la population du Canada est à peu près quatre fois supérieure à celle de la Suisse. Cela permettrait de garantir

[*Text*]

significance to a substantial number of people would be proposed. In my opinion, the power of the Parliament to present a counter-proposal should be dropped as an unnecessary complication.

Initiatives of this type allow citizens to have real input into the basic laws by which they are governed. It may, of course, result in proposals that those who are impressed by the dignity of constitutions as fundamental law will find absolutely disconcerting.

In Switzerland, citizens were able to put forward a proposal that would put a speed limit of 100 to 130 kilometres per hour, a considerable increase in the existing rate, into the constitution. They wanted a constitutional right to drive fast. Although this proposal was defeated, it nevertheless passed in French-speaking areas. I don't know what that proves.

Citizens also proposed the abolition of the Swiss army, and one million voted for the proposal and two million against.

It might be argued that any significant popular constitutional change would be promoted by governments themselves without public initiative and that only fringe special-interest groups will use the initiative.

There are two basic replies to this argument. In the first place, the requirement of a large number of signatures ensures that the initiative has considerable support, and even though many Swiss citizen initiatives have failed, a number have also been passed into law. That is the first answer.

In the second place, there are some proposals that governments are unlikely to put forward even though they might command considerable or even majority support, such as doing away with the GST. Would we really expect our government to propose a moratorium on nuclear power development or that we abolish our armed forces?

In Switzerland, a total of 10 citizen initiatives have been successful. In fact, in September 1990 a moratorium on the development of nuclear power stations was proposed by the citizens and passed. A proposal immediately to shut down existing facilities as well was very narrowly defeated.

The range of amendments that may be proposed by citizens of Canada may perhaps be more limited due to a more exclusive control of certain areas by provinces.

While constitutional initiatives may seem a radical proposal, they are simply one of a number of political devices by which the public may be given a more direct input into the political process.

[*Translation*]

que seules les questions représentant un intérêt très important pour un grand nombre de personnes pourraient faire l'objet d'une proposition. Je pense que l'on pourrait supprimer la possibilité pour le Parlement de formuler une contre-proposition, car cela constitue une complication inutile.

Les initiatives de ce genre permettent aux citoyens d'avoir leur mot à dire sur les lois fondamentales qui les gouvernent. Cela peut évidemment déboucher sur des propositions qui peuvent paraître fort déconcertantes aux personnes qui veulent préserver la dignité de la constitution en tant que loi fondamentale.

En Suisse, des citoyens ont présenté une proposition qui aurait fait passer de 100 à 130 kilomètres à l'heure la limite de vitesse, une augmentation considérable par rapport à la vitesse en vigueur, et ce, dans la constitution. Ils voulaient consacrer dans la constitution le droit de rouler à vive allure. Cette proposition a été rejetée, mais elle a été néanmoins adoptée dans les régions francophones. Je ne sais pas ce qu'il faut en conclure.

Des citoyens ont également proposé l'abolition de l'armée suisse, proposition qui a reçu un million de votes pour et deux millions de votes contre.

On pourrait soutenir que les gouvernements eux-mêmes proposeraient les changements constitutionnels populaires appropriés, même en l'absence d'initiative publique, et que seuls des groupes de défense d'intérêts marginaux auraient recours au mécanisme de l'initiative.

Il existe deux réponses à cet argument. Tout d'abord, le fait d'exiger un grand nombre de signatures garantit que l'initiative jouit d'un appui considérable, et même si la plupart des initiatives prises par les citoyens suisses ont été rejetées, il en existe un certain nombre qui sont devenues des lois. Voilà la première réponse.

Deuxièmement, il existe des propositions que les gouvernements ne se hasarderaient pas à présenter même si ces propositions bénéficient d'un appui considérable, voire majoritaire, comme l'abolition de la TPS. Pensons-nous vraiment que notre gouvernement proposerait un arrêt de la construction de centrales nucléaires ou la suppression de notre armée?

En Suisse, on a adopté 10 initiatives émanant des citoyens. En fait, en septembre 1990, les citoyens ont proposé un arrêt de la construction de centrales nucléaires, proposition qui a été acceptée. Une proposition visant à arrêter immédiatement le fonctionnement des centrales en exploitation a été rejetée de justesse.

La gamme des amendements que pourraient proposer les Canadiens est peut-être plus restreinte, étant donné les compétences exclusives que possèdent les provinces dans certains domaines.

Le mécanisme des initiatives dans le domaine constitutionnel peut sembler être une proposition radicale, mais il ne constitue qu'un des mécanismes qui permettraient au public de participer plus directement au processus politique.

[*Texte*]

• 1505

Given that people are becoming frustrated with politics and feel a sense of powerlessness in the face of the existing parliamentary system, surely what we need is more real power for the people, even if it comes at the expense of those politicians that people have elected.

Should the initiative be too radical or un-Canadian, if there is such a word, in the present political climate, then at the very least we should adopt the principle of the popular referendum as a means by which the people can reject or accept what is proposed by government.

In Switzerland, proposed constitutional amendments, whether those of the citizens or of the federal government, must be approved by a majority of voters in a majority of cantons before the amendments become law. In Canada some analogous double majority principle would be in order. While I am not concerned to work out the details of such a scheme, obvious candidates would be seven provinces with over 50% of the population as well as the overall majority, or, too, a national majority plus regional majorities, possible grouping being Quebec, Ontario, the Maritimes, the three Prairie provinces, and B.C. and the territories.

Probably the majority of changes proposed by the government would be passed. However, those that are clearly not acceptable to the people would be rejected.

Of 147 amendments proposed by Parliament in the Swiss system, 40 have been turned down by the Swiss public.

Obviously there are important matters concerning the referendum campaign that need to be worked out, but we can't do that this afternoon. It may be that some public financing should be available for each side and there should be limitations upon expenditures. A possible model of organization is the umbrella structure, in which each side has one group to promote its point of view. This was done in the 1980 referendum campaign in Quebec.

Any policy should at least recognize the important goals of ensuring that there is sufficient time to inform the public on the issues and that the regulations ensure the widest dissemination of arguments pro and con the proposed amendment. If we really believe that it is a good thing that people should consent to the basic rules by which they are governed, then it seems hard to deny that referenda are warranted.

The Beaudoin-Edwards report suggests only that there be an optional consultative referendum requiring a national majority and a majority in each of Quebec, Ontario, and the west. Even this insipid public opinion poll is not mentioned in your present government proposal, *Shaping Canada's Future Together*—or I didn't see it.

[*Traduction*]

Étant donné que les gens sont de plus en plus frustrés par la politique et éprouvent un sentiment d'impuissance devant le régime parlementaire actuel, il est évident que ce dont nous avons besoin, c'est de donner un pouvoir plus effectif au peuple, même s'il en coûte aux politiciens élus par lui.

Si l'initiative présentait un caractère trop radical ou non canadien, si le terme existe, compte tenu du climat politique actuel, nous devrions, à tout le moins, adopter le principe du référendum qui permet à la population de rejeter ou d'accepter les propositions gouvernementales.

En Suisse, les modifications proposées à la Constitution, qu'elles émanent de particuliers ou du gouvernement fédéral, doivent être approuvées par une majorité des électeurs dans une majorité des cantons avant d'acquérir force de loi. Au Canada, il conviendrait d'adopter un principe de double majorité analogue. Bien qu'il ne m'appartienne pas de déterminer les détails d'un tel système, deux formules évidentes consisteraient à avoir sept provinces représentant plus de 50 p. 100 de l'ensemble de la population ainsi que la majorité globale, ou une majorité nationale plus les majorités régionales regroupant, par exemple, le Québec, l'Ontario, les Maritimes, les trois provinces des Prairies, la Colombie-Britannique et les territoires.

Il est probable que la majorité des changements proposés par le gouvernement seraient adoptés. Par contre, ceux qui ne sont manifestement pas acceptables pour la population seraient rejetés.

Sur les 147 modifications proposées par le Parlement en Suisse, 40 ont été rejetées par la population.

Il y a manifestement des questions importantes à régler si l'on veut organiser une campagne de référendum, mais ce n'est pas cet après-midi que nous le ferons. Peut-être une aide financière publique devrait-elle être fournie à chaque parti et les dépenses devraient-elles être plafonnées. Le système parapluie est une formule d'organisation possible dans laquelle chaque parti dispose d'un groupe chargé de faire valoir son point de vue. C'est ce qui s'est passé au cours de la campagne du référendum au Québec en 1980.

Toute politique devrait au moins tenir compte des importants objectifs suivants: s'assurer que l'on dispose de suffisamment de temps pour informer le public des questions à régler, et que les règlements permettent la plus large diffusion possible des arguments pour et contre la modification proposée. Si nous sommes vraiment convaincus que les gens devraient pouvoir donner leur assentiment aux règlements fondamentaux qui les régissent, il semble difficile de nier que les référendums sont justifiés.

Le rapport Beaudoin-Edwards propose seulement la tenue d'un référendum consultatif constitutionnel exigeant une majorité nationale ainsi que la majorité au Québec, en Ontario et dans l'Ouest. Cet insipide sondage d'opinion publique n'est même pas mentionné dans la proposition du gouvernement, *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, ou en tout cas, je ne l'ai pas vu.

[*Text*]

The Beaudoin-Edwards report had also considered the possibility of entrenching a ratification referendum in the Constitution as a replacement for ratification by the federal Parliament and provincial legislators. Without argument, the report recommends against this at this point in our history. One can understand that it would be impossible to get Parliament and/or provinces to agree to this at this stage in our history; however, surely our federal and provincial politicians could not object to the public ratifying constitutional amendments after they have gone through whatever legislative approval they ultimately agree should be entrenched in the Constitution.

It is no answer to the proposals for initiatives and referenda that we are a parliamentary form of government. This is, in effect, to beg the question. Nor is it an answer to suggest that majorities will trample individual rights. This is to lack faith in the democratic process and to ignore the fact that it is certainly not unknown for politicians themselves on occasion to legislate against minority rights.

If we look at the Swiss, there is no evidence at all that the powers given to the populace have led that very polyphone and polyglot country to any tyranny of majorities over minorities.

If we are serious about involving the people in our constitutional process, then the time has come to produce our own rules for constitutional initiatives and referenda. Hopefully, at the end of all this consultation, when new constitutional proposals are passed into law, we will not be saying, "Only in Switzerland, you say? Pity".

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Dr. Hanly.

I would like to apologize to Dr. Hanly for any difficulties or problems he had, and I thank him very much for coming down in spite of those problems and giving us his opinions on referenda. This is an issue about which we haven't heard much, and I am sure that members will want to consider this very carefully.

Your remarks will be entered into the record, Dr. Hanly, and we will have a full record of them. Thank you very much for coming today.

• 1510

Dr. Hanly: Thank you.

Senator Beaudoin: Do we have a copy of the memorandum?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Yes, we do, and it will be distributed. In fact, I think some copies have already been distributed.

Now I will call on Dr. Naidu. While Dr. Naidu is coming forward, I would remind our viewers that requests for appearances are generally made to the Clerk of the Committee, Room 601, Wellington Building, Ottawa. That

[*Translation*]

Le rapport Beaudoin-Edwards avait également envisagé la possibilité d'inscrire dans la Constitution un référendum sur la ratification destiné à remplacer la ratification par le Parlement fédéral et les législateurs provinciaux. Sans justification particulière, les auteurs du rapport se prononcent contre cette formule à ce stade de notre histoire. On peut comprendre qu'il serait impossible d'amener le Parlement et/ou les provinces à s'entendre là-dessus en ce moment; malgré tout, je ne vois pas comment nos politiciens fédéraux et provinciaux pourraient s'opposer à ce que le public ratifie des modifications constitutionnelles après qu'ils se soient soumis au processus législatif d'approbation dont ils auraient eux-mêmes accepté l'inscription dans la Constitution.

Dire que nous appartenons à un régime parlementaire n'est pas une façon de répondre aux propositions en faveur de référendums et de la prise de certaines initiatives. C'est en fait prendre pour axiome ce qui demeure à prouver. Ce n'est pas non plus une solution que de dire que les majorités piétineront les droits individuels. Cela témoigne d'un manque de confiance à l'égard du processus démocratique et montre que l'on ne tient pas compte du fait qu'il arrive certainement parfois que les politiciens eux-mêmes adoptent des lois préjudiciables aux droits des minorités.

Si nous considérons l'exemple suisse, rien ne prouve que les pouvoirs accordés au peuple ont amené ce pays très polyphone et polyglotte à exercer une tyrannie des majorités sur les minorités.

Si nous tenons vraiment à associer le peuple à notre processus constitutionnel, le moment est venu d'établir nos propres règles en ce qui concerne les initiatives constitutionnelles et les référendums. Espérons qu'à la fin de ces consultations, lorsque de nouvelles propositions constitutionnelles seront adoptées, nous ne dirons pas: «Vraiment? Seulement en Suisse? Dommage!»

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Hanly.

Je tiens à m'excuser auprès de M. Hanly des difficultés ou des problèmes qu'il a pu rencontrer, et je le remercie vivement d'être venu malgré tout et de nous avoir fait part de ses vues sur les référendums. C'est une question dont on ne nous a pas beaucoup parlé, et je suis certaine que les membres de ce comité l'examineront avec soin.

Toutes vos remarques figureront au compte rendu, monsieur Hanly. Je vous remercie beaucoup d'être venu aujourd'hui.

M. Hanly: Merci.

Le sénateur Beaudoin: Avez-vous une copie du mémoire?

La coprésidente (Mme Dobbie): Oui, et nous la ferons circuler. En fait, je crois qu'un certain nombre d'exemplaires ont déjà été distribués.

Je vais maintenant donner la parole à M. Naidu. Auparavant, je tiens à rappeler aux spectateurs que les demandes de comparution sont en général adressées au greffier du comité, salle 601, édifice Wellington, Ottawa. Si

[*Texte*]

information, if you don't have a pencil and a paper with you, is scrolled on the parliamentary channel every day, and this has been done for approximately a month now, perhaps five weeks. So if you're looking to make submissions—and you can do so in writing after the committee has left Brandon—please contact the clerk of the committee. Even if we don't have an opportunity to hear from you in person today or in the future, we'd love to hear from you in writing.

Dr. Naidu.

Dr. M. Naidu (Individual Presentation): Thank you, Madam Chair and members of the committee. I am glad to see that the TV images are not so empty in Brandon, representing typical Brandon hospitality, whether we agree with certain things or not.

I want to bring to the attention of the chair a little incident that may have some bearing on the committee's activity. Last night a journalist from Ottawa called me and said, "I believe you have asked to appear before the committee". I said yes. He said, "But rumour has it in Ottawa that you are being considered not qualified". I said, "Do you mean my academic credentials? Well, I have two degrees in political science, one at the master's level, one at the doctoral level, and two degrees in law, one at the master's level and one at the doctoral level. I have been a full professor of political science and constitutional law. I have published five books. I write to newspapers. Is there anything else that I may be missing?" Then he said, "Did you support the Meech Lake agreement?" I said no, so that must have been the reason why they thought I was not qualified.

The next morning, when the committee clerk, Mr. Parent, called me and said, "We don't have time for you," I thought the truth was coming out. I'm sure it is Lee's intervention that finally gave me this opportunity.

But the point is, I do agree with many of the things in the brief, Madam Chair. I agree with the provisions on Quebec's distinctiveness. I agree with the Canada clause, with some changes. I agree with the suggestion to delete the override clause under section 33. I agree with the need for aboriginal self-government. I agree with the idea that they must have representation in the Senate. I also agree with a number of suggestions the proposals have made about improving the quality of discussion and debate and procedures in the House of Commons. I agree that the House of Commons should remain the chamber of confidence. I also agree that in some cases the Senate should have a right to delay any bill for six months. I agree that the provinces and the territories must be consulted in nominating federal judges. I agree that there should be a strong economic union and that there should be a strong central government.

Now, Madam Chair, I hope I'm not blacklisted any more with the committee.

[*Traduction*]

vous n'avez rien pour écrire, je vous signale également qu'un rappel de ces renseignements passe chaque jour, depuis un mois, ou peut-être cinq semaines, sur la chaîne parlementaire. Donc, si vous avez l'intention de présenter un mémoire—et vous pouvez nous le faire savoir par écrit après que le comité aura quitté Brandon—veuillez prendre contact avec le greffier du comité. Même s'il ne nous est pas possible de vous entendre en personne aujourd'hui ou plus tard, nous serions très heureux que vous nous communiquiez vos vues par écrit.

Monsieur Naidu.

M. M. Naidu (à titre personnel): Merci, madame la présidente et membres du comité. Je suis heureux de voir que les images télévisées ne sont pas si vides à Brandon et qu'elles témoignent de l'hospitalité typique de notre collectivité, que nous soyons d'accord sur certaines choses ou non.

Je voudrais attirer l'attention de la présidente sur un petit incident qui pourrait avoir un lien avec l'activité du comité. Hier soir, un journaliste d'Ottawa m'a téléphoné et m'a dit: «Je crois que vous avez demandé à comparaître devant le comité.» Je lui ai répondu que oui. Il a ajouté: «Mais d'après les rumeurs qui courent à Ottawa, on considère que vous n'avez pas les compétences requises.» J'ai répondu: «Entendez-vous par là mes titres universitaires? Eh bien, j'ai une maîtrise et un doctorat en sciences politiques, et j'ai également une maîtrise et un doctorat en droit. J'ai été professeur titulaire de sciences politiques et de droit constitutionnel. J'ai publié cinq ouvrages. J'écris dans les journaux. Me manquerait-il autre chose?» Le journaliste m'a alors dit: «Étiez-vous partisan de l'Accord du lac Meech?» J'ai répondu que non. C'est sans doute la raison pour laquelle Ottawa pensait que je n'étais pas compétent.

Le lendemain matin, lorsque M. Parent, le greffier du comité, m'a téléphoné et m'a dit: «Nous n'avons pas le temps de vous entendre», j'ai pensé que c'était donc vrai. Je suis certain que c'est grâce à l'intervention de Lee que j'ai finalement pu comparaître devant vous.

Il demeure que je suis d'accord sur un grand nombre de points, madame la présidente. Je suis d'accord avec les dispositions relatives au caractère distinct du Québec. Je suis d'accord avec la clause Canada, sous réserve de quelques modifications. Je suis d'accord pour dire qu'il serait bon de supprimer la clause dérogatoire de l'article 33. Je suis d'accord sur la nécessité d'accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones. Je suis d'accord avec l'idée qu'ils doivent être représentés au Sénat. Je suis également d'accord avec un certain nombre de suggestions, contenues dans ces propositions, au sujet de l'amélioration de la qualité des débats et des procédures à la Chambre des communes. Je suis d'accord pour que celle-ci demeure la chambre de confiance. Et je suis d'accord, également, pour dire que, dans certains cas, le Sénat devrait avoir le droit de retarder jusqu'à six mois l'adoption d'un projet de loi. Je suis d'accord pour dire que les provinces et les territoires doivent être consultés lors de la nomination des juges fédéraux. Et moi aussi, je considère qu'il devrait y avoir une union économique forte et un gouvernement central fort.

J'espère maintenant, madame la présidente, que mon nom ne figurera plus sur la liste noire de votre comité.

[*Text*]

But I have some disagreements, too. I disagree with the proposal to entrench property rights. I disagree with the postponement of aboriginal self-government. I disagree with the subtle and insistent suggestion of the principle of unanimity in amending the Constitution. Also, I have some questions about the procedures of the committee and the post-Meech Lake attempts to reform the Constitution. But most of the suggestions I have are really in the form of additions to the provisions, and therefore I have less to disagree and more to add certain nuances or improve certain provisions proposed from my point of view.

• 1515

As to the Quebec distinctiveness, I am one of those who have always held that Quebec must be recognized as a distinct society. As a matter of fact, Madam Chair, it was during the FLQ crisis that I was perhaps the only one in this region to stand up and oppose publicly Trudeau's actions in invoking the War Measures Act, for which I remember, in an emotional filled auditorium, some lady screamed at me and said, "Dr. Naidu, if you don't like it, why don't you go home". The usual thing. I told her, "Madam, you're absolutely right, but, you know, I am home. You know why? Because Columbus came looking for me, not for you".

Some hon. members: Hear, hear!

Dr. Naidu: That changed the tempo and the mood of the meeting thereafter.

An hon. member: Very good.

Dr. Naidu: I wrote a series of articles to educate the western Manitoban public reading *The Brandon Sun* in support, and bringing to the understanding of the public the genuine grievances of French Canadians and how we could improve and do something to improve the situation.

But the one thing that I do not fully agree with is the insistence or the kind of implication that is being thrown out periodically that October 26, 1992 is going to determine everything about Canada—referring to the referendum.

With regard to Quebec's right to a referendum, as far as I can see, there is no provision in the BNA Act or in the Constitution Act of 1982 that concedes to any constituent units the right to secession through legal authorization. Therefore, with the notion that somehow this legality has not been openly and fully debated by the politicians in the media or by the academics, there is an underlying undercurrent that somehow the political force will crystallize into a legal right.

That would be a dangerous concession. Not many constitutions in the world permit the right of secession. Therefore, what may not be permissible has to be clearly enunciated in legal debate that there is no such right, but, yes, there will be some political pressure as a result of any referendum in Quebec.

[*Translation*]

Mais il y a aussi des points sur lesquels je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord avec la proposition en faveur de l'inscription du droit à la propriété, ni avec le report de l'accès des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Je ne suis pas d'accord avec le principe d'unanimité pour la modification de la Constitution, qui est suggéré de manière subtile et insistante. J'ai également des réserves en ce qui concerne les procédures utilisées par le comité et les tentatives de réforme de la Constitution après le processus du lac Meech. Mais la plupart des suggestions que j'ai à faire sont en fait des ajouts aux dispositions, et mon propos est donc moins d'exprimer un désaccord que d'ajouter certaines nuances ou d'améliorer, à mon sens, certaines propositions.

Quant au caractère distinctif du Québec, je suis un de ceux qui ont toujours considéré que cette province devrait être reconnue comme une société distincte. En fait, madame la présidente, pendant la crise du FLQ, j'ai peut-être été la seule personne de cette région à m'élever publiquement contre les mesures prises par Trudeau lorsqu'il a invoqué la Loi sur les mesures de guerre, et je me souviens qu'à cette occasion, dans un auditorium rempli de personnes survoltées, une femme a hurlé: «Monsieur Naidu, si ça ne vous plaît pas, pourquoi ne retournez-vous pas chez vous?» La réaction habituelle. Je lui ai répondu: «Madame, vous avez absolument raison, mais savez-vous, je suis ici chez moi. Vous savez pourquoi? Parce que c'est moi que Christophe Colomb cherchait, pas vous.»

Des voix: Bravo!

M. Naidu: Cela a complètement changé l'atmosphère de la réunion.

Une voix: Très bien.

M. Naidu: J'ai écrit une série d'articles pour mieux informer le public manitobain qui lit le *Brandon Sun* et pour l'aider à comprendre les justes griefs des Canadiens français et pour suggérer des moyens d'améliorer la situation.

Mais il est un point sur lequel je ne suis pas totalement d'accord: c'est cette insistance ou ce rappel périodique du fait que le 26 octobre 1992 est la date où l'avenir du Canada sera décidé—je parle là du référéndum.

En ce qui concerne le droit du Québec de tenir un référéndum, à ma connaissance, rien dans l'AANB ni dans la Loi constitutionnelle de 1982 ne prévoit le droit de sécession pour un des éléments constituants du pays. Comme cette question juridique n'a jamais été ouvertement et pleinement débattue par les politiciens dans les médias ou par les universitaires, certains pensent implicitement que l'exercice de la force politique permettra d'en faire un droit légal.

Ce serait là une dangereuse concession. Rares sont les constitutions qui accordent le droit de sécession. Il est donc indispensable d'expliquer clairement, dans le cadre d'un débat juridique, que ce droit n'existe pas, mais de toute façon, tout référéndum tenu au Québec créera des pressions politiques.

[*Texte*]

But that political pressure should be defined as political pressure, unless, of course, Quebec decides to declare unilateral independence, UDI, with, of course, all the possible consequences. With the kinds of examples we have in the global scene today of Yugoslavia or the Soviet Union, I don't think sane citizens of Canada would ever think of such a recourse.

To suggest somehow, as it was done during the Meech lake debate, a language of ultimatum, a language of finality, a language of absolute positions, which was rightly rejected, seems to be continually interjected into the present debate.

This should be avoided so that Canadians outside Quebec are not left with the impression that something is being forced down their throats, nor should the Québécois be given any false illusions that saying yes in a referendum crystallizes into a legal, peaceful separation.

To curb wrong tendencies on both sides, it must be clearly stated that, yes, there will be political pressure and that should be taken into consideration as frustrations of Canadians in Quebec—rightly, and attention must be given to grievances. . . But it should be made clear that once you let loose this kind of argumentation, there is no end to where it will go. Every other constituent unit of the federation should have a similar right by simply saying, yes, we want to hold a referendum and so the problem will be solved.

• 1520

As for the postponement of aboriginal self-government, I think it is not right any longer. The major argument seems to be that we have no definition of self-government. My submission, Madam Chair, is simply that there is no reason to have a single definition of self-government. If self-government, in etymological terms, can simply be called the right of people to govern themselves through delegated legislation, the nuances and the jurisdictions and the delegation could be defined in each agreement.

Roughly speaking, the model for self-government for native populations could vary between a municipal government or a provincial government. The only two conditions one could impose upon the demand would be that they should not involve sovereignty in the legal sense of separation, nor should it disregard the Charter and constitutional obligations of the Charter and valid rules of the federal government. Subject to that, there should be an immediate understanding that would let each native population group decide what kind of jurisdiction they want, and that should be entrenched in the Constitution, so that should no longer be a problem. I am also in favour of deleting the override clause. I don't have to belabour that point. Most of you would understand that.

As for the institutions of Parliament, I agree with some of the things, but I want to suggest that the real problem of public resentment against Parliament relates to the electoral process itself—the role of partisan politics, the role of money

[*Traduction*]

Il convient de bien préciser qu'il s'agit de pressions politiques, à moins, bien sûr, que le Québec ne décide de faire une déclaration unilatérale d'indépendance, avec toutes les conséquences que cela pourrait comporter. À en juger d'après les exemples de la Yougoslavie et de l'Union soviétique, je ne pense pas que des citoyens canadiens sains d'esprit songeraient jamais à y recourir.

Au cours du débat sur l'Accord du lac Meech, on a entendu utiliser le langage de l'ultimatum, de la prise de position définitive et inébranlable, attitude rejetée à juste titre, mais il me semble que la même chose revient constamment dans le débat actuel.

Il faut l'éviter, de manière à ce que les Canadiens hors Québec n'aient pas l'impression qu'on essaie de leur faire accepter de force quelque chose, et il ne faut pas non plus donner l'illusion aux Québécois que répondre oui à un référendum signifie une séparation paisible et reconnue en droit.

Pour éviter ces tendances des deux côtés, il faut reconnaître clairement qu'il y aura des pressions politiques et qu'il faudra en tenir compte, car le sentiment de frustration des Canadiens au Québec—il faudra tenir compte des griefs. . . Mais il faudrait bien expliquer qu'une fois que l'on déclenche ce genre de discussion, on ne sait pas où l'on va. Toute autre province ou territoire de la fédération devrait avoir le même droit et pouvoir dire simplement: oui, nous voulons tenir un référendum, et le problème sera ainsi résolu.

Quant au report de l'autonomie gouvernementale des autochtones, cela ne me paraît plus justifié. L'argument majeur me paraît être que nous n'avons aucune définition de l'autonomie gouvernementale. Je considère personnellement, madame la présidente, qu'il n'y a aucune raison d'en avoir une définition unique. Si l'autonomie gouvernementale, étymologiquement parlant, peut simplement être considérée comme le droit des gens à se gouverner eux-mêmes grâce à des droits qui leur ont été délégués, les nuances, les compétences et les modalités de délégation pourraient être définies dans chaque accord.

En gros, le modèle d'autonomie gouvernementale des autochtones pourrait aller d'une administration municipale à un gouvernement provincial. Les deux seules conditions qui devraient être imposées seraient que cette autonomie ne devrait pas comporter la souveraineté avec possibilité légale de séparation, et devrait également respecter la Charte et ses obligations constitutionnelles ainsi que les règlements pertinents du gouvernement fédéral. Sous réserve de cela, il devrait être immédiatement entendu que chaque groupe d'autochtones devrait pouvoir décider du type de compétence qu'il désire, et que celle-ci soit inscrite dans la Constitution, de manière à ce qu'aucun autre problème ne se pose. Je suis également partisan de l'élimination de la clause dérogatoire. Inutile d'insister là-dessus. La plupart d'entre vous comprennent pourquoi.

Quant aux institutions parlementaires, je suis d'accord sur certains points, mais j'estime que la raison réelle du ressentiment du public à l'égard du Parlement s'explique par le processus électoral lui-même: le rôle de la politique

[*Text*]

in elections, the campaign promises made and never kept, the hypocrisies of proclaiming something and doing the opposite. These are some of the things. Therefore, in the composition and in the procedures of Parliament some changes could be made.

Just to make you think about it a little bit, I suggest that the qualification of any parliamentarian should be based on a negative property qualification; that is, any individual who earns more than 10 times the national per capita average should be disqualified from becoming a candidate.

All elections must be publicly financed. I am sure I don't have to belabour that point. Each time a party promises something in the campaign and then forms the government, it must be asked to be answerable for the promises through the parliamentary procedure. They should be required to give two reports, one at the end of the third year stating what they have done with their promises, and one before the end of their term. There must be some process of making the election manifestos reasonable.

Another important aspect of the composition of Parliament relates, of course, to the various types of minority representations. I suggest for the Senate, for example, there should be 10 members each from the provinces and three from the territories, but I suggest that these representations be based upon certain distribution of seats to three groups—women, aboriginal Indians, and visible minorities. The point has been raised in the proposal, but I try to provide a quantitative aspect to it. The first 25 years, for example, 100 seats on an average of 10 per province should be allotted to women, and 20 seats, 2 from each, for the aboriginal population, and 20 seats for the visible minorities.

When I refer to the reservation of seats, I mean simply that the candidates have to come from these three categories, but the people, the electorate at large, will vote upon them. In other words, some constitutencies have to be demarcated where the candidates can only come from these categories. If it is being done on a party basis, each party will choose a certain number of candidates who have to be women or visible minorities or members of the aboriginal group.

• 1525

As to the Senate, I suggest that the Senate must have a totally non-partisan election process. In other words, the recent example of the Yukon is a wonderful precedent for the rest of Canada to follow. A lot of things seem to start from the territories. Why can't the electoral process for the senators be purely on a territorial basis? They don't have to have party labels. Parties should not nominate them as such, but candidates by themselves would be nominated as candidates from these categories.

[*Translation*]

partisane, le rôle de l'argent dans les élections, les promesses faites pendant les campagnes électorales et jamais tenues, l'hypocrisie de ceux qui proclament quelque chose et font aussitôt le contraire. En voilà quelques exemples. Des changements devraient donc être apportés à la composition et aux procédures du Parlement.

Voici une suggestion que je livre à votre réflexion: l'admissibilité d'un député devrait être déterminée en fonction d'une condition négative visant la fortune; je veux dire par là que la candidature de toute personne gagnant plus de dix fois la moyenne nationale par habitant devrait être rejetée.

Toutes les élections devraient être financées grâce aux deniers publics. Je suis certain qu'il n'est pas nécessaire que j'insiste là-dessus. Chaque fois qu'un parti promet quelque chose au cours de la campagne électorale et forme ensuite le gouvernement, il devrait être tenu de respecter les promesses ainsi faites. Il devrait être obligé de présenter deux rapports, le premier à la fin de la troisième année de son mandat, dans lequel il indiquerait la suite donnée à ses promesses, et le second avant la fin du mandat. Il faut bien qu'il y ait un moyen de rendre raisonnables les manifestes électoraux.

Les divers types de représentation des minorités sont, bien sûr, un autre élément important de la composition du Parlement. Je suggère que, pour le Sénat, par exemple, il y ait dix membres de chaque provinces et trois de chaque territoire, à condition que cette représentation soit fondée sur une certaine répartition des sièges entre trois groupes—les femmes, les Indiens autochtones, et les minorités visibles. C'est un point qui a été soulevé dans la proposition, mais j'essaie de quantifier les choses. Au cours des 25 premières années, par exemple, 100 sièges, pour une moyenne de 10 par province, seraient attribués aux femmes, et 20 sièges aux autochtones, et 20 sièges aux minorités visibles, soit une moyenne de deux par province.

Quand je parle de réserver des sièges, j'entends simplement par là que les candidats devraient appartenir à ces trois catégories, mais ce serait l'électorat qui voterait. En d'autres termes, il faudrait établir des circonscriptions où les candidats ne pourraient provenir que de ces catégories. Si on procédait en fonction des partis, chacun d'entre eux choisirait un certain nombre de candidats qui devraient être des femmes, des membres des minorités visibles, ou des autochtones.

Je propose que, pour le Sénat, il fait un système d'élections totalement non partisan. En d'autres termes, le récent exemple du Yukon crée un merveilleux précédent, qu'il serait bon que le reste du Canada suive. Beaucoup de choses semblent avoir leur origine dans les territoires. Pourquoi le régime électoral adapté pour les sénateurs ne pourrait-il pas avoir un caractère purement territorial? Ils n'ont pas besoin d'appartenir à un parti. Ce ne sont pas les partis qui devraient les désigner, mais les candidats eux-même devraient être choisis dans ces catégories.

[*Texte*]

There is a serious lacuna in the legal set-up of the Constitution today. When the War Measures Act was invoked because 10 letter bombs and 2 kidnappings had taken place, which was seen as the third world war, and millions of troops were let loose and the rights and liberties of many people were undermined, there were no constraints on the extent to which the government could go.

Some of you will remember Trudeau on Parliament Hill telling the CBC reporter, "Watch me; see how far I go". That is a dangerous situation, and therefore there have to be built-in constraints within the Constitution to meet these emergencies.

In the American Constitution, emergency power is not provided. I suggest it is better to enunciate emergency powers, put constitutional constraints on them, and then entrench them so the authorities do not transgress those limitations and do not disregard the procedures. There was supposed to be apprehended insurrection. It has never been proven to this day. It was based upon hearsay, rumour and gossip, and then total powers were taken over by the executive. The tragedy of it all was that 85% of Canadians were backing that usurpation of power.

A basic defect in our Constitution today is that there is no scope for the management of foreign affairs. Under section 132 of the BNA, the only thing we had was we implemented the British treaties, which is obsolete. In the Canada Act of 1982 nothing has been provided there, with the result that the traditional view has been that foreign policy is the Crown's prerogative.

It is time we changed this, and serious problems that have come up must be adjusted. For example, through secret treaties a lot of concessions were given to the American government to test Agent Orange or LSD or bacteriological weapons in Canada. Without much debate and discussion, Canada signed NATO, NORAD and, recently, the OAS. A lot of things have happened. Then came the Gulf War participation, the first time after a long period that Canada was drawn into war during peacetime. All these things in the name of Crown prerogative are drastic measures for the executive authority.

I suggest that we should provide in the Constitution some of these provisions. A declaration of war in peace must be made by the Parliament, with a three-fourths majority. Similarly, sending armed forces abroad should have the same kind of sanction. Sending forces on UN peacekeeping could be done with a simple majority in Parliament, and Canadian membership in international organizations and Canada entering into treaties regarding trade, aid, and science should therefore be approved by the Parliament, with proposed different majorities for them.

[*Traduction*]

Les bases juridiques de la Constitution présentent de sérieuses lacunes. Lorsque la Loi sur les mesures de guerre a été invoquée parce qu'il y avait eu 10 lettres piégées et deux enlèvements, ce que certains ont pris pour le début de la troisième guerre mondiale, des millions de soldats ont été lâchés, les droits et libertés de nombreuses personnes ont été compromis, et le gouvernement était libre de faire tout ce qu'il voulait.

Certains d'entre vous se rappelleront du jour où, sur la Colline parlementaire, Trudeau a déclaré aux journalistes de Radio-Canada, «Suivez-moi bien; vous verrez jusqu'où j'irai». Voilà un exemple de situation dangereuse, et il conviendrait donc que la Constitution comporte des restrictions qui joueraient dans ce genre de situation d'urgence.

La Constitution américaine ne prévoit pas de pouvoirs extraordinaires. À mon avis, il est préférable de les définir, d'en déterminer les limites et de les inscrire dans la Constitution de manière à ce que les autorités ne puissent pas les transgresser et ignorer les procédures à respecter. Il était censé y avoir une insurrection appréhendée, ce qui n'a jamais été prouvé. Tout cela était fondé sur des ouï-dire, des rumeurs et des cancans, et cela a suffi pour que l'exécutif s'arroge des pouvoirs absolus. Ce qui est désolant, c'est que 85 p. 100 des Canadiens étaient favorables à cette usurpation de pouvoir.

Un des défauts fondamentaux de notre Constitution est que rien n'est prévu pour la gestion des affaires étrangères. L'article 132 de l'ANB prévoit simplement que nous devons appliquer les traités britanniques, ce qui est aujourd'hui dépassé. La Loi sur le Canada de 1982 ne comporte aucune disposition à ce sujet, si bien que les gens continuent à penser que la politique étrangère est la prérogative de la Couronne.

Il est temps que nous changions tout cela, car de sérieux problèmes ont aujourd'hui besoin d'être réglés. Par exemple, dans le cadre de traités secrets, un grand nombre de concessions ont été faites au gouvernement américain afin de lui permettre de tester au Canada l'Agent orange, le LSD, ou des armes bactériologiques. Sans grands débats ni discussions, le Canada est devenu membre de l'OTAN, du NORAD et, récemment, de l'OEA. Une foule de choses se sont produites. Puis, il y a eu notre participation à la guerre du Golfe, et c'était la première fois depuis longtemps que le Canada était entraîné dans une opération militaire en temps de paix. Ce sont là des mesures bien graves à prendre par le pouvoir exécutif au nom de la prérogative de la Couronne.

À mon avis, certaines de ces dispositions devraient être prévues dans la Constitution. En temps de paix, c'est le Parlement, avec une majorité des trois quart, qui doit déclarer la guerre. L'envoi de forces armées à l'étranger devrait être assujetti au même genre de sanctions. On pourrait se contenter d'une majorité simple au Parlement pour envoyer des troupes participer à une opération de maintien de la paix de l'ONU; l'appartenance du Canada à des organisations internationales et la signature de traités dans le domaine commercial, celui de l'aide et celui des sciences, devraient également être approuvées par le Parlement, avec des majorités différentes à déterminer.

[*Text*]

The royal commissions... We have spent millions of dollars, a tremendous amount of talent, and they are all gathering dust. Who is responsible for this tremendous national waste on national issues? There should be somebody made liable. The governments in power at the time must decide whether they are going to implement them or not. If not, what reasons are given? If they are going to, then a timetable must be proposed on how the royal commission reports should be used.

I suggest that as far as the Supreme Court is concerned, the nominations should be ratified by the Senate.

As to the amending process, I think the rule of seven provinces that represent 50% is a sound principle for most of the amendments in the Constitution except those that totally change the very nature of Canadian politics, where the unanimity principle could be applied.

• 1530

Immigration policies are very important. Canada is caught between two difficult choices. On the one hand, the demographers and economists say that you need a population increase; 26 million people developing half a continent is not good enough. On the other hand there are racist forces saying that you cannot have non-white immigration. Somewhere the government keeps moving between these two positions, satisfying the racist element sometimes, satisfying the demographers the other times. Therefore, it has to be clearly demarcated in the Constitution that immigration shall be colour-blind, that immigration therefore must guarantee certain humanitarian considerations.

Economic union is necessary because mass industrialization means mass production, mass distribution and mass consumption, which means unlimited resources, unlimited labour power, social mobility, mobility of capital, and so on. If Canadians are committed to industrialization, then drawing regional boundaries, parochial limits, provincial limits are antithetical to the development of industries and industrial development. Unfortunately, most of our economic development is haphazard, inconsistent and incoherent simply because we don't have any blueprint for the national development of the country. So I suggest that a national planning commission prepare a 50-year blueprint reflecting all the economic interest groups in society.

In short, Madam Chairman, I have submitted a copy to your officials, which contains all the details. I simply want to leave it at that. I know what Mark Twain once said about appeals for a donation, which he heard from a missionary coming from Africa. When he heard him for 10 minutes, he thought he would donate $50. When he heard him for half an hour, he thought he would donate $25. When he heard him 45 minutes, he thought he would donate $5. When the

[*Translation*]

Les commissions royales... Nous avons dépensé des millions de dollars, gaspillé bien du talent, et pourquoi? Pour que leur rapport aille s'empoussiérer sur des tablettes. Qui est responsable de cette énorme gabegie dans le domaine des questions d'intérêt national? Quelqu'un devrait l'être. Les gouvernements du moment devraient décider s'ils vont appliquer les recommandations de ces commissions ou non. S'ils ne le font pas, quelles raisons sont données? S'ils ont l'intention de le faire, un calendrier d'utilisation de ces rapports devrait être proposé.

Quant à la Cour suprême, j'estime que les nominations devraient être ratifiées par le Sénat.

En ce qui concerne la procédure de modification, la règle de sept provinces représentant 50 p. 100 de l'ensemble de la population me paraît un principe valable pour la plupart des modifications à la Constitution, sauf en ce qui concerne celles qui transformeraient totalement la nature même de la politique canadienne, auquel cas le principe d'unanimité pourrait être appliqué.

Les politiques d'immigration sont très importantes. Le Canada est tiraillé entre deux choix difficiles. D'une part, les démographes et les économistes disent qu'il faut que la population augmente; 26 millions de personnes ne suffisent pas à développer la moitié d'un continent. De l'autre, il y a les raciste, qui vous disent qu'il n'est pas question d'accueillir des immigrants non blancs. Le gouvernement oscille entre ces deux positions, pour satisfaire aujourd'hui l'élément raciste et demain, les démographes. Il faut donc qu'il soit clairement établi dans la Constitution que l'immigration ne doit pas tenir compte des couleurs et qu'elle doit nécessairement respecter certains critères humanitaires.

L'union économique est nécessaire parce qu'une industrialisation de masse signifie une production de masse, une distribution et une consommation de masse, ce qui implique des ressources illimitées, une main-d'oeuvre illimitée, la mobilité sociale, la mobilité de capitaux, etc. Si les Canadiens sont décidés à prendre la voie de l'industrialisation, établir des frontières régionales, des paroissiales, provinciales est contraire au développement industriel. Malheureusement, dans la plupart des cas, notre développement économique se fait au petit bonheur la chance; il est incohérent et anarchique parce que nous n'avons pas de plan de développement national. Je propose donc qu'une commission de planification nationale prépare un plan de développement étalé sur 50 ans, dans lequel il sera tenu compte des vues de tous les groupes d'intérêt économique de notre société.

En résumé, madame la présidente, j'ai remis à vos fonctionnaires un document qui contient tous les détails. Je n'en dirai pas plus. Je sais ce que Mark Twain a dit un jour des demandes d'argent faites par un missionnaire venu d'Afrique. Après l'avoir écouté pendant dix minutes, il se dit qu'il lui donnerait bien 50$. Au bout d'une demi-heure, il se dit que 25$ suffiraient, et au bout de 45 minutes, il n'était plus prêt à lui donner que 5$. Quand on passa l'assiette une

[*Texte*]

speech went on after the hour, and the plate came around, he stole $10. I hope, Madam Chairman, you won't be tempted to steal some dollars from my plate. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Dr. Naidu. If you'd like to give a copy of your brief to the clerk, we'll have that entered into the record. It's a very extensive brief and I'm sure you have many other very interesting things to add. We will have an opportunity to read it.

I would mention again that requests for appearances by Canadians at large should be directed to the clerk of the committee, as is scrolled on the television network for the parliamentary channel. We make our lists in advance of coming to a city from those requests, because there must be some notice for people. People who wish to attend in future, please write to the clerk of the committee, and we will be able to accommodate you at least on a first come, first served basis.

Dr. McKinney, thank you very much for taking the time to come out on this short notice. If you had difficulties, I apologize to you as well.

Dr. Gerry McKinney (Individual Presentation): Thank you, Madam Chairperson for that apology in advance.

First, I'm here as chairperson of Friend of the Valley. That's a Saskatchewan-Manitoba coalition of over 70 organizations that have opposed the Rafferty-Alameda for the last five years. I am also president of Manitobans Against the Assiniboine Diversion Project, which is proposed in this province, and I am also a member of the Canadian Participatory Committee for the United Nations Conference on Environment and Development. We are of course going to be planning for the Rio de Janeiro conference next year to take thousands of grassroots people from around the world into Rio.

That being said, I'll go directly into my comments. First, I should mention that I would like to thank Lee Clark, Member of Parliament for Brandon—Souris, Lorne Nystrom, Member of Parliament for Yorkton—Melville, and Mr. André Ouellet, who all interceded on our behalf so we could be present here today. It's been something like a roller-coaster, Madam Chairperson. However, we are here safe and sound.

• 1540

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We were very glad to accede to Dr. Clark's request when it came first thing this morning.

Dr. McKinney: Thank you.

I wish this afternoon to place very strongly into the record our concerns with respect to the lack of time and notice to prepare properly a comprehensive paper on the proposed constitutional renewal process. We do, of course, note the comments of Madam Chairperson.

[*Traduction*]

heure plus tard, il vola 10$. J'espère, madame la présidente, que vous ne serez pas tentée de voler quelques dollars dans mon assiette. Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Naidu. Si vous voulez bien remettre un exemplaire de votre mémoire au greffier, celui-ci l'inscrira au procès-verbal. C'est un document très complet, et je suis certaine que vous avez beaucoup d'autres remarques intéressantes à ajouter. Nous aurons l'occasion de le lire.

Permettez-moi de rappeler encore une fois que les demandes de comparution présentées par les Canadiens, doivent être adressées au greffier du Comité, comme l'indique le message qui défile à l'écran du canal parlementaire. Nous utilisons ces demandes pour rétablir nos listes avant de nous rendre dans une ville, car il faut donner un certain préavis à ces personnes. Pour celles qui voudront assister à nos prochaines audiences, qu'elles écrivent au greffier afin que nous puissions vous accueillir. Nous le ferons, en tout cas, selon la formule du premier arrivé premier servi.

Monsieur McKinney, je vous remercie vivement d'avoir bien voulu vous libérer à si bref délai. Si vous avez éprouvé des difficultés pour cela, acceptez également mes excuses.

M. Gerry McKinney (à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente, pour ses excuses présentées d'avance.

Je comparais aujourd'hui en tant que président de la Friend of the Valley, coalition Saskatchewan-Manitoba de plus de 70 organismes qui combattent le projet Rafferty-Alameda depuis au moins cinq ans. Je suis aussi président des Manitobans Against the Assiniboine Diversion Project, projet de détournement envisagé dans cette province, ainsi que membre du Comité de participation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous avons bien entendu l'intention d'amener des milliers de personnes du monde entier à la conférence qui aura lieu à Rio de Janiero l'an prochain.

Cela dit, j'en viens directement à mon sujet. Je voudrais cependant tout d'abord remercier Lee Clark, député de Brandon—Souris, Lorne Nystrom, député de Yorkton—Melville, et M. André Ouellet, qui sont tous intervenus en notre faveur afin que nous puissions être ici, aujourd'hui. Nous avons eu un peu l'impression d'être sur des montagnes russes, madame la présidente, mais nous voici enfin arrivés sains et saufs.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous avons été très heureux d'accéder à la demande de M. Clark lorsqu'il nous l'a présenté ce matin.

M. McKinney: Merci.

Je tiens cet après-midi à insister fortement pour qu'il soit pris note que nous n'avons pas été prévenus suffisamment à l'avance pour préparer correctement un document de fond sur le processus proposé de renouvellement de la constitution. Nous prenons, bien sûr, note des remarques de madame la présidente.

[*Text*]

The future of Canada demands that no less than the fullest opportunity be provided for Canadians to access the renewal process of their own Constitution. Make no mistake, it is our Constitution. It doesn't belong to politicians; it doesn't belong to people from outside the country. It is our Constitution that we are talking about here.

That being said, I will now raise issues of serious moment for the protection of our freshwater resources, biological diversity, wildlife areas, genetic resources, endangered species, land resources, such as the forests of our country, along with safe and sound management of wastes, particularly hazardous wastes and of toxic chemicals. Indeed, the list goes on and on.

In recent months we have had a lot of experience with toxic waste fights in both North Dakota and Manitoba, which were finally resolved by referendum, as somebody alluded to earlier, in favour of the people defending the environment.

I would propose a citizens' environmental charter of rights, which would be enshrined in the new Constitution. Such a charter would endorse the concept that strong national environmental standards be enforced by a fully independent agency completely free from political interference from any source.

This is something similar, I should add, to the original envisionment of the Environmental Protection Agency of the United States. That was the original concept. There has been some weakening of it in recent years, but I think we can do something similar.

The charter would ensure full accessibility of all citizens to such an agency on any issue impacting the environment, potentially adversely. I should add that into the report.

The charter would encompass the concepts of full and independent environmental assessments, once again free from political interference, no matter from which quarter it originates. The Rafferty–Alameda project is a case in point. In Saskatchewan political interference was rampant, in spite of various court decisions supporting grassroots citizens who were opposed to the dams project in this particular case.

I am quoting this particular example because we raised funds all across western Canada, and even in the United States, to fund farmers, two farmers in particular, the Tetzlaff brothers, so they could access the Federal Court of Canada—I might add, most recently, successfully.

Citizens must have the right to know. For example, if somebody is going to dump a toxic waste dump out in your backyard, wouldn't you like to know? They must know in order to participate and have the fullest access to the courts and environmental processes to defend the ecology. We are all part of the ecology of the environment.

The above course presupposes a strong, centralized authority that would enforce standards for the protection and enhancement of our commonly shared environment. Nobody is independent of the environment. The air you breathe, the

[*Translation*]

L'avenir du Canada exige en effet que le maximum soit fait pour permettre aux Canadiens de participer au processus de renouvellement de leur constitution. Ne vous y trompez pas, c'est notre constitution. Elle n'appartient ni aux politiciens ni aux étrangers; c'est de notre constitution que nous parlons ici.

Cela dit, je vais maintenant aborder les graves problèmes de protection qui se posent dans les domaines suivants: ressources en eau douce, diversité biologique, zones fauniques, ressources génétiques, espèces en voie de disparition, les ressources foncières telles que les forêts de notre pays ainsi que la saine gestion des déchets, en particulier des déchets dangereux et des produits chimiques toxiques. En fait la liste est illimitée.

Ces derniers mois, nous avons été témoins de nombreux affrontements au sujet des déchets toxiques au Dakota du Nord et au Manitoba, conflits qui ont finalement été réglés par référendum, comme quelqu'un le disait tout à l'heure, en faveur des défenseurs de l'environnement.

Ce que je proposerais, ce serait une charte des droits écologigues des citoyens, qui serait inscrite dans la nouvelle constitution. Cette charte prévoirait l'application de normes écologiques nationales vigoureuses par un organisme totalement indépendant de toute ingérence politique, quelle qu'elle soit.

J'ajouterai que cette suggestion se rapproche de qu'avait envisagé au début l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Cette vision des choses a été quelque peu affaiblie, ces dernières années, mais je crois que nous devrions faire quelque chose de semblable.

La charte permettrait à tous les citoyens d'avoir pleinement accès à un tel organisme et de lui soumettre toute question pouvant avoir un effet préjudiciable sur l'environnement. Je devrais ajouter cela dans le rapport.

La charte prévoirait des évaluations d'impact sur l'environnement complètes et indépendantes, libres, elles aussi, de toute ingérence politique, quelle qu'elle soit. Le projet Rafferty–Alameda nous en donne un exemple. En Saskatchewan, l'ingérence politique était constante, en dépit de diverses décisions des tribunaux en faveur de citoyens opposés à la construction de barrages dans cette région.

Je cite cet exemple parce que nous avons recueilli les fonds dans tout l'Ouest du Canada, et même aux États-Unis, pour apporter une aide financière aux agriculteurs, à deux d'entre eux en particulier, les frères Tetzlaff, afin de leur permettre de soumettre leur cas à la Cour fédérale du Canada. . . Ce qu'ils ont d'ailleurs fait récemment, avec succès.

Il est indispensable que les citoyens aient le droit de connaître. Par exemple, si quelqu'un s'apprête à déverser des déchets toxiques dans votre jardin, ne voudriez-vous pas le savoir? Il faut donc que les citoyens soient au courant pour pouvoir participer et avoir pleinement accès aux tribunaux et aux moyens de défense de l'écologie. Nous sommes tous partie prenante à l'écologie.

Tout cela présuppose un pouvoir centralisé fort qui appliquerait des normes de protection et d'amélioration de notre environnement. Personne ne peut se considérer comme indépendant de l'environnement. L'air que vous respirez,

[*Texte*]

water you drink, and the food you eat are part of your environment. If it is impacted adversely, well, let's face it, the cancer epidemic that is sweeping North America and other parts of the world I think is directly attributable to our environment and what we ingest as water and food and other things.

Indeed, we must move along this high road if, as a nation, we desire to protect not only our environment but also other highly desirable goals and achievements.

There is the concept of a social charter embodying several key rights, such as our pension system for our seniors, for the disabled, war veterans and so on, and medicare, which I think most Canadians support very strongly. There may be problems, but I think we should ensure and guarantee for future generations a universal medicare system in this country.

The Canada Assistance Plan, by which transfer payments are made to the provinces from the central federal authority, must be, I think, enshrined into such a concept as a social charter to protect the lower-income people in this country.

The whole question of unemployment insurance programs, the question of family allowances and other programs can only be realized in the context of strong, national standards, enforced and administered by an effective, centralized, national government, which of course would be our government.

• 1545

In conclusion, I have included a personal statement on aboriginal rights, which I will not read in full, Madam Chairperson. There are a couple of personal points from the Manitoba perspective that I want to talk about, related to the question of war veterans, as well. They were presented earlier this year to a provincial task force, but I feel they are fully valid today. I have included with my brief the first statement of principles, but I won't go into those now. I will touch on a couple of personal observations I made in connection with aboriginal war veterans and aboriginal women.

I have the pleasure of serving a women's aboriginal group as an adviser on certain environmental matters and so on. I would first like to point to the aboriginal women's question. They are quite capable of defending themselves, but I was asked to make this comment again here today. Historically, the record has been atrocious. White society has exploited aboriginal women both as aboriginals and as women. Constitutional change that glosses over this shameful past is constitutional change without justice. We must act to correct this situation in the interests of humanity and justice.

The second point I would like to make is on aboriginal war veterans. I also have an ad hoc committee, and from time to time we take cases to the pension commission. I think I talked to Senator Gil Molgat one time some months ago here about the whole question of pension cheques and the danger to that situation.

[*Traduction*]

l'eau que vous buvez et les aliments que vous mangez font partie de votre environnement. S'il est compromis, reconnaissons-le; l'épidémie de cancer qui balaie l'Amérique du Nord et d'autres régions du monde est, je crois, directement liée à notre environnement et aux substances que nous ingérons dans notre eau, notre nourriture et d'autres choses.

En fait, c'est la seule voie que nous puissions prendre si, en tant que nation, nous voulons protéger non seulement notre environnement mais également assurer la poursuite d'autres objectifs hautement désirables.

On songe aussi à une charte sociale intégrant plusieurs droits fondamentaux, tels que le régime de pension pour les aînés, pour les handicapés, les anciens combattants, etc., et tels que l'assurance-maladie, dont, je crois, la plupart des Canadiens sont partisans. Il se peut qu'il y ait des problèmes, mais j'estime que nous devrions garantir aux générations futures un régime d'assurance-maladie universel dans ce pays.

Le Régime d'assurance publique du Canada, dans le cadre duquel les autorités fédérales effectuent des paiements de transfert en faveur des provinces, devrait également, à mon avis, figurer comme un des éléments d'une charte sociale destinée à protéger les Canadiens à faible revenu.

Les programmes d'assurance-chômage, les allocations familiales et d'autres programmes ne sont possibles que s'il existe des normes nationales rigoureuses, appliquées et administrées par un gouvernement national centralisé et efficace, c'est-à-dire, bien sûr, notre gouvernement.

En conclusion, j'ai inclus une déclaration personnelle sur les droits des autochtones, que je ne lirai pas en entier, madame la présidente. Il y a également un certain nombre de points de vue personnels, envisagés, sous l'angle du Manitoba, dont je voudrais parler et qui sont liés à la question des anciens combattants. Ces déclarations ont été soumises plus tôt cette année à un groupe de travail provincial, mais elles me paraissent particulièrement opportunes aujourd'hui. J'ai inclus dans mon mémoire le premier énoncé de principes, mais je laisserai cela de côté pour le moment. Je vous présenterai simplement une ou deux observations personnelles que j'ai faites au sujet des anciens combattants et des femmes autochtones.

J'ai le plaisir de conseiller un groupe de femmes autochtones sur certaines questions d'ordre écologique. Je voudrais tout d'abord vous parler de ces femmes. Elles sont tout à fait capables de se défendre elles-mêmes, mais on m'a encore demandé de faire cette observation aujourd'hui. Ces femmes ont été traitées, dans le passé, d'une manière scandaleuse. La société blanche les a exploitées à la fois en tant qu'autochtones et que femmes. Un changement apporté à la Constitution qui éluderait ce passé honteux, manquerait à la justice. Il est indispensable que nous agissions pour remédier à cette situation au nom de l'humanité et de la justice.

Ma seconde remarque a trait aux anciens combattants autochtones. J'ai également un comité spécial qui, de temps à autre, soumet des affaires à la commission des pensions. Je crois qu'il y a quelques mois, j'ai parlé au sénateur Gil Molgat de la question des chèques de pension et des dangers existant dans ce domaine.

[*Text*]

As a Korean War veteran myself, I can personally testify to yet another sorry chapter in Canada's history. Aboriginal war veterans have been denied fair and equal treatment by all governments. We are not here just to hammer Mr. Clark's party or anyone else's party, but all the governments have a shameful record on this whole question. These war veterans have been denied fair and equal treatment far too long. Where the heck have our governments been all these years while veterans programs have been denied to aboriginal war veterans?

In closing, I would like to make a personal note. A close personal friend of mine was Tommy Prince, Canada's most decorated war veteran of both World War II and the Korean conflict. I met him first in the Korean War. After learning of Tommy's death in utter poverty in a hostel on a Main Street strip in Winnipeg, many of his former comrades-in-arms had to shame policians and military officials into providing Tommy with a decent burial. This is a person who was decorated by four different countries, including France, Britain and, of course, Canada. I think it was not good enough for this country to leave him to die in a hostel on Main Street in Winnipeg.

It is my earnest hope that your task force can set us on the road to genuine justice for the aboriginal peoples and for an environmental charter. Godspeed. Thank you.

Senator Beaudoin (Rigaud): I have a point of order. It's about the reports of our six groups. Since some of us are leaving earlier and some are staying until 8.30 p.m., I wonder if we should not follow the order of the day and have the report of the six committees at this moment, and then continue with the last item on the agenda, the walk-ons?

Mr. Allmand: It seems to me that our first responsibility is to hear from the people who want to be heard. To report on our meetings yesterday has a secondary importance. I thought it had been agreed that we would reverse the agenda as originally proposed because we wanted to make sure we heard the walk-ons. Even though we have to leave early, it would not offend me if we had to hear these reports from yesterday in Ottawa, if necessary.

Some hon. members: Hear, hear!

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): If we do have to hear them in Ottawa, is that a reasonable compromise?

Senator Beaudoin: I have absolutely no objection to that. One way or the other.

Mr. Allmand: We are here and we should try to hear as many people as we can.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We have a list of 14 people who have asked for five-minute walk-on presentations. If the committee agrees, we will begin with the five-minute presentations at this moment.

[*Translation*]

En tant qu'ancien combattant de la guerre de Corée, je puis moi-même témoigner d'un autre triste chapitre de l'histoire du Canada. Les anciens combattants autochtones n'ont jamais été traités de manière juste et équitable par les gouvernements qui se sont succédé. Nous ne sommes pas venus ici pour attaquer le parti de M. Clark ou un autre parti, mais, dans ce domaine, tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ont été lamentables. Ce traitement inéquitable des anciens combattants dure depuis trop longtemps. Que faisaient donc tous nos gouvernements, pendant toutes ces années, pendant que les bénéfices des programmes destinés aux anciens combattants étaient refusés aux autochtones?

En conclusion, je voudrais faire une observation personnelle. Tommy Prince, l'ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée le plus décoré du Canada, était un ami très proche. Je l'ai rencontré pour la première fois pendant la guerre de Corée. Après avoir appris sa mort dans la pauvreté la plus totale, dans un foyer de Main Street à Winnipeg, beaucoup de ses anciens compagnons d'armes ont été obligés de faire honte aux politiciens et aux autorités militaires pour qu'ils le fassent inhumer décemment. Voilà quelqu'un qui a été décoré par quatre pays différents, dont la France, la Grande-Bretagne et, bien sûr, le Canada. J'estime que c'est une honte que le pays l'ait laissé mourir dans un foyer de Main Street à Winnipeg.

Mon espoir le plus cher est que votre groupe de travail réussise à nous engager sur la voie d'une justice véritable à l'égard des autochtones et contribue à l'adoption d'une charte de l'environnement. Bonne chance. Merci.

Le sénateur Beaudoin (Rigaud): J'en appelle au Réglement. Il s'agit des rapports de nos six groupes. Comme certains d'entre nous doivent partir plus tôt et que les autres resteront jusqu'à 20h30, je me demande si nous ne pourrions pas suivre l'ordre du jour et examiner le rapport des six comités, après quoi nous pourrons passer au dernier point de l'ordre du jour, à savoir, les témoins spontanés?

M. Allmand: Il me semble que notre principale responsabilité est d'entendre les personnes qui désirent témoigner. Le rapport concernant nos réunions d'hier n'a qu'un intérêt secondaire. Je croyais qu'il avait été convenu que nous inverserions l'ordre du jour proposé au départ parce que nous tenions absolument à entendre ces témoins spontanés. Même si nous sommes obligés de partir tôt, cela ne me dérangerait pas du tout d'entendre les rapports d'hier à Ottawa, si c'est nécessaire.

Des voix: Bravo!

La coprésidente (Mme Dobbie): Si nous les entendons à Ottawa, cela vous paraît-il un compromis raisonnable?

Le sénateur Beaudoin: Je n'ai absolument rien contre. Ni pour, d'ailleurs.

M. Allmand: Puisque nous sommes ici nous devrions essayer d'entendre autant de personnes que possible.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous avons une liste de 14 personnes, qui ont demandé à faire cinq exposés de cinq minutes. Si le comité est d'accord, nous les entendrons tout de suite.

[*Texte*]

• 1550

Mme Tardif: Je voudrais simplement rassurer les gens. Hier, en tant que membres du Sous-comité, nous leur avions promis qu'aujourd'hui, il y aurait un rapport de tout ce qui avait été dit dans ces séances. Il est extrêmement important de respecter cette convention-là afin que chacun des intervenants à une réunion publique puisse voir si ce qu'il a soumis au Comité fait vraiment partie des débats.

Mr. Allmand: I am in agreement that the reports should be made in a public meeting and, if possible, I think they should be made this afternoon before we leave. But if they can't, we could still make them in a public meeting in Ottawa and make sure they are recorded in our records, and made with the press present and so on. I think we have to respect that, but I just feel that while we can still hear more people, let us hear the people, and then make the reports before we leave, and if we can't we will make them publicly at a meeting in Ottawa.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Is there agreement?

Some hon. members: Agreed.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. We will begin with the first five-minute presentation, and I would ask Terri Deller to come forward.

Ms Terri Deller (Individual Presentation): Good afternoon. I wish to say to the committee that I am pleased to be able to speak. I have had some difficulty getting an opportunity to get on the list, and I do wish to make a comment on that before I make short brief points on the issues on which I wish to speak.

I can tell you that I am angry and I am appalled at the process of this hearing. The government has known that it was going to be having this report out. It had time to advise the public that we could speak and take an active part in our constitutional process. I think this is an abuse of power that results in political arrogance and contempt for the people of Canada. I think it has shown that there is no concern really for the people of Canada.

One of the issues that I'm interested in is equality rights, and I note as I look around the table that there are not 50% women represented here today. I also note that throughout the hearings—I have been here all day—members of the committee have come and gone. I think if we are going to have committee hearings, our Members of Parliament, whom we have elected, have a responsibility to be here to hear the opinions of people who wish to speak, and to listen. This is the mandate of this committee.

Further on the process, some people haven't even received copies of the proposals. I was a lucky person who had a copy a few days ago. It upsets me that three out of the seven formal presentations today were from people from the Winnipeg area when there have been people who have been denied the right to give their response to the proposals today.

[*Traduction*]

Mrs. Tardif: I simply want to reassure these people. Yesterday, as members of the subcommittee, we promised them that today, we would hear a report on everything that was said during these meetings. It is extremely important to abide by this rule so that every participant to a public hearing may know that his submission to the committee was effectively recorded.

M. Allmand: Je suis d'accord pour dire que ces rapports devraient être présentés au cours d'une audience publique et, si possible, que cela se fasse cet après-midi, avant notre départ, mais si ce n'est pas possible, nous pourrions le faire à une réunion publique à Ottawa et nous assurer que tout est bien inscrit, et nous pourrions le faire en présence de la presse. Je crois que c'est une convention qu'il convient de respecter, mais j'estime que, puisqu'il nous est possible d'entendre d'autres témoins, faisons-le; nous nous occuperons ensuite des rapports avant de partir, et si ce n'est pas possible, nous le ferons publiquement à une réunion à Ottawa.

La coprésidente (Mme Dobbie): Les membres sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre Terri Deller, qui va nous faire un exposé de cinq minutes.

Mme Terri Deller (à titre personnel): Bonjour. Je tiens à dire au comité que je suis heureuse de pouvoir témoigner. J'ai éprouvé certaines difficultés à me faire inscrire sur la liste et je voudrais faire une remarque à ce sujet avant de vous présenter brièvement quelques remarques sur les questions qui m'intéressent.

Je peux vous dire que je suis à la fois furieuse et scandalisée par la manière dont cette audience a été organisée. Le gouvernement savait qu'il avait un rapport à présenter. Il a eu le temps nécessaire pour dire au public qu'il pouvait témoigner et prendre une part active au processus constitutionnel. J'estime que c'est un abus de pouvoir et une manifestation d'arrogance politique et de mépris à l'égard des Canadiens. Je considère que cela montre que l'on ne se préoccupe guère des habitants de ce pays.

Une des questions qui m'intéressent est celle des droits à l'égalité, et je constate qu'il y a moins de 50 p. 100 de femmes parmi les personnes assises autour de cette table. Je note également que pendant toute l'audience—j'ai passé toute la journée ici—les membres du comité n'ont fait qu'aller et venir. J'estime que si nous voulons tenir une audience, nos députés, élus par nous, se devraient d'être présents pour entendre les opinions de personnes qui désirent témoigner, et qu'ils devraient les écouter. C'est, après tout, le mandat du comité.

À propos du processus, j'ajouterai que certaines personnes n'ont pas reçu de copie des propositions. Je fais partie des élus puisque j'en ai reçu un exemplaire, il y a quelques jours. Je regrette de constater que trois des témoignages présentés aujourd'hui l'ont été par des personnes de la région de Winnipeg, alors qu'on a refusé à certains le droit d'exposer leurs vues sur les propositions, aujourd'hui.

[*Text*]

I am also concerned about the cost that people have to incur to attend. An acquaintance of mine was faxed a copy of the agenda for today's hearing, and it was faxed collect. I think that really is abusive.

Mr. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Who faxed it?

Ms Deller: It was faxed from Ottawa by one of the 800 phone numbers that people have had.

Senator Beaudoin: Do you know the person's name?

Ms Deller: No, I don't know the specific person who faxed it collect.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): If you have a copy of the fax, Terri, perhaps you could give it to us and we will look into that.

Ms Deller: It was a copy of the agenda for today.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Yes.

Ms Deller: That is how we found out there were a lot of Winnipeg people speaking today.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We will find out why that is. It should not be sent collect to you.

Ms Deller: One of the other things that I wish to say is that if what comes out of the hearings is anything like the process that has gone on, then Canada is, indeed, in deep, deep trouble.

• 1555

Briefly, I have two points that I want to indicate to you. As far as the proposals are concerned, I do not believe property rights should be entrenched in the Constitution of Canada. The other point is that I acknowledge that Quebec has a distinctive society and culture. However, I am concerned about the type of society that has to have the capacity to limit individual and minority rights in order to survive and flourish. Therefore I am proposing that the equality rights of women in Canada be given paramountcy over any other rights. I guess in listening to the presentations today, I would endorse what has been indicated by the Brandon Women's Study Group and the Westman Coalition for Equality Rights on these points.

In addition, I believe the Council of the Federation is not a good idea. It would add another level of decision-making to our constitutional process and our parliamentary process. I also don't believe that a right-wing economic agenda should be entrenched in the process.

I would propose that the Constitution be expanding on governmental social programs. It should strengthen the federal spending power. Equality rights should be protected and entrenched. The representation of women in political institutions should be increased, and the government should be acting positively to ensure and promote equality rights for women in our Canadian society.

[*Translation*]

Ce qui me préoccupe également, ce sont les frais encourus par les personnes qui veulent assister à ces audiences. Une de mes connaissances a reçu par télécopieur l'ordre du jour de l'audience d'aujourd'hui, mais on le lui avait envoyé à ses frais. Je trouve que c'est vraiment abusif.

M. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Qui l'a envoyé par télécopieur?

Mme Deller: Cela a été envoyé d'Ottawa sur une des lignes sans frais.

Le sénateur Beaudoin: Connaissez-vous le nom de la personne?

Mme Deller: Non.

La coprésidente (Mme Dobbie): Si vous avez une copie du document télécopiée, Terri, voudriez-vous nous le donner pour que nous puissions examiner la question.

Mme Deller: C'était une copie de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La coprésidente (Mme Dobbie): Oui.

Mme Deller: C'est comme cela que nous avons appris qu'un tas de gens de Winnipeg prendraient la parole aujourd'hui.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous trouverons la raison de cet impair. Cela n'aurait pas dû vous être envoyé à frais virés.

Mme Deller: Je voudrais également dire ceci: si le résultat de ces audiences ressemble en quoi que ce soit à la manière dont les choses se sont déroulées jusqu'à présent, le Canada est vraiment dans de mauvais draps.

J'ai deux choses à dire. En ce qui concerne les propositions, je ne crois pas que les droits à la propriété doivent être enchâssés dans la Constitution du Canada. Par ailleurs, je reconnais que le Québec constitue une société distincte, qui a une culture distincte. Par contre, une société qui doit avoir la capacité de restreindre les droits individuels et ceux des minorités pour survivre et prospérer me préoccupe. Je propose que l'on accorde la priorité aux droits à l'égalité des femmes au Canada sur tous les autres droits. Après avoir écouté les exposés qui ont été faits aujourd'hui, j'ai tendance à adhérer aux déclarations que le Brandon Women's Study Group et la Westman Coaliion for Equality Rights ont faites à ce sujet.

Par ailleurs, je crois que l'établissement d'un conseil de la fédération n'est pas une bonne idée. Celui-ci ajouterait un autre niveau de prise de décision à notre processus constitutionnel et à notre processus parlementaire. Je ne crois pas non plus qu'il faille inscrire dans le processus un programme économique de droite.

Je propose que l'on accorde une plus grande place dans la Constitution aux programmes sociaux gouvernementaux. Il faudrait également renforcer le pouvoir de dépenses du gouvernement fédéral. Les droits à l'égalité devraient être protégés et inscrits dans la Constitution. Il faudrait que les femmes soient mieux représentées au sein des institutions politiques, et le gouvernement devrait s'efforcer de garantir et de promouvoir les droits à l'égalité des femmes dans la société canadienne.

[*Texte*]

Thank you very much for this opportunity to speak to you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Terry. We appreciate it.

We should probably clear up why we have members of the Winnipeg community and also, I think, from Niverville and St. Laurent appearing in Brandon. The witness lists were prepared from submissions that were sent to the clerk of the committee in Ottawa and we exhausted the list of people who had asked to appear from Brandon, and then started rolling people over from Winnipeg. We apologize to Brandonites who may feel they have been pushed out of the way by Winnipeggers, and we certainly regret that has happened, but we had only a limited number of Brandon submissions on the list at the time.

Ms Kady Denton (Individual Presentation): I wish also as a Brandon resident and as an individual here today to give my support to the statements made earlier by the Westman Coalition for Equality Rights in the Constitution and the Brandon Women's Study Group; that is, that the Constitution of Canada is to read:

(a) the recognition that historically Canadian women have not been accorded equal rights, and

(b) the role of the Parliament of Canada and the provincial legislature and their legal systems to redress this imbalance and to legislate to enhance. . .equality rights for women in Canadian society such that all Canadian women shall achieve true equality with all Canadian men, this universal value to be a fundamental characteristic of Canada.

I think this being entrenched in the Constitution would be of assistance to Canada when it speaks of human rights throughout the world, as well as clarifying what is now a very soft and nebulous phrase in the proposals "Shaping Canada's Future Together".

You all know Canadian history, you know prairie history, and you know that this question of equality rights is not an aberrant concern here. It is not a minority concern. When we speak repeatedly today on the question of equality rights, it is because we are aware of our prairie heritage and we have made the point and we will continue to make those points.

• 1600

Secondly, I would ask that the question of property rights be deleted. Property is not defined. It could be a cultural item or it could be information, a patent, knowledge or an idea. It's not clarified. But certainly if one is referring to physical property, it will have a most curious implication on the field of municipal and regional planning, I think.

As you know, the basis on which planning takes place is that there is a highest and best use for each property of physical land, the skin of the earth. This is a collective agreement, either by elected officials or by appointed officials

[*Traduction*]

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de vous parler.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, Terry. Nous apprécions votre exposé.

Il serait sans doute bon d'expliquer pourquoi nous avons ici, à Brandon, des gens de Winnipeg et aussi de Niverville et de St-Laurent, je crois. Les listes de témoins ont été établies d'après les mémoires qui ont été envoyés au greffier du comité, à Ottawa, et quand la liste des gens de Brandon qui désiraient comparaître a été terminée, nous avons commencé à ajouter des habitants de Winnipeg. Nous présentons nos excuses aux habitants de Brandon, qui ont peut-être l'impression d'avoir été écartés par des gens de Winnipeg, et nous regrettons vivement que cela se soit produit, mais nous n'avions qu'un petit nombre de mémoires venant de Brandon sur la liste au moment où nous l'avons dressée.

Mme Kady Denton (à titre personnel): Je tiens à signaler, moi aussi, qu'à titre d'habitant de la ville de Brandon et à titre personnel, j'approuve les déclarations qui ont été faites par la Westman Coalition for Equality Rights in the Constitution et par le Brandon Women's Study Group, qui ont recommandé que l'on modifie la Constitution en y ajoutant ce qui suit:

a) reconnaître le fait que historiquement, les droits à l'égalité n'ont pas été accordés aux femmes canadiennes et

b) le rôle du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales ainsi que de leurs systèmes judiciaires est de redresser cette injustice et à légiférer afin d'accroître. . .les droits à l'égalité des femmes dans la société canadienne de sorte que toutes les femmes canadiennes soient vraiment à égalité avec tous les hommes canadiens, cette valeur universelle devant être une caractéristique fondamentale du Canada.

Si c'était inscrit dans la Constitution, cela aiderait le Canada quand il parle des droits de la personne dans le monde et cela permettrait de préciser une phrase très vague et très nébuleuse qui se trouve dans les propositions intitulées «Bâtir ensemble l'avenir du Canada».

Vous connaissez tous l'histoire du Canada, vous connaissez l'histoire des Prairies et vous savez que ce n'est pas un sujet de préoccupations anormales ici, que ce n'est pas le fait d'une minorité. Si nous revenons constamment aujourd'hui sur la question des droits à l'égalité, c'est parce que nous sommes conscients du patrimoine qui nous a été légué, à nous habitants des Prairies. Nous en avons parlé et nous continuerons d'en parler.

Je voudrais par ailleurs que l'on abandonne la question des droits à la propriété. Le terme propriété n'est pas défini. Il pourrait s'agir de quelque chose de culturel, d'information, d'un brevet, de connaissances ou d'une idée. Ce n'est pas précisé. S'il s'agit de biens matériels, cela aura, d'après moi, un effet très curieux dans le domaine de l'urbanisme municipal et régional.

Vous n'ignorez pas que le but de l'urbanisme consiste à utiliser au mieux chaque terrain, chaque propriété, qui constitue la surface de la terre. Les dirigeants élus ou les fonctionnaires nommés, qui doivent rendre des comptes aux

[*Text*]

responsible to elected officials, of what is the highest and best use of the land. I think the inclusion of property rights in the Constitution would have most curious implications for planning. The results would not be beneficial. It goes against the Canadian tradition, and I would ask that it be deleted.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, that was very clear and concise. It was an excellent presentation.

I must say that this is an equality rights list. Seven out of the fourteen presenters are women. So we're making progress, ladies.

Mr. Pat Turnley: (Individual Presentation): Members of the committee and others here, I am not used to speaking publicly but here goes. This is what citizens really think. As you can tell, I don't have all the finesse or the big words, but what you're going to hear is going to be very good. Of this I can assure you.

Mr. Clark knows this and he had the courage to arrange for me to get on, and I do appreciate that. Five minutes is not long enough but that's fine.

The first thing I would like to say with regard to "Shaping Canada's Future Together" is that we have to get busy finding money for all these people and organizations that really need it, such as hospitals and nursing homes. Staff in these places really work hard—the doctors and everybody connected with it.

I don't know if this committee knows this but in order to have a bone scan done in Manitoba you have to go to Winnipeg. It can't be checked here. I am sure they could do a lot better job of getting somebody to do that for us. If you would write that up we'd appreciate it. That's just one area.

An awful lot of handicapped people are living on $459 a month. I don't think there is anybody at this meeting who would be able to live on that. I talked to Mr. Spicer when he was in, and the proof is here. I have a flag that was signed by him, which proves that I am not just talking. Later on I got a letter from Ottawa, which was very, very nice of them.

When he was here I managed to get time with him, and I told him that for a man who was getting $600 a day, I still have a few things I'd like him to hear. As he stepped down from the podium I gently took him by the arm—I don't know if you were there, Mr. Clark, or you wouldn't have let me on today. I sat him down on the chair, and he did listen to us before we were through.

• 1605

I have this letter, if I may read it.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Certainly, Mr. Turnley.

Mr. Turnley: It is dated March 19, 1991, and it is in regard to the future, to an inquiry from the Spicer commission, after your benefits for the different people. I am interested in any of those that are handicapped. Okay.

[*Translation*]

dirigeants élus, sont généralement d'accord sur la façon de concevoir cette utilisation optimale du terrain. Je crois que si des droits à la propriété étaient inscrits dans la Constitution, cela aurait des répercussions très curieuses sur l'urbanisme. Les résultats ne seraient pas intéressants. C'est contraire à la tradition canadienne, et je voudrais que l'on abandonne cette proposition.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, c'est très clair et très concis. Voilà un excellent exposé.

Je dois dire que l'on retrouve beaucoup de partisans des droits à l'égalité sur cette liste. Il y a sept femmes sur quatorze personnes. Nous faisons donc des progrès, mesdames.

M. Pat Turnley (à titre personnel): Je signale aux membres du comité et aux autres personnes ici présentes que je n'ai pas l'habitude de parler en public. Allons-y. Ce que je vais dire reflète vraiment l'opinion des citoyens. Comme vous pouvez le constater, je n'emploie ni grand mots, ni figures de rhétorique, mais ce que vous allez entendre est très intéressant. Je vous le garantis.

M. Clark le sait et il a eu le courage de s'arranger pour que je puisse parler; je l'apprécie beaucoup. Cinq minutes, ce n'est pas assez, mais cela ira.

La première chose que j'ai à dire au sujet de «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», c'est qu'il faut nous efforcer de trouver de l'argent pour toutes les personnes et institutions, comme les hôpitaux et les maisons de repos, qui en ont vraiment besoin. Le personnel de ces établissements, les médecins et tous les autres, travaillent très dur.

Je ne sais pas si les membres du comité sont au courant, mais au Manitoba, pour se faire faire une scintigraphie osseuse, il faut aller à Winnipeg. Il n'y a pas moyen ici. Je crois qu'il serait nettement plus intéressant de trouver quelqu'un pour nous faire cela. Si vous pouviez le noter, nous l'apprécierions. Et ce n'est qu'un exemple.

Un très grand nombre de personnes handicapées doivent vivre avec 459$ par mois. Je ne crois pas que, parmi les personnes ici rassemblées, il y en ait qui soient capables de vivre avec une telle somme. J'ai parlé à M. Spicer quand il est venu ici; j'en ai la preuve j'ai un drapeau portant sa signature, ce qui prouve que je ne vous raconte pas des histoires. J'ai ensuite reçu une lettre envoyée d'Ottawa, ce que j'ai trouvé très sympathique de sa part.

Quand M. Spicer était ici, j'ai trouvé le temps de m'entretenir avec lui et je lui ai dit que quelqu'un qui touche 600$ par jour peut bien écouter les quelques petites choses que j'ai à lui dire. Quand il est descendu de l'estrade, je l'ai pris doucement par le bras—j'ignore si vous étiez là, monsieur Clark; si vous aviez été là, vous ne m'auriez peut-être pas permis de parler aujourd'hui. Je l'ai obligé à s'assoir, et il nous a écoutés jusqu'au bout.

J'ai cette lettre ici et je voudrais la lire.

La coprésidente (Mmr Dobbie): Certainement, monsieur Turnley.

M. Turnley: Elle est datée du 19 mars 1991. On y parle de l'avenir, d'une enquête faite par la commission Spicer sur les prestations versées aux différentes personnes. Je m'intéresse à toutes les personnes qui sont handicapées. Bon.

[*Texte*]

I have checked with the Bureau of Pensions and so forth. I will go on here. "To date, there have been no decisions made in regard to that appeal." Now, again, I state that was March 25. "As soon as hear something, we will advise you accordingly. We apologize for the delay. This is due to a large backlog of appeals."

I would just like to ask, why the expense of another commission? I am figuring that here today we are at least getting a chance to talk, but some of these procedures for an average citizen like me are not quite right. We understand that we were supposed to do this; we were supposed to do that.

If you want an honest opinion of a citizen, it takes a lot of courage to come in. It's not easy. I'm not doing that good a job but we'll get it down.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You're doing a good job.

Mr. Turnley: Under the Constitution we citizens should be able to have a referendum on whether or not we approve of a lot of these things. I was in the Armed Forces for 31 years. In that time I have been all over. I'm not here as a hero. The heroes are all gone. But what I am here for is to try to speak for the people now who are handicapped, and we can't get anything for them. I'm just wondering why they're cutting back on health care. I would like you people to look into that. Health care is very important to every Canadian.

These people I represent are in nursing homes that I have visited, and hospitals, not just in our area here, over a period of time. They have asked me would I speak for them. I don't think they would be too pleased at the way things are going right now because there are other people I think outside with better education than what I had a chance to get. I didn't get a very good education.

I'm not against the government for any of that. But this distinct society, I wonder how many people realize what this means. I sure didn't. I had to look it up in a dictionary. What I learned was that it reads that it's not alike, it's separate, it's fame—and that means one seems more superior, and it's a mark of honour.

Now, if you're a Canadian and you don't want to go by our Canadian laws, I say then, for Pete's sakes, go back, like our friend I heard earlier today, the doctor. I really appreciated his talk. What I'd say is this, that we all go by our laws as they are written up, not just us lower average citizens, pensioners and so forth.

This is what you call the golden years for seniors. All I can say is that if you've seen some of the seniors, as I have, who pay, by the way, around $700 to be in a nursing home... On top of that—I see some of you know that; I'm glad—they have to pay extra for wheelchairs, they pay extra for different things like paper towels, lotions, and anything they need. A senior's pension isn't a heck of a lot. There's nothing.

[*Traduction*]

Je me suis renseigné auprès du Bureau des pensions et ailleurs. Je continue. «Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise au sujet de cet appel.» Je le répète, c'était le 25 mars. «Dès que nous apprendrons quelque chose, nous vous le ferons savoir. Nous nous excusons pour le retard, il est dû au grand nombre d'appels en souffrance.»

Je me demande bien pourquoi on dépense encore de l'argent pour une nouvelle commission. Aujourd'hui au moins, on nous donne l'occasion de parler, mais il arrive que ce système ne soit pas très juste pour un citoyen moyen comme moi. On nous dit ce que nous sommes censés faire.

Si vous voulez connaître l'opinion sincère d'un citoyen, je vais vous la donner, mais il faut beaucoup de courage pour parler. Ce n'est pas facile. Je ne m'en tire pas très bien, mais cela ira.

La coprésidente (Mme Dobbie): Vous vous en tirez bien.

M. Turnley: Il faudrait prévoir dans la Constitution la tenue d'un référendum pour savoir si les citoyens approuvent ou non tous ces projets. J'ai passé 31 ans dans les Forces armées. À cette époque, j'ai voyagé partout. Je n'essaye pas de me faire passer pour un héros. Les héros ont tous disparu. Si je suis ici, c'est pour essayer de parler au nom des personnes qui sont handicapées et qui n'arrivent pas à obtenir quoi que ce soit. Je me demande notamment pourquoi on essaye de faire des économies dans le domaine des soins médicaux. Je voudrais que vous étudiiez la question. Les soins médicaux sont une chose très importante pour tous les Canadiens

Les personnes que je représente sont dans des maisons de repos et dans des hôpitaux, qui ne sont pas situés uniquement dans notre région et où je suis allé. Elles m'ont demandé si je pouvais parler en leur nom Je ne crois pas qu'elles seraient très heureuses de m'entendre pour le moment; il y a en effet d'autres personnes plus instruites que moi. Je n'ai pas beaucoup d'instruction.

Je n'en veux pas au gouvernement pour toutes ces choses-là. Par contre, à propos de la société distincte, je me demande combien de gens se rendent compte de ce que cela veut dire. En tout cas, j'ignorais la signification de cette expression. J'ai dû consulter un dictionnaire. J'ai appris que cela veut dire en fait qu'il s'agit de quelque chose de différent, de quelque chose à part, que cela confère une certaine supériorité et que c'est un honneur.

Quand on est Canadien, il ne faut pas essayer de se soustraire aux lois canadiennes. Sinon, je dirai comme notre ami, le médecin, qui a parlé tout à l'heure: il faut s'en retourner. J'ai fort apprécié ce qu'il a dit. Dans mon esprit, tous les Canadiens, et pas seulement les citoyens moyens, les retraités et autres petites gens, doivent respecter une loi.

On parle d'âge d'or pour les personnes âgées. Tout ce que je peux dire, c'est que si vous avez vu comme moi des personnes âgées qui payent environ 700$ dollars de pension dans une maison de repos... Je crois, il faut payer un supplément pour les fauteuils roulants, pour différentes choses comme les essuie-tout, les lotions et tout ce dont ces personnes ont besoin. Une pension de vieillesse, cela ne représente pas le Pérou. C'est une somme minime.

[*Text*]

• 1615

I think I'll end. I've been talking more than a minute. There are so many things I would have brought up if I had started right, but I didn't. As soon as I came in, I was told I wouldn't be able to speak. I went to Mr. Clark and told him I really had to speak. I don't want you being too hard on him because it's not his fault.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We're delighted you were here. Thank you very much, Mr. Turnley.

Mr. Turnley mentioned that it takes a lot of courage to come forward here. He's not only a very courageous but also a very eloquent individual. We were glad to hear from him.

Now we have Mr. Dennis Heeney. I said originally that fourteen people wanted to make a presentation, but I understand that there are two additional people. We will have to stick to our time limits because my clerks have sent me a note saying they have to dismantle the room at a certain time in order to meet the plane tonight. So you have five minutes, Mr. Heeney. We really appreciate your coming out today.

Mr. Dennis Heeney (Individual Presentation): Thank you, Madam Chairman and members of the committee. I will start off by saying that I take some exception to being termed a "witness". I didn't think I was on trial or anybody was on trial here. That's rather intimidating, which is one of the things that concerns us when we come to these things—we feel somewhat intimidated.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You are a presenter.

Mr. Heeney: Thank you. I thought I was just a Canadian coming to express my concerns.

First of all, I think it's been said by Senator Forsey and others that the Constitution belongs to the people. It does not belong to Mr. Mulroney or Mr. Trudeau or any politician, and I think that somehow or other, politicians haven't learned that. This Constitution is ours.

For three months now I have been listening to ads on the radio that say that this is your country and this is your right. I believe that. Then I get the paper. Your committee said it wanted to hear from me, and then at the bottom you say "it's our country and it's our right to decide". That means you, not me, because that's the way you wrote it. You should have said "your". This is a play on words, but I think the mentality is still that politicians somehow feel that this Constitution belongs to them, that it's their responsibility to put it in place. They listen to us, but really we don't have any say.

I think if that were true, you would have got it right by now, but you haven't got it right since 1982. We're still arguing, and the more we argue and the more we try to put in, the deeper in the morass we get, it seems to me. I'm not a particular fan of Mr. Sterling Lyon, but I think he was right when he said an unwritten constitution is much better.

[*Translation*]

Je crois que je vais arrêter. J'ai parlé pendant plus d'une minute. Il y a tellement de choses dont j'aurais pu parler ici si j'avais bien commencé, mais ce n'est pas le cas. Quand je suis arrivé, on m'a dit que je n'arriverais pas à prendre la parole. Je suis allé trouver M. Clark et je lui ai dit qu'il fallait que je parle. J'espère que vous ne lui en voudrez pas trop, car ce n'est pas de sa faute.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous sommes très heureux de vous avoir écouté. Merci beaucoup, monsieur Turnley.

M. Turnley a dit qu'il faut beaucoup de courage pour parler ici. Non seulement il en a beaucoup, mais il a aussi beaucoup d'éloquence. Nous sommes heureux de l'avoir entendu.

C'est maintenant au tour de M. Dennis Heeney. J'ai dit tout à l'heure que 14 personnes voulaient faire un exposé, mais il paraît qu'il y en a deux de plus. Nous allons être obligés de respecter les délais que nous nous sommes fixé parce que les greffiers m'ont rappelé qu'ils doivent démonter le matériel à une certaine heure pour pouvoir prendre l'avion ce soir. Vous avez donc cinq minutes, monsieur Heeney. Nous sommes très heureux de vous voir parmi nous.

M. Dennis Heeney (à titre personnel): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs. Je tiens à préciser d'emblée que je n'apprécie pas beaucoup le fait d'être appelé un «témoin». Ceci n'est pas un procès, ni pour moi ni pour qui que ce soit. C'est un terme plutôt intimidant et c'est une des choses qui nous gênent quand nous venons prendre la parole dans ces conditions: nous sommes un peu intimidés.

La coprésidente (Mme Dobbie): Vous êtes une personne qui présente un exposé.

M. Heeney: Merci. Je croyais que j'étais tout simplement un citoyen qui vient parler de ses préoccupations.

Le sénateur Forsey et d'autres personnes ont déclaré que la Constitution appartient au peuple. Elle n'appartient pas à M. Mulroney ni à M. Trudeau ni à n'importe quel autre politicien, et je crois que les politiciens n'ont pas encore compris cela. Cette constitution est la nôtre.

Depuis trois mois, j'entends des annonces à la radio, dans lesquelles on nous dit que ce pays est le nôtre, et c'est exact. Je le crois. Et puis j'ai reçu la convocation. Votre comité a dit qu'il souhaitait connaître mes opinions, et puis vous dites, au bas de la feuille, «c'est notre pays, et nous avons le droit de décider». Vous parlez de vous et pas de moi, à en juger d'après la façon dont c'est écrit. Vous auriez dû employer le pronom «votre». On peut dire que je joue sur les mots, mais les politiciens ont tendance à croire que la Constitution leur appartient, que c'est à eux de l'élaborer; c'est la mentalité qui règne toujours dans ce milieu. Ils nous écoutent, mais nous n'avons en réalité rien à dire.

Si c'était le cas, la Constitution serait maintenant au point, mais cette question traîne depuis 1982. Nous sommes toujours en train d'en discuter et plus nous discutons, plus nous essayons d'insérer de choses dans la Constitution, et plus nous nous enfonçons, à mon avis. Je ne suis pas un grand admirateur de M. Sterling Lyon mais je crois qu'il avait raison quand il a dit qu'il vaudrait beaucoup mieux avoir une constitution non écrite.

[*Texte*]

I really can't agree with the women wanting to have something more in there. It says in the old Diefenbaker bill of rights that we're all equal in the eyes of the law, regardless of race, colour, sex or religion, period. That's it, period. Why do you need to add any more? If you add a section 28 and the courts ignore it, you can add 10 pages and they're going to ignore it. The problem is not in the written law; the problem is in the courts. Why do you as politicians not take off the bench those judges who refuse to administer the law as it is written?

In Manitoba here we had a case where a man beat up his wife. His wife took him to court and the judge said that sometimes you have to do this to keep them in line. And he's still on the bench. He should be disbarred. He's not impartial; he's biased. We're all biased. Judges are biased.

It bothers me immensely that politicians seem either unable or unwilling to put definitions in our Constitution for distinct society, for instance, native self-government, equal rights, you name it—we can't seem to define it. But we're going to leave it to the Supreme Court of Canada, nine individuals who are politically appointed, with all their biases, whose decision is not appealed. You cannot appeal it to anyone. All you can do is ignore it. We do that from time to time, and I think with good cause. But it is an abdication of the responsibility of elected people, first of all, not to listen to the people, and secondly, having listened, if you do listen, it is your responsibility to write the law and it is the court's responsibility to administer, not to interpret. Interpreting the law means that they can rewrite it. We had an example of that in Manitoba in 1983. The Supreme Court simply rewrote section 23 to suit them. It said very clearly what it meant, and they wrote down something else.

• 1620

I think we are going to have to come to terms with Quebec. Quebec has a right, as I believe one of the doctors up here said, to ask for whatever it wants. That is political pressure they can put on. They have no legal right to separate or secede unless we grant it to them. We have to decide whether we are willing to grant it to them or whether we are willing to work out a deal. If we can't agree on something I guess we will have to agree to disagree, and life will go on.

I think I have to concede that Mr. Peters this morning was right on. He hit the nail right on the head. Let's get all these things done. We could talk about this forever and ever, and we will probably, but we have to get on with life. Let's put down the best we can and the least we can and let's leave it so flexible that we can get on with things.

[*Traduction*]

Je ne suis vraiment pas d'accord au sujet de ce que les femmes veulent y faire inscrire. La déclaration des droits de M. Diefenbaker. dit que nous sommes tous égaux devant la loi, quels que soient la race, la couleur, le sexe ou les croyances religieuses; un point c'est tout. Pourquoi vouloir y ajouter quelque chose? Si les tribunaux ne tiennent pas compte de l'article 28 qui a été ajouté, ils ne tiendront certainement pas compte de dix pages de texte supplémentaire. Le problème ce n'est pas le droit écrit, mais les tribunaux. Pourquoi vous, politiciens, ne démettez-vous pas de leurs fonctions les juges qui refusent de faire appliquer la loi au pied de la lettre?

Il y a eu ici, au Manitoba, un procès, celui d'un homme qui battait sa femme. Celle-ci lui avait intenté des poursuites, et au cours du procès, le juge a dit qu'il fallait parfois battre les femmes pour les faire obéir. Ce juge est toujours là. Il devrait être rayé de l'ordre. Il n'est pas impartial; il a des préjugés. Nous en avons tous. Les juges aussi.

Le fait que les politiciens soient incapables ou qu'ils ne veuillent pas définir dans notre constitution des expressions comme «société distincte», «autonomie gouvernementale des autochtones», «égalité des droits» et toute une série d'autres me dérange énormément. On dirait qu'on n'arrive pas à définir ces notions. À cause de cela, il va falloir laisser le soin de les définir à la Cour suprême du Canada, à neuf juges, bourrés de préjugés, qui ont accédé à ce poste par nomination politique et dont la décision est irrévocable. Une fois qu'elle a été rendue, on n'a plus aucun recours. Tout ce qu'on peut faire, c'est l'ignorer. C'est ce que nous faisons de temps en temps, et à juste titre. Par contre, nos représentants élus se soustraient à leurs responsabilités en omettant tout d'abord d'écouter le peuple et ensuite de rédiger la loi quand par hasard ils l'écoutent. C'est pourtant votre responsabilité, et c'est celle des tribunaux que de la faire appliquer, et non de l'interpréter. Le fait de pouvoir interpréter la loi signifie qu'on peut la refaire, comme on a pu le voir au Manitoba en 1983. La Cour suprême a purement et simplement refait l'article 23 à sa façon. Elle a précisé ce qu'il voulait dire, et elle a écrit autre chose.

Je crois qu'il va falloir s'arranger avec le Québec. Le Québec a le droit de réclamer ce qu'il veut, comme l'a dit un des témoins, je pense. Il peut exercer des pressions politiques. Par contre, la loi ne lui confère pas le droit de se séparer sans notre accord. Il faudra décider si nous sommes disposés à le lui donner ou à conclure une entente avec lui. Si nous n'arrivons pas à accepter une revendication, il faudra bien se résoudre à ne pas être d'accord, et la vie continuera.

Je dois reconnaître que ce que M. Peters a dit ce matin est formidable. Il a touché en plein dans le mille. Il faut passer à l'action. On pourrait en parler sans arrêt, et c'est probablement ce que nous ferons, mais il faut que la vie continue. Essayons de déterminer quelles sont nos limites, dans un sens comme dans l'autre, et faisons preuve de suffisamment de souplesse pour pouvoir continuer à fonctionner.

[*Text*]

I think we should put property rights in there. My reason for putting it in has nothing to do with any of the arguments but simply that either the state has the only right to own property or individuals have the right to own property. If we are in a democratic society then I believe the individual right must take precedence over state right. We had an example of that in Manitoba in 1983. That's why I think property rights must be there to protect me from the state. That doesn't say that I have a right to do whatever I want with my property. It doesn't mean the government can't expropriate. It simply means that I have precedence over the state. I think we have to put it in there.

I think I would have preferred to have a constituent assembly rather than you politicians. The country is in kind of a mess economically. Perhaps you would be better off to go home and deal with that and let somebody else deal with the constitution. It takes a lot of time and you would have important things to do, I believe.

I think we must have initiative referendum and recall in a Constitution that is democratic, because if the people don't approve it, then in my opinion it is not legitimate. You have the legal right to do what you want, but you don't have the legitimate right to do it. I think if you don't pay heed to that, history will repeat itself and we will see FLQ crises and Okas happening in western Canada. I believe when the non-aboriginal and the non-Quebecker decides he has had enough he won't stop until it's all finished, and it isn't going to be pretty. I am sorry about that, but I think that is inevitably going to happen unless we find a way to get around this.

I think I could just conclude by saying that I think it would be a terrible mistake to put anything regarding economics in the Constitution. The world is moving too fast. We have to compete in a world market. I think we are moving more and more towards a global type of situation. If we don't keep our wits about us and keep on top of things, we are really going to get left behind. We are close to being a Third World country. I think we should leave economics out of there. Let our parliamentarians and the people in our Senate or wherever decide whether we are going to be socialistic or capitalistic as time goes along. We always change one generation from the next. From one day to the next it changes. But if you tie your hands by putting it in the Constitution you can't move fast enough to keep up. I think that would be a terrible mistake. I don't really care what proposals you come up with. I just want to have a vote when we're done.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Heeney. Mr. Heeney mentioned that it's our Constitution as Canadians. I think we would all certainly agree with that. That is why we welcome all the participation we are having today.

[*Translation*]

Il faudrait à mon avis inscrire les droits à la propriété dans la Constitution. Si je suis de cet avis, cela n'a rien à voir avec les arguments habituels; je trouve tout simplement qu'il faut savoir si l'État a le droit exclusif à la propriété ou si les particuliers jouissent de ce droit. À mon avis, dans une société démocratique, les droits individuels doivent passer avant les droits de l'État. Ce qui s'est passé au Manitoba en 1983 est un bel exemple. Je trouve qu'il faut que les droits à la propriété soient inscrits pour me protéger contre l'État. Cela ne veut pas dire que j'ai le droit de faire absolument ce que je veux de ma propriété, ni que le gouvernement ne peut pas exproprier. Cela signifie tout simplement que mes droits passent avant ceux de l'État. Il faut le préciser dans la Constitution, à mon avis.

Je crois que j'aurais préféré une assemblée constituante à vous autres, messieurs les politiciens. Le pays est plongé dans le marasme économique. Vous feriez peut-être mieux de rentrer chez vous et d'essayer de régler les problèmes économiques en laissant à d'autres le soin de s'occuper de la Constitution. Cela prend beaucoup de temps, et je crois que vous trouveriez d'autres choses importantes à faire.

Dans une constitution démocratique, il faut prévoir le droit d'exiger la tenue de référendums et la destitution de nos dirigeants. Une constitution qui n'est pas approuvée par le peuple n'est pas légitime. La loi vous permet de faire ce que vous voulez, mais ce n'est pas un droit légitime. Si vous n'y faites pas attention, l'histoire recommencera, et nous verrons surgir dans l'Ouest du Canada des crises analogues à celle du FLQ et à celle d'Oka. À mon avis, quand les non-autochtones et les citoyens qui ne sont pas Québécois décideront qu'ils en ont assez, ils iront jusqu'au bout, et ce ne sera pas beau à voir. Je le déplore, mais je crois que la catastrophe sera inévitable si nous ne trouvons pas un moyen de résoudre ce problème.

J'ajouterai pour terminer que ce serait à mon sens une terrible erreur d'inscrire des dispositions concernant l'économie dans la Constitution. Le monde évolue trop rapidement. Nous devons être compétitifs à l'échelle mondiale. La tendance est de plus en plus à la mondialisation. Si nous ne veillons pas au grain et si nous ne restons pas maîtres de la situation, nous allons rester à la traîne. Nous sommes presque un pays du tiers-monde. L'économie n'a pas sa place dans la Constitution. Que les parlementaires, les sénateurs ou d'autres encore décident si nous deviendrons une société socialiste ou capitaliste. Il y a toujours des changements d'une génération à l'autre. La situation change du jour au lendemain. Si nous sommes liés parce que c'est dans la Constitution, il ne sera pas possible de tenir le rythme. Je crois que ce serait une terrible erreur. Vos propositions m'importent peu. Tout ce que je veux, c'est voter quand nous en aurons fini.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Heeney. M. Heeney a dit que la Constitution appartient aux Canadiens. Nous sommes certainement tous d'accord là-dessus. C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir tous les participants qu'il y a aujourd'hui.

[*Texte*]

I also want to remind everybody out there that Canada is a wonderful country. It is, according to the UN, the second most desirable place to live in the world and it is sure worth saving. I really appreciate your interventions and the words of advice you have for the politicians.

Ms Joyce Johnson (Individual Presentation): My name is Joyce Johnson, and I am President of the Manitoba Women's Institute. The Manitoba Women's Institute has been active in rural Manitoba for over 80 years, with 95% of our more than 1,300 members living outside of the perimeter of Winnipeg. We speak in large part for rural women.

• 1625

The lack of prior notice of this meeting means there was no way I could get my board together to present an opinion. However, we presented a brief at the Manitoba Meech Lake hearings. That brief was presented the day after our provincial convention, where it was unanimously passed. We still have the same concerns.

The equality of women must be recognized and protected. A previous resolution at a provincial convention had given unanimous support for a triple-E Senate. There must be recognition and flexibility for provincial differences, but there must be a Constitution that binds us together to give us a common identity.

Part of this identity comes from programs common to us all—medicare, for example. The opting out of national programs can lead to a fragmentation of services across the country. The cost sharing of national programs will further erode those programs, as the poorer provinces will not be able to provide the same level of service. This will affect many of the programs for rural areas, such as the safety net programs and crop insurance. They may all be put in jeopardy. The same is true for the social programs that in many cases affect women and children.

Further, when the cost of these programs of off-loaded onto the provinces, much of the cost is then off-loaded onto the next lower layer of government, and in Manitoba that means the municipalities. They have no one else to pass it on to except the landowner. These added municipal taxes will only add to the crushing debt load of a rural economy that is already in crisis.

The combination of opting out and cost sharing will mean that future national programs will be virtually impossible. This includes such issues as child care and homemakers' pensions.

The Federated Women's Institutes of Canada, which is the national organization binding the 10 provincial women's organizations across the country, have recently completed a study of rural child care needs. This study was done with Health and Welfare Canada, and it made many specific recommendations. It may be impossible to implement any of their recommendations on a national level under the proposed structure for national programs.

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler à tout le monde que le Canada est un pays formidable. D'après les Nations Unies, c'est le pays où la vie est la plus agréable. Un seul pays bat le Canada à cet égard. J'apprécie sincèrement vos interventions et les conseils que vous donnez aux politiciens.

Mme Joyce Johnson (à titre personnel): Je m'appelle Joyce Johnson et je suis présidente du Manitoba Women's Institute. Cet institut joue un rôle actif dans les agglomérations rurales du Manitoba depuis plus de 80 ans; 95 p. 100 de nos membres, dont le nombre dépasse 1,300, vivent à l'extérieur de Winnipeg. Nous représentons principalement des femmes de la campagne.

Du fait que je n'ai pas été avertie suffisamment à l'avance de la tenue de cette audience, je n'ai absolument pas pu réunir mon conseil d'administration pour préciser nos opinions. Par contre, nous avons présenté un mémoire aux audiences sur le lac Meech qui se sont tenues au Manitoba. Ce mémoire a été présenté le lendemain de notre congrès provincial, où il a été adopté à l'unanimité. Nos préoccupations n'ont pas changé.

L'égalité des femmes doit être reconnue et protégée. Au cours d'un congrès provincial, une résolution préconisant un Sénat élu, efficace et plus équitable a été adopté à l'unanimité. Il faut reconnaître les différences qui existent entre les diverses provinces et en tenir compte, mais il nous faut une constitution qui nous unisse, pour nous donner une identité commune.

Cette identité vient en partie des programmes nationaux comme le Régime d'assurance-maladie, par exemple. Le retrait des programmes nationaux risque d'entraîner une fragmentation des services dans tout le pays. Le partage des coûts de ces programmes les affaiblira, car les provinces pauvres ne pourront pas offrir le même niveau de services. Bien des programmes destinés aux régions rurales, comme les programmes de sécurité et l'assurance-récolte, seront touchés. Il se pourrait qu'ils soient tous compromis. Il en est de même pour les programmes sociaux, qui s'adressent souvent aux femmes et aux enfants.

Par ailleurs, lorsque le gouvernement fédéral se décharge des coûts de ces programmes sur le dos des provinces, c'est finalement le palier suivant de gouvernement, c'est-à-dire les municipalités, en ce qui concerne le Manitoba, qui en écope en grande partie. Et il ne reste plus personne à qui les refiler, sauf aux propriétaires fonciers. L'augmentation des taxes municipales ne fera qu'alourdir les dettes déjà considérables d'une économie rurale déjà extrêmement précaire.

À cause de l'option de retrait et du partage des coûts, il sera pratiquement impossible de réaliser les futurs programmes nationaux. Je songe notamment à des programmes comme celui de la garde des enfants et des pensions pour les personnes qui restent au foyer.

Les Instituts féminins du Canada, organisation nationale qui représente les 10 associations féminines provinciales du pays, a dernièrement terminé une étude sur les soins dont les enfants des régions rurales ont besoin. Cette étude a été faite avec le concours du ministère de la Santé et du Bien-Être social, et le rapport contient de nombreuses recommandations précises. Il sera peut-être impossible d'appliquer ces recommandations à l'échelle nationale dans le cadre que l'on prévoit établir pour les programmes nationaux.

[*Text*]

There is another vital question: how are property rights to be defined? A narrow interpretation, strictly defined, such as would protect landowners from unfair expropriation procedures, could be acceptable, but we do not want a broad definition that would necessitate legal interpretation. Environmental health, safety rights, and the whole area of informational and cultural property rights are all reasons for concern.

As women, we are affected by the marital rights—as far as property goes—on divorce and death of a spouse. We ask that a clear, concise definition of property rights be given so that the courts are not left to decide at a later date.

Thank you for this opportunity to present our views. We deplore the lack of communication which put us under such a time constraint.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mrs. Johnson, that was very good.

Mrs. Johnson is a very efficient lady. She finished in exactly five minutes and she got all of her points across, and very well too.

Ms Elaine Froese (Individual Presentation): Honourable members of the committee and ladies and gentlemen, I present this brief to you on behalf of the 180 farmer participants in the Manitoba Farm Women's Conference who are meeting just down the road in the Victoria Inn. They are representative of up to 22,000 farm families in Manitoba.

• 1630

Our concerns are primarily the economic future of our agricultural industry, including all commodity groups, and the negative impact of chronically low commodity prices.

We firmly believe in a strong Canada that is rich in resources and wise in long-term planning, and united in purpose.

We seek affirmation from your committee that constitutional reform will not jeopardize farmers' property rights. As farmers and farm partners, we have striven for many years for legal recognition of our contribution to the family farm, and we seek to maintain our right to marital property and capital farm assets.

Just as the province of Quebec has been termed unique, the family farm is a unique dimension of the fabric of this country. Environmentally we have to retain our right as farmers to decide, as stewards and independent managers, what crops we will grow, how we will till the land and manage waste, and this will be consistent with recognized, responsible farming practices. We must also preserve and protect our water supply, our access to that water, and our sovereign control in Canada of this very priceless resource.

[*Translation*]

Il y a une autre question extrêmement importante à poser: comment définir les droits à la propriété? Une définition précise de ces droits, qui protégerait les propriétaires fonciers contre les expropriations injustes, serait acceptable, mais nous ne voulons pas d'une définition vague nécessitant une interprétation par les tribunaux. L'hygiène du milieu, les droits à la sécurité et tous les droits à la propriété se rattachant à l'information et à la culture sont des sujets de préoccupation.

Nous, les femmes, nous sommes touchées par les droits conjugaux—pour ce qui est des biens—en cas de divorce ou de décès du conjoint. Nous réclamons une définition claire et précise de la notion de «droits à la propriété» pour que les tribunaux ne soient pas obligés de les interpréter.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exposer nos opinions. Nous regrettons d'avoir été averties au dernier moment à cause d'un manque de communication.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, madame Johnson, c'était excellent.

M^me^ Johnson est une personne très efficace. Elle a fait son exposé en cinq minutes exactement et elle est parvenue à dire clairement tout ce qu'elle avait à dire.

Mme Elaine Froese (à titre personnel): Mesdames et messieurs, je vous présente ce mémoire au nom des 180 agriculteurs qui participent à la Conférence de la Manitoba Farm Women, qui se tient ici tout près à la Victoria Inn. Elles ne représentent pas moins de 22,000 familles rurales de la province.

Ce qui nous préoccupe principalement, c'est l'avenir économique de l'agriculture, pour toutes les catégories de denrées, ainsi que la faiblesse chronique des prix agricoles.

Nous croyons fermement en un Canada fort, où les ressources abondent, faisant preuve de sagesse dans la planification à longue échéance et poursuivant un objectif qui réunit tous les Canadiens!

Nous voudrions que votre comité nous confirme que la réforme constitutionnelle ne compromettra pas les droits à la propriété des agriculteurs. En tant qu'agricultrices et associées à des exploitants agricoles, nous nous efforçons depuis de nombreuses années de faire reconnaître dans la loi la contribution que nous apportons à l'exploitation agricole familiale, et nous essayons de conserver le droit que nous avons sur les biens du ménage et sur l'actif immobilisé de notre exploitation.

On a dit que la province du Québec constituait une société unique; l'exploitation agricole familiale constitue, elle aussi, un aspect unique du tissu de notre pays. Pour des raisons d'ordre écologique, nous devons absolument conserver le droit, en tant qu'agriculteurs, intendants et gestionnaires indépendants, de décider ce que nous voulons cultiver, de choisir nos méthodes de culture et de gestion des déchets, et ce droit est conforme aux pratiques agricoles reconnues et responsables. Nous devons également préserver et protéger nos réserves d'eau, notre accès à cette eau et le contrôle souverain que nous avons au Canada sur cette ressource dont la valeur est inestimable.

[*Texte*]

We are also concerned as farmers and farm partners about the federal government's increasing willingness and their action towards decreasing transfer payments, which adversely affects provincial health care and post-secondary education programs, which ultimately increases the tax burden on agricultural producers.

In closing, I would like to echo some disappointment and frustration with the planning process. I am sure that is now a pre-recorded announcement and does not need to be repeated again, so I would like to leave you with an old Byzantine proverb which has just been shared at the conference by Dr. Barry Todd, who is trying to increase education on the importance of the sustainability of agriculture in our country. If you have breakfast, or lunch, or supper, as you break bread please remember this proverb: He who has bread may have many troubles; he who lacks it only has one. *Merci beaucoup.*

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): An excellent presentation and some good advice.

Mr. Bill Burges (Individual Presentation): I am delighted to be able to speak to the committee. Like many Manitobans, I desire a strong central government. I also recognize the need that in our Constitution we enshrine the distinct society for Quebec, and that's well stated here.

There is just one word I'd like to question that is in the second clause, and that is the word "majority". I know it's been raised in other places. You may remember that it reads that distinct society in relation to Quebec includes a French-speaking majority.

To me that conjures up some terrible "what-ifs" if you keep the word "majority". What if there is a wonderful economic revival in Quebec and workers pour in from the New England states and from Ontario, and all of a sudden there's an English-speaking majority in the province? What are you going to do with them? Kick them out? Line them up against the wall? Or what? I'm not talking about the reality of distinct society; it's the word "majority". Just change it to something like "French-speaking rights" or "French-speaking people", but not "majority", which is what, 50% plus one.

The main item I'd like to refer to is the first presentation that you heard this morning from the Brandon Chamber of Commerce. Unlike the two women's groups that we heard this morning, our chamber obviously hadn't had a chance to study the document carefully. In fact, they read a chamber presentation, a brief prepared elsewhere. And I think that came through as the president of the chamber responded to your questioning. I think what you heard was the private business philosophy of Mr. Peters, and I don't think that business philosophy represents many of the business people of western Manitoba. I think many of them would agree with his comments on the inequitable freight rates, and any of you who know the west know that we have been complaining about freight rates for 100 years.

[*Traduction*]

En tant qu'agricultrices et qu'associées à des agriculteurs, nous sommes inquiètes de constater que le gouvernement a de plus en plus tendance à réduire les paiements de transfert, ce qui nuit au financement des programmes provinciaux de santé et d'enseignement postsecondaire et alourdit en fin de compte le fardeau fiscal des producteurs agricoles.

En terminant, je me ferai l'écho du sentiment de déception et de frustration suscité par le processus de planification. Je suis certaine que c'est déjà enregistré et que je n'ai pas besoin de le répéter. Aussi, je clôturerai mon exposé par un vieux proverbe byzantin que vient de nous citer à la conférence M. Barry Todd, qui essaie de faire mieux comprendre la nécessité de pratiquer dans notre pays une agriculture rentable. Au déjeuner, au dîner ou au souper, quand vous prendrez du pain, n'oubliez pas le proverbe suivant: Celui qui a du pain a beaucoup de problèmes; celui qui n'en a pas n'en a qu'un seul. Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): C'est un excellent exposé, qui contient de bons conseils.

M. Bill Burges (à titre personnel): Je suis enchanté de pouvoir prendre la parole devant le comité. Comme de nombreux Manitobains, je souhaite un gouvernement central fort. Je reconnais également qu'il est nécessaire d'inscrire dans notre constitution la notion de société distincte pour le Québec, et tout cela est dit clairement ici.

Il y a juste un mot qui me déplaît, au deuxième alinéa, il s'agit du terme de «majorité». Je sais que le problème a été soulevé ailleurs. Vous vous en souvenez sans doute; on dit que la société distincte constituée par le Québec comprend une majorité d'expression française.

Si l'on conserve le terme «majorité», on peut songer à toutes sortes de terribles éventualités. Et que se passera-t-il s'il y a une reprise économique formidable au Québec et qu'un grand nombre de travailleurs de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ontario viennent s'y établir, et si tout d'un coup il y a une majorité anglophone dans cette province? Qu'allez-vous en faire? Les jeter à la porte? Les aligner contre le mur? Que faire? Je ne parle pas de la réalité de la société distincte; c'est le terme «majorité» qui me préoccupe. Il faudrait peut-être remplacer cela par quelque chose comme «les droits des francophones» ou «les francophones». Le terme «majorité», qui veut dire 50 p. 100 plus un, ne va pas.

Je voudrais principalement vous parler du premier exposé qui a été fait ce matin, celui de la chambre de commerce de Brandon. Contrairement aux deux associations féminines qui sont venues témoigner ce matin, notre chambre de commerce n'a pas eu l'occasion d'examiner attentivement le document. Ses représentants ont en réalité lu un mémoire qui a été préparé ailleurs. Je crois qu'il en a été question quand le président de la Chambre a répondu à vos questions. Vous avez entendu la philosophie de M. Peters en ce qui concerne l'entreprise privée; je ne crois pas que cette philosophie soit très répandue chez les gens d'affaires de l'ouest du Manitoba. Par contre, il y en a parmi eux, et parmi vous également, qui approuvent ce qu'il a dit au sujet des tarifs marchandises. Comme vous le savez, les gens de l'Ouest se plaignent de ces tarifs depuis un siècle.

[*Text*]

• 1635

But the thing I objected strongly to was his dealing with agricultural marketing. Here in Brandon, we exist for the farmers of western Manitoba. We wouldn't be here if it weren't as an agricultural service centre, and many business people are committed to supporting agricultural life and the needs of farmers. There is a marketing system which has served farmers reasonably well: the agricultural marketing boards, the work of the Wheat Board and so on. I think Mr. Peters' confidence that a totally free economic system with no holds barred would be best for farmers would be questioned by many business people.

Ever since the beginning, ever since Sir John A's national policy, it has always been a mixed economy; government and private enterprise working together. In Canada we can't depend solely on market forces to provide opportunities for us. We have always had government and people working together and I think that reflects the philosophy of many business people.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Burges.

Mr. Burges: Thank you.

the Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I thank Mr. Burges for his presentation. He had some provocative things to say but also another point of view from the one we heard this morning. Marion Robinsong. Robinsong, what a lovely name.

Ms Marion Robinsong (Individual Presentation): Thank you very much. I will be presenting on behalf of the Equality and Education Committee of the Brandon Teachers' Association.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): By the way, I would remind all of the presenters that the words they are saying at the table are being recorded and will form part of our record. But if you have a brief, such as Ms Robinsong does, we would be delighted to enter that too.

Ms Robinsong: I would like to begin by making the request that I be allowed to present the full brief of the Equality and Education Committee. It will take about 10 minutes of your time. I want to say that our requests have been met at previous meetings. We have presented twice before, at the Manitoba task forces. We have submitted written briefs twice before, regarding the McKenna proposal and the Spicer commission.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I think we could get agreement from the table to hear you for 10 minutes.

Ms Robinsong: Thank you very much. The teachers will be pleased to hear that. We did try as late as last Thursday to get a place on the speaker's list and we still weren't able to have a place confirmed. Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You are most welcome.

Ms Robinsong: I am presenting this brief on behalf the Equality and Education Committee of the Brandon Teachers' Association. The committee comprises a chairperson, elected at the annual general meeting of the Brandon Teachers'

[*Translation*]

La question sur laquelle je ne suis plus du tout d'accord avec lui est celle de la commercialisation des produits agricoles. Brandon existe grâce aux agriculteurs de l'Ouest du Manitoba. Nous ne serions pas là, si Brandon n'était pas un centre de service agricole, et bien des gens d'affaires soutiennent les agriculteurs et essayent de répondre à leurs besoins. Il y a un système de commercialisation qui a rendu passablement service aux agriculteurs: les offices de mise en marché agricoles, la Commission canadienne du blé etc. À mon avis, bien des gens d'affaires ne sont pas convaincus, comme M. Peters, que l'idéal pour les agriculteurs serait un système économique dans lequel il n'y aurait absolument aucune contrainte.

Depuis le début, depuis la politique nationale de Sir John A. MacDonald, le Canada a toujours eu une économie mixte au sein de laquelle le gouvernement et l'entreprise privée collaborent. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur les forces du marché pour nous offrir des possibilités. Il y a toujours eu une certaine coopération entre le gouvernement et les citoyens, et je crois que c'est le principe auquel adhèrent bien des gens d'affaires.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Burges.

M. Burges: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je remercie M. Burges pour son exposé. Il a dit des choses qui donnent à réfléchir et il a exprimé une opinion différente de celle que nous avons entendue ce matin. Madame Marion Robinsong. Robinsong, quel beau nom.

Mme Marion Robinsong (à titre personnel): Merci beaucoup. Je vais faire un exposé au nom du comité de l'égalité et de l'éducation de l'association des enseignants de Brandon.

La coprésidente (Mme Dobbie): En passant, je rappelle à toutes les personnes qui font un exposé que tout ce qu'elles disent est enregistré, et sera consigné. Par contre, si vous avez un mémoire comme M^me^ Robinsong, nous le consignerons volontiers également.

Mme Robinsong: Je voudrais que l'on me permette d'abord de présenter intégralement le mémoire du Comité de l'égalité et de l'éducation. Cela me prendra à peu près 10 minutes. Je signale que cette permission nous a déja été accordée à d'autres réunions. Nous avons à deux reprises présenté des mémoires à des groupes d'étude manitobains. Nous avons déjà présenté un mémoire au sujet de la proposition de McKenna et un mémoire à la commission Spicer.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je crois que les greffiers pourront vous accorder 10 minutes.

Mme Robinsong: Merci beaucoup. Les enseignants seront heureux de l'apprendre. Nous avons essayé de faire inscrire notre nom sur la liste des témoins jeudi dernier et nous n'avons pas reçu confirmation. Merci infiniment.

La coprésidente (Mme Dobbie): Il n'y a vraiment pas de quoi.

Mme Robinsong: Je présente ce mémoire au nom du comité de l'égalité et de l'éducation de l'association des enseignants de Brandon. Ce comité est constitué d'un président, qui est élu à l'assemblée générale annuelle de

[*Texte*]

Association, and a representative from each of the schools in the Brandon school division. Through these representatives, the Equality and Education Committee reports back to a teaching force of approximately 450 teachers, members of the Manitoba Teachers' Society.

• 1640

It was on behalf of the Brandon Teachers' Association that our committee made a presentation to the Manitoba All-Party Task Force on the Meech Lake Constitutional Accord in 1989, and to the Manitoba Constitutional Task Force in February 1991. Written submissions were also sent, as I said before.

Throughout these rounds of consultations our committee has consistently spoken out on the following major concerns—first, the need for a strong federal government; second, the protection of Charter rights; and third, the recognition of native rights to self-government. We wish once again to reiterate our position on the need for a strong central government and adherence to the Charter of Rights, which provide for affirmative action programs to correct historic inequities and systemic problems that continue inequities into the present day. We continue to support the right of native people to self-government and we wish to speak against the inclusion of property rights into the Constitution.

Regarding the powers of the central government, as teachers we see children from families all across the economic spectrum. In a report entitled *Unequal Futures: The Legacies of Child Poverty in Canada*, we hear that 1 million Canadian children live in poverty and that this number is increasing, not decreasing.

We teach those 1 million children, and indeed we do see more children daily being added to that number by recent economic changes in Canada. We know that Canadians value their children as a treasure. In fact, children can be considered to be a national treasure, a link for our country into the future. People generally want to do well by their children and give them greater advantages to have fuller, richer, more pleasant and less troubled lives than they themselves had, but child rearing never was an individual endeavour. It requires a support system. At one time that support system may have been the extended family, but at present it needs to be the wider society. Society will benefit by that link to the future.

Since poverty is linked to higher death rates in children, higher drop-out rates in school and increased incidents of unemployment when those children reach the age to enter the labour force, we as teachers see poverty as something to

[*Traduction*]

l'association des enseignants de Brandon, et d'un représentant de chacune des écoles de la division scolaire de Brandon. Par l'intermédiaire de ces représentants, le comité de l'égalité et de l'éducation communique avec les quelque 450 enseignants qui font partie de la Manitoba Teachers' Society.

C'est au nom de l'Association des enseignants de Brandon que notre comité a fait un exposé devant le groupe de travail pluripartite sur l'entente constitutionnelle du lac Meech en 1989, au Manitoba, et devant le groupe de travail manitobain sur la Constitution, en février 1991. Nous leur avons également envoyé un mémoire, je le répète.

Tout au long de ces consultations, le comité n'a cessé d'insister, premièrement, sur la nécessité d'avoir un gouvernement fédéral fort, deuxièmement, sur la protection des droits prévus dans la Charte et, troisièmement, sur la reconnaissance des droits des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Nous allons une fois de plus confirmer notre position en ce qui concerne la nécessité d'avoir un gouvernement central fort et notre adhésion à la Charte des droits, dans laquelle il est question de programmes d'action positive visant à redresser des injustices qui existent depuis toujours, et à résoudre les problèmes endémiques qui font subsister ces injustices à l'heure actuelle. Nous continuons à être en faveur du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, mais nous sommes contre l'inscription des droits de propriété dans la Constitution.

En ce qui concerne les pouvoirs du gouvernement central, je dirais que dans l'exercice de notre profession d'enseignant, nous voyons des enfants issus de familles de toutes les couches de la société. Dans un rapport intitulé *Unequal Futures: The Legacies of Child Poverty in Canada*, on nous dit qu'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté et que leur nombre augmente au lieu de diminuer.

Nous donnons des cours à tous ces enfants et nous voyons augmenter tous les jours le nombre d'enfants pauvres en raison de la détérioration récente de la situation économique au Canada. Nous savons que les Canadiens considèrent leurs enfants comme un trésor. Les enfants peuvent être en réalité considérés comme un trésor national, un lien avec l'avenir. D'une façon générale, les parents veulent le bien de leurs enfants et ils font leur possible pour qu'ils aient une vie mieux remplie, plus agréable et moins difficile que la leur, et pour qu'ils soient plus prospères, mais l'éducation des enfants n'a jamais été une entreprise individuelle. Il faut un système de soutien. À un certain moment, ce soutien a peut-être été accordé par la famille étendue, mais pour le moment, il faut qu'il vienne de la société en général. C'est la société qui profitera de ce lien avec l'avenir.

Comme la pauvreté est associée à une recrudescence de la mortalité infantile, à un taux d'abandon scolaire plus élevé et à une incidence plus forte du chômage lorsque ces enfants atteignent l'âge actif, nous, enseignants, considérons que la

[*Text*]

be eliminated. This will take a national will, a national determination and a powerful central government to achieve. We see our current social programs as only a foundation to build upon, not as something that can be allowed to crumble through decentralization before we see an end to child poverty.

We value highly the following characteristics of our current cost-shared programs—public administration on a non-profit basis, comprehensiveness, universality, affordability and access on uniform terms and conditions. Canada has been known as a compassionate country because of the social programs that we offer today, but by no means are we addressing adequately the needs of all our children.

When there are children in our schools who do not realize the advantages open to other citizens because of poverty, family violence, or handicaps for which adequate services are not provided, we need to continue to build from a strong central government in order to continue on a path of social justice for all Canadians, especially Canadian children.

In support of a strong central government, we recommend preserving the mandate for universal accessible cost-shared programs, reversing the apparent commitment to decentralization, retaining, not transferring the residual powers, and abandoning the proposal to establish the Council of the Federation. Such a body as the Council of the Federation would tend to move away from democracy in that the members are not elected, are not likely to be accessible or accountable, and are apparently to be given a veto right over legislation passed by duly elected members of Parliament. To this we most strongly say no.

Our second major concern is for the rights and freedoms set out in the Charter of Rights and Freedoms. We believe there is a need for the Constitution to clearly state the supremacy of that document over any provisions that may be laid down. Equality has not been achieved in this country. There is much to be done to inmprove equity with regard to pay and access into the labour force as well as to promotions for native people, members of visible minorities or women once they are in the work force.

• 1650

There is much to be done to eliminate harassment on the job and to bring about safety for women, especially in regard to violence directly targeting women. Because of this, we recommend that any changes to the Constitution protect the Charter of Rights in the clearest possible way.

The Canada clause, with the proposal of the statement outlining who we are as Canadian people and who we aspire to be, would seem to confirm a respect for Charter rights in the reference which states: "the identity and aspirations of the people include respect for Charter rights. . ." owever, this clause leaves the impression of a preamble rather than an obligation, and we do not see any protection of the rights women in particular struggle to have placed in the Charter

[*Translation*]

pauvreté est une plaie dont il faut se débarrasser. Pour y arriver, il faudra une volonté nationale, une détermination nationale et un gouvernement central puissant. Nous considérons nos programmes sociaux actuels seulement comme une base et non comme quelque chose qu'il faut laisser se détériorer par la décentralisation avant d'avoir mis un terme à la pauvreté chez les enfants.

Nous apprécions énormément les caractéristiques suivantes de nos programmes actuels à frais partagés: administration publique sans but lucratif, ils sont généraux, universels, abordables et accessibles aux mêmes conditions. Le Canada a la réputation d'être un pays de compassion à cause des programmes sociaux que nous offrons à l'heure actuelle; par contre, nous ne répondons absolument pas aux besoins de tous nos enfants.

On trouve dans nos écoles des enfants qui ne connaissent pas les avantages dont peuvent profiter les autres citoyens à cause de la pauvreté, à cause de la violence familiale ou à cause de certains handicaps pour lesquels nous n'offrons pas de services adéquats; il faut donc continuer à profiter d'un gouvernement central fort pour rester dans la voie de la justice sociale pour tous les Canadiens, surtout pour les enfants.

Afin de conserver un gouvernement central fort, nous recommandons de préserver le mandat qui permet d'établir des programmes à frais partagés universels et accessibles, de renverser la tendance actuelle à la décentralisation, de conserver les pouvoirs résiduels au lieu de les transférer et d'abandonner l'idée du Conseil de la Fédération. Un tel organisme aurait tendance à nous éloigner du régime démocratique puisque les membres ne seraient pas élus, qu'ils ne seraient probablement pas accessibles ou n'auraient pas à rendre compte, et qu'ils auraient apparemment un droit de veto sur les mesures législatives adoptées par les députés dûment élus. Nous nous opposons catégoriquement à une telle initiative.

Nous avons aussi des craintes au sujet des droits et libertés qui sont prévus dans la Charte des droits et libertés. D'après nous, il faut que la Constitution précise clairement que ce document a préséance sur toutes les autres mesures établies ultérieurement. Nous ne sommes pas encore parvenus à instaurer l'égalité dans notre pays. Il reste beaucoup à faire pour rendre le système plus équitable sur le plan des salaires, de l'accès au marché du travail et des chances de promotion pour les autochtones, les membres des minorités visibles ou les femmes qui travaillent.

Il reste beaucoup à faire pour éliminer le harcèlement au lieu de travail et pour assurer la sécurité des femmes, particulièrement pour ce qui est de la violence qui les vise directement. C'est pourquoi nous recommandons que tout changement dans la Constitution protège la Charte des droits d'une manière aussi claire que possible.

La clause Canada, qui contiendrait une déclaration énonçant ce que nous sommes en tant que peuple et ce à quoi nous aspirons, semblerait confirmer le respect de la Charte des droits puisque l'on préciserait dans le texte: «l'identité et les aspirations du peuple sont également liées au respect de la Charte des droits. . .». Cependant, cette clause semble être un préambule plus qu'une obligation et, avec une approche aussi molle, il n'y a rien pour protéger les droits

[*Texte*]

through this low-key approach. We want to see a firmer, more legally acceptable declaration in the Constitution.

For this reason, we want to be known to support the proposed wording of an interpretive clause regarding Charter rights which has been earlier recommended to this committee today by the Brandon Women's Study Group. This proposal is the entrenchment in the Constitution of an interpretive clause which would read:

> The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with
>
> (a) the recognition that historically Canadian women have not been accorded equal rights, and
>
> (b) the role of the Parliament of Canada and the provincial legislature and their legal systems to redress this imbalance and to legislate to enhance. . .equality rights for women in Canadian society such that all Canadian women shall achieve true equality with all Canadian men, this universal value to be a fundamental characteristic of Canada.

I thank Paula Mallea and Mary Annis for putting that wording together.

The Equality in Education Committee has the mandate to represent racial as well as gender equality issues. It is our belief that native people have an inherent right to self-government and that the commitment to discuss self-government for native people over 10 years is inadequate. We cannot accept that the situation represents even a modicum of fairness when those of us, ourselves, who may have come from other parts of the world or who come from families who came from other parts of the world, build complex and yet more complex systems of interrelating while we ignore the legitimate requests of the native community, the first peoples of Canada, to have treaties honoured, land claims settled and to be granted autonomy in their government and schooling. This is the time, if ever there was a time, to negotiate firstly, seriously and in good faith with native peoples.

This covers the basic concerns we have raised in our four previous submissions regarding the Constitution. There is, however, one further item we would like to address today and that is our concern regarding the inclusion of property rights. Property rights have been defined broadly rather than narrowly in the past in the United States. In the United States—which, incidentally, to our knowledge is the only country where property rights are mentioned in the Constitution—property rights have been invoked as a way to avoid compliance with pay equity and affirmative action plans. These initiatives to bring about increased fairness in terms of wages and access to positions of added responsibility are urgently needed.

We fear that inclusion of property rights might be seen as a way for employers to avoid participation in pay equity or affirmative action plans stating that they have a right to administer their property, and by extension their businesses, in any way they see fit.

[*Traduction*]

que les femmes, en particulier, ont cherché à inclure dans la Charte. Nous voulons que la Constitution comporte une déclaration plus ferme, plus acceptable sur le plan légal.

C'est pourquoi, nous tenons à faire savoir que nous appuyons le libellé proposé pour une clause d'interprétation sur la Charte des droits, suivant la recommandation présentée tout à l'heure à ce comité par le Brandon Women's Study Group. Cette proposition viserait à inclure dans la Constitution une clause d'interprétation qui se lirait ainsi:

> La Constitution du Canada doit être interprétée d'une manière compatible avec les éléments suivants:
>
> a) la reconnaissance du fait qu'historiquement les femmes canadiennes n'ont pas joui de l'égalité des droits et
>
> b) le rôle qui incombe au Parlement du Canada et aux Assemblées législatives provinciales et à leurs systèmes juridiques de rectifier ce déséquilibre et de légiférer pour renforcer les droits à l'égalité des femmes dans la société canadienne de façon à leur permettre à toutes les femmes de parvenir à une véritable égalité avec les hommes canadiens, cette valeur universelle devant être une caractéristique fondamentale du Canada.

Je remercie Paula Mallea et Mary Annis d'avoir rédigé ce texte.

Le Comité sur l'égalité dans l'éducation est chargé des problèmes d'inégalité raciale ou entre les sexes. Nous estimons que les autochtones ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et que l'engagement de discuter d'autonomie gouvernementale pour les autochtones pendant 10 ans nous semble insuffisant. Nous ne pouvons pas accepter une situation aussi injuste alors que ceux d'entre nous qui sont venus d'autres régions du monde ou appartiennent à des familles venues d'autres régions du monde, établissent des structures d'interrelations de plus en plus complexes tandis que nous ne faisons aucun cas des demandes légitimes de la communauté autochtone, des premières nations du Canada, qui veulent voir leurs traités honorés, leurs revendications territoriales réglées et devenir autonomes sur le plan du gouvernement et de l'éducation. Il est temps, plus que jamais, de négocier sérieusement et de bonne foi avec les peuples autochtones.

Voilà donc les principales préoccupations que nous avons exposées dans nos quatre mémoires précédents sur la Constitution. Toutefois, j'aimerais aborder un autre sujet aujourd'hui, celui de l'inclusion des droits de propriété. Ceux-ci ont été définis d'une façon très large par le passé aux États-Unis. Aux États-Unis—d'ailleurs, le seul pays, autant que nous sachions, où les droits de propriété sont mentionnées dans la Constitution—on a invoqué les droits de propriété pour éviter de devoir se conformer aux exigences sur la parité salariale et sur l'action positive. Ces mesures qui visent à rendre le système plus juste sur le plan de la rémunération et de l'accès aux postes de responsabilités sont indispensables.

Nous craignons que cette mention des droits de propriété ne puisse servir aux employeurs à éviter de participer aux régimes de parité salariale et d'action positive en prétendant qu'ils ont le droit d'administrer leurs biens, et par extension leurs entreprises, absolument comme ils l'entendent.

[*Text*]

We also wonder what effect having property rights enshrined in the Constitution might have on the division of assets upon divorce. Could the dividing of assets be seen as the impairment of the right to enjoy property? Although courts have been tending of late to enforce environmental, economic, health and safety regulations in the U.S. over property rights, we are far from the time when gender fairness is a given, or even a fully understood concept by the judiciary. It does not seem at all wise to enshrine property rights into such a fundamental document as the Constitution. Our committee is not in favour of enshrining property rights in the Constitution.

• 1655

To conclude, we are recommending that a strong central government be maintained, that equality rights be protected, and that the government proceed with all haste to negotiate aboriginal self-government. We are further recommending that all consideration of enshrining property rights in the Constitution be abandoned. Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Marion. She's speaks just like her name, doesn't she? That was a very good brief, very clearly written, and some excellent points were made.

I call on John Green.

Mr. John Green (Individual Presentation): Thank you very much, Mrs. Dobbie and members of the joint committee. I came here at 12.15 p.m. and was told I would be allowed to speak for only 5 minutes. I prepared for 25 minutes, as I did when the other commission came around. I did speak for 20-odd minutes then. This time it's 5 minutes.

Before I start off, I've often listened to this business of how being a Canadian is something to be proud of. I am proud of being a Canadian, but I often ask myself what a Canadian is. I came to Canada 40 years ago and I've had French rammed down my throat. If I had wanted to speak French, I'd have gone to France. And by the way, I don't just speak English. I speak other languages—Hindustani, Urdu, Arabian and so on.

And of course, when you come to Brandon, you come to the school of hard knocks without bringing the federal government into it. In 40 years I've seen the flag go belly up. In 40 years I've seen bilingualism legislated down my throat. As I've said before, I speak several languages. French is one of them, by the way, to a degree. And after frantic rewriting, I've come down from 25 minutes to 5 minutes.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You've come down to 1 minute. You still have 4 minutes left.

Mr. Green: Don't try to stop me, I can tell you that much. Otherwise, you may have to call in the Sûreté du Québec. If Bourassa catches a cold, don't expect us to sneeze.

[*Translation*]

Nous nous demandons également quels effets cette inclusion des droits de propriété dans la Constitution pourrait avoir sur la répartition des avoirs dans les cas de divorce. La division des avoirs pourrait-elle être considérée comme une entrave au droit de jouir de sa propriété? Bien que dernièrement les tribunaux aient eu tendance aux États-Unis à donner la priorité aux règlements environnementaux, économiques et relatifs à la santé et à la sécurité sur les droits de propriété, nous sommes encore loin du jour où l'égalité entre les sexes sera une évidence ou même une notion parfaitement claire pour les tribunaux. Il ne semble pas prudent de consacer les droits de propriété dans un document aussi fondamental que la Constitution. Notre comité n'est pas favorable à l'inclusion des droits de propriété dans la Constitution.

Pour conclure, nous recommandons le maintien d'un gouvernement central fort, la protection du droit à l'égalité, et nous demandons que le gouvernement entame dès que possible des négociations sur l'autonomie gouvernementale autochtone. Nous recommandons également l'abandon de toutes les propositions visant à insérer les droits de propriété dans la Constitution. Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, Marion. Sa façon de parler va exactement avec son nom, n'est-ce pas? Votre mémoire était excellent, très bien rédigé, et il comporte plusieurs observations très intéressantes.

La parole est à John Green.

M. John Green (à titre personnel): Merci beaucoup, madame Dobbie et mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis arrivé ici à 12h15 et l'on m'a dit que je n'aurais que cinq minutes de temps de parole. J'ai prévu un exposé de 25 minutes, comme je l'avais fait lors du passage de l'autre commission. J'ai parlé une vingtaine de minutes à ce moment-là. Cette fois-ci, c'est cinq minutes.

Tout d'abord, j'ai souvent entendu dire combien il fallait être fier d'être Canadien. Je suis fier d'être Canadien mais je me demande souvent ce qu'est un Canadien. Je suis arrivé au Canada il y en trente ans et l'on m'a imposé le français de force. Si j'avais voulu parler français, je serais allé en France. Mais au fait, je ne parle pas seulement l'anglais. Je parle d'autres langues—l'hindoustani, l'ourdou, l'arabe, etc.

De plus, quand on est à Brandon, on apprend à la dure, sans faire intervenir le gouvernement fédéral. En 40 ans, j'ai vu le drapeau en mauvaise posture. En 40 ans, on a voulu me faire avaler le bilinguisme. Comme je viens de le dire, je parle plusieurs langues, dont le français, d'ailleurs, jusqu'à un certain point. Et après avoir repris mon texte frénétiquement, je suis tombé de 25 minutes à 5 minutes.

La coprésidente (Mme Dobbie): Vous venez de tomber d'une minute. Il vous en reste encore quatre.

M. Green: N'essayez pas de m'arrêter, je vous préviens. Autrement, vous devrez peut-être appeler la Sûreté du Québec. Si Bourassa s'enrhume, ne croyez pas que nous allons éternuer.

[*Texte*]

This special joint committee started its bizarre and sorrowful journey in eastern Canada, where Joe Ghiz and Clyde Wells and other premiers and elected officials each spoke for two, three or four hours, while we here in Brandon are snubbed and told we can only speak for five minutes.

We resent that because our elected officials are apathetic and unresponsive to our wishes. You should bear that in mind. We are being dictated to by Ottawa, by Quebec, and also by this committee, and that is not within the mandate. You are making up the rules to suit your confused agenda.

• 1700

Last Monday, I heard the co-chair—you, Mrs. Dobbie—say she wanted to hear what Canadians had to say. What the hell can you say in five minutes on such a wide-ranging perspective as the Constitution?

As I said before, I have enough merely for 30 minutes, but you are denying me the right to speak by misusing your mandate. I have an unparalleled chance to have my say, and yet you're insulting us by bringing in American-trained conflict resolution consultants. This is making a mockery and a sham of what's going on right now: a comedy of errors. I must remind you, Mrs. Dobbie, the Constitution belongs to the people, not to Brian Mulroney or this joint committee.

I believe most of you—and I say this with some reservation—are pro-Quebec, pro-distinct, pro-bilingualism and were pro-Meech Lake. As I say, I say this with some reservation. You seem to have forgotten Meech Lake, but we have not. Furthermore, we in the west will not be intimidated either by Ottawa, Quebec or this joint committee.

Quebec has demanded the veto. "Distinct" is a veto. Unilingual French in Quebec is a veto. Bills 101 and 178 are vetoes. Quebec's language police are vetoes. Legislated bilingualism is a veto of sorts. The distinct society clause is measured by the yardstick of language. I am sorry I used yardstick; maybe I should have said metre. This tends to make those who are not bilingual less equal. No citizen should be required to be unequal to another.

The population of France in 1989 was over 56 million and surrounded by a European population of 700 million. On the other hand, and mischievously so Quebec, claims that 6 million speak French in Canada and that the language is threatened because they are surrounded by 200 million English speakers. Only a bloody fool would believe that French is threatened either in Europe or in Canada or in Quebec. Every province is equal and should not have a bigger stick than the other, as Quebec has always had.

Quebec still gets 40% of the arts and communications budget and the disgustingly unfair CF-18 maintenance contract. The distinct society clause could be used by Quebec to defend any laws challenged under the Charter. "Distinct" must be defined absolutely before it becomes part of the Constitution.

I object to Quebec politicians saying they are more distinct. In Canada, our aboriginals have been speaking 53 languages for thousands of years within their own governmental structures. They are more distinct than either

[*Traduction*]

Ce comité spécial mixte a commencé son bizarre et triste voyage dans l'est du Canada, où Joe Ghiz et Clyde Wells et d'autres premiers ministres et élus ont parlé deux, trois ou quatre heures, alors qu'ici à Brandon, on nous snobe en nous donnant royalement cinq minutes.

Nous en sommes mécontents parce que nos élus sont apathiques et ne répondent pas à nos demandes. Ne l'oubliez pas. Nous recevons des ordres d'Ottawa, du Québec, et aussi de ce comité, et cela ne fait pas partie du mandat. Vous adaptez les règles en fonction de votre programme désorganisé.

Lundi dernier, j'ai entendu la co-présidente—vous, madame Dobbie—dire qu'elle voulait entendre ce que les Canadiens avaient à dire. Qu'est-ce que l'on peut bien dire en cinq minutes sur un sujet aussi vaste que la Constitution?

Comme je viens de vous l'expliquer, j'aurais de quoi parler 30 minutes, mais vous me refusez le droit de parler en ne respectant pas votre mandat. J'ai une chance sans pareille de dire mon mot mais vous vous moquez de nous en faisant venir des spécialistes en règlement de conflits formés aux États-Unis. Tout cela devient un cirque, une farce: une comédie d'erreurs. Je vous rappelle, madame Dobbie, que la Constitution appartient au peuple, pas à Brian Mulroney ni à ce comité mixte.

Je crois que pour la plupart—et je dis cela avec quelques réserves—vous êtes pro-Québec, pro-société distincte, pro-bilinguisme et vous êtiez pro-Lac Meech. Je le répète, je dis cela avec quelques réserves. Vous semblez avoir oublié le Lac Meech, mais pas nous. En plus, l'Ouest ne se laissera pas intimider, que ce soit par Ottawa, par Québec ou par ce comité mixte.

Le Québec a exigé le veto. Le mot «distincte» est un veto. Le français langue unique au Québec est un veto. Les lois 101 et 178 sont des vetos. Les politiques linguistiques du Québec sont des vetos. Le bilinguisme officiel est un genre de veto. La clause de la société distincte se mesure selon le yard de la langue. Je ne devrais pas parler de yard, j'aurais plutôt dû dire mètre. Cela rend ceux qui ne sont pas bilingues moins égaux. Aucun citoyen ne devrait être inégal par rapport à un autre.

La France comptait en 1989 plus de 56 millions d'habitants entourés par une population européenne de 700 millions. Or, le Québec prétend, uniquement pour nous poser des problèmes, qu'il y a seulement 6 millions de francophones au Canada et que leur langue est menacée parce qu'il sont entourés par 200 millions d'anglophones. Seul un imbécile pourrait croire que le français est menacé, que ce soit en Europe ou au Canada ou au Québec. Toutes les provinces sont égales et nul ne devrait être mieux loti que les autres, comme ça a toujours été le cas pour le Québec.

Le Québec reçoit toujours 40 p. 100 du budget des arts et des communications, en plus de ce contrat on ne peut plus injuste d'entretien des CF-18. Le Québec pourrait se servir de la clause de société distincte pour défendre toute loi contestée en vertu de la Charte. Le mot «distincte» doit être défini absolument avant de faire partie de la Constitution.

Je ne suis pas d'accord pour que les politiciens du Québéc disent qu'ils sont plus distincts. Au Canada, nos autochtones parlent 53 langues depuis des milliers d'années au sein de leur propre structure gouvernementale. Ils sont

[*Text*]

the French or the English, yet they have been herded into slum reserve ghettoes. Their squaws and little children have been threatened with fixed bayonets and harassed and threatened by the Sûreté du Québec.

Don't tell me I have one minute left. I've gone a long way getting this ready.

Neither the undefined distinct clause nor legislated bilingualism can be part of a democratic Canada. You and the government are creating a dishonest and mischievous profile of what "distinct" entails. Some members of this committee are taking issue with those who disagree. That is wrong, Mrs. Dobbie.

Quebec has not changed for the last 300 years. Forty years ago, as an immigrant in Quebec—I was in Quebec and I have been in Quebec many times—I had proof of that. I vividly recall a French immigration official asking my religion. When I said Church of England, he actually laughed. He said, "Not in Canada, you're not", and he put me down as Anglican. I didn't even know what an Anglican meant. If he'd had said bloody Catholic, it wouldn't have mattered.

A few hours later, we immigrants arrived in Montreal and went to a café. I remember asking for a cup of tea, please. The café had been humming with conversation when we arrived, and when they heard our English accents, there was dead silence. Instinctively, I knew I was again behind enemy lines, and I was behind enemy lines quite a lot. And I think I'm still behind enemy lines.

• 1705

The coffee the waitress brought me remained untouched and I walked out of the cafe without paying, so I owe Quebec 10¢, in case you want to take that to Ottawa with you, Lee. About an hour later, while I was asleep in the shade of a tree waiting for a train to take me to Brandon—and that was quite a thing, I'll tell you, going to Brandon—I was viciously poked in the ribs with an nightstick held by a Quebec policeman. He told me to leave because it was forbidden to lie on the grass.

Rather taken back, I told him this was my first day in Canada. But all he said was "So?" and then he strutted away. I don't think that policeman realized how close he was to a vile intent. Today, he wouldn't do it, Mrs. Dobbie.

When I took my shirt off on the train, I found a large bruise on my ribs where I had been poked with a nightstick. No, Quebec hasn't changed. And I'll tell you another thing why—I am bringing it to an end now. About 30 years ago my friends and I were on a bus in Hull, Quebec. We had just gone over the bridge and no English was allowed. I don't know why. I asked the driver why, and he wouldn't speak English. He whispered softly: *"Monsieur, je suis marié et j'ai deux enfants"*. I am married and have two children. And he knew which side his bloody French bread was buttered on. Even then he was in danger of having his job threatened if he spoke English in Quebec.

[*Translation*]

plus distincts que les français ou les anglais et pourtant, on les a entassés dans des réserves ghettos. Leurs squaws et leurs petits-enfants ont été menacés avec des baillonnettes et harcelés et menacés par la Sûreté du Québec.

Ne venez pas me dire qu'il ne me reste qu'une minute. J'ai beaucoup travaillé pour préparer tout cela.

Ni une clause sur la société distincte non définie, ni le bilinguisme obligatoire ne peuvent faire partie d'un Canada démocratique. Avec le gouvernement, vous êtes en train de créer un profil malhonnête et malveillant de ce qu'implique la société «distincte». Certains membres de ce comité s'en prennent à ceux qui ne sont pas d'accord. Ce n'est pas bien, madame Dobbie.

Le Québec n'a pas changé depuis 300 ans. Il y a 40 ans, quand j'ai immigré au Québec—j'étais au Québec et j'y suis allé bien des fois—j'en ai la preuve. Je me souviens parfaitement qu'un fonctionnaire de l'immigration français m'a demandé ma religion. Quand je lui ai répondu l'Église d'Angleterre, il s'est mis à rire. Il a dit «pas au Canada, non», et il m'a inscrit comme anglican. Je ne savais même pas ce que c'était un anglican. S'il avait dit maudit catholique ça ne m'aurait rien fait.

Quelques heures plus tard, nous sommes arrivés à Montréal comme immigrants et nous sommes allés dans un café. Je me souviens avoir demandé une tasse de thé, s'il-vous-plaît. Le bruit des conversations résonnait dans tout le café quand nous sommes arrivés, et quand on a entendu notre accent anglais, il y a eu un silence de mort. Instinctivement, j'ai su que j'étais derrière les lignes ennemies, et j'ai beaucoup été derrière les lignes ennemies. Et je crois que je suis encore derrière des lignes ennemies.

Je n'ai pas touché le café que la serveuse m'a apporté et je suis sorti du café sans payer, ce qui fait que je dois 10c. au Québec, au cas où voudriez remporter cela à Ottawa, Lee. Environ une heure plus tard, alors que je dormais à l'ombre d'un arbre en attendant un train pour Brandon—et ce n'était pas rien, je vous assure, d'aller à Brandon—un policier du Québec m'a enfoncé violemment sa matraque dans les côtes. Il m'a ordonné de partir parce qu'il était interdit de s'allonger sur l'herbe.

Plutôt surpris, je lui ai dit que c'était mon premier jour au Canada. Mais il a seulement dit «Et alors?» et il est parti. Je ne sais pas s'il s'est rendu compte de ce à quoi il avait échappé. Aujourd'hui, il ne le ferait pas, madame Dobbie.

Lorsque j'ai enlevé ma chemise dans le train, j'ai vu que j'avais un gros bleu sur les côtes là où il m'avait enfoncé sa matraque. Non, le Québec n'a pas changé. Je vais vous dire autre chose—j'approche de la fin maintenant. Il y a environ 30 ans, j'étais avec des amis dans un autobus à Hull au Québec. Nous venions de traverser le pont et on n'avait pas le droit de parler anglais. Je ne sais pas pourquoi. J'ai demandé au conducteur pourquoi, et il n'a pas voulu parler anglais. Il a murmuré doucement: «Monsieur, je suis marié et j'ai deux enfants». Et il savait de quel côté sa maudite langue tartine française était beurrée. Même alors, il risquait de perdre son emploi s'il parlait anglais au Québec.

[*Texte*]

No, Quebec hasn't changed. That is why immigrants should not have to disembark at Quebec or Montreal to be processed by hostile francophone immigration officials. Immigrants should be able to land at Halifax and, to make that feasible, Halifax should be given the funding that is recklessly poured into Quebec and Montreal by the federal government.

I am concluding now, Mrs. Dobbie. I thank you for allowing me to go on.

To conclude, I and millions more object strenuously to being told by a francophone in western Canada on the other end of a telephone line that they are a federal department and can speak French where and when they like. Bilingualism is an artificial climate and it is not welcomed here or anywhere else outside Quebec. We don't have to sneeze because Bourassa has a cold.

I think that's the end of it, Mrs. Dobbie. I thank you very much and the committee for allowing me to continue.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Green.

Mr. Green: Now I'll go back to my wife. By the way, I'm a real Canadian. My daughter married into a family that's Ukrainian. The farthest thing she ever or we ever did in our lives. So thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Green. Mr. Green is clearly a man of very strong convictions and I wouldn't have dared stop him from speaking.

Mr. Green: You could've done worse, I can tell you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Next I will welcome Ian L. Robson. Welcome, Ian, it is a pleasure to have you here. Thank you for coming.

Mr. Ian Robson (Individual Presentation): Thank you.

M. Blackburn: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Lorsqu'on accepte comme cela tous les gens qui veulent comparaître devant notre Comité et qu'on ne contrôle pas ce qui se passe, il y a des gens qui disent n'importe quoi sans mesurer les conséquences de leurs paroles. Ce n'est pas ce que je souhaite entendre de la part des Canadiens et des Canadiennes. J'espère que vendredi, nous allons discuter de ces gens qu'on appelle les *walk-ons* qui viennent comparaître devant notre Comité.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Blackburn. Mr. Robson, please proceed.

Mr. Robson: Thank you. My name is Ian Robson. I am a farmer from Deleau, Manitoba. I wish to make a few comments this afternoon on behalf of the Brandon-Souris New Democratic Party Constituency Association.

We are concerned about the future of the people of Canada. New Democrats are working to keep this country together. We are an organization with a purpose to ensure that the needs of all Canadians can be met, thereby providing the freedom and security to enjoy the fruits of our labours.

[*Traduction*]

Non, le Québec n'a pas changé. C'est pourquoi les immigrants ne devraient pas être obligés de débarquer à Québec ou à Montréal pour passer devant des agents de l'immigration francophone hostiles. Ils devraient pouvoir arriver à Halifax et, pour que ce soit faisable, c'est à Halifax qu'il faudrait remettre les fonds que le gouvernement fédéral déverse sur Québec et Montréal.

Je conclue maintenant, madame Dobbie. Merci de m'avoir permis de continuer.

Pour terminer, je refuse catégoriquement, et des millions d'autres avec moi, qu'un francophone vienne me dire dans l'Ouest du Canada, à l'autre bout de la ligne téléphonique, que son ministère est un ministère fédéral et que l'on peut y parler français où on veut et quand on veut. Le bilinguisme est un climat artificiel et il n'est pas le bienvenu ici ni partout ailleurs en dehors du Québec. Nous n'avons pas à éternuer parce que Bourassa a un rhume.

Je crois que c'est tout, madame Dobbie. Je vous remercie vivement ainsi que le comité de m'avoir permis de continuer.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Green.

M. Green: Je vais maintenant retourner auprès de ma femme. Au fait, je suis un vrai Canadien. Ma fille vient d'épouser quelqu'un d'origine ukrainienne. La chose la plus extraordinaire qu'elle ait jamais faite ou que nous ayons jamais faite. Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Il est clair que M. Green est un homme qui tient à ses convictions et je n'aurais pas osé l'empêcher de parler.

M. Green: Vous auriez pu faire pire, je vous assure.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

Ensuite, je vais souhaiter la bienvenue à Ian L. Robson. Bienvenue Ian, c'est un plaisir de vous accueillir. Merci d'être venu.

M. Ian Robson (à titre individuel): Merci.

M. Blackburn: Mrs. Chairperson, a point of order.

When we accept like this all the people who wish to appear before our committee and when we do not control what is going on, there are people who will say anything without measuring the consequences of what they are saying. This is not what I want to hear from the Canadian people. I hope that on Friday, we will talk about these people that we call walk-ons who want to appear before our committee.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Blackburn. Monsieur Robson, nous vous écoutons.

M. Robson: Merci. Mon nom est Ian Robson. Je suis agriculteur à Deleau au Manitoba. Je voudrais faire quelques commentaires cet après-midi au nom de l'association de comté du Nouveau Parti démocratique de Brandon.

Nous sommes inquiets de l'avenir du peuple canadien. Les Néo-démocrates s'efforcent de conserver l'unité de ce pays. Le but de notre organisation est de faire en sorte que les besoins de tous les Canadiens soient satisfaits, afin que tous aient la liberté et la sécurité nécessaires pour profiter des fruits de leurs labeurs.

[*Text*]

• 1710

The needs of Canadians are decent food at fair prices, shelter, univeral health care, universal education, democratic government, respect for human rights, the right to bargain collectively, and the right to understandable laws. With these needs met, freedom and security would result in our economy.

The ability of the House of Commons to represent the people of Canada must be paramount in the Canadian democracy. It has become obvious to the public that the Senate has not functioned in the interests of the people of Canada. The New Democrats suggest that the Senate be abolished, since there is no need for a duplicate House in a true democracy.

The checks and balances on our democracy are the rights and responsibilities of the voters and how the voters choose to act. The voters' actions reflect a nation's education system, the media, and the freedom and security.

On the proposals before us, the inclusion of property rights in the Constitution does not address the social responsibilities of the public good.

Questions arise involving pollution on private property or the rights-of-way and any number of possibilities. There needs to be a social charter, where Canadians are committed to each other in meeting all our needs. The needs can be met through a fair tax system. Canada should act to ensure that we comply with United Nations' agreements we have signed on the environment, human rights, the rights of aboriginal peoples, the needs of women and children, and ensure that other countries may comply to improve the standards of living around the world. A strong central government is necessary.

Given the questions surrounding the operation of this committee and the present economic situation, this government should resign and call an election, in order to regain the respect of Canadians, before a true process of constitutional reform can evolve. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Robson.

Now, Anthony Riley. Mr. Riley, welcome. You may proceed.

Mr. Anthony Riley (Individual Presentation): Good afternoon, committee members. I have six points I want to mention.

Number one is that we must have control of our politicians above all else. I believe we must have initiative, referendum, and recall. Without it, we do not have the will of the people expressed in our laws; therefore, we are denied democracy. Once politicians get elected, they seem to think they have a mandate to dictate to the majority. Consequently, we get GST, metric, bilingualism, a huge national debt, and a Constitution that does not serve the will of the majority. We must all live.

Number two is support for a triple-E Senate and nothing short of elected, equal, and effective, per province; and all these members to be subject to recall too.

[*Translation*]

Les Canadiens veulent une alimentation raisonnable à des prix abordables, un logement, un régime de santé universel, l'éducation universelle, un gouvernement démocratique, le respect des droits de la personne, le droit de négocier collectivement et le droit à des lois compréhensibles. Si ces besoins sont satisfaits, la liberté et la sécurité contribueraient à améliorer notre économie.

La démocratie canadienne doit se fonder sur une Chambre des communes qui soit représentative de la population canadienne. Il est devenu évident pour le public que le Sénat n'a pas servi les intérêts du peuple canadien. Les Néo-démocrates préconisent l'abolition du Sénat, puisqu'il n'est pas nécessaire d'avoir une deuxième chambre dans une véritable démocratie.

Les éléments d'équilibre de notre démocratie sont les droits et les responsabilités des électeurs et la façon dont ils décident d'agir. Les actes des électeurs sont fonction du système d'éducation du pays, des médias, et de la liberté et de la sécurité.

Dans les propositions qui nous sont soumises, l'insertion des droits de propriété dans la Constitution est sans rapport avec les responsabilités sociales et le bien public.

De nombreuses questions se posent au sujet de la pollution dans des propriétés privées, ou les servitudes et toutes sortes de circonstances. Il faut donc une charte sociale, dans laquelle les Canadiens s'engagent les uns vis-à-vis des autres à satisfaire tous nos besoins, ce qui peut être fait grâce à un régime fiscal équitable. Le Canada devrait prendre des mesures pour que nous respections les ententes des Nations Unies que nous avons ratifiées sur l'environnement, les droits de la personne, les droits des peuples autochtones, les besoins des femmes et des enfants, et veiller à ce que d'autres pays puissent s'y conformer pour améliorer le niveau de vie dans le monde entier. Il faut donc un gouvernement central fort.

Étant donné les questions qui soulèvent les activités de ce comité et la conjoncture économique actuelle, ce gouvernement devrait démissionner et organiser des élections, afin de regagner le respect des Canadiens, avant qu'un véritable processus de réforme constitutionnelle puisse être mis en place. Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Robson.

Maintenant, Anthony Riley. Monsieur Riley, bienvenue. Nous vous écoutons.

M. Anthony Riley (à titre individuel): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité. J'ai six observations à vous présenter.

Premièrement, nous devons absolument contrôler nos politiciens. Nous devons avoir droit à l'initiative, aux référendums et aux révocations. Sans cela, la volonté du peuple n'est pas exprimée dans les lois et l'on nous refuse donc la démocratie. Une fois élus, les politiciens ont l'air de penser qu'ils ont le droit de dicter leur volonté à la majorité. C'est ainsi que nous nous retrouvons avec la TPS, le système métrique, le bilinguisme, une énorme dette nationale et une constitution qui ne respecte pas la volonté de la majorité. Nous devons tous vivre.

Deuxièmement, il nous faut un sénat triple E, et rien de moins qu'élu, équitable et efficace, par province; et tous ses membres doivent également pouvoir être révoqués.

[*Texte*]

• 1715

Number three is that no special rights should be given to any nationality. We must all live as Canadians under one law.

Number four is that all constitutional writing since the BNA Act should be scrapped and the people should then write the Constitution they want to live by, and not lawyers either.

Number five is parity prices for farm commodities. We wouldn't be in the economic trouble we are in today if farmers had been paid. The reason I state that is that we've had many Canadian businesses that served the needs of farmers, employing people in the cities in their factories, producing machinery and what not for the farmers to purchase, and if the farmers haven't got the money to buy it, the businesses close for no other reason than their customers have no money.

Then our markets get taken over by foreigners, with production that may be produced by slave labour. It's not in the interests of Canadians all around to fall into the poverty state that we're in now.

Number six, the people of Canada must issue their own money supply interest free, to be earned into circulation. The chartered banks must be restricted only to handling the depositors' money, not creating the country's money as they do now.

Presently the federal government is paying $68 billion in interest on money it could have created interest free, and that's on the national debt and the foreign debt, those two tied together. $68 billion! Just a weeny, teeny, weeny bit of that money would've given farmers parity price.

They can't tell us that there's no money available for this, no money available for good health care and all that kind of thing. There's no end of things that the federal government is presently telling us there's no money for. There's no money because they simply do not want to make the money available. They have that right to issue the country's money and they're not using that right for the benefit of Canadians.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Riley.

Mr. Riley: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I would say that Mr. Riley had some provocative and interesting things to say, something new. It's always good to hear new opinions. It expands the opportunity of the members to explore all the ideas that are out there.

Mr. Armand Poirier (Individual Presentation): Thank you for the opportunity to speak today. I'm a little shaken with the remarks that were spoken at the back of the room a while ago about frogs being garbage and that we should all be thrown in the goddamn garbage. I don't like that.

[*Traduction*]

Troisièmement, aucun droit spécial ne devrait être donné à une nationalité quelconque. Nous devons tous vivre comme des Canadiens soumis à une même loi.

Quatrièmement, il faudrait détruire tous les écrits constitutionnels depuis l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et confier au peuple et non, aux avocats, le soin de rédiger la Constitution à laquelle il désire se conformer.

Cinquièmement, des prix paritaires pour les denrées agricoles. Nous n'aurions pas les difficultés économiques que nous avons aujourd'hui si les agriculteurs avaient été payés. En effet, nous avons eu beaucoup d'entreprises canadiennes lui répondaient avec besoins des agriculteurs, employant des ouvriers dans les villes dans leurs usines, fabriquant des machines outils et toutes sortes de matériel pour les agriculteurs, et si ceux-ci n'ont pas d'argent pour acheter, les entreprises en question ferment tout simplement parce que leurs clients n'ont pas d'argent.

Nos marchés fassent alors aux mains des étrangers et la production se fait dans des conditions de quasi esclavage. Les Canadiens n'ont pas intérêt à ce que nous nous trouvions dans le dénuement où nous sommes actuellement.

Sixièmement, les Canadiens doivent émettre leur propre masse monéaire sans intérêt, en gagnant leur argent pour le mettre en circulation. Les banques à charte doivent se borner à gérer les fonds des déposants et non créer l'argent du pays comme elles le font maintenant.

Actuellement, le gouvernement fédéral paye 68 milliards de dollars en intérêts sur des fonds qu'il aurait pu produire sans intérêt, et je parle à la fois de la dette nationale et de la dette extérieure, les deux ensemble. 68 milliards de dollars! Quelques misérables petites miettes de cet argent auraient suffi à donner la partie dépensé aux agriculteurs.

Qu'on vienne pas nous dire maintenant qu'il n'y a pas d'argent pour cela, qu'il n'y a pas d'argent pour des soins de santé de qualité etc. Il n'y a pas de fin à la liste des choses pour lesquelles il n'y a pas d'argent, si l'on en croit le gouvernement fédéral. Il n'y a pas d'argent, tout simplement parce qu'on ne veut pas débloquer les fonds. Le gouvernement a le droit d'émettre la monnaie du pays et n'utilise pas ce droit pour servir les intérêts des Canadiens.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Riley.

M. Riley: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je dois dire que M. Riley nous a présenté des observations intéressantes et originales, tout à fait nouvelles. Il est toujours bon d'entendre de nouvelles opinions. Les membres du comité ont ainsi la possibilité d'approfondir toutes les idées qui ciruculent.

M. Armand Poirier (à titre individuel): Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Je suis un peu ébranlé par les remarques que j'ai entendues tout à l'heure au fond de la salle à propos des grenouilles qui sont bonnes pour la poubelle et devraient y être jetées. Je n'aime pas ça.

[*Text*]

I'm not a Quebecker. I'm a western Canadian. I was born in southwestern Saskatchewan. I grew up in Eric Berntson's riding. My grandfather came from Quebec in 1917. Before that, my ancestors came from New Brunswick, and from France in the 1600s. I'm not here to preach about languages or distinct society or anything along that line.

But I am a little shaken just the same. I find that disappointing, and I really think that if we're serious about keeping Canada together, if we're really serious, we'll have to give and take.

Some hon. members: Hear, hear!

Mr. Poirier: I want one Canada. That's all I want, and regardless of what it will take at the end we have to hold it together. We shouldn't get too excited about constitutions and what's in them, because in 100 or 200 years from now our ancestors are going to look back and wonder what the big fight was all about because Canada will probably have a lot of orientals and people from many other countries, and it'll all just be one big Canada.

I came to speak today about the Senate. At work we usually discuss various things, and one of the things that interests me is Senate reform. Right now there's a lot of emphasis on a triple-E Senate, elected, effective, and equal. I'm not absolutely sure that we can achieve that.

• 1725

This is what I would propose as far as reforming the Senate is concerned. While many believe in abolishing the Senate or in the triple-E Senate, I would like to see a truly reformed grassroots Senate. I believe we can retain this truly Canadian institution while having it truly effective in a functionally strong House of sober second thought. Let me explain.

Suppose appointments to Canada's Senate were maximum five-year terms, with a yearly rotation of one-fifth of its members. Selection for a Senate seat could be made somewhat like a jury selection. Municipal and provincial governments would be responsible for gathering names of ordinary Canadians. After these people confirmed their interests in serving a senator, their name would be forwarded to a Senate selection committee made up of senators. Final selection would be made by them.

The government of the day would gain under such a system. They would never again be haunted by the biases of past appointments from previous governments. There is no doubt those who would be selected would perform a great sacrifice in fulfilling a Senate term of only a five-year period. For many Canadians this would mean taking a leave of absence from their careers for five years. However, for anyone serious about their country, it would be a worthwhile sacrifice.

This idea would have been unrealistic a century ago. However, Canadians today are much more educated, informed and involved in government. This new opportunity would be effective in representing Canadians of all ages, of

[*Translation*]

Je ne suis pas Québécois. Je suis un Canadien de l'Ouest. Je suis né dans le sud-ouest de la Saskatchewan. J'ai grandi dans le comté d'Eric Berntson. Mon grand-père est venu du Québec en 1917. Auparavant, mes ancêtres venaient du Nouveau-Brunswick, et de France dans les années 1600. Je ne suis pas là pour faire un sermon sur les langues ou la société distincte ou quelque chose du genre.

Mais je suis néanmoins un peu ébranlé. Je trouve tout cela décevant et je crois que si nous voulons réellement conserver l'unité du Canada, si nous le voulons vraiment, nous devrons faire des compromis.

Des voix: Bravo, bravo.

M. Poirier: Je veux un Canada uni. C'est tout ce que je veux, et quoi qu'il nous en coûte à la fin, nous devons préserver l'unité du pays. Nous ne devons pas trop nous énerver au sujet des constitutions et de leur contenu parce que d'ici 100 ou 200 ans, nos descendants vont regarder en arrière en se demandant quelles pouvaient bien être les raisons de ce grand conflit puisque le Canada comptera probablement beaucoup d'Orientaux et de personnes de nombreux autres pays, et ce ne sera qu'un seul grand Canada.

Aujourd'hui, je suis venu parler du Sénat. Là où je travaille, nous discutons de différentes choses et l'une de celles qui m'intéresse c'est la réforme du Sénat. Actuellement, on insiste beaucoup sur le Sénat triple E, élu, efficace et équitable. Je ne suis pas absolument sûr que nous puissions y parvenir.

Voici ce que j'aurais à proposer pour la réforme du Sénat. Beaucoup sont partisans d'une abolition du Sénat ou d'un Sénat triple-E, mais je préconise, quant à moi, un Sénat véritablement réformé de façon à représenter la base. Je crois que nous pouvons conserver cette institution véritablement canadienne tout en lui permettant de jouer réellemnent son rôle de chambre de réflexion. Je m'explique.

Supposons que les nominations au Sénat canadien soient pour une période maximum de cinq ans, avec une rotation annuelle d'un cinquième des membres. La sélection pour un siège au Sénat pourrait se faire de façon analogue à celle d'un jury. Les gouvernements municipaux et provinciaux seraient chargés de réunir des noms de Canadiens ordinaires. Si ces personnes confirment qu'elles aimeraient devenir sénateurs, leur nom serait envoyé à un comité de sélection du Sénat composé de sénateurs. C'est lui qui effectuerait la sélection finale.

Le gouvernement du moment aurait beaucoup à gagner avec un tel système. Il ne serait plus jamais hanté par les partis pris de sénateurs nommés par des gouvernements précédents. Il est vrai que les personnes choisies feraient un grand sacrifice en acceptant un mandat de cinq ans au Sénat. Pour de nombreux Canadiens, cela signifierait une absence professionnelle de cinq ans. Mais c'est un sacrifice qui en vaudrait la peine pour tous ceux qui tiennent à leur pays.

Cette idée aurait été totalement irréalisable il y a un siècle. Cependant les Canadiens d'aujourd'hui sont beaucoup plus éduqués, mieux informés et plus proches du gouvernement. Cette nouvelle formule permettrait une

[*Texte*]

every background and class, of every ethnic origin, race and from all regions of Canada. Groups denied political opportunity in the past, such as aboriginals and Inuits and the ordinary housewife, would finally come to be represented, bringing with them the views and interests of their friends and other Canadians at home.

Because senators would be under no political or electoral pressure or influences, they could serve in an impartial and unpartisan way. Five-year terms would also prevent complacency. Of course, senators would be paid as they are today and they would continue to enjoy the perks that come with the position. However, the government—the people of Canada—would no longer continue to provide pensions for senators.

In addition, the government would also save money from the high cost of elections by appointing ordinary grassroots Canadians as senators. Because of the impartiality of the Senate, this parliamentary institution would again enjoy its rightful place and would hold in its hands the privilege of endorsing or blocking unwise or wise legislation. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Excellent. Thank you for your presentation, Mr. Poirier.

The proposition that Mr. Poirier just advanced was made to us yesterday in Thompson, although the intervener there suggested three years. Its a classical system of democracy and it is very interesting.

Mr. Thomas Dowsett (Individual Presentation): First, I would like to compliment this committee for the difficult, frustrating and thankless job you are doing.

I come from a typical Canadian background. My father's family is from England and my mother's family is from France. The home I was raised in had but the sounds of English and French. The only trouble between the two cultures happened on Saturday nights when Toronto played Montreal.

• 1730

I was raised near four Indian reserves and witnessed firsthand how much our native brothers and sisters have suffered and are suffering from our governments' unjust systems. The natives are the only distinct society in Canada that should be addressed that way. But historically they have suffered in silence with little voice in government. Here is a committee's opportunity to help amend these injustices.

It took three phone calls and 42 days to receive the Constitution package. Also, there was no advertisement in the local press about you folks coming. It was through the CBC—luckily enough, I listen to it—that we found out you were here today.

Does the government really want to help this committee have a genuine mandate to hear from the people of Canada, or is it just lip service? After reading the propaganda or, as it is known, the proposal for a new Canada, I see so much

[*Traduction*]

représentation véritable des Canadiens de tous âges, de tous les milieux, de toutes les origines ethniques, toutes les races et de toutes les régions du Canada. Les groupes qui n'ont pas eu accès à la politique jusqu'ici, comme les autochtones et les Inuits et les femmes au foyer, seraient enfin représentés et pourraient transmettre les avis et les opinions de leurs amis et d'autres Canadiens chez eux.

Comme les sénateurs ne seraient soumis à aucune influence politique ou électorale, ils pourraient travailler de façon tout à fait impartiale et non partisane. Des mandats de cinq ans éviteraient également les choix de complaisance. Bien sûr, les sénateurs seraient payés comme ils le sont aujourd'hui et continueraient de bénéficier des avantages associés à la position. Cependant, le gouvernement—le peuple canadien—n'aurait plus à assurer une pension aux sénateurs.

En outre, le gouvernement éviterait également les dépenses considérables que représentent les élections en nommant au Sénat des Canadiens venant de la base. Grâce à son impartialité, le Sénat pourrait à nouveau jouer le rôle qui lui revient et aurait le privilège d'approuver ou de bloquer les projets de loi selon leur mérite. Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Excellent. Merci de votre exposé, monsieur Poirier.

La proposition que vient de nous faire M. Poirier nous a été présentée hier à Thompson, sauf que le mandat proposé là était de trois ans. C'est un système classique de démocratie et c'est très intéressant.

M. Thomas Dowsett (à titre individuel): Tout d'abord, je voudrais féliciter le comité du travail difficile, frustrant et ingrat qu'il effectue.

J'ai des origines canadiennes typiques. La famille de mon père vient d'Angleterre et la famille de ma mère de France. J'ai été élevé au son de l'anglais et du français. Le seul conflit entre les deux cultures survenait le samedi soir, lorsque Toronto jouait contre Montréal.

J'ai grandi au voisinage de quatre réserves indiennes et j'ai pu voir de près combien nos frères et nos soeurs autochtones souffraient des injustices de nos gouvernements. Les Autochtones sont la seule société distincte au Canada méritant d'être considérée comme telle. Mais ils ont toujours souffert en silence, sans pouvoir se faire entendre. Le Comité peut contribuer à supprimer ce genre d'injustices.

Il nous a fallu loger trois appels téléphoniques et attendre 42 jours pour recevoir la documentation sur la Constitution. De plus, il n'y avait aucune annonce dans la presse locale concernant votre passage. C'est par la SRC—une chance que je l'écoute—que j'ai appris que vous veniez ici aujourd'hui.

Le gouvernement veut-il réellement aider ce Comité à se conformer à son mandat et à entendre le peuple canadien, ou n'est-ce qu'un simulacre? Après avoir lu la propagande ou, comme on l'appelle, la proposition pour bâtir un nouveau

[*Text*]

injustice, a potentially legal nightmare with some of the amendments on the table. It would take days for me to properly air my views and ideas. We all know this is not possible to debate on each issue. Instead, I will tell you how I feel about the whole process.

By the time all is said and done and the Constitution amendments are written up, we, the Canadian taxpayers, will have paid untold hundreds of millions of dollars for various commissions and their propaganda. Then we present this offer to Quebec who decides if it is acceptable or not. If it is acceptable, then the cost may have been worth it, but it might be rejected. Then where will we be? With all the money spent, with only a few reaping the rewards, those who served on commissions collect a sizeable pay cheque as witnessed by the recent objections of the NDP. These people had the opportunity to travel around this great and distinct country stirring the Constitution pot for Brian Mulroney.

The Constitution has become a smokescreen for what is really the trouble with this country: high unemployment, free trade, money misspent by government, high taxes, failing education, and so much more.

Now, back to the Constitution. The main mistake that is being made is not dealing distinctly, equally, and honestly with all partners in these talks. Quebec should not be in a position of an abusing husband threatening the rest of Canada if the new Constitution does not meet all their distinctive heavy-handed demands. Let Quebeckers decide for themselves whether or not they want to be part of Canada, a distinct wonderful country. If the vote is to stay in Canada, then and only then can we build a strong united country. Then and only then would we enter the Constitution negotiation as equal partners, not to be held at ransom.

If Quebec votes to leave, then we all know once and for all where Canada stands. In either case, so much money would not have been spent on what might become a useless proposal. Through all the rhetoric we have been hearing about the Constitution in the last 10 years, something seems to have been lost. A Constitution should protect all Canadians. No matter our ethnic background, each of us is distinct. No one group should be targeted for special consideration at the expense of the greater good of all Canadians.

Send a message that cannot be mistaken to Joe Clark and Brian Mulroney to get on with the business of governing this country and quit hiding behind the Constitution smokescreen. At this point our economic and social systems are falling apart. I ask this committee to save Canada, save the Canadian taxpayer from unnecessary lip-service and from input the government will never use, as they never used the Spicer commission. Please resign now.

I thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Dowsett.

[*Translation*]

Canada, je crains que les amendements proposés suscitent beaucoup d'injustices et risquent de devenir un véritable cauchemar juridique. Il me faudrait des jours pour vous exposer vraiment mes opinions et mes idées. Nous savons tous qu'il n'est pas possible de débattre de chacune des questions. Je vais plutôt essayer de vous faire part de mon sentiment sur l'ensemble du processus.

Quand tout sera terminé et que les amendements constitutionnels seront apportés, nous, les contribuables canadiens, auront payé des centaines de millions de dollars pour diverses commissions et leur propagande. Puis, nous irons présenter cette offre au Québec qui devra décider si elle est acceptable ou pas. Si elle est acceptable, le coût aura peut-être été justifié, mais elle pourrait être rejetée. Où en serons-nous alors, avec tout l'argent que nous aurons dépensé? Seuls quelques-uns en retireront des bénéfices, ceux qui ont fait partie de commissions et qui auront reçu des sommes en chèques de paie substantielles, comme en témoignent les objections récentes du NPD. Ces personnes ont eu la possibilité de voyager dans tout ce grand pays, distinct, en entretenant le fait constitutionnel pour Brian Mulroney.

La Constitution est devenue un écran de fumée pour cacher les véritables problèmes de ce pays, le chômage, le libre-échange, le gaspillage gouvernemental, les taxes élevées, l'éducation chancelante et tout le reste.

Revenons-en maintenant à la Constitution. La première erreur aura été de ne pas traiter clairement, également et honnêtement avec tous les partenaires dans ces pourparlers. Le Québec ne devrait pas se trouver dans la position d'un mari violent menaçant le reste du Canada si la nouvelle Constitution ne satisfait pas toutes ses difficiles exigences. Que les Québécois décident seuls s'ils veulent ou non faire partie du Canada, ce merveilleux pays distinct. Ce n'est que si le vote est favorable au maintien du Québec dans le Canada que nous pourrons construire un pays uni et fort. Ce n'est qu'à ce moment là que nous devrions entreprendre les négociations constitutionnelles en partenaires égaux, sans accepter d'être rançonnés.

Si le Québec vote pour la séparation, nous saurons tous, une fois pour toutes, à quoi nous en tenir. Dans les deux cas, on n'aura pas consacré autant d'argent à une proposition qui risque de s'avérer inutile. On semble avoir perdu quelque chose à force d'entendre autant de théories sur la Constitution depuis dix ans. La Constitution devrait protéger tous les Canadiens. Peu importe notre origine ethnique, nous sommes tous distincts. Aucun groupe ne mérite une considération spéciale au détriment du bien de tous les Canadiens.

Envoyez un message sans ambages à Joe Clark et à Brian Mulroney en leur disant de se mettre au travail, de gouverner véritablement ce pays et de cesser de se cacher derrière l'écran de fumée de la Constitution. Notre économie et notre système social tombent en lambeaux. Je demande à ce Comité de sauver le Canada, de sauver le contribuable canadien de ses faux-semblants futiles, et de toutes les interventions que le gouvernement n'utilisera jamais, comme il n'a jamais utilisé la Commission Spicer. Je vous en prie, démissionnez maintenant.

Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Dowsett.

[*Texte*]

We will now call on Dorothy Keddie, who is a late edition. And we have two others, Marguerite Pascal and Eleanor Cristal, all names that have been added since we began the process.

I would also remind members of the committee and members of the public that you can write into the committee and tell us your thoughts, and they will be recorded and taken into consideration when the committee writes its report.

• 1735

Ms Dorothy Keddie (Individual Presentation): Madam Chairman, members of the committee and fellow Canadians, this is going to be, I am sure, the briefest of the briefs. I did make a few notes before I came, but I forgot them. So it is really off the cuff.

I came to this country 67 years ago. As long as I live, I will always remember that magnificent journey on the *S.S. Montrose* down that magnificent St. Lawrence River. Always the picture comes to my mind of the villages with their beautiful, spired churches along the wayside. The grass seemed to come right down to the river's edge. Then we came to Trois-Rivières and there was a pile of wood. It shone just like gold in the sunlight. It was an absolutely wonderful journey all the way to Montreal.

I came to this country to teach. I had a Canadian correspondent in Quebec. Through her and her father, I was able to procure a school posting before I came. Her father was an immigration officer. He met me in Montreal. Unlike a previous speaker, my impressions were very different. I was so well treated and taken care of the whole time I was there.

Then we journeyed down to a little place called Mansonville, 98 miles south of Montreal, right on the border of Vermont. There was prohibition in those days and times were pretty hectic. There was gun shooting and everything. I thought, "Oh, what a great country this is to be in." I was able to write all these things home and tell them all about it.

My year in Quebec in that little one-room school was a delightful year. I must tell you this little story because I think it illustrates perhaps the difference in our languages.

One Friday afternoon, we had a little chat. The children wanted to know about the country from which I came. I told them all about England and Wales, where I had lived and was educated. Then I said, "Well, of course, some of your forefathers came from across the sea too".

I had three little French boys in my class. Little Napoleon put up his hand. I guess his mother had remarried. He said, "Please, teacher, I knew I had two fathers, but I didn't know I had four." That was little Nappie. He was a delightful little boy.

I went to Bishop's College for a summer school course. While I was there, I received a telegram in reply to an application I had made to the Missionary Society of the Church of England in Canada to proceed to The Pas.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant donner la parole à Dorothy Keddie, qui vient de sortir. Puis nous entendrons deux autres personnes, Marguerite Pascal et Eleanor Cristal, dont les noms ont également été ajoutés après le début de ce processus.

Je voudrais rappeler également aux membres du Comité et du public que vous pouvez écrire au Comité pour lui faire part de vos réflexions et que celles-ci seront prises en considération par le Comité lorsqu'il rédigera son rapport.

Mme Dorothy Keddie (à titre individuel): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du comité, chers compatriotes, ce mémoire sera le plus court que vous aurez jamais entendu. J'ai pris quelques notes avant de venir, mais je les oubliées. C'est donc vraiment de l'improvisation.

Je suis arrivée dans ce pays il y a 67 ans. Aussi longtemps que je vivrai, je me souviendrai de ce magnifique voyage à bord du *S.S. Montrose* sur le superbe fleuve Saint-Laurent. J'ai toujours à l'esprit l'image des villages avec leurs belles églises à clochers sur la rive. L'herbe semblait venir jusqu'à la berge. Ensuite, nous sommes arrivés à Trois-Rivières et il y avait une pile de bois qui brillait comme de l'or sous le soleil. Ce fut un voyage absolument magnifique jusqu'à Montréal.

Je suis venue dans ce pays pour enseigner. J'avais une correspondante canadienne au Québec. Grâce à elle et à son père, j'ai pu obtenir un poste d'enseignante avant de venir. Son père était agent d'immigration. Il m'a rencontrée à Montréal. Mes impressions ont été bien différentes de celles d'une des personnes qui est intervenue tout à l'heure. J'ai été très bien traitée et l'on s'est beaucoup occupé de moi pendant tout le temps que j'ai passé là-bas.

Nous sommes allés ensuite dans une petite ville appelée Mansonville, à 98 milles au sud de Montréal, juste à la frontière du Vermont. C'était l'époque de la prohibition et le climat était très agité. On tirait au fusil et je me suis dit «Dieu, que c'est intéressant de vivre dans ce pays.» J'ai raconté tout cela dans des lettres que j'envoyais à ma famille.

L'année que j'ai passée au Québec, dans une petite école d'une pièce, a été délicieuse. Je dois vous raconter cette petite histoire, car elle illustre peut-être les différences entre nos langues.

Un vendredi après-midi, nous bavardions. Les enfants voulaient en savoir plus sur le pays d'où je venais. Je leur ai parlé de l'Angleterre et du pays de Galles, où j'avais vécu et où j'avais fait mes études. Ensuite, j'ai dit «bien sûr, certains de vos ancêtres, *forefathers* en anglais, ont aussi traversé l'océan pour vernir ici».

J'avais trois petits garçons français dans ma classe. Le petit Napoléon a levé la main. Je suppose que sa mère s'était remariée. Il a dit «s'il vous plaît, je savais que j'avais deux pères, mais je ne savais pas que j'en avais quatre», faisant allusion à *forefathers*. C'était le petit Nappie. C'était un merveilleux petit garçon.

Je suis allée au collège Bishop suivre un cours d'été. Pendant que j'y étais, j'ai reçu un télégramme en réponse à une demande d'emploi que j'avais envoyée à la *Missionary Society of the Church of England in Canada* pour aller à The Pas.

[*Text*]

I didn't even know where The Pas was at that time, because I had been in Canada only a year. I must tell you that in between, I also received an appointment at a two-room school in Quebec. I am sorry I cannot remember the name because it would have been quite an experience to have taught in another rural school. Then I came to northern Manitoba.

• 1740

First of all, I would like to say a word to the people who live in Quebec: "There is a destiny that shapes our ends, rough-hew them how we will". I know the times are pretty rough right now, but for Quebec there is a destiny. It is secure in Canada. No one wants to take their language or their culture from them. They have it. That is their destiny and that is one reason why I am here today, to appeal to keep the country together.

My experiences in northern Manitoba amongst the natives, of course, were totally different. I literally was shocked at the conditions on the reserves. I can remember the homes that I visited. The children were delightful. They were easy to teach and they were wonderfully disciplined. They were wanting to learn.

I always remember the inspector coming and saying, well, my dear Miss Baker—that was my name—this is the first time I have heard Indian children reading with a Welsh accent. I had come from Wales.

With regard to the natives, I do feel that they should have their own system of justice immediately, not in the future but right now. I was privileged to be a member of the Indian-Métis Friendship Centre—in fact I was one of the organizers of the original friendship centre in Flin Flon, which is easily, I am sure, the best centre in Flin Flon.

They need their own justice system. The jails are full of natives who shouldn't be there. They really haven't committed crimes. They just don't understand us and we do not understand them. Therefore, they should be given their rights immediately. In any constitutional talks that take place, they certainly should be included. After all, they are the original Canadians.

I was in a parade in The Pas once, and also in the parade was a truck with a sign that said "The Original Canadians". In that truck were seated all kinds of chiefs and a bear.

Some hon. members: Oh, oh!

Ms Keddie: I am here today to plead with the committee. Whatever they do, a Constitution that does not include the province of Quebec will make this a very different country. It will not be Canada.

After World War II I travelled home to England with my three children. The only way we could get there at that time was through Norway and Sweden. I always remember that in Norway and Sweden all eyes were turned towards the west, and that west was Canada. For all that has been said about Switzerland and their system, I know there are a lot of people there who would like to live in Canada.

[*Translation*]

Je ne savais même pas où «The Pas» se trouvait à l'époque, puisque je n'étais au Canada que depuis un an. Je dois vous dire qu'entre-temps, on m'avait également offert un poste dans une école à deux pièces au Québec. Malheureusement, je ne me souviens pas du nom car ça aurait été toute une expérience d'enseigner dans une autre école rurale. Ensuite, je suis venue dans le nord du Manitoba.

Tout d'abord, je voudrais dire un mot aux habitants du Québec: «Il y a un destin qui façonne nos vies, quoique nous fassions». Je sais que les temps sont durs en ce moment, mais le Québec a une destiné. Il est en sécurité au Canada. personne ne veut lui enlever sa langue ou sa culture. Il l'a. C'est son destin et c'est pour cette raison que je suis ici aujourd'hui, pour lancer un appel à l'unité du pays.

Dans le nord du Manitoba, parmi les autochtones, j'ai vécu des choses tout à fait différentes, naturellement. J'ai été vraiment choquée par les conditions de vie dans les réserves. Je me souviens des maisons où je suis allée en visite. Les enfants étaient merveilleux. Il était facile de leur faire la classe et ils étaient très disciplinés. Ils voulaient apprendre.

Je me souviens toujours de l'inspecteur qui est venu me dire un jour, eh bien, chère mademoiselle Baker—c'était mon nom—c'est la première fois que j'entends des enfants indiens lire avec un accent gallois. Je venais du pays Galles.

Pour ce qui est des autochtones, j'estime qu'ils devraient avoir leur propre système de justice immédiatement. Pas dans le futur, mais tout de suite. J'ai eu la chance d'être membre du Friendship Centre Indian-Métis—en fait j'étais l'une des organisatrices du centre d'amitié d'origine à Flin Flon, qui est de très loin, j'en sûre, le meilleur centre de Flin Flon.

Il leur faut leur propre système judiciaire. Les prisons débordent d'autochtones qui ne devraient pas s'y trouver. Ils n'ont pas vraiment commis de crimes. Ils ne nous comprennent pas et nous ne les comprenons pas, c'est tout. On devrait donc reconnaître leurs droits immédiatement. Ils devraient être inclus dans tous les pourparlers constitutionnels. Après tout, ce sont les premiers Canadiens.

J'ai fait partie d'un défilé à The Pas une fois, et il y avait également dans le défilé un camion portant une pancarte où l'on pouvait lire «les premiers Canadiens». À bord du camion se trouvaient différents chefs et un ours.

Des voix: Ah, ah!

Mme Keddie: Je suis ici pour présenter un plaidoyer au comité. Quoi que nous fassions, une Constitution qui ne comprend pas la province de Québec créera un pays très différent. Ce ne sera pas le Canada.

Après la Seconde Guerre mondiale, je suis allée en Angleterre avec mes trois enfants. La seule façon de s'y rendre à l'époque était de passer par la Norvège et la Suède. Je me souviendrai toujours qu'en Norvège et en Suède, tous les yeux étaient tournés vers l'Ouest, et cet Ouest c'était le Canada. Malgré tout ce que l'on peut dire sur la Suisse et son système, je sais que beaucoup de Suisses aimeraient pouvoir vivre au Canada.

[*Texte*]

Please, hurry with the Constitution. I would like to be around when it's completed.

Some hon. members: Hear, hear!

Ms Keddie: I feel that the time will come, and it should come, when, as the poet says:

Breathes there a man, with soul so dead, Who never to himself has said, This is my own, my native land! Whose heart has ne'er within him burn'd, As home his footsteps he hath turn'd, From wandering on a foreign strand!

People should travel more, if it's only from province to province. Then, when they get back, they would realize what a wonderful country this is and what a wonderful province they have.

We must include Quebec. We cannot separate our country; otherwise, it will not be Canada. Please keep it together.

• 1745

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you so much. That was very inspiring, and just when we needed it. That was wonderful. I don't know that one can say or add anything more. That was probably the most eloquent intervention I have heard during this hearing or the Charest committee hearings. Those were thoughts of wisdom on a lot of our history; a very erudite and eloquent lady.

Now I will call on Marguerite Pascal to please proceed.

Ms Marguerite Pascal (Individual Presentation): Thank you, Madam Chairperson, members, for seeing me on such short notice. I know I have five minutes; I will be very brief. I just want to touch on four issues.

The first one is native issues. The native issues are of concern to me as a member of a visible minority trampled on by the invisible majority since I came to this country. I know I can't understand how native people feel about the way this country has treated them, but if I can judge it from the way I have been treated as a visible minority, I have some feeling for what it must be like to be a native person.

For this reason, I urge the committee that before we do anything else about looking at who gets this and who gets that, the native concerns should really be given top priority so that the native people can live a life with dignity and respect, as the true Canadians they are.

The next point I want to raise is the distinct society clause. I tried to read it to see what it means. Maybe it hasn't been clarified well enough, but among some of the things that come to mind is that if one province is able to do some things that other provinces cannot do, then some of these may impinge upon our rights as Canadians. What you get will really depend on which province you live in.

[*Traduction*]

Je vous en prie, dépêchez-vous de faire la Constitution. J'aimerais bien être encore là lorsqu'elle sera terminée.

Des voix: Bravo, bravo!

Mme Keddie: Je pense que le jour viendra, et il doit venir, où comme le poète le dit:

Pauvre errant à l'âme éteinte, Qui jamais ne s'est dit, Voilà ma terre, voilà mon pays! Qui jamais de son coeur n'a senti l'étreinte, Et qui, à force de fouler des champs étrangers, S'est résigné à élire domicile sur le sol foulé.

Les gens devraient voyager davantage, ne serait-ce que d'une province à l'autre. Ensuite, lorsqu'ils reviendront, ils se rendront compte qu'ils vivent dans un pays merveilleux et dans une province magnifique.

Nous devons inclure le Québec. Nous ne pouvons pas diviser notre pays, autrement, ce ne sera pas le Canada. Je vous en prie, gardez-le uni.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie infiniment. Voilà qui porte à la réflexion, en un moment on ne peut mieux choisir. C'était vraiment brillant. Je ne crois pas que l'on puisse dire ou ajouter quoi que ce soit à cela. C'était probablement l'intervention la plus éloquente que j'ai entendue au cours de ces audiences et de celles de la Commission Charest. Vos paroles sont des paroles de sagesse qui ont trait à une bonne partie de notre histoire; vous êtes, madame, très instruite et éloquente.

Maintenant, je vais inviter M^me^ Marguerite Pascal à prendre la parole.

Mme Marguerite Pascal (à titre individuel): Merci madame la présidente, merci honorables membres de m'avoir accordé la parole malgré les brefs délais. Je sais que j'ai cinq minutes; j'essaierai par conséquent d'être très brève. Je voudrais aborder quatre problèmes.

En premier lieu je parlerai des problèmes des autochtones. Je m'intéresse à leur situation en tant que membre d'une minorité visible foulée aux pieds par la majorité invisible depuis que je suis arrivée dans ce pays. Je sais que je ne peux prétendre savoir comment se sentent les autochtones à propos de la façon dont ils sont traités dans ce pays, mais si je peux en juger par la façon dont j'ai été traité en tant que membre d'une minorité visible, je crois ressentir à peu près ce que c'est qu'être un autochtone.

C'est pour cette raison que je demande au comité qu'avant de parler des avantages des uns et des autres, nous devons accorder la priorité aux problèmes des autochtones pour que les autochtones puissent vivre dans la dignité et le respect en tant que véritables Canadiens.

Le second point que je voudrais soulever qui concerne la clause de la société distincte. J'ai essayé de la lire pour en comprendre la signification. Peut-être qu'elle n'a pas été suffisamment bien expliquée, mais j'estime que si une province obtient des privilèges par rapport à d'autres, certains de ces privilèges peuvent affecter nos droits de Canadiens. On pourrait être traités différemment selon la province dans laquelle on vivrait.

[*Text*]

I am asking the committee if it would be appropriate, fair or whatever to give something to some province that the rest of the provinces don't have. We truly want to be a country where all of the members are equal. If some province gets something the other one doesn't get, I wonder whether we'll all feel truly Canadian, regardless of where we live.

The other thing I want to mention is the values that most Canadians hold dear. Personally, I adopted Canada as my country. I could have gone to another country—I lived in Europe before I came to Canada—but I adopted Canada as my country because of the values Canadians hold, such as freedom, individual rights and equality.

I would like to believe that as long as I am a Canadian I can live anywhere in Canada and be able to feel free to do the things that human beings can, just to be able to extend myself as a truly human being. The other aspect is to be able to exercise my right as a person equal to every other person in Canada. Another one is to feel that I am equal, that I will be subject to all the rules and regulations of every Canadian, and that no Canadian will be more equal than I.

The other thing I want to point out is that Canada is so big, and I know it is very difficult to manage. But I really, truly believe the only way we can all in Canada be truly one nation is if we have a very strong central government.

Provinces can do this, that and the other thing, depending on who is leading the provinces or what is in vogue at any one time. But we really need a very strong Canadian government to ensure that regardless of where we live in Canada there will be some basic minimum standards that all of us will enjoy without fear or favour. I think we can best achieve that through a strong central government and not rely on the wishes or feelings of individual provinces to make us feel at home in Canada.

• 1750

Thank you very much, and I'm very glad I had the opportunity to speak to you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you for giving us your view as a new Canadian; we appreciate it very much.

The last person for today is Eleanor Cristal. It's good to have you here. Please proceed.

Ms Eleanor Cristal (Individual Presentation): Members of the committee, ladies and gentlemen, thank you very much for allowing me to speak on such short notice. I would like to say before I begin that the sentiments expressed by Mr. Green about Quebec are not the sentiments of the majority of westerners or the majority of Canadians.

Members of the committee, you are travelling across Canada for the purpose of finding out what the Canadian people want for their country. As I see it, the Canadian people want a strong central government with the same

[*Translation*]

La question que je pose au comité est la suivante: serait-il approprié, juste, d'accorder à une province donnée des avantages dont les autres ne jouiraient pas. Nous voulons être un pays dont tout les membres sont égaux. Si une province donnée obtient des privilèges par rapport aux autres, je me demande si nous pourrions continuer de nous sentir véritablement Canadiens, quel que soit l'endroit où nous vivons.

En troisième lieu, j'aimerais parler des valeurs qui sont chères à la plupart des Canadiens. Personnellement, j'ai adopté le Canada comme mon pays. J'aurais pu aller dans un autre pays, dans la mesure où j'ai vécu en Europe avant de venir au Canada, mais j'ai adopté le Canada en raison des valeurs que les Canadiens font leurs: la liberté, les droits individuels, l'égalité.

Je souhaite qu'en tant que Canadienne, je puisse vivre partout au Canada, être libre d'agir comme tout être humain et de m'épanouir au maximum en tant que véritable être humain. J'aimerais également pouvoir exercer mes droits en tant que personne égale à tous les autres Canadiens. J'aimerais sentir que je suis égale aux autres Canadiens, que je suis soumise aux mêmes lois et règlements que tous les autres Canadiens, et qu'aucun Canadien n'est supérieur aux autres.

Permettez-moi de souligner, pour terminer, que le Canada est immense, et je sais qu'il est très difficile à diriger. Mais je crois, du fond du coeur, que la seule façon pour tous les Canadiens de former une seule nation est d'avoir un gouvernement central très fort.

Les provinces peuvent prendre certaines décisions, dépendant de leurs dirigeants et des préoccupations du moment. Mais nous avons vraiment besoin d'un gouvernement canadien très fort pour être sûrs que, quel que soit l'endroit où nous vivons au Canada, il y a un minimum d'avantages dont nous pouvons bénéficier tous sans peur, ni faveur. À mon avis, la meilleure façon d'y arriver est d'avoir un gouvernement central fort plutôt que de dépendre des désirs et sentiments des provinces pour que nous puissions nous sentir à l'aise au Canada.

Je vous remercie infiniment et je suis très heureuse d'avoir eu l'occasion de m'adresser à vous.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci de nous avoir fait part de votre point de vue de néo-Canadienne; nous vous en sommes très reconnaissants.

La dernière personne que nous allons entendre aujourd'hui est Eleanor Cristal. Bienvenue, madame Cristal. Vous avez la parole.

Mme Eleanor Cristal (à titre individuel): Honorables membres de la commission, mesdames et messieurs, je vous remercie infiniment de m'avoir permis de m'adresser à vous alors que mon intervention n'avait pas été prévue à l'avance. Avant de commencer, j'aimerais dire que les sentiments exprimés par M. Green à propos du Québec ne sont pas ceux de la majorité des habitants de l'Ouest canadien ni de la majorité des Canadiens tout court.

Honorables membres de la commission, vous parcourez le Canada afin de savoir ce que les Canadiens veulent pour leur pays. À mon avis, le peuple canadien veut un gouvernement central fort ainsi que des droits égaux pour tous les

[*Texte*]

equality rights for all Canadians. What they do not want is a group of small, powerful regions across the country, each with a different agenda; an opting-out clause that puts Canada-wide social programs at risk; a Council of the Federation, a non-elected body outside Parliament with a veto over certain parliamentary legislation; a dangerous economic union entrenched in the Constitution; property rights entrenched in the Constitution, which places at risk such things as environmental problems, landlord and tenant problems, women in divorce and separation cases. They do not want their equality rights eroded in the Charter of Rights and Freedoms. What they do want is a strong central government and equal rights for all Canadians clearly articulated in the Constitution of Canada. Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): That was a very good note to end on. Thank you very much, Eleanor Cristal, for coming forward with your thoughts.

Thank you, Brandon, for giving us your courtesy and your attention for the last day. And thank you, Manitoba. We have heard from over 50 people in Winnipeg and in the 10 cities we were in. Yesterday, we heard from dozens and dozens more. Here in Brandon we have had the opportunity to listen to 7 groups and another 16 individuals.

But, you know, it's just a drop in the bucket. We want to hear from you. It's so difficult for us to be able to hear from all of you who might be stimulated to want to talk to us because of this process and because of what you have seen today. So we invite you, we implore you, to write your thoughts down on a piece of paper—it doesn't have to be anything fancy—and send it to the Clerk of the Committee, 601 Wellington Building, Ottawa. We would love to hear from you and we would like to record your views and make them part of our report when we turn it in, in February.

Thank you all very much. It has been a pleasure to be with you.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Canadiens. Ils ne veulent pas d'un groupe de petites régions puissantes à travers le pays, ayant chacune un programme différent; d'une clause de retrait qui mettrait en danger les programmes sociaux du Canada tout entier; d'un Conseil de la Fédération, organe non élu, distinct du Parlement, ayant un droit de véto sur certaines lois votées par le Parlement; d'une union économique dangereuse inscrite dans la Constitution; de droits à la propriété consitutionnalisés qui seraient un danger pour des questions relatives à l'environnement, synonymes de problèmes pour les propriétaires et les locataires, et qui nuiraient aux femmes en instance de divorce ou de séparation. Les Canadiens ne voudraient pas que leur droit à l'égalité, énoncés dans la Charte des droits et libertés, soient érodés. Ils veulent un gouvernement central fort; ils veulent que pour tous les Canadiens le droit à l'égalité soit clairement exprimé dans la Constitution du Canada. Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci d'avoir terminé par une note aussi optimiste. Je vous remercie, madame Eleanor Cristal, d'être venue nous faire part de vos sentiments.

Je voudrais remercier Brandon pour l'accueil et l'attention qui nous ont été accordés pour cette dernière journée que nous passons ici. Merci beaucoup à tout le Manitoba. Nous avons entendu plus de 50 personnes à Winnipeg et dans les dix villes que nous avons visitées. Hier nous en avons entendu des dizaines et des dizaines d'autres. Ici à Brandon nous avons eu l'occasion d'écouter 7 groupes et 16 personnes à titre individuel.

Mais comme vous le savez, il ne s'agit que d'un début. Nous aimerions connaître votre sentiment. Il est malheureusement difficile pour nous de pouvoir entendre tous ceux qui voudraient prendre la parole dans le cadre de cette commission en raison de ce qu'ils ont vu aujourd'hui. Par conséquent, nous vous invitons, nous vous implorons de nous faire part de votre point de vue en nous écrivant, et vous n'avez pas besoin d'un papier très recherché pour cela. Veuillez envoyer vos lettres au Greffier de la Commission, 601, édifice Wellington, Ottawa. Ce sera un plaisir pour nous de recevoir votre courrier, d'enregistrer votre point de vue et de l'inclure dans le rapport que nous allons déposer en février.

Grand merci à tous. Nous avons été très heureux de vous rencontrer.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Brandon Women's Study Group:

Paula Mallea,

Mary Annis;

Donna Everitt.

From the Manitoba Métis Federation:

Fortunat Guiboche, Senator;

Holly Ferguson, Member;

Dorothy Rokovetsky, Member.

Individuals:

Ken Hanly,

M.V. Naidu;

Gerry McKinney.

TÉMOINS

Du Brandon Women's Study Group:

Paula Mallea;

Mary Annis;

Donna Everitt.

Du Manitoba Métis Federation:

Fortunat Guiboche, sénateur;

Holly Ferguson, membre;

Dorothy Rokovetsky, membre.

À titre particulier:

Ken Hanly;

M.V. Naidu;

Gerry McKinney.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publication

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 19
Wednesday, November 13, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Claude Castonguay, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 19
Le mercredi 13 novembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Claude Castonguay, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

LIBRARY ... OF TORONTO

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24304

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Claude Castonguay, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

Senators

Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Normand Grimard
Daniel Hays
Finlay MacDonald
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
Lee Clark
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Robert Nicholson
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Claude Castonguay, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les sénateurs

Gérald Beaudoin
Claude Castonguay
Normand Grimard
Daniel Hays
Finlay MacDonald
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
H.A. Olson
Peter Stollery—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Les membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Bill Blaikie
Ethel Blondin
Lee Clark
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Robert Nicholson
Lorne Nystrom
André Ouellet
Rey Pagtakhan
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 13, 1991
(19)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:31 p.m. this day, in Room 200 West Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Claude Castonguay presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Normand Grimard; Finlay MacDonald and Donald Oliver.

Representing the House of Commons: Jean-Pierre Blackburn; Lee Clark; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ken Hughes; Wilton Littlechild; David MacDonald; Rob Nicholson; Ross Reid; John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Senator present: The Honourable John Lynch-Staunton.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The Joint Chairman, the Honourable Claude Castonguay made a statement.

At 3:39 o'clock p.m., the Committee was adjourned *sine die*.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 13 NOVEMBRE 1991
(19)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 31, à la pièce 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de l'honorable sénateur Claude Castonguay (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Gérald Beaudoin; Claude Castonguay; Normand Grimard; Finlay MacDonald et Donald Oliver.

Représentant la Chambre des communes: Jean-Pierre Blackburn; Lee Clark; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ken Hughes; Wilton Littlechild; David MacDonald; Rob Nicholson; Ross Reid; John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre sénateur présent: L'honorable John Lynch-Staunton.

Conformément à ses Ordres de renvoi du mercredi 19 juin 1991 et du vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Le coprésident, l'honorable Claude Castonguay, fait une déclaration.

À 15 h 39, le Comité suspend ses travaux jusqu'à une date indéterminée.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 13, 1991

• 1533

Le coprésident (le sénateur Castonguay): À l'ordre, s'il vous plaît!

Selon l'ordre de renvoi qui a créé le Comité, le quorum est établi à 13 membres. Le greffier me confirme que nous avons le quorum et que nous pouvons donc débuter cette séance du Comité.

Comme vous le savez, M^me^ Dobbie et moi avons présidé à tour de rôle les séances de ce Comité. Cet après-midi, avec votre permission, je vais présider la séance. Je regrette évidemment que les membres du Comité qui appartiennent aux deux partis d'opposition ne soient pas présents à cette séance compte tenu de la nature et de l'importance du mandat de notre Comité. Comme ils ne sont pas ici, je vais être bref.

Vous savez que plus tôt au cours de l'après-midi, de nouvelles propositions ont été transmises par le gouvernement aux chefs des deux partis d'opposition, M. Chrétien et M^me^ McLaughlin. Ces propositions venaient compléter celles énoncées dans la lettre du 11 novembre du ministre, M. Clark.

• 1535

Les propositions additionnelles qui ont été transmises aujourd'hui ont trait à la poursuite de nos travaux ou débats touchant les propositions constitutionnelles. Le ministre a proposé que des conférences soient tenues sous l'égide d'organismes indépendants sur l'ensemble des propositions qui ont été rendues publiques au mois de septembre. Il a proposé qu'une conférence soit tenue sur la première partie des propositions, c'est-à-dire celles qui ont trait à la citoyenneté et à la diversité,

so a conference on citizenship and diversity under the auspices of an independent organization, organized jointly with the government.

Il a proposé une conférence sur l'institution de structures politiques nouvelles ou plus appropriées,

therefore a conference on the institutions for a modern Canada.

Il a proposé également une conférence sur les propositions touchant l'union économique, une conférence sur la fédération ou le partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement, ainsi qu'une conférence ou un processus pour l'étude, sur un pied d'égalité, des propositions qui touchent les aborigènes. Enfin, en janvier ou en février, il y aurait une grande conférence qui pourrait réunir les participants à chacune des conférences dont je viens de faire état ainsi que d'autres citoyens, de telle sorte qu'une plus grande participation de la population soit également comprise dans ce processus.

Tout ceci est proposé, non seulement afin que le processus d'étude et de débat des propositions se poursuive, mais également afin que le mandat de ce Comité soit ramené à un mandat plus traditionnel et qu'il soit possible de

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 13 novembre 1991

The Joint Chairman (Senator Castonguay): Order, please!

In accordance with the order of reference that established the committee, the quorum is 13. The Clerk has confirmed that we have a quorum and that we can therefore begin our meeting.

As you know, Mrs. Dobbie and I have taken turns chairing the committee meetings. With your permission, I will chair this afternoon's session. Naturally, I regret that the committee members from the opposition parties are not here, given the nature and importance of our mandate. Since they are not present, I will be brief.

As you know, earlier this afternoon, the government gave some new proposals to the two opposition party leaders, Mr. Chrétien and Mrs. McLaughlin. These proposals are further to the ones set out by Mr. Clark in his letter of November 11.

The additional proposals submitted today deal with how we should continue our work on the constitutional package. The minister has suggested that conferences, under the auspices of independent organizations, be held on all the proposals announced in September. He suggested that a conference be held on the first part of the proposals, those dealing with citizenship and diversity,

il s'agit donc d'une conférence au sujet de la citoyenneté et de la diversité sous l'égide d'un organisme indépendant, et organisée conjointement avec le gouvernement.

He suggested a conference on new or more appropriate political structures,

donc une conférence sur les institutions d'un Canada moderne.

He also suggested that a conference be held on the economic union proposals, one on the federation or the distribution of powers between the two levels of government, and another, dealing with a process to study, on an equal footing, the proposals on Native people. Finally, he suggested that a major conference be held in January or February that would bring together the participants of each of the conferences I have just described in addition to other citizens, so that the new process would involve greater public participation.

The purpose of all these proposals is not only to continue the debate and study of the constitutional package, but also to give our committee a more traditional mandate and allow it to complete its work before the end of February.

[*Texte*]

terminer les travaux avant la fin du mois de février. Cette date est importante si l'on veut respecter l'échéance qui nous a été fixée et donner à l'ensemble des citoyens canadiens un message clair, à savoir que nous avons vraiment l'intention que ce processus se poursuive et se termine dans les délais établis.

Je souhaite donc, et je sais que j'exprime le voeu de mes collègues en faisant ce souhait, que les échanges entre le gouvernement et les deux partis d'opposition se poursuivent, de telle sorte que ce Comité puisse se remettre au travail dans les meilleurs délais, dans un cadre plus précis, bien circonscrit, et qu'il y ait une entente claire entre les partis à ce sujet.

Since we are a tripartite committee, we should normally be sitting with the representatives of the opposition parties.

Il est clair que nous devrions siéger aujourd'hui avec les représentants des partis d'opposition. C'est l'esprit dans lequel ce Comité a été formé. Alors, il ne m'apparaît pas approprié de poursuivre plus longuement cette séance.

Voulez-vous invoquer le Règlement, monsieur Blackburn?

M. Blackburn (Jonquière): Oui, monsieur le président. Vous me permettrez de faire un parallèle puisque je pense que le moment est important. Vous vous rappellerez qu'en 1981, il y a eu la nuit des longs couteaux, quand le Québec a été isolé.

• 1540

Aujourd'hui, alors que le Québec attend que nous lui fassions des propositions constitutionnelles pour le référendum d'octobre prochain, il est extrêmement important que notre Comité puisse avancer et entendre des témoins pour être en mesure d'améliorer les propositions constitutionnelles. Encore aujourd'hui, le Québec se retrouve isolé puisqu'on ne peut pas avancer étant donné la non-participation des membres de l'opposition. Je voudrais que les personnes qui sont en autorité comprennent bien que nous leur tendons la main. L'intérêt de notre pays est en jeu. Nous sommes en mesure d'apporter des correctifs, tel que vous l'avez mentionné, mais pour ce faire, nous avons besoin de leur collaboration.

Le coprésident (le sénateur Castonguay): Je vous remercie, monsieur Blackburn.

Je déclare donc cette séance terminée. Nous ajournons *sine die*.

[*Traduction*]

This date is important if we want to keep within the timetable that has been set and give all Canadians a clear message—namely that we really intend to have this process go forward and be completed on time.

I therefore hope, I hope that I am speaking here for my colleagues as well, that the negotiations between the government and the two opposition parties will continue, so that the committe can get back to work as soon as possible, with a more specific, clearly defined mandate, and that there will be a clear agreement among the parties on this matter.

Étant donné que le comité est composé de trois partis, nous devrions siéger normalement avec des représentants des partis d'opposition.

Obviously, we should be sitting with the representatives of the opposition parties today. That is the spirit in which this committee was set out. I therefore think it is inappropriate to continue this meeting any longer.

Do you have a point of order, Mr. Blackburn?

Mr. Blackburn (Jonquière): Yes, Mr. Chairman. I would just like to draw a parallel here, because I think this is an important time. You will remember that in 1981, we witnessed the Night of the Long Knives, when Quebec was isolated.

Today, at a time when Quebec is waiting for us to submit constitutionnal proposals before the referendum next October, it is extremely important that our committee function and hear witnesses, so that we can improve the constitutional package. Once again, Quebec is isolated, because we cannot proceed in the absence of the opposition members. I want those in authority to understand that we are reaching out to the opposition parties. The interest of our country is at stake. We can make some improvements, as you said, but we need their help to do so.

The Joint Chairman (Senator Castonguay): Thank you, Mr. Blackburn.

The meeting is adjourned *sine die*.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | **Poste-lettre**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

1 2 91 1

SENATE

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 20

Tuesday, November 26, 1991

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator

Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 20

Le mardi 26 novembre 1991

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur

Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24367

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mabel Deware
Daniel Hays
Allan MacEachen
Joan Neiman
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(9)
Vancancy—(1)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Coline Campbell
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Doug Fee
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Rod Murphy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mabel Deware
Daniel Hays
Allan MacEachen
Joan Neiman
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(9)
Vacance—(1)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Coline Campbell
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Doug Fee
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Wilton Littlechild
David MacDonald
Howard McCurdy
Rod Murphy
Lorne Nystrom
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 26, 1991
(20)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 9:35 a.m. this day, in Room 200 West Block.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes; Gérald Beaudoin; Mabel Deware; Daniel Hays; Donald Oliver and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; Coline Campbell; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Doug Fee; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Wilton Littlechild; David MacDonald; Howard McCurdy; Rod Murphy; Lorne Nystrom; André Ouellet; Ross Reid; John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Senator present: The Honourable Pierre DeBané.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The Senate Joint Clerk presided over the election of the Senate Joint Chairman.

On motion of Nancy Teed; it was agreed,—That the Honourable Senator Gérald Beaudoin be elected as Joint Chairman.

The Senate Joint Chairman made a statement.

At 9:58 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Richard Rumas

Joints Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 26 NOVEMBRE 1991
(20)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 9 h 35, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les honorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mabel Deware, Daniel Hays, Donald Oliver et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Coline Campbell, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Doug Fee, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Wilton Littlechild, David MacDonald, Howard McCurdy, Rod Murphy, Lorne Nystrom, André Ouellet, Ross Reid, John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre sénateur présent: L'honorable Pierre DeBané.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule n° 1*).

Le cogreffier du Comité préside à l'élection du coprésident pour le Sénat.

Sur motion de Nancy Teed, il est convenu,—Que l'honorable sénateur Gérald Beaudoin soit élu coprésident.

Le coprésident pour le Sénat fait une déclaration.

À 9 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 26, 1991

• 0938

The Clerk of the Committee: The first order of business is the election of the Senate joint chairman.

Senator Teed (Saint John): I would like to nominate Senator Beaudoin.

The Clerk: Is there a seconder?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I would declare Senator Beaudoin elected as co-chairman from the Senate. Senator Beaudoin, would you take your place.

• 0940

Senator Beaudoin will address the committee.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Madame Dobbie, je désire remercier les membres du Comité de la confiance qu'ils me manifestent aujourd'hui. La tâche qui m'est impartie est considérable. J'accède à la coprésidence à un moment particulièrement difficile. Il nous reste tout au plus trois mois pour nous acquitter de notre mandat. Je vais donc consacrer tout mon temps et toutes mes énergies à mener cette tâche à bien.

Je désire remercier chaleureusement mon collègue, M. le sénateur Castonguay, cet homme fort respecté au Québec et au Canada, pour les longues heures, pas toujours faciles, qu'il a consacrées à la coprésidence de notre Comité. Je lui souhaite un prompt rétablissement.

This tripartite committee must go on. Our mandate is clear-cut. We have before us 28 resolutions. We have to consult the people and we have to report by the end of February next. With the help and collaboration of each member of this tripartite committee, we are in a position, in my opinion, to file a useful report to the Parliament of Canada. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Senator Beaudoin, and congratulations.

M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je voudrais, au nom de ma formation politique, féliciter le sénateur Beaudoin pour sa nomination et l'assurer de notre appui et de notre coopération dans la tâche qui l'attend.

Nous avons travaillé avec le sénateur Beaudoin au sein du Comité Beaudoin-Edwards d'une façon très positive et très constructive. Nous pensons que la tâche qu'il vient de décrire est importante et urgente et doit être menée à bien. Nous espérons donc voyager moins et travailler davantage à Ottawa, étudier les propositions constitutionnelles et faire un rapport qui sera, nous l'espérons, unanime à la fin des travaux en février et qui pourra être soumis à l'approbation, non seulement des gouvernements provinciaux, mais de toute la population canadienne.

En terminant, vous me permettrez de souhaiter au sénateur Castonguay un prompt rétablissement. Nous espérons que sa santé n'a pas été trop affectée par les méandres du Comité constitutionnel et nous voulons l'assurer de notre amitié. Nous lui souhaitons nos meilleurs voeux, ainsi qu'à sa famille.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 26 novembre 1991

Le greffier du comité: Le premier point à l'ordre du jour est l'élection du coprésident venant du Sénat.

Sénateur Teed (Saint John): Je me permet de présenter la candidature du sénateur Beaudoin.

Le greffier: Quelqu'un veut-il appuyer cette motion?

La coprésidente (Mme Dobbie): Je déclare le sénateur Beaudoin élu coprésident pour le Sénat. Sénateur Beaudoin, je vous invite à prendre votre place.

Le sénateur Beaudoin va maintenant s'adresser au comité.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mrs. Dobbie, I would like to thank committee members for the confidence they have shown in me today. The task I have been assigned is considerable. I am taking on the position of Joint Chair at a particularly difficult time. At most, we have three months left to carry out our mandate. I am therefore going to devote all my time and energy to seeing this task through to a successful conclusion.

I would like to express my sincere thanks to my colleague, Senator Castonguay, this highly respected individual in Quebec and Canada, for the long, sometimes difficult, hours he spent as Co-Chairman of our committee. I am wishing him a speedy recovery.

Ce comité tripartite doit poursuivre ses travaux. Notre mandat est clair. Nous sommes saisis de 28 résolutions. Nous devons consulter la population et faire rapport d'ici la fin de février. Avec l'aide et la collaboration de chaque membre de ce comité nous avons, à mon avis, présenté un rapport utile au Parlement du Canada. Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, sénateur Beaudoin, et félicitations.

Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): On behalf of my party, I would like to congratulate Senator Beaudoin and assure him that he can count on our support and co-operation.

We worked very positively and constructively with Senator Beaudoin on the Beaudoin-Edwards Committee. We think the task he has just described is an important and urgent one, and must be seen through to a successful conclusion. We therefore hope that the committee will be travelling less and working more in Ottawa, studying the constitutional proposals and drafting its report. We hope this report we table at the end of February will be unanimous and will be submitted for the approval not only of the provincial governments, but also of the Canadian people as a whole.

In conclusion, I would like to wish Senator Castonguay a quick recovery. We hope his health has not been too affected by the ups and downs of the constitutional committee, and we would like to assure him of our friendship. We extend our best wishes to him and to his family.

[*Texte*]

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I would like to congratulate Senator Beaudoin on his election this morning as the co-chair of the committee.

Toutes nos félicitations, monsieur le sénateur. Nous avons confiance en vous comme coprésident non partisan.

We have worked with you on the amending formula with Jim Edwards. We enjoyed your presiding over that committee along with Jim Edwards. We wish you the best and appreciate your background in constitutional law. We appreciate your recognition of the complexity of this great country of ours.

While I have the floor, I would like to suggest this committee express our thanks to Senator Castonguay and wish him a speedy recovery from his health problems. I think we are saddened that he is no longer with us. He is a great Canadian who has made a great contribution. He is very highly respected in the province of Quebec and is respected right across the country. His contribution shall be missed.

• 0945

M. Reid (St. John's-Est): Au nom de mes collègues, je félicite le sénateur Beaudoin, un expert,

a man who has a tremendous amount of respect in the Senate, the constitutional world and across the country. We look forward to working with him. His experience with the Constitution committee on the amending formula has shown his dedication, his commitment and certainly his knowledge in this area, as well as his ability to make the committee work.

Senator, I know your leadership will be appreciated by all of us. We're looking forward to working with you.

Quant à notre collègue, le sénateur Castonguay, un homme fort respecté au Canada et au Québec, comme a dit le sénateur Beaudoin,

we wish him well and a speedy recovery. I'm sure his contribution to this committee, to this constitutional debate, and to the unity of this country will continue. We look forward to that.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Reid, this is the only item of business on today's agenda. I would also add my words of... Yes, Mr. Allmand?

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Can I please raise a point of order? I'm wondering if at some early date the committee could give us all a list of the names of the people on the committee staff. I know there have been several changes. Could we have some sort of organigram, a list of the staff, their responsibilities, and to whom they report?

As well, in the reporting process, I would like to know the relationship between the clerks of the committee and the new executive director; I'm not sure of his exact title. I think this would be very helpful. Those of us on the committee who may want to phone for this or that now don't know exactly who is responsible for what.

[*Traduction*]

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je tiens à féliciter le sénateur Beaudoin de son élection ce matin comme coprésident du comité.

Sincere congratulations, Senator. We have confidence in you as a non-partisan co-chair.

Nous avons travaillé avec vous et Jim Edwards au comité qui a examiné la formule de modification de la Constitution. Nous avons apprécié la façon dont vous et Jim Edwards avez présidé le comité. Nous vous souhaitons nos meilleurs voeux et nous croyons que vos antécédents dans le domaine du droit constitutionnel seront utiles. Nous apprécions également le fait que vous soyez conscient de la complexité de notre grand pays.

Pendant que j'ai la parole, je tiens à proposer que le comité remercie le sénateur Castonguay et lui souhaite un prompt rétablissement. Nous sommes attristés du fait qu'il ne soit plus avec nous. C'est un grand Canadien qui a eu une contribution importante. Il est hautement respecté dans la province du Québec et partout au pays. Sa contribution nous manquera.

Mr. Reid (St. John's-Est): On behalf of my colleagues, I would like to congratulate Senator Beaudoin, an expert in his field,

un homme qui jouit d'énormément de respect au Sénat, dans le milieu constitutionnel et partout au pays. Nous attendons avec impatience le plaisir de travailler avec lui. Son travail comme coprésident du comité sur la formule de modification de la Constitution a démontré son dévouement, son engagement et ses connaissances dans ce domaine, en plus de sa capacité de faire fonctionner un comité.

Je sais, sénateur, que nous allons tous apprécier votre leadership. Nous avons hâte de travailler avec vous.

As Senator Beaudoin said, our colleague, Senator Castonguay is a highly respected individual in Canada and in Quebec, and

nous lui souhaitons tous nos voeux de prompt rétablissement. Je suis convaincu que sa contribution au travail de ce comité, au débat constitutionnel et à l'unité du pays va continuer. Nous comptons sur cela.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Reid. C'est la seule question à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je tiens également à ajouter... Oui, M. Allmand?

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Puis-je invoquer le Règlement? Je me demande si on pourrait nous donner bientôt une liste des noms de tout le personnel du comité. Je sais qu'il y a eu plusieurs changements. Est-ce qu'on pourrait nous donner un organigramme, une liste des noms du personnel avec leurs responsabilités et les noms des personnes à qui ils font rapport?

J'aimerais également savoir quel est le rapport entre les greffiers du comité et le nouveau directeur général; je ne connais pas son titre exact. Je pense que cela nous serait très utile. Parfois nous voulons téléphoner pour avoir des renseignements, et à l'heure actuelle, nous ne savons pas qui est responsable de quoi.

[*Text*]

On a point of order, there have been a lot of controversies or questions about what was or wasn't said at several of our meetings. Consequently, it's important that the printed record of the meetings be exact.

In reading some of the proceedings, I noticed errors with respect to some of the things I said. I'm just wondering how we correct the record. I know we get the blues, but in the printed version there sometimes are mistakes that weren't even in the blues. At one of the meetings in Toronto there was something in the final version that was not in the blues.

I'd like to know how we can make sure the *Minutes of Proceedings and Evidence* are correct so that those who read the record get a proper interpretation of what took place.

I wouldn't mind if both of those matters could be dealt with.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Allmand, I will take those matters forward. Immediately after the adjournment of this meeting, there will be a steering committee meeting. There I will address both of the questions you raised. I will ask for a list of the staff and an organigram with telephone numbers, etc., so that the committee can be in touch with those charged with the responsibilities for all the various committee functions.

On the agenda of the steering committee this morning, I believe there will be questions about when the next meeting of the full committee will be held and what will be on that agenda. We will communicate that to you as soon as possible after the steering committee is adjourned.

I think it's the desire of many to see the committee meet very soon. Thank you all for this morning.

Mr. Ouellet: As you know, our committee at some point would probably find it useful that before we resume the work of the committee and start hearing witnesses, there be a meeting of the minds, maybe a meeting where all of us could discuss and exchange views on the work of the committee, the future work of the committee, and the ultimate goal of the committee.

We believe this is one aspect that's very important. I think the steering committee should deal with this, but obviously that's one element we have to address and report on to all members as soon as possible.

• 0950

One other element I want to raise in public, because I think it is important, is that there be mechanisms and liaisons established with the parallel aboriginal committee. We have said from the very beginning that possibly this committee was to strike a subcommittee to deal with the aboriginal issues. We have been told by the aboriginal representatives that they are interested in meeting with us and dealing with us.

On the other hand, we've been informed that the government wants to have a specific conference on aboriginal issues, which may be all right. If that is what the government wants to do, they could have their conference. I think a conference organized by the government is one thing, but the liaison and the close relationship between the parallel process established by the aboriginal people and the work of our committee is extremely important. I certainly want to impress

[*Translation*]

J'invoque le Règlement. Il y a eu beaucoup de controverse ou de questions au sujet de ce qui a été dit ou ce qui n'a pas été dit lors de plusieurs de nos réunions. Par conséquent, il est important que les fascicules imprimées soient exacts.

En lisant certains des procès-verbaux, j'ai trouvé des erreurs dans certaines de mes observations. Je me demande comment on peut corriger les procès-verbaux. Je sais que nous recevons les bleus, mais parfois il y a des erreurs dans la version imprimée qui n'existait même pas dans les bleus. Il y avait quelque chose dans le fascicule d'une des réunions à Toronto qui ne figurait pas dans les bleus.

J'aimerais savoir comment nous pouvons nous assurer que les *procès-verbaux et témoignages* sont exact pour que ceux qui lisent la fascicule aient la bonne interprétation de ce qui s'est passé.

J'aimerais qu'on règle ces deux quesitons.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Allmand. Nous allons examiner ces deux questions. Il y aura une réunion du comité directeur tout de suite après cette réunion. Je vais traiter des deux questions que vous avez soulevées à ce moment là. Je vais demander une liste des noms du personnel, un organigramme, les numéros de téléphone, etc. De cette façon,les membres du comité pourront communiquer avec les bonnes personnes.

Lors de la réunion du comité directeur, je pense qu'il sera également question de la date de la prochaine réunion du comité plénier et des questions qui seront à l'ordre du jour. Nous allons vous transmettre ces renseignements aussitôt que possible.

Je pense que beaucoup d'entre nous tiennent à ce que le comité se réunisse très bientôt. Je vous remercie tous.

M. Ouellet: Comme vous le savez, avant que le comité ne commence à entendre des témoins, nous estimons qu'il serait utile d'avoir une réunion pour discuter de l'avenir des travaux du comité et de son objectif ultime.

Nous estimons qu'il s'agit là d'un aspect très important. À mon avis, le comité directeur devrait examiner cette question et faire rapport aux membres du comité aussitôt que possible.

J'aimerais soulever une autre question en public, car je crois que c'est important, puisqu'il s'agit des mécanismes de liaison que nous devons voir avec le comité parallèle chargé des questions autochtones. Dès le début, nous avons dit, que ce comité pourrait peut-être constituer un sous-comité pour traiter des questions autochtones. Les représentants autochtones nous ont déclaré qu'ils seraient disposés à avoir une rencontre avec nous et à traiter avec nous.

Par ailleurs, nous avons été informés que le gouvernement souhaite organiser une conférence spéciale sur les questions autochtones, ce qui est peut-être une bonne idée. Si c'est l'intention du gouvernement, rien ne l'en empêche. Une conférence organisée par le gouvernement est une chose, mais la liaison et les relations étroites que nous devrions avoir avec les autochtones engagés dans un processus parallège au nôtre sont capitales. J'insiste

[*Texte*]

upon you, and I have been reminded by my colleague, Ethel Blondin, that these people ought to have direct links with our committee. The aboriginal issue ought to be something on which we make specific recommendations as a committee, and the only way to do this is by establishing an extremely close rapport with this parallel process of the aboriginal people. We would not be satisfied, exclusively, that the government, at some time, hold a conference with aboriginal people; it has to be a working relationship that is clearly established between our committee and their parallel process.

Mr. Reid: I think Mr. Ouellet raises a couple of points that are very important and interesting, points that he, Mr. Nystrom and I discussed last week. I think the process of sitting down with the committee, perhaps without lights and cameras, and being able to talk about where it is that we want to go and the things that are important... I know my colleagues and I have discussed this at length. That process tells us not only how we go from here, but I think it allows us to concentrate on the things that are really going to be of substantial impact and of use to the government and the Parliament in the early spring. I think that's the process we would like to accomplish. The aboriginal process is very important. I think the steps that have been taken in the last month in bringing those two processes together on terms that have been suggested by the aboriginal people and agreed upon, are particularly important. I think we recognize how critical that is for this country, not only in the current time, but also to deal with history that we are not too proud of.

In that regard, it's my hope that perhaps the steering committee can meet this week with representatives of the aboriginal community to deal with some of those things, and I would recommend that to my colleagues.

On the conference on aboriginal issues, the government has made it clear it will structure that conference in consultation with... I think they are prepared to be very flexible and creative in building the discussion outside this committee around that issue. I appreciate the suggestions of my colleagues and certainly will pass them on to the government.

Mr. Nystrom: I think it is very important that we have a meeting of the committee, so everybody has a chance to have some input in where we go and what the goals and objectives are.

You will recall that about three weeks ago, in Brandon, when we terminated that particular round, we agreed to come back to Ottawa and have a meeting of the full committee to deal with administration, organizational problems and the like. Because of a number of things that have happened, that meeting has been postponed on two or three occasions. I think it is very important that this meeting be held this week. There have been some informal conversations that perhaps Thursday might be an appropriate date. I think it is very important that we get to hearing witnesses as soon as possible. We have made a public commitment, of course, to give witnesses adequate notice before they are invited to appear before the committee.

[*Traduction*]

beaucoup, et ma collègue Ethel Blondin m'a prié de le faire, pour que les peuples autochtones aient des liens directs avec notre comité. La question autochtone devrait faire l'objet de recommandations spéciales de notre comité et la seule façon d'y parvenir sera d'établir des rapports extrêmement étroits entre le processus parallèle des peuples autochtones et notre comité. Nous ne nous contenterons pas d'une conférence avec les autochtones organisée par le gouvernement, à un moment ou à un autre; il faut établir des relations de travail très réelles entre notre comité et ce processus parallèle.

M. Reid: M. Ouellet soulève ici deux points qui sont extrêmements importants et intéressants et dont nous avons discuté tous les deux avec M. Nystrom la semaine dernière. L'idée de nous rencontrer, peut-être sans les projecteurs et les caméras afin de discuter de ce que nous voulons faire et de ce qui est important... Je sais que j'en ai déjà parlé longuement avec mes collègues. Cela nous permet non seulement de voir quel cheminement suivre, mais également de nous concentrer sur les choses qui vont vraiment avoir une incidence importante et qui pourraient être utiles pour le gouvernement et pour le Parlement au début du printemps. C'est le genre de processus que nous voudrions établir. Le processus autochtone est très important. Les mesures qui ont été prises au cours du dernier mois afin de rapprocher ces deux processus en des termes suggérés par les autochtones et acceptés par nous sont particulièrement importantes. Nous reconnaissons que cela est absolument critique pour le pays, non seulement aujourd'hui mais également pour essayer de régler les problèmes historiques dont nous ne sommes pas particulièrement fiers.

J'espère donc que le comité directeur pourra, cette semaine, avoir une rencontre avec les représentants des autochtones pour traiter de certaines de ces choses et c'est ce que je recommande à mes collègues.

À propos de la conférence sur les questions autochtones, le gouvernement a indiqué clairement qu'il organiserait en consultation avec... Je crois qu'il est prêt à se montrer très souple et novateur afin de faciliter les discussions en dehors du comité. Je remercie mes collègues de leurs suggestions que je ne manquerai certainement pas de communiquer au gouvernement.

M. Nystrom: Il est très important d'avoir une réunion du comité afin que tout le monde puisse donner son avis sur ce que nous devons faire et sur les objectifs à poursuivre.

Vous vous souviendrez qu'il y a trois semaines environ, à Brandon, lorsque nous avons eu notre dernière séance de comité, nous avions convenu de revenir à Ottawa et de réunir le comité plénier pour traiter les questions d'administration, d'organisation, etc. Étant donné qu'il s'est produit un certain nombre de choses, cette réunion a été reportée par deux ou trois fois. Il faut absolument que nous puissions la tenir cette semaine. Nous en avons discuté entre nous et il semble que cela pourrait avoir lieu dès jeudi. Il est essentiel que nous commencions à entendre des témoins dès que possible. Nous nous sommes évidemment engagés publiquement à donner sufissamment de préavis aux témoins avant de leur demander de comparaître devant le comité.

[*Text*]

• 0955

So I think a useful thing to do later on this week might be to have a meeting of the full committee so everybody has a chance to put on the table their thoughts and their ideas about the administration and about the goals and objectives and organization of the committee.

We are working now under a very tight deadline, with February 29 being the reporting date. Because of what has happened, the work of the committee now has to be done on a much tighter schedule than it might have been done before.

The other point on aboriginal issues is that the aboriginal people have been in touch with us as well, and they are very concerned that they have a direct link to this committee. One possibility is a liaison subcommittee between us and the aboriginal peoples, and I think that should be discussed at the steering committee meeting later on this morning and a decision made by this entire committee as soon as possible.

It is very important that we are plugged into the parallel process, to the commission on aboriginal affairs, aboriginal rights, and make sure they have as much input as possible because they are one of the key aspects of the constitutional deal, if indeed there is to be one.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Nystrom.

Mr. Allmand: Madam Chair, generally a steering committee is an advisory committee that decides, makes plans on certain matters and reports to the full committee, and all power is in the full committee; all decision-making is in the full committee.

Now I know in this case—and it's been several months now since the commmittee was set up—the full committee delegated certain matters to the steering committee, and I can't recall exactly what those matters are; I'd like that clarified.

In any case, no matter what was delegated to the steering committee, I think it would be wise if the steering committee, in developing their plans, reported them fully to the full committee so the full committee can give its approval to the general plan of action of the committee.

Otherwise, we will run into the same difficulties we did the last time; in this rebirth of the committee I would like to see us avoid those problems. So no matter what was delegated, I would hope your general plan would be presented to the full committee for their approval. Then you will know you have the support of the full committee in your meetings scheduled in your plan.

Just for clarification, what powers in fact has the full committee delegated to the steering committee?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Perhaps while the clerks are looking for the answer, I will turn to Jean-Pierre Blackburn and come back to you in just a moment.

M. Blackburn (Jonquière): Madame la coprésidente, monsieur le coprésident, j'ai apprécié les commentaires des membres du Comité directeur, MM. Ouellet, Nystrom et Reid. Ce matin, nous, les députés et sénateurs de notre côté, nous sommes rencontrés pour commencer à penser plus en détail aux travaux futurs du Comité. On a suggéré de tenir jeudi une réunion de tous les membres de ce Comité pour faire le point sur les 28 propositions. Lesquelles de ces

[*Translation*]

Je pense donc qu'il serait utile de tenir une réunion du comité plénier plus tard cette semaine pour que tous les membres du comité puissent exprimer leur point de vue au sujet de l'administration, de l'organisation et des objectifs du comité.

Nous avons maintenant un délai très court, puisqu'il faut faire rapport le 29 février. À cause de ce qui s'est passé, il faut maintenant travailler beaucoup plus rapidement.

Les autochtones ont également communiqué avec nous, et ils tiennent absolument à avoir un lien direct avec ce comité. Une possibilité serait de créer un sous-comité de liaison entre notre comité et celui des autochtones, et je pense que le comité directeur devrait en parler lors de sa réunion ce matin et que le comité plénier devrait prendre une décision à ce sujet aussitôt que possible.

Il importe que nous soyons en prise avec le processus parallèle, avec la commission sur les droits des autochtones, pour nous assurer que les autochtones participent autant que possible. Ils représentent un des aspects fondamentaux de tout éventuel règlement constitutionnel.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Nystrom.

M. Allmand: En général, madame la présidente, un comité directeur n'est qu'un comité consultatif qui fait des plans et qui fait rapport au comité plénier. C'est le comité plénier qui dispose de tous les pouvoirs en matière de prise de décision.

Je sais que dans ce cas—et le comité existe maintenant depuis plusieurs mois—le comité plénier a envoyé certaines questions au comité directeur. Je ne me souviens pas de quelles questions il s'agit au juste. Je demande donc une précision.

Quoi qu'il en soit, peu importe ce qui a été confié au comité directeur, je pense qu'il serait bon que celui-ci fasse rapport au comité plénier afin que ce dernier comité puisse approuver le plan d'action proposé.

Autrement, nous allons nous heurter aux mêmes difficultés que nous avons connues la dernière fois. J'aimerais que le comité réincarné évite ces problèmes. Donc, peu importe ce qui a été délégué la dernière fois, j'espère que le plan général sera soumit à l'approbation du comité plénier. De cette façon, vous saurez que vous avez l'appui du comité plénier pour ce qui est des réunions prévues.

Au fait, question de précision: quels pouvoirs le comité plénier a-t-il délégués au comité directeur?

La coprésidente (Mme Dobbie): Pendant que les greffiers cherchent la réponse, je vais donner la parole à Jean-Pierre Blackburn et je vous répondrai dans quelques instants.

Mr. Blackburn (Jonquière): Madam Co-Chair, Mr. Co-Chair, I appreciated the comments made by the steering committee members—Messrs. Ouellet, Nystrom and Reid. This morning the members of Parliament and senators from our side met to begin thinking in more detail about the committee's future work. We suggested that a meeting of the full committee be held on Thursday to consider the 28 proposals and decide which ones deserve more in-depth study.

[*Texte*]

propositions méritent une étude plus approfondie? Qu'est-ce qui préoccupe et intéresse le plus les membres du Comité? Nous devons faire des recommandations appropriées à la fin de février. Si nous faisions cela dès jeudi, ce serait une excellente façon d'amorcer notre travail.

D'autre part, vous, les membres du Comité directeur, êtes en mesure dès aujourd'hui de prendre les décisions appropriées pour que nous puissions entendre lundi, ici même à Ottawa, des témoins, pour faire en sorte que d'ici Noël, nous entendions les personnes qui sont capables de nous faire des recommandations et des commentaires justes sur les différentes propositions.

On peut parler ce matin d'un nouveau début. Les choses semblent bien s'amorcer. Si nous continuons de cette manière, nous serons capables de faire un excellent travail et des recommandations appropriées pour la fin de février.

Je voudrais profiter de cette occasion, madame la coprésidente et monsieur le coprésident, pour féliciter le sénateur Beaudoin pour sa nomination. Il est un fin défenseur des intérêts du Québec. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de travailler avec lui au Comité Beaudoin-Edwards. Plusieurs des recommandations de notre rapport étaient dans l'intérêt du Québec et de notre société distincte. Si nous maintenons cet accent et que nous faisons notre travail de façon sérieuse, nous aurons des choses intéressantes pour la population du Canada à la fin de février.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Blackburn. I think Senator Beaudoin has looked at the minutes and he would like to respond to Mr. Allmand's question.

• 1000

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Pour répondre à la question de M. Allmand, nous avons ici dans le compte rendu d'une séance du Comité:

> Que le Comité directeur soit autorisé à engager des experts et le personnel administratif qui est nécessaire pour aider le Comité dans l'accomplissement de sa tâche.

Je ne voudrais pas commencer un débat sur ce plan-là, mais votre question est tout à fait recevable. À la réunion du Comité directeur qui va suivre cette réunion, nous allons certainement discuter de cela. Si nous réunissons le Comité jeudi, comme nous l'espérons, nous pourrons à ce moment-là faire rapport selon vos désirs, vos souhaits, etc.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): If there are no more points, I adjourn the meeting to the call of the chair.

[*Traduction*]

We need to determine which subjects are of most concern and interest to committee members. We have to make some appropriate recommendations by the end of February. A meeting of this type on Thursday would be an excellent start.

In addition, you, the members of the steering committee, can take the necessary decisions today so that we can start hearing witnesses here in Ottawa beginning on Monday. In that way, by Christmas, we can hear from those individuals with recommendations and useful comments to make on the various proposals.

This morning we can talk about a new beginning. Things seem to be getting off to a good start. If we continue in this manner, we will be able to do a good job and make helpful recommendations by the end of February.

I would like to take this opportunity to congratulate Senator Beaudoin on his election. He is a fine defender of Quebec's interests. I had an opportunity to work with him on the Beaudoin-Edwards committee. A number of our committee's recommendations were compatible with Quebec's interests and our distinct society. If we maintain this focus and do our work seriously, we will have some interesting recommendations for the people of Canada at the end of February.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Blackburn. Je pense que le sénateur Beaudoin a consulté les procès-verbaux et aimerait répondre à la question soulevée par M. Allmand.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): In answer to Mr. Allmand's question, I would like to read from the minutes of a committee meeting:

> That the Steering Committee be authorized to hire the necessary experts and administrative staff to assist the Committee in the performance of its duties.

I would not like to get into a debate on this matter, but your question is quite in order. We will certainly be discussing it at the Steering Committee meeting following this meeting. If the committee meets on Thursday, as we hope, we could report to you at that time in response to the various requests you have made.

La coprésidente (Mme Dobbie): S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publication

SENATE

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Thursday, November 28, 1991
Monday, December 2, 1991

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator

Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le jeudi 28 novembre 1991
Le lundi 2 décembre 1991

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur

Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen: The Honourable Gérald Beaudoin Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
David Kilgour
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Lorne Nystrom
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents: L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
David Kilgour
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Lorne Nystrom
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, NOVEMBER 28, 1991
(21)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met *in camera* at 9:15 a.m. this day, in the Conference Centre, Lester B. Pearson Building, the Joint Chairmen, the Honourable Senator Gérald Beaudoin and Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes; Gérald Beaudoin; Daniel Hays; Allan MacEachen; Michael Meighen; Joan Neiman; Donald Oliver; Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Benno Friesen; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Wilton Littlechild; David MacDonald; Russell MacLellan; Rob Nicholson; Lorne Nystrom; André Ouellet; Ross Reid; John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Member present: Lynn Hunter.

In attendance: David Broadbent, Executive Director to the Committee, and Roger Tassé, Constitutional Adviser to the Committee.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The Co-Chairman, Dorothy Dobbie, presented the First Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure which is as follows:

1. Your Sub-committee met on Tuesday, November 26, 1991 to consider matters related to the organization and future activites of the Committee and agreed to report the following:

2. —That Mr. David Broadbent be appointed the Executive Director to the Committee;

3. —That all decisions of the Steering Committee be made with the consent of at least one Opposition representative, that each party be permitted one designated substitute on the Steering Committee, and that the Minutes of the Steering Committee be distributed to all Steering Committee members and the designated substitutes; and

4. —That the guidelines for the appearance of witnesses be adopted.

Jean-Pierre Blackburn moved,—That the First Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be adopted.

And debate arising thereon;

Albina Guarnieri moved,—That the First Report of the Sub-Committee be amended by adding at the end of paragraph 3 the following:

"and that after approval by the Steering Committee copies be made available to members of the Committe".

PROCÈS-VERBAUX

LE JEUDI 28 NOVEMBRE 1991
(21)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à huis clos à 9 h 15, au Centre de conférences, édifice Lester B. Pearson, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin et Dorothy Dobbie (*coprésidents*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les honorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman, Donald Oliver, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Rob Nicholson, Lorne Nystrom, André Ouellet, Ross Reid, John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre député présent: Lynn Hunter.

Aussi présents: David Broadbent, directeur exécutif du Comité; Roger Tassé, conseiller constitutionnel du Comité.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

La coprésidente Dorothy Dobbie, présente le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure dont le texte suit:

1. Le Sous-comité, réuni le mardi 26 novembre pour examiner l'organisation des travaux du Comité, a convenu de ce que suit:

2. Que David Broadbent soit nommé directeur exécutif du Comité;

3. Que toutes les décisions du comité directeur soient acceptées par au moins un représentant de l'opposition; que chaque parti puisse désigner un substitut au comité directeur; et que les procès-verbaux du comité directeur soit remis aux membres et aux substituts; et

4. Que les lignes directives relatives aux témoignages soient adoptées.

Jean-Pierre Blackburn propose,—Que le premier rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Un débat s'ensuit, puis

Albina Guarnieri propose,—Que le premier rapport du sous-comité soit modifié en ajoutant ce qui suit à la fin du 3e paragraphe:

«qu'une fois approuvés, ils soient mis à la disposition des membres du Comité;»

And the question being put on the amendment it was agreed to.

And the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

At 2:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

La motion, modifiée, est mise aux voix et adoptée.

À 14 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

MONDAY, DECEMBER 2, 1991
(22)

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:18 p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Gérald Beaudoin presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes; Gérald Beaudoin; Pierre DeBané; Daniel Hays; Allan MacEachen; Michael Meighen; Joan Neiman; and Donald Oliver.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Ken Atkinson; Jean-Pierre Blackburn; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Lynn Hunter; David Kilgour; Wilton Littlechild; David MacDonald; Russell MacLellan; Howard McCurdy; Rob Nicholson; Lorne Nystrom; André Ouellet; Ross Reid; Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Senator present: The Honourable Joyce Fairbairn.

Other Members present: Phillip Edmonston and Ian Waddell.

Witnesses: From the Canadian Committee for a Triple E Senate: Bert Brown, Chairman. *From the Canadian Real Estate Association:* David Higgins, President Elect; Gaylord Watkins, Special Constitutional Counsel; and Ms Patricia Verge, Vice-President. *Individual:* Edward McWhinney, Professor, Simon Fraser University. *From the Canadian Federation of Students:* Kelly Lamrock, National Chairperson and Catherine Remus, Government Relations Officer.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 6:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 1991
(22)

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 18, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les honorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Pierre DeBané, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman et Donald Oliver.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Ken Atkinson, Jean-Pierre Blackburn, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Lynn Hunter, David Kilgour, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Rob Nicholson, Lorne Nystrom, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autre sénateur présent: L'honorable Joyce Fairbairn.

Autres députés présents: Phillip Edmonston et Ian Waddell.

Témoins: Du Comité canadien pour un Sénat Triple E: Bert Brown, président. *De l'Association canadienne de l'immeuble:* David Higgins, président élu; Gaylord Watkins, avocat et constitutionnaliste; Patricia Verge, vice-présidente. *À titre particulier:* Edward McWhinney, professeur, Université Simon Fraser. *De la Fédération canadienne des étudiants:* Kelly Lamrock, président national; Catherine Remus, agent des relations gouvernementales.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule n° 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 18 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, December 2, 1991

• 1520

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I call the meeting to order. We are resuming our public hearings today, and this will go on until December 18.

I think I should bring to the attention of the witnesses that we have received a memorandum of the witnesses this afternoon. Each witness is allowed 10 minutes to make a statement giving their views on the government's constitutional proposals. In the questioning of witnesses that follows the 10-minute presentation there will be a division of time per party as follows: 10 minutes for the Liberals, 10 minutes for the New Democratic Party, and 15 minutes for the government party.

Mr. Bert Brown, we are anxious to hear you.

Mr. Bert Brown (Chairman, Canadian Committee for a Triple E Senate): Thank you, Mr. and Madam Chairman, for the invitation. I seem to have bells ringing in my ears; I guess that's normal around here, though.

I will launch right into my presentation. The Canadian Committee for a Triple E Senate wishes to address the federal proposals on Senate reform as outlined in the document "Shaping Canada's Future Together".

On page 16, section 2.2, referring to Senate reform, the Government of Canada proposes a directly elected Senate. My committee feels this is a major step forward in addressing the need for a voice for all the provinces at the national level.

However, the Government of Canada proposes that the timing of Senate election should coincide with elections to the House of Commons. It is the view of my committee that such elections would inevitably produce a reformed Senate that would be simply a mirror-image of the party make-up of the House of Commons.

We believe that elections held at the same time as federal elections would not serve the best interests of provinces or of the people. Our proposal is to elect future senators on a fixed date every six years, with half being elected every three years in provincially controlled province-wide elections.

We agree with the following statement on page 18 of the proposals:

> Although the original distribution of Senate seats was based on the equal representation of the three regions of Canada at the time of Confederation—the Maritimes, Quebec and Ontario—the reality of contemporary Canadian politics is that *provinces and territories, and not regions,* are basic to our sense of community and identity.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 2 décembre 1991

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est ouverte. Aujourd'hui nous reprenons nos audiences publiques qui se poursuivront jusqu'au 18 décembre.

Je signale à nos témoins que nous avons reçu leurs mémoires de cet après-midi. Chaque témoin dispose de 10 minutes pour faire une déclaration qui exprime son opinion au sujet des propositions constitutionnelles du gouvernement. Cette période de 10 minutes est suivie d'une période de questions qui est répartie de la façon suivante: 10 minutes pour les Libéraux, 10 minutes pour le parti Néo-démocrate et 15 minutes pour le parti de la majorité.

Monsieur Bert Brown, nous vous écoutons avec plaisir.

M. Bert Brown (président du Comité canadien pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale): Merci, monsieur et madame les présidents pour cette invitation. J'ai l'impression d'avoir les oreilles qui sonnent, par ici cela doit être normal.

Je vais maintenant faire mon exposé. Le Comité canadien pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale (triple E) souhaite donner son avis concernant les propositions fédérales relatives à la réforme du Sénat qui figurent dans le document intitulé «Bâtir ensemble l'avenir du Canada».

À la page 16 de ce document, au sujet de la réforme du Sénat, le gouvernement du Canada propose un Sénat élu directement. Le comité estime qu'il s'agit là d'un progrès important susceptible de permettre à toutes les provinces de défendre leurs points de vue au niveau national.

Toutefois, le gouvernement du Canada propose que les élections au Sénat coïncident avec les élections à la Chambre des communes. Le comité est d'avis que ces élections entraîneraient inévitablement que le nouveau Sénat deviendrait simplement le miroir de la représentation politique à la Chambre des communes.

Nous croyons qu'il ne serait pas dans le meilleur intérêt des provinces ou de la population que les élections sénatoriales soient tenues en même temps que les élections fédérales. Nous proposons plutôt d'élire les futurs sénateurs à date fixe à tous les six ans, la moitié d'entre eux pouvant être élus à tous les trois ans dans le cadre d'élections provinciales contrôlées par les provinces.

Nous sommes d'accord avec la proposition suivante qui figure aux pages 18 et 19 des propositions:

> Bien que la répartition des sièges du Sénat ait été fondée au départ sur le principe de la représentation égale des trois régions du Canada au moment de la Confédération (les Maritimes, le Québec et l'Ontario), la réalité politique est qu'aujourd'hui, ce sont *les provinces et territoires, et non les régions,* qui forment la base de notre sentiment d'appartenance commune et de notre identité.

[*Text*]

The first principle of our federation is one person, one vote, as represented by the House of Commons. The second principle of the federation is equality of the constituent parts; that is, in Canada's case, the provinces. Equality of the provinces has been accepted at the first ministers conferences for a number of decades. Equality of the provinces is also recognized for changes to the amending formula of our Constitution. No other representation than full equality of the provinces in a reformed Senate will give an acceptable voice to the amending formula of our Constitution and no other representation than full equality of the provinces in a reformed Senate will give an acceptable voice to the partners in Confederation.

• 1525

The Canadian Committee for a Triple E Senate has consulted Canadians in all provinces for a decade and we have settled on a recommendation of 10 senators per province, regardless of size or population. We further propose that the territories have two senators each until such time as they reach province status.

It is the intention of my committee to answer the need for some representation by the aboriginal peoples in a reformed Senate after full consultation with a variety of aboriginal leaders. Such efforts are currently progressing. Proposals range from an eleventh equality for aboriginals to some form of proportional representation.

Recognizing that Senate reform is a major constitutional change and must not be undertaken for a snapshot in time, we reject completely any representation in the Senate that is based on the constantly changing provincial populations.

On page 20, section (c), under "Powers of the Senate", we agree that the Senate should not be a confidence Chamber. However, we also agree that an elected Upper House must have real powers to be effective and provide the necessary regional balance to Canada's parliamentary institution.

The Triple E Committee therefore recommends that the reformed Senate retain the powers the current Senate now enjoys, that it not be a chamber of confidence, that a bill defeated by the Senate can be amended, introduced in a new form by the Senate itself, or simply defeated.

In order to preserve the primacy of the House of Commons, legislation of special importance to the country could be enacted over the Senate after achieving an unusual majority vote. Such an unusual majority override by the House of Commons would consist of a majority of the members from two-thirds of the provinces containing at least one-half of the population.

[*Translation*]

Le premier principe de notre fédération est que chaque citoyen bénéficie d'un droit de vote comme en témoigne la Chambre des communes. Le second principe d'une fédération est l'égalité de ses composantes, c'est-à-dire, dans le cas du Canada, des provinces. L'égalité des provinces a été reconnue lors des conférences des premiers ministres tenues depuis des décennies. L'égalité des provinces est aussi reconnue loersque vient le temps d'apporter des changements à la formule de modification de la Constitution. Aucun autre mode de représentation que l'égalité totale des provinces ne permettra aux différents partenaires de la Confédération de défendre leurs points de vue d'une manière acceptable au sein du nouveau Sénat.

Le Comité canadien pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale (triple E) a consulté les Canadiens de toutes les provinces au cours de la dernière décennie et il a décidé de recommander l'attribution de 10 sénateurs par province, indépendamment de leur importance ou de leur population. Nous proposons aussi que les territoires aient droit à deux sénateurs chacun jusqu'à ce qu'ils obtiennent le statut de province.

Le Comité a l'intention de proposer une forme de représentation des populations autochtones au sein du nouveau Sénat après avoir pleinement consulté toute une gamme de chefs autochtones. Ces consultations sont en cours actuellement. Les propositions vont de l'attribution aux autochtones d'un statut égal à titre de onzième groupe canadien, à une certaine forme de représentation proportionnelle.

Étant donné que nous croyons que la réforme du Sénat constitue un changement constitutionnel majeur et qu'elle ne doit pas être entreprise pour régler des problèmes ponctuels, nous rejetons complètement toute représentation au Sénat qui serait fondée sur des populations provinciales changeant constamment.

Nous sommes d'accord avec ce que dit le document à la page 20 sous le titre «Pouvoirs du Sénat», soit que le Sénat de devrait pas être habilité à voter ou à refuser la confiance; toutefois, nous croyons aussi qu'une chambre haute élue doit jouir de pouvoirs réels pour être efficace et offrir entre les régions l'équilibre nécessaire aux institutions parlementaires canadiennes.

Le Comité pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale recommande donc que le nouveau Sénat conserve les pouvoirs du Sénat actuel, qu'il ne soit pas habilité à voter ou à refuser la confiance. . . et qu'un projet de loi rejeté par le Sénat puisse être amendé, présenté sous une nouvelle forme par le Sénat lui-même ou encore simplement rejeté.

Afin de préserver la primauté de la Chambre des communes, les lois revêtant une importance particulière pour le pays pourraient être adoptées sans l'accord du Sénat après l'obtention d'une majorité inhabituelle. Cette majorité inhabituelle accordant un pouvoir prépondérant à la Chambre des communes serait constituée d'une majorité de députés représentant les deux tiers des provinces et au moins la moitié de la population.

[*Texte*]

We agree with the proposal that the Government of Canada believes that as a general rule, in order for measures to be come law, approval of both the Senate and the House of Commons should be required as at present.

The unusual majority override agrees with this principle while providing for a mechanism to prevent deadlock between the Houses and at the same time preserve the supremacy of the House of Commons.

My committee agrees with the proposal that for matters of language and culture, the Government of Canada proposes that the Senate also have a double majority special voting rule. We feel that this is the most acceptable constitutional measure to address the legitimate fear of the francophone minority with respect to the preservation of the distinctiveness of its language and culture.

We have examined the proposal, fifth paragraph, page 20, which begins:

> Since the Senate would not be a confidence chamber, the Government proposes that the Senate have no legislative role in relation to appropriation bills and measures to raise funds including borrowing authorities.

My committee finds this totally unacceptable.

In studying the 90 pieces of recent legislation passed by Parliament, they contain only 24 pieces of significant legislation, 22 of which were appropriation bills. See table 1: Regionally Relevant Legislation 34 Parliament. This table was provided by Dr. David Elton and Dr. Peter McCormick of the University of Lethbridge, who are currently writing a more detailed analysis of such legislation.

I guess I should point out that the bills we are talking about range from Bill C-3, establishing the Department of Industry, Science and Technology, to a number of bills, such as the Small Business Loans Act, the goods and services tax, and privization of Petro-Canada.

To us, a reformed Senate that has no legislative role in money bills would be reduced to simply having no role at all. The primary reason to reform the Canadian Senate is to give a truly effective voice to the interests of each and every province in the national decision-making process.

• 1530

Money bills are at the heart and soul of government, and a Senate without control over money bills is indeed an impotent Senate. The Canadian people, we feel, will not accept a Senate that has control over only 5% of the legislation.

The proposal suggesting that senators should to continue to be allowed to sit in the federal Cabinet to ensure adequate regional representation in the Cabinet is unacceptable. In order to ensure that there is no influence over the reformed

[*Traduction*]

Nous sommes d'accord avec le document lorsqu'il indique que le gouvernement du Canada croit que, en règle générale, il faille, pour que des mesures deviennent lois, qu'elles soient approuvées tant par le Sénat que par la Chambre des communes, comme c'est le cas actuellement.

La majorité inhabituelle prépondérante respecte ce principe tout en préservant la suprématie de la Chambre des communes et en fournissant un mécanisme permettant aux deux chambres d'éviter de se retrouver dans des impasses.

Le Comité est aussi d'accord avec la proposition suivante: Pour les questions relatives à la langue et à la culture, le gouvernement du Canada propose que le Sénat soit assujetti à une règle spéciale, celle de la majorité double, pour la tenue des votes. Nous croyons qu'il s'agit de la mesure constitutionnelle la plus acceptable pour dissiper les craintes légitimes de la minorité francophone en ce qui touche à la préservation du caractère distinct de sa langue et de sa culture.

Après avoir étudié la proposition incluse dans le premier paragraphe de la page 21, soit

> Le Sénat n'étant pas une chambre dotée d'un vote de confiance, le gouvernement propose qu'il n'ait aucun rôle législatif à l'égard des projets de loi de crédits et des mesures de financement, y compris les pouvoirs d'emprunt.

Le Comité l'a jugée totalement innacceptable.

Si on examine 90 projets de loi adoptés récemment par le Parlement, on se rend compte que seulement 24 étaient importants, dont 22 qui étaient des projets de loi de crédits. (Voir le tableau 1 ci-joint sur les projets de loi importants pour les régions qui ont été adoptés au cours de la deuxième session (1990-1991) de la 34e Législature.) Ce tableau a été fourni par messieurs David Elton et Peter McCormick de l'Université de Lethbridge qui rédigent actuellement une analyse plus détaillée de la législation.

Je signale que nous pensons à des projets de loi comme le C-3, loi établissant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ou encore les lois sur les prêts aux petites entreprises, la taxe sur les produits et services, la privatisation de Petro-Canada, etc.

Un nouveau Sénat qui n'aurait aucun rôle législatif à jouer en ce qui touche aux mesures financières n'aurait tout simplement aucun rôle à jouer du tout. La réforme du Sénat canadien est principalement nécessaire afin de permettre à chacune des provinces de participer d'une manière réellement efficace au processus décisionnel national.

Les mesures financières constituent l'essence même de l'activité gouvernementale. Un Sénat n'ayant pas droit de regard sur les «mesures financières» est un Sénat impuissant. La population canadienne ne sera pas d'accord avec l'idée d'un Sénat qui a droit de regard sur seulement 5 p. 100 des projets de loi.

La proposition selon laquelle il y aurait également lieu de permettre aux sénateurs de faire partie du Cabinet pour y assurer une représentation adéquate aux régions est inacceptable. Pour faire en sorte que le Bureau du premier

[*Text*]

Senate by the Prime Minister's Office, future senators must be required to resign from the Senate prior to an appointment to Cabinet. Without this provision, we feel 104 senators would simply find themselves on the short list for Cabinet appointments and their decisions would be influenced by the Prime Minister's Office.

In addition, senatorial candidates must be supported only by the provincial wing of their party or independent supporters in order to protect their loyalties to their provincial constituent.

A triple-E Senate would make a lack of regional representation in Cabinet unimportant. Under ratification of appointments, the proposal suggests that the Senate should have a mandate to ratify the appointment of the Governor of the Bank of Canada and the appointments of the heads of national cultural institutions. The Committee for a Triple E Senate agrees that this is a very good proposal.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Brown, could I ask you to conclude? The time is running out.

Mr. Brown: We have about a minute left, sir.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Yes, that's right.

Mr. Brown: The Canadian Committee for a Triple E Senate has attempted to deal with the recognition of Quebec's distinct society. To us there can be little doubt that the call for equality of the people, the provinces and the Charter languages is moving inexorably toward a collision with demands for special status recognition of a distinct society and the supremacy of collective rights.

A renewed and united Canada may focus its best hopes on a double majority in a reformed Senate coupled with a new respect for a notwithstanding clause as the only solution that meets two criteria: (a) the protection of the French language and culture, and (b) the greatest acceptable departure from equal treatment for the Charter languages in a new constitutional deal.

Quebec, we feel, must understand that it cannot expect the rest of Canada to lend the legal support of the Constitution to that which is morally unacceptable to the rest of Canada. The Constitution of a country is the document that limits the ability of a government to do damage to its people and is therefore the protector of the rights of the individual.

I believe no one can long defend arguments that go against the principle of equality while hoping to gain the majority will of the people. Perhaps the most we can hope for, for Quebec and for this nation, is that the majority will respond to the legitimate fear of francophones by saying we will not allow our Constitution to enshrine that which fundamentally offends the principle of individual rights, but we will leave open a door that invites you to live with us without fearing our future intention.

[*Translation*]

ministre n'exerce aucune influence sur le Sénat, une fois réformé, il faudrait exiger que les futurs sénateurs démissionnent du Sénat avant d'accepter un poste au Cabinet. Sans cela, 104 sénateurs se trouveraient en lice pour des postes de ministre et le Bureau du premier ministre pourrait influer sur leurs décisions.

D'autre part, afin de garantir leur loyauté à leurs commettants provinciaux, les candidats aux postes de sénateur ne devraient avoir l'appui que de l'aile provinciale de leur parti ou de partisans indépendants.

Un Sénat élu et efficace à représentation égale rendrait de toute manière sans importance le manque de représentation régionale. Le Comité juge excellente la proposition faite sous la rubrique Ratification des nominations. On suggère que le Sénat ait le mandat d'entériner la nomination du gouverneur de la Banque du Canada et les nominations aux postes de direction d'institutions culturelles nationales. Notre Comité aime beaucoup cette proposition.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Brown, puis-je me permettre de vous demander de terminer? Votre temps est presque écoulé.

M. Brown: J'en ai encore pour une minute, monsieur.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Oui, c'est exact.

M. Brown: Le Comité canadien pour un Sénat élu, efficace et à représentation égale s'est efforcé d'en venir aux prises avec la reconnaissance de la société distincte du Québec. Il ne fait guère de doute que la revendication de l'égalité des citoyens et des provinces et le libellé de la charte vont inexorablement vers une collision avec les revendications de statut spécial, la reconnaissance d'une société distincte et la suprématie des droits collectifs.

Un Canada renouvelé et uni pourrait fonder ses meilleurs espoirs sur une double majorité au Sénat conjuguée à un respect renouvelé pour la clause «nonobstant» en tant que seule solution qui répond à deux critères: a) la protection de la langue et de la culture française, et b) la plus grande dérogation acceptable à l'égalité de traitement dans le libellé de la charte à l'intérieur d'une nouvelle entente constitutionnelle.

Le Québec doit comprendre qu'il ne saurait s'attendre à ce que le reste du Canada apporte l'appui de sa constitution pour donner un caractère légal à ce qui lui paraît moralement inacceptable. Puisque la constitution d'un pays est ce qui limite le pouvoir qu'a un gouvernement de faire du tort à son peuple, elle est garante des droits de l'individu.

À mon avis, personne ne saurait défendre bien longtemps les arguments qui vont à l'encontre du principe de l'égalité tout en espérant recueillir l'appui de la majorité des gens. Le mieux que nous puissions peut-être espérer, pour le Québec, et pour notre nation, c'est que la majorité réagisse aux craintes légitimes des francophones en affirmant que, tout en leur laissant la porte ouverte et en les invitant à vivre à nos côtés sans avoir à craindre nos intentions pour l'avenir, nous ne permettrons pas que notre Constitution garantisse ce qui enfreint fondamentalement le principe des droits individuels.

[*Texte*]

In order to preserve a great national purpose, can we say to Quebeckers that we are demonstrating by our actions that we mean you no harm and we ask only the same of you. What more could a great democracy offer to its people than equality through citizenship, equality of provinces regardless of population and equality of founding language groups?

If the primary goal of our Constitution is to promote unity among Canadians, what better way to do so than to create the identification within each of us that we belong to something as magnificent as a Confederation based on equality of its people, its provinces, its founding linguistic groups and recognition of aboriginal rights? Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Brown, for this excellent paper.

We now start with the Liberals. I have two names for the ten minutes: Senator Hays, to start with, followed by Senator MacEachen.

Senator Hays (Calgary): Mr. Brown, welcome to the committee. It is a great pleasure to see you here and to have an opportunity to ask you a few questions. I congratulate you on your continued tireless work for Senate reform.

Time is short, and I really have only one question. But before I get to it, I would like to ask you to spend just a few moments telling us who you speak for when you say, "my committee, the Committee for a Triple E Senate", and when you do that can you tell us what support you have from provincial premiers?

• 1535

Mr. Brown: I faxed down a copy of the history of the committee. I hoped that it would be passed around. But to answer your question quickly, we began as a lobby group in the province of Alberta called A Committee for an Elected Senate, of which I was chosen chairman. Then, after a very short period of about three or four months in 1983, we expanded into three other provinces and became registered as the Canadian Committee for a Triple E Senate, Canada-wide, and I was again chosen the chairman at that time.

We now have approximately 8,000 members in every province in the country. They are spread throughout, obviously more in Alberta than in other provinces, less in the maritimes than in the west, and again much less in Quebec, as you can imagine, than in all of the other provinces. But we do have representation in every province.

We have a number of premiers who are members of the committee. In fact, Premier Getty was a member long before he was premier, and Premier Wells is also a member of my committee, and Premier Filmon. We have a number of other premiers. I don't whether they're keeping their membership active but certainly their support is active. In terms of Premier Romanow, he's not a member and I wouldn't suggest that he is, but he has said that he is a lukewarm supporter of the triple E.

[*Traduction*]

Afin de préserver un grand objectif national, pouvons-nous dire aux Québécois que nos actions montrent «nous ne vous voulons aucun mal, pouvons-nous en attendre autant de vous»? Qu'est-ce qu'une grande démocratie peut offrir d'autre à sa population que l'égalité par la citoyenneté, l'égalité des provinces, quelle que soit leur population, et l'égalité des groupes linguistiques fondateurs?

Si l'objectif premier de notre Constitution est de promouvoir l'unité des Canadiens, quel meilleur moyen y aurait-il que de créer, chez chacun de nous, le sentiment d'appartenir à quelque chose d'aussi grand qu'une confédération fondée sur l'égalité de ses citoyens, de ses provinces, de ses groupes linguistiques fondateurs et la reconnaissance des droits des autochtones? Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur. Bravo pour cette excellent exposé.

Nous commençons avec les représentants du Parti libéral qui auront dix minutes. Le sénateur Hays débutera, suivi du sénateur MacEachen.

Le sénateur Hays (Calgary): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Brown. Il me fait grand plaisir de vous voir et de vous poser deux ou trois questions. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous féliciter de vos efforts continus en faveur de la réforme du Sénat.

Le temps presse, et en réalité je n'ai qu'une question à vous poser. Mais auparavant, j'aimerais que vous nous expliquiez de qui vous parlez quand vous dites: «mon comité, le Comité canadien pour un Sénat triple E»; d'autre part, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure les premiers provinciaux partagent vos opinions?

M. Brown: Je vous ai envoyé par télécopieur l'historique de notre comité. J'avais espéré qu'on le distribuerait. Mais pour vous répondre rapidement, notre comité s'est créé en Alberta pour faire du lobbying, il avait pour titre Un comité pour un Sénat élu et j'en étais le président désigné. Très vite ensuite, au bout de trois ou quatre mois, en 1983, nous nous sommes établis dans trois autres provinces et notre organisme a été enregistré sous le titre Comité canadien pour un Sénat triple E; à cette époque-là encore une fois j'ai été choisi président.

Aujourd'hui nous avons plus de 8,000 membres répartis dans toutes les provinces et, bien sûr, un peu plus concentrés en Alberta, un peu moins dans les maritimes que dans l'ouest et encore beaucoup moins au Québec, comme vous pouvez l'imaginer. Toutefois, nous sommes représentés dans toutes les provinces.

Plusieurs premiers ministres font partie de notre comité. En fait, le premier ministre Getty était l'un de nos membres longtemps avant de devenir premier ministre et nous avons parmi nous également le premier ministre Wells et le premier ministre Filmon. Il y en a plusieurs autres, je ne sais pas s'ils sont toujours membres actifs, mais leur soutien ne fait pas de doute. Quant au premier ministre Romanow, il n'est pas membre de notre organisation et je ne voudrais pas prétendre le contraire, mais il a déclaré qu'il était un partisan tiède d'un Sénat triple E.

[*Text*]

Premier Harcourt I have not met yet, but he believes in Senate reform. It's a question of whether he believes in equality, or equality by region or province, or that type thing, Unless you need more, that's about the history of the committee.

Senator Hays: No, that's fine. I think it helps your cause to have that on the record, and it also is evidence for just how hard you've worked on this issue to have so many supporters and so many of them provincial premiers.

My question relates to the issue of an equal number of senators from each province. To make it as short as possible, is that a non-negotiable item for you?

Mr. Brown: For me it's a non-negotiable item because I went to the Canadian people, or to the people of Alberta originally, and then to all of the people of Canada with three principles. Those are: elected directly by the people of the province they would serve, equal in number for each province regardless of its size or population or lack of either, and effective with the powers that it takes to have a powerful veto in the House of Commons.

Senator Hays: On that count, is your advice to us that any deal without an equal number of senators from each province is no deal?

Mr. Brown: It certainly is not in my mandate to back away from those three principles, but when those who make the deal finally sign the deal, it will be for them to decide what's in that final deal. It's only for me to push as hard as I can for all three principles.

Senator Hays: In that we have a lot of other questions and that was the one that I wanted to concentrate on, I'm going to give up my time to Senator MacEachen.

Senator MacEachen (Highlands—Canso): I don't know whether I should thank you, but thank you anyway.

Mr. Brown, I think you have focused on a very important aspect of the powers of the Senate in attaching a table to the document, entitled "Money Bills". The column to the left lists, in your view, 22 bills that would not go to the Senate, and on the right a list of two bills that would go to the new Senate, and you entitle it "Money Bills".

I had the same concern, but would your concern be reduced, as my concern was certainly reduced, when government witnesses interpreted before the committee the expression "appropriation bills" to mean only the business of supply, or bills flowing out of the annual estimates, so that all other appropriation bills would come to the Senate or, if you want to use that difficult term, money bills? And if you applied the test established by the government witnesses you would shift 16 of your bills to the right, bills which would come to the Senate.

[*Translation*]

Je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le premier ministre Harcourt mais il est convaincu de la nécessité de réformer le Sénat. Reste à savoir s'il est en faveur de l'égalité, de l'égalité par région ou par province, etc. Voilà donc, en quelques mots, qui nous sommes, à moins que vous ne souhaitiez en savoir plus.

Le sénateur Hays: Non, c'est parfait. Vous avez intérêt à préciser tout cela, et le fait que vous ayez tellement d'adhérents, et parmi eux tant de premiers ministres provinciaux, démontre que vous avez travaillé très fort sur cette question.

J'aimerais discuter de cette notion d'un nombre égal de sénateurs pour chaque province. Estimez-vous que cet aspect-là est non négociable?

M. Brown: Pour moi, ce n'est pas négociable car au départ j'ai soumis à la population canadienne, ou plutôt tout au début c'était seulement à la population de l'Alberta, je leur ai soumis trois principes qui sont: des sénateurs élus directement par la population des provinces qu'ils seraient appelés à représenter, un nombre égal pour chaque province quelle que soit sa taille ou l'importance de sa population, des sénateurs enfin qui aient suffisamment de pouvoir pour exercer un droit de veto efficace sur la Chambre des communes.

Le sénateur Hays: Autrement dit, toute solution dans laquelle il n'y aurait pas un nombre égal de sénateurs pour chaque province vous semble inacceptable?

M. Brown: Il ne m'appartient certainement pas de m'écarter de ces trois principes et en fin de compte, ce sont ceux qui seront appelés à signer l'entente qui devront décider de son contenu. Pour ma part, je dois me contenter de défendre ces trois principes le plus fermement possible.

Le sénateur Hays: Il nous reste beaucoup de questions et vous avez répondu à celles qui m'intéressaient particulièrement, je vais donc céder le reste de mon temps au sénateur MacEachen.

Le sénateur MacEachen (Highlands—Canso): Je ne sais pas s'il convient de vous remercier mais je vais le faire tout de même.

Monsieur Brown, vous avez insisté sur un aspect très important des pouvoirs du Sénat en annexant à votre exposé un tableau intitulé «Projets de loi de finances». Dans la colonne de gauche, intitulée «Projets de loi de finances», vous y donnez une liste de 22 lois qui ne seraient pas soumises à l'approbation du Sénat et dans la colonne de droite, une liste de deux lois qui seraient soumises à l'approbation du nouveau Sénat.

J'ai eu la même idée que vous, mais je me demande si une explication des témoins du gouvernement qui m'a rassuré serait susceptible de vous rassurer également. D'après ce qu'on nous a dit, l'expression «projets de loi portant affectation de crédit» s'applique uniquement aux projets de loi de voies et moyens ou projets de loi découlant du budget annuel des dépenses. Autrement dit, tous les autres projets de loi de crédits seraient soumis à l'approbation du Sénat et si vous le préférez, vous pouvez aussi les appeler projets de loi de finances? Si vous appliquez le critère proposé par les témoins du gouvernement, il vous faudrait transférer 16 de vos projets de loi vers la colonne de droite et les confier au Sénat.

[*Texte*]

• 1540

Mr. Brown: If that could be done, Senator MacEachen, in a manner that would satisfy some of the political scientists who support my committee across the country, like Dr. David Elton, Dr. McCormick, and Bryan Schwartz of the University of Manitoba, and those type of experts on constitutional law, then I could probably agree with you.

But my first preference would be that the Senate of the future retain the powers it has now, for the simple reason that I see there is no way under those powers that you can play "jiggery pokery" with the language of a bill and add or subtract in terms of adding a money component to a bill that would otherwise not have a such a component, just to keep the bill out of the Senate.

Those are our fears, so we would rather retain the powers the Senate now has and provide for a reasonable deadlock-breaking mechanism between the Senate and the House of Commons. It is not our intention to have a Senate that would defeat the government in any way, shape or form. We want only to have a legitimate impact on the legislation from the standpoint of the interests of the provinces.

Senator MacEachen: Would you ask your political scientist advisers to examine this proposal and, possibly, to tell us whether they would now withdraw that list and substitute a new one?

But why in your presentation have you not, at least to my knowledge, said anything about taxation measures? The proposals we are examining will not permit any tax measure flowing out of the budget to come to the Senate. Would that prohibition cause you any concern?

Mr. Brown: I wasn't given a great deal of notice of the need to put this brief together. I was leaving for Queen's University on a Thursday morning and received the request to appear here on Wednesday afternoon. For the sake of brevity, obviously—of which there wasn't enough—I tried not to cover every option in all the bills and all the rest.

But I return to the fact that we felt the Fathers of Confederation conferred upon the Senate the necessary powers it should have and we are happy with those powers. We would simply like to see that we answer any concerns with regard to a deadlock-breaking mechanism.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I welcome Mr. Brown to the committee this afternoon for the new launch of the special joint committee on a renewed Canada.

There's a great deal of interest in your proposal in the smaller provinces, not just in the west but in places like Newfoundland as well, and I wanted to ask you a question. I asked some Prince Edward Islanders about total equality representation, because Prince Edward Island now has a very special status in the Constitution with four Senators and four members of Parliament, and there has been an argument made that if the Senate does have effective powers or the same power as the House of Commons, then Ontario and Quebec in particular would argue that if there is to be equality representation between the provinces, the House of Commons should have representation by population.

[*Traduction*]

M. Brown: Sénateur MacEachen, si cela pouvait se faire à la satisfaction de certains politicologues de tout le pays qui appuient mon comité, par exemple MM David Elton, McCormick et Bryan Schwartz de l'Université du Manitoba, de même que ce type d'expert en droit constitutionnel, je serais probablement d'accord avec vous.

Je préférerais cependant que le Sénat conserve à l'avenir les pouvoirs dont il dispose déjà, tout simplement parce que ces pouvoirs ne permettent pas de faire de tours de «passe-passe» dans le libellé d'un projet de loi, non plus que d'y ajouter ou d'y enlever un élément financier à seule fin d'empêcher le Sénat de jouer son rôle.

C'est là ce que nous craignons. Nous préférerions que le Sénat conserve ses pouvoirs, tout en créant un mécanisme raisonnable pour déroner les impasses éventuelles entre le Sénat et la Chambre des communes. Nous n'avons pas l'intention que le Sénat puisse renverser le gouvernement par quelque moyen que ce soit. Tout ce que nous voulons, c'est de pouvoir prendre des mesures légitimes à l'égard des projets de loi, dans l'intérêt des provinces.

Le sénateur MacEachen: Pourriez-vous demander à vos conseillers politicologues d'étudier cette proposition et de nous dire s'il faudrait remplacer cette liste par une nouvelle liste?

Dans votre exposé, vous n'avez rien dit, à ma connaissance, sur les mesures fiscales. Pourquoi? Selon les propositions que nous étudions, aucune mesure fiscale découlant du budget ne sera présentée au Sénat. Cette prohibition vous inquiète-t-elle?

M. Brown: Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour préparer mon mémoire. J'étais supposé me rendre à l'université Queen le jeudi matin, lorsqu'on m'a demandé de venir témoigner ici le mercredi après-midi. Comme je voulais être bref, je n'ai pas essayé, de toute évidence, de traiter de toutes les possibilités.

Je reviendrai à ce ce que j'ai dit plus tôt, c'est-à-dire que les Pères de la confédération ont conféré au Sénat des pouvoirs qui lui sont nécessaires, et nous en sommes satisfaits. Nous aimerions tout simplement voir réglée la question du mécanisme permettant de sortir des impasses éventuelles.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Bienvenue, monsieur Brown, au noveau lancement du comité mixte sur le renouveau du Canada.

Votre proposition intéresse grandement certaines des provinces moins peuplées, non seulement celles de l'ouest du pays, mais aussi des provinces comme Terre-Neuve. J'ai une question pour vous. J'ai demandé à certains habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ce qu'ils pensent du concept de la représentation égale. On sait que l'Île-du-Prince-Édouard jouit actuellement d'un statut particulier aux termes de la Constitution, puisqu'elle est représentée par quatre sénateurs et quatre députés. On a fait valoir que si le Sénat avait des pouvoirs plus grands ou les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes, l'Ontario et le Québec en particulier diraient que puisque les provinces sont représentées également, il faudrait instaurer à la Chambre des communes un système de représentation proportionnelle.

[*Text*]

In other words, Prince Edward Island would no longer have four MPs, but perhaps only one; Saskatchewan and Manitoba may have, instead of 14 members, 9 or 10. Ontario, after all, has 10 times the population of Saskatchewan, so if we had 9 MPs, it would have 90. So there is a fear in some of the smaller provinces that if we have total equality in the Senate, we may be skewered on the other side; in other words, lose a lot of influence we have on the other side.

Saskatchewan may go from 14 members to 10, or Prince Edward Island may go from 4 to 1, New Brunswick would certainly drop, Nova Scotia and Manitoba would drop, and Newfoundland would also drop. What is your response to that concern?

Mr. Brown: We have no intention of proposing changes to the make-up of the House of Commons. We feel that one major constitutional proposal of one House of Parliament is enough to tackle at one time.

• 1545

My answer to you is that for people who worry about the size of Prince Edward Island relative to the size of Ontario, Alberta or B.C... We took it upon ourselves to total up the population of the 26 smallest states in the American union by the census available to us, and we found that they represented 17.4% of the population of the United States. We totalled the six smallest provinces in Canada by population and found that they represent 19.1 % of the population. So, in fact, we would create a Senate of which a majority vote would be a larger percentage of the total population than the American Senate now has.

One last comment on that is the simple fact that as near as we can determine from the records of the United States Congress, never in the history of the United States Congress have the 26 smallest states in the union ever combined to out-vote the larger states by population. It has simply never happened. And that goes back as far as 1914 when they first got their triple-E Senate.

Mr. Nystrom: Maybe it wasn't clear, but if you look at the other side of the equation—I don't know how you can just look at the Senate side and not the House of Commons side. If we use the United States as an example, there is equality in the Senate between the states, but there is rep by pop in the House of Representatives, where California and New York have a lot of representatives compared to North Dakota. So there is that balance.

I guess my question to you is that if we have equality between the provinces of 10 senators, or 5 senators per province, wouldn't Ontario in particular insist on rep by pop? We may gain as a small province in equality in the Senate, but wouldn't we run the risk of losing that in the House of Commons, as we see our Members of Parliament reduced from 14 to maybe 8 or 9 in the future? I think we have to look at the other side of the equation; otherwise, we might be fooling ourselves.

[*Translation*]

Autrement dit, l'Île-du-Prince-Édouard n'aurait plus quatre députés, mais un seul, peut-être. La Saskatchewan et le Manitoba pourraient n'en avoir que neuf ou dix, au lieu de 14. Après tout, l'Ontario a dix fois plus d'habitants que la Saskatchewan; donc elle devrait avoir aussi dix fois plus de députés. Certaines des provinces moins peuplées s'inquiètent de ce qu'on pourrait leur reprendre à gauche ce qui leur serait donné à droite.

Le nombre des députés en Saskatchewan pourrait passer de 14 à 10, ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de 4 à 1. D'autres provinces perdraient aussi des députés, par exemple le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et Terre-Neuve. Que pensez-vous de leur inquiétude?

M. Brown: Nous n'avons pas l'intention de proposer des changements à la composition de la Chambre des communes. Nous estimons avoir déjà suffisamment de pain sur la planche avec une grande proposition constitutionnelle sur l'une des Chambres du Parlement.

Aux gens qui s'inquiètent des écarts de population entre l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique, je répondrai que... Nous avons pris l'initiative de faire le total de la population des 26 états les moins peuplés des États-Unis, selon les chiffres du recensement dont nous disposions. Nous avons évalué que la population de ces états équivaut à 17,4 p. 100 de toute la population des États-Unis. Nous avons additionné le nombre d'habitants des six provinces les moins peuplées du Canada et trouvé que ces provinces contiennent 19,1 p. 100 de la population canadienne. Donc, nous établissons un Sénat dans lequel un vote majoritaire représenterait un pourcentage de la population plus grand que ce n'est le cas au Sénat des États-Unis.

Une dernière observation à ce sujet: D'après les registres du Congrès des États-Unis, on peut constater que jamais, dans toute l'histoire du Congrès, les 26 états moins peuplés n'ont réuni leurs voix pour avoir raison des états plus peuplés. Cela ne s'est jamais produit. Et pourtant, nous avons étudié des documents remontant à 1914, année où a été instauré aux États-Unis le Sénat élu, efficace et à représentation égale.

M. Nystrom: Je n'ai peut-être pas été assez clair. Si l'on regarde de l'autre côté de l'équation—on ne peut pas parler du Sénat sans tenir compte de la Chambre des communes. Si on étudie l'exemple américain, les états sont également représentés au Sénat, mais à la Chambre des députés, on applique la représentation proportionnelle. Donc, la Californie et New York ont bien plus de députés que le Dakota du nord. Il y a un équilibre.

Si on instaure une telle égalité entre les provinces, si chacune d'elles est représentée par cinq ou dix sénateurs, est-ce que l'Ontario, plus particulièrement, ne réclamera pas la répartition proportionnelle? Les provinces moins peuplées seraient représentées de façon égale au Sénat, mais ne risqueraient-elles pas d'être perdantes à la Chambre des communes, si par exemple le nombre de nos députés devait passer de 14 à huit ou neuf? Il faut tenir compte des deux côtés de l'équation. Autrement, nous nous leurrerons.

[*Texte*]

Mr. Brown: We think we have looked at it. We say that the first principle of one person, one vote is what you have in the House of Commons, within the parameters of the plus or minus 15% of the number of constituents allowed in a given constitutency, and the biggest distortion of that would be in the Northwest Territories. We recognize that. We have no desire to change that. We simply say that the second principle of the federation is to represent people by where they live, in terms of the province or the canton or the state in which they live. It is an Australian idea, it is an American idea, its a Swiss idea. It's used in a lot of other federations in the world.

Mr. Nystrom: I have no argument with that. I think in a federation you have to have rep by pop on one side and rep by region on the other side. But we had better realize—I speak to you as a person with a small province. If we get equality in the Senate, we may lose a lot of Members of Parliament—Saskatchewan, Manitoba, and the four Atlantic provinces.

I wanted to ask you a question on costs. One idea of when the election should be held for the Senate is to have it on a fixed date, which you're suggesting. Another idea would be to coincide these elections with provincial elections, for example. You recommend the fixed date. Have you done any study in your association as to what it may cost to have separate Senate elections? I am talking about a new enumeration, all the costs of setting up the polling stations, the campaign costs by parties. You are suggesting an interesting idea of having a six-year term and half the Senate up for elections every three years. I like the idea, it is an intriguing idea, but I am concerned a bit about the costs. There is a great deal of concern about deficits and spending of money.

Mr. Brown: I participated in the only Senate election held in this country, in Alberta. We did do some costs on that and we heard wild projections of anywhere up to $10 million or $12 million to elect one senator. We held it with a municipal election and it was less than $3 million. We think it is an acceptable cost to maintain the independence of the new Senate to have fixed elections, completely separate. Our argument is that good government is cheap and bad government is costly at any price.

Mr. Nystrom: Can you give us any more information on your talks with the aboriginal people? You're suggesting that maybe they could be treated as another equality, in terms of 11 equalities in the country, treated as a province. I wonder if you could elaborate a bit more on what you have found there, in terms of consultations.

• 1550

Mr. Brown: I would not be able to speak for the aboriginal peoples in any way, shape or form. I would just suggest that the range of proposals we have tried to study so far have ranged everywhere from eleventh equality for

[*Traduction*]

M. Brown: Je crois que nous en avons tenu compte. Le principe de base, c'est que chaque citoyen a droit à un vote en ce qui concerne la Chambre des communes, eu égard aux paramètres ou de plus ou moins 15 p. 100 du nombre d'électeurs dans une circonscription donnée, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest qu'il y aurait le plus de distorsion. Nous en sommes conscients. Nous ne cherchons pas à changer cela. Nous disons simplement que le second principe du fédéralisme est la représentation de la population selon l'endroit où cette population se trouve, c'est-à-dire par province, par canton ou par état. C'est le cas en Australie, aux États-Unis et en Suisse. Ce principe s'applique dans bon nombre d'autres fédérations du monde.

M. Nystrom: Bon, d'accord. Mais je crois que dans une fédération, il faut qu'il y ait représentation proportionnelle d'un côté et représentation régionale de l'autre. Nous devons cependant nous rendre compte—moi, je viens d'une province moins peuplée, que si nous obtenons la représentation égale au Sénat, nous perdrons peut-être beaucoup de députés. Ce sera le cas en Saskatchewan, au Manitoba, et dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Parlons des coûts. Vous dites que l'élection des sénateurs devrait se faire à date fixe. D'autres croient que cela devrait coïncider avec des élection provinciales, par exemple. Vous recommandez des élections à date fixe. Votre association a-t-elle réalisé une étude pour déterminer quels seraient les coûts d'une élection séparée pour le Sénat? Il y a l'établissemnt de nouvelles listes électorales, l'installation des bureaux de scrutin, les dépenses des campagnes par les partis. Vous proposez une idée intéressante, c'est-à-dire un mandat de six ans et l'élection de la moitié du Sénat tous les trois ans. J'aime bien cette idée, mais je m'inquiète des coûts qu'elle entraînerait. Les déficits, les dépenses, c'est alarmant.

M. Brown: J'ai participé à la seule élection de Sénateurs tenue au Canada, en Alberta. Nous avions étudié les coûts que pourrait entraîner cette élection, et nous avions entendu des prévisions de l'ordre de 10 à 12 millions de dollars pour l'élection d'un seul sénateur. L'élection a été tenue en même temps qu'une élection municipale, et elle a coûte moins de 3 millions de dollars. Nous estimons que ce coût est raisonnable pour laisser au nouveau Sénat la possibilité de tenir des élections à date fixe, de façon indépendante. Nous soumettons que gouverner bien coûte toujours beaucoup moins cher que gouverner mal.

M. Nystrom: Pourriez-vous nous en dire davantage sur vos discussions avec les autochtones? Vous dites qu'ils devraient peut-être constituer une onzième entité dans ce système représentation égale, c'est-à-dire être traités au même titre qu'une province. Pourriez-vous nous dire quelles ont été vos conclusions quant à ces consultations?

M. Brown: Je ne voudrais en aucun cas me prétendre le porte-parole des autochtones. Je dirai seulement que les propositions que nous avons tenté d'étudier jusqu'à présent vont du principe de la onzième entité dans l'égalité—

[*Text*]

aboriginal peoples—in other words, treat them as if they were an eleventh province—all the way to some form of proportional representation, which I believe the aboriginal peoples in New Zealand enjoy in their reformed Senate—

Mr. Nystrom: The Maori.

Mr. Brown: We have not tried to settle on. . . Our discussions are preliminary and have in fact been put on hold, because we're getting ready for a conference on the Constitution that'll be held in Calgary, as you know.

M. Edmonston (Chambly): Dans votre mémoire, vous avez parlé du Québec.

Let me make it easier for Mr. Brown. On page 4, you say:

> Quebec must understand it cannot expect the rest of Canada to lend the legal support of their Constitution to that which is morally unacceptable to the rest of Canada.

I am a little bit confused here. I would like some precision as to what you're referring to. Number one, what kind of legal support is being asked? Secondly, what is "that which is morally unacceptable to the rest of Canada"? Give me details on both of those points, if you would?

Mr. Brown: The political scientists and economists I listened to this weekend at Queen's are suggesting that the heart of the proposal for the distinct society goes to the fear that enshrining the distinct society in the Constitution would at some point in time allow the Supreme Court of Canada to use the words "promote" and "protect" to abridge individual rights in favour of collective rights.

Mr. Edmonston: I understand that.

Mr. Brown: That's, I think, the closest argument I can give on that.

Mr. Edmonston: "Distinct society" is the equivalent of being morally unacceptable.

Mr. Brown: That goes to the large majority of Canadians who voice their concern about the distinct society, undefined as it was in the Meech Lake accord; they still appear to be voicing the same concern even though it's now defined.

Mr. Edmonston: Does that still hold true for the notwithstanding clause as well?

Mr. Brown: No, this is why we suggest two things. We would legitimately like to reach out to Quebec and say that we want to try to address their legitimate fears. We will address them, first, with a double majority on language and culture in a reformed Senate. Secondly, the greatest departure we can see that's acceptable to the rest of Canada is to leave the notwithstanding clause alone and let Quebec use it as much as it wishes to. As long as it is prepared to reinforce it every five years, I think the rest of Canada—and this is a personal opinion—will find that acceptable.

[*Translation*]

autrement dit un statut semblable à celui d'une onzième province—jusqu'à une forme de représentation proportionnelle, dont jouissent je crois les autochtones de la Nouvelle-Zélande dans leur Sénat réformé. . .

M. Nystrom: Les Maoris.

M. Brown: Nous n'avons pas essayé de décider. . . Il s'agit de discussions préliminaires qui, en fait, sont en suspens, car nous nous préparons en prévision d'une conférence sur la Constitution, qui aura lieu à Calgary, comme vous le savez.

Mr. Edmonston (Chambly): In your brief, you talked about the province of Quebec.

Permettez-moi de vous rendre la tâche plus facile, monsieur Brown. À la page 4 de votre mémoire, on peut lire ce qui suit:

> Le Québec doit comprendre qu'il ne saurait d'attendre à ce que le reste du Canada apporte l'appui de sa Constitution pour donner un caractère légal à ce qui lui paraît moralement inacceptable.

J'avoue ne pas bien comprendre. J'aimerais que vous précisiez à quoi vous faites mention. Premièrement, qu'entendez-vous par appui à caractère légal? Deuxièmement, qu'est-ce qui «paraît moralement inacceptable» au reste du Canada? Pourriez-vous m'en dire davantage sur ces deux points?

M. Brown: Les politicologues et les économistes que j'ai entendus durant la fin de semaine à l'université Queen disent que la proposition relative à la société distincte fait craindre que l'enchâssement de ce principe dans la Constitution amène la Cour suprême du Canada à utiliser des mots comme «promouvoir» et «protéger» pour léser les droits individuels au profit des droits collectifs.

M. Edmonston: Je comprends cela.

M. Brown: C'est probablement la réponse la plus précise que je puisse vous fournir sur ce point.

M. Edmonston: C'est donc le concept de «société distincte» qui est moralement inacceptable.

M. Brown: Cela nous ramène à la vaste majorité de Canadiens qui ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis du principe de société distincte, à l'époque où un tel principe était peu défini dans l'accord du lac Meech; ces mêmes gens expriment cette même inquiétude bien que ce principe soit maintenant défini.

M. Edmonston: Est-ce que cela ne s'applique pas également à la disposition dérogatoire?

M. Brown: Non, c'est pourquoi nous faisons deux suggestions. Nous aimerions discuter légitimement avec le Québec et lui faire part de notre désir de traiter ses craintes légitimes. On pourra traiter ses craintes, premièrement, au Sénat, grâce à une double majorité sur la langue et la culture. Deuxièmement, le plus grand écart qui puisse être acceptable pour le reste du Canada serait de ne pas modifier la disposition dérogatoire et de laisser le Québec libre de l'utiliser à son gré. Si le Québec est prêt à renforcer cette disposition tous les cinq ans, je crois que le reste du Canada—et c'est mon opinion personnelle—accepterait cette solution.

[*Texte*]

Mr. Hughes (MacLeod): I too, on behalf of our side of the House, would like to welcome Mr. Brown. You've been tilling this soil for better than a decade and doing a lot of work on this. You've thought about it a tremendous amount; you've travelled Canada, and because of that you've acquired an understanding of how people across this country see this issue.

I have three or four items. I am wondering if I could get your perspective on these. I would like to start off with the timing issue. When would one hold elections for the elected Senate? Why is it that you would prefer a defined period of every six years rather than perhaps at the time of the provincial elections?

Mr. Brown: We've tried to do everything we could to put barriers between the creation of a mirror image in the Senate of the House of Commons of that time. One of those things has been the fixed election, because we don't want the issues that are important to provinces at the federal level in terms of... I guess I have to pick some kind of an example—perhaps what the interests of the provinces might be in another national energy program type of thing at the federal level. We don't want them interspersed or diminished in any way by the House of Commons election taking place at the same time on all of the national issues. We'd like to keep them separate. We only want a balance between those interests. We don't want one to overshadow the other, but at the same time we'd like the voter to be able to focus on what he or she is voting for. Are they voting for the interest of their province in the national scene, or are they voting as one person, one vote in the House of Commons—as a Canadian as a whole?

• 1555

Mr. Hughes: Now I come to another aspect, Mr. Chairman. You agree with the concept of aboriginal representation. I'm sure you've been approached by other groups who would argue their own case for their kind of representation. What about the proposal put forward by the National Action Committee on the Status of Women that it should be 50:50, that you would have two candidates in a riding or district or a province? One would be male and one would be female. What do you think of that?

Mr. Brown: I don't think it's going to find wide acceptance. I think in Canada we have three examples of anomalies, I will call them, we think will be addressed by the elected Senate. The first one is the aboriginal peoples as a very small representative sample, so small they feel they have no effective voice at the national decision-making level—literally the smallest of the sample of the population they represent.

Secondly, we have a larger sample in the people of Quebec who, when they act in unison—which they frequently do—seem to be able to have great impact on the national agenda. Still, because they are not a majority, they feel threatened in terms of their continued impact, indeed their continued existence as a language and culture. So we see the triple-E Senate addressing that.

[*Traduction*]

M. Hughes (MacLeod): Au nom de mon parti, je souhaite également la bienvenue à M. Brown. Voilà bien dix ans que vous naviguez dans ces eaux, et vous avez beaucoup accompli. Vous avez beaucoup réfléchi à cette question; vous avez parcouru le Canada, ce qui vous a permis de comprendre comment les gens de notre pays voient cette question.

Je me demande si vous pourriez me faire part de votre opinion sur trois ou quatre points. Je commencerai avec la question du temps. Quand tiendrait-on les élections d'un Sénat élu? Pourquoi préférez-vous que le mandat soit de six ans, plutôt que de tenir les élections sénatoriales en même temps que les élections provinciales?

M. Brown: Nous avons essayé tout ce que nous avons pu pour empêcher qu'il y ait un effet de miroir entre le Sénat et la Chambre des communes de l'époque. L'une des solutions était la tenue d'élection à date fixe, car nous ne voulons pas que les enjeux importants pour les provinces au niveau fédéral, par exemple—il faut bien que je trouve un exemple—peut-être les intérêts des provinces dans un autre type de programme national de l'énergie au niveau fédéral. Nous ne voulons pas que ces enjeux soient déformés ou diminués de quelque façon que ce soit en raison d'élection à la Chambre des communes portant sur tous les enjeux nationaux. Nous aimerions qu'il s'agisse d'élections distinctes. Nous voulons seulement qu'il y ait un équilibre entre ces intérêts. Nous ne voulons pas que certains soient supplantés par d'autres, mais nous voudrions cependant que les électeurs puissent se concentrer sur ce qui motive leur vote. Votent-ils pour les intérêts de leur province sur la scène nationale, ou votent-ils pour élire leur représentant à la Chambre des communes—en tant que Canadiens dans l'ensemble du pays?

M. Hughes: Je pense que maintenant à un autre aspect, monsieur le président. Vous êtes d'accord avec le principe de la représentation des autochtones. Je suis certain que vous avez entendu d'autres groupes défendre leurs droits à ce type de représentation. Que pensez-vous de la proposition présentée par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, selon lequel la représentation hommes-femmes devrait être moitié moitié, c'est-à-dire qu'il aurait deux candidats par circonscription, district ou province? L'un des candidats serait un homme, l'autre une femme. Qu'en pensez-vous?

M. Brown: Je ne crois pas que l'idée sera très populaire. Il existe au Canada trois anomalies, si je puis les appeler ainsi, qui seront corrigées par le Sénat élu. La première, c'est que les peuples autochtones sont très peu représentés, si peu en fait que les autochtones estiment ne pas avoir pas grand-chose à dire dans les décisions nationales—car ils constituent le groupe le moins représenté de la population.

Deuxièmement, il y a la population plus vaste du Québec qui, lorsqu'elle agit à l'unisson—ce qu'elle fait fréquemment—semble capable d'influer grandement sur le programme national. Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'une majorité, cette population sent que cette influence est menacée, de même que son existence en tant que culture et groupe linguistique. On voit donc que le Sénat triple-E règlerait cette situation.

[*Text*]

Third is the one you're asking about specifically, women as a majority in Canada. They are a very slim majority, but they are a majority. They too really have no effective voice as represented by the number of women at this table and in most legislatures across the country. They do not reflect their majority make-up in their representation either in the House of Commons or in provincial legislatures. We feel the triple-E Senate would again be one more vehicle that would elevate the numbers of representation in all of those samples I've given you. I'm not suggesting we would say there must be 50% women and 50% men. I'm suggesting it would be one more vehicle in which women could elevate the numbers that represent them.

Mr. Hughes: I'm not sure I understand your logic there. On the 50:50 issue, I'm not sure I understand how it is that the triple-E model has any impact on the number of women who are going to be represented in the Senate.

Mr. Brown: The simplest answer is that the triple-E is designed to help represent minorities in Canada whether they're provincial minorities, minority interests within provinces, women, aboriginals or whatever. It is a way to try to address more representation for minorities. That's simply all it is. If this Confederation is nothing else, it must be a collective attempt to deal with minorities within the larger concept of a majority.

Mr. Hughes: So you would agree, then, with the idea we've heard—or at least others may have heard as well around the table—of Toronto perhaps having fewer senators than would otherwise be the case if you were to break down, within each province, so that distance has an impact and sparsely populated areas get better representation than densely populated areas.

• 1600

Mr. Brown: We have never tried to break down provinces by constituency for the purposes of the triple-E Senate. In fact, we have said that those kinds of considerations could be properly addressed by the province involved. If they wanted to go to province-wide constituencies for their senators and they could convince their electorate that was the way to go, I think we would probably leave it in their hands.

On the other hand, if some province had a huge disparity of population—I suppose the best example would be Manitoba, where you have one very large city and then the rest of the province—I think they would make a strong argument they would like to see their province broken up into constituencies.

Mr. Hughes: Mr. Brown, you and I and a couple of my colleagues here come from a part of the country that prides itself on not liking government, a part of the country that thinks we have too much government in this country right now. How we you justify another 100 politicians in this country? Do we really need 100? Couldn't we get by with significantly fewer than 100?

Mr. Brown: I think that points to the psychology that Lorne Nystrom mentioned awhile ago. Ontario has 24 and Quebec is guaranteed 24 senators under the Constitution. Prince Edward Island is guaranteed 4. When you go through

[*Translation*]

Troisièmement, il y a le cas dont vous me parlez, c'est-à-dire les femmes en tant que majorité au Canada. Il s'agit d'une mince majorité, mais d'une majorité tout de même. Les femmes ne semblent pas non plus avoir beaucoup d'influence, comme en témoigne le nombre de femmes siégeant à ce comité et dans la plupart des assemblées législatives du pays. Le nombre des députés de sexe féminin ne traduit pas cette majorité, ni à la Chambre des communes, ni dans les assemblées législatives provinciales. Nous croyons que le Sénat triple-E pourrait permettre d'augmenter le nombre de représentants des trois groupes dont j'ai parlé. Je ne dis pas qu'il faille une composition moitié femmes moitié hommes. Je dis simplement que cela pourrait permettre d'augmenter le nombre de femmes qui représentent la population.

M. Hughes: Je ne suis pas certain de comprendre votre logique. Pour ce qui est de la représentation moitié-moitié, je ne comprends pas comment le modèle du triple-E pourrait influer sur le nombre des femmes qui seront représentées au Sénat.

M. Brown: Pour répondre simplement, le triple-E est conçu pour aider à représenter les minorités du Canada, qu'il s'agisse de minorités dans les provinces, de minorités d'intérêts au sein des provinces, des femmes, des autochtones, etc.. Il s'agit de représenter davantage les minorités. C'est aussi simple que cela. Notre Confédération doit, à tout le moins, constituer un effort collectif de traiter la question des minorités dans le contexte plus large de la majorité.

M. Hughes: Vous seriez donc d'accord avec les idées que nous avons entendues—ou du moins que d'autres aussi auront peut-être entendues—voulant que Toronto aurait peut-être moins de sénateurs que ce ne serait le cas s'il y avait une répartition, au sein de chaque province, de façon à ce que la distance soit prise en compte et que les régions moins peuplées soient mieux représentées que les régions très peuplées.

M. Brown: Nous n'avons jamais essayé de diviser les provinces en comtés aux fins du Sénat triple-E. En fait, nous avons dit que c'est aux provinces en question d'examiner ce genre de question. Si elles voulaient avoir des comtés pour leurs sénateurs, et si elles pouvaient convaincre les électeurs que c'est ce qu'il fallait faire, je pense que nous leur laisserions le soin de prendre cette décision.

D'un autre côté, si la population d'une province est concentré dans une très grande ville, et que le reste de la population est dispersée un peu partout—comme c'est le cas au Manitoba—je pense que la province insisterait beaucoup pour avoir des comtés.

M. Hughes: Monsieur Brown, vous et moi et quelques-uns de mes collègues ici présents venons d'une région du pays qui est fière de ne pas aimer le gouvernement et qui estime que le pays est sur-gouverné à l'heure actuelle. Comment peut-on justifier la présence de 100 politiciens de plus au Canada? Est-ce qu'on en a vraiment besoin? Est-ce qu'on ne pourrait pas se débrouiller avec beaucoup moins que 100 politiciens?

M. Brown: Je pense que votre question rejoint le problème psychologique dont Lorne Nystrom a parlé tout à l'heure. L'Ontario a 24 sièges au Sénat et la Constitution garantit 24 sièges pour le Québec, et quatre pour l'Île-du-

[*Texte*]

the psychology of reducing one and increasing the other... Perhaps it's like having a sale item that's $4.95 rather than $5. If you reduce the ones that have 24 senators to below double digits, you're getting into a very difficult psychological step to make.

On the other hand, you're building allies by suggesting to the smaller provinces that they can have 10 when they now have 4 or 6 or whatever. Admittedly, it's the great Canadian compromise again. The Senate already has 104—it's pretty close to 10 per province and 2 per territory. This is the thinking that has evolved in nine years of debate.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur Brown, dans notre système parlementaire, il y a une Chambre qui doit avoir préséance sur l'autre. Selon votre proposition de réforme du Sénat, le Sénat serait l'institution ayant les pleins pouvoirs au pays puisqu'il aurait le pouvoir de bloquer à la fois les lois à caractère budgétaire et l'ensemble des lois.

Dans un tel contexte, pourquoi la province de Québec accepterait-elle d'avoir une représentation d'un dixième plutôt que d'un quart dans une nouvelle Chambre qui aurait davantage de pouvoirs que la Chambre des communes?

Mr. Brown: The simplest answer is that we feel this country will not go forward into a renewed Confederation until it is willing to stop reliving the past and start building toward the future on the things that make us equal and that give us common cause. It is our argument that the Confederation is changed dramatically since it was first established.

• 1605

Provinces like Alberta, Saskatchewan, etc., were not a part of that Confederation and certainly were not considered as having anything like an equal voice in it, and yet the Fathers of Confederation specifically designed the Senate and gave it the powers to have supremacy over the House of Commons on certain pieces of legislation. In fact, I guess they really didn't restrict those pieces of legislation, except that the Senate would not be able to introduce the budget, and it has now, I believe, only a six-month suspensive veto on the amendments to the Constitution.

It is simply our argument that if this Confederation is to go forward into the next century, it must be based on equalities, the equalities of people, provinces, founding language groups, and some kind of equality for aboriginal peoples, and if that translates into self-government that they're satisfied with, then that's what we have to be satisfied with. I hope that answers your question.

M. Blackburn: Monsieur Brown, s'il y avait un Sénat égal pour toutes les provinces, ne pensez-vous pas que les Canadiens et les Canadiennes pourraient être bien servis par un Sénat ayant uniquement un veto suspensif de six mois sur l'ensemble des projets de loi au lieu de tous ces pouvoirs que vous voulez lui donner?

S'il avait un veto suspensif sur un projet de loi quelconque, les Canadiens verraient automatiquement que la deuxième Chambre a un problème quant au projet de loi en question. À ce moment-là, il y aurait un débat de fond

[*Traduction*]

Prince-Édouard. Il y a un problème psychologique qui intervient lorsqu'on essaie de changer la répartition des sièges... C'est un peu comme si un article est en solde à 4,95$ plutôt qu'à 5$. Du point de vue psychologique, il devient très difficile de réduire le nombre de sièges de 24 à moins de dix.

D'un autre côté, on se crée des alliés si on dit aux plus petites provinces qu'elles auront dix sénateurs plutôt que les quatre ou six qu'elles ont à l'heure actuelle. J'admets qu'il s'agit là encore d'un compromis typiquement canadien. Le Sénat a déjà 104 sièges—c'est presque dix par province et deux par territoire. C'est l'attitude qui s'est créée au cours des neuf ans de débats.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Brown, in our parliamentary system, one chamber has to take precedence over the other. In your proposal on Senate reform, the Senate would be the institution with the most powers in the country, since it would be able to block both budgetary legislation and other legislation.

Given that, why would Quebec agree to having only one tenth of the representatives in your new proposed Senate, when it has one quarter of them at the moment, particularly in view of the fact that the new Senate would have more powers than they House of Commons?

M. Brown: La réponse la plus simple c'est qu'à notre avis le pays ne pourra pas se renouveler à moins qu'il cesse de revivre le passé et commence à bâtir un nouvel avenir fondé sur les éléments qui nous rendent égaux et qui nous donnent une cause commune. Nous prétendons que la Confédération s'est transformée radicalement depuis 1867.

Les provinces comme l'Alberta, la Saskatchewan, etc... ne faisaient pas partie de la Confédération à l'époque et ne participaient certainement pas de façon égale, et pourtant les Pères de la Confédédration ont conçu le Sénat de façon à lui donner la primauté sur la Chambre des communes pour certains types de projets de loi. En fait, cette primauté ne se limitait même pas à certains types de projets de loi, les seules contraintes étant que le Sénat ne peut pas présenter le budget et qu'il n'a, encore aujourd'hui, qu'un veto suspensif de six mois pour tout amendement à la Constitution.

Nous affirmons tout simplement que si la Confédération doit encore exister en l'an 2000, il faut qu'elle repose sur le principe de l'égalité de ses citoyens, de ses provinces, de ses groupes linguistiques fondateurs et, dans une certaine mesure, de ses peuples autochtones. Si cela se traduit par un type d'autonomie politique qui leur est acceptable, eh bien c'est ce qu'il faut que nous acceptions. J'espère que cela répond à votre question.

Mr. Blackburn: If all the provinces had an equal number of Senate seats, Mr. Brown, don't you think that Canadians could be well-served by a Senate with only a six-month suspensive veto on all legislation, rather than all the powers you want to give it?

If it had a suspensive veto over a particular piece of legislation, Canadians would see that the Upper House had a problem with the bill in question. At that point, there would be a country-wide debate about the issue, because the Senate

[*Text*]

partout au pays parce que le Sénat aurait décidé de mettre son veto de six mois pour un motif quelconque. C'est la Chambre des communes qui, au bout des six mois, devrait décider que son projet de loi est mauvais et le retirer ou, au contraire, si elle pensait qu'il est dans l'intérêt du Canada, le remettre aux voix. Il faut un *boss* quelque part. Pourquoi la Chambre des communes se ferait-elle hara-kiri?

Mr. Brown: Our argument is simply that without trying to deliberately insult the House of Commons, we think they are capable of delaying things when they want to now, and if they had a purpose to delay things sufficient to give a six-month suspensive veto no real impact, they would be completely capable of doing that.

Our suggestion is not that the Senate of the future, a reformed triple-E Senate, would have complete supremacy over the House of Commons. That is not our intention. It is our intention to give them a sufficient power that they can either defeat a particular bill, amend it, or have it reintroduced by themselves in an amended form. Ultimately, if the House of Commons can prove that legislation is of sufficient importance to the country, that they can demonstrate that they have the majority support of their own members in 70% of the provinces representing 50% of the population, then they should be able to override the veto of the Senate.

If there is some other better deadlock-breaking mechanism out there to maintain the supremacy of the House of Commons, we want it brought forward. We will entertain any deadlock-breaking mechanism that gives the Senate the power it needs.

M. Blackburn: Monsieur Brown, à la Chambre des communes, s'il fallait que les deux tiers des députés votent pour quelque chose, vous ne verriez pratiquement jamais cela. Le parti au pouvoir a rarement assez de députés pour assurer cela, et vous savez fort bien que les partis d'opposition en profiteraient pour faire une bataille de tous les instants, uniquement à des fins partisanes.

Mr. Brown: We are prepared to accept the fact that certain pieces of legislation proposed by the House of Commons will never see the light of day unless they can see a majority of the provinces agreeing with them. That is the simplest answer to your question. We are just searching for an override that would ultimately give the House of Commons of the day an ability to override, and we also say if that piece of legislation is not acceptable to six provinces out of ten, it should never see the light of day.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I am afraid I have to say the time has now expired. We will obviously have the chance later today to raise other questions about one of the most important parts of our mandate, the reform of the Senate.

I wish to thank you very much, Mr. Brown.

Mr. Brown: Thank you.

• 1610

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I now invite the Canadian Real Estate Association to come to the table and to present their brief.

[*Translation*]

would have decided to impose its six-month veto for whatever reason. At the end of the six months, the House of Commons would have to decide that its bill was bad and should should be withdrawn, or that it was in the country's interest, and should be voted on again. There has to be a boss somewhere. Why would the House of Commons commit hara-kiri?

M. Brown: Sans vouloir insulter délibérément la Chambre des communes, nous estimons qu'elle peut déjà retarder les projets de loi aussi longtemps qu'elle le veut, et si elle voulait retarder des projets de loi de façon à rendre inefficace le veto suspensif de six mois du Sénat, elle pourrait certainement le faire.

Nous ne proposons pas que le Sénat de l'avenir, un Sénat élu, égal et efficace, ait la suprématie complète sur la Chambre des communes. Là n'est pas notre intention. Nous voulons donner au Sénat le pouvoir de rejeter ou de modifier un projet de loi ou encore de le représenter sous une forme modifiée. En fin de compte, si la Chambre des communes peut prouver que le projet est suffisamment important et qu'elle a l'appui majoritaire des députés dans 70% des provinces qui représentent 50 p. 100 de la population, elle devrait pouvoir passer outre au veto du Sénat.

S'il existe un meilleur mécanisme pour dénouer les impasses et pour conserver la suprématie de la Chambre des communes, nous sommes prêts à l'examiner sérieusement.

Mr. Blackburn: It almost never happens, Mr. Brown, that two-thirds of the members of Parliament vote in favour of something. The governement party rarely has enough members to ensure that, and you know very well that the opposition parties would take advantage of the situation to wage purely partisan battles at every turn.

M. Brown: Nous sommes prêts à accepter le fait que certains projets de loi proposés par la Chambre des communes n'aboutiront pas à moins d'avoir l'approbation de la majorité des provinces. C'est la réponse la plus simple à votre question. Tout ce que nous cherchons, c'est une clause dérogatoire qui donnerait le pouvoir ultime à la Chambre des communes de passer outre à un veto du Sénat. Nous disons de plus que, si un projet de loi n'est pas acceptable à six des dix provinces, il ne devrait pas aboutir.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Malheureusement je dois vous dire que le temps est maintenant écoulé. Il va sans dire que nous aurons la possibilité plus tard aujourd'hui de soulever d'autres questions au sujet d'un des éléments les plus importants de notre mandat, c'est-à-dire la réforme du Sénat.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Brown.

M. Brown: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): J'invite maintenant les porte-paroles de l'Association canadienne de l'immeuble à venir présenter leur exposé.

[*Texte*]

Mr. David Higgins (President Elect, Canadian Real Estate Association): Thank you, Mr. Chairman. I am president-elect and chairman of the management board of the Canadian Real Estate Association. On my right is Patricia Verge, who is vice-president of the association, and on my left is Gaylord Watkins, our special constitutional adviser.

It's important that you understand who we represent and who we do not represent. The Canadian Real Estate Association represents some 85,000 licensed and registered real estate practitioners in all parts of Canada. The majority sell residential real estate, but many specialize in industrial, commercial and institutional real estate. We also have appraisers, property managers and small-scale developers.

This association has two major constitutional concerns. One is the reference to responsibility for a housing policy under Part III of the government's proposals; the other is the proposal under Part I to amend the Charter to guarantee property rights.

The other day, in a letter to the editor, a professor of geography took issue with us on property rights. Unfortunately, he based part of his argument on the assumption that we are the large public real estate companies. We do not represent them. They have their own organizations and interests.

We propose to use most of our time to explain our support for a property rights amendment. This is a cause the Canadian Real Estate Association has supported enthusiastically for a decade. But first, if I may, I would like to call upon Pat Verge to put on the record our basic position with respect to the constitutional responsibility for housing.

Ms Patricia Verge (Vice-President, Canadian Real Estate Association): In response to the government's proposals, we examined our presentation to the housing policy review that Mr. McKnight conducted in 1985. We stand by the position we took at that time. We said the federal government should be responsible for broad, national housing policies. This includes responsibility for housing-specific framework policies as well as macro-economic policies.

• 1615

Only the federal government can provide a stable national economy and sustained low interest rates, and they are the first requirement for sound housing policy. CMHC's mortgage insurance functions are a vital underpinning for home ownership in this country and must be maintained.

The federal government must be responsible for establishing a fair tax system that encourages investment in residential property. It is also responsible for income distribution issues and, as such, it has an important role to play in social housing. This applies in particular to our native people.

[*Traduction*]

M. David Higgins (président élu, Association canadienne de l'immeuble): Merci, monsieur le président. Je suis président élu et président du Conseil de direction de l'Association canadienne de l'immeuble. À ma droite, je vous présente la vice-présidente de l'association, Patricia Verge; à ma gauche se trouve le spécialiste constitutionnel, Gaylord Watkins.

Il est important que vous sachiez qui nous représentons et qui nous ne représentons pas. L'Association canadienne de l'immeuble représente quelque 85,000 agents immobiliers agréés d'un bout à l'autre du pays. La plupart d'entre eux vendent des résidences. Par contre, plusieurs se spécialisent dans la vente immobilière industrielle, commerciale et d'établissement. Nous avons parmi nous des évaluateurs, des gestionnaires immobiliers et des petits promoteurs immobiliers.

Notre association s'inquiète de deux points constitutionnels :la responsabilité de la politique du logement dans la partie III de la proposition du gouvernement et la partie I dans laquelle le gouvernement cherche à modifier la Charte pour faire enchâsser le droit de propriété.

L'autre jour, dans une lettre au rédacteur en chef d'un journal, un professeur de géographie a critiqué notre position sur le droit de propriété. Malheureusement, il a fondé une partie de sa discussion sur la présomption que nous étions une grande compagnie immobilière publique. Nous ne représentons pas ces compagnies car elles ont leurs propres organismes et intérêts.

Nous avons l'intention d'employer notre temps à expliquer notre appui à l'enchâssement du droit de propriété. Nous nous dévouons avec enthousiasme à cette cause depuis plus de dix ans. Mais pour commencer, je demanderais à Pat Verge d'énoncer officiellement la position que nous prenons sur la responsabilité constitutionnelle relative au logement.

Mme Patricia Verge (vice-présidente, Association canadienne de l'immeuble): En réponse aux propositions du gouvernement, nous avons examiné la présentation faite à M. McKnight lors de la révision de la politique de logement en 1985. Nous appuyons toujours la position prise à cette époque. Nous avions dit que le gouvernement fédéral devrait avoir la responsabilité nationale des grandes politiques sur le logement. Cette responsabilité comprend les politiques spécifiques et macro-économiques sur le logement.

Le gouvernement fédéral est le seul organisme qui puisse fournir une situation économique nationale stable et soutenir des taux d'intérêt bas. Ce sont les deux premiers critères pour une politique de logement solide. L'assurance hypothèque de la SCHL étaye vivement la propriété dans ce pays et cette méthode doit être soutenue.

Le gouvernement fédéral doit avoir la responsabilité d'établir un régime fiscal équitable qui encourage le placement dans la propriété résidentielle. Il est aussi responsable de la question des distributions de revenu et, pour cette raison, le gouvernement joue un rôle important dans le logement social. Cela s'applique surtout aux autochtones.

[*Text*]

Provincial governments should be the agents of housing policy. Regional and area housing requirements differ considerably, and housing policies and programs must reflect those differences. Therefore, autonomy and responsibility should be vested in provincial governments to deliver housing programs appropriate to their needs.

All of that, Mr. Chairman, has been CREA policy for six years. In the meantime, we have come to the conclusion that national housing and economic policy should go hand in hand. They must be developed together. Housing accounts for 15 to 20% of the gross national product. It is therefore too important to be left to agencies or departments remote from the center of economic policy-making.

Economic policies, of course, are based in the Department of Finance. Most national housing responsibilities are entrusted to a crown corporation, and either a junior minister or a minister with another non-economic portfolio. We have been examining whether there is a better way, a more effective way, for the federal government to exercise its responsibilities. We have prepared a discussion paper and we have communicated our broad concerns to Canada Mortgage and Housing Corporation. We have agreed to further consultation with CMHC and we expect that will take place very shortly. Mr. Chairman, we expect to be in a position to make a written submission on these questions to this committee, in the near future.

Now I'll ask David to speak about property rights.

Mr. Higgins: We have distributed copies of our brief, "The Flawed Charter", to the committee in both languages. I propose to draw attention to several key issues. Let me begin by explaining why our members have supported a property rights amendment for many years. Our members are community oriented. They are out there counselling and helping ordinary Canadians as they buy, sell, and otherwise worry about their property.

When we went before the amending committee last May, one of the members asked us what the problem was. He asked us why we were so concerned about this; he didn't get any complaints about property violations. Well, we do get complaints, Mr. Chairman. Our members see the heartaches; they see all the emotional and often financial problems, the strain of the farmer battling a hydro authority as it imposes a power pylon on the property for an arbitrary sum, and they hear all about his troubles with appeals.

Our members told us about the man in Montreal whose home was put up for sale by bailiffs. His dog had bitten a neighbour and he couldn't afford to pay the fine, and in due course, the law moved against him with a vengeance. These stories, multiplied many times over, are the reason we care. Our members were shocked, 10 years ago, when property rights were dumped from the Charter. Ever since then, they have authorized us to keep up the fight for an amendment.

[*Translation*]

Les gouvernements provinciaux devraient être les agents de la politique de logement. Les demandes régionales en matière de logement diffèrent considérablement. Les politiques de logement et les programmes doivent donc traduire ces différences. L'autonomie et la responsabilité doivent donc revenir aux gouvernements provinciaux pour qu'ils établissent des programmes de logement convenables qui répondent aux besoins.

Monsieur le coprésident, l'ACI appuie cette politique depuis six ans. Dans l'intervalle, nous sommmes arrivés à la conclusion que le logement national et la politique économique vont de pair. Ils doivent avancer ensemble. Le logement représente de 15 à 20 p. 100 du produit national brut. Il est donc trop important pour être laissé aux organismes ou ministères qui sont loin du centre des décisions économiques.

Bien sûr, les politiques économiques reviennent au ministère des Finances. La plupart des responsabilités de logement nationales sont remises à une société d'État et, soit un sous-secrétaire d'État ou un ministre avec un autre portefeuille non économique. Nous avons essayé de déterminer s'il existe un meilleur moyen, un moyen plus efficace, pour le gouvernement fédéral d'exercer ses responsabilités. Nous avons préparé un document d'étude et fait part de nos grandes inquiétudes à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Nous avons convenu de poursuivre nos discussions avec la SCHL et cette réunion devrait avoir lieu bientôt. Monsieur le coprésident, nous serons bientôt en mesure de présenter au comité un mémoire écrit.

Je demanderais maintenant à David de parler du droit de propriété.

M. Higgins: Nous avons distribué au comité, dans les deux langues officielles, des exemplaires de notre document intitulé «Le maillon manquant». J'attire votre attention sur certains points. Permettez-moi d'abord de vous expliquer pourquoi nos membres appuient l'adoption d'une modification sur le droit de propriété depuis des années. Nos membres favorisent la communauté. Ils conseillent et assistent les Canadiens à acheter, vendre et même s'inquiéter de leur propriété.

Lorsque nous nous sommes présentés devant le comité constitutionnel en mai dernier, l'un des députés nous a demandé à quoi tenait le problème. «Pourquoi vous préoccupez-vous ainsi de cette question?» nous a-t-il demandé. Il n'avait reçu aucune plainte de violation du droit de propriété. Or, monsieur le coprésident, nous en recevons des plaintes. Nos membres sont témoins des problèmes. Ils voient les difficultés émotives et souvent financières de l'agriculteur qui doit livrer bataille à la compagnie d'électricité qui veut construire ses pylons électriques sur sa propriété, moyennant une somme arbitraire. Les membres sont là pour entendre ces plaintes futiles auprès des cours d'appel.

Nos membres nous ont parlé du Montréalais dont la maison a été mise en vente par les huissiers. Son chien avait mordu un voisin et cet homme ne pouvait pas payer l'amende. La loi l'a éventuellement puni de façon excessive. Ces faits, reproduits plusieurs fois expliquent notre préoccupation. Nos membres ont été renversés, il y a dix ans, lorsqu'on a décidé de ne pas inclure le droit de propriété dans la Charte. Depuis, il nous ont autorisé à soutenir l'idée d'une modification.

[*Texte*]

Now, that professor I mentioned earlier drew a sinister conclusion. He said that these people obviously have a very vested interested. That simply is not so. No more houses will be sold, and the association's corporate interest will not benefit in any way. The right to enjoy property has been recognized as a fundamental right since the Magna Carta. Canadians have always thought they had this right. Many emigrated, believing they would gain that right, and of course they do have that right in common law.

But as long as the Charter fails to protect that right, the Charter is flawed; it fails to protect all the rights that Canadians have long considered to be fundamental. The foundations of our Constitution are incomplete. That is why property rights are not a bargaining chip, they are a building block, and we must first finish building our constitutional foundation in order to proceed with the other restructuring arrangements.

• 1620

What would an amendment achieve? It would provide ordinary Canadians with an extremely useful additional tool to attack arbitrary legislation or regulations and for ensuring accountability of legislators and public servants. This committee has heard many submissions opposed to our position. For the most part, those submissions have been superficial. They have often failed to acknowledge or understand section 1. Section 1, of course, subjects all rights guaranteed by the Charter to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society.

No rights are absolute, not even property rights, if entrenched. We recognize that. The National Action Committee on the Status of Women apparently does not. In our brief, we state that entrenchment would not threaten the vast majority of Canadian laws. That statement is based on extensive research and analysis. The courts will certainly regard matrimonial property reforms as reasonable limits. Canadian courts have held that a wife's right to share in a husband's pension benefits is a property right that survives the marriage.

The United States Constitution guarantees property rights. It does not contain an equivalent to our section 1 reasonable limits restriction on guaranteed rights. Even so, the U.S. courts have upheld family law reforms as well as environmental protection legislation that is considerably stronger than legislation in this country.

We have concluded that the National Action Committee's concerns really boil down to concern about the cost of increased litigation as the courts interpret the new right. We acknowledge that there will be some increase but the courts have not been flooded with litigation over rights protected at present, particularly rights protected by section 7 and the reasonable limits clause of section 1. The costs will be more than offset by the value to all Canadians, including

[*Traduction*]

Ce professeur dont j'ai parlé plus tôt en est arrivé à une conclusion inquiétante. Il a dit que ces gens défendaient manifestement des intérêts acquis. Ce n'est pas le cas. La vente de maisons n'augmentera pas et les entreprises membres de l'association n'en tireront aucun bénéfice. Le droit de jouir de la propriété est un droit fondamental reconnu depuis la grand Charte. Les Canadiens ont toujours cru qu'ils avaient ce droit. Plusieurs personnes ont immigré en croyant qu'elles acquériraient ce droit que leur accorde, bien sûr, la Common Law.

Or, tant que la Charte ne protégera pas ce droit, elle sera lacunaire. Elle ne protège pas tous les droits jugés fondamentaux par les Canadiens. La fondation de notre Constitution reste incomplète. C'est pourquoi le droit de propriété n'est pas un simple enjeu mais plutôt une pierre angulaire et nous devons avant tout terminer la fondation constitutionnelle afin de pouvoir passer à d'autres arrangements de renouveau constitutionnel.

À quoi servirait une modification? Elle donnerait aux Canadiens un outil supplémentaire précieux qui les aiderait à contester les lois ou règlements arbitraires et qui obligerait les législateurs et les fonctionnaires à justifier leurs décisions. Le comité a entendu de nombreux témoins qui défendaient une position contraire à la nôtre. Dans la plupart des cas, leurs arguments étaient superficiels. Trop souvent, ils n'avaient pas compris ou tenu compte de l'article 1. Bien sûr, l'article 1 assujettit tous les droits garantis par la Charte à des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Aucun droit n'est absolu et nous savons très bien que le droit de propriété ne le serait pas non plus, s'il était inscrit dans la Constitution. Le Comité national d'action sur le Statut de la femme ne semble pas le savoir. Dans notre mémoire, nous affirmons que l'inscription dans la Constitution ne menacerait aucunement la grande majorité des lois canadiennes. Cette affirmation se fonde sur les résultats de recherche et d'analyse poussées. Les tribunaux jugeront certainement que les réformes touchant à la propriété matrimoniale constituent des limites raisonnables. Les tribunaux canadiens ont jugé que le droit de l'épouse à sa part des prestations de retraite de son mari constitue un droit de propriété qui survit au mariage.

La Constitution des États-Unis garantit le droit de propriété. Or, elle ne renferme pas l'équivalent de notre article 1 qui prévoit que les droits garantis peuvent être assujettis à des limites raisonnables. Malgré cela, les tribunaux américains ont confirmé la validité des réformes de droit de la famille aussi bien que les lois de protection de l'environnement qui sont sensiblement plus rigoureuses que les nôtres.

Nous avons conclu que le Comité national d'action se préoccupe en réalité du coût des poursuites plus nombreuses qui seront engagées afin que les tribunaux interprètent ce nouveau droit. Nous reconnaissons qu'il y aura une augmentation, mais les tribunaux n'ont pas été inondés de poursuites engagées à l'égard des droits actuellement protégés dans la Constitution, et particulièrement ceux prévus à l'article 7 ou ceux assujettis aux limites raisonnables

[*Text*]

women, of their constitutionally protected right to enjoy property in all its forms.

Finally, Mr. Chairman, we ask the committee to consider the alternative ways that are available to achieve an amendment. Most advocates have called for an amendment to section 7. We are not committed to any one way. Indeed we know there are several ways to proceed.

We respect the concern of others. We believe the amendment must proceed but it should be done in a way that gives most comfort to those who have expressed interest. The key point is that it should guarantee due process and just compensation for takings of the use of property unless the taking is a justifiable, reasonable limit.

I know Mr. Watkins is chomping at the bit to get into some of this discussion, and I will end there and invite your questions. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Higgins. I am sure that with a subject like that, the right of property to be enshrined in section 7, you are raising many interesting problems.

We will now start with the New Democratic Party and Mr. Waddell.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): I'd like to start first of all by welcoming you here. We all have hard-working real estate people in our ridings—for senators, our provinces—and we welcome your contribution.

Mr. Higgins: Thank you.

Mr. Waddell: I may not agree with you but I take what you say seriously. Can I start with Pat and deal with the housing aspect first? I see two aspects to your brief. First is questions on the federal government's role in housing generally and, secondly, putting property rights in the Constitution.

When my parents came to Canada—dare I say it, to Toronto—they got a mortgage from CMHC to start our family house. That was in 1950. The federal government was actually giving mortgages through the CMHC. That got us going as an immigrant family in Canada.

In my own riding are a lot of co-ops the federal government has funded. People actually have a place to stay because of the federal government's involvement. I gather you want the federal government out of that field. Is that correct?

Ms Verge: Absolutely not. We believe federal funding must stay and be identified as such for housing.

Mr. Waddell: You would accept the federal power continuing in housing, continuing to fund co-ops and so forth?

[*Translation*]

de l'article 1. Tous les Canadiens, y compris les femmes, tiront des avantages plus considérables que les coûts de l'inclusion dans la Constitution du droit de jouissance de la propriété dans toutes ses formes.

Enfin, monsieur le coprésident, nous demandons au comité d'examiner les diverses formules permettant d'inclure dans la Constitution le droit à la propriété. La plupart des partisans de cette modification préconisent que le droit de propriété soit inscrit à l'article 7. Nous n'avons pas de préférence. Nous savons en fait qu'il y a plusieurs façons de le faire.

Nous respectons l'inquiétude des opposants. Nous croyons que cette modification doit être apportée à la Constitution, mais cela doit être fait de façon à assurer ceux qui s'en inquiètent. L'essentiel c'est de garantir l'application régulière de la loi et une juste compensation lorsqu'un Canadien est privé de la jouissance de sa propriété, à moins que son droit n'ait été assujetti à une limite raisonnable et justifiée.

Sachant que M. Watkins a hâte que la discussion s'engage sur ces idées, je vais m'arrêter là. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Higgins. Je suis certain que votre recommandation d'inclure à l'article 7 de la Charte le droit de propriété soulève de nombreux problèmes intéressants.

J'accorde d'abord la parole à M. Waddell du Nouveau Parti démocratique.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'aimerais d'abord vous souhaiter la bienvenue. Tous les députés ont dans leur circonscription—et les sénateurs, dans leur province—des agents d'immeuble qui triment dur et nous apprécions les pièces que vous apportez au dossier.

M. Higgins: Merci.

M. Waddell: Je ne suis peut-être pas d'accord avec vous mais je prends au sérieux ce que vous dites. Puis-je d'abord aborder le dossier du logement avec Pat? Votre exposé traite de deux grands dossiers, à savoir le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur du logement et, ensuite, la constitutionalisation du droit de propriété.

Quand mes parents sont arrivés au Canada—est-ce que j'ose dire à Toronto—ils ont obtenu une hypothèque de la SCHL pour financer l'achat de notre première maison. C'était en 1950. Le gouvernement fédéral accordait à l'époque des hypothèques par l'entremise de la SCHL. Cela a facilité notre installation comme famille immigrante au Canada.

Il y a dans ma propre circonscription de nombreuses coopératives de logement financées par le gouvernement fédéral. Les gens réussissent à se trouver un logement grâce au rôle joué par le gouvernement fédéral. J'ai cru comprendre que vous souhaitez un désengagement du gouvernement fédéral dans ce secteur. Est-ce exact?

Mme Verge: Absolument pas. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit continuer, de façon officielle, à financer le logement.

M. Waddell: Vous accepteriez que le gouvernement fédéral conserve son rôle en matière de logement et qu'il continue notamment de financer le logement coopératif?

[*Texte*]

Ms Verge: Absolutely.

Mr. Higgins: Very much so.

• 1625

Mr. Waddell: Have you considered also the aspect that has been suggested, for example, by the Premier of Ontario, that there be a social charter? One of the aspects of a social charter is the fundamental right of shelter for families and for people generally. Are you prepared to agree with him that should be a part of our Canadian Constitution?

Mr. Gaylord Watkins (Special Constitutional Counsel, Canadian Real Estate Association): I don't believe the association has clearly adopted a position on the social charter.

With respect to its relationship to entrench property rights, I understand they are not in opposition to the introduction of rights of shelter. They are not seen as being in opposition to either property rights or the position expressed on CMHC.

Mr. Waddell: Let me deal with property rights, then. Our understanding is that in the history of property rights in the United States these rights have always been for the benefit of the wealthy. In the courts employers, for example, often claim that any government intervention in the workplace would violate their property rights. It was in fact used to strike down good social legislation, or social legislation, depending on what political view you have.

If we put it in the Constitution, aren't we in danger of repeating the American experience, that the right will be used by the wealthy who can afford top lawyers to litigate and use it to attack, for example, social programs, as was done in the United States?

Mr. Watkins: Yes, Mr. Waddell, I think historically there is indeed a degree of accuracy to what you have said, but you have stopped more than 50 years ago. If you examine American jurisprudence and the challenges that have been based on property rights as protected by the fifth and fourteenth amendments, you will find that there has not been a successful challenge at the Supreme Court level since the 1930s. Some of these cases that people have now raised as indications of what might happen in Canada date back to the early part of the century, 1905—the Lochner decision, for example.

I think at one time there was the possibility that a court in that country would do that, but you also have to look at the context in which it occurred. The American Constitution is somewhat different from our Constitution. It represents a social compact or agreement between the governed and the government. What you find therefore, particularly in the preamble, is really an exemption at the outset of certain rights from constitutional coverage. One of those inalienable rights, as they are called, was the right to enjoyment of property, if you read the preamble of the Constitution. After that, amendments were introduced that did protect property rights, due process protections and just compensation protections, which are not dissimilar to what this association would seek for Canada.

[*Traduction*]

Mme Verge: Absolument.

M. Higgins: Tout à fait.

M. Waddell: Avez-vous pris position sur la suggestion du premier ministre de l'Ontario d'ajouter à la Constitution une charte sociale? Cette dernière garantirait entre autres aux familles et aux Canadiens en général le droit fondamental au logement. Êtes-vous prêt à dire comme lui que la Constitution canadienne devrait renfermer une charte sociale?

M. Gaylord Watkins (expert constitutionnel, Association canadienne de l'immeuble): Je ne crois pas que l'Association ait pris clairement position sur la charte sociale.

Dans la mesure où cela touche à la constitutionnalisation du droit de propriété, je crois comprendre qu'elle ne s'oppose pas à l'inclusion du droit au logement. Il semblerait qu'elle ne s'oppose ni au droit de propriété ni à la position prise à l'égard de la SCHL.

M. Waddell: Permettez-moi alors de parler du droit de propriété. Nous avons l'impression que le droit de propriété garanti aux États-Unis a toujours été plus avantageux pour les riches. Par exemple, les employeurs allèguent souvent devant les tribunaux que toute intervention du gouvernement en milieu de travail serait une violation de leur droit de propriété. On a d'ailleurs invoqué ce droit pour déclarer invalides des lois sociales jugées excellentes par certains courants politiques.

Si nous inscrivons ce droit dans la Constitution, ne risquons-nous pas de répéter l'expérience américaine où ce droit a été exercé par les mieux nantis qui peuvent se permettre d'engager les meilleurs avocats et qui se servent de ce droit pour contester les programmes sociaux?

M. Watkins: Oui, monsieur Waddell. Il est vrai que ce que vous dites était assez exact mais ce constat ne tient plus depuis 50 ans. Si vous examinez la jurisprudence américaine et les poursuites engagées en vertu du droit de propriété garanti par les cinquième et quatorzième amendements, vous constaterez que, depuis les années 30, toutes les poursuites de ce genre entendues par la Cour suprême ont été rejetées. Certaines des causes citées par ceux qui craignent pareils abus au Canada datent du début du siècle et notamment de 1905 pour la décision Lochner.

IL est vrai qu'à une certaine époque les tribunaux américains rendaient de telles décisions, mais il faut aussi tenir compte du contexte historique. La Constitution américaine n'est pas en tous points semblable à la nôtre. Elle est un contrat social entre le gouvernement et les gouvernés. Ainsi, le préambule précise d'emblée que certains droits ne sont pas garantis dans la Constitution. L'un de ces droits inaliénables, comme on les appelle, était le droit de propriété. Ultérieurement, des amendements constitutionnels ont garanti le droit de propriété, l'application régulière de la loi et une juste indemnité, garanties assez semblables à ce que souhaite notre association pour le Canada.

[*Text*]

Nonetheless, we still have had, under what might be called the police power or for purposes of public and community good, health and safety concerns, the United States Supreme Court and other courts there evolving the equivalent to what we already have in section 1, a reasonable limit. In other words, the courts there—

Mr. Waddell: So we have to rely on the courts. We have to rely on the court if someone challenges a particular government environment law.

Let me give you an example. We just did gun control in Canada. The government banned, or restricted if you like, converted automatic paramilitary guns. There was a claim that people would lose something with the government enacting that, those people who brought those guns across the border from the states.

If we had property rights in the Constitution, would they be able to use the property rights section to sue for compensation from the government for restricting the use of their guns in Canada?

Mr. Watkins: Nothing prevents people from suing, Mr. Waddell. The question you would have to ask is whether those kinds of restrictions on gun ownership, use and confiscation in certain cases, will be considered as reasonable limits by our courts. Have these kinds of constraints and regulations been upheld in similar challenges based on property rights in other countries?

The answer to these questions is, yes, the courts would uphold these as reasonable limits. Can you imagine a judge in this country who wouldn't? Second, in other countries, those kinds of challenges have not been sustained. Restrictions on the use of guns are in place.

• 1630

Mr. Waddell: My friend wants to ask a question. I just have a comment before turning it over to him. You mentioned 1980; I was here in 1980. It was my party, the New Democrats, that was against property rights.

We had the Premier of P.E.I. We had Alberta's Premier Lougheed himself express some concern that the Alberta government wanted to be free to pass laws to develop their oil industry, to maybe require companies to reinvest in Alberta and to develop secondary use of the product in secondary manufacturing and so on.

So it wasn't just us. It was a lot of people. I note that Premier Ghiz told this committee he was against property rights. There've been other people who've objected.

I know my friend wants to ask a question. Perhaps he could ask the question. You might incorporate it in your answer if you wanted to comment on Premier Ghiz and some of the others.

Mr. Watkins: Perhaps I could save time rather than see the question re-asked.

[*Translation*]

Néanmoins, la Cour suprême des États-Unis et d'autres tribunaux ont invoqué le pouvoir de police ou le bien-être public et communautaire, la santé et la sécurité pour justifier des restrictions assez semblables aux limites raisonnables de notre article 1. Autrement dit, les tribunaux américains...

M. Waddell: Nous devons donc nous en remettre aux tribunaux. Nous devons en appeler aux tribunaux si quelqu'un conteste une loi de protection de l'environnement.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Nous venons d'adopter le projet de loi sur le contrôle des armes à feu au Canada. Le gouvernement a interdit, ou restreint si vous préférez, les armes paramilitaires automatiques converties. Ceux qui importaient ces armes des États-Unis ont prétendu que l'adoption de cette loi par le gouvernement les privait de leurs droits.

Si le droit de propriété était constitutionnalisé, pourraient-ils utiliser l'article sur le droit de propriété pour demander que le gouvernement les indemnise pour avoir restreint l'utilisation de leurs armes à feu au Canada?

M. Watkins: Rien n'empêche les gens d'intenter des poursuites, monsieur Waddell. La question que vous devriez poser c'est de savoir si nos tribunaux jugeront que les restrictions frappant la propriété, l'utilisation et la confiscation d'armes à feu dans certains cas constituent des limites raisonnables. De telles restrictions et de tels règlements ont-ils été jugés valides lors de poursuites intentées dans d'autres pays en invoquant le droit de propriété?

La réponse à ces questions c'est oui, les tribunaux jugeraient qu'il s'agit de limites raisonnables. Quel juge au Canada dirait le contraire? Deuxièmement, dans d'autres pays, ce genre d'objection n'a pas été soutenu. Des restrictions sont imposées à l'usage des armes à feu.

M. Waddell: Mon ami voudrait poser une question. Avant de lui passer la parole, je voudrais dire ceci: Vous avez mentionné 1980; j'y étais. C'était mon parti, celui des Néo-démocrates, qui était opposé aux droits de propriété.

Nous avons entendu le premier ministre de l'Île-du-Prince-Edouard. Nous avons aussi entendu M. Lougheed, lui-même, le premier ministre de l'Alberta, qui souhaitait que le gouvernement de la province soit libre d'adopter des lois afin de développer l'industrie pétrolière, et peut-être, d'exiger des sociétés qu'elles réinvestissent en Alberta dans le secteur de la fabrication secondaire, etc.

Nous n'étions donc pas les seuls. Beaucoup de gens étaient de notre avis. Je note que le premier ministre Ghiz a déclaré à ce comité qu'il était opposé aux droits de propriété. Et il n'est pas le seul.

Je sais que mon ami veut poser une question. Dans votre réponse, vous pourriez également, si vous le désirez, faire vos commentaires sur la position prise par le premier ministre Ghiz et certains autres.

M. Watkins: Peut-être pourrions-nous gagner du temps en évitant de reposer la même question.

[*Texte*]

Mr. Waddell: Let me shorten it, Gaylord. You're faced with Premier Ghiz and other people who've said that they don't want property rights in the Constitution. What do you say to them?

Mr. Watkins: What is Mr. Ghiz advocating? In effect, he's saying that a province should have the capacity to prevent other Canadians from owning land in that province, as a general rule. I would think that as a general rule, for this country to have a restriction of that sort, where Canadians can't own recreational property or farms in provinces other than the province in which they live, it would create the kind of Canada we might not like.

But the Charter does recognize that particular provinces may have particular needs. That's why section 33 is there. That's why the federal proposals, while tightening up the circumstances under which section 33 could be introduced, propose to retain section 3. It provides an opting out for a particular piece of legislation, such as a non-resident ownership law, if that is considered by a provincial legislature to be what is needed in that province. They make that determination, not the courts.

Mr. Edmonston: I am really ill at ease when you cite the American Constitution and the American experience as protection as far as property rights are concerned. I have particular knowledge of the American experience because by birth I am an American; by choice, I am a Canadian.

I really think you're giving a very poor example. If you've ever heard of the Rico statutes or of what happens in the United States when you're charged with a crime, particularly in organized crime, or with drugs, your property is seized. It's not a question of a dog biting someone and losing your house. Your property is seized right then and there.

What remedy do you see that having a protection in the Constitution in Canada would give you that it doesn't give to the Americans? I just don't see the correlation.

As well, the other part of the question concerns your group, which is represented in Prince Edward Island. Does it agree with your stance on property rights?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): It has to be a quick answer.

Mr. Watkins: My understanding is that the affiliated associations of CREA in Prince Edward Island support the position on property rights.

To answer the other question quickly though, if I may, the American example is not raised to say that the American situation is ideal or perfect. The American example, I think, is raised by people looking at this question. It shows very clearly that laws that are extremely intrusive on property rights, that do deal with situations such as the Rico laws you mentioned, are sustainable if you have general support for them. The courts will accept those as what they say are reasonable limits under U.S. law. That's the difference.

[*Traduction*]

M. Waddell: Je vais la résumer, Gaylord. Vous avez, devant vous, le premier ministre Ghiz et d'autres personnes qui ont déclaré qu'elles ne veulent pas que les droits de propriété soient inscrits dans la Constitution. Que leur répondez-vous?

M. Watkins: Que recommande M. Ghiz? Il dit, qu'en règle générale, une province devrait pouvoir empêcher d'autres Canadiens d'être propriétaires fonciers sur son territoire. J'estime que, si ce pays interdisait aux Canadiens d'avoir des biens à usage récréatif ou des exploitations agricoles dans des provinces autres que leur province de résidence, cela créerait une genre de Canada que nous n'apprécierions sans doute pas.

La Charte reconnaît cependant qu'un province peut avoir des besoins particuliers. C'est la raison pour laquelle l'article 33 existe. C'est la raison pour laquelle les propositions fédérales tout en restreignant les conditions d'application de l'article 33, proposent de conserver l'article 3. Il y a donc une option de retrait dans le cas d'un texte législatif tel qu'une loi sur la propriété étrangère, lorsqu'une législature provinciale la juge nécessaire. C'est elle qui décide, et non les tribunaux.

M. Edmonston: Je me sens vraiment mal à l'aise lorsque vous invoquez la Constitution américaine et l'expérience américaine pour défendre les droits de propriété. Je connais particulièrement bien cette expérience car je suis Américain de naissance mais Canadien par choix.

Votre exemple me paraît très mal choisi. Je ne sais pas si vous avez jamais entendu parler des lois Rico ou de ce qui arrive aux Etats-Unis lorsque vous êtes accusé d'un crime, surtout lorsqu'il s'agit de crime organisé, ou d'affaire de drogues, mais dans ces cas, vos biens sont saisis. Vous ne perdez pas votre maison parce que votre chien a mordu quelqu'un. Il y a saisie immmédiate de tous vos biens.

Quel recours auriez-vous de plus que les Américains si une mesure de protection était inscrite dans notre Constitution? Je ne vois pas le rapport.

L'autre partie de la question concerne votre groupe, qui est représenté dans l'Île-du-Prince-Edouard. Est-il d'accord avec la position prise par vous au sujet des droits de propriété?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Il faudra que votre réponse soit brève.

M. Watkins: À ma connaissance, les associations affiliées à l'ACI dans l'Île-du-Prince-Edouard l'approuvent.

Si vous me permettez de répondre brièvement à l'autre question, je dirai que nous n'avons pas utilisé l'exemple américain parce que nous estimons que la situation est idéale aux Etats-Unis. Cet exemple est invoqué par des personnes qui étudient la question. Ils montrent très clairement que des lois qui constituent un empiètement grave sur les droits de propriété, qui s'appliquent à des situations comparables à celles que couvrent les lois Rico mentionnées par vous, sont défendables si elles ont l'aval de la population. Les tribunaux les accepteront dans la mesure où elles ne dépassent pas des limites raisonnables en vertu du droit américain. C'est cela la différence.

[*Text*]

Mr. Nicholson (Niagara Falls): I would like to welcome the witnesses before the committee. First of all, I'm glad you made the point about property rights. I can't imagine any reasonable interpretation of the right to own property that would preclude the provinces or any level of government from legislating in the area of family breakup. I think it's a red herring if we either accept or reject this amendment on that basis.

• 1635

As well, I am glad you took issue with the point of Mr. Waddell's example that somehow the history of an amendment like this is something to protect the rich. I remember speaking on this to a motion or a bill proposed by my colleague Mr. Reimer, who has been involved with this fight for some time. My understanding of how it would work was that it would be just the opposite, that in fact it would assist the small individual, the individual who has had his farm expropriated by government wanting to put in an airport and then not building an airport, or demonstrably not needing the land in question. It seems to me for that individual who has nowhere, in a sense, to hang his or her hat, this might give some protection.

The question I have for you is this. I guess I am somewhat playing devil's advocate, because I have spoken on this subject before and I have some sympathy with this, but at the same time I am worried about the proliferation of litigation. I worry about the case where, as in your example, an easement might be necessary for the good of, say, a particular province, and an easement that might cross hundreds of miles. I could envisage a situation where something like that might become bogged down for years. I think many on all sides would recognize that, okay, any time a development goes ahead there is an environmental component that we want to examine, but might this not add a whole new host of problems by people challenging that right, and perhaps could make it very difficult? May I have your comments on that?

Mr. Higgins: I think what we see with the property rights being entrenched is exactly what you said. It gives small individuals an opportunity to receive some form of protection that they otherwise would not be able to afford themselves. I don't feel that it should tie itself up in a litigious fashion. First, I don't think we are much like the Americans—and forgive me that—we are not a litigious society to the degree they are.

An hon. member: Yet.

Mr. Higgins: Yet. We may be working on that.

An hon. member: NDP governments.

Mr. Higgins: However, what it would do is give fair and just compensation for a piece of property that did have apropriate use, and was needed to be used. It would give fair compensation, whereas in years gone by I think it is fair to say that there were many instances where fair compensation had not been received by the individuals, because they were simply too small and too ill prepared with funds to fight the large bureaucracy.

[*Translation*]

M. Nicholson (Niagara Falls): Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je tiens tout d'abord à dire que je me réjouis que vous ayez présenté cet argument au sujet des droits de propriété. Il est inconcevable qu'une interprétation raisonnable de ce droit interdise aux provinces ou à un ordre de gouvernement quel qu'il soit, de légiférer en cas de dislocation familiale. Ce serait, je crois, faire erreur que d'accepter ou de rejeter cet amendement pour de telles raisons.

Je me réjouis également que vous ayez contesté l'exemple de M. Waddell qui semblait vouloir démontrer qu'un tel amendement est destiné à protéger les riches. Je me souviens d'en avoir parlé à l'occasion de la présentation d'une motion d'un projet de loi par mon collègue M. Reimer, qui mène ce combat depuis un certain temps. À mon avis, ce serait exactement le contraire qui se produirait. En fait, cela aiderait le petit propriétaire, l'agriculteur que le gouvernement a exproprié pour construire un aéroport et ne donne pas suite au projet, ou montre qu'il n'a aucun besoin du terrain en question. Il me semble que cela assurerait une certaine protection à la personne qui, en quelque sorte, ne saurait plus autrement à quel saint se vouer.

Ma question est la suivante. Je me fais là un peu l'avocat du diable; c'est un sujet dont j'ai déjà parlé et je ne suis pas totalement contre, mais ce que je crains, c'est la prolifération des litiges. Je crains le genre de situation où, comme dans votre exemple, une servitude pourrait être rendue nécessaire pour le bien d'une province, mais qui s'étendrait sur des centaines de milles. J'imagine très bien qu'une telle situation demanderait des années avant d'être reglée. Je crois que tout le monde reconnaîtra que chaque fois que l'on entreprend des travaux de développement, il faut un examen environnemental, ce qui risque de créer une foule de nouveaux problèmes en raison des nombreuses contestations de ce droit, ce qui pourrait terriblement compliquer les choses. Quel est votre avis là-dessus?

M. Higgins: Je crois que c'est exactement ce qui se produirait si les droits de propriété étaient enchâssés dans la Constitution. Cela permet aux «petits» de jouir d'une protection qu'ils n'auraient pas les moyens de s'offrir eux-mêmes. Je ne pense pas que l'on court le risque d'une paralysie à cause de trop nombreux litiges. Premièrement, nous ne sommes pas du tout comme les Américains—pardonnez-mois cette remarque—nous ne sommes pas une société aussi chicanière.

Une voix: Pas encore.

M. Higgins: En effet. Nous y viendrons peut-être.

Une voix: Les gouvernements NPD.

M. Higgins: Cela permettrait cependant de dédommager de manière juste et équitable celui qui devrait céder un bien afin qu'il en soit fait un usage nécessaire et justifié. Je crois, en revanche, que l'on peut dire que dans le passé, il est fréquemment arrivé que des particuliers ne soient pas justement dédommagés, pour la simple raison qu'ils n'étaient pas suffisamment importants ou riches pour se battre contre la bureaucratie.

[*Texte*]

Mr. Nicholson: So you would envision the project going ahead and the argument, if any, would be concerning the compensation.

Mr. Higgins: Fair and just compensation. That is all.

Mr. Watkins: Just to add to that, what would really happen with an entrenched property right is that there would then be a national standard, as interpreted presumably by our Supreme Court, to look at the adequacy of laws provincially or municipally where most of the takings occur. We would then, in a sense, have a judicial interpretation of that, which would give us a means of measuring the adequacy of the kinds of procedures and the kinds of compensation formulae that are used right across the country. We see it as a unifying aspect, as well as one that would help the small property owner, as you mentioned.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): In your brief you deal quite well with the aboriginal and treaty rights aspect of the entrenchment of property rights. There is a concern, however, that if you do entrench property rights it will have a negative impact on current or ongoing land claims negotiations. How do you respond to allay that concern?

Mr. Watkins: I think the concern is only there in a situation where it would be necessary to take away privately owned land and convert the ownership of that to the aboriginal group that was being awarded this as part of a settlement. The problem would only arise if it were not proposed to pay those people who were the previous owners under this legal system, apart from the aboriginal system, of that land, anything less than just compensation.

I haven't heard anything from this government or, indeed, other governments in Canada which would indicate that they had a policy of proposing to pay less than just compensation to these people. Therefore, concerns that having entrenched property rights would make land claims settlement more expensive I think are overblown. I don't think that would be the case, unless governments today were prepared to take land in those circumstances and not pay just compensation. Thank you.

• 1640

Senator Oliver (Nova Scotia): A number of people have made comments on this particular government proposal of entrenching property rights, and a great number of the comments have been negative. This is the first comprehensive brief we've received that really looks at the picture very broadly.

In both your speaking notes and your brief, you comment on some of the views of the National Action Committee on the Status of Women. In this particular speaking note, you say the following: "In our brief we state that the

[*Traduction*]

M. Nicholson: Donc, vous seriez favorable à la poursuite du projet, la seule difficulté éventuelle étant la négociation du dédommagement.

M. Higgins: Il faudrait un dédommagement juste et équitable. C'est tout.

M. Watkins: J'ajouterais que le fait de consacrer le droit de propriété dans la Constitution, permettrait d'avoir un critère national, dont l'interprétation serait probablement assurée par notre Cour suprême, qui serait appelée à examiner la pertinence des lois provinciales ou des règlements municipaux, puisque c'est à ces niveaux que la plupart des expropriations ont lieu. Une telle interprétation nous donnerait le moyen, en un sens, de juger de la pertinence des procédures et des formules de dédommagement utilisées dans tout le pays. Elle présente l'avantage de l'uniformité, sans compter que, comme vous l'avez dit, cela aiderait le petit propriétaire.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Dans votre mémoire, vous commentez fort bien l'effet de l'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution sur les droits ancestraux des autochtones. Certains craignent cependant que l'inscription de ces droits dans la Constitution, portera préjudice aux négociations actuelles ou permanentes sur les revendications territoriales. Que suggérez-vous pour apaiser ces craintes?

M. Watkins: Cette crainte n'est justifiée que dans le cas où il devient nécessaire d'enlever à un particulier le terrain qui lui appartient et d'en donner le titre de propriété au groupe autochtone dans le cadre d'un règlement. Le problème ne se poserait que si l'on ne dédommageait pas de manière équitable le propriétaire original en vertu du système légal en vigueur, en dehors des dispositions concernant les autochtones. Je n'ai jamais entendu ce gouvernement ni, d'ailleurs, aucun autre gouvernement au Canada déclarer qu'il avait l'intention de dédommager de telles personnes de façon moins qu'équitable.

J'estime donc qu'il est exagéré de craindre que l'enchâssement des droits de propriété ferait grimper les coûts du règlement des revendications territoriales. Je ne pense pas que ce serait le cas, à moins que le gouvernement actuel ne soit prêt à s'approprier des terres de cette manière sans en dédommager les propriétaires de manière équitable. Merci.

Le sénateur Oliver (Nouvelle-Écosse): Beaucoup de gens ont fait des commentaires sur la proposition du gouvernement d'enchâsser les droits de propriété dans la Constitution, et un grand nombre de ces commentaires ont été négatifs. C'est le premier mémoire que nous recevons qui offre un examen complet de la question.

Dans les notes que vous avez lues, comme dans votre mémoire, vous commentez certaines des opinions exprimées par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Dans vos notes, vous dites ceci: «Dans notre mémoire, nous

[*Text*]

entrenchment would not threaten the vast majority of Canadian laws". So the implication is that some Canadian laws would be affected. Could you tell us which laws and how they would be affected in relation to women's rights?

Mr. Higgins: I think I'll turn that question over to our constitutional expert.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Watkins: Conceptually put, you could say that they would be those laws that the courts don't find to be reasonable limits to much that is justified, but that's afterwards, of course. You'd only ask that question if compensation wasn't being paid and if there were problems with due process and fair procedure.

Let me give you an example. Here's an article that came from *The Globe and Mail* or *The Toronto Star* a couple of weeks ago. It was about a crazy situation that occurred up in Georgian Bay, where two people believed they owned the same island. As a result, they had to go to court and fight about it because the tax notice unfortunately went to the wrong address, so no one paid the taxes. The second person picked up the property for nine hundred dollars on the tax sale. It was an island in Georgian Bay, and God knows what those used to be worth.

So in that case, a judge referred to the Municipal Sales Tax Act of Ontario, and such sales, states the act, are final, binding and conclusive and not subject to challenge for any reason. So the property was gone.

Property rights would give another capacity for a person in those kinds of circumstances to go back to court and say that there's a way of resolving the situation in some way. So I can't give you an encyclopaedic list, but there will be some laws that will, I think, be seen as being unreasonable in terms of their implications.

Another example is restrictive development-area legislation in the province of Alberta, where you had land that the government said was going to be expropriated, but the land wasn't expropriated. They filed caveats on the property saying they may use it for some public purpose in the future. But 15 years later they have not used the land, so the people who have that land and those properties aren't able to sell them, and if they do, they can't get anywhere near market price.

So those kinds of laws will, I think, will be subjected to challenge, perhaps successfully.

Senator Oliver: I gather that your preferred route in entrenching is through section 7. If so, have you worked on some of the precise wording you might like to see for an amendment to section 7?

Mr. Watkins: That had been the position of CREA for a number of years. However, at a meeting hosted by Garth Turner, one of your parliamentary colleagues, CREA agreed, along with a number of other groups, as an alternative that another method might be used. So CREA is not wedded to the use of section 7.

[*Translation*]

déclarons que cet enchâssement ne menacerait pas la vaste majorité des lois canadiennes». J'en conclus donc que certaines d'entre elles seraient compromises. Pourriez-vous nous dire lesquelles et quelles seraient les répercussions en ce qui concerne les droits des femmes?

M. Higgins: Je crois que je vais laisser le soin de répondre à notre spécialiste des questions constitutionnelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Watkins: En théorie, il s'agirait des lois qui, selon les tribunaux, n'imposent pas de limites justifiées, cela étant, c'est bien sûr après coup. La question ne se poserait qu'en cas de non-réparation et si la procédure n'avait pas été équitable.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Voici un article extrait du *Globe and Mail* ou du *Toronto Star*, qui remonte à une quinzaine de jours. Il s'agit d'un cas invraisemblable qui s'est produit dans la Baie georgienne, où deux personnes croyaient être propriétaires de la même île. Elles ont dû s'affronter devant les tribunaux car l'avis d'imposition avait malheureusement été envoyé à la mauvaise adresse, si bien que personne n'avait payé. La seconde personne a récupéré l'île pour 900$ après qu'elle ait été vendue pour défaut de paiement des impôts. Il s'agissait d'une des îles de la Baie georgienne, et Dieu sait combien elles coûtaient autrefois.

Dans cette affaire, un juge s'est reporté à la *Municipal Sales Tax Act* de l'Ontario, selon laquelle, de telles ventes sont définitives, exécutoires et péremptoires et ne peuvent être contestées pour quelque raison que ce soit. L'autre personne a donc définitivement perdu cette île.

L'enchâssement des droits de propriété permettrait à une personne placée dans ce genre de situation de revenir devant le tribunal et de dire qu'il existe un moyen de régler la situation. Je ne peux pas vous en donner une liste encyclopédique, mais j'estime que certaines lois seront jugées déraisonnables, à cause de leurs répercussions.

Un autre exemple de ce genre de situation nous est donné par les dispositions législatives restrictives de l'Alberta relatives aux zones de développement. Il y a eu des cas où le gouvernement a déclaré qu'il allait exproprier un terrain, mais n'en a rien fait. Il a officiellement mis en garde les intéressés qu'il pouvait utiliser ce terrain à des fins publiques à l'avenir, mais 15 ans plus tard, il n'en avait toujours rien fait, si bien que les propriétaires de ces terrains et des biens qui y sont construits ne peuvent pas les vendre, et s'ils le faisaient, ils n'en obtiendraient qu'un prix très inférieur à celui du marché.

Voilà le genre de lois qui seront, je crois, contestées, peut-être avec succès.

Le sénateur Oliver: Si je comprends bien, vous préféreriez utiliser l'article 7 pour enchâsser le droit de propriété. Avez-vous rédigé une modification à cet article?

M. Watkins: C'est la position adoptée par l'ACI depuis de nombreuses années. À une réunion organisée par Garth Turner, un de nos collègues parlementaires, l'ACI a cependant accepté, avec un certain nombre d'autres groupes, la possibilité d'utiliser notre méthode. L'ACI ne tient donc pas mordicus à ce que l'on utilise l'article 7.

[*Texte*]

Anything in the Charter of Rights and Freedoms that could provide protection and recognition of enjoyment of property but would permit takings where due process was followed and just compensation was being paid, if placed in a separate section, might get around the concerns of some constitutional scholars with the still somewhat uncertain meaning of the principles of fundamental justice and whether or not those could be used as a basis for challenging the substantive aspect of laws taking property. So we're not locked into any particular position, but would be amenable to something outside section 7, or in section 7, if other concerns can be met.

Mr. Oliver: Are you doing some drafting now? If so, can you share it, either at a later date or—

• 1645

Mr. Watkins: Perhaps we can provide you with something. We have a number of different options. As you know, there have been a lot of attempts to frame this in particular ways. A number of provinces in resolutions throughout the 1980s have cast it in language. Today we're here on questions of principle.

Senator Barootes (Regina—Qu'Appelle): I congratulate you people on a very well presented brief. I'm going to start out by saying I know you are very loyal and patriotic Canadians because of the number of American precedents of law you have quoted from their Supreme Court.

I'm going to put this question to you. Several provinces have already expressed an opposition to entrenching property rights. We now come to the final crunch of constitutional change. The package is before the people. Several maritime provinces and three provinces ruled by NDP administrations oppose it. We now have seven provinces opposing our constitutional amendments. Would you as an organization say, rather than throw the Constitution of Canada out—the baby with the bath water, as it were—we will withdraw our opposition and withdraw our property rights request. That will test your loyalty to Canada.

Mr. Higgins: I'm going to let Mr. Watkins comment on that. The only comment I'd make, sir, is that I would disagree with your comment that we have seven provinces against it. We have four provinces. For three, we have the political party against it, not the provinces. We have a specific political party opposed to it; this is a slight difference.

An hon. member: Elected by the provinces—

An hon. member: But all are majority governments that control legislatures.

Mr. Higgins: Yes. I am aware they are elected.

Senator Barootes: Stick with the American examples.

[*Traduction*]

Tout ce qui, dans la Charte des droits et libertés, assurerait la protection et l'usufruit de la propriété tout en permettant des expropriations à condition de suivre une procédure équitable et de verser une juste réparation, permettrait, en étant placé dans un article distinct, d'apaiser les craintes de certains spécialistes des droits constitutionnels qui s'interrogent sur le sens encore quelque peu incertain des principes fondamentaux de la justice, et se demandent si cet aspect pourrait être invoqué pour contester la substance des lois autorisant les expropriations. Notre position n'est donc pas figée et nous sommes prêts à accepter des dispositions, qu'elles soient énoncées à l'article 7 ou ailleurs, à condition que satisfaction puisse être donnée sur d'autres plans.

M. Oliver: Préparez-vous actuellement une proposition? Si oui, pourriez-vous nous en faire part, soit plus tard soit...

M. Watkins: Peut-être pourrions-nous vous fournir quelque chose. Nous avons plusieurs options. Comme vous le savez, plusieurs tentatives ont déjà été faites à ce sujet. Un certain nombre de provinces ont rédigé des propositions dans les années 1980. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de questions de principes.

Le sénateur Barootes (Regina—Qu'Appelle): Je vous félicite pour ce mémoire très bien présenté. Je dirai, pour commencer, que je sais que vous êtes des Canadiens loyaux et de vrais patriotes à en juger par le nombre de précédents de la Cour suprême américaine que vous avez cités.

Je voudrais vous poser la question suivante. Plusieurs provinces se sont déjà prononcées contre l'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution. Nous en sommes maintenant à la dernière étape de l'examen des changements constitutionnels. Ceux-ci ont été soumis à la population. Plusieurs provinces des Maritimes et trois provinces dirigées par le NPD sont contre. En ce moment, sept provinces sont opposées à nos amendements constitutionnels. Plutôt que de rejeter complètement la Constitution du Canada, votre organisme serait-il prêt à revenir sur son opposition et à retirer sa demande concernant les droits de propriété. Voilà qui mettra à l'épreuve votre loyauté à l'égard du Canada.

M. Higgins: Je laisserai à M. Watkins le soin de répondre. Tout ce que je peux dire, monsieur, c'est que je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que sept provinces sont contre. Il y en a quatre. Pour trois d'entre elles, il s'agit du parti politique au pouvoir, et non de la population. Il y a un parti politique bien déterminé qui est contre; cela fait une légère différence.

Une voix: Élu par les provinces...

Une voix: Et ce sont tous des gouvernements majoritaires qui contrôlent les assemblées législatives.

M. Higgins: Oui. Je sais qu'ils sont élus.

Le sénateur Barootes: Tenez-vous en aux exemples américains.

[*Text*]

Mr. Watkins: Surprisingly, I don't think necessarily one should assume that because a particular political party is in office, their position on private property rights will be locked or cast in concrete or carved in stone. The parties as they exist in each province are as they exist. What may happen in British Columbia may be quite different from what happens in Ontario or indeed happens in Saskatchewan.

I think if the question comes down to those politicians anywhere, including yourselves, asking people whether or not they want to ensure they have Charter protection for their family homes and for their family farms, the answer will be quite clear; they will say yes.

We did not, and CREA did not, add property rights to these proposals. Indeed, we would be dishonest not to say that many people within CREA and many people such as myself who advise CREA on matters were surprised to see property rights in the Charter. We do recognize the long-standing statements of this government, the previous governments, and governments before it and the sense for people in general that property rights are a building block and so should be there. We didn't make the proposals. We are responding to them, and we don't do the deals.

Senator Barootes: Mr. Watkins, you nicely fancy-skated the question I put to you. The answer I'm looking for is yes or no. Under the situation I described to you, would CREA decide we wouldn't hang up the Constitution on this one single issue?

Mr. Higgins: I would find it hard to believe, sir, that the issue of property rights would be the sole reason why our Constitution couldn't be put together. I believe we have a few other problems over and above that. If it really came down as you suggest, quite frankly, it doesn't make a lot of sense, sir, to think that issue would be the sole issue. But if it were the case, then yes, I suspect we would probably back off. I would find it hard to believe it would be the sole issue.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much for your presentation. We will take care of everything that has been said and declared. Thank you.

Mr. Higgins: Thank you, Mr. Chairman.

• 1650

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Ms Verge, regarding housing you said there should be a national policy on housing, that the provinces should be the agents of the housing policy, and that implementation of the policy should be through the provinces. Is that correct?

Ms Verge: I didn't hear the last part of your statement.

Mr. MacLellan: That the implementation of the housing policy, which would be formulated federally, would be through the provinces.

Ms Verge: Yes.

Mr. MacLellan: To clarify, do you feel there should be a national housing standard right across the country and that there should be, perhaps, some federal assistance to the poorer provinces to maintain this national standard?

[*Translation*]

M. Watkins: Aussi curieux que cela puisse paraître, on ne doit pas automatiquement assumer que parce qu'un parti politique est au pouvoir, sa position à l'égard des droits de propriété des particuliers sera figée ou coulée dans le béton. Dans chaque province, le parti a ses particularités. Ce que se passe en Colombie-Britannique peut être tout à fait différent de ce qui se passe en Ontario ou même en Saskatchewan.

Je crois que si l'on en vient à demander à ces politiciens, où qu'il soient, y compris à vous-mêmes, s'ils veulent s'assurer que la Charte protège leur maison familiale et leur ferme familiale, la réponse sera tout à fait claire; ils répondront par l'affirmative.

Ni nous, ni l'ACI, n'avons ajouté les droits de propriété à ces propositions. En fait, ce serait mentir que de ne pas reconnaître que de nombreux membres de l'ACI et beaucoup de personnes telles que moi-mêmes qui conseillent l'ACI ont été surpris de voir les droits de propriété inscrits dans la Charte. Nous reconnaissons l'existence de déclarations faites de longue date par ce gouvernement, et par les gouvernements précédents, et le fait que pour la plupart des gens, les droits de propriété sont un élément fondamental de cette charte et devraient donc y figurer. Mais ce n'est pas nous qui avons présenté ces propositions. Nous nous contentons d'y répondre et ce n'est pas nous qui sommes chargés de négocier.

Le sénateur Barootes: Monsieur Watkins, vous avez élégamment éludé ma question. Je voudrais que vous me répondiez par oui ou par non. Dans les circonstances que je viens de décrire, l'ACI renoncerait-elle à lier l'avenir de la Constitution à cette seule question?

M. Higgins: Il serait difficile de croire, monsieur, que la question des droits de propriété soit le seul obstacle à l'établissement de notre Constitution. Je crois tout de même qu'il y a quelques autres problèmes plus importants. Si l'on en venait vraiment à la situation que vous suggérez, je ne crois franchement pas qu'il soit raisonnable de penser que ce serait le seul problème à régler. Mais si c'était le cas, je crois effectivement que nous ferions machine arrière. Mais j'ai du mal à croire que ce serait la seule question à régler.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je vous remercie vivement de votre exposé. Nous allons nous occuper de tout ce qui a été dit et déclaré. Merci.

M. Higgins: Merci, monsieur le président.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame Verge, vous avez dit qu'il devrait y avoir une politique nationale de logement et que les provinces devraient être chargées de son application. C'est bien cela?

Mme Verge: Je n'ai pas entendu la fin de votre phrase.

M. MacLellan: Que la mise en oeuvre de la politique de logement fédérale serait assumée par les provinces.

Mme Verge: Oui.

M. MacLellan: Je précise; estimez-vous qu'il devrait y avoir une norme de logement nationale et que le gouvernement fédéral devrait, peut-être, aider les provinces pauvres à appliquer cette norme?

[*Texte*]

Ms Verge: Absolutely, sir. We feel that it should be administered partly by the provinces because they are aware of the regional differences.

Mr. MacLellan: Mr. Watkins said it's important that we have a national standard in our Supreme Court—that the property rights in the Constitution would give us this.

I wanted to mention or suggest to him that perhaps we have that now through the jurisprudence that has gone through the Supreme Court—one in particular, the case of Harrison v. Carswell in 1975.

The Supreme Court recognized that anglo-Canadian jurisprudence has traditionally recognized, as a fundamental freedom, the right of the individual to the enjoyment of property and the right not to be deprived thereof of any interest therein save by due process of law.

In the brief the association has suggested that legislation can take away property we own, or restrict our use of it arbitrarily and without compensation. Does that suggest that the main thrust of the argument for property rights in the Constitution is perhaps to more or less suggest that we should be protected from our own governments?

Mr. Watkins: Yes.

Mr. MacLellan: I understand what you're saying. I will go a little farther along, for instance, to the point about the right of the provinces to determine who should own land and that any foreign ownership—I mean non-residential ownership—in that province should be restricted. I think that exists in at least one province in this country. With this jurisprudence we have at the present time, due process of law would recognize the provincial legislation.

But if we had the property rights in the Constitution, that may not be recognized as a due process. Are we then, with property rights enshrined in the Constitution, turning over the formulization of our law from the provincial governments to the supreme courts?

Mr. Watkins: To the degree that it would happen, it has already happened since we have had the Charter in 1982.

• 1655

As to your concern about the provincial laws that are restricting land ownership and making it more difficult or prohibiting non-residents to own land, my own sense is that with an entrenched property right in the Charter, those laws could be successfully challenged. They would be found to be in breach of the Charter and therefore would be void.

My response, though, was that perhaps in future years we're going to look upon the drafters of the Charter as being unusually perceptive and creative individuals. In section 33 the Charter already allows a province to have laws of that kind when there is a particular need, as there may well be from the point of view of the legislators in Prince Edward Island. They can protect them from the application of the Charter and therefore not face such challenges if they so seem.

On the general point of whether we're turning over any kind of legislative function to the court or to the Supreme Court, no. All we would be doing is putting the Supreme Court of the country ultimately in the position of determining

[*Traduction*]

Mme Verge: Absolument, monsieur. À notre avis, elle devrait être partiellement administrée par les provinces car ce sont elles qui connaissent les différences régionales.

M. MacLellan: M. Watkins a dit qu'il est important que nous ayons une norme nationale à notre Cour suprême—que l'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution le permettrait.

Je tenais à lui signaler que cette norme existe peut-être déjà grâce à l'affaire Harrison contre Carswell, soumise à la Cour suprême en 1975 et qui a fait jurisprudence.

La Cour suprême a reconnu que la jurisprudence anglo-canadienne a toujours considéré comme une liberté fondamentale le droit de l'individu à la jouissance d'un bien et son droit de ne pas en être privé, sous réserve d'une procédure équitable.

Dans son mémoire, l'association déclare que la loi peut nous enlever les biens dont nous sommes propriétaires, ou en restreindre l'utilisation de manière arbitraire et sans réparation. Cela signifie-t-il que l'argument en faveur de l'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution vise plus ou moins à nous protéger contre nos propres gouvernements?

M. Watkins: Oui.

M. MacLellan: Je vous entends bien. Poussons le raisonnement un peu plus loin. Prenons le droit des provinces de déterminer qui peut être propriétaire foncier et d'imposer des restrictions à la propriété étrangère—je parle là, bien sûr, de la propriété non résidentielle. Je crois que ce droit existe dans au moins une province. Avec cette jurisprudence, les dispositions législatives provinciales seraient reconnues.

L'enchâssement des droits de propriété dans la Constitution empêcherait peut-être que cela soit considéré comme une procédure équitable. Dans un tel cas, cela signifie-t-il que la formulation de nos lois sera enlevée aux gouvernements provinciaux pour être confiée aux Cours suprêmes?

M. Watkins: Mais cela s'est déjà produit depuis l'adoption de la Charte en 1982.

Quant à votre crainte que les lois provinciales ne restreignent la propriété foncière et ne la rendent plus difficile ou impossible d'accès à des étrangers, j'estime que si le droit de propriété était enchâssé dans la Charte, il serait possible de contester ces lois avec succès. Elles contreviendraient en effet à la Charte et seraient donc nulles et de nul effet.

A l'avenir, nous en viendrons peut-être à reconnaître que les rédacteurs de la Charte ont fait preuve d'une perspicacité et d'une imagination exceptionnelles. L'article 33 de la Charte autorise déjà une province à avoir ce genre de lois lorsque leur existence s'impose, ce qui pourrait fort bien être le point de vue des législateurs de l'Ile-du-Prince-Édouard. Ils peuvent protéger leurs lois de l'application de la Charte et, s'ils le jugent utile, éviter qu'elles soient contestées.

Quant à dire que nous allons céder une fonction législative aux tribunaux ou à la Cour suprême, ma réponse est non. Tout ce que nous ferions c'est de charger la Cour suprême du pays de décider en dernière analyse si une

[*Text*]

whether a legislature or Parliament had indeed chosen a legislative route that had the least impact of all reasonably possible circumstances on entrenched rights. That is the general test the Supreme Court would apply. Of course, that would only be applied if there had been a taking of property or right of enjoyment of property where there had not been just compensation paid or due process rules followed.

Mr. MacLellan: Yes, but my concern is that in a case such as that in Prince Edward Island, where they may restrict the non-residential ownership of property—presumably with the agreement of the people who live on Prince Edward Island—with this enshrined in the Constitution, that may or may not be constitutional. Even though that law exists, the Supreme Court may say that it is not constitutional and overturn it, even though it was a law of the province, dutifully agreed to by the people of Prince Edward Island over many years and many provincial elections. Does that not take away quite a scope for the provincial governments?

Mr. Watkins: Yes, and I think my response was that this is exactly the position every provincial legislature as well as Parliament is in right now with respect to all other rights now in the Charter. But the legislature in each province and Parliament have the opportunity, if that occurs, to continue or re-enact that law and use the notwithstanding clause, as we've seen used already in Quebec and in Saskatchewan, and therefore preserve that law for the five-year period. They would then go through the renewal again if it seems politically astute and in keeping with the wishes of the people to do so.

M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le président, moi aussi, je vous félicite pour votre nomination.

I think I'm speaking to Mr. Watkins on this. You very much see this as a human rights issue. I didn't see it in your brief, but how many countries that respect the rule of law have the right to own property entrenched in their constitutions at this point?

Mr. Watkins: I don't have a list in front of me, but I believe there are about seven. I believe a researcher for the House of Commons has published a paper in which he lists those, and it is available in the House of Commons library right now.

Mr. Kilgour: Can you tell us whether any of the merged democracies in eastern Europe or the Russian federation—

Mr. Watkins: I don't believe we have looked at the list for what you might call the developing or less industrialized countries. We didn't look at those countries. In my experience, many of the constitutions in those countries tend to be carbon copies of constitutions from other countries, to a certain degree. As we speak, there are moves in a number of countries in eastern Europe to ensure that rights to private property are entrenched in their constitutions. When you

[*Translation*]

législature ou un Parlement a effectivement choisi la voie législative qui a le moins de répercussions parmi toutes les solutions raisonnables possibles aux droits enchâssés dans la Constitution. C'est là le critère général que la Cour suprême appliquerait. Bien entendu, cela ne jouerait que si l'on avait enlevé un bien ou la jouissance d'un bien à quelqu'un sans versement d'une juste réparation ou sans recours à une procédure équitable.

M. MacLellan: Oui, mais ce qui m'inquiète c'est que si ce cas se présentait dans l'Ile-du-Prince-Édouard, où des restrictions peuvent être imposées à la propriété étrangère—probablement avec l'accord des habitants de la province—si ce droit était enchâssé dans la Constitution, cette restriction ne serait pas nécessairement constitutionnelle. Bien que la loi existe, la Cour suprême peut la déclarer inconstitutionnelle et la rejeter, même s'il s'agit d'une loi de la province, dûment acceptée par les habitants de l'Ile-du-Prince-Édouard pendant de nombreuses années et lors de nombreuses élections provinciales. Cela n'enlève-t-il pas beaucoup de latitude aux gouvernements provinciaux?

M. Watkins: Oui, et je crois que j'ai répondu que c'était exactement là la position dans laquelle se trouvent actuellement chaque législature provinciale et le Parlement en ce qui concerne tous les autres droits inscrits dans la Charte. Mais la législature de chaque province et le Parlement peuvent, si cela se produit, proroger ou repromulguer cette loi et utiliser la disposition dérogatoire, comme je l'ai déjà vu faire au Québec et en Saskatchewan, et donc préserver la loi pendant la période de cinq ans. Après quoi, ils procéderaient à son renouvellement si cela paraissait politiquement habile et concordait avec les voeux de la population.

Mr. Kilgour (Edmonton Southeast): Mr. Chairman, I, too, would like to congratulate you on your appointment.

Je crois que ce que j'ai à dire s'adresse à M. Watkins: Cela vous paraît essentiellement être une question de droits de la personne. Vous n'en faites pas état dans votre mémoire, mais combien de pays ont-ils enchâssé le droit de propriété dans leur Constitution?

M. Watkins: Je n'en ai pas la liste devant moi, mais je pense qu'il y en a sept environ. Il me semble qu'un recherchiste de la Chambre des communes a publié une communication qui contient cette liste, et qu'il est possible de l'obtenir immédiatement à la bibliothèque de la Chambre des communes.

M. Kilgour: Pourriez-vous nous dire si l'une des démocraties lui ont fusionné en Europe de l'Est ou la fédération russe. . .

M. Watkins: Je ne pense pas que nous ayons étudié le cas des pays en développement ou des pays moins industrialisés. D'après ce que je sais, il est fréquent que la Constitution de ces pays soit une copie servile de celles d'autres pays, du moins jusqu'à un certain point. En ce moment même, un certain nombre de pays d'Europe de l'Est prennent des mesures pour enchâsser les droits à la propriété privée dans leur Constitution. Cela vous surprendra peut-

[*Texte*]

read their constitutions, believe it or not, in some of the countries there are certain aspects and certain openings for the ownership of private property right now. As we speak, in eastern Europe they are not having debates about whether there should be the right to enjoyment of property in their constitutions.

• 1700

Mr. Kilgour: Finally, then, with respect to the seizure of property of Japanese Canadians during the Second World War under the War Measures Act at the time, I understand that property was taken and sold at a tiny percentage of its value. In fact, the owners were charged a fee for the privilege of having their property sold out from underneath them.

I understand as well that under the war power in the United States, a similarly thing happened to Japanese Americans. But in any event, larger compensation was paid to Japanese Americans than to Canadians of origin in Japan.

Can you give us any thoughts as to the differences? Or, if you are familiar with the case, could you give us your view?

Mr. Watkins: I have some small famliarity and I think it just may be our Scottish nature.

Mr. Kilgour: Sorry? Scottish nature?

Mr. Watkins: In terms of the different level of compensation that may have been paid in the United States or Canada, I think that episode does show you that even with entrenched property rights, in times of national emergency or perceived emergency in war what is a reasonable limit may become rather elastic.

Mr. Kilgour: Have you had a chance to look at the present emergency legislation in Canada and seen how that might affect your proposal? Perhaps you haven't looked at that issue.

Mr. Watkins: No, to the extent that it's not constitutionally entrenched itself, it would not have any impact on the Charter. The Charter would override.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much. You have raised a point of law that is really important and in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. We wish to thank for your appearance.

Mr. Higgins: Thank you very much for the opportunity of being able to appear before you.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): J'invite maintenant le professeur Edouard McWhinney à s'approcher de la table et à présenter son mémoire. Le professeur McWhinney n'a pas besoin de présentation. C'est un constitutionnaliste très bien connu dans tout le Canada et à l'extérieur. Professeur McWhinney.

Professor Edward McWhinney (Simon Fraser University): I thank you for this invitation to appear before this distinguished committee. I recognize some of you from professional associations of various sources, colleagues, and I think several of my former students in several parties, which I welcome as a sign of our plural attitude in political events.

My status is as a comparative constitutional lawyer more than anything else. I have advised the Quebec government, three different premiers, the Ontario government, and I was, if you remember, Mr. Co-president, a chief advisory, with

[*Traduction*]

être, mais lorsque vous lisez leurs Constitutions, vous constatez que certaines d'entre elles offrent la possibilité d'accéder à la propriété privée. En ce moment, en Europe de l'Est, on ne discute pas pour savoir si le droit de jouissance de la propriété doit être inscrit dans les constitutions.

M. Kilgour: Finalement, les biens des Canadiens d'origine japonaise qui ont été saisis en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence pendant la Seconde Guerre mondiale ont, sauf erreur, été vendus à très bas prix. En fait, on a même obligé les propriétaires japonais à payer pour le privilège de voir leurs biens vendus contre leur gré.

Les Américains d'origine japonaise ont connu le même sort pendant la guerre. Cependant, le dédommagement qui leur a été accordé par la suite était bien plus généreux que celui que les Japonais d'origine canadienne ont reçu.

Que pensez-vous de cette différence? Si vous êtes au courant de ces cas, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Watkins: Je suis vaguement au courant. C'est peut-être dû à notre tempérament écossais.

M. Kilgour: Pardon? Notre tempérament écossais?

M. Watkins: La différence dans le traitement réservé aux Japonais aux États-Unis et au Canada nous montre que même si la Constitution garantissait le droit à la propriété, la règle de la limite raisonnable devient néanmoins très élastique lors d'une urgence nationale, réelle ou perçue.

M. Kilgour: Avez-vous eu l'occasion d'étudier la Loi sur les mesures d'urgence et son effet possible sur votre proposition? Vous n'avez peut-être pas examiné cet aspect.

M. Watkins: Non, si ce droit n'est pas garanti par la Constitution, il n'y a pas d'effet sur la Charte. La Charte aurait préséance.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup. Vous avez abordé une question de droit très importante qui concerne la Charte canadienne des droits et des libertés. Nous vous remercions de votre témoignage.

M. Higgins: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant le comité.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I now invite Professor Edward McWhinney to come to the table and make his presentation. Professor McWhinney needs no introduction. He is a constitutionalist renowned the world over. Professor McWhinney.

M. Edward McWhinney (professeur, Simon Fraser University): Merci de m'avoir invité à témoigner devant les éminents membres du comité. Chers collègues, je reconnais certains d'entre vous de différentes associations professionnelles, et je reconnais également certains anciens étudiants assis des deux côtés de la table, ce qui, à mon avis, reflète bien notre pluralité politique.

Je comparais surtout en tant qu'avocat en droit constitutionnel comparatif. J'ai déjà travaillé à titre de conseiller auprès du gouvernement québécois, de trois premiers ministres provinciaux, du gouvernement de

[*Text*]

Léon Dion and John Meisel, to the most distinguished of the recent federal commissions to the Constitution, the Pepin-Robarts commission. But I have also advised the Japanese and the Indian government, and I have met on a number of occasions with Mr. Gorbachev's advisers, in the days when they were actively engaged in constitution-making, and I have written extensively on the French, German, Japanese, and Indian constitutions too.

I say this simply because I do have some observations here that have a comparative historical constitutional significance. My first point is basically that although we don't have a constituent assembly in Canada, and it is accepted contemporary constitutionalism that participatory democracy requires a constituent assembly, I see absolutely no possibility of assembling a bona fide constituent assembly before the next federal general election.

A constituent assembly must be elected. There is no way you can co-opt experts or others to it. It isn't a constituent assembly then. You're the nearest thing we have, and I think you have a substantial constitutional legitimacy. I think it is for you, frankly, to come up with the constitutional solutions.

So I wouldn't apologize for your mandate. It is a very heavy responsibility nevertheless. It is true by the way that national legislatures are very often—sometimes, one might say usually—constituent assemblies. The way that's usually done is to have fresh elections and to elect a constituent assembly to draft a new constitution. The French have done it. I think it's a good principle. So I wouldn't at any stage feel you have to abdicate your primary responsibility to other bodies, even other elected bodies.

• 1705

Now, my next point is simply this. Locked in as you are to a particular timeframe, a very limited timeframe with federal elections—at the most, 18 months off—there is a limit to the constitutionally possible. I have some reservations about the size of the mandate you've been handed.

The 28 proposals, in many respects, are terrifying. I say this in relation to many of which I would privately approve, having had long associations with several of the European Community countries, with the Grand Duchy of Luxembourg in particular. I admire the Treaty of Rome and the provisions on an economic union that are being achieved on a pragmatic, empirical step-by-step basis with the Treaty of Rome and with the European Community. Of course, it's taken 34 years.

I think the proposals on the economic union are interesting and imaginative. I have commended numbers of these proposals to provincial premiers in the past. One of my regrets is that there hasn't been more movement on what looked like, at one stage, a common front of provincial premiers to speak away some of the ridiculous barriers to freedom of trade, commerce and even professional intercourse between the provinces. But it can come and it can

[*Translation*]

l'Ontario et, si vous vous en souvenez, monsieur le président, j'étais conseiller principal, avec Léon Dion et John Meisel, à une des plus importantes commissions fédérales chargée d'examiner la question constitutionnelle, à savoir, la commission Pepin-Robarts. J'ai aussi agi comme conseiller auprès des gouvernements japonais et indien, et j'ai rencontré les conseillers de M. Gorbatchev à plusieurs reprises, lorsque ceux-ci travaillaient à l'élaboration d'une constitution. J'ai aussi beaucoup écrit sur la constitution de la France, de l'Allemagne, du Japon, ainsi que sur celle de l'Inde.

Je vous le signale parce que mes commentaires sont importants du point de vue de l'histoire constitutionnelle comparative. D'abord, bien que nous n'ayons pas d'assemblée constituante et même si le constitutionnalisme contemporain reconnaît qu'une démocratie directe exige la tenue d'une assemblée constituante, il serait, à mon avis, tout à fait impossible de mettre en place une telle assemblée avant les prochaines élections générales.

Une assemblée constituante doit être élue. On ne peut pas coopter des experts ou autres, car il ne s'agirait plus, à ce moment-là, d'une assemblée constituante. Votre comité est ce qui se rapproche le plus de ce modèle, et à mon avis, vous jouissez d'une grande légitimité constitutionnelle. C'est donc à vous de trouver des solutions à l'impasse constitutionnelle.

Votre mandat est donc justifié, quoiqu'une lourde responsabilité. C'est vrai d'ailleurs que les assemblées nationales sont souvent, et même la plupart du temps, des assemblées constituantes. D'habitude, on déclenche de nouvelles élections et on élit une assemblée constituante qui rédigera une nouvelle Constitution. Les Français l'ont fait et je pense que c'est un principe valable. Je n'ai pas du tout le sentiment que vous devez renoncer à votre responsabilité première en faveur d'autres instances, même élues.

Deuxièmement, étant donné les délais très limités qui vous sont imposés, des élections fédérales devant être tenues au plus tard dans 18 mois, il y a une limite à ce qu'il est possible de faire du point de vue constitutionnel. J'ai aussi certaines réserves quant à l'ampleur du mandat qui vous a été confié.

À bien des égards, les 28 propositions sont terrifiantes. Je le dis alors que bon nombre de ces propositions recevraient mon approbation en privé, ayant eu de longues associations avec plusieurs pays de la communauté européenne, le Grand Duché du Luxembourg en particulier. J'admire le traité de Rome et les dispositions sur l'union économique qui sont en train d'être adoptées progressivement de façon pragmatique au sein de la communauté européenne. Évidemment, il a fallu 34 ans.

Les propositions relatives à l'union économique me paraissent intéressantes et innovatrices. J'ai déjà parlé en faveur de bon nombre de ces propositions à des premiers ministres provinciaux dans le passé. Je regrette que les premiers ministres provinciaux aient renoncé à ce qui semblait être un front commun en vue de négocier la disparition de certains obstacles ridicules à la libre circulation des échanges et même des personnes entre les provinces.

[*Texte*]

come, by the way, from the provincial level too. Maybe if there's a federal initiative, there should be a provincial initiative too.

This is simply by way of saying that I do not believe this committee can come up with an acceptable disgesting and compromise of the proposals on the economic union in the timeframe available. If you can, I will applaud you. If it's a good product, I will support it. But it seems to me you have to recognize the limits of the possible and within the timetable available, set yourself an operational mandate. Come up with two, three or four proposals. Develop an inter-party consensus of the sort I think the Beaudoin-Edwards committee had by the end. I was very impressed by the collegiality I saw there. If you can do something of the same, I think we can get this across.

I'm reminded of this increasingly by the fact that in my own province where I now reside, we are required to have a public referendum before any future constitutional proposals can be submitted to the legislature for ratification. I do see myself and other public-spirited citizens heading yes or no committees, as the case may be. Therefore one is charged with the responsibility of defending something one can really sell to the general public as right and reasonable and a decent compromise.

It's on that basis I have suggested—and these are only suggestions; I'm not elected and I respect your mandate as elected people—several possibilities here. Some of these relate to matters I've been through before. In my own province I supported the Meech Lake proposals publicly. I think I was the only academic to do so. Life was somewhat lonely. We never got to a public debate. But I did see the premier and communicated also with the leader of the opposition at the time and told them that although I was not happy with the proposals, I regarded them as a reasonable set of proposals under the circumstances. To do them credit, our legislature and our leaders, in spite of enormous public pressures to withdraw the accord originally given by the province, they maintained their solidarity. I thought that was a victory. I think the same can be said if you produce something, as I now say, reasonable in relation to your mandate.

I have comments that relate to Quebec as a distinct society and also to the issue of an inherent right of self-government of Indian peoples. Now, these are what constitutionalists and international lawyers call primary principles. We would never have had that mass of detail-specific, highly empirical disarmament treaties with the Soviet Union, if we hadn't first agreed on a primary principle—co-existence. It was when we agreed on that that we recognized that its detail would be filled in dialectically by future agreements and compromises down the road, and that is where you got the beginning of the Kennedy-Kruschev round and this round of 20 or 30 highly empirical, satisfying treaties.

[*Traduction*]

Mais cela peut se faire à partir du niveau provincial aussi, soit dit en passant. S'il y a initiative fédérale, il pourrait y avoir aussi initiative provinciale.

En fait, je ne crois simplement pas que votre comité pourra s'imprégner de ces propositions et arriver à un compromis acceptable sur l'union économique dans les délais prévus. Si vous y arrivez, je vous en féliciterai, et si le résultat est bon, je l'appuirai. Mais il me semble que vous devez reconnaître les limites du possible et vous fixer un mandat plus fonctionnel dans les délais dont vous disposez. Formuler deux, trois ou quatre propositions. Arriver à un consensus entre tous les partis comme celui qui existait, je crois, à la fin au comité Beaudoin-Edwards. J'ai été fort impressionné par la collégialité que j'y ai constaté. Si vous pouvez arriver à quelque chose de semblable, ce sera un pas dans la bonne voie.

J'en suis de plus en plus frappé du fait que dans la province où je réside maintenant, il faut tenir un referendum avant que toute proposition constitutionnelle puisse être soumise à l'Assemblée législative pour ratification. Je me vois comme d'autres citoyens à l'esprit civique dirigeant un comité pour le oui ou pour le non, selon le cas. On est donc chargé de défendre une proposition qui nous paraît juste, raisonnable et un compromis acceptable et susceptible d'être accepté par la population en général.

C'est à partir de là que je propose—et ce ne sont que des suggestions, je ne suis pas un représentant élu et je respecte votre mandat en tant que tel, plusieurs possibilités. Certaines se rapportent à des questions que j'ai déjà soulevées. Dans ma propre province, j'ai appuyé publiquement les propositions du Lac Meech. Je crois avoir été le seul universitaire à le faire. Je me sentais assez seul. Il n'y a jamais eu de débat public. Mais j'ai quand même dit au premier ministre et au chef de l'opposition à l'époque que ces propositions me semblaient raisonnables dans les circonstances, même si je n'en étais pas particulièrement heureux. Il faut reconnaître que notre Assemblée législative et nos dirigeants sont demeurés solidaires même si la population exerçait de fortes pressions pour que la province revienne sur l'accord qu'elle avait donné au départ. Pour moi, cela a été une victoire. On pourra dire la même chose si vous parvenez à faire des propositions raisonnables dans les circonstances.

J'ai aussi quelques observations à faire au sujet du Québec en tant que société distincte et du droit inhérent à l'automonie politique des peuples autochtones. Ce sont ce que les spécialistes de la Constitution et du droit international appelle des principes fondamentaux. Si l'on ne s'en était pas mis d'accord sur un principe de base, celui de la co-existence, on aurait jamais pu conclure des traités très précis et concrets en matière de désarmement avec l'Union soviétique. C'est lorsque l'accord s'est fait sur le principe de base que l'on s'est rendu compte que l'on pourrait régler tous les détails par des ententes et des compromis ultérieurs. C'est de cette façon qu'ont été amorcées les négociations entre Kennedy et Kroutchev, prélude à la signature de 20 ou 30 traités extrêmement concrets.

[*Text*]

• 1710

What I am basically saying is that primary or macro-constitutional principles, like the notion of Quebec as a distinct society, the notion of inherent right of self-government for the Indian peoples, will have their details filled in, in subsequent compromises down the road. And don't be afraid of the fact that we have in Canada adequate institutions already in place for refining and improving these concepts as we go along.

I have no problems with this concept of Quebec as a distinct society; I had none in relation to Meech Lake, I have none now. I do believe the prophecies of doom and gloom I have seen in relation to this are constitutionally unsound. I have no problem with the concept of an inherent right of self-government for Indian peoples; it has no implications at all as to sovereignty, in international law or anywhere else.

This leads me to the third main point I made in my brief, and it is only a suggestion. I gave evidence to a very distinguished committee of this House, a joint Senate-House committee on Senate reform, in 1984.

One of my regrets is that everything in Ottawa, and in the country perhaps, seems to be taken as *tabula rasa*—nobody ever reads reports that have been made, even excellent reports. The Molgat-MacLaren report, with all respect, is a gem—I also liked the Pepin-Robarts commission report; these are two very great reports—and it contained a number of reasonable proposals for an elected Senate, with a House that had strong Liberal, Conservative, and NDP representation on the committee. So my comments here relate to this.

I must tell you I still believe a reformed Senate or an elected Senate is a peculiarly Albertan concept, and when it was first raised, I did tell premiers and others I was dealing with in other provinces that I had doubts about universal panaceas for all the ills of the nation. But, you see, the concept has been refined a good deal. This dialectical process I referred to has taken place. There is a lot of good sense emerging as a consensus on what an elected Senate might be, and it does seem to me it would meet some of the thoughts I and others have had for correcting the current imbalance in the Constitution which, much more than the Quebec issue, it seems to me, provides a divisive element in Canadian federalism today.

So although, for example, I would like to have handled the issue—that I, from my part of the country, view with some concern—of the somewhat arbitrary powers exercised by the Governor of the Bank of Canada and his somewhat particularist vision, in other ways it seems to me you can concentrate in the Senate, and allowing for the conventional, customary development that comes with all constitutional reforms, you can probably make this work in relation to correcting the regional imbalances.

So my suggestion to you is, take two or three or four main projects, bring them to a head, and if you come back with that—and I apply the litmus test of what I, as a citizen, must do in my province, and facing the fact we must have a referendum under law—I believe I could sell such a package as a reasonable compromise.

[*Translation*]

Ce que je veux dire, c'est que l'on doit d'abord s'entendre sur les grands principes constitutionnels, la reconnaissance de la société distincte au Québec, les droits inhérents des autochtones à l'autonomie politique, et les détails se règleront ensuite lors de compromis. Il ne faut pas avoir peur des institutions qui sont à notre disposition ici et qui permettront de raffiner et d'améliorer tous ces concepts au fur et à mesure.

Le Québec en tant que société distincte ne me pose aucun problème; l'idée ne me posait pas de problème non plus lors de l'Accord du lac Meech. Les prophètes de malheur à cet égard ne disposent pas d'arguments constitutionnels solides. Le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique ne me pose pas de problème non plus car cela ne changera rien au concept de souveraineté en droit international ou autre.

Cela m'amène au troisième grand arguement que j'ai développé dans mon mémoire, et qui n'est qu'une suggestion. J'ai témoigné à cet égard devant le distingué comité mixte de la Chambre et du Sénat sur la réforme du Sénat en 1984.

Un de mes regrets est que tout ce qui se fait à Ottawa, et peut-être même dans le reste du pays, semble tomber très rapidement dans l'oubli; personne ne semble lire les rapports même quand ils sont excellents. Je pense particulièrement au rapport Molgat-MacLaren qui est un petit bijou, de même qu'au rapport Pépin-Robarts. Il s'agit de deux rapports extrêmement importants qui incluaient un nombre de propositions raisonnables en vue d'un Sénat élu. A cette époque le comité se composait de fortes représentations libérales, conservatrices et NPD. Je voudrais en parler.

À mon avis la réforme du Sénat qui ferait de notre Sénat un Sénat élu est une notion tout à fait albertaine. Quand on a mentionné cette possibilité pour la première fois, j'ai dit au premier ministre et à d'autres responsables que je rencontrais dans les diverses provinces que je me méfiais des panacées pour régler tous les maux du pays. Or, depuis cette époque, cette idée a beaucoup évolué et ce processus dialectique dont je parlais a eu lieu. Le consensus raisonnable qui s'est dégagé au sujet d'un Sénat élu va dans le sens des idées que moi-même et d'autres avons sur la façon de remédier au déséquilibre actuel de la Constitution. En effet, cette question beaucoup plus que la question du Québec représente un élément de division au sein du fédéralisme canadien aujourd'hui.

Donc, bien que j'aurais aimé m'occuper de la question, qui me préoccupe dans ma province, des pouvoirs quelque peu arbitraires dont dispose le gouverneur de la Banque du Canada, et de sa vision quelque peu particulariste il me semble d'autre part que l'on pourrait se concentrer sur la question du Sénat, en tenant compte de tout ce qui accompagne normalement une réforme constitutionnelle, et corriger le déséquilibre régional qui existe à l'heure actuelle.

Par conséquent ma suggestion est la suivante: se concentrer sur trois ou quatre grandes questions et les régler—et compte tenu de mes responsabilités dans ma province et de l'obligation de tenir un référendum—je crois que je pourrais présenter cela comme un compromis raisonnable.

[*Texte*]

Now, those are my preliminary remarks, Mr. Chairman and Madam Chairman, and I would be happy to take any questions.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much. We will now turn to the government side.

There is one question of clarification I would like to ask of you. This is the second time we have heard about the Senate, and in the name of democracy, people say we should have representation by population in the House of Commons, which is obviously all right, and in the Senate we should have at least more equitable representation. But now they rely on a principle that, to me, is not very clear-cut. They say, because of the equality of provinces, we should have the same number of senators. Well, the provinces are equal in the sense that they have the same powers, more or less, with a few asymmetries, but they are not equal as far as representation is concerned.

• 1715

Your concept that in the Upper House the principle of democracy should be enshrined in proportional representation is probably much more democratic than the principle that in the First House representation should be different. I find some kind of contradiction in this.

Prof. McWhinney: Yes, I am not impressed by the comments that because every state in the United States—50 states—has two senators, and two only, this is a universal axiom. If you remember, when the United States Senate was first created, it wasn't an elected Senate. It wasn't until the reform, I think, in 1913 that it was directly elected. You also had only 13 states then. I think if one were doing the United States Senate again, one might do it differently.

What I suggested to the Molgat-MacLaren committee, and what I think its report essentially recognizes is that complete equality is perhaps not to be aimed at. They struck a balance. I suggested the five regions.

You can play the numbers game endlessly, but I think the principle we're reaching for is that the Upper House, although elected, doesn't have to replicate the Lower House in terms of complete mathematical equality of the base for each senator, that there can be a larger weighting to the provinces that don't have the numbers. But I would think a complete mathematical equality among the 10 provinces wouldn't make a great deal of sense today. Five regions is closer. However, the MacLaren-Molgat report suggested a balance that is a little bit more sophisticated than that.

I don't think, Mr. Chairman, that if you set up in your own group... It seems to me that in about an hour you could hammer out, among these various possibilities, a reasonable solution as long as you accepted the principle that you are not aiming for mathematical equality for the provinces or for a complete replication in provincial representation of the population of the province. It is somewhere in between. Five regions is close, but I think to sell this deal to western

[*Traduction*]

Telles sont donc mes remarques préliminaires monsieur le président, madame la présidente. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je vous remercie. Nous passons maintenant la parole aux représentants du gouvernement.

J'aimerais cependant vous poser une question pour bien clarifier la situation. C'est la deuxième fois que nous entendons parler du Sénat. La population estime que la représentation à la Chambre des communes devrait se faire en fonction de la population, ce à quoi je ne vois rien à redire, et qu'au Sénat, la représentation devrait être plus équitable. A cet égard, le principe sur lequel on se base n'est pas évident; on dit en effet que le nombre de sénateurs devrait être le même pour chaque province, selon principe de l'égalité entre les provinces. Il y a égalité entre les provinces en ce sens qu'elles ont les mêmes pouvoirs, plus ou moins, à part quelques asymétries, mais il n'y a pas égalité de représentation.

Votre idée qu'à la Chambre haute le principe de démocratie devrait être enchâssé dans un système de représentation proportionnelle est probablement beaucoup plus démocratique que celui d'une représentation différente dans la première Chambre. Je trouve qu'il y a une certaine contradiction là-dedans.

M. McWhinney: Oui, peu m'importe que chacun des 50 États américains ait deux sénateurs, et deux seulement, cela n'en fait pas nécessairement un axiome universel. Vous vous souviendrez peut-être que lorsque le Sénat des États-Unis a été créé, ce n'était pas un Sénat élu. Ce n'est qu'après la réforme de 1913, je crois, qu'il a été directement élu. Il n'y avait d'ailleurs que 13 États à l'époque. Je crois que s'il fallait recréer le Sénat des États-Unis, on procéderait différemment.

Ce que j'ai dit au comité Molgat-MacLaren, est que ce qu'établit, je crois, ce rapport, c'est qu'une égalité parfaite n'est peut-être pas souhaitable. On a établi un équilibre. C'est moi qui ai proposé cinq régions.

On pourrait indéfiniment jouer avec les chiffres, mais je crois que le principe que nous visons est le suivant: la Chambre haute, même élue, ne doit pas nécessairement être un reflet fidèle de la Chambre basse et observer le principe d'une parfaite égalité mathématique, et il est possible d'utiliser un système de compensation en faveur des provinces les moins peuplées. Une parfaite égalité mathématique entre les dix provinces n'aurait pas beaucoup de sens aujourd'hui. Utiliser cinq régions est déjà préférable. Le rapport MacLaren-Molgat a cependant proposé une répartition un peu plus subtile.

Je ne pense pas, monsieur le président, que si vous constituez dans votre groupe... Il me semble qu'il ne vous faudrait pas plus d'une heure pour élaborer, à partir de ces diverses possibilités, une solution raisonnable tant que vous ne chercherez pas à créer une égalité mathématique entre les provinces ou à reproduire parfaitement la représentation de ces provinces en fonction de leur population. La solution se trouve à mi-chemin. Celle des cinq régions est assez bonne,

[*Text*]

provinces, among others, including the Atlantic provinces, we would have to say, here is a counterbalance to the overleaning power of Ontario—Ontario much more than Quebec. There is a definite fear, and it comes out in these concerns about the Governor of the Bank of Canada, who is felt is to be too close to Bay Street, Toronto, rightly or wrongly.

I think here we're looking for something less, something between those two extremes. I refer you again to Molgat-MacLaren. They gave a lot of thought. . . I think from your party, Mr. Chairman, Jake Epp was the senior member. It's a very good report.

Senator Meighen (Ontario): Regrettably, Professor McWhinney, I was never one of your students, but perhaps in spite of that or because of that I find myself in agreement with much of what you have said in your paper. Our chairman, in his point of clarification, took one of my questions indirectly, but I have one remaining on the Senate and one on the inherent rights of government.

In terms of the Senate, I think a number of my colleagues here, by implication at least, indicated that the sort of Senate I understand you are advocating might not be attractive enough to have people put themselves through the rigors of an election campaign. Is there enough, in other words, for them to do, when you suggested that their power be limited to a suspensive veto? I think there is, and I think the Senate should be appointed, but I know I am not going to win on that last premise. Assuming that it has to be elected, is there enough for them to do under your scenario?

Second, in terms of the inherent right to self-government, I think a lot of people are very interested by your flat contention that that has no constitutional or international significance with respect to sovereignty; that is something that has been raised. I confess it has been troubling me and leading me to wonder whether the answer to it would be either to accept your premise or to insert something, say in section 35.1, indicating that such sovereignty or right to self-government would be exercised under and within the Constitution of Canada.

I wonder whether you could comment on either of those.

• 1720

Prof. McWhinney: Perhaps I could take your first question first, Senator. In relation to the Senate, my views as expressed to the Molgat-MacLaren commission have evolved since 1984. I think, though, even as I proposed it, the powers of the Senate are significant. It would have a term double the mandate of the normal member of the House. With all respect, I think a province-wide constituency would appeal to a different sort of member, somebody—and I don't want to sound condescending here—with a wider province-wide view. I think you'd get somethng of a differentiation of members as between the two. The Senate, as I see it, would be the confirming agency. All executive council appointments would be confirmed.

[*Translation*]

mais je crois que pour la faire accepter aux provinces de l'Ouest, et aussi à celles de l'Atlantique, il faudrait leur dire qu'il s'agit d'une formule destinée à compenser le pouvoir excessif de l'Ontario—de l'Ontario beaucoup plus que du Québec. Cette crainte existe réellement, et elle est due au fait que beaucoup pensent que le gouverneur de la Banque du Canada est beaucoup trop proche de Bay Street, à Toronto, que ce soit vrai ou faux.

Je crois que nous recherchons une solution qui se situe entre ces deux extrêmes. Je vous renvoie encore une fois au rapport Molgat-MacLaren, qui est le fruit de beaucoup de réflexion. . . Je crois que le principal représentant de votre parti, monsieur le président, était Jake Epp. C'est un excellent rapport.

Le sénateur Meighen (Ontario): Fort regrettablement, professeur McWhinney, je n'ai jamais été un de vos étudiants, mais en dépit de cela, ou peut-être à cause de cela, je suis en général d'accord avec ce que vous dites dans votre mémoire. En demandant un éclaircissement, notre président a indirectement posé une de mes questions, mais il m'en reste une au sujet du Sénat et une autre au sujet des droits inhérents au gouvernement.

En ce qui concerne le Sénat, je crois qu'un certain nombre de mes collègues ont laissé entendre, ne serait-ce qu'indirectement, que la formule que vous recommandez n'est peut-être pas suffisamment attrayante pour que les gens se soumettent aux rigueurs d'une campagne électorale. En un mot, leur resterait-il suffisamment de choses à faire si, comme vous le suggériez, leur pouvoir était limité à un véto suspensif? Je crois que oui, et je crois que le Sénat devrait être nommé, mais je sais que je pars battu sur le deuxième point. À supposer qu'ils doivent être élus, les sénateurs auront-ils suffisamment à faire dans votre scénario?

Deuxièmement, en ce qui concerne le droit inhérent à l'autonomie politique, je crois que beaucoup de gens sont extrêmement intéressés par le fait que vous affirmez carrément que cela n'a aucune signification constitutionnelle ou internationale sur le plan de la souveraineté; c'est en effet un point qui a été soulevé. Je reconnais que la question me préoccupe et m'amène à me demander s'il serait préférable d'accepter votre prémisse ou d'insérer quelque chose, au paragraphe 35.1, pour indiquer que cette souveraineté ou le droit à l'autonomie gouvernementale serait exercé dans le cadre de la Constitution du Canada.

Auriez-vous des réponses à ces deux questions?

M. McWhinney: Commençons par votre première question, sénateur. Les vues que j'ai exprimées au sujet du Sénat devant la commission Molgat-MacLaren ont évolué depuis 1984. J'estime cependant toujours que les pouvoirs du Sénat sont importants. Le mandat du sénateur serait le double de celui du député normal. J'estime seulement que le fait de représenter toute une province attirerait un genre de candidats différents, quelqu'un. . . et ne prenez pas cela pour de la condescendance. . .ayant une vision plus globale des intérêts de la province. Je crois que cela créerait une distinction entre sénateur et député. Selon la façon dont je le conçois, le Sénat serait une Chambre de confirmation. C'est lui qui confirmerait toutes les nominations au conseil des ministres.

[*Texte*]

Some of you may have reservations in watching our neighbour to the south in recent months, but I think that is a matter of judgment of senators. It is also a matter of community restraints. If members of a judiciary committee of an elected Senate here behave with the lack of restraint that sometimes I feel their committee does, I believe I and others in the community would say so publicly. There are good community restraints. I think the American system of confirmation is essentially sound. It is democratic. It can be abused, but I think you'll find corrective action occurring very quickly in relation to recent practice.

Do you need more than a suspensive veto? I look at the situation with the Bundesrat in West Germany. I have written extensively on German law, and I follow the decisions of the constitutional court. The power of the Bundesrat essentially has been whittled away to very much like a suspensive veto by decisions of the Bundesverfassungsgericht.

Today, I think, in our society it's the ability to be heard on an issue. It's the ability to prevent over-rapid decisions. If you have three months delay—even three months—after a measure is passed by the House, which is considered by some to be outrageous, there is enough time for public opinion to build up and to operate. It's public opinion much more than the vote. The vote records members' reaction to public opinion, so I don't think the power to defeat is a necessary part.

Since I have suggested proportional representation, which would mean a politically balanced elected Senate and some continuity for elected senators from election to election, I think you're going to get a reasonably evenly divided Senate. I don't believe deadlocks between the two houses should be encouraged. Deadlocks, as such, are most likely to occur if you retain the full powers of the federal Senate, which by custom, as you know, are not exercised. If we elected the Senate without changing the statute, frankly, you would have some sort of behemoth, some extraordinary body, enormous powers and an elected mandate.

The Senate, by convention and custom, has exercised admirable self-restraint for half a century. It uses these enormous powers with, I think, good judgment and great restraint. If you elect the Senate, watch the powers. Frankly, a power to kill legislation is not, in my view, so much necessary as the power to debate and ventilate.

On the issue of the inherent right of self-government—the term "sovereignty" is much abused. I must record my displeasure with some academic specialists who are not specialists in international law. I wonder why it is that agricultural economists, historians and others, at the drop of a hat thunder into national law propositions as to Quebec and what may happen to it under certain circumstances and what may happen in an international arena.

[*Traduction*]

Certains d'entre vous avez peut-être des réserves au sujet de ce qui s'est passé ces derniers mois chez notre voisin du Sud, mais je crois que c'est une question de jugement de la part des sénateurs. C'est également une question de restrictions imposées par la collectivité. Si les membres d'un comité judiciaire d'un Sénat élu, se comportent avec l'indiscipline que je note parfois dans le comité américain, je crois que je le proclamerais publiquement et les autres membres de la collectivité aussi. Celle-ci dispose de bons mécanismes de contrainte. Je considère que le système américain de confirmation est foncièrement valable. Il est démocratique, il est possible d'en abuser, mais des mesures correctives ont été prises très rapidement pour ce qui s'est passé récemment.

Avez-vous besoin d'autre chose qu'un véto suspensif? Je songe à la situation du Bundersrat en Allemagne de l'Ouest. J'ai écrit bon nombre d'études sur le droit allemand, et je suis les décisions du tribunal constitutionnel. Dans la pratique, les décisions du Bundesverfassungsgericht ont réduit le pouvoir du Bundesrat au simple droit de véto suspensif.

Aujourd'hui, dans notre société, ce qui compte c'est de pouvoir se faire entendre sur une question. C'est celui d'empêcher des décisions hâtives. Si vous disposez ne serait-ce que de trois mois, après qu'une mesure a été adoptée par la Chambre, ce que certains considèrent scandaleux, vous donnez suffisamment de temps à l'opinion publique pour se faire une idée et pour agir. L'opinion publique compte bien plus que le vote. Le vote représente simplement les réactions des députés à l'opinion publique, et je ne pense donc pas que le pouvoir de rejeter soit nécessaire.

Comme j'ai proposé une représentation proportionnelle, ce qui signifierait un Sénat élu équilibré sur le plan politique, et une certaine continuité chez les sénateurs élus d'une élection à l'autre, je pense que l'on obtiendrait un Sénat assez également divisé. Je ne pense pas qu'il faille encourager les impasses entre les deux Chambres. Ces impasses sont beaucoup plus susceptibles de se produire si vous conservez les pleins pouvoirs du Sénat fédéral, qui, comme la coutume le veut, ne sont pas exercés. Si nous élisions le Sénat sans changer la loi, nous nous retrouverions franchement avec une sorte de béhémoth, un organisme extraordinaire aux pouvoirs énormes avec un mandat électif.

Par convention et par coutume, le Sénat a fait preuve d'une modération admirable pendant un demi-siècle. A mon avis, il a utilisé ces énormes pouvoirs avec bon sens et beaucoup de discipline. Si vous élisez le Sénat, méfiez-vous des pouvoirs que vous lui donneriez. Franchement, celui de couler un projet de loi n'est pas, selon moi, aussi nécessaire que celui de débattre et de ventiler les questions.

En ce qui concerne le droit inhérent à l'autonomie politique—le terme «souveraineté» est galvaudé. Je dois exprimer ici mon mécontentement à l'égard de certains de mes collègues universitaires qui ne sont pas des spécialistes du droit international. Je me demande pourquoi des spécialistes de l'économie agricole, des historiens et d'autres, n'hésitent pas, à la moindre provocation, à proposer des mesures législatives pour le Québec, à décider de ce qui lui arrivera en certaines circonstances et ce qui pourrait arriver sur le plan international.

[*Text*]

Recognition by another state is what constitutes sovereignty. You see this phenomenon in relation to the Nigerian civil war. Biafra broke away and had a war for four years. Four states recognized it, no more. You see this agony in Yugoslavia today. The international status of sovereignty is attained by recognition by other governments, and it is subject to the usual international diplomatic pressures and courtesies. I don't think you need to have any fears here. I would not recommend that you show yourself as timid by putting restrictions of this sort into the Constitution itself. A constitution shouldn't be full of "I'm afraid" type of provisions. I know you don't intend that, Senator, but a constitution should be clear and uncluttered and without fear, if I may use that term.

[*Translation*]

La souveraineté, c'est fait d'être reconnu par un autre État. Vous avez l'exemple de la guerre civile au Nigéria. Le Biafra s'est séparé et a été en guerre pendant quatre ans. Quatre États l'ont reconnu, pas plus. Vous voyez aujourd'hui l'agonie de la Yougoslavie. Le statut international d'Etat souverain exige la reconnaissance par d'autres gouvernements, ce qui donne lieu aux pressions et aux marques de courtoisie diplomatique internationale habituelles. Je ne pense pas que vous ayiez de crainte à avoir à ce sujet. Je ne vous recommande pas de donner une impression de pusillanimité en inscrivant ce genre de restrictions dans la Constitution elle-même. Une constitution ne devrait pas être truffée de dispositions qui trahissent la crainte. Je sais que ce n'est pas votre intention, monsieur le sénateur, mais une constitution devrait être claire, concise, et sans peur, si je puis dire.

• 1725

M. Desjardins (Témiscamingue): Monsieur McWhinney, je salue la sagesse des propos que vous livrez aujourd'hui à notre Comité. Vous nous dites qu'étant donné le temps qui nous reste et l'ampleur des propositions, nous devons concentrer notre travail sur les propositions visant à résoudre les problèmes fondamentaux de notre pays, à savoir la question québécoise, la question autochtone et la réforme du Sénat.

M. McWhinney: Oui.

M. Desjardins: Vous pensez que nous avons assez de ces propositions pour occuper tout le temps qu'il nous reste et tous nos loisirs.

M. McWhinney: Oui.

M. Desjardins: Je pense que c'est une réflexion que nous devrons faire comme Comité, mais je vous remercie de nous conseiller en cette matière.

J'aimerais vous poser une question sur la société distincte. Comme vous le savez, il y a des débats au Québec. On dit que, dans nos propositions, la société distincte est diluée ou n'a pas la force qu'elle avait dans l'Accord du lac Meech. J'aimerais avoir votre évaluation de la société distincte telle que nous la présentons dans nos propositions par rapport à ce qu'elle était dans l'Accord du lac Meech.

M. McWhinney: C'est une idée plus noble et plus généreuse que dans la formulation de l'Accord du lac Meech, qui était malheureusement trop bureaucratisée.

On peut comprendre l'idée. C'est une idée générale, un principe moteur selon le langage spécial des constitutionnalistes. Dans ces circonstances, ce principe moteur n'a d'application que dans les circonstances concrètes des cas. C'est-à-dire que c'est un processus dialectique. Nous attendons des jugements de la Cour suprême, la pratique administrative, mais surtout les compromis qui seront faits en vue de résoudre des problèmes concrets à l'avenir. Dans une grande charte constitutionnelle, on ne peut pas prévoir tous les problèmes de demain et leurs solutions concrètes. On ne peut établir que les grands principes qui doivent régler ces questions.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Mr. McWhinney, I must congratulate you on the wisdom of what you have to say to our committee today. You are saying that, in light of the time remaining and the number of proposals, we should focus our work on proposals aimed at solving our country's basic problems, i.e. the Quebec issue, the Native issue and Senate reform.

Prof. McWhinney: Yes.

Mr. Desjardins: You think that these proposals will be quite sufficient to fill the time we have remaining for work, as well as our leisure time.

Prof. McWhinney: Yes.

Mr. Desjardins: I think that the committee will have to decide, after pondering the issue, but I do thank you for advising us in this matter.

I would like to ask you a question about the distinct society. As you know, there are debates around the issue in Quebec. People say that in our proposals, the concept of the distinct society is diluted or does not have the same strength that it had in the Meech Lake Accord. I would like to hear your assessment of the distinct society as we present it in our proposals, as opposed to what it was in the Meech Lake Accord.

Prof. McWhinney: In your proposals, the concept is nobler and more generous than in the Meech Lake Accord, where the concept was unfortunately too bureaucratic.

One can understand the idea. It is a general concept, a guiding principal expressed in the special language of constitutionalists. In these circumstances, this guiding principle will only apply in certain specific, concrete cases. It will be subject to a dialectical process. We expect that there will be decisions by the Supreme Court, administrative practice, but most of all there will be compromises agreed to solve the concrete problems that will come up in the future. In a broad constitutionnal charter, one cannot foresee all of the problems that may arise tomorrow and their concrete solutions. All we can do is set out the broad principles that must be referred to in resolving these issues.

[*Texte*]

Dans la Charte constitutionelle des États-Unis, qui a duré plus de deux siècles, on n'établit que les grands principes moteurs, et chaque génération doit établir les limites du possible et faire des compromis. Il en va de même dans le cas de la définition du Québec comme société distincte. C'est un principe moteur. On ne peut pas prévoir les solutions concrètes, mais on peut dire: Ceci est l'idée générale. Les bonnes constitutions établissent les principes moteurs de cette manière.

M. Desjardins: Donc, pour vous, il n'y a pas de différence majeure entre la société distincte telle que présentée maintenant et la société distincte telle que présentée dans l'Accord du lac Meech.

M. McWhinney: C'est mieux maintenant parce que c'est plus clair.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): It's a pleasure for me once again to welcome Professor McWhinney to a constitutional committee. I was on that MacGuigan-Molgat committee in 1971-72 and so have heard him many times on these subjects.

Professor McWhinney, since we don't have much time, I'm going to ask you a few, very specific questions and then leave you free to answer them.

With respect to the distinct society, in your written brief you say that the constitutional institutions and processes to control and to moderate such a clause are already in place and well tried and tested. What controls and moderating institutions do you have in mind? Would you be specific?

Secondly, with respect to the distinct society clause, just this afternoon we had the Committee for a Triple E Senate suggesting, and others have done it as well, that this clause allows for the override of individual rights by collective rights, and also that it provides additional powers to Quebec that other provinces wouldn't have. In contrast to that, you have other people saying that they refer to section 31 in the Charter, which says that nothing in the Charter gives additional powers to any level of government. They also point out that it's an interpretation clause.

• 1730

The Department of Justice, in appearing before this committee, says that the interpretation clause would only really be used to interpret the limits set out in section 1 of the Charter. Section 1 of the Charter does provide for the limitation of those rights.

I want to ask you, as a constitutional lawyer, whether you think it would also apply to subsection 15.(2), which allows for an exception to equality rights for purposes of affirmative action. In affirmative action, they don't just apply to individuals but also to groups based on national and ethnic origin. So could the distinct society clause be used to interpret subsection 15.(2) as well?

[*Traduction*]

The American Constitution, which has lasted for more than 200 years, contains nothing but broad guiding principles, and each generation has to see what is possible, set limits accordingly, and make compromises. The same thing applies to the definition of Quebec as a distinct society. That is a guiding principle. We cannot foresee concrete solutions, but we can say: That is the general idea. Good constitutions establish guiding principles in this way.

Mr. Desjardins: So you feel that there is no major difference between the distinct society as presented currently and the distinct society contained in the Meech Lake Accord.

Prof. McWhinney: It is better now because it is clearer.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): C'est un plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue, à nouveau, au professeur McWhinney a un comité constitutionnel. J'ai siégé au comité MacGuigan-Molgat en 1971-72 et je l'ai donc entendu à maintes reprises nous parler de ces sujets.

Professeur McWhinney, comme nous n'avons pas beaucoup de temps, je vais vous poser quelques questions très précises et puis vous laisser y répondre librement.

En ce qui a trait à la société distincte, dans votre mémoire écrit vous dites que les institutions et les processus constitutionnels qui serviraient à contôler et à moduler une telle disposition sont déjà en place et ont déjà amplement fait leurs preuves. Quels contrôles et institutions modératrices aviez-vous à l'esprit? Pourriez-vous nous le dire d'une façon précise?

Deuxièmement, en ce qui a trait à la clause de la société distincte, cet après-midi même nous avons entendu le *Committee for a triple E senate* (comité qui prône la création d'un Sénat trois E) nous dire, comme d'autres nous l'ont dit d'ailleurs, que cette clause permettrait aux droits collectifs de l'emporter sur les droits individuels, et que, de plus, elle doterait le Québec de pouvoirs supplémentaires dont ne disposeraient pas les autres provinces. En revanche, vous avez d'autres personnes qui disent qu'elles font appel à l'article 31 de la Charte qui précise que rien dans la présente Charte ne donne de pouvoirs supplémentaires à un palier de gouvernement. Ces personnes font également remarquer qu'il s'agit là d'un article d'interprétation.

En comparaissant devant ce comité, le ministère de la Justice a déclaré que l'article d'interprétation ne serait utilisé, dans la pratique, que pour interpréter les limites fixées à l'article 1 de la Charte. Cet article prévoit également la restriction de ces droits.

En tant que spécialiste de droit constitutionnel, je voudrais vous demander si vous pensez que cela s'applique également au paragraphe 15.(2) qui prévoit une exception aux droits à l'égalité aux fins de l'action positive. Dans ce domaine, ces droits ne s'appliquent pas uniquement aux individus mais aussi aux groupes du fait de leur origine nationale ou ethnique. La clause de la société distincte pourrait-elle donc être utilisée pour interpréter également le paragraphe 15.(2)?

[*Text*]

Finally, with respect to the distinct society clause as proposed in the legal language, it's in a part that deals with several other interpretation clauses, one on multiculturalism, the linguistic duality clause, and so on. There's a tendency for some to take the distinct society clause itself and give it some sort of paramountcy, a higher value, than the other clauses, including linguistic duality and multiculturalism. As I read them, they all have equal standing; therefore, they must all be right together.

So I have those specific questions. If you haven't thought about any of them, then I don't press for an answer.

Prof. McWhinney: In terms of general principle, my first book was on judicial review. It ran through four editions. It was on judicial legislation, if you wish. I wrote the first definitive book on the German constitutional court. I've written on the Japanese. I've recommended a constitutional court to the Soviet constitutional committee and so on. In other words, it really was my academic specialty.

I must tell you that constitutional interpretation by judges is not an exercise in *petit point* needlework. A good deal of the objections and fears you had raised before this committee and predecessors have gone to what I would call the "*petit point* needlework of constitutional law".

In a very large sense, a constitutional court legislates. It looks for the large in the macro-principles. I don't think there's any particular problem with any of the points you've raised. I do believe the distinct society would be interpreted compatibly with the other sections of the Constitution.

I've never considered, in a Canadian context, the specific issue of reverse discrimination, but I have, of course, studied and written on the Bakke case in the United States and studied provisions in the Indian Constitution, where the problems are much more serious than ours in terms of redressing social and economic imbalances in relation to particular ethnocultural communities.

I would have thought that reverse discrimination is something that's been taken care of very consciously by every federal government of Canada in the political process, and that it's certainly been taken care of since the federal introduction of the Official Languages Act. So I'm not sure that we're likely to see the issue.

But in a Canadian context, I think the case law would be governed, as it was in the Bakke case in California, by detailed, empirically based evidence. If it were demonstrated that there was a strong imbalance in representation of French-speaking peoples or Indian people, for that matter, in federal institutions, the clause could be used.

Mr. Allmand: Excuse me, but what I really had in mind was that subsection 15.(2) could be used with respect to groups, not just individuals. As well, it's groups on the basis of their national or ethnic origin. I'm thinking of a Quebec

[*Translation*]

Enfin, en ce qui concerne la clause de la société distincte proposée, elle se trouve dans une partie qui traite de plusieurs autres articles d'interprétation, un sur le multiculturalisme, la clause de la dualité linguistique, etc. Certains ont tendance à isoler celle de la société distincte des autres et de lui donner une sorte de primauté, une valeur supérieure aux autres clauses, y compris celles qui ont trait à la dualité linguistique et au multiculturalisme. D'après mon interprétation, elles ont la même importance et doivent donc être toutes ensemble.

Voilà donc mes questions. Si vous n'y avez pas réfléchi, je n'insisterai pas pour avoir une réponse.

M. McWhinney: Sur le plan des principes généraux je vous dirais que mon premier livre était consacré à l'examen judiciaire. Il a été réédité quatre fois. Il s'agissait de législation judiciaire, si vous préférez. J'ai écrit le premier ouvrage définitif sur le tribunal constitutionnel allemand. J'ai écrit des études sur les Japonais. J'ai recommandé un tribunal constitutionnel au comité constitutionnel soviétique, etc. En d'autres termes, c'était vraiment ma spécialité universitaire.

Je dois vous dire que l'interprétation de la Constitution par les juges n'est pas un exercice de *petits points*. Une bonne partie des objections et des craintes que vous avez exprimés devant ce comité et ses prédécesseurs avaient trait à ce que j'appellerais le *petit point* du droit constitutionnel.

Au sens très large du terme, un tribunal constitutionnel légifère. Ce qui l'intéresse, ce sont les grands principes. Je ne pense pas que les points que vous avez mentionnés soulèvent des problèmes. Je suis convaincu que la clause de la société distincte sera interprétée de manière compatible avec les autres articles de la Constitution.

Je n'ai jamais étudié, dans un contexte canadien, la question de la discrimination à rebours, mais j'ai naturellement étudié l'affaire Bakke aux États-Unis et écrit à ce sujet, et j'ai étudié les dispositions de la Constitution de l'Inde, où les problèmes sont beaucoup plus graves que les nôtres lorsqu'il s'agit de corriger le déséquilibre social et économique dont souffrent certaines collectivités ethnoculturelles.

J'aurais pensé que la discrimination à rebours est un problème politique auquel se serait très résolument attaqué chaque gouvernement fédéral du Canada, problème qui a d'ailleurs été réglé par l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Je ne pense donc pas que nous risquions de connaître ce problème.

Mais dans un contexte canadien, je crois que la jurisprudence serait régie, comme ça été le cas pour l'affaire Bakke en Californie, par des preuves détaillées et empiriques. S'il était prouvé qu'il y avait un fort déséquilibre de représentation au détriment des francophones ou des Indiens d'ailleurs, dans les institutions fédérales, cette clause pourrait être utilisée.

M. Allmand: Excusez-moi, mais ce que je voulais dire, c'était que le paragraphe 15.(2) pouvait être utilisé pour des groupes et pas seulement pour des individus, et d'ailleurs des groupes en fonction de leur origine nationale ou ethnique. Je

[*Texte*]

government introducing legislation to, in their opinion, advance the cause of the French-speaking people in their province, contrary to the subsection 15.(1) on equality, and that this be interpreted in light of the distinct society clause and section 1.

• 1735

Prof. McWhinney: I think reverse discrimination could be aided by this clause but it would be dependent on a factual record. In Quebec, as you know, until comparatively recently there were severe cases of denial of admission to universities on the basis of religion, and I'm not speaking of French-speaking universities. This is the area where the reverse discrimination sections of the Charter are intended to apply and would rightly apply. If it could be demonstrated on the facts that because of language characteristics people were denied admission to a university—such as in the Bakke case—a medical school or a law school or any other publicly supported institution. . .yes, and I think correctly so.

I think I interpret you correctly, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: We really don't have much time to explore these things.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, as a former student and a westerner, I would welcome Professor McWhinney as well.

On that last point, Professor McWhinney, I think you're aware that Dean Whyte of the Queen's University Law School has taken a somewhat more concerned view of the distinct society clause than you have. Are you familiar with his opinion on the distinct society clause as worded?

Prof. McWhinney: His position is that the notwithstanding clause might be used to take—

Mr. Kilgour: No, it is that the distinct society clause, as worded, would constitute in effect a direction to the Supreme Court of Canada which might in some circumstances have an adverse effect on the rights of minority language groups in Quebec.

Prof. McWhinney: You are into what the philosphers call an axiological question. You're balancing fundamental values. . .if they happen to lead to different results. That's the sort of problem where I insist on a factual record. I want to know what the facts are in the particular case. If I got a situation like the Bakke case I would support the notion of the reverse discrimination. If I didn't, I would tell them to go back and come back with a better piece of legislation.

Mr. Kilgour: Okay, time is very short and I wanted to ask you about two things, but particularly about the inherent rights of aboriginal self-government. The question has been raised, in your province actually, that it might lead to sovereignty. You've told Senator Meighen that you don't think that would be inconsistent with what we might call "domestic nations". I take it that you don't think it would lead to a different Criminal Code, for example. Have I understood you correctly on these matters?

[*Traduction*]

songe à un gouvernement québécois qui adopterait une loi qui, selon lui, assurerait la promotion des francophones dans sa province, contrairement au paragraphe 15.(1) sur l'égalité, et je me dis que cette mesure pourrait être interprétée en fonction de la clause de la société distincte et de l'article 1.

M. McWhinney: Je pense que cet article favoriserait la discrimination à rebours, mais il faudrait l'étayer par une étude factuelle. Il n'y a pas si longtemps, certaines universités du Québec refusaient encore des étudiants pour des questions de religion, et je ne parle pas d'universités francophones. C'est à ce genre de cas que les articles de la Charte concernant la discrimination à rebours sont destinés et devraient justement s'appliquer. Oui, je crois que cet article doit s'appliquer dans des cas, où un étudiant ne peut s'inscrire en raison de sa langue, à une université, comme dans l'affaire Bakke, une école de métier, une faculté de droit ou un autre établissement subventionné par l'état.

Je crois avoir bien répondu à votre question, monsieur Allmand.

M. Allmand: Nous n'avons pas beaucoup de temps pour explorer ces questions.

M. Kilgour: Monsieur le président, je souhaite la bienvenue à M. McWhinney qui a été mon professeur et qui est de l'Ouest, tout comme moi.

Au sujet de ce dernier point, monsieur McWhinney, je crois que vous savez que le doyen Whyte de la Faculté de droit de l'université Queen émet plus de réserves que vous au sujet de la clause de société distincte. Connaissez-vous l'opinion qu'il a formulée sur la clause de société distincte?

M. McWhinney: Il pense que la clause dérogatoire pourrait servir. . .

M. Kilgour: Non, il craint que la clause de société distincte, telle qu'elle est libellée actuellement, pourrait, dans certaines circonstances, être interprétée par la Cour suprême du Canada de manière telle qu'elle aurait des effets négatifs sur les droits des groupes linguistiques minoritaires du Québec.

M. McWhinney: Il s'agit là de ce que les philosophes appellent une question axiologique. Vous pesez les valeurs fondamentales. . .vous vous demandez si elles peuvent mener à des résultats différents. C'est le genre de problème que j'insiste pour analyser à partir des faits. Je tiens à connaître les faits précis. Par exemple, dans l'affaire Bakke, je suis en faveur du principe de la discrimination à rebours. Sinon, je crois qu'il faudrait demander au législateur de présenter une meilleure loi.

M. Kilgour: Nous n'avons pas beaucoup de temps et je voulais vous interroger sur deux points, mais en particulier sur les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Le risque que ces droits ouvrent la voie à la souveraineté a été évoqué, dans votre province justement. Vous avez dit au sénateur Meighen que cela ne serait pas incompatible avec ce que nous pourrions appeler des «nations intérieures». Vous ne pensez pas, je suppose, que les gouvernements autochtones autonomes décideraient, par exemple, d'adopter un code criminel différent. Est-ce que je vous ai bien compris?

[*Text*]

Prof. McWhinney: No, sovereignty is a concept of international law. Other states create sovereignty by their recognition of it, so it would require a positive act of another state. They would have to recognize community X as a government in its own right, the government of a sovereign state. That is a very rare occurrence, as you can see from situations which may have cried out for earlier action. The Yugoslav situation is disgraceful, I think. Countries are very conservative in moving.

In terms of internal issues, certainly the inherent right of self-government will need to be fleshed out, but it doesn't need to be done today. I can easily envisage a situation where a committee like this or a successor is discussing with aboriginal people the possibility of a separate aboriginal criminal code applying within the aboriginal reserves. In a case like that, I would predict the criminal code would probably be 99% identical with the present Canadian Criminal Code. I see no great problem in that. I suspect the Department of Justice people would probably draft it.

I can see many possibilities, many roads to Rome, in terms of aboriginal self-government. What I'm saying is that you do not have to decide that today, and that it would be a mistake for both parties to insist. As I understand the aboriginal people, they are not pressing for a detailed definition in terms of secondary principles. That rests on future compromises to be made in a future give and take with committees similar to this one. You cannot solve all problems apriori.

Mr. Nystrom: Mr. Chairman, I would like to welcome Professor McWhinney here, as I have many times in the past. It's always a pleasure to hear you.

I want to ask you a couple of questions about the Senate. One concern I raised with the triple-E people this afternoon was that if we have a Senate where there is equality of representation in all provinces—be it 10 senators or 5 or 4, whatever the number—we are likely to be stuck with proportional representation in the other House. In the United States the example they always use, where there are two senators per state... They have rep-by-pop in the House of Representatives. The neighbouring state to me, North Dakota, has two senators but only one congressman. I'm wondering—

• 1740

Prof. McWhinney: In Nevada, too, I think there are two senators and one congressman.

Mr. Nystrom: I wonder if you would agree with me that if we did have an effective Senate with a lot of power, which the triple-E people are advocating, and equality representation in all the provinces, we would likely have representation by population in the House of Commons. That might mean about eight or nine Members of Parliament in Saskatchewan. Ontario has ten times their population so they'd have about ninety Members of Parliament. The same

[*Translation*]

M. McWhinney: Non, la souveraineté est un principe de droit international. Ce sont les autres États qui donnent leur légitimité au gouvernement qui se déclare souverain, en le reconnaissant. Par conséquent, la souveraineté ne peut être reconnue que par une action positive de la part d'un autre État. Il faudrait que le gouvernement de la bande X soit reconnu comme celui d'un État souverain. Ce type de situation est très rare, comme vous avez pu vous en rendre compte dans le cas de certains pays qui auraient souhaité que leur souveraineté soit reconnue plus tôt. A mon sens, la situation yougoslave est déplorable. Les pays sont très lents à se prononcer.

Pour ce qui est des questions internes, il est certain qu'il faudra préciser le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, mais rien ne presse. Je pense qu'un comité comme celui-ci pourrait très bien étudier avec les autochtones la possibilité de créer un code criminel autochtone différent qui s'appliquerait dans les réserves. Cependant, je suis prêt à parier que ce nouveau code criminel ressemblerait comme deux gouttes d'eau au code criminel canadien actuel. Je n'y vois aucun problème, et je suppose même que la rédaction de ce code serait confié au personnel du ministère de la Justice.

Pour ce qui est de l'autonomie gouvernementale, je pense que les possibilités et les voies sont nombreuses. Cependant, je ne pense pas qu'il faille prendre des décisions dès maintenant et je crois que ce serait une erreur pour les deux parties d'insister. Je crois que les autochtones n'insistent pas pour obtenir une définition détaillée des principes secondaires. Tout cela sera réglé plus tard par voie de compromis et de négociation avec des comités comme celui-ci. Il est impossible de résoudre les problèmes a priori.

M. Nystrom: Monsieur le président, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. McWhinney que j'ai déjà eu l'occasion d'entendre à plusieurs reprises. C'est toujours un plaisir de vous écouter.

J'ai quelques questions à vous poser au sujet du Sénat. Cet après-midi, j'ai dit aux partisans d'un Sénat triple-E que l'on risquait, si l'on décide de représenter également toutes les provinces au Sénat par 10, 5 ou 4 sénateurs, d'être tenus d'appliquer la représentation proportionnelle dans l'autre Chambre. Aux Etats-Unis, par exemple, il y a deux sénateurs par Etat... Le nombre des élus à la Chambre des représentants est fonction de la population. L'Etat voisin de ma province, le Dakota du Nord, a deux sénateurs, mais seulement un membre du Congrès. Je me demande...

M. McWhinney: Je crois que le Névada, lui aussi, a deux sénateurs et un membre du congrès.

M. Nystrom: Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que si le Canada disposait d'un Sénat efficace et doté de beaucoup de pouvoirs, comme le réclament les partisans du triple-E, représentant de manière égale toutes les provinces, il faudrait vraisemblablement que la représentation à la Chambre des communes soit fonction de la population. Cela signifie que la Saskatchewan serait représentée par huit ou neuf députés au Parlement.

[*Texte*]

thing is true in Manitoba. Prince Edward Island, instead of four, would go down to around one Member of Parliament. Would that likely happen if we had the triple-E vision of a Senate?

Prof. McWhinney: If triple-E means that all ten provinces had to have equal representation, yes. This is one of the reasons I don't support the idea. I don't suggest that the five-region system is necessarily the perfect solution, but if you had five regions and, let's say, a 60-member Senate—12 senators per province—you would expect by proportional representation that the party gaining the particular elections at which half the Senators retire... Let's say there are six per province. The party forming the government with, say, 45% might get three Senate seats and the other parties two and one. You would get a balanced House. That's what I mean by proportional representation.

To be frank, equal representation from all provinces would be in many respects a perversion of democratic principles. I think it's too extreme and I don't support it. I think the five regions is better, but I don't present that as a work of art, necessarily. There may be modifications that this group could reach fairly easily in a morning sitting if you decided you wanted an elected Senate.

There are only so many mathematical combinations you can make. Once you reject the notion of representation by population, which simply replicates the Lower House, and the extreme—the philosopher's ideal of equality of Prince Edward Island and Ontario—then in between, the pragmatic compromise becomes pretty obvious.

Mr. Nystrom: An observation was made in Prince Edward Island that they really wouldn't want the equality representation because now they have a special status; they have four senators and four Members of Parliament. It's a unique status in Canada, based on representation. They have this extra representation that nobody argues about. I think that's something we should take into account.

When you look at representation by population and proportional representation in the Senate, would you entertain the idea of gender parity as something we should try to achieve in the Senate?

Prof. McWhinney: It's perfectly open for a party. I read the newspapers and I know your party's position on this. I would suspect that if, for example, you were running a slate of twelve Senate candidates in the western region, there would be six women and six men.

Mr. Nystrom: Should we consider that as part of the proposal?

[*Traduction*]

L'Ontario, dont la population est dix fois plus grande, aurait environ 90 députés. Ce serait la même chose pour le Manitoba. Quant à l'Ile-du-Prince-Edouard, au lieu d'avoir quatre députés, elle n'en aurait plus qu'un. Pensez-vous que cela risque d'arriver si le Canada adopte le principe d'un Sénat triple-E?

M. McWhinney: Je pense que cela se passerait ainsi si la formule du triple-E consiste à accorder une représentation égale à chacune des 10 provinces. C'est une des raisons pour lesquelles je suis contre ce principe. Je ne pense pas que la solution idéale consiste nécessairement à diviser le pays en cinq régions, mais si on avait cinq régions et, disons, un Sénat de 60 membres, 12 sénateurs par province, on pourrait s'attendre à ce que par la représentation proportionnelle, le parti vainqueur aux élections auxquelles la moitié des sénateurs ne se présenteraient pas... Disons qu'il y aurait six sénateurs par province. Le parti qui formerait le gouvernement avec 45 p. 100 des voix obtiendrait par exemple trois sièges de sénateurs, tandis que les autres partis obtiendraient respectivement deux sièges et un siège. De cette manière, la Chambre serait équilibrée. Voilà ce que j'entends par représentation proportionnelle.

Je pense honnêtement que la représentation égale de toutes les provinces irait à l'encontre des principes démocratiques. C'est, à mon avis, une formule trop extrême à laquelle je m'oppose. Je préfère la formule de cinq régions, même si je ne pense pas nécessairement que ce soit la panacée. Si vous optez en faveur d'un Sénat élu, il vous suffirait d'une seule matinée pour effectuer les modifications qui s'imposent.

Mathématiquement, les combinaisons sont limitées. Si l'on rejette le principe de la représentation en fonction de la population qui consiste tout simplement à reprendre la même formule que pour la Chambre basse, ainsi que la formule extrême, l'idéale philosophie qui consiste à mettre l'Ile-du-Prince-Edouard et l'Ontario sur un pied d'égalité, le compromis pragmatique paraît assez évident.

M. Nystrom: On nous a fait remarquer, à l'Ile-du-Prince-Edouard, que cette province ne voudrait pas vraiment de la représentation égale puisqu'elle jouit actuellement d'un statut spécial. En effet, l'Ile-du-Prince-Edouard a quatre sénateurs et quatre députés. Il s'agit d'un statut unique au Canada, fondé sur la représentation. L'Ile-du-Prince-Edouard a ce privilège que personne ne conteste. C'est, à mon avis, un élément que nous devons prendre en compte.

Si l'on retient le principe de la représentation en fonction de la population et le principe de la représentation proportionnelle au Sénat, est-ce que vous pensez qu'il faudrait garantir la parité entre les hommes et les femmes au Sénat?

M. McWhinney: C'est au parti de décider. Je lis les journaux et je connais la position de votre parti là-dessus. Je suppose, par exemple, que si vous présentiez 12 candidats au Sénat dans l'Ouest, il y aurait six hommes et six femmes.

M. Nystrom: Est-ce que cela devrait faire partie de la proposition?

[*Text*]

Prof. McWhinney: No. Leave that to the political parties and the electors. The reality is that 50% of the electorate is female anyway, and any sensible political party acknowledges the winds of change. I think the parties will do it. Once one party does it, the others won't be too far behind.

Mr. Nystrom: Have you done any studies in your considerable academic work about the cost of an elected Senate? I talk here about the extra costs of proper staffing for the senators, the elections being held, the scrutineers, when those elections take place, whether there is a separate election and so on. This is one question I've had many times from people. How many more millions will this cost the country?

Prof. McWhinney: You could get into extra costs in staffing. If the senators became more important they might, like United States senators, want very big staffs. They might become imperialists, but that would depend on the presiding office of the Senate. But in terms of elections, the only reason you would have extra costs is if you elected the senators at different times from the House.

What I have proposed is basically the Australian system in which half the Senate retires with the House at the general election. You would elect half of the Senate at one federal general election and the other half at the next one. Each senator would hold office for two terms of the House. There is no extra cost other than printing the ballot papers, and it makes a good deal of sense. If you have proportional representation, you are not going to get huge swings in Senate representation anyway. You are going to get a very sober and, I think, a very sensible body.

• 1745

I will make a prediction to you. It would become a very much sought-after post for parliamentarians. I think there would be advantages in the longer term. If you accept the point that Senator Meighen and I were making—that you don't have to have the power to veto if you can discuss at length—I think it would be a very prestigious job.

Mr. Nystrom: My question on cost was that you also have party campaigns. If you have a senatorial election in the province of Ontario, if it is province-wide, it might be a very expensive campaign to run in. I turn it over to Mr. Waddell.

Prof. McWhinney: Mr. Chairman, I just add there that in the Australian system, it is the party that runs the campaigning. The senators appear, of course, but it is essentially absorbed by the general election machine of the party. I don't think it is any extra cost to the senators. You don't find only millionaires running for the Senate. Essentially it is built into the party cost.

Mr. Waddell: Would we see Senator McWhinney there?

[*Translation*]

M. McWhinney: Non. Laisser au parti politique et aux électeurs le soin de décider. La réalité, c'est que les femmes représentent la moitié de l'électorat et que n'importe quel parti politique sensé doit être sensible aux réalités nouvelles. Je pense que tous les partis opteront pour la parité, car une fois qu'un parti aura choisi cette option, les autres ne tarderont pas à l'imiter.

M. Nystrom: Avez-vous déjà étudié la question des coûts que représenterait l'élection d'un Sénat? Il faudrait prévoir les coûts supplémentaires du personnel des sénateurs, de l'organisation des élections, des directeurs du scrutin et de l'organisation d'élections supplémentaires, etc. C'est une question que l'on me pose souvent. Quelles seront les dépenses supplémentaires pour le Canada?

M. McWhinney: Le personnel des sénateurs coûtera plus cher, car, comme ils auront plus de pouvoirs, ils voudront avoir un personnel nombreux, comme les sénateurs américains. Ils succomberont peut-être à une tendance impérialiste, mais tout dépendra du président du Sénat. Mais, pour ce qui est des élections, il n'y aurait des coûts supplémentaires que dans la mesure où l'élection des sénateurs n'aurait pas lieu en même temps que l'élection des députés.

La formule que je propose s'inspire essentiellement du système australien où la moitié des sénateurs se retirent au moment des élections générales de la Chambre. Selon cette formule, la population élirait la moitié des sénateurs au cours de chaque élection générale fédérale. Les sénateurs seraient élus pour deux mandats de la Chambre. Mis à part les frais d'impression des bulletins supplémentaires, les autres coûts seront nuls. C'est logique. De toute façon, si l'on applique la représentation proportionnelle, il n'y aura pas de grande variation dans la représentation au Sénat. Ce sera un organe très modéré et, je crois, très raisonnable.

Je peux même vous prédire que les sièges des sénateurs seront très recherchés par les parlementaires. À mon avis, cette formule présente des avantages à long terme. Si vous reconnaissez, comme le sénateur Meighen et moi-même, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un droit de veto quand on a tout son temps pour débattre d'une question, je crois qu'on peut s'attendre à ce que les fonctions de sénateurs soient très prestigieuses.

M. Nystrom: Dans ma question, je tenais compte également des coûts des campagnes électorales pour les partis politiques. Par exemple, la campagne électorale en vue des élections sénatoriales qui se tiendraient à l'échelle de toute la province de l'Ontario pourrait s'avérer très coûteuse. Je vais laisser la parole à M. Waddell.

M. McWhinney: J'aimerais ajouter, monsieur le président, qu'en Australie, ce sont les partis qui dirigent la campagne électorale. Bien entendu, les sénateurs font campagne, mais leurs activités sont essentiellement absorbées par la machine électorale du parti. Je ne pense pas que les sénateurs prennent en charge des coûts supplémentaires. Il n'y a pas que des millionnaires parmi les sénateurs. C'est essentiellement le parti qui absorbe tous les frais.

M. Waddell: Est-ce que le sénateur McWhinney sera dans la course?

[*Texte*]

Prof. McWhinney: I think we could see Senator Waddell or Senator Nystrom, an elected Senator Beaudoin and Senator Meighen, of course.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, I wanted to say that a real senator, Senator Meighen, raised the point that he wasn't one of your former students. I should note for the record that Mr. Kilgour and I are your former students. I welcome you to the committee. That doesn't mean we agree on anything.

Prof. McWhinney: I welcome the obvious success of former students.

An hon. member: What was the class, by the way?

Mr. Waddell: That is secret.

Very briefly, I must say I thought you raised some very interesting points, specifically the notion that recognizing the aboriginal inherent right to self-government will not have international implications, as some of us fear. Secondly, the economic agenda needs to be looked at but perhaps we don't have time, so we should get on to the real crucial stuff. Thirdly, it was new to me that the distinct society, if anything in these proposals, is as good as and as strong as, or perhaps stronger than, Meech Lake. I thought it was the other way around. I also thought it was ironic when you said you were the lonely professor from B.C. who opposed Meech Lake.

Prof. McWhinney: I supported it.

Mr. Waddell: You supported Meech Lake. I was the lonely MP in Ottawa from B.C. who opposed it.

Prof. McWhinney: I know.

Mr. Waddell: Maybe we have something in common in an ironic sort of way.

Let me be specific, then. I have just two specific questions. Professor McWhinney, what would you suggest to the committee that we could recommend on the economic agenda so that it could be discussed later and not be lost? What could the committee say about that?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Could I invite you to be very brief, because there is only one minute left.

Prof. McWhinney: I would suggest you try to activate the provinces. It is one of my regrets that no province other than Quebec has activated its provincial constitutional committees. Quebec has an excellent Charter of Rights. It is much better written than the federal one. It is much clearer. It is beautiful French. Why can't the federal one be like it? Regarding the right of private property, B.C. I am told—at least four and a half people in B.C. must want it—wants its right of private property. Put it in a provincial constitution.

On economic union, the barrier that prevents your practice made you, I think, take fresh exams to practise law in B.C. Do you realize under the Treaty of Rome now, an Italian lawyer can practise in London without taking special

[*Traduction*]

M. McWhinney: Je pense qu'il y aurait le sénateur Waddell ou le sénateur Nystrom, le sénateur élu Beaudoin et, bien entendu, le sénateur Meighen.

M. Waddell: M. Meighen, qui est un vrai sénateur, a précisé qu'il ne faisait pas partie de vos anciens étudiants. J'aimerais signaler, pour consignation au procès-verbal, que M. Kilgour et moi-même avons été vos étudiants. Je vous souhaite la bienvenue au comité. Cependant, cela ne signifie pas que nous sommes d'accord sur tous les points.

M. McWhinney: Je suis ravi de constater que mes anciens étudiants ont fait une brillante carrière et je les en félicite.

Une voix: C'était en quelle année?

M. Waddell: Cela, c'est secret.

Très brièvement, il me semble que vous avez soulevé des points très intéressants. Vous avez dit, en particulier, que le fait de reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale n'aurait pas d'incidences internationales, comme le craignent certains d'entre nous. Deuxièmement, il faudrait examiner les impératifs économiques, mais comme le temps presse, nous allons devoir passer aux choses vraiment essentielles. Troisièmement, j'ignorais que la notion de société distincte contenue dans les propositions était aussi valable et aussi forte, ou peut-être même plus, que celle de l'Accord du lac Meech. Je pensais que c'était le contraire. Il m'a paru également ironique que vous vous présentiez comme le seul professeur de Colombie-Britannique à vous prononcer contre l'Accord du lac Meech.

M. McWhinney: Au contraire, je l'ai appuyé.

M. Waddell: Vous avez appuyé le lac Meech. Quant à moi, j'étais le seul député de Colombie-Britannique à Ottawa à se prononcer contre.

M. McWhinney: Je le sais.

M. Waddell: Ironiquement, nous avons peut-être quelque chose en commun.

Passons maintenant à des choses plus précises. J'ai deux questions à vous poser. Monsieur McWhinney, que proposez-vous au comité de recommander au sujet du programme économique, afin qu'il ne soit pas oublié mais pris en considération plus tard? Qu'est-ce que le comité pourrait recommander à ce sujet?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je vais vous demander d'abréger, parce qu'il ne nous reste plus qu'une minute.

M. McWhinney: Je peux vous suggérer d'essayer d'activer les provinces. Je regrette qu'aucune autre province à part le Québec n'ait décidé de mettre sur pied un comité constitutionnel provincial. Le Québec dispose d'une excellente charte des droits, bien mieux écrite et beaucoup plus claire que la Charte fédérale. Le texte français est splendide. Pourquoi ne pas s'en inspirer pour la Charte fédérale? On me dit que la Colombie-Britannique, ou tout au moins quelques uns de ses habitants, réclament l'inclusion du droit à la propriété privée. Ce droit pourrait être inclus dans une constitution provinciale.

Quant à l'union économique, je crois que vous avez dû repasser des examens afin d'être autorisés à pratiquer le droit en Colombie-Britannique. Savez-vous que le Traité de Rome autorise désormais un avocat italien à pratiquer à Londres

[*Text*]

exams? Those barriers should be swept away by the provinces. I would encourage them. They are a new administration, get them going and make this a joint federal-provincial project. Put that recommendation in, and very strongly.

Mr. Waddell: I accept that. My final question then, and very briefly—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): No, I am sorry.

Mr. Waddell: I thought I had half a minute. My final question is this—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): No, I cannot accept it because it is over now. If Professor McWhinney has finished, that is the end.

Prof. McWhinney: I am so sorry, because I had talked too long and cut off his half-question. It is a professorial failure. I would like to hear his half-question.

• 1750

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I will be criticized one way or the other, so I think I will apply the rules. That is the only way. I apologize. I wish to thank you.

Je voudrais vous remercier chaleureusement, monsieur le professeur, parce que vos réponses ont suscité un intérêt formidable. J'espère qu'on va communiquer de nouveau avec vous à un moment donné parce que nous avons mis à contribution votre science. Merci beaucoup.

Prof. McWhinney: I thank you so much. You are our best hope. You are our only constitutional committee and I think you can discharge it, but don't try for the Sermon on the Mount. It's too difficult. Come up with two or three sensible propositions and I think you have a lot of support in the country and we will help you get it through.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you.

Our last group today will be the *Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes*, the Canadian Federation of Students. You may summarize in about 10 minutes and then we will start the period for questions. We will start with the Liberals this time.

M. Kelly Lamrock (président national de la Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais remercier le Comité de nous donner aujourd'hui l'occasion de présenter le point de vue des étudiants et étudiantes du Canada.

As students we believe that the young people of Canada are going to have a very important role to play in the upcoming constitutional discussions. As the youth of this country, we are often far more open to new ideas that may be startling to other sectors of society, whether it is recognition of a special status for Quebec or acceptance of the inherent right of our aboriginal peoples to self-determination. It is the students and youth who often as group are the most willing

[*Translation*]

sans subir d'examens spéciaux? Personnellement, j'encourage les provinces à éliminer ce genre d'obstacles. Ce sont de nouvelles administrations. Il faut aborder le sujet et en faire un projet fédéral-provincial. Présentez cette recommandation avec beaucoup de conviction.

M. Waddell: J'accepte cette suggestion. Ma dernière question portera, très brièvement. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je suis désolé, vous ne pouvez pas continuer.

M. Waddell: Je pensais qu'il me restait 30 secondes. Ma dernière question. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Non, je ne peux pas vous autoriser, puisque le temps est écoulé. Si M. McWhinney a terminé, nous allons clore le débat.

M. McWhinney: Je suis désolé d'avoir parlé trop longtemps, empêchant ainsi de poser sa demi-question. Pour un professeur, c'est une erreur. J'aimerais entendre sa demi-question.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je dois appliquer le Règlement, sinon on me le reprochera, d'une manière ou d'une autre. Je vous prie de m'excuser. Je vous remercie.

I would like to thank you warmly, Professor McWhinney, for your very interesting answers. I hope we will contact you again at some point because your contribution is much helpful. Thank you very much.

M. McWhinney: Merci beaucoup. Vous êtes l'espoir du Canada. Vous êtes le seul comité à se pencher sur la Constitution et je sais que vous êtes capable de mener à bien votre mission tant que vous n'essayerez pas de nous refaire le sermon sur la montagne. C'est trop difficile. Si vous présentez deux ou trois propositions raisonnables, je suis certain que les Canadiens vous donneront leur appui et vous aideront à les faire adopter.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci.

Notre dernier témoin est la Canadian Federation of Students, la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes. Vous avez dix minutes pour résumer votre mémoire, avant que nous passions à la période des questions. Cette fois, ce sera au tour des Libéraux de commencer.

Mr. Kelly Lamrock (National Chairman of the Canadian Federation of Students): Thank you very much, Mr. Chairman.

I would like to thank the committee for giving us the opportunity to present the views of students of Canada.

Les étudiants estiment que les jeunes du Canada auront un rôle très important à jouer dans le débat constitutionnel prochain. Les jeunes Canadiens sont souvent plus ouverts que le reste de la population aux idées nouvelles telles que la reconnaissance d'un statut spécial pour le Québec ou d'un droit inhérent des autochtones à l'autodétermination. Ces notions peuvent paraître inconcevables pour d'autres secteurs de la société. Ce sont les étudiants et la jeunesse d'un pays

[*Texte*]

to accept change when it is necessary in a country. We are open to the kind of vision of this country that celebrates diversity as opposed to one that forces similarity.

Of course, one thing that is going to be central to us as students is the question of post-secondary education. We believe that education is vitally important to the society. We believe it needs to be mentioned far more strongly in the Constitution.

It is far more than the economic prosperity of a country that is at stake when we talk about post-secondary education. An educated society is one that is more economically prosperous, sure, but it is also more open to change. It is more tolerant. It is more accepting of diversity. That is why we believe that institutions of higher education in this country should be cherished, so that they can best respond to the societal challenges like the kind that face this committee and the country as a whole right now.

That is why it alarms us so much that over the past few years, we have seen cuts to post-secondary education time and time again by the federal government that have, in our opinion, redefined the constitutional relationship between the federal government and the provinces through the back door. Even worse, this has left our institutions of higher learning on mere survival footing, and they are not meeting the challenges that face us as young people and that face us as country.

As well, we should talk about some of the constitutional expectations that young people have. We had an opportunity on September 13 in Toronto to attend a forum with the Minister responsible for Constitutional Affairs, and with a variety of participants from voluntary and non-government organizations, to discuss what we wanted to see coming out of a Constitution.

One thing that struck us was how it is still true today that the values that bind us are social values. The social network in this country is where we tend to find consensus. That is why we are quite concerned that the government, instead of recognizing these social issues which are so fundamentally important to Canadians, has given us a proposal for an economic union while leaving out any mention of the social net.

Quite frankly, ladies and gentlemen of the committee, we believe that if we are going to build the kind of country that people can care about, we also need to build the kind of country that cares about its people.

We are also concerned that health and post-secondary education are not mentioned anywhere within the government's constitutional proposals. Not only are we talking about a very central issue to the future of this country, but we are also talking about a huge federal expenditure here, one that can't help but define the federal provincial network in this country on shared-cost programs.

• 1755

Federal support for post-secondary education last year stood at $7.8 billion, and in fact, it's worth noting that an Angus Reid poll done for the Association of Universities and Colleges of Canada found that 93% of Canadians support

[*Traduction*]

qui acceptent souvent le plus volontiers les changements nécessaires. Nous acceptons la vision canadienne qui privilégie la diversité plutôt que l'uniformité.

La question qui préoccupe le plus les étudiants, c'est l'enseignement postsecondaire. Nous pensons que l'éducation est un élément extrêmement important de la société. Nous estimons que la Constitution doit le souligner de manière beaucoup plus claire.

La prospérité économique est loin d'être le seul avantage que nous offre l'enseignement postsecondaire. Bien sûr, une société éduquée est plus prospère sur le plan économique, mais elle est aussi plus ouverte aux changements. Elle est plus tolérante. Elle accepte mieux la diversité. En conséquence, nous pensons qu'il faudrait offrir un traitement privilégié aux établissements canadiens d'enseignement supérieur afin qu'ils puissent mieux répondre aux défis sociétaux semblables à celui qui se pose actuellement au comité et au pays.

C'est pourquoi nous nous inquiètons beaucoup du fait que les nombreuses compressions budgétaires dont l'enseignement postsecondaire est victime depuis plusieurs années de la part du gouvernement fédéral ont redéfini de façon détournée les relations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pire, ces compressions budgétaires ont placé les établissements d'enseignement supérieur dans une situation extrêmement précaire qui les empêche de relever les défis qui se posent à la jeunesse et à notre pays.

D'autre part, il faudrait se pencher sur les attentes constitutionnelles des jeunes. Le 13 septembre, nous avons eu l'occasion de participer, à Toronto, à une tribune avec le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ainsi que d'autres intervenants du secteur bénévole et des organismes non gouvernementaux. Au cours de cette tribune, nous avons indiqué ce que nous attendions de la Constitution.

Nous avons remarqué que les valeurs sociales continuent d'être le ciment de notre société. Au Canada, le réseau social rallie la majorité de la population. C'est pourquoi nous déplorons que le gouvernement, au lieu de reconnaître ces questions sociales si fondamentales pour les Canadiens, ait présenté une proposition d'union économique sans mentionner la protection sociale.

En toute sincérité, nous sommes convaincus que si nous voulons que la population protège le pays, il faut également bâtir un pays qui protège sa population.

Nous déplorons également que les propositions constitutionnelles du gouvernement ne fassent absolument pas état de la santé ni de l'enseignement postsecondaire. Il nous semble qu'il s'agit là de questions extrêmement importantes pour l'avenir du pays et qu'elles représentent, par ailleurs, d'énormes dépenses pour le gouvernement fédéral qui ne peuvent manquer d'avoir une incidence sur l'avenir des programmes cofinancés du réseau fédéral-provincial.

L'an dernier, l'aide fédéral à l'enseignement postsecondaire s'est élevée à 7,8 milliars de dollars. Il est intéressant de noter qu'un sondage Angus Reid effectué pour le compte de l'Association des Universités et Collèges du

[*Text*]

continued federal funding for Canadian universities. Instead, what we got from the government was Bill C–20, and other bills like it, that redefine the federal–provincial funding arrangement for post–secondary education basically by the government bailing out.

We believe this issue should be part and parcel of the constitutional discussion, not only because of the centrality of the issue but also because of the need for public input and discussion on these issues. In fact, there was an article by Mr. Duhamel, who is a member of this committee, in the November 1991 issue of *Policy Options*, and I'll quote Mr. Duhamel:

> Until we work out which level of government has the responsibility and authority on key issues, Canadians will never know political stability.

I can certainly say our 450,000 members across the country share that sentiment. Indeed, students are tired of being the ping pong ball in a game between the federal and provincial governments. Quite frankly, these relationships need to be defined and they have to be enshrined in the Constitution.

In November 1991 the Canadian Federation of Students at our semi–annual general meeting adopted a policy on post–secondary education in the Constitution. I'll just quickly take the committee through it. There are two sections.

One is related very closely to the proposals that have been tabled; the other sets out our vision of how a nationally planned system of post–secondary education and research would work.

The first part is:

> Whereas there is a national interest in post–secondary education, as there is in the provision of health care and social services, and
>
> Whereas post–secondary education and research are a shared financial responsibility of the federal government and the provinces,
>
> The Federation recommends that in any current and future constitutional arrangements post–secondary education and research remain a shared responsibility of the federal government and the provinces through continued transfer payments to the provinces and through the funding by the federal government of the programs which it sponsors,
>
> that these programs continue to include student assistance, aboriginal education, vocational training, post–secondary student summer employment and official languages.

Ever since the Second World War, post–secondary education funding has been a shared responsibility of the federal and provincial governments. This to us recognizes the notion that the federal government has to be responsible for ensuring the economic future of the country that's provided through post–secondary education and also the equality of opportunity and access that must exist for every Canadian, regardless of where they live in this country, to get into post–secondary education.

[*Translation*]

Canada a révélé que 93 p. 100 des Canadiens sont en faveur du maintien du financement des universités canadiennes par le gouvernement fédéral. Par contraste, le gouvernement fédéral a proposé le projet de loi C–20 ainsi que d'autres projets analogues qui visent essentiellement à l'exclure des ententes fédérales–provinciales de financement de l'enseignement postsecondaire.

Nous estimons que le débat constitutionnel devrait prendre en compte cette question, d'une part en raison de l'importance des enjeux et, d'autre part, afin de faire participer le public. M. Duhamel, qui est membre du comité, a écrit ce qui suit dans un article publié dans le numéro du mois de novembre 1991 de *Options politiques*:

> Les Canadiens ne connaîtront pas la stabilité politique tant que nous n'aurons pas défini le palier de gouvernement qui détient la responsabilité et le pouvoir relativement aux questions essentielles.

Je peux vous assurer que nos 450,000 membres partagent ce sentiment. En effet, les étudiants sont lassés d'être ballottés sans cesse entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il faut absolument que les relations entre les divers paliers de gouvernement soient définies et consacrées dans la Constitution.

Au mois de novembre 1991, la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes a adopté, lors de l'assemblée générale semestrelle, une politique sur l'enseignement postsecondaire qui devrait figurer dans la Constitution. Je vais lire rapidement cette politique au comité. Elle se présente en deux parties.

La première partie suit de très bien les propositions qui ont été présentées; la deuxième partie expose notre vision d'un système national d'enseignement postsecondaire et de recherche.

Voici la première partie:

> Attendu que l'enseignement postsecondaire est d'intérêt national, tout comme les soins de santé et les services sociaux, et
>
> Attendu que le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité financière de l'enseignement postsecondaire et de la recherche,
>
> La Fédération recommande que dans toutes les ententes constitutionnelles actuelles et futures, les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de se partager la responsabilité de l'enseignement postsecondaire et la recherche par le biais des paiements de transferts aux provinces et par le financement du gouvernement fédéral des programmes qu'il parraine,
>
> que ces programmes continuent d'inclure l'aide financière aux étudiant–e–s, l'éducation des autochtones, la formation professionnelle, les emplois d'été pour les étudiant–e–s du postsecondaire et les langues officielles.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement postsecondaire est une responsabilité partagée des gouvernements fédéral et provinciaux. À notre avis, il est clair que le gouvernement fédéral se doit d'assurer l'avenir économique du pays en subventionnant l'enseignement postsecondaire, ainsi que l'égalité et l'accès à tous les Canadiens à l'enseignement postsecondaire, quel que soit leur lieu de résidence.

[*Texte*]

These national standards of quality, accessibility, and equality of opportunity must be enshrined in the Constitution, and we call upon the federal government to take that leadership.

Continuing with our policy, we also suggested:

that the funding of post-secondary education and research, student assistance, and vocational training for the province of Quebec be subject to negotiations between Quebec and the Federal Government.

We are, in fact, quite proud of our progressive relationship with the student movements in Quebec. We don't get into membership battles with them. We work, we share ideas, we work together on common concerns, but we also respect their right to organize separately.

For us this is perhaps a model for the rest of the country to look at, because as young people, we cherish and value the diversity the culture of Quebec brings to this country. We also hope the federal government will take the steps necessary to give Quebec the powers that will allow it to maintain that culture:

and that post-secondary education funding be enshrined in the constitution, subject to negotiations to take account of the uniqueness of Quebec and aboriginal peoples.

We, of course, have a very good working relationship with our aboriginal students constituency group. They meet at our semi-annual meetings to discuss aboriginal issues and to heighten the awareness of all students and all Canadians of these issues. As well, a representative of the aboriginal group holds a permanent position on our national executive, ensuring input of aboriginal people into the day-to-day work of the federation.

These structures have all contributed to our adoption of policies that, among other things, recognize and fully support the aboriginal peoples' inherent right to self-determination. We support the Assembly of First Nations, and we believe they are the ones, the only ones, who can legitimately respond to issues relating to aboriginal people.

• 1800

The final part again outlines our vision of how post-secondary education should work:

The Federation recommends, as outlined in the Federation's funding alternative Strategy for Change:

the legislation of a federal Higher Education Act which would guarantee that funding of post-secondary education ultimately be the responsibility of the federal government

the appointment of a federal Minister of State for Higher Education and Research, responsible for presenting an annual report to the House of Commons detailing federal, provincial and territorial educational expenditures

the reformulation of federal transfer payments to the provinces for post-secondary education by resuming the taxing power transferred to the provinces and thereafter exclusively transferring cash payments to the provinces

[*Traduction*]

La Constitution doit faire état de ses normes nationales de qualité, d'accessibilité et d'égalité des chances et nous demandons au gouvernement fédéral de prendre l'initiative de les y inclure.

Nous proposons également dans notre politique:

que le financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche, l'aide financière aux étudiant-e-s, ainsi que la formation professionnelle dans la province du Québec soient sujets aux négociations entre le Québec et le gouvernement fédéral.

Nous sommes d'ailleurs très fiers des relations positives que nous entretenons avec les mouvements étudiants du Québec. Entre nous, pas de querelles pour le recrutement des membres, mais plutôt des échanges d'idées et des initiatives de collaboration sur des préoccupations communes. Nous respectons leur droit de se regrouper séparément.

Nous représentons peut-être un modèle pour le reste du pays, car les jeunes apprécient la couleur culturelle différente que le Québec apporte au Canada. Nous espérons également que le gouvernement fédéral prendra la mesure nécessaire pour accorder au Québec le pouvoir de protéger cette culture:

et que le financement de l'enseignement postsecondaire soit enchâssé dans la constitution, et négocié pour tenir compte du caractère unique du Québec et des peuples autochtones.

Bien entendu, nous entretenons d'excellentes relations de travail avec nos associations membres représentant les étudiants autochtones. Elles prennent part à nos assemblées semestrielles pour présenter les questions autochtones et sensibiliser l'ensemble des étudiants et des Canadiens à ces questions. En outre, un siège permanent est réservé au bureau exécutif national pour un représentant du groupe autochtone. Cela permet aux autochtones de participer aux activités quotidiennes de la Fédération.

Ces structures nous ont amenés à adopter des politiques qui, entre autres choses, reconnaissent et appuient pleinement le droit inhérent des autochtones à l'autodétermination. Nous appuyons l'assemblée des premières nations et nous pensons qu'elle est la seule habilitée à régler les questions qui se rapportent aux peuples autochtones.

La dernière partie expose notre vision d'un enseignement postsecondaire idéal:

Conformément à la solution de rechange présentée dans le document intitulé *Stratégie pour le changement*, la Fédération recommande les points suivants:

l'établissement d'une loi sur l'enseignement supérieur qui garantirait le rôle primordial du gouvernement fédéral au titre du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

la nomination d'un ministre d'État fédéral à l'enseignement supérieur et à la recherche qui aura à présenter à la Chambre des communes un rapport annuel détaillant les dépenses fédérales, provinciales et territoriales en matière d'éducation

la récupération par le gouvernement fédéral du pouvoir d'imposition qui avait été transféré aux provinces et le versement en espèces des paiements de transferts du gouvernement fédéral aux provinces

[*Text*]

the calculation of the funding formula based on a given province's student population rather than provincial population

the abolition of tuition fees

the implementation of a 3 percent corporate tax which would contribute to post-secondary education and research funding

the establishment of a National Advisory Council on Higher Education and Research.

I'd like to contrast briefly our proposal with the government's proposed mechanism. We're quite concerned about the Council of the Federation proposal that came up in the government's recommendations. First of all, we believe this creates another level of government that isn't accountable to the people, and yet the issues they will be dealing with, and the dollar amounts of the people's tax dollars that they will be deciding upon, are extremely large.

We also believe that having to get the approval of seven provinces representing 50% of the population through this appointed body will in fact limit the kind of federal leadership that has developed the social net that unites Canadians. We believe it will limit the historical use of federal spending power and will jeopardize such things as the long-awaited national system of day care.

We also note that the federal government talks about ensuring the preservation of Canada's existing research and development capacity. However, we do note that once again the federal spending power behind the resolve hasn't been there. Of the total contribution to university research and development, the federal government's contribution has dropped since 1984-85 from 36.2% of total expenditures to 32.6%.

We believe the federal role in research and development should be maintained, and that increased financial contributions are the only way to ensure prosperity.

The last thing we want to discuss is the Canada clause, because we believe that instead of the economic union proposal we have to look at the true things that unite us. That means examining and supporting the groups whose aim is to develop a social charter that entrenches the social net that binds us as Canadians.

For years that has been a discussion of what it means to be a Canadian. The debate during the 1988 election recognized that all Canadians saw social programs and the social rights all Canadians enjoy as important ties that bind us. We believe we must return to that consensus—that the economic union proposal, or any economic ideology, will not unite us. It is by nature too partisan. Instead, we must return to the fundamental rights that can be guaranteed each Canadian as a member of this society.

[*Translation*]

le calcul du montant versé pour le financement en tenant compte de la population étudiante d'une province donnée, plutôt que de la population provinciale

l'abolition des frais de scolarité

la création d'un impôt de 3 p. 100 que devront payer les entreprises pour financer l'enseignement supérieur et la recherche

la mise sur pied d'un conseil consultatif national sur l'enseignement supérieur et la recherche.

J'aimerais comparer brièvement notre proposition au mécanisme proposé par le gouvernement. Nous avons de grandes réserves au sujet du conseil de la fédération dont le gouvernement recommande la création. Premièrement, il nous semble que cette proposition contribue à mettre en place un autre palier de gouvernement qui n'aurait pas de comptes à rendre à la population, alors qu'il serait amené à se pencher sur des questions très importantes et à prendre des décisions engageant des montants considérables de deniers publics.

Nous croyons également que l'obligation d'obtenir l'approbation de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, par l'intermédiaire des membres désignés de ce conseil contribuera à limiter le type d'initiatives que le gouvernement fédéral a prises lorsqu'il a adopté les programmes de protection sociale qui unissent les Canadiens. Nous pensons également que le gouvernement fédéral risque de perdre une partie de son pouvoir de dépenser et que le programme national de garderie ne verra peut-être jamais le jour.

Nous avons noté également que le gouvernement fédéral a l'intention de préserver la capacité existante de recherche et de développement du Canada. En revanche, nous remarquons que cette résolution n'est accompagnée d'aucune augmentation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Depuis 1984-1985, la contribution totale du gouvernement fédéral à la recherche et au développement universitaire est passée de 36,2 à 32,6 p. 100 des dépenses totales.

Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral devrait poursuivre son rôle de stimulant de la recherche et du développement et que l'augmentation des subventions est le seul moyen d'assurer la prospérité.

Enfin, nous nous intéressons à la clause Canada, car nous pensons qu'il est préférable d'examiner les éléments qui nous unissent véritablement, plutôt que de nous pencher sur la proposition d'union économique. Par conséquent, nous accordons notre appui aux groupes qui se donnent pour objectif d'élaborer une charte sociale faisant état des protections sociales qui sont le ciment de la population canadienne.

Depuis des années, on cherche à définir ce que c'est qu'être Canadien. Le débat qui a entouré les élections de 1988 a révélé que tous les Canadiens considéraient que les programmes et les droits sociaux étaient des liens importants qui assuraient la cohésion de la population canadienne. Nous pensons qu'il faut retrouver ce consensus car la proposition d'union économique ne pourra, pas plus qu'aucune autre idéologie économique, unir le Canada. Elle est trop partisane, de par sa nature même. Il nous faut plutôt revenir aux droits fondamentaux que l'on peut garantir à tous les Canadiens membres de notre société.

[*Texte*]

We're very pleased to be here today and we'd certainly stand open to any questions.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Tout d'abord, je vous félicite pour votre excellent mémoire. Vous avez fait une très bonne présentation. Vous avez tracé une vision du pays. Vous ne vous êtes pas limités à l'éducation, qui présente évidemment un grand intérêt pour vous. Certains groupes qui viennent ici parlent surtout de leurs propres intérêts, ce qui est tout à fait normal. Donc, bravo! Je suis très, très heureux que vous vous intéressiez non seulement à l'éducation, mais aussi à l'ensemble du pays.

J'ai souvent dit que j'étais extrêmement heureux que des jeunes comme vous s'intéressent à des questions comme celle-ci parce qu'ils vivront beaucoup plus longtemps que nous, ici rassemblés, avec les décisions que nous aurons sans doute à prendre. Donc, continuez, s'il vous plaît, et essayez de faire embarquer d'autres jeunes comme vous.

I was pleased not only because you had articulated a vision, shown some common sense and some sensitivity to your fellow Canadians, but you'd identified a need for adequate social, economic and environmental rights in the Constitution. On social rights, you've even gone ahead and somewhat defined the area. You've referred to health, education, shelter, and employment, making up a kind of social charter; a social commitment to all Canadians.

• 1805

Why do you believe the federal government needs to be involved in education and in the funding of health services? I found it interesting that you, as an organization, have undertaken special provisions with the Province of Quebec, which is something that makes people a little nervous. You seem to have handled it very well.

I've advocated some sort of trade-off between aboriginal self-government, the distinct society clause, and a reformed Senate. You seem to advocate a trade-off between a social charter and economic union. Could you give me some rapid comments on those three questions, please?

Mr. Lamrock: Sure, I'd be happy to. The question of why the federal government needs to be involved in education is fairly simple. There are a number of provinces that, quite simply, couldn't afford to carry that burden and couldn't handle that financial burden. I'm a New Brunswicker myself and very sensitive to those needs.

It's our belief that the equality of opportunity that post-secondary education provides, as well as the importance of the issue to our survival as a country, calls upon the federal government to ensure a responsibility that, regardless of where Canadians live, they'll be able to pursue the educational future of their choice, pursue the job and the future of their choice, and all Canadians, regardless of region, will have the ability to do so.

[*Traduction*]

C'est avec plaisir que nous sommes venus témoigner aujourd'hui. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions.

Mr. Duhamel (Saint-Boniface): First, I would like to thank you for your excellent presentation. You have given us a vision of Canada. You didn't limit yourself to education which is obviously of a great interest to you. Some groups come here to talk about their own interests, which is perfectly natural indeed. Congratulations then! I am very pleased to note that you are interested not only in education, but also in the country as a whole.

I have often said that I am extremely pleased to see young people like you wanting to discuss issues such as these, because they will live longer than everybody here with the decisions that we will have to take. This is why I tell you, please, keep up the good work and try to convince other young people like you to follow your example.

Je vous félicite pour la vision du Canada que vous avez présentée, pour le bon sens et la sensibilité dont vous avez témoigné à l'égard de vos compatriotes, mais surtout, je vous félicite d'avoir souligné la nécessité d'inclure dans la Constitution les droits sociaux, économiques et environnementaux. Au chapitre des droits sociaux, vous êtes même allé plus loin et vous avez posé des balises supplémentaires. Vous avez proposé une charte sociale, un engagement garantissant à tous les Canadiens le droit à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.

Pourquoi pensez-vous que le gouvernement fédéral doit participer à l'éducation et au financement des services de santé? Je constate avec intérêt que votre organisation est favorable à des dispositions spéciales pour la province du Québec, alors qu'une telle démarche fait peur à d'autres. Il semble que vous vous en soyez assez bien tiré.

J'ai proposé de faire une sorte de compromis entre l'autonomie gouvernementale des autochtones, la clause de société distincte et la réforme du Sénat. Vous suggérez plutôt de remplacer l'union économique par une charte sociale. Pouvez-vous commenter rapidement ces trois points?

M. Lamrock: Avec plaisir. On comprend aisément pourquoi le gouvernement fédéral doit maintenir sa participation au niveau de l'éducation. Financièrement, certaines provinces ne pourraient pas supporter un tel fardeau. Venant du Nouveau-Brunswick, je suis moi-même très sensible à ce besoin.

Nous affirmons que le gouvernement fédéral doit, compte tenu de l'égalité des chances qu'offre l'enseignement postsecondaire et de l'importance que revêt cette question pour la survie de notre pays, s'engager à offrir à tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, la possibilité de poursuivre les études de leur choix et de choisir la carrière et les options d'avenir qui leur conviennent.

[*Text*]

The question of special provisions for Quebec is one that always triggers a lively discussion, but as young people, we don't have a problem with the notion that Quebec is distinct. We treasure a society that can value diversity rather than force homogeneity upon its people. We think, quite frankly, that the need to protect Quebec culture and its very special role in Canada—an important part of the fabric that defines us as Canadians—is worth allowing Quebeckers to have the say in those matters such as education within their own province.

The last is the question of the social charter and economic union. Quite frankly, the economic union alone is extremely frightening for us. For instance, one of the historical arguments in favour of decentralization has been that provinces can sometimes initiate new social programs, as the CCF did in Saskatchewan. However, to leave the social charter out in that commitment to social issues and social values while at the same time entrenching free trade among the provinces and breaking down those barriers, would kill the only argument there's ever been for maintaining social programs under a decentralized federalism.

Therefore, if the provinces are demanding more power, they will have to agree, as a country, that we have to make a commitment to those values we have shared for years.

Mr. Duhamel: As clarification, I want to make sure you are saying that it might be wise to look at a social charter and economic union together, to see how they balance each other off.

Mr. Lamrock: Certainly the social charter is inexpendable, but on the economic union proposal, although there are some things we can live with, it all has to be discussed in the context of the social values and their centrality to the Canadian identity.

Ms Guarnieri (Mississauga East): In your brief, involving, as it does, an impenetrable maze of federal and provincial relations with respect to post-secondary education, you would seem to be critical of the current joint responsibility of federal and provincial governments.

You make a good deal of recommendations for how the government could legislatively impose that system, but with regard to the Constitution, your proposal calls for post-secondary funding to be enshrined in the Constitution.

While we all want to see post-secondary education well funded, could you elaborate on your expectations of such a clause that, given that responsibility, is to be shared among 11 governments, as you propose? How would you measure, for instance, the appropriate level of funding that would be constitutional in, let's say, the year 2010?

Mr. Lamrock: I'm glad to hear that all Members of Parliament agree that we need adequate funding, and I look forward to the recall of Bill C-20 in that light.

Some hon. members: Hear, hear!

Ms Guarnieri: I'm on safe ground there.

[*Translation*]

Les dispositions spéciales pour le Québec suscitent toujours des débats animés, mais la notion de société distincte ne pose pas de problèmes aux jeunes. Nous préférons une société qui valorise la diversité plutôt qu'une société qui impose l'uniformité. Nous pensons, très franchement, que la protection de l'agriculture québécoise et du rôle très spécial qu'elle joue au Canada en tant qu'élément important du tissu social canadien, vaut bien d'accorder aux Québécois le droit de prendre en charge des questions telle que l'éducation dans leur propre province.

Votre dernière question porte sur la charte sociale et l'union économique. L'union économique nous paraît extrêmement inquétante. Par exemple, un des arguments classiques de la décentralisation, c'est que les provinces peuvent parfois mettre sur pied de nouveaux programmes sociaux, comme l'a fait la CCF en Saskatchewan. Cependant, le fait de ne pas inclure la charte sociale dans cet engagement envers les questions et les valeurs sociales, tout en adoptant le libre-échange entre les provinces et en supprimant les barrières, va à l'encontre du seul argument présenté en faveur du maintien des programmes sociaux dans un fédéralisme décentralisé.

Par conséquent, si les provinces exigent plus de pouvoirs, elles devront accepter, collectivement, de s'engager à respecter les valeurs qui ont été communes à l'ensemble du Canada pendant des années.

M. Duhamel: J'aimerais m'assurer que vous acceptez de combiner la charte sociale et l'union économique de manière à ce qu'elles s'équilibrent mutuellement.

M. Lamrock: Il est certain que l'on ne peut pas sacrifier la charte sociale, mais tout n'est pas mauvais dans la proposition d'union économique et il faut en discuter en tenant compte des valeurs sociales et de leur importance pour l'identité canadienne.

Mme Guarnieri (Mississauga-Est): Dans votre mémoire, vous vous penchez sur le dédale des relations fédérales-provinciales en matière d'enseignement postsecondaire et vous semblez être assez critique de la responsabilité conjointe que se partagent actuellement les gouvernements fédéral et provinciaux.

Vous présentez plusieurs recommandations réclamant que le gouvernement impose ce système par la loi, mais vous réclamez que le financement de l'enseignement postsecondaire soit enchâssé dans la Constitution.

Nous sommes tous en faveur du financement de l'enseignement postsecondaire, mais comment envisagez-vous une telle clause, étant donné que cette responsabilité sera partagée par 11 gouvernements? Par exemple, comment calculer le montant qui serait jugé approprié par la Constitution en l'an 2010?

M. Lamrock: Je suis heureux de constater que les députés reconnaissent que nous avons besoin d'un financement adéquat et j'attends avec impatience le retrait du projet de loi C-20.

Des voix: Bravo, bravo!

Mme Guarnieri: De ce côté-là, je sais à quoi m'en tenir.

[*Texte*]

Mr. Lamrock: Besides that, I think the question is a good one. We need to look at the need to entrench who's ultimately responsible, and that's why we say the responsibility is ultimately up to the federal government. That statement is to respond to an old frustration of ours, which is that politicians haven't had to be accountable for education, or for health funding, for that matter.

• 1810

We talk to the federal government, which says they would like to help, that they love education but that we have to talk to the provinces. The provinces say they like education but that it's the big bad federal government that is cutting things. We wind up as the ping-pong ball.

As far as an adequate level of funding is concerned, I think we first have to discuss what we want out of our educational system. Is it important to us that every Canadian have an equal right to attend? I think it is. Is it important to us that our young people aren't going to go to school and watch their instructor on video-tape because there wasn't enough funding to pay for adequate staff? I think it is. Is it enough to expect that these expectations will be the same whether you're growing up in Ontario or whether you're growing up in rural Newfoundland? I think it is. For all of these reasons, once we adapt those shared values, I think the financial question is fairly obvious; it's the financial value that will meet the expectations we have for post-secondary education.

Ms Guarnieri: I have one last quick question. In your concluding paragraph you say that Canadians are speaking out on their vision of Canada, and you conclude that while some of the proposals may make good points, they are still not representative of what many Canadians have described as their vision. Would you agree that a way for this process to reach maximum input would be referenda, so that Canadians could be fully heard?

Mr. Lamrock: Thank you very much. Speaking of political ping-pong balls to hand someone...

Ms Guarnieri: Let the people speak.

Mr. Lamrock: I have to be very honest and say that the question of a national referendum isn't one our membership dealt with. Again, I would stress the points we made. We do look for the federal government to listen to Canadians, and I think a number of proposals are on the table on how that can be dealt with. We think if they actually listen, they'll find that the partisan economic issues aren't the ones that will unite us but that the social net issues will.

Mr. Kilgour: I would like to salute both of you on the quality of your submission, on behalf of 420,000 students.

Can you tell us, from the standpoint of equality across Canada and possibly the social charter, whether we should be funding students directly, compared to funding provincial governments, or are you satisfied to have the funding go through the provincial governments, as it does now? That will be the first question.

[*Traduction*]

M. Lamrock: Sinon, la question est très pertinente. Il faut préciser qui détiendra la responsabilité finale et c'est pourquoi nous estimons que cette responsabilité devrait être confiée au gouvernement fédéral. Cela fait longtemps que nous déplorons que les politiciens n'ont pas à rendre compte des décisions qu'ils prennent en matière de financement de l'éducation ou des services de santé.

Le gouvernement fédéral se dit très attaché à l'éducation et déclare qu'il aimerait bien nous aider, mais il nous dit aussi qu'il nous faut nous adresser aux gouvernements provinciaux. Les provinces, elles aussi, se disent très attachées à l'éducation, ajoutant que, malheureusement, le gouvernement fédéral impose une politique de rigueur. Nous sommes ainsi ballottés entre les deux.

Avant de chiffrer les besoins, il faudrait s'entendre sur ce qu'on attend, au juste, de notre système éducatif. Pourrons-nous garantir l'égalité d'accès? J'estime que oui. Voulons-nous que nos étudiants n'aient pas à suivre des cours enregistrés, comme ils le font parce que nous n'avons pas les moyens de recruter assez de professeurs? Je pense que oui. Voulons-nous que les étudiants des zones rurales de Terre-Neuve aient les mêmes moyens et les mêmes chances que les étudiants qui vivent en Ontario. Je pense que oui. Si nous sommes d'accord sur ces principes, la réponse est simple; il faut dégager les crédits nécessaires pour maintenir l'éducation postsecondaire à un certain niveau.

Mme Guarnieri: Très rapidement, une dernière question. Vous dites, dans votre conclusion, que bon nombre de Canadiens ont exprimé l'idée qu'ils se font de notre pays et vous terminez en disant que certaines des propositions formulées semblent bonnes mais qu'elles ne correspondent pas à l'idée que beaucoup de Canadiens se font de notre société. Pensez-vous que seuls les référendums permettent vraiment de faire participer la population, de lui donner voix au chapitre?

M. Lamrock: Je vous remercie. On parlait justement du fait d'être ballottés...

Mme Guarnieri: Donnons donc la parole à la population.

M. Lamrock: Je dois préciser que nos adhérents ne se sont pas penchés sur cette question d'un référendum national. Je préférerais rappeler les propositions que nous avons formulées. Nous voudrions, effectivement, que le gouvernement fédéral soit davantage à l'écoute de la population, et plusieurs propositions vont d'ailleurs dans ce sens. En faisant un effort pour recueillir le sentiment de la population, le gouvernement s'apercevra que l'unité du pays ne passe pas par les prises de position partisanes en matière économique mais par le renforcement de notre politique sociale.

M. Kilgour: Je tiens à vous féliciter tous les deux pour la qualité du mémoire que vous avez rédigé au nom des 420,000 étudiants que vous représentez.

Pensez-vous que l'on devrait accorder une aide directe aux étudiants ou êtes-vous d'avis que l'on pourrait continuer, comme on le fait à l'heure actuelle, de laisser aux gouvernements provinciaux le soin de distribuer les subventions accordées par le gouvernement fédéral? Voilà ma première question.

[*Text*]

Mr. Lamrock: I think the important thing is that there be a system of provincial accountability. We don't have a problem with the money going to the provinces, but there are two problems I would cite.

First, right now we don't know whether that money is actually going into post-secondary education or into paving a road in a key riding somewhere. That's important.

Second, that money given to the provincial governments should be based on the student population, not simply on how many students that population should have, given a national percentage. I have no doubt that the government of provinces, such as Nova Scotia, who have a lot of students proportional to their population, have cited that.

Mr. Kilgour: On that same issue, I wonder whether the percentage of university or college-aged students across Canada is the same as those who are in post-secondary education. Do you have any figures to show that, say, in Newfoundland a smaller percentage of college-aged young people are in post-secondary education? If so, could you provide the clerk with those figures? I think it might be useful to us.

Mr. Lamrock: Yes, we could provide those at a later date. I don't have them with me.

Mr. Kilgour: Do you have any thoughts on whether, if necessary, there should be the same right and percentage, that a student in Newfoundland should have the same right to post-secondary education as, say, somebody in Ontario, Quebec, or Alberta?

Mr. Lamrock: Yes, we do believe that should be the same, across Canada.

Mr. Kilgour: It should be the same equality of opportunity for education.

Mr. Lamrock: The same equality of opportunity.

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): Once again, I welcome you to the committee and once again congratulate you for a brief well presented, as most CFS briefs are. It is well articulated and fantastically, albeit abruptly, summarized at the end.

I noticed that in presenting your argument for continued federal involvement in the funding of post-secondary education, you are at pains to provide for special provisions with respect to Quebec. Isn't that just a little ironic since Quebec, of all of the provinces, is the only one that has managed to any degree to match federal funding on post-secondary educational transfer payments?

• 1815

Mr. Lamrock: It's certainly one thing that we applaud Quebec for, but I'm not sure I see any irony there. I think it's somewhat separate from the issue of Quebec's ability to control those funds and how their educational system works.

[*Translation*]

M. Lamrock: Pour nous, l'important est de mettre en place, au niveau des provinces, un mécanisme d'imputabilité. Nous ne refusons pas de voir la chose gérée par les provinces, mais il faut tout de même tenir compte de deux problèmes possibles.

En premier lieu, avec le régime actuel, nous ne pouvons pas savoir si les sommes prévues vont effectivement être affectées à l'enseignement postsecondaire ou si elles vont servir à réparer une route dans une circonscription politiquement importante. Il faut, je pense, tenir compte de cet aspect-là.

En deuxième lieu, les sommes transférées aux provinces, devraient être calculées en fonction du nombre réel d'étudiants et non pas en fonction d'un nombre théorique correspondant à une sorte de moyenne nationale. J'imagine que certaines provinces, comme la Nouvelle-Écosse, qui ont une forte proportion d'étudiants par rapport à la population, ont déjà dû se prononcer dans ce sens.

M. Kilgour: D'après vous, la proportion de jeunes faisant des études postsecondaires est-elle sensiblement la même dans l'ensemble du Canada? Les chiffres permettent-ils de dire qu'à Terre-Neuve, par exemple, une plus faible proportion de jeunes font des études postsecondaires? Si ces chiffres-là existent, pourriez-vous les transmettre au greffier? Cela nous intéresse.

M. Lamrock: Oui, mais je ne les ai pas ici.

M. Kilgour: Pensez-vous qu'il conviendrait de renforcer l'égalité d'accès et de faire en sorte que, par exemple, un étudiant de Terre-Neuve ait la même occasion de faire des études postsecondaires qu'un étudiant de l'Ontario, du Québec ou de l'Alberta?

M. Lamrock: Oui, nous estimons que tous les étudiants canadiens devraient avoir les mêmes chances.

M. Kilgour: Il faudrait donc garantir l'égalité d'accès à l'enseignement.

M. Lamrock: Oui, l'égalité des chances.

M. McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Je tiens à vous souhaiter, à nouveau, la bienvenue devant le comité et à vous féliciter, moi aussi, pour votre mémoire qui était excellent comme le sont la plupart des mémoires présentés par la FCE. Les idées y sont exposées avec une grande clarté et elles sont très bien résumées dans votre conclusion, même si celle-ci peut paraître un peu catégorique.

Tout en plaidant pour la continuation de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, vous prenez soin de prévoir, pour le Québec, un régime particulier. J'y vois là une certaine ironie puisque, de toutes les provinces du Canada, le Québec est la seule à accorder à l'enseignement postsecondaire une aide sensiblement égale aux paiements de transfert que le gouvernement lui verse à ce titre.

M. Lamrock: C'est effectivement quelque chose à inscrire à l'actif du Québec, mais je n'y vois aucune ironie. Cela n'a pas grand rapport avec le contrôle que le Québec exerce sur l'ensemble des crédits à l'enseignement postsecondaire ou avec le fonctionnement de son système éducatif.

[*Texte*]

Mr. McCurdy: Well, they've done it. All they have to do is spend it for post-secondary education, in fact. In fact, those funds have been matched by the Province of Quebec, and no other provinces have done that, and that's just simply a fact.

I'm trying to come to grips with your recommendations 1 and 2 in your brief, less with page 5 which is number 1 and more with number 2. As I understand it, what you want is that the Constitution will make post-secondary education a shared federal-provincial responsibility. But in number 2, your first point says:

> the legislation of a Federal Higher Education Act which would guarantee that funding of post-secondary education ultimately be the responsibility of the federal government.

Do I see an inconsistency or a contradiction there? Are you saying that the federal government should pay for all post-secondary education? What are you saying here?

Mr. Lamrock: Okay. Certainly, once we develop a set of standards, the federal government should be responsible for seeing that there's adequate funding there. However, how those shared costs are worked out, we certainly see the financial burden of meeting those standards being spread among the two. We certainly want to see national leadership in the area of post-secondary education. The past few years have reminded us of how tenuous that can be unless the federal government's responsibility is enshrined in the Constitution, and the same could well go down the road for provincial governments. We want to see both put in there as having to fund it, but it's very important to us that the federal government see that those standards are met.

Mr. McCurdy: Are we saying that access, defined in some terms for post-secondary education, whether it be university education, whether it be college education, presumably other kinds of education, perhaps on-the-job training, should be included as a right within the charter of social rights?

Mr. Lamrock: We certainly would see education as being part of any social charter proposal.

Mr. McCurdy: How far would you go? In your second set of recommendations you say that you forsee the abolution of tuition fees. How far would you go then in extending those? Let me put it this way. Under the Health Act, the federal government sets certain conditions for provinces to receive transfer payments for help. Is it your concept to have a similar set of regulations with respect to the transfer of federal cash payments to the provinces for post-secondary education?

Mr. Lamrock: Given the current relationship between the federal government and the provinces, yes. Actually the best way to see it done is that those standards—not standards when we talk about testing, but standards of quality and accessibility, and equality of opportunity—would be for the federal government to provide. Those funds would then in fact be used to ensure the provinces meet those standards.

[*Traduction*]

M. McCurdy: C'est une réussite pour le Québec. Il peut consacrer cet argent-là à l'enseignement postsecondaire, et c'est un fait que, de toutes les provinces du Canada, le Québec est la seule à avoir pu dégager des sommes à peu près égales à l'aide versée par le gouvernement fédéral.

J'essaie de comprendre les deux premières recommandations que vous formulez dans votre mémoire. J'ai moins de mal avec votre première recommandation, qui figure à la page 5, qu'avec la deuxième. Vous semblez vouloir faire de l'enseignement postsecondaire, dans la Constitution, un domaine dont la responsabilité incombera conjointement aux gouvernements fédéral et provinciaux, mais au début de votre recommandation numéro 2 vous ajoutez que:

> l'adoption d'une loi sur l'enseignement supérieur au Canada, qui confierait au gouvernement fédéral la tâche de financer l'enseignement postsecondaire.

N'y a-t-il pas contradiction? Serait-ce, d'après vous, au gouvernement fédéral d'assurer le financement intégral de l'enseignement postsecondaire? Est-ce cela que vous voulez dire?

M. Lamrock: Bon. Il est clair, pour nous, qu'après avoir fixé les critères de l'enseignement postsecondaire, il appartiendrait au gouvernement fédéral d'en assurer le financement. Cela dit, le coût devra être partagé par les provinces, mais, en matière d'enseignement postsecondaire, l'impulsion, si vous voulez, doit venir du gouvernement fédéral. Nous avons pu voir, au cours de ces dernières années, comment peut s'étioler le rôle joué par le gouvernement fédéral si ses responsabilités dans ce domaine ne sont pas constitutionnalisées. Nous courons d'ailleurs le même risque au niveau des gouvernements provinciaux. C'est pourquoi il conviendrait de bien situer les responsabilités financières et de les faire figurer explicitement dans la Constitution. Cela dit, c'est au gouvernement fédéral qu'il appartiendra de veiller au respect des critères sur lesquels on se sera entendus.

M. McCurdy: Pensez-vous que l'accès à l'enseignement, aussi bien à l'enseignement postsecondaire qu'à l'enseignement supérieur ou même aux stages de formation, constitue un droit qui devrait être garanti par la Charte?

M. Lamrock: À notre avis, le droit à l'éducation devrait effectivement être inscrit dans une charte sociale.

M. McCurdy: Mais jusqu'où conviendrait-il d'aller? Dans votre deuxième série de recommandations, vous évoquez la suppression des frais de scolarité. Est-ce bien cela? Aux termes de la Loi sur la santé, le gouvernement fédéral soumet à un certain nombre de conditions les paiements de transfert aux provinces. Pensez-vous qu'il conviendrait d'imposer des conditions analogues pour le transfert aux provinces des subventions fédérales à l'enseignement postsecondaire?

M. Lamrock: Oui, compte tenu de ce qui se passe actuellement entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le mieux serait que ce soit le gouvernement fédéral qui fixe les critères. Je ne parle pas des critères d'enseignement, mais des conditions minimum en matière d'accessibilité et d'égalité des chances. Ainsi, seules les provinces qui répondraient aux conditions fixées pourraient toucher l'aide fédérale.

[*Text*]

As a number of provincial premiers have expressed to me during meetings, as there's right now no accountability for the federal government to fund education, we have a problem. In order to have federal spending power to get across national standards, you have to spend something. Right now the federal government hasn't been doing that the way they used to.

Mr. McCurdy: The extent of federal spending power is put into a context of serious questioning with this Constitutional process. What you're proposing is similar in many respects to an awful lot of what would characterize a social charter. A social charter imposes upon governments expenditures for a number of social purposes that are set out as a set of rights, whether they be rights to post-secondary education or education in general, or health care, or environmental regulation of the work place, and so on and so on. All of these things, by and large, impose some responsibility on government. They're quite different from the charter of political and civil rights which says "don't do". The charter of social rights is going to say "do" something, but that can't be within a limited context.

Have you at all thought about how a social charter would be placed in the Constitution? You describe how it should be placed in the Constitution and I understand you want it within the Charter, in the body of the Constitution, as well as in the Canada clause. But what about enforcement, implementation? How would you oblige governments—and governments coherently across the country—to adhere to this set of social rights? Even without listing them, there should be some thought given to how they would be enforced. Have you given any thought to that?

• 1820

Mr. Lamrock: Sure. First of all, we don't have a problem with the idea that a social charter sets out certain expenditures. In fact, the idea that we are going to have a bicameral system with the House of Commons and the Senate imposes expenditures, because we'd look pretty silly sitting out in a field somewhere right now. So certainly that's been done before. But the real issue is that we're not constitutional experts. I don't come here today proclaiming any legal expertise as to how the clause can be given teeth.

What we are saying is that young Canadians—and we believe all Canadians, if you listen—know these values are part of what defines them as Canadians. We fought many elections over these issues. We fought many political battles. Yet something that seems to be common on both sides of the debate is the idea that social programs help define for many Canadians what it is to be a Canadian, as does the social net that exists in this country. If the government recognizes those

[*Translation*]

Plusieurs premiers ministres provinciaux m'ont dit, au cours des réunions que nous avons eues, que, comme à l'heure actuelle le gouvernement fédéral n'est pas responsable du financement de l'enseignement, nous avons un problème. S'il veut pouvoir imposer des critères nationaux, le gouvernement fédéral devra dépenser de l'argent. Pour l'instant, les efforts qu'il consent sont en retrait par rapport à ce qui a été fait dans le passé.

M. McCurdy: Mais, le débat constitutionnel met également en cause le pouvoir fédéral d'engager des dépenses. Les mesures que vous proposez s'apparentent, à mon sens, à une charte sociale. Une telle charte impose, en effet, aux divers gouvernements de consacrer telle et telle part de leurs revenus à des objectifs sociaux liés à un certain nombre de droits reconnus à l'ensemble de la population. Il peut s'agir aussi bien du droit à une éducation postsecondaire ou, plus généralement, du droit à la scolarité ou aux soins médicaux ou encore du droit à certaines conditions de travail. Tout cela impose au gouvernement un certain nombre de responsabilités très différentes de celles qui découlent d'une charte des droits civils et politiques, qui prévoit principalement une obligation de ne pas faire quelque chose. Une charte des droits sociaux, au contraire, prévoira une obligation de faire quelque chose, obligation qui élargit considérablement le champ des responsabilités du gouvernement.

Avez-vous réfléchi à la manière dont une telle charte sociale pourrait être insérée dans notre Constitution? Si j'ai bien compris, vous voudriez qu'une telle charte soit intégrée à la Charte des droits et libertés, enchâssée dans la Constitution et prévue dans la clause Canada. Mais comment assurer sa mise en oeuvre efficace? Comment obliger les gouvernements—je veux bien dire tous les paliers de gouvernement—à respecter les droits sociaux ainsi définis? Même si l'on n'en arrête pas la liste aujourd'hui, il faut tout de même réfléchir à la manière dont on les fera respecter. Y avez-vous réfléchi?

M. Lamrock: Bien sûr. D'abord, nous ne voyons pas pourquoi le niveau de certaines dépenses ne serait pas prévu dans la charte sociale elle-même. L'adoption d'un système bicaméral, Chambre des communes et Sénat, va, elle aussi, entraîner des dépenses car il faudra bien prévoir de nouveaux locaux. Je ne vois donc pas où est le problème. Je précise quand même que nous ne sommes pas des constitutionnalistes et que je ne suis pas venu pour vous expliquer dans le détail comment, sur le plan juridique, on va donner à cette clause les moyens de ses ambitions.

Nous voulons simplement affirmer que les jeunes Canadiens—et cela est également vrai, de l'ensemble de la population—sont persuadés que les valeurs que nous avons évoquées tout à l'heure constituent l'un des fondements de l'identité canadienne. Ces mêmes valeurs ont été l'enjeu de nombreuses luttes électorales, d'un long combat politique, mais tout le monde semble convenir du fait que les programmes sociaux sont, pour de nombreux Canadiens, une

[*Texte*]

values as something all Canadians share and can unite us, then indeed they can develop the political will to find a way to put it in the Constitution.

Mr. McCurdy: I have two quick questions, because I think all of us have to give some thought to that. I don't think that's a sufficient answer. If you say there should be a right to free post-secondary education as a social right, obviously that's going to cost money. Somebody is going to have to pay for it and we have to give thought to that.

There are two questions I would like to ask quickly of the CAUT brief, which you presumably have seen. In it, they call attention to the fact that the free movement of persons in section 14 of the government document does not refer to students. Can we presume you would want to see students included in that number that allow freedom of movement from province to province?

Mr. Lamrock: We would like to see free movement from province to province.

Mr. McCurdy: Would we also gather you would approve of their recommendation that the presidents of the three granting councils—that is MIC, NSERC and SSHERC—be included among that number of appointments that would be approved by the Senate?

Mr. Lamrock: To be honest, I'm not sure. We haven't taken—

Mr. McCurdy: You might give that some thought. Mr. Chairman, I concede to my colleague, Mr. Edmonston.

Mr. Edmonston: Thank you. You had mentioned you felt Quebec wanted to have a say in education. I'd just like to bring this up. Quebec wants to have its traditional role of being responsible for education. That means having the power of not only conceiving programs but applying and evaluating them, and stopping them if necessary.

So I would like to have your opinion in that context, whether you represent what has always been called the traditional demand of Quebec and why you would support that or not support that?

Mr. Lamrock: We do support the traditional demands of Quebec. We accept those. In fact, we see Canada as founded of three basically distinct components, and that is Quebec, aboriginal people and what has been called by most political columnists TROC—the rest of Canada.

Mr. Edmonston: TROC.

Mr. Lamrock: That's right. We do support the traditional demands of Quebec. We feel that the distinctness of Quebec, its cultural diversity, calls upon us as young people to take a stand and say, that's acceptable to us and we can accede to those demands of Quebec. It doesn't weaken the Canadian fabric for us, it strengthens it.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. We will now turn to the government side: Mr. Reid, Mr. Atkinson and Monique Tardif.

[*Traduction*]

partie intégrale de notre identité nationale et que cela est particulièrement vrai des mesures de protection sociale. Dans la mesure où le gouvernement reconnaît que ces valeurs font l'unanimité dans la population, que ces valeurs sont un fondement de notre unité, il pourra trouver la volonté politique nécessaire pour les constitutionnaliser.

M. McCurdy: Très rapidement, deux questions, car il faut que tout le monde réfléchisse à cela. Votre réponse ne me paraît pas entièrement convaincante. Le fait de reconnaître le droit à l'enseignement postsecondaire va incontestablement accroître les dépenses, et il nous faut bien réfléchir aux sources de ce financement.

Vous avez sans doute vu le mémoire de l'ACPU et j'aimerais vous poser, très brièvement, deux questions à son sujet. L'ACPU note que, à l'article 14 des propositions gouvernementales, on parle bien de la libre circulation des personnes, mais on ne parle pas des étudiants. Or, j'imagine que, selon vous, il faudrait prévoir que cette clause s'applique aux étudiants afin qu'ils puissent étudier dans n'importe quelle province.

M. Lamrock: Nous aimerions effectivement voir reconnaître cette liberté d'aller d'une province à une autre.

M. McCurdy: J'imagine, également, que vous êtes favorable à cette recommandation qui prévoit que la nomination du président des trois principaux conseils accordant des subventions—le CRM, le CRSNG et le CRSH—serait soumise à l'approbation du Sénat?

M. Lamrock: En fait, je ne suis pas en mesure de me prononcer. Nous n'avons pas encore. . .

M. McCurdy: Mais vous devriez y réfléchir. Monsieur le président, je passe la parole à mon collègue, M. Edmonston.

M. Edmonston: Je vous remercie. Vous avez dit que le Québec voulait être maître de son système éducatif. Le Québec veut maintenir son rôle traditionnel en matière d'éducation. Il veut donc, non seulement pouvoir créer des programmes, mais encore en assurer la gestion et, éventuellement, les supprimer.

Cela étant, appuyez-vous les revendications du Québec sur ce point; y êtes-vous favorable ou non?

M. Lamrock: Nous sommes effectivement favorables aux revendications traditionnelles du Québec. Nous lui reconnaissons ce droit. D'ailleurs, à nos yeux, le Canada est fondé sur trois éléments distincts; le Québec, les peuples autochtones et les autres, que beaucoup de chroniqueurs appellent TROC en anglais, c'est-à-dire the rest of Canada.

M. Edmonston: TROC?

M. Lamrock: C'est cela. Nous soutenons donc les revendications traditionnelles du Québec. Nous sommes jeunes et, à nos yeux, le caractère distinct du Québec et sa spécificité culturelle nous portent à dire oui, cela nous paraît acceptable et nous appuyons les revendications du Québec. Nous ne pensons pas que cela affaiblisse l'unité canadienne, et je dirais même que, à nos yeux, cela la renforce plutôt.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je vous remercie. Nous allons maintenant passer la parole aux membres du parti gouvernemental: M. Reid, M. Atkinson et M^{me} Tardif.

[*Text*]

Mr. Reid (St. John's East): I want to follow a little along the line Phil Edmonston raised. First of all, I want to congratulate you on your brief, because I think a lot of work and thought has gone into this. Frankly I agree with a tremendous amount of it. The concept that we don't have national standards of education in this country is something that boggles me. I want to come back to a couple of the points you raised, particularly about funding based on student population.

• 1825

What you come to acknowledge, both in your paper and in discussion around this table, is that we're really talking about two things: power and money. Let's not mess around. You're a New Brunswicker, I'm a Newfoundlander. I understand that money is power in the federal-provincial world. I don't like it, and it sounds a bit cynical, but it's the reality we deal in.

So you get 75% of the power if you're the federal government, because you have 75% of the money. The provinces get 25% of the power because they have 25% of the money—unless you can get a better deal than that. These days, you can't. In a sense, this is what we're dealing with in the education world, amongst others. It's a little bit symbolic.

We throw numbers around, we talk about cuts to education. In fact, the federal government continues to increase the amount of money it puts into education. It may not have been what it once was, but what you then get is the provinces saying that they can't afford to provide something because we're not giving them the money.

In my view, the federal government should be asking why they should continue to be pumping in this money when they can't even have a word in terms of standards or targets or goals? There's an unreasonableness there, and something that doesn't make a lot of sense to me.

I remember the Saskatoon conference. You talk about traditional positions; when the federal government put on a conference on education in Saskatoon, it wasn't just one provincial government that refused to come. The Government of Alberta didn't come, either, and the Government of Manitoba was there under great duress. I think if it wasn't for the strength of Mr. Penner, they wouldn't have come at all.

I agree that a minister of state for higher education, or something like that, is the direction we should be going. But you talk about standards, accessibility and quality. I think these are particularly important. I find it ironic that you talk about the economic union having things you're concerned about, but you want access inside the education system. I would argue that access in the education system is no different from goods and services and so on.

[*Translation*]

M. Reid (St. John's-Est): Permettez-moi de poursuivre dans la même veine que Phil Edmonston. Je tiens, d'abord, à vous féliciter pour votre mémoire qui vous a, de toute évidence, demandé beaucoup de travail et exigé beaucoup de réflexion. Je suis en partie d'accord avec ce que vous dites et je ne comprends effectivement pas comment il se peut qu'au Canada, nous n'ayons pas en matière d'éducation des critères nationaux. Je tiens également à revenir sur certaines des choses que vous avez dites tout à l'heure, et notamment sur l'idée de lier le montant des subventions à l'enseignement au nombre réel d'étudiants.

Dans votre mémoire et dans la discussion qui en a suivi la présentation, vous reconnaissez qu'en fait tout tourne autour de deux choses: le pouvoir et l'argent. Soyons francs. Vous venez du Nouveau-Brunswick et moi de Terre-Neuve. Je sais que dans le monde des relations fédérales-provinciales, argent est synonyme de pouvoir. Cela ne me plaît guère et je vais peut-être paraître cynique, mais c'est bien comme cela que les choses se passent.

Ainsi, le gouvernement fédéral détient 75 p. 100 du pouvoir puisqu'il a 75 p. 100 de l'argent. Les provinces détiennent 25 p. 100 du pouvoir car elles ont 25 p. 100 de l'argent. Elles ont parfois pu négocier sur ce point, mais cela n'est guère possible de nos jours. Voilà une des choses qu'il faut bien comprendre en matière d'éducation. Les idées que nous pouvons proposer ont donc quelque chose d'un petit peu symbolique.

On cite des chiffres, on évoque les coupures budgétaires, mais le gouvernement fédéral continue à augmenter les crédits à l'éducation. L'aide n'est peut-être pas aussi généreuse qu'elle l'a été à une certaine époque, mais il faut bien comprendre aussi que les provinces font maintenant valoir qu'elles ne peuvent plus assurer tel ou tel aspect d'un service car le gouvernement fédéral ne leur en donne pas les moyens.

Or, à mon avis, le gouvernement fédéral pourrait très légitimement demander aux provinces pour quelle raison il se sentirait tenu de continuer à financer un système où il n'a pas voix au chapitre, ni en matière de critères, ni en matière d'objectifs? Cela me paraît déraisonnable et injustifié.

Je me rappelle la conférence de Saskatoon. On parlait tout à l'heure de prises de position traditionnelles, or, lorsque le gouvernement fédéral a organisé, à Saskatoon, cette conférence sur l'éducation, plusieurs provinces ont refusé d'y participer. Le gouvernement de l'Alberta a, lui aussi, refusé d'y participer, et il a fallu faire pression sur le gouvernement du Manitoba pour qu'il accepte de s'y rendre. Je pense que, sans les grands efforts de M. Penner, le Manitoba n'aurait pas été, lui non plus, représenté.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faudrait créer un nouveau poste de ministre d'État à l'enseignement supérieur. Vous avez évoqué la question des critères, de la qualité et l'accès à l'enseignement, et je pense que ce sont effectivement là des choses très importantes. Mais il me paraît assez ironique de vous entendre évoquer, à propos de l'union économique, les choses qui vous préoccupent, alors que vous voulez voir reconnaître un droit à l'éducation. Pour moi, l'éducation est un bien qui n'est guère différent des autres biens ou services.

[*Texte*]

As a Newfoundlander, I would not want to see money based on student population. The question David Kilgour asked is right; the student population, the take-up of post-secondary education, is much lower in Newfoundland than it is elsewhere. How are you going to be able to provide the variety of services you need in education if the money is not going to be there? That's minutia.

How do we get the provinces to buy into what you're talking about? Inevitably, that's what it comes to. You can say that the federal government should take this leadership or should take that stand; all they have to do is to pick up the little white book, point to section 91 or 92 and say to go away.

How do we collectively, as a country, or you as the CFS, or us as this committee, get the provinces past this? It's not just Quebec—just so that we understand that.

Mr. Lamrock: Section 92 certainly gives post-secondary education responsibility to the provinces. We know that. I'm a student, I learned that. But even now, the reality is that the federal government has a responsibility. They do have the kind of moral suasion that can set out the idea of education as a right for every Canadian.

That's been jeopardized a lot by current government policy. Bills such as Bill C-20 take away that federal spending power. The federal government, even when they release things such as the prosperity papers—and the prosperity agenda talks about national standards, the federal government taking on a responsibility because they acknowledge the centrality of education—it's completely inconsistent with the fact that they've let their financial contribution, the one that matters, slip away.

I think this is an important microcosm for a larger discussion, the one of a social charter. We've heard plenty of people, just as we have in the area of post-secondary education, affirm their support for the notion of education. They affirm their idea of the social programs and they affirm their idea of the need for health care that's accessible to everyone.

During the 1988 election, the Prime Minister stood up and said that he believed the free trade ageement was there because it would strengthen social programs, and that's why he wanted to do it, among other reasons.

Mr. Reid: But the only way you can enforce standards in the health care system is to threaten them with money under the Canada Health Act.

Mr. Lamrock: If we look at it, in fact, it comes down to a question of how committed parties are going to be to those words, how committed we're going to be behind the words of education.

I think the same accountability stands for the provincial parties. We certainly haven't been afraid to challenge them. In fact, funding of post-secondary education was an issue that our British Columbia component made a major reason for students to turf out Social Credit minister after Social Credit minister in ridings with university populations.

[*Traduction*]

En tant qu'habitant de Terre-Neuve, je ne veux pas que les subventions à l'éducation soient calculées en fonction du nombre d'étudiants. David Kilgour a raison; à Terre-Neuve, par rapport à l'ensemble de la population, la proportion d'étudiants de l'enseignement postsecondaire est beaucoup plus faible qu'ailleurs. Comment, dans ces conditions-là, améliorer le niveau d'éducation si l'on réduit les crédits? Bon, ça c'est un détail.

Comment persuader les provinces d'accepter les mesures que vous proposez? C'est tout le problème. Vous pouvez soutenir que le gouvernement fédéral devrait prendre telle ou telle initiative, mais les provinces n'ont qu'à ouvrir cette petite brochure blanche et citer les articles 91 et 92 pour se soustraire aux initiatives du gouvernement fédéral.

Comment pourrions-nous, tous ensemble—la population, votre fédération, nous autres membres du comité—persuader les provinces de modifier leur position? Je précise bien que le Québec n'est pas seul en cause.

M. Lamrock: Il est vrai que l'article 92 confie l'enseignement postsecondaire aux provinces. En tant qu'étudiant, j'en suis parfaitement conscient. Il n'en reste pas moins, que le gouvernement fédéral a des responsabilités en ce domaine et qu'il peut faire jouer son influence et faire admettre l'existence d'un droit à l'éducation.

La politique actuelle du gouvernement fédéral n'a guère renforcé sa position sur ce points. Des projets de lois comme le projet de loi C-20 ont réduit le pouvoir de dépenser qui lui était reconnu. Le gouvernement, notamment dans son rapport sur la prospérité du pays, parle de critères nationaux, parle de l'importance fondamentale de l'éducation et des responsabilités particulières que cela lui impose, mais ces déclarations cadrent mal avec la diminution de son rôle financier qui est, en fait, le plus important.

Mais, je pense que cette question peut servir de tremplin à l'idée, plus générale, d'une charte sociale. Beaucoup de gens sont favorables à l'accroissement des moyens consacrés à l'éducation, et ces personnes-là sont souvent également favorables aux mesures sociales, plus généralement, et à l'assurance-maladie pour tous les citoyens.

Au cours de l'élection de 1988, le premier ministre a déclaré que l'accord de libre-échange permettrait de renforcer l'ensemble de nos programmes sociaux et que c'est en partie pour cela qu'il voulait le conclure.

M. Reid: Mais le seul moyen de faire appliquer, dans le domaine de la santé, des critères nationaux, serait d'exercer des pressions financières en faisant jouer les dispositions de la Loi canadienne sur la santé.

M. Lamrock: Oui, il s'agit de savoir dans quelle mesure, de part et d'autre, on accepte de s'engager à défendre l'enseignement.

Les partis provinciaux doivent, dans tout cela, assumer leur part de responsabilité. Nous n'avons pas hésité à le leur dire et, en Colombie-Britannique, les étudiants ont décidé de protester contre l'insuffisance des crédits à l'enseignement postsecondaire en faisant tout, dans les circonscriptions où ils sont nombreux, pour faire battre les députés occupant un poste ministériel dans le gouvernement créditiste.

[*Text*]

So the question is, will both levels of government accede to what the people are saying, to actually put some teeth behind the words that say they believe in these values? If they are willing, then some gut level of government has to take the leadership. If the federal government is willing to affirm it, I believe there will be a groundswell of support that will put pressure on the provincial governments. But somebody has to start it.

• 1830

Mr. Atkinson (St. Catharines): To come at it from a different angle, you talk about the social charter and also entrenching the right to post-secondary funding. Are you willing to let judges have the ultimate say on what standards are to be set and what is to occur in terms of funding? When you start talking about the Constitution, that is the logical extension that you come to. I know what you are saying, and I can sense the frustration. But on this whole idea of the social charter, why are we going to leave it up to judges to make those decisions when they aren't elected, they aren't accountable, and they have legal training? Why do you advocate that we do that?

Mr. Lamrock: We would again challenge the committee to be creative. I don't come here as a constitutional lawyer. I don't come here knowing how to keep judges out of the system, how to ensure it's democratic in exact wording. That is not my role. In fact, if any Canadian who appears before this committee has to be able to give you the legalese to do it, then I dare say it would be a very brief and very short hearing.

The question comes back: how far are politicians willing to go to see these values? We don't quite accept the notion that, well, you know, these things cost money. All three parties know they cost money. We know the New Democratic Party knows they cost money. They have been talking about it for a longtime. That is not news to anyone. I guess in some ways the question comes back to you folks. How far are you willing to go, to back up these values?

Mr. Atkinson: I think I agree with you, and that is through being accountable and through the elections system, and that is why the idea of the social charter that is going to be interpreted by judges, the idea of post-secondary education funding... I know what you are saying, and I sense your frustration. It is not a matter for the Constitution. What about tying the funds once again specifically? That was done away with, I think, in 1977.

Mr. Lamrock: That's right.

Mr. Atkinson: What about tying the funds specifically that the federal government gives to post-secondary education, to health care, and then going on that? That was a matter that the provinces didn't want any more, and now the

[*Translation*]

Les deux paliers de gouvernement vont-ils décider, enfin, d'écouter les doléances de la population et de confirmer par des mesures concrètes leur attachement aux valeurs qu'ils affirment défendu. S'ils sont tous d'accord pour le faire, il va bien falloir que quelqu'un en prenne l'initiative. Si le gouvernement fédéral accepte de jouer ce rôle, le courant d'opinion publique suffira pour faire plier les provinces. Mais, il faut bien que quelqu'un amorce le mouvement.

M. Atkinson (St. Catharines): Abordons, si vous le voulez bien, la question sous un angle un petit peu différent. Vous avez évoqué l'idée d'une charte sociale et proposé d'enchâsser dans la Constitution le droit au financement de l'enseignement postsecondaire. Êtes-vous prêts à laisser aux juges le soin de fixer les critères applicables et les conditions de ce financement? C'est un peu la suite logique de vos propositions constitutionnelles. Je vous comprends et je saisis bien l'ampleur de vos préoccupations. Mais je ne pense pas qu'il faille, en ce qui concerne cette charte sociale, s'en remettre à des juges qui n'ont pas été élus et qui ne sont pas responsables devant les électeurs. Comment penser qu'on pourrait procéder ainsi?

M. Lamrock: Encore une fois, il appartiendra au comité de trouver les moyens. Je ne me prétends pas expert en droit constitutionnel, et je ne suis pas en mesure de dire comment maintenir tout cet édifice sur des bases démocratiques, sans avoir à s'en remettre aux juges. J'estime, d'ailleurs, que ce n'est pas mon rôle, et si vous obligiez les témoins qui comparaissent ici à vous fournir toutes les formules juridiques nécessaires, je pense que leurs interventions seraient vite terminées.

Mais revenons-en à l'autre question: le personnel politique acceptera-t-il de s'engager à défendre ces valeurs? On ne peut pas simplement répéter que tout cela va coûter beaucoup d'argent. Tous les partis savent pertinemment que cela coûtera de l'argent. Nous sommes bien placés pour savoir que le Parti néo-démocrate en est parfaitement conscient. Ils étudient ce dossier-là depuis longtemps. C'est dire que cela ne surprend personne. J'imagine qu'en définitive ce sera à vous de trouver la solution. Êtes-vous prêts à faire ce qu'il convient pour mettre en oeuvre les principes dont nous avons parlé tout à l'heure?

M. Atkinson: Je suis d'accord avec vous pour dire que ceux qui vont prendre les décisions en ce domaine devront en répondre devant les électeurs. C'est pourquoi l'idée de confier aux tribunaux l'interprétation de cette charte sociale, l'idée d'enchâsser dans la Constitution le régime de financement de l'enseignement postsecondaire... Je comprends fort bien votre sentiment, mais je ne vois pas très bien ce que cela a à faire avec la Constitution. Pourquoi ne pas plutôt essayer à nouveau de soumettre à certaines conditions l'engagement des ressources distribuées? Ce régime a, je pense, été supprimé en 1977.

M. Lamrock: Effectivement.

M. Atkinson: Pourquoi ne pas soumettre à un certain nombre de conditions l'octroi, par le gouvernement fédéral, de subventions à l'enseignement postsecondaire et à la santé? Les provinces ne voulaient plus d'un tel régime et,

[*Texte*]

funding is just given to them in block and they make the ultimate decision whether they want to use it for roads even, or whatever. We don't know where it goes after it is given to them. You can talk about cutting that particular funding, but aren't you talking more about tying it and saying exactly what that money is to be used for?

Mr. Lamrock: Well, that's a start, and we have been asking until we are blue in the face since the formation of the federation for accountability of those funds. It is certainly no revelation that we have come out in favour of it. Those on this committee who follow us will certainly know we have been asking for that a long time. No one has actually done anything about it.

If we are going to talk about the need for electoral accountability and how that should make all the economic decisions, the same would have to go for the economic union proposal. There is no doubt when people start talking about entrenching the flow of goods and services, and people start talking about tearing down trade barriers, that is just as much entrenching an economic vision, in fact, even more, because it doesn't come on any values. It doesn't come upon the shared values that Canadians have. Instead, it is simply a partisan economic agenda.

I find it ironic that we would hear that argument coming up when your party has proposed a system that would entrench their economic vision in the Constitution. Maybe that should be decided by the electorate.

Mr. Atkinson: Yes, and we could certainly get into a debate about that, except the original idea in 1867 was to create a free trade area. I will pass on to my colleague.

Mme Tardif (Charlesbourg): Tout à l'heure, le professeur McWhinney était avec nous. Je crois que vous étiez déjà dans la salle à ce moment-là. Le professeur McWhinney disait que, dans la Constitution, on doit mettre les choses vraiment importantes, les principes de base, et permettre à chacune des générations suivantes d'adapter cela à ses besoins. Êtes-vous vous êtes d'accord sur la position du professeur McWhinney?

Mr. Lamrock: The notion that we can adapt things according to our needs is something we will go along with, but right now the needs have been very much the same. We need that common set of values, we need that common set of beliefs in what it means to be a Canadian. Because that has been eroded is, I think, one of the big reasons why we are having this crisis of confidence now.

Mme Tardif: Donc, au fond, vous êtes d'accord sur cela.

Dans votre mémoire, vous dites que vous êtes contre un Conseil de la fédération. J'ai moi-même posé beaucoup de questions aux fonctionnaires à ce sujet. Je leur ai demandé ce que c'était exactement, parce que cela me faisait penser aux

[*Traduction*]

maintenant, le gouvernement fédéral leur accorde un financement global en leur laissant le soin de décider, en dernière analyse, à quoi l'argent va servir, que ce soit aux écoles ou aux réseaux routiers. Le gouvernement fédéral ne fait que leur verser l'argent, et après cela ne se préoccupe plus de son utilisation. Vous avez proposé que le gouvernement fédéral fasse jouer des pressions financières, mais il conviendrait peut-être plutôt de soumettre les subventions fédérales à un certain nombre de conditions et de prévoir, à l'avance, l'utilisation qui en sera faite.

M. Lamrock: C'est un début et, depuis la création de la fédération, nous n'avons cessé de réclamer qu'un contrôle strict soit exercé sur l'affectation des subventions fédérales. Nous n'avons pas changé d'avis sur ce point. Ceux d'entre vous qui s'intéressent à ce que nous sommes savent que nous sommes restés fermes sur ce point. Jusqu'ici, personne n'a donné suite à ce que nous réclamions.

Mais si l'on entend rendre les décideurs responsables devant les électeurs de l'emploi des subventions versées, nous pourrions peut-être envisager de faire de même en ce qui concerne l'union économique. Certains voudraient qu'on enchâsse la liberté de circulation des biens et des services, qu'on élimine toutes les entraves aux échanges. Cela, à mes yeux, ressemble beaucoup à l'enchâssement d'une vision économique, sauf que tout cela n'est pas fondé sur des valeurs dans lesquelles se reconnaissent l'ensemble des Canadiens. Il s'agit plutôt d'un projet économique lié aux idées d'un parti bien précis.

Je suis donc surpris de vous voir utiliser cet argument, étant donné que votre parti propose de faire enchâsser dans la Constitution sa propre vision économique. J'estime que cette décision appartiendrait plutôt aux électeurs.

M. Atkinson: Oui, et nous pourrions effectivement en discuter, sauf que l'idée d'une zone de libre-échange remonte tout de même à 1867. Je passe la parole à mon collègue.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): Professor McWhinney was with us a little earlier. I believe that you were already here. Professor McWhinney was saying that the Constitution should include only truly important things, fundamental principles, so that each succeeding generation might be in a position to adapt the text to the needs of the day. On this point, do you agree with Professor McWhinney?

M. Lamrock: Nous sommes d'accord sur cette idée de laisser à chaque génération la possibilité d'adapter la Constitution à ses besoins, mais les besoins actuels sont tout à fait évidents. Il nous faut nous entendre sur des valeurs communes, il nous faut nous entendre sur ce qu'est le Canada. Je dis cela parce que notre vision nationale est moins forte qu'elle ne l'était, et c'est, je pense, pour cela que nous subissons actuellement une véritable crise de confiance.

Mrs. Tardif: Then, you basically agree with that?

In your brief, you underline your opposition to a Council of the Federation. I myself have repeatedly questioned officials on that very point. I asked them what exactly they meant by this because it rather reminded me of those federal-

[*Text*]

rencontres fédérales-provinciales par sujet, rencontres qui ont déjà lieu. Effectivement, c'est cela. Si des élus provinciaux et fédéraux responsables de secteurs donnés, et donc responsables du développement de politiques face à la population et responsables également des finances publiques pour donner les services à la population, discutaient de ces questions-là et arrivaient à un consensus de 7/50, faisant de ce programme-là un programme national, est-ce que vous seriez d'accord?

• 1835

Mr. Lamrock: If there are elected people involved in the process instead of appointed people and if it is done in the front rooms instead of the back rooms, certainly we could see that process, as long a federal leadership isn't inhibited as being an acceptable way to start national programs.

Mme Tardif: C'est exactement l'endroit où je voulais qu'on s'arrête un peu. Je n'ai pas lu que le Conseil de la fédération devait être composé de gens nommés. On le présente comme formé de représentants provinciaux et fédéraux qui discutent à une table; quand il y a un consensus, on arrive à une conclusion, et cela peut devenir un programme national.

Pour moi, cela veut nécessairement dire des élus, qui sont responsables à la fois des politiques et des finances publiques. À mon sens, il doit y avoir un lien. Si on veut faire un programme national, il faut le financer. Si on ne met pas les deux éléments ensemble, il n'y a rien à faire. Est-ce que vous reverriez cette section de votre mémoire concernant le Conseil de la fédération en pensant qu'il pourrait être composé d'élus?

M. Lamrock: S'il est clair que les représentants seront élus, c'est très différent. Si le processus était ouvert aux Canadiens et aux Canadiennes, comme ils l'ont demandé, nous serions prêts à revoir notre position. Il faut que ce soit des gens élus.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): This is the end of the hearings for today. We will now adjourn until tomorrow at 9 a.m. Thank you for your very kind co-operation.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

provincial meetings they used to have on various issues. Well, that is indeed what it is. Suppose that provincial and federal leaders were to examine those issues and reach a 7/50 consensus to set up a national program, would you be in favour? I am talking, now, of decisions being made by policy makers, by people accountable for the disbursement of public funds.

M. Lamrock: Si les décisions sont prises par des gens qui ont été élus plutôt que par des gens qui ont été nommés à un poste, et si cela se fait en toute transparence, et non dans le cadre de je ne sais quelles tractations dont les milieux politiques ont le secret, je pense que nous serions d'accord, tant que le gouvernement fédéral n'abdique pas le rôle qui lui revient.

Mrs. Tardif: I wonder if we could dwell a while longer on that very issue. I was not aware that the Council of the Federation would be made up of appointees. I had been given to think that it would be a matter of getting provincial and federal representatives to sit down together and to talk, country-wide programs being determined by consensus.

To my mind, that sort of decision could only be taken by elected people accountable for the policies they set and for the spending of public funds. The two are linked in my mind. National programs have to be funded and you cannot have one without the other. Would you now reconsider that part of your brief dealing with the Council of the Federation, bearing in mind that it would most probably be made up of elected people?

Mr. Lamrock: The situation is entirely different if, indeed, everyone agrees that the council will be made up of elected members. If the process allows for the input of ordinary citizens, as Canadians seem to want, we are willing to reconsider our position. The council must be made up, however, of elected people.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Voilà qui marque la fin de la séance d'aujourd'hui. Les audiences reprendront demain à 9 heures. Je vous remercie de votre participation aux travaux du comité.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Committee for a Triple E Senate:

Bert Brown, Chairman.

From the Canadian Real Estate Association:

David Higgins, President Elect;

Gaylord Watkins, Special Constitutional Counsel;

Patricia Verge, Vice-President.

Individual:

Edward McWhinney, Professor, Simon Fraser University.

From the Canadian Federation of Students:

Kelly Lamrock, National Chairperson

Catherine Remus, Government Relations Officer.

TÉMOINS

Du Comité canadien pour un Sénat Triple E:

Bert Brown, président.

De l'Association canadienne de l'immeuble:

David Higgins, président élu;

Gaylord Watkins, avocat et constitutionnaliste;

Patricia Verge, vice-présidente.

À titre particulier:

Edward McWhinney, professeur, Université Simon Fraser.

De la Fédération canadienne des étudiants:

Kelly Lamrock, président national;

Catherine Remus, agent des relations gouvernementales.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 22
Tuesday, December 3, 1991
Joint Chairmen:
The Hon. Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 22
Le mardi 3 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24412—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen: The Hon. Gérald Beaudoin Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Consiglio Di Nino
Michael Kirby
Joan Neiman
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents: L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Consiglio Di Nino
Michael Kirby
Joan Neiman
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 3, 1991
(23)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 9:10 a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Joint Chairman, Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes; Gérald Beaudoin; Consiglio Di Nino; Michael Kirby; Joan Neiman; Donald Oliver and Peter Stollery.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Ken Atkinson; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Phillip Edmonston; Albina Guarnieri; Ken Hughes; Lynn Hunter; Wilton Littlechild; David MacDonald; Russell MacLellan; Howard McCurdy; Rob Nicholson; André Ouellet; Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Member present: Walter Van De Walle and Lorne Nystrom.

Witnesses: Individual: Philip Resnick, Professor, Department of Political Science, University of British Columbia. *From the Commission nationale des parents francophones:* Raymond Porrier, President; Paul Charbonneau, Director General and Armand Bédard, Director of Research and Training. *Individual:* Théodore Geraets, University of Ottawa.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:29 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 3 DÉCEMBRE 1991
(23)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 9 h 10, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Dorothy Dobbie (*coprésidente*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les hon. sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Consiglio Di Nino, Michael Kirby, Joan Neiman, Donald Oliver et Peter Stollery.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Ken Atkinson, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Rob Nicholson, André Ouellet, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autres députés présents: Walter Van De Walle et Lorne Nystrom.

Témoins: À titre particulier: Philip Resnick, professeur, Département de science politique, Université de la Colombie-Britannique. *De la Commission nationale des parents francophones:* Raymond Porrier, président; Paul Charbonneau, directeur général; Armand Bédard, directeur, Recherche et formation. *À titre particulier:* Théodore Geraets, Université d'Ottawa.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 29, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 3, 1991

• 0911

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Good morning, colleagues. We'll now call the meeting to order.

We will begin this this snowy, snowy morning in Ottawa, with all of the ice and sleet out there, with Mr. Philip Resnick. Mr. Resnick, welcome to the committee, good to have you here. I see you got through the snow and ice. It's a pleasure to have you with us. Please begin.

Professor Philip Resnick (Department of Political Science, University of British Columbia): Thank you very much. It was easier appearing in Victoria last March, I think, before an earlier committee than it is this morning. I will try to keep my comments to about 10 or 12 minutes, then leave the other half hour for discussion.

Last March I appeared before the Joint Parliamentary Committee on the Process for Amending the Constitution. Mine was one of a large number of briefs submitted to that committee arguing the case for a constituent assembly as the preferred route for getting to the bottom of our constitutional malaise.

I regret enormously that the Beaudoin-Edwards committee chose to ignore the many calls for a more democratic process. If I dare say so—and not in a morally superior tone—some of the problems that have dogged the federal government's current constitutional proposals since their release and even, I dare say, the work of your special joint committee, go back to this refusal.

Let me, however, turn to the substance of the current constitutional package and, as succinctly as possible, point to two or three positive features—there are one or two—and then to its far more significant shortcomings.

Yes, the acknowledgement of the need for aboriginal participation in constitutional deliberations and for a constitutionally recognized form of aboriginal self-government represents progress of a sort from 18 months ago.

Similarly, the principle of an elected Senate is potentially a step forward where Canadian federalism is concerned. I say this as someone living in western Canada who believes in the need for an Upper House that better represents the peripheral regions and smaller provinces. I would also add that Senate reform would allow elected senators, as opposed to the premiers, to articulate the regional principle at the national level. This would simultaneously then have a nationalizing influence on those interests.

Finally, though I must say I'm profoundly suspicious of the big business interests that seem to underlie the government's infatuation with economic union, I cannot oppose measures to remove barriers to trade and mobility within Canada. I am far less convinced that harmonizing economic policies and enhancing the overall federal power to manage the economic union is the right road to go, especially when the neo-conservative intentions of the current

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 3 décembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): Bonjour, chers collègues. La séance est ouverte.

En cette matinée de neige, de glace et de grésil, nous accueillons M. Philip Resnick. Je suis heureuse de voir que vous avez eu raison de la neige et de la glace, monsieur Resnick. Vous avez la parole.

M. Philip Resnick (professeur, Département de sciences politiques, Université de la Colombie-Britannique): Merci beaucoup, madame la présidente. Je dois dire qu'il avait été plus facile de me rendre devant notre comité à Victoria, en mars dernier. J'ai l'intention de m'adresser à vous pendant 10 ou 12 minutes, de façon à laisser environ une demi-heure pour la discussion.

En mars dernier, quand je me suis adressé au comité mixte sur le processus de modification de la Constitution, j'étais l'un des nombreux témoins qui considéraient que la tenue des assemblées constituantes serait la meilleure méthode pour aller au fond de notre malaise constitutionnel.

Je regrette énormément que le comité Beaudoin-Edwards ait décidé de faire fi des nombreux appels qui lui avaient été adressés en faveur d'un processus plus démocratique. Permettez-moi de dire, sans aucun esprit de supériorité morale, que certains des problèmes que connaissent les dernières propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, ainsi que votre comité spécial mixte, découlent de cette décision.

Cela dit, examinons maintenant les dernières propositions constitutionnelles, qui comportent deux ou trois éléments positifs, mais surtout des éléments négatifs beaucoup plus importants.

Certes, certains progrès ont été réalisés, au cours des 18 derniers mois, dans la mesure où l'on reconnaît maintenant que les autochtones doivent participer à la réforme constitutionnelle, et qu'il faut reconnaître dans la Constitution une forme d'autonomie gouvernementale autochtone.

De même, le principe d'un Sénat élu peut constituer un progrès pour le fédéralisme canadien. Cette opinion est celle d'un résident des provinces de l'Ouest qui estime que le Sénat se doit de mieux représenter les régions périphériques et les petites provinces. J'ajoute par ailleurs que l'élection des sénateurs leur permettrait de défendre les préoccupations régionales dans le cadre des instances nationales, ce que ne peuvent pas vraiment faire les premiers ministres provinciaux. De cette manière, les intérêts régionaux exerceraient une influence positive à l'échelle nationale.

Finalement, bien que les intérêts des grandes entreprises, qui semblent être la raison de l'engouement actuel du gouvernement pour l'union économique, suscitent chez moi une profonde méfiance, je ne peux m'opposer aux mesures visant à abolir les entraves au commerce et à la mobilité à l'intérieur de nos frontières. Je suis cependant loin d'être convaincu que l'harmonisation des politiques économiques et le renforcement des pouvoirs fédéraux en matière de gestion

[*Texte*]

government with regards to the role of the Bank of Canada or to an entrenched property clause are so blatant.

Let me, however, not be diverted from the main purpose of this brief, which is to zero in on questions of federal-provincial and, more particularly, Canada-Quebec relations. I shall do so using three rubrics: one, decentralization; two, the Council of the Federation; and three, the distinct society clause.

• 0915

Where decentalization is concerned, there is far too much of the spirit of Meech Lake hovering over this package. Why would the government, having accepted the principle of an elected Senate, continue to give the provincial governments the right to nominate judges to our highest court? Surely any checking function can be best performed by an elected Senate. Where in Canada outside Quebec is there evidence of a desire to shift labour market training to the provinces, or to give the provinces significantly greater power over immigration or culture, or to transfer the residual power over non-national matters, or to give them powers over wildlife conservation and preservation, soil and water conservation, and so on?

The problem, I fear, is deep-rooted. The current Conservative government, oblivious to an earlier tradition going all the way back to John A. Macdonald has lost all sense of the historical role of the central government for English Canada. The majority of English Canadians, from St. John's to Victoria, see themselves as Canadians first. They do not view the federal government as alien. On the contrary, it is the federal government that has been associated with key nation-building institutions and measures over time. If the price of keeping Quebec in Confederation is some wholesale whittling down of federal powers, the instinctive reaction of English-speaking Canadians, regardless of ethnic origin and even ideological allegiance, is to say no.

In the debate around Meech Lake there was considerable concern that the proposals would have built in annual federal-provincial conferences. That proposal has resurfaced in slightly revised form in the proposed Council of the Federation. Such a council would in fact open the door to endless bickering and debate. It would also give the provincial governments the very powers through this new third level of government that an elected Senate would otherwise serve to undercut.

The Conservatives, I fear, like the Bourbons of old, have learned nothing and forgotten nothing from the Meech Lake fiasco. The most important feature of the constitutional package, however, touches on the Canada-Quebec

[*Traduction*]

de l'union économique soit la bonne solution, surtout quand je constate les intentions néoconservatrices flagrantes du gouvernemnt actuel en ce qui concerne le rôle de la Banque du Canada et l'intégration à la Constitution du droit de propriété.

Quoi qu'il en soit, mon objectif essentiel n'est pas d'aborder l'union économique mais plutôt d'analyser en détail le problème des relations fédérales-provinciales, et surtout des relations entre le Canada et le Québec, ce que j'ai l'intention de faire en examinant à tour de rôle la décentralisation, le Conseil de la fédération, et la clause de la société distincte.

En ce qui concerne la décentralisation, l'ombre de l'accord du lac Meech plane de manière beaucoup trop écrasante sur ce projet constitutionnel. Pourquoi le gouvernement fédéral, après avoir accepté le principe d'un Sénat élu, veut-il toujours donner aux gouvernements provinciaux le droit de nommer les juges de la Cour suprême? S'il faut garantir un contrepoids à ce chapitre, il est évident que c'est le nouveau Sénat élu, qui sera le mieux à même de le faire. À part le Québec, y a-t-il une province quelconque qui réclame des pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre, l'élargissement considérable de ses pouvoirs en matière d'immigration et de culture, le transfert des pouvoirs résiduels sur les questions qui ne sont pas de portée nationale, ou la prise de contrôle des pouvoirs sur la préservation de la faune, du sol et des eaux?

Je crains qu'il ne s'agisse ici d'un problème fondamental. Faisant fi d'une tradition canadienne qui remonte à Sir John A. Macdonald, le gouvernement conservateur semble avoir complètement perdu de vue le rôle historique du gouvernement central pour le Canada anglais. La majeure partie des Anglo-Canadiens, de St. John's à Victoria, se considèrent d'abord comme des Canadiens. À leurs yeux, le gouvernement fédéral n'est pas un gouvernement étranger. Au contraire, ils estiment que c'est lui qui est à l'origine des principales mesures et institutions qui ont contribué au cours des années à forger la nation. Si le prix à payer pour conserver le Québec au sein de la Confédération est un abandon massif de pouvoirs fédéraux, les Canadiens d'expression anglaise, quel que soit leur origine ethnique ou leur idéologie, refuseront instinctivement de le payer.

L'un des éléments de l'accord du lac Meech qui avait suscité beaucoup d'inquiétude était la tenue obligatoire de conférences fédérales-provinciales annuelles. Cette proposition réapparaît aujourd'hui, sous une forme légèrement modifiée, avec l'idée d'un Conseil de la fédération. Cependant, un tel conseil ouvrirait la porte à des querelles et à des arguties interminables. Grâce à ce nouveau palier de gouvernement, qui serait le troisième, les gouvernements provinciaux arriveraient précisément à détenir les pouvoirs qu'un Sénat élu devrait servir à circonscrire.

Je crains que les Conservateurs, comme les Bourbons d'autrefois, n'aient rien appris et n'aient rien oublié du fiasco du lac Meech. Ce sont toutefois les dispositions concernant la relation Canada-Québec qui constituent l'aspect le plus

[*Text*]

relationship. If we are honest, we will admit that the real reason we seem to be engaged in an endless round of constitutional debates is that ours is a multinational federation in crisis. In this crucial respect we are closer as a federal state, *toutes proportions gardées*, to the problems of other multinational federations like Czechoslovakia, Yugoslavia or the Soviet Union, or ex-Soviet Union, than we are to federations like the United States, Australia or Germany.

Speaking for myself, I have no problem in recognizing Quebec as a nation in the sociological sense, with a history, culture, language and sense of identity significantly different from English-speaking Canada. I use the term "nation" advisedly, for I wish to stress to members of this committee that I do not equate nation with nation state. It does not follow, as the PQ or the Bloc québécois would argue, that because Quebec is a nation, it would do far better as a sovereign state.

Tout au contraire.

Yet I am also not blind, and I cannot support the distinct society phraseology in the current proposals for the simple reason that it fudges the real issue. Ever since the Quebec Liberal Party endorsed the Allaire report by better than two to one at their March convention, it has become crystal clear that Robert Bourassa, Gil Rémillard and other so-called federalists in Quebec mean something very different by federalism than do Canadians outside Quebec. The extensive list of powers—22 in all—that the Allaire report sought for Quebec's exclusive jurisdiction range from agriculture to communications, housing to social affairs, unemployment insurance to the environment. I think we have to take Allaire extremely seriously, for Allaire was symptomatic of a deeper tendency in Quebec society to press for as great a role for Quebec as possible with a corresponding reduction in that of Ottawa.

When English Canadians hear the term " distinct" society, therefore, they cannot but suspect that a much larger agenda lurks in the wings. Jean Paré, editor of *L'Actualité*, argues in a recent editorial:

> Le Québécois, sous le vocable de culture, [. . .] donne au mot culture son sens sociologique, presque allemand, pour qui la culture est tout.

Even the supposedly more careful delineation of distinct society in the current proposals as compared to Meech Lake will set the stage for further acrimonious debate over the meaning of the very word "culture". This would only be reinforced by Quebec's recourse to greater powers over labour market training, immigration and culture, and by the potential delegation of legislative powers to Quebec heralded in section 25, which I am tempted to call "Allaire on the installment plan".

[*Translation*]

important de ce projet de réforme. Soyons honnêtes et reconnaissons que la vraie raison pour laquelle nous n'arrivons pas à sortir de ces rondes interminables de négociations constitutionnelles est que nous vivons dans une fédération multinationale en crise. À cet égard crucial, les problèmes de notre fédération ressemblent plus, toute proportion gardée, à ce que connaissent les autres fédérations multinationales que sont la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie ou l'Union Soviétique, ou l'ex Union Soviétique, que des fédérations telles que les Etats-Unis, l'Australie ou l'Allemagne.

Je dois dire tout de suite que je n'ai aucun problème à reconnaître que le Québec est une nation, au sens sociologique, doté d'une histoire, d'une culture, d'une langue et d'une identité sensiblement différentes de celles du Canada d'expresion anglaise. Et c'est délibérément que je parle ici de «nation», car je tiens à souligner que nation n'équivaut pas à mes yeux à Etat national. Contrairement à ce qu'affirment le PQ et le Bloc québécois, le fait que le Québec soit une nation ne signifie aucunement qu'il s'en tirerait beaucoup mieux comme État souverain.

Tout au contraire.

Mais ne suis pas aveugle, et je ne saurais approuver la manière dont on se propose de reconnaître la société distincte, dans le projet actuel, pour la bonne et simple raison qu'elle ne résoud pas le problème de fond. Depuis l'adoption du Rapport Allaire par le Parti libéral du Québec, par une majorité de plus de deux contre un, lors de son congrès de mars, il est devenu parfaitement limpide que Robert Bourassa, Gilles Rémillard et les autres prétendus fédéralistes du Québec se font du fédéralisme une idée radicalement différente des Canadiens du reste du pays. La liste exhaustive des domaines—22 en tout—au sujet desquels le Comité Allaire réclame que le Québec détienne des pouvoirs exclusifs vont de l'agriculture aux communications, en passant par le logement, les affaires sociales, l'assurance-chômage et l'environnement. Je crois qu'il est extrêmement important de prendre au sérieux le Rapport Allaire, car c'est le symptôme d'une tendance plus profonde de la société québécoise qui veut étendre au maximum le rôle du Québec, et réduire en conséquence celui d'Ottawa.

De ce fait, quand le Canada anglais entend parler de «société distincte», il soupçonne à juste titre que cette idée cache un projet beaucoup plus vaste. Jean Paré, rédacteur en chef de *L'actualité*, affirmait récemment dans un éditorial que:

> For a Quebecer, the word culture... has a sociological meaning, close to the German meaning, in the sense that culture is everything.

Même si la clause de la société distincte figurant dans les propositions actuelles semble mieux circonscrite que dans l'accord du lac Meech, elle ouvrira la porte à d'autres débats acrimonieux sur le sens même du mot «culture». Cette tendance ne pourra être que renforcée par l'obtention par le Québec de pouvoirs étendus en matière de formation de la main-d'oeuvre, d'immigration et de culture, et par les possibilités de délégation de pouvoirs législatifs au Québec offertes par l'article 25, que je suis tenté d'appeler «de l'Allaire étapiste».

[*Texte*]

• 0920

Let me put things bluntly. English Canadians, as *The Globe and Mail*-CBC poll of November 4 suggests, remain profoundly suspicious and hostile to the distinct society clause. They suspect, rightly in my opinion, that it masks tacit recognition of special status for Quebec within the Canadian federation. It would allow Quebec to secure important and potentially expanding powers that no other province would have, even as Quebec MPs and ministers continue to play an all-important role in the government of the whole of Canada.

Quebec, I am convinced, is going to have to choose. It can have new powers, substantially more than the current federal proposals would allow, but on one condition. For every transfer of power to Quebec, there must be a corresponding reduction in the power of MPs, ministers and civil servants from Quebec where the rest of Canada is concerned. Quebec cannnot have its cake and eat it too.

This opens the door to a set of alternatives that the present proposals do not even hint at. One possibility is asymmetrical federalism, a sort of Monday, Wednesday and Friday arrangement where MPs from Canada outside of Quebec would make policy for all the areas in which Quebec had opted out, with Tuesday and Thursday, perhaps Saturday, being reserved for matters of common Canada-Quebec concern. The Cabinet would have to function on a similar basis.

A second possibility, which I argued for in a recent book called *Toward a Canada-Quebec Union*, is a looser confederal type arrangement. Where Canada outside Quebec is concerned, we would continue to have provincial and territorial governments and legislatures, with much the same powers as they currently enjoy.

There would be a government and a Parliament for English Canada in which Quebec would have no representation. In turn, Quebec would acquire most of the powers that the Allaire Report talks about, but in five or six crucial areas—foreign policy, defence, international trade, currency, citizenship, and, I personally would hope, the environment—there would be the understanding that we need an ongoing union. We would have to develop the political structures, both a Parliament and a government, to meet these ends.

Such an agenda, moving in such directions, would require a good deal of open public debate and a degree of democracy that I fear the present process sadly lacks. Here and there, in a few of the provinces—in my own province of British Columbia—there are hints that in the coming months we may actually be seeing experiments with a form of a provincial constituent assembly that could yet serve as a larger example.

Finally, if the current proposals were in fact to be put into effect, I would predict that within a matter of years or perhaps even months, it would begin to unravel as the very different English Canadian and québécois interpretations of

[*Traduction*]

Parlons franchement. Les Canadiens anglais, comme l'a montré le sondage du *Globe and Mail* et de la *CBC* du 4 novembre, restent profondément méfiants et hostiles à l'égard de la clause de la société distincte. Il soupçonnent, à juste titre, selon moi, que cette clause dissimule une reconnaissance tacite d'un statut spécial pour le Québec au sein de la Fédération canadienne. Elle permetttra au Québec d'obtenir des pouvoirs importants, et peut-être de plus en plus étendus, dont ne disposera aucune autre province, même si les députés et ministres du Québec continuent de jouer un rôle de premier plan au sein du gouvernement canadien.

Il va falloir que le Québec se décide, j'en suis convaincu. Il peut obtenir de nouveaux pouvoirs, et sensiblement plus étendus que ceux actuellement envisagés par les propositions fédérales, mais à une condition: qu'il y ait pour chaque transfert de pouvoir au Québec, une réduction correspondante du pouvoir des députés, des ministres et des fonctionnaires du Québec en ce qui concerne le reste du Canada. Le Québec ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Cela nous amène à envisager de nouvelles options qui ne sont même pas suggérées par les propositions actuelles. L'une d'entre elles serait un fédéralisme asymétrique, une sorte de système dans lequel les députés des autres provinces que le Québec prendraient, le lundi, le mercredi et le vendredi, des décisions dans tous les domaines au sujet desquels le Québec détient des pouvoirs exclusifs, le mardi, le jeudi et le samedi étant réservés aux préoccupations communes du Canada et du Québec. Le Cabinet devrait fonctionner de la même manière.

Autre possibilité, que j'ai exposée dans un livre récent intitulé *Toward a Canada-Quebec Union*, celle d'un accord confédéral assoupli. Pour ce qui est du Canada extérieur au Québec, il y aurait toujours des gouvernements et des assemblées législatives des provinces et des territoires, dotées de pouvoirs sensiblement identiques à ceux d'aujourd'hui.

Il y aurait un gouvernement et un Parlement du Canada anglais au sein desquels le Québec ne serait pas représenté. En revanche, le Québec obtiendrait la plupart des pouvoirs réclamés dans le rapport Allaire, mais dans cinq ou six domaines cruciaux—la politique étrangère, la défense, le commerce international, la monnaie, la citoyenneté et, je l'espère, l'environnement—on s'entendrait pour préserver l'union. Évidemment, cela exigerait que l'on adopte des structures politiques, c'est-à-dire un Parlement et un gouvernement, pour gérer ces responsabilités communes.

Pour s'engager dans cette voie, il faudrait bien sûr garantir des débats publics beaucoup plus ouverts, et un degré de démocratie beaucoup plus élevé que ne le permet le processus actuel. En entend parler ici ou là, dans quelques provinces—notamment en Colombie-Britannique—de la mise en place, durant les prochains mois, de certaines formes d'assemblées constituantes provinciales qui pourraient être des modèles pour une assemblée constituante nationale.

Finalement, si les propositions actuelles sont adoptées, je prévois qu'il ne faudra que quelques années, voire quelques mois, pour que le tissu constitutionnel commence à s'effilocher, car les Canadiens anglais et les Québécois auront

[*Text*]

the various clauses took hold. With deep conviction, therefore, I conclude by arguing that the constitutional proposals contained in *Shaping Canada's Future Together* not be adopted. Canadians and québécois, English, French, aboriginal, and those of other origins, require more creative thinking than the corridors of power here in Ottawa have witnessed in recent years. It is not too late to begin.

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you for your presentation, Professor Resnick. I have a number of questions and I will ask them very rapidly. Perhaps you can give me some brief responses.

You refer to the push for decentralization and you indicate that in the rest of Canada—which is an expression that I think is a more accurate description than the one you occasionally use, English Canada—that there is massive opposition to this. Is that opposition different when one looks at the premiers of each province and the people of these provinces? I get the impression that there's a distinct difference there.

Prof. Resnick: I agree with you. There is a distinct difference.

There was a poll last spring, another one of these *The Globe and Mail*-CBC polls, I think it was in April, which showed that a majority of opinion outside Quebec—perhaps that is a more neutral formula—were either content with the existing federal-provincial division of powers or, in a few cases, actually wanted the federal powers strengthened.

• 0925

In Quebec, that same poll showed a majority wanted, in fact, a significant transfer of power to the provincial level of government, basically the Province of Quebec.

On that key issue I think public opinion, majority opinion in English Canada, and majority of opinion in Quebec are in fact opposed. And that perhaps is at the whole crux of the federal-provincial division-of-powers issue.

Mr. Duhamel: You indicate, of course, that Quebec wants more power. In a former life I was a deputy minister of education. I attended a number of national conferences. I was always under the impression that every single province wanted more powers, provided they could finance those powers.

What is your reaction to that, because the implication that I draw from the comments that you made is that Quebec, in isolation, wants more powers? That has not been my experience. It has been completely contrary to what you have indicated.

Prof. Resnick: There is no question that provincial governments—and certainly in recent years and recent decades have pressed very hard for further powers—and as the senator to my side were saying, "and for further dollars", because powers without dollars doesn't mean very much.

[*Translation*]

des interprétations très différentes de ces dispositions. Voilà pourquoi je suis profondément convaincu qu'il ne faut pas adopter les proposiistions constitutionnelles figurant dans le document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada». Canadiens et Québécois, anglais et français, autochtones et membres des autres collectivités attendent que les instances politiques d'Ottawa leur soumettent des propositions plus originales que celles qui leur ont été offertes ces dernières années. Il n'est pas trop tard pour commencer.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Merci de votre exposé, professeur Resnick. Je voudrais vous poser rapidement plusieurs questions, en vous demandant d'y répondre assez brièvement.

En ce qui concerne la tendance à la décentralisation, vous dites que le reste du Canada—expression qui me semble plus exacte que celle que vous avez utilisée, le Canada anglais—s'y oppose massivement. Croyez-vous que l'opposition est la même en ce qui concerne la population des provinces et les premiers ministres provinciaux? J'ai l'impression que ce n'est pas du tout le cas.

M. Resnick: Je suis d'accord avec vous, il y a là un décalage évident.

Selon un sondage effectué au printemps dernier, en avril, si je ne me trompe, dans la série des sondages du *Globe and Mail* et de la *CBC*, la majeure partie de la population à l'extérieur du Québec—expression peut-être encore plus neutre—se disait satisfaite de la répartition actuelle des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, ou souhaitait en fait dans certains cas un renforcement des pouvoirs fédéraux.

En revanche, le même sondage montrait que la majorité de la population québécoise souhaitait un transfert important de pouvoirs au gouvernement provincial, c'est-à-dire à la province du Québec.

Sur cette question fondamentale, il y a une opposition évidente entre l'opinion majoritaire du Canada anglais et l'opinion majoritaire du Québec, et c'est probablement ce qui constitue le noeud gordien de la répartition des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement.

M. Duhamel: Vous dites que le Québec veut plus de pouvoirs. Avant de venir à Ottawa, j'étais sous-ministre provincial de l'éducation, ce qui m'a permis de participer à plusieurs conférences nationales et de constater que chaque province souhaitait toujours obtenir plus de pouvoirs, à condition qu'elles puissent les financer.

Vos déclarations semblent indiquer que c'est le Québec seul qui souhaite plus de pouvoirs, mais ce n'est pas ce que j'ai constaté. Qu'en pensez-vous? J'ai l'impression que ce que vous dites est complètement faux.

M. Resnick: Il est inconstestable que les gouvernements provinciaux réclament vigoureusement des pouvoirs élargis, depuis des années, voire des décennies. Ils réclament aussi, comme vient de le dire le sénateur qui est à côté de moi, «des dollars élargis», car obtenir de nouveaux pouvoirs sans ressources financières n'a pas beaucoup de valeur.

[*Texte*]

But I think it is also true—and here we are talking about public opinion, and not just about the provincial governments—there is evidence, I think, in the polling and everything else, in the last year or year and a half, in the post-Meech period, that public opinion in English-speaking Canada is coming more and more to feel... I am not saying they are arguing for a strengthened or a particular strengthened federal government, but there is certainly a feeling that we cannot continue down the road of some kind of wholesale whittling away of the powers of the federal government.

Here we are talking, I suppose, about the poll of national identification. There was a sense that for good or ill, and probably often for good—not always—the federal government does represent, in some sense, the national Government of Canada or certainly English-speaking Canada, or sees it that way.

I think public opinion, unlike many of the provincial politicians, several of whom, as you may have noticed, lost elections in recent time, has in fact turned in a more federal direction. In fact, the passage I didn't read from my brief, is that I think majority English Canadian opinion, or opinion in Canada outside Quebec, does identify in an important way with, heresy of heresies, the Trudeau vision of a strong federal government. The majority opinion in Quebec has an André Laurendeau, Daniel Johnson view of a two-nation type philosophy.

That is really, it seems to me, at the heart... Trudeau's vision was very good, except it works for English Canada; I don't think it worked very well for English Canada in Quebec.

Mr. Duhamel: I have one final point. Over the years the provinces have acquired more powers. So have many other groups. I refer to women, for example, and aboriginal peoples. Yet the world has not changed, according to a whole lot of people, terribly significantly in terms of the quality of governments, although one could argue that. In other words we still are governed. We still need to make decisions. There are more people who are included.

Let's assume for a moment that Quebec did have more powers than it has now. How would that adversely affect the rest of Canada? Very briefly, because I want to make sure that Senator Kirby gets a chance to follow up.

Prof. Resnick: I have no objection to Quebec having more powers. The point I am making, and I really do think this is the bottom line if you really want to take that 63% opposed to the distinct society clause apart... The feeling, I think, is Quebec wants to have it both ways. The sense there is if Quebec is going to acquire full control, let us say, over culture, for the sake of argument, or broadcasting, or communication, very good, but the idea of having ministers from Quebec in charge of those very portfolios for the rest of Canada while Quebec is no longer bound is illogical.

[*Traduction*]

Parlons cependant de l'opinion publique, et non pas seulement des gouvernements provinciaux. Il me semble évident, et ce ne sont pas seulement les sondages qui le montrent, que l'opinion publique du Canada d'expression anglaise estime de plus en plus, depuis un an et demi, c'est-à-dire depuis l'échec de l'Accord du lac Meech... Je ne veux pas dire qu'elle réclame un renforcement spécifique du gouvernement fédéral, mais il me paraît incontestable qu'elle a le sentiment que l'érosion massive des pouvoirs du gouvernement fédéral ne peut pas continuer.

Cela nous ramène d'ailleurs, je pense, à la question de l'identité nationale. On a le sentiment que, pour le meilleur et pour le pire, mais probablement souvent pour le meilleur—pas toujours—le gouvernement fédéral représente pour le reste du Canada un vrai gouvernement national.

Je crois en fait que l'opinion publique, qui se distingue en cela de nombreux politiciens provinciaux, dont plusieurs ont récemment perdu leurs élections, vous l'avez sans doute constaté, vient de s'orienter dans une voie nettement plus fédéraliste. Il y a en fait un passage de mon mémoire que je ne vous ai pas lu dans lequel j'affirme que l'opinion majoritaire du Canada anglais, ou du Canada extérieur au Québec, partage incontestablement, hérésie suprême, la thèse Trudeau d'un gouvernement fédéral fort. Par contre, l'opinion majoritaire du Québec reflète davantage la thèse des deux nations d'un André Laurendeau ou d'un Daniel Johnson.

À mes yeux, cela constitue le coeur du problème. La thèse Trudeau était très bonne, mais le problème est qu'elle était très bonne pour le Canada anglais et pas pour le Québec.

M. Duhamel: Dernière question. Au cours des années, les provinces ont obtenu davantage de pouvoirs, mais beaucoup d'autres groupes aussi, par exemple les femmes et les autochtones. Pourtant, nombreux sont les Canadiens qui estiment que cela n'a pas changé grand-chose en ce qui concerne la qualité des gouvernements, bien que cela puisse être sujet à débat. Quoi qu'il en soit, nous devons toujours être gouvernés, il faut toujours que quelqu'un prenne des décisions, mais les citoyens sont plus nombreux à y participer.

Supposons un instant que le Québec détienne plus de pouvoirs qu'actuellement. En quoi cela serait-il négatif pour le reste du Canada? Je vous invite à répondre brièvement car je tiens à entendre votre débat avec le sénateur Kirby, qui me suivra.

M. Resnick: Je n'ai aucune objection à ce que le Québec obtienne plus de pouvoirs. Mon argument est que vous ne pouvez pas ignorer que 63 p. 100 des Canadiens sont opposés à la clause de la société distincte. En fait, j'ai le sentiment que le Québec veut gagner sur tous les tableaux. Je n'ai rien contre le fait que le Québec acquière des pouvoirs exclusifs sur la culture, sur la radiodiffusion ou sur les communications, par exemple, mais j'ai le sentiment que la population trouverait illogique que ce soient des ministres du Québec qui soient alors responsables de ces mêmes portefeuilles pour le reste du Canada, alors que le Québec ne serait plus lié par leurs décisions.

[*Text*]

I think that is at the heart, again. I point out that I don't think enough discussion has focused on section 25 of these proposals, which would allow delegation, without any constitutional amendment or the approval of other provinces, by the federal Parliament to a particular province—guess which one—of various powers. Potentially we can read bits and pieces of the Allaire Report into that section. I think that is the sort of argument or process that many in English Canada would resist.

Senator Kirby (South Shore): I wonder if I might make two comments and ask you two questions sort of as a package.

The first is, having attended every First Ministers conference on the Constitution since before Victoria, I think your reading of current opinion polls and current history is a little wrong, frankly, on two grounds. First, you seemed to make the observation that the view outside of Quebec in favour of a strong national government, or a strong central government, is new among people.

• 0930

The fact is that the polls on that issue have not changed significantly over the last 20 years. Neither has the demand by provinces, from coast to coast, for increased powers for themselves. A minute ago your words were, "Quebec wants to have it both ways". It seems to me that that's been a traditional position, not just for Quebec, but for every province across the country. I say that as someone whose first round of constitutional conferences was as a provincial deputy minister, not as a federal one.

So it seems to me that you're reading a lot more into current positions and current polls and not looking at things in a proper historical perspective. I'd like you to comment on that and one other thing.

In your report, you do an interesting leap of logic. You talk about your willingness to recognize Quebec as a nation in a sociological sense, with a history, culture, language, and sense of identity significantly different from the rest of the country. You then go on to use the Allaire report as an illustration of the fact that in some sense there is a hidden agenda in this.

Again, I ask you, since you are a political scientist and presumably have looked at Canadian political history... Every one of us around this table could give you illustrations of cases in which our parties have supported positions very strongly when we were in government as a party, positions that the party has not ended up supporting as a government.

I have great difficulty with a lot of your argument, which is based, I think, on a false leap of logic, which is to go from the assumption that a party position taken by the Quebec Liberal Party, I admit, automatically by definition represents the government position and represents the government position as a hidden objective.

[*Translation*]

C'est cela le coeur du problème. Voilà pourquoi j'affirme dans mon mémoire que l'on n'a pas, selon moi, examiné de manière assez attentive la 25e proposition du gouvernement, qui permettrait au Parlement fédéral de déléguer certains pouvoirs législatifs à une province donnée sans qu'il soit nécessaire de modifier la Constitution ou d'obtenir l'approbation des autres provinces. Si on lit entre les lignes, on voit dans cette proposition certains éléments du Rapport Allaire. À mon avis, le Canada anglais s'opposera vigoureusement à ce genre de processus.

Le sénateur Kirby (South Shore): Si vous me le permettez, je voudrais faire deux remarques, puis vous poser deux questions.

Tout d'abord, ayant assisté à toutes les conférences constitutionnelles des premiers ministres depuis Victoria, et même avant, je crois que votre interprétation des sondages d'opinion actuels est fausse, pour deux raisons. Premièrement, vous semblez dire que le fait que l'opinion publique à l'extérieur du Québec soit favorable à un gouvernement national fort, ou à un gouvernement central fort, constitue une nouveauté.

En réalité, les sondages n'ont pas changé de manière importante à ce sujet depuis 20 ans. Et c'est la même chose en ce qui concerne le fait que les provinces, quelles qu'elles soient, réclament plus de pouvoirs. Vous avez dit il y a un instant que «le Québec veut gagner sur tous les tableaux». Mais voyons, vous exprimez là une position traditionnelle de toutes les provinces et pas seulement du Québec. Et sachez que cette opinion vient de quelqu'un qui a participé à sa première série de conférences constitutionnelles à titre de sous-ministre provincial, pas fédéral.

J'ai donc le sentiment que votre interprétation des derniers sondages n'est pas conforme à l'évolution historique. Je voudrais avoir votre avis là-dessus.

En outre, je perçois un certain illogisme dans ce que vous dites. Vous affirmez en effet que vous êtes prêt à reconnaître le Québec comme nation, au sens sociologique, dotée d'une histoire, d'une culture, d'une langue et d'une identité sensiblement différentes de celles du reste du pays. Cependant, vous utilisez ensuite le Rapport Allaire pour illustrer le fait qu'il y aurait dans les propositions constitutionnelles des objectifs cachés.

Comme vous êtes un politologue et que vous avez étudié l'histoire politique du Canada, je suis obligé de vous interroger là-dessus. Toutes les personnes présentes autour de cette table peuvent vous donner des exemples de circonstances dans lesquelles nos partis ont pris certaines positions très fermes, en tant que partis, sans qu'elles soient nécessairement reprises par leurs représentants au sein du gouvernement.

J'ai donc beaucoup de difficulté à accepter votre argument, qui est à mon sens illogique, selon lequel les positions adoptées par le parti libéral du Québec représenteraient automatiquement et par définition les positions du gouvernement libéral du Québec.

[*Texte*]

Frankly, there are dozens of examples in history where political wings, if you want, of parties in power have taken positions at national and provincial conventions that have not turned out to be followed by the party or even to be government policy.

So I'm concerned, because I think a lot of your arguments merely reflect what's been true in this country for 20 years. I presume if we had had public opinion polls before 1970, we could establish that things hadn't changed a lot in 30 or 40 years. I find the language and tone of your argument, particularly from page 7 on, to be out of touch with what is historical reality and, therefore, somewhat exaggerated.

I'd be quite happy to have you comment on that.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Senator Kirby.

A brief answer, Professor Resnick, before we turn to the NDP.

Prof. Resnick: I'll be brief.

I quite agree with the senator. The federal-provincial conflict is not new. To that degree, we can go back many decades. The identification of most Canadians with the federal level is also not something of the last 18 months. I think there's a history going back to the 19th century on that. So we're quite agreed on that one.

Yes, I agree with you that positions taken even officially by a party in power at one level or another do not necessarily bind the government of that same persuasion. However, the Allaire report and the whole debate, which took place quite recently—we're talking about last March—by the Quebec Liberal Party, did suggest a very significant shift, it seemed to me, in what is not only the ruling party in Quebec but also the one party that is supposed to be the federalist party of the two—the Parti québécois being the other—at the provincial level.

I say in the brief that we accept that these 22 powers were a bargaining ploy and they were never expecting more than half. The point is that the trend, the direction, the spirit, *l'esprit* of that document was very much in the direction of significant transfers of powers to Quebec.

A few weeks ago Mr. Gil Rémillard was telling this committee and telling the government to go back to the starting boards and start all over again. There are many in the Quebec Liberal Party, and I think that includes the current intergovernmental affairs minister for that province, who really do want many of the powers of the Allaire report.

If, for the sake of argument, this document were to be adopted, I do stand by my parting prediction, that we'll be back to old wrangles within a matter of months, if not years. Quebec will be pushing for more powers and English Canadians will be saying, "just a second; we thought we'd settled this".

[*Traduction*]

Il y a en fait des douzaines d'exemples, dans notre histoire, où les ailes politiques des partis au pouvoir ont pris certaines positions, dans leurs congrès nationaux ou provinciaux, qui ne sont pas nécessairement devenues les politiques officielles de leurs représentants au gouvernement.

Tout cela m'inquiète car je crois que ce que vous considérez comme un changement d'opinion de la part de la population n'en est pas vraiment un par rapport à l'évolution des 20 dernières années. Et si nous avions eu des sondages d'opinion avant 1970, nous pourrions probablement montrer que les choses n'ont pas changé beaucoup à ce chapître depuis 30 ou 40 ans. Voilà pourquoi j'estime que votre argumentation, notamment à partir de la page 7, n'est pas conforme à la réalité historique, et par conséquent relativement exagérée.

Que pensez-vous de tout cela?

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, sénateur Kirby.

Pouvez-vous répondre brièvement, professeur Resnick, avant que nous ne donnions la parole aux représentants du NPD?

M. Resnick: Je serai bref.

Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur quand il dit que le conflit fédéral-provincial n'est pas nouveau. C'est vrai, il est vieux de plusieurs décennies. De même, le fait que la plupart des Canadiens s'identifient à leur gouvernement fédéral n'est pas quelque chose qui s'est produit durant les 18 derniers mois. On retrouve la même chose aux diverses étapes de notre histoire, jusqu'au 19e siècle. Nous sommes donc d'accord là-dessus.

Vous avez également raison de dire que les positions officielles que peuvent adopter les partis en congrès ne sont pas nécessairement celles qu'ils adoptent lorsqu'ils forment le gouvernement. Cependant, tout le débat qui a entouré le Rapport Allaire, lequel est très récent, puisqu'il remonte à mars dernier, permet de penser que le parti libéral vient d'opérer un glissement très important, d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement ici du parti au pouvoir dans la province mais aussi du seul parti qui est sensé y défendre les thèses fédéralistes, le parti québécois défendant les thèses opposées.

Je dis bien dans mon mémoire que nous reconnaissons que ces 22 pouvoirs réclamés dans le Rapport Allaire constitue une base de négociation et que les auteurs du rapport ne pouvaient probablement pas s'attendre à en obtenir plus que la moitié. Il n'en demeure pas moins que la tendance, le fil conducteur, l'esprit de ce document reflète incontestablement l'idée d'un transfert important de pouvoirs au Québec.

Il y a quelques semaines, M. Gil Rémillard disait à votre comité et au gouvernement de retourner à leurs planches de travail pour tout reprendre à zéro. J'estime qu'il y a beaucoup de gens dans le parti libéral du Québec, notamment le ministre actuel des affaires intergouvernementales de cette province, qui veulent vraiment bon nombre des pouvoirs réclamés dans le Rapport Allaire.

Si les propositions fédérales étaient adoptées, je n'hésite pas à prévoir que nous ne tarderions pas à voir réapparaître nos vieilles querelles, en quelques mois ou en quelques années. Le Québec réclamera à nouveau d'autres pouvoirs, et les Canadiens anglais diront: «mais nous pensions que tout cela avait été réglé».

[*Text*]

My argument is that it's probably time to get to the bottom of these two conflicting sociological majorities and recognize that we're going to have to end up with a different and probably a looser arrangement between Canada and Quebec. But it will be an arrangement nonetheless, not two separate countries. That's for sure.

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): I'd like to join in welcoming Professor Resnick. I find myself obviously in agreement with your analysis of some of the woes that have befallen the Constitution-making process since Meech. I think we're now trying to pull it out of the fire. We've got a very short timeframe in which to do it. You are a political scientist. We are politicians. Therefore, we are actors in this. Also, politics is the art of the possible.

• 0935

I see some contradictions in your statements this morning. You recognize—and I think it's a rather radical idea for most Canadians—a multinational federation. That is what we are, and yet the contradiction I see is your unwillingness to recognize "distinct society" in the government's proposals. How can we have a multinational federation when we cannot recognize a distinct society, or distinct societies—the aboriginal peoples, Quebec?

My question, though, is about the distinct society clause allowing Quebec to take on new powers. That's where your concern is. Do you not believe that section 31 of the Charter of Rights protects against unilateral extension of powers?

Prof. Resnick: I might say there's a contradiction. I believe very firmly in the notion of nations, and sociological nations at that, and I don't believe there are just two. I think we've got to go beyond the two founding nations approach. We can call it two plus, or we can call it three. There's a limit, I suppose, but obviously aboriginal peoples must also be seen as, in a sense, a sociological nation.

The advantage of talking in terms of nations over talking in terms of distinct societies is that it is coming a lot closer, it seems to me, to what the historical claims and grievances are and to the type of recognition in terms of status that is involved. Again, without false analogies, I don't think we're in the same predicament—and I hope we never find ourselves there—as some of the east European splintering multinational federations are. They too are faced with this real dilemma: how does one have multiple nationalities in areas, which for a longer or shorter period of time have been governed under one rubric of a nation state, staying together, particularly in some kind of more democratic context? We are seeing the complete falling apart of at least two of them, and Czechoslovakia is also a very vulnerable one. In that sense, I really do think we've got to be seeing those, alas, as a little closer to our dilemma than the stable, homogeneous ones.

[*Translation*]

Mon argument est que l'heure est probablement venue d'aller vraiment au fond du problème que posent ces deux majorités sociologiques conflictuelles, et de reconnaître que nous allons devoir trouver un arrangement différent, et probablement beaucoup plus souple, entre le Canada et le Québec. Mais ce sera quand même un arrangement, et non pas deux pays distincts.

Mme Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Je vous souhaite la bienvenue, professeur Resnick. Je partage évidemment votre analyse sur les difficultés que nous connaissons, au plan constitutionnel, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech. Notre problème est maintenant d'essayer d'en sortir. Or, nous avons fort peu de temps pour trouver une solution. Comme vous êtes un politicologue et que nous sommes des politiciens, nous sommes tous des acteurs sur cette scène, et nous savons que la politique est l'art du possible.

Je perçois certaines contradictions dans votre argumentation. Vous reconnaissez l'existence au Canada d'une fédération multinationale, ce qui serait une idée assez révolutionnaire pour la plupart des Canadiens. Cependant, vous refusez ensuite de reconnaître la «société distincte» proposée par le gouvernement. Comment peut-on avoir une fédération multinationale si on ne peut pas reconnaître l'existence d'une société distincte, ou même de plusieurs, par exemple des autochtones du Québec?

Vous dites craindre que la clause de la société distincte ne permette au Québec d'assumer de nouvaux pouvoirs. Ne croyez-vous pas cependant que l'article 31 de la Charte des droits nous protège contre tout élargissement unilatéral des pouvoirs?

M. Resnick: Il n'y a pas nécessairement de contradiction dans ce que je dis. Je crois fermement à la thèse des nations, des nations sociologiques, et je ne crois pas qu'il n'y en ait que deux au Canada. Je crois qu'il faut aller au-delà de la thèse des deux nations fondatrices. Il y a sans doute une limite au nombre de nations que l'on peut reconnaître, mais je suis convaincu qu'il y en a au moins trois, les peuples autochtones constituant évidemment la troisième, au sens sociologique.

L'avantage de la thèse des nations, par rapport à celle des sociétés distinctes, est qu'elle nous permet de beaucoup mieux tenir compte des revendications et griefs historiques des groupes concernés, et d'accorder à ces derniers le statut approprié. Je ne crois pas que nous soyons dans la même impasse, et j'espère que nous n'y aboutirons jamais, que certaines des fédérations multinationales d'Europe de l'Est qui sont en train d'éclater. Ces fédérations font également face à un véritable dilemme: comment faire en sorte que des nationalités multiples qui ont été gouvernées pendant une période plus ou moins longue par un État-nation puissent rester ensemble dans un contexte plus démocratique? Nous assistons actuellement à l'effondrement complet d'au moins deux d'entre elles, et la Tchéquoslovaquie est aussi très vulnérable. En ce sens, je pense vraiment que notre dilemme ressemble plus au leur qu'à celui d'autres fédérations, plus stables et plus homogènes.

[*Texte*]

I do think nations is a better way of dealing with it than distinct societies, but I think the quid pro quo... Again, I stand to be corrected, but I really think it's important that it be said: my reading of opinion in English-speaking Canada—for whom, indeed, the notion of Quebec as a nation is a new one and the corresponding notion of English Canada as a nation, or whatever it's going to be called, is even newer... I think the real resistance to the distinct society is this notion that somehow power... Behind distinct societies do lie powers, and if we're going to be talking about powers, then there has to be some kind of reciprocity and there has to be some understanding that Quebec cannot continue to have the same role, where the rest of Canada is concerned, if it is going to be given three, five, eight, or ten powers.

On your final point, section 31, one can argue that in the end the letter of the law will be able to protect or impede any such moves. I am afraid I'm too much a student of Montesquieu and too much a political scientist, and not, perhaps, a constitutional lawyer, to take the letter of the law as seriously as I take the spirit. I really look to the underlying spirit of institutions, and my reading of Canadian politics and Quebec politics in the last decades, and even earlier, is that we are faced with powerful forces such as nationalism that are not going to be content with just the legal terms of section 31 or anything else, that the underlying majority sentiment in Quebec, expressed across the boards, is in the direction of a significantly more autonomous relationship vis-à-vis the rest of Canada. So I don't think any short-gap measure, such as distinct societies, is really going to resolve it. I am convinced that talking about nations will get us further than disguising things under a term that I'm afraid is going to mean rather different things in English Canada and in Quebec.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I just want to pursue the idea of talking about nations. I'm not sure if that kind of radical special status would go down very well in the rest of the country either. If you talk about two different nations in this country, we are more than a binational country, as you said. We are more than two founding peoples. We had several nations of aboriginal people to begin with, plus a real multicultural mix in the country as well.

If you don't think the distinct society will sell very well according to polls, how would a more radical division of powers, where Quebec has a real special status, in the nation sense of special status, sell in the rest of the country?

• 0940

Prof. Resnick: In the short run, I don't think you're going to get enthusiastic applause in Vancouver, or in Saskatoon for that matter either. I have tried this argument out in a number of public forums, in particular out west, and

[*Traduction*]

Je crois qu'il est préférable de régler ces questions en parlant de nation plutôt que de société distincte, mais il faut que ce soit donnant-donnant. On pourra me corriger si je me trompe, mais il me paraît important de revenir à ce que pense l'opinion publique du Canada anglais, pour qui la notion de Québec comme nation est nouvelle, et la notion correspondante du Canada anglais comme nation parallèle, si on veut bien l'appeler ainsi, l'est sans doute encore plus. L'écueil sur lequel bute la société distincte est que l'on y voit en filigrane des pouvoirs supplémentaires. Derrière société distincte, il y a pouvoirs et, si on commence à parler de pouvoirs, il faut qu'il y ait réciprocité, c'est-à-dire qu'il doit être bien entendu que le Québec ne peut continuer à jouer le même rôle, par rapport au reste du Canada, s'il détient trois, cinq, huit ou dix pouvoirs supplémentaires.

En ce qui concerne votre dernier argument, sur l'article 31, on peut penser qu'un texte de loi peut nous protéger contre une telle évolution, mais je dois vous dire que j'ai trop étudié Montesquieu, et je suis trop politologue, et peut-être pas assez constitutionnaliste, pour accorder plus d'importance à la lettre de la loi qu'à son esprit. Voilà pourquoi je me fonde avant tout sur l'esprit des lois et, si j'analyse l'évolution de la politique canadienne et québécoise depuis plusieurs décennies, je constate que nous sommes confrontés à certaines forces puissantes, comme le nationalisme, où l'évolution ne va certainement pas être arrêtée par le simple texte d'un article 31. Autrement dit, le sentiment majoritaire du Québec, qui s'exprime partout, va dans le sens d'une relation sensiblement plus autonome par rapport au reste du Canada, et je ne pense pas qu'une mesure ponctuelle comme la reconnaissance de la société distincte puisse y faire quoi que ce soit. Je suis convaincu que nous réussirons beaucoup mieux si nous acceptons de parler de nations, en évitant d'avoir recours à des paravents sémantiques qui seront interprétés de manière très différente au Canada anglais et au Québec.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je voudrais revenir sur votre idée de nations. Je ne suis pas non plus convaincu que le genre de statut spécial radicalement différent qui en résulte puisse être facilement accepté dans le reste du pays. Si vous dites qu'il faut reconnaître l'existence de deux nations différentes au Canada, on vous répondra qu'il y a bien plus de deux nations à prendre en considération. Il n'y pas ici que deux peuples fondateurs. Il y avait au moins plusieurs nations autochtones avant l'arrivée des Anglais et des Français, et il y a maintenant aussi un grand nombre de groupes multiculturels différents.

Si vous concluez des sondages que le reste du pays ne pourra pas accepter la société distincte, commen pouvez-vous croire qu'il pourra accepter une répartition encore plus radicale des pouvoirs, c'est-à-dire l'octroi d'un statut vraiment spécial au Québec, d'un statut national?

M. Resnick: Dans l'immédiat, je ne pense pas non plus que l'idée sera accueillie avec enthousiasme à Vancouver ou à Saskatoon, par exemple. J'ai déjà présenté cet argument à plusieurs tribunes publiques, surtout dans l'Ouest, et je puis

[*Text*]

when the association is made between powers for Quebec and the current role Quebec plays within the federal system there is a very different attitude. If the implication of special status is dimunition in the powers of Quebec for the rest of Canada, I have seen heads go like that in large numbers in audiences that would otherwise say, no way.

That doesn't mean it's going to be an easy sell. The argument was made back in Meech Lake, if people were not prepared to buy "distinct society", why are they going to buy something even more radical sounding than the notion of Quebec as a nation? I think there's also an increasing sense in the rest of Canada that not only have we had this going on for 30 years, and constitutional debates for at least 3 or 4 with ever more a sense of pessimism about its coming to a conclusion, but that in important ways Quebec is different. Just as Quebec wants so much to reclaim various powers and be able to control its own agenda, I believe we are beginning to see, for the first time, a mood in English-speaking Canada that says, well, maybe we should actually get control over our agenda as well. It's in our interest to some degree also to have a looser, more confederal or condominium—whatever you want to call it—type of relationship with Quebec than we have had.

The problem is that these options have not really been debated until now. I think only in the last six months are we beginning to see some discussion of asymmetrical federalism, a confederal type of arrangement, as possible alternatives to either the existing federal system on the one hand, or the two nation states, with all the implications I fear that would bring, on the other.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Welcome, Mr. Resnick, from British Columbia. I am also from British Columbia, so I took great pleasure in hearing your brief.

Are you in favour of the equal Senate versus the effective Senate? Do you have a strong feeling?

Prof. Resnick: The triple-E, is that what you're asking me about?

Mr. Worthy: Yes.

Prof. Resnick: I do not favour the triple-E Senate, because I think we have to take population, to a modest degree, into account. I think in the end probably a ratio something like the German Bundesrat would not be bad. In other words, the larger provinces—Ontario and Quebec—would have a somewhat larger... Middle size provinces, like British Columbia and Alberta, might have half as many, and then the smaller provinces might have perhaps something like six.

Another proposal that I was very comfortable with, was the one in the Macdonald Commission Report, volume 3, back in 1986 I think it was, which again had differential membership in this upper House. Certainly the smaller provinces would still be doing better, relatively speaking, than they are doing under the present arrangement. I think, to be honest, if the Senate is to be effective, it cannot be equal. If it's going to be equal, I have real doubts as to how much real

[*Translation*]

vous dire que je suscite beaucoup d'étonnement quand je fais une distinction entre les pouvoirs supplémentaires que pourrait obtenir le Québec et le rôle que joue actuellement la province au sein du système fédéral. Quand je dis que l'octroi d'un statut spécial au Québec doit correspondre à une réduction des pouvoirs du Québec sur le reste du Canada, je vois que cela suscite plus d'intérêt dans le public que l'idée d'un statut spécial sans contrepartie.

Cela ne veut pas dire que l'idée sera facile à faire accepter. Vous me demandez si les gens qui n'étaient pas prêts à accepter la société distincte de l'Accord du lac Meech seraient aujourd'hui prêts à accepter quelque chose d'encore plus radical que l'idée de la nation du Québec. Mais le Canada a de plus en plus le sentiment que le Québec est différent, à bien des égards importants. Or, le débat dure depuis 30 ans, et les trois ou quatre dernières années ont rendu la population encore plus pessimiste quant aux chances de succès. Tout comme le Québec réclame de plus en plus vigoureusement certains pouvoirs, je crois que nous commencons à voir apparaître au Canada anglais, pour la première fois, l'idée que les anglophones devraient également prendre la maîtrise de leurs propres intérêts. Autrement dit, il est également dans notre intérêt, dans une certaine mesure, d'avoir une relation plus souple, ou plus confédérale, avec le Québec.

Le problème est que ces options n'ont jamais été sérieusement discutées jusqu'à présent. Il n'y a que depuis six mois que l'on commence à voir apparaître un débat sur une forme de fédéralisme asymétrique, sur un arrangement de type confédéral, qui constituerait une option aussi bien au régime fédéral existant qu'à celui des deux nations avec, doutes les conséquences que cela implique.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Resnick. Vous venez de la Colombie-Britannique, tout comme moi. Votre mémoire m'a beaucoup intéressé.

Êtes-vous en faveur d'un Sénat égal plutôt que d'un Sénat efficace? Avez-vous une préférence marquée?

M. Resnick: Vous voulez savoir ce que je pense du Sénat triple-E?

M. Worthy: Oui.

M. Resnick: Je ne suis pas en faveur du Sénat triple-E car je pense qu'il faut assurer, dans une certaine mesure, une représentation en fonction de la population. Il devrait être possible d'adopter un système ressemblant plus ou moins à celui du Bundesrat allemand. Autrement dit, les grandes provinces, comme l'Ontario et le Québec, auraient un nombre de sénateurs relativement plus élevés. Les provinces moyennes, comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, pourraient en avoir la moitié, et les petites, quelque chose comme six ou sept.

Une autre proposition qui me convenait parfaitement était celle qui figure dans le volume 3 du rapport de la Commission Macdonald, de 1986, si je ne me trompe. Selon cette proposition, qui aboutissait à une composition comparativement inégale de la Chambre haute, les provinces étaient quand même relativement mieux représentées que dans le système actuel. Pour être honnête, je ne crois pas que le Sénat puisse être efficace s'il est égal. Si on veut un Sénat

[*Texte*]

power and how much real effect it's going to have, so I do not buy triple-E.

Mr. Worthy: When you start to get into the provinces... For instance, in our province of British Columbia, would you see the Senate representation based on population within British Columbia, or would you see it based on area?

Prof. Resnick: I would like proportional representation at large. If we're going to have the constituency first-past-the-post system at the House of Commons level, the argument for a PR type system, I think, is overwhelming. I think it would in fact ensure a far fairer representation in terms of parties and so on than the other system does, and it would also ensure that it's somewhat different. We want the Senate, in some ways, to reflect things differently.

Another key thing is that we want the senators, in some sense, to represent a larger provincial interest, and not just the particular sub-provincial interests. I would argue strongly for an at-large proportional representation type of system for election.

Mr. Worthy: Also the senators would in fact be chosen by, let's say, Victoria and Vancouver. Is that what you're...?

Prof. Resnick: Why would that follow?

Mr. Worthy: You're talking about the population. It is centred in Victoria and Vancouver. I'm talking about the population centres choosing the senators, or would it actually be by area?

Prof. Resnick: I would agree that in larger provinces, like British Columbia or Ontario, there might be a case for perhaps dividing it; in B.C., let's say, into two pieces: one would in fact be Vancouver and Victoria, and the other would be the rest. The fear is that Prince George and Kelowna and God knows what else would be completely blocked out. There might be an argument then for some division. I don't think it would be a great idea to divide the province up into 8 or 10 or 12 constituencies, because I still think the proportional representation principle would be a very important one to introduce at the senatorial level.

• 0945

Mr. Worthy: To switch totally now into your discussion on asymmetrical federalism, you have already had some questions. You don't like to see the decentralization of power, and yet you seem to be suggesting what I would call the ultimate decentralization of power. I see quite a contradiction there. You are talking in specifics about Quebec. I see the potential, though, and I would like your comments on it.

[*Traduction*]

égal, je doute vraiment qu'il puisse détenir de vrais pouvoirs et être vraiment efficace. Je ne suis donc pas favorable à l'idée d'un sénat triple-E.

M. Worthy: Si je prends l'exemple de la Colombie-Britannique, croyez-vous qu'elle pourrait être représentée au Sénat en fonction de sa population, ou en fonction de son territoire?

M. Resnick: J'aime bien l'idée de la représentation proportionnelle. Par rapport au système des circonscriptions uninominales de la Chambre des communes, l'avantage de la représentation proportionnelle me semble écrasant. Ce système permettrait en effet de garantir une représentation beaucoup plus équitable des partis. En fin de compte, ce que nous voulons, c'est que le Sénat soit un reflet différent de la réalité politique.

Nous voulons également que les sénateurs représentent une entité plus vaste que les provinces individuelles, c'est-à-dire qu'ils ne défendent pas seulement les intérêts provinciaux. Je serais donc très partisan d'un système de représentation proportionnelle à l'échelle nationale pour le Sénat.

M. Worthy: Et les sénateurs seraient donc choisis par Victoria et Vancouver, par exemple?

M. Resnick: Pourquoi?

M. Worthy: Vous parlez de représentation en fonction de la population. En Colombie-Britannique, les deux centres démographiques les plus importants sont Victoria et Vancouver. Les sénateurs devraient-ils donc être choisis par les centres démographiques?

M. Resnick: On pourrait sans doute envisager une subdivision territoriale dans les grandes provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Ontario. Par exemple, pour la Colombie-Britannique, on pourrait envisager une représentation spécifique pour Vancouver et Victoria, et une autre pour le reste de la province. De cette manière, des collectivités comme Prince George ou Kelowna pourraient également bénéficier d'une certaine représentation. Il y a donc des arguments valables en faveur d'une certaine forme de division. Je ne pense pas que diviser la province en huit, dix ou douze circonscriptions serait une bonne idée, car j'estime qu'il serait très important d'appliquer le principe de la représentation proportionnelle au Sénat.

M. Worthy: Passons maintenant à votre idée de fédéralisme asymétrique. Bien que vous soyez opposé à la décentralisation des pouvoirs, vous semblez recommander, par ce truchement, ce que j'appelerais une décentralisation ultime des pouvoirs. Cela me paraît très contradictoire. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[*Text*]

Are we not following a similar path with our aboriginals? Could they not want quite distinct and maybe quite separate powers? Potentially, what's to stop Pacifica or British Columbia also wanting those same powers? If you take two or three groups like this—taking the powers that you're suggesting for Quebec—I don't see what's left of Canada.

Prof. Resnick: I think it's true that if British Columbia and Alberta were to want the same sort of powers, we would be moving towards the loosest of confederation of regions. There'd be really nothing else left, and even then I'm not sure how long that would last. I do think that the relationship between British Columbia and Alberta and the rest of Canada—let's leave Quebec out for a second—is much more like that of American states vis-à-vis the federal government, or Australian states vis-à-vis their government.

I think that within English-speaking Canada a federal system would function much as it does within more homogenous types of society, such as the United States, Australia, and Germany. I really have not heard too much of Alberta as a nation and British Columbia as a nation, in recent years. There is the oddball who has occasionally spoken that language. Quebec, as a nation, one has heard a great deal of. That's the big difference.

The question of how aboriginal peoples are going to be worked into this is... Good luck with your committee's deliberations, but, I mean, we're talking here about an archipelago of nations and not about territorially based groups and not based in one single territory. The solution is not to say we're going to create this province or this area and call that aboriginal lands, or First Nations, or whatever it's going to be. Of course not.

Clearly we are talking about some real form of self-government, with some territorial base to it, but how exactly that is going to be worked into the political structures is going to require remarkable feats of creativity. I do not have, in this brief, any particular solution for that, but I do recognize very clearly that is going to have to be worked in, both for Quebec and for Canada. This is not just an English Canadian thing. This same issue is going to be there for Quebec, very, very clearly.

But let's be honest. A year and a half ago the aboriginal question was not foreseen as front and centre of constitutional debates. This has only occurred in the last 12 to 18 months and this is precisely the sort of area where... For example, the type of system in New Zealand with, of course, Maori representation in their Parliament is one possibility, but I think we're going to have to come up with more than that.

Mr. Worthy: Just to make it clear, though, on Quebec, you in fact—if I can coin the phrase or use the popular phrase—are in favour of "part-time Canadian".

Prof. Resnick: Part-time?

[*Translation*]

Bien qu'on parle généralement du Québec, dans ce contexte, ne sommes-nous pas engagés dans la même voie avec les autochtones? Ne pourraient-ils pas, eux aussi, réclamer une société distincte et des pouvoirs distincts? Allons plus loin, qu'est-ce qui empêcherait une région du Pacifique, ou la Colombie-Britannique, de réclamer la même chose? Si vous commencez à accorder à deux ou trois groupes les pouvoirs que vous semblez prêts à accepter pour le Québec, que restera-t-il du Canada?

M. Resnick: Il est vrai que nous aurions la confédération de régions la plus lâche qui soit si l'on commençait à accorder les mêmes pouvoirs à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, et aux autres. Il ne resterait plus rien du Canada. Laissons pour le moment de côté le cas du Québec. En ce qui concerne les autres provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, je crois que leurs relations par rapport au gouvernement fédéral sont plus semblables à celles des États américains ou des États australiens vis-à-vis de leur propre gouvernement national.

Je crois qu'à l'intérieur du Canada anglais, un régime fédéral pourrait bien fonctionner, comme dans les sociétés plus homogènes que sont les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne. Je ne sache pas que la Colombie-Britannique ou l'Alberta aient récemment réclamé le statut de nation. Certes, il y a de temps en temps un illumé qui évoque cette possibilité, mais cela n'a rien à voir avec les revendications fréquentes qui nous viennent du Québec. Voilà la grande différence.

Quant à savoir comment donner satisfaction aux autochtones, c'est une autre paire de manches. Je souhaite bonne chance à votre comité mais, sérieusement, si nous nous engageons dans cette voie, nous allons devoir parler d'un archipel de nations et non plus de groupes associés à un territoire bien défini. Il me semble évident que la solution ne consiste pas à créer une nouvelle province, ou un niveau territoire, en disant qu'il représente tous les territoires autochtones, ou toutes les Premières Nations.

Il s'agit bien plutôt de parler d'une forme réelle d'autonomie gouvernementale, ayant une assise territoriale, mais il va nous falloir beaucoup d'imagination pour trouver une structure politique appropriée. Bien que je n'aie pas de solution particulière à proposer à cet égard, je reconnais sans ambage qu'il va falloir tenir compte de ce problème, autant au Québec qu'au Canada, car il ne s'agit pas d'un problème spécifique au Canada anglais. La même chose est manifestement tout à fait vraie pour le Québec.

Soyons cependant honnêtes. Il y a un an et demi, on n'envisageait pas que le problème autochtone soit au centre des débats constitutionnels. Cette évolution ne s'est manifestée que durant les douze ou dix-huit derniers mois. On peut cependant envisager des solutions, en s'inspirant par exemple du système néo-zélandais, où les Maoris sont représentés au Parlement, mais je crois qu'il nous faudra aller plus loin.

M. Worthy: Soyons donc parfaitement clairs. En ce qui concerne le Québec, si vous me permettez d'utiliser une expression populaire, vous êtes donc en faveur de «Canadiens à temps partiel»?

M. Resnick: À temps partiel?

[*Texte*]

Mr. Worthy: Part-time Canadian status for Quebec. Could I summarize it that way?

Prof. Resnick: No, I personally favour a looser confederate. No, I do not like the asymmetrical federalism. That's the sort of proposal... I don't want to put it on to the names of any colleagues or friends; there are political scientists who have been talking asymmetrical federalism. I'm simply trying to put some flesh on that proposal and say I think what it would boil down to is this Monday, Wednesday and Friday proposal.

My own personal preference is far more for a government and Parliament for English Canada, Quebec with its own national assembly, and, in my scheme, there would be a third level for English Canada and Quebec with a Parliament of the government for the five or six key things we share. I would like to have a more clear delineation of the Canadian versus the Quebec sphere of things. I don't think Monday, Wednesday and Friday, or Tuesday, Thursday, would work very, very well. It's not my first choice—no.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Mr. Resnick, in your brief you referred to aboriginal peoples as a sociological nation, and also to Quebec in that sociological nation context. Could you clarify or expand on that concept so that I can understand it correctly, because on one hand you support it and on the other hand you don't? It seems to me you support it with respect to aboriginal people, and on the distinct society of Quebec you don't.

Prof. Resnick: Well, I do support it for Quebec. I'm just arguing that I don't think distinct society is going to really satisfy, in the end, either Quebec or the rest of Canada. I would like to go further and I would actually like to see this distinct, this sociological nation of Quebec recognized by, in fact, Quebec having a very different status and a very different relationship with the rest of Canada.

• 0950

I don't want my brief to be misinterpreted that by saying no to distinct society, I am joining those people who are saying that we must keep things as they are and that any move in that direction... Quite the contrary.

The question of just what sociological nationhood means...if they had answers to that, they would be in a much happier situation in eastern Europe right now. I would distinguish sociological nationhood from the nation state concept by saying that sociological nationhood in fact means recognizing history, language, culture, tradition and so on, recognizing in some significant fashion a people or a group of people as constituting a grouping different from others. What the political arrangements are and what political powers should accompany that national status is another story.

[*Traduction*]

M. Worthy: Oui, d'un statut de Canadiens à temps partiel pour les Québécois, si je puis résumer la situation de cette manière.

M. Resnick: Non, personnellement, je suis en faveur d'une confédération plus lâche. Je n'aime pas l'idée du fédéralisme asymétrique. Je n'attribue à personne en particulier la paternité de cette proposition, mais je sais qu'il y a certains politologues qui sont en faveur du fédéralisme asymétrique. De ce fait, je me suis efforcé de voir ce que signifierait cette proposition, et c'est ce qui m'a amené à la présenter selon ce système du lundi, mercredi et vendredi.

Personnellement, je suis beaucoup plus en faveur d'un gouvernement et d'un Parlement pour le Canada anglais, d'une assemblée nationale pour le Québec, et d'un troisième palier de gouvernement et de Parlement pour le Canada anglais et le Québec, responsables des cinq ou six domaines importants qui resteront communs. Autrement dit, je préfèrerais que les responsabilités soient délimitées de manière beaucoup plus claire entre responsabilités canadiennes et responsabilités québécoises. Je ne crois pas que le système du lundi, mercredi et vendredi serait très efficace. Ce n'est certainement pas ma préférence.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Vous dites, monsieur Resnick, que les autochtones peuvent constituer une nation au sens sociologique du terme, tout comme le Québec. Pourriez-vous préciser ce concept, car j'ai le sentiment que vous êtes à la fois pour et contre? J'ai l'impression que vous êtes pour lorsqu'il s'agit des autochtones, mais contre lorsqu'il s'agit de la société distincte du Québec.

M. Resnick: Non, je suis également pour lorsqu'il s'agit du Québec. Cependant, j'affirme que la société distincte ne vas pas vraiment résoudre le problème de manière durable, ni pour le Québec, ni pour le reste du Canada. De ce fait, j'aimerais que l'on aille encore plus loin en reconnaissant cette nation sociologique qu'est le Québec, c'est-à-dire en acceptant que le Québec jouisse d'un statut très différent, et de relations très différentes avec le reste du Canada.

Ne vous méprenez pas, quand je dis non à la société distincte, cela ne veut pas dire que je sois favorable au statu quo. Loin de là.

La question est de savoir ce que signifie l'idée de nationalité au sens sociologique. Si les pays d'Europe de l'Est avaient la réponse à cette question, ils seraient aujourd'hui dans une bien meilleure situation. Pour ma part, je fais une distinction entre l'idée de nation au sens sociologique et l'idée d'État-nation en disant que la nationalité sociologique consiste à reconnaître l'histoire, la langue, la culture et les traditions, c'est-à-dire à reconnaître de manière concrète qu'un groupe donné de personnes se distingue nettement des autres. Quant à savoir quels sont les arrangements politiques qui doivent découler de cette reconnaissance de la nation sociologique, c'est une autre histoire.

[*Text*]

It is still possible—and here I do believe in federalism—and in the end it is preferable that we not simply see the world crumbling into 3,000 or 30,000 possible state groupings, if every national grouping were to call itself a nation state. That is where confederal type arrangements or other kinds of federal arrangements will still make it possible for nations to share important features as part of a larger state structure in terms of the economy and sovereignty in the external arena and so on. Those kind of things I would like us to share.

When I say that I see aboriginal peoples as a nation, I don't think we are talking about aboriginal peoples with their own nation state, with their own seat at the United Nations, and in my scheme Quebec doesn't have its own seat at the United Nations either. That is where my proposals are quite different from sovereignty association. I am not talking about sovereignty association either.

This is a new concept in Canada, I think. It is not so new in parts of Europe. When we hear the word "nation" we immediately think of the state, the nation state, but I think these two words have rather important differences in their meaning. To some degree we have to recapture the valid part of the concept of nation, without immediately assuming that by recognizing or talking about nationhood we are talking about states. I think that is as true for aboriginal people as it is for the debate with Canada and Quebec.

I think this will help advance the discussion and let us be a little clearer. In the end I think Quebec really does want that, and I think the aboriginal peoples do as well. If it can be made clear that we are not talking about sovereign nation states, I do think there is some possibility of working up a looser but working type of arrangement.

Mr. Littlechild: Let me stay with Quebec for a minute.

I am not sure you had a chance to expand on this, but toward the end of your brief you seemed to pose an alternative for the recognition of distinct society for Quebec by saying you might accept that on a transfer of powers basis. Could you clarify what you meant by that?

Prof. Resnick: What I am saying is that I am prepared to go a good deal further than the present document goes in terms of transfering powers to Quebec. I am prepared to see a significant transfer of powers to Quebec; however—and this brings us back to this issue of institutional restructuring—it must be understood that a lot of the resistance in English-speaking Canada and the rest of Canada to any such transfer of powers is the understanding that Quebec will continue to play exactly the same role where federal institutions are concerned, even while gaining enhanced powers in a whole series of areas where the rest of Canada—other provinces and aboriginal people, for example—will not enjoy them.

If we can somehow make it clear or dissociate this concept of special status, or make it clear that any move in the direction of special status will be matched by significant restructuring of federal institutions, so that in those areas

[*Translation*]

Je crois cependant qu'il doit être possible de trouver ces arrangements, et cela montre que je crois encore au fédéralisme, car je pense qu'il est sans doute préférable que le monde n'éclate pas en 3,000 ou 30,000 États distincts, ce qui serait le cas si chaque groupe national devait acquérir le statut d'État-nation. Voilà précisément l'avantage d'une structure confédérale ou fédérale, quelle qu'elle soit, car elle permet aux nations concernées de partager certaines responsabilités importantes, dans le cadre d'une structure étatique plus vaste assurant leurs pouvoirs sur l'économie, sur la souveraineté par rapport au monde extérieur, etc. Voilà le genre de choses que nous devrions continuer à partager, à mon avis.

Quand je dis que les autochtones constituent une nation, cela ne veut pas dire que je les vois former leur propre État-nation, avec leur propre siège aux Nations unies, et je ne vois d'ailleurs pas non plus, dans mon système, le Québec avoir son propre siège aux Nations unies. Voilà ce qui me distingue maintenant de ceux qui proposent la souveraineté-association. Je ne parle pas du tout non plus de souveraineté-association.

Le concept que je propose est peut-être nouveau au Canada mais il ne l'est pas dans certaines parties de l'Europe. Nous avons souvent tendance à penser «État» quand nous entendons le mot «nation», mais je crois que ce sont deux concepts fort différents. Je dirais qu'il nous appartient, dans une certaine mesure, de récupérer ce qu'il y a de valable dans le concept de nation, mais sans en conclure automatiquement que la reconnaissance du statut de nation aboutit à la création d'un État spécifique. À mes yeux, cela vaut tout autant pour les autochtones que pour le Québec.

J'espère que ces précisions vous seront utiles. En fin de compte, je crois que c'est ce que souhaite vraiment le Québec, et ce que souhaitent aussi les autochtones. Si l'on peut indiquer clairement qu'il ne s'agit pas ici d'États-nations souverains, il devrait être possible de concevoir une structure plus lâche mais efficace.

M. Littlechild: Restons-en au cas du Québec.

Vers la fin de votre mémoire, vous semblez proposer une option à la reconnaissance du statut de société distincte du Québec, en disant que vous seriez prêt à l'accepter dans le cadre d'un transfert de pouvoirs. Que voulez-vous dire?

M. Resnick: Ce que je veux dire, c'est que je suis prêt à aller beaucoup plus loin que le gouvernement ne l'envisage dans ses propositions actuelles, en ce qui concerne le transfert de pouvoirs au Québec. Je suis prêt à accepter un transfert de pouvoirs important au Québec mais, et cela nous ramène à l'idée de restructuration des institutions, il faut bien comprendre que la résistance d'une bonne partie du Canada anglais à un tel transfert de pouvoirs vient du fait que l'on semble tenir pour acquis que le Québec continuerait de jouer exactement le même rôle qu'aujourd'hui au sein des institutions fédérales, alors que le reste du Canada, les provinces et les autochtones, par exemple, ne bénéficieraient pas de ces pouvoirs élargis.

Si nous parvenons à dissocier ce concept de statut spécial du rôle joué au sein de la fédération, c'est-à-dire à reconnaître que toute évolution vers le statut spécial doit nécessairement être accompagnée d'une restructuration

[*Texte*]

where Quebec in fact does acquire new powers it will no longer continue to exercise the same role—in those matters, at least, where the rest of Canada is concerned—I really think that will open up a very different kind of debate.

Until now the thing has been seen as a zero sum game—anything Quebec gains is at our loss. In the kind of alternatives that I propose toward the end of my brief—this is not the time to go into them in great detail—it ceases to be a zero sum game because if it is clear that for every power that Quebec gains, it loses a particular power where the rest of Canada is concerned. In other words, a gain in power for Quebec governments would mean a corresponding weakening of the power of Quebec over central institutions.

Mr. Littlechild: With respect to Senate reform, you seem to indicate that you are in favour of Senate reform generally. On the Council of the Federation and on the premiers' powers, do you think there is a contradiction in that regard?

Prof. Resnick: I think the contradiction. . .on the one hand this document is moving toward an elected Senate, yet it continues to bring into it ideas that in some respects are contradictory with that. For example, I gave the Supreme Court analogy. I think this does go back to Meech Lake. Why should the provinces or the provincial premiers be submitting the names for the list of nominees to the Supreme Court? If we are now going to have an elected Senate that incarnates the regional principle, then surely that Senate can play the checking role. In other words, I would go along with the American type of system where the Senate or a senatorial committee could be the body before whom appointees to the Supreme Court would have to go and they would have to pass muster in that body. That's why I don't think the different proposals here in fact meld very well together.

• 0955

The Council of the Federation as well, in a sense, gives the provincial governments a very new important power, an ongoing power over economic and other policies.

To be fair and honest, part of my opposition to the federation idea is also linked in opposition to much, but not all, of the economic union proposals. Not the first one, but I really think the rest of it, the co-ordination of the monetary policy and so on, is looking for big trouble, and I would personally stay away. There I'm prepared actually to defend provincial powers up to a point. I think it is an unnecessary intrusion by the federal government into areas of provincial jurisdiction.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur Resnick, j'essaye de comprendre votre thèse et de la différencier de celle de la souveraineté-association. D'un côté, vous ne voulez pas reconnaître le Québec comme société distincte et, de l'autre,

[*Traduction*]

profonde des institutions fédérales, de façon à ce que le Québec ne continue plus à jouer le même rôle qu'aujourd'hui dans les domaines où il aura acquis de nouveaux pouvoirs, je crois qu'il devrait être possible de faire avancer sérieusement le débat, dans une voie tout à fait différente.

Jusqu'à présent, le Canada n'avait rien à gagner à l'affaire, c'est-à-dire que tout ce que le Québec pouvait gagner constituait une perte pour nous. Avec la solution que je propose à la fin de mon mémoire—et ce n'est pas le moment ici d'en discuter en détail—les règles du jeu ne sont plus les mêmes, car il devient parfaitement clair que le Québec, chaque fois qu'il gagnera un pouvoir particulier, perdra le pouvoir équivalent par rapport au reste du Canada. Autrement dit, un gain de pouvoir pour le gouvernement Québécois entraînera un affaiblissement correspondant des pouvoirs du Québec à l'égard des institutions centrales.

M. Littlechild: En ce qui concerne la réforme du Sénat, vous dites que vous y êtes généralement favorable. Croyez-vous cependant que cela soit contradictoire avec l'idée du Conseil de la fédération et de la préservation des pouvoirs des premiers ministres provinciaux?

M. Resnick: À mes yeux, la contradiction vient du fait que ce document avance vers un Sénat élu tout en proposant dans d'autres domaines des mécanismes qui vont dans l'autre sens. Prenons l'exemple de la Cour suprême, ce qui nous ramène d'ailleurs à l'accord du Lac Meech. Pourquoi les provinces, ou leurs premiers ministres, devraient-ils proposer des candidats à la Cour suprême? Si nous avons un Sénat élu incarnant le principe des régions, il pourrait fort bien jouer le rôle de contrepoids. Autrement dit, je préférerais un système de type américain, où les candidats à la Cour suprême seraient obligés d'être approuvés par le Sénat lui-même, ou par un comité sénatorial. Voilà pourquoi je pense que les diverses propositions du gouvernement fédéral ne sont pas très bien coordonnées.

De même, dans un certain sens, le conseil de la fédération donnera aux gouvernements provinciaux de nouveaux pouvoirs très importants, notamment en ce qui concerne l'économie.

Pour être honnête, je dois dire que mon opposition à l'idée du conseil de la fédération est également reliée à mon opposition à une bonne partie des propositions concernant l'union économique. La première ne me dérange pas, mais les autres, concernant par exemple la coordination de la politique monétaire, seront une source de difficultés considérables, et je crois que nous ferions mieux de nous en passer. En fait, dans ce contexte, je suis prêt à défendre, jusqu'à un certain point, les pouvoirs des provinces. Je pense que l'idée du gouvernement fédéral constitue une ingérence inutile dans des domaines relevant des compétences provinciales.

Mr. Blackburn (Jonquière): Mr. Resnick, I am trying to understand what difference there is between your proposal and sovereignty-association. On the one hand, you do not want to recognize Quebec as a distinct society but, on the

[*Text*]

vous dites: Oui, je comprends que le Québec est différent au niveau de la langue et de la culture. Vous ne voulez pas qu'on parle de délégation de pouvoirs. Pourtant, la délégation de pouvoirs n'est pas offerte uniquement au Québec; elle est offerte à n'importe quelle province. Vous êtes contre cela, mais vous dites en même temps: Je reconnais que le Québec pourra avoir certains pouvoirs, mais si on lui donne ces pouvoirs-là, il faudra en quelque sorte refaire notre fédéralisme. Vous dites qu'il pourrait y avoir deux paliers gouvernementaux où on pourrait s'entendre sur cinq ou six grands points.

Quelle est la différence entre cette thèse que vous proposez et celle de la souveraineté-association?

M. Resnick: La grande différence entre les deux thèses, c'est que dans la mienne, le Québec n'est pas souverain. Le Québec n'aura pas un siège à l'ONU. Il n'y aura pas d'armée québécoise. Sur le plan international, où la souveraineté joue, il n'y aura pas un État québécois souverain reconnu comme tel. La thèse de la souveraineté-association style PQ 1979-1980 était que le Québec serait souverain et associé au Canada dans deux domaines économiques: le marché commun et la monnaie, si je me rappelle bien.

Dans ma thèse, le Québec n'est pas souverain, ni le Canada anglais. Pourtant, chacun a une très, très large autonomie dans la plupart des domaines internes. Dans le domaine extérieur, pour tout ce qui touche la politique étrangère, la défense, le commerce international, la monnaie et même la citoyenneté, il y aura ce troisième palier confédéral, que j'appelle l'union, où on continuera d'agir en tant qu'union.

Évidemment, il s'agit là de détails et je ne veux pas élaborer davantage. La grande différence, c'est que ni le Québec ni le Canada anglais ne sont vraiment souverains. On continue de partager la souveraineté dans les cinq ou six domaines extérieurs.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): I would like to make a very short point of order. I make a strong plea to this witness and to other witnesses who might come before the committee not to use the expression "English Canada" for all the provinces outside Quebec and to identify Quebec as French Canada. There are over one million francophones living outside of Quebec who have rights at present—New Brunswick is officially bilingual—and there are about 800,000 anglophones living inside Quebec. To use those expressions we fall into the trap set by Preston Manning, I believe, who would like to have all the nine provinces as "English Canada", without any rights for the francophones, and by the extremists in Quebec who would like to see Quebec totally French. So I make a strong plea to all those who come to be sensitive to those minorities across the country.

Some hon. members: Hear, hear!

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je voudrais intervenir sur un point de clarification. Vous dites que si le Québec a des pouvoirs asymétriques, il ne pourra pas voter sur les pouvoirs.

[*Translation*]

other hand, you say that you understand that Quebec is different as far as language and culture are concerned. You do not want to talk about delegation of powers, but the federal proposal is being made not only to Quebec but also to all the other provinces. You say that you are opposed to that, but you also say that if Quebec gets new powers, we will have to re-structure Canadian federalism as we know it. You say that there might be two levels of government, dealing with five or six major items.

What is the difference between your proposal and sovereignty-association?

Prof. Resnick: The major difference is that, under my proposal, Quebec would not be a sovereign state. Quebec would not have a seat at the United Nations, non would there be a Quebec army. At the international level, where sovereignty applies, there would not be a sovereign state of Quebec as such. The sovereignty idea proposed by the PQ in 1979-1980 meant that Quebec would be a sovereign state that would also be associated with Canada in two economic areas: a common market and a common currency, if I remember correctly.

With my proposal, neither Quebec nor English Canada would be sovereign states. However, each would have a very high degree of autonomy in most internal matters. As far as international matters are concerned, such as foreign policy, defence, international trade, currency and even citizenship, there would be this third confederal level which I would refer to as the union, within which they would continue to work together.

Of course, there are details which I cannot elaborate on now. The major difference is that neither Quebec nor English Canada would be truly sovereign states. They would still share sovereignty in five or six external areas.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je voudrais faire un bref rappel au règlement. J'invite vigoureusement ce témoin, et ceux qui le suivront, à ne pas utiliser l'expression «Canada anglais» pour désigner les provinces autres que le Québec, ni à utiliser l'expression «Canada français» pour identifier le Québec. Il y a plus d'un million de francophones qui résident à l'extérieur du Québec, et qui ont actuellement des droits—n'oubliez pas que le Nouveau Brunswick est officiellement bilingue—et il y a environ 800,000 anglophones qui résident au Québec. Si vous utilisez ces expressions, vous tombez dans le piège de Preston Manning, qui, je crois, voudrait que neuf provinces constituent le «Canada anglais», en ne laissant strictement aucun droit aux francophones, et au piège des extrémistes du Québec, qui voudraient que le Québec soit totalement français. Je vous invite donc très sérieusement à être sensible à ces minorités de notre pays.

Des voix: Bravo!

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I would like a clarification. If I understand your proposal, Quebec would not be able to vote on those matters for which it would have acquired asymetrical powers.

[*Texte*]

• 1000

Eh bien, il y a un article de la Constitution qui passe inaperçu. C'est l'article 94 qui permet d'uniformiser les *common law property and civil rights* dans toutes les provinces, sauf le Québec. Mais il n'y a rien dans la Constitution qui dit que Québec ne peut pas voter, bien au contraire. Comment conciliez-vous cela avec votre théorie? Je ne vous demande pas de répondre tout de suite, mais cela m'apparaît contradictoire.

Depuis 1867, il y a des articles—il y en a au moins un—qui donnent une asymétrie profonde. Toutes les provinces hors Québec sont de *common law* et le Québec est de droit civil. On peut uniformiser, au niveau fédéral, le droit de *common law* dans toutes les provinces. Si on le faisait, est-ce que cela voudrait dire que les sénateurs et les députés du Québec ne pourraient pas voter? Ce n'est pas dit dans la Constitution.

Prof. Resnick: One second to Mr. Allmand and then I will respond to Mr. Beaudoin. I agree there is a problem with terminology. On the other hand, one has to find terms to describe this. The rest of Canada has other problems with it. In a sense we're talking Canada-Quebec, but that isn't it either. I recognize what you're saying, and certainly English-speaking doesn't capture it either, because of course there are up to a million, for example, francophone minority inhabitants of Canada outside of Quebec. This is another part I'm afraid of. It is not only our constitutional minefield, but our political minefield where the terms are ones we cannot agree on or even find.

Monsieur Beaudoin, vous avez raison. Dans plusieurs domaines, pour parler de choses plus récentes comme la pension de retraite, on reconnaît qu'il y a un schéma pour le Québec et un schéma pour le Canada. Pourtant, c'est le ministre ou la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui en est chargé. Jusqu'à maintenant, cela a fonctionné assez bien en général, parce qu'il s'agissait d'un, deux ou trois domaines. Ce serait probablement différent s'il s'agissait non plus de un, deux, trois domaines, mais de toute une série de domaines.

Je reviens au Rapport Allaire parce que c'est récent. Disons qu'une dizaine de ces 22 domaines seront un jour ou l'autre sous contrôle québécois. On passe d'un chiffre qui est réel, mais qui est petit relativement à quelque chose d'autre. C'est le passage d'une question de quantité à une question de qualité. Passé un certain seuil, cela devient un grand problème. Je pense en particulier à la proposition 25 du document actuel.

Si jamais il y avait un transfert de pouvoirs dans quatre, cinq ou six domaines importants du fédéral vers le Québec, on serait obligé, dans ces domaines-là, d'aller vers un genre de statut asymétrique. Je ne crois pas que le reste du Canada pourrait accepter, comme il aurait peut-être accepté jusqu'à maintenant, que le Québec puisse avoir des pouvoirs accrus dans toute une série de domaines tout en continuant à jouir du statut qu'il a actuellement à l'intérieur du gouvernement fédéral.

C'est donc une question de quantité.

[*Traduction*]

Well, there is a section of the Constitution that is often overlooked. It is section 94, which provides for uniformity of common law property and civil rights in all provinces, except Quebec. But there is nothing in the Constitution which says that Quebec cannot vote, in fact it says quite the opposite. How does that fit in with your theory? I am not asking you to answer right now, but it seems to me there is a contradiction.

Since 1867, there has been at least one section that provides for clear asymetry. All provinces outside Quebec are common law jurisdiction, whereas Quebec follows the civil code. Federal common law could be standardized in all provinces. If that were the case, would that mean Quebec senators and members of Parliament could not vote? That is not stated in the Constitution.

M. Resnick: Je voudrais d'abord dire quelques mots en réponse à M. Allmand et ensuite je répondrai à la question de M. Beaudoin. Je conviens qu'il y a un problème de terminologie. Cependant, il faut trouver les termes pour décrire cette situation. Le reste du Canada y éprouve d'autres problèmes. Il s'agit en fait d'une situation Canada-Québec, mais cela n'est pas tout à fait juste non plus. Je comprends ce que vous voulez dire, et le terme Canada anglais ne reflète pas la réalité non plus, parce qu'il y a, par exemple, près de 1 million de francophones qui vivent en minorité hors Québec. Voilà une autre chose qui m'inquiète. C'est non seulement sur le plan constitutionnel, mais également sur le plan politique que nous avons de la difficulté à nous entendre sur les termes, ou même à les trouver.

You are right, Mr. Beaudoin. There are several areas whre Quebec follows one system and Canada another. We saw this recently with pensions, and yet, it is the Minister for National Health and Welfare who is in charge of this area. Generally speaking, things have worked fairly well up until now, because this occurred in only a few areas. It would probably be different if that were the case not just for a few areas, but for a whole series of matters.

I would like to refer to the Allaire report again because it is recent. Let us assume that someday 10 of those 22 areas come under Quebec jurisdiction. That would be a substantial number, but still relatively small compared to certain other issues. We would be moving from a question of quantity to one of quality. That becomes a real problem past a certain point. Proposal 25 of the current document is a specific problem that comes to mind.

If federal powers in four, five or six major areas were ever transferred to Quebec, there would have to be some sort of asymetrical status governing them. I do not think the rest of Canada could accept Quebec having increased powers in a whole series of areas while keeping the status it now has within the federal government structure, even though it may have accepted that idea thus far.

So it is a question of quantity.

[*Text*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Professor Resnick. It's been a pleasure having you with us today.

Prof. Resnick: Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. Yes, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): It is very important to keep on schedule, given the timeframe for the three parties. I'm a little afraid that some witnesses may feel more privileged than others, and I don't think it's the wish of the committee to give that impression.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): It's a point well taken, Mr. MacLellan. In fact, I was going to make the point myself, that we must be a little more disciplined in this round, and try to stay on time and not take advantage of the little openings that might occur.

I would now call on the *Commission nationale des parents francophones* and, I believe, Mr. Raymond Porrier and Paul Charbonneau. Welcome, Mr. Porrier, Mr. Charbonneau, and also I see Mr. Bedard. Please begin.

M. Raymond Porrier (président de la Commission nationale des parents francophones): Madame et monsieur les présidents, permettez-moi d'enter immédiatement dans le vif du sujet.

Le problème est le suivant. En tant que francophones vivant dans une partie du pays qui ne s'appelle pas le Québec, nous sommes quotidiennement témoins du décalage qui existe entre ce que dit la Constitution canadienne et ce que font les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Vous comprendrez donc pourquoi nous abordons le sujet avec réserve et avec un peu de scepticisme. Les plus belles promesses, les plus grandes garanties n'ont parfois même pas la valeur du papier sur lequel elles sont couchées.

• 1005

La réalité dans laquelle vivent les Canadiennes et les Canadiens d'expression française qui ne sont pas majoritaires «mais présents aussi dans le reste du pays», est souvent mal comprise par les anglophones majoritaires qui les côtoient et par les francophones majoritaires du Québec. Bon nombre d'anglophones nous voient comme une minorité ayant droit à des privilèges qui ne lui sont pas accessibles. Bon nombre de Québécois nous voient comme une poignée de martyrs, menant vaillamment le bon combat, perdu d'avance selon certains, pour conserver une langue et une culture en voie de disparition à l'extérieur des frontières de leur province.

Pourtant, les Canadiens d'expression française vivant dans les provinces à majorité anglophone font partie de communautés qui ont tous les éléments d'une société moderne. On a nos médecins, nos dentistes, nos enseignants, nos artistes, nos fermiers, nos pêcheurs, nos bûcherons et nos concierges, et nos avocats, bien sûr! On a nos catholiques, nos protestants, nos musulmans, nos agnostiques, nos athées et nos païens. On a des gens de vieille souche canadienne, de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Afrique et de l'Asie. On a nos bleus, nos rouges, nos oranges et nos verts. On a nos optimistes et nos pessimistes, nos beaux et nos laids. On a nos partisans des Canadiens de Montréal, des

[*Translation*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Resnick. C'était un plaisir de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

M. Resnick: Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Oui, monsieur MacLellan.

M. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Il est très important de respecter l'horaire, étant donné le temps alloué aux trois partis. Je crains que certains témoins se sentent plus privilégiés que d'autres, et je ne pense pas que le comité veuille donner cette impression-là.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je suis d'accord avec vous, monsieur MacLellan. En fait, j'allais dire que nous devons être un peu plus disciplinés avec le prochain témoin, essayer de respecter l'horaire et ne pas profiter des petites occasions qui se présentent pour intervenir.

Je demanderais maintenant à la Commission nationale de parents francophones, représentée par M. Raymond Porrier et M. Paul Charbonneau, de prendre la parole. Bienvenue, monsieur Poirier, monsieur Charbonneau, et je vois aussi M. Bédard. Vous pouvez maintenant commencer.

Mr. Raymond Porrier (President of the Commission nationale des parents francophones): Joint Chairmen, I would like to immediately go to the heart of the matter.

The problem is as follows. As francophones living in part of the country that is not called Quebec, we are daily witnesses to the discrepancy between what is written in the Canadian Constitution and what the federal, provincial and territorial governments actually do. So you see why we are somewhat skeptical and have reservations when discussing this issue. Sometimes the greatest promises and the best guarantees are not even worth the paper they are written on.

French-speaking Canadians who are not a majority group but nonetheless do exist in other parts of the country are often misunderstood by the anglophone majority around them and the francophone majority in Quebec. Many anglophones perceive us as a minority with privileges to which they are not entitled. Many Quebecers see us as a valiant few fighting the good fight, a lost cause according to some, to preserve a language and culture that are disappearing outside their province.

Yet French-speaking Canadians living in provinces with an anglophone majority belong to communities with all the elements of a modern society. We have our doctors, dentists, teachers, artists, farmers, fishermen, lumberjacks and janitors, and, of course, lawyers! We have catholics, protestants, muslims, agnostics, atheists and pagans. Some of us are of old Canadian stock, while others are from France, Belgium, Switerland, Africa and Asia. We have people of every political stripe. We have optimists and pessimists, good looking and ugly people. Some of us support the Montreal Canadians, while others are fans of the Toronto Maple Leafs, the Winnipege Jets, the Edmonton Oilers, The Calgary

[*Texte*]

Maples Leafs de Toronto, des Jets de Winnipeg, des Oilers d'Edmonton, des Flames de Calgary, des Canucks de Vancouver et même des Nordiques de Québec. On en a même qui n'aiment pas le hockey. Bref, on est normaux.

Ce qui n'est pas normal, c'est d'avoir à dépenser une somme incroyable d'énergie pour disposer, dans la réalité, de ce que la majorité des Canadiens tient pour acquis. Ce qui n'est pas normal, c'est de devoir faire comprendre à la majorité des gouvernements provinciaux de ce pays qu'ils doivent se comporter comme tout citoyen vivant dans un régime démocratique qui respecte la primauté du droit: ils doivent obéir aux lois qui les régissent.

En tant qu'association nationale regroupant neuf fédérations provinciales et deux fédérations territoriales de parents francophones, soit plus de 30,000 parents qui oeuvrent à l'amélioration et au développement de l'éducation en français langue première, nous pouvons vous fournir presque autant d'exemples concrets du non-respect des droits déjà inscrits dans la Charte qu'il y a de provinces dans ce pays, et cela uniquement dans le domaine de l'éducation.

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux francophones le droit de faire éduquer leurs enfants en français dans les provinces et territoires à majorité anglophone. La Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, dans l'arrêt Mahé, a clairement indiqué que ce droit ne se limite pas uniquement à l'obtention d'écoles françaises, mais garantit aussi le droit de gérer ces écoles. Pourtant, depuis 1982, combien de provinces et de territoires ont pris les mesures nécessaires pour se conformer à cette situation? Pour poser la question plus directement, combien de provinces et de territoires à majorité anglophone vivent hors la loi en 1991? Il y en a 7 sur 11, ou plus de la moitié. Il y en a 8 sur 11 si on considère que l'Ontario n'a pas encore procédé à des réformes pour l'ensemble des francophones de l'Ontario.

Pourtant, dans toutes les discussions entourant les propositions constitutionnelles d'il y a un an et d'aujourd'hui, on oublie, on ignore—on fait abstraction peut-être?—de certains principes fondamentaux qui régissent notre système démocratique et l'état de droit dans lequel nous vivons. Comment un gouvernement comme celui de la Colombie-Britannique, comme celui de l'Alberta, comme celui de la Saskatchewan, comme celui du Manitoba, comme celui de Terre-Neuve et du Labrador, comme celui de la Nouvelle-Écosse, comme celui des Territoires du Nord-Ouest ou même comme celui de l'Ontario peut-il adopter des lois et obliger ses citoyens à les respecter alors que ce même gouvernement ne respecte pas la loi qui le régit, la Constitution du pays? Comment peuvent-ils parler sans rougir de Constitution et de propositions pour modifier la Constitution?

Qu'est-ce que tout cela a à voir avec les propositions constitutionnelles qui font présentement l'objet des présentations à votre Commission parlementaire? Il est vrai que les droits linguistiques ne sont pas touchés par les propositions. Il est vrai que l'éducation, ou du moins les responsabilités dans le domaine de l'éducation, ne font pas partie de cette présente ronde de négociations. Par contre, certaines propositions, dont le pouvoir de dépenser du

[*Traduction*]

Flames, the Vancouver Canucks, even the Quebec Nordiques. There are even some who do not like hockey. In a nutshell, we are just like any other normal community.

What is not normal however, is to have to expend a tremendous amount of energy to obtain what most Canadians take for granted. What is not normal is to have to convince most provincial governments in this country that they should behave like any citizen living in a democracy where rule of law prevails: They must obey the laws that govern them.

As a national association encompassing nine provincial and two territorial federations of francophone parents, that is, over 30,000 parents who are trying to improve and promote French-language education, we can give you almost as many specific examples of violations of rights already enshrined in the Charter as there are provinces in this country, and those would only be in the area of education.

Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms guarantees francophones the right to educate their children in French in provinces and territories with an anglophone majority. The Supreme Court of Canada, the highest court in the land, clearly indicated in the Mahé decision that that right is not limited to obtaining French schools, but also guarantees the right to administer them. Yet, since 1982, how many provinces and territories have taken the necessary steps to comply with that? Let me phrase the question more directly: How many provinces and territories with an anglophone majority are not abiding by the law in 1991? Seven out of eleven or more than half, are not. It would be eight out of eleven if you consider that Ontario has not yet implemented reforms for all of the francophones in Ontario.

Yet in all of the discussions on the constitutional proposals over the past year and even today, some fundamental principles are forgotten, ignored—perhaps set aside—some principles underlying the democratic system in which we live and the laws that govern us. How can a government like British Columbia's, like Alberta's, like Saskatchewan's, like Mantitoba's, like Newfoundland's and Labrador's, like Nova Scotia's, like the Northwest Territories' or even like Ontario's pass laws and force its citizens to abide by them when that very same government does not abide by the law that governs it, namely this country's Constitution? How can they talk about the Constitution and proposed amendments without being ashamed to do so?

What does all this have to do with the constitutional proposals your parliamentary committee is currently studying? It is true that linguistic rights are not affected by the proposals. It is true that education, or at least responsibilities in this area, are not part of this current round of negotiations. On the other hand, we feel some proposals, such as the federal government's spending power, the transfer of power over cultural matters from the federal

[*Text*]

gouvernement fédéral, le transfert du pouvoir en matière de politique culturelle du fédéral aux provinces, le transfert de la responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre et la clause Canada, pourraient, selon nous, avoir des conséquences négatives sur la qualité de l'éducation disponible aux francophones vivant dans les provinces à majorité anglophone et donc un impact certain sur leur avenir.

• 1010

Ce n'est un secret pour personne qu'une partie des sommes d'argent allouées à la promotion de la politique du bilinguisme officiel, une politique fédérale, a énormément aidé à la création d'écoles françaises pour francophones et d'écoles d'immersion française pour les anglophones dans les provinces à majorité anglophone, un domaine de responsabilité provinciale. C'est un domaine où l'argent a été bien dépensé. C'est l'une des réussites concrètes d'une politique qui visait le long terme d'une politique d'avenir.

Dans cette optique, nous nous inquiétons des possibles répercussions de l'article 27 des propositions constitutionnelles, un article qui restreindrait la capacité du gouvernement fédéral d'exercer son pouvoir de dépenser dans les domaines exclusivement de compétence provinciale sans l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Qu'adviendra-t-il à l'avenir—car parler de Constitution, c'est parler d'avenir—de ce genre de programmes d'importance nationale?

Les mêmes problèmes existent dans le cas des propositions de transférer les responsabilités de la culture aux gouvernements provinciaux. Les activités culturelles jouent un rôle important dans l'éducation. C'est aussi vrai lorsqu'on est majoritaire que lorsqu'on est minoritaire. La seule différence est que l'aide du gouvernement fédéral a été nécessaire dans le passé et le sera vraisemblablement à l'avenir, à moins qu'on soit témoin d'une conversion spontanée chez nos élus provinciaux, pour offrir le même niveau de qualité et d'accès aux francophones en situation minoritaire. Pour nous donc, jusqu'à preuve du contraire, le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la culture est irremplaçable et essentiel à l'obtention d'une éducation de qualité égale pour les jeunes francophones en milieu minoritaire.

Quant au transfert de la responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre aux provinces, qu'il suffise de dire que la formation, élément essentiel de l'éducation permanente des citoyens de ce pays, risque d'être inacessible et non existante en français pour la majorité des francophones vivant dans une province autre que le Québec. L'inertie de la majorité des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'éducation en français depuis les 10 dernière années témoigne éloquemment de la situation dans ce domaine.

Cela nous amène à la clause Canada qui donne au gouvernement du Québec la responsabilité de la protection et de la promotion du caractère de société distincte du Québec au sein du Canada d'une part, et la reconnaissance de la responsabilité des gouvernements de préserver les deux majorités et minorités linguistiques du Canada d'autre part.

[*Translation*]

government to the provinces, transfering the responsiblity for manpower training, and the Canada clause, could adversely affect the quality of education available to francophones living in provinces with an anglophone majority, thereby unquestionably affecting their future.

It's no secret that part of the money allocated for the promotion of the official bilingualism policy, a federal policy, has been enormously helpful in creating French schools for francophones and French immersion schools for anglophones in provinces with an anglophone majority. This is an area of provincial jurisdiction. It is also an area where the money was well spent. It is one of the concrete successes of a policy that looked to the longterm.

In view of this success, we are concerned about the possible consequences of constitutional proposal 27, which would restrict the federal government's ability to exercise its spending power in areas of exclusive provincial jurisdiction without the approval of at least seven provinces representing 50% of the population. What will happen to these programs of national importance in the future? Because when you talk about the Constitution, you're talking about the future.

The same problem arises in the case of proposals to transfer responsibility for culture to the provincial governments. Cultural activities play an important role in education. This is just as true for the linguistic majority as for the minority. The only difference is that the federal government's assistance was necessary in the past and will likely also be necessary in the future, unless there is some kind of spontaneous conversion among our provincial leaders to offer the same quality and access to francophones in a minority situation. Unless there is evidence to the contrary, we therefore feel that the federal government's role in the area of culture is irreplaceable and essential for young francophones in minority communities to obtain an education of equal quality.

With regard to the transfer of the responsibility for labour-market training to the provinces, suffice it to say that training, an essential element of the continuing education of Canadians, may well become inaccessible or non-existent in French for most francophones living outside of Quebec. The inertia of most provincial and territorial governments in the area of French-language education over the past 10 years speaks volumes about the stituation in this area.

This brings us to the Canada clause which gives the Government of Quebec responsibility for the protection and promotion of the distinct character of Quebec within Canada, on the one hand, and on the other hand, the recognition of the responsibility of governments to preserve the two linguistic majorities and minorities of Canada.

[*Texte*]

Il n'est certes pas facile de saisir pleinement la portée de la clause Canada ou même d'en évaluer les conséquences sur l'avenir des francophones vivant en milieu minoritaire. Qui vivra verra, dit le vieux dicton.

Pour nous, il y a certaines réalités qui s'imposent. Nous ne sommes pas de l'école de celles et de ceux qui disent: «Le Québec aux Québécois». Nous savons que sans le Québec, il n'y a pas d'avenir pour le français comme langue normale de communication dans la majorité des autres provinces au Canada. Même au Nouveau-Brunswick et en Ontario, ce ne serait qu'une question de temps. Il y aurait un lendemain, mais il n'y aurait pas d'avenir.

Dans ce sens, la notion de société distincte et les pouvoirs de protéger et de promouvoir cette caractéristique de la province de Québec ne nous effraient guère. Nous préférons voir cette notion comme l'outil équilibreur des Québécois, tout comme l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés est l'outil équilibreur des Canadiens de langue française vivant dans les provinces à majorité anglophone. Dans un système fédéral où la majorité des citoyens est de langue anglaise, la reconnaissance d'un droit collectif a sa place.

Ce qui, pour nous, est plus inquiétant, c'est que les gouvernements—doit-on comprendre les gouvernements fédéral et provinciaux?—ont «la responsabilité de préserver les deux majorités et minorités linguistiques du Canada». Il nous apparaît essentiel de donner à nos gouvernements une responsabilité et un rôle beaucoup plus actif. Nous préférions, et de loin, des gouvernements pleinement convertis au principe du maintien et du développement de leurs minorités linguistiques. Si, dans la réalité, préserver équivaut à dire: Vous avez sept écoles françaises en Alberta et vous en aurez toujours sept, ni plus ni moins, nous répondons: Non, merci. Après tout, nous sommes au Canada et non en Louisiane.

Les droits scolaires des francophones vivant dans les provinces et territoires à majorité anglophone ont été confirmés et solidifiés dans les 10 dernières années. Les divers tribunaux provinciaux et territoriaux ainsi que la Cour suprême du Canada obligent les gouvernements provinciaux à agir. Nous avons finalement mis les gouvernements récalcitrants au pied du mur. Ils doivent nous accorder ce qui nous revient. De grâce, ne les laissons pas s'esquiver sous prétexte que la question constitutionnelle n'est pas encore réglée.

En guise de conclusion, nous vous faisons les propositions suivantes:

1. L'enchâssement dans la Constitution d'une clause qui limiterait le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ne doit pas nuire aux programmes d'aide destinés aux minorités de langues officielles.

2. Compte tenu de la contribution peu reluisante des provinces à majorité anglophone au développement de la culture de leur minorité de langue française, nous recommandons que le gouvernement fédéral maintienne ses responsabilités et un rôle actif dans le domaine de la culture.

[*Traduction*]

It is certainly not easy to grasp fully the scope of the Canada clause, or even evaluate its consequences on the future of francophones in a minority situation. We will just have to wait and see.

We have to face certain facts. We are not of the school of those who say: «Quebec for Quebecers». We know that without Quebec, there is no future for French as a normal language of communication in most of the other provinces. Even in New Brunswick and Ontario, it would only be a question of time. There would be a tomorrow, but there would be no future.

In that sense, the notion of the distinct society and the granting of powers to protect and promote this characteristic of the province of Quebec does not scare us. We prefer to see this notion as a tool to strike a balance for Quebecers, just as article 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms is a tool to strike a balance for French-speaking Canadians who live in a province with an anglophone majority. In a federal system where the majority, of citizens are anglophones, there is a place for the recognition of collective rights.

What is of greatest concern to us is that governments—and are we to understand federal and provincial governments?—have the responsibility to preserve the two linguistic majorities and minorities of Canada. We feel it is essential to give our governments greater responsibility and a much more active role. We would far prefer to see governments fully converted to the principle of maintaining and developing their linguistic minorities. If, in fact, preserving amounts to saying: You have seven French schools in Alberta and you will always have seven, no more, no less, we would answer: No thank you. After all, we are in Canada here, not Louisiana.

The education rights of francophones living in provinces and territories with an anglophone majority have been confirmed and strengthened in the past 10 years. Various provincial and territorial courts as well as the Supreme court of Canada have forced provincial governments to take action. We finally managed to oblige recalcitrant governments to give us what we are entitled to. We beseech you not to let them shirk their responsibility with the excuse that the constitutional issue is not yet settled.

In conclusion, we present the following proposals:

1. Should a clause be enshrined in the Constitution that limits the spending power of the federal government, it must not damage assistance programs aimed at official language minorities.

2. Given the mediocre contribution of the provinces with anglophone majorities to developing of the culture of their French-language minorities, we recommend that the federal government maintain its responsibililties and play an active role in the area of culture.

[*Text*]

• 1015

3. La proposition 18 fait état de la volonté du gouvernement fédéral de faire reconnaître la formation de la main-d'oeuvre comme domaine de compétence provinciale exclusive. Sans prendre position pour ou contre le fond de cette dévolution du pouvoir, nous devons insister sur une participation active du gouvernement du Canada, le gouvernement de l'ensemble des Canadiens, dans le domaine des besoins en matière de formation de la main-d'oeuvre des communautés de langue officielle en situation minoritaire. La qualité de la formation de la main-d'oeuvre est en grande partie fonction de la langue dans laquelle cette formation est offerte.

4. Nous recommandons aussi que la clause Canada soit modifiée de telle sorte qu'elle reconnaisse la responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux de maintenir et de développer les deux communautés linguistiques au Canada.

5. Enfin, et c'est peut-être plus un souhait qu'une recommandation, nous aimerions de nos élus territoriaux, provinciaux et fédéraux des résultats concrets.

Les gouvernements provinciaux auront bientôt eu dix ans, une décennie, pour respecter l'un des droits dont sont censées bénéficier les minorités francophones. Comme le démontrent les expériences positives dans les provinces et territoires où les gouvernements se sont décidés à agir dans le domaine de l'éducation en français langue première, cela n'a pas coûté les yeux de la tête. Dans ces provinces anglophones et francophones, tous, chacun à sa façon et selon ses compétences, peuvent maintenant déjà oeuvrer pour bâtir ensemble l'avenir du Canada.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Porrier. We will now turn to the NDP. Mr. Edmonston.

Mr. Edmonston, I think we would like to shave a minute perhaps off each party's time, just to try to catch up. Thank you.

M. Edmonston (Chambly): Bonjour, monsieur Porrier. Je vous ai écouté attentivement.

J'aimerais d'abord faire une remarque. Il me semble que la plupart des choses que vous avez dites avaient pour but de démontrer votre grande méfiance envers les gouvernements provinciaux quand il s'agit de protéger la langue ou l'éducation en langue française. Vous parlez de mettre dans la clause Canada une phrase parlant de la protection. Je me demande ce que cela vous donnerait de plus, étant donné que ce que vous jugez, je pense, c'est la mauvaise volonté des provinces qui existe depuis longtemps. Je pense que c'est évident. Je suis d'accord avec vous pour dire que cette mauvaise volonté existe, car cela frappe les yeux, mais que vous donnera de plus la clause Canada?

Deuxièmement, à propos de la formation de la main-d'oeuvre, vous voyez que nous avons aujourd'hui un déficit accumulé assez important. Le Québec et d'autres provinces comme l'Ontario demandent de plus en plus de pouvoirs

[*Translation*]

3. Proposal 18 describes the federal government's willingness to recognize that labour-market training is an area of exclusive provincial jurisidiction. Without taking a position for or against the substance of this devolution of power, we must insist on the federal government's active participation in the area of labour-market training for official language minority communities. The federal government is the government of all Canadians. The quality of labour-market training is largely a function of the language in which that training is offered.

4. We also recommend that the Canada clause be amended so as to recognize the responsibility of both the federal and provincial governments to maintain and develop Canada's two linguistic communities.

5. Lastly, and this is perhaps more a wish than a recommendation, we would like to see concrete results from our elected leaders at the territorial, provincial and federal levels.

Our provincial governments will soon have had 10 years, an entire decade, to respect one of the rights that the francophone minorities are supposed to have. As demonstrated by positive experiences in the provinces and territories where the governments decided to take action in the area of French-language education, this does not cost a fortune. In these anglophone and francophone provinces, all citizens, each in their own way and using their own skills, can work together to build a future for Canada.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Porrier. Nous donnons maintenant la parole au Parti néo-démocrate. Monsieur Edmonston, vous avez la parole.

Monsieur Edmonston, le temps presse et il nous faudra raccourcir d'une minute le temps accordé à chaque parti. Merci.

Mr. Edmonston (Chambly): Good day, Mr. Porrier. I listened to you carefully.

First, I have a comment. It seems to me that most of what you said indicated that you are very suspicious of provincial governments when it comes to protecting the French language or French-language education. You talked about including a sentence about protection in the Canada clause. I am wondering how that would help, given that you seem to feel that the provinces have simply been exhibiting bad faith for a very long time. I think that's obvious. I agree with you that this bad faith does exist, because it is blatant, but how will the Canada clause be of any help?

Secondly, with regard to labour-market training, you are no doubt aware that we have a rather large accumulated deficit. Quebec and other provinces such as Ontario are demanding increased powers over labour-market training.

[*Texte*]

pour la formation de la main-d'oeuvre. Ces provinces donnent comme argument qu'elles veulent avoir, comme on dit en anglais, *a bigger bang for the buck*. Elles veulent aussi avoir tout le pouvoir nécessaire pour juger quels seront les programmes les mieux adaptés à leurs besoins, à leur société. Enfin, elles disent qu'elles pourront ainsi épargner de l'argent et avoir un peu plus d'argent pour d'autres programmes.

Est-ce que cela n'aiderait votre cause que les provinces, que ce soit l'Ontario ou le Québec, aient un plus grand contrôle ou même le pouvoir exclusif sur la formation de la main-d'oeuvre, étant donné qu'elles auraient peut-être un peu plus d'argent et que les gens sur le terrain seraient peut-être plus au courant des besoins, abstraction faite de la mauvaise volonté?

M. Porrier: Premièrement, sur la clause Canada, pour nous, la façon dont elle est écrite—la «préservation»—est extrêmement inquiétante. Auparavant, on avait la clause de la protection des minorités, et regardez ce qui nous est arrivé. Pour nous, préserver, c'est descendre d'un cran. C'est beaucoup plus inquiétant.

M. Edmonston: Cela, c'est pour les convictions.

M. Porrier: On propose que le vocabulaire soit changé. On devrait parler de «maintenir» et «développer» la communauté linguistique. À ce moment-là, on s'engagerait à tout le moins à nous aider à maintenir ce qu'on a et à développer notre communauté vivant à l'extérieur du Québec.

• 1020

M. Edmonston: Et la formation de la main-d'oeuvre maintenant?

M. Porrier: Pour la formation de la main-d'oeuvre, comme francophones et comme Canadiens et Canadiennes à part entière, il me semble qu'à partir de l'article 23 qui nous donne le droit de gérer nos écoles, on devrait pouvoir s'impliquer dans la formation à partir des garderies, au niveau préscolaire. On devrait pouvoir avoir des programmes pour notre communauté. Pour la main-d'oeuvre, c'est la même chose. On voudrait s'impliquer dans la formation des francophones. Lorsque les gouvernements provinciaux font des programmes pour tout le monde, un petit programme pour une minorité finit toujours par coûter trop cher.

M. Edmonston: Parfois, c'est un grand cafouillage.

M. Porrier: Si le gouvernement fédéral se garde une responsabilité pour la minorité linguistique, pour les francophones à l'extérieur du Québec, comme il l'a fait pour les langues officielles dans les écoles, il pourrait s'impliquer à ce niveau-là et nous donner le coup de main que la province ne voudrait pas nous donner.

M. Edmonston: Mais, monsieur Porrier, à quel prix? Je me souviens d'un éditorial de Lise Bissonnette dans *Le Devoir*. Elle disait que la performance des gouvernements dans le domaine de l'éducation était vraiment peu impressionnante et suggérait que le gouvernement fédéral conserve ses responsabilités actuelles au lieu de donner aux provinces de plus en plus... Il est vrai que les provinces ne sont pas un cadeau, mais c'est là qu'on peut cibler le vrai problème et l'attaquer à un coût peut-être moindre qu'au niveau fédéral.

[*Traduction*]

These provinces argue that they want a bigger bang for their buck. They also want to have all the power necessary to decide which programs are best suited to their needs, to their society. Lastly, they say that they will also be able to save money and thus have some left over for other programs.

Wouldn't it help your cause if provinces' be it Ontario or Quebec, had greater control or even exclusive power over labour-market training, given that they might have a bit more money then and that the people directly involved would be more aware of local needs, setting aside any suggestion of bad faith?

Mr. Porrier: First of all, with regard to the Canada clause, the way it is drafted now, the "preservation" aspect, is extremely worrisome. We used to have the clause about protection of minorities, and look what happened to us. To our mind, preserving is just coming down one notch. It's much more worrisome.

Mr. Edmonston: That's for convictions.

Mr. Porrier: We propose that the wording be changed. such provisions should talk about "maintaining" and "developing" the linguistic community. Then there would at least be a commitment to help us maintain what we have and develop our community outside Quebec.

Mr. Edmonston: What about labour-market training?

Mr. Porrier: As far as that is concerned, I feel that as francophones and as full Canadian citizens, and given our right to manage our school system through section 23, we should have control over training from the kindergarten and daycare level up. We should have programs tailored to the needs of our community, and the same goes for labour-market training. We want to become involved in training programs for francophones. When provincial governments set up programs, it always seems that a small-scale program for minorities is said to cost too much.

Mr. Edmonston: Sometimes, it's a real mess.

Mr. Porrier: If the federal government maintains some level of jurisdiction over linguistic minorities, for the francophone minority outside of Quebec, as it has with respect to education in both official languages, it could give us the help we are not getting from the province.

Mr. Edmonston: Yes, Mr. Porrier, but at what price? I remember reading an editorial by Lise Bissonnette in *Le Devoir*, in which she said that the governments' performance in education was not very impressive. Ms. Bissonnette suggested that the federal government maintain the jurisdiction it has at present instead of handing over more and more to the provinces... It is true that the provinces are not always easy to deal with, but it is nevertheless at the provincial level that the real problems can be resolved and less expensively perhaps than at the federal level.

[*Text*]

Dites-vous que la main-d'oeuvre devrait être de compétence fédérale exclusive ou de compétence fédérale-provinciale, ou si vous êtes un peu ouverts à la possibilité que les provinces aient la compétence exclusive de la main-d'oeuvre?

M. Porrier: Quand on est minoritaires, les choses sont toujours réduites à une question de coûts. Quand les gouvernements veulent quelque chose ou jugent que quelque chose est important, ils trouvent toujours les fonds pour le faire. Si les gouvernements trouvent qu'il est important que le Canada soit francophone et anglophone d'un bout à l'autre du pays, ils vont trouver l'argent nécessaire pour ce faire. Ils l'ont trouvé pour d'autres programmes.

À quel coût? En tant que francophone, si je suis assis dans une classe française, cela ne doit pas coûter beaucoup plus cher que si j'étais assis dans une classe anglophone. Il faut un banc, il faut un *overhead* et il faut des outils. Cela ne coûte pas beaucoup plus cher. C'est la volonté qui manque.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Porrier and Mr. Edmonston.

M. Desjardins (Témiscamingue): Je souhaite la bienvenue à M. Porrier et à ceux qui l'accompagnent.

Je voudrais vous féliciter pour la qualité de votre mémoire. Il correspond très bien à ce qu'on attend des témoins qui viennent devant notre Comité, soit présenter des propositions précises et faire des commentaires constructifs en vue de modifier certaines propositions. Vous le faites très bien. En même temps, vous nous démontrez encore une fois que la francophonie est canadienne. Vous n'êtes pas des êtres marginaux et étrangers sur cette terre, mais bel et bien des gens normaux vivant une situation qui n'est pas toujours facile. Vous vivez dans une des deux langues officielles du pays, et il faut vous féliciter de porter le flambeau de la francophonie.

J'aime bien l'amendement que vous proposez à la clause Canada, à savoir de «maintenir» et de «développer» les deux communautés linguistiques plutôt que de les «préserver». À toutes fins utiles, «préserver» voudrait dire préserver un statu quo qui est très fragile. À ce moment-là, il y aurait une meilleure garantie pour votre l'avenir. C'est une proposition qui, à mon sens, devrait être examinée.

Le reste de votre document nous montre vos appréhensions quant au pouvoir fédéral de dépenser et au rapatriement aux provinces de certains pouvoirs en matière de culture et de formation de la main-d'oeuvre.

Selon vous, comment pourrait-on en arriver à satisfaire le Québec? On ne se le cachera pas: les propositions sur la culture, sur la formation de la main-d'oeuvre et sur le pouvoir fédéral de dépenser ont en grande partie pour but de répondre à des demandes du Québec. Comment pourrait-on équilibrer tout cela? Avez-vous une solution qui, tout en satisfaisant le Québec, ne nuirait pas trop à votre évolution en tant que francophones? Avez-vous des suggestions aussi bonnes que celle que vous nous avez faite dans le cas de la clause Canada?

M. Porrier: Malheureusement, je ne suis ni avocat ni professeur de sciences politiques. Si c'était le cas, je pourrais probablement inventer quelque chose sur-le-champ. Il me semble que le gouvernement canadien doit se garder une

[*Translation*]

Are you saying that the federal government should have exclusive jurisdiction over labour-market training, or that there should be shared responsibility, or are you open to the possibility of the provinces having exclusive jurisdiction in this area?

Mr. Porrier: When you are in minority, it always comes down to a question of costs. When governments want something or feel that the issue is very important, they invariably come up with the money they need. If the governments think it is important for Canadians to speak French and English right across the country, then they will find the money to make this happen. They certainly found the money they needed for other programs.

At what cost? As a francophone, it really cannot cost much more for me to attend a French class than it would for me to sit in an English class. Chairs and various tools are needed, and the overhead costs must be paid. It doesn't cost much more. What is lacking, is the necessary will.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Porrier et monsieur Edmonston.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): I would like to welcome Mr. Porrier and his colleagues.

Congratulations on your excellent brief. This is the sort of standard we expect of witnesses who appear before our committee: you have made specific proposals and suggested constructive ways of amending some proposals. You have done a good job. Also, you have shown us once again that *la francophonie* is Canadian. You are not a fringe group, nor are you strangers in this land. No, you are ordinary people faced with a situation that is not always easy. In your milieu, you speak both official languages and you should be congratulated for flying the flag of *la francophonie*.

I appreciate the amendment that you are proposing for the Canada clause. You say that we should speak of "maintaining" and "developing" the two linguistic communities rather than "preserving" them. To all intents and purposes, "preserving" means preserving a status quo that is already very fragile. Your proposal would be a better safeguard for your future, and in my view, it should be given serious consideration.

The rest of your brief deals with the apprehensions you have about the federal government's spending power and about the devolution to the provinces of some levels of jurisdiction over culture and labour-market training.

In your opinion, how can we satisfy Quebec's demands? We must be honest with ourselves: to a large extent, the proposals on culture, labour-market training and federal spendinc power are designed to respond to Quebec's demands. How could we strike a balance? Do you have a solution which, while satisfying Quebec, would not jeopardize your developement as francophones? Do you have any suggestions that are as good as those that you gave us about the Canada clause?

Mr. Porrier: Unfortunately, I am neither a lawyer nor a professor of political science. If I were, I could perhaps, give an answer immediately. It seems to me that the Canadian government should maintain responsibility for its fragile

[*Texte*]

responsabilité envers sa minorité qui est fragile. Il a probablement d'excellentes intentions de vouloir donner des pouvoirs aux provinces, mais il doit trouver un moyen quelconque d'assumer la responsabilité de sa minorité. Je ne sais pas exactement comment il pourrait le faire. Mes collègues peuvent peut-être vous suggérer quelque chose. Je ne sais pas exactement comment il pourrait le faire, mais il serait important qu'il le fasse.

• 1025

M. Desjardins: Si jamais vous trouviez des solutions à cette question, il serait peut-être bon de nous faire parvenir votre réflexion là-dessus.

Quand on le lit vite, votre texte nous porte à penser que la culture, selon nos propositions, serait remise intégralement entre les mains des provinces. Vous conviendrez que c'est plus nuancé que cela dans nos propositions. Il est bien entendu que la culture demeure entre les mains du gouvernement fédéral, mais on est prêts à négocier certains accords avec les provinces. Est-ce que c'est satisfaisant?

M. Porrier: Le *track record* de nos provinces jusqu'à maintenant n'est pas très bon. Peut-être seraient-elles prêtes à négocier quelque chose en échange de quelque chose d'autre. Les négociations, c'est toujours un peu dangereux. On voudrait une garantie quelconque. C'est inquiétant.

M. Desjardins: Monsieur Porrier, je vais vous demander de commenter la page 5 de votre texte. Parmi tous les regroupements francophones hors Québec, vous êtes celui qui va le plus loin concernant la question québécoise ou l'hypothétique séparation du Québec. Vous nous dites:

> Nous savons que sans le Québec, il n'y a pas d'avenir pour le français comme langue normale de communication dans la majorité des autres provinces du Canada. Même au Nouveau-Brunswick et en Ontario, ce ne serait qu'une question de temps. Il y aurait un lendemain, mais il n'y aurait pas d'avenir.

J'ai rarement entendu des francophones hors Québec faire un constat aussi clair que celui-là. Pour vous, est-ce vraiment cela que ça voudrait dire?

M. Porrier: Je viens du Manitoba. Les gouvernements font plusieurs petites concessions aux francophones, parce qu'il y a des anglophones au Québec, pour garder le Québec et ainsi de suite. Malgré cela, le taux d'assimilation est assez élevé. Au Nouveau-Brunswick, le taux d'assimilation est de 7 p. 100, même avec le Québec. Si le Québec se sépare et que les provinces anglaises n'ont plus vraiment de bonnes raisons... Je ne m'imagine pas M. Ghetty, en Alberta, dire: Maintenant que le Québec est parti, je vous donne vos écoles.

M. Desjardins: Vous parlez d'une éventuelle indépendance du Québec?

M. Porrier: Oui. C'est inquiétant.

M. Desjardins: Vous croyez que dans ce cas, le gouvernement fédéral abdiquerait devant ses obligations envers la minorité francophone hors Québec?

M. Porrier: Eh bien, c'est inquiétant. Dans la vraie vie, je suis commerçant. Quand je vais voir mon banquier et que je lui dis: Cette année j'ai eu une excellente année car je n'ai perdu que 7 p. 100, il hésite avant de me consentir un autre

[*Traduction*]

minority. It no doubt has the best of intentions when it proposes to devolve powers to the provinces, but it must find some way of maintaining its responsibility for its minority. I do not know exactly how it could do that. Perhaps my colleagues could make some suggestions. While I don't how it could achieve this, it is nevertheless very important that something be done.

Mr. Desjardins: If ever you come up with any solutions to to this problem, then perhaps you could send them to us in writing.

After a quick reading of your brief, I get the impression that in your view we are proposing that the provinces be given full jurisdiction over culture. You must admit that our proposals do not go that far. While it is clear that culture will remain an area of federal jurisdiction, we are nonetheless willing to negotiate agreements with the provinces. Is that acceptable?

Mr. Porrier: The provinces' track record is rather poor. Perhaps they would be willing to negotiate some powers in exchange for others. But negotiations are always a little risky. We would want some form of guarantee. It does give us cause for concern.

Mr. Desjardins: Mr. Porrier, could you elaborate on the comments you make on page 5 of your brief. You go much further than any other of the groups representing francophones outside Quebec that have appeared with respect to the possible separation of Quebec. You say:

> We know that without Quebec, there is no future for French as a normal language of communication in the majority of other provinces. Even in New Brunswick and Ontario, it would only be a question of time. There would be a tomorrow, but there would be no future.

I have rarely heard such blunt language fron francophones outside of Quebec. Do you really think that this would be the case?

Mr. Porrier: I come from Manitoba. Governments make some small concessions to francophones, because of the anglophones in Quebec and because they want to keep Quebec in Canada, and so on and so forth. Yet the rate of assimilation remains high. In New Brunswick, it stands at 7%, and Quebec is still part of this country. However, if Quebec leaves and the English-speaking provinces no longer have good reasons to... I cannot see Mr. Ghetty, in Alberta, telling francophones that now that Quebec is gone, they can have control of their schools.

Mr. Desjardins: You are talking about the possibility of an independent Quebec?

Mr. Porrier: Yes. It is a serious concern.

Mr. Desjardins: So you feel that were Quebec to separate, the federal government would abdicate its responsibility toward the francophone minority outside of Quebec?

Mr. Porrier: Well, we are worried about that. In real life, I am a businessman. When I go to see my bank manager and tell him that I have had an excellent year because I only lost 7%, then he will think twice before approving another

[*Text*]

prêt. C'est ce qu'on est en train de dire. On est en train de s'assimiler. On a besoin de toute l'aide imaginable. Si le Québec n'est pas là pour servir d'appui au Canada pour la minorité, ce sera inquiétant pour nous.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Desjardins. Are there any other questions on the government side? Mr. Blackburn?

M. Blackburn: Dans vos recommandations, vous dites:

4. Nous recommandons aussi que la clause Canada soit amendée de telle sorte qu'elle reconnaisse la responsabilité des gouvernements fédéral et provinciaux de maintenir et de développer les deux majorités linguistiques du Canada.

Vous ne parlez pas des minorités linguistiques comme on en parle dans la clause Canada. Pourquoi?

M. Porrier: C'est une erreur de dactylographie. Dans ma présentation, j'ai parlé des deux communautés linguistiques. Je m'excuse de cela. On a décelé cela à la dernière minute. On a dû venir comparaître beaucoup plus vite qu'on ne le pensait.

M. Blackburn: Mais tout de même, quand vous utilisez le mot «communautés», vous ne parlez pas de minorités.

M. Porrier: Je parle des deux communautés linguistiques. S'il y en a une qui est fragile, on doit faire quelque chose pour l'aider.

M. Blackburn: Ce n'est pas tout à fait cela. La clause Canada que nous avons dans notre document dit ceci:

— la reconnaissance de la responsabilité des gouvernements de préserver les deux majorités et minorités linguistiques du Canada;

Vous faites complètement abstraction du mot «minorités». Est-ce que c'est voulu?

M. Porrier: Nous pensons qu'il est important de préserver les deux communautés linguistiques. Il y a toujours un débat: est-ce qu'on est vraiment minoritaires ou si on est majoritaires? Il y en a dans la communauté qui ne se voient même pas comme minoritaires. Ils disent qu'ils font partie des deux majorités du Canada. Donc, quand on veut préserver les deux communautés, on veut garder un Canada bilingue d'un bout à l'autre du pays, une place pour tout le monde, une place pour les deux majorités.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. Mr. Duhamel.

M. Duhamel: Bonjour. Merci pour votre mémoire que j'ai beaucoup apprécié. Je veux vous poser un certain nombre de questions.

Premièrement, si j'ai bien compris, un des propos principaux de votre présentation est que les gouvernements ont des lois, des règlements, des orientations et des politiques. Ils disent quelquefois de très belles et de très grandes choses, mais il y a souvent un écart entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

• 1030

Si on poursuit ce genre d'analyse, on peut arriver à la conclusion qu'il ne servirait pas à grand-chose d'avoir d'autres lois, d'autres règlements ou d'autres politiques, puisque les gouvernements les ignorent lorsqu'ils veulent le faire.

[*Translation*]

loan for me. That is what we are saying. We are being assimilated and we need all the help we can get. If Quebec is not there to act as a support in Canada for our minority, then the situation will be very worrying for us.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Desjardins. Y a-t-il d'autres questions du côté du gouvernement? Monsieur Blackburn?

Mr. Blackburn: In your recommendations, you say:

4. We also recommend that the Canada clause be amended so as to recognize the responsibility of both the federal and provincial governments to maintain and develop Canada's two linguistic majorities.

Unlike the wording in the Canada clause, you do not use the term linguistic minority. Why?

Mr. Porrier: It is a misprint. In my presentation, I sopke of the two linguistic communities. I am sorry about the mistake. We only noticed it at the last minute. We were invited to appear much earlier than we had expected.

Mr. Blackburn: Nevertheless, when you use the term "communities", you are not talking about minorities.

Mr. Porrier: I am talking about the two linguistic communities. If one of them is fragile, then something must be done to help it.

Mr. Blackburn: That is not quite what I was getting at. The Canada clause in our proposals states that:

—recognition of the responsibility of governments to preserve Canada's two linguistic majorities and minorities;

You have not mentioned the term "minorities" at all. Was that intentional?

Mr. Porrier: We feel it is important that the two linguistic communities be preserved. It comes down to the old question of whether we are really a minority or whether we are part of a majority. Some members of the community do not consider themselves to be part of a minority group. They say that they are part of one of Canada's two majorities. Therefore, by wanting to preserve the two communities, we want to keep Canada bilingual from sea to sea, with a place for both majorities and a place for every Canadian.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Monsieur Duhamel.

Mr. Duhamel: Hello. Thank you for your brief which I very much appreciated. I would like to ask you a number of questions.

First, if I have understood correctly, one of the main points you made in your presentation is that governments pass laws, regulations, and set directions and design policies. While what they say is sometimes very grand and wonderful, there is often a discrepancy between what they say and what they do.

This type of analysis could lead us to conclude that there is not much point in having more legislation, regulations and policies, since governments ignore them when they choose.

[*Texte*]

Comment réagissez-vous à un tel commentaire?

M. Porrier: Monsieur Duhamel, lorsque ces choses sont dans la loi, on a de la difficulté à convaincre les gouvernements de respecter leurs propres lois. Imaginez ce qui nous arriverait si cela n'était même pas dans la loi. Il est donc important de faire attention. Si on n'avait pas eu l'article 23, qui pu être interprété par la Cour suprême, on n'aurait pas obtenu la gestion de nos écoles.

M. Duhamel: Donc, c'est un outil qui nous permet d'aller de l'avant, même si c'est quelquefois extrêmement lent?

M. Porrier: C'est lent et pénible, mais au moins, c'est là.

M. Duhamel: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je voulais simplement qu'on mette les choses au clair.

Vous utilisez les mots «préserver» et «développer». J'ai souvent entendu les mots «préserver» et «promouvoir». D'ailleurs, j'ai dit ici, au sein du Comité, que pour moi, il était absolument essentiel d'avoir une clause qui parlait non seulement de la préservation, mais aussi de la promotion. Aujourd'hui, je vois le terme «développer». Je n'ai pas tellement de difficulté avec cela, mais est-ce qu'il y a une raison qui fait que vous utilisez ce terme plutôt que le terme «promotion»?

M. Paul Charbonneau (directeur général de la Commission nationale des parents francophones): La raison principale, c'est qu'on retrouve l'expression «maintenir et développer» dans le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé en ce qui concerne l'article 23. On s'est accrochés à cela parce que le vocabulaire fait notre affaire. Il y a aussi une question de terminologie. Il est évident qu'on veut garder l'impact du mot «promotion», mais on constate qu'il y a d'autres propositions, parmi les 28, qui font allusion à la protection et à la promotion. Une partie de nos problèmes vient peut-être du fait que les concepts s'entrechoquent, ce qui ne nous permet pas d'avoir l'effet voulu. Mais quand même, l'origine de l'expression est dans le jugement de M. Dixon dans l'affaire Mahé.

M. Duhamel: J'ai entendu dire à travers les branches qu'il y avait possibilité que certains groupes de langue française comme le vôtre—ce n'est peut-être pas le vôtre—cherchent à faire organiser une autre conférence sur les minorités officielles du Canada. Je me demande si vous en avez entendu parler. Est-ce une réalité ou si c'est simplement une rumeur?

M. Porrier: On sait que la Fédération des communautés francophones et acadiennes a demandé une sixième conférence ou un autre forum où on pourrait parler de la communauté. Évidemment, la Commission nationale des parents francophones appuie une initiative de ce genre, parce qu'il est important qu'on puisse expliquer ce dont la communauté francophone vivant à l'extérieur du Québec a besoin.

M. Duhamel: En ce moment, les discussions semblent concentrées sur la société distincte, sur le droit à l'autodétermination des peuples aborigènes, sur la réforme du Sénat sous deux aspects, ses pouvoirs et sa représentativité, ainsi que sur la répartition des pouvoirs.

[*Traduction*]

How would you react to such a statement?

Mr. Porrier: We have trouble convincing governments to abide by their own laws when these laws actually exist, Mr. Duhamel. Imagine what would happen if provisions of this type were not even in the legislation. So we have to be careful. Without section 23, on which we were able to obtain an interpretation by the Surpeme Court, we would not have obtained responsibility for managing our schools.

Mr. Duhamel: So, for you, the legislation is a way of making progress, even if the progress is sometimes extremely slow.

Mr. Porrier: The progress is slow and difficult, but at least it exists.

Mr. Duhamel: I could not agree more. I just wanted to clarify this point.

You used the words "preserve" and "develop". I have often heard the words "preserve" and "promote". I have in fact stated publicly, here as a member of the committee, that I considered it absolutely essential that there be a reference not only to preservation, but also to promotion. I see today that you have used the term "develop". I do not have much trouble with that, but I am wondering whether you had a reason for choosing this term, rather than "promote".

Mr. Paul Charbonneau (Director General, Commission nationale des parents francophones): The main reason is that in the Mahé case on section 23, the Supreme Court's decision uses the expression "maintain and develop". We picked up on the expression, because the words suit our purpose. There is also a question of terminology involved. Obviously, we want to maintain the impact of the word "promotion", but we have noticed that some of the other 28 proposals refer to preservation and promotion. Some of our problems may stem from the fact that the concepts clash, and prevent us from achieving the desired impact. Nevertheless, the point is that we took the expression from Chief Justice Dixon's judgement in the Mahé case.

Mr. Duhamel: I have heard talk that some French-language groups such as yours—perhaps not your particular group—were trying to organize another conference on the official language minorities in Canada. Is this a fact, or just a rumour?

Mr. Porrier: We know that the Fédération des communautés francophones et acadiennes has requested a sixth conference or some other sort of forum at which we could discuss the issues facing our community. Obviously, the Commission nationale des parents francophones supports this initiative, because it is important that we be able to explain the needs of the francophone community outside Quebec.

Mr. Duhamel: At the moment, discussions seem to be focused on the distinct society, the right to self-government for native peoples, two aspects of Senate reform—its power and representativeness—and the distribution of powers.

[*Text*]

Il me semble que dans tout cela, on a oublié—je ne dis pas cela méchamment et je ne dis pas que c'est intentionnel non plus—la communauté francophone qui habite à l'extérieur du Québec et, dans un certain sens, la communauté anglophone qui habite au Québec. Est-ce que je pourrais avoir vos commentaires à ce sujet? Est-ce que vous vous sentez marginalisés?

M. Porrier: Vous savez, monsieur Duhamel, notre mouvement est un mouvement de parents. On représente des parents qui se battent avec acharnement pour que soit respecté leur droit d'accès à des écoles et leur droit de gérer ces écoles. Il est évident qu'il y a toutes sortes d'autres problèmes. Dans les autres recommandations, il y a toutes sortes de choses qui affectent la communauté à l'extérieur du Québec, mais je ne pense pas qu'on soit les plus compétents pour parler de ces choses-là. On va laisser cela à la Fédération des communautés francophones et acadiennes.

Il est exact qu'il faut absolument penser à la francophonie vivant à l'extérieur du Québec. C'est une des principales raisons pour lesquelles le Canada qu'on connaît existe.

M. Duhamel: J'ai entendu parler à quelques reprises, et cela fait partie des propositions constitutionnelles du gouvernement, de la possibilité d'avoir des sénateurs élus qui représenteraient les peuples aborigènes.

• 1035

Lorsque nous sommes allés à l'Île-du-Prince-Édouard, on a entendu le même commentaire au sujet de sénateurs qui pourraient représenter la minorité francophone. Avez-vous eu l'occasion de parler de telles questions entre vous, au sein de votre organisme? Si oui, quelles sont vos réactions?

M. Porrier: Pas vraiment. On parle surtout d'éducation, de gestion de nos écoles.

M. Duhamel: Si je comprends bien, le point essentiel de votre mémoire est que vous souhaitez plus que n'importe quelle autre chose de pouvoir gérer vos propres écoles. C'est votre première priorité. Jusqu'à un certain point, c'est presque votre unique priorité, abstraction faite des appuis dont on a besoin pour bien faire ce genre de travail. Est-ce que j'ai raison? Si oui, voulez-vous nous expliquer pourquoi? Je crois que c'est relié aux commentaires que vous avez faits concernant le taux d'assimilation et ce qu'on est en train de perdre comme minorité.

M. Porrier: Ce qu'on veut vraiment, c'est que les gouvernements provinciaux respectent la loi qu'eux-mêmes ont signée. On veut qu'ils respectent la Constitution. C'est comme le monde à l'envers.

Si je fais un excès de vitesse au Manitoba avec mon auto à deux reprises et que je ne paie pas mes contraventions, le premier ministre ne m'empêchera certainement pas d'aller en prison. Il va dire: Tu as violé la loi; va en prison. Par contre, lui-même, au bout de 10 ans, ne respecte toujours pas la loi du pays, et on ne peut pas le mettre en prison. Cela fait 10 ans que je pousse mon premier ministre à respecter sa loi. Il me semble que ce n'est pas juste.

Dans mon commerce, quand quelqu'un n'a pas payé ses factures depuis 10 ans et qu'il vient me voir pour négocier de nouvelles conditions de crédit, je lui dis: Une minute; paie tes vieilles factures et on parlera ensuite d'un nouveau crédit.

[*Translation*]

While I am not saying it was done out of malice or intentionally, it does seem that the francophone community outside Quebec, and to some extent the anglophone community within Quebec, have been forgotten in all these considerations. What do you think? Do you feel you are being marginalized?

Mr. Porrier: We are a federation of parents, Mr. Duhamel. We represent parents who are fighting tenaciously to have their right to schooling and school management respected. Naturally, there are all sorts of other problems. In the other recommendations, there are many points regarding the community outside Quebec, but I do not think we are in the best position to discuss these matters. We will leave that to the Fédération des communautés francophones et acadiennes.

Consideration must definitely be given to the francophone community living outside Quebec. They are one of the main reasons for the existence of Canada as we know it.

Mr. Duhamel: The idea of having elected senators representing native peoples has been mentioned on several occasions and is included in the government's constitutional proposals.

In Prince Edward Island, the same suggestion was made, namely that there be senators representing the francophone minority. Have you had an opportunity to discuss this type of issue within your organization? If so, what is your reaction?

Mr. Porrier: Not really. We talk mainly about education and the management of our schools.

Mr. Duhamel: If I understand correctly, the main point of your brief is that above all, you want the power to run your own schools. That is your first priority. To some extent, it is almost your only priority, leaving aside the support you need to do this type of work. Am I right in saying that? If so, could you tell us why? I think there is a connection with your comments about the assimilation rate and the losses being sustained by our minority group.

Mr. Porrier: What we really want is for provincial governments to abide by the act that they themselves signed. We want them to comply with the provisions set out in the Constitution. It is completely crazy.

If I exceed the speed limit in Manitoba on two occasions and do not pay my fines, the premier is certainly not going to stop me from going to jail. He will say: You broke the law; you have to go to jail. However, after 10 years, he is still not complying with the law of the land, and yet no one is putting him in jail. For 10 years now, I have been pushing my premier to comply with this legislation. It does not seem fair to me.

In my business, when customers do not pay their bills for 10 years and then come in to negotiate new credit arrangements, I say to them: Just a minute, start by paying your old debts, and then we will talk about new credit arrangements.

[*Texte*]

C'est un peu ce qu'on vous dit. Avant de faire toutes sortes de chambardements, pouvez-vous nous aider? Pouvez-vous tous agir comme avocats lorsque vous irez rencontrer ces premiers ministres? Pouvez-vous les mettre au pied du mur et leur dire: Avant de faire tous ces changements-là, as-tu l'intention de respecter la vieille loi?

M. Duhamel: Paie la marchandise ou. . .

M. Porrier: Quant à moi, ce serait un geste généraux qui démontrerait au Québec qu'on a l'intention d'être généreux.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, gentlemen, Mr. Porrier, Mr. Charbonneau, Mr. Bedard.

Mr. Blackburn: I would like to raise a point of order please, because

il y a quelques différences que je veux encore soulever quant à l'expression «minorité linguistique».

Tout à l'heure, j'ai parlé de la clause Canada. La clause Canada dit qu'il faut préserver les deux majorités et minorités linguistiques. Une minorité linguistique peut être chinoise, japonaise, etc. Il y a toutes sortes de minorités linguistiques. De votre côté, vous parlez uniquement de maintenir et développer les deux communautés linguistiques du Canada. Est-ce que cela veut dire qu'on devrait se limiter à maintenir et à développer les communautés de langues anglaise et française partout au pays et oublier les autres minorités?

M. Charbonneau: En fait, quand on lit le texte associé à la clause Canada, à la page 52, on voit qu'on inclut dans une autre phrase toute la dimension multiculturelle du Canada. Nous avons toujours prétendu que la dualité linguistique repose sur le fait qu'il y a des francophones *coast to coast* et qu'il y a aussi des anglophones partout au Canada.

Il faut insérer une phrase qui parle des communautés de langues officielles, anglophones et francophones. J'imagine que les groupes multiculturels vont faire leur présentation et qu'ils sauront bien se défendre. C'est une autre problématique.

Finalement, on recherche une espèce de droit collectif. Présentement, l'article 23 accorde à des parents des droits pour leurs enfants. On est toujours pris à faire la preuve d'un nombre de deux, trois ou cinq. Pour avoir une classe, il faut se battre et démontrer qu'on en a autant, sinon plus, que les anglophones.

En instaurant un aspect collectif à ce droit-là, on pourrait être en mesure de s'attendre à ce que, quand il y aurait une communauté francophone, il y ait aussi des institutions francophones, en commençant par l'école, parce que sans écoles, évidemment, on va s'assimiler.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, gentlemen, for your presentation. It was very interesting and refers back to the point that Mr. Allmand made earlier regarding the fact that there are many francophones outside the province of Quebec.

We will now call on Professor Theodore Geraets from the University of Ottawa. Professor Geraets, we'll begin with a 10-minute presentation and then 35 minutes of questioning.

[*Traduction*]

That is a little like what I am saying to you. Before making all sorts of changes, can you help us out? Could you all behave like lawyers when you meet with these premiers? Could you put their backs to the wall and ask them whether, before making all these new changes, they intend to respect the old law?

Mr. Duhamel: Pay up or else—

Mr. Porrier: I think this would be a gesture of generosity that would show Quebec that we intend to be generous.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Porrier, monsieur Charbonneau et monsieur Bédard.

M. Blackburn: Un rappel au Règlement, s'il vous plaît, car

there are still a few points I would like to make about the expression "linguistic minority".

I was speaking earlier about the Canada clause, which states that the two linguistic majorities and minorities must be preserved. A linguistic minority could be the Chinese, Japanese or any other such community. There are many linguistic minorities in the country. You referred only to maintaining and developing Canada's two linguistic communities. Does that mean we should maintain and develop only the English-and French-lnaguage communities throughout the country and forget about the other minorities?

Mr. Charbonneau: Another provision of the Canada clause, which appears on page 52, refers to the multicultural dimension of Canada. We have always maintained that linguistic duality is based on the fact that there are both francophones and anglophones from coast to coast.

An expression should be inserted to refer to the anglophone and francophone official language communities. I imagine the multicultural groups will be appearing before you and will defend their position very well. That is a different issue.

Finally, we are looking for some type of collective rights. At the moment, section 23 gives parents certain rights for their children. We are always having to prove that our numbers warrant the creation of a class. We have to fight and prove that there are as many of us as there are anglophones, if not more.

If this right had a collective component, we could perhaps expect that where there is a francophone community, there would also be francophone institutions, beginning with a school, because without schools, we are obviously going to be assimilated.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup de votre exposé, messieurs. Il était fort intéressant et nous rappelle ce que M. Allmand a dit plus tôt, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de francophones qui vivent en dehors de la province du Québec.

Je demande maintenant au professeur Theodore Geraets de l'Université d'Ottawa de bien vouloir s'approcher de la table. Professeur Geraets, nous allons commencer par un exposé de 10 minutes puis nous consacrerons 35 minutes aux questions.

[*Text*]

• 1040

Professor Théodore Geraets (Philosophy Department, University of Ottawa): Thank you very much for inviting me again. I recognize some of you from the Beaudoin-Edwards committee, and you may recognize me.

I am a completely autodidactic expert, someone like the boiler maker in Estonia, about whom you may have read in Sheppard's column a few days ago, and who contributed significantly to the drafting of the Estonian Constitution in a very short time.

Unfortunately, you've received two documents only this morning. One is entitled "Redefining Canada—Repenser le Canada" and the other is "Legality, Legitimacy, and the Ultimate Constituent Power". That's quite a bit to go through in about 10 minutes, but I do hope you'll take some time for them.

I know you've received a lot of documents, but I have confidence in what I have written. I think it would be worth a few minutes, if not during this meeting, then later, to go through this. What I want to do is to try to give you practical advice. I am not going to give big speeches.

The first point I want to make is a general recommendation, which you will find in the first brief. We have 28 proposals. I think it would be impossible and counterproductive for your committee to try to come up with final recommendations on each of those 28 recommendations. There are distinct problems that are much more urgent to be solved than others.

As you see in the text, I feel that numbers 2 to 13 are really the crucial issues. If you were able, and the government was able, and Canada was able, to reach a consensus on those issues, we would be well on our way to a solution. With all the other points, I think all they need is a recommendation with regard to a credible process.

I recommend to you the idea of an advisory council on Confederation. This would bring together representatives of all the partners in Confederation, not with the idea to vote, where Quebec, for instance, could be outvoted, but to discuss what to do about those committees, a sort of all-Canada committee, including provincial, territorial and aboriginal delegations, to work out solutions to points number 1 and 14 to 28.

If you were to agree, and if there were a consensus on the other points I first mentioned, I think it would be acceptable, both to Quebec and to the aboriginal nations, to see further proposals 14 to 28, as well as proposal 1, referred to this type of process.

The second point I want to bring up is the understanding of Quebec as a distinct society.

[*Translation*]

M. Théodore Geraets (professeur, département de philosophie, Université d'Ottawa): Merci beaucoup de m'avoir à nouveau invité. Je reconnais certains d'entre vous qui siégeaient au comité Beaudoin-Edwards et peut-être me reconnaissez-vous aussi.

Je suis un expert purement autodidacte, quelqu'un comme the boilermakin en Estonie, dont vous aurez entendu parler si vous avez lu la rubrique de Sheppard il y a quelques jours et qui a pris une part importante à la rédaction de la constitution estonienne en très peu de temps.

Malheureusement, ce n'est que ce matin que vous avez reçu deux documents. L'un est intitulé «Redefining Canada—Repenser le Canada» et l'autre «Legality, Legitimacy and the Ultimate Constituent Power». Cela fait beaucoup de choses à passer en revue en 10 minutes mais j'espère que vous consacrerez quelques temps à ces documents.

Je sais que vous en avez reçu beaucoup, mais je suis sûr de ce que j'ai écrit. Je crois que cela mérite qu'on s'y intéresse quelques minutes, sinon durant cette réunion, du moins plus tard. J'essaie en fait de vous donner des conseils pratiques. Je ne fais pas de grands discours.

La première chose que j'aimerais dire est une recommandation d'ordre général que vous trouverez dans le premier mémoire. Nous faisons 28 propositions. Je crois qu'il serait impossible et peu utile que votre comité essaie de présenter des recommandations finales sur chacune de ces 28 recommandations. Il y a des problèmes particuliers qu'il est beaucoup plus urgent de résoudre que d'autres.

Comme vous le voyez dans le texte, je crois que les recommandations 2 à 13 représentent vraiment les questions essentielles. Si vous pouviez, si le gouvernement pouvait, si le Canada pouvait arriver à un consensus sur ces questions, nous approcherions d'une solution. Pour toutes les autres questions, il suffirait d'une recommandation concernant un processus crédible.

Je vous recommande l'idée d'un conseil consultatif sur la Confédération. Cela permettrait de rassembler des représentants de tous les associés au sein de la Confédération, non pas avec l'idée de voter, car le Québec par exemple pourrait se trouver en minorité, mais pour discuter de ce qu'il faut faire de ces comités. Il s'agirait donc d'une sorte de comité pancanadien, comprenant des délégations provinciales, territoriales et autochtones, pour mettre au point des solutions concernant les solutions 1 et 14 à 28.

Si vous étiez d'accord et si on arrivait à un consensus sur les autres points que j'ai d'abord cités, je crois que le Québec aussi bien que les nations autochtones jugeraient acceptables que les propositions 14 à 28, ainsi que la proposition 1, soient renvoyées à ce genre de mécanisme.

Le deuxième point que j'aimerais soulever porte sur le fait de concevoir le Québec comme une société distincte.

[*Texte*]

Je pense qu'il est absolument nécessaire de revoir les définitions telles qu'elles se trouvent dans vos propositions. Il y est question, par exemple, d'une culture unique dans le texte français. Il est vrai que ce qu'on peut appeler la nation québécoise possède une culture unique, mais à l'intérieur des frontières du Québec, il y a une pluralité de cultures. Il y a aussi, naturellement, une pluralité de langues.

Je voudrais vous référer—je ne l'ai pas incluse, mais elle sera facile à trouver pour vos recherchistes—à une résolution adoptée à l'Assemblée nationale le 20 mars 1985, alors que le gouvernement de René Lévesque reconnaissait l'existence, à l'intérieur du Québec, d'une pluralité de nations. La résolution parle de la nation québécoise et des autres nations à l'intérieur du Québec, notamment 12 nations autochtones.

• 1045

Dans la documentation, quand on parle du Québec, cela veut dire l'ensemble de la province. Il n'y a pas moyen de le définir autrement. Toutefois, si on fait cela, il faut aussi définir la société distincte telle s'applique au Québec dans son ensemble de façon inclusive plutôt qu'exclusive. Cela veut dire que le Québec comprend une pluralité de nations. Le Québec est une société complexe et inclusive, comme l'est d'ailleurs l'ensemble du Canada.

Est Québécois qui veut l'être. Cela, même les membres du Parti québécois l'ont dit. Mais qui veut être quoi? Qui accepte, dans cette société multinationale, de collaborer avec les autres composantes de cette société complexe? Si vous demandiez au gouvernement du Québec—au gouvernement actuel, mais aussi à un éventuel gouvernement du Parti québécois—de définir lui-même la société distincte, je vous assure qu'il le ferait de cette façon-là, à moins qu'il ne renie la résolution adoptée auparavant à l'Assemblée nationale.

Je pense qu'il est très important d'introduire, dans la définition de la société distincte qui coïnciderait avec l'ensemble de la province du Québec, cet élément de projet de société dans la coopération entre les composantes de la population du Québec. Je les ai énumérées ici. Je ne vais pas lire l'ensemble de mon texte.

Quels sont les éléments de spécificité de cette société?

Il y a la prépondérance du français dans la partie la plus peuplée du territoire, mais pas partout. Le français n'est pas la langue de prépondérance dans le nord du Québec. C'est l'évidence, et je pense que le gouvernement québécois reconnaîtrait cela.

Il y a le système de droit civil partout ou dans la partie la plus peuplée du territoire. Il y a possibilité que le Québec négocie avec les nations autochtones et que les deux s'entendent pour qu'un droit autochtone prévale dans certaines parties du Québec. Ce n'est pas fait, mais c'est une possibilité.

Troisièmement, comme je le disais, il y a le projet coopératif de cette société dans le respect de la diversité et des loyautés multiples. Nous, au Canada, on se bat avec ce problème de loyautés multiples, mais le Québec le fait aussi.

[*Traduction*]

I think it is absolutely necessary to re-examine the definitions given in your proposals. In the French text, you speak of a "culture unique", for instance. It is true that what could be called the Quebec nation has a unique culture, but within Quebec, there is a plurality of cultures. There is also, obviously, a plurality of languages.

I would like to refer you to—I did not include it, but it would be easy for your researchers to find it—a resolution carried by the National Assembly on March 20, 1985 when René Lévesque's government recognized the existence, within Quebec, of a plurality of nations. The resolution mentions the Quebec nation and other nations within Quebec, including 12 aboriginal nations.

In the document, Quebec refers to the province as a whole. It can't be interpreted any other way. However, if you do that, then you also have to define the "distinct society" as applying to Quebec as a whole, inclusively rather than exclusively. This means that Quebec comprises a pluralits of nations. Quebec is a complex and inclusive society, as is Canada as a whole.

Whoever wants to be a Quebecker can be a Quebecker. Even membres of the Parti québécois said this. But who wants to be what? Who, in this multinational society, is ready to work with other groups which are part of this complex society? If you ask the Quebec government—the current government, but also any future Parti québécois government—to define "distinct society", I guarantee you they would define it in the manner I have just described, unless the government in question rejects the resolution previously passed in the National Assembly.

In my opinion, it is very important to include, in the definition of a "distinct society" reflecting Quebec as a whole, the idea of a blueprint for society which entails cooperation between the different groups which make up the population of Quebec. I have listed them here. But I will not read my whole text.

What are the specific characteristics of this society?

French is spoken throughout most of its territory, but not everywhere. French is not the most common language in northern Quebec. This goes without saying, and I believe the Quebec government would recognize this fact.

The province's legal system is based on civil law, as applied in the most densely populated part of its territory. It's possible that Quebec will negociate with native people and that the two parties may agree that native law should be applied in certain regions of Quebec. This in not the case yet, but it might be possible in the future.

As I said before, a third characteristic which distinguishes Quebec from the rest of Canada is its respect for diversity and multiple loyalties. We have a similar problem of multiple loyalties in the rest of Canada, but so does Quebec.

[*Text*]

On parle de la responsabilité de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec. Je pense qu'il faudrait définir cela comme la protection de ces éléments de spécificité et la promotion du fait français et de ce projet coopératif de société.

Si la société distincte est redéfinie selon ces lignes... Naturellement, cela devrait se faire avec l'assentiment du gouvernement du Québec. Ce n'est pas à nous de définir le Québec. C'est au Québec de se définir. Si vous lui demandez de définir sa société distincte, comme vous devriez le faire, je pense que sa définition s'approcherait beaucoup de ce que je viens de vous dire.

J'arrive maintenant à la clause Canada.

La clause Canada, dans les propositions actuelles, comprend beaucoup trop d'éléments. Je pense qu'il faut absolument distinguer entre divers éléments. Il y en a qui devraient aller dans une préface. Vous en trouverez une en annexe de mon texte. J'en ai discuté avec d'autres. Je ne l'ai pas signée. Ce n'est pas mon oeuvre. C'est le résultat de plusieurs discussions.

Je pense que le préambule de la Constitution devrait être un texte qui pourrait être récité dans les écoles: un texte bref, un texte avec un peu de souffle et d'inspiration. Certains éléments qui, actuellement, se trouvent dans la proposition 7, devraient aller dans un préambule de ce genre.

• 1050

It is also said in the text that the Canada clause should go into the body of the Constitution, which would mean, I think, a return to the idea of an interpretive clause. If we do that, I think it is very important that we do not include in this Canada clause all sorts of things that should go and are already, to a large extent, in the Charter. Why put the equality of men and women again in the Canada clause? Also, things like commitment to the well-being of all Canadians should go, if ever we have it, into a social Charter or something like that.

What I propose is to have three divisions here: one, what should go in an inspiring preamble; two, what should go in an interpretive clause, a legal clause but an interpretive one within the body of the Constitution; and three, other elements that should go and are to a large extent elsewhere in the Constitution.

There is an appendix that you may be able to find at the end of the document: "Proposed Canada Clause". If I may, I want to say a few words about that. You will see that I tried to list what I would call the fundamental characteristics of Canada. They all come back, except the last one, in the promotion clause, which is the third part. There are three parts. First is a list of the fundamental characteristics, then a maintaining clause, where all Canadian governments, without any exception, should have the charge of maintaining all those characteristics, but not of promoting them.

The promotion is another matter. I think the promotion of Canada's specific identity as a whole should be the responsibility of the federal government. The promotion of aboriginal—

[*Translation*]

There is a lot of discussion about the responsibility of the National Assembly and of the government of Quebec. I believe this responsibility should be defined as the protection of the specific characteristics of Quebec, the promotion of the French fact, the blueprint for a cooperative society.

If "distinct society" is redefined based on these principles... This, of course, should be carried out with the approval of the Quebec government. It is not up to us to define Quebec. Quebec has to define itself. If you ask it to define its distinct society, as you should, I believe the definition would very much resemble what I have just described to you.

Let's now talk about the Canada clause.

As presented in the current proposals, the Canada clause is far too cluttered. It is important to sort out the different parts. Some elements should be included in the preface. You will find an example of a preface in an appendix to my brief. I worked on this with other people, so I can't take the credit. It's the fruit of many discussions.

I believe school children should be able to recite the preamble to the Constitution. It should be brief, inspired and inspiring. Some parts of proposal no. 7 should be included in such a preamble.

Le texte suggère également que la clause Canada devrait être incluse dans le cadre de la Constitution, ce qui signifierait, je crois, le retour à une clause d'interprétation. Dans ce cas, je crois qu'il est important qu'on n'inclue pas dans cette clause Canada toutes sortes d'éléments qui devraient être inclus et le sont déjà jusqu'à un certain point dans la Charte. Pourquoi inclure de nouveau dans la clause Canada l'égalité entre les hommes et les femmes? De plus, je crois que des éléments tels qu'un engagement à assurer le bien-être de tous les Canadiens devraient, le cas échéant, être inclus dans une Charte sociale on un document semblable.

Je recommande donc qu'on divise le document en trois parties: la première, un préambule source d'inspiration; la deuxième, les éléments d'une clause d'interprétation qui serait en même temps une clause ayant force de loi et qui serait compris dans la partie exécutoire de la Constitution; et la troisième, des éléments qui devraient être inclus dans d'autres articles de la Constitution s'ils ne le sont pas déjà.

Vous trouverez une annexe à ce sujet à la fin du document intitulé «Proposed Canada Clause». J'aimerais en dire quelques mots. J'ai dressé une liste de ce qui constitue pour moi les caractéristiques fondamentales du Canada. Toutes ces caractéristiques, sauf la dernière, sont incluses dans la clause traitant de la promotion, qui constitue la troisième partie. Il y a trois parties. La première énumère les caractéristiques fondamentales. Elle est suivie d'une clause de soutien, en vertu de laquelle tous les gouvernements canadiens sans exception se doivent de soutenir toutes ces caractéristiques, mais non pas de les promouvoir.

La promotion est une toute autre question. Je crois qu'il incombe au gouvernement fédéral de promouvoir l'identité particulière du Canada. La promotion des autochtones...

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Could I ask you to wrap up. We would like you to make your remarks for about 10 minutes and then have questions. Thank you.

Prof. Geraets: Will you give me one more minute—

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Yes, one more minute.

Prof. Geraets: —or should I stop immediately?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Certainly.

Prof. Geraets: Okay. Well, you can read this on your own.

I will go to the next point, which is the amending formula. The subject of the paper that is attached—"Legality, Legitimacy, and the Ultimate Constituent Power"—is exactly this, and I would be happy if you were to take some time later maybe to read it through carefully.

Number 13 in the proposals mentions the amending formula and the government's preference of going back to the Meech Lake one, which was an extension of the unanimity role. The extension would be somewhat less.

My thesis is that, first of all, the ratification by popular vote is morally and philosophically superior, and, in the present circumstance, the only possibility of a viable veto for Quebec that is politically indispensable. We will never in this country have constitutional peace without a veto for Quebec. If it is a veto for the Quebec government and legislature, you have obviously inequality among the provinces unless you go to unanimity. But if it is a veto for the population, it does not infringe the equality among the governments and legislatures of the provinces.

This is the only solution to this problem. The earlier it is recognized as the only solution, the better for Canada. Even psychologically, this would change the climate enormously, because people would have more trust in you to the extent that you would trust the people with the last word.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. We will begin now with Mr. MacDonald.

Mr. MacDonald (Rosedale): Thank you. I welcome Professor Geraets this morning. He has recalled a previous appearance before this committee, but I can recall a decade ago when he and I together spent many an early morning hour discussing the then constitutional process and proposals.

I really wanted to begin back there in terms of drawing on Professor Geraets's long concerns and interest in the Constitution. If I can put it this way, the major message I get from his presentation this morning is the need to have strong Canadian support for whatever constitutional changes take place. He recommends in his last paper that he referred to just a moment ago the necessity of a national referendum, which, as he suggests, would not be legally binding but it would be politically binding.

• 1055

I'd like him to expand on that just a bit and, in particular, I would like him to respond to the question as to whether or not a referendum after there has been a debate and a decision taken at the level of the federal government

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous demanderais de terminer bientôt. Vous avez dix minutes pour faire votre exposé et ensuite nous vous poserons des questions. Merci.

M. Geraets: Pouvez-vous me donner encore une minute. . .

La coprésidente (Mme Dobbie): Oui, une autre minute.

M. Geraets: . . .ou voulez-vous que je m'arrête ici?

La coprésidente (Mme Dobbie): Certainement.

M. Geraets: D'accord. Vous pourrez lire le document vous-même.

Je vais maintenant passer à la formule de modification. Le document ci-joint, intitulé «Legality, Legitimacy, and the Ultimate Constituent Power»—porte sur cette question, et j'apprécierais que vous lisiez attentivement le document plus tard.

La proposition numéro 13 porte sur la formule de modification et le fait que le gouvernement revient à la formule proposée dans l'Accord du lac Meech, qui conservait la règle de l'unanimité. Je ne crois pas qu'on devrait aller aussi loin.

Je crois d'abord qu'une ratification par un vote populaire est moralement et philosophiquement supérieure à l'unanimité et que, compte tenu de la situation actuelle, il est politiquement indispensable d'accorder au Québec un droit de veto. Nous n'aurons jamais la paix constitutionnelle au pays sans accorder ce droit de veto au Québec. Mais si le Québec obtient ce droit de veto, il est évident que les provinces ne seront pas égales à moins d'avoir l'unanimité. Mais si l'on accorde à la population ce droit de véto, cela ne porte pas atteinte à l'égalité des provinces.

C'est la seule solution à ce problème et il faut que le Canada reconnaisse cette réalité le plus vite possible. Du point de vue psychologique, le climat constitutionnel s'en trouvera amélioré, parce que la population vous ferait davantage confiance puisque vous lui donneriez le dernier mot.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Nous allons passer à M. MacDonald.

M. MacDonald (Rosedale): Merci. J'aimerais souhaiter la bienvenue au professeur Geraets ce matin. Il a mentionné avoir déjà témoigné devant ce comité, mais je me rappelle il y a dix ans avoir discuté avec lui, aux petites heures du matin, des propositions et du processus constitutionnel.

Je voulais mentionner cette expérience pour souligner l'intérêt et la préoccupation de longue date du professeur Geraets avec la Constitution. Si j'ai bien compris, le message qu'il nous a fait passer ce matin est que la population doit fortement appuyer les modifications constitutionnelles qui seront finalement adoptées. Il indique dans le dernier document qu'il vient de mentionner il y a un instant la nécessité d'un référendum national qui, selon lui, ne devrait pas être légalement exécutoire mais politiquement exécutoire.

J'aimerais qu'il nous explique un peu cela et surtout qu'il réponde à la question de savoir si oui ou non un référendum une fois que le débat a eu lieu et qu'une décision a été prise à l'échelle fédérale et, probablement, à la suite de

[*Text*]

and, presumably, in some consultation with provincial governments is the most effective way to involve the Canadian public generally in constitutional change. While a lot of discussion talked about the polarization dangers that can result, one of the concerns I have is that, ultimately, people realize it is after the fact. Is there not a better way of ensuring Canadians fully share the decisions taken by their governments, both federally and provincially, rather than simply some kind of a rubber-stamping process, if it worked?

Prof. Geraets: It is not rubber-stamping. It is putting the final seal of legitimacy to whatever consensus would have been reached. I think it would give immense dignity to the Constitution.

With regard to other possibilities of involvement, one should distinguish, obviously, between the period where the proposals are being discussed, as we are doing now, and the ratification process. When I appeared before the Beaudoin-Edwards committee, I recommended at the end of the road not only the referendum but also, before that, a form of constituent assembly, which is of course a way to involve ordinary Canadians.

In fact, at the beginning, my recommendation of an advisory council on Confederation to work out whatever this committee could not come up with final recommendations about, could also include others, apart from provincial representatives and territorial representatives. There's nothing against that. I would like you to realize we have not only to protect minorities but we also have to protect the majority. There is no way of making sure the majority of Canadians approve the Constitution unless it goes in last instance to a referendum.

That has now been recognized even, as you know, by Peter Lougheed at the conference organized by the Canada West Foundation in Banff recently. As I said to him at the time, this is a change from his attitude 10 years ago.

So I admit there are other ways of involving Canadians, but I think it is indispensable to involve them at the end. It is also indispensable because it's the only way to give Quebec a veto, not the government but the population of Quebec.

Mr. MacDonald: As I take it from your submission, you're really dividing the present proposals into two packages. One package can be dealt with by this committee and by the governments and then presented for referendum, and the other that should be referred back to an advisory council on Confederation, as you describe it.

Could you just clarify why you would make the distinction between two orders of differences in the one set of proposals? As we have been hearing over the course of the last few weeks, a number of people feel there is in fact a greater integration in what's being presented than perhaps some people might at first blush care to admit.

[*Translation*]

consultations avec les gouvernements provinciaux, constitue le moyen le plus efficace pour faire participer le public canadien de façon générale aux changements constitutionnels. Bien qu'on parle des dangers de polarisation qui existent, je crains qu'en définitive on se rende compte que cela se fait après coup. N'y a-t-il pas un meilleur moyen de faire en sorte que les Canadiens prennent véritablement part aux décisions de leurs gouvernements, aussi bien fédéral que provincial, au lieu de donner automatiquement leur accord, si c'était possible?

M. Geraets: Il ne s'agit pas de donner automatiquement son accord. Cela reviendrait à légitimiser en fin de processus le consensus auquel on serait arrivé. Je crois que cela conférerait une énorme dignité à la Constitution.

Quant aux autres possibilités de participation, il faut évidemment faire la distinction entre le moment où l'on discute des propositions, comme nous le faisons maintenant, et le processus de ratification. Lorsque j'ai comparu devant le comité Beaudoin-Edwards, j'ai recommandé en fin de compte, non seulement le référendum, mais aussi, avant cela, une sorte d'assemblée constituante, qui serait bien sûr un moyen de faire participer le Canadien moyen.

En fait, au début, ma recommandation de création d'un conseil consultatif sur la Confédération chargé de résoudre toutes les questions pour lesquelles ce comité n'aurait pas réussi à faire des recommandations finales, pourrait également comprendre d'autres personnes en dehors des délégués provinciaux et territoriaux. Rien ne s'oppose à cela. J'aimerais que vous compreniez qu'il nous faut non seulement protéger les minorités mais également la majorité. En dernière analyse, il n'y a pas d'autre moyen de s'assurer que la majorité des Canadiens approuvent la Constitution autrement que par un référendum.

Comme vous le savez sans doute, même Peter Lougheed l'a admis lors de la conférence organisée récemment à Banff par la *Canada West Foundation*. Comme je lui disais à ce moment-là, il n'a plus la même attitude qu'il y a dix ans.

J'admets donc qu'il y a d'autres moyens de faire participer les Canadiens, mais il me semble indispensable de les faire intervenir en fin de processus. C'est aussi indispensable parce que c'est la seule manière de donner au Québec le droit de véto, non pas au gouvernement du Québec mais à la population de cette province.

M. MacDonald: D'après votre mémoire, vous répartissez les propositions actuelles en deux groupes. L'un peut être étudié par ce comité et par les gouvernements puis soumis à un référendum, l'autre devrait être renvoyé à un conseil consultatif sur la Confédération, comme vous le dites.

Pourriez-vous nous dire pourquoi vous distinguez deux groupes dans cet ensemble de propositions? D'après ce que nous avons entendu ces dernières semaines, nombreux sont ceux qui estiment que l'ensemble présenté est davantage intégré que certains ne seraient prêts à l'admettre au premier abord.

[*Texte*]

Prof. Geraets: I think it is obvious that issues such as the distinct society, aboriginal rights, Senate reform are absolutely essential and extremely urgent. Abstractly, one could say let's deal with only one, but the situation *après* Meech is that we cannot deal anymore with just one. We have to deal with those three together, and those three are really the main content of recommendations 2 to 13.

• 1100

Mr. MacDonald: I guess this will be my last question, because I know there are others.

On the big three, the first three you talked about, is it your assumption, then, that there is sufficient consensus, if I can put it that way, on dealing and resolving those three issues that we've reached the stage at least where we can present those for a referendum?

Prof. Geraets: I think there is growing consensus. I am not as pessimistic as many people are.

Let's take the aboriginal issue. There will have to be give and take. Inherent self-right within Confederation I think is a viable formula. It may have to be refined and so on, but they're growing together.

On the distinct society, I think my own proposal this morning for a kind of redefinition would go a long way.

On Senate reform—there is another appendix, I haven't been able to talk about the Senate—I invented, I think, the word "equitable" actually, in this article in *The Globe and Mail*, in April, I think it was, of 1987. I think it is equitable, but I think numerical equality would not be equitable. If there was more equality among the regions with regard to the numbers in the Senate, that would be perceived as, after all, by the vast majority of Canadians. . . There would still be politicians pushing for a more rigid equality.

We have to make the distinction between the provincial politicians, who obviously would like to have more power, and the population. The Canadian population, I think in all provinces, is not looking too much for that. They want things to be settled, and I think they would accept a reasonable. . . I wouldn't call it compromise. You compromise when you talk about principles. As I said at the end of my brief, the more dangerous thing is to present your own opinion as a principle. I allude here, of course, to one of the provincial premiers, for whom I have great respect but with whom I disagree fundamentally. Numerical equality in the Senate is not a principle of federalism.

If we avoid that, then I think we can have a consensus on those three points. But we cannot reach, before the end of next year, a consensus on the whole series of economic union proposals and on property rights. That is impossible.

So why not, with your committee, recommend a viable, credible process to deal with those?

[*Traduction*]

M. Geraets: Il est clair que des questions comme la société distincte, les droits des autochtones, la réforme du Sénat sont absolument essentielles et tout à fait urgentes. Dans l'abstrait, on pourrait dire: Occupons-nous d'une seule de ces questions mais la situation, après le lac Meech fait que ce n'est plus possible. Il faut nous occuper des trois en même temps et ce sont ces trois questions qui font en fait essentiellement l'objet des recommandations 2 à 13.

M. MacDonald: Je pense que ce sera ma dernière question car je sais que d'autres personnes veulent prendre la parole.

Sur ces trois grandes questions, les trois premières dont vous avez parlé, pensez-vous qu'il y ait un consensus suffisant, si je puis m'exprimer ainsi, pour les traiter et les résoudre, afin d'en arriver au point de les soumettre au moins à un référendum?

M. Geraets: Je crois que le consensus ne fait que croître. Je ne suis pas aussi pessimiste que beaucoup.

Prenons la question autochtone. Il va falloir faire des concessions de part et d'autre. Le droit inhérent à l'autodétermination au sein de la Confédération me semble une formule viable. Il faudra peut-être la définir, mais il y a un progrès dans les deux sens.

Pour la société distincte, je crois que ma proposition de ce matin au sujet d'une redéfinition permettrait de faire un grand pas en avant.

À propos de la réforme du Sénat—il y a une autre annexe, je n'ai pas encore pu parler du Sénat—je crois avoir inventé le terme «équitable», d'ailleurs, dans cet article de *The Globe and Mail* d'avril 1987, je crois. Je pense que c'est équitable, mais l'égalité numérique ne sera pas équitable. S'il y avait davantage d'égalité entre les régions pour ce qui est du nombre de personnes admises au Sénat, ce serait perçu, après tout, par la grande majorité des Canadiens. . . Il y aurait encore des politiciens pour demander une égalité plus rigide.

Il faut faire la distinction entre les responsables politiques provinciaux, qui de toute évidence aimeraient avoir davantage de pouvoirs, et la population. Je ne crois pas que c'est ce que recherche vraiment la population canadienne de toutes les provinces. Elle veut que les choses se règlent et je crois qu'elle accepterait quelque chose de raisonnable. . . Je ne veux pas parler de compromis car on fait des compromis lorsqu'on parle de principes. Comme je le dis à la fin de mon mémoire, la chose la plus dangereuse c'est de présenter sa propre opinion comme un principe. Je fais bien sûr allusion dans ce cas à l'un des premiers ministres provinciaux, pour qui j'ai le plus grand respect, mais avec qui je suis fondamentalement en désaccord. L'égalité numérique au Sénat n'est pas un principe de fédéralisme.

Si nous évitons cet aspect, alors je crois que nous pourrons obtenir un consensus sur ces trois questions. Mais nous ne pourrons pas arriver, à un consensus sur l'ensemble des propositions d'union économique et sur les droits de propriété, avant la fin de l'année prochaine, c'est impossible.

Pourquoi ne recommanderiez-vous pas, en tant que comité, un processus viable et crédible pour résoudre ces questions?

[*Text*]

Mr. Atkinson (St. Catharines): Professor, in your brief you mention power flowing from the people in terms of the Constitution, and that seems to be the main basis of your thesis. You take that into the amending formula and also into the Canada clause, in regard to whether the commitment to a democratic parliamentary system of government is a veiled attempt to make recognition of the people as the ultimate constituent power more difficult. So you've started at the basic level and the real conflict we have, because we have this theory of equality of the provinces that has grown up and is pretty much in our current amending formula. That's one difficulty we have to get over, as well as everything else that flows from that in terms of reform of the Senate and so on. You seem to have gone back to the regional concept, which, as we have found, politically is a very difficult concept to go back to.

I think you've recognized one of the fundamental blockages we have, and I'd like you to comment on that a little more.

Prof. Geraets: I know I have at least one ally among you who still defends the Pepin-Robarts formula, and you should recall that recommendation 65 specifies the major changes that should go to a referendum, not just any technical change—and we are talking now about major change.

On your question about provincial equality, what does that mean? That means basic legislative equality among the provincial legislatures. The key to what I am proposing is to bring down the ultimate ratification to the level of the people. Of course the provincial governments would be involved, and the federal government obviously as well, so politicians have a dialogue with Canadians to work out viable proposals, a viable consensus. But then it should be put to the people.

• 1105

Mme Tardif (Charlesbourg): Je trouve qu'on n'a pas beaucoup parlé du Sénat. On a eu de bonnes discussions sur la proposition que vous avez mise par écrit. En ce qui concerne la répartition des sièges, on arrive à dix sièges pour les autochtones, deux pour les Territoires du Nord-Ouest et un pour le Yukon, ce qui fait, à mon sens, 13 sièges pour les autochtones. Pour l'Ontario, il y en a 20.

Je regarde non seulement les enjeux, mais aussi la question de la population dans les deux cas. Sur quoi vous basez-vous pour définir le nombre de sièges pour représenter chacun des groupes?

M. Geraets: Évidemment, à la Chambre, on a une représentation par population. Ce qui doit caractériser le Sénat, c'est de représenter davantage les régions et les parties du pays qui sont moins peuplées. C'est ce que j'appelle un Sénat équitable. Dans le cadre d'un Sénat, l'équité n'est pas une égalité numérique, non plus que l'autre formule qui s'applique à la Chambre. Comme vous le voyez, c'était avant M. Peterson qui cédait cinq sièges de

[*Translation*]

M. Atkinson (St. Catharines): Vous parlez, monsieur, dans votre mémoire du pouvoir qui émane du peuple pour ce qui est de la Constitution et cela semble être le principal fondement de votre thèse. Vous l'amenez dans la formule d'amendement ainsi que dans la clause Canada, lorsque vous essayez de voir si le fait de s'engager envers un système parlementaire démocratique ne constitue pas une tentative voilée de rendre plus difficile la reconnaissance du peuple comme le pouvoir constituant ultime. Vous avez donc commencé à la base, et nous avons là un réel problème car cette théorie de l'égalité des provinces à gagné du terrain et fait maintenant partie de notre formule d'amendement actuelle. C'est l'un des problèmes qu'il nous faudra résoudre avec tout ce qui en découle pour la réforme du Sénat, etc. Vous semblez être revenu à la notion régionale à laquelle il nous a semblé politiquement très difficile de revenir, d'après nos conclusions.

Je crois que vous avez mis le doigt sur l'un de nos principaux obstacles et j'aimerais que vous nous en disiez un peu plus là-dessus.

M. Geraets: Je sais que j'ai au moins un allié parmi vous qui défend encore la formule Pepin-Robarts et il faut vous rappeler que l'on précise dans la recommandation 65 les principaux changements qui devraient être soumis à un référendum, pas n'importe quel changement technique—et nous parlons ici de changement important.

Quant à votre question sur l'égalité provinciale, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire l'égalité législative fondamentale entre les assemblées législatives provinciales. Ce que je propose vise essentiellement à donner à la population le pouvoir de ratification ultime. Bien entendu, les gouvernements provinciaux participeraient de même que le gouvernement fédéral naturellement, afin que les responsables politiques puissent ainsi dialoguer avec les Canadiens pour mettre au point des propositions viables et dégager un consensus viable. Mais il faudrait ensuite poser la question au peuple.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): In my view, we have not said much about the Senate. We had a good discussion on the proposal you have written. As for the distribution of seats, we have ten seats for the aboriginal people, two for the North West Territories and one for Yukon, which is, I think, 13 seats for the aboriginal people. Ontario has 20.

I am not only considering the stakes, but also the issue of the people in those two instances. What is your basis for defining the number of seats for the representation of each of these groups?

Prof. Geraets: Obviously in the House, the representation is based on the population. What must be a characteristic of the Senate, is that it should represent all the regions and the different parts of the country which are less populated. This is what we call an equitable Senate. Within the Senate ambit, equity does not mean numerical equality, neither does it mean the other formula applying in the House. As you can see, this was before, when Mr. Peterson

[*Texte*]

l'Ontario au Sénat pour arriver à ce compromis. Vous vous souvenez, n'est-ce pas, de la conférence des premiers ministres?

Ici, le Québec a 24 sièges et l'Ontario, 20. Je pense qu'il y a une pensée là-dedans et que cela se justifie. Ce n'est pas un élément de négociation: je te donne cela et toi, tu me donnes cela. Il y a une raison derrière cela, ainsi que pour les peuples autochtones.

Permettez-moi d'ajouter un mot qui pourrait vous échapper. On peut dire: Mais est-ce qu'il n'est pas injuste d'accorder aux autochtones un double vote? Vous avez peut-être lu que les autochtones voteraient à la fois pour les sièges réservés aux autochtones et pour les sénateurs de la province ou du territoire qu'ils habitent. Est-ce que ce n'est pas injuste? Est-ce que ce n'est pas l'inégalité?

Non, parce que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard auront 12 fois plus de poids selon cette formule-là. Si vous acceptez cette idée d'équité, vous sortez du contexte mathématique. Vous pensez: De quelle genre de représentation aurait-on besoin dans un Sénat élu? C'est la raison pour laquelle vous trouvez ces nombres-là.

Vous voyez que le centre, soit le Québec et l'Ontario, ont 44 sièges; l'Ouest, dans son ensemble, en a 44 et les provinces Atlantiques en ont seulement 34. Mais si l'Île-du-Prince-Édouard avait 10 sénateurs, comme toutes les autres provinces, je déménagerais à l'Île-du-Prince-Édouard. Je me ferais élire sénateur là.

Senator Neiman (Peel): Professor Geraets, I very much like your contribution to our study here today. In particular, I like your suggestions with regard to redefining Canada and the fact that we should have some kind of, as you say, a recitable or poetic preamble, and then an interpretive clause that is quite clean and concise and does not include anything that should be or is included elsewhere within the Constitution or Charter.

• 1110

I have one comment. I would probably take the arguments of previous people with respect to that word "preserve", which doesn't seem to allow for evolution and almost implies an embalming of the status quo. I think I like the word "maintain", which you yourself used this morning.

I would like you to comment on two aspects of your presentation. One, as far as the Senate was concerned, you've spent some time on the distribution of seats and the methods of election. You haven't commented, as far as I can see, on the powers, which I think is the elemental aspect of reform of the Senate, because it would not only be a reform of the Senate but also a reform of Parliament. That to me is of first importance.

The other aspect I would like you to comment on is the process that you would envisage for a referendum. Let us suppose we could put together reasonable proposals from this committee, say, on parts 2 to 13 of the present set of

[*Traduction*]

was giving away five Ontario seats in the Senate to arrive at such a compromise. You remember the first ministers' conference, do you not?

Here, Quebec has 24 seats and Ontario 20. There is a reasoning behind that and it is justified. It is not a chip for negotiation, I give you this and you give me that. There is a reasoning behind it, and there is one too for the aboriginal people.

Allow me to add a word to mention something that could escape you. One could say: But is it not unjust to give aboriginal people double vote? You might have read that the aboriginal people would vote for the seats reserved to them and for the senators of the province or the territory where they live. Is it not unjust? Is it not inequality?

No, because the inhabitants of Prince Edward Island will have 12 times as much weight according to that formula. If you accept the idea of equity, you forget about the mathematical background. You must ask yourself what kind of representation would be needed in an elected Senate. This is why you will get those numbers.

You will see that the central part of the country, that is Quebec and Ontario, has 44 seats; the western part altogether has 44, and the Atlantic provinces have only 34. But if Prince Edward Island has 10 senators, like all the other provinces, I would move right away to Prince Edward Island. I would try to get elected senator there.

Le sénateur Neiman (Peel): Monsieur Geraets, j'apprécie la part que vous prenez à notre étude aujourd'hui. Je trouve particulièrement intéressantes vos suggestions relatives à une nouvelle définition du Canada et au fait que l'on devrait avoir, comme vous dites, une sorte de préambule poétique facile à réciter, et ensuite une clause d'interprétation qui soit claire et concise et qui ne comporte rien de ce qui devrait être ou qui est inclus ailleurs dans la Constitution ou la Charte.

J'ai une remarque à faire. Je rejetterais sans doute les arguments de ceux qui ont comparu auparavant en faveur du terme préserver, qui ne semble pas permettre une évolution et qui implique que l'on embaume le statu quo. Je crois que j'aime l'expression maintenir que vous avez vous-même utilisée ce matin.

J'aimerais avoir des précisions sur deux aspects de votre exposé. Le premier concerne le Sénat. Vous avez consacré pas mal de temps à la répartition des sièges et aux diverses méthodes d'élection. Vous n'avez rien dit, autant que je puisse voir, des pouvoirs qui sont l'aspect élémentaire de la réforme du Sénat car ce serait non seulement une réforme du Sénat mais également une réforme du Parlement. C'est donc pour moi de toute première importance.

L'autre aspect sur lequel j'aimerais des précisions de votre part concerne le processus que vous envisagez à titre de référendum. Supposons que nous arrivions dans le cadre du travail de ce comité à rassembler des propositions

[*Text*]

proposals, to the government. How do you envisage that this process should proceed from there, through the provincial governments, legislatures, and to the people? What would be the steps?

Prof. Geraets: With regard to the powers of the Senate, personally I would be in favour of maintaining practically the present powers, but with no possibility of a confidence vote in the Senate.

With regard to the process for a referendum, I would prefer to have a basic agreement among the federal, provincial, and territorial governments, as well as the aboriginal peoples, before going to a referendum.

The referendum cannot be legally binding unless, as I suggest at the end of the paper, we would actually put this question within the referendum: should we not give the last word to the population, instead of to the legislatures? But that would not be already effective, of course, in the next stage, in the referendum that we're talking about now. It would be only politically binding. It would not be legally binding.

So it should precede and not follow provincial ratifications. Is that an answer to your question?

Senator Neiman: Yes, thank you. I think what you're saying is that this process is obviously going to have to take a number of months. It's not something that can be achieved very rapidly. It's going to require a lot of consultation within various provinces and communication with the people themselves, explaining what we are actually proposing.

Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Thank you, Madam Chairman.

Professor Geraets, I'm very interested in what appears to be your proposals to change the definition of the distinct society. Perhaps you could clarify. If I understand correctly, you're suggesting that we add to the definition or change the definition to include, you have here:

> . . .le projet coopératif de société dans le respect de la diversité et des loyautés multiples.

Si je comprends bien, vous voulez inclure les autres groupes culturels, ethniques et linguistiques du Québec. C'est bien cela?

Is that what you're trying to do? I guess what I'm asking is, in the proposed section as presented, in section 25.1, they attempt to deal with that in paragraph (b), when they talk about the preservation of an English-speaking people in Quebec and French-speaking people outside of Quebec. You appear to be adding to that by including these people in the definition. When I first read it in your brief, I didn't know what you meant. It's not very clear. I didn't know what you meant by a *projet coopératif*.

[*Translation*]

raisonnables sur les parties 2 à 13 de l'ensemble actuel de propositions pour les présenter au gouvernement. Comment envisageriez-vous les étapes suivantes du processus? Comment aller de là aux gouvernements provinciaux, aux assemblées législatives provinciales et au peuple? Quelles seraient les diverses étapes?

M. Geraets: Pour ce qui est des pouvoirs du Sénat, je serais personnellement en de faveur maintenir plus ou moins les pouvoirs actuels mais sans qu'il soit possible de proposer un vote de confiance au Sénat.

Pour ce qui est du processus du référendum, je préfèrerais qu'il y ait une entente entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et également les autochtones avant que l'on propose un référendum.

Le référendum ne peut être légalement exécutoire sauf si, comme je l'indique à la fin de mon mémoire, nous posons effectivement la question suivante dans le cadre du référendum: devrions-nous donner le dernier mot à la population au lieu de le donner aux assemblées législatives provinciales? Mais cela n'aurait déjà plus d'efficacité évidemment à l'étape suivante, pour le référendum dont il est question maintenant. Ce ne serait donc que politiquement exécutoire. Ce ne serait pas légalement exécutoire.

Il faudrait donc que ce processus précède les ratifications provinciales au lieu de les suivre. Est-ce que je réponds à votre question?

Le sénateur Neiman: Oui, merci. Ce que vous voulez dire, je crois, c'est que ce processus va sans doute prendre de nombreux mois. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut réaliser très rapidement. Il faudra de nombreuses consultations dans les diverses provinces et expliquer à la population ce que l'on propose effectivement.

Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Allmand.

M. Allmand: Merci, madame la présidente.

Monsieur Geraets, je m'intéresse tout particulièrement à ce que vous semblez proposer pour changer la définition de la société distincte. Peut-être pourrez-vous nous apporter des éclaircissements. Si j'ai bien compris, vous proposez d'ajouter à la définition ou de changer la définition pour que l'on ait ce qui suit:

> . . .le projet coopératif de société dans le respect de la diversité et des loyautés multiples.

If I understand correctly, you want to include all the other cultural, ethnic and linguistic groups in Quebec. Is that so?

Est-ce cela que vous essayez de faire? Ce que je veux en fait vous dire c'est que dans l'article proposé, je veux parler de l'article 25.1, on tente de traiter cette question à l'alinéa b) lorsqu'on parle de préserver les anglophones au Québec et les francophones en-dehors du Québec. Vous semblez ajouter quelque chose en incluant ces gens dans la définition. Lorsque je l'ai lue pour la première fois dans votre mémoire, je ne savais pas ce que vous vouliez dire. Ce n'est pas très clair. Je ne savais pas ce que vous entendiez par «projet coopératif».

[*Texte*]

• 1115

Prof. Geraets: Yes.

Il faudrait retourner à la page précédente où je parle d'une société à bâtir dans la coopération entre la nation québécoise aux limites perméables... Il y a des immigrants qui disent: Je suis Québécois et je m'identifie à ce projet de société. Ce ne sont pas seulement les Québécois pure laine qui font partie de la nation québécoise. Il y a aussi les nations autochtones, les anglophones d'origine britannique et tous les autres immigrants d'origine ethnique, francophones, anglophones ou allophones. C'est cela, le Québec. On ne peut pas l'avoir des deux côtés à la fois. Ou bien le Québec est l'ensemble de la province et il faut alors définir le Québec comme société distincte de façon inclusive, ou bien il faut dire que le Québec, c'est la nation québécoise. Vous voyez bien les problèmes que cela poserait. Aucun gouvernement du Québec ne veut adopter cette deuxième définition.

Je répète que ce n'est pas à vous ou à nous de définir la société distincte. C'est au Québec de la définir. Demandez au Québec de le faire. Je pense qu'il arrivera à quelque chose de très proche de ce que je viens de dire. J'aurais dû inclure le texte de la motion de l'Assemblée nationale. J'ai ici le texte anglais:

"motion for the recognition of aboriginal rights in Quebec". The motion recognizes the existence of the Abenaki, Algonquin and other aboriginal nations in Quebec. It will:

> conclude with willing nations, or any of their constituent communities, agreements guaranteeing them the exercise of:
>
> (a) the right to self-government within Quebec;
>
> (b) the right to their own language, culture and traditions;
>
> (c) the right to own and control land;
>
> (d) the right to hunt, fish, trap, harvest and participate in wildlife management;
>
> (e) the right to participate in, and benefit from, the economic development of Quebec,
>
> so as to enable them to develop as distinct nations having their own identity and exercising their rights within Quebec.

That is the PQ definition of Quebec. Somehow that should be reflected in your document, but only after consultation with the Government of Quebec.

Mr. Allmand: I understand the principle you're trying to achieve, and it's a very laudable one. The difficulty is in translating the principle you have on page 2, *le projet coopératif*, into legal language that would be compatible with the protection of the francophone majority and their culture in a sea of 300 million English-speaking North Americans. I suppose that's a challenge for us. You suggest that we discuss this with Quebeckers.

[*Traduction*]

M. Geraets: Oui.

You would have to go back to the previous page where I mention a society to be built in a co-operative way by the Quebec nation within permeable limits... some immigrants say: I am a Quebecer and I subscribe to that society project. The Quebec nation does not comprise only fully-fledged Quebecers. You also have aboriginal nations, anglophones of British origin and all the other immigrants of ethnic origin, whether they be francophones, anglophones or allophones. Such is Quebec. You cannot have it both ways at the same time. Either Quebec comprises the whole province or you have to define Quebec as a distinct society inclusively, or you have to say that Quebec is a nation. You can't imagine what problems such a solution would present. No government in Quebec would want to adopt that second definition.

I have to repeat it, it is not up to you or us to define a distinct society. It is up to Quebec to do so. Ask Quebec to do it. I think that province would come up with something very similar to what I just mentioned. I should have included the text of the motion of the National Assembly. This is what it says:

«motion de reconnaissance des droits autochtones au Québec» on reconnaît dans cette motion l'existence des Abénaquis, des Algonquins et des autres nations autochtones du Québec. La province promet de:

> conclure avec les nations qui le souhaitent, ou avec toute collectivité qui les constitue, des ententes leur garantissant l'exercice:
>
> a) du droit à l'autonomie gouvernementale au sein du Québec;
>
> b) du droit à leurs propre langue, culture et traditions;
>
> c) du droit de posséder et de contrôle les terres;
>
> d) du droit de chasser, pêcher, piéger, récolter et participer à la gestion de la faune;
>
> e) du droit de participer au développement économique du Québec en en tirant profit
>
> afin de leur permettre de se développer en tant que nations distinctes ayant leur identité propre et d'exercer leurs droits au sein du Québec.

C'est la définition que donne le Parti québécois du Québec. Vous devriez en tenir compte dans votre document, mais seulement après avoir consulté le gouvernement du Québec.

M. Allmand: Je comprends le principe que vous essayez d'appliquer et c'est une tentative tout à fait louable. Le problème est de transposer en langage juridique le principe que vous énoncez à la page 2, «le projet coopératif», pour que la chose soit compatible avec la protection de la majorité francophone et de sa culture dans un océan de 300 millions de Nord-Américains anglophones. C'est pour nous un défi, j'imagine. Vous proposez que nous en discutions avec les Québécois.

[*Text*]

Prof. Geraets: First of all, I'm only the boilermaker; I'm not a legal specialist. But you have legal specialists here and you can certainly draw on their expertise. You should not forget that the first element of specificity is *la prépondérance du français dans la partie la plus peuplée du territoire.*

Mr. Allmand: I'm quite ready to accept that recommendation myself, but I don't know if the more extreme nationalists in Quebec would be willing to accept it.

The only other question I have for you is about your suggestion for the referendum. The Pépin-Robarts formula for the referendum. . .were you recommending that this be the way of settling this major round of constitutional issues, or were you recommending that it be put permanently in our Constitution as the bottom line for accepting any and every amendment?

Prof. Geraets: Almost both. I say "almost" because I only recommend that the second part, as did Pépin-Robarts, apply to major constitutional change. In recommendation 65 they list the major changes, as I said before, not just any technical change. Apart from that, my answer is "yes", I recommend it in a politically binding but not legally binding way for the present situation, but one could include a separate question in whatever were submitted to the population: do you want this to become the permanent formula replacing the 7/50 formula?

• 1120

Ms Hunter: Earlier today I said that what this committee is doing now is trying to pull these proposals out of the fire after a rather rough start. And I I think you're quite right, that in order to do that we're going to have to lighten our load and do what is achievable, and I take your suggestions for how to proceed.

I don't think Canadians have quite grappled with the reality that this constitutional talk will not be over with next year, that it will be ongoing, and when they finally come to that realization they will be even more fed up than they are right now.

Your suggestions on the Senate—you recommend proportional representation as the best means of selecting senators for a reformed Senate, and I think it is a priority that this committee bring forth recommendations on a reformed Senate. You assert that this process might cause ethnic and locally based parties to emerge, but wouldn't proportional representation further fragment our country? This is a sincere question. It's all very well to recommend Senate reform, but how to do it is the tough part.

Prof. Geraets: You are quite right, and I must confess that I haven't thought as much about this as I have about the distribution of seats. That is why you find an appendix on that, which is actually an old article.

[*Translation*]

M. Geraets: Tout d'abord, je ne suis qu'un technicien; je ne suis pas un spécialiste juridique. Mais vous disposez de juristes et vous pouvez certainement profiter de leur savoir-faire. Il ne faut pas oublier que le premier élément de spécificité est la «prépondérance du français dans la partie la plus peuplée du territoire».

M. Allmand: Je suis tout à fait prêt à accepter cette recommandation moi-même, mais je ne sais pas si les nationalistes plus extrémistes du Québec seraient prêts à le faire.

La seule autre question que j'aurais à vous poser concerne votre suggestion relative au référendum. La formule Pépin-Robarts pour le référendum... Recommandez-vous ce moyen pour régler cette importante série de questions constitutionnelles ou recommandez-vous son intégration de façon permanente dans notre Constitution pour faire accepter n'importe quelle modification?

M. Geraets: Je dirais pratiquement les deux. Je dis «pratiquement» parce que je recommande seulement que la deuxième partie, comme l'avait d'ailleurs recommandé Pépin-Robarts, s'applique aux changements constitutionnels importants. On énumère dans la recommandation 65 les changements importants, comme je l'ai déjà dit, et pas seulement n'importe quel changement technique. Sinon, je répondrais par l'affirmative. J'en fait la recommandation comme une formule politiquement mais non juridiquement exécutoire pour la situation actuelle, mais il serait possible d'inclure une question distincte dans n'importe quelle proposition qui serait soumise à la population: voulez-vous que cette solution devienne la formule permanente et remplace la formule des 7-50?

Mme Hunter: J'ai dit plus tôt que notre comité essayait de sauver ces propositions après un début plutôt mouvementé. Je crois que vous avez tout à fait raison et que pour y parvenir il va nous falloir alléger notre fardeau pour faire ce qui est réalisable, et je souscris à vos suggestions sur la manière de procéder.

Je ne crois pas que les Canadiens aient bien compris qu'en réalité ces discussions constitutionnelles ne seront pas terminées l'année prochaine, que ce sera un processus parmanent, et lorsqu'ils s'en rendront compte, ils seront encore plus dégoûtés que maintenant.

Vos suggestions pour le Sénat—vous dites que la représentation proportionnelle est le meilleur moyen de choisir les sénateurs d'un Sénat réformé, et je crois que notre comité devrait en priorité proposer des recommandations pour un Sénat réformé. Vous affirmez que ce processus pourrait faire surgir des groupements ethniques et locaux, mais la représentation proportionnelle ne va-t-elle pas morceler encore davantage notre pays? Ma question est tout à fait sincère. C'est très bien de recommander une réforme du Sénat, mais il n'est pas facile de savoir comment procéder.

M. Geraets: Vous avez tout à fait raison, et je dois avouer que je n'ai pas autant réfléchi à ce sujet, qu'à la répartition des sièges. C'est pourquoi j'ai ajouté une annexe sur le sujet; il s'agit en fait d'un ancien article.

[*Texte*]

I think that the Senate should reflect two things. It should reflect the regions, the provinces, the territorially defined parts of the country, but it should also try to reflect the cultural, social and functional diversity of the population. I would see a very positive aspect in having some kind of regional party, that given proportional representation, would be able to bring into the Senate, representatives or at least one representative, of a certain minority within that region.

I think we should get over two hang-ups: distrust of the majority—that's why I'm advocating the referendum—and distrust of minorities, that they will necessarily fracture the country. What we need most of all, as I say at the end, is that we have to develop a sense of trust in each other's goodwill and avoid thinking in terms of worst-case scenarios.

Ms Hunter: You say you are most familiar with the number of seats. Why have you chosen the figure of 10 for the aboriginal representation?

Prof. Geraets: I think it would make sense to form them into a province, if that would not be an administrative nightmare, since they are spread out all across the country. I would give them the relative weight of one of the provinces that also had 10 seats, but it wouldn't have to be 10. As I say somewhere, all the numbers could be reduced by half. The important point is the proportion, and that was your question—why the same proportion as this or that province? I think they should be given the same weight in the Senate.

Mr. Edmonston: Professor, I read your presentation with a great deal of interest. I share with you a certain admiration for what the Government of Quebec, when the Parti québécois was in power. . .they acknowledged native rights and went much further in defining what it considered to be native rights. I hope we can take a look at that on this committee and perhaps find a formula where we can do the same.

• 1125

But going further than that, I just want to mention to you that I met with Conrad Sioui as well. As you know, he is a native leader in Quebec and is also on the other committee. He had said that in spite of these principles, these lofty and very specific principles announced by Mr. Lévesque in a Parti québécois government, since then there has not been a great deal done as far as putting flesh on these principles. So I think we want to keep that clear.

I want to get onto the question of a referendum, and referenda in general. As you know, under the Britannic parliamentary system we have here, when you have a majority government, it's been referred to as an "elected dictatorship". The question of referendum is trying to bring power down to the people.

In theory, the Pepin-Roberts and Beaudoin-Edwards committees pretty well subscribed to the need for referenda. But I have a problem not in theory but in practice; I've seen that practice in Quebec.

[*Traduction*]

Je crois que le Sénat devrait refléter deux choses. Il devrait refléter les régions, les provinces, les secteurs territorialement limités du pays, mais il devrait aussi essayer de rendre compte de la diversité culturelle, sociale et fonctionnelle de la population. Je serais tout à fait favorable à ce que l'on ait des partis régionaux qui, ayant droit à la représentation proportionnelle, pourraient fournir au Sénat des représentants ou du moins un représentant d'une certaine minorité de la région.

Je pense qu'il nous faudrait surmonter deux obstacles: la méfiance de la majorité—c'est pourquoi je prône le référendum—et la méfiance des minorités, parce qu'on pense qu'elles vont nécessairement morceler le pays. Ce dont nous avons besoin avant tout, comme je le dis à la fin du document, c'est qu'il nous faut arriver à croire en la bonne volonté de chacun et éviter de penser en fonction des pires scénarios.

Mme Hunter: Vous dites que vous connaissez mieux la question du nombre des sièges. Pourquoi avez-vous choisi le chiffre de dix pour les représentants autochtones?

M. Geraets: Il me semblerait logique de les regrouper en une province, si cela n'était pas trop difficile sur le plan administratif, étant donné qu'ils sont répartis un peu partout dans le pays. Je leur donnerais le poids relatif de l'une des provinces qui a également dix sièges, mais ce ne sera pas nécessairement ce nombre. Comme je le dis quelque part, on pourrait réduire de moitié tous ces nombres. L'essentiel, c'est la proportionnalité et c'est là-dessus que portait votre question: pourquoi la même proportion que telle ou telle province? J'estime qu'on devrait leur donner le même poids au Sénat.

M. Edmonston: Monsieur, j'ai lu votre mémoire avec grand intérêt. J'ai comme vous une certaine admiration pour ce que le gouvernement du Québec, lorsque le Parti québécois était au pouvoir... Il a reconnu les droits autochtones et est allé beaucoup plus loin dans sa définition de ce qui constituait pour lui les droits autochtones. J'espère que nous pourrons étudier cela dans le cadre de notre comité et trouver peut-être une formule nous permettant de faire la même chose.

Mais pour aller plus loin, je vais simplement vous dire que j'ai rencontré Conrad Sioui également. Comme vous le savez c'est un chef autochtone du Québec qui fait également partie de l'autre comité. Il a indiqué qu'en dépit de ces principes, de ces principes nobles et très précis annoncés par M. Lévesque lorsque le Parti québécois était au gouvernement, on n'a pas fait grand chose depuis pour donner de la consistence à ces principes. Je crois donc qu'il faut en être conscient.

Je veux passer maintenant à la question du referendum et des referendums en général. Comme vous le savez, selon le système parlementaire britannique que nous avons ici, lorsque l'on a un gouvernement majoritaire, on parle de «dictature élue». Avec le referendum, on essaie de donner le pouvoir au peuple.

En théorie, les comités Pépin-Roberts et Beaudoin-Edwards étaient assez d'accord sur la nécessité des referendums. Cela me pose un problème non pas d'ordre théorique, mais d'ordre pratique; j'ai vu comment les choses se sont passées au Québec.

[*Text*]

The problem I have is both from my American background and from living in Quebec right now. At one time, there was a quasi-referendum put out on the Bill of Rights in the United States. I don't know which survey firm did it, Gallup or whichever. It asked if you would vote for these principles as announced in the American Bill of Rights—without saying that this was the American Bill of Rights.

It was voted down. People said no, they didn't want those, because the complexity of many of these rights... I mean, that's a very fearful thing when you see what could happen with complex issues when it's turned over to the electorate in that sense.

Not only the complexity of the question concerns me in referenda, but also the way it can be manipulated. In Quebec, I felt very much ill at ease; a yes can mean a no and a no can mean a yes. These were not simple questions with simple consequences.

Having told you that, I refer back to your page 5, where you say:

> Moreover, if we want a lasting constitutional peace a legally entrenched referendum formula requiring for all major change the consent of a majority of the electorate in Quebec, and in each of the other major regions, is a basic requirement.

I'm not sure we're going to get lasting constitutional peace from any approach we take. I think we're going to have "constitution-itis" forever. I think that's part of being Canadian.

On the other hand, I see a real danger here where a percentage of "yes" or "no" to a question, the participation of the electorate...and perhaps you have a 20% turnout in Quebec and 80% for the rest of Canada. I just see more wrangling. The referendum we're looking to as a panacea is only going to become another element of the problem.

Prof. Geraets: I don't think it's a panacea. I would not, in the present context, see a referendum tomorrow. I think we should, as has been discussed already, go through a lengthy process of further communication among Canadians working towards a better understanding of each other, through a process of negotiation of a more formal character among governments. Finally, we have to come up with a package. It's actually your task to prepare that.

As I said before, I think it's the majority that needs protecting. What kind of peace would we have if in all of Canada, we would have a similar situation that existed in Quebec after the patriation of the Constitution, which was not legitimate for Quebeckers, if the last decision was not with the Canadian people but has been worked out by politicians—maybe not as much behind closed doors as last time—and if it's still only decided in a final way by politicians, and the majority of Canadians don't agree?

[*Translation*]

Le problème vient à la fois de mes antécédents américains et du fait que j'habite actuellement au Québec. À une époque, la déclaration des droits américaine prévoyait un quasi-referendum. Je ne sais quelle entreprise de sondage d'opinion a réaliser cette enquête, peut-être Gallup ou autre. On demandait aux gens s'ils voteraient pour les principes annoncés dans la déclaration des droits américaine—sans préciser qu'il s'agissait de la déclaration des droits américaine.

La proposition a été refusée. La population a dit non, en raison de la complexité de bon nombre de ces droits... Cela fait très peur lorsqu'on voit ce qui peut se produire quand on présente des questions très complexes à l'électorat.

Ce n'est pas seulement la complexité de la question qui m'inquiète pour les référendums, mais c'est aussi la façon dont on peut manipuler la question. Au Québec, je me suis senti très mal à l'aise; un oui pouvait signifier un non et un non un oui. Ce n'était pas des questions simples ayant des conséquences simples.

Ceci dit, je vous renvoie à la page 5 de votre mémoire, où vous dites:

> De plus, si nous voulons une paix constitutionnelle durable, il est absolument indispensable d'avoir une formule de référendum qui ait des fondements juridiques, formule exigeant, pour tout changement important, l'approbation de la majorité de l'électorat du Québec et de chacune des autres régions importantes.

Quelle que soit la méthode adoptée, je ne suis pas sûr que l'on arrive à une paix constitutionnelle durable. Je crains que nous ne souffrions de «constitutionnite» indéfiniment. C'est cela aussi être Canadien.

Par ailleurs, il y a un réel danger que j'entrevois pour ce qui est du pourcentage de «oui» ou de «non» à la question, la participation de l'électorat... Il y aura peut-être une participation de 20 p. 100 au Québec et de 80 p. 100 dans le reste du Canada. J'entrevois d'autres complication. Le référendum que nous considérons comme une panacée ne deviendra en définitive qu'un autre élément du problème.

M. Geraets: Je ne crois pas que ce soit une panacée. Étant donné la situation actuelle, je n'entrevois pas de référendum pour l'immédiat. Je crois que nous devrions, comme cela a été dit plus tôt, passer par un processus plus long permettant davantage d'échanges entre les Canadiens afin de leur permettre de se mieux comprendre, par un processus de négociations de caractère plus officiel entre les gouvernements. Il nous faut enfin faire une proposition globale. C'est à vous que revient la tâche de la préparer.

Comme je l'ai déja dit, j'estime que c'est la majorité qu'il faut protéger. Quelle genre de paix aurions-nous si dans l'ensemble du Canada, nous avions une situation semblable à celle qui avait cours au Québec après le rapatriement de la Constitution, dont les Québecois n'ont jamais reconnu la légitimité, si la décision finale ne revenait pas au peuple canadien mais était l'oeuvre des responsables politiques—peut-être pas autant à huis clos que la dernière fois—et si la décision finale revenait encore une fois uniquement aux hommes politiques sans tenir compte de l'opinion de la majorité des Canadiens.

[*Texte*]

I think it would lack legitimacy. We would not have any form of constitutional peace.

• 1130

You made a few other points as to the complexity. Of course, in this case we would have a whole, complex package, but whole constitutions have been and will be submitted to the population. There was an article recently in *The Globe and Mail* that you might have seen. The risk of not doing it is worse than the risk of doing it. I admit that there is a risk, but if you don't do it, we will end up worse.

The last thing you said was about manipulation. There is manipulation everywhere. Manipulation is unavoidable. The only thing we can do is try to limit it, and I think it is possible in a referendum context to limit this, especially if it is not a referendum that is fought in an already very polarized context. That is why in the present situation I think we all have to work towards having people admit that their opinions are not principles, as I have said. We have to work towards people saying, well, this is my first choice, but I have a second-best. If we put together all our second-bests, then maybe that, after all, is best for all of us. So there is a lot of preparation to be done before a referendum, and that is why to have a referendum next month wouldn't make sense.

Mr. Edmonston: I would just like to add, very quickly, that, coming from Quebec, I don't think the idea of a pan-Canadian referendum on these principles, if you want to hold them as principles, will fly. I believe that because of the Quebec experience. Also, there was an interesting article in *The Globe and Mail*—we're giving a lot of publicity to this one newspaper, perhaps we should look at some others occasionally—where it talked about Quebec having a tendency to believe more in the Britannic system, as opposed to the rest of Canada, not really considering the system of, as I have called it, elected dictatorship as a very valid government system. But in Quebec there is, I believe, an admiration of the Britannic system.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Professor Geraets. You have had a very stimulating and interesting, thought-provoking presentation, and we appreciate the time you have given us this morning.

That ends this morning's session. We will reconvene at 3.15 p.m. with the Canadian Construction Association. Thank you very much.

[*Traduction*]

Je crois que cela n'aurait aucune légitimité. Il n'y aurait dans ce cas aucune forme de paix constitutionnelle.

Vous avez fait quelques autres remarques sur la complexité du problème. Bien sûr, dans ce cas nous aurions une proposition globale et complexe, mais des constitutions entières ont déjà été et seront encore soumises à l'approbation de la population. Il y a eu récemment un article à ce sujet dans *The Globe and Mail* que vous avez peut-être lu. On court davantage de risques en ne le faisant pas qu'en le faisant. J'admets qu'il y a un risque, mais si on ne le fait pas, la situation sera pire.

Vous avez pour finir parlé de manipulations. La manipulation existe partout. Elle est inévitable. Tout ce que nous pouvons essayer de faire, c'est de la circonscrire, et je crois que c'est possible de le faire dans le cadre d'un référendum, surtout si ce n'est pas un référendum qui ne se passe pas dans un contexte déjà très polarisé. C'est pourquoi dans la situation actuelle, je crois que nous avons tous l'obligation de faire en sorte que chacun admette que son opinion ne constitue pas un principe; c'est ce que j'ai déjà dit. Il faut que nous nous efforcions d'amener les gens à penser que c'est là leur premier choix, mais qu'ils en ont un deuxième. Si nous mettons ensemble tous nos deuxièmes choix, peut-être cela vaudra-t-il mieux pour nous tous après tout. Il y a donc un gros travail de préparation à faire avant de se lancer dans un référendum, et c'est pourquoi il serait ridicule d'en organiser un trop rapidement.

M. Edmonston: J'aimerais ajouter très rapidement qu'étant donné que je viens du Québec, je ne pense pas que l'idée d'un référendum pancanadien sur ces principes, si vous voulez en faire des principes, soit acceptée. C'est l'expérience québécoise qui m'incite à le penser. Un article intéressant est également paru dans *The Globe and Mail*—nous faisons décidément beaucoup de publicité à ce journal—il faudrait peut-être que nous en lisions d'autres parfois—sur le fait que l'on a davantage tendance au Québec à croire dans le système britannique alors que dans le reste du Canada, on ne considère pas vraiment la dictature élue, comme je l'ai appelée, comme un système de gouvernement valable. Mais il me semble qu'au Québec, on admire le système britannique.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Geraets. Votre exposé a été très intéressant et il va stimuler la réflexion. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir consacré du temps ce matin.

Voilà qui termine la séance de la matinée. Nous nous retrouverons à 15h15 en présence de l'Association canadienne de la construction. Merci beaucoup.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Individual:

Philip Resnick, Professor, Department of Political Science, University of British Columbia.

From the Commission nationale des parents francophones:

Raymond Porrier, President;

Paul Charbonneau, Director General;

Armand Bédard, Director of Research and Training.

Individual:

Théodore Geraets, University of Ottawa.

TÉMOINS

À titre particulier:

Philip Resnick, professeur, Département de science politique, Université de la Colombie-Britannique.

De la Commission nationale des parents francophones:

Raymond Porrier, président;

Paul Charbonneau, directeur général;

Armand Bédard, directeur, Recherche et formation.

À titre particulier:

Théodore Geraets, Université d'Ottawa.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publication

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 23
Tuesday, December 3, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 23
Le mardi 3 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24418—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen: The Honourable Gérald Beaudoin Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents: L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 3, 1991
(24)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:20 p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Gérald Beaudoin presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman and Donald Oliver.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Albina Guarnieri, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Rob Nicholson, Lorne Nystrom, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Senator present: Solange Chaput-Rolland.

Witnesses: From the Canadian Construction Association: John Halliwell, President; Michael Atkinson, Senior Director and Michael Makin, Director. *From Heritage Canada:* Mary Elizabeth Bayer, President; Douglas Franklin, Director; and Jacques Dalibard, Executive Director. *Individual:* Judge Elizabeth Willcock, Senior Citizenship Judge for Canada.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 3 DÉCEMBRE 1991
(24)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 20, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les honorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman et Donald Oliver.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Albina Guarnieri, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Rob Nicholson, Lorne Nystrom, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autre sénateur présent: Solange Chaput-Rolland.

Témoins: De l'Association canadienne de la construction: John Halliwell, président; Michael Atkinson, directeur exécutif; et Michael Makin, directeur. *De Héritage Canada:* Mary Elizabeth Bayer, présidente; Douglas Franklin, directeur; et Jacques Dalibard, directeur exécutif. *À titre particulier:* Elizabeth Willcock, juge principale de la citoyenneté.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule n° 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 3, 1991

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 3 décembre 1991

• 1521

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Order. I now invite the Canadian Construction Association to start their ten-minute presentation. After that, we'll start the period for questions. Mr. Makin, Mr. Halliwell, and Mr. Atkinson, please proceed.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est ouverte. J'invite maintenant les porte-parole de l'Association canadienne de la construction à nous présenter leur exposé en dix minutes. Après cela, nous passerons aux questions. Monsieur Makin, monsieur Halliwell et monsieur Atkinson, allez-y.

Mr. John Halliwell (President, Canadian Construction Association): Thank you very much, Mr. Chairman, Madam Co-chairman, and members of this important national committee. It's a privilege for us to be able to appear before you today on behalf of one of Canada's largest industries, the construction industry.

M. John Halliwell (président, Association canadienne de la construction): Merci, monsieur et madame les coprésidents, et membres de cet important comité national. C'est un privilège pour nous de pouvoir comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'un des plus importants secteurs de l'économie canadienne, celui de la construction.

At the outset, I would like to introduce my Canadian Construction Association colleagues, Mr. Michael Atkinson, senior director, and Mr. Mike Makin, director of government relations and public affairs.

J'aimerais d'abord vous présenter mes collègues de l'Association canadienne de la construction, M. Michael Atkinson, directeur principal, et M. Mike Makin, directeur des relations gouvernementales et des affaires publiques.

Mr. Chairman, the Canadian Construction Association is the national voice of Canada's construction industry. It represents more than 20,000 member firms across this country in every province. We deal in all aspects of non-residential construction. I want to make it clear that we do not represent the housebuilders of the nation, but all other types of construction, including commercial, heavy construction, road building, and so on.

Monsieur le président, l'Association canadienne de la construction est le porte-parole national de l'industrie de la construction au Canada et représente plus de 20,000 entreprises membres partout au pays. Nous nous occupons de tous les aspects de la construction non résidentielle. Je tiens à préciser que nous ne représentons pas les constructeurs d'habitations canadiens, mais tous les autres entrepreneurs de la construction, y compris ceux du secteur industriel, de la construction de routes et des grands travaux, etc.

By its very nature, Canada's construction industry has played a major role in contributing to the economic well-being of this country by providing physical capital and infrastructure required to build a prosperous and competitive nation. In fact, Mr. Chairman, we are rather fond of saying that we are the builders of the nation. For that reason, we have a very major role in Canada, from coast to coast, in doing our bit to ensure that we have a strong national economy in a country that's unified from one end to the other.

De par sa nature, l'industrie de la construction du Canada a joué un rôle prépondérant dans le bien-être de l'économie du pays, en fournissant la capacité de production et l'infrastructure nécessaires pour bâtir un pays prospère et concurrentiel. D'ailleurs, monsieur le président, nous nous plaisons à dire que nous sommes les bâtisseurs de la nation. C'est pour cette raison que les entrepreneurs de la construction de toutes les régions se préoccupent de l'avenir du pays, et c'est aussi pourquoi l'Association canadienne de la construction appuie fortement l'idée d'un Canada uni, ayant comme fondation une économie nationale solide.

Our submission today really deals with constitutional proposals in five areas: parliamentary reform; trade barriers; harmonization of economic policies; labour market training; and streamlining of government operations.

Le mémoire de l'ACC sur les propositions constitutionnelles portera donc aujourd'hui principalement sur les questions relatives à l'union économique et traitera des cinq sujets suivants: la réforme parlementaire; les obstacles au commerce; l'harmonisation des politiques économiques; la formation de la main-d'oeuvre; et, enfin, la rationalisation des services gouvernementaux.

Dealing first with parliamentary reform, I would say that any measures to make Parliament more efficient and effective are certainly worthy of consideration. We were pleased to see these proposals, particularly Senate reform, contained in the government's constitutional package.

En ce qui a trait à la réforme parlementaire, je dirais que toute mesure visant à rendre le Parlement plus efficace et efficient mérite d'être prise en considération. L'ACC est donc heureuse de constater que les documents de travail du gouvernement contenaient des propositions visant à engendrer une réforme parlementaire, et plus particulièrement la réforme du Sénat.

[*Texte*]

We've discussed this with our members across Canada, Mr. Chairman, and they have made it clear to us that if any Senate is to continue to exist in this country, it should be an elected Senate. We've also polled our membership on the issue, and have received strong support for that position. Consequently, we support the concept of a directly elected Senate in Canada.

Turning to trade barriers, a very important issue for our industry, CCA has consistently expressed an unwavering opposition to trade barriers and preference policies in this country. We have conveyed that message to government on many, many occasions.

• 1525

We believe that the survival and growth of the Canadian construction industry relies heavily on competition and mobility. Our industry is, by its very nature, cyclical, and is characterized by dramatic shifts and surges in demand, both regional and by sector, so it becomes absolutely essential for construction contractors to have unrestricted access to changing construction markets. When we're busy in British Columbia, we're certainly not always busy in Ontario, or if there's a strong market in Atlantic Canada, it may be very quiet on the Prairies.

Preference policies, in our opinion, present artificial barriers to mobility and contribute to the further fragmentation of an already limited domestic market. The Canadian construction industry has long endorsed the competitive tendering system as the best means by which purchasers of construction can be assured of obtaining the desired quality at the best possible price.

It's our contention that in all situations, the lowest qualified bidder for a construction project should be awarded that project. Construction contractors must always compete, particularly if this industry is to be successful in meeting the challenge of foreign markets and foreign competition, and we believe interprovincial trade barriers stand in the way of that sort of competition. While it's often said that limited short-term benefits may accrue to small selected groups from these trade barriers, it is not, in our opinion, in the best general interest of the construction industry—or of Canadians—to pay the high price that preference policies seem to exact across this country.

We further contend, Mr. Chairman, that preference policies, as we deal with them, limit the mobility of the work force. We are therefore of the opinion—and we've had some legal opinion on this—that they may well be in violation of the Charter of Rights and Freedoms.

[*Traduction*]

Nous en avons discuté avec nos membres de tout le Canada, monsieur le président, et ils nous ont dit très clairement que si le Sénat doit continuer d'exister au Canada, il doit être composé de membres élus. Nous avons aussi fait un sondage auprès de nos membres et ils appuient fermement cette position. Par conséquent, l'ACC appuie le concept d'un Sénat canadien élu.

Passons maintenant aux obstacles au commerce, question jugée très importante pour notre secteur. L'ACC a toujours exprimé sa forte opposition aux politiques de préférences régionales de quelque forme que ce soit et ce, à tous les paliers de gouvernement au Canada. Elle n'a jamais cessé de transmettre ce message dans des termes sans équivoque.

L'ACC estime que la survie et la croissance de l'industrie de la construction au Canada dépendent fortement de la concurrence et de la mobilité. De par sa nature, l'industrie est cyclique, caractérisée par des bouleversements et des mouvements dramatiques dans la demande, tant par région que par secteur. Il est donc absolument essentiel que les entrepreneurs de la construction puissent avoir accès aux marchés en évolution. Quand la demande est très forte en Colombie-Britannique, il n'en va pas toujours de même en Ontario, et si le marché est très dynamique dans la région de l'Atlantique, il peut être atone dans les Prairies.

Les politiques préférentielles constituent des obstacles artificiels à la mobilité et contribuent à la fragmentation accrue d'un marché intérieur déjà limité. L'industrie de la construction du Canada appuie depuis longtemps le système d'appels d'offres concurrentiels. Il s'agit du meilleur moyen pour les acheteurs de services de construction de s'assurer d'obtenir la qualité désirée au meilleur prix possible.

Nous sommes d'avis que dans tous les cas, le soumissionnaire le moins-disant pour un projet de construction doit toujours obtenir le contrat. Les entrepreneurs de la construction doivent livrer une concurrence sans répit, particulièrement si leur industrie doit réussir à relever les défis que présentent les marchés étrangers et la concurrence étrangère. Nous croyons que les obstacles au commerce interprovincial nuisent à ce genre de concurrence. Même si l'on dit souvent que quelques petits groupes choisis tirent des avantages à court terme de ces obstacles au commerce, ce n'est pas, à notre avis, dans l'intérêt général du secteur de la construction—ou des Canadiens—de payer les coûts plus élevés de ces politiques de préférences pour l'ensemble du pays.

Monsieur le président, l'ACC croit également que les politiques préférentielles, telles que nous les vivons, limitent la mobilité de la main-d'oeuvre. Nous sommes donc d'avis—et nous avons obtenu des avis juridiques à cet égard—qu'elles pourraient constituer une contravention de la Charte des droits et libertés.

[*Text*]

However, I want to make it clear that we cannot support the proposed exception in the amended common market clause of the Constitution respecting legislation—and we believe it to be federal legislation—that promotes regional development or equalization, for many of the reasons that we've already cited. We think there should be no exceptions. There should be no trade barriers in this country.

Further on that subject, Mr. Chairman, the government should move as quickly as possible. If it's possible to move up the implementation date of July 1, 1995, we think it should be done. It's an urgent problem.

Turning to the issue of harmonization of economic policies, we generally concur with the government that effective fiscal policy co-ordination from all Canadian governments is important to the long-term growth prospects of this country. Conflicting policies respecting taxation, deficit reduction and inflation will only serve to hinder Canada's ability to compete internationally and to attract investment to this country.

We're intrigued with the constitutional proposal to develop an annual budgetary timetable to allow for more open and visible federal and provincial budget-making. Generally, the country should be moving in that direction. We also stand behind the proposal of the federal government to amend the Bank of Canada Act—to clarify the bank's mandate—but we do have some questions about just exactly what that means.

With respect to labour market training, we believe it's essential for Canada to have a well educated and well trained work force. Young Canadians must be educated to the benefits of acquiring a high school education and furthering their training in a recognized trade. Universities, Mr. Chairman, should not be the only option after obtaining a secondary education.

We're concerned that there's ambiguity injected into the discussions about training and education, because on the one hand the federal government seems to be indicating that this is an area of exclusive provincial jurisdiction, while on the other hand they seem to advocate that there be more federal rights. We're of the view that at the very least, the Government of Canada must have a co-ordinating role and work towards national standards in the field of education.

Dealing with the streamlining of government operations, the CCA views in this area are very well documented. We have consistently called for streamlining of government operations and the elimination of overlap and duplication with the provinces.

[*Translation*]

Cependant, je tiens à dire clairement que nous ne pouvons pas appuyer l'exception proposée dans l'article modifié de la Constitution sur le marché commun, relativement à la loi—et nous croyons que c'est une loi fédérale—qui vise à promouvoir le développement régional et la péréquation, et ce, pour plusieurs des raisons citées plus haut. A notre avis, il ne devrait y avoir aucune exception. Il ne doit y avoir aucun obstacle au commerce dans ce pays.

De plus, monsieur le président, l'ACC estime que le gouvernement devrait agir plus rapidement pour mettre en oeuvre l'article modifié sur le marché commun. Si c'est possible, le nouvel article devrait entrer en vigueur avant la date proposée, c'est-à-dire le 1er juillet 1995. C'est un problème urgent.

Pour ce qui est de l'harmonisation des politiques économiques, l'association est d'accord avec le gouvernement pour affirmer que la coordination efficace des politiques budgétaires de tous les gouvernements canadiens est importante pour les chances de croissance économique à long terme du Canada. Les politiques conflictuelles en matière d'impôt, de réduction du déficit et d'inflation nuisent à la capacité du Canada d'être compétitif sur la scène internationale et d'attirer des investissements au pays.

L'ACC s'intéresse à la proposition constitutionnelle visant à élaborer avec les provinces un calendrier annuel permettant l'établissement de processus budgétaires fédéraux et provinciaux plus ouverts et plus transparents. C'est sur cette voie que le pays devrait s'engager. L'ACC appuie aussi la proposition du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur la Banque du Canda—afin de préciser le mandat de la banque—mais nous ne savons pas au juste ce que signifie cette proposition.

En ce qui a trait à la formation de la main-d'oeuvre, nous croyons qu'il est essentiel que le Canada ait une main-d'oeuvre instruite et bien formée. Les jeunes Canadiens doivent être mis au courant des avantages qu'ils peuvent tirer d'un diplôme d'études secondaires suivi d'une formation dans un métier reconnu. Monsieur le président, une formation universitaire ne devrait pas constituer la seule option après le secondaire.

L'ACC s'inquiète d'une ambiguïté qui semble avoir été introduite dans les discussions nationales portant sur la formation et l'éducation puisque, d'une part, le gouvernement fédéral semble dire que ce sera un domaine relevant exclusivement des provinces alors que, d'autre part, il semble préconiser davantage de pouvoirs pour le gouvernement fédéral. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Canada doit à tout le moins jouer un rôle de coordination et tenter de faire accepter des normes nationales dans le domaine de l'éducation.

Pour ce qui est de la rationalisation des services gouvernementaux, les opinions de l'ACC sont très bien documentées. Elle a sans cesse exigé la simplification des opérations gouvernementales ainsi que l'élimination du chevauchement et du dédoublement des services gouvernementaux entre le fédéral et les provinces.

[*Texte*]

• 1530

We think any measures to rationalize and harmonize government operations are certainly to be welcomed. We support the establishment of a Council of the Federation, which would be composed of federal, provincial, and territorial governments to decide on issues of intergovernmental co-ordination and collaboration.

I would also say that one area this industry believes requires immediate attention in this regard is the process of environmental assessment. The conflict between federal and provincial regulations and requirements has given the construction industry no end of problems. Court challenges have halted projects already under way.

Finally, Mr. Chairman, we are firmly committed, and all of our members across this country seem to echo the position, to a unified Canada. We look forward to this committee doing whatever it possibly can to bring about a successful conclusion to the discussions and the issues that are currently before our nation.

Senator Hays (Calgary): Thank you very much for coming before us today. One cannot but be impressed by the numbers—$90 billion in work done last year and 700,000 people working in your industry.

You've touched on a number of the areas that are discussed in the government's paper, *Shaping Canada's Future Together*. I would like to, at least at first, concentrate on one issue you deal with at some length, which is the economic union and the means the government suggests to try to enhance the economic union, which is through a constitutional means—an amended section 121—which you're approving. I would like to explore that a little bit with you. I hear lots of criticism from provincial governments. I'd like to explore it in the context of what it was that the Macdonald commission suggested in part six of the report.

What the government is suggesting is that the federal government, where they have appropriate approval from provinces—with the right of some provinces to opt out for up to three years—would have laws to improve the situation in terms of interprovincial trade barriers. If I read it correctly, the Macdonald commission rejected an amending of the Constitution to deal with this problem, but rather had, I thought, a very good suggestion, and that is that the eleven governments and two territories be required in an abstract way to create a code of economic conduct; that is a code that says what are acceptable practices and what are not acceptable practices, to the greatest degree possible in an abstract sense, and then to make a shorthand description of it, a GATT type means or process of identifying those barriers and then eliminating them wherever possible.

One last point I would put into this question is that this is a very hard thing to do. Many provinces—and I will use Newfoundland as an example—find themselves in a difficult circumstance in the economic union. They want opportunities

[*Traduction*]

L'ACC accueille favorablement toute mesure visant à simplifier et harmoniser les opérations gouvernementales. À cette fin, l'ACC appuie la création d'un conseil de la fédération, composé du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, chargé de la coordination et la collaboration intergouvernementales.

J'ajouterai que le secteur de la construction croit qu'il faut, à cet égard, accorder une attention immédiate au processus d'évaluation environnementale. Le conflit entre la réglementation et les exigences du fédéral et des provinces crée une foule de problèmes pour le secteur de la construction. Des contestations judiciaires ont interrompu des projets déjà en cours.

Enfin, monsieur le président, l'ACC, appuyée par tous ses membres de toutes les régions du pays, croit à un Canada uni. Nous espérons que le comité fera tout en son possible pour que les discussions qui se déroulent actuellement soient couronnées de succès.

Le sénateur Hays (Calgary): Merci d'être venus aujourd'hui. On ne peut qu'être impressionné par les chiffres—pour 90 milliards de dollars de travaux réalisés l'an dernier et 700,000 travailleurs dans le secteur de la construction.

Vous avez abordé nombre des questions traitées dans le document du gouvernement: *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Dans un premier temps, j'aimerais m'attarder sur une question dont vous traitez longuement, à savoir l'union économique et les moyens proposés par le gouvernement pour la renforcer. Il propose un mécanisme constitutionnel, une modification à l'article 121, ce dont vous approuvez. J'aimerais en discuter un peu plus longuement avec vous. J'entends souvent les gouvernements provinciaux critiquer cette idée. J'aimerais en discuter de façon un peu plus poussée dans le contexte des recommandations contenues dans la partie six du rapport de la commission Macdonald.

Dans ses propositions, le gouvernement fédéral suggère qu'il serait autorisé à adopter des lois visant à démanteler certains obstacles au commerce interprovincial moyennant l'approbation des provinces, dont certaines pourraient exercer un droit de retrait pendant une période ne dépassant pas trois ans. Si j'ai bien interprété son rapport, la commission Macdonald rejetait l'idée de modifier la Constitution pour régler ce problème, mais formulait plutôt une excellente suggestion, à mon avis, à savoir que les 11 gouvernements et les deux territoires soient tenus, de façon abstraite, à adopter un code de conduite économique. Ce code énoncerait, de façon aussi abstraite que possible, quelles seraient les pratiques acceptables et inacceptables, après quoi ensemble ils mettraient en place un mécanisme semblable à celui du GATT pour repérer les obstacles et les éliminer dans la mesure du possible.

J'ajouterais enfin que cela ne serait pas une mince affaire. De nombreuses provinces—et j'utiliserai l'exemple de Terre-Neuve—se retrouvent dans une position assez difficile au sein de l'union économique. Elles veulent pouvoir faire

[*Text*]

within their province to do a better job of providing jobs and economic activity. Let me use Hibernia as an example. Hibernia is a very expensive regional development project for Canada. I'm familiar with it. The idea of it enhancing energy security is rejected—out the window. This is job creation. This is Newfoundland's kick at the cat, if you will. For them to take full advantage of that, they have in places, I understand, laws that restrict mobility of labour. They have laws in place that ensure Newfoundland activity first. It's going to be very difficult through a federal law, or in any way, to get them off that.

• 1535

Do you feel, as the Macdonald commission felt, that perhaps a better way of dealing with this difficult issue, where there are legitimate reasons for provinces trying to create activity within their jurisdictions, is giving law-making power to the federal government with the approval. . .like you were amending the Constitution? Isn't the Macdonald commission's suggestion a better way?

Mr. Halliwell: It's been a few years since the Macdonald commission, but I think our association and our members, as business men and women across this country, would be supportive of any reasonable measure that would bring about a stronger economic union and a joint responsibility between Canada and all the provinces to work toward a more responsible. . .getting rid of the deficit and the debt and getting the country on a more viable economic footing. Some of the Macdonald commission's proposals were perhaps well suited to their time, but we're in a different situation today.

In particular, we've examined the government proposal contained in the prosperity paper and in *Shaping Canada's Future Together*, and we see merit in it, but I'm not saying we see it's merits to the exclusion of all other proposals. We would not be opposed to the government going back and looking at the wisdom that prevailed back in the time of the royal commission.

Senator Hays: Well of course wisdom didn't prevail because nothing was done about this.

Mr. Halliwell: Yes, that's right.

Senator Hays: My concern is that what's missing is not the means of making the economic union stronger but the will to make it stronger, and that we would be more successful not by creating law-making power to do it but rather by reinforcing our will and committing ourselves to actually achieving a stronger union.

I think you said you support no trade barriers. Going with my Newfoundland example, can you envisage any circumstance under which Newfoundland, when it's given the money to develop Hibernia, isn't going to do everything it can to ensure that Newfoundland is given the most opportunity to benefit from that, and that means it would exclude people from other parts of Canada?

[*Translation*]

davantage pour créer de l'emploi et stimuler l'activité économique. Permettez-moi d'utiliser l'exemple d'Hibernia. Hibernia est un projet de développement régional très coûteux pour le Canada. Je le connais bien. Le prétexte de l'amélioration de la sécurité énergétique est exclu. Il s'agit d'un projet de création d'emplois. Pour une fois, c'est Terre-Neuve qui a l'assiette au beurre. Afin d'en profiter au maximum, je crois savoir qu'elle a proclamé des lois qui limitent la mobilité de la main-d'oeuvre. Elle a adopté des lois qui garantissent d'abord l'accès aux Terre-Neuviens. Ce sera très difficile de l'amener à renoncer à cela, par le biais d'une loi fédérale ou autrement.

Croyez-vous, comme la commission Macdonald, que la meilleure façon de régler cet épineux problème, ce serait d'accorder au gouvernement fédéral le pouvoir d'adopter des lois—lorsque les provinces ont des raisons légitimes de promouvoir l'activité au sein de leurs frontières—moyennant l'approbation. . . comme si l'on modifiait la Constitution? La suggestion de la commission Macdonald n'est-elle pas meilleure?

M. Halliwell: Quelques années se sont écoulées depuis la parution du rapport de la commission Macdonald, mais je pense que notre association et les entrepreneurs, hommes et femmes, qui en sont membres dans tout le pays, appuieraient toute mesure raisonnable qui aurait pour effet de renforcer l'union économique et qui instaurerait une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces afin qu'ils travaillent ensemble pour éliminer le déficit et la dette et redonner au pays une assise économique plus viable. Certaines des propositions de la commission Macdonald étaient peut-être bien adaptées à leur époque, mais la situation a changé depuis.

Nous avons examiné la proposition contenue dans le document sur la prospérité et dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* et nous y trouvons un certain mérite, mais je ne dis pas qu'elle doit l'emporter sur toutes les autres. Nous ne nous opposerions pas à ce que le gouvernement s'inspire des recommandations très sages formulées à l'époque par la commission royale.

Le sénateur Hays: La sagesse n'a pas prévalu, puisqu'aucune suite n'a été donnée aux recommandations.

M. Halliwell: Oui, c'est exact.

Le sénateur Hays: Ce qui me préoccupe, ce n'est pas l'absence de moyens pour renforcer l'union économique, mais plutôt le manque de volonté. Il me semble que nous aurions de meilleures chances de succès non pas en accordant un pouvoir de légiférer mais plutôt en renforçant notre volonté et en nous engageant à réaliser une union plus forte.

Vous avez dit, il me semble, que vous vous opposez à tout obstacle au commerce. Si je reprends mon exemple de Terre-Neuve, pouvez-vous imaginer que cette province, à qui on donne des fonds pour réaliser le projet Hibernia, puisse renoncer à tout mettre en oeuvre pour qu'elle en tire les plus grands avantages possibles, notamment en fermant l'accès aux travailleurs d'autres régions du Canada?

[*Texte*]

Mr. Halliwell: We have a lot of members in Newfoundland too, Senator. They haven't been overwhelmed with construction projects in recent years, so they're very enthused about Hibernia and the spin-offs. I can appreciate that in the short-term that appears to be a reasonable thing to do and it's not just Newfoundland. It happens in Manitoba and in British Columbia. It happens all over.

In the long term, and we've examined this from the point of view of our industry, we had a task force on the subject. Incidentally, we have an 80-person board of directors which represents every sector of the industry in every province in Canada. It is their judgment that these things, in the long term, are self-defeating to us as a nation and we must overcome them. There is short-term gain but long-term pain.

Senator Hays: You say in your brief that governments have overlooked the cost of internal barriers. Have you quantified those costs?

Mr. Michael Makin (Director, Government Relations, Canadian Construction Association): Senator Hays, in our brief, when we say the government has overlooked the cost, this is a direct quote from the government itself. Essentially what's happened in the past is that various programs, under the guise of regional development, have erected barriers which have made it difficult for individuals in our industry to work. Many different groups in this country have tried to put a figure on the cost of interprovincial trade barriers. I'm sure the committee is well aware of the Canadian Manufacturers Association figure of $6 billion. We have not quantified the degree to which it has impacted our industry other than to say that it's quite signficant.

• 1540

Senator Hays: So there's no ballpark number. As I said, I was impressed with the amount of work done, $90 billion in a year. You don't have any guess that would give us some context here or some. . .?

Mr. Halliwell: Senator, we'll ask Mr. Atkinson, who is secretary to our trade barrier task force, to comment.

Mr. Michael Atkinson (Senior Director, Canadian Construction Association): First of all, we haven't conducted any kind of study to quantify what the continuing total is over the years, but it's very easy to see the immediate cost to the taxpayers of a particular province when the provincial or regional preference policy has the result of not awarding the contract to the lowest qualified bidder, but instead goes to the third or fourth bidder in the ranking. This is additional cost on a lump-sum bid. There have been instances where on that face value alone, it's cost the taxpayers of a particular province $600,000.

[*Traduction*]

M. Halliwell: Nous comptons de nombreux membres à Terre-Neuve aussi, monsieur le sénateur. Ils n'ont pas l'embarras du choix des projets de construction ces dernières années, et ils se réjouissent donc d'Hibernia et de ses retombées. Je conçois qu'à court terme cela puisse sembler raisonnable et pas uniquement pour Terre-Neuve. Cela se produit aussi au Manitoba et en Colombie-Britannique. Cela se produit partout.

Nous avons créé un groupe de travail qui a examiné les effets à long terme de ces pratiques sur notre secteur. Je vous signale en passant que nous avons un conseil d'administration de 80 personnes qui représentent chaque secteur de l'industrie dans toutes les provinces du Canada. Elles sont d'avis que ces pratiques, à long terme, ont des effets néfastes pour le pays et que nous devons y mettre fin. Elles comportent des avantages à cout terme, mais ceux-ci finissent par coûter très cher à long terme.

Le sénateur Hays: Vous dites dans votre mémoire que les gouvernements n'ont pas tenu compte du coût des obstacles au commerce interprovincial. Avez-vous tenté de chiffrer ces coûts?

M. Michael Makin (directeur, relations gouvernementales, Association canadienne de la construction): Sénateur Hays, quand nous disons, dans notre mémoire, que le gouvernement n'a pas tenu compte du coût, nous citons directement le document du gouvernement lui-même. Ce qui s'est produit essentiellement dans le passé, c'est que divers prétendus programmes de développement régional ont érigé des obstacles qui ont rendu plus difficile l'obtention d'un emploi pour les travailleurs de la construction. De nombreux groupes dans ce pays ont tenté de chiffrer le coût des barrières interprovinciales au commerce. Le comité connaît sans doute le chiffre de 6 milliards de dollars cité par l'Association des manufacturiers canadiens. Nous n'avons pas chiffré les effets négatifs sur notre secteur, mais nous maintenons qu'ils sont considérables.

Le sénateur Hays: Vous ne pouvez donc pas nous donner de chiffres, ne serait-ce qu'approximatifs. Comme je l'ai dit, j'ai été impressionné d'entendre votre chiffre d'affaires, 90 milliards de dollars en une année. Vous ne pouvez nous donner une idée approximative qui mettrait tout cela en perspective?

M. Halliwell: Sénateur, posons la question à M. Atkinson qui est secrétaire de notre groupe de travail sur les obstacles au commerce.

M. Michael Atkinson (directeur principal, Association canadienne de la construction): D'abord, nous n'avons pas réalisé d'études dans le but de chiffrer le total cumulatif au fil des ans, mais il est assez facile de mesurer le coût immédiat pour les contribuables d'une province donnée, quand la politique de préférence provinciale ou régionale a pour résultat d'accorder le contrat au troisième ou au quatrième soumissionnaire plutôt qu'au moins-disant. Cela représente un coût additionnel sur un contrat global. Dans certains cas, les contribuables d'une province donnée ont dû débourser 600,000$ de plus sur la valeur nominale d'un contrat.

[*Text*]

Senator, you mentioned that there is an interest in seeing more local citizens employed when large projects come to a province. This is one of the myths and misconceptions about our industry. If I am a contractor from Ontario, going to do work on a project in Newfoundland, I am going to use local labour. That's one of the few ways I can be competitive. I am going to use local materials to the extent they're available, because it is cost competitive to do so. When you talk in terms of not allowing these contractors from outside the province to come in and gobble up this work, you're not talking about a situation where the benefits are going out of the province.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Senator Hays. I now turn to the New Democratic Party for ten minutes.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): Thank you, Mr. Chairman. I welcome the association to the committee this afternoon.

You were saying that you're very concerned about the creation of equality between regions and provinces—the free-flow of goods, people to be treated equally and so on. But with regard to the amendment to section 121, which is the enhancement of the free flow of people, goods, services, and capital, you don't like the exception that's suggested here, that there be an exception for programs that are promoting regional development and equalization. Aren't you contradicting yourselves?

Some of the smaller Atlantic provinces are not on an equal footing with Ontario, for example, or British Columbia. They often need not only the existing regional development, the existing equalization, but also, I would say, enhanced regional development and more money to help them become equal. Sometimes, to achieve equality, you need programs that are not equal. You need this additional help to give some of these poorer places a bit of a boost so that they are on an equal footing with the wealthier provinces. It seems to me that, on the one hand, that's your objective, but, on the other hand, you're recommending that we take away one of the tools that would help create the equality you want to achieve. How do you square that with what appears to me to be an inconsistency?

Mr. Halliwell: I think, first of all, Mr. Nystrom, we believe that certainly these provinces are not necessarily equal. But we don't believe that preference policies make them equal or trade barriers make them equal. If you're building a project in Prince Edward Island, we believe the local contractor already has a preference of one kind or another simply because he's there. He understands the market and he understands the labour force and he understands everything to do with construction in his province. We don't believe that by giving preferences to the provinces that in some way enables them to compete better or to enhance industry in that province. If that's done, surely there has to be a better way than saying that any construction contractor resident in this province is going to have a 10% preference on an award on a contract. The two are not compatable.

[*Translation*]

Sénateur, vous dites que les provinces souhaitent accorder la préférence d'emploi aux travailleurs locaux quand elles ont d'importants projets de construction. C'est l'un des mythes et des fausses impressions véhiculés au sujet de notre secteur. Si je suis entrepreneur en Ontatio et que j'obtiens un contrat à Terre-Neuve, j'utiliserai la main-d'oeuvre locale. Ma compétitivité en dépend. J'utiliserai les matériaux fabriqués localement, dans la mesure où ils sont disponibles, puisque c'est plus rentable. Lorsque vous dites que les provinces veulent éviter que les entrepreneurs de l'extérieur ne viennent accaparer le travail, vous ne parlez pas d'un cas où les bénéfices sont rapatriés à l'extérieur de la province.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, sénateur Hays. J'accorde maintenant la parole au Nouveau Parti démocratique, pour dix minutes.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue aux porte-parole de l'association.

Vous avez dit tenir à ce qu'il y ait égalité entre les régions et les provinces en ce qui a trait à la libre circulation des biens, au traitement égal des Canadiens, etc. Or, au sujet de la modification à l'article 121 qui prévoit la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, vous dites que vous n'aimez pas l'exception qui y est proposée à l'égard de programmes de promotion du développement régional et de la péréquation. Ne vous contredisez-vous pas?

Certaines des plus petites provinces de l'Atlantique ne sont pas sur un pied d'égalité avec l'Ontario, par exemple, ou la Colombie-Britannique. Elles ont souvent besoin non seulement des programmes existants de développement régional ou de péréquation mais ont en plus besoin, à mon avis, de programmes enrichis de développement régional et d'une aide accrue afin qu'elles puissent devenir égales. Pour assurer l'égalité, il faut souvent des programmes qui ne sont pas égaux. Certaines provinces plus pauvres ont besoin de cette aide supplémentaire afin qu'elles puissent accéder à l'égalité avec les provinces plus riches. Vous semblez dire, d'une part, que c'est votre objectif mais vous recommandez, d'autre part, que nous renoncions à utiliser l'un des outils qui nous permettrait de créer cette égalité que vous souhaitez. Comment expliquez-vous cette contradiction apparente?

M. Halliwell: D'abord, monsieur Nystrom, nous admettons que ces provinces ne sont pas nécessairement égales. Or, nous ne croyons pas non plus que les politiques préférentielles ou les obstacles au commerce leur permettent de devenir égales. Quand un projet de construction doit être réalisé à l'Île-du-Prince-Edouard, nous croyons que l'entrepreneur local bénéficie déjà d'une préférence du fait qu'il est sur place. Il comprend le marché et la main-d'oeuvre et tout ce qui touche à la construction dans sa province. Nous ne croyons pas qu'en accordant des préférences aux provinces elles seront mieux en mesure de soutenir la concurrence ou de renforcer leur industrie. Si c'est l'objectif visé, il doit sûrement y avoir une meilleure façon que de dire qu'un entrepreneur en construction résident de la province aura une préférence de 10 p. 100 à l'octroi d'un contrat. Ces deux idées sont incompatibles.

[*Texte*]

• 1545

Mr. Makin: Mr. Chairman, essentially, the federal government is contradicting itself. On the one hand, it is encouraging the removal of these trade irritants; on the other hand, it says right here in *Canadian Federalism and Economic Union: Partnership for Prosperity* that:

> In the past, governments have often overlooked the costs of internal barriers. In some cases, they have recognized the broader costs but judged them to be tolerable in view of the benefits accruing to specific beneficiaries—individuals, groups or regions.
>
> They further state that:
>
> Many of our internal barriers arose from intentions to address particular objectives in the area of social policy, regional development, industrial development, and so on.

So I want to make it clear, Mr. Chairman, that the Canadian Construction Association is not against the principles of regional development. By no stretch of the imagination do we want to leave that impression with this important committee. But we do believe the government has opened up a significant door with this exception.

We commend the government for amendment to section 121; we think it's a move in the right direction. But in the long run, if you allow that exception, any exception, the regions of the country will only be hurt as opposed to benefitted.

Mr. Nystrom: I assume your association has spoken. Do the members of your association, from the Atlantic provinces in particular, agree with the position you're taking today?

To me, it's a bit like the mouse going to bed with the elephant. It might be very cuddly and cosy for the mouse until the elephant snores and rolls over—then, watch out. I mean, you're not exactly on an equal footing, comparing Newfoundland with Ontario. Do the Newfoundland members of your association, for example, agree with this position? I'd be surprised if they did, after hearing the premiers of some of those provinces talk about the inadequacy of the protection that's already there.

Mr. Halliwell: It's a controversial issue, but within our association it's not particularly controversial. We have representatives from every province on our board. This has had hours of discussion before our board. After a lot of consideration, they've all concluded that in the long-run, it's not for them. But I don't mean to say that every last contractor in Newfoundland would be in agreement with me.

Mr. Atkinson: I think it's important to understand that regional development strategies can be brought to bear that are not going to disadvantage other Canadians and businesses from other regions of the country. The easy way is to ensure success by implementing a preference policy. You ensure success; that's what you do when you invoke preference policies.

[*Traduction*]

M. Makin: Monsieur le président, le gouvernement se contredit lui-même. Il encourage d'une part la suppression de ces obstacles au commerce et dit d'autre part, ici dans le document *Le fédéralisme canadien et l'union économique: partenariat pour la prospérité*:

> Par le passé, les gouvernements ont souvent négligé les coûts des obstacles internes. Dans bien des cas, ils en ont pris conscience, mais les ont jugés tolérables au regard des avantages que des bénéficiaires particuliers—citoyens, groupes ou régions—en retiraient.
>
> Un peu plus loin il ajoute:
>
> Nombre de nos barrières internes viennent de l'intention d'atteindre des objectifs particuliers, par exemple, dans les domaines de la politique sociale, du développement régional ou de l'expansion industrielle.

Je tiens donc à préciser, monsieur le président, que l'Association canadienne de la construction ne s'oppose pas aux principes du développement régional. Nous ne voudrions absolument pas donner cette impression à cet important comité. Nous croyons toutefois que le gouvernement ouvre une importante brèche avec cette exception.

Nous félicitons le gouvernement de proposer cette modification à l'article 121; à notre avis, c'est un pas dans la bonne direction. Cependant, à long terme, si vous permettez cette exception, n'importe quelle exception, les régions du pays n'en bénéficieront pas, elles en souffriront.

M. Nystrom: J'imagine que les membres de votre association se sont prononcés. Ceux des provinces de l'Atlantique en particulier sont-ils d'accord avec la position que vous énoncez aujourd'hui?

À mon avis, c'est un peu comme la souris qui se met au lit avec l'éléphant. C'est peut-être très douillet et très chaleureux pour la souris jusqu'à ce que l'éléphant ne s'endorme et ne se tourne—à ce moment-là, attention. Après tout, Terre-Neuve et l'Ontario ne sont pas exactement sur un pied d'égalité. Les membres terre-neuviens de votre association sont-ils eux d'accord avec cette position? J'en serais bien étonné, après avoir entendu les premiers ministres de certaines de ces provinces parler de l'insuffisance des garanties qui existent actuellement.

M. Halliwell: C'est une question controversée dans l'ensemble, mais pas particulièrement au sein de notre association. Notre conseil d'administration compte des représentants de chaque province. Il en a discuté pendant des heures. Après de longues délibérations, ils ont tous conclu qu'à long terme, cela ne serait pas dans leur intérêt. Je ne veux pas dire par là que tous les entrepreneurs de Terre-Neuve partagent mon avis.

M. Atkinson: Il m'apparaît important de comprendre que certaines stratégies de développement régional peuvent être mises en oeuvre sans porter préjudice à d'autres Canadiens ou à d'autres entreprises d'ailleurs au pays. La solution de facilité c'est de garantir le succès en adoptant une politique préférentielle. Quand on instaure des politiques préférentielles, c'est que l'on veut garantir le succès.

[*Text*]

The objective of a well-thought regional development policy ought to be creating the situation that allows its regional players to compete on an even basis—that's to "compete" on an even basis, not to "ensure success". That's the difference.

We must remember that virtually every one of these provincial preference policies that have such a damaging effect on our industry was promoted under the guise of regional development and regional development strategies. What is one province's regional development strategy is another province's barrier.

Mr. Nystrom: I wanted to ask you a question about the economic harmonization you referred to. You basically concur with the government's line. I wanted to ask you whether or not you're at all concerned that this might undercut the democratic right of a government, democratically elected, to differ with the economic policies of their predecessors.

For example, if this were in effect a few years ago, when we had a lot of Conservative governments in this country, you may have had an agreement to not have any more deficits at the provincial level. Frank Miller in Ontario, seven or eight years ago, may have tied the hands of Bob Rae to do what he did in his most recent budget.

You may agree or disagree with what Bob Rae did, but that's not the point here. If a government is democratically elected for a certain point of view with a certain ideology, a certain philosophy, don't they have the right to explore that possibility and legislate accordingly? There have been a lot of activist governments over the years.

I guess I have a bit of a bias. I'm a New Democrat from Saskatchewan, where Tommy Douglas was premier, and later on Woodrow Lloyd and Allan Blakeney. It was bit of a social laboratory in terms of a lot of the programs there.

If some of these proposals were in the Constitution, some of those things may not have been possible. They would have gone against the grain of contemporary thought at that particular time. Isn't the position you're asserting today a little bit anti-democratic?

Mr. Halliwell: Well, also being from Saskatchewan, maybe I can answer that. I don't view it as being anti-democratic at all under the circumstances this nation is in today. In Canada, at the federal level alone, we're faced with a national debt of $400 billion. It's far more than 25 million Canadians can handle. We're faced with debt in the provinces as well.

• 1550

The time has come, in the judgment of our members, for some very serious action. We believe it is so serious that we won't get the economy right unless we get the co-operation and the support of every region of this country and every government in this country. If this amendment. . .and if it has to be a constitutional amendment to bring this on line, we're going to be years working out of the mess we're in. It's not going to happen overnight. The country has to go through a very wrenching adjustment, in our opinion, when it comes to the economy.

[*Translation*]

L'objectif d'une politique de développement régional bien pesée doit être de mettre en place des conditions qui permettront aux acteurs économiques régionaux de soutenir la concurrence sans bénéficier de conditions de faveur, et non pas de compter sur un «succès garanti». Voilà la différence.

Nous ne devons pas oublier que la quasi totalité de ces politiques préférentielles provinciales qui sont si préjudiciables pour notre industrie ont été instaurées sous couvert de stratégies de développement régional. La stratégie de développement régional d'une province peut être un obstacle pour une autre province.

M. Nystrom: J'aimerais vous poser une question au sujet de l'harmonisation économique dont vous avez parlé. Vous êtes essentiellement d'accord avec la proposition du gouvernement. J'aimerais savoir si vous ne craignez pas que cela empêche un gouvernement, démocratiquement élu, d'exercer son droit démocratique à mettre en oeuvre des politiques économiques différentes de celles de ces prédécesseurs.

Par exemple, si ces propositions avaient été en vigueur il y a quelques années, alors que de nombreux gouvernements conservateurs étaient au pouvoir dans ce pays, ils auraient pu s'entendre pour interdire les déficits au niveau provincial. Il y a six ou sept ans, Frank Miller de l'Ontario aurait pu lier les mains de Bob Rae et l'empêcher de présenter son plus récent budget.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec ce qu'a fait Bob Rae, mais là n'est pas la question. Si un gouvernement est démocratiquement élu pour avoir épousé une certaine idéologie, une certaine philosophie, n'a-t-il pas le droit de légiférer en conséquence? Il y a eu au fil des ans de nombreux gouvernements favorables à l'intervention de l'État.

J'admets avoir un certain parti pris. Je suis néo-démocrate de la Saskatchewan, province qui a eu pour premiers ministres Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney. De nombreux programmes qui existent dans cette province ont pris naissance dans cette espèce de laboratoire social.

Si certaines de ces propositions étaient inscrites dans la Constitution, certains de ces programmes n'auraient jamais vu le jour. Ils auraient été contraires à la philosophie qui prévalait à l'époque. La position que vous prenez aujourd'hui n'est-elle pas quelque peu antidémocratique?

M. Halliwell: Comme je suis aussi de la Saskatchewan, je vais tenter de répondre à cela. Je ne considère pas notre position antidémocratique du tout, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve le pays aujourd'hui. Au Canada, au seul niveau fédéral, nous avons une dette nationale de 400 milliards de dollars. C'est un poids écrasant pour 25 millions de Canadiens. Les provinces elles aussi ont une dette accumulée.

Nos membres estiment que le temps est venu de prendre des mesures concrètes. La situation est si grave qu'il ne sera pas possible de relancer l'économie sans la coopération et l'appui de chaque région et de chaque gouvernement du pays. Si ces modifications. . . Et s'il faut modifier la Constitution pour arriver à quelque chose, nous mettrons des années à nous sortir de cette pagaille. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Nous croyons que des mesures draconiennes s'imposent sur le plan économique.

[*Texte*]

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): What you've just said really disturbs me. The natural extension to what you said is that you believe there should be some constraints on democracy in order to deal with our economic woes?

Mr. Halliwell: Not at all. There should be some co-operation shown from all levels of government, and I think a council is very essential to bring them together to try to harmonize some of the issues and priorities that are of such economic importance in this country.

Ms Hunter: I heard the same thing from a Pinochet Chilean government representative in addressing their debt. That's why it disturbs me. We're talking about the globalization here. You're addressing your solution to it, and I find it most disturbing, because when we're talking about the answer to Mr. Nystrom's question, it's a valid philosophical question about the political institutions and the reform of the political institutions, and you've put forth some points on that.

What we're talking about is constraints on democracy, because what we're doing is constitutionalizing a neo-conservative agenda if the government's proposals are implemented.

Mr. Nystrom: I'm not sure if you realize it or not, but the officials have confirmed to us that once you constitutionalize the harmonization in the economy, that one government by themselves can't opt out. In other words, we may have all the answers today and think we see utopia and panaceas before us, but ten years down the road you may have a government elected in Saskatchewan, Ontario, Quebec or elsewhere that fundamentally disagrees—with the support of their electorate—and there's no mechanism being proposed here for them to opt out of that agreement, because it's constitutionalized.

It will require, again, the federal Parliament and seven provinces and 50% of the population of the country. Is that really fair to have governments today tie the hands of successive governments in the constitutional sense in terms of economic policy? There's a bit of fundamental unfairness there.

Mr. Halliwell: Perhaps, but I suggest to you that governments, one way or the other, tie the hands of successive governments on a regular and consistent basis.

We talked with Mr. Rae, but—I think it was your words—he inherited the problems that Frank Miller had, and I'm sure he's tied Mr. Rae's hands to some extent.

Mr. Makin: Mr. Chairman, if I could just have something put on the record. Quite frankly, we don't want to leave the impression with the committee that some parallel is to be struck between the Canadian Construction Association and the Pinochet regime. I think that's taking it to an extreme.

Ms Hunter: I didn't mean to imply that there was any parallel. Absolutely. I was just saying that the remembrance of that conversation disturbed me because—

Mr. Makin: There is nothing that our association—which is a completely democratic association, supports the democratic process, and doesn't get involved—

Ms Hunter: No slight intended.

[*Traduction*]

Mme Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Vos propos m'inquiètent. N'avez-vous pas laissé entendre qu'il faudrait limiter l'exercice des droits démocratiques pour régler nos problèmes économiques?

M. Halliwell: Absolument pas. Tous les niveaux de gouvernement doivent faire preuve de coopération et je pense qu'un conseil est indispensable pour les amener à s'entendre sur les problèmes et les priorités économiques du pays.

Mme Hunter: J'ai entendu un représentant du gouvernement Pinochet, du Chili, tenir le même discours au sujet de la dette. Voilà pourquoi cela m'inquiète. Il est question ici de la globalisation de l'économie. La solution que vous proposez en réponse à la question de M. Nystrom, une question parfaitement valide au sujet de la réforme des institutions politiques, m'inquiète énormément.

En fait, cela revient à limiter l'exercice des droits démocratiques étant donné que si les propositions du gouvernement sont mises en oeuvre, nous allons constitutionnaliser un programme néo-conservateur.

M. Nystrom: Je ne sais pas si vous en êtes conscient, mais on nous a confirmé qu'une fois l'harmonisation économique inscrite dans la Constitution, un gouvernement ne peut pas décider seul de s'en dissocier. Autrement dit, nous croyons peut-être aujourd'hui que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais il se pourrait que, d'ici une dizaine d'années, le gouvernement élu en Saskatchewan, en Ontario, au Québec ou ailleurs, ne soit pas du tout d'accord et ses électeurs n'ont plus. Le mécanisme qui est proposé ici ne lui permettra pas de se désengager étant donné que ce sera inscrit dans la Constitution.

Encore une fois, il aura besoin de l'accord du Parlement fédéral et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population du pays. Est-il juste que les gouvernements d'aujourd'hui prennent des engagements économiques au nom des gouvernements de demain? Ce n'est pas très équitable.

M. Halliwell: Peut-être, mais je dirais simplement que les gouvernements ont l'habitude de prendre des engagements au nom de leurs successeurs.

Nous avons parlé à M. Rae, mais pour reprendre vos paroles, je crois, il a hérité des problèmes de Frank Miller qui lui a certainement lié les mains dans une certaine mesure.

M. Makin: Monsieur le président, si vous me permettez d'ajouter quelque chose, je ne voudrais pas que votre comité compare l'Association canadienne de la construction au régime Pinochet. Cela me paraît extrêmement exagéré.

Mme Hunter: Je n'ai certainement pas établi de parallèle. J'ai dit simplement que ces propos me troublaient parce qu'ils me rappelaient. . .

M. Makin: Notre association, qui est parfaitement démocratique, est tout à fait en faveur de la démocratie, et ne fait rien. . .

Mme Hunter: Je n'ai pas voulu vous offenser.

[*Text*]

Mr. Makin: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you.

M. Blackburn (Jonquière): Messieurs, dans votre rapport, vous parlez beaucoup de la clause sur l'élargissement de l'article 121 concernant le marché commun. Vous parlez aussi de l'harmonisation des politiques économiques. Entre autres, vous parlez des questions budgétaires. En ce qui concerne le pouvoir de gestion de l'union économique, vous savez que cette clause a été fortement critiquée par le gouvernement du Québec et dénoncée très fortement par le Parti québécois et ici, à Ottawa, par le Bloc québécois.

Que pensez-vous de cette clause telle qu'elle est libellée dans notre document, à la proposition 15? Pensez-vous que le gouvernement fédéral doit avoir les pleins pouvoirs pour légiférer au plan économique ou qu'au contraire, cette recommandation devrait être modifiée?

• 1555

M. Makin: C'est une bonne question, mais notre association ne nous a pas donné le mandat de faire un commentaire là-dessus. On est plutôt préoccupés par les choses dont il est question dans notre mémoire. On n'a pas le mandat de faire des commentaires sur certains aspects de la Constitution.

M. Blackburn: En ce cas, je vais aborder la question budgétaire.

Vous nous dites que vous êtes favorables à une harmonisation des politiques budgétaires des gouvernements. On sait que le déficit est maintenant d'environ 400 milliards de dollars. Les politiciens passent, mais les budgets déficitaires continuent d'exister et les gouvernements ont toutes les difficultés du monde à réduire ce déficit.

Avez-vous songé, à un moment donné, qu'il pourrait être souhaitable d'enchâsser dans la Constitution une clause qui obligerait les gouvernements à présenter des budgets équilibrés?

M. Makin: Effectivement, monsieur Blackburn, face à la dette croissante de la nation, les provinces doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire le déficit. Je pense que l'enchâssement d'une telle clause dans la Constitution serait une mesure extrême, mais on n'a pas discuté de cette question avec notre conseil d'administration. Je ne peux pas vous répondre avant d'avoir eu l'occasion de discuter de cette question qui n'est pas incluse comme telle dans les propositions constitutionnelles.

M. Blackburn: Grosso modo, vous pensez que ce serait aller un peu trop loin que d'obliger les gouvernements, dans la Constitution, à avoir des budgets équilibrés.

M. Makin: Je vais laisser M. Halliwell répondre à cette question.

Mr. Halliwell: I think asking or forcing governments to have balanced budgets, as desirable as that might appear on the surface, is not very realistic in Canada. It certainly isn't realistic today, given the extent of the debt that is facing this nation.

[*Translation*]

M. Makin: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci.

Mr. Blackburn (Jonquière): In your report, you are referring quite extensively to Section 121, the common market clause. You have also referred to an harmonization of economic policies and to fiscal matters. As concerns the power to manage an economic union, you know that this clause has been highly criticized by the government of Quebec and here, in Ottawa, by the Bloc québécois.

What do you think of that clause under its present form, as proposal 15? Do you think that the federal government should have full powers to legislate in the economic area or that this proposal should be amended?

Mr. Makin: This is a good question, but we have not been mandated by our association to make comments on that subject. We are more concerned by the issues raised in our brief. We have not been mandated to comment on certain aspects of the Constitution.

Mr. Blackburn: In that case, I shall raise the fiscal issue.

You said you were in favour of an harmonization of fiscal policies between the various levels of government. As you know, the deficit is presently in the $400 billion range. It is easier to get rid of politicians than deficits and governments have a very difficult time to reduce that deficit.

Have you ever thought that it might be a good idea to enshrine in our Constitution a clause forcing governments to balance their budgets?

Mr. Makin: Certainly, Mr. Blackburn, considering the increasing debt of the nation, provinces should do their utmost to reduce the deficit. I think that the enshrining of such a clause would be rather extreme, but we did not discuss this issue with our board. I cannot answer you before we have the opportunity to discuss that matter which is not included as such in the constitutional proposals.

Mr. Blackburn: At first glance, you think that forcing governments, in the Constitution, to have balanced budgets might go a little too far.

Mr. Makin: I will let Mr. Halliwell answer that question.

M. Halliwell: Même si cela peut sembler souhaitable, je ne crois pas très réaliste, dans un pays comme le nôtre, de demander aux gouvernements d'équilibrer leur budget ou de les obliger à le faire. En tout cas, ce n'est pas réaliste dans le contexte actuel étant donné la lourdeur de notre dette.

[*Texte*]

M. Blackburn: Étant donné le montant actuel de notre dette, si on ne met pas une telle disposition dans la Constitution, pensez-vous que notre gouvernement ou les gouvernements qui vont nous suivre vont réussir à régler le problème, de sorte que ces déficits vont s'éliminer et que le Canada va devenir un pays beau et prospère?

M. Makin: On a toujours de l'espoir. On ne sait jamais.

Mr. Halliwell: I think it's within the realm of possibility in Canada to resolve our economic problems. I believe that. I think government believes that, and I think people here all believe that, but it is a massive task before us—there is no question—and one can look a long way down the road before seeing this country out of the economic dilemmas it's currently in. I don't on the other hand advocate that we try to legislate our way out of debt. I wouldn't advocate that. I think it is up to the judgment of Canadians to elect governments at all levels that they think will get them out of debt, but it's a difficult problem.

M. Blackburn: C'était notre intention en 1984, comme gouvernement. Nous sommes toujours bien intentionnés, mais vous voyez où nous sommes rendus.

Senator Oliver (Nova Scotia): One of the government proposals in this Canada round is the possibility of including property rights in the Constitution. I wanted to know if you've given that any thought, and if so what effect or impact do you think it will have on the construction industry in Canada? Would there be any downside risks?

Mr. Halliwell: We've looked at that, but we haven't looked at it in any great depth. Putting property rights in the Constitution I think is a bit of a controversial issue. It really pertains in our opinion more to individuals than it does to companies, and therefore we haven't looked at it in the same light as perhaps the house builders or the real estate association may look at it. For commercial type construction, I'm not sure it has the same application at all.

• 1600

Senator Oliver: It might in relation to our environmental laws.

Could I ask you about something that's not as controversial, and that is on Senate reform. You've said quite clearly that you hear from your representatives that they want an elected Senate. You went on today to say a directly elected Senate.

Have you given some thought to aboriginal representation on this directly elected Senate, and if so, what form would it take?

Mr. Makin: Senator, I think our position with respect to Senate reform is clear. We have the full support of our association for the special joint committee of Parliament to come forth with some recommendations. Clearly, this nation has struggled with its second chamber for some 120 years. I don't suppose we will be able to solve the matter in the 30 minutes we have here.

[*Traduction*]

Mr. Blackburn: Given the extent of the debt, if such a clause is not included in the Constitution, do you think that the present or successive governments will manage to deal with that issue and eliminate the deficit so that Canada will become a beautiful and prosperous country?

Mr. Makin: We still have hope, you never know.

M. Halliwell: Le Canada a certainement la possibilité de résoudre ses problèmes économiques. J'y crois. Le gouvernement et probablement tous les gens qui sont ici croient que c'est possible, mais cela représente une tâche considérable. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire avant que notre pays ne se sorte de ses difficultés économiques actuelles. D'un autre côté, je ne crois pas qu'il faille légiférer pour se sortir de notre dette. Je ne préconise pas ce genre de solution. C'est au peuple qu'il revient d'élire, à tous les niveaux, des gouvernements qui pourront éliminer la dette, mais le problème n'est pas facile à résoudre.

Mr. Blackburn: It was the intention of our government in 1984. We still have the best intentions, but you see where we are.

Le sénateur Oliver (Nouvelle-Écosse): L'une des propositions gouvernementales vise à inclure le droit de propriété dans la Constitution. Je voulais savoir si vous aviez réfléchi à la question et, dans l'affirmative, quelles seraient, selon vous, les répercussions de cette mesure sur le secteur du bâtiment? Cela présenterait-il des inconvénients?

M. Halliwell: Nous avons examiné la question, mais pas vraiment en profondeur. L'inclusion du droit de propriété dans la Constitution est une question qui me paraît assez controversée. Elle ne se pose pas vraiment pour les entreprises de notre secteur et nous n'avons donc pas examiné le problème dans la même perspective que les constructeurs de maisons ou l'Association de l'immeuble, par exemple. Je ne sais pas si cette clause aura les mêmes répercussions pour le secteur de la construction commerciale.

Le sénateur Oliver: Cela pourrait le concerner dans le contexte des lois sur la protection de l'environnement.

Je voudrais vous poser une question sur un sujet moins controversé, celui de la réforme du Sénat. Vous avez dit que vos représentants s'étaient prononcés pour un sénat élu. Vous avez même parlé aujourd'hui d'un sénat élu directement.

Avez-vous réfléchi à la représentation des autochtones dans ce sénat élu directement et, dans l'affirmative, quelle forme revêtirait-elle?

M. Makin: Sénateur, je crois que notre position est très claire en ce qui concerne la réforme du Sénat. Notre association souhaite que le comité mixte spécial du Parlement formule des recommandations à ce sujet. Cela fait 120 ans que la deuxième chambre du Parlement pose des problèmes. Je ne pense pas que nous puissions les résoudre pendant les 30 minutes à notre disposition.

[*Text*]

That being said, you have our full support in the sense that as soon as the committee comes forth with concrete, specific proposals it will be the Canadian Construction Association's duty to bring them to its membership for discussion. Many of the proposals you refer to certainly have merit. Without the details it's hard to give you a specific answer.

Senator Oliver: Thank you very much.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Mr. Halliwell, I had some questions and concerns on your regional development stand, but it's been discussed pretty well by some of the others.

I'd like to ask about an area where you as an industry obviously have a great deal of interest and knowledge. That is the training and the change you have perceived in federal involvement with a movement out to other agencies and the provinces. As you also indicated in your brief, that is balanced with your desire to see the elimination of overlaps.

Obviously when it comes to training you have training in industry and communities. Indian bands definitely like to monitor their training. Specifically, provinces tend to be very, very much involved in it, and so does the federal government. How do we achieve the controls, the co-ordination, the efficiencies and the elimination of overlaps you would like to see?

Mr. Halliwell: The matter of training is a very important issue to our industry. We've certainly looked at it in great depth, and we have a lot of experience with training.

The apprenticeship form of training is one of the most successful forms of training in Canada and in fact anywhere in the world. It has been practised in our industry for many years. We are also able and have been able to establish interprovincial standards in the apprenticeship system in Canada. It works very well. We have a red seal program where a tradesperson in one province can write an examination that qualifies him to work in any province in Canada. That is quite advanced, I might say, considering the educational system in this country.

We're confused by the statement in the paper. The government seems to be saying that education and training are purely provincial matters. We agree that constitutionally it is a provincial matter, but the federal government spends vast sums of money on training in Canada and on education.

We're very much in favour of the initiative that has been taken to establish the Canadian Labour Force Development Board. We think it's a step in the right direction. We support that. We're involved in it. We think it has the potential to bring about co-ordination in the training and in the expenditure of funds for training. We think it can also bring about national standards.

We are simply expressing the view in our paper that we don't want the federal government to move away from at least the co-ordinating role it should properly have now and has to some extent been carrying on.

[*Translation*]

Cela dit, vous avez tout notre appui. Dès que votre comité formulera des propositions concrètes et précises, notre association les soumettra à ses membres. Un bon nombre des propositions dont vous parlez présentent un certain intérêt. Il m'est difficile de vous donner une réponse précise sans en savoir plus.

Le sénateur Oliver: Merci beaucoup.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur Halliwell, j'avais des questions à vous poser quant à votre position à l'égard du développement régional, mais mes collègues en ont déjà fait le tour avec vous.

Je voudrais vous poser une question au sujet d'un domaine qui intéresse certainement beaucoup votre industrie. Il s'agit de la formation et de l'évolution du rôle du gouvernement fédéral qui confie davantage cette responsabilité à d'autres organismes ainsi qu'aux provinces. Comme vous le dites dans votre mémoire, cela répond, dans une certaine mesure, à votre désir de voir éliminer le double emploi.

La formation se situe évidemment au niveau de l'industrie et au niveau local. Les bandes indiennes veulent superviser la formation de leurs membres. Les provinces ont tendance à jouer un rôle très actif dans ce domaine ainsi que le gouvernement fédéral. Par conséquent, comment pouvons-nous assurer un contrôle, une coordination et une meilleure efficacité tout en éliminant le double emploi.

M. Halliwell: La formation est une question qui revêt énormément d'importance pour notre secteur. Nous l'avons étudiée très attentivement et nous possédons une vaste expérience dans ce domaine.

L'apprentissage est l'une des formes de formation qui s'est révélée la plus efficace au Canada et même dans le monde entier. Elle existe depuis de nombreuses années dans le secteur du bâtiment. Nous avons également réussi à faire établir des normes interprovinciales pour le programme d'apprentissage. Cela donne d'excellents résultats. Un ouvrier qui réussit un examen a le droit d'exercer son métier dans n'importe quelle province du pays. Ce programme a une certaine avance sur le reste du système d'éducation.

Nous ne comprenons pas très bien la déclaration figurant dans ces propositions. Le gouvernement semble dire que l'éducation et la formation relèvent exclusivement des provinces. Il est vrai que la Constitution confie ce champ de compétence aux gouvernements provinciaux, mais le gouvernement fédéral consacre des sommes énormes à la formation et à l'éducation au Canada.

Nous approuvons entièrement l'établissement de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Il s'agit d'un pas dans la bonne voie. Nous approuvons cette initiative, à laquelle nous avons contribué. Elle devrait permettre d'assurer une meilleure coordination de la formation et des dépenses faites dans ce domaine. Cela devrait également favoriser l'établissement de normes nationales.

Dans notre mémoire, nous faisons simplement valoir que le gouvernement fédéral devrait au moins continuer à jouer le rôle de coordonnateur comme il l'a fait jusqu'ici, dans une certaine mesure.

[*Texte*]

Mr. Worthy: What we're talking about here is something I haven't heard much said about, but in my mind it's a very critical part of this process. If we can understand how to deal with it, let's say, with your industry and your concerns, we may be making a step toward resolving many other splits. For instance, Canadian Jobs Strategy is one where the federal involvement in training is there now. Would you see that continuing, or would you see that being performed more by the provinces?

• 1605

Mr. Halliwell: I would see it continuing to be a federal responsibility. I think there are aspects of the Canadian Jobs Strategy that should be checked into and perhaps modified, but I see that being a federal responsibility.

The nation has to have trained people and they have to be mobile. For our industry, it's absolutely essential that they be mobile.

Mr. Worthy: I know there are others who want to question you, so I'm going to leave it for now. I know that there are now overlaps between provincial government programs and some of the federal programs. Obviously in the desire to eliminate overlaps, we have to address that. We are going to have to find a way to achieve the co-ordination and national standards you're talking about while still being as efficient as possible. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Senator Barootes, three minutes remaining.

Senator Barootes (Regina—Qu'Appelle): Thank you, gentlemen, for a well-prepared report, and particularly for good answers.

I'm going to pose three questions, two of which I hope you will answer with a yes or no. I like that kind of answer from witnesses. The first one is on strengthening the economic union. The Macdonald report in two places suggests minimizing barriers to the free flow of people, capital, goods and services, and in another place they put it in another way, to lessen. Our suggestion here, the suggestion put in the proposals, is not to minimize, but to do away with barriers, and that is under that section 121. Do you think there has to be a constitutional amendment to provide the elimination of barriers for the free flow of people, capital, goods, and services?

Mr. Halliwell: I think the answer in one word would be yes.

Senator Barootes: Thank you. Now, the second part of this is on a similar matter that you raised, the harmonization of ecnomic policies. I read it and listened to it very carefully. I see these in a different way. Do you believe the things that you want done in the way of harmonization of economic policies—that is, between the federal and the provincial and, in some instances, the municipal levels—require require constitutional change? Or do you think that can be done by law—that is, by a bill or by an act of Parliament or by co-operation between the governments—and not require a constitutional change? Once you embed it in the Constitution, it's bloody hard to get it out of there.

[*Traduction*]

M. Worthy: Ce n'est pas une question dont j'ai beaucoup entendu parler, mais je crois qu'il s'agit d'un élément essentiel du processus. Si nous parvenons à comprendre comment régler le problème avec votre secteur, par exemple, nous pourrions réussir à éviter bien d'autres conflits. Par exemple, le gouvernement fédéral participe actuellement à la formation de la main-d'oeuvre dans le cadre de la Planification de l'emploi. Voudriez-vous que ce genre de programme soit poursuivi ou que l'on confie davantage cette responsabilité aux provinces?

M. Halliwell: J'aimerais que le gouvernement fédéral continue à assumer cette responsabilité. Certains aspects de la Planification de l'emploi pourraient peut-être être améliorés, mais cette responsabilité devrait incomber au gouvernement fédéral.

Notre pays a besoin d'une main-d'oeuvre bien formé et mobile. Il est absolument indispensable pour notre secteur qu'elle soit mobile.

M. Worthy: Je sais que d'autres membres du comité désirent vous poser des questions et je vais donc m'en tenir là pour le moment. Certains programmes provinciaux et fédéraux font double emploi. C'est une chose à laquelle nous devrons certainement remédier. Nous allons devoir trouver un moyen d'établir la coordination et les normes nationales dont vous parlez, tout en maintenant le maximum d'efficacité. Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Sénateur Barootes, il vous reste trois minutes.

Le sénateur Barootes (Regina—Qu'Appelle): Merci, messieurs, pour ce mémoire très bien préparé et surtout pour vos excellentes réponses.

Je vais vous poser trois questions. Je m'attends à ce que vous répondiez par oui ou par non à deux d'entre elles. C'est le genre de réponses que j'aime. La première porte sur le renforcement de l'union économique. Le rapport Macdonald faisait valoir, à deux reprises, qu'il fallait réduire les obstacles à la libre circulation des gens, des capitaux, des biens et des services. Nous suggérons ici, selon les propositions, non pas de réduire ces obstacles, mais de les éliminer, et cela en vertu de l'article 121. Croyez-vous nécessaire de modifier la Constitution pour éliminer les obstacles qui s'opposent à la libre circulation des gens, des capitaux, des biens et des services?

M. Halliwell: Je pense qu'en un mot la réponse est oui.

Le sénateur Barootes: Merci. Ma deuxième question porte sur un sujet que vous avez soulevé, à savoir l'harmonisation des politiques économiques. J'ai lu votre mémoire et je vous ai écoutés très attentivement. Je ne vois pas les choses de la même façon que vous. Croyez-vous nécessaire de modifier la Constitution pour harmoniser les politiques économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces et, dans certains cas, au niveau municipal? Ou pensez-vous qu'il est possible de le faire en légiférant, autrement dit, en adoptant un projet de loi ou une loi du Parlement, ou en comptant sur la coopération entre les gouvernements? Une fois que c'est inscrit dans la Constitution, il est très difficile de l'en supprimer.

[*Text*]

Mr. Halliwell: I understand what you're saying. It wasn't our idea that it should be embedded in the Constitution. But we believe there has to be harmonization and there has to be co-operation. There has to be more than co-operation. I think there has to be a mechanism to bring about a joint effort in the economic union of Canada. Whatever works, I guess, is probably acceptable to us.

Senator Barootes: John, I believe that you will take it either way, but if we can do it without constitutional change it would be satisfactory.

Mr. Halliwell: Yes. I've heard some persuasive arguments today as to why constitutional change—

Senator Barootes: My third little question, which is also rather brief—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): It's over, Senator.

Senator Barootes: Oh, we have finished?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I am bound by the rules.

Senator Barootes: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much for your excellent presentation.

• 1610

I now invite Madam Mary Elizabeth Bayer, chairperson of Heritage Canada, to come to the table.

Ms Mary Elizabeth Bayer (Board of Governors, Heritage Canada): Mr. Chairman and members of the committee, I should report to you that the roses are blooming nicely on the streets in downtown Victoria.

I thank you very much indeed for giving us an opportunity to be with you this afternoon and to tell you a little bit about ourselves and some of our concerns for the future of our country. Our thoughts and prayers are with you in this great enterprise in which you are engaged.

I am happy to have with me Jacques Dalibard, our executive director, Heritage Canada, and Doug Franklin, a member of our senior staff who is responsible for government relations. Both these gentlemen will be happy to fill in the blanks as I leave them.

First, who are we: I am the chairperson for Heritage Canada, which was formed in 1973 to be an arm's-length volunteer non-profit organization to become a national voice for heritage in this country. We are supported primarily by an original endowment of $13 million and we live on the interest therefrom. We try to raise some money from corporations and from memberships.

I am here representing approximately 100,000 people. We have a network of heritage organizations from one end of his country to the other. We have a membership that is devoted to community causes, to regional causes, to provincial causes and to national causes.

[*Translation*]

M. Halliwell: Je comprends ce que vous voulez dire. Nous ne pensions pas qu'il soit nécessaire de l'inscrire dans la Constitution. Mais l'harmonisation et la coopération nous semblent nécessaires. La coopération ne suffit pas. Il faudrait prévoir un mécanisme pour faire en sorte que chacun apporte ses efforts au renforcement de l'union économique. Nous sommes sans doute prêts à accepter toute formule qui donne de bons résultats.

Le sénateur Barootes: John, je crois que vous êtes d'accord pour toute solution quelle qu'elle soit, mais que s'il est possible de le faire sans modifier la Constitution, vous n'y verriez pas d'inconvénients.

M. Halliwell: Oui. J'ai entendu des arguments convaincants aujourd'hui quant aux raisons pour lesquelles. . .

Le sénateur Barootes: Ma troisième question, qui est également assez brève. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): C'est terminé, sénateur.

Le sénateur Barootes: Nous avons terminé?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je dois m'en tenir aux règles.

Le sénateur Barootes: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup de votre excellent mémoire.

J'invite maintenant M^me^ Mary Elizabeth Bayer, présidente de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, à s'avancer.

Mme Mary Elizabeth Bayer (conseil d'administration, Fondation canadienne pour la protection du patrimoine): Monsieur le président et membres du comité, je tiens à vous dire que les rosiers sont en fleur dans les rues du centre-ville de Victoria.

Je vous remercie vivement de nous avoir invités à comparaître cet après-midi pour vous parler un peu de nous et de nos préoccupations quant à l'avenir de notre pays. Tous nos voeux vous accompagnent dans cette entreprise.

Je suis accompagnée de Jacques Dalibard, notre directeur général, et de Doug Franklin, qui est chargé des relations avec le gouvernement. Si j'oublie certains points, ces messieurs se feront un plaisir de compléter mes observations.

Je commencerai par me présenter. Je suis la présidente de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, un organisme bénévole sans but lucratif fondé en 1973 pour préserver le patrimoine canadien. Notre principale source de financement est un fonds de dotation de 13 millions de dollars dont nous vivons des intérêts. Nous essayons de recueillir également des fonds auprès des sociétés et de nos membres.

Je représente environ 100,000 personnes. Nous avons un réseau d'organismes de protection du patrimoine qui s'étend d'un bout à l'autre du pays. Nos membres cherchent à préserver la patrimoine tant à l'échelle locale que régionale, provinciale ou nationale.

[*Texte*]

The voice you are hearing comes from discussions I have had with virtually every heritage leader in every major city in our country. I am not just one little person talking for our duly elected board of directors, which incidentally represents each of the provinces, one each, plus the two territories, and we have a designate from the Minister of Communications and the Minister of the Environment to watch over our endowment. So that's who we are.

What do we do? We serve the people who are serving heritage in Canada, who are trying to conserve and preserve the legacy we have received and of which we are the stewards. We serve as a communications system for those organizations. We try to inform and advise and consult and provide information and advice. We sometimes serve as a respectable and I hope creative lobby for government action. We try to demonstrate how to do things.

This is in the original mandate of the organization. I will quote it, because it is significant in relation to further comments.

> We are in business to preserve and demonstrate and to encourage the preservation and demonstration of the nationally significant historic architectural, natural, and scenic heritage of Canada with a view to stimulating and promoting the interests of the people of Canada in that heritage.

To the best of our ability we are trying to obey that mandate.

We try to raise public awareness. I am going to ask you to take with you at the end of this gathering a copy of our 1991 poster for Heritage Day. We are very proud of it, very proud indeed. Five native Canadians have contributed their time and talent to making this poster, and that's symbolic of the kind of public awareness we try to encourage across the nation on Heritage Day, and the other 365 days of the year. We have much to do and we need more funding to do it, but that is not the purpose of our being here today.

• 1615

I would like to raise a few points very briefly. I hope we can highlight about six points as we go through our brief.

First, the heritage people across this country are saddened by the fact that in the proposals for a renewed Canada there does not appear to us to be sufficient recognition of heritage as a shared value. We urge you to take note of this concern and to incorporate it into a final proposal for a renewed Canada. Heritage should be discussed as a shared value. In our opinion, heritage is the glue that holds us together and that can the difference between our being a united Canada, proud of our heritage, proud of our identity and the opposite, which we feel is most unfortunate.

We feel strongly we should subscribe to the UNESCO definition of "heritage" as the basis of our whole culture, so when you talk about culture we see heritage at the root of this.

We feel strongly in the points raised in the proposals about a constitutional affirmation of the Canadian identity that heritage is the fundamental ingredient. We tried to make the case that Canadian identity can only come about when

[*Traduction*]

Le point de vue que vous allez entendre représente la synthèse des discussions que j'ai eues avec les principaux défenseurs du patrimoine de chaque grande ville du pays. Je ne me contente pas de parler au nom de notre conseil d'administration élu, qui représente d'ailleurs les dix provinces et les deux territoires. Un représentant du ministre des Communications et du ministre de l'Environnement contrôle notre fonds de dotation. Voilà donc qui nous sommes.

Quant à ce que nous faisons, nous représentons les gens qui protègent le patrimoine canadien, qui s'efforcent de conserver et de préserver ce que nous avons reçu en héritage. Nous jouons le rôle d'agent de liaison entre les divers organismes. Nous essayons d'informer, de consulter et de conseiller. Nous exerçons parfois des pressions auprès du gouvernement, de façon respectable et, je l'espère, positive, pour l'inciter à intervenir. Nous essayons de montrer comment préserver le patrimoine.

Telle est la mission qui nous a été confiée. Je vais vous citer notre mandat étant donné qu'il se rapporte directement à ce que je vais vous dire.

> Nous avons pour mission de préserver et de favoriser la préservation du patrimoine historique, architectural et naturel du Canada dans le but de stimuler l'intérêt que les Canadiens manifestent pour ce patrimoine.

Nous faisons de notre mieux pour nous acquitter de cette mission.

Nous essayons de mieux sensibiliser le public. Je vous demanderai tout à l'heure d'emporter avec vous notre affiche de 1991 pour le jour du patrimoine. Nous en sommes très fiers. Cinq Canadiens autochtones y ont consacré leur temps et leur talent et c'est là un bon exemple des efforts que nous déployons pour sensibiliser le public canadien à l'occasion du jour du patrimoine et le reste de l'année. Nous avons beaucoup à faire et nous aurions besoin de plus d'argent, mais ce n'est pas de cela que nous sommes venus vous parler aujourd'hui.

Je voudrais soulever très brièvement un certain nombre de questions. Il y a à peu près six points que j'aimerais souligner.

Premièrement, les défenseurs du patrimoine déplorent que les propositions relatives au renouvellement du Canada ne reconnaissent pas suffisamment le patrimoine comme l'une des valeurs communes aux Canadiens. Nous vous exhortons à en tenir compte dans vos propositions définitives. Le patrimoine devrait être considéré comme une valeur commune. A notre avis, il s'agit du lien qui nous unit et qui peut faire de nous un Canada uni, fier de son patrimoine et de son identité, plutôt que le contraire, que je jugerais extrêmement regrettable.

Nous sommes convaincus que nous devrions souscrire à la définition de «patrimoine» donnée par l'UNESCO, à savoir qu'il s'agit des fondements mêmes de notre culture.

En ce qui concerne les propositions concernant l'affirmation de l'identité canadienne dans la Constitution, nous sommes convaincus que le patrimoine est l'ingrédient fondamental de cette identité. Nous avons tenté de faire

[*Text*]

people understand themselves, their communities and their region. Every day we see manifestations of people's concern with their community, and out of that grows the pride and the sense of identity for the whole nation.

We are concerned in certain specific aspects of your proposals about the imprecision of the matter of property rights. Heritage Canada stresses that entrenching property rights in the Constitution could weaken or destroy federal, provincial and municipal heritage protection laws.

We are most anxious that aboriginal peoples have the right to self-government and that their land claims should be settled quickly. We feel strongly that no ten-year extension should be made to this pressing issue.

Heritage people I talked to across the country feel strongly that Quebec should be recognized as a distinct society in terms of its language, its legal system and its culture, recognizing the inclusion of heritage in that term, culture.

We feel sustainable development should include all aspects of the environment, including the cultural-built and natural environment. This is important to the people with whom I have spoken.

We would like to emphasize over and over again that the federal government commendably makes the connection between culture and identity. We would like to reinforce and encourage you to continue in recognizing the need for strong national cultural institutions such as the Canada Council, the CBC, the National Film Board and national museums. This is important.

Heritage Canada emphatically sees itself as a national cultural institution, and we feel that rather than reducing the influence the federal government would have on cultural institutions we should expand it. We are, indeed, trying to encourage the formation of a heritage council to be a parallel to what the Canada Council has done in the field of visual and performing arts.

It is important we recognize that tourism, forestry, mining, recreation, housing, municipal and urban affairs have a distinct national meaning and that we would very seriously regret removing the influence of the federal government on those fields of concern to all of us.

In the matter of training, the federal government proposes that the provinces take over exclusive responsibility, as we read it, for labour market training. We feel we are very good in Heritage Canada at the training process in the whole field of heritage.

Heritage Canada would not be able to approach a national agency such as Employment and Immigration Canada and would have to negotiate with each of the provinces and lose its impact and effect in the whole matter of training.

• 1620

Finally, we would like to emphasize the importance of a process that began just over a year ago. It comes out of a conference called "Heritage in the 1990s", which was held in Edmonton in October 1990. It was recognized across the

[*Translation*]

valoir que cette identité ne pouvait exister que si les Canadiens pouvaient comprendre leur communauté, leur région, et eux-mêmes. Nous assistons quotidiennement à des manifestations de l'intérêt que les gens ressentent pour leur communauté, et de cet intérêt naissent la fierté et l'identité d'un pays.

Le manque de précision de certains aspects de vos propositions nous inquiète en ce qui concerne le droit de propriété. Nous craignons que l'inclusion de ce droit dans la Constitution risque d'affaiblir ou de détruire les lois fédérales, provinciales et municipales visant à protéger le patrimoine.

Nous tenons beaucoup à ce que les autochtones jouissent de l'autonomie gouvernementale et à ce que leurs revendications territoriales soient réglées rapidement. Nous nous opposons à ce que le règlement de ce problème pressant soit différé de 10 ans.

Les défenseurs du patrimoine des diverses régions du pays à qui j'ai parlé sont convaincus qu'il faudrait reconnaître le Québec comme une société distincte en ce qui concerne sa langue, ses lois et sa culture, étant bien entendu que le mot culture comprend également le patrimoine.

Le développement durable devrait s'appliquer à tous les aspects de l'environnement, qu'ils soient artificiels ou naturels. C'est là une question importante aux yeux des gens à qui j'ai parlé.

Nous tenons à féliciter de nouveau le gouvernement fédéral d'avoir établi un lien entre la culture et l'identité. Nous vous invitons à continuer à reconnaître la nécessité d'avoir des institutions culturelles nationales fortes comme le Conseil des Arts, la SRC, l'Office national du film et les Musées nationaux. C'est très important.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine se considère comme une institution culturelle nationale et nous estimons qu'au lieu de réduire l'influence du gouvernement fédéral sur les institutions culturelles, il faudrait l'élargir. En fait, nous préconisons l'établissement d'un conseil du patrimoine dont le rôle s'apparenterait à celui que joue le Conseil des Arts dans le domaine des arts visuels et des arts de la scène.

Il faut bien reconnaître que le tourisme, l'industrie forestière, les mines, les loisirs, le logement et les affaires municipales et urbaines ont une dimension nationale et qu'il serait très regrettable que le gouvernement fédéral n'ait plus son mot à dire dans ces domaines qui nous préoccupent tous.

En ce qui concerne la formation, le gouvernement fédéral, propose de confier aux provinces l'entière responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre. Notre organisme estime jouer un rôle très efficace dans le domaine de la formation pour la préservation du patrimoine.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine ne pourrait plus faire appel à un organisme national comme Emploi et Immigration Canada et devrait négocier avec chaque province, ce qui compromettrait son efficacité dans le domaine de la formation.

Pour terminer, nous voudrions souligner l'importance d'une démarche qui a commencé il y a un peu plus d'un an et qui découle d'une conférence qui s'est tenue à Edmonton en octobre 1990, «Notre patrimoine dans les années 90». On

[*Texte*]

country that there was a need for a federal heritage strategy review. We had support from people across the country, from all levels of government and all kinds of organizations and individuals, and absolutely nothing has happened. That review is just sitting on somebody's desk somewhere. It has not come out as a discussion paper, and we feel it is extremely urgent. The public discussion paper hasn't been published, it does relate to the work you are doing, and we feel it is important to remind you that the release of the discussion paper is crucial. A strategy is necessary in order for us to understand where we are going, where we have been, and what kind of a country we want.

We're happy to answer questions. The brief is with you and you have the posters. The message from the people across this nation with whom I have spoken is an urgent one. Heritage is important and it is important that it be understood as we move forward. We need the kind of vision and leadership that will give us the heritage we want to pass on to our children in the year 2000 and onward.

Thank you.

Ms Hunter: I can confirm that roses are indeed blooming in Victoria and in my own garden, and after today's weather I can hardly wait to see them.

I applaud your energy in submitting this brief. It is obvious that you have a strong vision of what Canada is and your organization is to be commended for expending the energy to put forth this brief. I think that all of us around this table have the goodwill to try to achieve what you hope we can, but it is a matter of how to do it, the nuts and bolts, and that is what this committee is supposed to do in addressing the government's proposals.

There were certain parts of the government's proposals that you hadn't attended to, but you did make a strong argument for recognition of Quebec as a distinct society. I would like to give you an opportunity to explain, as someone from Victoria, why you think this is such an important thing.

Ms Bayer: Thank you for that question, because it gives me an opportunity to tell you that I was in a car accident and I have to use a cane. This cane belonged to my great-grandfather, who was the first leader of the opposition in the province of Manitoba in 1870.

As you know, in Manitoba there is a strong French community in St. Boniface and in other parts of the province, and I was brought up with an understanding that my heritage included those people whose heritage was in the French tradition. As a Canadian, I understand having Quebec as part of my heritage, and no one can take that from me. Our feeling is that we have to recognize this, and it is part of the diversity, it is part of the richness of Canada that we have that.

[*Traduction*]

disait généralement qu'il était important pour le pays que le fédéral réexamine sa stratégie sur le patroimoine, et ce sont des gens de partout au pays qui nous l'ont dit, des gens travaillant à tous les paliers du gouvernement et appartenant à toutes sortes d'organismes; or, tout cela est resté lettre morte et notre recommandation est sans doute restée sur le bureau de quelqu'un, à quelque part. Elle n'a pas mené à un document de travail, ce qui nous aurait semblé urgent. Aucun document de travail public n'a été publié, alors que cette question vous touche directement; voilà pourquoi nous jugeons important de vous rappeler à quel point la publication d'un document de travail est primordial. Il faut au Canada une stratégie pour qu'il nous soit à tous possible de comprendre vers quoi nous nous dirigeons, d'où nous sommes issus et quel genre de pays nous voulons avoir.

Nous répondrons avec plaisir à vos questions. Vous avez reçu notre mémoire ainsi que nos affiches. Ceux à qui j'ai parlé d'un bout à l'autre de notre pays veulent vous faire part de leur sentiment d'urgence. Tout au long de notre démarche collective, il est important de bien comprendre ce que signifie notre patrimoine. Pour cela, il nous faut avoir une vision de notre pays et il faut que quelqu'un nous montre la voie pour que nous puissions transmettre à nos enfants le patrimoine que nous voulons leur léguer.

Merci.

Mme Hunter: Je peux en effet confirmer que les rosiers sont en fleur à Victoria, et même dans mon propre jardin, et une journée comme aujourd'hui me donne très hâte de les voir.

Je vous félicite de l'énergie que vous avez déployée dans la préparation de votre mémoire. Visiblement, vous avez une vision très nette du Canada, et je félicite votre organisme d'avoir mis autant d'énergie dans son mémoire. Je pense que nous avons tous autour de la table la volonté d'arriver à des résultats, comme vous le souhaitez, mais tout dépend de la façon dont on y parvient, et c'est justement ce à quoi s'attaque le comité dans son étude des propositions du gouvernement.

Vous avez laissé de côté certaines des propositions du gouvernement, mais vous avez prôné très farouchement la reconnaissance du Québec comme société distincte. Pourriez-vous nous expliquer, vous qui êtes de Victoria, pourquoi cela vous semble si important.

Mme Bayer: Votre question me permet de vous expliquer pourquoi je dois utiliser une canne. C'est que j'ai eu un accident d'auto, et que je dois donc me servir d'une canne qui a appartenu à mon arrière-grand-père, qui était le premier leader de l'opposion au Manitoba, en 1870.

Vous savez sans doute que le Manitoba compte une collectivité francophone très forte à Saint-Boniface et ailleurs dans la province, et j'ai grandi en croyant que mon patrimoine à moi incluait cette collectivité dont le patrimoine résidait dans la tradition française. En tant que Canadienne, je sais que le Québec fait partie de mon patrimoine, et personne ne me fera en démordre. Nous croyons qu'il est important de le reconnaître, et de savoir que le Québec fait partie de notre diversité et fait partie de notre richesse.

[*Text*]

Secondly, there are so many people in Quebec who are working so hard to recognize their heritage. For example, over 25 communities have taken advantage of our Main Street demonstration programs and some are so enthused about it that no less than six of those communities now give us money, every year, as Heritage Canada is retained as a consultant in the ongoing process of revitalizing those communities. We have a regional office there. We are so conscious of what value there is in the kind of enthusiasm that we see. It is part of our heritage and that is why we feel it must be recognized and accepted. We rejoice in it.

Ms Hunter: So you're not fearful that recognition of Quebec as a distinct society would somehow denigrate other parts of Canada?

Ms Bayer: No, not at all.

Ms Hunter: Thank you.

• 1625

M. Edmonston (Chambly): Madame Bayer, vous dites que le patrimoine est très important, au Québec et partout ailleurs. Je crois c'est le mot français pour *heritage*, plus ou moins. En parlant du patrimoine, on parle aussi de la proposition du gouvernement sur le droit à la propriété. Ne voyez-vous pas un conflit entre le droit à la propriété et le patrimoine? Au Québec, pour nous, le patrimoine, ce sont, par exemple, les terres agricoles. Une loi a été adoptée par un bon gouvernement dans le temps. Cette loi s'appelle la CPTAQ; c'est une loi qui protège les terres agricoles. Certaines personnes disent qu'avec le droit à la propriété, un gouvernement provincial ne pourrait d'aucune manière protéger ces terres agricoles. Cela voudrait dire qu'il ne pourrait pas protéger son patrimoine.

D'abord, êtes-vous d'accord que le droit de propriété devrait être enchâssé dans la Constitution? Deuxièmement, ne croyez-vous pas que cela peut entrer en conflit avec votre concept du patrimoine?

Ms Bayer: I'll ask Jacques Dalibard to comment on the second part of your question—or the first part of your question. No, I do not see a conflict, but Jacques may well.

M. Jacques Dalibard (directeur général d'Héritage Canada): Monsieur le président, il s'agit de faire une interprétation du droit à la propriété. Si ce sont des droits individuels, il y a certainement un conflit. Si c'est le droit public à la propriété, il n'y a pas de conflit, bien sûr. Tout est dans l'interprétation.

Comme c'est présenté actuellement, cela ne veut absolument rien dire, de là notre embarras. Dans le mot «patrimoine», il y a le mot «patrie», mais il y a aussi le mot «père». C'est ce qui vient de nos ancêtres. Comme vous l'avez dit, au Québec, les traditions sont très importantes, surtout dans le monde rural. Toutes les lois protégeant la propriété en ce moment pourraient être atteintes par une clause qui ne définirait pas bien ce qu'est le droit à la propriété.

[*Translation*]

En outre, il y a beaucoup de Québécois qui font d'énormes efforts pour reconnaître leur patrimoine. Par exemple, plus de 25 localités ont profité de nos programmes de manifestations sur la rue principale, et certaines ont été si enthousiasmées, que six d'entre elles ont décidé de nous payer tous les ans à titre d'expert-conseil sur la revitalisation permanente de leur localité. Nous avons même ouvert un bureau régional au Québec, car nous sommes très conscients du fait qu'un enthousiasme de ce genre est très précieux. Le Québec fait partie de notre héritage patrimonial, et il faut le reconnaître et l'accepter. Nous nous réjouissons de sa présence.

Mme Hunter: Vous ne craignez donc pas que, en reconnaissant la société distincte du Québec, cela pourrait nuire aux autres parties du Canada?

Mme Bayer: Pas du tout.

Mme Hunter: Merci.

Mr. Edmonston (Chambly): Ms Bayer, you said that heritage was very important for Quebec and for the other provinces. In French, we use the word *patrimoine* when we speak of heritage. Included in this word is the government's proposal on property rights. Do you not perceive a conflict between one's property rights and one's heritage? We Quebeckers consider our heritage as being, for instance, our agricultural lands. Indeed, one of our better governments did pass an act to that effect sometime ago, creating the Commission de protection du territoire agricole du Québec, which aims at protecting our agricultural land. Some people say that if property rights were entrenched, a provincial government could no longer protect its agricultural land. In other words, the province could no longer protect its heritage.

Could you tell me first if you agree that property rights should be entrenched in the Constitution? Secondly, could it not contravene with your notion of heritage?

Mme Bayer: Je demanderais à Jacques Dalibard de répondre à votre deuxième question, ou plutôt à la première. Personnellement, je ne vois aucune contradiction entre les deux, mais peut-être que Jacques en voit une.

Mr. Jacques Dalibard (Executive Director, Heritage Canada): Mr. Chairman, one must first interpret what property rights are. If you are talking about individual rights, then there is certainly a conflict. But if you are talking about public rights to property, there is no conflict to be sure. It all depends how you interpret it.

The way it is presently explained, the notion does not mean a thing and that is why we do not know how to answer. In the French word *patrimoine*, you find the word *patrie* or homeland, but also the word *père* or father. Heritage means therefore what is given to us by our ancestors. You said yourself that in Quebec traditions are very important, especially in rural Quebec. All the laws which presently protect property could be changed by a clause which would not exactly define what we mean by property rights.

[*Texte*]

M. Edmonston: Certaines personnes on dit, en parlant de la société distincte: Mon Dieu, la société distincte peut conférer au Québec des pouvoirs spéciaux que d'autres provinces ne peuvent pas avoir. C'est ce qu'a dit ce matin M. Resnick, un excellent professeur, j'en suis sûr. Mais il semble qu'on peut avoir deux professeurs et quatre opinions. D'autres professeurs ont dit: Non, il n'y a rien là; ce n'est pas grave; c'est une simple reconnaissance d'une réalité, à savoir que le Québec est différent. Au Manitoba, on a même dit: Le Québec, ce n'est pas une société distincte; c'est une société unique.

Ne croyez-vous pas qu'il y a beaucoup de confusion, même si vous acceptez la société distincte? Certains disent que c'est une coquille vide, qu'il n'y a rien là, et d'autres disent qu'il y a une énormité là-dedans. Vous acceptez la société distincte. Qu'est-ce qu'il y a là-dedans, selon vous?

Ms Bayer: To me, Mr. Chairman, it means what is. It is the reality. It is a special, a unique, a distinctive and a wonderful society, community—it is reality.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much. We now turn to the government side. Madam Dobbie, for a quick comment, Madam Tardif, Mr. MacDonald, and Mr. Reid.

• 1630

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): This really is only a comment, to say that I know Mary Liz Bayer very well. I noted that she mentioned that there were flowers blooming in the streets of Victoria. I wanted to remind her that there are flowers blooming in the streets of Winnipeg too, Mary Liz, but they are not roses, they are snowflowers. It is good to see you here in Ottawa.

Mme Tardif (Charlesbourg): Je voudrais d'abord vous remercier d'être avec nous aujourd'hui et de nous avoir présenté un témoignage qui cerne beaucoup plus le niveau de la culture. Je dois dire qu'on n'a pas été tellement gâtés jusqu'à présent pour réfléchir sur ce sujet.

Je dois aussi vous rendre hommage pour la façon dont vous avez mené les programmes, entre autres Rue principale et Régions du patrimoine. C'est un bel exemple de l'importance de respecter la diversité des régions et de travailler à partir du bâti de chacune des petites municipalités dans lesquelles vous êtes intervenus. Si on voulait donner un exemple de la façon dont le Canada doit respecter ses régions, on pourrait citer la façon dont vous l'avez fai dans le cadre de vos différents programmes.

Ma question a surtout trait au patrimoine et à l'identité canadienne. Vous dites qu'on ne parle pas du patrimoine comme faisant partie de notre richesse nationale. C'est vrai. Est-ce qu'il faut s'en surprendre à un moment où on est un pays aussi jeune? Pendant nos audiences dans les autres provinces, et spécialement au Manitoba, j'ai entendu dire qu'on aurait peut-être avantage à avoir une histoire du Canada. C'est à cela que me faisait réfléchir votre question

[*Traduction*]

Mr. Edmonston: Some people think that by giving the distinct society status to Quebec, we would be giving Quebec special powers that other provinces could not have. That is what Mr. Resnick said this morning, who is, I am sure, an excellent professor. But it seems that we are hearing two professors say four different things. Others have said that it would not matter that much, because the distinct society status would only serve to recognize a fact, which is that Quebec is different. In Manitoba, people even said that Quebec was not only a distinct society but rather a unique society.

Even if you accept yourself the notion of distinct society, do you not believe that the whole issue is very confusing? Some people say that it is only an empty shell and that it would not change anything, whereas others believe that it would be outrageous. You say you recognize Quebec's distinct society. What do you think it means?

Mme Bayer: Monsieur le président, cela ne fait que reconnaître la réalité: que le Québec est une société spéciale, unique, distincte et magnifique: ce ne sont là que les faits.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup. Passons maintenant aux députés ministériels: M^me^ Dobbie, qui dira quelques mots, puis M^me^ Tardif, M. MacDonald et M. Reid.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je voulais tout simplement mentionner que je connais très bien M^me^ Bayer. Je l'ai entendue dire qu'il y avait des fleurs dans les rues de Victoria. Je lui ferai remarquer qu'il y a aussi des fleurs dans les rues de Winnipeg, mais qu'il ne s'agit pas de roses, mais plutôt de perce-neige. Bienvenue à Ottawa, Mary Liz.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): Thank you very much for being with us today and for your testimony which deals mostly with culture. Up to now, we have not heard too many witnesses asking us to reflect on that subject.

I would also like to congratulate you on the way you conducted your programs, among others Main Street and Heritage Regions. Here is a good example of how important it is to respect regional diversity and to bill upon the experience of each one of the little communities where you operated your programs. If we wanted to give an example of the way Canada must respect all of its regions, we could talk of the way you conducted your different programs.

I want to deal mainly with the matters of heritage and of Canadian identity. You say that we do not consider heritage as being part of our national wealth. That is true. But is it really surprising considering how young our country is? During our hearings in the other provinces, and particularly in Manitoba, I was told that it might be worth our while to have a history of Canada. Your question on heritage made me think about that. Among all the elements that serve to

[*Text*]

du patrimoine. Dans ce qu'on a pour s'identifier comme Canadiens, est-ce qu'il nous manque certains éléments de base qui auraient avantage à être mieux étoffés? Le patrimoine, l'histoire, ce sont des choses qui, au fond, devraient faire partie de notre culture canadienne.

Ms Bayer: I agree entirely that this is so. I mentioned that we have done the best we can so far, but we need more resources. Heritage Canada feels very strongly that there is a distinct need being seen across the country for better research, deeper and more profound research, better history books. The quality of the kind of history that is taught in the schools is, in our opinion, woefully inadequate. We need more books, we need better research, we need more support for the written history, for the visual history, for film, and it needs to have the resources that would make it much, much richer than it is.

I think the element of diversity is one of the great joys and the great charms of our heritage and of our country, and I think people rejoice in that. While we are a young country—as we all know, next month we begin the 125th year of our precise history, with all those thousands of years before that that we need to learn a great deal more about. No, I don't feel that we have done nearly enough. I think much more can be done. But in that diversity is our strength, our sense of identity.

People bring their history with them from other countries. I was telling someone just the other day about a woman who came from Argentina, a painter. She went back to Argentina. Her father had been shot during one of the troubles in the country. She went back to her old homestead and found at the bottom of the garden an old garden house. Her mother had hidden a packet in an oilskin bag. It was a packet of negatives, of the family pictures from generations back. That is the only thing she has of her heritage. I consider it wonderful that she is here in Canada, painting wonderful paintings, but her heritage is a packet of negatives.

So we have to look at what heritage is, what we do treasure. How good are we as stewards of whatever it is that we either have inherited or that has come with us to our country?

• 1635

Mme Tardif: J'aimerais avoir une précision. Actuellement, considérez-vous qu'il est essentiel de parler du patrimoine en tant que valeur commune de l'identité canadienne, ou si cela peut être englobé dans un terme plus large, comme on l'a fait dans ce qui est proposé?

Ms Bayer: I think it would be important at this time in our understanding. In 1973, when we were formed, there wasn't one single department of heritage or ministry of heritage in any province in the country. Now, thanks to people like Mr. MacDonald, we have them. Every province now has it. There used to be little tiny groups that were repairing one school or fixing up an old church or something. Now there are thousands of people involved. Thousands of

[*Translation*]

identify ourselves as Canadians, do we lack certain basic ones that could be fleshed out? Heritage and history should be part and parcel of our Canadian culture.

Mme Bayer: Je suis tout à fait d'accord. J'ai expliqué que nous avions fait de notre mieux jusqu'à maintenant, mais qu'il nous fallait plus de ressources. Notre association est convaincue que les Canadiens de partout au pays réclament de nouvelles recherches, plus approfondies, qui permettraient d'écrire de meilleurs manuels d'histoire. L'histoire du Canada qui est actuellement enseignée est, à notre avis, lamentable. Il nous faut plus de manuels, de la recherche de plus grande qualité, une aide accrue pour produire d'autres manuels d'histoire, pour produire des supports visuels historiques, pour produire des films; pour cela, nous avons besoin de ressources accrues pour enrichir notre histoire.

Notre diversité est justement l'une des grandes joies de notre patrimoine et de notre pays, et je crois que les Canadiens en sont grandement charmés et s'en réjouissent. Nous sommes peut-être un jeune pays: l'année prochaine, nous célébrons les 125 ans de notre histoire récente, mais il reste encore beaucoup à découvrir sur les milliers d'années qui l'ont précédée. Je sais qu'il reste encore beaucoup à faire. Mais cette diversité représente notre force et nous permet de nous identifier.

Les néo-Canadiens sont arrivés d'ailleurs avec leur histoire dans leurs bagages. L'autre jour, je racontais l'histoire d'une peintre originaire de l'Argentine et qui est retournée dans son pays, son père ayant été tué durant une des périodes de troubles qu'a connues le pays. En retournant dans la propriété familiale, elle a trouvé, dans un vieux bâtiment servant au jardinage, un paquet caché par sa mère dans un sac de toile ciré. Il s'agissait de négatifs des photos de famille remontant à plusieurs générations. La seule chose qu'il restait à cette femme de son patrimoine, c'était ces négatifs. Il est merveilleux que cette femme soit maintenant installée au Canada à peindre des choses merveilleuses, mais tout ce qui lui reste de son héritage familial, ce sont des négatifs.

Nous devons nous demander ce qu'est pour nous notre patrimoine et ce que nous chérissons. Sommes nous vraiment de bons gardiens de ce dont nous avons hérité ou de ce que nous laissons à notre pays?

Mrs. Tardif: Could you explain one thing. Do you consider presently that it is essential to speak of heritage as a shared value for the Canadian identity, or can it be included in a larger concept as is proposed?

Mme Bayer: Je pense que c'est très important pour que nous comprenions bien. En 1973, lorsque nous nous sommes formés, il n'y avait pas un seul ministère du patrimoine dans aucune de nos provinces. Aujourd'hui, grâce à des gens comme M. MacDonald, chaque province en a un. Autrefois, les groupes intéressés au patrimoine étaient peu nombreux et ne s'occupaient que de réparer ici et là une école ou une vieille église. Aujourd'hui, les groupes patrimoniaux vont

[*Texte*]

people are finding the importance of their roots; indeed, the television program *Roots* and Haley's whole book I think made a substantial contribution to this.

I think it is still important to spell it out. I don't think it can be taken for granted. We would like to see it defined. We would like to see it incorporated into your proposals because it touches a chord that is common to all Canadians. Again, I repeat, I am speaking for the movers and shakers across this country who really feel this deeply and have asked me to bring this message to you.

Mr. MacDonald (Rosedale): I'd like to again welcome Mary Elizabeth Bayer here, a person with whom I had a very good working relationship when we were working on some matters similar to those being discussed here today. In particular, I want to touch on two or three things she has presented by way of testimony.

Talking about the Canada clause and the shared heritage, it seems to me there are two things that are uppermost in trying to get the Canada clause right, which are to get some kind of an accurate reflection of the country that will both have application to our history as well as to our future, and be something that would actually live for people. In other words, it would have not just some kind of legalistic definition, but be something that would be a point of bringing people and future generations together.

I don't know whether it's fair to put this on Heritage Canada, but has there been any thought given—we've asked this of other witnesses—to try to come forward with some precise suggestions as to what might be included as language, as definition, in that clause?

Ms Bayer: We would very much welcome an opportunity to try to put something on paper, and I take that, sir, as a challenge. I would like to, with the chair's permission, undertake that; we would indeed enjoy that opportunity.

Mr. MacDonald: Thank you. The second question relates to a comment that's in your brief. I'll just quote it back to you; it says:

> It must be stressed the discussion of responsibility for the environment is also conspicuously in the federal constitutional proposals.

Now, I raise that first of all because the very Canada clause we're just discussing does in fact have a whole paragraph devoted to sustainable development, and the objective of sustainable development is something we would put into the Canada clause.

It struck me in reading your brief that what you're saying, I think—I don't want to put words in your mouth—is that there is at least some explicit recognition of the goal of environmental enhancement, protection, preservation, but maybe not enough about the means whereby that might occur, particularly in major changes that we made in the Constitution. I should tell you that another committee I am involved with, the environment committee, has been examining this for several months and hopes to make some suggestions to this committee a little later on.

[*Traduction*]

chercher des milliers d'intéressés qui comprennent enfin l'importance de leurs racines. D'ailleurs, je crois que le livre de Arthur Haley, *Racines*, dont on a fait une série télévisée, y a grandement contribué.

Il est très important, encore aujourd'hui, de définir notre patrimoine, car il ne peut être tenu pour acquis. Il faudrait incorporer la définition dans vos propositions, parce qu'elle touche une corde sensible pour tous les Canadiens. Je me fais ici le porte-parole de tous ceux qui déploient des énergies farouches en ce sens d'un bout à l'autre du pays et qui m'ont demandé de vous transmettre leur message.

M. MacDonald (Rosedale): Je souhaite la bienvenue à M^me^ Bayer avec qui j'ai noué d'excellentes relations de travail à une époque où nous oeuvrions sur des questions qui se rapprochent de celles-ci. Je voudrais aborder deux ou trois choses qu'elle nous a dites dans son témoignage.

En ce qui concerne la clause Canada et notre patrimoine commun, il faut faire tout d'abord deux choses, si l'on veut vraiment avoir une clause Canada respectable: il s'agit, d'une part, d'avoir une image exacte de notre pays qui s'applique non seulement à notre histoire mais aussi à notre avenir, et d'autre part, il faut que cette image corresponde à quelque chose de concret pour les Canadiens. Autrement dit, il ne s'agit pas uniquement d'avoir une définition juridique, mais il faut trouver une formule qui rapprocherait les gens et les futures générations.

Je ne sais s'il est de bon aloi de poser la question à votre organisme, mais nous l'avons posée à d'autres témoins: avez-vous des suggestions précises à nous faire sur ce qu'il faudrait inclure dans la notion de langue, telle que la définit la clause Canada?

Mme Bayer: C'est tout un défi que vous nous posez, et nous serions ravis de relever le gant. Si vous le permettez, monsieur le président, nous nous engageons à rédiger quelque chose à votre intention.

M. MacDonald: Merci. J'aimerais maintenant aborder une des observations de votre mémoire. Vous dites ce qui suit:

> Nous nous devons de souligner que la question de la responsabilité quant à l'environnement est manifestement absente des propositions du gouvernement fédéral.

Si je vous pose la question, c'est que la clause Canada dont nous parlons consacre tout un paragraphe au développement durable, et que nous avons bien l'intention d'inclure dans cette clause un objectif de développement durable pour le Canada.

Je ne veux pas vous faire dire ce que vous ne voulez pas, mais si j'ai bien compris votre mémoire, les propositions gouvernementales reconnaissent de façon explicite l'objectif de la mise en valeur de l'environnement, de sa protection et de sa préservation, mais ne parlent pas suffisamment des moyens mis en oeuvre pour y parvenir, à la lumière particulièrement des modifications en profondeur qui ont été apportées à la Constitution. J'ajouterais aussi que le comité de l'environnement, auquel je siège aussi, étudie cette question depuis plusieurs mois et a l'intention de faire des suggestions à ce comité-ci d'ici peu.

[*Text*]

I'm wondering whether Heritage Canada has given any thought to the means of achieving the objectives that, at least in the Canada clause, are being suggested, and are referred to I think in several other places throughout the text.

Ms Bayer: I think we could give more thought to that also. Jacques may have a comment to make on it. I think one of our concerns is that we honestly don't see how responsibility for the preservation and the protection of the environment can be divided into twelve parts, either equal or unequal. The environment is the environment, and we're worrying about the whole world. We wouldn't want to see responsibility for the environment cut into little chunks and handed around in Canada. *Au contraire*, we should be looking at a much broader and wider picture. Indeed, the whole continent is at risk.

Mr. MacDonald: Now, related to that answer and to your brief, you suggested a number of areas in which there would be exclusive provincial jurisdiction, such as tourism, forestry, mining, recreation, housing, municipal affairs, that there is some danger in all of these, not only with respect perhaps to environmental aspects, but also to others having to do with commercial activity in the area of tourism or with respect to cultural responsibility.

• 1640

Two questions come to my mind. One, do you sense a strong pressure across the country for an increased provincial role in these areas? Secondly, would you not think that if there is a provincial interest, there may be a number of positive aspects about this?

You suggested some of the things that might be of a negative nature. Is it not possible that the provinces may have some positive sense of wanting to be more involved or to have more responsibility in these areas?

Ms Bayer: That's a very complex question. It reminds me of the answer to the question, why did the Canadian cross the road? You will remember it is to get to the middle.

Some hon. members: Oh, oh.

Ms Bayer: I'm going somewhere over to the middle of the road on this in saying the feeling I had across the country is that it is inevitable the provinces are going to take more and more responsibility for heritage conservation because they see the economic and political advantages of it and because there's pressure from the leadership within the provinces.

I had no one give me any impression that they felt the federal government should not be the overall unifying structure. You don't deal with tourism when you're talking about tourism abroad. You're talking about Canada, not just how beautiful it is in B.C. or Manitoba, Madam Chairman. Similarly, when I look at the problems of forestry, I see it as a Canadian problem, not just a problem that exists where there are some forests.

This sounds like a very loose answer, but it seems to me that there's room for both. We should be learning to accommodate one another as provinces versus federal government rather than seeing ourselves as either antagonistic or separating it out entirely and saying it is nothing to do with us. This isn't so.

[*Translation*]

Votre organisme a-t-il songé aux moyens nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs qui sont suggérés dans la clause Canada et qui sont mentionnés dans votre texte à plusieurs autres endroits.

Mme Bayer: Nous pourrions certainement réfléchir davantage à cette question aussi. Mon collègue voudra peut-être ajouter quelque chose. Ce qui nous préoccupe, notamment, c'est que nous ne comprenons pas comment il pourrait être possible de diviser en 12 parties, égales ou non, la responsabilité de préserver et de protéger l'environnement. L'environnement touche le monde entier. Nous ne souhaitons pas que la responsabilité en cette matière soit divisée en petites parts et distribuée un peu partout au Canada. Au contraire, il faudrait élargir la responsabilité, puisque c'est l'ensemble du continent qui est menacé.

M. MacDonald: À ce sujet, vous énumérez dans votre mémoire plusieurs domaines qui pourraient relever exclusivement des provinces, tels que le tourisme, les forêts, les mines, les loisirs, le logement et les affaires municipales; vous dites que chacun de ces domaines présente quelques dangers en ce qui touche le respect de l'environnement, mais vous dites aussi que les activités commerciales peuvent mettre en danger non seulement notre tourisme mais aussi notre responsabilité culturelle.

Deux questions. Tout d'abord, avez-vous l'impression que les Canadiens souhaitent de plus en plus que les provinces jouent un rôle accru dans ces domaines? Deuxièmement, ne pensez-vous pas que si les provinces sont intéressées à jouer ce rôle accru, cela peut présenter certains avantages?

Vous avez parlé des désavantages que cela présenterait. Ne pensez-vous pas qu'il puisse être avantageux que les provinces souhaitent prendre une part accrue de responsabilités dans ce domaine?

Mme Bayer: Vous posez là une question très complexe, qui me rappelle cette autre question: pourquoi le Canadien a-t-il traversé la route? Pour aller au centre.

Des voix: Oh, oh.

Mme Bayer: Je vais être centriste moi-même et vous dire que, d'après ce que j'ai ressenti en parcourant le pays, il est inévitable que les provinces prennent une part accrue de responsabilités en matière de préservation de leur patrimoine, parce qu'elles y voient des avantages économiques et politiques et parce que les chefs provinciaux les pressent de le faire.

Mais personne ne m'a laissé entendre que le gouvernement fédéral devrait abandonner son rôle d'unification et de chapeautage. Ce n'est pas de l'extérieur que l'on peut mousser son tourisme. Il s'agit de faire mousser le Canada, et pas seulement la Colombie-Britannique pour ses beautés locales, ou le Manitoba. De la même façon, le problème des forêts est un problème canadien, et pas seulement un problème qui se pose dans les provinces les plus boisées.

Je n'ai peut-être pas l'air de vous répondre directement, mais il faut un peu des deux. Il faut que chacune des provinces accepte le gouvernement fédéral plutôt que de s'y opposer continuellement ou de s'en distinguer complètement en se lavant les mains de tout ce qui est fédéral. Ce n'est pas ainsi que cela marche.

[*Texte*]

Mr. MacDonald: I want to raise a question with the joint chairmen. The witness suggested some material useful to this committee arose out of the conference held recently in Alberta. I'm wondering if we couldn't ask through the joint chairmen or request of the relevant minister—the Minister of Communications, I gather, primarily—to see if those documents couldn't be made available as background material for our work. It sounds to me as if it would be most helpful.

Ms Bayer: It would be extremely valuable to you. I know you have mountains of paper to read, but this material reflects what real Canadians think about their heritage. I'm sure both ministers would be happy to make that available. At the same time, we would be very grateful indeed if you would encourage the completion of that process, because it's absolutely essential to the kinds of decisions you're making.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. We will certainly take advantage of this offer. We now turn to the Liberals.

Ms Blondin (Western Arctic): First of all, I have to commend you on the work you do at Heritage Canada. Enough can't be said about the network of 100,000 people you represent and the way they communicate their priorities and work with the resources they have, which are not plentiful. From my experience in working with various groups across this country in my previous profession, it's always a struggle.

I get a tone from you, Madam Bayer, that you're not at all totally endorsing the package as it is. From the tone of the comments you made on property rights, on distinct society, on the inherent right to self-government, on the deadline thereof, also on the whole issue of Canadian identity, I get the sense you're perhaps a little disappointed. You think the proposal falls short, that the government hasn't gone quite far enough in a number of areas to satisfy Heritage Canada's priorities and concerns. Having said that, I believe you would want us to revisit a number of these issues and to make the appropriate amendments. Would that be an accurate assessment?

• 1645

Ms Bayer: That is a very accurate assessment.

Ms Blondin: You indicated in your presentation that you believe in a strong centralized government. I'm deducing this from the comments you've made. You say you don't believe certain jurisdictions should be relegated to the provincial level.

On the other hand, you speak about a distinct society. You say you believe in the inherent right to self-government. You also believe that a distinct society should be accepted. Those would confer certain powers and jurisdictions to those particular groups. Do you think that at any point accepting those would somewhat erode the national force Heritage Canada has? Would it clash at any time? Would there be a conflict of interest?

Ms Bayer: As I walk cheerfully down the middle of the road, I do not think so. No, I do not think there would be. There is room for the kind of enrichment that we've talked about in the proposals that are brought forward. I have a

[*Traduction*]

M. MacDonald: Je m'adresse à nos coprésidents. Notre témoin a affirmé que la conférence récente tenue en Alberta avait produit des documents qui pourraient nous être utiles. Nos coprésidents pourraient-ils demander aux ministres intéressés—je suppose que c'est au premier chef le ministre des Communications—de voir s'il n'est pas possible de nous fournir ces documents de base pour nos travaux. Je crois que cela serait des plus utiles.

Mme Bayer: J'en suis sûre. Je sais que vous avez déjà beaucoup à lire, mais ces documents vous disent ce que les Canadiens pensent de leur patrimoine. Je suis convaincue que les deux ministres vous les feront parvenir volontiers. Nous vous serions très reconnaissants si, parallèlement, vous pouviez les encourager à produire un document final, car cela me semble essentiel, étant donné le type de décisions que vous allez prendre.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci. Nous allons suivre votre conseil. Passons maintenant aux libéraux.

Mme Blondin (Western Arctic): Tout d'abord, félicitations pour l'excellence du travail d'Héritage Canada. On ne félicitera jamais assez les 100,000 personnes que vous représentez de leur dévouement, de la façon dont elles fixent leurs priorités et oeuvrent à la mesure de leurs ressources, qui ne suffisent pas toujours. Je sais par expérience et pour avoir travaillé de concert avec divers groupes de ce genre un peu partout au Canada que c'est un combat de tous les instants.

Dois-je comprendre, madame Bayer, que vous ne souscrivez pas sans réserve à l'ensemble des propositions telles qu'elles sont formulées? À la lumière de ce que vous avez dit sur le droit à la propriété, sur la société distincte, sur le droit inhérent à l'autodétermination gouvernementale et son échéance, de même que sur la question de l'identité canadienne, j'ai l'impression que vous êtes quelque peu déçue. Vous semblez croire que le gouvernement ne va pas assez loin dans le sens des priorités que s'est fixées Héritage Canada et de ses préoccupations. Par conséquent, vous voudriez nous voir rouvrir certains de ces dossiers pour y apporter les corrections nécessaires. Vous ai-je bien comprise?

Mme Bayer: Tout à fait.

Mme Blondin: Au cours de votre exposé, vous avez affirmé croire en un gouvernement fort et centralisé. C'est en tout cas ce que j'ai déduit. Vous affirmez que certains domaines ne devraient pas être laissés entre les mains des provinces.

Vous parlez, par ailleurs, de la société distincte et affirmez croire au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Vous voudriez que l'on accepte la notion de société distincte, qui conférerait certains pouvoirs et certaines compétences à des groupes particuliers. Ne croyez-vous pas que cela puisse éventuellement éroder la force de frappe qu'a Héritage Canada à l'échelle nationale? Cela pourrait-il éventuellement devenir contradictoire et présenter un conflit d'intérêts?

Mme Bayer: En tant que joyeuse centriste, je ne le crois pas, et je ne crois pas que cela pourrait le devenir. Les propositions peuvent être enrichies de la façon dont nous l'avons proposé. J'ai la plus grande foi en la volonté des

[*Text*]

deep faith in the Canadian goodwill to make these things work. We have almost perfected—almost. . .in another 125 years, we will have perfected the art of compromise and of working together, and I believe honestly that we can make it work.

Ms Blondin: There have also been comments made to the effect that you would like to see heritage, per se, entrenched in the Constitution. What is Canadian heritage? Is it unilingual, multilingual, bilingual, unicultural, bicultural or multicultural? What exactly would you like us to entrench in the Constitution? From one region to the other, we are many things. What exactly would Heritage Canada want us to entrench in the Constitution?

Ms Bayer: The aspirations of people across the country are included in the federal heritage strategies review that is supposedly under way. I'm not debating the question. I'm simply saying that I think the best thinking of the best people has gone into that review already, and, as I say, it's sitting around waiting for somebody to do something about it. The answer to your question is in that paper.

Ms Blondin: You also talk about the environment. I won't preach to the converted about property rights, because you're quite clear on that, but you talk about the environment, and some countries have an environmental bill of rights.

Is that perhaps where you could have reference to heritage—to preserve, as you put it, "the value of Canada's natural beauty"? It's certainly not something you can touch, but it's certainly something that can be appreciated and valued. Would that not be an appropriate place, and would it not be perhaps better twinned with something like "every Canadian is entitled to clean water, clean air and a clean environment", or something like that? Would that not be appropriate?

Ms Bayer: I couldn't have said it better myself. Thank you.

Ms Blondin: On the issue of the inherent right to self-government, over the years there has been a lot of work between Heritage Canada or historical resources boards, as well as Heritage Canada and Communications Canada, in giving back or repatriating artifacts to its first citizens, and also in erecting monuments and historical sites that are particular to aboriginal people—and other Canadians as well, but it's becoming more a recognition of First Nations.

I have to pay tribute to Heritage Canada, saying not only do you recognize that right, but you practise it. You in fact establish and erect monuments at certain sites that are reflective of the history and the heritage of first peoples. What would you see for first peoples in terms of the Constitution and a Canada clause? Would you see them in the preamble? Would you see them in the body of the Constitution, and would that recognize their culture and their languages as well?

[*Translation*]

Canadiens de voir la démarche aboutir. Donnez-nous encore 125 ans, et nous aurons développé à la perfection l'art du compromis et de l'action concertée. Je crois sincèrement que nous pouvons mener à bien cette démarche.

Mme Blondin: Je me suis également laissé dire que vous voudriez voir enchâssée dans la Constitution la notion de patrimoine. Qu'est-ce que le patrimoine canadien? Est-il unilingue, multilingue, bilingue, uniculturel, biculturel ou multiculturel? Que doit-on exactement enchâsser dans la Constitution? Les diverses régions ne forment pas un monolithe. Qu'est-ce que Héritage Canada souhaite faire enchâsser dans la Constitution?

Mme Bayer: On retrouve dans l'examen des stratégies du gouvernement fédéral en matière de patrimoine—qui est théoriquement en cours—les aspirations des Canadiens d'un océan à l'autre. Je n'élude pas votre question. C'est simplement que les plus grands esprits se sont déjà penchés sur la question et ont produit des recommandations là-dessus qui, je le répète, sont en train de s'empoussiérer sur le bureau de quelqu'un quelque part. Vous trouverez ma réponse à votre question dans ce document.

Mme Blondin: Vous mentionnez aussi l'environnement. Je ne parlerai pas du droit à la propriété, puisque vous semblez avoir une opinion très nette là-dessus, mais en ce qui concerne l'environnement, certains pays ont déjà adopté une charte des droits de l'environnement.

Ne pourrait-on pas faire la même chose pour le patrimoine, afin de préserver, comme vous dites, «ces valeurs, telles que la beauté naturelle du Canada»? C'est évidemment une notion intangible, mais elle fait appel à des phénomènes que l'on peut apprécier et chérir. Ne vaudrait-il pas mieux le faire ainsi et ajouter peut-être aussi que «chaque Canadien a droit à une eau pure, à de l'air pur et à un environnement sain», par exemple? Cela ne conviendrait-il pas?

Mme Bayer: Je n'aurais pas pu dire mieux. Merci.

Mme Blondin: Passons maintenant au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Au fil des ans, Héritage Canada, de concert avec les commissions des richesses historiques et Communications Canada, a fait beaucoup pour redonner aux premières populations du Canada leurs objets ouvrés, pour ériger des monuments et pour reconnaître des lieux dont l'histoire touche particulièrement les peuples autochtones et les autres Canadiens aussi. Autrement dit, Héritage Canada reconnaît de façon accrue le rôle joué par les premières nations.

Je veux rendre hommage à Héritage Canada non seulement pour avoir reconnu l'existence de ce droit, mais aussi pour l'avoir mis en pratique. Vous avez érigé à certains endroits des monuments qui rappellent l'histoire et le patrimoine des premiers habitants. Quel genre de dispositions voudriez-vous trouver dans la Constitution et dans une clause Canada à leur sujet? Voudriez-vous qu'il soit question d'eux dans le préambule? Voudriez-vous que l'on parle d'eux dans le corps de la Constitution et que leur culture ainsi que leurs langues y soient reconnues?

[*Texte*]

• 1650

Ms Bayer: I should first, if I may, just indicate that in the matter of raising monuments and commemorative plaques and so on, we are sometimes confused with the Historic Sites and Monuments Board. We certainly help them wherever we can and they help us, but they deserve full marks for that particular enterprise.

Secondly, I consider personally that it is very important that the preamble to a statement of a renewed Canada does indeed include very specific reference to the first peoples, and particularly their lands. I thank you for your comments. We feel the whole matter of land claims should be seen as an absolute priority. That has to be resolved. Land is very important.

Ms Blondin: There's no quarrel that we have a very strong linguistic duality in this country that is to date historically recognized on paper, but we have a very strong oral tradition that comes from the First Nations. There are 53 aboriginal languages in this country. Is there room in the Constitution or in any of the laws in this country for recognition of that particular cultural or linguistic dynamic?

Ms Bayer: We feel very strongly and I think it is part of our concern that all the history be told better. Certainly the oral history of the native people is a significant gap in the cultural inheritance. We would urge that this be part of future planning. Whether or not it's enshrined in a Constitution I would leave to wiser heads than mine, but it certainly must be recognized and certainly stated.

Ms Blondin: I have one last question. Do you believe that if in fact we do entrench the inherent right to self-government in the Constitution and we do accept a distinct society that they should equally be defined and the jurisdiction should be clearly spelled out for both, or just one or the other?

Ms Bayer: I think for both.

Senator De Bané (De la Vallière): Ms Bayer, I didn't understand very well what you answered Mr. Edmonston. He was asking you if in your opinion the entrenchment of property rights could have serious implications for the heritage perspective. Your answer to him was that you didn't see any problem in the entrenchment of property rights, which seems to be a contradiction with the brief, because this is one of the strong points.

Ms Bayer: I'm sorry, I was not clear in my answer in that case. We do see many problems. Our particular problem is the imprecision, the lack of clarity in the statement. We don't know what kinds of property rights we're talking about. We feel that inherent in the present proposal there's a compromise in policies, laws, and measures that would protect the environment generally. We see a very real problem in the possibility of weakening or indeed eliminating heritage designation processes at all levels of government. We see a danger in eroding or changing the existing planning and zoning systems in Canada; we certainly feel there's a danger in protecting government property, which after all

[*Traduction*]

Mme Bayer: Premièrement, je tiens à signaler que l'on nous confond souvent avec la Commission des lieux et monuments historiques, qui érige des monuments et place des plaques commémoratives. Nous l'aidons chaque fois que c'est possible, et elle nous aide, mais c'est à elle qu'il faut attribuer le mérite de ces initiatives.

Deuxièmement, personnellement, je trouve que le préambule d'un document sur le renouvellement du Canada devrait effectivement faire allusion aux premiers habitants, et surtout à leurs terres. Je vous remercie pour vos commentaires. D'après nous, il faudrait accorder la priorité absolue à toute cette question des revendications territoriales. C'est un problème qu'il faut résoudre. Les terres sont très importantes.

Mme Blondin: Il ne fait aucun doute qu'il existe au Canada une dualité linguistique très marquée, qui est d'ailleurs reconnue depuis longtemps par écrit, mais il existe aussi une tradition orale très forte qui nous vient des premières nations. Il existe 53 langues autochtones dans ce pays. Y a-t-il lieu de reconnaître cette dynamique culturelle ou linguistique particulière dans la Constitution ou dans une des lois de notre pays?

Mme Bayer: Nous sommes persuadés qu'il faudrait améliorer l'enseignement de l'histoire, car cette question nous préoccupe. Le fait que la tradition orale des autochtones ne fasse pas partie de notre patrimoine culturel est éminemment regrettable. Nous souhaitons vivement que l'on y songe à l'avenir. Je laisserai le soin à des gens plus qualifiés que moi de décider s'il convient ou non de le mentionner dans une constitution, mais il faut absolument reconnaître la tradition orale d'une façon qui ne laisse subsister aucun doute.

Mme Blondin: J'ai une dernière question à poser. Croyez-vous que si nous reconnaissons le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution, tout en acceptant la notion de société distincte, il faille mettre les deux sur le même pied et délimiter clairement la compétence dans les deux cas, ou qu'il faille seulement le faire pour l'un ou l'autre?

Mme Bayer: Pour les deux, à mon avis.

Le sénateur De Bané (De la Vallière): Madame Bayer, je n'ai pas très bien compris ce que vous avez répondu à M. Edmonston. Il vous demandait si la constitutionnalisation du droit à la propriété risquait d'avoir de grosses conséquences sur le plan patrimonial. Vous lui avez répondu que vous ne voyez aucun inconvénient à ce que ce droit soit reconnu dans la Constitution, mais cette réponse entre apparemment en contradiction avec ce que vous dites dans votre mémoire, dans lequel cette question occupe une place de choix.

Mme Bayer: Je regrette, je n'ai pas répondu très clairement. Nous y voyons bien des inconvénients. Ce qui nous préoccupe le plus, c'est le manque de précision, le manque de clarté de l'énoncé. Nous ignorons de quel genre de droit à la propriété il s'agit. Nous trouvons que cette proposition risque de compromettre certaines politiques, lois ou mesures de protection de l'environnement en général. Elle risque fort d'annuler ou d'affaiblir le processus de classement, à tous les échelons. Elle risque en outre de changer complètement ou en partie les systèmes de planification et de zonage qui existent à l'heure actuelle au Canada; nous voyons également un certain risque dans la

[*Text*]

belongs to all Canadians. We can't be too specific in our criticism, because we don't think the statement itself is precise enough. We don't know for sure what we're talking about here.

Le sénateur De Bané: *But you do.* Je suis content, monsieur le président, qu'elle ait reconnu que, dans sa réponse à M. Edmonston, ce point n'est pas ressorti clairement. Merci beaucoup, madame.

• 1655

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): This ends the testimony. I wish to thank you very much for your very interesting presentation.

I now invite Judge Elizabeth Willcock, senior citizenship judge for Canada, to come to the table. As we've told the other witnesses, we invite you to make a presentation of ten minutes.

Judge Elizabeth Willcock (Senior Citizenship Judge for Canada): I come before this committee this afternoon as the senior citizenship judge for Canada. There are 51 citizenship judges who preside at 31 courts across the land. In a normal year, we meet with 100,000 new Canadians. We have an opportunity to talk to them, to listen to them and to hear them about their feelings about Canada. By reason of this, it has been given to us to have a rather special understanding of a very special group of people, the people who choose to become Canadians.

Those who come to Canada from other lands do not do so because they are interested in the Canandian controversies at the moment. They do not come because they seek a vote or a passport. They come, rather, because of the promise and opportunity Canada offers. They come for the sense of belonging. They come to be part of the Canadian family. Their coming to Canada is therefore an affirmation of hope and confidence. It is an assertion of the potential to achieve dreams, a recognition that a free society is one ripe with opportunities, for individuals and for communities.

Also, it is on their part an assertion that they see in Canada the potential not always present elsewhere, not always perfectly realized here, but the potential nonetheless, for a tolerant, caring society, which not only accepts but also cherishes diversity.

They come, in short, seeing a Canada which many of us born here can all too easily lose sight of and take for granted. Seeing ourselves and seeing Canada as others see us should be a reminder of the great good fortune Providence has bestowed on us. It should also serve to call us back to our own best selves.

I am reminded of a young Vietnamese woman who appeared before me a few years ago. After receiving her citizenship, she told me the story about how she happened to come to Canada. She said that when she was a little girl, she and her mother and father and little brother left Vietnam on a small boat. They spent many days in the South China Sea, where most of the people on the boat, including her mother and father and little brother, were drowned.

[*Translation*]

protection des propriétés du gouvernement, qui appartiennent après tout à tous les Canadiens. Nous ne pouvons pas faire de critiques très précises, parce que l'énoncé lui-même manque de précision. Nous ne savons pas exactement de quoi il s'agit.

Senator De Bané: *Mais vous en parlez.* Mr. Chairman, I am glad to see her recognized that this point did not come out very clearly in her answer to Mr. Edmonston's question. Thank you very much, Madam.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Cela termine ce témoignage. J'aimerais vous remercier beaucoup pour votre exposé très intéressant.

J'invite maintenant le juge Elizabeth Willcock, doyenne des juges de la citoyenneté, à s'approcher de la table. Comme je l'ai dit aux autres témoins, vous avez 10 minutes pour présenter votre exposé.

Madame la juge Elizabeth Willcock (doyenne des juges de la citoyenneté): Je comparais aujourd'hui devant votre comité à titre de doyenne des juges de la citoyenneté du Canada. Les 51 juges de la citoyenneté président 31 tribunaux et rencontrent normalement 100,000 néo-Canadiens chaque année. Nous avons l'occasion de leur parler, de les écouter et de connaître leurs sentiments sur le Canada. Ce fait nous confère, à nous, juges, une compréhension toute spéciale d'un groupe de personnes également très spéciales, à savoir celles qui choisissent le Canada.

Lorsque des étrangers choisissent de venir s'établir au Canada, ils ne le font pas par intérêt pour les controverses qui agitent actuellement notre pays, mais parce qu'ils cherchent un pays qui leur assure le droit de voter ou un passeport. Ils le font plutôt parce que le Canada est une terre de possibilités et d'avenir. Ils viennent ici pour sentir qu'ils appartiennent à quelque chose, pour faire partie de la famille canadienne. Le fait qu'ils viennent au Canada confirme donc que le pays est une terre d'espoir, une terre où la confiance est permise. Cela signifie qu'ici, il leur sera possible de réaliser leurs rêves, qu'ils reconnaissent qu'une société libre regorge de possibilités pour chacun et pour les communautés.

Cela signifie qu'ils voient dans le Canada la possibilité—qui n'existe pas toujours ailleurs et qui ne se concrétise pas toujours ici non plus, mais qui est néanmoins bien réelle—de vivre dans une société tolérante et bienveillante qui non seulement accepte, mais chérit la diversité.

Bref, ils viennent parce qu'ils voient un Canada que beaucoup d'entre nous, natifs du pays, perdent trop souvent de vue et tiennent pour acquis. Le fait de nous voir nous-mêmes et de voir notre pays par les yeux des autres devrait nous rappeler la chance immense que la Providence nous a donnée; il devrait aussi nous amener à nous montrer sous notre meilleur jour.

Cela me rappelle le cas d'une jeune femme vietnamienne qui a comparu devant moi il y a quelques années. Après avoir reçu sa citoyenneté, elle m'a raconté l'histoire de son arrivée au Canada. Elle m'a dit que lorsqu'elle était petite fille, elle est partie du Vietnam sur un petit bateau avec sa mère, son père et son jeune frère. Ils ont passé plusieurs jours dans la mer de Chine méridionale, et la plupart des passagers, y compris sa mère, son père et son jeune frère, s'y sont noyés.

[*Texte*]

Eventually she was picked up and brought to a camp in Malaysia. She was there for several years. One day the commander of the camp came to her and asked her if she'd like to go to Canada; a family had offered to sponsor her as a refugee. She didn't know anything about Canada, didn't know what it was going to be like, but she knew that if she wanted to have a life she had to get out of the camp. She said yes.

On a cold January morning she arrived in Edmonton. She said that she was afraid and lonely and cold. A family met here there and brought her into their home. She had never seen such bounty. She thought they must be millionaires. She said that she realizes now they were what most Canadians would consider poor. However, they shared with her everything they had.

She went to school and learned English. She got a job and moved to Winnipeg, because she's going to be married shortly. She's not afraid any more, and she's not lonely, and she's not cold. It was February in Winnipeg, so she wasn't talking about the temperature. She told me that this was a magnificent, wonderful country, and she felt blessed to be able to be here.

• 1700

Such stories, and their number is legion, remind us that citizenship is a blessing for the giver as well as for the receiver. It is a reminder that citizenship is not just for new Canadians, but that it is responsibility, privileges, and joys for all of us.

I am reminded of the experience that every citizenship judge knows and shares. At virtually every court there will be at least one Canadian-born guest who will say "I've never been so proud to be a Canadian". Every Canadian should attend a citizenship court. Indeed, I invite all of you to attend one.

If every Canadian could see his country as a new Canadian sees it, he would be thankful for his good fortune, and perhaps we wouldn't be discussing the items we are discussing here today. Canadians, including new Canadians, believe deeply that equality and fairness are fundamental values by which they should be governed personally as well as politically and institutionally.

A belief in equality and fairness is born of Canadians' recognition of their own diversity. Canada is a country built by aboriginal peoples and by successive waves of immigrants who've sought freedom from restriction or hunger, escaping old oppressions or searching for new opportunities. Respect for diversity has been one of the hallmarks of Canadian identity.

Whether cultural, linguistic or regional, we have valued, respected and celebrated the distinctiveness of our various communities and have seen them as a source of strength. New Canadians are amongst those most puzzled by our own debates over distinctiveness. It is a part of the Canadian and human reality they take for granted as self-evident.

[*Traduction*]

On l'a finalement recueillie et amenée dans un camp en Malaisie. Elle y a passé plusieurs années. Un jour, le commandant du camp est venu la voir et lui a demandé si elle aimerait aller au Canada; une famille avait offert de la parrainer comme réfugiée. Elle ne connaissait rien du tout sur le Canada, elle ne savait pas comment cela serait, mais elle savait que si elle voulait se faire une vie, il fallait qu'elle sorte du camp. Elle a dit oui.

Par un froid matin de janvier, elle est arrivée à Edmonton. Elle a dit qu'elle avait peur, se sentait seule et avait froid. Une famille l'a accueillie. Elle n'avait jamais vu autant de richesses. Elle croyait qu'ils devaient être millionnaires. Elle sait maintenant que cette famille était pauvre, selon la norme canadienne. Cependant, ils ont partagé avec elle tout ce qu'ils avaient.

Elle est allée à l'école et a appris l'anglais. Elle a trouvé un emploi et a déménagé à Winnipeg, parce qu'elle va se marier bientôt. Elle n'a plus peur, ne se sent plus seule et n'a plus froid. C'était en février, à Winnipeg; donc, elle ne faisait pas allusion à la température. Elle m'a dit que le Canada était un pays magnifique, merveilleux, et elle se sentait très chanceuse d'avoir pu venir ici.

Des anecdotes de ce genre—et elles sont légion—nous rappellent que la citoyenneté est une bénédiction pour celui qui la donne autant que pour celui qui la reçoit, qu'elle n'existe pas uniquement pour les néo-Canadiens, mais que les responsabilités et privilèges qu'elle confère et les joies qu'elle procure sont pour nous tous.

Il est un fait dont presque tous les juges de la citoyenneté font l'expérience et qui me revient à l'esprit; à chaque audience, ou presque, un Canadien de souche dit: «Je n'ai jamais été aussi fier d'être Canadien.» Chaque Canadien devrait assister à une audience d'un tribunal de la citoyenneté. Je vous y invite tous.

Effectivement, si chaque Canadien de souche pouvait voir son pays par les yeux des néo-Canadiens, il remercierait Dieu de ses largesses, et nous ne serions pas ici aujourd'hui à discuter. Les Canadiens—y compris les néo-Canadiens—sont intimement convaincus que l'égalité et l'équité sont des valeurs qui devraient être à la base de leur vie tant sur le plan personnel que sur les plans politique et institutionnel.

Cette croyance en l'égalité et en l'équité prend racine dans la conscience qu'ont les Canadiens de leur propre diversité. Le Canada est un pays construit par les peuples autochtones et par des vagues successives d'immigrants qui cherchaient à se libérer de la pauvreté ou de la faim, qui fuyaient l'oppression ou qui étaient en quête de nouvelles perspectives. Ainsi, le respect de la diversité est devenu l'une des pierres angulaires de l'identité canadienne.

Nous avons toujours accordé de la valeur aux caractéristiques distinctives de nos diverses communautés ethniques, nous les avons toujours respectées et nous nous en sommes toujours réjouis. Nous y avons toujours vu une source de force. Les néo-Canadiens sont des plus incrédules devant notre débat sur le «caractère distinct»; en effet, il fait partie de la réalité canadienne et humaine qu'ils tiennent pour acquise en raison de son évidence même.

[*Text*]

A new Canadian, originally from The Netherlands, observed that she had five children and loved them all dearly. She also observed that she loved and dealt with each differently because each of them was individual, unique and distinct. Her wisdom applies to more than just her own family.

The proposal that amendments to the Constitution should include a so-called Canada clause ought rightly to command our wildest support. The characteristics and values it suggested should be reflected in such a clause and go in fact to the very heart of what it is to be a Canadian. They also go to the very heart of what has drawn millions of people to our shores: equality, fairness, openness, tolerance, justice, rule of law. They speak to the most fortunate and favoured of peoples.

Thirty years ago the late W.L. Morton, one of our most distinguished historians, addressed an American audience on the subject of Canadian identity. Not life, liberty, and the pursuit of happiness, Professor Morton wrote, but peace, order, and good government are what the national Government of Canada guarantees. Under these it is assured life, liberty, and happiness may be achieved, but by each according to his taste, for the society of allegiance admits to a diversity that the society of compact does not.

One of the blessings of Canadian society is that there is no Canadian way of life, much less two, but a unity under the Crown admitting a thousand diversities. This is a key notion in any true understanding of Canada, and the Canada clause, though employing different languages, is reflective of that understanding.

J'aimerais terminer en vous répétant ce que j'ai dit à maintes reprises aux nouveaux citoyens lors de cérémonies de la Cour de la citoyenneté.

Le plus beau cadeau qu'un pays puisse offrir est celui de la citoyenneté.

Le processus d'octroi de la citoyenneté est source d'enseignements, tant pour celui qui l'accorde que pour celui qui la reçoit. En faisant le don de la citoyenneté, le Canada opte pour la transparence et le maintien de son statut de refuge. Il prend partie pour la diversité, qu'elle s'exprime par la race, la couleur, l'âge, le sexe, la religion, la culture ou les convictions. Il offre à autrui la possibilité de partager les idéaux dont nous voulons vivre et par lesquels nous voulons nous laisser guider: les principes de liberté et d'égalité, sous un régime de droit et de procédure équitable répondant aux valeurs démocratiques.

• 1705

I suggest these are amongst the primary defining characteristics of Canada and Canadian citizenship. They are part of our inheritance from the past and they are surely central to what words to pass along to those who will follow us.

[*Translation*]

Une néo-Canadienne, originaire des Pays-Bas, faisait remarquer qu'elle a cinq enfants et qu'elle les aime tous également, mais qu'elle les aime différemment et n'a pas la même relation avec tous parce qu'ils sont tous différents et uniques. Ce n'est pas vrai uniquement pour sa propre famille.

La proposition voulant que les modifications à la Constitution comportent ce qu'il est convenu d'appeler une «clause Canada» devrait d'emblée recueillir l'appui d'une vaste majorité de Canadiens. Les caractéristiques et valeurs qu'une telle clause devrait, affirme-t-on, cristalliser sont la substance même de ce que c'est que d'être Canadien. Ce sont elles, soit l'égalité, l'équité, l'ouverture, la tolérance, la justice et le règne du droit, qui ont attiré des millions de gens vers notre terre. Elles font de nous le plus chanceux et le plus comblé des peuples.

S'adressant au public américain il y a une trentaine d'années, le regretté W.L. Morton, l'un de nos plus distingués historiens, traitait en ces termes de l'identité canadienne: «Le gouvernement du Canada ne garantit pas la vie, la liberté et la poursuite du bonheur, écrivait-il, mais la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Grâce à eux, nous sommes assurés de trouver la vie, la liberté et le bonheur, mais chacun à sa façon. Car une société fondée sur l'allégeance admet une diversité qu'une société monolithique refuse.

L'une des qualités suprêmes de la vie canadienne est qu'il n'y a pas de mode de vie canadien, et encore moins deux, mais plutôt une unité devant le souverain qui autorise mille particularités.» Voilà un principe qu'il faut absolument saisir pour comprendre vraiment le Canada et la clause Canada. Et le fait d'employer des termes différents témoigne de cette compréhension.

I would like to conclude by repeating what I have said so often to new citizens at ceremonies in the Citizenship Court.

The greatest gift a country has to offer is its citizenship.

The way in which citizenship is granted can teach us many things about both the country that does the granting and the people who are becoming citizens. By offering this gift, Canada is opting for openness and for maintenance of its status as a refuge; it is opting for diversity, whether that diversity takes the form of race, colour, age, sex, religion, culture or beliefs; it is offering others the chance to share the ideals we want to live by: The principles of liberty and equality under the rule of law and of fair dealing that reflect democratic values.

Ces valeurs comptent parmi les caractéristiques fondamentales qui définissent le Canada et la citoyenneté canadienne. Elles font partie de l'héritage que nous a légué l'histoire et sont sans contredit au coeur de ce que nous souhaitons léguer à ceux qui nous suivront.

[*Texte*]

It hardly needs to be said that the members of this committee were not appointed or elected to preside over the dissolution of Canada. In fact, you are charged with a great responsibility of assisting, preserving and strengthening a great inheritance, which is the admired object of less-favoured lands and peoples the world over. I wish you serenity and wisdom in your deliberations.

Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup, madame la juge, pour vos paroles élogieuses.

Le sénateur Meighen (Ontario): J'ai l'avantage de connaître la juge Willcock depuis une vingtaine d'années. La première fois que je l'ai rencontrée, elle travaillait pour un poste de radio de la région de Winnipeg et elle m'a interviewé en français. Ce n'est qu'après l'entrevue que j'ai appris qu'elle s'appelait Willcock et qu'elle était de langue anglaise. Je trouve donc approprié de vous souhaiter la bienvenue devant notre Comité en français. Je vous remercie pour votre mémoire.

J'ai deux questions à vous poser. La première porte sur la clause Canada.

You said in your brief that it's worthy of our widest support, and I agree with you. I wonder whether you had an opportunity to review carefully the elements the government proposals contain and whether or not you find them complete or whether there are some elements, from your experience, that you would like to see incorporated into such a clause. This is a bit tongue in cheek, but maybe you could give us some suggestion as to whether this clause should be drawn up by a poet or by a lawyer. I suspect it is not the latter, but I have my doubts whether a committee could draw up a clause that would be inspiring in a way we would all like.

My second question really goes to the fact that you have seen thousands and thousands of new Canadians, as you indicated in your brief, electing to become Canadian citizens. As you said, they have much to teach those of us who were born in Canada.

I wonder whether, advertently or inadvertently, Canada at times doesn't communicate what it is to prospective new Canadians, and whether, presumably after three or five years or more when they appear before you seeking citizenship, they have an excellent understanding of what Canada is. Have they indicated to you whether the major elements of that understanding were in place before they came here, or was Canada communicating abroad in a rather confused way? Did they have misconceptions when they landed on our shores? If so, is there anything we can do to correct this?

Judge Willcock: I'll answer your last question first.

I think for the most part their understanding of Canada happens after they arrive here. Many of them find it difficult to understand why we have so many problems with areas of concern that they don't feel are of concern to them.

Perhaps I could give you an example of a young Polish woman. Just after the GST was imposed she came in and said she was appalled at how the whole nation is so upset at this. Her mother and father were living in a refugee camp in

[*Traduction*]

Il va sans dire que les membres de ce comité n'ont pas été nommés ou élus pour présider à la dissolution du Canada. Vous êtes en fait chargés de la noble mission de contribuer à préserver et à enrichir un patrimoine formidable, qui fait l'admiration de pays et de peuples moins fortunés du monde entier. Je souhaite que vos délibérations soient marquées au coin de la sérénité et de la sagesse.

Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much, Madam Judge, for your laudatory words.

Senator Meighen (Ontario): I have the privilege of having known Judge Willcock for about 20 years. The first time I met her, she worked for a radio station in the Winnipeg area and she interviewed me in French. It is only after the interview that I learned that her name was Willcock and that she was English-speaking. Therefore it is appropriate to welcome you in French before our committee. Thank you for your brief.

The first of my two questions concerns the Canada clause.

Vous dites dans votre mémoire qu'elle devrait recueillir l'appui d'une vaste majorité de Canadiens, et je suis d'accord avec vous. Je me demande si vous avez eu l'occasion d'examiner attentivement les propositions du gouvernement et si vous trouvez qu'elles sont complètes ou si, à la lumière de votre expérience, il conviendrait d'y ajouter certaines choses. Je dis cela en plaisantant un peu, mais vous pourriez peut-être nous dire si cette clause devrait être rédigée par un poète ou par un avocat. Pas par un avocat, je suppose, mais je doute qu'un comité arrive à rédiger un texte qui suscite l'inspiration, comme nous le voudrions tous.

Ma deuxième question concerne le fait que, comme vous l'avez signalé dans votre mémoire, il y a des milliers et des milliers de nouveaux arrivants qui veulent devenir citoyens canadiens. Ceux-ci ont effectivement énormément de choses à apprendre à ceux qui sont nés au Canada.

Je me demande s'il arrive, à dessein ou par inadvertance, que le Canada ne communique pas sa vraie nature aux futurs néo-Canadiens et si trois ou cinq ans, ou plus, après leur arrivée, quand ils se présentent devant vous pour essayer d'obtenir la citoyenneté, ils comprennent parfaitement ce qu'est le Canada. Vous ont-ils dit s'ils connaissaient déjà l'essentiel sur notre pays avant de venir ici ou si la communication entre le Canada et l'étranger est plutôt confuse? Se faisaient-ils une fausse idée du pays quand ils ont débarqué ici? Dans ce cas, y a-t-il moyen de faire quelque chose pour remédier à cette lacune?

Mme la juge Willcock: Je vais répondre d'abord à votre dernière question.

Je crois que c'est surtout après leur arrivée au Canada qu'ils se mettent à comprendre notre pays. Beaucoup ont de la difficulté à comprendre pourquoi nous avons autant de problèmes qui n'en sont pas pour eux.

Je vais donner l'exemple d'une jeune Polonaise. Juste après l'entrée en vigueur de la TPS, elle m'a dit qu'elle était sidérée de voir que tout le monde était aussi bouleversé à cause de cette taxe. Sa mère et son père vivent dans un camp

[*Text*]

Rome. She would do anything to be able to contribute in some way in order that they would be able to be fed at least some sort of minimum food, because we wouldn't even consider serving the food they are getting to animals. Yet she said here we are, living in a country where we have benefits beyond our imagination, and people who have come from countries such as hers, where they stand in line for food, where they don't have any of the social services, would give anything to be able to contribute in order that they would have this way of life. She said it was not until after she was here that she realized, first of all, the benefits that are available of us, and found it difficult to understand why we complain so much.

• 1710

I think for many of them, after they come here, after they see the complete change of life, like the young Vietnamese girl who thought this family were millionaires, it's being here and being able to have on a day-to-day basis the benefits that we as Canadians all have, not perfect, a lot to be desired perhaps, but still for them a pretty good place to live. That is the feeling that most of my colleagues have as well. The people who appear before them have an appreciation of Canada that we don't have. If you ever attend a court ceremony you'll see that sense of joy. It's something you feel in the courtroom as they come up and get their citizenship. It's not for one little area; it's just for a multitude of reasons.

An 80-year old gentleman from East India, as I handed him his certificate, tears were coming down his eyes and he said " At last I'm free". It's all these things. It's the freedom that we have. It's the social benefits that we have.

At this point maybe it would be appropriate to talk about their feeling about multiculturalism. What is interesting is that it's a part of being Canadian, but it isn't a part that's important to them. First and foremost they want to be Canadians. Being Canadian is being multicultural. They appreciate that they can share their heritage with their families and their children, that they can celebrate their national holidays in their homes and in their communities. They want to be Canadian. I think that's a message that probably is not getting across. I think if you're talking to new Canadians, citizenship is far more important than multiculturalism. That's a message that my colleagues feel very, very strongly about, all 51 of them. We come from different areas. We're very different, and we have different agendas, but that was one specific area where they all agreed. New Canadians want to be Canadians.

The Canada clause—are we ever going to have one we're all going to be happy with, that is going to meet all our needs? There are some things in this one that I might like to see changed. I haven't had an opportunity to discuss my presentation with all my colleagues because of the time, but speaking to them informally I think they would be happy with the clause, although there are probably some areas that they feel should be discussed and debated, and there could be some changes.

[*Translation*]

de réfugiés, à Rome. Elle ferait n'importe quoi pour qu'ils puissent avoir au moins un minimum à manger, parce que nous ne songerions même pas à donner à des animaux la nourriture qu'on leur donne. Elle trouve que les Canadiens sont gâtés comme ce n'est pas possible, alors que des gens venus de pays comme le sien, où l'on fait la file pour acheter des denrées alimentaires, où il n'existe pas de services sociaux, feraient n'importe quoi pour que leurs concitoyens puissent avoir le même mode de vie que nous. Ce n'est qu'après son arrivée ici qu'elle s'est rendu compte de tous les avantages que nous avons, et elle éprouve de la difficulté à comprendre pourquoi nous nous plaignons tant.

Je crois que ce qui sidère bien des immigrants, après leur arrivée, après que leur vie a changé du tout au tout, comme cette jeune Vietnamienne qui pensait que la famille qui l'avait accueillie était millionnaire, c'est de pouvoir profiter quotidiennement des avantages qu'ont tous les Canadiens et qui font que le Canada est un pays où il fait bon vivre, même si tout n'y est pas parfait, si bien des choses laissent encore à désirer. La plupart de mes collègues ont la même impression que moi. Les gens qui se présentent devant eux voient le Canada d'une tout autre façon que nous. Si vous assistez un jour à une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté, vous verrez la joie qui les anime. Cela se sent. Ces gens-là n'ont pas une seule, mais plutôt toute une série de raisons de se réjouir.

Un homme âgé de 80 ans, venant des Indes orientales, m'a dit ceci, les larmes aux yeux, quand je lui ai remis son certificat: «Enfin, je suis libre.» C'est pour toutes ces raisons-là que les néo-Canadiens apprécient le Canada. C'est pour notre liberté. C'est pour nos avantages sociaux.

Ce serait peut-être le moment de parler de ce qu'ils pensent du multiculturalisme. Chose intéressante, celui-ci fait partie de la condition de Canadien, mais il ne revêt pas une grande importance aux yeux des immigrants. Ils veulent avant tout être Canadiens. Et être Canadien, c'est être multiculturel. Ils apprécient le fait de pouvoir partager leur patrimoine avec leurs familles et leurs enfants, de pouvoir célébrer leur fête nationale chez eux et au sein de leurs communautés. Ils veulent être Canadiens. Je crois que le message du multiculturalisme ne passe probablement pas bien. Quand on parle à des néo-Canadiens, on se rend compte que la citoyenneté a bien plus d'importance que le multiculturalisme pour eux. Mes collègues en sont convaincus, tous mes 51 collègues. Nous venons de régions différentes. Nous sommes très différents et nous avons des programmes différents, mais c'est un point sur lequel nous sommes tous d'accord. Les néo-Canadiens veulent être Canadiens.

La clause Canada? Aurons-nous un jour une clause Canada qui nous satisfera tous, qui répondra à tous nos besoins? Je voudrais que l'on apporte quelques changements à celle-ci. Je n'ai pas eu l'occasion de discuter de mon exposé avec tous mes collègues, faute de temps. À la suite de discussions que j'ai eues avec eux à bâtons rompus, j'ai l'impression qu'ils apprécieraient la clause Canada, même s'ils jugent probablement qu'il y a certains points à débattre et certains petits changements à apporter.

[*Texte*]

M. Desjardins (Témiscamingue): Madame Willcock, moi aussi, je voudrais vous remercier pour la qualité de votre mémoire et pour la réflexion que vous nous livrez. Cela fait du bien d'entendre votre voix en cette période de problèmes constitutionnels. C'est un message que nous avons intérêt à écouter.

Je tiens à vous dire que j'ai déjà assisté à une cérémonie de citoyenneté canadienne. Je trouve cela très édifiant et même très émouvant. Je pense, comme vous dites, que beaucoup de Canadiens devraient avoir l'occasion d'assister à une cérémonie de citoyenneté.

J'ai deux questions. Premièrement, pour ma gouverne et peut-être pour celle des Canadiens qui nous regardent, en quoi consiste le processus de sélection? Quel cheminement faut-il faire pour devenir citoyen canadien?

Mme la juge Willcock: Vous me demandez comment on peut devenir citoyen canadien?

M. Desjardins: Oui.

Mme la juge Willcock: Pour commencer, il faut être au Canada depuis au moins trois ans. Il faut connaître l'histoire, la géographie et le système politique du Canada. Après qu'une personne a fait une demande, on vérifie si la personne est vraiment arrivée au Canada à la date indiquée. Ensuite, les personnes ont une entrevue avec le juge. À ce moment-là, le juge leur pose des questions sur l'histoire et le système politique. Il faut aussi que les personnes parlent l'une des deux langues officielles. Il faut aussi qu'ils aient demeuré au Canada pendant trois ans.

• 1715

Par la suite, le juge décide si les personnes ont vraiment les qualités nécessaires pour devenir citoyens canadiens. À ce moment-là, elles vont à la Cour de la citoyenneté où elles reçoivent leur certificat de citoyenneté.

M. Desjardins: Parfois, quand on parle de société distincte et de francophonie, on a l'impression que ce n'est pas évident pour les Néo-Canadiens. À ce moment-là, il faut faire appel à l'histoire du Canada.

Est-ce qu'on met les Néo-Canadiens en immersion d"'histoire canadienne pour bien leur faire comprendre qu'il y a une dualité linguistique dans notre pays et qu'il y a une société distincte au Québec? D'après vous, est-ce qu'ils l'acceptent bien? Est-ce qu'on leur communique bien ce message?

Mme la juge Willcock: Quand ils viennent faire une demande à la cour, on leur donne des livrets et on leur pose seulement des questions portant sur les renseignements contenus dans ces livrets. Il y a beaucoup de groupes communautaires qui font traduire les livrets. Les gens peuvent donc apprendre ces choses dans leur langue maternelle. Si les gens ont plus de 65 ans, on peut demander au ministre de leur donner une dispense pour la langue et les connaissances. La plupart d'entre eux aiment apprendre l'histoire et le système politique. Pour eux, c'est quelque chose de très important. On ne trouve pas que c'est un problème.

[*Traduction*]

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Mrs. Willcock, I would also like to thank you for the quality of your brief and for the thoughts you convey to us. It is great to hear your voice in this time of constitutional discontent. It is a message we had better listen to.

I want to tell you that I attended a citizenship ceremony. It is very moving. As you said, every Canadian should attend a citizenship court.

I have two questions. First, for my own guidance and perhaps for the guidance of the Canadians who are watching us, what is the selection process like? What steps should be taken to become a Canadian citizen?

Judge Willcock: You were asking me how it is possible to become a Canadian citizen?

Mr. Desjardins: Yes.

Judge Willcock: To begin with, you have to be in Canada for at least three years. You have to know the history, the geography and the political system of Canada. After the person makes an application, we check if she entered Canada on the day which is mentioned on the form. Then the applicants have an interview with a judge. At this time, the judge asks them questions on the history and on the political system. The applicants also have to speak one of the two official languages. They should also have been living in Canada for three years.

After that, the judge decides whether they really have the necessary qualifications to become Canadian citizens. Then they go to the Citizenship Court, where they receive their certificate of citizenship.

Mr. Desjardins: When talking about the distinct society and French-speaking communities, we sometimes have the impression that it is not obvious to new Canadians. Then we have to use the history of Canada.

Do we give new Canadians an immersion course on Canadian history to fully realize that there is a linguistic duality in our country and a distinct society in Quebec? Do they accept it well, according to you? Do we communicate this message effectively?

Judge Willcock: When they come to make an application to the court, we give them some booklets and we only ask them questions pertaining to the information contained in those booklets. There are many community groups which have those booklets translated. People can therefore learn those things in their mother tongue. For people who are more than 65 years old, we can ask the minister to give them an exemption as far as language and knowledge are concerned. Most of those people enjoy learning about the history and the political system. This is very important to them. We don't see any difficulty in that.

[*Text*]

Le pourcentage de ceux qu'on n'accepte pas à la première audience est d'environ 5 p. 100. Ce n'est pas beaucoup. Parmi eux, il y a des gens qui ne sont pas résidents ou qui ont des dossiers criminels. La proportion de ceux qui sont refusés pour un manque de connaissances ou parce qu'ils ne parlent pas l'une des langues officielles n'est pas grande.

M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame, je voudrais vous remercier d'avoir bien voulu témoigner devant ce Comité. Vous nous livrez un message très impressionnant, et même très émouvant en faveur du Canada. Vous illustrez par certaines anecdotes, en particulier celle de cette jeune Vietnamienne, les aspirations profondes de beaucoup de gens qui rêvent de venir au Canada ou d'autres gens qui y sont rendus et qui sont tout à fait heureux d'y être. J'ose espérer que ce témoignage a été écouté par de nombreux Québécois qui se demandent s'il vaut encore la peine d'appartenir à ce pays qu'est le Canada. J'espère que vos propos de cet après-midi auront su en convaincre quelques-uns.

I would like, if you will allow me, to question you on two specific points I find on page 4 of the document you circulated to us. One has to do with the Canada clause. You refer at the top of page 4 to the Canada clause. As you know, the Government of Canada proposed the Canada clause, and I suspect that people on both sides. . .I think the three political parties here would very much like to see a Canada clause.

The proposal talked to entrenching such a Canada clause in section 2 of the Constitution Act. Do you have a view with regard to this? Some are saying that such a clause should more naturally be in the preamble of the Constitution, as a sort of description of what our country is as we see it. In other constitutional documents you very often see it in the preamble, and not in the body of the constitution. Do you have a view in this regard?

Judge Willcock: I am, of course, like everyone else, aware of some of the problems when clauses are put into constitutions, and some of the problems they have caused. But properly phrased, and in view of the commitments of Canadians, yes, I would recommend that it be entrenched.

• 1720

Mr. Ouellet: My second question has to do with the last paragraph on page 4 of your presentation, where you say that:

> "Not life, liberty and the pursuit of happiness" Professor Morton wrote, "but peace, order and good government are what the national Government of Canada guarantees".

As you know, in the government proposal, proposals 22 and 23 deal with the residual power and the federal declaratory power, respectively. If I refer to your quotation that "peace, order and good government are what the national Government of Canada guarantees", how do you feel, seeing in these proposals the Government of Canada's diminishing, to a certain degree, its control of peace, order and good government by giving away a large portion of what

[*Translation*]

The percentage of those we don't accept at the first hearing is about 5%. It is not much. Among those people, there are those who are not resident and those who have criminal records. The proportion of those who are refused for a lack of knowledge or because they don't speak one of the official languages is not very high.

Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madam, I would like to thank you for your presentation before this committee. You deliver us a very impressive and even moving message in favour of Canada. You illustrate by means of some anecdotes, in particular the one on that young Vietnamese girl, the deep aspirations of many people who dream of coming to Canada or of other people who are here and who are quite happy to be here. I would hope that many Quebeckers who are asking themselves whether it is still worth belonging to this country called Canada have listened to this presentation. I hope that what you said this afternoon will convince some of them.

Je voudrais bien vous poser une question sur deux points qui se trouvent à la page 4 du document que vous nous avez remis. La première concerne la clause Canada. Cela se trouve en haut de la page 4 de votre mémoire. Comme vous le dites, le gouvernement du Canada a proposé la clause Canada, et je suppose que des deux côtés. . . Je crois que les trois partis politiques représentés ici souhaitent vivement qu'il y ait une clause Canada.

On propose d'insérer une clause Canada à l'article 2 de la Loi constitutionnelle. Avez-vous une opinion à ce sujet? Certains prétendent qu'il serait plus naturel d'intégrer une clause de ce genre au préambule de la Constitution, afin de donner en quelque sorte une description de la conception que nous avons de notre pays. On voit très souvent cela dans le préambule de certains autres documents constitutionnels, mais pas dans le corps de la constitution. Avez-vous une opinion à ce sujet?

Mme la juge Willcock: Comme tout le monde, bien sûr, je suis consciente de certains des problèmes qui peuvent être causés ou qui ont été causés par l'insertion de certaines clauses dans une constitution. Je recommanderais effectivement qu'une telle clause soit insérée dans la Constitution, pour autant qu'elle soit libellée soigneusement et que l'on tienne compte des engagements des Canadiens.

M. Ouellet: Ma deuxième question porte sur le texte de M. Morton, que vous citez à la page 4 de votre mémoire:

> «Le gouvernement du Canada ne garantit pas la vie, la liberté et la poursuite du bonheur, écrivait-il, mais la paix, l'ordre et le bon gouvernement.»

Comme vous le savez, les propositions 22 et 23 du gouvernement concernent respectivement le pouvoir résiduel et le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral. Dans le contexte de la citation que je viens de mentionner, que pensez-vous du fait que le gouvernement du Canada propose en fait de diminuer, jusqu'à un certain point, son emprise sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement en cédant une grande partie de ce que l'on considérait traditionnellement comme

[*Texte*]

is traditionally the residual power of the federal government, and totally abandoning the federal declaratory power?

Judge Willcock: First, of course, the quotations are not mine, they're Professor Morton's. They were written prior to these troubled days. But I don't feel that one necessarily negates the other, that by having them written in the Constitution. . . I mean, I don't think it would really affect this. One doesn't disallow the other.

Mr. Ouellet: In other words, you're saying that although the residual power of the federal government might not be as important as it used to be, it will still allow the federal government to have peace, order and good government.

Judge Willcock: I hope the provincial governments would include that as being delivered through other levels, that this is a part of being a Canadian. As I say, one doesn't preclude the other.

Mr. Ouellet: Because of time, I will allow my colleague, Albina Guarnieri, to continue, Mr. Chairman, with your permission.

Ms Guarnieri (Mississauga East): As a judge of the citizenship court, you are able to witness in person the rapidly changing face of our nation. I want to ask you a specific question with respect to the Canada clause, a follow-up to what my colleague was asking.

You state in your paper that the Canada clause should receive the widest support, specifically with regard to the characteristics and values shared by Canadians. I want to draw your attention to the wording in proposal 7, which my colleague referred to earlier, which reads: "the contribution to the building of a strong Canada of peoples from many cultures and lands". It has been suggested by some that the wording of this part of the proposal is rather limited in scope. The wording, although it merely recognizes people, neither English nor French, who contributed to the building of Canada, doesn't really reflect the fact that Canada was enriched by their cultures, heritages, traditions and history. I wonder if you think there is merit in strengthening the wording of this proposal to reflect that enrichment.

Judge Willcock: I'm sorry, I didn't hear you very well. Could you please repeat the question?

• 1725

Ms Guarnieri: Some have criticized the way the wording reads now. We have people who have come from all over the world and who have harvested the land and built the roads. This sentence doesn't necessarily reflect that Canada was enriched by these cultures, traditions and heritage. Some people say perhaps the wording should read "the contribution of the multicultural character of Canadian people to the building of our nation". It's a distinction, and I wonder if you think there's merit in strengthening the wording of this clause.

Judge Willcock: Yes, I think it could. As I said, it's important that all the components of what has made Canada what it is today could be and should be included in the phraseology of that section.

[*Traduction*]

son pouvoir résiduel et de supprimer complètement son pouvoir déclaratoire?

Mme la juge Willcock: Je tiens à signaler que le texte cité n'est pas de moi, mais de M. Morton. Il a écrit cela avant cette époque troublée. Je ne crois pas que l'un exclut nécessairement l'autre, que le fait d'insérer cela dans la Constitution. . . Je ne crois pas que ces propositions aient vraiment des répercussions à cet égard.

M. Ouellet: Autrement dit, à votre avis, même si le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral n'est plus aussi important qu'avant, il est toujours suffisant pour permettre au gouvernement de maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Mme la juge Willcock: J'espère que les gouvernements provinciaux prévoiront la même chose aux autres échelons, car cela fait partie de la condition de Canadien. Je le répète, l'un n'exclut pas l'autre.

M. Ouellet: Comme le temps presse, je laisserai continuer ma collègue, Albina Guarnieri, si vous me le permettez, monsieur le président.

Mme Guarnieri (Mississauga-Est): En tant que juge de la citoyenneté, vous êtes témoin de l'évolution rapide qui se produit dans notre pays. Je voudrais vous poser une question précise sur la clause Canada, une question qui fait suite à celle de mon collègue.

Vous dites dans votre mémoire que la clause Canada devrait recueillir l'appui d'une vaste majorité de Canadiens, surtout à cause des caractéristiques et des valeurs communes qu'elle devrait cristalliser. J'attire votre attention sur le libellé de la septième proposition, à laquelle mon collègue a déjà fait allusion, et qui dit ceci: «la contribution de peuples d'origines culturelles et ethniques diverses à l'édification d'un Canada fort». Certains ont trouvé que le libellé de ce passage de la proposition est plutôt limité. Bien qu'il y soit question des peuples qui ont contribué à l'édification du Canada, sans parler d'anglophones ni de francophones, ce passage ne fait pas vraiment état du fait que le Canada a été enrichi par leurs cultures, leurs patrimoines, leurs traditions et leur histoire. Je me demande si vous pensez qu'il serait bon de l'ajouter.

Mme la juge Willcock: Je m'excuse, je ne vous ai pas très bien entendue. Pourriez-vous répéter la question?

Mme Guarnieri: Certains ont critiqué le libellé actuel. Il y a au Canada des gens venant de toutes les régions du monde qui ont cultivé la terre et construit les routes. Cette phrase ne montre pas nécessairement que le Canada a été enrichi par la culture, les traditions et le patrimoine de ces gens-là. Certains prétendent que la phrase devrait être libellée comme suit: «la contribution du caractère multiculturel du peuple canadien à l'édification de notre pays». Il y a une distinction, et je me demande si vous trouvez qu'il conviendrait de renforcer le libellé de cette clause.

Mme la juge Willcock: Oui, je crois qu'on pourrait le faire. Je le répète, il importe de libeller ce passage de façon à ce que tous les éléments qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui puissent être inclus et le soient effectivement.

[*Text*]

Ms Guarnieri: So you agree with the distinction I'm making.

Judge Willcock: Yes.

Ms Guarnieri: I have one last quick question. Unless I misunderstood you, you said earlier new citizens are more interested in citizenship than multiculturalism. Can you perhaps elaborate on the concept you were referring to?

Judge Willcock: As I mentioned before, new Canadians are pleased they can share and celebrate their culture. They also feel very strongly that they want to be Canadians and to be part of the Canadian family.

Several delegations have come to the citizenship judges and to meetings saying that too many rights are given to landed immigrants. Really the only difference between being a Canadian and an immigrant is you may vote in federal, provincial, and municipal elections and you may have a Canadian passport. At one point some jobs in some areas were restricted to Canadians, but that is being challenged by the Charter now. Most jobs are available to landed immigrants as well as Canadian citizens. There are some bursaries and scholarships and of course many federal government appointments and federal government jobs. So the area that is reserved for citizenship is quite small.

Some groups are saying we should make it more advantageous for people to become Canadian citizens. Talking about that with a group of friends and colleagues in the court, I was interested that most people who come before us—and that's why I mentioned it in the opening of my remarks—want to be able to vote. A lot of them need a passport and might want a passport, but what they really want is to become Canadians because they want to be part of the country. They want to belong. That message comes across loud and clear. It isn't for any other reason. You have people with tears coming down from their eyes saying "I want to be a Canadian".

We had a citizenship court here three or four years ago when we celebrated the 40th anniversary of citizenship. There was a woman from Newfoundland who received her citizenship out here on the steps. There was a reception, as there always is, on Canada Day. She came into the entranceway, and she stood there and said "I'm a Canadian, and this is mine; I can't believe it". They have such joy and such pride. They want to be Canadian.

As I said, people who come to the courts come out of it and feel—it's not something you can feel or touch, but it's something that persists in the court. It's there. Maybe we should all think about it more and feel it more.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Sur ces très belles paroles, je vais passer la parole au représentant du Nouveau parti démocratique, M. Edmonston.

[*Translation*]

Mme Guarnieri: Vous approuvez donc la distinction que je fais.

Mme la juge Willcock: Oui.

Mme Guarnieri: Une toute dernière question, rapidement. Vous avez dit tout à l'heure, si je ne me trompe, que les nouveaux citoyens s'intéressent davantage à la citoyenneté qu'au multiculturalisme. Pourriez-vous donner quelques précisions à ce sujet?

Mme la juge Willcock: Comme je l'ai dit, les néo-Canadiens sont heureux de pouvoir partager leur culture et de pouvoir lui rendre hommage. Ils tiennent également beaucoup à devenir Canadiens et à faire partie de la famille canadienne.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des délégations viennent protester devant les juges de la citoyenneté et à des assemblées contre le fait que l'on accorde trop de droits aux immigrants reçus. La seule différence qui existe entre un Canadien et un immigrant, c'est que le Canadien peut voter aux élections fédérales, provinciales et municipales et qu'il peut avoir un passeport canadien. À un certain moment, il y avait dans certaines régions des emplois qui étaient réservés aux Canadiens, mais ce genre de discrimination va maintenant à l'encontre des dispositions de la Charte des droits. La plupart des emplois sont accessibles aux immigrants reçus comme aux citoyens canadiens. Il y a certaines bourses d'études et, bien sûr, bien des postes au sein de la fonction publique fédérale qui sont réservés aux Canadiens. Il n'y a par conséquent pas beaucoup de secteurs qui soient uniquement réservés aux citoyens.

Certains groupes prétendent qu'il faudrait accorder plus d'avantages aux citoyens, pour inciter les gens à se faire naturaliser. J'en ai parlé avec un groupe d'amis et de collègues du Bureau de la citoyenneté et j'ai constaté avec intérêt que la plupart des gens qui viennent nous trouver veulent pouvoir voter; c'est d'ailleurs pour cela que je l'ai signalé dans mes propos liminaires. Il y a beaucoup de gens qui ont besoin d'un passeport ou qui risquent d'en avoir besoin, mais ce qu'ils veulent en réalité, c'est devenir Canadiens, parce qu'ils veulent s'intégrer. Ils veulent avoir un sentiment d'appartenance. Ce message est clair. Ce n'est pas pour d'autres raisons. Il y a des gens qui viennent dire, les larmes aux yeux: «Je veux être Canadien.»

Nous avons organisé une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté ici même il y a trois ou quatre ans, à l'occasion du 40e anniversaire de nos services. Une dame de Terre-Neuve a reçu son certificat là-bas, sur les marches. Il y a eu une réception, comme d'habitude, le jour de la Fête du Canada. Cette dame se tenait là, à l'entrée, et elle disait: «Je suis Canadienne et ceci m'appartient; je n'arrive pas à le croire.» Ces gens-là sont tellement heureux et tellement fiers. Ils veulent être Canadiens.

Je le répète, il faut venir chez nous pour comprendre ce que c'est; ce n'est rien de tangible, mais c'est une impression qui persiste. Elle est là. Nous devrions peut-être tous y réfléchir un peu plus et essayer de ressentir ce que c'est.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): With these fine words, I'll give the floor to the representative of the New Democratic Party, Mr. Edmonston.

[*Texte*]

Mr. Edmonston: Thank you. I don't know how many members of the committee have gone through citizenship court and have actually gone before a judge as I have in order to become a Canadian. I gave great thought to what it was to be Canadian at the time. I had to renounce my citizenship as an American to become a Canadian citizen. I agree with you wholeheartedly.

I think we lose track of what it is to be Canadian. I know in my case I constantly come back to the reasons why I chose Canada. They were many of the reasons you've given in your presentation: the tolerance, the equality, the equity, the general characteristics we find here, our abilty to compromise rather than to go into confrontation at every turn of events.

• 1730

However, and I tell you this directly from my own experience, I believe we no longer have that tolerance you speak of, and I mean that from the bottom of my heart. I believe we have a kind of cheque-book federalism, and I'm sure you know what I mean by that—what have you, the federal government, given to my province lately? For example, Mr. Romanow, the Premier of Saskatchewan, says give me my money and then I'll talk about the Constitution and we'll resolve these problems. That disturbs me a great deal. There's more to Canada than "what have you done for me lately"?

I'd like your comments on that, because I know that you can be just as direct as I can be. Do you feel this same drifting away from tolerance toward a kind of polarization? If you do, how do you see the Canada clause having any effect? We're dealing with money, we're dealing with power, we're dealing with region set upon region. How do you see a Canada clause, with all these wonderful statements of principle, changing the situation? So first is the question about lack of tolerance, and second is the question about the Canada clause having any affect.

Judge Willcock: I think we've all become greedy. We see that every day. We all want more. We're never satisfied with what we have. I think that's one of the serious problems in Canada today. We have to understand that we can't have everything today. I think that's one of the problems with the fact that every provinces wants to have their handouts. That's a problem but it's a problem that individuals and groups are facing. They all say cut someone else's grant, don't cut mine. That's something that I wish I knew the answer to. I can't resolve that but I think it's something that is very serious, something we all have to think about. That's part of being a good citizen, of dealing with issues like that and dealing with them responsibly.

As far as the Canada clause is concerned, Canadians don't celebrate being Canadian. The fact that for many years now we have given out grants to organizations to celebrate their birthdays—we shouldn't have to do that.

[*Traduction*]

M. Edmonston: Merci. Je ne sais pas combien de membres du comité se sont déjà présentés devant le Bureau de la citoyenneté et devant un juge pour devenir Canadiens. J'ai beaucoup réfléchi à l'époque à ce que c'est d'être Canadien. J'ai dû renoncer à ma citoyenneté d'Américain pour devenir Canadien. Je suis entièrement d'accord avec vous.

Je crois que nous perdons de vue ce qu'est le fait d'être Canadien. Personnellement, je me remémore souvent les raisons pour lesquelles j'ai choisi le Canada. Il y en a beaucoup qui sont les mêmes que celles dont vous avez parlé: la tolérance, l'égalité, l'équité, les caractéristiques générales que l'on trouve ici, notre capacité de faire des compromis au lieu de nous lancer dans la confrontation à chaque changement de situations.

Je vous parle de mon expérience personnelle, mais je crois que le niveau de tolérance dont vous parlez n'existe plus, et je le dis du fond du coeur. Je crois que le fédéralisme actuel est un fédéralisme intéressé. Je suis certain que vous comprenez ce que je veux dire. Les provinces se demandent continuellement ce que le gouvernement fédéral leur a donné. Par exemple, M. Romanow, le premier ministre de la Saskatchewan, exige de l'argent si l'on veut qu'il parle de la Constitution et que l'on résolve ces problèmes. Cette attitude me dérange énormément. Ce n'est pas uniquement une question de comptes.

Je voudrais que vous me disiez ce que vous en pensez, parce que je sais que vous pouvez être aussi directe que moi. Avez-vous, vous aussi, l'impression que la tolérance se perd et qu'elle est remplacée par une sorte de polarisation? Dans ce cas, quels effets aura la clause Canada? Il est question d'argent, il est question de pouvoirs, il est question de tiraillements entre les différentes régions. Comment une clause Canada, s'inspirant de tous ces beaux principes, pourrait-elle y changer quelque chose? Je voudrais donc savoir premièrement ce que vous pensez du manque de tolérance et deuxièmement si la clause Canada sera efficace.

Mme la juge Willcock: Je crois que nous sommes tous devenus cupides. Cela se voit tous les jours. Nous voulons tous toujours plus. Nous ne sommes jamais satisfaits de ce que nous avons. C'est à mon avis un des gros problèmes actuels. Il faut comprendre que l'on ne peut pas tout avoir à l'heure actuelle. Le fait que toutes les provinces veuillent recevoir leur part pose un problème. C'est un problème auquel nous sommes exposés en tant qu'individus et en tant que groupes. Tout le monde recommande de réduire les subventions destinées à quelqu'un d'autre, mais pas les siennes. Je voudrais connaître la solution à ce problème. Je ne peux pas le résoudre, mais je crois que c'est très grave et que nous devons tous y réfléchir. La recherche d'une solution raisonnable à des problèmes analogues fait partie des devoirs de tout bon citoyen.

En ce qui concerne la clause Canada, je trouve que les Canadiens ne fêtent pas le fait d'être Canadien. Nous n'aurions pas dû octroyer des subventions, comme nous le faisons depuis des années, à certains organismes pour leur permettre de fêter leur anniversaire.

[*Text*]

I come with a bias. I think the citizenship courts and citizenship judges, through their mandate... We talk about citizens in terms of new immigrants, but we're all citizens. Part of our mandate is to go out and talk about citizenship to the broad community. Unfortunately, because of a lack of time, we don't have an opportunity to do that as much as we should do it. The Canada clause, hopefully with a new Citizenship Act that might have a preamble—those are areas where we could promote what it means to be Canadian and talk about responsibilities.

Everybody wants the privileges of being a citizen, but we don't talk about our responsibiities. Our responsibilities are caring and tolerance and understanding and generosity. I think that's an area where the courts have a great opportunity to play an important role, both in the promotion of the Canada clause and—why is it there, why are we putting this in? Let's talk about it in our communities. It is the same with our Citizenship Act and our preamble. Let's take our courts out to the communities and let's do reaffirmations, which we have started to do in schools.

Mr. Edmonston: You talked about the multiplicity of distinct societies. In Quebec we have an expression, *noyer le poisson*, in the sense that while everybody is special, in reality no one is special. I'm not sure you mean that. Do you agree with the idea of distinct society as expressed in the government proposals?

• 1735

Judge Willcock: Yes, I do, but I believe that being distinct is being special. As I said, new Canadians who come here and who bring their heritage and their background, that is a special contribution to Canada. Certainly Quebec has a very special contribution.

Moi aussi, je suis Québécoise; du moins, je l'étais anciennement.

Mr. Nystrom: I welcome the judge to the committee. I would like to ask her if she can elaborate a bit on what her position might be regarding the transfer of more power over immigration to the provinces in terms of immigration policy.

We had the support of all three political parties for the agreement between Quebec and Ottawa. This of course is now a concurrent jurisdiction. There may be other agreements signed in the future by British Columbia, with a lot of immigrants from different parts of the world. I know Ontario has looked at it. Perhaps some other provinces will as well. Do you have any advice to us on whether or not this is the right way to go? Any regrets? Shall we strengthen this area for the federal government? Shall we strengthen it for the provinces? What is your opinion?

Judge Willcock: That is an easy question to answer for me. Immigration is another department of government. It has nothing to do with citizenship. We come under the Minister of Multiculturalism and Citizenship. We are constantly asked questions on immigrations. We are asked to resolve all sorts of problems. As I have been advised by my minister's office, it is inappropriate for me to comment on issues of another department, particularly immigration. Much as perhaps I

[*Translation*]

J'avoue avoir un certain préjugé. De par la nature même de leur mission, les bureaux de la citoyenneté et les juges de la citoyenneté... Quand nous parlons de citoyens, nous songeons aux nouveaux immigrants, mais nous sommes tous des citoyens. Notre mission consiste en partie à aller parler de citoyenneté en public. Malheureusement, faute de temps, nous n'avons pas l'occasion de le faire aussi souvent qu'il le faudrait. Espérons que l'on pourra insérer la clause Canada dans le préambule d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté. Voilà comment nous pourrions essayer de faire comprendre aux gens ce que c'est que d'être Canadien et leur parler des responsabilités des citoyens.

Tout le monde veut jouir des privilèges que confère la citoyenneté, mais personne ne parle de responsabilités. Notre responsabilité est d'être compatissant, tolérant, compréhensif et généreux. À mon avis, les tribunaux sont très bien placés pour essayer de promouvoir la clause Canada et expliquer pourquoi elle existe. Il faut en parler autour de soi. C'est la même chose pour notre Loi sur la citoyenneté et notre préambule. Il faut que nous allions en parler sur place et il faut poursuivre la tâche qui a déjà été entamée dans les écoles.

M. Edmonston: Vous avez parlé d'un nombre multiple de sociétés distinctes. Au Québec, on emploie une expression, «noyer le poisson», pour dire que si tout le monde est spécial, personne ne l'est en réalité. Je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire. Approuvez-vous l'idée de société distincte exposée dans les propositions du gouvernement?

Mme la juge Willcock: Oui, mais je crois qu'être distinct, c'est être spécial. Comme je l'ai dit, les néo-Canadiens qui viennent ici apportent avec eux tout un bagage que l'on peut considérer comme une contribution spéciale. Le Québec apporte sans aucun doute une contribution très particulière.

I am also a Quebecker, at least I was.

M. Nystrom: Je souhaite la bienvenue à madame la juge. Je voudrais lui demander si elle pourrait expliquer un peu plus en détail sa position en ce qui concerne le transfert de pouvoirs supplémentaires aux provinces en matière d'immigration.

L'entente entre Québec et Ottawa a été appuyée par les trois partis politiques. C'est maintenant un domaine où il y a compétence conjointe. Il y aura peut-être d'autres ententes qui seront signées, notamment par la Colombie-Britannique, où il y a beaucoup d'immigrants de différentes régions du monde. Je sais que l'Ontario a envisagé cette possibilité également. Certaines autres provinces le feront aussi. Pouvez-vous nous dire si c'est, oui ou non, une bonne façon de procéder? A-t-on des regrets? Faut-il renforcer la position du gouvernement fédéral dans ce domaine? Faut-il donner plus de pouvoirs aux provinces? Qu'en pensez-vous?

Mme la juge Willcock: La réponse est facile pour moi. L'immigration relève d'un autre secteur. Elle n'a rien à voir avec la citoyenneté. Nous relevons du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. On nous pose continuellement des questions sur l'immigration. On nous demande de résoudre toutes sortes de problèmes. Le cabinet de mon ministre m'a signalé que je n'ai pas à faire de commmentaires sur des questions qui relèvent d'un autre

[*Texte*]

would like to give you my personal feelings on that, it is inappropriate to comment on immigration. I was not dealing with that particular aspect of the document.

Mr. Nystrom: You made reference in your brief to the fact that we have many distinct societies in this country. Were you thinking not only of Quebec but of many aboriginal societies that are distinct? If so, should they be enshrined as distinct societies as well?

Judge Willcock: Yes.

Mr. Nystrom: Should Quebec be enshrined as a distinct society as defined as well?

Judge Willcock: Yes.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je désire vous remercier, madame la juge. Comme vous l'avez vu, votre exposé a plu à tous les membres du Comité. Nous vous en remercions beaucoup.

The meeting stands adjourned until tomorrow, 3.15 p.m. Tomorrow we are going to sit in Room 200 in the West Block, Confederation Room.

[*Traduction*]

ministère, notamment en ce qui concerne l'immigration. Même si je voulais vous donner mes opinions personnelles à ce sujet, il est préférable que je m'abstienne de faire des commentaires en matière d'immigration. Je n'ai pas abordé cet aspect du document.

M. Nystrom: Vous avez signalé dans votre mémoire qu'il y a de nombreuses sociétés distinctes dans ce pays. Songiez-vous non seulement au Québec, mais aussi aux nombreuses sociétés autochtones, qui sont distinctes? Dans l'affirmative, conviendrait-il d'indiquer qu'il s'agit également de sociétés distinctes?

Mme la juge Willcock: Oui.

M. Nystrom: Faudrait-il reconnaître également le caractère distinct du Québec, tel qu'il a été défini?

Mme la juge Willcock: Oui.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I would like to thank you, Madam. As you could see, all the members of this committee liked your presentation. We thank you very much.

La séance est levée jusqu'à demain à 15h15. Nous nous réunirons à la salle 200, dans l'Édifice de l'ouest; c'est la salle de la Confédération.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Construction Association:

John Halliwell, President;

Michael Atkinson, Senior Director;

Michael Makin, Director.

From Heritage Canada:

Mary Elizabeth Bayer, President;

Douglas Franklin, Director;

Jacques Dalibard, Executive Director.

Individual:

Judge Elizabeth Willcock, Senior Citizenship Judge for Canada.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de la construction:

John Halliwell, président;

Michael Atkinson, directeur exécutif;

Michael Makin, directeur.

De Héritage Canada:

Mary Elizabeth Bayer, présidente;

Douglas Franklin, directeur;

Jacques Dalibard, directeur exécutif.

À titre particulier:

Elizabeth Willcock, juge principale de la citoyenneté.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 24
Wednesday, December 4, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 24
Le mercredi 4 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24425—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ken Atkinson
Gabrielle Bertrand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ken Atkinson
Gabrielle Bertrand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Albina Guarnieri
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 4, 1991
(25)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:23 p.m. this day, in Room 200 of the West Block, the Joint Chairman, Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes; Gérald Beaudoin; Mario Beaulieu; Pierre DeBané; Daniel Hays; Allan MacEachen; Michael Meighen; Joan Neiman; Donald Oliver and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand; Ken Atkinson; Gabrielle Bertrand; Jean-Pierre Blackburn; Ethel Blondin; Gabriel Desjardins; Dorothy Dobbie; Ronald Duhamel; Phillip Edmonston; Lynn Hunter; Wilton Littlechild; David MacDonald; Russell MacLellan; Howard McCurdy; Rob Nicholson; André Ouellet; Ross Reid; Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Senators present: The Honourable Peter Stollery and the Honourable Lorne Bonnell.

Other Members present: Sheila Finestone and Lorne Nystrom.

Witnesses: From the Canadian Conference of the Arts: Keith Kelly, National Director. *From the National Anti-Poverty Organization:* Lise Corbeil, Executive Director. *From the Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Church in Canada:* Carl Rausch, Member; and Roy Pudrycki, Pastor. *From the Centre for Equality Rights in Accomodation:* Bruce Porter, Coordinator. *From the Canadian Film and Television Production Association:* Peter Mortimer, Director; and Stephen Ellis, Treasurer of the Association.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 7:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1991
(25)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 23, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Dorothy Dobbie (*coprésidente*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les hon. sénateurs E. W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Pierre DeBané, Daniel Hays, Allan MacEachen; Michael Meighen, Joan Neiman, Donald Oliver et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Ken Atkinson, Gabrielle Bertrand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Rob Nicholson, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autres sénateurs présents: Les hon. sénateurs Peter Stollery et Lorne Bonnell.

Autres députés présents: Sheila Finestone et Lorne Nystrom.

Témoins: De la Conférence canadienne des arts: Keith Kelly, directeur national. *De l'Organisation nationale anti-pauvreté:* Lise Corbeil, directrice exécutive. *Du Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Chuch in* Canada: Carl Rausch, membre; Roy Pudrycki, pasteur. *Du Centre pour les droits d'égalité au logement:* Bruce Porter, coordonnateur. *De Canadian Film and Television Production Association:* Peter Mortimer, directeur; Stephen Ellis, trésorier.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule n° 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 19 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 4, 1991

• 1527

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We will now convene this afternoon's meeting. We have a very long agenda. We have a number of witnesses to hear this afternoon. We will begin with the Canadian Conference of the Arts, and we're delighted to welcome Keith Kelly, the National Director. Mr. Kelly, please go ahead.

Mr. Keith Kelly (National Director, Canadian Conference of the Arts): Thank you very much for your kind words. I'd like to thank the members of this special joint committee on the Government of Canada's proposals for a renewed Canada for agreeing to meet with our organization today.

You already received a copy of our formal submission, which addresses in a very specific manner the proposals included in the document *Shaping Canada's Future Together.* I look forward to answering any questions you may have about this submission following my remarks.

The Canadian Conference of the Arts is a national non-profit umbrella organization that represents over 200,000 artists, cultural workers, and Canadians who support the arts in all parts of the country.

Our organization was founded in 1945 by the leading artists of the day—including Lawren Harris, Elizabeth Wyn Wood, F.R. Scott—for the purpose of encouraging the federal government to recognize the existence of artists and the importance of culture in our national life. It is therefore a natural extension of the motivations of our founders that brings us before you today.

In the nearly 50 years that have passed since the establishment of our organization, we witnessed a spectacular period of flowering of artistic expression in Canada. Canadian artists catapulted from the desert that was our cultural life in the 1940s and 1950s to the dizzying heights of success both at home and on the world stage.

Our cultural industries, which have grown around this talent, achieved similar successes and led the world in many areas of technology and production. The arts and cultural industries are the fifth largest segment of the Canadian economy and one of the fastest growing elements in the Canadian labour market, recording a growth of 100% in the last five measured years.

This success is the result of an active partnership between all levels of government, the private sector, all Canadians who support the arts and buy our cultural products, and, of course, the talents of our artistic community. This partnership forged a bond between all Canadians and is the source of considerable national pride.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 4 décembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): La séance de cet après-midi est ouverte. L'ordre du jour est très long, car nous avons de nombreux témoins à entendre. Nous allons commencer par la Conférence canadienne des arts et nous souhaitons la bienvenue à son directeur national, M. Keith Kelly. Monsieur Kelly, la parole est à vous.

M. Keith Kelly (directeur national, Conférence canadienne des arts): Je vous remercie de votre accueil. Je remercie les membres du Comité spécial mixte chargé d'étudier les propositions du gouvernement du Canada sur le renouvellement du Canada d'avoir accepté d'entendre notre organisation aujourd'hui.

Vous déjà reçu un exemplaire de notre mémoire officiel qui analyse de manière très précise les propositions contenues dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada.* Après mes quelques remarques préliminaires, je serais ravi de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser au sujet de ce mémoire.

La Conférence canadienne des arts est une organisation nationale à but non lucratif qui représente plus de 200,000 artistes, travailleurs du secteur culturel et canadiens qui appuient les arts, de toutes les régions du pays.

Notre organisation a été fondée en 1945 par d'imminents artistes de l'époque dont Lawren Harris, Elizabeth Wyn Wood, F.R. Scott, dans le but d'encourager le gouvernement fédéral à reconnaître l'existence des artistes et l'importance de la culture dans la vie de notre pays. Par conséquent, ce sont les mêmes motivations qui nous amènent à comparaître aujourd'hui devant vous.

Depuis la création de notre organisation, il y a près de 50 ans, le Canada a connu un épanouissement spectaculaire de l'expression artistique. Les artistes canadiens ont été catapultés du désert culturel qu'était le Canada dans les années 40 et 50 au sommet de la gloire, aussi bien chez nous que sur la scène mondiale.

Profitant de ce talent, nos industries culturelles ont remporté des succès analogues et sont devenus des chefs de file dans de nombreux secteurs de la technique et de la production. Les industries des arts et de la culture constituent le cinquième élément, en importance, de l'économie canadienne et sont un des secteurs les plus dynamiques du marché du travail canadien, puisque leur croissance a été de 100 p. 100 au cours des cinq dernières années pour lesquelles de telles données ont été recueillies.

Ce succès est le résultat d'un partenariat actif entre les divers palliers de gouvernement, le secteur privé, tous les Canadiens qui encouragent les arts en achetant nos produits et, bien entendu les talents de notre communauté artistique. Ce partenariat a permis de tisser des liens entre tous les Canadiens, et il est une source de fierté nationale.

[*Texte*]

Therefore, the process of renewal of our Constitution is a subject of importance to the arts and cultural industries and all Canadians who share an interest in them. It is for us an opportunity to craft an enduring vision of the kind of country that is and will be Canada. It offers an opportunity to put aside past grievances and omissions and invite all Canadians to participate in the exhilarating task of nation-building.

• 1530

The risks of failure are well known to you and to all of us, and are perhaps best summed up by A.Y. Jackson, a member of the Group of Seven, who once said "For many years we had a country with little or no art. Now it seems we are to have art without a country". This would seem to be a realistic assessment of where we stand if the current efforts at renewal fail. We believe now is the time to approach, with openness and generosity, some of the main stumbling blocks in our path. With this thought in mind, we believe the recognition of the distinctiveness of Quebec society is an essential element in any renewal of the Constitution.

The vivacity and dynamic nature of Quebec cultural expression is a leaven that has inspired artistic activity in all parts of the country. The need to create a special relationship with the federal government in the protection and promotion of this distinctiveness is well appreciated and recognized by the CCA. We say this in the context of our presentation, which insists on the pre-eminent role of the federal government in culture outside of Quebec.

We also support the inherent rights of our first peoples. The logical extension of these rights is the power to direct their cultural expression and to maintain stewardship of their cultural heritage. The sooner we can recognize this important element of Canadian life, the better it will be for all Canadians.

We are therefore pleased to see that these two elements form part of the proposed Canada Clause, along with the recognition of the importance of cultural diversity to the essence of Canadian society.

While the issue of distinctiveness of Quebec, the rights of our first peoples and the recognition of cultural diversity are without question important elements of our national fabric, they are by no means an exact reflection of the full richness of Canadian culture.

We therefore propose that the Canada clause be amended to recognize the intrinsic importance of cultural expression and identity to all Canadians, as well as their common ownership of this important resource. It would be an opportune time to rectify the omissions of the Consitution Act, of both 1867 and 1982, which failed to recognize the responsibility for culture at any level of government. With this recognition, we would hope that all levels of government would continue to enjoy concurrent responsibility for cultural matters, with a leadership role being extended to the federal government.

[*Traduction*]

Par conséquent, le renouvellement de la Constitution revêt une grande importance pour les industries des arts et de la culture ainsi que pour tous les Canadiens qui s'intéressent à ces industries. Cela nous donne l'occasion de forger une vision durable du genre de pays qu'est et que sera le Canada. C'est le moment de mettre de côté nos vieilles querelles et d'inviter tous les Canadiens à participer à la tâche enthousiasmante de créer un pays.

Nous sommes bien conscients, vous et nous, des risques que nous ferait courrir l'échec des négociations et que le mot d'A.Y. Jackson, un membre du groupe des sept, résume peut-être le mieux: «Pendant des années, nous avons eu un pays où l'art était pratiquement inexistant. Désormais, il semble que nous ayons un art sans pays». Voilà probablement où nous en serons en cas d'échec du processus actuel de renouvellement national. Nous estimons que le moment est venu de tenter de franchir, avec ouverture et générosité, certains des obstacles qui se dressent sur notre chemin. Cela dit, nous sommes convaincus que le renouvellement de la Constitution ne saurait passer outre le caractère distinct de la société québécoise.

La vivacité et le dynamisme de l'expression culturelle québécoise est un levain qui a inspiré l'activité artistique dans toutes les régions du pays. La CCA apprécie à sa juste valeur et reconnaît la nécessité de créer un lien spécial avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la protection et la promotion de ce caractère distinct. Voilà ce que nous affirmons dans le contexte de notre exposé, qui insiste sur le rôle déterminant du gouvernement fédéral dans la culture à l'extérieur du Québec.

Nous appuyons également les droits inhérents des Premières nations. Le prolongement logique de ces droits est le pouvoir de diriger leur expression culturelle et de conserver la responsabilité de préserver leur patrimoine culturel. Plus tôt nous reconnaîtrons cet élément important de la vie canadienne et mieux ce sera pour tous les Canadiens.

C'est pourquoi, nous sommes heureux de constater que la clause Canada des propositions prend en compte ces deux éléments et reconnaît l'importance de la diversité culturelle pour la société canadienne.

Le caractère distinct du Québec, les droits de nos Premières nations et la reconnaissance de la diversité culturelle sont sans conteste des éléments importants de la trâme de notre pays, mais ils ne donnent pas un reflet exact de toute la richesse de la culture canadienne.

C'est pourquoi, nous proposons de modifier la clause Canada de manière à reconnaître l'importance intrinsèque de l'expression et de l'identité culturelle de tous les Canadiens qui sont les co-détenteurs de cette importante ressource. Le moment est venu de corriger les omissions des lois constitutionnelles, celle de 1867 et celle de 1982, qui n'ont attribué à aucun gouvernement la responsabilité de la culture. Grâce à cette reconnaissance, nous espérons que tous les palliers de gouvernement continueront à exercer concurremment leurs responsabilités dans le domaine culturel, le rôle moteur revenant au gouvernement fédéral.

[*Text*]

Such an inclusion would affirm the partnership of all Canadians and their governments in the ongoing challenge of extending and enhancing our collective cultural identity and heritage. It would create an effective backdrop for the development of a comprehensive federal cultural policy, which artists and cultural workers believe is essential to continue the remarkable successes that have characterized their work over the last four decades.

We were heartened to see the constitutional proposals acknowledge the importance of our national cultural institutions in discharging the federal responsibility for culture and the dissemination of our cultural identity within and beyond our borders. The rate of development of cultural expression we have witnessed has been fed in no small measure by agencies such as the Canada Council, the CBC, the National Film Board, Telefilm Canada, our national museums and others. The recognition of their importance is an essential component of the will to see the continuing development of Canadian cultural expression and identity.

You will note that we've made recommendations in other areas of the document, *Shaping Canada's Future Together*; however, time does not permit an exhaustive treatment of each of these in this presentation.

We do wish to assure you that the Canadian Conference of the Arts and its members are firmly committed to working with you and other instruments of the government in the realization of a renewed Canada. If we are to be successful, we must harness the resolve and imagination of our nation in this most important task.

We must be careful not to limit our efforts to resolving the problems of today, but to extend our energies to creating a framework for the future development of Canada. This approach must remove the narrow, transient political posturing from the discussion, and invite all Canadians to generously strive together for the best interests of Canada.

It is the ardent hope of the CCA that the members of your committee will ensure that the recommendations you make to the Government of Canada on the renewal of our Constitution are inspired not by the political strife and challenges of today, but by the limitless potential of Canada in the future. We also hope you will recommend the amendment to the proposals to reflect some of the concerns and suggestions we have brought before you today and in our formal submission to our committee.

• 1535

We believe that culture is the glue that binds our country together. Through the inclusion of culture in the constitution, we think we will guarantee that the renewal of Canada will speak to all Canadians in a language we all share and understand. We wish you well in your task. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. We will now begin our questioning.

[*Translation*]

La mention de cette responsabilité dans la Constitution permettrait d'affirmer qu'il incombe à tous les Canadiens et à leurs gouvernements d'agir de concert afin de promouvoir notre identité culturelle collective et notre patrimoine. On créerait ainsi un contexte propice à l'élaboration d'une politique culturelle fédérale globale que les artistes et les artisans des milieux culturels jugent essentielle pour maintenir les succès remarquables qui caractérisent leurs activités depuis 40 ans.

Nous sommes encouragés de constater que les propositions constitutionnelles reconnaissent l'importance de nos institutions culturelles nationales dans l'exercice de leurs responsabilités fédérales en matière de culture et la diffusion de notre identité culturelle au pays et à l'extérieur de nos frontières. L'épanouissement de notre expression culturelle a été encouragé dans une certaine mesure par les organismes comme le Conseil des arts du Canada, Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada, nos Musées nationaux et d'en d'autres. La reconnaissance de leur importance témoigne de la volonté de pousuivre le développement de l'expression et de l'identité culturelles du Canada.

Vous remarquerez que nous avons présenté des recommandations se rapportant à d'autres thèmes que ceux abordés par le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Cependant, le temps dont nous disposons ne me permet pas de passer en revue chacune de ces recommandations.

Je tiens à vous assurer que la Conférence canadienne des arts et ses membres sont tout à fait prêts à collaborer avec vous et avec les autres instances du gouvernement afin de bâtir un Canada renouvelé. Pour que nos efforts soient couronnés de succès, dans cette entreprise des plus importantes, il nous faut canaliser la détermination et l'imagination de notre pays.

Nous devons surtout veiller à ne pas nous limiter à résoudre les problèmes immédiats. Nous devons utiliser nos énergies à l'élaboration d'un cadre propice au développement futur du Canada. Pour cela, nous devons éviter les prises de position politiques étroites et éphémères et inviter tous les Canadiens à conjuguer généreusement leurs efforts dans l'intérêt du Canada.

La CCA nourrit l'ardent espoir que les recommandations présentées par les membres de votre comité au gouvernement du Canada sur le renouvellement de la Constitution mettront moins en relief les conflits politiques et les problèmes actuels, que le potentiel illimité du Canada. Nous espérons également que vous recommanderez l'amendement des propositions de sorte qu'elles prennent en compte certaines des questions que nous avons soulevées et des suggestions que nous avons proposées aujourd'hui, ainsi que dans le mémoire que nous vous avons remis.

Nous sommes convaincus que la culture est le ciment de notre société et que le fait qu'elle soit mentionnée dans la Constitution permettra à tous les Canadiens d'aborder le renouvellement du Canada dans un langage que nous comprenons et que nous partageons tous. Tous nos voeux vous accompagnent. Merci.

La co-présidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions.

[*Texte*]

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you for your presentation. You've referred to Canadian culture, the culture of Canadians, in your brief. There are a number of people who would say that's a very elusive concept. Would you be kind enough to indicate to us what you believe it is.

Mr. Kelly: Canadian culture is something that really is elusive. Certainly, it is based on an appreciation of diversity, diversity that extends to the culture of our aboriginal peoples, the traditions of our English and French immigrants as well as other traditions, and to whatever form of cultural expression Canadians elect in their own communities and in their own lives.

We don't want to make a distinction between the mainstream high arts and the community-based or popular culture. That's all important. Canadians relate to all of them. They all do form part of our cultural identity.

Mr. Duhamel: Various modes of expression, then, from Canadians from all backgrounds. Does it include language?

Mr. Kelly: Absolutely. Yes. The linguistic dimension is a very important part of it.

Mr. Duhamel: Would you see language being handled as you proposed culture should be, in your brief?

Mr. Kelly: Yes. We have no objection to culture and language being treated equally.

Mr. Duhamel: I take it that when you mention a reference to culture—the Canada clause—it would be somewhat in line with your brief definition of culture that you've just shared with us.

Mr. Kelly: Yes.

Mr. Duhamel: Is there any more that you would like to add?

Mr. Kelly: The point we are making is, first of all, that this cultural expression belongs to all Canadians and they have a right to participate in its development. We really cannot impose artificial limitations on who can contribute to Canadian culture. It is as dynamic and evolutionary as any other life form. I don't think we should try to pin it down that restrictively.

Mr. Duhamel: In the best of all worlds in Canada today, how would you see the relationship between the national government—the federal government, if you wish—and the various provincial and territorial governments?

Mr. Kelly: With the exception of Quebec, which I believe we have said requires a special relationship, we see that the federal government has the pre-eminent role in cultural development and promotion in all other parts of the country. This has been the source of considerable reflection within the cultural community in the last 12 months, and it is very clear that is the dominant view within our community—that the federal government has a pre-eminent role in cultural sustenance and development, working in partnership with the provinces.

Mr. Duhamel: Would that include communications as well?

[*Traduction*]

M. Duhamel (St-Boniface): Merci pour votre exposé. Dans votre mémoire, vous parlez de la culture canadienne, de la culture des Canadiens. Pour certaines personnes, il s'agit là d'une notion extrêmement vague. Auriez-vous l'obligeance de nous préciser ce qu'est la culture canadienne.

M. Kelly: La culture canadienne est un concept vraiment très vague. Il est certain qu'elle est caractérisée par la diversité et qu'elle se fonde sur la culture des autochtones, les traditions des immigrants anglais et français, ainsi que sur d'autres traditions et sur toute autre forme d'expression culturelle que les Canadiens adoptent dans leurs collectivités et dans leur vie personnelle.

Nous refusons de faire la distinction entre les arts nobles et la culture populaire ou communautaire. C'est extrêmement important. Il s'agit là de différentes facettes dans lesquelles les Canadiens se retrouvent et qui font partie de notre identité culturelle.

M. Duhamel: Il s'agit donc des divers modes d'expression des Canadiens de tous les milieux. Est-ce que la culture comprend également la langue?

M. Kelly: Absolument. La langue en est une dimension très importante.

M.Duhamel: Croyez-vous qu'il faudrait traiter la langue de la même manière que vous proposez, dans votre mémoire, de traiter la culture?

M. Kelly: Tout à fait. Nous n'avons aucune objection à accorder le même traitement à la langue et à la culture.

M. Duhamel: Lorsque vous proposez d'inclure la culture dans la clause Canada, je suppose que vous vous référez à la brève définition de la culture que vous venez de donner.

M. Kelly: En effet.

M. Duhamel: Avez-vous autre chose à ajouter?

M. Kelly: Nous affirmons, en premier lieu, que l'expression culturelle appartient à l'ensemble des Canadiens et qu'ils ont le droit de prendre part à son développement. Il est tout à fait impossible d'imposer des limites artificielles pour englober les intervenants aptes à contribuer à la culture canadienne. Comme tout ce qui est vivant, la culture est dynamique et en évolution permanente. À mon sens, il ne faut pas tenter de la définir de manière restrictive.

M. Duhamel: Comment entrevoyez-vous, dans un monde idéal, les relations entre le gouvernement central, en l'occurrence le gouvernement fédéral, et les divers gouvernements provinciaux et territoriaux?

M. Kelly: À l'exception du Québec à qui l'on doit accorder un rôle spécial, nous pensons que le gouvernement fédéral joue un rôle prééminent en matière de développement et de promotion de la culture dans toutes les régions du pays. Les milieux culturels ont beaucoup réfléchi à cela depuis douze mois et il est très clair que l'opinion qui prévaut au sein de notre comité est celle qui consiste à accorder au gouvernement fédéral un rôle prééminent dans le soutien et le développement de la culture, en collaboration avec les provinces.

M. Duhamel: Est-ce que ce rôle porterait également sur les communications?

[*Text*]

Mr. Kelly: Certainly aspects of communication, such as the broadcast system, would certainly be affected by that.

Mr. Duhamel: You referred to a phrase that I'm sorry to say I don't understand: "cultural programs with residency requirements".

Mr. Kelly: Yes.

Mr. Duhamel: What are they?

Mr. Kelly: For example, if the Manitoba Arts Council offers a program for film-makers and as part of the criteria for funding requires that the film-maker be a resident of Manitoba, or that the film be produced in Manitoba, that's a residency requirement.

The question we were raising there is about the proposal that there should be a free movement of people, goods, and capital across borders and that no government should be allowed to introduce a policy to contravene that. Will that proposal affect that kind of residency requirement? We don't have the answer to it, but it's certainly a concern that we developed.

Mr. Duhamel: So you feel the residency requirements you've just mentioned must remain, at least in part.

Mr. Kelly: Yes, I do.

• 1540

Mr. Duhamel: I would like to pursue this. You are also concerned with the devolution of labour market training in the area of culture. Would you explain that to me please?

Mr. Kelly: Yes. As you know, one of the proposals is to give exclusive jurisdiction to the provincial government in the area of labour market training. In the cultural sector this does not really make sense because we have a highly transient population within the artistic community.

Artists work in almost all provinces. They seek opportunities for professional engagements everywhere. The development of the training system, for example at the National Theatre School, the National Ballet School, and very important institutions such as the Banff Centre, operates on a national basis.

We believe we have to have an ability to develop a national labour market strategy for the cultural sector that acknowledges the distinctions of life in the cultural sector from other parts of the economy.

Mr. Duhamel: I have one more question, if I may, before I pass on to my colleague, Mrs. Finestone. You've referred to Senate ratification with particular concerns, as well as the double majorities, with regard to linguistic status. Could you briefly summarize the concerns there?

Mr. Kelly: As you know, the proposals call for special powers for the reformed Senate in the area of language and culture. One of these new powers would be the power to ratify the appointment of heads of cultural institutions.

[*Translation*]

M. Kelly: Cela toucherait sans aucun doute certains aspects des communications, comme les réseaux de radiodiffusion.

M. Duhamel: Vous avez parlé de «programmes assortis de critères de résidence». J'ai bien peur de ne pas comprendre.

M. Kelly: Oui.

M. Duhamel: De quoi s'agit-il?

M. Kelly: Par exemple, le Conseil des arts du Manitoba propose, à l'intention des cinéastes, un programme auquel ne sont admissibles que les résidents du Manitoba ou les cinéastes dont le film est produit au Manitoba. Voilà ce qu'est le critère de résidence.

Nous formulons certaines réserves quant au projet consistant à autoriser la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et d'interdire aux gouvernements d'adopter des politiques allant à l'encontre de cette mobilité. Est-ce que cette proposition aura une incidence sur les critères de résidence? Ce n'est pas à nous d'y répondre, mais nous pensons que la question mérite d'être soulevée.

M. Duhamel: Par conséquent, vous souhaitez que les critères de résidence que vous venez de mentionner soient maintenus, tout au moins en partie.

M. Kelly: Exactement.

M. Duhamel: J'aimerais poursuivre sur ce sujet. Vous vous inquiétez également au sujet de la décentralisation de la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur de la culture. Pouvez-vous me donner plus d'explications?

M. Kelly: Certainement. Comme vous le savez, une des propositions consiste à faire de la formation de la main-d'oeuvre un domaine de compétence provinciale exclusive. Or, cela ne semble pas vraiment s'appliquer au secteur culturel, étant donné que la communauté artistique est extrêmement mobile.

Les artistes travaillent dans presque toutes les provinces et ils sollicitent partout des engagements professionnels. Le système de formation fonctionne à l'échelle nationale, à l'École nationale de théâtre du Canada, à l'École nationale de ballet et dans des institutions très importantes comme le Centre de Banff, par exemple.

Nous estimons que nous devons pouvoir élaborer, pour le secteur culturel, une stratégie nationale de formation de la main-d'oeuvre qui prenne en compte les caractéristiques spéciales du secteur culturel par rapport aux autres parties de l'économie.

M. Duhamel: Une dernière question avant de céder la parole à ma collègue M^me^ Finestone. Vous avez évoqué le processus de ratification des nominations au Sénat avec une certaine inquiétude, ainsi que la règle spéciale de la majorité double en ce qui a trait au statut linguistique. Pouvez-vous résumer brièvement les aspects qui vous préoccupent à ce sujet?

M. Kelly: Comme vous le savez, les propositions réclament des pouvoirs spéciaux pour le Sénat après sa réforme dans le domaine de la langue et de la culture. Un de ses nouveaux pouvoirs porterait sur la ratification des nominations à la direction des institutions culturelles.

[*Texte*]

We have a number of questions about that provision. What is a head? Is it the chairman, or is it the chief executive officer? Would the double majority special voting rule apply to those appointments?

We don't believe it should. We believe the scope of the ratification should include all order in council appointments to the national cultural institutions. The Senate would have the ability to waive formal ratification hearings in the event of a non-contentious appointment, but we believe it must have mandatory ratification hearings for chairs and chief executive officers.

Mr. Duhamel: I would like a clarification. You're not suggesting the double majority should not in fact be something we should seek for certain of the features that have been proposed. You want some clarification with respect to appointments, and you're concerned as to how that would work in certain circumstances.

Mr. Kelly: Yes, and we are not interested in seeing it applied to the ratification hearings because the decisions may then be made along the linguistic grounds instead of along the grounds of the competent person available for the position.

Mrs. Finestone (Mount Royal): I'd like to ask you, Mr. Kelly, as I welcome you here, if you also represent the Common Agenda Alliance for the Arts, where you co-signed a letter along with many other members.

Mr. Kelly: No, they are self-representing.

Mrs. Finestone: I see, but you are one of the members of this coalition.

Mr. Kelly: I am from time to time.

Mrs. Finestone: Would you be in agreement with a letter they've recently sent to the Minister with respect to the fact that at present the Canadian constitution permits all levels of government to participate in all areas of cultural policy, that this allows for the articulation of a very vibrant Canadian voice, the equalization of resources among regions, the protection of official languages and their cultural expression throughout Canada, the protection of aboriginal cultures, and the encouragement of regional cultural programming by provincial and indeed municipal governments?

If you would agree with that, would you therefore agree federal cultural policy cannot be reduced to a short list of high profile cultural institutions and still fulfil its role and the *épanouissement* of Canadian arts and culture. Would you suggest, or would you agree, that the very concept of a divisive jurisdictional exclusivity in cultural matters would be profoundly contradictory to the nature of culture and the expression of freedom for our artists?

Mr. Kelly: It's very safe to say we see that the current approach of concurrent responsibility is one that we find very satisfying and that the federal government has not limited, in the tools of its intervention within the sector, to the national cultural institutions. I don't think we would propose changing that, but we would in fact like to see culture recognized formally within the Constitution, which it is not now.

[*Traduction*]

Cette proposition nous amène à poser les questions suivantes: le dirigeant serait-il le président ou le directeur général de l'institution? Est-ce que la règle spéciale de la majorité double s'appliquerait à ces nominations?

À notre avis, il ne faudrait pas qu'elle s'applique. Nous pensons en effet qu'il faudrait étendre le processus de ratification à toutes les nominations par décret à des postes d'institutions culturelles. Le Sénat devrait pouvoir accepter les nominations non contestées sans processus officiel de ratification, mais devrait tenir des séances obligatoires pour les nominations au poste de président et de directeur général.

M. Duhamel: J'aimerais vous demander quelques précisions. Vous ne proposez pas en fait de ne pas appliquer la règle de la double majorité à certaines caractéristiques qui ont été proposées. Vous voulez certains éclaircissements sur les nominations et vous avez certaines réserves quant au fonctionnement de cette formule dans certaines circonstances.

M. Kelly: Exactement et nous ne souhaitons pas que cette formule s'applique aux audiences de ratification, étant donné que les décisions risqueraient d'être prises en fonction de motifs linguistiques plutôt que des compétences des candidats.

Mme Finestone (Mont-Royal): Monsieur Kelly, je vous souhaite la bienvenue au comité. J'aimerais vous demander si vous représentez également l'Alliance pour un agenda commun, étant donné que vous êtes le cosignataire d'une lettre de cette organisation.

M. Kelly: Non, l'Alliance a ses propres représentants.

Mme Finestone: Je comprends, mais vous êtes membre de cette coalition.

M. Kelly: De temps à autre.

Mme Finestone: Est-ce que vous approuvez une lettre que l'Alliance a récemment fait parvenir au ministre, où elle rappelle que la Constitution canadienne autorise actuellement tous les niveaux de gouvernement à prendre part à tous les secteurs de la politique culturelle, que cela permet l'expression d'une voix canadienne très vibrante, la répartition des ressources entre les régions, la protection des langues officielles et leur expression culturelle dans toutes les régions du Canada, la protection des cultures autochtones et la promotion des programmes culturels régionaux par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales?

Si vous êtes d'accord avec cela, vous reconnaissez probablement que la politique culturelle fédérale ne peut pas remplir son rôle et assurer l'épanouissement des arts et de la culture au Canada si elle ne va pas au-delà de la création de quelques institutions culturelles de prestige. Estimez-vous que la fragmentation même de l'exclusivité en matière culturelle serait en contradiction profonde avec la nature de la culture et la libre expression de nos artistes?

M. Kelly: On peut dire, sans crainte de se tromper, que l'approche actuelle de la responsabilité concomitante nous paraît très satisfaisante et que le gouvernement fédéral ne s'est pas limité pour intervenir dans le secteur, aux institutions culturelles nationales. Je ne pense pas que nous souhaitions apporter des changements à cette façon de procéder, mais nous aimerions que la Constitution reconnaisse officiellement la culture, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

[*Text*]

• 1545

Mrs. Finestone: As a concurrent jurisdiction as opposed to leaving it undefined. . .?

Mr. Kelly: Yes—with a pre-eminent role for the federal government outside of Quebec.

Mrs. Finestone: In light of the fact that copyright is definitely a federal jurisdiction and authors want income from their works as they are justly supposed to get, you would certainly have to leave it in the federal jurisdiction.

Mr. Kelly: Exactly. There has to be room for all levels of government to participate but it must be clear that the federal government enjoys a pre-eminent role and one of leadership in cultural development and sustenance.

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): I would like to welcome Mr. Kelly before the committee. In the summary of your brief there is a sentence that says the Canadian Cultural Association believes the current constitutional crisis facing Canada is in large part due to the failure of the political process to recognize and accommodate the cultural realities within Canada. Some would argue the current constitutional crisis is the cultural reality in Canada, but I would like to give you an opportunity to encapsulate those cultural realities which you say the political process failed to recognize.

Mr. Kelly: It is very clear from looking at the points the constitutional proposals address, such as the question of our first peoples, the question of a distinct society in Quebec, the issue of diversity reflected in the Canada clause, that these are traditional sources of tension we have not satisfactorily addressed.

We either defer them for future study or we try a band-aid approach to them. I think the moment for those kinds of approaches is long past and we really have to find a way to accommodate all of these issues in a long-term solution that leads to a renewed Canada. We can't sweep them under the carpet. We have to deal with them directly.

Ms Hunter: I appreciate your definition of "culture" in answer to Mr. Duhamel about the appreciation of diversity. I think it is a very useful definition. So your recommendation to the committee would be to strengthen the Canada clause in defining what we are by what this diversity encompasses.

Mr. Kelly: Yes, that is exactly right. I think the danger in limiting the kind of cultural recognition in the Canada clause to the cultures of our immigrants, the distinct society and the culture of our first peoples is that there is a lot of people who are going to look at this and not see themselves there. It will just be a matter of time before we have another group, again, that feels they have somehow been disenfranchised as a result of the Canada clause if we don't craft a broad appreciation of culture and the fact that this is a birthright of all Canadians.

Ms Hunter: I put this challenge out to many people I have spoken to in my own riding and the greater Victoria area that crafting the Canada clause is probably a mixture of art and politics. I know many of your members are very skilled at wordcraft, and I have also put that challenge to them.

[*Translation*]

Mme Finestone: Sous la forme d'une responsabilité concommittante, plutôt que de ne pas être définie.

M. Kelly: Oui, un rôle prééminent étant attribué au gouvernement fédéral à l'extérieur du Québec.

Mme Finestone: On ne peut en effet ôter cette compétence au gouvernement fédéral puisque la Loi sur le droit d'auteur relève du gouvernement fédéral et que les auteurs sont en droit de réclamer leur dû.

M. Kelly: Exactement. Il faut que tous les ordres de gouvernement puissent prendre part au secteur culturel, mais il doit être clair que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle prééminent, un rôle de moteur dans le développement et la promotion culturels.

Mme Hunter (Saanich—Gulf Islands): Je souhaite la bienvenue à M. Kelly au comité. Dans le résumé de votre mémoire, on peut lire que la Conférence canadienne des arts estime que la crise constitutionnelle actuelle est due, en grande partie, à l'incapacité du processus politique de reconnaître et d'accepter la réalité culturelle canadienne. Certains pensent que la crise constitutionnelle que nous traversons actuellement est la réalité culturelle du Canada, mais je vais vous laisser le soin de nous parler des réalités culturelles qui, à votre avis, ont été négligées par le processus politique.

M. Kelly: Lorsqu'on examine les points pris en compte dans les propositions constitutionnelles—en l'occurrence la question des autochtones, le principe de société distincte pour le Québec, la question de la diversité reflétée dans la Clause Canada—il apparaît très clairement que ce sont là des points de friction traditionnels auxquels on n'a pas trouvé de solution satisfaisante.

Jusqu'à présent, nous avons eu tendance à remettre à plus tard l'examen de ces problèmes ou à leur trouver des solutions provisoires. À mon avis, il est temps de changer d'attitude et de trouver une façon de régler toute ces questions par une solution à long terme qui permettra l'instauration d'un Canada renouvelé. Nous ne pouvons plus prétendre que ces problèmes n'existent pas, nous devons les confronter directement.

Mme Hunter: La définition de la culture que vous avez donnée dans votre réponse à M. Duhamel au sujet de l'appréciation de la diversité me paraît très utile. Par conséquent, vous recommanderiez au comité de renforcer la Clause Canada en définissant notre identité par cette diversité.

M. Kelly: Exactement. En effet, si la Clause Canada limite la reconnaissance culturelle aux cultures de nos immigrants, à la société distincte et à la culture des autochtones, beaucoup de Canadiens se sentiront laissés pour compte. Avant longtemps, un autre groupe se dira oublié par la Clause Canada si nous ne proposons pas une définition large de la culture, étant donné que la Constitution sera l'acte de naissance de tous les Canadiens.

Mme Hunter: Il m'arrive souvent de dire aux habitants de ma circonscription et de la région métropolitaine de Victoria que la rédaction de la Clause Canada relève à la fois de l'art et de la politique. Puisque bon nombre des membres de votre association sont des champions de l'écriture, je les mets au défi de rédiger cette clause.

[*Texte*]

We are politicians. We are not poets, we are not writers—some of us are—but I would put that back to your organization as a challenge to give us what you think a Canada clause should look like. Give us some language.

Mr. Kelly: We accept the challenge, and we had a national conference two weeks ago which focused precisely on that challenge. I will be very pleased to make available to all members of the special joint committee a statement of fundamental principles developed as a result of two days of deliberations between artists, cultural workers and cultural bureaucrats and now in the field and being endorsed by cultural organizations across Canada.

Ms Hunter: Finally, I noted in your introductory remarks you used the term inherent rights to self-government for the aboriginal peoples of Canada. Your organization has a strong voice in Canada. I know you have come before the committee, but are you also taking the message out in other ways?

• 1550

Mr. Kelly: We'll be participating in the constitutional conferences scheduled for early 1992. We will certainly be putting this view forward at that time.

Ms Hunter: You've put some concern about the Senate ratification of appointments for heads of national cultural institutions. Could you expand on where that concern comes from?

Mr. Kelly: We have the double-majority special voting rule; we've seen experiences where we are looking for heads of cultural agencies and it's happened that the debate focuses solely on linguistic issues as opposed to overall qualifications.

We are saying that the ratification process itself within the Senate is a very welcome democratization of the process, but unless we want to hobble that, we should remove the double-majority special voting rule from the ratification process and let the Senate rule on the appropriateness of the proposed appointment.

Mr. Edmonston (Chambly): I would just like to thank you for your brief. I was reading through it; it's very clear as to where you stand with regard to our committee.

I'm curious; you're no doubt aware of the fact that Quebec is concerned about having what we call "repatriation" of the cultural sector to Quebec. You would like to see it much more clearly defined as a proposal. I would like to know how you would like to see that clearly defined. Even within Quebec, we have *deux sons de cloche*. We have *certains artistes* who would like to have Quebec solely responsible for culture. I am wondering what would be the definition of culture in that sense.

Secondly, we have others who say that if it were just left up to the Province of Quebec, they would be afraid of a bureaucracy coming, perhaps destroying the life of the artist as we know it. I don't know if that's true or not. I'd like for you to let me know what is your definition of the things you would like to see more clearly defined. What are those things?

[*Traduction*]

Nous sommes des politiciens, pas des poètes ni des écrivains. Certains d'entre nous taquinent peut-être la Muse, mais je mets votre organisation au défi de nous présenter une proposition de Clause Canada.

M. Kelly: Nous acceptons le défi et nous l'avons même relevé puisque nous avons organisé, il y a deux semaines, une conférence nationale portant précisément sur cette question. Je serais très heureux de faire parvenir aux membres du Comité mixte spécial l'énoncé des principes fondamentaux que nous avons élaborés après deux jours de délibération réunissant des artistes, des travailleurs et des gestionnaires du secteur culturel. Nous avons diffusé ces principes dans toutes les régions du Canada où ils seront approuvés par les organisations culturelles.

Mme Hunter: Enfin, j'ai remarqué que vous avez utilisé, dans vos remarques liminaires, l'expression «droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones du Canada». Votre organisation a beaucoup d'influence au Canada. Vous êtes venu présenter votre témoignage au comité, mais j'aimerais savoir si vous envisagez également d'autres moyens pour diffuser ce message?

M. Kelly: Nous allons certainement présenter ce point de vue au cours des conférences constitutionnelles auxquelles nous allons participer au début de l'année 1992.

Mme Hunter: Vous avez manifesté certaines inquiétudes au sujet de la ratification des nominations par le Sénat des dirigeants des institutions culturelles nationales. Pouvez-vous nous dire sur quoi se fondent ces inquiétudes?

M. Kelly: Nous avons la règle spéciale de la majorité double; il est arrivé que le débat relatif au choix d'un dirigeant d'organisme culturel prenne en compte uniquement les critères linguistiques aux dépens de la compétence générale.

Nous sommes satisfaits de voir que le processus de nomination par le Sénat sera plus démocratique, mais, pour ne pas le gâcher, nous estimons qu'il faudrait supprimer la règle spéciale de la majorité double du processus de ratification, afin de laisser le Sénat le soin de décider du bien-fondé de la nomination proposée.

M. Edmonston (Chambly): Je vous remercie pour votre mémoire. Je l'ai parcouru et j'ai pu me rendre compte qu'il présente votre point de vue de manière très claire.

Vous n'êtes pas sans savoir que les Québécois aimeraient rapatrier le secteur culturel au Québec. Vous aimeriez que ce soit défini plus clairement dans une proposition. J'aimerais savoir comment vous souhaiteriez que cela soit mieux défini. Même au Québec, nous avons deux sons de cloche. Certains artistes aimeraient que la culture relève uniquement des compétences du Québec. J'aimerais savoir quelle serait la définition de la culture dans ce cas.

Par contre, d'autres appréhendent, dans le cas où la culture serait uniquement du ressort du Québec, un surcroît de bureaucratie qui menacerait de détruire la vie de l'artiste telle que nous la connaissons. Je ne sais pas qui dit vrai. Pourriez-vous me dire quelles sont les choses pour lesquelles vous aimeriez avoir une définition plus claire.

[*Text*]

It seems to me that there's a movement that artists and broadcasters should be promoting Canadian unity. That gives me *des frissons*, a bit of concern as an artist myself, as a writer. I would like to have your comments as to the role of the artist in promoting Canadian unity. How do you see that?

Mr. Kelly: To answer your first question regarding Quebec, I think our position is very clear that this is a decision to be made by our colleagues in Quebec. Whatever decision they take that indicates a majority view, we're certainly prepared to support them in that position. We'll leave the question of definition and delineation to them.

With respect to the issue of whether artists should be involved in the promotion of unity, they do that through their work. It's not normally dictated by a political agenda. I don't think this is the moment to introduce tying the work of artists to a political agenda. They are very eloquent spokespersons for Canadian unity and identity in the diversity of work they execute and the number of Canadians that enjoy their work.

I think that's where we should leave it. Any attempt to harness the creative energies of the artistic community to the political process is ill-advised.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We now turn to the government side. We'll begin with Mr. Worthy.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): I welcome you to the committee. I would like to explore some of the paradoxes we're faced with in trying to deal with this country of Canada. You mentioned that the lack of dealing with cultural issues has created some of the problems. You've spoken strongly of the need for national co-ordination for culture and the arts to function well.

I come from western Canada, a rural part of British Columbia. I see a crying need in this constitutional process to address what I will refer to as the "alienation" of the people, especially in the smaller towns and communities, or even people in the larger communities who feel they are not being adequately addressed. If there's one area that has probably become a lightning rod of discontent it's been some of the things we've done in the arts and in culture. *Voice of* Fire did much to anger people who felt we were doing foolish or wasteful things.

• 1555

So many of the grants we make out of the Canada Council are not understood or appreciated by many people in Canada, so one of our key objectives in this constitutional rebuilding process is not only to achieve this national co-ordination and the role of guiding the nation as a whole, but we have to address the alienation in the other parts of Canada.

Moving the devolution of some our communications and culture responsibilities to the provinces, closer to the people—is that going to be part of the answer toward alienation? If so, how do we still retain this national co-ordination and control that you feel is important?

[*Translation*]

Il me semble qu'il existe un mouvement affirmant que les artistes et les radiodiffuseurs devraient faire la promotion de l'unité canadienne. Cela me donne des frissons et m'inquiète moi-même en tant qu'artiste, en tant qu'écrivain. J'aimerais vous demander comment vous entrevoyez le rôle de l'artiste dans la promotion de l'unité canadienne.

M. Kelly: Pour répondre à votre première question concernant le Québec, je pense que notre position est très claire: nous estimons qu'il s'agit là d'une décision qui doit être laissée à nos collègues du Québec. Quelle que soit la décision que prendra la majorité, nous sommes prêts à l'appuyer. Nous leur laisserons le soin de définir et de préciser la chose.

Pour ce qui est de la participation des artistes à la promotion de l'unité canadienne, les artistes le font normalement dans le cadre de leur travail, sans obéir à des directives politiques. Je pense que ce n'est pas le moment d'imposer des obligations d'ordre politique aux artistes. Ce sont des porte-parole très éloquents de l'unité et de l'identité canadiennes dans les multiples facettes de leur art et auprès des nombreux Canadiens qui apprécient leur travail.

Je crois que nous devrions nous en tenir à cela. Toute tentative d'utiliser l'énergie créatrice de la communauté artistique à des fins politiques serait mal venue.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous allons maintenant donner la parole aux députés du gouvernement. Nous allons commencer par M. Worthy.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Je vous souhaite la bienvenue au comité. J'aimerais me pencher sur certains paradoxes qui se font jour au Canada. Vous affirmez que la négligence des questions culturelles est à l'origine de certains problèmes. Vous affirmez que la culture et les arts doivent, pour bien fonctionner, bénéficier d'une coordination nationale.

Je viens de l'ouest du Canada, d'une région rurale de la Colombie-Britannique. Je note un besoin criant de prendre en considération, dans le processus constitutionnel, «l'aliénation» des habitants des villes et villages, ou même ceux des grandes villes qui s'estiment laissés-pour-compte. Les décisions qui ont été prises dans le domaine des arts et de la culture ont déclenché des vagues de mécontentement. L'affaire du tableau *Voice of Fire* a contribué à alimenter la colère de certains Canadiens qui nous ont accusés d'incompétence ou de gaspillage.

Bon nombre de Canadiens ne comprennent pas ou ne voient pas l'utilité des subventions versées par le Conseil des arts du Canada. Par conséquent, un des objectifs principaux de ce processus de renouvellement de la Constitution doit être non seulement de réaliser cette coordination nationale et de mobiliser la nation tout entière, mais également à prendre en compte l'aliénation des autres parties du Canada.

Est-ce que le transfert aux provinces, c'est-à-dire plus près de la population, de certaines de nos responsabilités en matière de communication et de culture permettrait de répondre, en partie, à ce problème d'aliénation? Dans l'affirmative, comment conserver à l'échelle nationale cette coordination et ce contrôle qui vous paraissent importants?

[*Texte*]

Mr. Kelly: First of all, I think I should make it very clear that devolution of culture to the provinces is not a solution that is in the interests of Canada. We have to maintain a strong national presence. That's the only way Canadian cultural identity is going to survive. However, I take your point about the sense of alienation in various parts of Canada, especially in B.C.

One of our board members is from Osoyoos, British Columbia, and she is currently in a campaign to improve Canadian content available on the broadcasting system in the Okanagan Valley. The service available to people across the country through our broadcasting system does not offer enough perception and enough of an exposure to Canadian cultural material or issues.

As we have seen recently, because of financial reasons the National Ballet of Canada is unable to tour the Atlantic provinces. If we're really interested in addressing the problem of alienation and if we're really interested in affirming the common ownership of Canadians to their culture, we should be reinforcing the ability of Canadians in all parts of the country to have contact and enjoy their cultural identity and expression. I think one of our collective challenges is to use as many strategies as we can develop to make sure that people in the centres outside the major cities have as much contact as possible with the best our culture can offer, rather than just focussing on the few blips that we manage to squeeze into national mass media about what's really going on in the Canadian cultural community.

I think *Voice of Fire* is an aberration, which really doesn't typify the kind of work that is going on. Unfortunately, it attracted sufficient media attention to distract people from the very credible work that is being done in all parts of the cultural community.

Mr. Worthy: Don't you see what you're saying—that we here in the controlling part of Canada know what's best for the people in Canada? This is what people are rebelling against; they're saying if they had more of a voice in the decision they might agree that it is correct, but the fact that those decisions tend to be made in Ottawa or in central Canada is part of the problem with the alienation we see.

Mr. Kelly: If you're going to talk about devolution of culture then let's talk about devolution of economic management. It's the same principle. You cannot run a national anything if you devolve all your powers to ten different centres. It's unthinkable. If that is the rule you want to apply to culture, then I invite you to apply it to Defence and to the management of the monetary system. Those are based in Ottawa and I would suggest to you that if there's a source of frustration at the lack of ability of Canadians all across this country to influence decision making, the focal point is not the cultural community.

Mr. Worthy: I think you've made your point very well. It just happens that the cultural community is talking to us right now.

[*Traduction*]

M. Kelly: Tout d'abord, je pense qu'il faudrait préciser très clairement que le transfert des responsabilités culturelles aux provinces n'est pas une solution qui va dans l'intérêt du Canada. Nous devons maintenir une forte présence nationale. Sans elle, l'identité culturelle canadienne ne pourra pas survivre. Cependant, je comprends que certaines parties du Canada, surtout la Colombie-Britannique, puissent se sentir aliénées.

Un des membres de notre conseil d'administration vient d'Osoyoos, en Colombie-Britannique. Elle participe actuellement à une campagne visant à améliorer le contenu canadien des émissions dans la vallée de l'Okanagan. Le service offert aux Canadiens par notre système de radiodiffusion n'a pas une perception suffisante ni une sensiblité assez grande à la matière culturelle ni aux questions canadiennes.

Nous avons appris récemment que le Ballet national du Canada ne pourra partir en tournée dans les provinces de l'Atlantique pour des raisons financières. Si nous voulons vraiment examiner le problème de l'aliénation et affirmer que la culture appartient à tous les Canadiens, nous devons faire en sorte que les habitants de toutes les régions du pays puissent plus facilement apprécier leur identité et leur expression culturelles. À mon avis, un des défis collectifs qui se posent au Canada consiste à proposer le plus de stratégies possibles pour que les Canadiens qui n'habitent pas dans les grands centres urbains soient exposés le plus possible aux meilleures facettes de notre culture. En effet, les quelques petits extraits que véhiculent les médias nationaux ne peuvent pas vraiment leur donner une idée juste des activités de la communauté culturelle canadienne.

Pour moi, *Voice of Fire* est une aberration qui n'est pas représentative de ce que nous faisons. Malheureusement, cette affaire a attiré suffisamment l'attention des médias pour détourner les gens du travail tout à fait honorable que produisent tous les secteurs de la communauté culturelle.

M. Worthy: Est-ce que vous réalisez que vous venez d'affirmer que les décideurs du Canada savent ce qu'il est bon pour la population? C'est exactement ce contre quoi les gens s'insurgent; s'ils avaient voix au chapitre, ils seraient peut-être d'accord avec les décisions qui sont prises, mais l'aliénation dont ils se sentent victimes vient en partie du fait que ces décisions sont en général prises par Ottawa ou par le centre du Canada.

M. Kelly: Si vous voulez parler du transfert des responsabilités culturelles, nous pouvons également parler de la décentralisation de la gestion économique. Le principe est le même. Il est impossible d'imposer une politique nationale lorsque tous les pouvoirs sont répartis entre dix centres différents. C'est une aberration. Si vous voulez appliquer cette règle à la culture, je vous invite également à l'appliquer à la défense et au système monétaire. Toutes les décisions concernant ces deux secteurs sont prises à Ottawa et je peux vous dire que ce n'est pas la culture qui est à l'origine du sentiment de frustration qu'éprouvent les Canadiens de toutes les régions du pays en raison de leur impuissance à influencer les décisions.

M. Worthy: Votre argument me paraît très convaincant. Si je vous ai posé cette question, c'est justement que vous représentez la communauté culturelle.

[*Text*]

• 1600

I would agree that it's not the focal point it has happened to be in a couple of issues, especially in the last few years, but it makes it even more interesting in trying to find some of the solutions. We are dealing with something that is a little bit clearer than some of the others. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): In 1982, for the first time since Confederation, we enshrined in the Constitution the word "culture". It wasn't there before.

At another place in the same act of 1982, we said that if some matters were ever transferred from the provinces to the central authority, there would be a financial compensation in the field of culture and education.

Mr. Kelly: That's right.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): But of course neither word is defined.

Mr. Kelly: No, that's right.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): We know what education is. Culture is a broad concept. I don't know what your reaction is, and this is why I raise that question.

Many jurists in Quebec are thinking that the word "culture" is probably some kind of a concurrent competence—part of it is provincial, part of it is federal, and that's the way it should be in a federal state. I do not disagree with that. On the contrary, I think that in a very lively federation we should have a culture that is more or less like a concurrent power.

In Quebec, of course, it's easy, because it's part of our definition of the concept of a distinct society, with the Civil Code and the French language, but in the other provinces, I don't see why it should not be the same division of power to the same extent—because, obviously, many parts or regions of our country have a lot to contribute in the field of culture.

Are you satisfied with this question of concurrent power to a certain extent, or would you suggest some kind of amendment or qualification to the Constitution?

Mr. Kelly: We certainly support the idea of concurrent power in this area, but we also support an amendment to the Constitution to define what culture is, and that admits into the discussion... Because if you look at the proposals, and I'm sure you have, for the Canada clause—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): You may take it for granted.

Mr. Kelly: —and the question of aboriginals and the distinct society of Quebec and the cultural diversity, there still has to be something above that to sort of encompass the whole sweep of what culture means for Canadians. I think that's the missing element.

We talk about a pre-eminent role for the federal government. We really see this in the sense of allowing us to develop a national cultural strategy, to develop some approaches that would protect us from foreign cultural

[*Translation*]

Je reconnais que la culture n'occupe pas la place centrale qu'on lui a attribuée depuis quelques années dans certaines questions, mais cela ne fait que redoubler l'intérêt qu'elle présente pour la recherche de solutions, car dans le cas de la culture, la situation est légèrement plus claire que dans d'autres secteurs. Je vous remercie.

Le coprésident (Sénateur Beaudoin): En 1982, pour la première fois depuis la Confédération, nous avons inscrit le mot «culture» dans la Constitution. Auparavant, il n'y était pas mentionné.

Une autre disposition de la même loi de 1982 précisait que tout transfert des provinces à l'autorité centrale serait assorti d'une compensation financière dans le domaine de la culture et de l'éducation.

M. Kelly: C'est exact.

Le coprésident (Sénateur Beaudoin): Mais, bien entendu, aucun de ces deux termes n'est défini.

M. Kelly: En effet.

Le coprésident (Sénateur Beaudoin): Nous savons ce qu'est l'éducation. Quant à la culture, c'est une notion vaste. Je vais vous poser la question, car je suis curieux de connaître votre réaction.

Beaucoup de juristes québécois estiment que la «culture» est probablement une compétence concomitante qui, dans un régime fédéral, devrait être à la fois de ressort provincial et de ressort fédéral. Je ne suis pas contre une telle interprétation. Au contraire, il me semble que les responsabilités en matière culturelle devraient être purement partagées pour que la fédération soit plus productive.

Au Québec, bien entendu, la question est plus évidente, puisque la culture fait partie de notre définition de société distincte, ainsi que le Code civil et la langue française. Dans les autres provinces, en revanche, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de répartir les pouvoirs de la même manière, étant donné que de nombreuses régions de notre pays ont beaucoup à nous apporter dans le domaine de la culture.

Est-ce que la formule du pouvoir concomitant vous paraît saisfaisante ou est-ce que vous proposez d'apporter des modifications ou des réserves aux propositions constitutionnelles?

M. Kelly: Nous sommes favorables au principe du pouvoir concomitant dans ce domaine, mais nous appuyons également la modification de la Constitution en vue d'y inclure la définition de la culture et cela nous amène à nous pencher sur... En effet, je suppose que vous vous êtes penchés sur la clause Canada...

Le coprésident (Sénateur Beaudoin): Vous pouvez le tenir pour acquis.

M. Kelly: ...ainsi que sur la question des autochtones, de la société distincte au Québec et de la diversité culturelle, vous devez comprendre qu'il faut inclure dans la Constitution une définition de la culture qui chapeaute toutes ces notions. Voilà le chaînon manquant.

Nous avons évoqué le rôle prééminent du gouvernement fédéral. Nous envisageons ce rôle comme une responsabilité d'élaborer une stratégie culturelle nationale ainsi que des moyens de nous protéger des influences culturelles

[*Texte*]

influences—national strategies for things like touring, which would bring people to parts of the country who people feel disconnected from the rest of Canada. That's where the federal government has a unique role. We feel that whatever amendments are made to the Constitution should really situate that responsibility with the federal government in a concurrent context.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Kelly. I gather that your concern is really to do with the question of maintaining a Canadian identity.

Mr. Kelly: That's right.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

We will now call upon the National Anti-Poverty Organization and Lise Corbeil, executive director.

• 1605

Ms Lise Corbeil (Executive Director, National Anti-Povery Organization): Thank you, Madam Chairperson. I trust that you have received a copy of our brief, and it's longer than ten minutes' reading, so I will just excerpt pieces of it.

First I would like to explain a bit about the National Anti-Poverty Organization, which is an organization that has been in existence for 20 years. It was created in 1971. What distinguishes the National Anti-Poverty Organization from other social policy organizations is that it is a consumer organization where the voice of poor people in Canada. . .our board members are poor people, and our members, for the most part, are poor people. I represent people who speak from authority when they speak about poverty. We were created to give a voice to poor people on issues of concern to them at the national level.

Having said this, we looked at the federal proposals for constitutional reform from the point of view of how it would effect poor people. As I am sure you have heard from other groups, the amount of time we had to come up with our position was short, and we struggled very hard, but we were convinced that we had to do this because the impact the proposals could have on poor people are incredibly big.

We are not experts on constitutions; we are experts on poverty, if I can put it that way. Please accept my comments from that perspective.

I would like to read the parts of our position on economic union, and then the part on something that is not in the proposals, that is a charter of social and economic rights. I will be reading from page 4 of my brief.

NAPO strongly opposes the federal government's economic union proposals because it believes that the changes outlined in the proposals would make it unconstitutional for the federal and provincial governments to take the means necessary to fight poverty.

[*Traduction*]

étrangères. . . de mettre au point des stratégies nationales en vue d'organiser des tournées dans les régions du Canada qui se sentent laissées-pour-compte. Voilà le rôle unique que peut jouer le gouvernement fédéral. Nous souhaitons que les modifications qui seront apportées à la Constitution confient véritablement cette responsabilité au gouvernement fédéral dans un contexte concomitant.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Kelly, je vous remercie. Je crois que votre principale préoccupation est de maintenir l'identité canadienne.

M. Kelly: C'est exact.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à l'Organisation nationale antipauvreté représentée par son directeur exécutif, Lise Corbeil.

Mme Lise Corbeil (directeur exécutif, Organisation nationale antipauvreté): Merci, madame la présidente. Je pense que vous avez reçu une copie de notre mémoire et, comme nous n'avons pas plus de dix minutes, je vais me contenter de vous en lire des extraits.

Permettez-moi tout d'abord vous présenter l'Organisation nationale antipauvreté, une organisation qui a maintenant vingt ans d'existance. Elle a été créée en 1971. Ce qui distingue l'Organisation nationale antipauvreté des autres organisations du secteur social, c'est qu'il s'agit d'une organisation de consommateurs au sein de laquelle la voix des pauvres au Canada. . . Les membres de notre conseil d'administration sont des pauvres et la plupart de nos membres le sont aussi. Je représente des gens qui savent de quoi il en retourne lorsqu'ils parlent de pauvreté. Notre organisation a été créée pour faire entendre la voix des pauvres sur les questions qui touchent ces derniers sur le plan national.

C'est dans cette optique que nous avons passé en revue les propositions fédérales de réforme constitutionnelle, de façon à voir quelles allaient en être les répercussions sur les pauvres. Comme d'autres groupes ont dû certainement vous le dire, nous n'avons été avertis qu'à la dernière minute et nous avons dû beaucoup travailler pour nous préparer à temps, mais nous sommes convaincus qu'il nous fallait le faire parce que ces propositions peuvent avoir des incidences énormes sur les pauvres.

Nous ne sommes pas des constitutionnalistes; mais nous sommes des spécialistes en pauvreté, si vous me passez l'expression. C'est dans ce cadre que s'inscrivent mes propos.

Je vais tout d'abord vous lire les passages de notre mémoire qui ont trait à l'union économique et je passerai ensuite à quelque chose qui ne figure pas dans les propositions, je veux parler de la Charte des droits économiques et sociaux. Je vous lis ce qui figure à la page 4 de mon mémoire.

«L'ONAP s'oppose fortement aux propositions d'union économique du gouvernement fédéral, parce qu'elle croit que les changements décrits dans ces propositions empêcheraient constitutionnellement le gouvernement fédéral et les provinces de prendre les moyens nécessaires pour lutter contre la pauvreté.»

[*Text*]

The proposals would constitutionalize the corporate agenda which calls for more corporate profits, bigger companies competing in bigger markets, less restrictions on what business can and cannot do, less protection for workers, less taxes, less social programs.

The proposals would ensure that governments won't be able to do what we want them to do which is to put in place policies to eliminate poverty. It would become unconstitutional for provincial governments to develop economic policies that address the problems and the wishes of their citizens. Provincial governments would have to have economic policies in line with those of the federal and other provincial governments.

Both levels of government would have to develop economic policies to promote price stability over increased employment opportunities.

Provincial governments could no longer protect local businesses and their markets. The removal of barriers would create economies of scale for large corporations, but would produce economic wastelands as smaller companies are driven out of business. Poverty would be constitutionalized.

We strenuously oppose the proposed amendments to the Bank of Canada Act. We believe that all financial institutions of government and all mechanisms that governments have at their disposal to influence the economy must be used in a way to promote the economic, financial and social welfare of all Canadians. The economy should be a means to achieve the well-being of Canadians, not the opposite.

We also believe that the Bank of Canada should be used to mitigate, by its influence, fluctuations in employment levels. This goal, which is now part of the mandate of the Bank of Canada, must not be abandoned as is proposed by the federal government. The Bank of Canada has not been working to meet this goal in the recent past and it has been criticized by organizations like my own for it.

The solution is not to remove this goal from its mandate, but rather to make sure that the goal is respected. NAPO wants to see proposals 14 to 17 deleted. It proposes that section 121 of the Constitution Act enshrine the right of democratically elected governments to manage the economy in such a way as to end poverty.

This would include full employment at sustainable wages as the overarching goal of economic policy, just and favourable conditions of work, and price stability, and the right of Canadians to social programs such as housing, health care, education, child care and income maintenance.

• 1610

I'd like to turn to page 7, where we go into our proposal for a charter of economic and social rights. The federal proposals do not address the need to entrench in any meaningful way the rights of those who have been

[*Translation*]

«Les propositions légitimeraient les ambitions du secteur privé, qui vise une hausse des bénéfices des entreprises; la concurrence des grandes entreprises sur des marchés de plus en plus gros; une diminution des restrictions sur ce qui est permis et interdit aux entreprises; une diminution des impôts et une réduction des programmes sociaux.»

Les propositions empêcheraient les gouvernements de faire ce que nous voulons qu'ils fassent, c'est-à-dire de mettre en place des politiques en vue d'éliminer la pauvreté. Il deviendrait inconstitutionnel, pour les gouvernements provinciaux, d'élaborer des politiques économiques qui régleraient les problèmes de leurs citoyens et répondraient à leurs souhaits. Les provinces devraient aligner leurs politiques sur celles du gouvernement fédéral et des autres provinces.

Les deux ordres de gouvernement devraient élaborer des politiques visant à promouvoir la stabilité des prix au lieu de favoriser la création d'emploi.

Les gouvernements provinciaux ne pourraient plus protéger les entreprises locales et leurs marchés. La disparition des barrières commerciales créerait des économies d'échelle pour les grandes entreprises, mais aussi une désertification économique, puisque les petites entreprises seraient acculées à la faillite. La pauvreté serait dès lors constitutionnalisée.

Nous nous opposons farouchement aux amendements proposés à la Loi sur la Banque du Canada. Nous estimons que toutes les institutions financières du gouvernement et tous les mécanismes que les gouvernements ont à leur disposition pour influencer l'économie doivent viser à promouvoir le bien-être économique, financier et social de tous les Canadiens. L'économie devrait être un moyen d'assurer le bien-être des Canadiens et non le contraire.

Nous croyons aussi que la Banque du Canada devrait atténuer, par son influence, les fluctuations de l'emploi. Cet objectif, qui fait actuellement partie du mandat de la Banque du Canada, ne doit pas être abandonné, comme le propose le gouvernement fédéral. La Banque du Canada n'a pas poursuivi cet objectif récemment et en a été critiquée par des organisations comme la mienne.

La solution ne consiste pas à supprimer cet objectif du mandat de la Banque, mais plutôt à s'assurer qu'il est poursuivi. L'ONAP veut que les propositions numéros 14 à 17 soient supprimées. Elle propose que l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867 affirme le droit des gouvernements démocratiquement élus de gérer l'économie de manière à mettre fin à la pauvreté.

Les moyens d'y parvenir comprendraient le plein emploi à des salaires décents comme objectif de politique suprême de notre système politique, des conditions de travail justes et favorables, la stabilité des prix, le droit des Canadiens à des programmes sociaux dans les domaines du logement, des soins de santé, de l'éducation, des garderies et du maintien du revenu, par exemple.

Je passe maintenant à la page 6, où nous proposons une charte des droits économiques et sociaux. Le gouvernement fédéral propose de ne pas répondre aux besoins d'affirmer de façon significative les droits de ceux que le processus

[*Texte*]

disenfranchised by the Canadian political process. Poverty is one of the biggest barriers to equality. Poor people are not expressly protected from discrimination by the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

NAPO believes economic and social rights are the missing equality rights. For this reason, NAPO proposes social and economic rights be entrenched in the Canadian Constitution in such a way that they can be claimed in a court of law in the same way other rights protected by the Canadian Charter and the Constitution can be claimed.

We propose this be achieved by adding to the Canadian Charter clauses spelling out economic and social rights. We also propose the wording of the new clauses follow the wording of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights for those parts we picked out, which Canada signed in 1976.

NAPO proposes the wording of the new clauses that would be added to the Canadian Charter to entrench economic and social rights be as follows. I'd like you to put yourself in the mind of a person who is living under the poverty line and to try to imagine what this would mean for someone like this. It's pretty powerful stuff for people who are poor.

1. Everyone has the right to an adequate standard of living, including adequate food, clothing and housing.

2. Everyone has the right to work, which includes the right of everyone to the opportunity to gain his or her living by work he or she freely chooses or accepts.

3. Everyone has the right to the enjoyment of just and favourable conditions of work, which ensure, in particular: remuneration that provides all workers, as a minimum, with fair wages, a decent living, safe and healthy working conditions, equal opportunity for everyone to be promoted in his or her employment to an appropriate higher level, rest, leisure and reasonable limitation of working hours and periodic holidays with pay.

4. Everyone has the right to social security, including social insurance.

5. Everyone has the right to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health.

6. Everyone has the right to education.

7. Higher education shall be made equally accessible to all, on the basis of capacity, by every appropriate means.

NAPO does not agree with the view that social and economic rights should not be justiciable because they involve government spending and therefore should be under the control of elected officials, not the courts.

Poor people have been fighting and will continue to fight for their rights in every way they can. They will continue to fight in the political arena. They should also have the right of using the courts to fight for their rights if they decide this is the best strategy for claiming a specific right, just as everyone else can.

[*Traduction*]

politique canadien a exclus. La pauvreté est l'un des plus grands obstacles à l'égalité. Mais les pauvres ne sont pas expressément protégés contre la discrimination dans la Charte canadienne des droits et libertés.

L'ONAP considère qu'il manque les droits économiques et sociaux au chapitre des droits à l'égalité. Pour cette raison, l'ONAP propose que les droits économiques et sociaux soient affirmés dans la Constitution canadienne de manière à pouvoir être invoqués devant les tribunaux comme peuvent l'être les autres droits protégés par la Charte et la Constitution.

Nous proposons, pour ce faire d'ajouter à la Charte canadienne des droits et libertés des articles exprimant les droits économiques et sociaux. Nous proposons également que le libellé et les nouveaux articles s'inspirent de celui du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que le Canada a signé en 1976.

L'ONAP propose que les nouveaux articles à ajouter dans la Charte canadienne des droits et libertés visant à affirmer les droits économiques et sociaux se lisent comme suit. Je vous invite à vous mettre à la place d'une personne qui vit en-dessous du seuil de la pauvreté et à vous imaginer ce que cela peut signifier pour elle. Ce serait un changement considérable pour les pauvres.

1. Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants.

2. Toute personne a droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.

3. Toute personne a le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment: la rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs: un salaire équitable, une existence décente, la sécurité et l'hygiène au travail, la même possibilité pour tous d'être promus, dans leur travail, à la catégorie supérieure appropriée, le repos, les loisirs et la limitation raisonnable de la durée du travail et les congés périodiques.

4. Toute personne a droit à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

5. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental.

6. Toute personne a droit à l'éducation.

7. Chacun a le droit d'accéder aux études supérieures, en fonction de ses capacités et par tous les moyens appropriés.

L'ONAP n'est pas d'accord avec l'opinion que les droits économiques et sociaux ne devraient pas être invoquables devant les tribunaux parce qu'ils touchent à des dépenses publiques et qu'ils relèveraient donc des représentants élus plutôt que des tribunaux.

Les pauvres ont lutté et continueront de lutter pour leurs droits, par tous les moyens possibles. Ils continueront de mener la lutte sur la scène politique. Mais ils devraient aussi avoir le droit, comme tout le monde, de recourir aux tribunaux afin de lutter pour leurs droits s'ils décident que c'est la meilleure stratégie de défense d'un droit en particulier.

[*Text*]

NAPO strongly believes poor people should have access to the courts when trying to claim their rights just as other disadvantaged groups have access to the courts through the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Social and economic rights should be rights citizens can claim, not rights government decides to give or not to give.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Ms Corbeil, the ten minutes is up; if you go beyond that, there will be less time for questioning.

Ms Corbeil: I'd just like to read one more paragraph.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): All right, you can summarize.

Ms Corbeil: The federal government itself recognizes it is important for people or firms to be able to use the courts to defend their rights against governments. With its proposal to put constitutional limits to the government's intervention in the economic sphere it is proposed that individuals or firms be given the right to challenge, through the courts, government actions inconsistent with the principle of free mobility within Canada.

It is incredible to us that the federal government proposes to make the economic union a right companies can claim in a court of law and not have social and economic rights at all in a Constitution.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Ms Corbeil. I will begin this round with the NDP—Ms Hunter.

Ms Hunter: First of all, I just want to welcome you. It's very important that the representative of poor people in Canada is here before this committee because so often poor people don't have a voice in the decisions that affect them at the very basic level. So I'm very glad you've taken the time, and I understand your organization was put under a good deal of stress to put a brief before the committee. Thank you for your energy in doing this.

• 1615

I have a question of clarification. In the summary of your brief, it says that you advocate a justiciable charter of social and economic rights, yet in your introductory comments, you said that you would want it to go to the people and not the courts. This is a debate going on about the social charter, whether or not it should be a justiciable right or should in some other way ensure that there are social and economic rights in Canada. I'd just like a clarification about what I see as a contradiction between what's written and what you said.

[*Translation*]

L'ONAP est fermement convaincue que les les pauvres devraient pouvoir s'adresser aux tribunaux quand ils essaient de renvendiquer leurs droits, tout comme les autres groupes défavorisés peuvent le faire en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Les droits sociaux et économiques devraient être des droits que les citoyens peuvent revendiquer et non des droits que les gouvernements décident de conférer ou de ne pas conférer.

La coprésidente (Mme Dobbie): Madame Corbeil, les dix minutes sont écoulées; si vous dépassez le temps qui vous est imparti, il y aura moins de temps pour les questions.

Mme Corbeil: Il me reste un dernier paragraphe à lire.

La coprésidente (Mme Dobbie): Allez-y, mais vous pouvez résumer.

Mme Corbeil: Le gouvernement fédéral reconnaît lui-même qu'il est important pour les particuliers ou pour les entreprises de pouvoir faire appel aux tribunaux afin de défendre leurs droits contre les gouvernements. Par sa proposition visant à fixer des limites à l'intervention gouvernementales dans le domaine économique, il a proposé que les particuliers et les entreprises aient le droit de contester devant les tribunaux les actes des gouvernements qui violent le principe de la liberté de circulation au Canada.

Il nous paraît incroyable que le gouvernement fédéral propose de faire de l'union économique un droit que les sociétés peuvent invoquer devant les tribunaux et que les droits économiques et sociaux ne soient pas affirmés dans la Constitution.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, madame Corbeil. Je vais commencer ce premier tour de questions en donnant la parole à la représentante du NPD, M^me^ Hunter.

Mme Hunter: Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue. Il est très important que l'organisation qui représente les pauvres au Canada comparaisse devant notre comité parce que, bien souvent, les pauvres n'ont pas voie au chapitre dans les décisions qui les concernent directement. Je suis donc très heureuse que vous ayez trouvé le temps de venir et, si je comprends bien, votre organisation a dû se démener pour pouvoir présenter à temps un mémoire au comité. Je vous remercie d'avoir trouvé l'énergie pour le faire.

J'aimerais avoir une précision. Dans le résumé de votre mémoire, vous dites que vous préconisez une charte des droits économiques et sociaux pouvant être invoquée devant les tribunaux. Alors que dans votre exposé vous nous avez déclaré que vous vouliez pouvoir vous adresser au peuple et non pas aux tribunaux. Il y a un débat au sujet de la Charte sociale et on se demande s'il faut qu'elle puisse être invoquée devant les tribunaux ou si l'on veut s'assurer qu'il y ait, sous une forme ou sous une autre, des droits économiques et sociaux au Canada. J'aimerais que vous dissipiez ce qui me paraît être une contradiction entre vos déclarations et ce qui est écrit dans votre mémoire.

[*Texte*]

Ms Corbeil: What is written is correct. I'm sorry if I wasn't clear in what I said. We want justiciable social and economic rights. We want the people to be able to decide whether or not they go to the court or a tribunal, but a mechanism that permits them to claim the right they're trying to get.

In terms of what kinds of rights, well, we've spelled it out. But we followed the wording of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, because Canada has actually signed that convenant. So we're not asking for something that we haven't already agreed, as a country, to give to poor people.

Ms Hunter: The difficulty I'm having in my own mind is that poor people don't have the same access to the courts as do rich people. I find it interesting that your group would advocate a justiciable right. Is that because you feel it's a stronger mechanism to ensure those rights?

Ms Corbeil: There are quite a few points I could make about this. I'm just going to try to remember them all.

We wanted justiciable rights. Yes, they're expensive to claim. We've been involved with a group called the Charter Committee on Poverty Issues. It's a group of anti-poverty activists and poverty lawyers working together, using the Court Challenges Program. Funding is provided completely by the federal government; it provides funding, in part, for cases.

We would advocate something like this, that if the rights are justiciable, then there be some mechanism such as the Court Challenges Program to permit funding of crucial cases. But there are other mechanisms. I'm not sure, maybe the word "justiciability" is not appropriate for a special tribunal instead of the actual court system. That recently has been floated, and it's of some interest to us, tribunals not being staffed by lawyers or judges but by people who are appointed. Then you look at appointments being more representative of the population of Canada.

What we want is to be able to go ourselves and to say that we have this right, and demand that it be given to us—just as women are doing right now, and disabled people.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I'm just going to ask you another follow-up on that. Aren't you concerned about the possibility of leaving the interpretation of these economic and social rights in the hands of a fairly conservative institution—namely, the courts—as opposed to a legislature, which is pressured by public opinion?

You may find out that the interpretation of these rights by the courts could be a very conservative interpretation. Some people have argued that the Charter of Rights today has been of benefit to, as someone said, "corporations, crooks and lawyers". These are the people it defends in certain places and who have the money to be able to go to the courts.

[*Traduction*]

Mme Corbeil: C'est ce que nous avons écrit qui est exact. Je regrette de m'être mal exprimée. Nous voulons des droits économiques et sociaux qui puissent être invoqués en justice. Nous voulons que les gens puissent décider s'ils veulent ou non s'adresser à un tribunal, mais nous désirons qu'il y ait aussi un mécanisme leur permettant de revendiquer des droits qu'ils s'efforcent de faire respecter.

Pour ce qui est des différents droits, nous en avons dressé la liste. Nous avons cependant repris la formulation du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, parce que le Canada a effectivement signé ce pacte. Nous ne demandons donc rien d'autre que ce que notre pays a déjà accepté de donner aux pauvres.

Mme Hunter: Ce qui me fait hésiter, c'est que les pauvres n'ont pas les mêmes facilités d'accès aux tribunaux que les riches. Je constate avec intérêt que votre groupe est en faveur d'un droit pouvant être invoqué devant les tribunaux. Est-ce parce que vous avez l'impression que ce mécanisme leur permettrait de mieux protéger ces droits?

Mme Corbeil: J'aurais bien des choses à dire à ce sujet. Je vais essayer de ne pas en oublier.

Nous sommes en faveur de droits qui puissent être invoqués devant les tribunaux. Bien sûr, c'est une démarche qui peut être onéreuse. Nous participons aux travaux d'un groupe baptisé Comité de la charte et des questions de pauvreté. Il s'agit d'un groupe de militants contre la pauvreté et d'avocats spécialisés dans le domaine de la pauvreté et qui travaillent tous ensemble dans le cadre du Programme de contestation judiciaire. Les crédits sont fournis intégralement par le gouvernement fédéral; ce dernier finance aussi en partie les causes.

À partir du moment où ces droits pourraient être invoqués devant les tribunaux, nous sommes en faveur d'un mécanisme et que l'on pourrait, par exemple, avoir recours au Programme de contestation judiciaire pour financer des causes importantes. Il y a aussi d'autres mécanismes. Je n'en suis pas sûr, mais je ne sais pas si l'on pourrait invoquer des droits devant les tribunaux s'il s'agissait d'un tribunal spécial et non pas des cours de justice que nous connaissons. Il a récemment été question de cette possibilité qui nous paraît intéressante: la création de tribunaux qui ne soient pas composés de juristes et de juges, mais de personnes nommées qui seraient plus représentatifs de la population du Canada.

Nous voulons pouvoir dire que nous avons ce droit et exiger qu'il soit respecté, comme peuvent le faire aujourd'hui les femmes et les handicapés.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): J'ai moi aussi une question à poser sur ce point. Ne craignez-vous pas de confier l'interprétation de ces droits économiques et sociaux à une institution assez timorée—les tribunaux—comparativement au Parlement, qui est soumis aux pressions de l'opinion publique?

Vous allez peut-être vous apercevoir que l'interprétation donnée à ces droits par les tribunaux est très prudente. Il y en a qui affirment, comme l'a dit quelqu'un, que la Charte des droits que nous connaissons n'a profité qu'aux «sociétés, aux escrocs et aux avocats». Voilà les gens qui ont acquis certains droits dans la Charte et qui ont suffisamment d'argent pour saisir la justice.

[*Text*]

Ms Corbeil: We have some worry, but we don't think it's a good reason not to go after justiciability. We also have to work at making the courts more aware of poverty issues, just as women have been making the courts more aware of women's issues. That's a big job, but we have to do it.

You know, this is sort of an historic moment. We're looking at changing the Constitution. Just because the courts right now are perceived to be in such a way, that's not the reason not to go after justiciable social and economic rights. We're going to work at both getting the rights in there and making sure our issues are understood by the courts or the tribunals or whoever would hear the cases.

• 1620

We have to do both pieces of work. We also have to continue working at the political level. We wouldn't bring all our issues to the courts if we could win in the political milieu.

Mr. Nystrom: Could you win a battle? There's a poor person somewhere in this country, while on the other side, you have a battery of lawyers from a very large corporation...

Ms Corbeil: Have you heard of James Finlay? He's taking the federal government to court and has won all the way to the Supreme Court. His case still needs to be heard at the Supreme Court level, but if he wins, he wins for every single person on social assistance in Canada. The provincial governments would not have the right to deduct overpayments from welfare cheques. I think if Jim Finlay, a mentally handicapped person on welfare who's lived in institutions most of his life, can do it, everyone can.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I believe Mr. Edmonston has two minutes left.

Mr. Edmonston: I am looking at your position on proposals 9 to 11 dealing with Senate reform. Your organization supports the democratization of the Senate, but it also calls for measures that would ensure Senate representation of disadvantaged groups and poor people. We have also heard that native groups wished that they would have some measures that would guarantee them seats in a reformed Senate.

There might be some overlapping here if we consider that native people could also be called disadvantaged and poor people. I have a problem with this in the sense that there are so many interest groups in our country, such as natives, disadvantaged and poor people, that where do you end?

Are there enough seats in the Senate to accommodate the diversity of interest groups? Don't you admit that a native person would perhaps fall into the group of disadvantaged and poor at the same time?

[*Translation*]

Mme Corbeil: Nous avons bien quelques réserves, mais ce n'est pas une raison suffisante, à mon avis, pour ne pas demander que ces droits puissent être invoqués devant les tribunaux. Il nous faudra faire en sorte que les tribunaux soient davantage conscients des questions de pauvreté, de même que les femmes les ont rendus plus conscients de leurs droits. C'est un gros travail, mais il faut le faire.

Vous savez, il s'agit en quelque sorte d'un moment historique. Nous voulons changer la Constitution. Ce n'est pas parce que les tribunaux sont perçus de cette manière aujourd'hui qu'il ne faut pas chercher à obtenir des droits sociaux et économiques qui peuvent être invoqués devant les tribunaux. Nous allons d'abord essayer de faire insérer ces droits dans la Constitution, puis faire en sorte que ces questions soient comprises par les tribunaux ou par les instances chargées d'entendre les causes.

Il nous faudra faire les deux. Nous continuerons à oeuvrer sur le plan politique. Nous n'allons pas demander constamment aux tribunaux de trancher si nous réussissons à gagner sur le plan politique.

M. Nystrom: Êtes-vous en mesure de gagner? Un pauvre d'un côté et, de l'autre, toute une batterie d'avocats payés par une grosse société...

Mme Corbeil: Vous n'avez pas entendu parler de James Finlay? Il a traduit le gouvernement fédéral devant les tribunaux et a gagné sa cause jusqu'ici. L'affaire doit encore être entendue par la Cour suprême et, s'il gagne encore, il va ouvrir la voie à tous les assistés sociaux au Canada. Les provinces n'auront plus le droit de déduire les sommes versées en trop sur les chèques de bien-être. Je considère que si Jim Finlay, un handicapé mental, prestataire du bien-être, et qui a passé la plus grande partie de sa vie en établissement, peut le faire, tout le monde peut le faire.

La coprésidente (Mme Dobbie): Il reste, je crois, deux minutes à M. Edmonston.

M. Edmonston: Je regarde vos propositions 9 à 11 concernant la réforme du Sénat. Votre organisation est en faveur d'une démocratisation du système, mais elle réclame par ailleurs des mesures garantissant une représentation des catégories défavorisées et des pauvres au sein du Sénat. Nous savons par ailleurs que les autochtones veulent que, d'une façon ou d'une autre, des sièges leur soient réservés au sein d'un Sénat réformé.

Il pourrait y avoir des chevauchements dans ce cas, à partir du moment où l'on sait que les autochtones appartiennent aussi à la catégorie des personnes défavorisées et des pauvres. Je me pose des questions à ce sujet; où va-t-on en arriver avec le grand nombre de groupements de défense d'intérêts particuliers dans ce pays, avec les autochtones, les catégories défavorisées et les pauvres?

Y aura-t-il suffisamment de sièges au Sénat pour tenir compte des intérêts des différents groupes? N'êtes-vous pas d'accord avec moi pour dire qu'un autochtone va peut-être aussi appartenir à la catégorie des personnes défavorisées et des pauvres?

[*Texte*]

Ms Corbeil: In all likelihood, a native person would, and so would probably half of the women and 80% of people with disabilities. There are overlaps. But we still asked for this.

I'm thinking of the model of the Labour Force Development Board, just started a little while ago, where the representatives of target groups identified by Employment and Immigration have a seat on the Labour Force Development Board—

Mr. Edmonston: I'm sorry, but we're talking about the Senate here.

Ms Corbeil: I know, but I'm just trying to make a comparison—

Mr. Edmonston: Do you think it's realistic—

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Edmonston, the time is nearly up. If Ms Corbeil could complete her sentence, we could carry on.

Mr. Edmonston: All right.

Ms Corbeil: Someone who is representing aboriginal peoples, someone who is representing women, someone who is representing people with disabilities would certainly have an appreciation of poverty issues. But they would not necessarily be thinking in those terms when they would have to keep in mind the incredible problems facing the groups they're representing.

I think it must be recognized that poverty is an issue that keeps people from having an equal voice. It's an incredible barrier to equality. We haven't suggested a specific way of doing this in Senate reform. Frankly, it's a very complicated issue. We don't have the expertise. But we're flagging it as something that we would like to see considered.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. We now will turn to Mr. Atkinson on the government side.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Ms Corbeil, you made some statements in your brief with regard to training and housing that you didn't mention in your preliminary remarks.

• 1625

On training, you say the organization opposes any change in jurisdiction that may result in reduced funding to training and in lower standards for training programs. I can understand the funding concerns. Where do you see, though, that training should be at the federal or provincial level? I'm thinking of the situation now with both levels being involved, and in a lot of areas there isn't any co-ordination of the training programs and there's not a priority set on various programs at different levels. The federal and provincial governments and their bureaucracies each try to maintain their own turf.

[*Traduction*]

Mme Corbeil: Il est très probable qu'une personne handicapée entrera dans cette catégorie, de même que la moitié des femmes environ et 80 p. 100 des personnes handicapées. Il y a des chevauchements. Toutefois, nous n'en réclamons pas moins cette mesure.

Je vous renvoie à l'exemple de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui a été créée récemment, et à laquelle siègent les représentants des groupes ciblés par Emploi et Immigration. . .

M. Edmonston: Excusez-moi, mais nous parlons ici du Sénat.

Mme Corbeil: Je sais bien, mais j'essaie simplement de faire une comparaison. . .

M. Edmonston: Croyez-vous que ce soit réaliste. . .

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Edmonston, votre temps est pratiquement écoulé. Je laisse M^me^ Corbeil terminer sa phrase et nous passerons ensuite au suivant.

M. Edmonston: Très bien.

Mme Corbeil: Quelqu'un qui représente les autochtones, qui représente les femmes ou qui représente les handicapés est certainement en mesure d'apprécier les questions liées à la pauvreté. Pour une fois, il ne gardera pas nécessairement ce problème à l'esprit lorsqu'il lui faudra penser aux difficultés considérables des gens qu'il représente.

Il faut bien se rendre compte, à mon avis, que la pauvreté est un problème qui empêche les gens de faire entendre leur voix comme les autres. C'est un formidable obstacle à l'égalité. Nous ne proposons pas de solution précise de ce point de vue pour réformer le Sénat. Il faut avouer que la question est très complexe. Nous n'avons pas les compétences nécessaires. Nous mettons toutefois le doigt sur quelque chose qui, à notre avis, peut être envisagé.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie. Nous allons maintenant donner la parole à M. Atkinson, qui représente le parti ministériel.

M. Atkinson (St. Catharines): Madame Corbeil, vous avez fait, dans votre mémoire, un certain nombre de déclarations au sujet de la formation et du logement que vous n'avez pas reprises dans votre exposé.

Quant à la formation, vous dites que votre organisation s'oppose à tout changement de compétence dont le résultat serait une réduction du financement des programmes de formation et des normes moins élevées dans ce contexte. Je comprends très bien vos préoccupations en ce qui concerne le financement de ces programmes. Mais dans quels domaines pensez-vous que la formation devrait être une responsabilité exclusivement fédérale ou provinciale? À l'heure actuelle, les deux ordres de gouvernement ont certaines responsabilités, et dans bons nombres de domaines, il n'y a aucune coordination des programmes de formation, et les priorités ne sont donc pas fixées par rapport à l'ensemble des programmes offerts aux différents niveaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux, et leurs fonctions publiques cherchent tous à protéger leur chasse gardée.

[*Text*]

I think that in a lot of respects people who are in poverty lose out in this retraining because of what goes on between the two levels of government. Wouldn't it be better if we had it at one level in terms of co-ordination of the programs and setting priorities and so on?

Ms Corbeil: I can tell you this particular issue was discussed at length at the meeting where we came up with our position. There were not differences of opinion but there was the realization that there were pros and cons on both sides of the issue, so we didn't take a particular stand on where it should go.

What we decided was wherever it should go, the standards shouldn't go down; the funding shouldn't go down. We could see that training at the provincial level might be more responsive to the needs of the province. However, right now we have some measure of control on standards because of the federal jurisdiction. If it went to the provinces, what we would like to see is that funding and standards not be cut. That being the case, we would not have any objection one way or the other.

Mr. Atkinson: So you couldn't decide on which level you should leave it at or give it to exclusively?

Ms Corbeil: Our position is we don't want to lose what we have, but we are not taking a position on whether it should go to the federal or provincial level.

Mr. Atkinson: But your organization was concerned about the lack of co-ordination and priority-setting at the local level, is that correct?

Ms Corbeil: Yes.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Atkinson, if you have completed, we have Mr. Desjardins, Mr. Blackburn and Senator Barootes still to come.

Mr. Atkinson: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Desjardins.

M. Desjardins (Témiscamingue): Madame Corbeil, bonjour.

Je pense qu'aucun député ou sénateur n'est insensible aux préoccupations que vous nous présentez aujourd'hui et à l'importance de travailler à conserver les acquis que nous avons dans notre pays. Cela concerne l'ensemble de nos programmes sociaux. Mais nous sommes aussi conscients du déficit énorme avec lequel on doit vivre. Personne n'est assuré qu'un jour, on n'aura pas à faire un véritable débat sur ces programmes-là. On se doit d'identifier des moyens pour essayer de les conserver.

Une solution à laquelle on peut penser est l'union économique. Il y a une volonté de l'ensemble des provinces d'aller vers cette union économique, parce qu'on identifie une façon de bâtir une économie plus forte et plus solide qui pourrait nous donner la richesse dont on a besoin pour conserver l'ensemble de ces programmes.

[*Translation*]

J'estime que c'est souvent les gens pauvres qui y perdent, justement à cause du manque de coordination entre les deux paliers de gouvernement. Ne serait-il pas préférable que tout relève d'une seule instance gouvernementale, qui se chargerait de coordonner les programmes et de fixer les priorités?

Mme Corbeil: Cette question a fait l'objet d'une longue discussion pendant la réunion où nous avons dû nous entendre sur une position à défendre. Même s'il n'y avait pas de véritables divergences d'opinions, les gens étaient conscients des avantages et des inconvénients des deux options, et nous n'avons donc pas voulu prendre de position ferme là-dessus.

Nous avons décidé que s'il doit y avoir un changement de responsabilité à cet égard, il faut surtout éviter une baisse des normes et du financement des programmes. Nous comprenons très bien que le fait d'attribuer cette responsabilité aux autorités provinciales permettrait peut-être de mieux répondre aux besoins des provinces. Comme le gouvernement fédéral a certaines responsabilités dans ce domaine, nous pouvons influencer jusqu'à un certain point les normes qu'elles appliquent. Par conséquent, si l'on décidait de confier cette responsabilité aux gouvernements provinciaux, il faudrait absolument éviter une baisse des normes et du financement des programmes. Si c'est le cas, il nous importe peu que ce soit une responsabilité fédérale ou provinciale.

M. Atkinson: Vous n'avez donc pas pu décider quel palier de gouvernement devrait en avoir la responsabilité exclusive?

Mme Corbeil: Écoutez, nous voulons surtout éviter de perdre ce que nous avons déjà acquis. Quant à savoir si ceci devrait ou pas être une responsabilité fédérale ou provinciale, notre organisation a décidé de ne pas prendre position là-desus.

M. Atkinson: Mais votre organisation se disait préoccupée par le manque de coordination et de priorités à l'échelon local, n'est-ce pas?

Mme Corbeil: Oui.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Atkinson, si vous avez terminé, je vais donner la parole, dans l'ordre, à M. Desjardins, à M. Blackburn, puis au sénateur Barootes.

M. Atkinson: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Desjardins.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Good afternoon, Mrs. Corbeil.

I am sure there is not one member of Parliament or senator here today who doesn't understand the concerns you have raised with us this afternoon and the importance of preserving all that we have achieved in this country, through our many social programs. But we are also very much aware that we have to live with an enormous deficit. There is no guarantee that one day we won't have to sit down and take a good hard look at those programs. But what we must do is find ways to try and preserve them.

One potential solution is economic union. The majority of the provinces are in favour of such an economic union, because it would allow us to build a stronger, healthier economy that would generate the wealth we need to maintain those programs.

[*Texte*]

Vous opposez-vous à la constitutionnalisation de l'union économique et de toute la mécanique que cela implique, ou si vous vous opposez à l'union économique en tant qu'objectif que les gouvernements, fédéral et provinciaux, mettraient en place pour essayer de se donner des moyens d'améliorer notre qualité de vie? Vous opposez-vous à la constitutionnalisation de ce concept-là ou si vous vous opposez à la mise en place d'un concept vers lequel tendent l'ensemble des provinces et le gouvernement fédéral?

Mme Corbeil: Il est très clair que nous nous opposons aux propositions fédérales quant à l'union économique telles qu'elles sont énoncées. Nous nous y opposons surtout parce que nous voyons que tout ce qu'il y a là, que ce soit l'harmonisation ou le changement du mandat de la Banque du Canada, tend vers la stabilité des prix plutôt que vers le plein emploi.

• 1630

M. Desjardins: S'il y avait une conférence des premiers ministres et qu'on en venait à la conclusion que l'union économique, comme objectif de prospérité canadienne, est une chose qu'il faut mettre en place, est-ce que vous vous opposeriez à cela ou si vous laisseriez à cette union la chance de prendre forme? On pourrait peut-être la constitutionnaliser au bout de cinq ou dix ans, quand elle aurait fait ses preuves.

Mme Corbeil: Eh bien, il faudrait voir sur quelle base on parle d'union économique. Nous sommes contre l'union économique telle qu'elle est présentée maintenant. Il faudrait voir à quoi ressemblerait un autre type d'union économique.

M. Desjardins: Donc, vous ne fermez pas définitivement la porte à ce concept. Vous voudriez voir de quelle façon il pourrait s'articuler et les répercussions qu'il aurait sur les gens que vous représentez.

Mme Corbeil: Exactement. On ne peut pas se prononcer sur quelque chose qu'on n'a pas encore vu.

M. Desjardins: Vous n'avez pas fait allusion à la société distincte dans votre exposé. Vous nous dites que votre organisme reconnaît au Québec le droit de déterminer son futur dans les voies démocratiques. Cela ne me dit pas si vous êtes d'accord sur la définition de la société distincte telle que nous la retrouvons dans nos propositions. Êtes-vous d'accord sur la façon dont nous présentons la société distincte dans nos propositions?

Mme Corbeil: Ce n'est pas à nous de décider si, oui ou non, on est d'accord sur ce qu'est une société distincte. C'est aux Québécois de définir leur société distincte. De la même façon, on laisse aux peuples autochtones le soin de se définir.

M. Desjardins: Donc, vous refusez de prendre position sur cette proposition 2 portant sur la société distincte.

Mme Corbeil: C'est cela. Nous n'avons pas pris position. Nous travaillons avec des groupes au Québec et avec des groupes autochtones, et nous allons continuer à travailler avec eux.

[*Traduction*]

Are you opposed to the entrenchment of the concept of economic union and all that it would entail, or do you oppose it as a goal to be pursued by federal and provincial governments in order to improve our quality of life? In other words, are you opposed to the entrenchment of the concept of economic union or to the idea that the provinces and the federal government should set this as their goal?

Ms Corbeil: We are clearly opposed to the federal proposals on economic union as they are currently drafted, mainly because whether we're talking about harmonization or a change in the mandate of the Bank of Canada, the thrust of these proposals is price stability rather than full employment.

Mr. Desjardins: If, in the context of a First Ministers' conference, the conclusion were to be that economic union, as a means of increasing canadian prosperity, is something that should be envisaged, would you be opposed to it or would you be willing to give it a chance to take shape? Perhaps entrenchment could come five or ten years down the line. Once the usefulness of economic union had been proven.

Ms Corbeil: Well, it really depends on what kind of economic union we're talking about. We are definitely against the form of economic union the government has set out in its proposals. It would really depend on that other type of economic union we're talking about.

Mr. Desjardins: So, you have not completely ruled out the concept. But you would obviously want to know just how it might be articulated and its impacts on the people you represent.

Ms Corbeil: Yes, exactly. We can't give an opinion on something we have not yet seen.

Mr. Desjardins: You did not refer to the concept of distinct society in your statement. You have simply said that your organization recognizes that Quebec has a right to determine its own future through democratic means. But that doesn't tell me whether you agree with the distinct society definition contained in our proposals. Do you agree with the way in which the notion of Quebec as a distinct society is presented in the government proposals?

Ms Corbeil: Well, it really is not up to us to decide whether we agree or not with you definition of a distinct society. It is really up to Quebeckers to define their distinctiveness, just as it is up to the Aboriginal peoples to define themselves.

Mr. Desjardins: You therefore refuse to take a position on the second proposal regarding the distinct society.

Ms Corbeil: That is correct. We have not taken a position on this issue. We work closely with groups in Quebec as well as with Native groups, and we intend to continue to do so.

[*Text*]

M. Desjardins: Vous savez que l'adoption du concept de société distincte accorderait automatiquement des pouvoirs au Québec et vous semblez vous opposer à ce que le gouvernement fédéral octroie certains pouvoirs aux provinces. Je voulais voir de quelle façon vous pouviez concilier la reconnaissance d'une société distincte et les pouvoirs qu'on doit avoir pour l'assumer. Il semblait y avoir une ambiguïté.

Mme Corbeil: Quand le Québec aura décidé ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas, nous allons décider ce que nous allons faire de cela dans le reste du Canada.

M. Blackburn (Jonquière): Madame Corbeil, je regarde le résumé de votre mémoire. Vous traitez de façon spécifique de 11 recommandations et vous êtes en désaccord sur neuf d'entre elles. Vous voulez aider les plus démunis de notre société et vous voulez qu'on aide les gens pauvres. Les prestations d'assurance-chômage nous coûtent environ 14 milliards de dollars par année, et ce budget augmentera cette année.

Il me semble que, pour aider ceux qui sont les plus démunis, ceux qui sont dans le besoin, il faut avoir un pays prospère. Plus le Canada sera prospère, plus on sera en mesure de faire des programmes sociaux et moins il y aura de gens au chômage. Moins il y a de gens au chômage, plus il y a d'impôts qui se paient. Tout le monde s'entraide.

Si on acceptait votre proposition, on ne s'en sortirait pas. Il n'y aurait pas d'amendements constitutionnels, il n'y aurait pas de changements et le pays risquerait d'éclater. Pourquoi cette approche si négative?

Mme Corbeil: Monsieur Blackburn, nous sommes contre ces propositions précises. Nous ne sommes pas contre certaines autres propositions. Nous ne croyons pas que ces propositions vont amener un renouveau économique au Canada. Vous avez parlé de l'assurance-chômage. Plus il y a de gens au chômage, moins il y a d'argent pour les programmes sociaux. C'est pour cela que partout, dans nos propositions, nous parlons du plein emploi. Pour nous, c'est très important.

Voici ce que nous voyons dans ces propositions et dans les dernières lois gouvernementales. On nous dit: Nous voulons créer la richesse au Canada; laissez-nous créer la richesse à n'importe quel prix, parce qu'il y a des coupures dans tous les programmes sociaux; ensuite, nous allons redistribuer la richesse et vous serez gagnants.

Selon l'expérience des pauvres au Canada, la redistribution se fait très peu. En même temps qu'on essaie de créer la richesse, il faut déterminer comment on va faire la redistribution de la richesse. Il ne faut pas attendre que la richesse soit là pour décider ce qu'on veut bien donner aux pauvres. C'est pour cela que nous parlons d'une charte des droits sociaux et économiques. C'est pour cela que nous parlons d'empêcher l'union économique telle que présentée dans les propositions gouvernementales. Nous sommes pour le plein emploi.

[*Translation*]

Mr. Desjardins: I'm sure you are aware that the entrenchment of the concept of Quebec as a distinct society would automatically grant certain powers to the province; you seem to be opposed to the federal government confering any powers on the provinces. I was just curious to see how you reconcile recognizing Quebec as a distinct society and the powers it requires in order to fulfill that mandate. You position on this issue seemed somewhat ambiguous.

Ms Corbeil: When Quebec has decided what it wants and what it does not want, we, in the rest of Canada, will decide what we intend to do.

Mr. Blackburn (Jonquière): Good afternoon, Mrs. Corbeil. Looking at the summary of your brief, I see that you have dealt specifically with eleven of the recommendations, nine of which you disagree with. You want to help the weakest members of our society and you want us to provide greater assistance to the poor. Unemployment insurance benefits already cost us some 14 billion dollars per year, and yet that budget will increase this year.

It seems to me that in order to be able to help the weakest members of our society, and those who have the greatest needs, one must have a prosperous country. The greater Canada's prosperity, the greater will be our ability to support social programs and fewer will be the people collecting unemployment insurance. The fewer people there are on U.I., the more tax revenues the government collects. Everyone helps one another.

If we were to go along with what you proposed, we would remain at an impass. There would be no constitutional amendements, no change would occur and the country would run the risk of breaking up. Why such a negative approach?

Ms Corbeil: Mr. Blackburn, we are opposed to these specific proposals. We are not, however, opposed to some of the other proposals. We do not believe that what is proposed will lead to economic renewal within Canada. You refer to unemployment insurance. The greater the number of people on U.I., the less money there is for social programs. And that is why we continually refer to full employment in our brief. As far as we're concerned, it is of the utmost importance.

Let me tell you the trend we have noted both in these proposals and in recent government legislation. The government says: we are going to create wealth in Canada; let us create that wealth at any cost—because the fact is, all social programs are being cut—and we will redistribute that wealth so that everyone is better off.

However, the experience of poor people Canada has been that there is in fact very little redistribution of wealth. It is important that at the same time we try to create new wealth, we determine just how we are going to redistribute it. We must not wait until that wealth has been created to decide what we are prepared to give to the poor. That is why we have spoken of a Charter of social and economic rights. That is why we cannot go along with economic union as set out in the government's proposals. We are in favor of full employment.

[*Texte*]

• 1635

Senator Barootes (Regina—Qu'Appelle): Ms Corbeil, I thank you for your presentation and for the work you're doing in the poverty groups.

Perhaps we could solve quite a few of the problems by being able to provide jobs for everyone who wants them, and you have outlined that. On page 3 you mention, under the Canada clause, full employment at sustaining wages. On page 5 you mention full employment at sustainable wages by a proposal under section 121 of the Constitution Act. On page 7 you again mention full employment, the right to work. It's also in the Canadian Charter of Rights and Freedoms under the new charter that you want for social concerns. So the wish to have self-employment is in three different places.

I agree that if we could employ everybody, if everybody had a job, then we wouldn't need unemployment insurance, we wouldn't need any of these things. Can you tell me how entrenching it in the Constitution in the first, second, or third place you have plotted in your brief—it seems to be a little redundant to be in three places—how incorporating it in our Constitution would, in itself, provide full employment?

Ms Corbeil: We hope that by putting it in the Constitution we would have a country where the influence of all the mechanisms—the economic, fiscal, monetary, and social mechanisms—that are there for governments to have an influence would go towards creating employment. The best anti-poverty measure is a job. Not everyone will be able to work. There is a need for programs for people with disabilities, but to us that is so important. I hadn't counted, but you did. It's very important.

Senator Teed (Saint John): I first want to say that your organization is to be commended, because through the years you have certainly worked very hard, as other organizations have, to help create the safety net that we enjoy in this country.

Do you not agree that most social programs have been initiated at the provincial level? I would cite two examples, one being very significant, that being medicare, and a program that we have in New Brunswick, of which you may or may not be aware, Focus. My main question is do you not agree that most social programs have been initiated by provincial governments or by provincial bodies that have encouraged governments to put these programs in place?

Ms Corbeil: Many certainly have. Through national standards, the medicare that was started in Saskatchewan is now available across the country, and the Canada Health Act makes sure that it is affordable, accessible, etc., and that, to us, is also crucial.

[*Traduction*]

Le sénateur Barootes (Régina—Qu'Appelle): Madame Corbeil, je vous remercie de votre intervention et du travail que vous faites pour les groupes de défense des pauvres.

Nous pourrions peut-être régler bien des problèmes en donnant un travail à tous ceux qui le demandent, et vous l'avez bien souligné. À la page 3, vous parlez, au chapitre de la clause Canada, de plein emploi à des salaires décents. À la page 5, vous parlez de plein emploi à des salaires décents en vertu d'une proposition faite aux termes de l'article 121 de la Loi constitutionnelle. À la page 7, vous revenez à nouveau sur le plein emploi, sur le droit au travail. Cette mention figure aussi dans la nouvelle charte sociale que vous voulez insérer dans la Charte canadienne des droits et libertés. Vous voulez donc faire reconnaître le droit au plein emploi en trois endroits différents.

Je reconnais que si nous pouvions employer tout le monde, si tout le monde avait un travail, nous n'aurions pas besoin d'assurance-chômage, nous n'aurions pas besoin de toutes ces choses. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous voulez enchâsser ce droit à trois reprises dans la Constitution comme vous le recommandez dans votre mémoire—il me semble quelque peu superflu de reconnaître ce droit en trois endroits—et dans quelle mesure le fait d'inscrire ce droit dans notre Constitution nous mènerait, en soi, au plein emploi.

Mme Corbeil: Nous espérons qu'en insérant ce droit dans la Constitution, notre pays pourrait faire usage de tous les mécanismes dont il dispose—économiques, fiscaux, monétaires et sociaux—permettant ainsi au gouvernements d'user de leur influence pour créer des emplois. Le meilleur moyen d'échaffer à la pauvreté consiste à avoir un emploi. Tout le monde ne sera pas en mesure de travailler. On aura toujours besoin de programmes pour les personnes handicapées, mais pour nous c'est particulièrement important. Je n'en avais pas fait le compte, mais vous l'avez fait pour moi.

La sénatrice Teed (Saint-John): Je tiens tout d'abord à féliciter votre organisation parce qu'au fil des années vous avez, par votre travail, contribué comme bien d'autres organisations, à la mise en place du système de protection sociale dont nous bénéficions dans notre pays.

N'êtes-vous pas d'accord pour dire que la plupart des programmes sociaux ont été créés au départ au niveau provincial? Je vais vous en donner deux exemples, dont l'un revêt une très grande importance, celui de l'assurance-maladie, l'autre étant un programme que nous avons au Nouveau-Brunswick et que vous ne connaissez peut-être pas: le programme Focus. Ce que je vous demande donc avant tout c'est si vous n'êtes pas d'accord avec moi pour dire que la plupart des programmes ont été créés, au départ, par les gouvernements provinciaux ou par des organismes provinciaux qui ont incité les gouvernements à les mettre en place?

Mme Corbeil: C'est le cas pour nombre d'entre eux. Grâce à l'application de normes nationales, l'assurance-maladie, qui est apparue en Saskatchewan, existe maintenant à l'échelle du pays, et la Loi canadienne sur la santé permet de garantir qu'elle est accessible, financièrement à la portée de tous, etc. . . et ça aussi, pour nous, c'est fondamental.

[*Text*]

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Ms Corbeil, you have made several very interesting proposals. Unfortunately, because we are limited in time we cannot deal with them all, but I think the most significant proposals you have made are with respect to social and economic rights. Having read your brief, I see that you have proposed those for three places.

• 1640

First of all, in the Canada clause you suggest a recognition of certain social and economic rights. It is very appropriate to have those there, although they are not there now because the Canada clause as proposed does set out other rights that are of a social nature.

Then you recommend that there be social and economic rights put in the place where the government had proposed economic union measures. In that place you have suggested full employment, price stability, and so on.

Finally, you have recommended a charter of economic and social rights, which would stand on its own in the Charter of Rights generally, and you point out that you have based the words on that on the International Covenant of Economic, Social, and Cultural Rights, almost verbatim, which Canada signed in 1976.

We have had other groups recommend charters of economic and social rights, even though they are not in the proposals. Consequently, we are taking these recommendations such as yours under consideration, but I think you should know that we already have in the Canadian Constitution of 1982 the beginnings of a charter of social rights in section 36.

In section 36 it says, and I will paraphrase, that Parliament and the legislatures are committed to (a) promoting equal opportunities for the well-being of Canadians, (b) furthering economic development to reduce disparity and opportunities, and (c) providing essential public services of reasonable quality to all Canadians. It goes on to entrench the principle of equalization to the poorer provinces. So there you have the beginnings of a social and economic charter.

I will not be debating Senator Barootes at this time, but he said by putting it in the Constitution, how does that make it happen? Here we have put in the Constitution reducing disparity and opportunities and equal opportunities for economic well-being and such things. Unfortunately, though, the problem arises. We have done it already. I guess you are suggesting we do more of it. We have signed the international covenant. I guess the problem is how the courts will treat this.

I was just going to ask you if your organization, and this would be very helpful to us, has done any study of countries that have such charters of social and economic rights to see how the courts have enforced them. To what extent have they been really enforceable and produced results for the poor?

[*Translation*]

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame Corbeil, vous nous avez présenté un certain nombre de propositions très intéressantes. Nous ne pouvons malheureusement pas les examiner toutes parce que notre temps est limité, mais à mon avis, celle qui concerne les droits sociaux et économiques est des plus intéressantes. À la lecture de votre mémoire, je constate que vous les avez proposées en trois endroits.

Tout d'abord, vous proposez que l'on reconnaisse dans la clause Canada un certain nombre de droits sociaux et économiques. Il est tout à fait justifié de les faire figurer dans cette clause, même si l'on sait qu'ils ne sont pas là à l'heure actuelle parce que la clause Canada, telle qu'elle est proposée, vise à établir d'autres droits de nature sociale.

Vous recommandez par ailleurs que l'on prévoie des droits sociaux et économiques dans le cadre des mesures d'union économique proposées par le gouvernement. Vous proposez là que l'on reconnaisse la nécessité du plein emploi, de la stabilité des prix, etc.

Enfin, vous avez recommandé une charte des droits économiques et sociaux qui serait incluse dans la Charte des droits en général, et vous signalez que vous avez repris la formulation presque exacte du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, signé par le Canada en 1976.

D'autres groupes nous ont recommandé la rédaction d'une charte des droits économiques et sociaux, même s'il n'en figure pas dans les propositions. Nous prenons bonne note des recommandations telle que la vôtre, mais je dois vous signaler que nous avons déjà dans la Constitution canadienne de 1982 un début de charte des droits sociaux à l'article 36.

L'article 36 prévoit, je paraphrase, que le Parlement et les assemblées législatives s'engagent à a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être, b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances, et c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels. Ce même article enchâsse ensuite le principe de la péréquation en faveur des provinces les plus pauvres. On a donc ici le début d'une charte sociale et économique.

Je ne veux pas entrer ici dans un débat avec le sénateur Barootes, mais celui-ci nous dit que ce n'est pas en enchâssant ce principe dans la Constitution qu'il va devenir réalité. Nous avons inscrit dans la Constitution la promotion de l'égalité des chances et du développement économique dans la recherche du bien-être de tous les Canadiens, etc. Malheureusement, le problème continue à se poser. C'est une chose qui a déjà été faite. J'imagine que vous proposez que l'on en fasse davantage. Nous avons signé le Pacte international. Il reste à savoir maintenant comment les tribunaux vont traiter le problème.

Je me demande si votre organisation, et ce serait d'une grande utilité pour nous, a réalisé des études sur les pays qui ont des chartes de droits sociaux et économiques de ce type pour voir comment les tribunaux les ont fait appliquer. Dans quelle mesure ces chartes ont-elles véritablement pu être appliquées et ont-elles fait avancer la cause des pauvres?

[*Texte*]

Ms Corbeil: We have not done such a study. Obviously you do not know very much about NAPO. You are looking at one-third of the staff.

Mr. Allmand: I know you do not have a great budget, but I thought maybe somebody might have provided you. . .

Ms Corbeil: We are aware of some studies and some debates around that.

Mr. Allmand: I will not waste your time on that. I will assure you that I will ask our staff to try to find this. We have some staff. In response to your recommendations, we will try to find out what results have been had in those countries that do have such charters so that if we were to do it we would word it more effectively. That might be helpful.

Ms Corbeil: Yes.

Mr. Allmand: I would like to move to another recommendation you made that is also very interesting, the one with respect to the Senate. You rightly point out that the poor and the disadvantaged do not have a great opportunity of being elected to office. As a matter of fact, even with our Election Expenses Act, where we support the expenses of candidates, the advantage still goes to those with money behind them as opposed to those who do not have money behind them.

• 1645

I do not think you are suggesting there be special constituencies for the disadvantaged, although that has been recommended for aboriginal people. Have you considered that a way of doing this might be to have a system in the Senate of proportional representation where each of the parties would have less, and they could put on their lists people from organizations such as yours or co-operative housing groups and so on, and if they got such a percentage of the vote these people would automatically go into the Senate? That would be one way of doing it. Have you thought about that or of any other way of doing what you want to do?

Ms Corbeil: We have kicked around a few ways and have not come up with one that we felt was completely satisfactory, which is why we have not put one in here. We also recognize the problems Mr. Nystrom was talking about, the overlap. Frankly, what we have done is we have asked the committee to look at it to try to come up with something, because we just could not in the short time, and the different problems we were having with it.

What we want to say by putting it in here is that it is very important to give a voice to the disenfranchised. They do not get it through the electoral process. Can you think of a way that they would in another context?

Mr. Allmand: One way would be—and it is one we will have to study more closely—is the system of proportional representation because the parties, in their attempt to appeal to the electorate, could have half the candidates on their lists. For example, have it 50-50 men and women. They could take them from many walks of life, from the disabled, from the poverty groups, from the groups that may not otherwise have a chance to be elected to the House of Commons, and put

[*Traduction*]

Mme Corbeil: Nous n'avons pas fait d'étude de ce genre. Je vois que vous connaissez mal l'ONAP. Vous avez devant vous un tiers de son personnel.

M. Allmand: Je sais que vous n'avez pas un gros budget, mais je pensais que peut-être quelqu'un vous avait fourni. . .

Mme Corbeil: Nous savons qu'il y a des études et un certain nombre de débats à ce sujet.

M. Allmand: Je ne vais pas vous faire perdre votre temps. Je demanderai à notre personnel d'essayer de trouver quelque chose. Nous avons encore du personnel. Pour donner suite à vos recommandations, nous nous efforcerons de voir quels ont été les résultats obtenus dans les pays qui ont des chartes de ce type, de façon à la formuler la nôtre de la meilleure façon possible. Ce pourrait être utile.

Mme Corbeil: Oui.

M. Allmand: Je passe maintenant à une autre de vos recommandations, elle aussi très intéressante, en ce qui a trait au Sénat. Vous faites remarquer, à juste titre, que les pauvres et les défavorisés n'ont pas grande chance d'être élus. D'ailleurs, malgré notre Loi sur les dépenses d'élection, qui permet de subventionner les dépenses des candidats, ceux qui ont par ailleurs de l'argent sur lequel ils peuvent compter sont bien mieux placés que les autres.

Je ne crois pas que vous proposiez qu'il y ait des collèges électoraux spéciaux pour les personnes défavorisées, sur le modèle de ce qui a été recommandé pour les autochtones. Avez-vous envisagé une solution qui consisterait à faire en sorte qu'il y ait au Sénat une représentation proportionnelle, chacun des partis recevant moins que sa part et pouvant ensuite inscrire sur sa liste des gens appartenant à des organisations comme la vôtre, à des groupements de logements coopératifs, etc., qui pourraient ainsi entrer automatiquement au Sénat s'ils obtenaient un certain pourcentage du vote? Ce serait une façon de procéder. Avez-vous pensé à cette solution ou à d'autres?

Mme Corbeil: Nous avons pensé à diverses solutions et nous n'en avons trouvé aucune qui nous satisfaisse complètement, et c'est pourquoi nous n'en n'avons mentionné aucune ici. Nous reconnaissons par ailleurs que la question des chevauchements, qu'a soulevée M. Nystrom, pose des difficultés. Je vous avoue que nous demandons en fait au Comité d'essayer d'en arriver à une solution, ce qu'il nous était impossible de faire compte tenu du temps qui nous était imparti et des difficultés que soulève le problème.

Ce que nous avons voulu faire comprendre dans ce mémoire, c'est qu'il est très important que les laissés pour compte puissent se faire entendre. Ils ne peuvent pas se faire ententre par la voie électorale. Êtes-vous en mesure de leur trouver un moyen de se faire entendre autrement?

M. Allmand: L'une des façons de le faire—et il nous faudra étudier de plus près la question—c'est de faire appel à la représentation proportionnelle parce que les partis, qui cherchent à se faire élire, auraient la moitié des candidats sur leurs listes. Il pourrait ainsi y avoir 50 p. 100 d'hommes et 50 p. 100 de femmes. On pourrait trouver des candidats appartenant à tous les milieux, handicapés, catégorie pauvres, groupes qui ne pourraient pas autrement avoir la possibilité

[*Text*]

them on their lists. I know in other countries they do that where they have proportional representation, countries like Holland and so on.

Finally, there is one further recommendation I would like you to clarify. Under "aboriginal concerns" you say that NAPO recognizes the aboriginal peoples' right to self-determination in a democratic way that is respectful of section 15 of the Charter of Rights and Freedoms. What do you mean, that you recognize the right to self-determination as long as it is respectful of section 15? What kind of problem are you concerned about?

Ms Corbeil: We are supporting the Native Women's Association of Canada's concern.

Mr. Allmand: I see. That explains it.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Ms Corbeil.

Ms Corbeil: Thank you, Madam Chairman.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We share your interest in keeping this country together and making sure that all citizens of the country are able to share in its bounty.

Ms Corbeil: I wish you luck in your deliberations.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Now we will call upon the Synod of Alberta and the Territories Evangelical Lutheran Church in Canada, represented by Mr. Carl Rausch and Mr. Roy Pudrycki.

Mr. Roy Pudrycki (Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Church in Canada): Thank you. We thank the committee for the opportunity of making a presentation.

We represent one of five regions of our national church, about 45,000 members. Our national church is perhaps 200,000. We are working together with a committee called the Church in Society Committee.

We strongly endorse the idea of a Canada clause, and we would approve the expansion of that clause to reflect some of the character of the country and some of the values we hold in common. We listed what we call principles for redrafting the Constitution. Some of these could conceivably be included.

• 1650

While I am sure committee members have heard rhetoric on all sides of these questions, nevertheless we do feel that some of these things need to be named, that we foster justice as compared only to prosperity, and that we foster a spirit of co-operation, tolerance and accommodation.

Just in general we all agree with that, but I think some of these things still need to be said. Specifically, we approve the present preamble of the Constitution. It is only one little line, but it is a very significant one. We would add, as listed

[*Translation*]

de se faire élire à la Chambre des communes, qui figureraient ainsi sur leurs listes. Je sais que cela se fait dans d'autres pays qui ont une représentation proportionnelle, des pays comme la Hollande, par exemple.

Enfin, il y a une dernière recommandation sur laquelle j'aimerais avoir des précisions. Au chapitre des «questions autochtones» vous nous dites que l'ONAP reconnaît aux autochtones le droit à l'autonomie gouvernementale exercée de manière démocratique et conforme à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Entendez-vous par là que vous reconnaissez le droit à l'autonomie gouvernementale dans la mesure où il respecte les dispositions de l'article 15? Quel est le problème qui vous tracasse?

Mme Corbeil: Nous nous faisons l'écho des préoccupations de la Native Women's Association of Canada.

M. Allmand: Voilà qui explique tout.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, Madame Corbeil.

Mme Corbeil: Merci, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous cherchons comme vous à garder ce pays uni et à faire en sorte que tous ses citoyens puissent en partager les richesses.

Mme Corbeil: Tous mes voeux vous accompagnent dans vos délibérations.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre Carl Rausch et Roy Pudrycki, qui représentent le synode de l'Alberta et des Territoires de l'Église Évangélique Luthérienne au Canada.

M. Roy Pudrycki (Synode de l'Alberta et des Territoires, Église Évangélique Luthérienne au Canada): Je vous remercie. Nous remercions le Comité de nous avoir donné la possibilité d'intervenir dans ce débat.

Nous représentons l'une des cinq régions de notre Église nationale. Notre région compte environ 45,000 fidèles, et notre Église nationale, quelque 200,000. Nous collaborons au sein d'un comité qui s'intéresse aux relations entre l'Église et la société.

Nous sommes tout à fait en faveur de la clause Canada et nous préconisons une extension de cette clause afin de refléter la nature de notre pays et un certain nombre de valeurs que nous avons en commun. Nous avons dressé la liste des principes qui pour nous devraient régir la nouvelle Constitution. On peut penser qu'un certain nombre de ces principes devraient y figurer.

Je suis sûr que les membres du Comité ont entendu de belles envolées oratoires sur tous les points en question, mais nous n'en considérons pas moins qu'il convient qu'un certain nombre de choses soit mentionnés et nous préconisons la justice, et non pas simplement la prospérité, ainsi qu'un esprit de collaboration, de tolérance et de compromis.

De manière générale, nous sommes tous d'accord, mais il me semble qu'un certain nombre de choses doivent cependant être dites. Plus précisément, nous sommes d'accord avec le préambule de la Constitution. Ce n'est qu'une simple ligne,

[*Texte*]

on the bottom of that first page, a second notion that all is held in trust. This would relate to items of abuse of the environment and abuse of each other as people and so forth. All that is held in trust. Everything is a gift to us. Beyond that, we would like to see the Charter of Rights and Freedoms be expanded to be a charter of rights and freedoms and responsibilities and limitations.

Lawyers may wish to argue that our set of laws as a nation already represents a statement of limitations. In a sense it does, but we do not readily want to admit that we accuse governments of just everything, of being the very devil, that they are the whole problem. We do not want to admit our small-minded selfishnesses either.

Unless we take this matter in hand and face our responsibilities as we celebrate our privileges and do these sort of as a dialectic, it may not go well for our nation. We would speak in favour of the point that we incorporate also a fairly clear statement of our responsibilities.

Third, the Canada clause should be included in the preamble. Mr. Kelly made a good point, that his arts organization has made such a statement. We appreciated the question from Ms Hunter. Give us the poetry for this thing. We as a church could be persuaded to tackle that one too and to send something to you. With that, I will conclude my comments on section one.

Mr. Carl Rausch (Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Church in Canada): Being more specific now, what I would like to do is highlight just a couple of parts from the section that talks about shared citizenship and diversity.

Picking up on Roy's part earlier about land, resources and all things being held in trust or as a gift, we do not understand why property rights were included in the proposed changes to the charter. As we understand the aboriginal concept of all creation being held in trust, we feel that this is a good guide for all of us to look at in terms of land and its resources within it.

I would like to highlight a couple of points under the part on aboriginals. We believe and know that the past has been destructive in different ways to both aboriginal and non-aboriginal people in this country and that a time of reconciliation or dialogue between two equal or many equal participants is absolutely critical for healing.

A healing process can neither be hurried nor can it be delayed. We believe that it should not be put at risk in a court system. Court systems, as we understand them, are based upon our heritage and our understanding which is not the same as our understanding of aboriginal peoples' ways of dealing with peace, order and good government.

We have some particular recommendations that we can come back to later, if you wish, which come out of the principle of working together and recognizing the inherent right to self-government of aboriginal people.

Finally, I would like to highlight under this particular section that we encourage inclusion of a Canada clause in the preamble to the Charter.

[*Traduction*]

mais elle est très importante. Nous aimerions ajouter, au bas de cette première page, que nous ne sommes que des dépositaires. Cela nous éviterait d'abuser de l'environnement ou d'abuser les uns des autres, par exemple. Nous ne sommes que les dépositaires de tout ce que nous avons reçu. Ce que nous avons nous a été donné. De ce point de vue, nous aimerions que la Charte des droits et libertés ait une portée plus étendue et devienne une charte des droits et libertés ainsi qu'une charte des responsabilités et des limites.

Les juristes vous diront que l'ensemble des lois d'une nation représente déjà en quelque sorte des limites. En un sens c'est vrai, mais les gens parviennent difficilement à l'accepter et accusent le gouvernement de tous les maux, d'être à la source de tous les problèmes. Nous ne voulons pas admettre non plus notre propre égoïsme.

Tant que nous n'aurons pas pris ces choses en main et fait face à nos responsabilités comme nous savons jouir de nos privilèges, tant que nous n'aurons pas recours à ce genre de dialectique, les choses n'iront pas trop bien pour notre nation. Nous sommes aussi partisans de faire clairement état de nos responsabilités.

En troisième lieu, il faut que la clause Canada soit insérée dans le préambule. M. Kelly a fait une excellente observation au sujet de son organisation artistique. Nous avons bien apprécié la question posée par M^me^ Hunter. Laissez-nous le côté poétique des choses. Notre Église saura aussi s'en charger et vous faire parvenir des résultats. Voilà qui conclut les observations que j'ai à faire au sujet de la première partie.

M. Carl Rausch (synode de l'Alberta et des Territoires, Église Évangélique Luthérienne au Canada): Je vais être plus précis et mentionner une ou deux choses dans la partie qui traite de la citoyenneté commune et de la diversité.

Pour reprendre ce que vient de dire Roy au sujet de la terre, des ressources et de tout ce qui nous a été donné et dont nous sommes dépositaires, nous ne comprenons pas pourquoi il est proposé que les droits de propriété soient inclus dans la Charte. Nous estimons que la notion autochtone selon laquelle l'ensemble de la création doit être préservée pour les générations futures est un excellent guide lorsqu'on envisage l'avenir de notre terre et de ses ressources.

J'ai un ou deux points à souligner au sujet de la partie qui concerne les autochtones. Le passé a eu un effet destructeur à bien des égards, autant sur les autochtones que sur les non-autochtones de notre pays, et nous avons absolument besoin d'une réconciliation ou d'un dialogue, d'égal à égal, entre tous les participants, pour la cicatrisation de nos maux.

Ce processus de cicatrisation ne doit être ni précipité, ni retardé. Nous considérons qu'il ne faut pas qu'il soit mis en péril par le système judiciaire. Notre système judiciaire, tel que nous le comprenons, s'appuie sur notre passé et sur notre tradition, qui ne sont pas les mêmes que ceux des peuples autochtones en matière de paix, d'ordre et de bon gouvernement.

Nous avons aussi fait des recommandations précises sur lesquelles nous pourrons revenir plus tard, si vous le voulez, qui partent du principe qu'il faut oeuvrer ensemble et reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Enfin, je souligne le fait que dans cette même partie nous préconisons l'insertion de la clause Canada dans le préambule de la Charte.

[*Text*]

Mr. Pudrycki: In part three, the institutions of the country, one of our principles listed on page 1 was that we simplify the process of living in a federation. It occurs to us that maybe, if we could solve the question of the reform of the Senate, we would have a track record to simplify a lot of things.

• 1655

We prepared our brief with the document in one hand, this purple-covered document, and the actual Constitution in another, thinking where can this be fitted in and where can that be fitted in and so on, and we want to run a suggestion by you.

Premier Getty of our province is on record as saying triple-E Senate. Some of us believe that, as he conceives it, that isn't totally the whole solution. Prince Edward Island, for example, says we are not quite equal to Ontario; we don't need quite the same number of seats, and so on. Could this work, that we divide our country into six areas, geographically, basically, these areas, and also cultural?

I had a meeting just this week with the Corrections people of our country, evaluating the performance of a chaplain at a particular federal institution, and he said that he was a regional chaplain. I asked him, many regions do you have? He said five—the Atlantic region, Quebec, Ontario, the prairies, and the west. I thought, exactly—we're already using these regions. Could we, in grace, grant a region also to the aboriginals? Working with a concept of six like that, suppose we assign ten senators to each of these regions and let each of the regions struggle with which issues it wishes to to represent.

In the west we'd probably have four of the senators talking about farming and one or two maybe about aboriginal issues, some others about women's issues, and so on. Let each of the regions deal with the issues in its region, bring them to that second house and give that second house real clout. That kind of a proposal we think would simplify the whole business of the Senate. Right now we have 104 seats, and the whole United States only has 100.

We propose that. It relates also to number one. We could divide according to aborginal treaty and/or linguistic groups, but that would be a further dimension of that.

With that, I'll stop my comments on section two.

Mr. Rausch: In the next section what is behind our comments is a concern that the whole person is more than their economic well-being. Many of us who are fortunate enough on the surface to be economically well blessed, realize the kind of pain and trauma and difficulties that we have in our lives too, and economic well-being or wealth in itself does not imply happiness and that things work well.

[*Translation*]

M. Pudrycki: Pour ce qui est de la troisième partie, qui concerne les institutions du pays, l'un des principes qui figure dans la liste de la page 1 nous enjoint à simplifier le processus d'appartenance à la fédération. Nous avons le sentiment que si nous parvenons à résoudre la question de la réforme du Sénat, ce serait un bon point de départ qui nous simplifierait les choses par la suite.

Nous avons préparé notre mémoire en ayant ce document, le document à couverture violette, dans une main et la Constitution dans l'autre, en cherchant à voir ce que l'on pourrait insérer ici, ce qu'il serait préférable de mettre ailleurs, etc., et nous avons une chose à vous proposer.

Le premier ministre de notre province, M. Getty, a demandé expressément un Sénat triple E. Certains d'entre nous considèrent que sa solution n'est pas parfaite. L'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, reconnaît qu'elle n'est pas tout à fait égale à l'Ontario et qu'elle n'a pas vraiment besoin du même nombre de sièges, et ainsi de suite. Ne pourrait-on pas subdiviser le pays en six régions géographiques et, par la même occasion, culturelles?

J'ai rencontré la semaine dernière les responsables du service correctionnel d'un autre pays, à l'occasion de l'évaluation du rendement d'un aumônier dans un établissement fédéral bien précis, et cet aumônier m'a dit qu'il était un aumônier régional. Je lui ai demandé combien il desservait de régions. Il m'a répondu cinq—les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies et l'Ouest. Je me suis dit, mais c'est bien sûr—nous nous servons déjà de ce découpage. Ne pourrions-nous pas aussi accorder une région aux autochtones? À partir d'un schéma comme celui-là, nous pourrions alors affecter 10 sénateurs à chacune des régions et laisser ces dernières se débrouiller pour ce qui est des clientèles représentées.

Dans l'ouest, nous aurions probablement quatre sénateurs qui représenteraient les intérêts du monde agricole, un ou deux qui parleraient des questions autochtones, d'autres encore qui défendraient la cause des femmes, etc. Laissons chacune des régions s'occuper des questions qui la concernent directement en faisant en sorte qu'elles soient représentées dans cette deuxième chambre et que cette dernière ai un pouvoir réel. Cette formule simplifierait à notre avis toute cette question du Sénat. À l'heure actuelle, il y a 104 sièges au Sénat, alors que pour l'ensemble des États-Unis il n'y en a que 100.

Voilà ce que nous proposons. Cela se rapporte aussi à la première partie. On pourrait dans un deuxième temps faire une répartition selon les traités autochtones et les groupes linguistiques.

Voilà ce que j'avais à dire sur la deuxième partie.

M. Rausch: Dans la partie suivante, nous parlons du principe selon lequel la personne dans son intégralité est bien davantage qu'un simple sujet économique. Ils sont nombreux ceux d'entre nous qui ont la chance, à première vue, de bénéficier d'une aisance matérielle et qui se rendent compte de toutes les difficultés et de toutes les souffrances par lesquelles nous devons passer dans notre vie, la richesse n'étant pas en soi garante du bonheur et de la bonne marche de notre vie.

[*Texte*]

I would like to highlight one phrase a few paragraphs into this section, where we suggest that Canada should strive for a co-operative model, not a simply competitive model, looking for just trade agreements with the world as the arena rather than simply bilateral agreements, and that it is good to consider the whole world.

Mr. Pudrycki: The other particular recommendations are listed here, and we can go into those if you wish. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dorothy Dobbie): Thank you very much.

Senator Neiman (Peel): Thank you, gentlemen, very much indeed. I think you presented us with a very thoughtful brief here, and some challenges. You've come a long distance to share your concerns and your hopes for Canada with us.

You have a number of principles that you have listed on page 1 of the brief that I have, and I think they present challenges to us. We would like, I suppose, in our actions as Canadians, to see all these principles reflected. It would be a little difficult, to my mind, to translate them into specific parts of a constitution, into specific clauses. There are a few that I think probably already are reflected in some ways, but our immediate challenge here today and with this committee is to deal with what is perceived as a crisis in the Constitution at the moment and the necessity of trying to make some amendments in the near future, or at least to suggest them to the government, that would be acceptable all across Canada.

• 1700

I would like your suggestions as to what in all these proposals—or even not, if there is something significant omitted from here—you feel we should do in changing the Constitution in some concrete ways that would help solve the present crisis as it is perceived today in Canada.

Mr. Pudrycki: Peter Gzowski yesterday on his *Morningside* show talked about the process, that we are at a stage, having talked so much about this, where we need to further process. I generally agree with that, and I think it might come through this issue of the Senate. If we could manage to restructure that one, then it would recognize regions. It would allow Quebec—and we are laymen in the political field—basically what it is asking, I think.

I think the phrases would have to be so stated that they do not become exclusive, but that we would remain inclusive, because this would come out of the preamble and out of the Charter as well: if we remain family, all of us knitted together, that the various regions of the country would have their distinctiveness. So I think to handle the Senate question could answer the Quebec question and also the aboriginal one.

Mr. Rausch: I would just like to highlight the aboriginal issue. It was years ago that the Lutheran Church and other churches began to be differently involved with aboriginal people. The history of mainstream Christian churches is one

[*Traduction*]

Je vous renvoie à un certain nombre de paragraphes dans cette partie dans lesquels nous préconisons un modèle de coopération pour le Canada, et non pas un simple modèle concurrentiel, en demandant que celui-ci recherche des ententes commerciales avec le monde entier et non pas de simples accords bilatéraux, car c'est une bonne chose de tenir compte du monde dans son ensemble.

M. Pudrycki: D'autres recommandations précises figurent aussi dans cette partie et nous pourrons les examiner plus en détail si vous le voulez. Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dorothy Dobbie): Merci beaucoup.

La sénatrice Neiman (Peel): Merci bien, messieurs. Vous nous avez présenté, à mon avis, un mémoire plein d'enseignements et qui nous incite à relever un certain nombre de défis. Vous êtes venus de loin pour partager avec nous vos préoccupations et vos espoirs concernant le Canada.

Vous avez évoqué un certain nombre de principes dans la liste qui figure à la page 1 de votre mémoire, dont j'ai copie, et il me semble qu'il y a là un certain nombre de défis à relever. Je crois que nous aimerions tous que ces principes se reflètent dans notre action, en tant que Canadiens. À mes yeux, cependant, il ne sera peut-être pas toujours facile de les insérer dans des articles précis de la Constitution. À mon avis, certains sont probablement déjà reflétés de certaines façons, mais notre défi immédiat ici, au sein du Comité, consiste à nous occuper de ce qui est perçu comme une crise à l'heure actuelle dans la Constitution et de la nécessité d'essayer d'apporter, ou tout au moins de suggérer au gouvernement, dans un avenir rapproché, un certain nombre de modifications, qui seraient acceptables pour l'ensemble du pays.

J'aimerais connaître vos suggestions sur ce que nous devrions faire avec toutes ces propositions—même si quelque élément important a été omis—pour modifier la Constitution de façons concrètes qui permettraient de résoudre la crise actuelle telle qu'elle est perçue au Canada.

M. Pudrycki: Hier, dans son émission intitulée *Morningside*, Peter Gzowski a parlé du processus, en disant que nous sommes arrivés à un point où il faut, après en avoir tant parlé, progresser davantage. Dans l'ensemble, je suis d'accord avec ce qu'il a dit et je pense que cela pourrait venir avec le règlement de la question du Sénat. Si l'on pouvait réussir à le restructurer, on reconnaîtrait ainsi les régions. Cela permettrait de donner au Québec—et nous sommes des profanes dans le domaine politique—essentiellement ce qu'il demande.

Il faudrait rédiger le texte de façon à ce que les formules ne soient pas exclusives mais demeurent inclusives, car elles seraient tirées du préambule ainsi que de la Charte: si nous demeurons une même famille, tous étroitement liés les uns aux autres, les diverses régions du pays auront leur caractère distinct. En réglant le problème du Sénat, je pense donc que l'on pourrait régler la question du Québec et également celle des autochtones.

M. Rausch: Je voudrais simplement mettre l'accent sur la question des autochtones. Il y a très longtemps que l'Église luthérienne et les autres églises ont commencé à entretenir des relations différentes avec les autochtones.

[*Text*]

of which many of us are aware, but we have changed. I think the issue of aboriginal inherent right to self-government is another indicator or test of our willingness and openness that we could deal with quite quickly and quite clearly.

Senator Neiman: I think your views are shared by a number of the witnesses that have already appeared before the committee, that this is of prime importance: our actions and what we do with respect to the aboriginal proposals that are here, to ensure that the aboriginal people become a vital part of the Canadian scene and of our Constitution, and that is enshrined here.

Also, a number of witnesses have suggested that the Senate could play an important part. I think your ideas are interesting in dividing, again, the Senate representation into a number of areas across Canada. The challenge as I see it would be to keep a unity of purpose as between the different areas being represented, because we have to have some commonality, not just represent, for instance, the West's point of view on whatever it may be or the Atlantic point of view on another thing. I think we have to combine our interests in some way through the Canadian federation.

I am not sure if you can suggest to us how we can achieve this by trying to elect people in the way you have suggested in your brief. To me, that is one of the most difficult questions with which we will have to deal.

Mr. Rausch: One of the principles that is existent in the European model especially, the idea of subsidiarity I guess, as best we understand it, is one of the things that makes some very good sense.

Senator Neiman: What is that again?

Mr. Rausch: Subsidiarity.

Senator Neiman: Would you like to elaborate on that?

• 1705

Mr. Rausch: My understanding of it is that what can be done at the lowest possible level closest to the people is done at that level unless there are other standards or other issues that take precedence over the smallest possible level. It's not simply a decentralization issue or a devolution of authority.

Let me just give an example as far as the Senate goes. As I see it, if the people within a region—and that could be defined by treaty groups, which cut across provincial borders as we understand them... That helps us to think creatively. If the people of the prairie region, for example, could determine who and what sorts of interests they want represented on the Senate for the next while, then they would have a sense of ownership and a sense of control over their lives at a fairly local level compared to nationally.

[*Translation*]

L'histoire des principales Églises chrétiennes est connue de bon nombre d'entre nous, mais nous avons évolué. Je suis d'avis que la façon d'aborder la question du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale est un autre indice, une autre mesure de notre volonté et de notre ouverture d'esprit.

La sénatrice Neiman: Je crois savoir qu'un certain nombre des témoins qui ont déjà comparu devant le Comité partagent votre opinion, à savoir que ceci est extrêmement important: nos actes et ce que nous faisons à propos des propositions autochtones qui sont devant nous, pour nous assurer que les peuples autochtones deviennent un élément vital du tissu canadien et de notre Constitution et que ceci soit enchâssé dans la Constitution.

Par ailleurs, un certain nombre de témoins ont laissé entrendre que le Sénat pourrait jouer un rôle important. Vos idées me semblent intéressantes, car elles divisent encore une fois la représentation du Sénat dans un certain nombre de régions. Tel qu'il m'apparaît, le défi consisterait à maintenir une unité d'objectifs entre les différentes régions représentées, car nous devons avoir une certaine communauté d'éléments et non pas représenter simplement, par exemple, le point de vue de l'Ouest sur un sujet ou celui des Maritimes sur un autre. Nous nous devons de combiner d'une façon ou d'une autre nos intérêts par le biais de la Fédération canadienne.

Je ne suis pas convaincu que vous puissiez nous faire une proposition pour savoir comment y arriver en essayant d'élire des gens de la façon que vous suggérez dans votre mémoire. Pour moi, c'est là l'une des questions les plus difficiles que nous aurons à résoudre.

M. Rausch: Un principe qu'on retrouve en particulier dans le modèle européen, celui de ce que j'appellerais la «subsidiarité», telle que nous la comprenons, a bien du bon sens.

La sénatrice Neiman: De quoi s'agit-il encore?

M. Rausch: De la «subsidiarité».

La sénatrice Neiman: Voudriez-vous nous donner quelques éclaircissements à ce sujet?

M. Rausch: D'après ce que je sais, ce qui peut être fait au plus bas niveau possible, le plus près des gens, est effectué à ce niveau, à moins que d'autres normes ou d'autres questions n'aient préséance sur le plus bas niveau possible. Il ne s'agit pas simplement d'une question de décentralisation ou de délégation de pouvoirs.

Permettez-moi de vous donner un exemple en ce qui a trait au Sénat. À mon avis, si les habitants d'une région—et la définition pourrait être donnée par les groupes assujettis aux traités, qui chevauchent les frontières provinciales telles qu'elles existent... Ceci nous aide à faire preuve de créativité. Par exemple, si les habitants de la région des Prairies pouvaient déterminer qui et quels types d'intérêts seraient représentés au Sénat au cours des prochaines années, ils auraient alors le sentiment d'exercer un certain contrôle sur leurs vies à un niveau relativement local, et non pas national.

[*Texte*]

So the number of seats per area is still a given. The powers and authority of the Senate is a given. What varies as time varies, as we deal with the new realities of the country into the future, is who's represented when. That's determined within each region. I'm not sure if that's clear.

Senator Neiman: Well, I'll have to consider it again.

Are you fairly assured that you would have common interests with say Saskatchewan, that Alberta and Saskatchewan and Manitoba could join together in a common area and be able to reach that common purpose and maintain it over a length of time? Or do you feel that it would break down into these subsidiaries you're talking about?

Mr. Pudrycki: Picasso, the painter, was once asked about one of his paintings. He had red and pink and all kinds of bad colours in it. Somebody said they don't match. He said they're going to have to learn to get along, these colours.

This is what we mean by including a statement of responsibility in our preamble. We, the west, between Saskatchewan and Alberta, are going to have to learn to get along and deal with... Let's say we have ten senators; we're going to have to work that out among us and stop blaming you people at the federal level. If we can't do it there, we should keep quiet about what you are or aren't doing at the federal level.

I understand this to relate to subsidiarity—that what can be done locally, what responsibility can be taken seriously and solved locally, let's do it, not just blame the upper levels of government.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. On those wise words we'll turn to Mr. Edmonston.

Mr. Edmonston: It really is uplifting to hear you present your brief and the way you presented it. Sometimes we have a tendency to get really stuck into legalisms of what this country is all about. I think that if we do that it tends to... It makes it very difficult to understand that this country is much more than clauses and subclauses on a piece of paper.

I read that in your brief and it just feels good. Now after taking that positive approach, I note on page 2 you say that we affirmed that Quebec is unique. That's the second time I've heard unique versus distinct. The first time was in the report coming out of Manitoba. I believe their committee looking at the government proposals or the constitutional proposals that they wish to make said that as opposed to distinct, they saw Quebec as unique.

I went to my dictionary. I have two. I have a French dictionary and I have an English, a Merriam-Webster dictionary. It's surprising the differences they have for unique. I'd like your comments on this. An English-to-

[*Traduction*]

Le nombre de sièges par région est toujours une donnée de départ. Les pouvoirs et l'autorité du Sénat sont une donnée de départ. Ce qui varie au fil du temps, à mesure que nous abordons les nouvelles réalités du pays, c'est l'éventail de la représentation à un moment donné. Ceci est déterminé à l'intérieur de chaque région. Je ne suis pas certain que tout cela soit clair.

La sénatrice Neiman: Eh bien, je devrai réexaminer cette question.

Êtes-vous suffisamment persuadé d'avoir des intérêts communs avec, disons, la Saskatchewan, que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba pourraient s'unir dans une initiative commune, atteindre l'objectif commun visé et maintenir la situation pendant un certain temps? Ou bien pensez-vous qu'il y aurait une répartition entre les différents paliers, selon la formule de la subsidiarité dont vous avez parlé?

M. Pudrycki: Un jour, quelqu'un a posé une question au peintre Picasso à propos de l'une de ses peintures. Elle comportait du rouge et du rose et toutes sortes de vilaines couleurs. Quelqu'un a dit qu'elles n'étaient pas assorties. Il a répondu que ces couleurs allaient devoir apprendre à s'entendre.

C'est ce que nous voulons dire lorsque nous parlons d'inclure une déclaration de responsabilités dans le préambule. Nous, gens de l'Ouest, de la Saskatchewan et de l'Alberta, devrons apprendre à nous entendre et à aborder... Disons que nous avons dix sénateurs; nous devrons nous débrouiller entre nous et arrêter de rejeter la responsabilité sur les gens du gouvernement fédéral. Si nous ne pouvons y parvenir à ce niveau-là, nous ne devrions pas faire de commentaires à propos de ce que vous faites ou ne faites pas au niveau fédéral.

Je crois savoir que cela a un rapport avec la subsidiarité—ce qui peut être fait à l'échelon local, la responsabilité qui peut être assumée sérieusement et les problèmes qui peuvent être résolus à l'échelon local, devraient l'être, et on ne devrait pas leur mettre sur le dos des paliers de gouvernement supérieurs.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Après ces belles paroles, c'est au tour de M. Edmonston.

M. Edmonston: Il était vraiment encourageant de vous entendre présenter votre mémoire de la façon dont vous l'avez fait. Nous avons parfois tendance à nous enliser dans des textes de loi et des discours juridiques sur ce que nous sommes. Lorsque nous le faisons, nous avons tendance à... Cela devient très difficile de comprendre que notre pays est bien plus que des articles et des paragraphes sur un bout de papier.

C'est ce que j'ai lu dans votre exposé et cela fait du bien. Après avoir adopté cette approche positive, vous déclarez à la page 3 que «nous affirmons que le Québec est unique». C'est la deuxième fois que l'on utilise le mot unique au lieu de distinct. La première fois, c'était dans le rapport émanant du Manitoba. Le comité du Manitoba chargé d'étudier les propositions gouvernementales a déclaré qu'il considérait que le Québec était unique par opposition à distinct.

Je suis allé consulter mes dictionnaires. J'en ai deux. J'ai un dictionnaire français et j'ai un dictionnaire anglais, le Merriam-Webster. Les différences quant au sens du mot «unique» sont surprenantes. J'aimerais connaître vos

[*Text*]

English dictionary says unique is peculiar—peculiar. In French it says more than equal or over the rest. I'm not sure that's how Manitoba wanted to describe Quebec, because at the same time they said "unique" should be used as a term as long as it doesn't mean "over the rest". How do you use the term "unique"? Are you really stuck with that term, or do you see that the term "distinct" is just as helpful?

[*Translation*]

réactions à ce sujet. Le dictionnaire unilingue anglais précise que le mot unique veut dire particulier—particulier. En français, le Petit Robert dit «qui est ou qui paraît foncièrement différent des autres». Je ne suis pas convaincu que c'est la façon dont le Manitoba voulait décrire le Québec, parce qu'en même temps les auteurs du rapport ont mentionné que le terme «unique» devrait être utilisé en autant qu'il ne signifie pas «supérieur aux autres». Comment utilisez-vous le terme «unique»? Tenez-vous à ce mot ou bien considérez-vous que le terme «distinct» est tout aussi valable?

• 1710

Mr. Rausch: When we met as a group, and remember we were very aware of the fact, we realized there were 45,000 members in 150 congregations across Alberta and the Territories. Between Roy and I, even we agreed to disagree, and what you see is our agreement. There is no question that we value Quebec. There is no question that we feel that Canada cannot be Canada without Quebec and Quebec cannot be Quebec as it is without Canada. We agreed, in some senses, to disagree and good for that. Within our committee I think was a representation of the willingness to work and come together on what we can.

M. Rausch: Lorsque notre groupe s'est réuni et n'oubliez pas que nous étions très conscients de la situation nous nous sommes rendus compte que nous représentions 45,000 membres répartis dans 150 congrégations en Alberta et dans les Territoires. Roy et moi-même, nous avons même accepté de ne pas être d'accord, et ce que vous voyez est le résultat de notre entente. Il ne fait aucun doute que nous apprécions le Québec. Il ne fait aucun doute que nous pensons que le Canada ne peut être le Canada sans le Québec et que le Québec ne peut être le Québec tel qu'il est sans le Canada. À certains égards, nous avons convenu d'être en désaccord et c'est tant mieux. Au sein de notre comité se trouvait représentée la volonté de collaborer et de s'entendre sur ce qui était possible.

Mr. Edmonston: If I understand correctly, like all good Canadians we can differ on the wording, whether it is distinct or unique, but what we mean, of course, is that it is a recognition of the fact that Quebec is quite different from the rest of Canada. It is one of the essential parts of what makes up Canada.

M. Edmonston: Si je comprends bien, comme tout bon Canadien, nous pouvons utiliser des mots différents, qu'il s'agisse de «distinct» ou d'«unique», mais ce que nous voulons évidemment dire c'est que c'est une reconnaissance du fait que le Québec est très différent du reste du Canada. C'est l'un des maillons essentiels du Canada.

Mr. Rausch: Absolutely.

M. Rausch: Absolument.

Mr. Edmonston: Okay. I do not think you are wrong in this approach. I think this is what bothers a lot of Canadians in the sense that they are not quite sure of what term to come to grips with, but I certainly do not suspect in any way your intentions. I think it is a problem we all have to face.

M. Edmonston: Très bien. Je ne pense pas que vous ayez tort d'adopter cette approche. Je pense que c'est ce qui ennuie un certain nombre de Canadiens, en ce sens qu'ils ne sont pas tout à fait certains du terme qu'il faut utiliser, mais je n'ai certes aucun soupcon à l'égard de vos intentions. C'est un problème auquel il nous faut tous faire face.

On page 3 of your brief dealing with the House of Commons, you say "We agree with thè rationale and intention of proposal No. 8 in the government proposals, but we have concern that having too many free votes", and we are dealing with free votes to reform a Parliament, "could unintentionally absolve the government from exercising moral leadership". I think you are right there. I think that there is that danger. I want to ask if you would feel the same way about a referendum, that having a referendum or too much reliance upon referenda might have the same effect in the sense that it may unintentionally absolve the government from exercising moral leadership.

À la page 4 de votre mémoire, vous dites, à propos de la Chambre des communes, «nous sommes d'accord avec la raison d'être et le but de la proposition numéro 8 contenue dans les propositions gouvernementales mais nous craignons qu'un trop grand nombre de votes libres» et il est question des votes libres pour réformer le Parlement «risquent involontairement de décharger le gouvernement de sa responsabilité morale». Je pense que vous avez raison et que ce danger existe. Je voudrais savoir si vous penseriez la même chose d'un référendum, c'est-à-dire si vous craindriez que le fait de tenir un référendum ou de se fier trop à des référendums ait la même conséquence, soit déchargerait, sans qu'on le veuille, le gouvernement de sa responsabilité morale.

[*Texte*]

Mr. Pudrycki: The short answer is yes. We work with all kinds of committees ourselves. For example, unless the church council has researched something, it should not dump it on the annual meeting without having thought it through. We think that this method could let the party in office get away with sloppy research and all the rest and that the thing would not be researched well and brought prematurely to a vote.

Mr. Edmonston: All right, just a final point I might mention. In your geographic-cultural regions, you have six regions, I believe. As a new Member of Parliament, when I talked about the west, and also when I talked about British Columbia, I never had the feeling that British Columbia felt that it was part of the west per se. You might want to include at least seven regions there. I know the differences between west per se and British Columbia. Have you had the same sense putting this together, the same comment from other people?

Mr. Pudrycki: By west we basically mean British Columbia.

Mr. Edmonston: But British Columbians do not mean that necessarily.

Mr. Pudrycki: That could be. It is in the wording of it, I suppose, but if anything, they are going to have increased immigration there. I think that whole area is going to grow and grow, and they will need the Senate representation.

Mr. Edmonston: I thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Nystrom has a question.

Mr. Nystrom: Just a couple of very quick ones. You made an interesting observation about the Charter of Rights and Freedoms. You said you would like to see that expanded to include responsibility and limitations. I like the concept I think you are getting at. Perhaps you could elaborate a bit more on that.

The other thing I want to ask is if you can elaborate a bit more about why you are concerned about property rights. I share your point of view on property rights, but it may be worthwhile putting on the record why you are concerned, or why you oppose, I should say, putting property rights in the Charter.

Mr. Pudrycki: I will let Carl handle the second one. Sorry, your first question was. . .

Mr. Nystrom: You made a comment about the Charter of Rights and Freedoms. You stated that we should think more about expanding it, not just to rights and freedoms but to a charter of rights, freedoms, responsibilities and limitations. I think I know what the concept is you are trying to get at, but perhaps you could put it into your own words.

[*Traduction*]

M. Pudrycki: La réponse directe est oui. Nous travaillons nous-mêmes avec toutes sortes de comités. Par exemple, à moins que le Conseil ait fait des recherches sur le sujet concerné, il ne doit rien déposer à l'assemblée annuelle sans y avoir mûrement réfléchi. Nous craindrions que cette méthode permette au parti au pouvoir de s'en tirer avec des recherches peu soignées et tout le reste, que rien ne soit approfondi et que la question soit soumise prématurément à un vote.

M. Edmonston: Parfait; je voudrais simplement mentionner un dernier point. Dans vos régions géographiques/culturelles, vous avez je crois six régions. En tant que nouveau député, en parlant de l'Ouest et également de la Colombie-Britannique, je n'ai jamais eu l'impression que la Colombie-Britannique se considérait comme faisant partie de l'Ouest. Vous voudrez peut-être inclure au moins une septième région. Je connais les différences entre l'Ouest et la Colombie-Britannique. Lorsque vous avez délimité ces régions, avez-vous eu le même sentiment, entendu le même commentaire venant d'autres personnes?

M. Pudrycki: En parlant de l'Ouest, nous voulons essentiellement parler de la Colombie-Britannique.

M. Edmonston: Mais les habitants de la Colombie-Britannique ne sont pas forcément d'accord.

M. Pudrycki: C'est possible. Je suppose que c'est dans le libellé du texte, mais on peut dire pour le moins que l'immigration va augmenter là-bas. Je pense que toute cette région va connaître une importante croissance et qu'elle aura besoin d'une représentation au Sénat.

M. Edmonston: Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dobbie): M. Nystrom voudrait poser une question.

M. Nystrom: Simplement quelques questions très brèves. Vous avez fait une observation intéressante à propos de la Charte des droits et libertés. Vous avez mentionné que vous aimeriez qu'elle soit élargie de façon à inclure les responsabilités et les contraintes. J'aime le concept que vous visez. Vous pourriez peut-être nous donner quelques éclaircissements à ce sujet.

La deuxième chose que je vous demanderais c'est d'expliquer un peu pourquoi les droits de propriété vous préoccupent. Je partage votre point de vue à propos des droits de propriété, mais il pourrait être utile d'inscrire au procès-verbal les raisons de vos préoccupations ou plutôt de votre opposition à l'inclusion des droits de propriété dans la Charte.

M. Pudrycki: Je laisserai à Carl le soin de répondre à la deuxième question. Désolé, votre première question portait sur. . .

M. Nystrom: Vous avez fait un commentaire à propos de la Charte des droits et libertés. Vous avez déclaré qu'il faudrait envisager de l'élargir, pour en faire une charte non seulement des droits et libertés mais également des responsabilités et des contraintes. Je crois comprendre le concept que vous visez, mais j'aimerais que vous nous précisiez davantage votre pensée.

[*Text*]

• 1715

Mr. Pudrycki: A few years ago I wrote to the United Nations with that notion. We can all declare our rights forever and ever, but I think great thinkers, great philosophers, and great theologians of the past have had a more dialectical approach, the yin and yang approach: yes, privilege, but yes, responsibility. We teach that to our children. If our children come to us and only want more and more, we say, well, just a minute; in this household we have a covenant with each other; you also do something, you also do the dishes. We need to incorporate that into our symbolism. Now, that wouldn't be an easy task, but we should make a start on it and we could continue to expand it.

Mr. Nystrom: The second thing was on property rights. You raised a concern about property rights. I, too, would hesitate about putting property rights in the Charter, but perhaps you can expand on why you wouldn't do that.

Mr. Rausch: Essentially, when we talked about it as a group, we did not preclude or say that ownership is the issue, or fair compensation, if the government becomes interested in a particular piece of property. Remember, we are from Alberta and there are a lot of farm people and others there who are very concerned about this.

What we were concerned about was a tendency to think in a narrow way, that my land is my land is my land, full stop. The issues of stewardship, environmental concerns, looking long into the future can be lost in a narrow or short-term view. We just didn't understand why property rights were there, especially in the Charter, especially at this section.

Mr. Nicholson (Niagara Falls): Thank you very much for your presentation here today.

I commend you for your comments concerning free votes. We've seen quite a lot of briefs before this committee. I believe yours is the first that issues a caution on the subject of free votes. It's almost unanimous that there should be more free votes in the House of Commons, at least according to the representations we have. I agree with Mr. Edmonston on this point. He's absolutely correct that in some cases—and I say this in a general context within our parliamentary system—you are letting governments and other individuals off the hook with a free vote.

One of the things I've always thought is good about our particular brand of parliamentary system is that everybody knows where the buck stops, that if you don't like the legislation, the government has nowhere else to turn, no one else to point the finger to. The government, and the governing political party, is responsible for all that legislation.

I appreciate your making the point, and I'm glad Mr. Edmonston brought it out, because you didn't mention it in your oral presentation and I had made a note that I wanted to see that on the record.

[*Translation*]

M. Pudrycki: Il y a quelques années, j'ai envoyé une lettre aux Nations Unies au sujet de cette notion. Nous pouvons tous déclarer éternellement nos droits, mais je suis d'avis que les grands penseurs, les grands philosophes et les grans théologiens du passé ont adopté une approche plus dialectique, celle du yin et du yang: oui aux privilèges, mais oui, aussi, à la responsabilité. C'est ce que nous enseignons à nos enfants. S'ils viennent nous voir pour demander uniquement un peu plus, nous leur répondons: un instant; dans cette maison, il existe un pact entre nous; vous devez également participer, vous devez également faire la vaisselle. Il faut incorporer cette notion dans notre symbolisme. Ce ne sera pas une tâche aisée, mais nous devrions nous y attaquer dès maintenant et développer cette idée par la suite.

M. Nystrom: La deuxième question portait sur les droits de propriété. Vous avez soulevé une préoccupation à propos de ces droits. Moi-même, j'hésiterais à enchâsser les droits de propriété dans la Charte, mais peut-être pourriez-vous nous préciser vos raisons.

M. Rausch: Essentiellement, lors de nos discussions en groupe, nous n'avons pas exclu les droits de propriété ni dit que la question était celle de la propriété ou d'une indemnisation équitable, si le gouvernement s'intéressait à une propriété en particulier. N'oubliez pas que nous venons de l'Alberta où il y a beaucoup d'agriculteurs et d'autres personnes qui sont très préoccupées par cette question.

Ce qui nous inquiétait, c'était une tendance à l'étroitesse d'esprit, à dire que ma terre est ma terre et le demeurera, un point c'est tout. Lorsqu'on a une vision étroite ou à court terme, on peut perdre de vue les questions de protection de ce qui nous été confié, les préoccupations environnementales, les perspectives futures. Nous n'avons pas compris pourquoi les droits de propriété figuraient là, en particulier dans la Charte, à cet article précis.

M. Nicholson (Niagara Falls): Merci beaucoup pour l'exposé que vous venez de nous faire aujourd'hui.

Je vous félicite pour vos commentaires à propos de votes libres. Beaucoup de mémoires ont déjà été présentés devant le comité. Je pense que vous êtes les premiers à émettre une mise en garde à propos du vote libre. Presque tout le monde est unanime à dire qu'il devrait y avoir davantage de votes libres à la Chambre des communes, du moins d'après les témoignages qui nous ont été faits. Je suis d'accord sur ce point avec M. Edmonston. Il a tout à fait raison de dire que dans certains cas—et je le dis dans le contexte général de notre système parlementaire—un vote libre permet aux gouvernements et à d'autres de se tirer d'affaire.

L'une des choses que j'ai toujours trouvées bonnes en ce qui concerne notre type de régime parlementaire, c'est que chacun sait qui endosse la responsabilité, que si vous n'aimez pas les lois, le gouvernement ne peut se tourner nulle part ailleurs, n'a personne d'autre à blâmer. C'est le gouvernement, le parti politique au pouvoir, qui est responsable de toutes ces lois.

J'apprécie le fait que vous ayez insisté sur ce point et je suis heureux que M. Edmonston l'ait soulevé, parce que vous ne l'avez pas mentionné dans votre exposé oral et que je m'étais fait une note car je voulais que cela figure au procès-verbal.

[*Texte*]

With respect to the various regions, I think the region you're looking for—because I think you mentioned you had spoken with someone in Correctional Services—is the Pacific region. The Prairies are the three provinces and the Pacific region would include British Columbia and Yukon.

Mr. Pudrycki: I'll change my script. That's good.

Mr. Nicholson: Yes, I think that was the name you were looking for.

Let me ask you a bit about your method of election to the Senate. I'd like you to elaborate. You said the method of election should give expression to the social diversity of the Canadian population, keeping in mind the history of the inadequate political representation of women, aboriginal peoples, ethnic groups, and you would add NGOs and individuals who are mentally, physically, and visually challenged. I agree with all those things about the underrepresentation. Our problem on this committee is we have to reduce that to paper. We have to come up with a way. I know it's a difficult question, and you may or may not have the answer for me, but how do we devise a system of election to the Senate that can take into consideration all those various groups? Do it for me. You said ten seats for the Prairies, for three provinces. How do we do that?

Mr. Pudrycki: Carl mentioned before that there's a bit of a division in the House on the subject of the distinct society. Here too there really are a couple of options. If we follow through option two, then the elections would take place and the ten members could caucus among themselves and say who's going to handle this, who's going to handle that, etc.

By going with option one, you would tend to single out first of all what those are. I think option one is a much more difficult one. You would single out what those interest groups are, what the pressure points are, what the needy are and endeavour to have them run their candidates.

Can you elaborate on that a little more, Carl?

• 1720

Mr. Rausch: What we were getting at when we looked at this, in a sense the phrase that was used earlier was proportional representation—who determines the proportions? This fits in just as an aside with this idea of responsibilities.

The people within an area—again, whether it is a treaty area or a geographic area like the prairies—would, through a public way, determine what issues they were concerned about into the future. The House of Commons provides one element of governance of the country. The Senate would provide another. One of the things the Senate would do is be thoughtful and forward-thinking, especially in terms of leadership of the whole collective of Canada.

[*Traduction*]

À propos des diverses régions, je crois savoir que la région qui vous intéresse—parce qu'il me semble vous avoir entendu dire que vous aviez parlé avec quelqu'un des services correctionnels—est la région du Pacifique. Les Prairies sont les trois provinces et la région du Pacifique engloberait la Colombie-Britannique et le Yukon.

M. Pudrycki: Je modifierai mon texte. C'est très bien.

M. Nicholson: Oui, je pense que c'était le nom que vous cherchiez.

Permettez-moi de vous interroger un peu sur votre méthode d'élection au Sénat. J'aimerais que vous nous donniez quelques précisions à ce sujet. Vous avez mentionné que le mode d'élection doit tenir compte de la diversité sociale de la population canadienne et du fait que la représentation politique des femmes, des populations autochtones et des groupes ethniques a longtemps été inadéquate, et vous ajouteriez à cette liste les ONG et les personnes aux prises avec des difficultés physiques, mentales ou visuelles. Je suis d'accord avec toutes ces déclarations concernant la sous-représentation. Le problème du Comité est que nous devons coucher tout cela sur papier. Nous devons proposer une façon de procéder. Je sais que c'est une question délicate et que vous n'avez peut-être pas de réponse à me donner, mais comment concevoir un mode d'élection au Sénat qui puisse tenir compte de tous ces divers groupes? Voulez-vous le faire pour moi. Vous avez parlé de dix sièges pour les Prairies, pour les trois provinces. Comment faire?

M. Pudrycki: Carl a mentionné précédemment que la Chambre est quelque peu divisée au sujet de la société distincte. Dans ce cas-ci également, on est en réalité confronté à plusieurs options. Si nous suivons l'option 2, les élections se dérouleront et les dix sénateurs se réuniront entre eux pour décider qui s'occupera de telle question, qui s'occupera de telle autre, etc.

Dans le cadre de la première option, on aurait tendance à différencier tout d'abord tous ces groupes. Je pense que l'option 1 est beaucoup plus délicate. Il faudrait différencier tous ces groupes d'intérêts, décider quels sont les points névralgiques, quels sont les groupes faibles et les encourager à présenter leurs candidats.

Carl, pourriez-vous donner quelques éclaircissements à ce sujet?

M. Rausch: Ce à quoi nous voulions en venir lorsque nous avons examiné cette question... dans un sens l'expression utilisée précédemment était la représentation proportionnelle—c'est de savoir qui fixe les proportions? Cela viens se greffer sur cette idée de responsabilités.

Les habitants d'une région—qu'il s'agisse, encore une fois, d'une région visée par un traité ou d'une région géographique comme les Prairies—détermineraient, selon une méthode publique, les questions préoccupantes pour l'avenir. La Chambre des communes est un organe de gouvernement. Le Sénat en serait un autre. Le Sénat serait notamment chargé de faire de la réflexion prospective, surtout à propos de la direction tout le Canada.

[*Text*]

Mr. Nicholson: I suppose you would get no argument from me on that one, but as I say, you can see that wouldn't be an easy thing to do, to devise an electoral system taking all those into consideration.

Mr. Rausch: If I could just give an example, within our jurisdictions, at least within Alberta, as citizens when we vote in municipal elections and when we pay taxes every year at the municipal level, we can assign our resources, our dollars to this school system or that school system. In some senses it is not hard to give people a choice as to which emphasis they would like to put on their Senate representation into the immediate future.

Mr. Nicholson: What did you have in mind when you said that you wanted to see aboriginals on the Supreme Court? Several seats assigned to them?

Mr. Rausch: Yes.

Mr. Pudrycki: If you follow the six regions theory, I would argue that we should have seven members of the Supreme Court, each region having one, and the Prime Minister or somebody appointing one free one. Then the aboriginals would have one member on the Supreme Court.

Senator Meighen (Ontario): I think it is fair to say you are one of the very few who have come before us and suggested that the Senate be elected on a regional rather than a provincial basis. You are certainly the first people from Alberta to do so, if I understood you correctly. If that were not to be, if Senate elections ended up being on a provincial basis, would that, in your view, undermine the whole thesis that you advanced in your brief, or could you live with it?

Mr. Pudrycki: I appreciate the comment from one of the senators on this side, that we are in a crisis, and I think we are. I restate our number nine under principles, that we need to simplify. In European society, for instance, something called baroque in the field of art took place—more and more layers of everything over the top of former layers. We get so bogged down we can't operate. I think we are in something of that position. By doing some fairly radical surgery this is where we come up with this idea of six regions.

I think the provinces the way we are divided now and have become a little bit redundant. They are artificial divisions. The Atlantic region already, I think, is collaborating in matters—or considering anyway—police forces, and so on, to work together. Why should little Prince Edward Island with 130,000 people be represented at all kinds of levels? Our mayor in Edmonton, Mayor Reimer, is really angry. We have 600,000 people and really no representation at this level. There is some unfairness there. Does that help?

[*Translation*]

M. Nicholson: Je ne vous contredirai pas à ce sujet, mais, comme je l'ai déjà dit, vous pouvez imaginer que ce ne sera pas chose facile que de concevoir un système électoral lui prenne tout cela en considération.

M. Rausch: Si je peux me permettre de vous donner un exemple, dans nos secteurs de compétence, tout au moins en Alberta, lorsque les citoyens votent lors des élections municipales et payent leurs taxes chaque année au niveau municipal, ils peuvent affecter leurs ressources, leurs dollars à tel ou tel système scolaire. Dans un certain sens, il n'est pas difficile de donner un choix aux gens pour savoir dans quel domaine ils aimeraient que leurs représentants au Sénat concentrent leurs efforts dans le futur immédiat.

M. Nicholson: Qu'aviez-vous en tête lorsque vous avez mentionné que vous souhaiteriez que les autochtones soient représentés à la Cour suprême? Aimeriez-vous que plusieurs sièges leur soient attribués?

M. Rausch: Oui.

M. Pudrycki: En suivant la théorie des six régions, j'arguerais que la Cour suprême devrait compter sept membres, un pour chaque région plus un juge nommé par le premier ministre ou quelqu'un d'autre. Les autochtones auraient ainsi un représentant à la Cour suprême.

Le sénateur Meighen (Ontario): Il est juste de dire que vous êtes l'un des rares témoins à comparaître devant nous et à nous suggérer que le Sénat soit élu sur une base régionale et non provinciale. Et, sauf erreur, vous êtes les premiers intervenants de l'Alberta à le faire. Si cela ne devait pas aboutir, si les élections sénatoriales finissaient par se dérouler sur une base provinciale, cette situation saperait-elle, à votre avis, toute la thèse que vous avez avancée dans votre mémoire, ou bien pourriez-vous vous en accommoder?

M. Pudrycki: J'apprécie le commentaire que vient de faire l'un des sénateurs assis de ce côté, à savoir que nous sommes en période de crise, et je crois bien que nous le sommes. Je réitère notre principe numéro neuf, à savoir qu'il faut simplifier. Par exemple, dans la société européenne, un style baroque est apparu dans le domaine des arts—de plus en plus de couches de n'importe quoi par-dessus les couches antérieures. Nous sommes tellement enlisés que nous n'arrivons plus à fonctionner. À mon avis, notre situation ressemble quelque peu à cela. C'est en pratiquant une opération chirurgicale assez radicale que nous en sommes venus à l'idée des six régions.

L'actuelle division des provinces est devenue quelque peu redondante. Ce sont des divisions artificielles. Dans les Maritimes il y a—ou en tout cas on y songe—collaboration dans certains domaines, celui des forces policières, par exemple. Pourquoi la petite Île-du-Prince-Édouard, avec ses 130,000 habitants, devrait-elle être représentée à tous les niveaux? Le maire d'Edmonton, M. Reimer, est vraiment en colère. La ville compte 600,000 habitants et nous n'avons vraiment aucune représentation à ce niveau. Il y a là une certaine forme d'injustice. Ma réponse vous est-elle utile?

[*Texte*]

Senator Meighen: No, but I sympathize with you. That is the problem. People do hang on to those things very ferociously. I don't denigrate in any sense your assertion, and, frankly, I agree with it in theory. It may not be possible to carry it through in practice, but I could leave that as others will want to ask questions.

Increasingly people are finding themselves in favour of the concept of inherent right to self-government on the part of aboriginals. Without getting too involved, how do you see self-government operating within the context of the Canadian Constitution, or do you see it so operating?

• 1725

Mr. Rausch: I have been fortunate enough to have spent, in a variety of ways, at least 17 or 18 years around aboriginal people, in particular in southern Alberta in the Treaty 7 area. They have talked with me some about how they used to govern themselves, and it's a fascinating mixture that worked in a way that is hard for me to understand, because I come from a particular culture and a particular background.

The difficulty that exists at this point is there is no recognition that this self-government existed before we came here and that it is not an issue to be negotiated or transferred—transference of powers, in that sense—because it has always been there. Have we seen it yet? No, I don't think we have; my personal perspective is we have not seen it yet, we have seen snippets of it. I have great faith that when it is allowed to flourish, it will actually strengthen Canada.

I believe aboriginal people love this country as much as we do, and they do work with others, they do not impose upon others; they would work with us.

Senator Meighen: Would you therefore advocate the inherent right to self-government be incorporated without any further clarification or qualification?

Mr. Rausch: Yes, we've said that collectively.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you.

I'd just like to take an opportunity before we turn to Senator Beaulieu to welcome Senator Beaulieu as a full member of the committee. Welcome, Senator Beaulieu. Please go ahead.

Senator Beaulieu (De La Durantaye): Madam Chairman, thank you.

I had two questions, but both have been fully discussed, especially with Senator Neiman about the Senate. Do you think the premier, Mr. Getty, will be in accord with your thinking—because he prefers to have senators from each province with equal representation everywhere.

Mr. Pudrycki: I think he could be persuaded. If we are in a deadlock and it seems we are in somewhat of a deadlock, I think he'd be open to that. It would still have an equal Senate elected and effective.

[*Traduction*]

Le sénateur Meighen: Non, mais je comprends votre point de vue. C'est le problème. Les gens s'accrochent à ces choses avec acharnement. Je ne dénigre nullement votre affirmation et, franchement, je suis d'accord avec vous en théorie. Il n'est peut-être pas possible de mettre ce que vous dites en pratique, mais je m'en tiendrai là car d'autres vous poseront des questions là-dessus.

De plus en plus de gens se déclarent en faveur du concept du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Je ne vous demande pas de trop vous avancer, mais comment envisagez-vous le fonctionnement de l'autonomie gouvernementale dans le contexte de la Constitution canadienne, ou est-ce ainsi que vous envisagez son fonctionnement?

M. Rausch: J'ai eu la chance, à divers égards, de passer au moins 17 à 18 années avec des autochtones, plus particulièrement dans le sud de l'Alberta dans la région visée par le Traité nº 7. Ils m'ont raconté de quelle façon ils avaient l'habitude de se gouverner, et c'est un mélange fascinant qui fonctionnait d'une façon que j'ai beaucoup de mal à comprendre, parce que j'appartiens à une culture différente et que j'ai des antécédents différents.

La difficulté actuelle est qu'il n'y a aucune reconnaissance que cette autonomie gouvernementale existait avant notre arrivée et que ce n'est pas une chose à négocier ou à transférer—j'entends par là le transfert des pouvoirs—parce que cela a toujours existé. En avons-nous été témoins jusqu'à présent? Non, je ne le pense pas; personnellement, je pense: nous n'en avons pas été témoins et nous n'en avons vu que des fragments. Je crois fermement que lorsque nous permettrons le développement de l'autonomie gouvernementale, celle-ci viendra en fait renforcer le Canada.

Je crois que les peuples autochtones aiment le Canada autant que nous, et ils collaborent avec les autres, ils ne leur imposent rien; ils seraient disposés à collaborer avec nous.

Le sénateur Meighen: Préconiseriez-vous donc l'enchâssement du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, sans autre clarification ou réserve?

M. Rausch: Oui, c'est ce que nous avons déclaré collectivement.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie.

Avant de donner la parole au sénateur Beaulieu, j'aimerais profiter de l'occasion pour lui souhaiter la bienvenue en tant que membre à part entière du Comité. Bienvenue, sénateur Beaulieu. Vous avez la parole.

Le sénateur Beaulieu (De La Durantaye): Merci, madame la présidente.

J'avais deux questions à poser, mais les deux ont déjà été largement traitées surtout par le sénateur Neiman à propos du Sénat. Pensez-vous que le Premier ministre provincial, M. Getty, sera de votre avis—car il préfère avoir des sénateurs de chaque province avec une représentation égale partout.

M. Pudrycki: Je crois qu'on pourrait le convaincre. Si nous nous trouvons dans une impasse, et il me semble que c'est le cas, je crois qu'il serait ouvert à cette idée. On aurait toujours un Sénat élu, efficace et à représentation égale.

[*Text*]

Mr. Rausch: The other point I just wanted to add is when I'm appearing here, I am a member of a committee, a volunteer in a sense. I am not like Roy; Roy is an ordained pastor—I'm just a regular person, who has a different job and different things... What is really interesting is what was behind our shaping of this and my thinking on this is a real care for the country, a care for the country and for everybody's children and grandchildren. I did not think of things in terms of Alberta or Manitoba or Prince Edward Island, or those sorts of issues, but rather the global picture, our total picture, our collective well-being.

Senator Beaulieu: I like very much your idea about the region, to have the aboriginals within those regions. I think it would be a fair distinction to be made.

My other question was about Quebec—unique or distinct society. I think you've answered that question, but I think many Quebeckers would prefer unique society instead of maybe distinct society, which is another big argument. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, sir, and now I will turn to Madame Tardif.

Mme Tardif (Charlesbourg): J'aimerais d'abord vous féliciter pour votre présentation, mais aussi pour vos mots d'introduction. Déjà, comme simples auditeurs dans la salle, vous aviez relevé le défi d'essayer d'écrire un préambule et une clause Canada qui refléteraient mieux ce que devrait être cette clause, selon vous. C'est probablement la meilleure façon de le faire.

J'aimerais avoir un peu plus d'explications sur une question qui vous a déjà été posée. Dans la Charte des droits et libertés, on parle beaucoup de droits et de libertés, mais on ne parle pas d'obligations reliées à ces droits. Vous suggérez que cela fasse maintenant partie de la Charte.

• 1730

Pensez-vous que chaque droit devrait avoir son obligation correspondante? Parlez-vous en termes généraux? J'aimerais que vous me précisiez la façon dont pourrait être réalisé ce que vous nous proposez.

Mr. Pudrycki: That is a good question. It is a bit of a new concept to have a dialectical approach used in the Charter. As I say, even the United Nations does not have it now. However, I think if one looks at world history, wherever responsibility has been evaded the society finally collapses. Can that in our symbols be so stated?

The way to start stating would be at least to put it in the title, the Charter of Rights and Freedoms, the charter of responsibilities and limitations, and then to allow an evolutionary process to expand those.

No, I do not think that for every right there would be a corresponding responsibility necessarily, because some of that is taken care of by the whole system of law that we have.

[*Translation*]

M. Rausch: L'autre point que je tenais à souligner, c'est que lorsque je comparais devant vous, je le fais en tant que membre d'un comité, bénévole en quelque sorte. Je ne suis pas comme Roy; Roy a été ordonné pasteur—je ne suis qu'un laïc, quelqu'un qui a un emploi différent et des choses différentes... Ce qui est vraiment intéressant, c'est que derrière cette conception de la situation et derrière mes pensées à ce sujet on retrouve une véritable inquiétude pour le pays, pour les enfants et petits-enfants de tout le monde. Mes pensées ne se limitent pas à l'Alberta ou au Manitoba ou à l'Île-du-Prince-Édouard; je regarde plutôt le tableau d'ensemble, notre bien-être à tous.

Le sénateur Beaulieu: J'aime beaucoup votre concept relativement aux régions, et l'idée d'inclure les autochtones dans ces régions. Je pense que ce serait là une distinction tout à fait juste.

Ma deuxième question concernait le Québec—une société unique ou distincte. Je pense que vous avez répondu à cette question, mais bon nombre de Québécois préféreraient parler d'une société unique et non d'une société distincte, ce qui est une autre pomme de discorde. Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur, et je vais maintenant donner la parole à M^me^ Tardif.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): First of all, I would like to commend you for your presentation and also for your introductory remarks. As simple observers in the room, you had already taken up the challenge of trying to write a preamble and a Canada clause that would better reflect what that clause should be in your opinion. That is probably the best way to do it.

I would like to see you elaborate a bit on a question that you've already seen asked. In the Charter of Rights and Freedoms, there is much about rights and freedoms, but little about obligations related to those rights. You suggest that this now be part of the Charter.

Do you think that every right should have its corresponding obligation? Are you speaking in general terms? I would like you to elabore on how your proposal could be implemented.

M. Pudrycki: C'est une bonne question. C'est un concept quelque peu nouveau que d'avoir une démarche dialectique dans la Charte. Comme je l'ai dit, même les Nations Unies ne l'ont pas à l'heure actuelle. Cependant, si l'on jette un regard sur l'histoire du monde, chaque fois que la responsabilité a été esquivée, la société a fini par s'écrouler. Pouvons-nous exprimer cela dans nos symboles?

Un bon départ consisterait pour le moins à faire figurer cet élément dans le titre—Charte des droits et libertés, Charte des responsabilités et des contraintes—et ensuite de permettre à un processus d'élargir cette notion.

Non, je ne pense pas que chaque droit devrait forcément avoir une responsabilité correspondante, parce que le système de droit global dont nous soyons dotés en prend partiellement soin.

[*Texte*]

Mr. Rausch: The other point is that several of these statements we have stated as principles in a sense are an obligation already or a responsibility. In particular the one that comes to mind is equal access to basic resources and services, the social charter idea, those sorts of things. That we see as an obligation, if you wish to phrase it that way.

Mr. Pudrycki: If I could make one more comment, to use an analogy from those who do script writing for television, we could have a story board method and just put the things up on the wall: over here is our preamble, over here is our charter of rights and responsiblities, over here is the issue of the aboriginals and the issue of Quebec, and so on and on. Finally we get to the specifics of the economics. I think if we can visualize it and see it that way and if all of us, 30 people or something, were put in a room sort of like a jury, we would solve it. I think we would.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): There is just a moment left for a very brief question from Mr. Littlechild.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): In your opening comments you were quite willing to accept the challenge that Mr. Kelly, a previous witness, had accepted. In your brief you start out by saying there are some proposed changes to the Canadian Constitution that may be considered from the perspective of faith.

In a previous life of the committee we had a set of witnesses, I believe, who said that what is missing in our Constitution is a reference to a greater being or a supreme power or a god, as some people refer to it. I wonder if you are willing to accept the challenge of perhaps coming up with some wording in that regard if you in fact agree that should also be in the Constitution.

Mr. Pudrycki: We consider the opening statement of the preamble adequate: "Whereas Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God and the rule of law". We would add then our three little articles on page 1 and we consider that adequate. It is a good opener.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Rausch and Mr. Pudrycki, I think you have a very interesting brief. Sometimes it is good to bring us back to the basics and I think that you inspired many of us. I am particularly taken by your comment about all is held in trust, and we should remember that as we go through these deliberations. Thank you both for coming and sharing with us today your very well considered ideas.

We will now call on Mr. Bruce Porter of the Centre for Equality Rights in Accommodation. Welcome, Mr. Porter. Please proceed for ten minutes on introductory remarks and then a question period.

Mr. Bruce Porter (Centre for Equality Rights in Accommodation): Madam Chairman, I understand everyone has a copy of my brief. It was done in a bit of a hurry and it was not available in time for translation, for which I

[*Traduction*]

M. Rausch: L'autre point intéressant c'est que plusieurs de nos déclarations de principe constituent déjà dans un certain sens des obligations ou des responsabilités. C'est le cas, notamment, du principe de l'égalité d'accès aux ressources et aux services fondamentaux, de l'idée d'une charte sociale, de ce genre de choses. Nous considérons cela comme une obligation, si vous voulez l'exprimer ainsi.

M. Pudrycki: Si je peux me permettre un commentaire supplémentaire, pour reprendre une analogie tirée des scénaristes qui écrivent pour la télévision, on pourrait utiliser une méthode du scénario-maquette et simplement écrire les choses au tableau: ici c'est notre préambule, là c'est notre charte des droits et responsabilités, là-bas c'est la question des autochtones et la question du Québec, etc., etc. Enfin, on en arrive aux considérations économiques. À mon avis, si l'on peut visualiser cette situation et la voir de cette manière, et si on nous rassemblait tous, une trentaine de personnes, dans une même salle, un peu comme un jury, nous parviendrions à résoudre le problème. Je pense que nous y arriverions.

La coprésidente (Mme Dobbie): Il reste à peine quelques instants pour une question très brève de M. Littlechild.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Dans votre introduction, vous étiez tout à fait disposés à relever le défit qu'a accepté un témoin précédent, M. Kelly. Dans votre mémoire, vous commencez par dire qu'il existe des changements proposés à la Constitution canadienne que l'on peut envisager dans une perspective de foi.

Lors de travaux antérieurs du Comité, nous avons reçu tout un tas de témoins, je crois, qui disaient qu'il manquait dans notre Constitution une référence à un être supérieur, à un pouvoir suprême, à un Dieu, selon le terme qui privilégie chacun. Je me demande si vous seriez disposés à relever le défit de nous proposer un texte à cet égard si vous convenez que cela devrait figurer également dans la Constitution.

M. Pudrycki: Nous jugeons que la phrase d'introduction du préambule est adéquate: «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit». Nous ajouterions ensuite nos trois petits articles figurant à la page 1, et cela nous conviendrait. C'est une bonne introduction.

La coprésidente (Mme Dobbie): Messieurs Rausch et Pudrycki, je pense que votre mémoire est très intéressant. Parfois, il est bon de nous ramener aux éléments fondamentaux et je pense que vous avez inspiré bon nombre d'entre nous. J'ai été tout particulièrement frappée par votre commentaire selon lequel la création doit être préservée pour les générations futures, et nous devrions nous en souvenir au fur et à mesure de nos délibérations. Je vous remercie tous deux d'avoir comparu devant nous et d'avoir partagé avec nous aujourd'hui vos idées mûrement réfléchies.

Nous allons maintenant entendre M. Bruce Porter du Centre for Equality Rights in Accomodation. Bienvenue, monsieur Porter. Vous avez 10 minutes pour faire vos observations après quoi nous passerons à une période de questions.

M. Bruce Porter (Centre for Equality Rights in Accomodation): Madame la présidente, je crois savoir que tout le monde a un exemplaire de mon mémoire. Il a été rédigé quelque peu à la hâte et il n'a pas été disponible à

[*Text*]

apologize. I was not aware until fairly short notice that I was coming, and then on even shorter notice was I aware that I had to get a brief in a short time. There are a few typos as well in the English version, for which I apologize.

[*Translation*]

temps pour être traduit, et je m'en excuse. Ce n'est que très récemment que j'ai su que je devais comparaître et c'est encore plus récemment que l'on m'a informé que je devais rédiger un mémoire. Il y a également quelques fautes typographiques dans la version anglaise, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

• 1735

There is a summary of recommendations at the beginning of my brief, which I might just quickly sketch, and then take a couple of minutes to outline the perspective from which these recommendations arise.

I might introduce myself first as the co-ordinator of the Centre for Equality Rights in Accomodation, which is an organization in Toronto which works nationally, but fundamentally within the province of Ontario, dealing with human rights cases and housing. My perspective is from one who works predominately with poor people, people who are often homeless, and attempting to use human rights and charter remedies to address some of the most severe issues of disadvantage in our society. It is that interest and a number of others—I have worked in national organizations such as the Charter Committee on Poverty Issues, and the Equality Network—which have brought me to propose to you some recommendations in relation to the area of rights of citizenship.

In summary, the recommendations are that the Charter of Rights should include a number of social and economic rights which Canada has ratified internationally, particularly in the international convenant on economic, social and cultural rights. These would include the right to an adequate standard of living, including adequate food, clothing and housing; the right to health care and education made equally accessible to all; the right to a clean and healthful environment, and certain employment rights.

An interpretive clause should be inserted into the charter which states that these rights are interdependent with the rights that are currently contained in the charter, so that the courts would be instructed to read the existing rights in the light of the fundamental rights of all citizens to equal participation in social and economic life.

That addresses itself fundamentally to the issue of how we can, in any way, distinguish social and economic rights without, in a sense, reading them out of the existing charter. There is some concern among equality-seeking groups that if we designate social and economic rights related to poverty, for example, or the right to housing, that a number of cases in which security of the person and equality already are argued to be dependent on housing or income adequacy, might be seen by the courts to be now outside the charter, and we want to suggest that those rights should be read into existing charter rights.

Secondly, a section of the charter should establish a complaints or petition procedure for social and economic rights before a national tribunal. Such a tribunal should be composed of members appointed through a standing

Au début, mon mémoire comporte un résumé des recommandations, que j'aimerais aborder très rapidement, et je prendrai ensuite quelques minutes pour vous situer dans quelle perspective ces recommandations ont été faites.

J'aimerais tout d'abord me présenter en vous disant que je suis le coordonnateur du Centre for Equality Right in Accomodation, organisme situé à Toronto et qui travaille à l'échelle nationale mais surtout en Ontario, pour traiter de dossiers touchant les droits de la personne et le logement. Je travaille principalement avec des gens pauvres, souvent des sans-abri, et je m'efforce de recourir aux droits de la personne et à la Charte pour régler certains des problèmes les plus graves dont souffrent les personnes défavorisées dans notre société. Ce sont cette préoccupation et d'autres—j'ai travaillé pour des organismes nationaux comme le Comité de la Charte et des questions de pauvreté et le Equality Network—qui m'ont amené à vous proposer certaines recommandations en matière des droits de citoyenneté.

En résumé, je recommande que la Charte des droits englobe un certain nombre de droits économiques et sociaux que le Canada ait ratifiés à l'échelon international, en particulier dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Parmi ces droits, citons le droit à un niveau de vie convenable, notamment une nourriture, des vêtements et un logement convenables; le droit aux soins de santé et à l'éducation accessibles à tous de façon égale; le droit à un environnement propre et sain, et certains droits à l'emploi.

Il faudrait incorporer dans la Charte une clause d'interprétation qui stipule que ces droits soient liés aux droits déjà énoncés dans la Charte, afin que les tribunaux soient enjoints d'interpréter les droits existants à la lumière du droit fondamental de tous les citoyens à une participation égale à la vie économique et sociale.

Il s'agit de faire une distinction entre les droits économiques et sociaux sans les écarter, dans un certain sens, de la charte existante. Certains groupes prônant l'égalité sont préoccupés par le fait que si nous désignons des droits économiques et sociaux en rapport avec la pauvreté, par exemple, ou le droit au logement, les tribunaux pourraient considérer qu'un certain nombre de cas dans lesquels on prétend déjà que la sécurité de la personne et l'égalité dépendent du logement ou d'un revenu adéquat ne relèvent plus de la Charte, et nous suggérons que ces droits devraient être inclus aux droits existants dans la Charte.

Deuxièmement, un article de la Charte devrait énoncer une procédure relative aux plaintes ou aux requêtes pour les droits économiques et sociaux devant un tribunal national. Un tel tribunal devrait être composé de membres nommés

[*Texte*]

committee of Parliament. The tribunal appointees need not be lawyers, and it would not be necessary to be a lawyer to appear before the tribunal. However, the tribunal would be invested with all the necessary powers to issue injunctions and to order remedy.

This I think addresses itself to some of the concerns that a number of constituencies have, that to entrench social and economic rights in the charter is simply to increase the role of litigation and of lawyers in our society, and to delegate all matters of social and economic importance to a certain profession, and to be restricted to court-based approaches.

On the other hand, as you heard from the National Anti-Poverty Organization, it is of great importance to low-income people and to disadvantaged groups that they have rights which can be claimed and enforced, not simply responsibilities of governments with which disadvantaged groups can do very little.

This I think is a middle ground which would establish a petition or complaint procedure, and an eventual appeal procedure to the Supreme Court of Canada on points of law, with the possibility of developing an interpretive framework and an expertise within the tribunal that develops certain approaches to social and economic rights which might not be so compatible with traditional approaches in the courts.

I point out that the role of such a tribunal would generally be limited to assessing compliance with social and economic rights. There is a lot of panic, I think, that to entrench social and economic rights in the charter would somehow hand over social and economic policy-making to the courts. I think that is largely a misunderstanding of what social and economic rights would do, but it certainly is something that could be addressed in the wording through which a tribunal would be established.

The tribunal and courts would generally defer to governments or other parties to establish the means of achieving social and economic rights. Parties would be given a certain period of time in many cases to come back and report on some kind of new program or revised legislation that would be deemed to be in compliance.

The role of the tribunal would essentially be to measure the results that are achieved against certain kinds of ends or policy objectives which would be contained in a social charter, and to declare, in certain instances, that something is not measuring up, that more work needs to be done, and that governments or other parties would have to report back to demonstrate compliance.

• 1740

I would support some of the implementation strategies that are contained in the Ontario government's discussion paper on a social charter. The Ontario proposals, as you probably know, address themselves largely to what I would

[*Traduction*]

par un comité permanent du Parlement. Les membres du tribunal ne devraient pas forcément être des avocats et il ne serait pas nécessaire d'être un avocat pour comparaître devant un tribunal. Toutefois, le tribunal devrait être investi de tous les pouvoirs nécessaires pour décerner des injonctions et pour imposer des sanctions.

Cela réglerait certaines des préoccupations exprimées par différents groupes, à savoir que l'enchâssement des droits économiques et sociaux dans la Charte aboutirait simplement à une augmentation de l'importance des litiges et des avocats dans notre société, à la délégation de tous les sujets importants à caractère économique ou social à une profession donnée et au recours aux seules méthodes axées sur les tribunaux.

Par ailleurs, comme l'a déclaré l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP), il est extrêmement important pour les gens à faible revenu ou les groupes défavorisés d'avoir des droits qui peuvent être revendiqués et appliqués, au lieu d'être limités par de simples responsabilités de gouvernements avec lesquels ils ne peuvent pas faire grand-chose.

Il s'agit là d'un terrain d'entente qui permettrait d'établir une procédure relative aux plaintes ou aux requêtes, et une éventuelle procédure d'appel devant la Cour suprême du Canada sur les points de droit, avec la possibilité d'établir un cadre d'interprétation et une compétence à l'intérieur du tribunal permettant d'élaborer certaines approches aux droits économiques et sociaux qui pourraient ne pas se révéler tellement compatibles avec les approches traditionnelles constatées au sein des tribunaux.

Je tiens à souligner que le rôle d'un tel tribunal se limiterait généralement à évaluer le respect des droits économiques et sociaux. Beaucoup de gens paniquent à l'idée que l'enchâssement des droits économiques et sociaux dans la Charte confierait en quelque sorte l'élaboration des politiques économiques et sociales aux tribunaux. Il s'agit, à mon avis, d'une grossière incompréhension de la fonction des droits économiques et sociaux, mais c'est certainement un élément que l'on pourrait régler dans le texte instaurant un tel tribunal.

Le tribunal national et les tribunaux s'en remettraient généralement aux gouvernements ou autres parties pour établir les moyens d'appliquer les droits économiques et sociaux. Dans bien des cas, les parties se verraient accorder un certain délai pour répliquer et présenter un rapport sur un type quelconque de programme nouveau ou de loi remaniée qui seraient jugés conformes.

Le rôle du tribunal consisterait essentiellement à mesurer les résultats obtenus par rapport à certains buts ou objectifs contenus dans une charte sociale, et à déclarer, dans certains cas, que quelque chose n'est pas à la hauteur, qu'il reste encore du travail à faire ou que des gouvernements ou d'autres parties devront présenter un rapport pour prouver qu'il y a bel et bien observance.

Je suis d'accord avec certaines des stratégies de mise en application énoncées dans le document de travail du gouvernement de l'Ontario sur une charte des droits sociaux. Les propositions de l'Ontario, comme vous le savez, portent

[*Text*]

call a political implementation of social and economic rights. In other words, they look to a revised and renewed Senate or possibly to a council of the provinces or to other kinds of democratic bodies to implement social and economic rights that would be contained in a social charter and to establish certain national standards.

This is part of social and economic rights, but it is certainly not the whole of them. Rights do have to be claimed; there has to be a role for those whose rights are infringed to be able to identify infringements and to go before some sort of hearing or tribunal and to get some sort of adjudicative decision.

On the other hand, we are going to need to re-evaluate our political institutions in light of some of the consensus priorities that we would establish around the right to a clean and healthful environment, or education, or health, or income adequacy. In that sense, I think some of Ontario's proposals are quite useful in developing models for what you could call a spotlighting approach, which establishes certain democratic structures within maybe a committee of the Senate, or of an interprovincial-federal council perhaps, where there would be a constant evaluation and proactive attempt to ensure that social and economic rights are respected.

Those, then, are essentially the recommendations. I will just finish my opening remarks by suggesting that we really need to change the way in which we are approaching some of the questions around social and economic rights.

You've heard a lot about the notion that entrenching social and economic rights would be an Americanization of the Canadian political system because it would hand over too much power to the courts. For those of us working in the area of rights, that is a very strange suggestion to hear, because it is the United States that is quite isolated internationally in opposing the recognition of social and economic rights. Canada has been quite distinguished from the United States internationally in our willingness to ratify international treaties and to support the notion that housing and income adequacy and education and health are rights that are equally important with other civil and political rights.

There is, in fact, a world-wide movement towards the recognition of social and economic rights now, which is showing up in most situations where countries or organizations of countries are looking again at constitutional principles and legal systems. So in South Africa, in Northern Ireland, in the U.K.—in the last couple of weeks, the Institute for Public Policy Research has released a draft bill of rights for the U.K. that contains social and economic rights—in every instance of which I am aware, when constitutions are being reconsidered and a system of rights is being re-evaluated, social and economic rights are receiving very serious consideration.

[*Translation*]

principalement sur ce que j'appellerais la concrétisation politique de droits économiques et sociaux. En d'autres termes, elles envisagent un Sénat modifié et renouvelé ou, éventuellement, un conseil des provinces ou des organismes démocratiques d'autres types, qui feraient respecter les droits sociaux et économiques contenus dans une charte sociale et qui établiraient certaines normes nationales.

C'est un aspect des droits sociaux et économiques, mais il y en a certainement d'autres. Ces droits doivent être revendiqués; les individus lésés doivent pouvoir identifier ces violations de leurs droits et être entendus ou avoir des recours pour que justice leur soit rendue d'une façon ou d'une autre.

D'un autre côté, nous allons devoir réévaluer nos institutions politiques à la lumière de certaines des priorités consensuelles que nous établirions, qui seraient axées dans le domaine sur le droit à un environnement propre et sain, ou à l'éducation, ou à la santé, ou à un revenu adéquat. En ce sens, je pense que certaines des propositions de l'Ontario sont très utiles permettant d'élaborer des modèles pour ce que nous pouvons appeler une approche focalisée, où seraient établies certaines structures démocratiques, dans le cadre peut-être d'un comité du Sénat, ou peut-être d'un conseil interprovincial-fédéral, qui procéderait à une évaluation constante et tenterait de façon proactive de garantir le respect des droits sociaux et économiques.

Voilà l'essentiel, les recommandations. Je conclurai mes remarques liminaires en disant que nous devions réellement changer la façon dont nous abordons certaines questions touchant nos droits sociaux et économiques.

On dit souvent que l'inscription dans la Constitution de droits sociaux et économiques constituerait une américanisation du système politique canadien, car on donnerait ainsi trop de pouvoir aux tribunaux. Voilà une bien étrange idée pour ceux d'entre nous qui travaillent dans le domaine des droits, ce qui confère aux États-Unis, justement le pays qui refuse de reconnaître les droits sociaux et économiques. La communauté internationale ne confond pas le Canada avec les États-Unis, le Canada étant disposé à ratifier des traités internationaux et à défendre la notion qu'un logement et un revenu adéquats, l'éducation et la santé sont des droits tout aussi importants que les autres droits civils et politiques.

Il y a, en fait, une tendance mondiale à reconnaître les droits sociaux et économiques, tendance que l'on constate dans la plupart des situations où des pays ou des organisations internationnales revoient les principes constitutionnels et les sytèmes juridiques. Ainsi, en Afrique du Sud, en Irlande du Nord, au Royaume-Uni—au cours des 15 derniers jours, l'*Institute for Public Policy Research* a diffusé un avant-projet de déclaration des droits du citoyen anglais, qui énonce des droits sociaux et économiques—dans tous les cas que je connaisse, lorsque l'on réexamine les constitutions et que l'on ré-évalue la protection des droits, on porte une attention toute particulière aux droits sociaux et économiques.

[*Texte*]

So I think we would be remiss in Canada if we were to go through this round of constitutional discussions without reconsidering social and economic rights and looking at our system of rights to see whether in fact it includes everything it has to.

Mr. Reid (St. John's East): I congratulate you on the work you have done here and the thought that has gone into this.

One of the things we have discussed, I guess as much as anything, amongst ourselves is this concept of a social and an economic charter and how conceivably they can go together. I would argue that people see the economic union and have a label for it and immediately say it is bad or immediately say it is good without recognizing that there are two very different and fundamental things involved in the discussion of the economic union. One is what I would call a set of principles that would guide the way we view the country, and that is the barriers question, the movement of capital, goods, services, and people, whereas the other talks about the ability of the federal government to play a role with the provinces. They are two very different things and come from two very different concepts.

I want to come back to the mobility question. You used the term "consensus" a couple of times. Whether we put in an economic charter or a social charter or an economic and social charter, the question inevitably is going to be how far you go, how much definition you put behind things.

• 1745

I think section 36 talks about some fairly broad concepts of what people in different parts of the country can expect from the government. The further you go, the more you get into this legislature versus the court question.

One of the real debates is going to be that as a country we can agree on some of the things that are important principles to be contained in an economic and a social charter, but we can never agree on how you get there. I do not know if it comes back to the question that you have about the legislatures and the courts, but if we entrench in our Constitution a series of goals, how do we deal with the totally different view of how we accomplish that?

One of the things that absolutely aggravates me in politics is that we may share the same concern about a whole series of issues, but if we do not share the same route to accomplish dealing with them, we immediately accuse each other of not caring and not being interested and therefore running dogs of one lap-dog of another group. We do that a lot around here. It drives me crazy.

How do we deal with that difference in approach as opposed to difference in concern? We can reach a consensus on concern, but how do we get there?

[*Traduction*]

Je pense, par conséquent, que nous serions insouciants au Canada, si, au cours de cette série de discussions constitutionnelles, nous ne reconsidérions pas les droits sociaux et économiques pour voir si notre système protège bien tout ce qu'il faudrait.

M. Reid (St. John's-Est): Je vous félicite pour le travail que vous ayez fait, et la réflexion que vous ayez consacrée à cet exposé.

L'une des choses dont nous avons parlé entre nous, autant que du reste je suppose, est le concept d'une Charte des droits sociaux et économiques et la question de savoir s'il est concevable de les mettre ensembles. Il me semble que, lorsque les gens pensent à l'union économique, ils ont un jugement tout fait sur la question et disent immédiatement que c'est mauvais ou bien, sans se rendre compte que l'union économique recouvre deux sujets fondamentaux très différents. L'un est ce que j'appelerais une série de principes qui gouverneraient la façon dont nous voyons ce pays, j'entends par là la question des barrières, la circulation des capitaux, des marchandises, des services et des gens, alors que l'autre traiterait du rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral auprès des provinces. Ce sont deux choses très différentes qui se rapportent à deux concepts tout à fait différents.

Je veux revenir à la question de la mobilité. Vous avez utilisé à plusieurs reprises le terme de «consensus». Que l'on adopte une charte des droits économiques ou une charte des droits sociaux, ou encore une charte des droits économiques et sociaux, la question se posera inévitablement de savoir jusqu'où aller, dans quelle mesure on va définir ces choses.

Je pense que l'article 36 énonce de façon assez générale ce que les gens des différentes régions du pays peuvent attendre du gouvernement. Plus vous avancez, plus vous vous enfoncez dans le débat sur le rôle respectif du législatif et du judiciaire.

L'un des grands débats sera que, en tant que pays, nous pouvons nous mettre d'accord sur certains des principes importants à inclure dans une charte des droits économiques et sociaux, mais nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord sur la façon de les concrétiser. Je ne sais pas si ça revient à la question que vous avez posée sur le législatif et le judiciaire, mais si nous inscrivons dans notre constitution une série d'objectifs, comment réconcilions-nous les opinions totalement divergentes sur la façon de les réaliser.

Une des choses qui m'affligent dans la politique, c'est que nous pouvons partager les mêmes préoccupations concernant toutes sortes de problèmes, mais si nos avis divergent sur la façon de résoudre ces problèmes, nous nous accusons immédiatement les uns les autres de nous en laver les mains et de ne pas nous intéresser à ces problèmes et par conséquent d'être à la solde d'un groupe ou d'un autre. Cela se fait beaucoup. Cela me rend fou.

Comment pouvons-nous résoudre ces divergences de méthode, par opposition aux divergences d'intérêt? Nous pouvons nous mettre d'accord sur les principes, mais comment les concrétiser?

[*Text*]

Mr. Porter: I think that is very important to the concept of rights. I think we have to recognize that rights really talk about what it is that we are trying to achieve and leave open a lot of different possibilities about how we go about achieving them.

There are not only differences of opinion existing now among different constituencies and parties, but there are differences historically. We do not know what are going to be the best ways to achieve adequate housing 25 years from now. We do not want to constitutionalize our view of what the best way is now. I think it is quite important to distinguish between the right to adequate housing and the means of achieving it.

One of the things I want to urge this committee to do is to pay some heed and be respectful of the sphere in which a number of us work, which is rights of citizenship, and think about what rights we want. I think there is a consensus among you and within the public about what rights we respect. I think we sometimes get hung up on some of the distinctions between positive and negative rights and justiciable and non-justiciable rights.

Most of the public opinion polls that I have seen have shown strong support for social and economic rights. They were quite surprised in the U.K. recently to find that there was stronger support for the right to housing and social and economic rights in the U.K. than there was for traditional civil and political rights. People did not want them to be dealt with by a second house. They wanted them to be judiciable in court, which was quite surprising to the poll people.

I think we should focus on the notion of having consensus about what we are going to achieve and agree on social and economic rights, being the measure of what we feel as a society that we have to achieve, and then leave to the political sphere the implementation strategies.

That is what I think is useful about the Ontario proposals, that there are social programs, divisions of powers that are necessary to achieve those rights at the current time, and those can evolve with time. What we want to achieve, the rights that we want to constitutionalize and to continually respect, is what belongs in the Charter of Rights.

Mr. Reid: My worry, though, is as we move and this comes back to the question of the legislature versus the courts, because of the tradition of courts in this country, we are going to end up with the court saying hold it, don't make us do this; this is up to you people, you are the legislators.

We have seen that a lot in the last five or six years. We are going to see more of it in terms of how we apply it. I caution that this is a fear. I do not have a lot of problems with putting some very basic things in the Constitution if we know how we can make them go at the other end.

I want your opinion quickly, if I can, on the whole question of mobility. I referred a little bit earlier to the economic union and proposition 14 or proposal 14 that talks about what I call mobility or access. It says that you can do as

[*Translation*]

M. Porter: Je pense que c'est un aspect très important du concept de droits. Je pense que nous devons reconnaître que les droits établissent ce que nous essayons de réaliser tout en laissant la porte ouverte à différentes façons possibles de réaliser ces choses.

Non seulement il existe des divergences d'opinions entre les catégories de population et les partis, mais il existe aussi des différences historiques. Nous n'avons aucune idée de ce qui sera la meilleure façon de garantir un logement adéquat dans 25 ans. Il ne faut pas constitutionnaliser ce qui nous paraît la meilleure façon maintenant. Je pense qu'il extrêmement important de faire la distinction entre le droit à un logement adéquat et les façons d'y parvenir.

Je souhaiterais vivement que le comité accorde son attention à la sphère dans laquelle travaillent un certain nombre d'entre nous, les droits de citoyennenté, et réfléchissent à ce qui s'impose. Je pense qu'il existe un consensus, parmi vous et dans le public, quant aux droits que nous respectons. Je pense que nous nous laissons parfois bloquer par certaines distinctions entre droits positifs et droits négatifs, et droits justiciables et droits non-justiciables.

La plupart des sondages d'opinion que j'ai vus indiquent que les droits sociaux et économiques jouissent d'un appui solide. Les Britanniques ont été très surpris récemment de découvrir que le droit au logement et des droits sociaux et économiques étaient considérés comme plus importants au Royaume Uni que les droits civiques et politiques traditionnels. Ils ne veulent pas que ces droits relèvent d'une deuxième Chambre. Ils veulent qu'ils relèvent du judiciaire, ce qui a considérablement surpris les gens responsables du sondage.

Je suis d'avis que nous nous consacrions principalement à la réalisation d'un consensus sur ce que nous voulons faire et que nous nous mettions d'accord sur des droits sociaux et économiques, qui seront l'étalon de ce que nous voulons devoir réaliser dans notre société, et que nous laissions les stratégies de mise en pratique aux hommes politiques.

C'est ce que je trouve utile dans les propositions de l'Ontario, le fait qu'il y ait des programmes sociaux, une distribution des pouvoirs nécessaires pour concrétiser ces droits actuellement, sachant que cela peut évoluer avec le temps. Ce que nous voulons réaliser, les droits que nous voulons la constitutionnaliser et toujours respecter, voilà ce qui devrait être dans la Charte des droits.

M. Reid: Ce qui m'inquiète, cependant, c'est que nous allons arriver à un point—et cela nous ramène à l'opposition entre le législatif et le judiciaire—du fait de la tradition juridique de ce pays, c'est que la Cour dira: «attendez, ne nous faites pas faire cela; c'est à vous de le faire, c'est vous les législateurs.»

Cela s'est beaucoup produit au cours des cinq ou six dernières années. Cela va se produire de plus en plus souvent pour ce qui est de l'application. Je vous mets en garde contre ce danger. Je ne vois pas vraiment de problème à ce que nous mettions des choses élémentaires dans la Constitution si nous savons que ça passera à l'autre bout.

J'aimerais avoir votre avis, rapidement, si c'est possible, sur toute la question de la mobilité. J'ai parlé un peu plus tôt de l'union économique, de la proposition 14 qui parle de ce que j'appelle la mobilité ou l'accès. Elle dit que vous pouvez

[*Texte*]

you wish in a province as long as you do not apply it inequitably between the people of your province and another province. That particularly refers to the movement of goods, services, capital. It seems to me that should be a very basic tenet of anything we do in terms of social policy. Yet in a lot cases what we hear is economic union is bad but a social charter is good, and universality—not in the traditional sense of universality, don't get me started on that one, but universality of access, wherever you live in the country—is important, and I constantly get confused about the difference between the two.

• 1750

If I should have access anywhere in the country to medicare, surely I should be able to work anywhere in the country if I'm qualified to perform that task. Do you have a view on that mobility question, be it of goods or services or people?

Mr. Porter: Well, I think there are distinctions to be drawn between the different elements, mobility of services and mobility of capital and mobility of people; it's a very complex area in which I wouldn't claim any particular expertise. But I can speak from the standpoint of groups representing disadvantaged and advocacy groups and our concerns around this. I think there is a movement, definitely, toward more mobility, even apart from legislative change. The capital and information and technology is just much more mobile now, and I think that's going to be accompanied by certain movements toward freer trade and more mobility of workers and so on.

That's certainly the direction the European are moving in. But the concerns of people I talked to in Europe are that the movement toward freer trade and mobility is going ahead too quickly without enough attention being paid to the social side and the social protections. The community's social charter is not as powerful a tool as people would need in order to ensure that minimal standards are maintained and that we don't end up with what they call social dumping or downward harmonization.

So we're clearly living in a world where our democratically elected governments are not just accountable to their constituencies but they are competing with other regions and countries for capital and investment and jobs. I think it's one of the common misunderstandings of social and economic rights, that somehow they're usurping power from democratically elected bodies.

I think of rights more as the opposite: they're helping ensure democratically elected bodies can effectively legislate in social and economic areas without always having a kind of repercussion or virtual veto from the international financial community; if, for example, you raise the minimum wage in Ontario, then investment will just flow elsewhere.

[*Traduction*]

faire comme bon vous semble dans une province tant que vous traitez de la même manière les gens de votre province et ceux d'autres provinces. Ceci renvoie spécifiquement à la circulation des marchandises, des services, et des capitaux. Il me semble que cela devrait être une des doctrines de base de tout ce que nous faisons en termes de politique sociale. Et pourtant, très souvent, nous entendons dire que l'union économique est mauvaise, mais qu'une charte des droits sociaux est bien, et que l'universalité—pas l'universalité au sens traditionnel, ne me lancez pas là-dessus, mais l'universalité d'accès, quel que soit l'endroit du pays où vous vivez—est importante, et la différence entre les deux m'embrouille toujours.

Si je dois avoir accès, n'importe où dans le pays, au régime d'assurance-maladie, alors je devrais pouvoir travailler n'importe où dans le pays si je suis qualifié pour accomplir cette tâche. Avez-vous une opinion sur la libre circulation, que ce soit celle des marchandises, des services ou des gens?

M. Porter: Je pense qu'il faut distinguer entre les différents éléments, la circulation des services, celle des capitaux et celle des gens; c'est un domaine très complexe dans lequel je ne suis pas vraiment expert. Mais je peux donner le point de vue des groupes de défense des pauvres et vous faire part de nos inquiétudes à ce sujet. Je pense que l'on se dirige vers une mobilité accrue, même sans modification constitutionnelle. Les capitaux, l'information et la technologie sont beaucoup plus mobiles maintenant et je pense que cela sera accompagné d'une libéralisation des échanges et d'une mobilité accrue des travailleurs, etc.

C'est sans aucun doute la direction que prennent les Européens. Mais ce qui préoccupe les jeunes à qui j'ai parlé en Europe, c'est que cette libéralisation des échanges et cet accroissement de la mobilité progressent trop rapidement, sans que l'on porte suffisamment attention à l'aspect social et aux protections sociales. La charte des droits sociaux de la Communauté n'est pas un outil aussi puissant qu'il le faudrait pour assurer que des normes minimales soient respectées et que nous ne nous retrouvions pas avec ce qu'on appelle le dumping social ou l'égalisation par le bas.

Il est donc clair que nous vivons dans un monde où nos gouvernements démocratiquement élus ne sont pas seulement responsables envers leurs mandants, mais qu'ils sont en concurrence avec d'autres régions et d'autres pays pour obtenir des capitaux, des investissements et des emplois. Je pense qu'on fait souvent l'erreur de croire que les droits sociaux et économiques usurpent d'une façon ou d'une autre les pouvoirs des autorités démocratiquement élues.

Je pense que les droits font le contraire: ils aident à garantir que les élus puissent légiférer avec efficacité dans les domaines sociaux et économiques sans qu'il y ait toujours une sorte de coup d'arrêt ou de virtuel véto des milieux financiers internationaux; si, par exemple, vous augmentez le salaire minimum en Ontario, alors les investissements iront ailleurs.

[*Text*]

There's clearly a need for a political system that can establish national standards in order to deal with the inevitable increase in mobility. What concerns me about the federal proposals is that we have a very dramatic move in the direction of economic union without any kinds of protections in place to preserve the social union and to preserve minimal standards in social and economic areas.

Mr. Reid: I don't dispute that. One of the great dangers we have, and we all do it, is comparing this country to the European Community. We compare countries to provinces far too often and we forget the country of Canada comes in the middle somewhere. I do it all the time. It's a mistake I make, and we have to be careful in our comparisons.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Reid. We will share the remaining time between Senator Barootes and Mr. Blackburn.

Senator Barootes: Thank you, Mr. Porter, for a very excellent brief, which I have read several times. I commend you for the humane, noble, and altruistic preparations you have made. I think we all acknowledge the good work you've done for disadvantaged and disabled people in Ontario particularly.

You have asked for constitutionalization of a social and economic charter as sort of a human right for us, and you've described this very adequately: standard of living, adequate food, clothing, housing, health care, education, all equally accessible, clean and healthful environment—wonderful, very idealistic—and certain employment rights. With that, you have coupled a compliance tribunal type of system, and I think this would be wonderful if it could be done.

• 1755

You wrote this excellent essay, as I call it. Had you in mind any concern during that writing that this type of advocacy for collectivism, if you will, has shown us a rather lamentable and tragic consequence in eastern Europe, where guaranteeing all these rights has been tried?

Mr. Porter: I don't think of it as any form of collectivism. I've always been puzzled by the distinction that would suggest that the current rights in the Charter are individual rights and the right—

Senator Barootes: Well, remove the word "collectivism". All these things have been tried in eastern Europe.

Mr. Porter: Yes. I would have thought that what defined eastern Europe wasn't an entrenchment of these rights, and certainly there wasn't any tribunal that allowed for individuals to petition or claim these kinds of rights or to do anything about infringements. I think we might be again into the issue of the means of realizing rights.

For a time there was certainly within the United Nations some association of social and economic rights with the Eastern bloc and civil and political rights with the American bloc, but I feel it damaged the human rights movement internationally that there was that kind of association.

[*Translation*]

On a clairement besoin d'un système politique qui puisse établir des normes nationales face à l'inévitable accroissement de la mobilité. Ce qui me préoccupe dans les propositions fédérales, c'est le fait que nous assistons à un mouvement radical vers une union économique sans qu'aucune protection soit en place pour préserver l'union sociale et des normes minimales dans les domaines sociaux et économiques.

M. Reid: Je ne le nie pas. Un des plus grands dangers, et nous le faisons tous, c'est de comparer ce pays à la Communauté européenne. Nous comparons trop souvent des pays avec des provinces et nous oublions que le Canada est entre les deux. Je le fais tout le temps. C'est une erreur que je commets et nous devons être prudents avec nos comparaisons.

La co-présidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Reid. Nous répartirons le temps restant entre le sénateur Barrootes et M. Blackburn.

Le sénateur Barootes: Merci, monsieur Porter, de cet excellent mémoire que j'ai lu plusieurs fois. Je vous félicite de vos recommandations humaines, nobles et altruistes. Je pense que nous reconnaissons tous la qualité de votre travail à la défense des pauvres et des handicapés, tout particulièrement en Ontario.

Vous avez demandé la constitutionnalisation d'une charte des droits sociaux et économiques qui constitueraient pour nous une sorte de droit de la personne et vous les avez fort bien décrits: niveau de vie, nourriture, vêtements, logement, soins médicaux, éducation équitables et accessibles pour tous, un environnement propre et sain—formidable, très idéaliste—et certains droits en matière d'emploi. Vous avez ajouté à cela un système d'éxécution quasi-judiciaire, et je pense que, si on pouvait faire cela, ce serait merveilleux.

Vous avez écrit cet excellent «essai», comme je l'appelle. Vous êtes-vous soucié, en l'écrivant, des conséquences assez lamentables et tragiques de ce type de collectivisme en Europe de l'Est, où on a tenté de garantir tous ces droits?

M. Porter: Je ne considère pas cela comme une forme de collectivisme. J'ai toujours été intrigué que l'on veuille faire une distinction entre des droits actuels de la Charte, qui seraient des droits individuels et le droit. . .

Le sénateur Barootes: Très bien, enlevons le terme «collectivisme». Toutes ces choses ont été essayées en Europe de l'Est.

M. Porter: Oui. À mon sens, ce qui définissait l'Europe de l'Est, ce n'était pas la constitutionnalisation de ces droits, et il n'y avait évidemment pas de tribunal permettant aux individus de réclamer ou de revendiquer des droits de ce type ou d'avoir quelque recours que ce soit à propos des violations de leurs droits. Je pense que nous nous retrouvons peut-être encore ici la question des moyens permettant de faire respecter les droits.

Il y a eu une époque où l'on associait, au sein des Nations Unies, les droits socio-économiques avec le bloc de l'Est et le droits civiques et politiques avec le bloc américain, mais il me semble que cela a nui au mouvement de défense de droits de l'homme à l'échelle internationale.

[*Texte*]

The milieu I sense currently is one that's quite different, where all democratic countries are looking at trying to take a more integrated approach to all of the fundamental human rights and to recognize that if the kinds of people I work with have to give up their children to the Children's Aid Society because they don't have enough on welfare to pay for housing, then that's as much an infringement of a right as something that might involve freedom of speech, and that one shouldn't be used to counteract or to infringe on the other but they should be read into each other to enhance our sense of autonomy and freedom for all individuals and groups. So I see it much more as a human rights kind of focus than as any kind of collectivist approach to the economy.

Senator Barootes: I thank you, because you have given it consideration.

M. Blackburn: Monsieur, vous proposez qu'on enchâsse dans la Constitution le droit à un standard de vie adéquat, le droit à une nourriture, des vêtements et un logement adéquats, le droit à des soins de santé et à l'éducation, le droit à un environnement propre et sain, ainsi que le droit à la propriété. Supposons que nous avons un monde parfait. Tout va bien, on met cela dans la Constitution, et c'est beau. Mais si par hasard notre monde était imparfait, si on mettait tous ces droits dans la Constitution, à quels abus pourrait-on avoir à faire face?

Mr. Porter: I'm sorry; I'm not sure what you mean by "what abuses can arise?".

M. Blackburn: Supposons que j'enchâsse toutes ces bonnes choses dans la Constitution, mais que notre monde est imparfait. Une fois que j'aurai mis dans la Constitution toutes ces belles et bonnes choses, à quel genre d'abus la Cour suprême ou le gouvernement pourrait-il avoir à faire face? Vous avez dû penser aux deux côtés de la médaille. Vous avez parlé du bon côté, du monde parfait, du monde idéal. Moi, je vous parle du mauvais monde ou du monde qui n'est pas aussi idéal que vous le voulez. À quel genre d'abus devra-t-on faire face dans notre société une fois que ces choses auront été enchâssées dans notre Constitution?

Mr. Porter: I don't foresee any particular abuses. I think that in all of our concepts of human rights, we aspire to something that is never quite realized. Certainly the kinds of goals that are contained in our visions of equality in the equality rights section are goals that are far from realized in our society. In general, rights are means of assisting us as a society to move in that direction, and internationally when social and economic rights have been adjudicated, there is a recognition that they're aiming at something. There is a progressive realization, and it has to be assessed relative to resources that are available. So rights can often act as something that moves us in the right direction, as opposed to becoming abusive in situations where we don't already live in the perfect world.

• 1800

Ms Blondin (Western Arctic): Mr. Porter, I would like to assume that the supreme law of the land, which is reflected by the constitutional document, has a place for everyone, the homeless and the weak and the poor, as well as

[*Traduction*]

Il me semble que nous sommes actuellement dans un environnement tout à fait différent, où tous les pays démocratiques envisagent d'adopter une approche plus intégrée des droits humains fondamentaux et admettent que si les pauvres doivent confier leurs enfants à l'État parce qu'ils ne reçoivent pas assez d'assistance sociale pour payer un logement, il s'agit tout autant de la violation d'un droit que si c'était quelque chose qui concernait la liberté de parole; les deux ne doivent pas être en opposition, ils doivent aller de pair pour accroître l'autonomie et la liberté de tous les individus et de tous les groupes. À mes yeux, cela revient à mettre l'accent sur les droits de l'homme bien plus que sur une quelconque approche collectiviste de l'économie.

Le sénateur Barootes: Je vous remercie, je vois que vous y avez réfléchi.

Mr. Blackburn: Sir, you suggested we entrench in the Constitution the right to an adequate standard of living, to food, to adequate clothing and housing, the right to health care and to education, the right to a clean and healthy environment, as well as property rights. Let's suppose we live in a perfect world. Everything is fine, we entrench everything, and it's great. But if, by chance, our world were imperfect, if we entrenched all these rights, what kind of abuses might arise?

M. Porter: Je suis désolé; je ne suis pas sûr de ce que vous voulez dire par «à quel abus pourrait-on avoir à faire face?».

Mr. Blackburn: Let's suppose I entrench all these good things in the Constitution, but that the world we live in is imperfect. Once I have constitutionalized all these beautiful and great things, what kind of abuse might the Supreme Court or the government have to deal with? You must have thought of both sides of the coin. You talked about the good side, of the perfect world, of the ideal world. I ask you about the bad world or the world which is not quite as ideal as you might hope. What kind of abuse might arise in our society once these things have been entrenched in our Constitution?

M. Porter: Je ne m'attends pas à des abus particuliers. Je pense que, dans tous nos concepts des droits de l'homme, nous aspirons à quelque chose qui n'est jamais totalement concrétisé. Le genre d'objectif contenu dans nos visions d'égalité dans l'article sur les droits à l'égalité sont certainement des objectifs qui sont loins d'être atteints dans notre société. En général, les droits constituent de moyens d'aider notre société à avancer dans cette direction, et, au niveau international, lorsque les droits socio-économiques ont été accordés, on reconnaît que c'est dans un but particulier. La prise de conscience est progressive, et ont doit évaluer la situation en fonction des ressources disponibles. Les droits ont donc souvent pour effet de nous faire avancer dans la bonne direction, plutôt que de conduire à des abus dans des situations où le monde dans lequel nous vivons n'est pas encore parfait.

Mme Blondin (Western Arctic): Monsieur Porter, supposons que la loi suprême du pays, que reflète le document constitutionnel, prévoie une place pour chacun, le sans-abri, le faible et le pauvre ainsi tous les autres citoyens

[*Text*]

every other citizen in this country, and your paper speaks to this. But I have a fear that because we've not been successful as legislators and as various forms of government, we tend to look at the Constitution as a catch-all for all of the weaknesses and all of the failures we've experienced. We tend to look at the Constitution as a place to come to to deal with these problems.

Would it not be the case that if we did indeed exercise what good government should exercise in terms of social and economic policies, we would in fact not need an entrenchment of a social charter?

Mr. Porter: No, I don't completely agree with that because I think that what social and economic rights propose are also a different form of political structure, a different notion of citizenship. It's not just assessing that we have to reach these ends.

I think if legislators did respect the rights of citizens to a decent kind of life of dignity and equality, then they would be wanting to hear, to kind of privilege, that voice of the people who tend to be marginalized or disadvantaged within society. They need to hear from those people. I think social and economic rights give a voice to those people, and allow them to identify what they feel is wrong or unjust, and to get before some kind of hearing and make a claim for equal citizenship and participation.

Without that, then we have some kind of structure where elected bodies are deciding for those groups what is their right, or what is the appropriate social and economic justice that they should have. I don't think any structure that silences those voices is ever going to treat them as equal citizens.

Other groups can go to court and make their case about something that they think is unjust or unfair or discriminatory, but the tendency in our current system of rights is to leave out a whole group of people. The people who are poor or homeless are not able to claim their rights in any kind of public forum.

I think we want a process, a democratic process, that includes those people and gives them the same kinds of ability to speak for themselves as other groups. I think social and economic rights do that. They propose a very different model of citizenship.

Ms Blondin: We may propose a different model of citizenship, as we have done throughout our Canadian history. We have treaties and we have specific constitutional and legally binding relationships as we do with the aboriginal people, and we have yet to realize the results of those. It clearly hasn't given them muscle through any kind of legislation, not even case laws that are based on the Constitution. What gives us hope that a social charter would do what hasn't happened with the aboriginal people?

[*Translation*]

de ce pays, et vous en parlez dans votre mémoire. Je crains que, comme nous avons échoué comme législateurs et comme gouvernement, à différents niveaux, nous avons tendance à voir dans la Constitution une sorte de fourre-tout pour toutes les faiblesses et tous les échecs qui ont été les nôtres. Nous avons tendance à penser que la Constitution est un endroit où l'on peut résoudre ces problèmes.

Ne pourrait-on pas dire que si nous faisions notre devoir en tant que gouvernement, nous n'aurions en fait pas besoin d'enchâsser une charte des droits sociaux?

M. Porter: Non, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela parce que je pense que ce qu'annonceraient les droits sociaux et économiques, ce serait aussi un type différent de structure politique, une notion différente de citoyenneté. Il ne s'agit pas seulement de déterminer que nous devons atteindre ces objectifs.

Je pense que si les législateurs respectaient le droit des citoyens à une vie décente dans la dignité et l'égalité, ils souhaiteraient alors entendre, en lui accordant une attention toute particulière, la voix des membres de notre société qui ont tendance à être marginalisés ou désavantagés. Ils ont besoin d'entendre ces gens. Je pense que les droits sociaux et économiques donneraient à ces gens la possibilité d'être entendus, et de dire ce qui leur paraît mauvais ou injuste, et d'obtenir une sorte d'audience au cours de laquelle ils pourraient revendiquer l'égalité en matière de citoyenneté et de participation.

Sans cela, nous avons une structure dans laquelle les élus décident des leurs droits de ces groupes, de la justice sociale et économique qui devraient leur être rendue. Je ne pense pas qu'une structure qui bâillonne ces voix puisse jamais les traiter comme des citoyens égaux.

Il y a d'autres groupes qui ont la possibilité de comparaître devant un tribunal pour démontrer qu'il y a injustice ou discrimination, mais la tendance, dans notre système de droit actuel, est de laisser de côté un groupe tout entier. Les pauvres et les sans-abri n'ont pas la possibilité de revendiquer leurs droits dans un forum public.

Je pense que nous voulons un processus, un processus démocratique, qui inclue ces gens et leur donne à eux aussi la possibilité de se défendre comme le font d'autres groupes. Je pense que c'est ce que font les droits sociaux et économiques. Ils proposent un modèle très différent de citoyenneté.

Mme Blondin: Nous pouvons proposer un modèle différent de citoyenneté, comme cela a été fait tout au long de l'histoire du Canada. Nous avons des traités et nous avons des relations constitutionnelles qui nous imposent des obligations comme celles que nous avons envers les autochtones, et pourtant celles-ci n'ont pas encore donné de résultat. Il est clair que cela ne leur a pas encore donné le moyen d'être écoutés, par l'intermédiaire de quelconques lois, pas même par l'intermédiaire de la jurisprudence basée sur la Constitution. Qu'est-ce qui nous permet d'espérer qu'une charte des droits sociaux permettrait de réussir ce qu'on n'a pas réussi avec les autochtones?

[*Texte*]

This very day, the Auditor General of this country has come forward and said we have a 10,000 to 11,000 housing shortfall for aboriginal people. With the billions of dollars that are being poured into programs for aboriginal people, with the constitutional recognition in two places, 91.24 and section 35, we still haven't realized that.

What about education? You speak of educational rights. We now have the government investing millions of dollars for aboriginal education, and that's recognized by the treaties and the Constitution, and yet now we have a waiting list of 5,000 native students who can't go on to post-secondary education, despite the adversity they undergo even to get through high school. It's a very difficult thing in many different ways.

If we were to come clean with the public and not raise false expectations, if we look at these statistics that are there, look at the strength that these people should have in the Constitution with the laws that are passed on their behalf, how can we reconcile that with what you're proposing?

Mr. Porter: If I sound naively optimistic, then I have come across incorrectly, because I don't believe that these are going to solve the problems immediately, or even perhaps in the long term. But I think they're going to give us a structure which allows for better solutions.

To use another analogy of a group, I have two points in terms of what you said. One is that part of the problem with some of the rights that you mentioned is that there isn't an appropriate procedure where aboriginal people can identify infringements of their rights and take action through it, a tribunal or a structure that is fair to their sense of justice, and to have some kind of clout behind those rights. So the ability to claim the rights and have them enforced is something that's very important to all groups who would be claiming rights.

• 1805

If I would use another example, it would be people with disabilities. People with disabilities have not been served all that well by disability rights, but on the other hand we would never propose that instead of disability rights we will just leave it up to the legislatures to decide what people with disabilities need.

We have to have a structure where people with disabilities can identify what they need and make certain kinds of claims to equal participation and citizenship and then get the responses from the elected representatives. That's I think what social rights would do in a number of other areas: legitimate that process through which groups identify the obstacles to their equal participation, identify remedies, and have some ability of being heard.

Ms Blondin: You talk about a tribunal to enforce and to redress certain problems or inadequacies. Maybe you could be a little clearer on just how exactly this would work in terms of the homeless and the hungry. We have right now a

[*Traduction*]

Aujourd'hui même, le vérificateur général de ce pays a annoncé qu'il nous manquait entre 10,000 et 11,000 logements pour les autochtones. En dépit des milliards de dollars que l'on consacre aux programmes pour les autochtones, et de la reconnaissance donnée à deux endroits dans la Constitution, au paragraphe 91.24 et à l'article 35, nous n'y sommes pas encore arrivés.

Et qu'en est-il de l'éducation? Vous parlez des droits à l'éducation. Le gouvernement investit aujourd'hui des millions de dollars dans l'instruction donnée aux autochtones, conformément aux traités et à la Constitution, et pourtant, nous avons maintenant une liste d'attente de 5,000 étudiants autochtones qui ne peuvent pas faire d'études postsecondaires, et ce malgré toutes les difficultés qu'ils recontrent déjà au secondaire. C'est une question très difficile à plus d'un titre.

Si nous décidions d'être francs avec le public et de ne pas donner de faux espoirs, si nous nous penchions sur ces statistiques qui sont ici, que si nous pensions à la force que la Constitution devrait assurer à ces gens, avec les lois qui sont adoptées pour eux, comment pourrait-on concilier cela avec ce que vous proposez?

M. Porter: Si j'ai l'air naïvement optimiste, alors je me suis mal exprimé, parce que je ne crois pas que ces choses vont résoudre les problèmes immédiatement, ou même peut-être à long terme. Je pense qu'elles vont nous donner une structure qui permettra de meilleures solutions.

Pour faire l'analogie avec notre groupe, je voudrais vous répondre par deux points. Premièrement, l'un des aspects du problème en ce qui concerne les droits que vous avez mentionnés est qu'il n'y a pas de méthode adéquate permettant aux autochtones d'identifier les violations de leurs droits et de prendre des mesures, un tribunal ou une structure qui respecterait leur sens de la justice, quelque chose qui donnerait un peu de poids à ces droits. C'est pour cela qu'il est extrêmement important pour tous les groupes qui pourraient revendiquer des droits d'avoir la possibilité de les revendiquer et de les faire respecter.

Si je devais choisir un autre exemple, ce serait celui des personnes handicapées. Les personnes handicappées n'ont pas été si bien servies que cela par les droits établis pour eux, mais nous n'allons pas pour autant proposer que ce soit aux assemblées législatives provinciales qu'il revienne de décider de ce dont elles ont besoin.

Nous devons avoir une structure permettant aux personnes handicappées d'identifier ce dont elles ont besoin et de revendiquer l'égalité de participation et de citoyenneté et d'obtenir ensuite une réponse des représentants élus. C'est ce que ce que feraient, je pense, les droits sociaux, dans un certain nombre d'autres domaines: ils légitimeraient ce processus par lequel des groupes identifient les obstacles à l'égalité de participation, identifient des solutions et peuvent se faire entendre.

Mme Blondin: Vous parlez d'un tribunal pour faire respecter la loi et réparer certains problèmes ou insuffisances. Peut-être pourriez-vous être un peu plus clair sur la façon dont cela fonctionnerait dans le cas des sans-abri et des gens

[*Text*]

proliferation of food banks because of the necessity, and I think this is in part due to the economic policies that exist that are clearly inadequate. If we have people who are hungry, aren't getting food, and people who don't have roofs over their head, clearly there's something wrong.

I strongly feel, as a Canadian citizen, as you do, that there's room in this Constitution for everyone, but we also have to be realistic and realize that once you have a law, it doesn't always become enforceable with the thrust we would wish. Could you perhaps speak to how a national tribunal would work.

Mr. Porter: That's something I think a number of groups need to do some further work on, but my general sense of it is it's a tribunal that is appointed by all-party membership of a parliamentary committee, from people who are not necessarily lawyers, but who have an expertise and experience in these kinds of areas, and who have the powers of courts to issue injunctions and order remedies.

The kinds of issues you raise are the kinds of issues that, in the communities I work in, are identified very definitely as rights violations that people would like to be able to something about. I have a number of cases I'm involved in where a family that lost their children because of homelessness said they believe this is a violation of their rights under the Ontario Human Rights Code and under the Charter, because it was the inadequate level of social assistance that very clearly resulted in their being homeless and losing their children.

So those kinds of things I think would not be impossible for a tribunal to consider, and there's a very clear remedy—this was three years ago—the government could have been ordered to look seriously at the level of social assistance in Ontario, which in fact they did in the next year or two, and to do something about it, particularly about the housing subsidy that's contained in it, which in fact they did. If they had refused, as other provinces haven't taken action on that, then there would have been a tribunal that could have said this has to be done.

In many cases it wouldn't be a matter of government expenditure. It might be that the province doesn't have adequate security of tenure protection, or the province hasn't done enough to protect aboriginal people in a particular community from certain kinds of environmental destruction. These would all be issues that I think tribunals could quite competently hear evidence on and issue decisions on.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. McCurdy.

[*Translation*]

qui ont faim. Nous assistons actuellement à une prolifération motivée par un besoin des banques d'alimentation, et je pense que cela est en partie dû aux politiques économiques existantes qui sont indubitablement insuffisantes. Si nous avons des gens qui ont faim, qui n'ont pas de quoi se nourrir et des gens qui n'ont pas un toit au-dessus de leur tête, il est clair que quelque chose ne va pas.

Je suis convaincue, en tant que citoyenne canadienne, tout comme vous, qu'il y a de la place pour tout le monde dans la Constitution, mais nous devons aussi être réalistes et nous rendre compte que, une fois que nous avons une loi, elle n'est pas toujours aussi applicable que nous le souhaiterions. Peut-être pourriez-vous parler un peu de la façon dont un tribunal national fonctionnerait.

M. Porter: C'est là une chose à laquelle un certain nombre de groupes ont encore besoin de travailler, mais, en gros, je verrais un tribunal nommé par un comité parlementaire composé de membres de tous les partis, et auquel siégeraient des gens qui ne seraient pas forcément avocats mais qui auraient une bonne connaissance théorique et pratique du domaine, et qui seraient habilités à décerner des injonctions et s'imposer des sanctions.

Les genres de problèmes que vous évoquez sont les genres de problèmes qui, dans les communautés dans lesquelles je travaille, sont perçus très clairement comme des violations de droits contre lesquelles les gens aimeraient bien pouvoir faire quelque chose. Je m'occupe d'un certain nombre de cas où des familles ayant perdu leurs enfants parce qu'elles n'avaient pas de domicile estiment que c'est là une violation de leurs droits aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario et aux termes de la Charte, parce que le fait qu'elles étaient sans domicile et la perte de leurs enfants résultaient clairement du niveau insuffisant d'assistance sociale qu'elles recevaient.

Je pense donc que ce genre de choses ne seraient pas impossibles à prendre en compte pour un tribunal, et il y a une réparation évidente—c'était il y a trois ans—le gouvernement aurait pu se faire ordonner de regarder de près le niveau d'assistance sociale en Ontario, et d'y remédier, en particulier en ce qui concerne la subvention logement qui en fait partie ce qu'il a fait un an ou deux plus tard. S'il avait refusé, d'autres provinces n'ayant pas pris de mesures pour remédier à cela, il y aurait alors eu un tribunal qui aurait pu dire que cela devait être fait.

Dans beaucoup de cas, ce ne serait pas une question de dépenses publiques. Il pourrait s'agir d'une province où le régime d'occupation n'offre pas suffisamment de protection, ou d'une province qui n'a pas fait le nécessaire dans une localité donnée pour protéger ses autochtones contre certains types de destruction de l'environnement. Je pense que les tribunaux pourraient être tout à fait compétents pour recueillir des témoignages sur ce genre de questions et prendre des décisions.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur McCurdy.

[*Texte*]

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): Mr. Porter, I want to express my appreciation for your submission on the issue of the social charter. It's become an issue of a lot of discussion around this table and elsewhere. You've presented two justifications that are generally brought forward in order to support the notion. One you cite on page 5, in which you say:

> First, they would preserve and expand national standards in order to ensure that provinces or regions are not forced by economic competition into downward harmonization. This is one of the justifications for the community charter. Second, they would constitutionalize responsibility of governments and so on. I think there is an evolving consensus that some sort of recognition of social and economic rights would be desirable.

• 1810

One of the questions that has arisen in these discussions, however, is the linkage of the social charter with the concept of the economic union. They have been increasingly linked, as if one did not exist and ought not to exist without the other. Given that consideration is being given in some quarters to the momentary abandonment of the notion of the economic union concept for later deliberations, do you believe we should have a charter of social and economic rights, in any case, as a fundamental principle apart from all other considerations in the Constitution?

Mr. Porter: Yes, I do. Whether or not we move in the direction of more economic union in Canada, we are facing an international economic order and very new economic realities that are, in most industrialized countries, leading to a very severe crisis. I think it's going to get worse for the most disadvantaged groups.

Our capacity as a society to deal with marginalized, economically excluded groups is going to be the measure of how well we can survive the next 20 years. I think social and economic rights are indispensible to dealing with that reality, which is here whether or not we move in the direction of economic union in Canada.

Mr. McCurdy: It is something like the argument I thought you made earlier—maybe I will twist your words ever so slightly—that the underlying economic and political philosophy of the economic union, or much of what is in the recommendations on the economic union, and the underlying notion of competitiveness in globalization really is a return to laissez-faire and diminution of government's role in virtually all economic sectors, except in support of business. In fact, government might be reduced to having very little activity, except for the protection of its citizens, except for ensuring that certain standards of—as you would describe it—citizenship are maintained through government. Would that be a fair summary of what is involved?

Mr. Porter: Of the economic union proposals as they are in the federal proposals?

[*Traduction*]

M. McCurdy (Windsor—St. Clair): Monsieur Porter, je tiens à vous dire combien j'ai apprécié votre mémoire sur la question d'une charte sociale. C'est un sujet qui fait l'objet de plus en plus de discussions autour de cette table et ailleurs. Vous avez offert deux justifications qui sont généralement avancées pour défendre cette notion, dont l'une, à la page 5, qui se lit comme suit:

> Tout d'abord, ils préserveraient et élaboreraient des normes nationales afin d'assurer que la concurrence économique ne force pas les provinces ou les régions à égaliser par le bas. C'est l'une des justifications de la charte communautaire. Deuxièmement, ils constitutionnaliseraient la responsabilité des gouvernements, etc. Je pense que de plus en plus de gens sont d'accord pour dire qu'il est souhaitable de reconnaître les droits sociaux et économiques.

Une des questions qui a été soulevée dans cette discussion, cependant, est celle du lien entre la charte des droits sociaux et le concept de l'union économique. Ceux-ci sont de plus en plus liés, comme si l'un n'existait pas, et ne devait pas exister, sans l'autre. Étant donné que l'on envisage dans certains milieux d'abandonner pour le moment la notion d'union économique dont on délibérerait plus tard, pensez-vous que nous devrions avoir une charte des droits sociaux et économiques, qui constituerait, dans tous les cas, un principe fondamental séparé de toutes les autres considérations présentes dans la Constitution?

M. Porter: Oui, je le pense. Que nous avancions ou non dans la direction d'une union économique renforcée au Canada, nous sommes confrontés à un ordre économique international et à des réalités économiques tout à fait nouveaux qui, dans la plupart des pays industrialisés, conduisent actuellement à une crise très grave. Je pense que les choses vont empirer pour les groupes les plus défavorisés.

La survie de notre société au cours des vingt années à venir va dépendre de notre capacité de nous occuper des groupes marginalisés et exclus de l'économie. Je pense qu'il est indispensable d'avoir des droits sociaux et économiques pour faire face à cette réalité qui existe déjà, que nous nous dirigions ou non vers une union économique au Canada.

M. McCurdy: Cela revient-il à ce que vous avez dit plus tôt—je déformerai un peu vos paroles, mais si peu—comme quoi la philosophie économique et politique sous-jacente de l'union économique ou une grande partie de ce que l'on trouve dans les recommandations concernant l'union économique, et la notion sous-jacente de compétitivité dans le cadre de l'universalisation, constituent véritablement un retour au laisser faire et une diminution du rôle du gouvernement dans presque tous les secteurs économiques, à l'exception de l'appui qu'il apporte au commerce? En fait, on pourrait se retrouver avec un gouvernement qui fait très peu de choses, si ce n'est protéger le citoyen et assurer que certaines normes de—pour utiliser votre terme—citoyenneté soient maintenues par l'intermédiaire du gouvernement. Pourrait-on résumer ainsi ce dont il s'agit?

M. Porter: Résumer les propositions relatives à l'union économique telles qu'elles apparaissent dans les propositions fédérales?

[*Text*]

Mr. McCurdy: As we confront not just the situation among the provinces in Canada, but in terms of what is evolving as a globalized, laissez-faire, competitive environment in which governments are hands-off, by and large, and have diminished that involvement in much of the citizens' lives. You have a choice in that context. Either the big economic players, the corporations and so on, are going to take care of the welfare of citizens, or government is going to have to do that. Standards will have to be set to ensure in what areas government should maintain strong activity.

Mr. Porter: Yes, to some extent. I think we are going to need more sophisticated notions of equal treatment other than the ones contained in the economic union proposals. I don't think we can go with something as simple as no differential treatment based on the province you come from or the region. That's the kind of model we had in equality rights ten years ago, and we realized it didn't work.

Sometimes you do need to have differential treatment. You have to ensure that certain groups achieve protection through certain programs or whatever. If we were limited in Canada to having to treat everybody the same regardless of what province or region they came from, we would certainly undermine our ability to address issues of disadvantagement and inequality, in the same way that a formalistic notion of equality in human rights ended up being incapable of really addressing substantive equality issues. So I think the proposals as they stand are inadequate in terms of any movement towards economic union.

Mr. McCurdy: One of the problems you confronted moments ago, one which we constantly confront and which I have certainly confronted, is the question of how these rights would be protected, enforced, implemented.

• 1815

I understand your document, as you indicated at the outset, was prepared under circumstances of short deadlines and in a rush. However, I have to tell you that I still, as one who advocates a social and economic charter, remain puzzled about implementation. I am afraid that the notion of a tribunal doesn't really help me to understand just what we are going after.

As a matter of fact, if you look at the notion that you present here, it seems to me, and correct me if I am wrong, that what you are saying is that there be a body outside of a legislature that is picked by a legislative committee, something that is unprecedented in Canada in any case, that will listen to people complain—I don't want to trivialize it by saying that—about some inadequacy in the standards of some social program linked to some social right, and that ultimately that tribunal will report, and then the legislature will act subject to some sort of appeal, unclear to me, to a court.

[*Translation*]

M. McCurdy: Je veux parler de la façon dont nous faisons face non seulement à la situation dans les diverses provinces du Canada, mais également à ce qui est en train de devenir un milieu mondialisé, compétitif, partisan du laisser faire, dans lequel les gouvernements ne jouent pas un rôle très important et participent beaucoup moins à la vie des citoyens. Vous avez le choix dans ce contexte. Soit les principaux protagonistes économiques, les grosses sociétés etc., vont prendre en charge le bien-être des citoyens, soit le gouvernement va devoir le faire. Des normes devront être établies pour déterminer dans quels domaines le gouvernement devrait continuer de jouer un rôle important.

M. Porter: Oui, jusqu'à un certain point. Je pense que nous allons avoir besoin de notions autremenmt plus sophistiquées en ce qui concerne l'égalité de traitement, de notions autres que celles contenues dans les propositions sur l'union économique. Je ne pense pas que nous puissions nous contenter de quelque chose d'aussi simple que des traitements qui ne changent pas en fonction de la province ou de la région d'où vous venez. C'est le genre de modèle que nous avions avec les droits concernant l'égalité il y a dix ans, et nous avons bien vu que cela ne marchait pas.

Il faut parfois appliquer des traitements différents. Il faut s'assurer que certains groupes sont bien protégés par l'intermédiaire de certains programmes ou autres. Si nous étions contraints, au Canada, de traiter tout le monde de la même façon sans égard à la province ou à la région, nous serions bien moins en mesure de résoudre les questions de pauvreté et d'inégalité, tout comme une notion formaliste de l'égalité dans les droits de la personne s'est avérée incapable de vraiment résoudre les problèmes d'égalité de fond. Je pense donc que les propositions dans leur libellé actuel sont insuffisantes pour ce qui est d'un progrès dans le gens d'une économique.

M. McCurdy: Un des problèmes auxquels vous vous êtes heurté il y a quelques instants, un problème auquel nous nous heurtons constamment et auquel je me suis certainement heurté, est la question de la façon dont ces droits seraient protégés, défendus, mis en pratique.

Je comprends bien que votre document, comme vous l'avez indiqué au début, a été préparé à la hâte, vu le court délai qu'on vous a donné. Je dois cependant vous dire que, bien que je défende une charte des droits sociaux et économiques, je suis perplexe quant à sa mise en pratique. Je crains que la notion de tribunal ne m'aide guère à comprendre ce que nous recherchons.

En fait, si l'on étudie la notion que vous proposez ici, il me semble, et dites-moi si je me trompe, que vous dites qu'on aurait un organisme en dehors du pouvoir législatif, choisi par un comité législatif, quelque chose qui est sans précédent au Canada, qui écouterait les gens se plaindre—mon intention n'est pas de faire paraître cela trivial—au sujet d'insuffisances dans les normes de quelque programme social lié à quelque droit social, et que, au bout du compte, le tribunal se prononcerait, après quoi le législatif agirait, sous réserve d'un appel, d'un genre qui m'échappe, devant une cour.

[*Texte*]

I'm trying to figure out how that confers any better or different mechanism, since no mechanism is going to be any more ideal than those we already have, on the political process. In fact, in response to Ms Blondin who pointed out a number of problems with respect to aboriginal issues, there has been a long evolution, but that evolution nevertheless did occur within the context of some ideals by a political process in ways that seem to me quite similar to what you said this tribunal would be able to accomplish.

Therefore we are still left with the problem of how legislatures can arrive at standards, and how those standards would be implemented and protected.

Mr. Porter: The problem of how legislatures arrive at the standards and how we arrive federally at national standards, through provincial negotiations, I think is somewhat complex, but I don't think it's impossible to imagine an interprovincial and federal council that is mandated with the responsibility of coming up with national standards, and constitutionally there is a requirement that those national standards be set, and that they be linked with the section 36 equalization payments to ensure that standards that are set are not set in ways that disadvantaged regions can't meet them.

In other words, the equalization payments could be structured in a way to ensure that whatever standard is set can be met with comparable levels of taxation in different rgions. All of that still remains within the political process, and the kinds of things that Ontario is working on I think are going to be quite useful in looking at the different structures that can accomplish that.

From the standpoint of someone who works in the area of rights, and the experience has been the same internationally and elsewhere, to supplement that you must have some kind of system that allows those whose rights may be infringed, either by the standards that are set or by lots of other things... I think the kinds of social and economic rights that those of us internationally, for example, come up with around housing more often involve obstacles that are placed in the way of people getting housing, whether it is the inability to access land because women aren't allowed to access land in certain countries, or in Canada it may be that adult-only apartments are still legal in four provinces so that people with children can't access housing.

One of the first right-to-housing kinds of cases that might go to a tribunal would ask is it legal for a province to allow families with children to be denied housing? I think if you looked at international standards around housing a tribunal might reach the conclusion that this is quite unreasonable and that it should be changed.

[*Traduction*]

J'essaye de comprendre en quoi cela offrirait au processus politique, un mécanisme meilleur ou différent, aucun mécanisme ne pouvant être plus «idéal» que celui que nous avons déjà. En fait, pour répondre à M^me^ Blondin, qui a souligné un certain nombre de problèmes concernant les questions autochtones, on a assisté à une longue évolution, mais cette évolution a néanmoins eu lieu dans le contexte de certains idéaux, et grâce à un processus politique, d'une façon qui me semble assez similaire à ce que pourrait selon vous, accomplir ce tribunal.

Nous n'avons par conséquent pas résolu le problème de savoir comment les assemblées législatives provinciales pourraient en arriver à des normes, et comment on pourrait mettre ces normes en pratique et les faire respecter.

M. Porter: La question de savoir comment les assemblées législatives provinciales en arriveraient à des normes et comment nous en arriverions, au fédéral, à des normes nationales, au moyen de négociations provinciales, est assez complexe, je pense, mais je ne crois pas qu'il soit impossible d'imaginer un conseil interprovincial et fédéral à qui l'on confierait la responsabilité d'élaborer des normes nationales, et la Constitution exige que des normes nationales soient établies, et qu'elles soient liées aux paiements de péréquation de l'article 36, pour garantir qu'elles puissent être respectées par les régions défavorisées.

En d'autres termes, les paiements de péréquation pourraient être structurés de façon à ce que, quelles que soient les normes établies, elles exigent des niveaux comparables d'imposition dans les différentes régions. Tout cela fait encore partie du processus politique, et les genres de choses sur lesquelles travaille l'Ontario vont, je pense, être très utiles pour étudier les différentes structures grâce auxquelles on pourra réaliser cela.

Du point de vue de quelqu'un qui travaille dans le domaine des droits, et on a fait la même expérience à l'échelle internationale et ailleurs, il faut avoir, pour compléter cela, une sorte de système qui permette à ceux dont les droits ont été violés, soit par les normes qui ont été fixées ou par toutes sortes d'autres choses ... Je pense que les types de droits sociaux et économiques que nous concevons relativement au logement concernent le plus souvent des obstacles qui empêchent les gens d'obtenir un logement, qu'il s'agisse de l'impossibilité d'acheter un terrain, parce que les femmes n'ont pas le droit d'acheter de terrain dans certains pays, ou au Canada, de l'impossibilité pour des personnes ayant des enfants de louer certains logements, quatre provinces autorisant toujours les appartements pour adultes seulement.

L'un des premiers types de cas concernant le droit au logement qui pourraient être entendus poserait la question de savoir s'il est légal pour une province de permettre que des familles avec enfants se voient refuser un logement? Je pense que si vous considérez les normes internationales en matière de logement, un tribunal pourrait bien en arriver à la conclusion que ceci est tout à fait déraisonnable et devrait être changé.

[*Text*]

It is not so much always saying here is a social program, how much more money should government be spending on it, but identifying obstacles, fundamental violations of rights. If you don't have a tribunal that can hear those kinds of cases, then you don't have citizens whose rights are infringed able to identify the infringements and the remedies.

• 1820

From the perspective of those of us who work in these areas, that's essential both for the health of the society and in order adequately to know what it is that needs to be done. Politicians don't always know. The rights that get turned into kind of a charter of responsibilities have always ended up just being a kind of vague declaration of what we all think we're trying to do anyway. They don't end up having really the same effect as rights that can be claimed.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Porter, for coming forward and presenting us with your opinion today.

The final presenter for this evening is the Canadian Film and Television Production Association: Mr. Peter Mortimer, director, and Stephen Ellis, treasurer.

Mr. Peter Mortimer (Director, Canadian Film and Television Production Association): Thank you, Madam Chair. We're going to make this presentation together—not as a duet, but alternating.

Ladies and gentlemen, my name is Peter Mortimer. I am the director of policy and planning for our association. Accompanying me is Mr. Stephen Ellis, president of Ellis Enterprises, one of Canada's leading distributors of television programs and a long-serving member of our board of directors.

We were delighted to be asked to appear before this distinguished committee by the chairman of the House Standing Committee on Communications and Culture, Mr. Bud Bird. That committee received our presentation some weeks ago and were gracious enough to press us to make it over again to yourselves.

Our chairman, Mr. Charles Falzon, would like to be here with us today, as he played a leading role in that earlier presentation, but he is on location shooting a new Canadian television serial entitled *Foreign Affairs*, set in a mythical Canadian embassy in Buenos Aires.

We understand that you will have had an opportunity already to review our brief, so with your permission I'll simply touch briefly on the high points. Mr. Ellis will join me in doing that. Then we will be ready to respond to any questions.

Our members work with what are probably the most influential tools of social engineering and influence known to man: the telling of stories through larger-than-life characters watched in darkened environments by people at their most suggestible and vulnerable, when they are relaxed. These stories can be our modern myths, our epics, and our romances. As movies, they range, in a recent crop, from stories of racism in Canada against immigrants, told with

[*Translation*]

Il ne s'agit pas tant de dire «voilà un programme social, encore combien d'argent le gouvernement peut-il dépenser pour cela?», mais de cerner les obstacles, les violations fondamentales de droits. Si vous n'avez pas un tribunal qui peut entendre ce genre d'affaire, alors les citoyens dont les droits sont violés ne peuvent pas faire état des violations et demander des réparations.

Pour ceux d'entre nous qui travaillons dans ces domaines, c'est absolument essentiel pour la santé de la société et pour savoir ce qu'il faut faire. Les hommes politiques ne le savent pas toujours. Chaque fois qu'on a voulu établir une charte des responsabilités, on a toujours fini par aboutir à une vague déclaration sur des objectifs que nous pensons tous poursuivre de toute façon. On ne finit pas par obtenir réellement les mêmes résultats que pour des droits qui peuvent être revendiqués.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Porter, nous vous remercions d'être venu nous exposer vos opinions.

La dernier exposé de ce soir est celui de l'Association canadienne de cinéma-télévision représentée par M. Peter Mortimer, son directeur et par M. Stephen Ellis, son trésorier.

M. Peter Mortimer (directeur, Association canadienne de cinéma-télévision): Merci, madame la présidente. Nous allons faire cet exposé ensemble; nous ne parlerons pas en même temps, mais à tour de rôle.

Mesdames et Messieurs, je m'appelle Peter Mortimer. Je suis directeur de la politique et de la planification de notre Association. Je suis accompagné de M. Stephen Ellis, président de Ellis Enterprises, un des principaux distributeurs d'émissions de télévision du Canada; M. Ellis est membre de notre conseil d'administration depuis longtemps.

Nous sommes très heureux que le président du Comité permanent des communications et de la culture, M. Bud Bird, nous ait demandé de venir témoigner. Nous avons fait un exposé devant lui il y a quelques semaines, et il a eu la bienveillance d'insister pour que nous le fassions à nouveau en votre présence.

Notre président, M. Charles Falzon, aurait aimé être avec nous aujourd'hui, parce qu'il a fait une bonne partie du premier exposé mais il tourne actuellement un téléroman canadien intitulé *Foreign Affairs*; l'histoire se passe dans une ambassade canadienne mythique, à Buenos Aires.

Comme vous avez eu l'occasion d'examiner notre mémoire je me contenterai, avec votre permission, d'en rappeler brièvement les principaux points. M. Ellis m'aidera dans cette tâche. Nous serons ensuite prêts à répondre aux questions.

Les membres de notre association utilisent ce que l'on peut probablement considérer comme l'outil sociologique le plus influent qui soit: ils racontent des histoires avec des personnages plus grands que nature dans des films et des émissions qui sont regardés dans l'obscurité, au moment où les gens sont les plus influençables et les plus vulnérables, c'est-à-dire quand ils sont détendus. Il peut s'agir de mythes modernes, d'aventures épiques ou d'histoires sentimentales.

[*Texte*]

compassion and human understanding, to an historic drama in our sweeping northlands when modern, well-meaning men of God trampled upon the centuries-old beliefs of Canada's first nations, secure in the knowledge that it was good for them.

Sadly, these fine Canadian stories, these rear-view mirrors reflecting who and how we are, get to flash their images only briefly at the citizens they are made for. This is because they must make way for the prearranged flow of American productions. These must be marketed in Canada on a timely basis with their release in the United States because that is good business and because our country, our market, is simply part of their domestic market.

It has been that way for 60 years. Canada has had true free trade in the movies with the United States for over half a century. The result is that our films barely occupy 3% of Canadian cinema screen time. Instead of Canadians having a regular opportunity to choose a Canadian movie when they go to the cinema in English Canada, they are extraordinarily lucky if they can find one playing within 100 miles. This is a situation that can be rectified only by the Government of Canada. Only the government can act to separate our domestic market from that of the United States for the exploitation of intellectual properties such as movies, plays, television programs, books and magazines, and sound recordings.

Draft legislation to achieve these purposes has been contemplated by the government, certainly since 1984. They have flirted with it and then recoiled.

• 1825

The point of mentioning it, ladies and gentlemen, is that there have been and there continues to be generations of young Canadians who grow up in Canada never knowing that we have a movie industry that makes their stories for them. They may visit Europe on a trip and be amazed to find a Canadian movie playing. They may even enjoy it, but they will have to be very assiduous in their search back in Canada if they want to catch another one playing.

Canadian movies are even hard to find in the video stores. Should anyone be foolish enough to go searching in their local video store for a Canadian film, perhaps a title recommended by a friend in the industry, first, they will probably not find it. Unless you are actually advised to look in the foreign section, it is unlikely to occur to you spontaneously. Our films are relegated to this section because they seldom have any legs, the reputation built over time, which precedes U.S. movies by virtue of a powerful media campaign initiated at the time of a widespread theatrical release.

[*Traduction*]

Parmi les derniers films qui sont sortis, il y en a qui portent sur le racisme dont sont victimes les immigrants au Canada, des histoires empreintes de compassion et de compréhension; il y aussi un drame historique qui se déroule dans les vastes étendues septentrionnales. Il raconte l'histoire de prêtres animés de bonnes intentions qui ont foulé aux pieds les croyances séculaires des premiers habitants du Canada, croyant fermement agir pour leur bien.

Malheureusement, ces belles histoires canadiennes, ces sortes de rétroviseurs qui nous montrent qui, et comment, nous sommes, ne sont vus que par une très faible proportion de ceux auxquels elles sont destinées car elles doivent céder la place aux productions américaines inscrites au programme. Celles-ci doivent sortir au Canada en même temps qu'aux États-Unis pour des raisons commerciales et parce que notre pays, notre marché, fait tout simplement partie du leur.

Il en va ainsi depuis 60 ans. Dans le domaine du cinéma, le libre-échange avec les États-Unis est une réalité depuis plus d'un demi-siècle. Nos longs métrages occupent à peine 3 p. 100 du temps de projection dans les salles de cinéma du Canada. Au lieu d'avoir régulièrement l'occasion de choisir un film canadien quand ils vont au cinéma dans une localité anglophone du Canada, les Canadiens ont une chance extraordinaire s'ils arrivent à en trouver un dans un rayon de 100 milles. C'est un problème que seul le gouvernement du Canada peut résoudre. Le gouvernement est le seul à pouvoir faire quelque chose pour que notre marché national se distingue du marché américain en ce qui concerne l'exploitation de biens intellectuels—films, pièces théâtre, émissions de télévision, livres et revues, et enregistrements sonores.

Le gouvernement envisage, du moins depuis 1984, de légiférer en la matière, mais sans qu'il en résulte d'actions concrètes.

Ce fait mérite d'être signalé, mesdames et messieurs, parce qu'il y a eu et qu'il y a toujours au Canada des générations de jeunes qui n'ont jamais su qu'il y avait une industrie cinématographique canadienne qui produit des films à leur intention. Il leur arrive d'être étonnés de voir un film canadien à l'affiche à l'occasion d'un voyage; peut-être ont-ils même apprécié le film, mais quand ils seront de retour au Canada, ils devront chercher longtemps pour trouver un autre film canadien.

On a même de la difficulté à en trouver dans les magasins qui louent des cassettes vidéo. Celui qui serait assez naïf pour chercher un film canadien dans un magasin vidéo, un film qui lui aurait peut-être été recommandé par un ami qui travaille dans le milieu du cinéma, n'arrivera probablement pas à le trouver. À moins que l'on vous ait conseillé de le faire, vous ne songerez probablement pas d'emblée à chercher dans le rayon consacré aux films étrangers. Nos films y sont relégués parce qu'ils sont rarement connus alors que les films américains sont précédés d'une notoriété qui s'est faite avec le temps, grâce à une énorme campagne publicitaire au moment de leur sortie dans les salles de cinéma.

[*Text*]

All of this adds up to a tragic missed opportunity for Canadians, young and old, to learn about their land through entertainment and to see values upheld on the screen that they hold shyly dear in their own lives. How many new Canadians must worry that the maple leaf flies in error at our children's schools? After all, real schools, the ones they see in the movies, always fly the stars and stripes.

This situation does not build pride in who we are or in what we stand for. It does not make Canadians celebrate our differences from those revolutionaries to the south of us. In the main, it makes us sheepish and encourages a second-class self-image. This situation contributes to Canadian confusion and uncertainty about our identity, and yet our talented producers, writers, and performers delight and entertain audiences around the world. Their skills are sought after in America and elsewhere.

Why not correct this appalling situation and allow the inspirational work of Canadian talent its proper place in our mass market? If Canada is to remain a country, we must take pride in our identity. The work of our members, their products of mass culture, is the very currency of culture. It is a living thing fed by our writers and our composers, our singers and our poets. It is not something preserved in an institution, an art gallery or a museum. It is living food, the taste that delights, the popular taste that informs us of ourselves.

We have talked of the tragic situation of our movies. We have talked of the opportunity for the government to intervene and to correct this situation. Now we will speak of television and I will ask Mr. Ellis to take over.

Mr. Stephen Ellis (Canadian Film and Television Production Association): Thank you. In Canada, we recognized the risk of being overwhelmed by foreign signals back in the days of radio and we opted for a system of regulation to give priority to Canadian signals. The underlying assumption was that Canadian signals would be primarily Canadian in content. Television turned out to be different. First of all, it is different because it is something we watch at home. Second, we like it a lot because Canadians spend almost as much time as Americans watching it, and they watch more than anyone else in the world. The most significant thing about television is that it is intended to be highly accessible. Where one may find some movies difficult, it is a long time since you heard anyone describe a television program that way.

[*Translation*]

Pour toutes ces raisons, les Canadiens, jeunes et moins jeunes, ratent malheureusement l'occasion d'apprendre certaines choses sur leur pays tout en se divertissant, et de voir à l'écran l'illustration des valeurs qu'ils chérissent timidement. Combien de néo-Canadiens doivent penser que la feuille d'érable flotte par erreur dans les écoles? Après tout, les vraies écoles, celles qu'ils voient dans les films, arborent toujours le drapeau américain.

Cette situation ne nous aide à être fiers de ce que nous sommes ou des valeurs que nous chérissons. Elle n'aide pas les Canadiens à se réjouir des différences qu'il y a entre eux et les révolutionnaires du Sud. Cela tend surtout à nous rendre penauds et à nous encourager à nous considérer comme des citoyens de deuxième classe. Une telle situation contribue à faire régner une certaine confusion et une certaine incertitude au sujet de l'identité canadienne alors que nos producteurs, écrivains et artistes talentueux font le bonheur des spectateurs et des lecteurs du monde entier, et les divertissent. Leur talents sont recherchés en Amérique et ailleurs.

Pourquoi ne pas remédier à cette situation épouvantable en accordant à l'oeuvre des talents canadiens qui constitue pour nous une source d'inspiration, la place qui lui revient sur notre marché de masse? Si l'on veut que le Canada reste un pays, nous devons être fiers de notre identité. L'oeuvre des Canadiens, leurs produits culturels de masse constituent la base de notre vie culturelle. Elle s'alimente auprès de nos écrivains et de nos compositeurs, de nos chanteurs et de nos poètes. Ce n'est pas quelque chose qui est préservé dans une institution, dans une galerie d'art ou dans un musée quelconque. C'est un aliment vivant, dont nous apprécions beaucoup le goût populaire qui nous renseigne sur nous-mêmes.

Nous avons parlé de la situation catastrophique dans le domaine du cinéma. Nous avons dit que le gouvernement avait la possibilité d'intervenir, et de résoudre ce problème. Parlons maintenant de la télévision. Je vais demander à Monsieur Ellis de me relayer.

M. Stephen Ellis (Association canadienne de cinéma-télévision): Merci. Au Canada, nous avons compris, à l'époque de la radio, que nous risquions d'être submergés par des signaux étrangers, et nous avons opté en faveur d'un système de réglementation accordant la priorité aux signaux canadiens. Il était sous-entendu que les signaux canadiens auraient un contenu canadien en majeure partie. La situation est différente dans le domaine de la télévision. Premièrement, parce que nous regardons la télévision. Deuxièmement, nous aimons beaucoup cela puisque les Canadiens passent presque autant de temps que les Américains à la regarder; et ceux-ci regardent la télévision plus que tous les autres peuples. La principale caractéristique de la télévision est d'être très accessible. Alors que l'on peut rencontrer de la difficulté pour comprendre certains films, il y a longtemps qu'il n'en est plus ainsi pour les émissions de télévision.

[*Texte*]

Interestingly, rapidly changing technology and new delivery systems promise more specialized programming, niche programming on a pay-per-view basis. Television may become more challenging and we will begin to realize its incredible potential for so much more than chewing gum for the eyes, which it so often currently is. Let us hope so.

In Canada, all broadcasting is regulated through the CRTC. This is how we overcome the disadvantages of our small market and ensure that Canadian programs are available to most Canadians much of the time. We like to believe this is a bulwark of our identity. We certainly believe that this regulation must not only be maintained, but must remain overwhelmingly the responsibility of the federal government.

• 1830

Our members have been serious contributors of Canadian content drama and other programs to Canadian broadcasting since about 1983. Since that time, Canadian shows have been sold around the world from the Bering Sea to Bangkok.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Ellis, I'd remind you there is one minute left for this part of your presentation and then there will be a round of questioning from all three parties.

Mr. Ellis: It has been our view, shared by some politicians, a number of CRTC commissioners, and even some broadcasters themselves, that broadcasters should be Canada's electronic publishers.

I was going to talk a little about the introduction of the broadcast fund of Telefilm Canada; I will be happy to do so in questioning, but I think it would be useful to move to our recommendations in this area, given the shortage of time.

It is the drama, the children's programs, the variety shows made by independent Canadian producers of live action and animation that are engaging Canadian audiences and leaving them wanting more. These same shows delight people around the world. These shows lie at the heart of Canada's broadcast system and reinforce Canadians' sense of themselves.

There is an insuffiency of these top-quality Canadian programs because the current system cannot afford them. Yet our audiences, our country, cannot afford to do without them. Part of the solution is to replace the capital cost allowance investment incentive, which no longer works as a private investment incentive, and to do so as quickly as possible.

The second recommendation is that Canada must renew, redefine, and restructure our Canadian communications sector into a cost-efficient builder of Canada's new information economy while rebuilding our nation.

We are convinced that if the Government of Canada will reaffirm its previously stated conviction, a volume of quality Canadian programs will be made widely available to most Canadians along with the best the world has to offer. But

[*Traduction*]

L'évolution rapide de la technologie et les nouveaux système de distribution, nous laissent prévoir l'arrivée d'une programmation plus spécialisée, une programmation très ciblée de télévision payante à l'émission. La télévision nous lancera peut-être de nouveaux défis, et nous prendrons conscience des possibilités incroyables qu'elle offre alors que bien souvent, pour le moment, elle ne s'adresse guère qu'à des spectateurs passifs. C'est à espérer.

Au Canada, la radio et la télédiffusion sont réglementés par le CRTC. C'est ce qui nous permet de surmonter les inconvénients que présente l'exiguïté de notre marché, et de veiller à ce que les Canadiens puissent souvent voir des émissions canadiennes. Nous nous plaisons à croire que c'est le rempart de notre identité. Nous sommes non seulement convaincus que cette réglementation doit être maintenue, mais aussi qu'elle doit relever principalement de la compétence du gouvernement fédéral.

Nos membres produisent une bonne partie des émissions dramatiques et des autres émissions de télévision à contenu canadien depuis 1983 environ. Les émissions canadiennes se vendent dans le monde entier, de la Mer de Bering à Bangkok.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Ellis, je vous rappelle qu'il vous reste une minute pour terminer votre exposé, puis qu'il y aura une série de questions posées par les représentants des trois partis.

M. Ellis: Nous sommes d'avis que les radios et télédiffusieurs devraient être les éditeurs électroniques du Canada, et certains politiciens, plusieurs membres du CRTC et même des radiodiffuseurs partagent notre opinion.

J'allais parler un peu de la mise en place du fonds de développement de la production d'émissions canadiennes de Téléfilm Canada; je le ferai volontier en répondant aux questions, mais je crois qu'il serait utile d'aborder nos recommandations, puisque le temps presse.

Ce sont les émissions dramatiques, les émissions pour enfants, les émissions de variété faites par des réalisateurs canadiens indépendants, joués par des comédiens et les spectacles d'animation qui intéressent les Canadiens et les incitent à en vouloir d'autres. Ces émissions sont fort appréciées dans le monde entier. Elles sont l'âme du système de télédiffusion canadien, et renforcent l'identité des Canadiens.

Il n'y a pas assez d'émissions canadiennes de première qualité faute des ressources financières et à cause du système en place. Pourtant, les Canadiens et le pays ne peuvent pas s'en passer. Un élément de solution consisterait à éliminer l'incitatif à l'investissement qui était accordé par le biais d'une déduction pour amortissement, qui ne joue plus son rôle auprès des particuliers, par autre chose; et le plus vite possible.

Notre deuxième recommandation est que le Canada renouvelle, redéfinisse et réorganise le secteur des communications pour qu'il contribue de façon rentable à édifier la nouvelle économie informationnelle tout en reconstruisant le pays.

Nous sommes convaincus que si le gouvernement du Canada réitère la conviction qu'il avait déjà exprimée, la plupart des Canadiens auront à leur disposition quantité d'émissions canadiennes de qualité, en même temps que les

[*Text*]

that is the national priority for Canadian broadcasting. Then a strategy can be designed to ensure that development. In order to do that, though, the will to take pride in ourselves and to reinforce our social, geographic, historical and other differences from the citizenry of the United States is essential. Otherwise, our system will simply subside in a morass of foreign signals, and Canadian identity through mass communications will choke, never to recover as we become integrated into a continental broadcast system. This eventuality is unacceptable.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Ellis. I will interrupt here to say we have some very strict rules about the way we conduct the hearings, so we will begin with questions. I will shave a minute from each of the parties in order to make sure we complete the discussion on time. We will begin with the Liberals and Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Thank you very much, and welcome. I am very pleased you are here and certainly we are pleased to have welcomed you when you came before our communications and culture committee.

In listening to your presentation, I think a lot of people have some misunderstanding about what culture is and what you do. I could do a brush stroke and say I mean it is whatever we see on our television, which is the most pervasive and influential of all media—but it doesn't exclude books, radio, compact discs, theatres, museums, football and hockey games, doesn't exclude craft shows, magazines we pick up, our community newspapers on the corner of our kitchen table, the poetry, the plays, the films, the song and the dance that express ourselves.

I don't care—and I would like to know if you agree with this—whether you are a French-speaking Canadian or an English-speaking Canadian or a newly arrived Canadian and just learning one of the two languages, whether you are a child or an adult, whether you are a couch potato lying back and enjoying all this stuff, nothing is more pervasive or influences more the life of this country than its culture expression through all these media. Would you agree with that?

Mr. Mortimer: Absolutely, Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Can it be balkanized and cut up into little bits to enable us to learn who we are in this massive geographic land mass in which we live? Can we say that we are all hyphenated Canadians— like Ontario-Canadians, Northern-Ontario-Canadians, Northwest Territories, Yukon? How do you see us in your industry and what do you wish to reflect through your industry?

Mr. Ellis: I thought you were headed along a different line there, but—

Mrs. Finestone: I might have been, perhaps you could straighten me out.

Mr. Ellis: I thought you were referring to balkanization within North America, but what you are talking about is balkanization within Canada.

Mrs. Finestone: Exactly.

[*Translation*]

meilleures émissions étrangères. C'est une priorité nationale pour le secteur canadien de la télédiffusion. On pourra ensuite élaborer une stratégie pour que cela devienne une réalité. Pour cela, il est toutefois essentiel d'avoir la volonté d'être fiers de nous-mêmes et de renforcer les différences sociales, géographiques, historiques et autres qui nous distinguent des citoyens des États-Unis. Sinon, notre système disparaîtra tout simplement sous un amas de signaux étrangers, et l'identité canadienne qui est véhiculée par les moyens de communications de masse se perdra à tout jamais car nous finirons par être intégrés à un réseau de télédiffusion continental. Cette éventualité est inacceptable.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Ellis. Je vous interromps ici pour vous signaler que nous suivons des règles très strictes pour nos audiences. Nous commencerons donc la période des questions. Je retirerai une minute à chacun des partis pour être sûr que la discussion se termine à temps. Nous commencerons par les Libéraux et par M^me^ Finestone.

Mme Finestone: Merci beaucoup. Je vous souhaite la bienvenue. Je suis très heureuse de vous voir ici et nous avons été très heureux de vous accueillir comme témoins au Comité des communications et de la culture.

Après avoir écouté votre exposé, j'ai l'impression que bien des gens ne comprennent pas très bien ce qu'est la culture et ce que vous faites. Je pourrais brosser rapidement un protrait et dire que c'est tout ce que nous voyons à la télévision, mais que les livres, la radio, les disques compacts, les théâtres, les musées, les matchs de football et de hockey, les salons d'artisanat, les revues, les journaux locaux qui trainent sur la table de cuisine, la poésie, les pièces de théâtre, les films, les chansons et les danses au moyen desquels nous nous exprimons, ne sont pas exclus.

Peu importe que l'on soit francophone ou anglophone, ou que l'on soit un nouvel arrivant qui commence seulement à apprendre une des deux langues, que l'on soit enfant ou adulte, que l'on soit un téléphage qui gobe tout, il n'y a rien de plus envahissant ni rien qui exerce une influence aussi forte sur le pays que la culture véhiculée par tous ces médias. Êtes-vous d'accord avec moi?

M. Mortimer: Absolument, madame Finestone.

Mme Finestone: Peut-on balkaniser cette culture et la couper en tous petits morceaux pour nous permettre d'apprendre qui nous sommes? Peut-on dire que nous sommes tous des Canadiens à particules comme des Canadiens de l'Ontario, des Canadiens du Nord de l'Ontario, des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon? Comment nous voit-on dans votre secteur? Et quels aspects désirez-vous refléter?

M. Ellis: Je pensais que vous alliez dans une autre direction, mais. . .

Mme Finestone: C'est possible; peut-être pouvez-vous me remettre sur la bonne voie.

M. Ellis: Je croyais que vous parliez de balkanisation en Amérique du Nord, mais je constate que c'est du Canada qu'il s'agit.

Mme Finestone: Exactement.

[*Texte*]

• 1835

Mr. Ellis: As we mentioned in our address, the technology that is coming will put far more choice in the hands of the consumer in terms of channels that are available within the next couple of years. It is going to allow for a new concept in broadcasting such as microcasting to very small audiences. Therefore we are going to be able to provide Canadian realities that may originate in localized areas of the country on a national stage.

Mrs. Finestone: You are talking about the Skypix, the USSBs?? and the great new ways in which you are going to communicate. I hope you are also planning to get some space on that Skypix so that around the world they can pick off Skypix. This new medium will pick good, solid Canadian stuff like *Street Legal*, *ENG* and all the others with which we have now hit about 28 countries in a multitude of languages.

I notice in your written presentation that you are supposedly only speaking for the English sector. I would like to ask you, are you familar with what Robin Spry, Roch Demers, Denis Arcard, Roger Frappier, Émile Danis, and many of the film and television as well as artists, producers, directors and writers from Quebec had to say about the ability to knock on federal doors, provincial doors, and municipal doors and private sector funds, which are about $90 million out of gifting? What is your view in that regard?

Mr. Ellis: We are absolutely familiar with their view, which is that the federal government must maintain responsibility for this support because these people you have named are all producers and directors of distinction, making some of the finest movies this country has seen, such as *Jesus of Montreal*, *The Decline of the American Empire*, and other such fine films.

Mrs. Finestone: *Black Robe*, *Une histoire inventée*. We could go on and on.

Mr. Ellis: Indeed. These films could not be financed purely out of the resources of the Government of Quebec and the Quebec market.

Mrs. Finestone: In that regard, the federal government invests about $2.5 billion in support of the cultural industries. We have, as I pointed out, a fair amount of money coming in from the private sector. There are incentives and tax measures that have been very helpful: the capital cost allowance, which unfortunately this government chose to cut back significantly, the request for an investment tax credit procedure, and the Telefilm broadcast fund and feature film fund which is about $165 million.

How can this be replaced if you Balkanize this nation? How can the industry speak for this country and express a national perspective, a national view and it is the freedom of the individual whose expression is then enlarged and put on the screen?

Mr. Ellis: Yes. It is a horrendous prospect, Mrs. Finestone. It is already difficult. Our members are exceedingly entrepreneurial by nature and very successful at piecing together financing within Canada and around the

[*Traduction*]

M. Ellis: Comme nous l'avons mentionné dans notre exposé, la technologie nouvelle permettra d'ici deux ans aux consommateurs d'avoir accès à un bien plus grand nombre de canaux. Elle permettra de diffuser des émissions destinées à un nombre très restreint de spectateurs. Nous allons être en mesure de faire connaître à l'échelle du pays des réalités canadiennes qui émanent de toutes petites régions.

Mme Finestone: Vous parlez du service Skypix, de l'USSB et de tous les nouveaux moyens de communications que nous allons avoir. J'espère que vous envisagez de vous réserver un certain espace sur le service Skypix pour que l'on puisse voir nos émissions dans le monde entier. Ce nouveau service diffusera des émissions canadiennes intéressantes et solides comme *Street Legal*, *ENG*, et toutes celles qui sont actuellement diffusées dans quelque 28 pays, dans un grand nombre de langues.

Selon votre mémoire, vous êtes sensé parler uniquement au nom du secteur anglais. Je voudrais savoir si vous connaissez ce que Robin Spry, Roch Demers, Denis Arcand, Roger Frappier, Émile Danis et bien d'autres gens du milieu du film et de la télévision, ainsi que des artistes, des producteurs, des réalisateurs et des écrivains du Québec ont dit à propos de la possibilité de demander des fonds au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales ainsi qu'aux entreprises privées? Cela représente environ 90 millions de dollars de cadeaux. Qu'en pensez-vous?

M. Ellis: Nous savons très bien ce qu'ils pensent, à savoir que le gouvernement fédéral doit conserver la responsabilité de cette aide parce que les gens que vous nommez sont des producteurs et des réalisateurs renommés, dont les films sont parmi les meilleurs qui aient jamais été faits au Canada, notamment *Jésus de Montréal*, *Le déclin de l'empire américain* et bien d'autres films superbes.

Mme Finestone: *Black Robe*, *Une histoire inventée*. On pourrait en citer bien d'autres.

M. Ellis: Effectivement. Ces films ne pourraient pas être financés uniquement par le gouvernement du Québec et par le marché québécois.

Mme Finestone: À ce propos, le gouvernement fédéral investit environ 2,5 milliards de dollars sous forme d'aide à la culture. Comme je l'ai signalé, il y a pas mal d'argent qui vient du secteur privé. Il y a des mesures incitatives et des mesures fiscales qui ont été très utiles: la déduction pour amortissement que le gouvernement actuel a malheureusement décidé de réduire considérablement, la demande de système de crédit d'impôt à l'investissement, et le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes de téléfilm, ainsi que le Fonds de financement des longs métrages canadiens d'environ 165 millions de dollars.

Comment remplacer cela si l'on balkanise le pays? Comment l'industrie peut-elle représenter le pays et donner une perspective nationale, car c'est la liberté exprimée par l'individu qui est amplifiée et portée à l'écran?

M. Ellis: Nos membres sont très entreprenants de nature, et ils arrivent souvent à réunir les fonds nécessaires à la réalisation de leurs superbes productions au Canada et dans le monde entier. Ce serait une perspective effrayante

[*Text*]

world in order to support these fine productions which they make and to have the sources within Canada becoming more diverse, more fractionalized and different sets of rules for different sets of provincial priorities governing them. The prospect is appalling. As it is, the level of support from provincial funds such as the Ontario Film Development Corporation or SOGIC in Quebec are significantly less.

Mrs. Finestone: You are saying that this partnership has been an enabler.

Mr. Ellis: Absolutely.

Mrs. Finestone: I heard you talk about the film distribution bill, the fact that Jack Valenti and the free trade agreement curtailed that kind of a bill. We hope another one will come in that will look at distribution.

However, in the meantime I want to ask you about the fact that the present structure of the Canadian Constitution allows for all levels of government, federal, provincial and municipal, to work together so that an artist who today is about the lowest income earner in our country can knock on all doors, whether it is for books, for films or whatever it is, whether it is through Canada Council, Telefilm or the CBC. I'd like to remind you, and ask you if you think I might be right, as I go off on another track for one half of a second.

• 1840

If you put a marvellous film on television and you take that same film and you put it in a theatre, would you not say you're getting a better access to your population through broadcast, or through the theatre?

Mr. Mortimer: Absolutely through the broadcast, no question at all.

Mrs. Finestone: Okay, to come back to the artist. We need, as I understand it, some kind of income tax measures that can ensure our artists an evening out, spreading over, income averaging over a period of two or three or four years, which is a fiscal federal measure. What would happen if we balkanized this country, if there was a devolution of culture to the provinces?

Mr. Mortimer: Well, I believe that initiative would be lost. It's being mirrored by some of the provinces, but certainly not all. And you're referring to the status of the artist legislation, of course. No, there's no question, that form of national leadership by the federal government is essential.

Mrs. Finestone: With respect to the film distribution bill you were talking about, which would also touch books and the distribution of particularly educational books, and with sound recordings, which is the voice of our songs and personality in that regard, what is your history and what are your concerns, and what do you want?

Mr. Mortimer: We would like to see Canada made a separate market from that of the United States. There's nothing very strong and difficult about that. We are not part of the American domestic market, but unfortunately, that is

[*Translation*]

que d'avoir un plus grand fractionnement des sources de financement, et des règlements différents selon les diverses priorités provinciales. À l'heure actuelle, l'aide provinciale comme celle de la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne ou de la SOGIC du Québec est nettement moins importante qu'auparavant.

Mme Finestone: Vous dites que c'est ce partenariat qui a facilité les choses.

M. Ellis: Absolument.

Mme Finestone: Je vous ai entendu parler du projet de loi sur la distribution de films; et vous avez dit que Jack Valenti et l'accord de libre-échange avaient entravé ce genre de projet. J'espère que l'on en présentera un autre qui concerne la distribution.

En attendant, je voudrais savoir comment la Constitution canadienne actuelle permet à tous les échelons de gouvernements, fédéral, provincial et municipal, de collaborer pour permettre aux artistes, qui sont parmi les gens les moins bien payés au Canada, d'aller frapper à toutes les portes, que ce soit pour des livres, des films ou que sais-je encore, que ce soit à la porte du Conseil des arts du Canada, de Téléfilm ou de Radio-Canada? J'aimerais donc vous demander de garder cela à l'esprit et de me dire si je n'ai pas raison d'en être convaincu, surtout par rapport à l'exemple que je vais vous donner tout de suite, si vous me permettez de m'écarter du sujet pendant une demi-seconde.

Prenons l'exemple d'un excellent film qui est diffusé à la télévision ou qui est distribué dans les salles de cinéma. Ne croyez-vous pas que la télédiffusion vous offre un meilleur accès à la population, par opposition aux salles de cinéma?

M. Mortimer: Oui, absolument; cela ne fait absolument aucun doute.

Mme Finestone: Revenons-en donc à l'artiste. Nous avons besoin, me semble-t-il, de mesures fiscales qui permettent à nos artistes d'étaler leurs revenus sur deux, trois ou quatre ans, et c'est justement ce que permettent les mesures fiscales fédérales actuelles. Quelles seraient donc les conséquences d'une balkanisation du pays, et d'un transfert aux provinces des responsabilités en matière de culture?

M. Mortimer: Et bien, ce type de mesures disparaîtrait, à mon avis. Certaines provinces l'offrent à l'heure actuelle, mais pas toutes. Vous faites évidemment allusion au projet de loi sur le statut de l'artiste. Et bien, pour moi, le gouvernement fédéral doit absolument jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

Mme Finestone: Quant au projet de loi sur la distribution des films auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, qui comprendrait également les livres et surtout les livres éducatifs et les enregistrements sonores—c'est-à-dire les chansons qui constituent le véhicule de notre personnalité, en quelque sorte—quelle est votre expérience du domaine, et quels sont vos préoccupations et vos désirs?

M. Mortimer: Nous aimerions que le marché canadien soit considéré comme tout à fait distinct du marché américain. Ceci ne devrait pas poser tellement de problèmes, en ce qui nous concerne. Bien que le marché canadien ne

[*Texte*]

the way the Americans treat the Canadian market. They acquire North American rights to plays, music scores, movies, whatever, and thus squeeze out the Canadian distributors from the possibility of profiting from those products.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Mortimer, and thank you, Madam Finestone. We will now turn to the NDP and to Mr. Edmonston.

Mr. Edmonston: Thank you, Madam Chair.

Vous êtes sûrement au courant de la publication du rapport Arpin, un rapport qui a été publié au Québec concernant le rapatriement de tout le secteur de la culture au Québec.

À la suite des questions de M^me^ Finestone, vous avez dit que vous saviez très bien qu'un certain nombre de réalisateurs de films québécois étaient en désaccord sur le rapport Arpin, surtout pour des raisons monétaires, mais aussi pour une autre raison: ils voulaient avoir plus d'une porte à laquelle frapper. Dans un certain sens, ils disaient: L'argent n'a pas d'odeur. Ils voulaient avoir deux places.

Ces réalisateurs ont également dit qu'ils voulaient que l'argent soit diffusé à deux endroits, parce qu'ils ont peur d'une certaine bureaucratie qu'ils trouvent gênante et qui pourrait se retrouver au Québec. J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus. Donc, il y a certains réalisateurs québécois et québécoises qui ne veulent pas ce rapatriement.

Est-ce qu'il n'existe pas autant ou même plus d'artistes québécois et québécoises qui veulent avoir le rapatriement de tout le secteur de la culture au Québec? L'Union des artistes, qui représente des artistes aussi intelligents que les réalisateurs, a voté massivement, à 90 p. 100, à l'encontre de votre recommandation.

Le président de l'Union des artistes, Serge Demers, trouve que c'est une bonne chose parce que cela pourrait enrichir la diversité au Canada. Cela n'entraînerait pas une balkanisation, mais apporterait un enrichissement.

• 1845

Est-il vrai que la majorité des artistes au Québec sont en faveur du rapatriement du secteur de la culture?

Deuxièmement, croyez-vous sincèrement, abstraction faite de la question monétaire pour les gens de Toronto et d'ailleurs, que cela va affecter de façon draconienne la créativité et le nombre d'oeuvres produites par les Québécois et les Québécoises? Croyez-vous vraiment cela?

Mr. Mortimer: I think the Quebec artists are genuinely divided, as are the bulk of the Quebec population as far as I can tell. You speak of only one union of performing artists—

M. Edmonston: Je suis membre de ce syndicat.

[*Traduction*]

fasse pas partie du marché intérieur américain, c'est malheureusement le traitement que nous réservent les Américains. Ils obtiennent les droits, pour l'Amérique du Nord, de distribution ou d'adaptation de pièces de théâtre, d'illustrations musicales, et de films, etc, et empêchent ainsi les distributeurs canadiens d'en tirer profit.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Mortimer, et merci à vous, madame Finestone. Je passe maintenant au NPD et donne la parole à M. Edmonston.

M. Edmonston: Merci, madame la présidente.

I am sure you are aware of the publication of the Arpin report, a report that recently came out in Quebec regarding the patriation of the entire cultural sector in Quebec.

Following up on Mrs. Finestone's questions, I believe you said that you knew perfectly well that a number of Quebec filmakers disagreed with the Arpin report, mainly for financial reasons, but also for another important reason: they want to have more than one door to knock on. In a way, they were simply saying, money has no smell. They wanted to have two options.

These same filmakers also said that they want funding to be available at both levels because of concerns about the kind of bureaucracy they may end up having to deal with in Quebec. I would like to hear your comments on that. So, some Quebec filmakers are not in fact in favor of such patriation.

But are there not just as many or perhaps even more Quebec artists who are in favor of Quebec's patriating the entire cultural sector? The Union des artistes, which represents artists who are no less intelligent than filmakers, voted massively—90% againsts your recommendation.

The president of the Union des artistes, Serge Demers, is in favor of it because he feels it would enrich Canada's diversity. Rather than leading to balkanisation, he feels it would be an enrichment.

Is it not true that most Quebec artists favour patriation of the cultural sector?

Secondly, do you sincerely believed, leaving aside for a moment the monetary issue as people in Toronto and elsewhere see it, that such a change would dramatically affect the creativity and the number of works produced by Quebekers? Do you really believe that?

M. Mortimer: Je suis fermement convaincu qu'il existe, chez les artistes québécois, une véritable divergence d'opinions, tout comme dans la population en général au Québec, d'après ce que j'ai pu constater. Vous parlez de la position d'un seul groupe d'artistes de spectacle. . .

Mr. Edmonston: I, myself, am a member of that union.

[*Text*]

Mr. Mortimer: *Oui*, and there are many fine performers and writers within it. However, it is only one union representing one particular form of expression of the many art forms that exist. There are many artists who work on their own, such as composers, sculptors, writers, painters, etc., who I believe have not lent their voices to the position put forward by Serge Demers.

However, I do not profess to be an expert on that situation. Clearly, as a member of the union, you would be in a better position than I to know about that. However, as far as the entrepreneurs, the creative producers who create recordings, movies, television programs and so on, these people recognize that within the resources of Quebec alone, the scope of their capacity to do what they do, successfully as they do today, with the assistance and support of the federal government, would be greatly inhibited if they were relying purely upon the resources of the Quebec government.

Mr. Edmonston: All right, I think that's a fair answer. My second question deals with the tendency now for the government to look to artists and question artists across the country as to how they can best promote Canadian unity in their works. You will understand that there's another separate committee dealing with that question.

As artists yourselves, familiar with the community of artists across the country, how do you feel about this in the sense of even having the question posed? Secondly, there was another attempt in the Broadcasting Act to impose as one of the principles that we, as broadcasters, should guide ourselves by is to promote Canadian unity, whatever that means. How do you feel about the whole question of artists promoting Canadian unity?

Mr. Ellis: As I think we alluded to in our brief, the question of a sense of national identity is one that flows directly from access to films and televisions programs that represent Canadians to themselves. If you go so far as to legislate concepts like national unity, this is very difficult. Obviously it was so difficult that it was something that didn't quite find its way into the new Broadcasting Act.

Mr. Edmonston: Right. Are you happy to see that?

Mr. Ellis: I don't think Canadian producers had a problem with seeing national unity in there, but the interpretation they would put on it is simply that it was a pledge to support programming that reached Canadians and spoke to Canadians, because the natural result of that is a sense of pride and identity in our country. In that sense, rather than some sense of a formal saluting of the flag, producers would back a notion like that.

[*Translation*]

M. Mortimer: Oui, et il compte parmi ces membres un grand nombre d'excellents artistes et écrivains. Toutefois, il ne s'agit que d'un seul syndicat qui représente des membres ayant choisi une forme d'expression artistique parmi beaucoup d'autres. Il y a énormément d'artistes qui travaillent d'une manière tout à fait indépendante, tels les compositeurs, les sculpteurs, les écrivains, les peintres, etc et qui, me semble-t-il, n'appuient pas la position énoncée par Serge Demers.

Mais je ne prétends pas être expert dans le domaine. Il est évident qu'à titre de membre du syndicat en question vous êtes mieux placé pour en parler que moi. Cependant, je sais que les entrepreneurs, c'est-à-dire les producteurs créatifs qui sont à l'origine des enregistrements, des films, des émissions de télévision et des autres oeuvres artistiques, reconnaissent que s'ils doivent dépendre uniquement des ressources financières du Québec, ils ne seront plus en mesure de faire ce qu'ils font aujourd'hui—avec beaucoup de succès, d'ailleurs—grâce à l'aide et au soutien du gouvernement fédéral.

M. Edmonston: Oui, c'est un argument qui me semble tout à fait fondé. Ma deuxième question concerne le fait que le gouvernement a maintenant tendance à s'adresser aux artistes partout au pays pour savoir comment ils peuvent mieux faire la promotion de l'unité canadienne dans leurs oeuvres artistiques. Comme vous le savez, un autre comité parlementaire est déjà saisi de la question.

J'aimerais donc savoir ce que vous qui êtes artiste, et qui connaissez bien la communauté artistique d'un bout à l'autre du pays, pensez de cette tendance et du simple fait que la question soit posée? On a essayé d'imposer, dans le contexte de la Loi sur la radiodiffusion, le principe selon lequel nous, les radiodiffuseurs, devrions avoir comme objectif la promotion de l'unité canadienne—même si on ne sait pas trop en quoi cela consiste. Quelle est votre position concernant la promotion éventuelle de l'unité canadienne par les artistes?

M. Ellis: Comme nous l'avons dit dans notre mémoire, le sentiment de leur identité nationale que peuvent avoir les Canadiens est directement lié à leur accès aux films et aux émissions de télévision qui leur présentent l'expérience canadienne. Mais s'aventurer à légiférer l'unité nationale soulève évidemment des problèmes. C'est justement pourquoi ce concept n'a pas été entériné dans la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

M. Edmonston: Oui, justement. En êtes-vous satisfait?

M. Ellis: Écoutez, je ne crois pas que les producteurs canadiens s'opposaient à ce que l'unité nationale soit mentionnée dans la loi, car pour eux, il s'agissait d'appuyer les émissions qui permettent aux Canadiens de se voir et de se connaître, car il en résulte nécessairement un sentiment de fierté et d'identité nationale. Je crois que c'est surtout dans ce sens-là—par opposition à des obligations patriotiques formelles—que les producteurs auraient appuyé la notion d'unité nationale.

[*Texte*]

• 1850

Mr. Edmonston: Finally, in your brief, at the last page, you talk about the commitment to eliminate interprovincial trade barriers in Quebec with Bill 109, by which Quebec requires that non-Quebec-based distributors must sub-distribute through a Quebec-based distributor and share their products to be distributed in the viable Quebec market. You say resolution of this issue will win the support of English-language distributors based outside of Quebec, but is likely to displease Quebec distributors.

We are talking about elimination of trade barriers. Would this not also have an effect upon the question of dubbing in French? Because I believe it's a requirement in Quebec that you cannot present films in English until they have been adequately dubbed in French, number one.

Number two, perhaps even a classification of films for excess violence—or as adult or XXX or XX, whatever the classification is—could be seen as a trade barrier and a government in trying to harmonizing that could actually be trying to harmonize morality.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Edmonston. We'll have the final answer and then we'll turn to Mr. MacDonald.

Mr. Mortimer: I think the best response, Mr. Edmonston, is that Bill C-109 does indeed have those provisions within it and I believe the question of the compulsory dubbing, which is the case today, would probably be challenged by the change.

However, as far as the other point is concerned, I'm not sure at all about that; that's not covered by the bill itself and I would have to say I don't have an opinion.

Mr. MacDonald (Rosedale): I welcome both witnesses here. Some of this discussion is very reminiscent of discussions and activities that I've had quite a few years ago, so some of my information will be a little out of date.

I should tell you, Mr. Mortimer and Mr. Ellis, when you mention the fact that now 3% of theatrical exhibitions are Canadian films, it may sound like a pitifully small amount to most people, and in a sense it is, but as one who started working at this from the standpoint of public policy more than a quarter of a century ago, when we didn't have 1%, we have seen a 300% increase take place in my lifetime. That is not insignificant, both in terms of quality and quantity. At least things are moving in the right direction.

I also know the problems entailed in trying to get reasonable theatrical distribution of Canadian films are horrendous and have existed ever since the beginning, virtually, of the film industry—well, not since quite the beginning, but shortly thereafter.

[*Traduction*]

M. Edmonston: Enfin, à la dernière page de votre mémoire, vous parlez de l'engagement à éliminer les obstacles au commerce avec le Québec au moyen du projet de loi 109, qui prévoira que les distributeurs non basés au Québec doivent passer par un distributeur québécois et partager avec lui les produits qu'ils comptent distribuer sur le marché québécois. Vous dites que les distributeurs de langue anglaise à l'extérieur du Québec appuient le règlement de ce problème, mais que la solution proposée ne va sans doute pas plaire aux distributeurs québécois.

Nous parlons de l'élimination d'obstacles au commerce. Les mesures proposées n'auraient-elles pas également une incidence sur le doublage des films en français? Il me semble que la loi québécoise actuelle exige qu'un film de langue anglaise soit doublé en français avant de passer dans les salles de cinéma.

Deuxièmement, je suppose que même le classement des films excessivement violents—que ce soit classé pour adultes, entrée réservée ou autre chose—pourrait être considéré comme un obstacle au commerce de sorte que toute tentative pour effectuer l'harmonisation des systèmes de classement serait perçue comme une volonté d'harmonisation des valeurs morales.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Edmonston. Nous allons permettre au témoin de répondre, et je donnerai ensuite la parole à M. MacDonald.

M. Mortimer: Pour vous répondre, monsieur Edmonston, le projet de loi C-109 comporte bien les dispositions que vous venez de décrire et pour ce qui est du doublage obligatoire, j'ai l'impression que ce type de mesure serait probablement contesté si ces changements devaient se faire.

Quant à l'autre point, je ne suis pas du tout sûr que vous ayez raison là-dessus; la question du classement n'est même pas traitée dans ce projet de loi, et par conséquent, je n'ai pas vraiment d'opinion là-dessus.

M. MacDonald (Rosedale): Je souhaite la bienvenue à nos deux témoins. Certains aspects de cette discussion me rappellent les débats auxquels j'ai participé il y a un bon moment, et il est donc tout à fait probable que je ne sois pas parfaitement au courant de la situation actuelle.

Je tiens à faire remarquer à MM. Mortimer et Ellis, qui ont mentionné que seulement 3 p. 100 des films présentés dans les salles de cinéma au Canada sont des films canadiens, que même si la plupart des gens estiment que c'est un chiffre tout à fait lamentable—et j'avoue qu'ils n'ont pas tout à fait tort—moi qui ai commencé à élaborer des politiques dans ce domaine il y a plus d'un quart de siècle, lorsque ce pourcentage n'atteignait même pas 1 p. 100, me crois obligé d'insister sur le fait que c'est tout de même une augmentation de 300 p. 100. Ce n'est pas une réalisation insignifiante, du point de vue non seulement de la qualité, mais de la quantité. Au moins les choses bougent un peu, et dans le bon sens.

En même temps, je suis tout à fait conscient des problèmes que pose une distribution raisonnable des films canadiens dans les salles de cinéma canadiennes, problème qui existe depuis la création de l'industrie du film canadienne—eh bien, peut-être pas depuis le tout début, mais presque.

[*Text*]

I've also been made aware that over the years the critical issue is in fact the degree to which the provinces would willingly work with the federal government, whichever federal government it is, to ensure there is reasonable distribution and theatrical exhibition.

I get the sense from your submission here today that you are, in a general sense, pleased with the direction that these proposals go in helping to further that objective, in creating, if you like, a more efficient distribution of the cultural product, the creative material that Canadian film-makers are able to produce.

I would like to know whether or not there are elements within the proposals that you think would help to fine-tune that to an even greater degree. I am concerned that in the attempt to make this much more harmonious economic union, we do so in a way that allows us to overcome some of the structural problems that have been there for many decades, that would allow our artists and creative people to get the kind of exposure from coast to coast to coast in this country they rightfully deserve. So I think we have, if I can put it this way, an historic moment, if we do get some agreement around the economic union that it will be, in a sense, an economic and cultural union.

• 1855

A lot of discussion is centred around whether the federal government will be less enthusiastic in certain areas, but I go back to the 1970s, when we started talking very actively about a cultural strategy. To work in a market the size of Canada, as against the United States, a cultural strategy has to be one that can have that opportunity throughout the whole of the country.

We haven't concentrated much on it yet, but I would be anxious to know whether there are elements in which we can fine-tune this that would ensure that not only is it an economic union, but, in the sense of the cultural strategy you've called for, there can be a cultural strategy that will complement that.

Mr. Ellis: We're in favour of quite an aggressive industrial strategy in terms of our industry, and while we largely support the constitutional proposals as far as they go, they are relatively timid in terms of this sector. It's a sector where globally Canada could be taking a lead that it perhaps can't take in the area of hardware and broadcasting, which we think, as we know it, is going to change substantially within a couple of years.

We believe that software is at the centre of where Canada needs to be and that to finance it we need global partners. Obviously we need interprovincial partners. So the lowering of trade barriers could be a facilitator, but the lowering or dispersing or distribution of federal regulatory powers and what have you are of great concern to us.

[*Translation*]

Je sais également qu'on s'est rendu compte que l'élément critique dans tout cela était le degré auquel les provinces accepteraient de travailler avec le gouvernement fédéral—quel qu'il soit—pour garantir une distribution et une exposition raisonnables des films canadiens.

Après avoir écouté votre exposé aujourd'hui, j'ai l'impression que vous êtes généralement satisfaits de l'orientation de ces propositions vis-à-vis de la réalisation de cet objectif, à savoir permettre une distribution plus efficace des produits culturels et des oeuvres de nos réalisateurs canadiens.

J'aimerais savoir si vous pensez que certains éléments de ces propositions seront plus utiles que d'autres par rapport à cet objectif. En essayant de créer une union économique beaucoup plus harmonieuse, il faut, à mon avis, chercher à éliminer certains des problèmes structuraux qui existent depuis plusieurs décennies afin que l'exposition des oeuvres de nos artistes et créateurs soit véritablement pan-canadienne comme il se doit. Donc, ce sera vraiment un moment historique si nous arrivons à nous entendre sur un type d'union économique qui soit à la fois économique et culturel.

On a beaucoup parlé de la possibilité que le gouvernement fédéral soit moins actif dans certains domaines, mais à cet égard, je rappelle tout ce qui s'est fait dans les années 70, lorsque nous avons commencé à parler de l'élaboration d'une véritable stratégie culturelle. Pour être efficace dans un pays de la grandeur du Canada, qui se trouve à côté des États-Unis, une stratégie culturelle doit absolument prévoir des débouchés d'un bout à l'autre du pays.

Nous n'en avons pas encore beaucoup parlé, mais j'aimerais savoir si vous croyez qu'il y aurait lieu de nuancer davantage certains éléments afin que nous en arrivions non seulement à une union économique, mais aussi à une stratégie culturelle, comme celle que vous-mêmes demandez, et qui compléterait cette union.

M. Ellis: Nous préconisons une stratégie industrielle assez dynamique pour notre industrie, et bien que nous appuyions généralement les propositions constitutionnelles dans leur forme actuelle, elles nous semblent relativement timides dans ce secteur en particulier. C'est justement un secteur où le Canada pourrait jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale, rôle qu'il ne peut peut-être pas jouer dans les domaines du matériel et de la radiodiffusion, car nous sommes convaincus que d'importants changements vont s'opérer d'ici quelques années.

En ce qui nous concerne, le logiciel doit constituer une priorité pour le Canada et pour financer nos activités, il va nous falloir des partenaires internationaux. Et il va évidemment nous falloir également des partenaires interprovinciaux. Donc, l'élimination d'obstacles au commerce pourrait éventuellement nous faciliter la tâche, mais la possibilité d'une réduction des pouvoirs de réglementation fédéraux ou de leur transfert aux instances provinciales constitue une grave préoccupation.

[*Texte*]

You talk about the system in feature film, where there has been no regulation, and in broadcasting, where there has been regulation, where a minimum of 60% of air time has to be Canadian. Even at that, if you turn on your television and watch a Canadian channel in prime time, you are going to be hard-pressed to find the Canadian programs.

So there's a real challenge there to any regulator, federal or otherwise, and we see the devolution of powers in that area to be a problem, although we see the prospect of a viable economic union to be a valuable one.

Mr. MacDonald: I don't want to interrupt if Mr. Mortimer wants to add something to that.

Mr. Mortimer: I was just going to say, Mr. MacDonald, that the very prospect of ten mini-CRTCs just sends a shudder through me. It could create chaos in terms of the ability of producers to market their product in this country.

Mr. MacDonald: But I think in your testimony here today—and Mr. Ellis just said this—the kind of cultural product we're going to be dealing with in the audio-visual industry is going to be more and more decentralized, more and more a software type, if I can use that terrible computer jargon. This means that in a sense it's not so much a regulatory mechanism that we need; we need to learn from a much larger market industrial structure.

Can we learn lessons from the difficulties we've had in trying to get from virtually 0% to 3%, and hopefully to a much higher figure, either in this country or in other countries? We are not the only country to have dealt with an inundation of American popular cultural product.

Mr. Mortimer: I think no other country enjoys the same adjacency to the United States as we do, and in a very, very real way we are threatened more than ever before. The advent of direct-to-home satellite broadcasting just escalates the notion of threat to Canadian identity, Canadian culture, and Canadian mass communications on a scale that has never been contemplated before.

Mrs. Finestone was referring to the Skypix service. Its introduction has been put off a few times, but the latest date we have now is January 1992: an 80-channel service, 60 channels of which will be movies, 540 movie opportunities per day. It's all on a pay-per-view basis. There will be fifteen channels of what the executives there describe as something similar to a basic cable package and five channels of data transmission. The cost to buy into this for a Canadian is

[*Traduction*]

Vous parlez du système actuel pour les longs métrages, où il n'y a jamais eu de réglementation, par rapport à la radiodiffusion, où les règlements prévoient justement que 60 p. 100 du temps d'antenne soit consacré à des oeuvres canadiennes. Mais malgré cette réglementation, si vous regardez une chaîne canadienne de télévision pendant les heures de grande écoute, vous aurez probablement du mal à trouver des émissions canadiennes.

Donc, pour tout organisme de réglementation—fédéral ou autre—le défi est de taille, et bien que nous reconnaissions l'utilité d'une union économique bien solide dans ce domaine, le transfert des pouvoirs aux provinces pourrait éventuellement poser un grave problème.

M. MacDonald: M. Mortimer voudrait peut-être ajouter quelque chose.

M. Mortimer: Je voulais simplement vous dire, monsieur MacDonald, que la seule idée qu'on en arrive à une dizaine de mini-CRTC me fait dresser les cheveux sur la tête. En ce qui concerne la capacité des producteurs de commercialiser leur produit au Canada, le résultat d'un tel changement pourrait très bien être catastrophique.

M. MacDonald: Mais dans vos témoignages aujourd'hui—et M. Ellis vient de le dire, d'ailleurs—les produits culturels dont il s'agira dans l'industrie audiovisuelle seront de plus en plus décentralisés et se rapprocheront de plus en plus du type «logiciel», si vous me permettez d'utiliser cet affreux jargon informatique. Autrement dit, ce qui nous manque, ce n'est pas tellement un mécanisme de réglementation; il faut plutôt apprendre à adapter à notre situation le mode de fonctionnement d'une structure industrielle beaucoup plus importante que la nôtre.

Y a-t-il des enseignements à tirer des problèmes que nous, au Canada, ou que d'autres ailleurs ont éprouvés en essayant de faire passer la distribution de 0 à 3 p. 100, et plus encore? Nous ne sommes pas le seul pays à avoir été confronté au problème de l'inondation des produits culturels américains.

M. Mortimer: Mais aucun autre pays n'est aussi près des États-Unis, et j'estime que nous sommes encore plus menacés que jamais auparavant à cause de cette proximité. L'avènement de la radiodiffusion par satellite constitue une menace encore plus importante pour l'identité et la culture canadiennes et les moyens de diffusion de l'information dans ce pays.

M^me^ Finestone a parlé du service de Skypix. Son introduction a déjà été reportée plusieurs fois, mais on nous dit maintenant qu'il arrivera au Canada en janvier 1992: il s'agira d'un service de 80 chaînes dont 60 présenteront des films, soit 540 films par jour. Et cela va se faire dans le cadre d'un système de télédistribution à paiement sélectif. Une quinzaine de chaînes constitueront le service de base, selon les dirigeants du service, et cinq autres chaînes seront

[*Text*]

slightly under $1,000 for a four-foot dish and a decoder. The damage that could cause to the whole economic fabric that is built around the Canadian cable system, as the main delivery of our broadcast signals in this country, is just horrendous. I will quickly whip through it.

• 1900

We know there are no such things as tied taxes of course, but there is a curious relationship between the telecom tax on cable subscriptions and the amount of money that is available in Telefilm Canada in the broadcast department. This American system, I am sure, is going to be offering very high quality entertainment. It is certainly a better picture than our cable systems offer. It is a digital picture and CD sound quality.

Any serious migration like that will quickly reduce Canadian revenues and the moneys available for the support of Canadian production. That is just one, the forerunner of other services. Whether Skypix ever actually gets off the ground, the Hughes satellites, which are designed to follow it, are right there behind it—three of them, one year after the other, that will girdle the world.

So we are in trouble. I think we do really have to reinforce our own identity.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. There are two final interveners, Monsieur Blackburn and then Mr. Nicholson.

M. Blackburn: Messieurs, vous nous parlez du service Skypix, où il y aurait 80 canaux; 60 seraient réservés aux films, 15 au service de base et cinq à la circulation de données. Il n'y a aucun lien entre Skypix et nos problèmes constitutionnels. Quand on parle de ce nouveau service de Skypix, cela a rapport aux lois du gouvernement du Canada. Cela n'a pas rapport aux problèmes constitutionnels actuels. Corrigez-moi si je me trompe.

Mr. Mortimer: The relationship is very fundamental sir, I think. The constitutional proposals are designed to improve the sense of oneness in Canada and hold the country together, to build on a sense of national identity and unity. These services threaten to erase the very idea of Canada from the Canadian public's mind.

M. Blackburn: Je comprends bien, mais c'est le gouvernement fédéral qui va légiférer sur ce service à venir. Skypix n'intervient pas dans notre histoire constitutionnelle. J'en viens à ma question à ce propos.

On parle de la culture et de la radiodiffusion. Vous dites que toute réduction du pouvoir fédéral de réglementation dans les domaines de la radiodiffusion et des communications aurait un effet catastrophique. Pourquoi? Expliquez-moi pourquoi une entente particulière avec le Québec au niveau des communications et de la culture aurait un effet catastrophique.

[*Translation*]

réservées à la diffusion de l'information. Le Canadien qui voudra se prévaloir de ces services devra débourser un peu moins de 1,000$ pour une antenne parabolique de quatre pieds et un décodeur. L'effet de ce nouveau service sur toute l'industrie canadienne de la câblodistribution qui émet la majorité des signaux de radiodiffusion au Canada, et sur toutes les activités économiques qui en dépendent, serait absolument catastrophique. Permettez-moi de vous expliquer très brièvement pourquoi ce serait le cas.

Bien qu'il n'y ait pas de véritables taxes «liées», il y a tout de même un étrange rapport entre la taxe de Télécom sur les abonnements au câble et les revenus dont dispose le service des diffusions de Téléfilm Canada. Je suis convaincu que ce nouveau système américain va offrir un produit de très grande qualité. L'image sera certainement bien plus nette que celle que peut nous offrir actuellement notre système de câblodistribution. Il offre une image numérique dont la qualité de son se rapproche de celle des disques compacts.

La pénétration du marché canadien par un service de ce genre ne tardera pas à réduire les revenus canadiens et, par conséquent, les fonds pouvant servir à appuyer la production canadienne. Ce n'est d'ailleurs que le premier d'une longue liste de services qui pourraient éventuellement être offerts au Canada. Que Skypix arrive à s'implanter ou non, les satellites de Hughes, qui doivent suivre, seront là derrière—il y en a d'ailleurs trois qui seront mis en orbite l'un après l'autre de façon à couvrir le monde entier.

La situation est donc grave. À mon avis, il faut absolument essayer de renforcer notre propre identité.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Nous avons deux autres intervenants, M. Blackburn et ensuite, M. Nicholson.

Mr. Blackburn: Gentlemen, you referred to the Skypix service which is intended to provide 80 channels; 60 would be for films, 15 for the basic service and 5 for data transmission. But as I see it, there is absolutely no link between Skypix and our constitutional problems. As I see it, there is a connection between the new Skypix service and the laws enacted by the government of Canada, but there is absolutely no connection to our current constitutional problems. Correct me if I'm wrong.

M. Mortimer: Pour moi, il y a un rapport tout à fait fondamental entre les deux. Les propositions constitutionnelles doivent permettre de renforcer l'identité canadienne tout en assurant l'unité du pays. Eh bien, ces nouveaux services risquent d'éliminer dans l'esprit des Canadiens le concept même d'une culture canadienne.

Mr. Blackburn: Yes, I understand what you're saying, but the federal government will be bringing in legislation regarding these new services. Skypix has nothing whatsoever to do with our constitutional problems. But let me put my question to you.

We have been talking about culture and broadcasting. You say that any reduction of the federal regulatory power in the area of broadcasting and communications would be catastrophic. Why? Please explain to me why a specific agreement with Quebec on communications and culture would have such a catastrophic effect.

[*Texte*]

Mr. Mortimer: I will leave the last bit of your question to the last. There is an absolutely fundamental notion, as I think we addressed in our opening remarks, about the regulation of broadcasting in Canada. It was introduced on the back of the radio service, which was becoming overwhelmingly American. In the wisdom of the people at that time, they decided to introduce regulation, in order that we would always have Canadian services with Canadian content, in order that Canadian values and Canadians would speak to one another, etc.

In a universe of increased globalization of communications and communications markets, and a plethora of new services—there are new services expanding in the United States every day—their ability to have access to the attractive market of Canada is a direct threat to the ability of any competing Canadian service to hold its ground. The sheer strength of numbers... As in the movies and in every other area of the cultural industries, the benefit any America-originated service has is that their market is large enough to support the costs of the products they make. They recoup within their own market. We represent profit; we are a very attractive market for them to pursue.

• 1905

I am not quite sure how to respond to the last part of the question about a special agreement with Quebec. Do you have a comment?

Mr. Ellis: When we say there is the potential for disaster to follow on devolution of federal powers in broadcasting, that is not aimed in particular against Quebec. It's simply a symptom of the fact that Canada is going to be one of many global citizens in broadcasting. The transition now is to global services by the end of the century, and we can be positioned to be there, financing out of a very small domestic market both French-language and English-language products on a world stage.

If we were able to do that, we could welcome in all of the foreign services. But we should do so on our own terms and have the ability to carve out a piece of turf for ourselves for our own audiences at home. When we invite all of these foreign services in, as we have done over the years and will no doubt continue to do, we have to be able to fund productions that can compete internationally and be shown to other countries as well as just be on the receiving end of their output. The issue, I think, is not so much one of Quebec versus English Canada as a way of strengthening Canada's position in the world.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Ellis. Mr. Blackburn, I know you have a supplementary question, but we have already used up all our time. Mr. Nicholson would have to concede his time.

M. Blackburn: Monsieur Nicholson, est-ce que vous me le cédez?

[*Traduction*]

M. Mortimer: Je répondrai à votre dernier point à la fin de mon intervention. Comme nous l'avons dit dans nos remarques liminaires, il y a une notion tout à fait fondamentale dans le contexte de la réglementation de la radiodiffusion au Canada. Cette réglementation a été créée pour protéger notre radio canadienne, qui devenait de plus en plus américaine. De l'avis des autorités de l'époque, des règlements étaient absolument nécessaires pour garantir les services de radio canadiens, avec un contenu canadien, pour véhiculer des valeurs canadiennes et permettre à la population de mieux se connaître.

Vu la mondialisation des communications et des marchés dans ce secteur, le fait de permettre l'implantation de tous ces nouveaux services—et en ce moment, de nouveaux services se créent tous les jours—dans un marché aussi attrayant que le Canada pose une menace directe pour les entreprises canadiennes qui cherchent à conserver leur clientèle. C'est une question de force numérique... Dans le secteur cinématographique, comme dans les autres industries culturelles, l'avantage pour l'entreprise américaine qui veut offrir un service au Canada, c'est que son marché est suffisamment grand pour lui permettre de faire ses frais. Son propre marché lui permet de le faire. Le Canada représente pour elle des bénéfices accrus; c'est donc un marché fort attrayant.

Je ne suis pas sûr de savoir comment répondre à la dernière partie de votre question au sujet d'une entente spéciale avec le Québec. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

M. Ellis: Quand nous parlons de l'effet catastrophique qu'aurait le transfert aux provinces des pouvoirs fédéraux de réglementation de la radiodiffusion, nous ne parlons pas du Québec en particulier. Mais le fait est que le Canada sera un pays parmi beaucoup d'autres en ce qui concerne la radiodiffusion internationale. On essaie de se préparer pour l'avènement de services mondiaux d'ici la fin du siècle, et le Canada pourrait très bien se positionner de façon à financer, à partir d'un tout petit marché intérieur, des produits internationaux de langue française et de langue anglaise.

Si nous étions en mesure de le faire, nous pourrions facilement accueillir les entreprises étrangères qui souhaiteraient s'implanter au Canada. Mais nous devons être en mesure d'imposer certaines conditions et de protéger notre clientèle et notre territoire. Lorsque nous inviterons ces entreprises étrangères à s'implanter au Canada, comme nous l'avons fait au cours des années et allons probablement continuer à le faire, il faudra que nous puissions financer des productions qui peuvent soutenir la concurrence internationale et être bien accueillies dans d'autres pays, au lieu d'être considérées comme un simple produit secondaire. Pour moi, il s'agit moins d'opposer le Québec au Canada anglais que de renforcer la position du Canada sur la scène internationale.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Ellis. Je sais que vous avez une question complémentaire, monsieur Blackburn, mais votre temps est déjà écoulé. Il faudrait que M. Nicholson vous cède son temps d'interrogation.

Mr. Blackburn: Mr. Nicholson, would you be willing to concede your time?

[*Text*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): One very brief question.

M. Blackburn: Madame la présidente, je ne comprends pas le problème et je veux être sûr de bien le saisir.

Quand vous me parlez de ce qui peut venir des États-Unis, je comprends, mais cela n'a rien à voir avec notre Constitution. C'est un problème de législation du Canada: Qu'est-ce que je laisse entrer au niveau des ondes? Qu'est-ce que je fais ou qu'est-ce que je ne fais pas? C'est une chose, mais cela n'a rien à voir avec la Constitution. Corrigez-moi si je me trompe.

Que je change ou non certaines clauses de ma Constitution, cela n'a aucun rapport avec Skypix. C'est une question de législation de notre gouvernement.

Mr. Ellis: I admit it is only by implication, but as I read the constitutional proposals, they are trying to lay down a fundamental framework for the future of this country in much the same way as the current Constitution does, to improve, to whatever extent possible, on the framework we have.

If that is the case, then what appears to be taking place is a trend towards devolution, a trend toward defederalizing the country. If that is true, the framework we are designing is one in which the ability to federally regulate these industries, which are important to us now but will become even more important in the future as instruments of national unity, is going to potentially disappear. That is why we have the concern, and that is how we connect it to the constitutional debate.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. Mortimer and Mr. Ellis, for sharing your views with us today. I know that many people certainly support the Canadian film and television industry.

• 1910

Tomorrow, colleagues and listeners, we will be hearing from the Group of 22, a panel session which will last for two periods. I think it will be a very interesting discussion with the Hon. Maurice Sauvé, the Hon. Allan E. Blakeney, the Hon. William S. Davis, Kathleen Mahoney, Harrison McCain, and Susan Sherk. The Group of 22, as people will remember, put forward proposals for constitutional change prior to the government's proposals. They have many things in common, so it will be an interesting discussion.

This meeting is adjourned until tomorrow morning at 9 o'clock in this room.

[*Translation*]

La coprésidente (Mme Dobbie): D'accord, une très brève question.

Mr. Blackburn: Madam Chairman, I admit that I do not understand the problem being raised by the witness and would like to have a chance to clarify it.

I understand what you are saying about new products coming from the United States, but as I see it, that has nothing whatsoever to do with our Constitution. The problem really is one of legislation—in other words, what am I prepared to allow on the airwaves, and what measures will I or will I not put in place? That is a legitimate problem, but it has nothing whatsoever to do with our Constitution. Correct me if I am wrong.

Whether or not I decide to change certain clauses of the Constitution has no bearing on Skypix. It is really only a matter of the legislation our government might put in place.

M. Ellis: J'avoue qu'il n'y a pas de lien direct entre les deux, mais d'après mon interprétation des propositions constitutionnelles, leur principal objectif est de prévoir un cadre fondamental pour l'évolution du pays, comme le fait notre Constitution actuelle, et d'améliorer donc, dans la mesure du possible, les dispositions de cette dernière.

On a l'impression, en lisant ces propositions constitutionnelles, que la tendance va vers un transfert aux provinces de certains pouvoirs fédéraux, vers une sorte de défédéralisation du pays. Si cela est vrai, la capacité du gouvernement fédéral de réglementer toute cette industrie, qui est déjà importante mais qui le sera encore plus à l'avenir pour préserver l'unité nationale, pourrait se trouver considérablement réduite dans ce nouveau cadre constitutionnel que nous essayons de définir. Voilà pourquoi nous vous avons fait part de ces préoccupations, et voilà pourquoi ces questions sont reliées au débat constitutionnel.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci infiniment, monsieur Mortimer et monsieur Ellis, de votre présence parmi nous aujourd'hui. Je sais que nombreux sont ceux qui appuient l'industrie canadienne du film et de la télévision.

Je fais remarquer à mes collègues et à tous ceux qui nous écoutent que nous recevrons demain le Groupe des 22, et que notre discussion s'étendra sur deux séances. Nous recevons l'honorable Maurice Sauvé, l'honorable Allan E. Blakeney, l'honorable William S. Davis, M^me^ Kathleen Mahoney, M. Harrison McCain et M^me^ Susan Sherk, et je suis donc sûr que notre discussion sera des plus intéressantes. Vous vous souviendrez peut-être que le Groupe des 22 a préparé un document sur la modification de la Constitution avant la présentation des propositions gouvernementales. Les membres du groupe ont beaucoup de points communs, et ce sera donc une séance très intéressante.

La séance est levée jusqu'à demain matin à 9 heures dans cette salle.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Conference of the Arts:

Keith Kelly, National Director.

From the National Anti-Poverty Organization:

Lise Corbeil, Executive Director.

From the Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Church in Canada:

Carl Rausch, Member;

Roy Pudrycki, Pastor.

From the Centre for Equality Rights in Accomodation:

Bruce Porter, Coordinator.

From the Canadian Film and Television Production Association:

Peter Mortimer, Director;

Stephen Ellis, Treasurer of the Association.

TÉMOINS

De la Conférence canadienne des arts:

Keith Kelly, directeur national.

De l'Organisation nationale anti-pauvreté:

Lise Corbeil, directrice exécutive.

Du Synod of Alberta and the Territories, Evangelical Lutheran Chuch in Canada:

Carl Rausch, membre;

Roy Pudrycki, pasteur.

Du Centre pour les droits d'égalité au logement:

Bruce Porter, coordonnateur.

De Canadian Film and Television Production Association:

Peter Mortimer, directeur;

Stephen Ellis, trésorier.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 25
Thursday, December 5, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 25
Le jeudi 5 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on a

Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le

Renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24437—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
John Cole
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Joan Neiman
Donald Oliver
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ken Atkinson
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
John Cole
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 5, 1991
(26)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 9:04 a.m. this day, in Room 200 of the West Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Gérald Beaudoin presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Pierre DeBané, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman, Donald Oliver and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, John Cole, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Shirley Maheu, Rob Nicholson, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Senator present: The Honourable John Sylvain.

Other Member present: Lorne Nystrom.

In attendance: Roger Tassé, Constitutional Adviser to the Committee.

Witnesses: From the Group of 22: The Honourable Maurice Sauvé; The Honourable Allan E. Blakeney; The Honourable William G. Davis; Harrison McCain; Susan Sherk, and Kathleen Mahoney.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 11:30 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 1991
(26)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 9 h 04, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les hon. sénateurs E. W. Barootes, Gérald Beaudoin, Pierre DeBané, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Joan Neiman, Donald Oliver et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, John Cole, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, David MacDonald, Russell MacLellan, Shirley Maheu, Rob Nicholson, André Ouellet, Ross Reid, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur John Sylvain.

Autre député présent: Lorne Nystrom.

Aussi présent: Roger Tassé, conseiller constitutionnel du Comité.

Témoins: Du Groupe des 22: L'honorable Maurice Sauvé; l'honorable Allan E. Blakeney; l'honorable William G. Davis; Harrison McCain; Susan Sherk et Kathleen Mahoney.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 juin et vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule n° 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 11 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 5, 1991

• 0908

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): May I call this meeting to order. I wish to express the warmest welcome to the Group of 22. This is a very illustrious group.

Honorable monsieur Sauvé, nous allons vous entendre avec plaisir. D'habitude, nous commençons par un exposé relativement succinct, comme j'ai déjà expliqué. Après cela, nous allons passer immédiatement à la période des questions. Bien sûr, nous allons doubler la période de temps qui avait été prévue pour le Groupe, dans son ensemble, et c'est avec plaisir que nous vous laissons la parole.

L'honorable Maurice Sauvé (Groupe des 22): Monsieur le président, madame la présidente,

members of the Senate and the House of Commons, may I first introduce the six members of the Group of 22: the Hon. William Davis, former Premier of Ontario; the Hon. Allan Blakeney, former Premier of the Province of Saskatchewan; Mr. Harrison McCain, chairman of McCain Foods Limited, from Florenceville, New Brunswick; Mrs. Susan Sherk, Commissioner of the Economic Recovery Commission, St. John's, Newfoundland; Kathleen Mahoney, Professor of Law, University of Calgary; and myself, Maurice Sauvé, former minister in Mr. Pearson's Cabinet.

The Group of 22 presented its report to the Prime Minister of Canada, the premiers and the heads of the two territories, June 10 and 11, 1991. The report was distributed the following day to all members of Parliament and legislative assemblies, and to the media.

• 0910

Vous me permettrez, j'en suis certain, de vous donner quelques postulats qui sont à la base du rapport du Groupe des 22. Il serait peut-être intéressant que je vous explique comment nous avons formé ce groupe.

Il y avait un groupe de ce que nous avons appelé les *seniors*, c'est-à-dire des gens qui étaient nés avant la Deuxième Guerre mondiale, qui avaient toute une expérience politique, administrative, économique ou légale. Et nous avions formé un deuxième groupe, celui des *juniors*, des gens qui étaient nés au début de la guerre, qui avaient une expérience ou un intérêt dans la politique et qui avaient été soit députés, ministres, hauts fonctionnaires, économistes, hommes d'affaires, professeurs de droit. Les deux groupes se sont réunis du mois de décembre jusqu'au mois de mai, tous les mois, et au mois de mai, nous avons eu trois séances consécutives. Les deux groupes se sont réunis indépendamment l'un de l'autre et il n'y a eu aucune communication entre le groupe des *seniors* et le groupe des *juniors* pendant toutes nos délibérations. Ce n'est qu'à la fin, que les deux groupes se sont réunis pour étudier leurs conclusions propres.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 5 décembre 1991

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est ouverte. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux éminents membres du Groupe des 22.

Honorable Mr. Sauvé, it is our pleasure to hear from you today. Usually, we begin with a relatively short presentation, as I have already explained. After that, we immediately have a round of questions. Naturally, we will have twice the time we usually do to hear from the Group. You have the floor.

The honorable Maurice Sauvé (Group of 22): Mr. Chairman, Madam Chairperson,

membres du Sénat et de la Chambre des communues, permettez-moi d'abord de vous présenter six membres du Groupe des 22: l'honorable William Davis, ancien premier ministre de l'Ontario; l'honorable Allan Blakeney, ancien premier ministre de la province de la Saskatchewan; M. Harrison McCain, président de McCain Foods Limited, de Florenceville, Nouveau-Brunswick; M^me^ Susan Sherk, commissaire de la Economic Recovery Commission, de St. John's, Terre-Neuve; Kathleen Mahoney, professeure de droit, University of Calgary; et moi-même, Maurice Sauvé, ancien ministre dans le gouvernement Pearson.

Le Groupe des 22 a présenté son rapport au premier ministre du Canada, aux premiers ministres des provinces et aux commissaires des deux territoires, les 10 et 11 juin 1991. Ce rapport a été distribué le lendemain à tous les membres du Parlement et des assemblées législatives, ainsi qu'aux journalistes.

With your permission, I will present some of the underlying principles upon which the Group of 22's report is based. It would perhaps be interesting if I explain to you how our group was formed.

First we formed a group that we called the "seniors", that is people born before the Second World War, and who had extensive political, administrative, economic or legal experience. We then formed a second group, which we called the "juniors", made up of people born at the beginning of the war, and who had experience or an interest in politics and who had been Members of Parliament, ministers, senior civil servants, economists, business people or law professors. The two groups met every month from December through to May, when we held three consecutive meetings. The two groups got together separately and there was no communication between the "seniors" and the "juniors" at all during the discussions. Only at the end did the two groups meet to study the conclusions each had drawn.

[*Texte*]

Ce qui nous a surpris, d'une part, c'est qu'alors que les *seniors* ont voulu étudier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et la Loi constitutionnelle de 1982, les *juniors*, au contraire, pensant que la Constitution était un document de cette épaisseur alors que c'est un petit document bilingue de cette épaisseur, n'ont pas voulu examiner la Constitution, mais ont voulu, au contraire, trouver une série de problèmes à étudier. Et l'intérêt, alors qu'il n'y a eu aucune communication entre l'un et l'autre groupe jusqu'au mois de mai, c'est que nous sommes arrivés sensiblement aux mêmes conclusions.

Dans le groupe des *seniors*, il n'y avait qu'une femme. Dans le groupe des *juniors*, il y en avait cinq. C'est montrer à quel point la société canadienne a changé au cours des dernières années!

Nous nous sommes regroupés, non pas en cherchant à représenter les régions, des intérêts, des partis politiques, nous nous sommes regroupés dans les deux groupes sur une base d'intérêt pour la question constitutionnelle et une base de compétence dans les problèmes qui nous intéressaient.

Notre rapport, bien qu'il a été signé par les 22 membres, ne signifie pas qu'il n'y a pas eu beaucoup de compromis entre nous. Nous avons accepté les points de vue des uns des autres, et à la fin, il y a eu une symbiose des deux groupes, une symbiose exceptionnelle puisque les jeunes ont découvert que les vieux pouvaient avoir des idées, et les vieux ont découvert que les jeunes étaient remarquablement conscients des problèmes du pays.

Notre rapport a ceci de particulier, que nous nous sommes limités aux relations du gouvernement du Canada avec les 10 provinces et les deux territoires. Nous n'avons pas voulu examiner des problèmes particuliers d'une province, ou d'une autre province, ou d'un territoire. En tenant compte de la Constitution de 1867 et de la Loi constitutionnelle de 1982, comme je viens de le dire, nous avons cherché à proposer une différente distribution des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement.

Cependant, nous avons clairement indiqué dans notre rapport que nous voulons un gouvernement fédéral fort mais beaucoup moins important dans toutes les activités gouvernementales et intergouvernementales. Nous n'avons pas cherché à affaiblir le gouvernement et vous verrez dans notre rapport qu'au contraire, nous avons sur le plan économique fait des propositions concrètes pour que le gouvernement du Canada puisse agir plus efficacement.

• 0915

Nous avons constaté, comme tout le monde, des conflits de juridiction et les coûts élevés d'administration dans les programmes conjoints. La globalisation du commerce et la compétitivité du Canada nous ont amenés, et ce n'est pas nouveau dans notre milieu, à suggérer des changements pour une plus grande efficacité dans le domaine de l'économie internationale.

Dans ce contexte, nous avons réitéré la nécessité de la libre circulation des personnes, des biens, des services et du capital. Nous voulons ainsi, et nous insistons, nous voulons ainsi maintenir le rôle essentiel de la péréquation qui devra évidemment, en fonction de certaines de nos recommandations, être réajustée.

[*Traduction*]

What surprised us, on the one hand, was that while the "seniors", wanted to study the 1867 British North America Act and the 1982 Constitution Act, the "juniors", feeling that the Constitution was a very thick document, although in fact it is really a thin bilingual document, preferred to leave the Constitution aside, and draw up a list of problems to be considered. What we also found interesting was that although there had been non contact between the two groups until May, we did in fact arrive at the same conclusions.

There were no women among the "seniors", but there were five women in the "juniors", group. That just goes to show how much Canadian society has changed in recent years!

The two groups were formed not to represent a particular region, interest group, or political party, but because of our interest in the constitutional issue and the expertise we have with respect to the problems at hand.

Although our report was signed by all 22 members, it was nevertheless based on a great deal of compromise. We accepted the opinions of the other members, and at the end, a sort of symbiosis took place between the two groups. It was exceptional because the younger members realized that the older members could come up with ideas, and the seniors realized that the juniors were remarkably aware of the problems the country faces.

Our report is unusual in that we limited our study to the relationship between the Canadian Government and the 10 provinces and two territories. It was not our intention to study problems specific to one province, or one territory over another. While basing our work on the 1867 Constitution and the Constitution Act of 1982, as I said a moment ago, we have attempted to shape a set of proposals for a different distribution of powers between the various levels of government.

However, we clearly indicated in our report that we are in favour of a strong federal government but one whose involvement in government or intergovernmental activities is greatly reduced. We have not proposed a weakening of the government and as you will see in our report, we have on the contrary made specific economic proposals that would allow the Canadian Government to act more effectively.

As others have, we saw that shared-cost programs have led to jurisdictional conflicts and high administrative costs. Though this point has been made by people such as ourselves before, we suggest that because of the globalization of markets and in the interest of Canada's competitiveness, changes be made to ensure greater efficiency in the international economy.

In this respect, we have reiterated the need for the free circulation of people, goods, services and capital. For this reason, we feel that it is of the utmost importance that the essential role of equalization payments be maintained, and of course this system be adjusted in light of some of our recommendations.

[*Text*]

Une de nos principales recommandations a été de chercher à établir quel niveau de gouvernement, provincial ou fédéral, était le plus apte à satisfaire aux besoins des citoyens.

Au début de notre rapport, nous avons parlé de la Charte canadienne des droits et libertés qui doit être maintenue à tout prix. Nous avons aussi beaucoup insisté sur les problèmes de standards nationaux. Les standards nationaux sont une expression qui, je dirais, est un peu une espèce de paravent. En fait, il y a peu de standards nationaux même dans le domaine de la santé. Il y a quelques exigences du gouvernement du Canada, mais d'une province à l'autre, les services hospitaliers ne sont pas du tout les mêmes.

Nous avons fait des propositions sur le Sénat, les peuples aborigènes et les Territoires. Nous ne pensons pas que nous ayons traité tous les sujets et nous sommes loin de croire que nos propositions sont le commencement et la fin de tout. Notre seule intention était de permettre au gouvernement du Canada et au comité comme le vôtre d'essayer de voir de quelle façon un groupe de citoyens qui n'étaient attachés d'aucune façon à quelque groupe que ce soit arrivent à proposer ce qui leur semble, à ce moment-là, des propositions acceptables pour l'ensemble des citoyens.

Nous croyons qu'il faut, dans les propositions constitutionnelles qui seront finalement soumises au Parlement, nous croyons qu'il faut, dis-je, que ces recommandations soient moins nombreuses pour être acceptées. Nous pensons que s'il y a trop de propositions à soumettre à la fois au Parlement et aux gouvernements provinciaux et à la population, s'il y a trop de propositions, disons-nous, les gens n'y verront pas clair. Nous croyons donc qu'il faut avoir un certain nombre de propositions très concrètes et des propositions précises qui permettront à tous de bien comprendre l'enjeu.

Nous sommes préoccupés par les problèmes constitutionnels, vous êtes préoccupés par les problèmes constitutionnels, certains médias sont préoccupés par les problèmes constitutionnels, des professeurs d'université, les gouvernements provinciaux également, mais peu de gens, en fait, comprennent le fond de la Constitution et l'importance de celle-ci.

En fait, si nous avions respecté la Constitution de 1867, telle qu'elle avait été élaborée, si les gens voulaient bien travailler entre eux, nous pourrions vivre parfaitement avec cette Constitution, mais dans le respect des juridictions provinciales et des juridictions fédérales. La situation politique a voulu que nous soyons obligés de reprendre une bonne partie du travail.

En conclusion, je me dois d'insister sur le fait qu'aucune de nos 28 propositions ne requiert l'unanimité des provinces, et j'insiste, aucune de n^{os} 28 propositions ne requiert l'unanimité des provinces. Certaines doivent recevoir l'assentiment de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, et la plupart peuvent être mises en place par une seule décision du Parlement du Canada.

• 0920

Et je n'en veux comme exemple que le Parlement du Canada, depuis quelques années, a réduit substantiellement les montants qu'il verse pour les programmes conjoints. S'il a pu faire ça sans l'assentiment de qui que ce soit, il n'y a rien

[*Translation*]

One of our main recommendations deals with establishing which level of government, be it provincial or federal, is best able to meet the needs of Canadians.

At the beginning of our report, we state that the Canadian Charter of Rights and Freedoms must be maintained at all costs. We have also laid great emphasis on the problem of national standards. In my view, this term is to some degree a smoke screen, for there are very few national standards even in the field of health care. There are some requirements placed on the Canadian Government, but hospital services vary greatly from one province to another.

Other proposals concern the Senate, aboriginal peoples and the territories. We do not claim to have covered all the issues nor do we believe that our proposals are the only solutions possible. What we have tried to do is to show the Canadian Government and your committee how a group of people with no links to any group whatsoever have arrived at proposals which in their view are acceptable to all Canadians.

We feel that if the final constitutional proposals that are submitted to Parliament are to be acceptable, then there should be far fewer of them. We feel that if Parliament, the provincial governments and Canadians are presented with too many proposals, they will not be able to make head nor tails of them. Therefore, we would prefer to see a reduced number of very concrete and specific proposals so that everyone will understand what is at stake.

We are concerned by the constitutional problems, just as you are, just as some journalists are, and just as university professors and the provincial governments are. Yet very few people really understand the Constitution and its importance.

In fact, had we followed the 1867 Constitution, as it was drafted, and if people had agreed to work together, then we could have done very well with this Constitution and respected provincial and federal areas of jurisdiction. Because of the political situation, we have been forced to review a great deal of the work already accomplished.

By way of conclusion, I must emphasize the fact that none of our 28 proposals requires the unanimous approval of the provinces; I repeat, not one of our 28 proposals requires the unanimous approval of the provinces. Some will require the approval of seven provinces representing 50% of the population, and most require only the approval of the Parliament of Canada.

And a telling example is that the Parliament of Canada has in the past few years substantially reduced the amounts it allocates to joint programs. If it could do that without having to seek anyone's approval, nothing prevents us from going

[*Texte*]

qui l'empêche d'aller plus loin et de remettre aux provinces à la fois leurs juridictions, qu'ils ont toujours administrées, d'ailleurs, dans les programmes conjoints et, en même temps, les moyens financiers pour les réaliser.

Voilà, monsieur le président, l'essentiel de ce que j'avais à dire dans ma présentation. Tous les membres du Groupe qui m'accompagnent répondront volontiers aux questions que les membres du Comté voudront bien leur poser.

Nous vous avons remis une étude comparative des propositions du gouvernement du Canada et du Groupe des 22. Cela devrait normalement faciliter les questions des membres du Comité. Je vous remercie pour votre attention.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much. For those who are interested in having copies of this document referred to by the Hon. Maurice Sauvé, copies are on the table here at the front.

Merci beaucoup pour cet exposé très clair sur les grandes questions constitutionnelles qui sont devant nous. Nous allons immédiatement passer à la période des questions. Nous allons commencer avec l'opposition, le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique pour dix minutes chacun, et le parti du gouvernement pour quinze minutes; ceci, pour la première ronde.

We are going to have a second round in the same order and within the same time that is allocated. The first question is from the Liberals, the Hon. Senator MacEachen.

Senator Allan MacEachen (Highlands—Canso): Thank you, Mr. Chairman. May I join you in welcoming the guests. They are quite familiar old faces, we might say, like mine. We have to put up with each other for a little while longer.

Some hon. members: Oh, oh.

Senator MacEachen: A warm welcome, anyway.

I was interested in Mr. Sauvé's presentation. I want to ask one question about the proposals, particularly the comment that there were so many proposals that maybe the population couldn't make head nor tail of them, and that we ought to be working with a reduced number of proposals. We've heard that view before from a least one witness, maybe several, before the committee. Of the list of government proposals with which we are working, which do you think the committee ought to concentrate upon, ought to have as a priority? Could you make a selection?

Mr. Sauvé: I would make my own: distribution of powers between the provinces and the federal government, a limit to the spending powers of the federal government and the provinces, Senate reform, the problem of aboriginals, the distinct society, and national standards in all the social programs. Unless my colleagues want to add to that, these are certainly the most important problems for us.

Mr. Harrison McCain (Group of 22): I would like to add the right of Canada to run the economy—lock, stock and barrel.

[*Traduction*]

further and devolving to the provinces both their jurisdictions, which they have always administered in any case within joint programs, and the necessary funding.

And that, Mr. Chairman, is essentially what I wanted to say in my presentation. All the members of the Group who are with me will be happy to answer any questions the members of the committee might have.

We have given you a comparative study of the government of Canada's proposals and the proposals made by the Group of 22. This should facilitate the task of members of the committee who wish to ask questions. Thank you for your attention.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup. Pour ceux qui aimeraient avoir des exemplaires du document auquel l'honorable Maurice Sauvé a fait allusion, il y en a sur la table ici à l'avant.

Thank you very much for that very clear presentation on the broad constitutional issues we are addressing. We shall go immediately to question period. We shall begin with the opposition; for the first round, the Liberal Party and the New Democratic Party will have ten minutes each, and the government party will have fifteen.

Nous ferons une deuxième ronde dans le même ordre et avec la même allocation de temps. La première question nous vient des libéraux, et elle sera posée par l'honorable sénateur MacEachen.

Le sénateur Allan MacEachen (Highlands–Canso): Merci, monsieur le président. Permettez-moi, comme vous, de souhaiter la bienvenue aux témoins. Ce sont de vieux visages familiers, pourrait-on dire, un peu comme le mien. Nous allons devoir nous endurer encore un peu.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur MacEachen: Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue, quand même.

L'exposé de M. Sauvé m'a intéressé. Je veux poser une question sur les propositions, et notamment sur le fait qu'il y a tellement de propositions qu'elles sèment la confusion dans la population, et que nous devrions nous pencher sur un plus petit nombre de propositions. Ce point de vue a déjà été exprimé devant le comité par un témoin, si ce n'est plusieurs. Pourriez-vous choisir, parmi la liste des propositions gouvernementales que nous examinons, celles qui devraient être prioritaires, selon vous, celles sur lesquelles le comité devrait concentrer ses efforts.

M. Sauvé: Je dresserais ma propre liste: la répartition des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral, l'imposition d'une limite au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et des provinces, la réforme du Sénat, le problème des autochtones, la société distincte et l'établissement de normes nationales pour tous les programmes sociaux. À moins que mes collègues ne veuillent ajouter à la liste, ce sont certainement là les problèmes les plus importants selon nous.

M. Harrison McCain (Groupe des 22): J'aimerais ajouter quelque chose à la liste: le droit d'administrer l'économie revient au Canada, de A à Z.

[*Text*]

• 0925

Mr. Sauvé: I forgot about that, but it's reported in our recommendation. It's probably not the same as the way you said it, but anyway, that's that.

Hon. Allan Blakeney (Group of 22): Mr. Chair and Madam Chair, my own view of the absolute minimum package would be your number two, a distinct society. There would be something on aboriginal self-government, Senate reform and, as I would phrase it, the minimum you can get by with on the Canada clause. I think it's a hazardous undertaking to attempt to encapsule the goals and values of a nation, but there are some things that must be acknowledged.

Frankly, everything else could be left for another day. If there is going to be action on the spending power and the distribution of power, that's a judgment of the minimum Quebec package, if I may put it in those terms. Then we will need to pay attention to national standards as soon as we move away from the spending power, which has brought us a level of social programs with national standards, or with national minimum at least. If we're going to change that basis, we will need to replace it with national standards.

I would say we should deal with the Quebec package of a distinct society, together with what you feel you must do on divisional powers, aboriginal self-government, and something on Senate reform. That is it. Everything else can wait.

Ms Kathleen Mahoney (Group of 22): If you've read the report, you'll have noticed we've never mentioned any province by name, including Quebec. We haven't used the words "distinct society". Therefore, the whole issue of division of powers is very, very important to us. It was our view that if the recommendations we made were followed, one wouldn't need to consider the distinct society as an item per se.

I would be even more minimalist than Allan. Certainly the aboriginal question is essential and to address Senate reform from the point of view of western Canada is an essential item. The division of powers would include such things as the distinctiveness of whatever province, and would be the third item. National standards, of course, are all wrapped up in that.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, may I just go on to ask a number of questions about the economic proposals, which were referred to by Mr. Sauvé and subsequently by Mr. McCain?

In your original brief you have recommended the full and complete recognition of the four economic freedoms, as you described them: goods, services, capital and labour. We know that goods are now attended to in the Constitution, and the government has accepted that proposal with limitations.

There are a number of exceptions, so I want to ask two questions about that if I may. Do you regard these exceptions as tolerable in the light of your recommendation for "full and complete"? What do you think about the response to

[*Translation*]

M. Sauvé: J'avais oublié cela, mais c'est compris dans notre recommandation. Ce n'est sans doute pas exactement comme vous l'avez dit, mais c'est cela.

L'honorable Allan Blakeney (Groupe des 22): Monsieur le président et madame la présidente, si je devais réduire la liste à son strict minimum, je choisirais votre numéro 2, la société distincte. J'ajouterais quelque chose à propos de l'autonomie gouvernementale des autochtones, la réforme du Sénat et quelque chose à propos de la clause Canada, mais vraiment le strict nécessaire. Je crois qu'il est périlleux d'essayer de délimiter les objectifs et les valeurs d'une nation, mais il faut quand même reconnaître certaines choses.

Je pense franchement qu'on pourrait remettre tout le reste à plus tard. Si des mesures doivent être prises en regard du pouvoir de dépenser et de la répartition des pouvoirs, ce sera une façon de décider des conditions minimales qui seront offertes au Québec, pour ainsi dire. Nous devrons ensuite fixer des normes nationales, dès que nous aurons modifié les modalités du pouvoir de dépenser, car les structures existantes nous ont permis de mettre en vigueur des programmes sociaux qui comportent des normes nationales, ou du moins des normes minimales à l'échelle du pays. Si nous devons modifier cette structure, il va falloir la remplacer par des normes nationales.

Je crois que nous devrions traiter des mesures qui concernent le Québec, comme la société distincte, ainsi que de ce que vous pensez devoir faire en ce qui a trait à la répartition des pouvoirs, l'autonomie gouvernementale des autochtones et la réforme du Sénat. C'est tout. Tout le reste peut attendre.

Mme Kathleen Mahoney (Groupe des 22): Si vous avez lu le rapport, vous aurez noté que nous n'avons jamais nommé aucune province, y compris le Québec. Nous n'avons pas utilisé les mots «société distincte». Ainsi, toute la question de la répartition des pouvoirs est très, très importante pour nous. Si les recommandations que nous avons formulées étaient appliquées, nous n'aurions pas besoin de nous pencher spécialement sur la société distincte.

Ma liste serait encore plus courte que celle d'Allan. Il est sûr qu'il faut absolument régler la question autochtone et il faut aussi, c'est essentiel, examiner la réforme du Sénat selon la perspective de l'ouest du Canada. Sous la rubrique «répartition des pouvoirs», j'inclurais le caractère distinct de telle ou telle province, entre autres, et ce serait le troisième point. Les normes nationales sont bien sûr intimement liées à tout cela.

Le sénateur MacEachen: Monsieur le président, me permettez-vous de poser un certain nombre de questions sur les propositions économiques, auxquelles M. Sauvé a fait allusion et, par la suite, M. McCain?

Dans votre mémoire initial, vous avez recommandé que l'on reconnaisse pleinement les quatre libertés économiques, comme vous les appelez, qui toucheraient les biens, les services, le capital et la main-d'oeuvre. Nous savons qu'il est maintenant question des biens dans la Constitution, et le gouvernement a accepté cette proposition, sous réserve de certaines limites.

Il y a un certain nombre d'exceptions, et je voulais donc poser deux questions à cet égard si je le puis. Ces exceptions vous semblent-elles tolérables, à la lumière de votre recommandation qui demande la reconnaissance complète et

[*Texte*]

that proposal among the Canadian population? Do you think from your reading there is a basis for acceptance of a consitutional amendment that would provide for the four freedoms, as you described them?

Perhaps I may conclude by asking a question on the new power described, to deal with the efficient functioning of the Canadian economy, which can only come into effect in principle and in application with the level of consensus among the provinces equivalent to that required for a constitutional amendment. In the light of the high degree of provincial consent required before the Parliament of Canada can act in this field, do you think it is fair to describe this proposal as the enhancement of the federal power or as a federal power grab, as it has been described?

• 0930

Hon. William G. Davis (Group of 22): Chairpersons and members of the Senate and Commons, I would just like to reciprocate Senator MacEachen's very warm welcome. I did resent the fact that he so obviously pointed out the differential between those who are gold card holders from various governments and those who are not. I always said to our chairmen that I took exception to the senior and junior, but I will not dwell on that in that our time is somewhat limited.

Senator, I guess I have a rather simplistic view. One of the difficulties for the Group of 22 was the fact that we were all relatively independent-minded people and, as our chairman pointed out, the report did represent a consensus.

I was intrigued when the former premier, the very distinguished Premier of Saskatchewan, found himself able to sign this report. I have to say that I was surprised that the former Premier of the Province of Ontario signed the report, in that there were certain things in it that were not consistently our position, going back to 1967, 1971, 1981, 1982, and you name it. But it did represent what I think this whole process is about, and that is the development of a consensus, a sense that we have to make certain changes in order to accommodate certain political realities.

You see, I happen to believe a constitutional change, senator, is an evolutionary process and I totally subscribe to the views of my colleagues that perhaps there's a tendency to be trying to bite off more than can be properly digested in the process that we're in. I think I would share their same view of the priorities. I might have one or two others. The field of culture, I think by the relationship to the distinct society, has to also be a part of whatever is considered.

On the economic field, senator, you've heard me at federal-provincial conferences always take the position that the Government of Canada should be in a position to deal with the economic realities, in that we are now in a global environment in terms of economics. At the same time, I am a realist and I think there has to be some understanding, some acceptance by the provincial jurisdictions. I don't think it should be construed as a power grab by the federal

[*Traduction*]

totale? Quelle sera, selon vous, la réaction de la population canadienne à cette proposition? Pensez-vous, d'après vos lectures, qu'on pourra accepter une modification constitutionnelle qui permettrait d'inclure les quatre libertés, comme vous les appelez?

Peut-être puis-je conclure, en posant une question sur le nouveau pouvoir dont vous avez parlé, qui vise à permettre le fonctionnement efficace de l'économie canadienne; pour que l'on puisse mettre en vigueur ce nouveau pouvoir, en principe et en pratique, il faudrait l'aval, ou le consensus, du même nombre de provinces que pour un amendement constitutionnel. Puisque, avant de pouvoir agir dans ce domaine, le Parlement du Canada doit obtenir l'assentiment presque total des provinces, pensez-vous qu'il soit juste de dire que cette proposition représente une augmentation du pouvoir fédéral, ou qu'il s'agit d'une mainmise sur le pouvoir par le gouvernement fédéral, comme certains l'ont dit?

L'honorable William G. Davis (Groupe des 22): Mesdames et messieurs les coprésidents, les sénateurs et les députés, je remercie le sénateur McEachen de son très chaleureux accueil. Je suis un peu contrarié par le fait qu'il ait signalé la différence entre ceux qui sont titulaires d'une carte-or de divers gouvernements et ceux qui ne le sont pas. J'ai toujours dit à mes présidents que je désapprouvais les distinctions entre les grades, mais je ne m'étendrai pas sur le sujet puisque notre temps est assez limité.

Monsieur le sénateur, je suppose que j'ai des vues plutôt simplistes. Une des difficultés pour le Groupe des 22 était que nous sommes tous des gens aux idées relativement arrêtées, mais, comme notre président vous l'a indiqué, le rapport dénote un consensus.

J'ai été étonné que l'ancien premier ministre, le très distingué premier ministre de la Saskatchewan, le signe. Je dois avouer que j'ai également été surpris que l'ancien premier ministre de la province de l'Ontario signe le rapport parce qu'il contient certains éléments qui ne cadrent pas avec la proposition que nous avions adoptée en 1967, 1971, 1981, 1982 et j'en passe. Mais je pense que cela a à voir avec tout le processus, avec la nécessité d'en arriver à un consensus, parce que nous savons que certaines réalités politiques nous obligent à apporter certains changements.

Vous voyez, monsieur le sénateur, il se trouve que je crois qu'une réforme constitutionnelle est un processus évolutif, et je suis tout à fait d'accord avec mes collègues pour dire qu'on vise peut-être trop haut. Je souscris à leurs vues aussi en ce qui concerne les priorités, sauf que j'en aurais peut-être une ou deux à ajouter. Je pense que la culture, par exemple, par rapport à la société distincte, doit aussi faire partie des questions à l'étude.

Pour ce qui est de l'économie, monsieur le sénateur, comme vous le savez, j'ai toujours dit lors des conférences fédérales-provinciales que le gouvernement du Canada devrait être en mesure de s'occuper des réalités économiques, étant donné la mondialisation de l'économie. Par ailleurs, je suis un réaliste et je pense que cela exige une certaine compréhension, une certaine acceptation de la part des administrations provinciales. Je ne crois pas que cela devrait

[*Text*]

government and I think we get around, Mr. Chairman and Madam Chairman, to what I'm trying to avoid doing this morning, and that is to get into sort of the emotional side of this whole process, and what issues are disturbing me that really don't relate to the substance of what this committee is considering. I will try to restrain myself, but if I don't before the end of these discussions, I will not apologize in advance because to me they as important as the substance of what this committee is studying.

I have to say this—and I came into this room this morning, I read the press—I, on occasion, am a little bit discouraged. I don't say this in any patronizing fashion or in any other sense, but I come here this morning, chairpersons, and I feel better. I see men and women who are not of the same political persuasion sitting around a table—if you can call this a table—and endeavouring to come to grips with one of the basic problems of this country, men and women of goodwill, who are motivated and want to see these issues resolved, and I feel better as a Canadian.

I don't wish I were one of you. Some people ask if I wish I were still part of this. I say no, I can remember—and I'm digressing here, chairpersons—my first meeting at which I learned something about Canada, right in this room. I'm not sure the senator from Cape Breton wasn't there.

I was sitting there with my former colleague, John Robarts. We were discussing, of all things, the Trans-Canada highway, and Walter Shaw, the dynamic Premier of Prince Edward Island, was pounding the table and saying to Mr. Pearson, Prime Minister, that he wasn't getting his share. Walter Shaw was representing around that table at my first federal-provincial conference fewer people than I represented in the provincial legislature of the Province of Ontario. I said to Mr. Robarts, isn't this tremendous, it reminds me of Peel County council. I guess this is what Canada is all about, and you know, I felt good, I felt better.

I feel better here this morning, in the sense that you people are endeavouring to resolve these... You see, senator, you've known me long enough to know to never ask me a question if you don't expect to get a book by way of an answer, but I get excited by these things. I'm interested in helping in any way I can.

• 0935

Ontario has always had the position of the free flow of goods, services, people, etc. This was our position in 1971, 1981, 1982. It hasn't changed.

An hon. member: Not the facts.

Mr. Davis: What do you mean, not the facts? Do you know I nearly accomplished something this morning?

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Davis: Do you realize that the people who made the arrangements, contrary to what our chairman wanted, had Allan Blakeney geographically where I am and me where he is, and for the first time in my life I could have said Blakeney is on my right.

[*Translation*]

être interprété comme une mainmise du fédéral sur le pouvoir et j'ai bien peur, monsieur le président, madame la présidente, d'être en train de faire ce que je m'étais promis de ne pas faire ce matin, à savoir me laisser aller à mes émotions et aborder des questions qui me dérangent, mais qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'objet de l'étude du comité. Je vais essayer de me contenir jusqu'à la fin de la discussion, mais si je n'y arrive pas, vous comprendrez que ces questions sont aussi importantes pour moi que l'essentiel de ce que le comité étudie.

Il m'arrive parfois—comme quand je suis entré dans cette salle ce matin et que j'ai lu le journal—d'être découragé. Je ne voudrais pas paraître condescendant, mais maintenant que je suis parmi vous, je me sens mieux. Je vois autour de cette table—si l'on peut appeler cela une table—des hommes et des femmes qui n'affichent pas les mêmes couleurs politiques essayer de s'attaquer à un des problèmes fondamentaux de ce pays, des hommes et des femmes de bonne volonté, qui sont motivés et qui voudraient que ces questions soient réglées, et je me sens mieux.

Je ne voudrais pas être à votre place. Des gens me demandent parfois si la vie politique me manque. Je leur dis que non. Je me rappelle—soit dit en passant—la première réunion au cours de laquelle j'ai appris quelque chose au sujet du Canada, ici, dans cette pièce même. Je me demande si le sénateur du Cap-Breton n'y était pas lui aussi.

J'étais assis là avec mon ancien collègue, John Robarts. Nous discutions, croyez-le ou non, de la Transcanadienne, et Walter Shaw, le dynamique premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, frappait à coups de poings sur la table et disait à M. Pearson, le premier ministre, qu'il ne recevait pas sa juste part. Walter Shaw représentait autour de cette table, à ma première conférence fédérale-provinciale, moins de gens que j'en représentais à l'Assemblée législative de la province de l'Ontario. Je me souviens d'avoir dit à M. Robarts que c'était incroyable à quel point tout cela me rappelait le conseil du comté de Peel. Je suppose que le Canada, c'est tout cela, et, vous savez, je me suis senti mieux.

Je me sens mieux ici aujourd'hui, car vous cherchez ensemble à résoudre ces... Vous me connaissez depuis assez longtemps, sénateur, pour savoir qu'il ne faut pas me poser de question si on ne veut pas avoir droit à un long discours. Je me laisse emporter, comme vous le voyez. Je suis prêt à faire de mon mieux pour vous aider.

L'Ontario a toujours été en faveur de la libre circulation des biens, des services, des personnes, etc. C'était notre position en 1971, en 1981, en 1982. Elle n'a pas changé.

Une voix: Pas les faits.

M. Davis: Que voulez-vous dire, pas les faits? Savez-vous que j'ai presque accompli quelque chose ce matin?

Des voix: Ah, ah!

M. Davis: Croiriez-vous que les gens qui ont préparé la salle avaient, contrairement à ce que voulait notre président, placé Allan Blakeney où je suis présentement, et ils m'avaient attribué la place qu'il occupe. Pour la première fois de ma vie, j'aurais pu dire que Blakeney est à ma droite.

[*Texte*]

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Davis: But then our chairman switched the places.

Senator, in a very short answer to your question, I don't see this as being a problem in terms of a power grab. I'm a political realist still, in spite of my now non-participatory position, and there may have to be some alterations, some accommodations.

I will say something else. The economic realities of the world today are going to dictate in fact what happens in terms of some of the economic considerations that may or may not be part of any constitutional package. That, in my view, is the reality. Sorry for the very short answer to your long question.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I'm afraid we've expired the time.

Mr. Davis: I apologize.

Senator MacEachen: You've expired me.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I welcome the group here this morning. I think we've had a very good start, and I enjoyed the answer to Mr. MacEachen's question.

I wanted to ask the former Saskatchewan premier, Mr. Blakeney, a question I thought Mr. MacEachen himself might ask. Mr. MacEachen was the minister of health many years ago in this country. He said to the committee a couple of times that if the proposal here on the spending power—that is, the shared-cost programs that now require seven provinces representing 50% of the population of the country for the federal government to initiate a program in the area of exclusive provincial jurisdiction—had been in effect many years ago, we wouldn't have national medical care. I am very skeptical of Mr. MacEachen's analysis. I always thought that we wouldn't have these national programs anyway unless a province like Ontario was on board, because they have so many people, about 37% of the population. You have to have a lot of consent of the provinces before you can have any kind of a joint program in the first place.

Because Mr. Blakeney was the first minister of health in North America who brought in a medical care program, in Saskatchewan back in 1961-62, I wanted to ask him from his experience what he thinks of that particular proposition and whether or not we could have national programs if this proposition were indeed in the Constitution. Would we have had medical care if this proposition had been there back in the early 1960s?

Mr. Blakeney: I respond to that question in two ways. First, I doubt whether we would have had medical care across Canada had we not had the Pearson 1966 bill with national standards in it. I doubt whether we could have any more if your proposal for the four economic freedoms would operate, since, as I read it, those provisions for the free movement of goods, people, capital, and services would in effect prohibit provincial monopolies. A medical care system is set up on a

[*Traduction*]

Des voix: Ah, ah!

M. Davis: Mais notre président nous a changé de place.

Monsieur le sénateur, pour répondre très brièvement à votre question, je dirais que je ne pense pas qu'on puisse parler de mainmise sur le pouvoir. Je peux faire preuve de réalisme politique, même si ma participation n'est pas directement engagée, et j'admets que certains changements devront être apportés.

J'ajouterai quelque chose d'autre. Les réalités du monde d'aujourd'hui dicteront en fait ce qui arrivera au sujet de certaines des considérations économiques qui pourraient ou non être intégrées aux modifications constitutionnelles. À mon avis, c'est là la réalité. Pardonnez ma très courte réponse à votre longue question.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): J'ai peur que nous ayons épuisé le temps dont nous disposions.

M. Davis: Je m'excuse.

Le sénateur MacEachen: Vous m'avez épuisé.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je souhaite au groupe la bienvenue parmi nous ce matin. Les choses ont très bien commencé, et j'ai beaucoup aimé la réponse à la question de M. MacEachen.

Je voulais poser à l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, une question que M. MacEachen lui-même aurait peut-être aimé lui poser. M. MacEachen a été ministre de la Santé il y a de nombreuses années. Il a dit plusieurs fois au comité que si la proposition relative au pouvoir de dépenser—c'est-à-dire que le gouvernement fédéral n'entreprendrait aucun programme cofinancé dans les domaines de compétence provinciale exclusive sans l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population—avait été mise en oeuvre il y a de nombreuses années, l'assurance-maladie n'existerait pas aujourd'jui. L'analyse de M. MacEachen me laisse très sceptique. J'ai toujours pensé que le moyen d'avoir ces programmes nationaux était d'avoir de son côté une province comme l'Ontario, qui compte de si nombreux habitants, environ 37 p. 100 de la population. Une bonne partie de la population des provinces doit être d'accord pour qu'il y ait un programme conjoint quelconque dans un premier temps.

Parce que M. Blakeney a été le premier ministre de la Santé en Amérique du Nord à instaurer un régime d'assurance-maladie, en Saskatchewan en 1961-1962, je voudrais qu'il me dise, d'après son expérience, ce qu'il pense de cette proposition particulière et si oui ou non nous pourrions avoir des programmes nationaux si des modifications en ce sens étaient apportées à la Constitution. Aurions-nous pu avoir l'assurance-maladie si cette clause avait existé au début des années 60?

M. Blakeney: Je vais vous répondre deux choses. Tout d'abord, je ne pense pas que l'assurance-maladie aurait pu devenir réalité à l'échelle du Canada s'il n'y avait pas eu en 1966 le projet de loi Pearson comportant des normes nationales. Je ne pense pas non plus qu'elle aurait pu devenir réalité s'il y avait eu libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services puisque, si je comprends bien, les monopoles provinciaux auraient été

[*Text*]

provincial monopoly. It effectively shuts out other, private health insurers. A provincial monopoly on automobile insurance effectively shuts out other, private insurers of automobiles.

I think the power monopolies wouldn't last long. Ontario Hydro would be in a parlous state if Hydro-Québec could sell into Ontario or Ontario had built power plants on the supposition that the market would be there.

Your four freedoms really need to be modified to cover provincial monopolies and special programs for disadvantaged groups, which many provinces run—let us say, in Saskatchewan, providing that only people of aboriginal origin in effect could have jobs in northern Saskatchewan because we simply had to provide the employment.

• 0940

To return more directly to Mr. Nystrom's question, I was clearly concerned with the proposals to provide that the spending power would not be able to be used as a method of imposing national standards, but I made the trade-off.

I think I would sooner see the national stardards in the Constitution than have them rely upon the spending power, because I am not sure that subsequent federal governments will continue to operate the spending power. I see the money flowing to medical care already running out and when the money runs out the standards run out.

Accordingly, I say on a trade-off I would like to see the standards in the Constitution and then they won't run out, even if the federal government decides not to participate in shared-cost programs.

Obviously somebody else could make a different judgment on that, but it struck me that if we are looking for national standards we are probably better off to rely upon a constitutional provision, even if a little soft, than we are on a federal government imposing them through spending power when the federal government is or may be seeking ways to withdraw from a financial commitment for shared-cost programming.

Mr. Nystrom: I wanted to ask a second question, a bit more on the powers over the econmoy. We have two former premiers here, very distinguished former premiers.

I wanted to ask a question on the economic powers. The federal officials had confirmed here about a month or so ago that under the proposal on harmonization of economic policy in the economy, a government could bind successor governments.

In other words, under the formula by which it now takes seven provinces and 50% of the population, along with the federal government, to constitutionalize something, it could decide, for example, no more deficits.

[*Translation*]

interdits. Un régime d'assurance-maladie suppose l'exercice d'un monopole provincial. Il exclut en fait les régimes d'assurance privés. Un monopole provincial dans le secteur de l'assurance automobile exclut lui aussi les régimes privés d'assurance.

Je pense que les monopoles de l'électricité ne feraient pas long feu. Hydro-Ontario se retrouverait dans une situation précaire si Hydro-Québec pouvait vendre son électricité en Ontario ou si cette province avait construit des centrales en supposant qu'il existait un marché.

Il faudra en réalité modifier la proposition concernant la libre circulation pour protéger les monopoles provinciaux et les programmes spéciaux à l'intention de groupes désavantagés que de nombreuses provinces ont mis en oeuvre—prenons l'exemple de la Saskatchewan où il fallait être autochtone pour travailler dans le nord de la province, parce que nous devions créer des emplois.

Pour répondre plus directement à la question de M. Nystrom, je dirai que j'étais très inquiet lorsque j'ai vu dans les propositions que le gouvernement fédéral n'utiliserait pas son pouvoir de dépenser pour imposer des normes nationales, mais je me suis ravisé depuis.

Maintenant, je préférerais que des normes nationales soient incorporées dans la Constitution au lieu de dépendre du pouvoir de dépenser parce que je ne suis pas sûr que les gouvernements fédéraux à venir continueront à exercer le pouvoir de dépenser. Les sommes versées pour l'assurance-maladie sont déjà en train de disparaître et lorsque l'argent aura disparu, les normes disparaîtront elles aussi.

C'est la raison pour laquelle je me suis ravisé, et voudrais que les normes soient incorporées dans la Constitution. Ainsi, elles ne disparaîtront pas même si le gouvernement fédéral décidait de ne plus participer aux programmes à frais partagés.

Certains pourraient ne pas être de mon avis, mais je me suis rendu compte qu'il serait préférable, si nous voulons des normes nationales, de pouvoir compter sur une disposition constitutionnelle, même si elle était un peu boiteuse, au lieu d'attendre qu'un gouvernement fédéral les impose grâce à son pouvoir de dépenser, lorsqu'on sait qu'il pourrait chercher des moyens de se désengager de sa participation financière aux programmes cofinancés.

M. Nystrom: Je voulais vous poser une deuxième question, au sujet plus précisément des pouvoirs en matière d'économie. Nous avons parmi nous deux anciens premiers ministres, de très distingués anciens premiers ministres.

Ma question a trait donc aux pouvoirs en matière d'économie. Des hauts fonctionnaires fédéraux nous ont confirmé ici, il y a un mois à peu près, que s'il y avait harmonisation des politiques économiques, comme cela est proposé, un gouvernement pourrait lier ses successeurs.

Autrement dit, selon la formule exigeant le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, et du fédéral, pour constitutionnaliser quelque chose, un gouvernement pourrait décider, par exemple, qu'il n'y aurait plus de déficits.

[*Texte*]

The Bill Davis government many years ago could have agreed to this. It could have had six other governments agreeing to it and now all of a sudden you have Bill Davis sort of tying Bob Rae's hands in Ontario. Bill Davis may not agree with what Bob Rae did in Ontario, but I wonder whether it is fair to have subsequent governments bound in the Constitution by previous governments.

Even if the powers over the economy are powers that these people would agree with, it is it fair to put them in the Constitution? Once they are in the Constitution they are very, very difficult to change. The world changes, the provinces change and realities become different as time goes on.

Even if we agree in this country on these economic propositions now, should they be in the Constitution or should they be left aside for regular statutory laws?

Mr. Davis: I share your concerns.

I think there has to be a very careful assessment of the economic powers part. I was very flattered to have you say that we ran a government that always had a surplus. The reality is there were some years when we did not.

I think you really get down to the basic question of whether we are going to have constitutional limitations like the U.S.A on state governments, for instance, as to whether they can run a deficit.

I am a believer in the various provinces and the government of Canada having some mechanism through which they can at least co-ordinate the degree of borrowing that may be required.

I don't think it is proper for a government to hands of successor governments in terms of that it may establish, which are determined economics, but I think it is in the national have some vehicle through which the question of is relevant and say, to the public for

Allan may have totally different views, but in the province of Ontario, for instance, you draw the parallel that you have the federal, you have the provincial and you have the municipal.

In our province now I know there are one or two cities that say they should be included in the constitution of city states. I can't speak for anyone other than myself, but I hope you don't do that. We do have the Ontario Municipal Board, which performs this same function so that there is a handle on the total amount that the municipalities are going to seek in the capital markets.

• 0945

I think you could have some variation of these proposals whereby there is some mechanism, as I say, whereby this can be at least explored, debated, discussed for some degree of co-ordination. But I'm not sure that it is reality to expect one government to tie the hands of a successive government unless we, as a country, and you, as political leaders, say that the time has come to have a constitutional amendment saying that there will not be a deficit. I don't think we've reached that point.

[*Traduction*]

Le gouvernement de Bill Davis aurait pu, il y a de nombreuses années, accepter une telle formule. Il aurait pu obtenir que six autres gouvernements se rangent à son avis et, soudain, voilà Bill Davis qui lie les mains de Bob Rae en Ontario. Bill Davis pourrait ne pas être d'accord avec ce que Bob Rae a fait en Ontario, mais je me demande s'il serait juste que des gouvernements puissent en vertu de la Constitution lier ceux qui les suivront.

Même si les pouvoirs en matière d'économie sont des pouvoirs que ces personnes seraient prêtes à accepter, serait-il juste de les inclure dans la Constitution? Une fois qu'ils y seraient, il serait très, très difficile d'y changer quoi que ce soit. Le monde évolue, les provinces changent et les réalités se transforment avec le temps.

Même si nous nous entendons aujourd'hui au Canada sur ces propositions économiques, devraient-elles être incluses dans la Constitution ou ne devraient-elles pas tout simplement être adoptées par voie législative?

M. Davis: Je comprends vos craintes.

Je pense qu'il faut examiner très attentivement la partie concernant les pouvoirs en matière d'économie. J'ai été très flatté de vous entendre dire que notre gouvernement a toujours enregistré un surplus. Malheureusement, cela n'a pas été le cas certaines années.

Je pense que la question consiste essentiellement à savoir si nous allons imposer des limites constitutionnelles, comme les États-Unis en imposent aux États, par exemple, pour ce qui est des déficits provinciaux.

Je pense, pour ma part, que les diverses provinces et le gouvernement fédéral devraient avoir un mécanisme par lequel ils pourraient au moins coordonner les emprunts requis.

Je ne pense pas qu'il serait juste qu'un gouvernement lie les mains de ceux qui le suivront pour ce qui est des priorités qu'il peut établir, lesquelles sont déterminées par l'économie, mais je crois que dans l'intérêt national, il devrait exister un certain mécanisme par lequel la question des déficits et de leurs montants pourrait être soumise à une discussion publique.

Allan sera peut-être d'un avis totalement contraire, mais en Ontario, par exemple, il faut compter avec le fédéral, le gouvernement provincial et les administrations municipales.

Dans notre province, une ou deux villes disent vouloir qu'on leur reconnaisse le statut de cité-État. Je peux parler en mon nom seulement, mais j'espère que vous ne ferez rien en ce sens. Nous avons la Commission des Affaires municipales de l'Ontario qui joue le même rôle, de sorte qu'il existe un plafond pour le montant total que les municipalités peuvent chercher à se procurer sur les marchés financiers.

Ces propositions pourraient être modifiées de manière à prévoir une forme quelconque de mécanisme afin qu'on puisse au moins explorer, débattre et discuter la question pour qu'il y ait une certaine coordination. Je ne suis pas sûr, cependant, qu'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'un gouvernement lie les mains d'un gouvernement qui le suivra, à moins que nous, comme pays, et que vous, comme dirigeants politiques, croyons que le temps est venu d'apporter à la Constitution une modification précisant qu'il ne pourra plus y avoir de déficit. Je ne pense pas que nous en soyons là.

[*Text*]

I mean, there will be a lot of Canadians watching this who say that it's time you did, but I think we have to be realistic.

Mr. Blakeney: I agree with a good deal of what former Premier Davis said. I essentially agree with the thrust of one of the economic proposals, the movement of commercial trades in goods and services and finance and people and capital.

I have already indicated that I think it must have an exception for governmentally operated monopolies; they're not only provincial. I can easily imagine federal monopolies in which it would not be thought appropriate that someone would be able to high-grade a particular air route. I know they're deregulated at the moment, but I'm sure that this is always going to be the decision.

I have made my comment with respect to the need to allow for disadvantaged people. With respect to proposed section 91A, the provision whereby with the consent of the ministers from seven provinces representing 50% of the population, the federal government could have legislative jurisdiction over "any matter that it declares to be for the efficient functioning of the economic union."

Frankly, I have assumed that this was really a constitutional amendment proposal and that it had zero chance of flying.

If we are talking about Quebec vetos at all, how is it possible to put into the Constitution a vast area of expanding federal jurisdiction without the consent of Quebec and two other provinces? This is what it would amount to.

I thought this really should be under the heading of "Constitutional Amendments". Since you're talking in terms of a constitutional amendment about not going ahead with it because this is, if I may use the jargon, a 7-50 package you are offering, then I didn't take it seriously.

I know there are provisions for opting out, but I must say, I was very puzzled by proposals to opt out of economic powers. I didn't see how that was going to work. If the federal government declared a particular power to be necessary for the operation of the economy, I found it difficult to see how a provincial government could opt out of some such provision.

Some of them, yes; that's clear. You could have a Quebec securities commission and a federal securities commission. I am using Quebec as an example, but for some of the other powers it seems to me awfully difficult to have a province opting out.

Mr. MacDonald (Rosedale): Mr. Chairman, I welcome the distinguished faces that are here in front of the committee today. I welcome the opportunity to draw on both their experience and their understanding of the country. If I may say, I think it's incredibly important to the work of this committee.

[*Translation*]

Il y a probablement en ce moment de nombreux Canadiens qui nous regardent et qui se disent que ce moment est venu, mais je pense qu'il faut être réalistes.

M. Blakeney: Je souscris à une bonne partie de ce qu'a dit le premier ministre Davis. Je suis essentiellement en faveur de l'une des propositions économiques, à savoir la libre circulation des biens, des services, des personnes et du capital.

J'ai déjà indiqué que je croyais qu'il fallait prévoir une exception à l'égard des monopoles gouvernementaux, qui ne sont pas seulement provinciaux. Je peux facilement m'imaginer un monopole fédéral au sein duquel on ne jugerait pas bon que quelqu'un puisse améliorer une liaison aérienne donnée. Je sais que le transport aérien est déréglementé actuellement, mais je ne suis pas certain que ce sera toujours le cas.

J'ai parlé de la nécessité de tenir compte des personnes défavorisées. Conformément à l'article 91A proposé, sous réserve de l'approbation des ministres de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, le gouvernement fédéral aurait «compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique».

Honnêtement, j'ai supposé que cela était vraiment une proposition de modification à la Constitution et qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir.

Si le Québec devait avoir un droit de veto, comment pourrions-nous prévoir dans la Constitution d'élargir la sphère de compétence du gouvernement fédéral sans le consentement du Québec et de deux autres provinces? C'est ce à quoi cela équivaudrait.

Je pense que cette proposition devrait figurer sous la rubrique «Modifications à la Constitution». Puisqu'on parle d'une modification à la Constitution et de la possibilité de ne pas aller de l'avant parce qu'il s'agit, pour reprendre votre jargon, d'une règle de 7/50 que vous offrez, alors je ne l'ai pas prise au sérieux.

Je sais qu'il y a possibilité de retrait, mais je dois avouer que j'ai été très étonné de voir dans les propositions qu'une province pouvait se soustraire à une loi adoptée pour le bon fonctionnement de l'économie. Je ne vois pas comment cela pourrait fonctionner. Si le gouvernement fédéral déclarait qu'un pouvoir particulier est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'économie, j'admettrais difficilement qu'un gouvernement provincial puisse décider d'exercer un droit de retrait à l'égard de certaines dispositions.

Dans d'autres cas, je le comprendrais. Il pourrait y avoir une commission des valeurs mobilières du Québec et une commission fédérale des valeurs mobilières. Je prends le Québec comme exemple, mais dans le cas de certains des autres pouvoirs, j'ai énormément de difficulté à comprendre comment une province pourrait exercer un droit de retrait.

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le président, je souhaite la bienvenue parmi nous aux distinguées personnalités que je vois ici. Je suis heureux de l'occasion qui nous est offerte de tirer profit de leur expérience et de leur connaissance de notre pays. Je crois que leur contribution sera extrêmement utile aux travaux du comité.

[*Texte*]

A large part of the witnesses come with a particular or specific or regional reference point in spite of the fact that some of the Group of 22 have had their political life largely in one province or with one provincial administration. I think the national experience, particularly over the last decade or so, is critically important.

Mr. Davis recalled the experience in this room with the 1966 Confederation of Tomorrow conference. I was there as a witness, as a very young Member of Parliament from another part of Canada, from the part Walter Shaw came from.

• 0950

It strikes me that in that time, so much has happened to this country that is really difficult for us to encompass. We had just adopted a flag a little earlier. We were some years away from having a constitution. We did not have a national anthem. We did not have a charter of rights. What finally occurred over the course of the last quarter century, particularly in the last decade, was a totally different view of this country in which we did take final responsibility for our own country. We are very much engaged in the results of that at the moment.

In my view, whether it's a long or short list of things we ultimately agree on, how we deal with that agreement is likely more important than the package itself. I want to ask whether you have any advice to us in terms not only of dealing with the package, but of how the package ultimately gets translated into some kind of national consensus.

There was a comment earlier that we have to avoid the emotional side of the whole process. We really have to be concerned, I think, with the emotional side of the whole process in terms of building consensus in the country. What we have seen over the course of the last few years is an incredible, increasing isolation of parts of the country from itself. Unless we contend with that in a very practical, political way. . .and this brings in all kinds of processes of ratification and support, whether it's referenda or constituent assemblies or some way in which Canadians believe that this is the future for their country.

I would like to know whether you have any suggestions about how we deal with this package, how the package becomes a national package and a package that really makes the country believe that it can and should work.

Mr. Davis: I have difficulty answering this question because I think it is extremely relevant. While we always say to ourselves that we should deal with these questions in logical terms, being cool, etc., I think we have to become emotional about this. I've said to people on occasion that Canadians are always hesitant about becoming emotional about issues, about their country. We tend to be negative about what we've accomplished, with or without constitutional change. I am reminded of the story that if I had walked out of the Château Laurier into the bright sunshine of our nation's capital this morning with an American, the American would have have looked up into the

[*Traduction*]

Un grand nombre de témoins ont des vues particulières, spécifiques ou régionales malgré le fait que certains membres du Groupe des 22 ont passé la plus grande partie de leur vie politique dans une province ou au sein d'une administration provinciale. Je crois que l'expérience nationale, surtout au cours de la dernière décennie, est de la plus haute importance.

M. Davis a fait allusion à la conférence sur la Confédération de Demain, qui a eu lieu en 1966 dans cette salle-même. J'y ai assisté à titre de témoin, moi qui étais alors un très jeune député d'une autre région du Canada, de la région d'où venait Walter Shaw.

Il est étonnant de voir tout ce qui s'est passé au Canada depuis. Nous venions tout juste à ce moment-là d'adopter un drapeau. La Constitution n'avait pas encore été rapatriée. Nous n'avions pas d'hymne national. Nous n'avions pas de Charte des droits non plus. Ce qui s'est finalement passé au cours des 25 dernières années, au cours de la dernière décennie plus particulièrement, c'est que nous en sommes venus à avoir une vision tout à fait différente de notre pays, à prendre en main notre propre destinée. Nous récoltons aujourd'hui ce que nous avons semé pendant toutes ces années.

À mon avis, que la liste des choses sur lesquelles nous nous entendrons soit longue ou courte, la manière dont nous nous y prendrons pour mettre en oeuvre les propositions aura vraisemblablement plus d'importance que les propositions elles-mêmes. Je me demandais si vous aviez des conseils à nous donner non seulement sur les propositions, mais aussi sur les moyens à prendre pour en arriver à un consensus national.

Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il fallait éviter de verser dans l'émotivité. Je pense, pour ma part, qu'on ne peut pas laisser les émotions de côté quand on parle de consensus. Nous avons assisté ces dernières années à un incroyable repliement sur elles-mêmes de certaines régions du pays. À moins que nous n'abordions la question de façon très pratique, politique. . . cela fait songer à toutes sortes de processus de ratification, qu'il s'agisse de référendums ou d'assemblées constitutantes, ou d'autres moyens par lesquels les Canadiens pourraient affirmer leur confiance dans l'avenir de leur pays.

Je me demandais si vous aviez des suggestions à nous faire au sujet de ces propositions, au sujet de la manière de s'y prendre pour qu'elles soient acceptées à l'échelle nationale et que le pays croie qu'il puisse et doive survivre.

M. Davis: J'ai de la difficulté à répondre à cette question, que je trouve d'ailleurs très pertinente. Même si nous nous disons toujours que nous devrions faire preuve de logique, garder notre calme, etc., je pense qu'à un moment ou à un autre les émotions ressortent. Il m'est arrivé de dire que les Canadiens répugnent à se laisser aller à leurs émotions au sujet des questions qui leur tiennent à coeur, au sujet de leur pays. Nous avons tendance à être négatifs à propos de ce que nous avons accompli, avec ou sans modifications constitutionnelles. Si j'étais sorti du Château Laurier ce matin en plein soleil dans notre belle capitale nationale avec un Américain, l'Américain aurait regardé au

[*Text*]

sky and said, "Isn't this a great day? Isn't it wonderful that we're alive?" A Canadian would have looked up and said, "Yes, but it may not last".

David, you're getting me to launch into some very philosophical points of view and concerns I have that don't relate entirely to the substance of what this committee is addressing.

Mr. MacDonald: I don't want you to get philosophical on me. I want you to get—

Mr. Davis: I think, with respect, that a lot of us have to become somewhat philosophical in how we address the Canadian people as it relates to this issue. I don't know how many Canadians are watching this morning. I would like to say hello to my former constituents in Brampton. I'm not sure how many of them are watching.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Davis: Surely the essence of what we're discussing is in some way to appeal to the hearts and the minds of the Canadian people. What you people are engaged in is fundamental to the future of this country, and the future of this country is relevant. I wouldn't be here if I didn't think so. I wouldn't be here if I didn't think that as Canadians, we have something unique and different.

Mr. MacDonald: Here's the specific point of my question. I think people want to play a much more active role in the decision-making on what we do with the Constitution. I am really asking you specifically if there are ways we should take that seriously. Should we look at making a strong recommendation about a process of ratification of whatever kind of recommendations come out of this committee? Should that be through some kind of a referendum, some form of constituent assembly or some other process of ratification involving provincial legislatures? Or should we ignore all that?

I happen to believe, quite frankly, after earlier committees of this kind and the Spicer commission last year, that Canadians will want to make a final decision on this package. We had better find a satisfactory way of having that happen.

Mr. Davis: David, I think you have to be very careful. I am a great believer in getting a sense of what the people feel, but I think you have to then develop a process whereby you are totally content in your own conscience that the public of Canada understands exactly what it is you are asking them to make judgment upon. I have to tell you, that is not easy, particularly if you have a rather complicated and lengthy process.

• 0955

I also say to you—and I think Allan might have some views in that he is my constitutional legal adviser—that there is some problem. You would have to have federal legislation. Are you talking about a plebiscite or a referendum? Is it binding? Does this mean you have to have every provincial legislature, in fact, enact legislation to make it binding?

[*Translation*]

ciel et dit: «N'est-ce pas une belle journée? Est-ce qu'il ne fait pas bon vivre?» Un Canadien aurait regardé au ciel et dit: «Oui, mais ça ne durera peut-être pas.»

David, vous allez me faire exprimer des vues et des préoccupations très philosophiques que j'ai et qui ne concernent pas directement la question que le comité étudie.

M. MacDonald: Je ne vous demande pas de philosopher. Je voudrais que. . .

M. Davis: Je pense, soit dit sans vouloir vous offenser, qu'un grand nombre d'entre nous doivent faire preuve d'une certaine philosophie dans la façon de soumettre cette question à la population canadienne. Je ne sais pas combien de Canadiens nous regardent ce matin. J'aimerais dire bonjour à mes anciens électeurs de Brampton. Je ne sais pas combien d'entre eux nous regardent.

Des voix: Ah, ah.

M. Davis: Ce qu'il faut faire essentiellement, c'est faire appel aux sentiments et à l'intelligence des Canadiens. Ce que vous faites a une importance primordiale pour l'avenir de notre pays, et l'avenir de notre pays est ce qui compte. Je ne serais pas ici si je ne le pensais pas. Je ne serais pas ici si je ne croyais pas que, comme Canadiens, nous sommes uniques et différents.

M. MacDonald: Voici la question à laquelle je voulais en venir. Je pense que les gens veulent jouer un rôle beaucoup plus actif dans le processus de prise de décisions au sujet de la Constitution. Je me demandais si vous ne pouviez pas nous dire précisément comment nous pourrions nous y prendre pour leur en donner la chance. Devrions-nous envisager de recommander un processus de ratification des recommandations que pourrait formuler le comité? Devrait-il y avoir une forme quelconque de référendum, une forme quelconque d'assemblée constituante ou un autre processus de ratification faisant appel aux assemblées législatives provinciales? Ou devrions-nous mettre tout cela de côté?

Je crois honnêtement, parce qu'il y a eu d'autres comités du même genre et la Commission Spicer l'an dernier, que les Canadiens voudront se prononcer sur ces propositions. Nous ferions mieux de trouver un moyen satisfaisant de leur donner cette chance.

M. Davis: David, je crois que vous devez vous montrer très prudent. Je crois fermement qu'il faut tâter le pouls de la population, mais je pense qu'il faut pour cela élaborer un processus grâce auquel vous serez tout à fait convaincu que la population du Canada comprend exactement ce sur quoi vous lui demandez de se prononcer. Ce n'est pas facile, je vous le dis, surtout si le processus est plutôt compliqué et long.

Ce que je tiens également à vous dire, et je pense qu'Allan a son idée là-dessus puisqu'il est mon conseiller juridique constitutionnel—c'est qu'un problème pourrait se poser. Il nous faudrait adopter une loi fédérale. Parlez-vous de plébiscite ou de référendum? Seriez-vous lié par les résultats obtenus? Faudrait-il que chaque assemblée législative provinciale adopte une loi pour les entériner?

[*Texte*]

I think you open up a necessary discussion, but at the same time I would caution you to think through the process very carefully to its ultimate conclusion, because I think there are some inherent problems in this.

On the general principle of having the Canadian public aware, interested and concerned, I have no quarrel with that. But, David, I do caution that you have to very carefully assess how you ultimately involve the public of this country in the decision-making process.

Mr. MacDonald: I agree with that, but this is why I am hoping a group of distinguished elder statesmen, if you like, elder statespeople, could give us the benefit of some advice about that process, because I think that will be very, very important.

Mr. Davis: My own view is—and I don't want to be misunderstood because I understand the debates that may ensue—I would be reluctant to tie yourself to a formal legally binding referendum process, because I don't think you're going to get it. Allan may have some views of a more legal nature.

Mr. Blakeney: I would like to comment that I don't want to split hairs here. I don't think a referendum is on at all. If we're talking about a plebiscite, meaning not legally binding—and I think that's what we are talking about—then I'll direct some comments to that.

Clearly what we need for a constitutional settlement is some rough consensus of what will be agreed upon generally. I think I can see Canadians moving towards that: a higher level of tolerance—not what it should be—for a consideration of the special concerns of Quebec; a higher level of tolerance for some idea of aboriginal self-government; a higher level of tolerance for the need for some Senate reform to deal with the concerns of the smaller provinces.

So I see this consensus in rough terms evolving. Then this must be combined with a feeling on the part of the public that is totally contradictory. One, we have been consulted enough or we need to be consulted more, which perhaps is the other way to phrase it; and two, why don't those politicians settle those things and get on with the things that are really important to me.

You see both of those out there on the ground. "Why don't the politicians settle things" is beginning to rise and that gives active politicians an opportunity to broker a compromise. I suggest that is what will happen if it happens.

Going back to the question of whether or not people will feel they are consulted enough, this comes back to your direct question. Do they believe they have been consulted enough so that they will accept an executive federalism, something done by the premiers and the first ministers and the like? I don't think it's there yet. You make a judgment and that's what we're all in politics for, to make these types of judgments.

If it's not there, then you really have two choices, I would suggest. You have some sort of a constituent asssembly bringing together a group of people who you feel are representative, or secondly, a plebiscite.

[*Traduction*]

Je pense que vous avez entamé une discussion nécessaire, mais je tiens quand même à vous mettre en garde en vous disant que vous devez examiner le processus de très près jusqu'à sa conclusion ultime, car il pourrait comporter certains problèmes.

Je souscris au principe général selon lequel le public canadien devrait être informé, intéressé et sensibilisé. Mais, je le répète, David, vous devrez songer très soigneusement au moyen que vous prendrez pour le faire participer au processus décisionnel.

M. MacDonald: Je suis d'accord avec vous, mais c'est la raison pour laquelle j'espérais qu'un groupe de distingués hommes d'État plus âgés pourrait nous faire profiter de leurs conseils au sujet de ce processus qui revêtira, à mon avis, énormément d'importance.

M. Davis: D'après moi—et je ne voudrais pas qu'on interprète mal mes propos, car je suis conscient du débat qui pourrait s'ensuivre—vous ne devriez pas vous lancer dans un processus référendaire qui vous engagera officiellement, parce que je ne pense pas que vous réussirez à obtenir ce que vous voulez. Allan aurait peut-être un avis juridique sur la question.

M. Blakeney: Je ne tiens pas à couper les cheveux à quatre ici. Je ne pense pas qu'un référendum soit approprié dans ce cas-ci. Si nous parlons d'un pébliscite, donc d'un mécanisme qui ne nous lierait pas légalement—et je pense que c'est ce dont nous parlons ici—alors je vous ferai mes commentaires.

Il est évident pour moi qu'il devra y avoir certains consensus pour qu'il y ait règlement de la question constitutionnelle. Je pense que c'est ce vers quoi se dirigent les Canadiens: une plus grande tolérance—même si elle n'est pas ce qu'elle devrait être—face aux renvendications particulières du Québec; une plus grande tolérance face à l'idée de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones; une plus grande tolérance face à la nécessité d'une réforme du Sénat pour tenir compte des préoccupations des petites provinces.

De la façon dont je vois les choses, un consensus commence à se dégager. Par ailleurs, il faut tenir compte des sentiments tout à fait contradictoires de la population. Premièrement, nous avons été suffisamment consultés ou nous devons être consultés davantage, ce qui est peut-être l'autre façon de le dire; deuxièmement, pourquoi ces politiciens ne règlent-ils pas ces questions une fois pour toute et passent à des choses qui sont vraiment importantes pour moi.

C'est ce qu'on entend. «Pourquoi les politiciens ne règlent-ils pas la question?» Voilà leur chance de rechercher un compromis. C'est probablement ce qui arrivera.

Quant à savoir si les gens auront ou non l'impression qu'ils ont été suffisamment consultés, cela nous ramène à votre question. Croiront-ils qu'ils ont été assez consultés pour accepter un fédéralisme exécutif, une décision qu'auront prise les ministres et premiers ministres? Je ne pense pas que nous en soyons arrivés à ce stade. C'est là mon jugement et c'est la raison pour laquelle nous sommes tous en politique, pour porter des jugements de ce genre.

Si nous n'en sommes pas arrivés là, alors deux choix s'offrent. Vous pourriez alors avoir une assemblée constituante qui réunirait des gens que vous jugez représentatifs ou encore un pébliscite.

[*Text*]

My caution is, with respect to a plebiscite, it can be enormously divisive because of the possibility of getting a majority of English Canada on one side and the majority of French Canada on another, or finding a lack of appreciation in English Canada of the nature of federalism, or finding what I used to represent as the belief of many constituents that "majority should rule", which can't work with a plebiscite. So a plebiscite has hazards. You'd have to have some idea of how you thought it was going to come out.

Then I come back to my first point. If you believe the Australians or any people who use plebiscites, they will say the simpler the question, the more likely you're to get a yes. If you come with a package of 28, you can forget that, so you're talking about a stripped-down package, which was my first suggestion. I think you should have a stripped down package, because I think the possibility of a plebiscite cannot be excluded.

• 1000

We have significant interest groups in Canada arguing for a plebiscite, as diverse, I might say, as people from the Reform Party in western Canada, members of the Liberal Party, and others. With that much support for a plebiscite, I think you should be coming up with a package that is plebiscite proof, or at least one that has some opportunity to pass. That is the proposition I would put. Therefore, I don't think you should exclude a plebiscite, although for my part I wouldn't want to risk it. For similar reasons you should not exclude a constituent assembly, because that may be your best fallback position for broad public consultation.

M. Sauvé: Est-ce que je pourrais intervenir sur cette question, monsieur ou madame le président?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Certainement!

Mr. Sauvé: I think the most important element in the process you're talking about is a decision by the Parliament of Canada that will have the support of every political party represented in power. Your duty, really, is to come to an agreement. How can you expect people of this country to understand the Constitution and accept the Constitution if there is political division among Members of Parliament? Your duty—and I don't want to preach to you—the most important factor in this process is your agreement, irrespective of various political ideas you might have had, the unanimity of Parliament to propose to Canadians the solution to our problem. We might not have many other occasions to take a stand. We must not fool ourselves.

Everywhere in this country people expect Parliament to come up with a solution. They want Members of Parliament to assume their responsibility. It's yours. You are representing all of Canada, all of it. Nobody can replace you.

[*Translation*]

La mise en garde que je tiens cependant à faire, au sujet d'un pébliscite, est qu'il peut diviser énormément parce que vous pourrez vous retrouver, d'un côté, avec la majorité du Canada anglais et, de l'autre, avec la majorité du Canada français, ou encore vous apercevoir que le Canada anglais ne comprend pas bien la nature du fédéralisme ou encore vous rendre compte que de nombreux électeurs croient que «la majorité devrait l'emporter», ce qui ne peut pas fonctionner avec un pébliscite. Donc, un pébliscite présente des dangers. Vous devriez à l'avance avoir une idée des résultats que vous obtiendrez.

J'en reviens à mon premier argument. À en croire les Australiens ou tout autre peuple qui a recours aux pébliscites, plus la question est simple, plus grandes sont les chances que la réponse sera oui. Si vous avez une liste de 28 recommandations, ce n'est plus possible, et il vous faut donc une liste restreinte, ce qui nous ramène à ma première suggestion. Je crois que vous devriez avoir une liste abrégée, car je pense qu'on ne peut pas exclure la possibilité d'un plébiscite.

Divers groupes d'intérêt importants se sont prononcés en faveur d'un plébiscite au Canada, des groupes très divers, qui vont du Parti de la réforme dans l'ouest du Canada à certains membres du Parti libéral, et il y en a d'autres. Puisque le plébiscite rallie les suffrages à ce point-là, je crois que vous devriez essayer de préparer une proposition qui serait adoptée par cette procédure, ou du moins qui aurait des chances de l'être. Voilà ce que je vous suggère. Je pense que vous ne devriez pas exclure le plébiscite d'office, bien que pour ma part, c'est un risque que je préférerais ne pas courir. Pour des raisons semblables, vous ne devriez pas exclure l'idée d'une assemblée constituante, car ce serait peut-être votre meilleure position de repli quand vous voulez effectuer une consultation publique largement représentative.

Mr. Sauvé: On this issue, might I be allowed to intervene, Mr. or Madam Chairperson?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Certainly!

M. Sauvé: Je pense que l'élément le plus important du processus dont vous parlez est le suivant: le Parlement du Canada doit prendre une décision qui recevra l'appui de tous les partis politiques qui sont représentés à la Chambre. Votre devoir est d'en arriver à une entente. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que les Canadiens comprennent et acceptent la Constitution si la politique divise les députés du Parlement? Votre devoir—je ne veux certainement pas vous faire la morale—et c'est là le facteur le plus important de ce processus, votre devoir, dis-je, est d'en arriver à une entente, quelles que soient vos allégences politiques, à une entente unanime pour que le Parlement puisse proposer une solution à notre problème aux Canadiens. Nous n'aurons peut-être pas beaucoup d'autres occasions de nous prononcer. Ne nous leurrons pas.

Dans tout le pays, les gens se tournent vers le Parlement et attendent de vous une solution. Ils veulent que les députés fédéraux assument leurs responsabilités. C'est votre responsabilité. Vous représentez tout le Canada, le pays au

[*Texte*]

You can have a constituent assembly; you can have all sorts of other forums, but it's you who have the responsibility. Because of this, you must come with a package supported by everyone. I plead with all of you, not only members of this committee, but Parliament as a whole, to do your duty and come up with a proposal that will unite this country. We can then go forward with other problems.

An hon. member: I support that 100%.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Blackburn, vous allez être le premier de la deuxième ronde parce que je dois suivre les règles, sinon je vais me trouver dans une situation très difficile.

Je me tourne maintenant du côté des libéraux, l'honorable André Ouellet.

Mr. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): I want to echo the remark just made by Mr. Sauvé. I believe the group of 22 is an exemplary group that represents a variety of people from different political backgrounds and from various parts of the country who have united and present a consensus. Obviously in the proposals of the Group of 22, you don't have the perfect view of every person in the group, but surely this is an excellent consensus approach to solving the constitutional crisis. I want to say to our witnesses that members of the three major political parties here in the House of Commons, the Beaudoin-Edwards committee, have unanimously agreed on a report of the Charest committee. It is certainly in this spirit that we in this committee try to work to arrive at a consensus, at a package that could be supported by members of the government, by members of the Liberal Party and members of the NDP.

• 1005

I would like to go back to a question that was asked of you. What are the major elements for a package to be successful?

Ce qui m'a impressionné, c'est que M. Sauvé a dit, quand on lui en a posé la question, que la chose la plus importante était de s'occuper de la division des pouvoirs. Vous avez tous répondu à cette question au début, mais peut-être que vous, monsieur Sauvé, avez été le seul qui avez mis la division des pouvoirs et la limite du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral comme étant la plus importante. Je crois que c'est très symptomatique du fait que vous êtes du Québec, que vous êtes conscient de l'importance de faire une division des pouvoirs qui saurait satisfaire les aspirations du Québec. Je partage vos vues à cet égard.

Je pense qu'il est tout à fait essentiel que l'on arrive à une solution, puisque évidemment la situation québécoise est assez explosive, il faut, dis-je, trouver une façon de satisfaire les Québécois.

[*Traduction*]

complet. Personne ne peut vous remplacer. Vous pouvez réunir une assemblée constituante, vous pouvez convoquer toutes les réunions que vous voudrez, mais c'est vous qui avez la responsabilité ultime. Et c'est la raison pour laquelle vous devez mettre au point une solution qui satisfera tout le monde. Je vous exhorte tous, et pas seulement les membres de ce comité, mais tous les députés du Parlement, à faire votre devoir et à préparer une proposition qui unira notre pays. Nous pourrons ensuite passer aux autres problèmes.

Une voix: Je vous appuie à cent pour cent.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Blackburn, you are going to be the first to speak during the second round because I must follow the rules, or I will be in a very difficult situation.

I will now give the floor to the Liberals, and the honourable André Ouellet will be the first to speak.

M. Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je désire me faire l'écho de la remarque que vient de faire M. Sauvé. Je pense que le Groupe des 22 est un groupe exemplaire qui représente une variété de gens qui ont des antécédents politiques différents, sont originaires de diverses régions du pays, et qui se sont unis et ont dégagé un consensus. Bien sûr, les propositions du Groupe des 22 ne peuvent refléter de façon parfaite le point de vue de chaque personne membre du Groupe, mais vous représentez certainement le modèle d'une excellente recherche consensuelle d'une solution face à la crise constitutionnelle. Je veux dire à nos témoins que les membres du Comité Beaudoin-Edwards, qui appartenaient aux trois grands partis politiques représentés à la Chambre ont à l'unanimité approuvé le rapport du Comité Charest. C'est certainement dans cet esprit que les membres de ce comité essaient d'en arriver à un consensus, à une proposition qui pourrait être appuyée par les députés du gouvernement, du Parti libéral et du Parti néo-démocrate.

J'aimerais revenir à une question qui vous a été posée précédemment. Quels sont les éléments majeurs qui font qu'une série de propositions ralliera tous les suffrages.

What I was struck by in Mr. Sauvé's answer to this question was he felt that the most important thing was the division of powers. You all answered that question in the beginning, but, Mr. Sauvé, I believe you were the only one to put the division of powers and limits on the federal spending power at the top of the list. I think this is very indicative of the fact that you are from Quebec, and that you are aware of the importance of coming up with a division of powers that will satisfy the aspirations of Quebec. I share your views in this regard.

I think it is absolutely essential what we come up with a solution, because the Quebec situation is quite explosive, and we must find some way of satisfying Quebeckers.

[*Text*]

Voici ma question: Dans les 28 propositions qui sont formulées dans *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, dans ces 28 propositions du gouvernement, est-ce que vous pensez que le tourisme, les forêts, les mines, les loisirs, le logement, tel que le gouvernement le propose, c'est suffisant?

M. Sauvé: Je dois vous avouer, monsieur le député, que je n'ai pas très bien compris la stratégie gouvernementale dans la présentation de ce que le gouvernement a appelé «ses propositions constitutionnelles». Je trouve que c'est passer à côté de la question dans le problème du partage des pouvoirs que de parler de tourisme et des autres questions qui sont mentionnées.

Ce que nous avons suggéré, c'est que le gouvernement du Canada respecte la Constitution de 1867 qui est très claire. Il y a des domaines qui sont de juridiction fédérale et des domaines qui sont de juridiction provinciale. Nous demandons au gouvernement du Canada qui, pour de bonnes raisons après la guerre, a institué une série de programmes conjoints qu'il finançait à 50 p. 100 et auxquels il ajoutait la péréquation, programmes dont les provinces ont toujours eu la responsabilité administrative, nous suggérons donc au gouvernement du Canada de se retirer de ces programmes puisqu'il ne les finance plus à 50 p. 100 comme avant et puisque les provinces ont acquis des compétences dans le domaine de l'administration. Comme le chevauchement des juridictions dans ces domaines crée des conflits et ajoute aux coûts, nous disons ça, c'est un élément essentiel pour revenir à l'esprit de la Constitution. Nous n'inventons pas quelque chose de nouveau. Nous disons ça, c'est le respect de la Constitution.

Maintenant, comme je viens du Québec, et que j'ai été dans la politique depuis très longtemps, mais je n'y suis plus, j'ai toujours été préoccupé par ce problème du partage des pouvoirs. Et d'ailleurs, M. Pearson lui-même avait commencé à élaborer une série de propositions qui nous auraient amenés, éventuellement s'il était resté plus longtemps au pouvoir, à une meilleure redistribution des pouvoirs entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux.

C'est pour cela que nous disons que le pouvoir de dépenser doit être limité à la juridiction fédérale pour les problèmes du gouvernement et que les pouvoirs de dépenser des provinces soient limités à la juridiction des provinces, à moins que l'une d'elles et le gouvernement fédéral s'entendent, et ça c'est possible. Si une province veut faire un accord avec le gouvernement du Canada pour lui permettre d'intervenir dans une juridication qui est la sienne, ça c'est leur affaire. Mais pour moi, c'est essentiel.

M. Ouellet: Merci. Ma deuxième question, monsieur Sauvé, a trait à la recommandation 2 dans les propositions du gouvernement, proposition qui touche à la reconnaissance du caractère distinct du Québec et à la dualité linguistique du Canada.

Vous vous rappellerez que l'Accord du lac Meech avait inquiété, à certains égards, les minorités francophones hors Québec et avait aussi inquiété considérablement la minorité anglophone du Québec. Or, des tentatives ont été faites, en particulier par le biais de la résolution d'accompagnement qui émanait du Nouveau-Brunswick, pour essayer de régler à l'intérieur de l'Accord du lac Meech la question préoccupante des minorités francophones hors Québec.

[*Translation*]

Here is my question: Do you think that the inclusion of forestry and mining, tourism and recreation and housing in the government's 28 proposals put forward in «Shaping Canada's Future Together», is sufficient?

Mr. Sauvé: I must admit something, sir, which is that I did not understand the government's strategy very well in the presentation of what the government call its «constitutional proposals». In so far as the division of powers is concerned, I think they are missing the mark when they talk about tourism and the other areas that are mentioned.

What we have suggested is that the government of Canada respect the Constitution of 1867 which is very clear. Some areas are of federal jurisdiction and other areas are of provincial jurisdiction. After the war, for good reasons, the government of Canada, initiated a series of joint programs and funded 50% of their cost, to which it added equalization payment; the provinces have always had the administrative responsability for these programs. We are suggesting to the governement of Canada that it should withdraw from those programs since it is no longer funding 50% of their cost and since provinces have now acquired administrative expertise. Since jurisdictional overlap in these areas creates conflicts and additional costs, we feel that this is an essential element if we are to return to the spirit of the Constitution. We are not inventing anything here; we are simply saying that in this way, we would be respecting the Constitution.

Now, as I am from Quebec and was involved in politics for a long time—I am not anymore—I have always been very concerned by this problem of the division of powers. I might add that Mr. Pearson himself had begun to prepare a series of proposals that would eventually, had he stayed in power longer, have led to a better division of powers among the government of Canada and the provincial governments.

That is why we say that federal spending power should be restricted to areas of federal jurisdiction and vice versa for the provinces, unless one of them comes to an agreement with the federal government, and that is a possibility. If a province wants to conclude an agreement with the government of Canada to allow it to intervene in an area of provincial jurisdiction, that is its business. I feel it is essential that spending power be limited in this way.

Mr. Ouellet: Thank you. My second question, Mr. Sauvé, is on recommendation number 2 in the government's proposals, a proposal which would recognize Quebec's distinct society and Canada's linguistic duality.

You will remember that francophone minorities outside Quebec were concerned by the Meech Lake Accord, in some respects, and that the anglophone minority of Quebec was also quite concerned. Subsequently, attempts were made, especially through the accompanying resolution put forward by New Brunswick to allay the concerns of the francophone minorities outside Quebec about the Accord.

[*Texte*]

• 1010

Face à la nouvelle proposition, telle que formulée par le gouvernement, ne croyez-vous pas encore une fois que l'on passe d'une certaine façon à côté du problème? Je suis d'autant plus préoccupé, et je vous pose cette question, parce que, quand je regarde les recommandations du Groupe des 22, je constate que vous avez été assez silencieux à cet égard. Vous parlez de la culture, vous reconnaissez le fait que le bilinguisme au Canada est une réalité, que ça doit rester tel quel; mais dans vos recommandations, vous dites la culture, ce sera du domaine provincial, l'éducation ce sera du domaine provincial et tout ce qui est connexe à cela, ce sera du domaine provincial.

Ça veut donc dire que les minorités francophones hors Québec seront forcément obligées de s'en remettre à leur gouvernement provincial, ce qui n'a pas toujours été «merveilleux dans le meilleur des mondes» dans le passé. Et la minorité anglaise du Québec sera obligée de s'en remettre aussi à son gouvernement provincial.

Comment règle-t-on cette dimension du problème qui est assez importante parce que vous le dites, et tous ceux qui sont ici l'ont mentionné, le caractère distinct du Québec doit être reconnu? Je trouve ça très généreux et j'apprécie beaucoup que le Groupe des 22 reconnaisse ceci. Mais comment peut-on à la fois reconnaître ce caractère distinct du Québec et comment peut-on en même temps appaiser les craintes légitimes des francophones hors Québec et de la minorité anglophone du Québec?

M. Sauvé: Monsieur le député, je dois vous dire que nous n'avons pas parlé de la société distincte parce que le propos de notre étude était d'examiner les relations de toutes les provinces avec le gouvernement du Canada dans le contexte d'un meilleur partage des pouvoirs et autres considérations. Nous ne nous sommes pas prononcés sur des problèmes spécifiques de chacune des provinces.

Quant à la société distincte, dans la mesure où la Charte canadienne des droits et libertés a priorité sur la société distincte, elle présente moins de difficulté pour être acceptée par l'ensemble du pays. Et plusieurs juristes ont dit, de toutes façons, qu'on ne pourrait jamais arriver à donner dans un texte une définition de la société distincte et que ce serait finalement la Cour suprême du Canada qui aurait à décider, probablement cas par cas, ce que la société distincte veut vraiment dire.

Quant à moi, je sais bien que nous sommes distincts: je parle français, le reste du Canada parle anglais. J'ai un système scolaire qui est différent; j'ai un code civil; j'ai des arrangements spéciaux sur l'impôt sur le revenu; j'ai des arrangements spéciaux pour le Régime des rentes du Québec et du Canada. D'ailleurs, les Britanniques, en 1774, avaient déjà accepté ce fait et nous avons été les premiers dans l'Empire à avoir des droits qui n'avaient été accordés à personne d'autres, à la fois sur le plan de la langue, sur le plan de la religion et sur le plan des institutions juridiques existantes. Donc, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a une société distincte. Mais comment arriver à la définir? Je ne le sais pas.

[*Traduction*]

Do you not think that this issue is still not being dealt with in the new proposal put forward by the government? I am all the more concerned—and this is why I am asking you this question—because I note that you have been rather silent in this regard in the recommendations of the Group of 22. You talk about culture, you recognize the fact that bilingualism is a reality in Canada, and should remain such; but in your recommendations you say that culture will be a provincial matter as well as education and everything related to it.

That means that francophone minorities outside Quebec will have to depend on their provincial government in these areas, a situation which has not been entirely satisfactory in the past. This will mean that Quebec's anglophone minority will also have to depend on its provincial government.

How shall we go about solving that aspect of the problem, which is quite an important one? Because, as you say, and all of those who are here have mentioned it, Quebec's distinct character must be recognized. I find that very generous and I very much appreciate the fact that the Group of 22 recognizes that. But how can we at one and the same time recognize Quebec's distinct character and also allay the legitimate concerns of francophones outside Quebec and of the anglophone minority within Quebec?

Mr. Sauvé: Well, sir, I must say we did not mention the distinct society because the purpose of our study was to examine the relations between all the provinces and the Government of Canada with a view to a better division of powers, among other considerations. We did not say anything about the specific problems of each one of the provinces.

As for the distinct society, to the extent that the Canadian Charter of Rights and Freedoms overrides it, the rest of the country should have less difficulty accepting it. In any case, several lawyers have said that it would be impossible to come up with a definition of distinct society in a legal text, and the Supreme Court of Canada will ultimately have to decide, probably on a case-by-case basis, what "distinct society" really means.

As for myself, I know that we are distinct: I speak French, and the rest of Canada speaks English. Our school system is different, we have a civil code; we have special income tax arrangements, and special arrangements with regard to the Canada and Quebec pension plans. Indeed, the British had already accepted that fact in 1774, and we were the first people within the empire to be granted rights that had not been granted to anyone else, involving language, religion and existing legal institutions. So, the distinct society is not a recent invention. But how does one define it? I don't know.

[*Text*]

Quant aux problèmes des minorités, à l'intérieur du Québec ou à l'extérieur du Québec, eh bien, nous sommes dans un régime démocratique, il ne faut pas oublier cela. Et c'est fort heureux que nous vivions à l'intérieur du parlementarisme britannique. Il y a des élections qui corrigent les situations. S'il y avait des iniquités telles que les gens d'une province trouvent qu'il faille les corriger, ce serait corrigé.

Évidemment, si on regarde le passé, la situation n'est pas encourageante dans bien des cas. Mais notre société a évolué et je n'en veux comme exemple que les cours d'immersion dans le reste du Canada; il y a 260,000 jeunes Canadiens qui suivent des cours d'immersion. S'il y avait une telle animosité à l'égard du fait français, il n'y aurait pas autant de jeunes qui seraient envoyés par leurs parents dans des cours d'immersion. Donc, la situation a évolué. Tout n'est pas parfait.

• 1015

Personnellement, je crois beaucoup au rôle de la Cour suprême pour déterminer, cas par cas, ce qui sera distinct et ce qui ne le sera pas.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Sauvé. La parole est à monsieur Edmonston.

M. Edmonston (Chambly): Merci. Je trouve, monsieur Sauvé, que c'est assez ironique que la roue historique semble avoir tourné de 360 degrés, complètement. Je trouve assez ironique de voir deux premiers ministres ayant participé au rapatriement de la Constitution au cours duquel plusieurs Québécois se sont senti isolés—et ils ont même appelé ce moment-là «la nuit des longs couteaux»—, de voir, dis-je, ces mêmes premiers ministres, ou anciens premiers ministres, venir devant nous avec un mémoire qui est un des mémoires que je trouve le plus accommodant, le plus respectueux, le plus avancé sur ce que le Québec a demandé et je vous en félicite. Mais je dois vous dire quand même, monsieur Sauvé et à vous également messieurs Blakeney et Davis, que je trouve ça ironique «en titi».

Je tiens à vous dire aussi que dans votre mémoire je trouve intéressant que pour le partage des pouvoirs vous dites qu'il faudrait transférer aux provinces la responsabilité dans les domaines de la sécurité des revenus, de la santé, de l'éducation, du développement économique régional, de l'environnement et de la formation de la main-d'oeuvre. Ça ressemble pas mal à certains aspects du rapport Allaire. Je suis d'accord avec votre recommandation.

Mais plus tard, quant à la culture, et pour moi cette question est très importante, eh bien la reconnaissance du Québec comme société distincte avec une phrase, ça ne tient pas dans une phrase, seule. Ce n'est pas une phrase qui va nous renforcer comme société distincte; c'est surtout le partage des pouvoirs qui renforcera ce qui est distinct chez nous.

Je vous pose une question monsieur Sauvé, et j'aimerais bien entendre MM. Blakeney et Davis. Quand vous parlez de la culture, vous dites qu'elle devrait être «principalement» la responsabilité des provinces; je suis d'accord avec vous. Mais qu'est-ce que vous voulez dire par cela? «Principalement», c'est quoi? Est-ce que cela veut dire que sauf pour les institutions nationales comme CBC, Radio-Canada etc., vous croyez qu'il y a autre chose que le gouvernement fédéral devrait garder?

[*Translation*]

As for the problems of minorities, be they within Quebec or outside Quebec, well, we must not forget that we are living under a democratic system. And I think we are very fortunate to have a British parliamentary system. Elections come along and allow us to correct situations. If the residents of a province felt that certain injustices needed to be corrected, they could correct them.

Of course, historically speaking, the situation is not very encouraging in many cases. But our society has evolved, and a good example of that are French immersion classes in the rest of Canada; there are 260,000 young Canadians enrolled in French immersion. If the French fact was the focus of such animosity, so many parents would not be sending their youngsters to French immersion. So the situation has evolved. Everything is not perfect.

Personally, I have great faith in the Supreme Court and its ability to determine, on a case by case basis, what will be distinct and what will not.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Sauvé. I now give the floor to Mr. Edmonston.

Mr. Edmonston (Chambly): Thank you. I find it quite ironic, Mr. Sauvé, that history seems to have done a 360° about-face. I find it quite ironic to see two premiers who took part in the patriation of the Constitution which made many Quebeckers feel isolated—and we even had around that time what was known as "the night of the long knives"—it is ironic, then, as I was saying, to see these same premiers, or rather former premiers come before us with a brief which I find to be one of the most accomodating, respectful and far-sighted with regard to Quebec's claims, and I congratulate you. But I must say to you, Mr. Sauvé, as well as to you, Mr. Blakeney and Mr. Davis, that I am struck by the irony of it all.

I also want to say that I find what you have to say about the division of powers in your brief quite interesting, where you say that income security, health, education, regional economic development, the environment and manpower training programs should be areas of provincial responsibility. That is quite similar to certain aspects of the Allaire report. I agree with your recommendation.

But further on, with regard to culture—a very important question for me—you encompass the recognition of Quebec as a distinct society in a single sentence, and I feel that a single sentence will not suffice. A single sentence will not strengthen our status as a distinct society; it is the division of powers, in particular, that will strengthen our distinctive aspects.

I have a question for you, Mr. Sauvé, and I would also like to hear Mr. Blakeney and Mr. Davis. When you talk about culture, you recommend that the primary responsibility for culture rest with the provinces; I agree with you. But what do you mean by that? What do you mean by "primary"? Does that mean that you think that the federal government should maintain its jurisdiction over other things besides national institutions such as the CBC, Radio-Canada, etc.?

[*Texte*]

M. Sauvé: Je vais vous répondre immédiatement. Nous n'avons pas examiné, nous, le rapport Allaire; nous n'avons pas examiné le rapport de la Commission Bélanger–Campeau parce que notre propos n'était pas d'examiner les problèmes des relations entre le Canada et les provinces dans le contexte de la province de Québec. Et c'est pour cela que dans notre rapport, vous ne voyez mentionner aucune remarque.

Maintenant, pour ce qui est de la culture qui est la recommandation numéro 10, nous voulons que la culture soit la responsabilité principale des provinces. Mais il y a des institutions nationales que nous ne voyons pas comment elles peuvent devenir la responsabilité des provinces. Quand on parle de Radio–Canada, du Musée des Beaux–Arts, du Musée des civilisations, des Archives nationales et ainsi de suite, il y a clairement une responsabilité fédérale pour des institutions qui sont de caractère national. La culture, donc, en premier lieu, c'est la responsabilité des provinces. Le gouvernement fédéral a des responsabilités dans des domaines spécifiques et nous avons ajouté:

As well as a role in promoting Canada's image abroad.

Quand il y a des orchestres qui veulent aller à l'étranger, des corps de ballet, des troupes de théâtre, nous pensons à ce moment–là qu'ils représentent le Canada et que le gouvernement du Canada doit financer leurs dépenses.

M. Edmonston: D'accord.

Mr. Davis: Mr. Edmonston, I said to myself I would not be provoked here this morning at all. You suggest it is rather ironic that Mr. Blakeney and I have supported this in view of certain historical events. That is one of the problems we have these days, that we seem to want to remind ourselves of historical events that can be construed by some as being in the negative when surely the purpose of this committee, the purpose of all of us, is to be emphasizing those things that in fact we can accomplish together.

• 1020

I could go back historically to 1971. I could remind you that while people now say Meech Lake was the only time there was unanimity, in 1971 I was sitting there in Victoria and there was in fact unanimity. I would even argue before this committee, Chairpersons, that what might have emerged out of Victoria, if in fact it had passed, would have saved this country 20 years of some discussion. I have to say to you, and I say this in all kindness and as constructively as I can, that I could have taken the position as a Canadian that the decision of the government of the province of Quebec had turned its back on the rest of the country, but it serves no useful purpose. It serves no useful purpose in people construing the failure of Meech Lake as English Canada saying no to the province of Quebec.

First, I do not like the terminology "English Canada". I think you should say English–speaking Canada. You don't have to go past Metropolitan Toronto to get a sense that Metropolitan Toronto today has the fifth–largest city of Italians in the world to get some sense that we should be talking about English–speaking Canada.

[*Traduction*]

Mr. Sauvé: I will answer you straight away. We did not study the Allaire report nor the Bélanger–Campeau commission report because we had not set out to examine the problems between Canada and the provinces from the perspective of the province of Quebec. And that is why we do not refer to it in our report.

Now, as for culture, recommendation number 10, we want culture to be a provincial responsibility generally. But we fail to see how some national institutions could be transferred to provincial responsibility. If you look at the CBC/Radio–Canada, the National Gallery, the Museum of Civilization, Public Archives and so on and so forth, the federal level of government clearly has a responsibility for such national institutions. But culture would first and foremost be a provincial responsibility. The federal government has responsibilities in specific areas and we added:

En outre, le Parlement fédéral continuerait de jouer un rôle dans la promotion de la culture canadienne à l'étranger.

When orchestras want to go abroad, or ballet companies, or theatre groups, we think that they would in those circumstances represent Canada and that the government of Canada should pick up the tab for their expenses.

Mr. Edmonston: Agreed.

M. Davis: Monsieur Edmonston, je m'étais dit que je ne me laisserais pas provoquer ici ce matin. Vous dites que cela vous semble plutôt ironique que M. Blakeney et moi–même aient donné notre appui à ce document, à la lumière de certains événements historiques. C'est l'un des problèmes que nous avons de nos jours; nous semblons vouloir nous rappeler des événements historiques qui peuvent être interprétés comme négatifs par certains, alors que le but de ce comité, l'objectif que nous poursuivons tous, est d'insister sur les choses que nous pouvons accomplir ensemble.

Je pourrais vous parler d'une année de notre histoire, l'année 1971. Je pourrais vous rappeler que bien que les gens disent maintenant qu'il n'y a que pour l'accord du lac Meech que l'unanimité, s'est faite, j'étais présent à Victoria en 1971 et nous avions eu fait l'unanimité. Je dirai même à ce comité, monsieur le président, madame la présidente, que si l'entente de Victoria avait été adoptée, le pays aurait pu éviter 20 ans de discussions. Je dois vous dire, et je le dis aussi gentiment et d'une façon aussi constructive que possible, que j'aurais pu à l'époque affirmer, en tant que Canadien, que le Québec avait tourné le dos au reste du pays, mais qu'aurais–je accompli en faisant cela? Le fait que certains interprètent l'échec de l'accord du lac Meech comme un rejet du Québec par le Canada anglais est tout aussi inutile.

Premièrement, je n'aime pas cette expression, «le Canada anglais». Je pense que nous devrions plutôt dire le Canada anglophone. Il y a dans la région métropolitaine de Toronto une population italienne qui en fait la cinquième ville italienne du monde, ce qui illustre bien pourquoi nous devrions plutôt parler du Canada anglophone.

[*Text*]

I don't like the confrontation that apparently is in the minds of people when we talk about anglophones and francophones. That to me serves no useful purpose. We should be talking as Canadians of, say, French descent or, in my case, either Irish or Welsh—and I can't determine which. That is a problem for me, and it always creates a major trauma.

Mr. Edmonston: We know what it is.

Mr. Davis: But I have to say, Mr. Edmonston—not that I was offended by that, don't misunderstand me—it is symptomatic of the problems we face. Let's not deal in the negative parts of some of the problems we have experienced. Let's try to deal with what we can accomplish.

I listened to Mr. Ouellet. I have no problem, André, in accepting the distinct society clause. Please don't get me into an argument that I have listened to and watched on television between members of my profession as to what this may or may not mean. We can spend months debating how these things might have an adverse or negative effect and we will end up doing nothing. I say with respect, you have to approach these things with some degree of confidence in the logic and intelligence of people who will have to deal with these issues down the road.

What concerns me about the distinct society clause is not what you people may ultimately do with it but what strategy is in place to explain to the people on the four corners of the town of Brampton—now city—that the distinct society clause does not give citizens of the province of Quebec some undue advantage in economic terms over citizens of the town of Brampton—because it doesn't. It recognizes something that is there historically. It is there traditionally. It is something we can manage.

But what thought has been given to explaining to people in western Canada that this does not give some ways where people in Quebec can benefit in economic terms to a greater extent than they can in western Canada?. That should be part of this committee's deliberations. Brother MacDonald here asked me what advice do I have? I could take all day giving you advice. You will reject 99% of it.

I get to the field of culture. We have said in our report we are limiting it to federal institutions. I have accepted this, but I have to tell you I have a broader definition of culture.

I have been at the Forum in Montreal. I have been there for the odd hockey game. I have seen a fellow by the name of Ken Dryden perform rather adequately in goal. I have seen Bill Durnin and I have seen others. Are you telling me that the hockey fans in Montreal care one bit whether the person is a francophone, anglophone or any other kind of phone as long as they win the hockey game?

I used to do certain studies in south Florida when I was in power. I used to look into assessment issues. This is how I explained to the taxpayers why I was there for four weeks; something you should learn by my downfall. I tune into the

[*Translation*]

Quand nous parlons d'anglophones et de francophones, je n'aime pas l'esprit de confrontation que cela semble évoquer chez beaucoup de gens. Encore une fois, ça ne sert à rien, selon moi. Nous devrions plutôt parler de Canadiens d'ascendance, disons, française ou, en ce qui me concerne, irlandaise ou galloise—je n'arrive pas à déterminer mes origines. C'est un problème pour moi, et ça me traumatise beaucoup.

M. Edmonston: Nous savons ce que c'est.

M. Davis: Je dois dire, monsieur Edmonston—ne vous méprenez pas, vous ne m'avez pas offensé—que c'est symptomatique des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ne nous attardons pas aux aspects négatifs de certaines situations que nous avons vécues. Essayons plutôt de nous concentrer sur ce que nous pouvons accomplir.

J'ai écouté M. Ouellet. André, je peux accepter la clause de la société distincte sans problème. S'il vous plaît, ne m'entraînez pas dans ce même débat—je l'ai suivi à la télévision—où des membres de ma profession ont discuté du sens éventuel de cette clause. Nous pourrions passer des mois à débattre des effets négatifs possibles de ces choses-là et en fin de compte, nous n'aurons rien fait. Avec tout le respect que je vous dois, je pense que nous devons avoir une certaine confiance dans la logique et l'intelligence des gens qui devront trancher ces questions dans l'avenir.

Ce qui m'inquiète à propos de l'article sur la société distincte, ce n'est pas ce que vous allez en faire à la fin, c'est autre chose. Avez-vous élaboré une stratégie pour expliquer aux gens de la ville de Brampton que cette clause ne confère aucun avantage économique indu aux citoyens de la province de Québec par rapport aux citoyens de la ville de Brampton, car c'est la vérité. Cette clause ne fait que reconnaître un fait historique, traditionnel; on peut y arriver.

Avez-vous réfléchi à la façon d'expliquer aux Canadiens de l'Ouest que le fait de reconnaître la société distincte ne donnera pas aux Québécois des avantages économiques dont ne disposera pas l'ouest du Canada? La mise au point de ces stratégies devrait faire partie des délibérations du comité. M. MacDonald m'a demandé si j'avais des conseils à vous donner? Je pourrais passer la journée à vous donner des conseils, mais vous en rejetteriez 99 p. 100.

J'en arrive au domaine de la culture. Nous avons dit dans notre rapport que la compétence fédérale se limiterait aux institutions fédérales dans ce domaine. J'ai accepté ce fait, mais je dois vous dire que j'ai, quant à moi, une définition plus large de la culture.

Je suis allé au Forum de Montréal voir quelques parties de hockey. J'ai vu un gardien de but plutôt bon du nom de Ken Dryden, ainsi que Bill Durnin et d'autres joueurs. Essayez-vous de me dire que les amateurs de hockey de Montréal s'intéressent à la langue que parlent les joueurs de hockey; qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones, ce qui importe aux Montréalais, c'est de les voir gagner!

J'ai effectué certaines études dans le sud de la Floride quand j'étais au pouvoir. Je m'intéressais aux évaluations foncières. C'est ainsi que j'ai expliqué aux contribuables ma présence là-bas pendant quatre semaines; comme j'ai été

[*Texte*]

classical radio station of Miami, and what do I hear? I hear the Montreal Symphony. You are a cultural expert. Is the Montreal Symphony not an integral part of Quebec culture? Certainly it is. Do you want to know something? Their repertoire is not dissimilar from the Toronto Symphony. It really isn't.

I am quite prepared to accept the pre-eminence in the field of culture of the province but I have to tell you that one has to be careful. We have to be logical. We have to be intelligent. Listen, do you need a new opera or ballet house in Montreal or are you content with you have? Do you need a new one?

• 1025

Mr. Edmonston: We need jobs, Mr. Former Premier.

Mr. Davis: Sure, but it will create jobs if you have construction. My wife is on the Canadian Opera Board. If I were to say to this group that if the Government of Canada said it still has *x* millions of dollars for the opera house in Toronto and the Government of Ontario said, "If you would give us some help, Brother Blakeney, we could create jobs and we could have that opera house"—

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Davis: —do you think I'm going to sit here and say that culture is pre-eminently a domain of the province, because the province says that it won't take the federal money? You have to be crazy. We have to be somewhat pragmatic in the way we address these issues.

I think in principle we can accept the pre-eminence of culture in the provincial domain; but, please, Mr. Edmonston, understand what I am trying to say to you in a very lengthy way. Let's not try to rewrite or relive history; let's concentrate on how a few people, as legislators, can in fact bring this country together.

We talk about the distinctiveness of Quebec society, and there are distinctive things about Quebec society and its culture and its language. But I've got news for you: if our chairman were to invite 20 adults, or even younger people, even juniors, into his recreation room and started discussing national issues, certainly the Constitution would be part of it, the role of Quebec in federation would be a part of it—if I were to do the same in Brampton, we would do this—but when it gets right down to it, there are similarities.

Do you think the average parent in Chicoutimi—if that's where you have your meetings, sir—would not get around to the quality of the educational program, their concern about jobs, their economic future? Do you think that would not be

[*Traduction*]

défait, il y a peut-être là une leçon à tirer pour vous. Quand j'écoute la station radiophonique qui diffuse de la musique classique à Miami, devinez ce que j'entends? J'entends l'Orchestre symphonique de Montréal. Vous êtes un expert, question culture. L'Orchestre symphonique de Montréal ne fait-il pas partie intégrante de la culture du Québec? Bien sûr que oui. Voulez-vous savoir quelque chose? Leur répertoire ne diffère pas beaucoup de celui de l'Orchestre symphonique de Toronto. Ils sont assez semblables.

Je suis disposé à accepter qu'on fasse de la culture un domaine de compétence provinciale, mais je pense que nous devons faire attention. Nous devons être logique. Nous devons être intelligent. Avez-vous besoin d'un nouvel opéra ou d'un nouveau théâtre de danse à Montréal, ou êtes-vous pleinement satisfait de ce que vous avez? Avez-vous besoin d'un nouvel édifice?

M. Edmonston: Nous avons besoin d'emplois, monsieur l'ancien premier ministre.

M. Davis: Oui bien sûr, la construction d'un nouvel édifice créerait des emplois. Ma femme siège au conseil de la Compagnie d'opéra canadienne. Si je disais à ce groupe que j'avais entendu dire que le gouvernement du Canada avait encore un certain nombre de millions de dollars qu'il destinait à l'opéra de Toronto, et que le gouvernement de l'Ontario disait: «Si vous pouviez nous aider, monsieur Blakeney, nous pourrions créer des emplois et nous pourrions construire ce nouvel opéra. . .»

Des voix: Oh, oh!

M. Davis: . . .pensez-vous que je répondrai tranquillement que la culture est de compétence provinciale avant tout et que la province n'acceptera pas d'argent du fédéral? Il faudrait être fou.

Je crois que ces questions doivent être traitées avec un certain pragmatisme. Nous pouvons en principe accepter que la culture relève des provinces avant tout; mais, s'il vous plaît, monsieur Edmonston, comprenez ce que j'essaie de vous dire en parlant aussi longuement. N'essayons pas de réinventer ou de revivre l'histoire; limitons-nous à chercher les façons dont quelques personnes, en tant que législateurs, peuvent resserrer les liens qui nous unissent.

Il est beaucoup question du caractère distinct de la société québécoise, et la langue et la culture québécoise ont effectivement des aspects distincts. Mais, permettez-moi de vous apprendre quelque chose: si notre président invitait 20 adultes, ou 20 jeunes gens, ou même des plus jeunes dans sa salle de jeu et qu'il commençait à discuter de questions nationales, il est sûr que l'on parlerait de la Constitution, du rôle du Québec au sein de la Fédération, et si je devais faire la même chose à Brampton, les mêmes sujets seraient à l'ordre du jour. Si vous y regardez de près, il y a des similitudes.

Pensez-vous que le parent moyen à Chicoutimi—si c'est là que vous tenez vos réunions, monsieur—ne parlerait pas tôt ou tard de la qualité du système scolaire, de ses inquiétudes face à la pénurie d'emplois, de son avenir

[*Text*]

true in Brampton? Do you not believe that there are so many bread-and-butter issues where the value systems, concern about law and order, the whole bit, are totally similar in the province of Quebec to the rest of Canada? I happen to believe that is the case, because we are all human beings and we all have these same human needs.

I am sorry, Mr. Chairman, for once again taking so long to answer his short question, but he did modestly provoke me.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Edmonston: I'm sorry for provoking you.

Mr. Davis: No, you didn't really.

Mr. Edmonston: That was not my intention. I will not ask another question, but I would ask for Mr. Blakeney—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): No, the time has expired. We will come back, Mr. Edmonston.

I wish to say that we hear Mr. Davis with great interest.

Now we will turn to the government side. Madam Joint Chairman has a point of clarification, and then I promised Jean-Pierre Blackburn

que je vais lui donner la parole après.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I will be very brief. I'm breaking one of my cardinal rules, which is not to ask questions as a chairman, yet there is a huge brain trust sitting at the opposite end of the room and it seems to me that the six of you and the others of the 22 represent the kind of attitude that we have to have, not just as Canadians but as Members of Parliament, in order to resolve these outstanding issues. So I'm very glad that you are here today.

I want to get back to the substance of what you were talking about, what is in our proposals. You recommend that the Government of Canada, in the question of the spending power and jurisdiction, should vacate the health field and turn the funds it currently spends in this area over to the provinces. I guess in turn there would be a mechanism that would create some national standards. You make a similar recommendation for the field of education, and also in the field of training.

I think in the issue of the health question you recommend that there be some formula similar to the equalization commitment in section 36. Would you recommend the same thing in the fields of education and training, particularly training, which is something in which we have been well established as a federal government for quite some time? In so doing, in making these transfers of dollars back to the provinces when we vacate these fields, would you tie the transfers to the programming?

Ms Susan Sherk (Member, Group of 22): I just have to make one comment before I answer. I'm delighted to be considered an elder statesman. I've never been called such a thing in my life.

[*Translation*]

économique? Ne pensez-vous pas que ces mêmes sujets figureraient dans la discussion à Brampton? Ne pensez-vous pas qu'il y a de nombreuses questions fondamentales qui découlent du même système de valeurs, des mêmes préoccupations à propos de l'ordre public, etc., et qui sont les mêmes dans la province de Québec et dans le reste du Canada? Je pense pour ma part que c'est le cas, car nous sommes tous des êtres humains et nous avons tous les mêmes besoins humains.

Je vous prie de m'excuser, monsieur le président, d'avoir encore une fois pris tant de temps pour répondre à sa courte question, mais il est vrai qu'il m'avait provoqué légèrement.

Des voix: Oh, oh!

M. Edmonston: Je suis désolé de vous avoir provoqué,

M. Davis: Mais non, vous ne m'avez pas vraiment provoqué.

M. Edmonston: Ce n'était pas mon intention. Je ne vais pas poser d'autres questions, mais je demanderais à M. Blakeney. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Non, votre temps est écoulé. Nous reviendrons à vous, monsieur Edmonston.

Je voudrais dire que nous vous écoutons avec grand intérêt, monsieur Davis.

Je vais maintenant donner la parole à un député du parti ministériel. Madame la coprésidente voulait demander une précision, puis j'ai promis à Jean-Pierre Balckburn

that I would give him the floor.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je serai très brève. En posant une question en tant que présidente, j'enfreins une de mes propres règles importantes, mais je vois ce groupe de penseurs éminents assis devant moi à l'autre bout de la pièce et il me semble que vous six, et que les autres membres du Groupe des 22, représentez l'attitude que nous devons avoir, pas seulement en tant que Canadiens mais en tant que députés, si nous voulons résoudre ces problèmes en souffrance. Je suis donc très heureuse que vous soyez ici aujourd'hui.

J'aimerais revenir au fond de la question dont nous discutons, le contenu de nos propositions. Vous recommandez que le gouvernement du Canada, en ce qui a trait au pouvoir de dépenser et au partage des compétence, se retire du domaine des soins de santé et remette les fonds qu'il dépense à l'heure actuelle à ce titre aux provinces. Je suppose qu'il faudrait mettre au point un mécanisme pour créer des normes nationales. Vous faites des recommandations semblables en ce qui a trait à l'éducation et à la formation.

Je crois que pour les soins de santé, vous recommandez que l'on mette au point une formule comparable aux paiements de péréquation prévus à l'article 36. Recommanderiez-vous la même chose en ce qui a trait à l'éducation et à la formation, à la formation notamment, car ce sont des domaines où la présence fédérale est bien établie depuis longtemps? Pour ce qui est de ces transferts de fonds aux provinces, si nous devions nous retirer de ces domaines, ces transferts devraient-ils être liés aux programmes, selon vous?

M. Susan Sherk (membre du Groupe des 22): Avant de répondre, je dois faire un commentaire. Je suis ravie que vous me considériez comme une femme d'État émérite. On ne m'a jamais accordé pareil titre auparavant.

[*Texte*]

Some hon. members: Oh, oh!

Ms Sherk: No, I don't think we would tie it to programming. We have to go back to the very basic principle of what we have decided and what we have looked at within the Group of 22 and what we have done here, which is the question of who is best able to deliver these services. Our basic premise is that the services that are intraprovincial, those within the province, are best suited to the province to deliver, whatever it should be and whatever that province decides it should be. In the case of Ontario the need may be different; in the case of Newfoundland it may be different still.

Where we come to the commonality is within the standards. The reason we insist that there have to be national standards is so the poorer provinces do not suffer, and of course we have equalization payments so that the poorer provinces can still maintain those standards. The type of care in the health field, for example, may be slightly different from province to province, so it should be the responsibility of the provinces to decide what that should be.

• 1030

Ms Mahoney: I think it's important to see this report as being a very coherent one, one that is thematically consistent. I think it's a mistake to look at any one proposal in isolation from the others.

In terms of national standards in health care and education, for example, those are related to the entrenchment of the four economic freedoms. In other words, if you have entrenched mobility rights and you're giving an individual right of implementation to Canadians for that, then that impacts on health and on education. Clearly, you can't move people around the country and not have national standards. If you give them a constitutional right to complain if they are not experiencing those similarities in standards, then you have a mechanism to enforce national standards.

It's important to see all of these things and how they work together, and I think that is the beauty of this report. Once you read it carefully a few times you can see the coherency and the thematic consistency within it, and for that reason I would urge you not to look at any of the proposals in isolation.

Mr. McCain: This has not been substantiated, but we're told the cost of overlap between services supplied by Ottawa and the provinces may be as much as $15 billion a year. We can't support that but I know at least two premiers who don't deny it. We're looking for that money. As our chairman says, when we go back to the original Constitution, if we do what we were supposed to do, we might well have a good share of that $15 billion. That would solve a lot of problems in Canada that need solving.

M. Blackburn (Jonquière): Merci, monsieur le coprésident.

[*Traduction*]

Des voix: Oh, oh!

Mme Sherk: Non, je ne pense pas que les transferts devraient être liés aux programmes. Il faut revenir au principe de base qui a guidé le Groupe des 22, et qui est: qui est le mieux placé pour fournir ces services? Nous sommes partis de l'hypothèse que les services intraprovinciaux pourraient être mieux fournis par la province, quels qu'ils soient et selon les décisions prises par la province à cet égard. Les besoins de l'Ontario peuvent être tout à fait différents de ceux de Terre-Neuve, par exemple.

Les normes nationales assureraient un tronc commun. Nous insistons sur la nécessité d'avoir des normes nationales pour que les provinces moins nanties ne soient pas lésées, et nous avons bien sûr les paiements de péréquation qui permettront à ces provinces plus pauvres de respecter ces normes. En ce qui a trait aux soins de santé, par exemple, les services offerts pourraient différer légèrement d'une province à l'autre, et nous pensons donc que les décisions à cet égard devraient faire partie des responsabilités des provinces.

Mme Mahoney: Je crois qu'il est très important de comprendre que ce rapport se tient dans toutes ses parties, qu'il a une thématique logique. Ce serait une erreur que d'examiner une proposition en l'isolant des autres.

Les normes nationales dans les domaines de la santé et de l'éducation seraient liées à l'enchâssement des quatre libertés économiques. En d'autres termes, si vous avez enchâssé le droit à la mobilité et que les Canadiens peuvent donc en profiter individuellement, cela aura des répercussions sur la santé et sur l'éducation. Il est clair que vous ne pouvez pas vous passer de normes nationales si les gens se déplacent dans tout le pays. Si vous leur garantissez certains droits dans la Constitution et qu'ils peuvent donc se plaindre s'ils constatent que les services varient et que les normes ne sont pas respectées, vous avez alors un mécanisme qui vous permet de faire respecter les normes nationales.

Il est important de voir l'ensemble de tous ces éléments et la façon dont ils fonctionnent, et c'est d'ailleurs, je pense, ce qui fait la beauté de ce rapport. Après l'avoir lu attentivement quelques fois, on voit qu'il est cohérent et que sa thématique est logique, et c'est pour cette raison que je vous encourage à ne regarder aucune proposition isolément.

M. McCain: Nous n'avons pas de preuves, mais on nous a dit que le coût du chevauchement des services fournis par Ottawa et par les provinces pourrait atteindre 15 milliards de dollars par année. Nous ne pouvons le prouver, mais je connais au moins deux premiers ministres qui ne le nient pas. Nous cherchons à récupérer cet argent. Comme le dit notre président, si nous respections tout simplement ce que proposait la Constitution à l'origine, nous récupérerions peut-être une bonne part de ces 15 milliards. Cela nous permettrait de régler beaucoup de problèmes pressants au Canada.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you, Mr. Chairman.

[*Text*]

Dans vos propositions constitutionnelles, dans vos 28 propositions, vous dites avec un certain orgueil qui est certainement louable que l'ensemble de ces 28 propositions que vous faites ne nécessitent que l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. Mais si on fait cela, deux choses importantes restent en plan, entre autres, deux choses qu'on retrouvait dans l'Accord du lac Meech, que le Québec connaît, c'est-à-dire l'enchâssement dans la Constitution que trois juges de la Cour suprême doivent obligatoirement provenir du Québec et deuxièmement, le veto de la province de Québec en ce qui concerne la réforme des institutions, plus précisément en ce qui concerne la réforme du Sénat.

Le fait que l'ensemble de vos propositions ne nécessite que l'accord de sept provinces, et que vous ne parlez pas de cela, est-ce que cela veut dire que pour vous, le Québec doit oublier ces deux aspects-là, ou au contraire, vous pensez qu'encore le Québec doit avoir cette protection et que vous espérez que justement, les premiers ministres, une fois qu'on aura eu l'accord de sept, vont peut-être aller un petit peu plus loin et accorder au Québec cette protection qu'il demande?

M. Sauvé: Monsieur le député, vous me permettrez de faire une petite correction. J'ai dit au point de départ, qu'aucune de nos recommandations ne nécessitait l'unanimité des provinces. J'ai dit que certaines de nos recommandations requéraient l'approbation de sept provinces et 50 p. 100 de la population, mais la majorité d'entre elles requièrent seulement la décision du Parlement du Canada. Et j'ai donné comme exemple qu'au cours des dernières années le gouvernement du Canada a décidé de réduire sa contribution aux différents programmes conjoints, et il l'a fait sans le consentement des provinces. Donc, s'il a fait cela, il peut aller plus loin.

Quant aux juges de la Cour suprême et du droit de veto, cela requiert l'unanimité des provinces. C'est un amendement à moins que le président veuille me corriger. Monsieur le président, puis-je avoir votre attention? Je dis que pour enchâsser dans la Constitution le fait d'avoir trois juges de la province de Québec, cela requiert l'unanimité des provinces, ainsi que le droit de veto.

• 1035

Nous n'avons pas discuté de ces deux problèmes parce que nous ne croyons pas qu'il faille recommencer le problème de l'unanimité dans les discussions constitutionnelles. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de vues là-dessus. Nous ne les avons pas exprimées dans notre rapport. Mais la raison principale, c'est que nous ne voulions pas faire quelque proposition que ce soit qui requiert l'unanimité, ayant vécu l'expérience antérieure que vous connaissez aussi bien que moi.

M. Blackburn: Monsieur Sauvé, nous du Québec qui sommes autour de la table, qui devons changer la Constitution, qui devons donner une certaine protection au Québec, est-ce que vous pensez que dans notre rapport final on devrait oublier ces deux aspects-là, très importants pour le Québec, sous prétexte qu'on ne doit pas prendre de risques et qu'on doit uniquement faire des recommandations qui ne nécessitent que l'accord de sept provinces?

[*Translation*]

In your 28 constitutional proposals, you say with legitimate pride that these 28 proposals would only require the approval of 7 provinces and 50% of the Canadian population. But, should we adopt such a system, we would be setting aside two important things that were present in the Meech Lake Accord and which Quebec is familiar with: the enshrinement in the Constitution of the requirement that three Supreme Court judges must be from Quebec and secondly, the veto of the province of Quebec with regard to institutional reforms, Senate reform more particularly.

Does the fact that you do not refer to those two things, together with the fact that all of your proposals would only require the approval of seven provinces to pass, mean that Quebec should forget about those two things, or do you hold the opposite view, which would be that Quebec should have this protection, and do you perhaps hope that the Premiers, when seven provinces have given their approval, may go a bit further and grant Quebec the two protective provisions it seeks?

Mr. Sauvé: Allow me, sir, to correct one small thing. I said in the beginning that none of our recommendations required the unanimous approval of all of the provinces. I said that some of our recommendations required the approval of seven provinces and 50% of the population, but the majority of them only require a decision by the Parliament of Canada. I gave as an example the fact that in the past few years the government of Canada decided to reduce its contribution to various joint programs, and it went ahead and did that without seeking provincial approval. One must conclude that if it did that, it can go further.

As for the Supreme Court judges and the veto, that requires unanimous approval by the provinces. I believe that would be an amendment, unless the Chairman tells me otherwise. Mr. Chairman, may I have your attention? I was saying that to enshrine the requirement that three Supreme Court judges be from the province of Quebec in the Constitution would require the unanimous approval of all the provinces, and the same goes for the right of veto.

We did not discuss those two issues because we do not think it would be wise to have the unanimity problem resurface in constitutional discussions. That does not mean that we have no views on the issue, but we did not express them in our report. The main reason is that we did not want to make any proposal that would require unanimity, having lived through the previous experience which you are also very familiar with.

Mr. Blackburn: Mr. Sauvé, those of us around the table who are from Quebec and who must change the Constitution, protect Quebec in some way, have a question for you: do you think that in our final report we should leave those two issues aside, although they are very important for Quebec, on the pretext that we should not take risks and that we should put forward only recommendations that require the approval of seven provinces?

[*Texte*]

M. Sauvé: Je ne peux pas du tout assumer les responsabilités du Comité. Nous n'avons pas voulu, nous, assumer cette responsabilité et faire ces recommandations. Si le Comité juge à propos qu'il y ait un enchâssement du nombre de juges de la Cour suprême de la province de Québec dans la Constitution ou qu'il y ait un veto, c'est la responsabilité du Comité, mais nous n'y avons absolument pas touché. Nous en avons discuté entre nous, mais nous n'avons rien. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Sur ce dernier point, si vous me permettez, beaucoup de juristes arrivent à la conclusion que le mot «composition» de la Cour suprême à l'article 41 comprend les neuf juges de la Cour suprême, y compris la composante civiliste de 6/3. Je pense que cela se plaide très bien devant la Cour suprême et j'imagine mal que la Cour suprême arrive à une conclusion contraire.

Mais, parce qu'on ne veut pas prendre de chance, on a suggéré dans des rapports antérieurs que ce soit marqué dans la Constitution, ces trois juges civilistes; mais cela pourrait se plaider si jamais on manque notre coup là-dessus, car je pense qu'il y a une protection pour Québec quand même.

M. Sauvé: Comme on pouvait croire qu'il fallait l'unanimité et comme on peut croire la thèse que vous venez de soulever qui n'est peut-être pas la vôtre puisque vous exprimez le point de vue de d'autres, nous n'avons pas voulu prendre de chance là-dessus, puisqu'on ne voulait pas revenir aux problèmes du blocage constitutionnel requérant l'approbation des 10 provinces du Canada.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je vous remercie de cette mise au point, c'est très important. Monsieur Blackburn.

M. Blackburn: Ça ne répond pas à ma question tout de même. Est-ce qu'on devrait protéger le Québec là-dessus et tenter d'obtenir cet accord-là au niveau du veto du Québec, pour la réforme du Sénat également, et de l'enchâssement des trois juges de la Cour suprême dans la Constitution?

M. Sauvé: Nous ne nous sommes pas prononcés là-dessus. Alors, je ne peux pas parler au nom du Comité. Et je viens de vous dire que c'est au Comité à décider, ayant entendu tous les experts qui se présentent devant vous, c'est au Comité, dis-je, de décider s'il est à propos de faire les recommandations qui vous intéressent et qui font partie des demandes du Québec. Mais ce n'est pas à nous de le faire; nous ne nous sommes pas prononcés, et je n'ai pas l'autorité pour me prononcer là-dessus.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Ça va?

Monsieur Littlechild.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Thank you very much, Mr. Chairman. Let me first of all commend the Group of 22. When the report came out in June, I felt it was a very positive contribution to Canada.

I have two short questions. One is on Senate reform. I noticed in your report that one of the recommendations you made was that the Senate be elected and/or appointed. There is a view, at least in some quarters, that the appointment

[*Traduction*]

Mr. Sauvé: I certainly cannot put myself in the place of the committee members and tell them how they should discharge their reponsibilities. Our group felt that it should not take on that responsibility and make those recommendations. If the committee feels that there should be a provision enshrined in the Constitution concerning the number of Supreme Court judges from Quebec or the right of veto, then that is the committee's responsibility, but we did not refer to that in any way. We discussed it amongst ourselves, but we did not include anything. . .

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): On this last point, if you will allow me to comment, many legal experts have come to the conclusion that the word "composition" of the Supreme Court in section 41 refers to the nine judges of the Supreme Court, and subsumes the 6/3 ratio, with its civil law component. I think that that case could easily be made before the Supreme Court and I cannot imagine the Supreme Court deciding otherwise.

But, because we do not want to take any chances, we suggested in earlier reports that the presence of these three civil law judges be enshrined in the Constitution; but I think that a case could be made for that in any case, should that provision not be included, because it seems to me that Quebec is protected in any case.

Mr. Sauvé: As it was reasonable to believe that unanimity was required and as the possibility you have just raised seems feasible, although you are expressing the point of view of others, we did not want to take any chances on that, because we wanted to avoid the problems of constitutional paralysis that can ensue when a move requires the approval of all 10 provinces.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you for that very important clarification.

Mr. Blackburn: You still have not answered my question. Should we try to protect Quebec by attempting to obtain an agreement on a veto for Quebec, and the enshrinement of the three Supreme Court judges in the Constitution, as well as Senate reform?

Mr. Sauvé: We have not taken any position on that. So I cannot speak on behalf of the committee. As I have just said, it is up to the committee members to decide, after they have heard all of the experts who have and will come before them. It is up to the committee to decide whether it is opportune to make the recommendations it sees fit, including recommendations that are a part of what Quebec is seeking. But it is not up to us to do so: we did not take a position, and I do not have the mandate to speak out on that.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Very well.

Mr. Littlechild.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Merci beaucoup, monsieur le président. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Groupe des 22. Quand leur rapport a été rendu public en juin, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une contribution très positive à l'avenir du Canada.

J'ai deux brèves questions. La première porte sur la réforme du Sénat. J'ai remarqué dans votre rapport que vous avez recommandé l'élection ou la nomination des membres du Sénat. Certains sont d'avis que les nominations sont

[*Text*]

route may be better if we're going to have a certain percentage of women or aboriginal people, for example, represented. Did the group conclude with a preference for one over the other?

My second question, in view of the time, is with respect to aboriginal people. Again, I compliment you on your very early support for an entrenchment to aboriginal self government.

The debate, as you know very well, has gone on for years in terms of how we define the term self-government. You did not define self-government in your report. I have a question in that regard because what I heard a few minutes ago was a very positive suggestion by Mr. Davis that we should try to move forward in this exercise. We are starting to put terms on self-government. For example, the early one was that it's a delegated self-government. Then we say no, it's not; it's an inherent self-government. Then we say no, it's not; it's a contingent self-government. No, no, no, it's inherent and so on. I don't know if you agree, but I'm beginning to think that maybe if we drop those words and entrench what you are suggesting, a right to self-government, period, then we can move forward with that positively.

• 1040

Ms Mahoney: I'll try to answer the question on the Senate, to start. It was our view within the Group of 22 that the Senate needed to be reformed. There was no question about that. We thought it was a redundant body as it presently is and that it's not very effective in the present circumstances of which we live, and we thought it could be performing a much more important and vital task in Canada.

We did not come to an agreement. In fact, we didn't even have enormously strong feelings, to be perfectly frank, as to whether or not it should be elected or appointed. But I will tell you that we were concerned that aboriginal peoples should be represented on that body. That was one of the reasons why we didn't come to a conclusion.

There was another reason why we didn't come to a conclusion on that point. I stress the coherency of the report in the sense that the division of powers that we recommend quite strongly, we felt, addressed a number of the west's concerns. The west has been leading the charge on Senate reform. If the powers were redistributed as we suggested, that would take care of a number of the underlying reasons why the west wants to see the Senate reformed in the way that they do. That was our thinking there.

As far as native self-government is concerned, we did feel somewhat inadequate in the sense that we did not have aboriginal people represented within the Group of 22 to speak to that particular issue. However, we did feel very strongly that aboriginal self-government must be recognized in any constitutional reforms. We've gone far beyond the time that we should have recognized that in the past. We felt that we must respect and honour the aboriginal peoples of

[*Translation*]

préférables si nous voulons permettre la présence d'un certain pourcentage de femmes ou d'autochtones, par exemple. Votre groupe préférait-il l'une ou l'autre de ces deux voies?

Ma deuxième question, vu que le temps presse, porte sur les peuples autochtones. Encore une fois, je désire vous féliciter de vous être prononcés très tôt en faveur de l'enchâssement de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Comme vous le savez très bien, le débat sur la définition des termes «autonomie gouvernementale des autochtones» dure depuis des années. Vous-même ne l'avez pas définie dans votre rapport. J'ai une question à cet égard, encouragé en cela par une observation très positive faite tout à l'heure par M. Davis, selon lequel nous devrions essayer de faire avancer ce dossier. Nous commençons à définir l'autonomie gouvernementale. Par exemple, nous disions qu'il s'agissait d'une autonomie gouvernementale déléguée. Puis nous avons dit que ce n'était pas le cas; il s'agit d'une autonomie inhérente. Puis, encore une fois, nous avons pensé qu'il s'agissait plutôt d'une autonomie contingente. Non, ont dit certains, elle est inhérente, et le débat se poursuit. Je ne sais pas si vous êtes d'accord, mais je commence à me dire que nous devrions laisser tomber ces qualificatifs et enchâsser ce que vous proposez, l'autonomie gouvernementale tout court, ce qui nous permettrait d'avancer.

Mme Mahoney: Je vais essayer de répondre d'abord à votre question sur le Sénat. Le Groupe des 22 était d'avis qu'il fallait réformer le Sénat. Cela ne faisait aucun doute. Nous pensions que l'institution telle qu'elle existe est redondante et n'est pas très efficace dans les circonstances actuelles, et nous pensions que sa contribution pourrait être beaucoup plus importante et plus vitale.

Nous n'avons pas réussi à nous entendre. En fait, pour être parfaitement candide avec vous, je vous dirai que nous n'avions pas de sentiments très marqués en ce qui a trait aux deux possibilités que vous avez évoquées, l'élection et la nomination. Je préciserai toutefois que la présence des autochtones au sein de cette institution nous importait. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous a empêchés d'en arriver à une conclusion.

C'est donc l'une des choses qui nous a empêchés de trancher. Comme je l'ai dit, il faut voir le rapport dans son ensemble car le partage des pouvoirs que nous recommandons avec une certaine conviction réglerait pensons-nous un certain nombre des préoccupations des gens de l'Ouest canadien. Ce sont les citoyens de l'Ouest qui réclament la réforme du Sénat. Si les pouvoirs étaient redistribués comme nous le proposons, nous pensons que cela réglerait un certain nombre de choses qui ont amené les Canadiens de l'Ouest à réclamer la réforme du Sénat. Voilà ce que nous pensions.

Pour ce qui est de l'autonomie gouvernementale des Indiens, comme aucun membre du Groupe des 22 était autochtone, nous nous sentions mal placés pour discuter de ce sujet. Toutefois nous étions d'avis qu'il ne fait pas l'ombre d'un doute que l'autonomie gouvernementale des autochtones doit faire partie de toute réforme constitutionnelle. Il y a très longtemps que cela aurait dû être fait. Nous pensions qu'il fallait respecter les peuples

[*Texte*]

Canada in terms of setting their agenda in this regard and defining it for themselves. It is essential that they be included in any conference of first ministers and in any federal-provincial discussions that impact on their population, on their interests and on the future of Canada in constitutional change.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. The three parties have agreed that we will have a final round. Madam Ethel Blondin.

Ms Blondin (Western Arctic): Thank you, Mr. Chairman. I want to commend the Group of 22 on their work.

I am from the Northwest Territories and I come from the national constituency of aboriginal people. I also represent non-aboriginal people. I am encouraged by the care you have given to a number of very fundamental issues. I think you have narrowed them down to the ones that would be the most highly contentious and most difficult to draw together in the end and to reach consensus on. Nevertheless, I have to say that being encouraged and hearing what is being said outside of our hearings is something that I have to contend with and bring together in the end.

You talk about the aboriginal self-government. When you talk about aboriginal self-government, as Mr. Littlechild indicated, you do not refer to inherency. From my particular viewpoint, and from the dealings I have with the national organization, one thing they are very explicit on is the inherent right to self-government. That is indeed what they want to be entrenched in the Constitution. They do not want a deadline of ten years. They also do not want self-government to be relegated to justiciable rights, they want to know.

I was encouraged to hear you say that you believe a distinct society, for instance, would not confer any extraordinary economic leverage or powers to Quebeckers. It would, in fact, not trample the rights of others. Would you perhaps be of the view that you could say the same thing about the inherent right to self-government when it is entrenched in the Constitution? It would be specific in what it gives to aboriginal people, but it wouldn't give anything extraordinary; it would in fact create equality for aboriginal people.

• 1045

Mr. Blakeney: I wonder, Madam Chair, whether I might make a few comments specifically directed to Ms Blondin's points, but touching on one or two others. On a little equal time, Mr. Edmonston referred to the "night of the long knives". I will just say very little about this, except that I would like to make the historically accurate point that while the *premier ministre du Québec* may have slept through the "night of the long knives", so did the Premiers of Alberta, Manitoba, British Columbia, Prince Edward Island and, so far as I am aware, New Brunswick. The suggestion that somehow—

[*Traduction*]

autochtones du Canada en leur permettant de tracer leur propre itinéraire à cet égard. Il est essentiel qu'ils soient inclus dans toute conférence des premiers ministres ainsi que dans toute discussion fédérale-provinciale qui pourrait avoir des répercussions sur leur population, sur leurs intérêts et sur l'évolution constitutionnelle au Canada.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci. Les trois partis ont convenu d'une dernière ronde de questions. Madame Ethel Blondin.

Mme Blondin (Western Arctic): Merci, monsieur le président. Je désire féliciter le Groupe des 22 de son travail.

Je suis des Territoires du Nord-Ouest et je fais partie de la population autochtones. Je représente aussi des non-autochtones. Je suis encouragée par l'attention que vous avez accordée à un certain nombre de questions tout à fait fondamentales. Je crois que vous avez bien su repérer les questions les plus litigieuses, celles qui ne permettront pas de dégager un consensus facilement. Quoi qu'il en soit, malgré le fait que je sois encouragée par vos paroles, je dois concilier ce que j'entends ici avec ce que j'entends à l'extérieur du comité.

Vous parlez de l'autonomie gouvernementale des autochones. À ce sujet, comme M. Littlechild l'a indiqué, vous n'avez pas fait allusion au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Je pense pour ma part que ce droit existe, et d'après les rapports que j'entretiens avec l'organisation nationale, ils y tiennent et sont très explicites à ce sujet. C'est très exactement ce qu'ils veulent voir enchâssé dans la Constitution. Ils ne veulent pas attendre dix ans. Ils ne veulent pas non plus que le droit à l'autonomie gouvernementale dépende des décisions des tribunaux. Ils veulent savoir.

J'ai été encouragée de vous entendre dire que la société distincte, par exemple, ne conférerait ni avantage ni pouvoir économique extraordinaire aux Québécois. L'acceptation de la société distincte n'empiéterait en rien sur les droits des autres. Pourriez-vous éventuellement dire la même chose à propos du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des autochtones, s'il devait être enchâssé dans la Constitution? Une telle disposition indiquerait de façon précise ce qu'elle accorderait aux peuples autochtones, mais elle ne leur conférerait pas de pouvoirs extraordinaires; en fait, elle favoriserait une plus grande égalité pour ces peuples.

M. Blakeney: Puis-je, madame la présidente, faire quelques observations en réponse aux commentaires de M^me^ Blondin, tout en faisant allusion à une ou deux autres choses. Simplement pour rétablir les choses, je dirais que M. Edmonston a fait allusion à la «nuit des longs couteaux». Je ne vais pas trop m'étendre sur cette question, mais j'aimerais rétablir certains faits historiques: il est peut-être vrai que le premier ministre du Québec dormait pendant la «nuit des longs couteaux», mais on peut dire la même chose des premiers ministres de l'Alberta, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, et, pour autant que je le sache, du Nouveau-Brunswick. La suggestion selon laquelle...

[*Text*]

An hon. member: I might go on the record as saying that I got a good sleep that night, too.

Ms Blondin: It's not answering my question.

Mr. Blakeney: I know he was awake, because I talked with him. But the idea that somehow nine people got into a room is sheer fiction. Now I'll leave that.

Ms Blondin: Madam Chair, I really would appreciate an answer to my question. Perhaps the debate with Mr. Edmonston could be—

Mr. Blakeney: On the question of aboriginal rights, I don't know whether I speak for the committee, but I suspect I do. I suspect that the committee has no objection to an inherent right to self-government for aboriginal people. It follows, however, that if the right is inherent, it has to be limited in some way, because an inherent right to self-government carries with it an international implication that is obviously not intended by aboriginal people. Therefore we must find words of limitation, whether it be within the Canadian federation—if I were an aboriginal person I wouldn't accept those words—but, with respect, there must be some indication that what we're talking about is an "internal" as opposed to "international" right to self-government.

There is nothing troublesome about the word "inherent". In the United States Constitution they accept the idea that aboriginal people in the United States have an inherent right to self-government. We, however, need to deal with the issues of inherence, limitation or non-limitation, sovereign or non-sovereign. It is quite possible to have an inherent, sovereign, limited right to self-government. Whether or not one would want to put that in the Constitution I don't know; it's certainly technically possible.

From my point of view, I have no quarrel whatever with providing that it would be inherent. I haven't found any aboriginal organization that doesn't agree that it should be limited. They all agree it should be limited; they just don't want to spend endless hours arguing about what the limitations are.

Ms Blondin: If we raise the limitations before we adopt the principle and entrench it, I think we would probably be hung up forever. I don't think you would get agreement from the aboriginal people to speak to the limitations before you entrench the principle of inherence, would you not say?

Mr. Blakeney: I wonder whether it is fair to ask the Government of Canada to entrench the proposition that aboriginal people have the right to international self-determination—that is, that they can join the United Nations—and expect to negotiate down from there. I think what the aboriginal people must do is agree to some—not a description—indication of limits; namely, that what we are talking about is national self-government or self-government

[*Translation*]

Une voix: Peut-être devrais-je dire officiellement que j'ai bien dormi cette nuit-là moi aussi.

Mme Blondin: Vous ne répondez pas à ma question.

M. Blakeney: Je sais qu'il était éveillé, parce que je lui ai parlé. Mais l'idée des neuf personnes qui se sont réunies à huis clos dans une pièce, c'est de la pure fiction. Je vais maintenant parler d'autre chose.

Mme Blondin: Madame la présidente, j'apprécierais vraiment une réponse à ma question. Peut-être pourrait-on remettre à plus tard le débat avec M. Edmonston.

M. Blakeney: À propos des droits des autochtones, je ne sais si je me fais le porte-parole du comité en disant ce que je vais dire, mais j'imagine que oui. Je soupçonne que le comité ne s'oppose pas au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Si ce droit est inhérent, il s'ensuit toutefois qu'il est limité d'une façon quelconque, car tout droit inhérent à l'autonomie gouvernementale à une dimension internationale qui ne répond bien sûr pas aux objectifs des peuples aborigènes. Il faut donc imposer certaines limites, que ce soit au sein de la Fédération canadienne—si j'étais un aborigène je n'accepterais pas ces mots-là—mais, sauf tout le respect que je vous dois, il doit être dit quelque part que le droit à l'autonomie gouvernementale dont nous parlons est un droit «intérieur» plutôt qu'«international».

Le mot «inhérent» n'a rien de troublant en soi. Dans la Constitution des États-Unis, on accepte l'idée que les peuples autochtones américains ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Quoi qu'il en soit, nous devons trancher ces questions d'inhérence, de limites ou d'absence de limites, de souveraineté ou de dépendance. Il est tout à fait possible d'avoir un droit à l'autonomie gouvernementale qui soit inhérent, souverain et limité. Devrait-on inclure cela dans la Constitution, je ne sais pas; sur le strict plan juridique, c'est certainement possible.

En ce qui me concerne, je ne m'oppose aucunement à ce que l'on dise explicitement que ce droit sera inhérent. Aucun organisme autochtone, que je sache, ne s'oppose à ce qu'on y impose des limites. Ils sont tous d'accord pour dire qu'il faudrait limiter ce droit; ils veulent simplement éviter d'avoir à passer des heures interminables à débattre de la nature exacte de ces limites.

Mme Blondin: Si nous soulevons la question des limites avant d'avoir adopté et enchâssé le principe, je pense que nous allons nous empêtrer à tout jamais. Je ne pense pas que les peuples autochtones soient d'accord pour discuter des limites avant que vous n'enchâssiez le principe de l'inhérence. Qu'en pensez-vous?

M. Blakeney: Je me demande si l'on peut vraiment en toute honnêteté demander au gouvernement du Canada d'enchâsser le principe selon lequel les peuples autochtones ont un droit international à l'autodétermination—c'est-à-dire qu'ils pourraient se joindre aux Nations Unies—et s'attendre ensuite à ce que l'on restreigne ce droit par voie de négociations. Je crois que les autochtones doivent convenir, si ce n'est d'une définition, du moins d'une indication des

[*Texte*]

within Canada, and those are limits. We are not now talking about a description. I totally agree with you that we should not get into that exercise again, which failed in the late 1980s.

Ms Blondin: I think it is no surprise to all of us as Canadians that there is an international forum in Geneva that recognizes the rights of aboriginal people, but I'll leave that for another day.

Mr. Blakeney: I am sorry, but they do not recognize that aboriginal people have a right to international status as a nation.

Ms Blondin: That's probably the point of debate, but I said I would leave that, because I now want to go on to the Northwest Territories as an agenda item.

• 1050

I am very encouraged about the kind of powers you believe should be devolved to the Northwest Territories, and that is certainly the direction in which it's going. In fact, it's being proposed that the Northwest Territories actually be entrenched in the Constitution, and that's something that the NWT Western Constitutional Forum is dealing with.

The one other contentious issue they have is the protection of boundaries. They find it extremely offensive and undemocratic that there could be a move for encroachment on the boundaries of the Northwest Territories by a particular province. You didn't speak to that. You talked about the bilateral relationship on negotiating provincehood, but you didn't speak to the protection of boundaries. That is something the Northwest Territories feel very strongly about.

For instance, on the Alberta border we have a park in which there are logging rights to the boundaries. There are all kinds of speculation going on about the resources within that boundary. These are the kinds of concerns the Northwest Territories have.

Then there is the Quebec boundary, including the Belcher Islands. I wonder if you could speak to what position you take on the protection of boundaries for places like the Northwest Territories. They also feel that the amending formula, if it is to be changed, has to include the Northwest Territories, and those specific powers that are devolved have to have consultation of Northwest Territories officials.

Ms Mahoney: I guess I will just open on that. There were lots of things we didn't speak to in our report, as you know. Frankly, we didn't speak to those quite precise issues because, to be perfectly honest, we didn't feel qualified to address them in the detail that you suggest.

[*Traduction*]

limites qui doivent être imposées; à savoir que le droit dont nous discutons est un droit à l'autonomie gouvernementale nationale, c'est-à-dire un droit à l'autonomie gouvernementale à l'intérieur du Canada, et qu'il se limite à cela. Je ne vous parle pas d'une définition. Comme vous, je pense que nous devrions éviter de relancer ce débat, qui a échoué à la fin des années 1980.

Mme Blondin: Je pense qu'en tant que Canadiens, nous ne sommes pas du tout étonnés de constater qu'il y a à Genève un organisme international qui reconnaît les droits des peuples aborigènes, mais je reviendrai là-dessus un autre jour.

M. Blakeney: Désolé de vous contredire, mais cet organisme ne reconnaît pas que les peuples autochtones ont le droit de se définir comme nation au sens international du terme.

Mme Blondin: C'est sans doute le coeur du débat, mais j'ai dit que j'y reviendrai, car je voudrais maintenant parler des Territoires du Nord-Ouest dans le contexte de la réforme constitutionnelle.

Je suis très encouragée par la nature des pouvoirs qui devraient être donnés, selon vous, aux Territoires du Nord-Ouest, et la situation semble effectivement vouloir évoluer en ce sens. Certains proposent que les Territoires du Nord-Ouest soient eux-mêmes enchâssés dans la Constitution, et l'Assemblée constitutionnelle de la région ouest étudie encore la question.

L'autre question épineuse sur laquelle ils doivent se pencher est la protection des frontières. Ils trouvent très choquant et antidémocratique au plus haut point le fait qu'une province quelle qu'elle soit envisage d'empiéter sur les frontières du Territoire du Nord-Ouest. Vous n'en avez pas parlé. Vous avez parlé des négociations bilatérales qui devraient précéder l'accession au statut de province, mais vous n'avez pas parlé de la protection des frontières. Les Territoires du Nord-Ouest ont des positions très arrêtées à cet égard.

Par exemple, sur la frontière de l'Alberta nous avons un parc où les droits d'exploitation forestière s'étendent jusqu'aux frontières mêmes. Il y a toutes sortes de spéculations à l'heure actuelle en ce qui concerne le sort des ressources qui se trouvent sur la frontière. Voilà le genre de choses qui préoccupe les Territoires du Nord-Ouest.

Il y a ensuite la question des frontières du Québec, y compris les Îles Belcher. Je me demande si vous pourriez nous expliquer votre position au sujet de la protection des frontières des Territoires du Nord-Ouest, par exemple. Les représentants des Territoires pensent aussi que si l'on devait modifier la formule d'amendement, il faudrait qu'ils soient consultés, et ils veulent aussi participer aux décisions relatives aux pouvoirs précis qui pourraient être décentralisés.

Mme Mahoney: Je vais intervenir ici. Comme vous le savez, il y a un certain nombre de choses dont nous n'avons pas parlé dans notre rapport. Pour être parfaitement candide, je dirais que nous n'ayons pas parlé de ces questions précises que vous souleviez, car nous ne nous sentions pas compétents pour en discuter de la façon détaillée dont vous le faites.

[*Text*]

This is basically a principle document. We worked from fundamental principle and structure, and we thought this would be our best contribution to the constitutional debate. We didn't have the time, resources, the expertise, or anything else to go into those level of recommendations that you are suggesting. On the one hand, I think the strength of the report is in its simplicity and lack of detail, but on the other, I hear what you are saying. It's somewhat frustrating when you can't get the answers that you're wanting. I personally do not have an opinion on that, and I don't know if any of our members sitting at the table do.

The Chairman: The time has now expired. This question may come back next week with certain witnesses.

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): It has been quite a morning. I must say that your diversity of views and your achievement of a consensus give me courage as a member of this committee.

It points out a contradiction that we in Canada are struggling with; that is, that reverence for democracy. When we are talking about our Constitution, what we are talking about is the institutions of democracy. The contradiction I am pointing out is that your committee is seen to be above politics, and those of us on this committee who are in the cut and thrust of it, who daily are having to respond to the political fire storm that is out there on these issues, are seen somehow to have dirty hands. Yet, you are above politics. I guess it gives us comfort that when our days are over as constitution makers, our reputation will be wonderful.

I want to return to what Senator MacEachen started out with on this round: what is necessary, what is possible. Politics is the art of the possible, and we have a very tight timeframe. We have to report on February 29.

Ms Mahoney, you put it down, as you say, minimalist: division of power/distinctiveness, aboriginal issues, and Senate reforms. My first question would be to you. To clarify that first category, division of power/distinctiveness, how do you see that going?

Mr. Sauvé: Before you answer, may I make a correction. We were not above politics, but partisanship was not involved in our committee. That's the distinction.

• 1055

Ms Hunter: Well, that's what we're trying to do too, sir. And I hope that the Canadians who are watching this think we are capable of it, because I know we are.

Mr. Sauvé: That's what I hope.

[*Translation*]

Ce document est avant tout un document de principes. Nous avons travaillé à partir de certaines structures de base, certains principes fondamentaux, car nous pensions que c'était ainsi que nous pouvions faire la meilleure contribution possible au débat constitutionnel. Nous n'avions ni le temps, ni les ressources, ni l'expertise de formuler des recommandations aussi détaillées que celles auxquelles vous faites allusion. D'une part, je pense que la force du rapport tient à sa simplicité et à l'absence de détails, mais, d'autre part, je comprends ce que vous dites. Il est frustrant de ne pas pouvoir obtenir les réponses qu'on cherche. Personnellement, je n'ai pas d'opinion sur ces questions, et je ne sais pas si les autres membres de notre groupe qui sont assis à la table en ont une.

Le président: Votre temps est écoulé. Peut-être pourra-t-on poser cette question à nouveau la semaine prochaine quand nous entendrons d'autres témoins.

Mme Hunter (Saanich—Gulf Islands): Quelle matinée intéressante! Je dois dire que la diversité de vos points de vue et le fait que vous êtes quand même arrivés à dégager un consensus me donne un certain courage en tant que membre de ce comité.

Je crois que cela illustre l'une des contradictions auxquelles nous sommes confrontés en tant que Canadiens; c'est-à-dire le grand respect qu'on accorde à la démocratie. Quand nous parlons de notre Constitution, nous parlons des institutions de la démocratie. Là où je vois une contradiction, c'est qu'on estime que votre comité se situe au-dessus de la politique, alors que les membres de ce comité qui se retrouvent quotidiennement dans le feu de l'action et qui doivent faire face à la tourmente qui gronde dans tout le pays au sujet de ces questions, sont censés avoir les mains sales, en quelque sorte. Pourtant, vous vous situez au-dessus de la politique. C'est réconfortant de penser que quand nous aurons fini notre travail de réforme constitutionnelle, nous aurons des réputations irréprochables.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit le sénateur MacEachen au début de cette ronde: notre objectif est ce qui est nécessaire, ce qui est possible. La politique, c'est l'art du possible, et nous avons des délais très serrés. Nous devons déposer notre rapport le 29 février.

Madame Mahoney, comme vous l'avez dit, il faut réduire les choses à leur plus simple expression: le partage des pouvoirs, la société distincte, les autochtones et la réforme du Sénat. Ma première question sera pour vous. Que pouvez-vous nous dire pour éclaircir cette première catégorie, le partage des pouvoirs et la société distincte?

M. Sauvé: Avant que vous ne répondiez, puis-je apporter une correction. Nous ne nous situons pas au-dessus de la politique, mais notre comité a su écarter la partisanerie. C'est ça la différence.

Mme Hunter: Eh bien, monsieur, c'est exactement ce que nous essayons de faire, nous aussi. Et j'espère que les Canadiens qui suivent nos travaux nous en croient capables, parce que je sais que nous le sommes.

M. Sauvé: C'est ce que j'espère.

[*Texte*]

Ms Mahoney: I will preface my remarks, too, with a little story. I was asked to write a column in a local newspaper the other day. I came across a little anecdote that I thought was quite apropos to what we're trying to do. It was apparently about a personal ad that had appeared in some paper, which said the following: A farmer wishes to meet a woman around 30 with a tractor; please enclose photo of tractor.

Some hon. members: Oh, oh!

Ms Mahoney: I think this says a lot about what we're about. I think this whole discussion is not really about constitutional law. However, that's my field, and that's what I'd like to talk about. But it's really about relationships and whether or not we are not seeking a relationship of gain and power and edge over the next one, or whether we're seeking to form a union with some meaning and long-lasting benefit to all.

This is what I think made it possible for our group, which was very diverse. I agree with you. We are coming from different areas of the country, with different interests, and our own little things we do that we think are important. We were able to set a lot of that aside. I can tell you, quite honestly, that we did have some very vociferous disagreements. We got over those and were able to come to some consensus, because I do believe there was a generosity of spirit within the group.

I think that is the key. We looked at it as relationships. We looked at it as an educative process. We looked at it also, and probably most importantly, as Mr. Sauvé has now said a number of times, from a practical and pragmatic point of view of what will work for Canada and what is possible.

Getting to your specific question, in terms of priorities and distinctiveness/distribution of powers, again I'll reiterate that the report must be looked at in its total package because everything is related within it. If the division of powers that we suggest were followed, what you would see would be a massive change to the provinces, particularly in the area of delivery of services and social programs. It struck us that this is precisely what the province of Québec is very interested in, carving out their own destiny through that vehicle; similarly, the province of Alberta and the maritime provinces as well.

There's also a very deep concern in Canada about differences in economic wealth. We emphasized, to go along with the division of powers, equalization payments that would look after that, so that there would have to be a constant awareness and generosity of spirit and trust and mutual benefit, being the governing principles that would underline all of these changes.

[*Traduction*]

Mme Mahoney: Je voudrais d'abord vous raconter une petite histoire. Il y a quelques jours, on m'a demandé d'écrire un article pour un journal local. Je suis tombée sur une petite anecdote qui, me semblait-il, illustrait ce que nous essayions de faire. Un journal a publié la petite annonce personnelle suivante: agriculteur désire rencontrer femme dans la trentaine avec tracteur; veuillez joindre une photo du tracteur.

Des voix: Oh, Oh!

Mme Mahoney: Je trouve que l'on peut faire un parallèle avec notre situation. En effet, il me semble que toute cette discussion ne porte pas vraiment sur le droit constitutionnel. C'est de cela que je voudrais vous parler puisque c'est mon domaine. Mais en réalité, c'est une question de rapport de pouvoirs; il s'agit de savoir si nous allons essayer d'avoir l'avantage sur l'autre partie, ou bien si nous allons plutôt essayer de former une union utile comportant des avantages durables pour toutes les parties.

À mon sens, c'est justement ce qui a facilité notre tâche, je veux dire le fait que notre groupe représentait des intérêts très divers. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Nous venons de différentes régions du pays, nous représentons des intérêts différents, nous avons chacun notre secteur d'intérêt qui nous semble important. Nous avons réussi à mettre de côté une bonne partie de nos différences. Je dois vous dire, en toute franchise, que nous avons eu des désaccords qui ont donné lieu à de violentes discussions. Si nous avons réussi à aplanir nos différences et à dégager un consensus, c'est à mon avis, grâce à la générosité qui animait les membres du groupe.

Je pense que telle c'est là la clé. Nous avons considéré toute l'affaire sous l'angle des rapports entre les parties. Nous avons abordé le dossier comme un exercice pédagogique, Nous l'avons également abordé, comme M. Sauvé l'a maintenant dit plusieurs fois, et c'est d'ailleurs là le point le plus important, d'un point de vue pratique et pragmatique. Nous nous sommes demandé ce qu'il était possible de faire et ce qui conviendrait au Canada.

Pour répondre à votre question précise, au sujet des priorités, du caractère distinct et de la répartition des pouvoirs, je répète encore une fois que le rapport doit être considéré comme un tout parce que tous ses éléments sont liés. Si la répartition des pouvoirs que nous proposons était adoptée, on verrait un important transfert en faveur des provinces, en particulier en ce qui concerne la prestation des services et les programmes sociaux. En effet, nous avons été frappés par le fait que c'est précisément ce que réclame la province de Québec, c'est-à-dire qu'elle veut se servir de cet instrument pour forger sa propre destinée; on peut d'ailleurs en dire autant de la province de l'Alberta et des provinces Maritimes.

Il y a également de profondes inquiétudes au Canada au sujet des inégalités en matière de richesse et de prospérité. Nous avons donc insisté sur le fait que la division des pouvoirs doit s'accompagner de paiements de péréquation pour atténuer ce problème. La conscience de l'existence des autres, la générosité d'esprit, la confiance et l'entraide mutuelle doivent être les principes fondamentaux à respecter pour la mise en oeuvre de ces changements.

[*Text*]

There cannot be distrust. There cannot be power grabs. There cannot be anyone trying to get an edge. There has to be a co-operative spirit. This was the spirit in which we made these recommendations as well.

So, again, the distribution of powers would look after the distinctiveness that we felt was so important to bear in mind. Yet we felt that once we could make that recommendation, we all agreed the issue of expressly talking about distinct society was no longer necessary.

Ms Hunter: How do you counter that, though, with the concern particularly on the environmental front? We've had a litany of jurisdictional disputes, federal and provincial, on the environment. I don't see that Canadians care which jurisdiction looks after it as long as they have a broad vision of what's going to be achieved. How do you recommend we deal with that difficulty?

Ms Mahoney: You've put your finger on an extremely complex issue. We dealt with it in a rather simplistic way, I think. What we suggested was that environmental matters that are intraprovincial remain within the provincial power and that other matters that affected other provinces or the national interest be looked at from the federal jurisdiction. This is not unlike the status quo at the moment, although there does seem to be a large amount of vagueness and conflict. We thought that constitutional change could clarify that.

Definitely it was the feeling of the committee that every Canadian is entitled to a clean environment, wherever he or she may be. Canadians do not want to be subjected to the pollution of another province where they have no input into who's going to be elected and so on in that province, and controlling that. That was our fundamental premise: if it was within the province and it didn't affect other provinces, the matter should be governed locally, but if it crossed provincial boundaries, such as air, water, transportation of poisonous substances, and so on, it would come under federal jurisdiction.

• 1100

Ms Hunter: My final question concerns the Senate. I think there is unanimity that there has to be reform of the Senate. What are your recommendations on the tasks that a reformed Senate would undertake?

Ms Mahoney: Anybody else, jump in, if you have something to add.

We felt the Senate could perform an important task. We were going to rename it the House of the Federation, but I don't think the name makes much difference. We felt a more important task for the Senate in the future may be as a watch-dog to protect national standards; it could oversee the development and enforcement of those. It would be a body, if it were appointed or elected from the provinces, that would be national but would have a different dynamic than the

[*Translation*]

Il faut absolument éviter que règne la méfiance, que les parties en présence tentent d'augmenter leurs pouvoirs et d'avoir l'avantage sur les autres. Il faut instaurer un climat de collaboration. C'est dans cet esprit que nous avons fait ces recommandations.

Je répète donc que la répartition des pouvoirs permettrait de préserver le caractère distinct dont il nous semblait tellement important de tenir compte. Pourtant, il nous a semblé, après avoir fait cette recommandation, qu'il n'était plus nécessaire de mentionner explicitement la société distincte.

Mme Hunter: Comment conciliez-vous tout cela avec les inquiétudes qui surgissent dans le dossier environnemental? Nous avons connu une kyrielle de différends entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'environnement. Il me semble qu'aux yeux des Canadiens, peu importe quel gouvernement s'en occupe, pourvu que l'on ait une idée générale des objectifs à atteindre. Comment résoudre cette difficulté?

Mme Mahoney: Vous avez mis le doigt sur une question extrêmement complexe. Je crois que nous en avons traité d'une façon plutôt simpliste. Nous avons proposé que les questions environnementales d'intérêt strictement provincial demeurent de compétence provinciale et que les autres dossiers, ceux qui touchent d'autres provinces ou l'intérêt national, soient confiés au gouvernement fédéral. Cela se rapproche beaucoup du statut quo, quoiqu'il semble y avoir beaucoup de flou et de conflits. Il nous a semblé que l'on pouvait préciser tout cela par des changements constitutionnels.

Sans aucun doute, les membres du comité estimaient que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, ont le droit de vivre dans un environnement sain. Les Canadiens ne veulent pas subir la pollution provenant d'un autre province, alors qu'ils n'ont pas leur mot à dire sur le choix du gouvernement de cette province. C'était là notre hypothèse de base: les dossiers ayant une portée strictement provinciale, ne mettant pas en cause d'autres provinces, devraient être traités localement, mais tout problème ayant des incidences au-delà des frontières de la province, notamment la pollution atmosphérique, l'eau, le transport de susbstances dangereuses, etc., devraient relever du gouvernement fédéral.

Mme Hunter: Ma dernière question porte sur le Sénat. Il faut réformer le Sénat; je pense qu'il y a unanimité là-dessus. Quelle tâche devrait-on confier à un Sénat réformé?

Mme Mahoney: J'invite tous les autres à intervenir s'ils ont quelque chose à ajouter.

Nous estimons que le Sénat pourrait jouer un rôle important. Nous avions l'intention de le rebaptiser Chambre de la Fédération, mais je pense que le nom n'a pas beaucoup d'importance. À notre avis, le Sénat aura un rôle important à jouer à l'avenir à titre d'organisme de surveillance chargé de protéger les normes nationales; il pourrait surveiller l'élaboration et l'application de ces normes. Ce serait un organisme dont les membres seraient nommés ou élus par les

[*Texte*]

present Senate, because of the way people came to be there. They would look at provincial interests through a national lens and at the national interest through a provincial lens, so you would get a different kind of dynamic.

Ms Hunter: When you say province, do you mean province and territory?

Ms Mahoney: Yes. We saw it as doing that primarily, but it would also review House of Commons legislation and it could participate in appointments to national boards and commissions, in some kind of process that would be more open and visual than it is today.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much. We now turn to the government side. I have many names. I start with Senator Oliver, Mrs. Tardif, Mr. Nicholson, and Senator Meighen.

Senator Oliver (Nova Scotia): Thank you, Mr. Chairman. I wish to go back and revisit the question of Senate reform, and I would like to direct my question, if I may, to the two former premiers, starting with Mr. Blakeney.

I might say I heard what Kathleen has said, that the Senate needs to be reformed, it's a redundant body, it's not effective, and so on. I want to try to take the debate a little bit beyond that, if I may.

When we were in P.E.I., Mr. Ghiz said he would not mind if the premiers had some say in the appointment. Most of the people who have appeared before our joint committee have said they want a Senate that is not only elected but directly elected. Your recommendation says elected and/or appointed and I would like to know whether or not you saw any hazards in election. If so, could you tell us about them from your experience as former premiers?

Mr. Blakeney: It is difficult to speculate. I agreed to leaving the appointment option open for two reasons. First, we thought it entirely possible the Senate might represent other than the pure electorate. It might be difficult to elect aboriginal people, women or special interest groups in the same way. They might be appointed in some way.

Second, I personally favour a Senate of the German model, where governments appoint them. It has been a unifying force in Germany. It has caused the federal political parties to take a good deal of interest in the elections in the *länder* or in the provinces—I'll use the Canadian words—because those elections would determine the standing in the Upper House. It has knitted the parties together.

[*Traduction*]

provinces et qui aurait une envergure nationale, mais dont la dynamique serait différente de celle du Sénat actuel, à cause du mode de nomination. Les sénateurs se pencheraient sur les intérêts provinciaux dans l'optique nationale et sur l'intérêt national dans l'optique provinciale, de sorte que la dynamique serait différente.

Mme Hunter: Quand vous parlez de provinces, incluez-vous les territoires?

Mme Mahoney: Oui. C'était là la tâche essentielle que nous envisagions de lui confier, mais il examinerait également les lois adoptées par la Chambre des communes et il pourrait participer à la nomination des membres des commissions et conseils nationaux dans le cadre d'un processus qui serait plus ouvert et plus transparent qu'il ne l'est actuellement.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup. Nous allons maintenant donner la parole aux ministériels. J'ai beaucoup de noms sur ma liste. Je vais commencer par le sénateur Oliver, M^me^ Tardif, M. Nicholson et le sénateur Meighen.

Le sénateur Oliver (Nouvelle-Écosse): Merci, monsieur le président. Je voudrais revenir sur la question de la réforme du Sénat. Ma question s'adresse aux deux anciens premiers ministres provinciaux, à commencer par M. Blakeney.

Je dois dire que j'ai entendu ce que Kathleen vient de dire, que le Sénat doit être réformé, que c'est un organisme redondant, qu'il n'est pas efficace, etc. Je voudrais essayer d'élargir un peu le débat.

Quand nous sommes allés à l'Île-du-Prince-Édouard, M. Ghiz a dit qu'il n'aurait pas d'objection à ce que les premiers ministres provinciaux aient leur mot à dire dans la nomination des sénateurs. La plupart des gens qui ont comparu devant notre comité mixte ont dit qu'ils voulaient non seulement un Sénat élu, mais un Sénat élu directement. Vous recommandez que les sénateurs soient élus ou nommés. Je voudrais savoir si vous avez perçu des dangers quelconques dans l'élection des sénateurs. Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en parler en vous fondant sur votre expérience à titre d'ancien premier ministre?

M. Blakeney: C'est difficile de spéculer. J'ai accepté de laisser ouverte la question du mode de nomination, pour deux raisons. Premièrement, il nous a semblé tout à fait possible que le Sénat puisse représenter une entité autre que l'électorat à strictement parler. Il pourrait être difficile d'élire des autochtones, des femmes ou des représentants d'autres groupes particuliers. On pourrait prévoir une façon quelconque de nommer ces gens-là.

Deuxièmement, je suis personnellement en faveur d'un Sénat inspiré du modèle allemand, dont les membres sont nommés par les gouvernements. Cet organisme a été un facteur d'union en Allemagne. Il a incité les partis politiques fédéraux à s'intéresser de très près aux élections qui ont lieu dans les *länders*, c'est-à-dire dans les provinces, pour utiliser la terminologie canadienne, puisque le résultat de ces élections détermine la composition de la chambre haute. Cela a tissé des liens étroits entre les partis politiques.

[*Text*]

One of our problems in Canada has been the fracturing of political parties, the fact that a party can say that it is X party provincially and literally Y party federally, and that removes one of the bonds. I like that idea; hence, I like that approach.

With respect to direct election, I think direct election gives the senators a standing with which they will feel free to challenge the House of Commons, as they well might; after all, they're equally elected.

We saw one contretemps in Australia in the mid-1970s, and we would have to guard against that. You by and large have done so by saying that senators wouldn't have anything to do with appropriation bills and the like.

• 1105

I think also it would be possible, under some models of the Senate where the elections were going to be at different times and on different bases, to set up a confrontation. I don't say they're insoluble. I like the German model, but if we're going to have a directly elected Senate, then I think it is important to set it up so the number of possible clashes is reduced. By and large, I think this paper acknowledges some of those issues.

Mr. McCain: I would like to add to that. At our meetings we said election or appointment was to be a provincial decision. It was said, and I personally support the proposition, that any one province in Canada elects them. The other provinces in Canada will be obliged to elect them because that is the mood of the people. Anything else is just wasting our time. If that's their mood, we shouldn't do it.

Mme Tardif (Charlesbourg): J'aimerais tout d'abord vous féliciter. Ce que j'ai apprécié le plus dans votre rapport c'est que tous les sujets dont vous vous êtes préoccupés ont une vue sur un meilleur fonctionnement du Canada. On s'aperçoit que, dans le fond, les intérêts d'une province, et pour ne pas la nommer le Québec, ou les intérêts de n'importe quelle province du Canada, sont à peu près les mêmes quand on commence à regarder qui est le plus susceptible de donner un bon service à la population. Alors, pour moi, c'est extrêmement intéressant de voir une division des pouvoirs qui regarde beaucoup plus le service à donner à la population, et c'est ce que vous avez fait.

À la page 19 de votre rapport, vous dites entre autres choses:

. . . (comme la Chambre de la Fédération que nous proposons en remplacement du Sénat).

Il s'agit de la proposition 13, à la page 19 de la version française, à la fin du dernier paragraphe.

Vous revenez à plusieurs reprises avec cette Chambre de la Fédération qui est un peu la table de discussion et de règlement des conflits entre les provinces et entre les provinces et le gouvernement fédéral.

[*Translation*]

L'un des problèmes du Canada, c'est le fractionnement des partis politiques, le fait qu'un parti soit composé de deux entités complètement distinctes, l'une provinciale et l'autre fédérale, ce qui élimine l'un des liens. Cette idée me plaît, ce modèle me plaît.

Quant à l'élection directe, il me semble que cela donnerait aux sénateurs un prestige dont ils pourraient user librement pour défier la Chambre des communes, ce qui, après tout, serait leur droit puisqu'ils seraient élus tout aussi régulièrement que les députés.

Cela a donné lieu à un affrontement en Australie au milieu des années 70. Il faudrait nous préserver contre cette possibilité. Vous l'avez d'ailleurs fait en grande partie en précisant que les sénateurs n'auraient rien à voir avec les projets de loi de crédits, entre autres choses.

Il pourrait, à mon avis, y avoir des confrontations entre la Chambre des communes et le Sénat si les sénateurs étaient élus lors d'une campagne électorale tenue à un moment autre que celles de la Chambre. Je ne dis pas que l'on ne pourrait pas éviter cette situation. Le modèle allemand me plaît, mais si on accepte un Sénat élu, il faut bien adopter un modèle qui réduit la possibilité de confrontations. En général, ce mémoire porte sur certaines de ces questions.

M. McCain: J'aimerais ajouter un commentaire. Lors de nos réunions, nous avons décidé qu'il devrait incomber à chacune des provinces de choisir entre l'élection ou la nomination des sénateurs. Je suis d'accord avec ceux qui croient qu'une province en particulier devrait élire des sénateurs, car les autres provinces seraient obligées, elles aussi, de tenir des élections, car le peuple aura tranché. Sinon, nous allons perdre notre temps. Si les Canadiens le veulent, il faut le faire.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): First I would like to congratulate you. What I appreciated most about your report is that in it, you have focused on issues with a view to improving our system of government in Canada. We see that at the end of the day, the interests of one province, be it Quebec or any other province, are virtually the same when we begin to consider how we can best serve the needs of Canadians. I am very interested to see that you have proposed a division of powers that lays much more emphasis on services for Canadians.

On page 19 of your report, you mention:

. . .(eg.) a revised Senate or a new national-standards institution).

You say this in recommendation 13, on page 19, at the end of the last paragraph.

You make several references to a House of the Federation, which is somewhat of a forum for discussion and conflict resolution between the provinces and the provinces and the federal government.

[*Texte*]

Si je vais à ce que j'appelle votre prise de position sur le Sénat où vous regardez les pouvoirs du Sénat qui sont dans la Constitution actuelle, et ce que vous pensez que devraient être l'encadrement des nouveaux pouvoirs du Sénat, vous dites à la page 24:

> Nous pensons en effet que compte tenu de l'évolution de notre régime fédéral, le Canada a autant besoin d'une institution qui protège la dimension nationale des responsabilités provinciales que d'un corps qui défende les aspects provinciaux des responsabilités nationales.

J'aimerais que vous puissiez élaborer là-dessus et que vous nous expliquiez pourquoi vous en êtes venus à cette conclusion-là. Pourquoi également, en dehors de ce cadre général, vous ne donnez pas de mandat spécial, ou vous ne regardez pas quels pourraient être les autres pouvoirs d'un Sénat modifié et quelles seraient vos suggestions?

Et en dernière analyse, est-ce que votre Groupe pourrait, à un moment donné, sur certaines de ces propositions-là, compte tenu de l'évolution du dossier, aller juste un petit peu loin et nous faire des propositions un peu plus concrètes?

M. Sauvé: Madame la députée, je vais me permettre de vous citer ce que nous avons dit à la proposition 27. Et ça, c'est extrêmement important dans le rôle du Sénat ou la Chambre de la Fédération. Nous disons: Réviser la législation de la Chambre des communes dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

Donc, en termes de pouvoirs actuels du Sénat, rapport à la législation de la Chambre des communes où le Sénat peut réexaminer toutes les lois qui sont votées par la Chambre des communes, nous disons: À l'avenir, seule la législation de la Chambre des communes dans le domaine des relations fédérales-provinciales sera soumise à l'examen du Sénat. Donc, nous limitons substantiellement le rôle du Sénat. Et quand nous disons que le Sénat protège, que la Chambre de la Fédération va protéger à la fois les provinces et le gouvernement fédéral, c'est dans ce contexte-là de la révision de la législation, dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

• 1110

Nous donnons au Sénat un rôle qu'il n'a pas actuellement, c'est-à-dire superviser l'élaboration et l'application des normes nationales dans les domaines de compétence provinciale où il jugera utile d'en établir. C'est-à-dire que dans la mesure où nous avons les quatre libertés fondamentales, nous pensons que le Sénat a un rôle à jouer pour s'assurer que les provinces acceptent les normes qui sont établies par elles-mêmes et qui sont coordonnées pour l'ensemble du pays.

Et nous donnons aussi au Sénat le rôle de surveiller les tribunaux et organismes qui seront instaurés pour mettre en oeuvre les ententes interprovinciales. Parce que dans le contexte que nous proposons, les provinces vont avoir beaucoup d'entente entre elles comme par exemple, pour l'environnement, pour ce qui est de l'intérieur, pour la main-d'oeuvre et pour d'autres choses de la même façon.

Aussi, nous donnons au Sénat le pouvoir de réviser les nominations à certains organismes fédéraux. Donc, nous enlevons au Sénat toute la juridiction qu'il exerce actuellement sur les projets de loi proposés par la Chambre

[*Traduction*]

In your recommendation on the Senate you describe the powers of the Senate as stated in the Constitution, after which you propose a new framework of powers for the Senate. On page 24, you say:

> Given these recommendations and the contemporary evolution of our federation, the country needs an institution that will express the national dimension of provincial responsibilities as well as an institution that will express the provincial dimension of national responsibilities.

Could you elaborate on this and explain how you arrived at this conclusion? I would also like to know why, aside from that general framework, you do not suggest a special mandate for a reformed Senate, and you do not look at what additional powers a reformed Senate might have. What are your suggestions?

Finally, as these issues develop, do you think that your group could go a little bit further and make slightly more specific proposals on these issues?

Mr. Sauvé: Madam, allow me to read to you what we say in recommendation 27. This is extremely important with respect to the Senate or the House of the Federation. We say that it should review House of Commons legislation concerning federal-provincial relations.

Therefore, with respect to the Senate's current powers, and with respect to Senate review of bills passed in the Commons, we say that in the future, the Senate will only be seized with legislation concerning federal-provincial relations that has been approved in the Commons. We are therefore putting a substantial limit on the Senate's role. When we say that the Senate or the House of the Federation will be protecting both the provinces and the federal government, it is in that context of federal-provincial legislative review.

We are proposing a new role for the Senate, that involves supervising the establishment and application of national standards in fields of provincial jurisdiction or in any other field that it feels appropriate. As long as we have the four fundamental freedoms, we feel that the Senate has a role to play in ensuring that the provinces respect the standards that they themselves set and that are coordinated for the country as a whole.

We also see the Senate as a supervisor of the tribunals and organizations that are set up to implement interprovincial agreements. In our proposals, the provinces would be concluding all sorts of agreements on, for example, the environment, labour and other such issues.

Furthermore, we propose that the Senate have the power to review appointments to certain federal agencies. As a result, the Senate would no longer have the jurisdiction it has right now on bills from the House of Commons, except those

[*Text*]

des communes, sauf pour les relations fédérales-provinciales, et nous en ajoutons d'autres. Ce qui veut dire en fait que le Sénat ne pourra plus retarder les législations de la Chambre pour se concentrer sur les domaines qui sont bien spécifiques.

Nous avons essayé d'être précis dans le domaine que nous réservons à la Chambre de la Fédération que nous appelons ainsi, plutôt que le Sénat.

Mme Tardif: Quand vous nous parler de la Chambre de la Fédération et spécialement de ses nouveaux pouvoirs d'arbitre face aux relations fédérales-provinciales, c'est dans le fond le rôle qui a été joué jusqu'à présent par les différents ministres responsables des dossiers dans chacune des provinces et au gouvernement fédéral que vous voulez transposer au Sénat.

M. Sauvé: Non, nous parlons strictement de la législation de la Chambre des communes dans les domaines des relations fédérales-provinciales. Nous ne parlons pas du rôle des premiers ministres ou des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire que toute législation de la Chambre des communes sur les relations fédérales-provinciales devra être obligatoirement étudiée et approuvée par la Chambre de la Fédération pour avoir force de loi.

Mme Tardif: Comment voyez-vous finalement le cheminement des législations provinciales et du respect de leurs nouvelles responsabilités face au gouvernement fédéral?

M. Sauvé: Les législatures provinciales vont garder l'autorité qu'elles ont actuellement. Elles ne sont pas soumises dans le domaine de leurs juridictions, dans le cadre de la Constitution, à l'approbation ou à la désapprobation du gouvernement du Canada, sauf par des clauses qui n'ont pas été mises en pratique depuis 1961 ou 1971, je ne le sais pas.

Mais nous n'avons pas conçu la Chambre de la Fédération comme supervisant la législation provinciale. Nous avons simplement dit que dans les domaines où il y a des standards nationaux, le Sénat ou la Chambre de la Fédération aurait autorité pour s'en préoccuper et trouver les moyens de s'assurer que les provinces respecteraient les normes dans les domaines qui sont actuellement des programmes conjoints, par exemple.

Mme Tardif: Pour développer cette espèce de consensus, pour arriver à des normes provinciales à travers le Canada, quel est le moyen qui serait utilisé?

M. Sauvé: Nous parlons dans une de nos recommandations des rencontres interprovinciales pour arriver à établir certaines normes. Je ne vous donne qu'un exemple dans le domaine de l'éducation. Il y a actuellement un conseil des ministres de l'éducation des provinces. Pour des raisons que j'ignore, elles n'ont jamais pu s'entendre sur quel diplôme il faut avoir pour entrer à l'université; elles n'ont jamais pu s'entendre sur les qualifications requises par les professeurs du niveau primaire ou du niveau secondaire pour aller d'une province à l'autre. Elles n'ont jamais pu s'entendre sur la reconnaissance des diplômes de certaines institutions.

• 1115

Tout cela peut être fait naturellement par un conseil interprovincial des ministres de l'Éducation qui existe depuis longtemps. Il y a des conseils provinciaux des ministres de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Santé. Il

[*Translation*]

concerning federal-provincial relations, and we would add others. What this comes down to is that the Senate would no longer be able to block House of Commons legislation and would focus on very specific issues.

We have attempted to clearly delimit the powers of the body we call the House of the Federation, rather than the Senate.

Mrs. Tardif: The role you see the House of the Federation playing, especially with regard to its new powers as an arbitrator on federal-provincial relations, is really the role that has been played up until now by various ministers in the federal government and in each of the provinces and which you would shift to the Senate.

Mr. Sauvé: No, we are only talking about House of Commons legislation concerning federal-provincial relations. We have not dealt with the role of the First Ministers or the provincial governments. Any legislation from the House of Commons regarding federal-provicial relations must first be studied and approved by the House of the Federation before it comes into force.

Mrs. Tardif: How do you see the evolution of the provincial legislatures and the new responsibilities they will have with respect to the federal government?

Mr. Sauvé: The provincial legislatures will have the same powers that they have now. Under the Constitution, their jurisdiction is not subject to the approval or disapproval of the government of Canada, except for some clauses that have not been used since 1961 or 1971.

We have not suggested that the House of the Federation supervise provincial legislation. We have simply said that where there are national standards, the Senate or the House of the Federation would have the authority to examine these issues and ensure that the provinces are meeting the standards that for example exist at present in shared-cost programs.

Mrs. Tardif: How can we develop this sort of consensus and establish provincial standards across the country?

Mr. Sauvé: In one of our recommendations, we propose that certain standards be set at interprovincial meetings. Let me give you an example in education. At present, there is a council of provincial education ministers. For some reason, the ministers have never been able to agree on what diploma should be required for university entrance. Nor have they ever been able to agree on the qualifications primary or secondary school teachers should have across the country. They have never come to an agreement on recognizing diplomas from certain institutions.

All this could be done normally by an interprovincial council of education ministers which has existed for a long time. There are provincial councils of ministers of the Environment, of Natural Resources and of Health. There is

[*Texte*]

n'y a pas de raison pour que les provinces. . . Bref! C'est pour cela que nous disions précédemment, comme M^me^ Mahoney l'a dit, que c'est une question de générosité des gens. Si les gens veulent s'entendre, ils vont pouvoir s'entendre.

Nous disons donc que les provinces entre elles peuvent arriver à établir des normes; mais s'il n'y a pas moyen de les établir, à ce moment-là, il faut respecter les juridictions provinciales. Nous disons, par contre, le Sénat, lui, à cause de son autorité, qu'il ait été élu ou qu'il ait été nommé, puisqu'il va représenter les provinces, devrait être capable de convaincre les provinces ou de suggérer des solutions à ces problèmes-là.

Mr. Nicholson (Niagara Falls): The proposal suggests that we make the notwithstanding clause more difficult to invoke. Do you have any view on that?

Mr. Sauvé: We didn't talk about this at all.

Mr. Nicholson: I can't put you on the spot and ask you for an opinion off the cuff?

Mr. Blakeney: You can certainly get me to comment on that. I believe that in the present climate any change in the Charter of Rights and Freedoms that impinges further on provincial jurisdiction is counterproductive. Therefore, I think that putting property rights in the Charter at this time is counterproductive. I think the Government of Quebec have indicated they feel that the reach of the Charter is too far now so far as provincial legislative jurisdiction is concerned. We can argue about that, but I think that they would resist any further reach of the Charter.

A further reach of the Charter is found in two places in the booklet; one, in the enshrinement of property rights; secondly, the making of section 33 more difficult to invoke. For those practical reasons I would object to both them, and I would mount other reasons for them, but let me confine myself to section 33. I think it is 10 years old now. Section 33 has been used effectively only a couple of times. It has not been resorted to by the provinces in any wholesale way. There is no case being made for its further restriction, and accordingly I would leave well enough alone.

Mr. Nicholson: Premier Davis, you would agree with that, I take it, on both counts?

Mr. Davis: I think historically if one were to relive Ontario's position, and I always find it difficult now to speak for Ontario—the reality is that I used to and never had more than 48% of the popular vote in any event, but I found others around the table who did the same thing—I think it fair to state that Ontario's position was not in support of the notwithstanding clause. Like so many things we've accomplished in this country, that was the compromise that was made. I am not a purist; I am one who accepts the inevitability of having to make some accommodation. So I agree with former Premier Blakeney with respect to tampering with it at this precise moment.

I go back to the point I was trying to make. People can zero in on one or two occasions when it was used and construe this as being something that's going to happen day after day in a negative sort of context. My advice is let's not

[*Traduction*]

no reason why provinces. . . Anyway, that is the reason why we were saying previously, as Ms. Mahoney has said, that it is a question of generosity of people. If people want to agree, they will be able to agree.

So we are saying that provinces could establish standards between them. However, failing such an agreement, then we must respect provincial jurisdiction. We are saying, on the other hand, that the Senate, because of its authority, whether it is elected or appointed, since it will represent the provinces, should be able to convince provinces or to suggest solutions to this kind of problems.

M. Nicholson (Niagara Falls): La proposition laisse entendre que l'on devrait rendre la clause dérogatoire plus difficile à invoquer. Avez-vous une opinion là-dessus?

M. Sauvé: Nous n'en avons pas parlé du tout.

M. Nicholson: Pourrais-je vous mettre sur la sellette et vous demander de nous donner votre opinion?

M. Blakeney: Vous n'aurez pas de difficulté à me convaincre d'en parler. Je crois que dans la conjoncture actuelle, toute modification à la Charte des droits et des libertés qui empiètrait davantage sur les compétences provinciales serait contre-indiquée. Par conséquent, je crois qu'il serait contre-indiqué à l'heure actuelle d'inclure le droit à la propriété dans la Charte. Le gouvernement du Québec a fait savoir qu'à son avis, la portée actuelle de la Charte est trop étendue pour ce qui est du pouvoir législatif des provinces. On peut en discuter, mais je crois que le Québec s'opposerait à toute modification tendant à étendre la portée de la Charte.

Le document constitutionnel propose d'étendre la portée de la Charte de deux façons; d'abord, en constitutionnalisant le droit à la propriété et, deuxièmement, en rendant l'article 33 plus difficile à invoquer. Je suis contre ces deux initiatives, pour les raisons pratiques que j'ai indiquées, et je pourrais ajouter d'autres raisons, mais je vais m'en tenir pour l'instant à l'article 33. Je crois qu'il date maintenant de 10 ans. L'article 33 n'a été invoqué qu'à deux reprises. Les provinces n'y ont pas eu recours de façon systématique. Aucun argument ne milite en faveur de restrictions supplémentaires et, en conséquence, je n'y toucherais pas.

M. Nicholson: Je m'adresse à M. Davis. Si je comprends bien, vous êtes d'accord avec cela sur les deux plans?

M. Davis: Si l'on devait faire l'historique de la position de l'Ontario, quoique je trouve toujours difficile maintenant de parler au nom de l'Ontario—le fait est que je n'ai jamais obtenu plus de 48 p. 100 du vote populaire de toute façon, mais il y en a d'autres autour de la table qui ont été dans la même situation—je crois qu'il est juste de dire que l'Ontario n'était pas favorable à la clause dérogatoire. C'est un compromis sur lequel on s'est entendu, comme pour tant d'autres choses au Canada. Je ne suis pas puriste; je reconnais qu'il est inévitable de devoir faire certains compromis. Je suis donc d'accord avec l'ancien premier ministre Blakeney pour dire qu'il ne faudrait pas y toucher pour le moment.

Je reviens à ce que je disais tout à l'heure. On peut toujours souligner les rares fois où cet article a été utilisé, en déduire que cela pourrait se reproduire constamment et en tirer des conclusions négatives. Je conseillerais de ne pas

[*Text*]

emphasize the potential negatives; let's deal with the pluses. I can't help but resist, Mr. Chairman and Madam Chairman, going back to what Lynn Hunter said—if I can gain her attention—because it's part of our problem. I don't mean it in that sense.

I'm upset when I hear you say that because some of us have retired from politics, and you look upon us as being elder statesmen, that you really are saying—this is unfortunate, and you're partly right—that being a member of the House of Commons, being a member of the Senate, being a member of any democratic institution in this country today isn't the easiest of professions.

This is part of our problem, and I think it's time we made some effort to convince the Canadian people that I may disagree with you totally in philosophical terms on some of the positions you may take, but I respect not only your right to take them but the right of people in our House of Commons and in the Senate acting in the best interests of this country and of Canadians. I think it's time...

Listen, here I go again. But I have to tell you it's part of the problem. We have to find some ways of depersonalizing some of the political process.

• 1120

Part of the problem in the constitutional discussion will be the personality of the issues. It will be a question of whether or not we like the guy or the lady who was articulating? I would say with the greatest of respect that people's reaction sometimes relates to the view of the person who is doing it.

I would say this to my Liberal friends. In 1981 I fought a provincial election. I have to tell them that the core vote of the Progressive Conservative Party—and Senator Meighen will remember this—was totally opposed to my position on the Constitution. I was somewhat reluctant to issue a writ. I was not totally reluctant because I thought we could win, but I was faced with this.

Why was I faced with it? It was not because people remembered that my position on the Constitution in 1971 was almost identical to my position in 1981, but the fact is that here I was in bed with the Prime Minister of Canada and the core vote for some reason was upset with the Prime Minister of Canada. As a result, we took on the personalities of the issue rather than the substance of the issue.

I think this is part of our problem in this country today. How we can get ourselves above this? How we can articulate to the Canadian public that it is not his ego, it is not her ego, it is not her interest or his interest in power; it is something we can accomplish to keep this country together?

[*Translation*]

mettre l'accent sur les inconvénients possibles, mais plutôt sur les avantages. Je ne peux m'empêcher, monsieur le président, madame la présidente, de revenir à ce que disait Lynn Hunter—si elle veut bien m'écouter—parce que cela fait partie de notre problème. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Je suis offusqué de vous entendre dire que certains d'entre nous sommes d'anciens politiciens à la retraite et de vous entendre nous décrire comme d'éminents hommes d'État, car ce que vous dites en fait, et c'est regrettable, bien que vous ayez en partie raison, c'est que le fait de siéger à la Chambre des communes ou au Sénat, le fait d'être membre d'une quelconque institution démocratique au Canada de nos jours, ce n'est pas le métier le plus facile qui soit.

Cela fait précisément partie de notre problème et je crois qu'il est grand temps que nous fassions des efforts pour convaincre les Canadiens que la réalité est la suivante: je ne suis peut-être absolument pas d'accord avec vous sur le plan des principes au sujet des positions que vous défendez, mais je respecte non seulement votre droit de défendre ces positions, mais aussi le droit des parlementaires à la Chambre des communes et au Sénat d'agir dans l'intérêt supérieur du pays et des Canadiens. Je crois qu'il est grand temps...

Me voici de nouveau lancé dans une tirade. Mais je tiens à dire que notre problème tient en partie à cela. Nous devons trouver le moyen de dépersonnaliser en partie le débat politique.

Le problème du débat constitutionnel tient en partie à une question de personnalité. On peut aimer ou ne pas aimer l'homme ou la femme qui énonce une position. J'ose dire que la réaction des gens tient parfois à la personnalité de celui ou de celle qui prend position.

Je m'adresse à mes amis du Parti libéral. En 1981, j'ai fait une campagne électorale provinciale. Je tiens à leur dire que les fidèles partisans du Parti progressiste conservateur—le sénateur Meighen s'en rappelle sans doute—étaient catégoriquement contre ma position constitutionnelle. J'hésitais quelque peu à déclencher des élections. Je ne l'ai quand même pas fait à contrecoeur parce qu'il me semblait que nous pouvions remporter les élections, mais j'avais un problème.

À quoi tenait ce problème? Ce n'était pas que les gens se rappelaient que ma position sur la Constitution en 1971 était presque identique à celle que je défendais en 1981. Le problème tenait plutôt au fait que je m'étais rangé aux côtés du premier ministre du Canada et que les fidèles partisans de notre parti en avaient contre le premier ministre du Canada pour une raison ou une autre. C'est ainsi que l'on s'attachait plutôt aux personnalités en cause qu'au fonds de la question.

Je crois que le problème qui se pose au Canada aujourd'hui tient en partie à cela. Comment nous élever au-dessus de la mêlée? Comment pouvons-nous convaincre les Canadiens que ce n'est pas leur petite personne qui est en cause, que ce n'est pas un rapport de force, qu'il s'agit plutôt de quelque chose que nous voulons accomplir tous ensemble pour préserver l'unité du pays?

[*Texte*]

I am sorry for taking so long, but, Lynn, you provoked me. When I say "you provoked me", you are right, and it upsets me because I think there should be a greater awareness on the part of the people of this country that by and large our elected representatives are trying to do a first-class job.

Mr. Nicholson: Professor Mahoney, did you have something to add to that?

Ms Mahoney: I have a short point to make and I am harkening back to Mr. MacEachen's first question. I think in terms of constitution making it cannot become a grab-bag for every issue and every mistake that has been made in the past to be corrected and so on.

Section 33 was a contentious issue, certainly in the group that I was in, which was the youngsters group, as sometimes Mr. Sauvé called us.

Mr. Sauvé: The juniors.

Ms Mahoney: The juniors. It was a contentious issue. However, we felt, much like has been stated, that we could take a position, we could spend a whole lot of time on section 33, but it is not a major issue on the Canadian agenda. It is an issue. Similarly the Supreme Court of Canada, similarly many things, but do we want to become mired down in so many issues on the table that you cannot come to resolution with any of them?

It was not a matter that we thought made our short list of priorities. There were many differences of opinion. I certainly would take a very different view from that of Mr. Blakeney, for example.

Ms Sherk: I want to reiterate, too, whether we were the juniors who don't have as much past history as the elder statesmen, that we are looking very much to the future. I might add that they were also looking very much to the future, but the fact was that both groups were doing that.

I think it goes back to some of the words we have used today. We are dealing with principles here, and they are what we call laudable principles, but they are an ideal. They are the excitement that we are trying to give back to Canada.

Going back to an earlier question of what you can do to make this whole process more positive, it is to keep it simple. If you look at what we have done, there is this logic that Kathleen talks about. The logic deals with very sound principles. Once you go off the track and start dealing with every individual issue, then you have not only lost the hearts of the Canadian people but you have really lost where we want to go.

You should keep it simple as you go into the future. In the discussions that you are doing, don't look at them as solving the situation in terms of constitutional assembly or a plebiscite. You will be held to those. Look at a constitutional

[*Traduction*]

Je m'excuse de disserter aussi longuement, mais vous m'avez provoqué, Lynn. Je dis que vous m'avez provoqué parce que vous avez raison, et cela me met en colère parce qu'il me semble que les Canadiens devraient prendre davantage conscience du fait que, dans l'ensemble, nos élus font de leur mieux et s'efforcent de faire de l'excellent travail.

M. Nicholson: Madame Mahoney, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Mahoney: Je veux revenir brièvement sur la première question qu'a posée M. MacEachen. Je trouve que l'exercice de refonte constitutionnelle ne peut pas donner lieu à des rapports de force sur toutes les questions en cause; nous ne pouvons pas essayer de remédier à toutes les erreurs que l'on a pu commettre dans le passé.

L'article 33 était une question controversée, en tout cas au sein du groupe dont je faisais partie, le groupe des plus jeunes, comme M. Sauvé nous appelle parfois.

M. Sauvé: Les juniors.

Mme Mahoney: Les juniors. C'était une question controversée. Nous avons toutefois estimé, comme on l'a d'ailleurs déjà dit, que nous pourrions prendre position, que nous pourrions consacrer pas mal de temps à l'article 33, mais que ce n'était pas une question primordiale pour l'avenir du Canada. C'est une question parmi d'autres. On pourrait également discuter de la Cour suprême du Canada et de bien d'autres choses, mais nous ne voulons pas nous embourber dans d'innombrables dossiers, au point de ne plus pouvoir en résoudre un seul.

Nous avons estimé que cette question ne faisait pas partie de nos priorités essentielles. Il y avait bien des divergences d'opinions. Pour ma part, j'adopterai un point de vue très différent de celui de M. Blakeney.

Mme Sherk: Je veux insister sur le fait que nous étions d'abord et avant tout tournés vers l'avenir, qu'il s'agisse du groupe des jeunes, nous qui n'avons pas autant d'expérience que les éminents hommes d'État, ou de ces derniers, qui étaient également tournés résolument vers l'avenir.

Je reviens à des propos que l'on a entendus aujourd'hui. Beaucoup des principes qui sont en cause dans la discussion sont valables, mais ils représentent un idéal à atteindre. Ils représentent un nouvel enthousiasme que nous essayons d'insuffler à la nation canadienne.

Pour revenir à une question que l'on a posée tout à l'heure, au sujet de ce que l'on pourrait faire pour présenter tout l'exercice sous un jour plus positif, je crois que le mieux à faire est de s'en tenir au plus simple. Kathleen a dit qu'il y a une logique dans ce que nous avons fait, une logique qui part de principes solides. Si l'on s'en éloigne et que l'on commence à discuter d'une foule de questions de détail, non seulement les Canadiens décrochent, mais en plus on perd de vue l'objectif à atteindre.

Pour l'avenir de vos travaux, je vous recommande de vous en tenir au plus simple. Durant vos discussions, n'essayez pas de tout résoudre au moyen d'une assemblée constituante ou d'un plébiscite. Considérez une assemblée

[*Text*]

assembly as an ability to discuss it further, but keep putting forward the very simple, logical principles, such as we have done here. That is how we are able to get consensus between the elder statemen and the juniors.

Mr. Davis: I would like to share this with the rest of the committee. I can't resist. I told Susan I wouldn't do it. She talks about me as an elder statesman. I have to tell you, sir, I am a grandfather but I want the world to know she is a grandmother.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Senator DeBané, do you have a point of order?

Senator DeBané (De la Vallière): Yes, Mr. Chairman. Is it possible to have the approval of the committee to allow me to put a question to Premier Blakeney about something very particular? He played a major role in what happened in 1982 and he's the only one who can answer my question.

• 1125

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): If the committee consents, I certainly have no objection at all. Agreed? Mr. Ross Reid.

Mr. Reid (St. John's East): I will agree, but I want to point out that seven of my colleagues have not had the opportunity to ask a question. It puts all of us in a very difficult position. I would ask Senator DeBané to ask his question and be specific.

Senator DeBané: Mr. Reid, I want to thank you very much.

Mr. Blakeney, I have been a Member of Parliament now for close to 25 years. I would like to share my ideas with you, because you played a capital role in 1982. One cannot overestimate that when you finally decided, after consulting with Mr. Romanow, to take the stand you did, it had a major impact on the Constitution we have today.

Of course, it is of historical importance that Mr. Broadbent, Leader of the federal NDP, supported the government, but you decided to stand with the "gang of eight". My conclusion, after 25 years of reflecting on the political fragility of unity in this country, is that we have to decide once and for all what the basic constitutive element of this country is.

Is Canada a political entity composed of provinces, or is the basic constitutive element of this country its citizens? If it is the provinces, I understand how they behave, but I submit respectfully to you that if you ask the people of this country what the nature of this country is, they will overwhelmingly tell you this country is composed of citizens and not provinces. The fact that the premiers have taken hold of the Constitution of this country explains why we are the only

[*Translation*]

constituante comme un instrument permettant d'approfondir la discussion, mais insistez toujours sur des principes très simples et logiques, comme nous l'avons fait. C'est ce qui nous a permis d'en arriver à un consensus entre les éminents hommes d'État et les membres juniors du groupe.

M. Davis: Je ne peux m'empêcher d'intervenir, même si j'ai dit à Susan que je ne le ferais pas. Elle parle de moi comme d'un vétéran de la politique. Je dois vous dire, monsieur, que je suis grand-père, mais je tiens à ce que tout le monde sache qu'elle est grand-mère.

Le coprésident (sénateur Beaudoin): Sénateur DeBané, vous invoquez le Règlement?

Le sénateur DeBané (De la Vallière): Oui, monsieur le président. Est-il possible d'obtenir l'approbation du comité en vue de me permettre de poser une question au premier ministre Blakeney sur un point très précis? Il a joué un rôle important dans les événements de 1982 et il est le seul qui puisse répondre à ma question.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Si le comité y consent, je n'ai pour ma part aucune objection. D'accord? Monsieur Ross Reid.

M. Reid (St. John's-Est): Je vais donner mon accord, mais je tiens à signaler que sept de mes collègues n'ont pas eu la possibilité de poser des questions. Cela nous met tous dans une position difficile. Je demanderai au sénateur DeBané d'aller droit au but et de poser une question précise.

Le sénateur DeBané: Monsieur Reid, je vous remercie beaucoup.

Monsieur Blakeney, il y a maintenant près de 25 ans que je siège au Parlement. Je voudrais vous faire part de certaines réflections, car vous avez joué un rôle capital en 1982. On ne saurais surestimer l'importance qu'a eu votre prise de position. Quand vous avez finalement décidé, après avoir consulté M. Romanow, de défendre la position que vous aviez arrêtée, elle a eu une influence déterminante sur la Constitution que nous avons aujourd'hui.

Bien sûr, le fait que M. Broadbent, le chef du NPD fédéral, a appuyé le gouvernement, est d'une importance historique certaine, mais vous avez décidé de vous ranger aux côtés de la «bande des huit». Ma conclusion, après 25 ans de réflexion sur la fragilité politique de l'unité canadienne, c'est que nous devons décider une fois pour toute quel est l'élément constitutif essentiel de notre pays.

Le Canada est-il une entité politique composée de provinces, ou bien l'élément constitutif de base de notre pays n'est-il pas plutôt ses citoyens? Si ce sont les provinces, je comprends qu'elles puissent se comporter d'une certaine façon, mais j'ose affirmer que si vous demandiez aux citoyens canadiens quelle est la nature de notre pays, ils répondront dans leur immense majorité que notre pays est composé de citoyens et non pas de provinces. Le fait que les premiers

[*Texte*]

country that doesn't have our Constitution in our country. Why do we not have a preamble in our Constitution? Why do we have the notwithstanding clause you defend, which gives the provinces the power to prevent someone from freely practising his religion?

You know, when Mr. Romanow explains in his book—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. DeBané, we gave you the opportunity to ask one question. We cannot write a whole chapter of the history of Canada this morning.

Senator DeBané: Okay. Perfect. I will put my question to you.

Mr. Blakeney, do you agree that if we want to strengthen the unity of this country, we should follow the path that has been recommended by the Pepin-Robarts commission, of which our Joint Chairman Mr. Beaudoin was a member? It said the people of this country should approve amendments to the Constitution, as they do in Australia. The citizens of this country are the only ones who have loyalties to both their province and their country. If we leave it in the hands of the premiers, they will do as they've always done, and think only about the narrow interests of their own province.

Mr. Blakeney: I will not rise to the bait of the last few words. I suspect other politicians in other fora have been accused of thinking only of the constituents they represent, and not the larger vision. Perhaps that is not confined to political premiers. Let me state that I believe the basis of this country is, as you say, the citizens of Canada. The citizens of Canada formed into a federal union so the majority cannot impose its will on each minority, and we have certain restrictions on that.

• 1130

You reflected, I think, indirectly and adversely on my decision to oppose Mr. Trudeau's constitutional package, which he put forward in October 1980. I opposed it, and said so at the time, on the grounds of process. I believed it was a high-handed and unconstitutional way to act. The Supreme Court said not that it was high-handed but that it was unconstitutional. I think I was therefore not wholly wrong to suggest that the Government of Canada should be proceeding to amend the federal Constitution without any significant federal support other than the provinces of Ontario and New Brunswick. Process is important, as I think this committee is aware.

Coming to your direct question, I will leave aside the notwithstanding clause. I believe that is totally justified because I don't believe this country had a pressing need for a charter of rights. I believe democracies can operate, as do

[*Traduction*]

ministres provinciaux se soient emparés de la Constitution de notre pays explique pourquoi nous sommes le seul pays qui n'ait pas sa Constitution propre. Pourquoi notre Constitution ne comporte-t-elle aucun préambule? Pourquoi avons-nous la clause dérogatoire que vous défendez et qui permet aux provinces d'empêcher quelqu'un de pratiquer librement sa religion?

Vous savez, quand M. Romanow explique dans son livre...

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur De Bané, nous vous avons permis de poser une question. Nous n'allons pas écrire tout un chapitre de l'histoire du Canada ce matin.

Le sénateur DeBané: Très bien, parfait. Je vais poser ma question.

Monsieur Blakeney, êtes-vous d'accord pour dire que, si nous voulons renforcer l'unité de notre pays, nous devrions suivre la voie qui a été recommandée par la Commission Pépin-Robarts, dont faisait partie notre coprésident M. Beaudoin? Cette commission a dit que les citoyens canadiens devraient approuver les modifications à la Constitution, comme le font les citoyens australiens. Les citoyens canadiens sont les seuls qui font allégeance à la fois à leur province et à leur pays. Si l'on s'en remet aux premiers ministres des provinces, ils feront comme ils l'ont toujours fait, c'est-à-dire qu'ils ne tiendront compte que des seuls intérêts de leurs propres provinces.

M. Blakeney: Je ne vais pas me laisser piéger par votre dernière phrase. Je soupçonne que d'autres politiciens, en d'autres occasions, ont été accusés de défendre uniquement les électeurs qu'ils représentent et de ne pas épouser une vue plus large. Cette critique ne s'adresse peut-être pas uniquement aux premiers ministres des provinces. Je tiens à dire que je suis convaincu que notre pays est fondé d'abord et avant tout sur les citoyens canadiens, comme vous l'avez dit. Les citoyens du Canada se sont donné une union fédérale, afin que la majorité ne puisse imposer sa volonté à chacune des minorités, et nous avons certaines contraintes à cet égard.

Il me semble avoir décelé dans vos propos que vous n'approuviez pas la décision que j'avais prise de m'opposer aux propositions constitutionnelles que M. Trudeau a présentées en octobre 1980. Je m'y étais opposé à cause de la façon dont on avait procédé et je l'avais dit à l'époque. Je trouvais que c'était une façon d'agir autoritaire et anticonstitutionnelle. La Cour suprême l'a d'ailleurs confirmé en disant, non pas que c'était autoritaire, mais que c'était anticonstitutionnel. Il me semble donc que je n'avais pas tout à fait tort de laisser entendre que le gouvernement du Canada ne devait pas modifier la Constitution fédérale sans un appui important, autre que celui des provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Le processus a son importance, et je crois que les membres du comité en sont conscients.

Pour revenir à votre question, je vais laisser de côté la clause dérogatoire. Je crois qu'elle est entièrement justifiée parce que je ne crois pas que notre pays avait un pressant besoin d'une charte des droits. Je crois que les principes

[*Text*]

Australia and others, without a charter. I agree with the idea of a charter, but I think it must be limited. I don't see why we should hand over to judges the decision-making power that should be held by politicans in many instances. We have a nice compromise here in Canada, the one that I think best fits our federation. It is a safety valve. We may well object to its use, but I haven't seen it overly abused in 10 years.

With respect to whether we should have the Constitution approved by a plebiscite, I would urge that your committee or Parliament agree to a plebiscite if they think it will pass. If they think it will be divisive, then as the country now is, I would question it. That judgment will have to be made by those who are active in politics.

Incidentally, I don't ever claim to be above politics. I am aside from politics, but since I believe that the development of institutions by which free men can govern themselves in a democratic way is one of the crowning achievements of western civilization, and since politics is an integral part of that, it's a high calling and I will not say I am ever above it. I am aside from it now. I detect, as a person analysing the political scene, that a plebiscite could be significantly divisive. If you feel otherwise, all I will say is God bless. Nothing would do this country more good than to have a constitution that carried with it a significant majority in every part of Canada. Failing that, we may have to do with something less.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup.

Il me reste, au nom du Comité parlementaire formé des trois partis, à remercier nos six témoins de ce matin. Cela a été vraiment très intéressant. Vous avez touché à tous les points des offres et de votre rapport. Je pense que nous avons appris beaucoup de choses et je désire vous exprimer ma plus vive reconnaissance. C'est sûrement une matinée qui nous a été extrêmement précieuse. Merci beaucoup.

Le Comité ajourne ses travaux jusqu'à lundi, 15h15, dans cette salle-ci.

[*Translation*]

démocratiques peuvent s'appliquer en l'absence d'une charte, comme c'est le cas en Australie et ailleurs. Je suis d'accord en principe avec l'idée d'une charte, mais je crois qu'elle doit être limitée. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous en remettre aux juges pour prendre des décisions qui devraient être prises dans bien des cas par les politiques. Nous avons mis au point un assez bon compromis ici au Canada, un compromis qui, à mon avis, répond très bien aux besoins de notre fédération. C'est une soupape de sûreté. On peut avoir des objections contre son utilisation, mais je ne ne crois pas qu'on en ait abusé depuis dix ans.

Quant à savoir si la Constitution devrait être approuvée par plébiscite, je conseille aux membres du comité et aux parlementaires de soumettre le tout à la population par pébliscite si vous croyez que ce sera approuvé. Si l'on croit que ce sera une source de zizanie, compte tenu du climat actuel qui règne au Canada, je déconseillerais d'y avoir recours. Ce sont les politiciens en exercice qui devront porter un jugement là-dessus.

Soit dit en passant, je n'ai jamais prétendu être au-dessus de la politique. Je suis en marge de la politique, mais comme je crois que la mise au point d'institutions permettant aux hommes libres de se gouverner eux-mêmes de façon démocratique est l'une des plus grandes réussites de la civiliation occidentale, et comme la politique fait partie intégrante de ce processus, je soutiens que la politique est une noble vocation et je ne me dirai pas au-dessus de tout cela. Pour le moment, je suis en marge. En tant qu'analyste de la scène politique, je perçois qu'un pébliscite pourrait être la source d'importantes divisions. Si vous croyez le contraire, que Dieu vous bénisse. Si vous pouvez doter le Canada d'une Constitution qui est approuvée par une importante majorité dans toutes les régions, le pays ne s'en portera que mieux. Sinon, il faudra se contenter de moins.

The Joint Charmain (Senator Beaudoin): Thank you very much.

On behalf of our three party parlementary committee, I must thank our six witnesses who appeared this morning. It has been really interesting. You have dealt with all the points of the package and of your report. I believe we have learned a lot and I want to express my deep appreciation. The time we have spent with you has been extremely invaluable. Thank you very much.

The meeting is adjourned until Monday, at 3:15 p.m., in this room.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Group of 22:

The Honourable Maurice Sauvé;
The Honourable Allan E. Blakeney;
The Honourable William G. Davis;
Harrison McCain;
Susan Sherk;
Kathleen Mahoney.

TÉMOINS

Du Groupe des 22:

L'honorable Maurice Sauvé;
l'honorable Allan E. Blakeney;
l'honorable William G. Davis;
Harrison McCain;
Susan Sherk;
Kathleen Mahoney.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 26
Monday, December 9, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 26
Le lundi 9 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on a

Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le

Renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
Library of Parliament

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24453—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Jean-Robert Gauthier
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre DeBané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Jean-Robert Gauthier
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Howard McCurdy
Rob Nicholson
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, DECEMBER 9, 1991
(27)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:22 p.m. this day, in Room 200 of the West Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Gérald Beaudoin presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Maurizio Bevilacqua, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Jean-Robert Gauthier, Ken Hughes, Wilton Littlechild, Rusell MacLellan, Rob Nicholson, John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Member present: Lorne Nystrom.

Witnesses: From the Conference "Towards 2000": John Trent, Chairman; François Rocher, Member; Patrice Martin, co-ordinator. *From the German Canadian Congress:* Gerry Meinzer, President; Alexander Sennecke, President-elect; Alexander Münter, Vice-President. *From the Office of the Privacy Commission:* Bruce Phillips, Privacy Commissioner of Canada; David Flaherty, Professor, University of Western Ontario; Edward Ratushny, Professor, University of Ottawa. *Individual:* Armand de Mestral, Law Professor (McGill University); *From the Canadian Home Builders' Association:* John Kenward, Director; Gary Reardon, President; Laurier Dechêne, Secretary; Gord Thompson, Past President.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1.*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 6:12 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 7:05 o'clock p.m. the sitting resumed.

At 8:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 1991
(27)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 22, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Maurizio Bevilacqua, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Jean-Robert Gauthier, Ken Hughes, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Rob Nicholson, John Reimer et Monique B. Tardif.

Autre député présent: Lorne Nystrom.

Témoins: De la Conférence «Vers l'an 2000»: John Trent, président; François Rocher, membre; Patrice Martin, coordonnateur. *Du Congrès germano-canadien:* Gerry Meinzer, président; Alexander Sennecke, président élu; Alexander Münter, vice-président. *Du Commissariat à la protection de la vie privée:* Bruce Phillips, commissaire; David Flaherty, professeur, Université Western, Ontario; Edward Ratushny, professeur, Université d'Ottawa. *À titre particulier:* Armand de Mestral, professeur de droit, Université McGill. *De l'Association canadienne des constructeurs d'habitations:* John Kenward, directeur; Gary Reardon, président; Laurier Dechêne, secrétaire; Gord Thompson, président sortant.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 juin et vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 18 h 12, la séance est suspendue.

À 19 h 05, la séance reprend.

À 20 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, December 12, 1991

• 1521

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Could we call the meeting to order.

Our first witness this afternoon is Prof. John Trent of the University of Ottawa.

Je rappelle que les règles de procédure sont les suivantes: nous demandons aux témoins de faire un résumé de dix minutes pour la présentation, après quoi nous commençons le tour de table des trois partis politiques à raison de dix minutes, dix minutes et quinze minutes.

Monsieur le professeur John Trent, vous avez la parole.

M. John Trent (professeur, Université d'Ottawa): Merci, monsieur le président. Je vous remercie pour votre invitation à comparaître devant le Comité. Aujourd'hui j'aimerais présenter mes deux collègues: à ma droite le professeur François Rocher de l'Université Carleton, et à ma gauche mon collègue Patrice Martin qui travaillait sur la Conférence *Vers l'An 2000*.

J'ai préparé une brève introduction et un résumé de la Conférence que j'espère, vous allez avoir sous les yeux. Vous devrez avoir aussi une copie du rapport final qui vient de sortir aujourd'hui. Vous pourrez donc le regarder à loisir.

Hier, à l'émission *Dimanche magazine* de Radio-Canada on a fait état de propos tenus à Shawinigan par Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois. Il a dit à peu près ceci:

> Je ne connais pas, personne ne connaît les coûts ou la durée d'une quelconque période de transition. Mais en fin de compte, notre décision revient à ceci: croyons-nous à notre nation et à la nécessité de sa souveraineté?

Le même jour, dans *La Presse*, il y a eu un long reportage au sujet du développement de la Communauté économique européenne et de son évolution vers le fédéralisme. On y citait le rêve de Jean Monnet, le père de l'Europe.

> La communauté que nous avons créée n'a pas sa fin en elle-même. Elle est un processus de transformation qui continue, celui dont nos formes de vie nationale sont issues, au cours d'une phase antérieure de l'histoire. Nos peuples doivent apprendre à vivre ensemble sous des règles et des institutions communes librement consenties, s'ils veulent atteindre les dimensions nécessaires à leur progrès et garder la maîtrise de leur destin.

Le destin qui se joue actuellement au Canada est un choix entre ces deux options. Plusieurs personnes de part et d'autre veulent un retour aux nations ethniques du XIX^{e} siècle. La tâche de cette Commission parlementaire—me semble-t-il—est de trouver des moyens qui vont permettre aux Canadiennes, et je supose que ça inclut les hommes aussi, de continuer à choisir le chemin vers l'apprentissage des institutions communes librement consenties, un chemin déjà si bien engagé chez nous.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 12 décembre 1991

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je déclare la séance ouverte.

Notre premier témoin cet après-midi est le professeur John Trent de l'Université d'Ottawa.

I would like to remind you that the rules of procedure are the following: The witnesses have 10 minutes to make their presentation, after which we begin our round of questions. The three political Parties have 10 minutes, 10 minutes and 15 minutes.

Professor John Trent, you have the floor.

Professor John Trent, (University of Ottawa): Mr. Chairman, thank you for the invitation to appear before this committee. Today I would like to introduce my two colleagues: To my right, Professor François Rocher from Carleton University and, to my left, my colleague Patrice Martin, who worked on the Conference *Towards 2000*.

I prepared a brief opening statement and a summary of the conference, which I hope you all have. You should also have a copy of the final report that has just come out today. You may consult this in your own time.

Yesterday, on Radio-Canada's program, *Dimanche magazine*, statements made in Shawinigan by Lucien Bouchard—Leader of the Bloc québécois—were discussed. He said more or less the following:

> I do not know, nobody knows, the costs or length of any period of transition. But in the end our decision comes down to this: Do we believe in our nation and in the need for sovereignty?

The same day in *La Presse*, there was a long report about the development of the European Economic Community and its move towards federalism. The dream of Jean Monet—the father of Europe—was quoted.

> The community that we have created is not an end in itself. It is a process of transformation that continues, that has shaped our national institutions, during an earlier phase of our history. Our peoples must learn to live together under common rules and institutions freely consented to if they want to achieve the necessary framework to progress and to remain the masters of their own destiny.

The destiny being played out currently in Canada is a choice between these two options. Many would like to see a return to the ethnic nations of the 19th century. It seems to me the responsibility of this parliamentary committee is to find ways for Canadian men and women to continue learning about these common institutions freely consented to—a process that is well under way in our country.

[*Texte*]

• 1525

Nous croyons que notre Conférence *Vers l'An 2000: un Canada en mutation* marque un pas dans cette direction et ce, de deux points de vue: d'abord, en ce qui concerne le processus de réconciliation et ensuite, par rapport au contenu des propositions pour la réforme constitutionnelle. Ce sont ces deux points que je vais maintenant présenter, ayant déjà déposé le rapport complet d'une autre conférence, y compris le communiqué final que vous avez eu le loisir de consulter.

Il faut s'attarder sur le caractère assez unique de notre réunion. Quoique imparfaite, la Conférence était assez bien représentative de la population canadienne. Les quelque 225 participants provenaient de toutes les couches sociales, de tous les groupes d'âge, groupes ethniques et linguistiques, de toutes les provinces et tous territoires.

Deuxièmement—et c'est peut-être malheureux—cette Conférence demeure la seule rencontre pancanadienne tenue entre la faillite de l'Accord du lac Meech et le référendum québécois, Conférence qui a permis aux Canadiens ordinaires de se réunir, de s'écouter, d'apprendre les uns des autres dans un dialogue structuré à la recherche de nouveaux consensus sur les grandes orientations de notre société.

Troisièmement, on ne crée pas un tel consensus par la magie ou sans effort. Un dialogue structuré exige la représentativité de l'information et de l'expertise, des techniques de communication raffinées et des pourparlers face à face et approfondis.

Quatrièmement, dans leurs discussions et leurs conclusions, les participants de la Conférence *Vers l'An 2000* ont souligné le manque d'échanges entre Canadiens. Je devrais insister sur le fait, par exemple, que depuis un an, on a coupé de 60 p. 100 le budget consacré aux échanges entre les jeunes Canadiens.

Ils ont souligné le manque d'échanges entre Canadiens et le besoin absolu de participation accrue, d'éducation civique, de citoyenneté responsable, des médias plus équilibrés et de programmes d'échanges pancanadiens.

De ces caractéristiques, on peut tirer trois conclusions et une recommandation pour le Comité parlementaire. D'abord, la consultation n'est pas la même chose que le développement du consensus. Et je vous rappelle que le travail de cette Commission parlementaire ainsi que le travail des conférences qui vont avoir lieu dans les semaines qui suivent, c'est de la consultation.

La consultation, de par sa nature même, est vouée surtout aux spécialistes, aux élites et aux groupes d'intérêt. Elle ramasse les partis pris sectoriels, les positions déjà arrêtées et elle manque de vision d'ensemble. Le développement d'un consensus, par contre, est orienté surtout vers le public en général et les citoyens à part entière, au-delà de leurs intérêts particuliers. Il est à la recherche d'un dénominateur commun. Les deux processus sont valables et doivent être facilités.

Les citoyens canadiens numéro deux ne sont pas des enfants destinés à être dirigés par les élites politiques. Si on leur donne les moyens et l'opportunité, ils sont capables d'une sagesse presque poétique tel que le communiqué final de la Conférence *Vers l'An 2000* en témoigne.

[*Traduction*]

We think that our *Towards 2000: A changing Canada.* Conference is a step in this direction in two ways: first, in terms of the process of reconciliation and second, in terms of the content of the constitutional reform proposals. I am not going to speak about these two points, as I have already tabled the complete report of another conference, including the final communiqué which you have had time to read.

I would like to mention the unique nature of our meeting. Although not perfect, the conference was quite representative of the Canadian population. The same 225 participants came from all levels of society, all age groups, ethnic and linguistic groups, provinces and territories.

Second—and this is perhaps unfortunate—this conference is the only pan-Canadian meeting that will have taken place since the failure of the Meech Lake Accord and before the referendum in Quebec. This conference allowed ordinary Canadians to meet, listen to each other and learn from each other without any structured dialogue aimed at achieving a new consensus on the main directions of our society.

Third, a consensus like this one does not happen by magic or without an effort. A structured dialogue requires representative information and expertise, sophisticated communication techniques and in-depht face-to-face discussions.

Fourth, in our discussions and in their conclusions, the participants in the Conference *Towards 2000* underlined the lack of exchange between Canadians. I would like to emphasize the fact, for example, that over the past year, the budget for exchanges between young Canadians has been cut by 60%.

Participants underlined the lack of exchanges between Canadians and the absolute need for more participation, education in civics, responsible citizenship, more balanced media and pan-Canadian exchange programs.

We can draw three conclusions and one recommendation from this for the Parliamentary Committee. First, consultation is not the same thing as the development of consensus. I would like to remind you that the work of this Committee, as well as of the conferences that will be held over the following weeks, is consultation.

Consultation, by its very nature, is meant mainly for specialists, for the elite and for interest groups. It reflects sectoral views, narrow positions and it lacks a holistic vision. The development of a consensus, on the other hand, is meant mainly for the general public and for full-fledged citizens; it goes beyond their particular interests. It seeks a common denominator. The two processes are valid and must be facilitated.

Second, Canadian citizens are not children who have to be directed by the political elite. If they are given the means and opportunity, they are capable of an almost poetic wisdom—as the final communiqué of the *Towards 2000* Conference, shows.

[*Text*]

Troisièmement, le processus de développement d'un consensus dans une société aussi complexe et vaste que celle du Canada est long, difficile et nécessaire. Malheureusement, les gouvernements et les partis politiques au Canada n'y pensent pas.

Mais nous avons déjà vu qu'une réforme constitutionnelle qui est limitée à la protection d'une série de propositions dirigées vers les meneurs politiques est vouée à l'échec.

Notre recommandation est donc la suivante:

Il faut absolument que le gouvernement du Canada, appuyé par tous les partis politiques, mette en branle un processus de développement d'un large consensus autour de la réforme constitutionnelle et que ce processus de dialogue et d'échange devienne un élément permanent de la politique canadienne.

As regards the substantive output of the conference, I think the Government of Canada and this committee on renewal can take some consolation from our work. After long and laborious discussion, this representative pan-Canadian group at the Towards 2000 conference essentially said that the government's proposals are going in the right direction, and to keep going.

[*Translation*]

Third, the process of developing a consensus in a society as complex and vast as that of Canada is long, difficult and necessary. Unfortunatley, the governments and political Parties in Canada do not consider this.

We have already seen, however, that constitutional reform that is limited to protecting a series of proposals decided on by political leaders is doomed to failure.

Therefore, our recommendation is the following:

The Government of Canada, supported by all political Parties, must start a process of developing a broad consensus on constitutional reform and this process of dialogue and exchange must become a permanent part of Canadian politics.

En ce qui concerne le résultat concret de cette conférence, je crois que le gouvernement du Canada et le Comité sur le renouvellement du Canada sauront trouver quelque récomfort dans notre travail. Après des discussions longues et ardues, le groupe représentatif pancanadien présent à la conférence, Vers l'an 2000, a dit, essentiellement, que les propositions du gouvernement vont dans le bon sens et que le gouvernement pourrait poursuivre dans cette même voie.

• 1530

Let me remind you, however, that although the participants had access to *Shaping Canada's Future Together*, debate was not limited to or focused on the exact government proposals. However, the conference did say "yes" to recognition of Quebec as a distinct society, which may require readjustment of federal-provincial powers so that Quebec may preserve its way of life.

While I'm reading these to you, I'd like you to remember that this conference had 225 people from all across the country—every territory, every province—and that despite this fact, and despite the fact they had never met before, they were able to come to these conclusions on a unanimous basis.

Second is recognition of an inherent aboriginal right to self-government; preservation of linguistic duality, and protection, preservation, and promotion of official language minority communities; more representative and consultative institutions of government, including Senate reform and proportional representation; a more competitive economy, including the reduction of interprovincial barriers; enhancing mobility; less confrontation and adversarial behaviour in Parliament; training for global competition, and a more responsible business attitude toward the environment; the maintenance of health care and social programs; critical attention to media bias.

Permettez-moi toutefois de vous rappeler que, même si les participants avaient accès au document «Bâtir ensemble l'avenir du Canada», les propositions du gouvernement n'ont pas constitué comme tel le seul ni même le principal sujet de discussion. Les participants ont cependant dit «oui» à la reconnaissance du Québec comme société distincte, ce qui pourrait nécessiter un rajustement du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces de façon que le Québec puisse préserver son mode de vie.

Pendant que je vous fais la lecture de ces conclusions, je vous invite à vous rappeler que la conférence a réuni 225 personnes venues de toutes les régions du pays—de tous les territoires et de toutes les provinces—et que, en dépit de cela et en dépit du fait que les participants ne s'étaient jamais rencontrés auparavant, ils ont pu faire l'unanimité entre eux.

Deuxièmement, les participants se sont entendus sur la nécessité de reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale; de maintenir la dualité linguistique et de protéger, préserver et promouvoir les minorités de langues officielles; de rendre les institutions du gouvernement plus représentatives et plus consultatives, notamment par la réforme du Sénat et par la représentation proportionnelle; de rendre l'économie plus compétitive, notamment par la réduction des barrières interprovinciales; de renforcer le droit à la mobilité; d'atténuer les affrontements et les comportements antagonistes au Parlement; d'assurer la formation nécessaire à la concurrence à l'échelle mondiale et de rendre les milieux des affaires plus responsables à l'égard de l'environnement; de maintenir les programmes de soins de santé et de services sociaux; et, enfin, de porter une attention critique au parti pris manifesté par les médias.

[*Texte*]

I'm sure the senators and Members of Parliament around the table will be fascinated to know that every group of discussion—there were 10 discussion groups at our conference—brought up media orientation and bias as one of the main problems in the current constitutional discussion.

Next are a Canada clause reflecting the Canadian identity, which includes desires for non-violence; economic prosperity, as well as a caring society; evolutionary change that enhances security for all; education and responsible citizenship; respect for diversity and human rights; and increasing democratic participation.

What is probably most important in my interpretation of the conclusions of the Towards 2000 conference are its stringent recommendations to governments, parties, business and the public for progressive, prudent balance in the pursuit of constitutional and political change. They recommend, first, that constitutional reform and political progress are the responsibility of all groups and citizens, and not just politicians. We hope this will be remembered when the final proposals of the government come out.

Second, any party or politicians who proceed to economic change—and that's within the Constitution or as a policy—without due regard for social and environmental security are likely to be severely punished by the Canadian people, to the degree that the conference is an indicator of popular sentiments.

Third, in Canada equality does not mean uniformity, but rather the freedom to be different and to be respected for that diversity. The tension between equality and freedom is expressed in Canada's core values that I have mentioned.

Fourth, if the rights and needs of aboriginals and Québecois are to be recognized and respected, then they too must understand and address the needs and realities of others.

Fifth, constitutional reform should not be expected to resolve all our problems, nor should we try to include all our problems in a reformed Constitution.

Sixth, proportional representation—not just institutional reform—is an idea whose time has come.

Seventh, education and the media carry a heavy burden, for both knowledge of Canadian diversities and training for global competition. However, if one—

[*Traduction*]

Je ne doute pas que les sénateurs et les députés ici présents seront fascinés d'apprendre que, dans chaque groupe de discussion—il y en avait 10 en tout—on a souligné la prédisposition des médias et leur parti pris comme un des principaux problèmes qui se posent dans l'actuel débat constitutionnel.

Puis, on s'est entendu sur une clause Canada qui refléterait les divers éléments de l'identité canadienne, notamment le désir de vivre dans une société non violente qui serait fondée sur des valeurs humanitaires; la prospérité économique; l'évolution sociale dans le sens d'une sécurité accrue pour tous, l'éducation et le devoir civique; le respect de la diversité et des droits de la personne; et la participation accrue aux institutions démocratiques.

Ce qu'il convient sans doute de souligner en priorité dans les conclusions de la conférence Vers l'an 2000, telles que je les interprète, ce sont les recommandations bien senties qui sont faites aux gouvernements, aux parties intéressées, aux milieux des affaires et au grand public en vue d'un équilibre progressif et prudent dans la poursuite de changements constitutionnels et politiques. Les participants ont fait remarquer, premièrement, que la réforme constitutionnelle et le progrès politique ne sont pas l'apanage des seuls politiciens, mais la responsabilité de tous les groupes et de tous les citoyens canadiens. Nous espérons qu'il en sera tenu compte dans les propositions définitives que formulera le gouvernement.

Deuxièmement, tout parti ou politicien qui voudrait amener des changements économiques—soit par la Constitution soit par l'orientation donnée à la politique de l'État—sans tenir dûment compte de la sécurité sociale et environnementale peut s'attendre à être sévèrement puni par les Canadiens, dans la mesure où l'opinion exprimée par les participants à la conférence représente bien le sentiment de la population canadienne.

Troisièmement, au Canada, égalité ne veut pas nécessairement dire uniformité, mais bien le droit d'être différent et d'être respecté dans sa différence. Le délicat équilibre qu'il convient de maintenir entre l'égalité et le droit à la différence se trouve exprimé dans les valeurs canadiennes fondamentales que j'ai décrites.

Quatrièmement, s'ils veulent obtenir la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins, les autochtones et les Québécois doivent comprendre les besoins et les caractéristiques des autres Canadiens et s'y montrer sensibles.

Cinquièmement, il ne faut pas s'attendre à ce que la réforme constitutionnelle puisse résoudre tous nos problèmes, et il ne faut pas non plus essayer d'inclure tout ce qui fait problème à l'heure actuelle dans une constitution renouvelée.

Sixièmement, la représentation proportionnelle—et pas seulement la réforme des institutions—est une notion qu'il est grand temps d'appliquer.

Septièmement, les milieux d'enseignement et les médias ont une lourde responsabilité pour ce qui est tant de faire apprécier la diversité canadienne que d'assurer la formation nécessaire dans le contexte de la concurrence mondiale. Cependant, si je devais. . .

[*Text*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Prof. Trent, the time has expired. Could you conclude very rapidly, please.

Prof. Trent: Yes, I will. I certainly will, seeing as how I'm on my last page.

However, if one is to capture the core, the very essence of the deliberations of the Towards 2000 conference, it would be in the requirement for mutual recognition. If narrow nationalisms—with all their attractiveness to many people—are to be overcome, it can only be done not by threats or fear, but through reciprocal acts of respect.

• 1535

At heart, and I am quoting from our final communiqué:

Each participant in the conference expressed concern that their distinctive way of life or contribution to Canada might be overwhelmed or ignored by others. Often these fears derived from ignorance or from misunderstandings. Few Canadians intend, we believe, to exclude or demean other groups. But in light of their own anxiety they often fail to notice the conseqence for others of their actions or attitudes.

We believe that successful progress means learning about each other and including appreciation that others can accept our distinctiveness if we openly acknowledge theirs. Reciprocity is a correlate of diversity. We must accord each other respect and help each other to feel secure culturally, socially and economically. This principle, we believe, must be at the root of constitutional reform.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Prof. Trent. We now start with the Hon. Warren Allmand.

Hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Thank you, Mr. Chairman. Welcome to our witnesses. I must say the conclusions to the recommendations of the conference are very encouraging, in particular that this conference should agree to the recognition of Quebec as a distinct society, as well as the recognition of the inherent right of aboriginal self-government and the preservation of linguistic duality.

While I am encouraged by those findings and recommendations, I just want to know, so I can determine how much credibility we can give to the conference... You say it was very representative: I notice it was half men and half

[*Translation*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Trent, votre temps de parole est écoulé. Pourriez-vous, s'il vous plaît, terminer rapidement.

M. Trent: Oui, certainement, puisque j'en suis à ma dernière page.

Cependant, si je devais souligner l'essentiel de ce qui est ressorti des délibérations de la conférence vers l'an 2000, je dirais que c'est le principe de la reconnaissance réciproque. Si nous voulons venir à bout des tendances nationalistes étroites qui incitent divers groupes de Canadiens à se replier sur soi—compte tenu de l'attrait qu'ont ces tendances pour bien des gens—on ne peut y arriver par la menace ou la crainte, mais uniquement par le respect réciproque.

Essentiellement, et je cite ici le texte de notre communiqué final:

Tous les participants à la conférence ont dit craindre que leur mode de vie distinct ou leur contribution particulière au Canada soient oubliés ou perdus de vue par les autres Canadiens. Bien souvent, ces craintes étaient attribuables à l'ignorance ou au manque de compréhension. En effet, très peu de Canadiens tentent délibéremment d'exclure ou de rabaisser les Canadiens d'autres groupes. Mais ils sont bien souvent obnubilés par leur propre inquiétude, au point de ne pas se rendre compte des conséquences de leurs gestes ou de leur comportement pour d'autres.

Nous considérons que, pour réaliser des progrès réels, nous devons apprendre à nous connaître les uns les autres et comprendre notamment que les autres peuvent accepter notre caractère distinct à condition que nous ayons l'ouverture d'esprit nécessaire pour reconnaître le leur. La réciprocité est intimement liée à la diversité. Nous devons nous respecter les uns les autres et nous aider les uns les autres à nous sentir en sécurité sur les plans culturel, social et économique. Ce principe doit, à notre avis, être à la base de la réforme constitutionnelle.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Trent. Le premier à poser des questions sera M. Warren Allmand.

L'honorable Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je vous remercie, monsieur le président, et je souhaite la bienvenue à nos témoins. Je dois vous dire que les conclusions issues de la conférence sont très encourageantes, et je trouve particulièrement réconfortant que les participants se soient entendus sur la reconnaissance du Québec comme société distincte, sur la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et sur le maintien de la dualité linguistique.

Bien que je sois encouragé par vos conclusions et vos recommandations, je tiens à savoir, pour que je puisse décider du degré de crédibilité qu'il faut accorder à la conférence... Vous dites que la conférence était très représentative: je

[*Texte*]

women, but I looked at your list of speakers and I didn't see too many of the key speakers from the province of Quebec. Could you tell me, of the 225—this is not a criticism, I just wanted to know—how many of the people there were from Quebec and were perhaps francophone Quebeckers?

Prof. Trent: The overall figures were approximately, I think, 40–50 from Quebec. As far as the speakers are concerned, we had excellent representation from Quebec: Monique Simard, Pierre-Étienne Laporte, I am not sure if you would consider Mr. Pepin still to be a Quebecker or otherwise. We also had Roger Tassé, Mr. Tassimarie from Montreal, Claude Beauchamp. I would say that more than a third of our speakers were from Quebec.

Mr. Allmand: Prof. Trent, do you yourself feel—because I think it is important—this is almost, as you suggest, a bit of a constituent assembly. But to give its recommendations some clout, the questions I ask are important. Do you honestly believe the elements of Quebec present there, the nationalist elements that we really have to deal with if we are to settle this problem, do you think they were present and spoke up at the conference and did agree to these consensus results that are told to us today?

M. François Rocher (Conférence *Vers l'an 2000*): Il y avait quelque chose de vraiment spécial dans cette Conférence: nous avons réussi à rassembler des gens qui venaient de partout au Canada pour discuter de la même question. Et en cela je pense que nous avons exercé une certaine rupture avec les habitudes qu'on a ici, au Canada, de faire des conférences régionales où les gens du Québec se parlent, où des gens de l'Ontario se parlent, et ainsi de suite.

Or, je pense que dans le processus d'établissement d'un consensus, nous avons dû amener des Québécois—dont un certain nombre de souverainistes—à parler à des personnes qui provenaient des autres régions et, peut-être pour la première fois de leur vie, non seulement à écouter mais aussi à comprendre les besoins et les demandes provenant des autres régions et d'aller au fond des choses.

Grâce à ce processus on a appris deux choses, entre autres: la première c'est que les gens sont, d'une certaine manière,—et même les souverainistes— ouverts au dialogue, dans la mesure où on leur fournit l'occasion de se rencontrer. La deuxième chose—et les conclusions de ce que John Trent a appelé les recommandations en font foi—, c'est que les gens sont aussi disposés à reconnaître les besoins des autres dans la mesure où les autres sont disposés à reconnaître les besoins des participants.

• 1540

À ce niveau-là, je pense que nous avons réussi. Ce n'est pas un miracle, loin de là, mais nous avons au moins réussi à accomplir quelque chose qui n'avait été que très rarement fait au Canada. Je pense qu'il y a une leçon à tirer pour

[*Traduction*]

constate que la participation était répartie également entre hommes et femmes, mais, d'après votre liste de conférenciers, il me semble que les Québécois n'étaient pas très nombreux parmi vos conférenciers principaux. Pourriez-vous me dire ceci: sur les 225 participants—je ne vous pose pas la question pour vous critiquer, mais simplement pour savoir—combien étaient du Québec, et combien étaient des Québécois francophones?

M. Trent: Je crois qu'il y avait, en tout, une quarantaine ou une cinquantaine de participants du Québec. Pour ce qui est des conférenciers, le Québec était bien représenté: Monique Simard, Pierre Etienne Laporte—je ne sais pas si vous considérez que M. Pépin est toujours Québécois ou autre chose. Nous avions également M. Roger Tassé, M. Tassimarie, de Montréal, et M. Claude Beauchamp. Je dirais que plus du tiers des conférenciers étaient du Québec.

M. Allmand: Monsieur Trent, croyez-vous—il s'agit de quelque chose d'important, puisque, comme vous l'avez laissé entendre, cette conférence ressemblait en quelque sorte à une assemblée constituante, mais les questions que je pose sont importantes pour déterminer la validité de vos recommandations. Croyez-vous honnêtement que les participants québécois à la conférence comprenaient les éléments nationalistes avec lesquels nous devrons traiter pour résoudre ce problème, et croyez-vous que ces éléments nationalistes se sont fait entendre et que leur opinion est reflétée dans les résultats dont vous venez de nous faire part?

Mr. François Richer ("Towards 2000" Conference): This conference had something quite special: it managed to bring together people from all across Canada to discuss the same topic. In that sense, we achieved somewhat of a breakthrough relative to what has been the practice here, in Canada, of having regional conferences, where discussions take place among Quebeckers, among Ontarians, and so on.

In reaching a consensus, we did have to bring Quebecers—including a number of separatists—to share their views with people from other regions and, perhaps for the first time in their lives, not only to listen, but also to try and really understand the needs and requirements of people from those other regions.

This process taught us at least two things: first, generally speaking, people—even separatists—are open to dialogue, as long as they are given the opporunity to meet. Second—and this is shown by the conclusions which John Trent described as having resulted from the recommendations—people are also willing to recognize the needs of others as long as others are ready to recognize their needs.

In that sense, I think we were successful. This was by no means a miracle, but we did at least manage to accomplish something that had rarely been achieved in Canada. I think there is a lesson to be drawn from this for any future

[*Text*]

l'avenir des négociations constitutionnelles. Il s'agit de donner aux Canadiens non seulement la possibilité d'exprimer leurs point de vue, mais surtout d'être en mesure de les confronter dans des discussions face à face. À ce moment-là, tout n'est pas réglé mais c'est un point de départ absolument essentiel. Et cela ne peut pas être réalisé à travers les mécanismes usuels de résolution des conflits.

Mr. Allmand: I'm very pleased to hear that. If that's the case, then I give way more credibility to the results of your conference. I say it is very encouraging that these representatives from all across Canada—225, half men, half women, one-third youth, Québécois, non-Québécois—would support these recommendations.

I guess it shows as well that when you bring together ordinary Canadians, their conclusions are sometimes different from those of the experts or elitists.

Prof. Trent: Mr. Allmand, could I just say one thing there? We spoke very much about special interests. I think that is the basic thing. It is one of the things that we know in universities now, with studies of the modern state. One of the unfortunate parts of modern life is that all of us are represented not only by Members of Parliament and senators, but also by special interest groups. You have to listen to them. They're the people who can put together proposals for you; they have the staff and the personnel, the representations and so on. We think this is a difficulty, but it is also a normal part of modern society. We're not just saying that is a bunch of elitists; some people represent me as an English-speaking Quebecker, some people represent me as a professor and so on. What we are saying is that it is up to you to make available to the people of Canada another way so that they can meet what we call "whole citizens". It is a strange expression. Excuse me for it. But that's what we're getting at. It's simply a balancing act. We haven't done this. That is the main point. We are not attacking the process of special interests because it's there.

Mr. Allmand: Your model is really interesting.

I want to ask you a few specific questions on their findings, and I know in asking the questions I'll be asking you to interpret the conference, because they didn't deal specifically with some matters.

For example, I see that they want to maintain health care and other social programs. In the proposals made by the government, they say in propposal No. 27, which deals with the spending power, that:

> The Government of Canada commits itself not to introduce new Canada-wide shared-cost programs and conditional transfers in areas of exclusive provincial jurisdiction without the approval of at least seven out of ten provinces representing 50 percent of the population.

[*Translation*]

constitutional negotiations. That is that Canadians must not only be given the opportunity to express their views, but, more importantly, they must be able to confront their views with those of others in face-to-face discussions. That does not solve everything, but it is a critical starting point. And that cannot be achieved through the usual conflict resolution mechanisms.

M. Allmand: Je suis très heureux de vous l'entendre dire. Si tel est le cas, je peux donc accorder bien plus de crédibilité aux résultats de votre conférence. Je trouve très encourageant que ces représentants de toutes les régions du Canada—225 participants—dont la moitié était des hommes et l'autre moitié des femmes, dont le tiers étaient des jeunes, et qui comprenaient aussi bien des Québécois que des non-Québécois—aient appuyé ces recommandations.

Cette expérience démontre également que, lorsque l'on réunit des Canadiens ordinaires, leurs conclusions sont parfois différentes de celles des experts ou des élites.

M. Trent: Monsieur Allmand, me permettriez-vous de faire une observation à ce sujet? Nous avons beaucoup parlé d'intérêts spéciaux. C'est cela qui fait problème, à mon avis. C'est quelque chose dont nous nous sommes rendus compte dans les universités, grâce à nos travaux sur l'État moderne. Malheureusement, dans notre société moderne, nous sommes tous représentés non seulement par des députés et des sénateurs, mais aussi par des groupes d'intérêts spéciaux. Nous devons prêter l'oreille à ces groupes. Ce sont eux qui sont en mesure d'élaborer des propositions, car ils ont le personnel voulu et ils ont aussi leurs entrées. Ces groupes posent un problème, mais il est tout à fait normal qu'ils existent dans notre société moderne. Nous ne disons pas simplement que ces groupes représentent divers éléments élitistes; certains d'entre eux me représentent, moi en tant que Québécois anglophone, certains me représentent en tant que professeur et ainsi de suite. Nous tenons, par contre, à vous faire remarquer que vous avez le devoir de mettre à la disposition des Canadiens d'autres mécanismes qui leur permettent d'échanger avec de vrais citoyens, qui ne représentent aucun groupe en particulier. Ce qui compte, c'est d'assurer un équilibre, chose que nous n'avons pas faite jusqu'à maintenant. Voilà l'essentiel. Nous ne nous en prenons pas au processus de représentation des intérêts spéciaux; ils existent, un point c'est tout.

M. Allmand: Votre modèle est très intéressant.

Je veux vous poser quelques questions précises sur les conclusions de la conférence, et je sais que, ce faisant, je vous demande en quelque sorte d'interpréter l'opinion des participants, puisqu'ils n'ont pas abordé certaines questions.

Ainsi, je constate que l'on souhaite préserver les programmes de soins de santé et les autres programmes sociaux. Dans le document présenté par le gouvernement, on peut lire, à la proposition 27, qui traite du pouvoir de dépenser, que:

> Le gouvernement du Canada s'engage à n'entreprendre aucun nouveau programme cofinancé ni transfert conditionnel dans les domaines de compétence exclusivement provinciale sans l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

[*Texte*]

While we will maintain medicare and we'll maintain, I suppose, the Canada Pension Plan, if there were to be a new social program of the same kind, let's say a national day care program, it would have to meet this new formula. How would you interpret the conference? Would they like to leave things as they are, where the federal government did spend in areas of provincial jurisdiction, following federal-provincial conferences, as in the case of medicare and the Canada Assistance Plan? Or would they rather move to this new formalistic proposal, of approving of spending power by the federal government on social programs in provincial areas of jurisdiction? Social programs and health care are mostly provincial jurisdiction.

Prof. Trent: I don't think it would be fair of me to say that the conference got into any detailed discussion of that, so my response to you will be that of a political scientist.

I would say that the history of Canada has been one in which the great social programs of this country have not come just from the central government or just from the provinces. Sometimes they have come from an action coming from one or the other and then picked up at the other level.

• 1545

Personally, I'm not sure that I see any great trauma in formalizing a process that will necessitate better co-ordination. If that is what is intended in the proposals, if it will produce better co-ordination and not blockage, then personally I do not see any harm in that orientation.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Your time has expired.

Mr. Allmand: All right; I had one final question, but...

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I now turn to Lorne Nystrom.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): Thank you very much, Mr. Chairman. I welcome Prof. Trent here with his two colleagues. I followed with interest the conference you had at the university several weeks ago. Yesterday Senator Beaudoin and I had a chance to participate, to a certain extent, in a similar sort of conference not too far from here. I think we both found it a very fascinating experience.

Based on your experience, Prof. Trent, what advice would you now give to the federal government about the organization of the five conferences they're in the process of organizing? I'm speaking of the ones in Halifax, Montreal, Toronto and Calgary, plus a wind-up conference in Ottawa later on, toward the middle of February.

I wonder whether you give them any public advice as to how to organize them so that they draw together a representative group of Canadians and come out of that with, we hope, a consensus at the end of the process, a process that will be seen as worthwhile and really valuable by the Canadian population.

[*Traduction*]

Ainsi, le Régime d'assurance-maladie existant serait maintenu, de même, je suppose, que le Régime de pensions du Canada, mais si un nouveau programme social devait être mis sur pied, comme un programme national de garderies, il faudrait qu'il respecte cette nouvelle formule. Quel serait, à votre avis, le sentiment des participants à ce sujet? Préféreraient-ils qu'on s'en tienne à la formule actuelle, qui permet au gouvernement fédéral d'exercer son pouvoir de dépenser dans des domaines de compétence provinciale, à la suite de consultations fédérales-provinciales, comme ce fut le cas pour l'assurance-maladie et le Régime d'assistance publique du Canada? Ou préféreraient-ils cette nouvelle formule plus rigoureuse, qui oblige le gouvernement fédéral à obtenir le consentement des provinces avant d'exercer son pouvoir de dépenser à l'égard de programmes sociaux relevant de la compétence des provinces? Les programmes sociaux, tout comme les soins de santé, relèvent généralement des provinces.

M. Trent: Comme les participants à la conférence n'ont pas abordé cette question en détail, je vous répondrai en ma qualité de politicologue.

L'histoire nous montre que les grands programmes sociaux qui ont été mis sur pied au Canada n'ont pas été le fait uniquement du gouvernement central ou des provinces. C'est tantôt un palier de gouvernement tantôt l'autre qui a pris l'initiative, puis les deux ont fini par s'entendre.

Pour ma part, je ne vois guère d'inconvénient à rendre officiel un processus qui exigera une meilleure coordination. Si tel est l'objet visé par cette proposition, si elle a pour effet, non pas de bloquer les initiatives, mais d'assurer une meilleure coordination, je ne m'y oppose aucunement.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Votre temps de parole est écoulé.

M. Allmand: D'accord. J'avais une dernière question, mais...

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je cède maintenant la parole à Lorne Nystrom.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Merci beaucoup, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue à M. Trent et à ses deux collègues. J'ai suivi avec intérêt la conférence que vous avez tenue à l'université il y a plusieurs semaines. Hier, le sénateur Beaudoin et moi-même avons eu l'occasion de participer à une conférence semblable qui a eu lieu non loin d'ici. Je pense que nous avons tous les deux trouvé l'expérience très intéressante.

D'après votre expérience, monsieur Trent, quels conseils pourriez-vous donner au gouvernement fédéral sur l'organisation des cinq conférences qu'on est en train de préparer? Je veux parler des conférences qui doivent avoir lieu à Halifax, à Montréal, à Toronto et à Calgary ainsi que de la conférence finale qui se tiendra à Ottawa vers la mi-février.

Je me demande si vous pourriez conseiller le gouvernement sur la façon d'organiser ces conférences de manière qu'elles réunissent un groupe représentatif de Canadiens et qu'elles permettent au bout du compte d'en arriver, c'est du moins ce que nous espérons, à un consensus, grâce à un processus que les Canadiens considéreront comme valable et réellement utile.

[*Text*]

Prof. Trent: I'll try to be as concrete as possible. First of all, I don't think anyone will pay any attention to the first point I'm going to make, but I fear that the timing process will tend to make the public and the media ridicule it. It would have been preferable to give it a little more time.

Secondly, one of the things we've found out, and what we think is the most important, is to try at the outset to bring people at these conferences to think positively by asking them what are their common aspirations for the future rather than their divisive aspirations around a particular issue.

Thirdly, there absolutely should be perceived an opportunity for people to have small discussion groups in which they can search for consensus beyond their brief. For the most part, they're going to be coming with briefs. They have to be given an opportunity to confront each other face to face, to try to learn, to surmount their briefs.

Fourthly, the selection of people to come seems to me very important. If you look at the conferences, there are very fascinating aspects to them. No group in this country wants just to go to discuss the Senate and not the economic union, to take two examples. So they're going to want to be at every conference, in one way or another.

As well, none of the conferences' subjects by and of themselves can be limited to themselves. You can't discuss the Senate without discussing the division of powers. There's going to be a lot of overlap.

We would hope that the government and the various organizations running the conferences would find a unique way to include some people who do not necessarily represent groups. Therefore, for instance, they might have a lottery of some sort. They might have lists from which they could choose, and so on. That way, the public could actually see that it wasn't just a packed debate.

Finally, it would be wonderful if these meetings. . .I don't know how long they're planning them to be. I fear they're going to suggest just a weekend. I don't know how we plan to save this country over weekends.

It would seem to me intelligent for the meetings to be a little longer—perhaps three days, if they can manage it, maybe even four—and to consecrate a period at the beginning of the conferences for a more general attempt to arrive at consensus on broad objectives for the Canadian society. To be as concrete as possible, those are some of the suggestions we'd make.

• 1550

Mr. Nystrom: Briefly, would you have any advice on how to organize the final conference? It seems to me that the results of the first four conferences on division of powers, economic union, the Senate and the Charter somehow have to be drawn together into the final conference. Would you suggest, for example, that each of these conferences might elect representatives to the final conference? Do you have any process you could recommend to us?

[*Translation*]

M. Trent: J'essayerai d'être aussi concret que possible. Tout d'abord, sans doute que personne ne tiendra compte de cette première observation, mais je crains que le délai prévu n'incite le public et les médias à tourner le processus en dérision. Il aurait été préférable de prévoir un délai un peu plus long.

Deuxièmement, nous avons constaté qu'il est utile, et c'est ce qui, à notre avis, est le plus important, d'amener les participants à ces conférences à voir ce qu'il y a de positif, c'est-à-dire à aborder chaque question en fonction, non par de ce qui les divise, mais de leurs aspirations communes.

Troisièmement, les participants doivent avoir la possibilité d'échanger à l'intérieur de petits groupes de discussion, afin de chercher à s'éloigner de leur mémoire pour en arriver à un consensus. La plupart se présenteront avec leur mémoire; c'est pourquoi il faut qu'ils aient l'occasion de dialoguer face à face, d'apprendre les uns des autres et de laisser de côté leur mémoire.

Quatrièmement, le choix des participants me semble très important. Les conférences qui sont prévues portent sur des sujets très fascinants. Aucun groupe de Canadiens ne veut participer à une conférence où il est uniquement question du Sénat, et où il ne serait pas question de l'union économique, par exemple. Chaque groupe voudra donc participer à chacune des conférences.

Par ailleurs, aucun des thèmes prévus pour ces conférences ne peut être discuté isolément. On ne peut pas discuter du Sénat sans discuter aussi du partage des pouvoirs. Il y aura beaucoup de chevauchement.

Nous espérons que le gouvernement et les divers organismes responsables des conférences trouveront le moyen d'inclure des participants autres que les porte-parole des divers groupes intéressés. On pourrait, par exemple, procéder par tirage au sort. On pourrait également établir des listes à partir desquelles les participants seraient choisis, et ainsi de suite. De cette façon, le public n'aura pas l'impression que seuls certains points de vue jugés acceptables pourront être présentés.

Enfin, ce serait merveilleux si ces conférences. . . je ne sais pas quelle est la durée prévue. Je crains que chacune ne dure qu'une fin de semaine. Je ne vois pas comment on peut s'imaginer sauver le Canada avec des réunions de fin de semaine.

Il y aurait lieu, à mon avis, de prévoir des rencontres un peu plus longue—qui s'étendraient peut-être sur trois jours, si c'est possible, et peut-être même sur quatre—et de consacrer un certain temps au début de chaque conférence à une discussion générale visant à en arriver à un consensus sur les grands objectifs de la société canadienne. Voilà donc, exprimées aussi concrètement que possible, certaines des suggestions que nous ferions.

M. Nystrom: Pourriez-vous nous dire brièvement si vous avez des conseils quant à l'organisation de la conférence finale? Il me semble qu'il faudrait réunir les résultats des quatre premières conférences portant sur la division des pouvoirs, l'union économique, le Sénat et la Charte dans la dernière conférence. Suggéreriez-vous, par exemple, que chacune de ces conférences pourrait élire des représentants pour participer à la conférence finale? Avez-vous un processus que vous pourriez nous recommander?

[*Texte*]

Et si monsieur Martin et monsieur Rocher, vous voulez ajouter quelque chose, vous êtes libres de le faire aussi. Monsieur Trent, si vous avez des idées, vous pouvez intervenir. Parce que la conférence finale sera très importante puisqu'il y aura tous les médias et que beaucoup de Canadiens regarderont cela pour arriver à trouver un consensus national.

Prof. Trent: The question is both important and difficult. I'm afraid that the die is already cast, that they intend to use the same organizations and the same public servant who was hired to co-ordinate the process to run this conference. I think it might have received additional legitimacy if it had called on other means for organization, but given what has already been decided I think you're right that some of the people who have been at previous conferences should be there. If they were elected, that would be a very democratic way to get them there. It would certainly be our hope that this conference be broader, more numerous, longer and that it be a more complex process of getting people together to have a real chance to discuss and see the interaction between the various areas that were debated at the first four conferences.

Mr. Nystrom: Among a lot of Canadians there appears to be a tentative movement toward a consensus on the topic areas that must be in that package, and the feeling is that it should be a shorter list rather than a longer one. Obviously, it must deal with the concerns of the people of Quebec and of the aboriginal people, but a lot of people are now saying that the concerns of the smaller provinces, particularly the west. . .and that one can do that through Senate reform, which will allow the smaller provinces more input at the centre in terms of national policy and national institutions.

Would you agree with that general thrust? I'm not asking for your personal opinion, but would the conference you went through likely agree with the general thrust that we should do what is doable, address the concerns of Quebeckers, westerners and aboriginal people, and then have another process for other things like peace, order and good government and so on?

M. Rocher: Ce que vous soulevez ici est amusant parce qu'on discutait avec John Trent tout à l'heure, et je disais la même chose. Le processus actuel devrait régler d'abord et uniquement trois choses :la question du Québec, la question des autochtones et la question du Sénat. Il faudrait retirer les autres questions des débats actuels pour la raison suivante, à savoir: gardons la Constitution canadienne la plus simple possible. Évitons de compliquer à outrance ce qu'on y retrouve, parce que la Constitution doit demeurer un document flexible; et nous savons tous qu'il est extrêmement difficile de la changer.

Il y a d'autres mécanismes possibles pour arriver à atteindre des objectifs économiques ou d'autres objectifs qu'on peut avoir en tête.

Deuxième chose, et ceci n'est pas issu de la Conférence en tant que telle. Mais dans dans le cadre des discussions informelles de cette Conférence, il y a la question du Sénat.

[*Traduction*]

Mr. Martin and Mr. Rocher, if you would like to add something, you are free to do so. Mr. Trent, if you have any ideas, please say so. The final conference will be very important: all the media will be there and many Canadians will be watching this attempt to find a national consensus.

M. Trent: La question est à la fois importante et difficile. Je crains que les dés soient déjà jetés, qu'ils ont l'intention d'utiliser les mêmes organisations et le même fonctionnaire qui a été embauché pour coordonner l'organisation de cette conférence. Je crois que cette conférence aurait eu plus de légitimité si on avait utilisé d'autres moyens d'organisation, mais compte tenu de ce qui a déjà été décidé, je crois que vous avez raison de dire que des gens qui ont assisté aux conférences antérieures devraient être présents. S'ils étaient élus, ce serait une façon de faire très démocratique. Nous espérons certainement que cette conférence sera plus vaste, plus nombreuse et plus longue et qu'il s'agira d'un processus plus complexe pour réunir des gens afin qu'ils puissent véritablement discuter entre eux des questions abordées aux quatre premières conférences, et des liens qui existent entre elles.

M. Nystrom: Pour beaucoup de Canadiens, il semble que l'on tende vers un consensus sur les questions qui devraient être incluses, et qu'il faudrait que la liste soit plus courte plutôt que plus longue. Évidemment, il faut inclure les préoccupations des gens du Québec et des autochtones, mais les gens sont nombreux à dire que les préoccupations des plus petites provinces, en particulier dans l'Ouest. . . et que cela peut se faire par la réforme du Sénat, ce qui permettra aux plus petites provinces d'avoir une plus grande participation au centre en ce qui concerne la politique nationale et les institutions nationales.

Êtes-vous d'accord avec cette idée? Je ne demande pas votre opinion personnelle, mais les participants à la conférence à laquelle vous avez assisté seraient-ils d'accord avec cette idée, à savoir que nous devrions faire ce qui est faisable, nous occuper des préoccupations des Québécois, des gens de l'Ouest et des autochtones et ensuite avoir un autre processus pour traiter des sujets tels la paix, l'ordre et le bon gouvernement, et ainsi de suite?

Mr. Rocher: It is interesting that you bring this up because earlier on we were talking with John Trent and I was saying the same thing. The current process should solve first of all, and only, three issues: Those of Quebec, the native peoples and the Senate. The other issues should be taken out of the current debates for the following reason: let us keep the Canadian Constitution as simple as possible. Let us avoid over-complicating what is there, because the Constitution should remain a flexible document and we all know that it is extremely difficult to change it.

There are other ways to achieve economic and other objectives that we may have in mind.

Second—and this does not come out of the conference as such, but rather one of informal discussions at the conference—there is the issue of the Senate.

[*Text*]

Dans les propositions actuelles figure évidemment le souhait d'avoir un Sénat plus équitable. Une chose a été au moins mise en évidence: les institutions fédérales doivent conserver un équilibre non seulement entre les régions mais aussi entre les différentes composantes qu'on trouve au Canada.

Et si on opte finalement pour la solution d'un Sénat égal, je pense qu'il faudrait combiner cette disposition avec une autre qui accorderait encore un droit de veto régional au Québec, à l'Ontario, aux Maritimes et aux provinces de l'Ouest en ce qui a trait à la préservation de leurs propres besoins.

• 1555

Les institutions fédérales doivent être, d'une part, représentatives mais elles doivent aussi être équitables, et cela non seulement en termes de représentation d'un nombre de personnes mais aussi en termes de politiques adoptées qui devront être équitables pour les régions canadiennes. Conserver ou accorder un droit de veto régional—nous avons un veto pour le Québec, un veto pour les autres régions que j'ai mentionnées—permettrait, à mon avis, d'atteindre cet objectif.

Et si on optait pour une solution ou pour une orientation telle que je viens de la définir, il est possible que le Québec, à l'heure actuelle, accepterait une réforme du Sénat qui permettrait de s'assurer que des décisions ne seront pas prises au détriment d'une région importante du Canada.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, le temps est écoulé.

M. Trent: Monsieur le président, j'aimerais juste ajouter un mot.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Il faudrait que ce soit très court.

M. Trent: Oui. Je crois qu'il y a un groupe qui doit être reflété dans une nouvelle constitution parce qu'on n'a pas le temps d'attendre une autre réforme, il s'agit de tous ceux qu'on peut appeler les néo-Canadiens. Il me semble que le visage du Canada a changé et je pense que la population composée de gens qui se sont joints au Canada depuis quelques années, doit être reflétée dans la Constitution.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci. Monsieur le député Gabriel Desjardins, à vous.

M. Desjardins (Témiscamingue): Merci, monsieur le coprésident. Monsieur Trent, monsieur Rocher, monsieur Martin, bienvenue à notre Comité. Je pense que c'est bien de faire quelque chose comme la Conférence que vous avez tenue pour trouver la direction de la société canadienne vers l'An 2000 et les consensus que nous devrons établir pour affronter les défis politiques, économiques et sociaux du Canada de l'An 2000.

Mais comme vous le savez, nous sommes ici, quant à nous, pour essayer de gérer une crise constitutionnelle et trouver des remèdes à court terme visant à essayer de résoudre l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Bien sûr, vous avez pris connaissance des 28 propositions que nous avons déposées et qui ont été transmises à notre Comité. Est-ce que, dans un premier temps, vous pensez que l'ensemble de ces propositions viennent résoudre, soit en

[*Translation*]

The current proposals include of course the wish to have a more equitable Senate. One point at least was made: federal institutions should maintain a balance not only between regions but also between the different elements found in Canada.

If, in the end, we chose an equal Senate, I think that we would have to combine this provision with another that would again give a regional veto to Quebec, Ontario, the Maritimes and the Western provinces in terms of the preservation of their own needs.

Federal institutions must be, on the one hand, representative, but they also have to be equitable, not only in terms of the number of people they represent but also in terms of the policies they adopt—they must be equitable for the regions of Canada. This objective could be met by keeping or providing a regional veto—we have a veto for Quebec and a veto for the other regions I mentioned.

If a solution or direction such as the ones I just described were chosen, Quebec might accept a Senate reform that would ensure that no decisions that would be detrimental to a significant region in Canada would be made.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Your time is up.

Mr. Trent: Mr. Chairman, I would just like to add a few words.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): It will have to be brief.

Mr. Trent: Yes. I think that there is one group that must be included in a new Constitution because there is no time to wait for another reform—this group includes all those who could be called new Canadians. I think that the face of Canada has changed and that the population made up of those who have come to Canada over the past few years should be reflected in the Constitution.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. Mr. Gabriel Desjardins, you now have the floor.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Thank you, Mr. Joint Chairman. Mr. Trent, Mr. Rocher, Mr. Martin, welcome to our Committee. I think it is good to have a conference such as yours to determine Canadian society's direction as we near the year 2000 and to seek the consensus that we will need in order to meet the political, economic and social challenges in Canada in the year 2000.

But as you know, we are here to attempt to manage a constitutional crisis and find short-term remedies to resolve the current impass.

Of course, you are familiar with the 28 proposals that were tabled and that were referred to our Committee. First, do you think that these proposals will resolve, either some, a good part of or most of the problems that we are facing in

[*Texte*]

partie soit en bonne partie ou en très large partie, les problèmes auxquels nous sommes confrontés en tant que société canadienne? Ou quelles sont celles des 28 propositions que vous privilégeriez?

Parce qu'on a beau dire qu'on peut facilement être capable de régler la question du Québec, la question autochtone et la question du Sénat, cela touche pas moins de 20 à 24 propositions de notre document. J'aimerais peut-être, d'abord, vous demander comment vous évaluez la qualité et la richesse des propositions que nous avons sur la table et qui ont pour but d'essayer de résoudre l'impasse constitutionnelle?

M. Trent: Je vais donner deux petites réponses pour commencer, avant d'être plus concret. Je pense que vous passez à côté de l'impact entier de la Conférence si vous croyez que ce n'était que des voeux pieux et un petit effort de bonnes intentions.

Ce que nous avons tenté de faire à la Conférence et de dire ici, aujourd'hui, est que si vous avez des difficultés en tant que parlementaires aujourd'hui, c'est parce qu'au Canada nous avons lamentablement, depuis des générations, failli de fournir au peuple canadien les moyens de s'écouter et d'apprendre l'un de l'autre. Et c'est cela qui manque le plus au Canada. La plupart des problèmes seraient résolus si ce problème avait été surmonté il y a longtemps.

En ce qui concerne les propositions du gouvernement, nous avons clairement constaté, dans le rapport que j'ai présenté aujourd'hui, que la Conférence a généralement appuyé la direction des propositions gouvernementales. Et on pourrait même féliciter le gouvernement d'avoir rassemblé des propositions qui ne viennent pas d'une époque mais qui sont le résultat de vingt ans d'efforts visant à changer la Constitution. Il y a un assemblage très pertinent de propositions. J'ai mes préférences.

• 1600

M. Desjardins: Cela m'amène à cette question: Est-ce que vous priorisez la partie I qui concerne la citoyenneté commune et la diversité, la réforme des institutions, la question économique? Auriez-vous des priorités?

M. Trent: Je crois, personnellement, que les choses les plus importantes là-dedans consistent à régler de façon pertinente la question de la «société distincte», en plaçant la société distincte et en la définissant dans deux secteurs de la Constitution. Est également importante la question d'avoir un Sénat réformé, quoique je crois que les gens voudront voir des propositions claires et nettes dans le prochain document.

Malheureusement, encore une fois, les gens refusent d'attendre un processus à long terme. Ils veulent voir des propositions. Mais avoir divisé les fonctions que nous avons toujours depuis 15 ans entre un Sénat et un Conseil de la fédération constitue une proposition très habile et très utile. C'est une autre préférence.

Je ne suis pas du tout persuadé que telle qu'elle est proposée actuellement, la définition du caractère canadien, la clause Canada, est à la hauteur de la tâche, et je pense qu'il y a beaucoup d'eau qui doit être apportée à ce moulin. Mais mon collègue aimerait peut-être ajouter quelque chose.

[*Traduction*]

Canada as a society? Or, which of the 28 proposals would you favour?

It is all very well to say that we can easily solve the Quebec, native and Senate issues—those concern no less than 20 to 24 proposals in our document. Perhaps I would like to know, first, how you evaluate the quality and the richness of the proposals that we have on the table and the purpose of which is to break the constitutional impass?

Mr. Trent: I will give two brief answers to start, before being more concrete. I think that you have misunderstood the whole impact of the Conference if you think that it was only wishful thinking and good intentions.

What we tried to say at the Conference, and what we are saying today, is that if today you are having problems as parliamentarians, it is because regrettably we have failed in Canada for generations to give the Canadian population the means to listen to each other and to learn from one another. That is what is lacking the most in Canada. Most of our problems would be solved if this problem had been solved a long time ago.

In terms of the government proposals, we stated clearly, in the report that I presented today, that the Conference generally supported the direction of the government proposals. We could even congratulate the government on having put together proposals that do not reflect one point in time but that are the result of 20 years of efforts to change the Constitution. This is a very relevant set of proposals. I have my preferences.

Mr. Desjardins: That brings me to the following question. Do you think Part I on shared citizenship and diversity should be a priority, or the reform of institutions or economic issues? Do you have any priorities?

Mr. Trent: Personally, I think what is most important is to solve in a relevant way the issue of "distinct society" by putting distinct society and defining it in two parts of the Constitution. A reformed Senate is also important, although I think people will want to see clear and precise proposals in the next document.

Unfortunately, once again, everyone refuses to wait for a longer term process. They want to see proposals. Dividing responsibilities that have existed for 15 years between the Senate and the Council of the Federation is a very useful and clever proposal. That is another preference.

I am not at all convinced that the definition of our Canadian character, the Canada clause as it stands, is good enough. I think that much more work has to be done on it. But perhaps my colleague would like to add something.

[*Text*]

M. Rocher: Vous avez raison de soulever la question parce qu'on a fait état de principes ici. Pour être plus concrets, société distincte veut dire—et c'est un point de vue très personnel—conserver cette notion mais éviter de la définir, dans la mesure où toute définition semble restrictive. Et je peux vous certifier que la définition ou toute tentative de définition. . .

M. Desjardins: Pour vous, ce qui était dans l'Accord du lac Meech était. . .

M. Rocher: Était supérieur!

M. Desjardins: . . .supérieur à ce que l'on retrouve ici.

M. Rocher: Oui, parce que toute définition est restrictive et les constitutionnalistes sont d'accord.

M. Desjardins: Malgré le mot «notamment»?

M. Rocher: Oui, malgré le mot «notamment». Je ne suis pas constitutionnaliste de formation—juriste devrais-je dire—, même si j'étudie la Constitution depuis des années. Toute définition est restrictive, et les interprétations que l'on a eues de la Constitution ont été essentiellement fondées sur la description que l'on y retrouvait et je suis pessimiste quant à l'ouverture qu'on peut y voir.

Je pense donc qu'on ne devrait pas avoir de définition de la société distincte. Que sera le Québec distinct dans 100 ans? Nul ne le sait.

Deuxièmement, je pense qu'on ne devrait pas limiter l'application de la société distincte uniquement à la Charte des droits et libertés. Le fait de l'inclure dans la clause Canada ne me paraît pas satisfaisant, dans la mesure où il s'agit d'une disposition parmi une pléiade d'autres. Les gens au Québec qui vont avoir, un jour, à se prononcer là-dessus vont trouver cela insatisfaisant.

Je pense aussi qu'en ce qui concerne les institutions, on devrait garder le principe d'un Sénat élu, de préférence à la proportionnelle, et un mandat plus long que le mandat régulier des membres de la Chambre des communes, pour assurer un certain équilibre.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure à M. Nystrom, je pense qu'on pourrait arriver à un Sénat égal, avec le même nombre de provinces, et avec un droit de veto. Je n'ai aucun problème avec le Conseil de la fédération, dans la mesure où on constitutionnalise une pratique actuelle que sont les rencontres des premiers ministres.

J'éliminerais, pour ma part, tout ce qui concerne la reconnaissance du droit de propriété et tout ce qui concerne l'union économique. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on peut régler cette question dans d'autres cadres.

Et, finalement, je porterais beaucoup d'attention à la question autochtone. Mais là s'arrête mon conseil parce que je ne suis pas un spécialiste des questions autochtones.

• 1605

Si on me permet de donner un autre avis, puisque je suis là pour ça, parmi les gens qui ont utilisé les raisons de l'échec de l'Accord du lac Meech, on a longuement mentionné le processus, c'est-à-dire le fait que les Canadiens

[*Translation*]

Mr. Rocher: You are right in bringing that up because we have been speaking about principles. To be more concrete, distinct society means—and this is a very personal point of view—to preserve this notion but to avoid defining it, because any definition seems to be restricted. And I can assure you that the definition or any attempt at a definition. . .

Mr. Desjardins: You think that what was in the Meech Lake Accord was. . .

Mr. Rocher: Superior!

Mr. Desjardins: . . .superior to what we have here.

Mr. Rocher: Yes, because any definition is restrictive and the constitutional experts agree.

Mr. Desjardins: Despite the words, "in relation to Quebec"?

Mr. Rocher: Yes, despite the words "in relation to Quebec". I am not a trained constitutional expert—a legal expert, I should say—even though I have been studying the Constitution for years. Any definition is restrictive and interpretations of the Constitution have essentially been based on the description that was there. I am pessimstic about any flexibility one might think is there.

So, I do not think we should include a definition of distinct society. What will a distinct Quebec be in 100 years? Nobody knows.

Second, I do not think distinct society should only apply to the Charter of Rights and Freedoms. Including it in the Canada clause is not enough because it is one provision amongst many others. It will be unsatisfactory for those in Quebec who will have to use it one day.

In terms of institutions, I also thing that we should keep the principle of an elected Senate, preferably with proportional representation and with a term longer than the regular term of Members of the House of Commons, to ensure a degree of balance.

As I explained earlier to Mr. Nystrom, I think we could achieve an equal Senate with the same number of provinces and with a right of veto. I have no problems with the Council of the Federation because it constitutionalizes the current practice of First Ministers meetings.

I would eliminate anything that concerns the recognition of property rights and anything concerning economic union. As I said earlier on, we can solve these issues in other frameworks.

Finally, I would pay a lot of attention to the native issue. But I will say no more about that because I am not a specialist on native issues.

With your permission, I would like to give you another opinion, seeing that is what I am here for. Many said that the failure of the Meech Lake Accord was due to process, that is, that Canadians had not been consulted enough. I think that

[*Texte*]

n'aient pas été suffisamment consultés. Je pense que c'est une mauvaise interprétation de ce qui s'est passé. Le problème, ce n'est pas que les Canadiens ne sont pas consultés, on les a surconsultés au cours des 25 dernières années.

Dans les années 1970, il y a eu un comité Molgat, du nom du coprésident. Ce comité a rencontré au moins 10,000 Canadiens. Je pense qu'on a appris, depuis plusieurs décennies, à consulter les Canadiens. Le noeud du problème est que les Canadiens, au moment de l'Accord du lac Meech, ont été confrontés à un document qui était considéré comme fermé, intouchable, dont on ne pouvait pas changer une virgule.

Je pense que ce Comité-ci devrait recommander que les propositions qui seront présentées en avril prochain par le gouvernement canadien soient, elles aussi, sujettes à d'éventuelles améliorations et que l'on consulte encore les Canadiens. Vous allez me dire qu'on souffre de «consultatite», mais si on ne consulte pas, si on n'ouvre pas le document, au mois d'avril nous allons tomber dans le même piège que celui de l'Accord du lac Meech. Les gens vont dire: on a été consulté sur des propositions floues ou relativement floues.

M. Desjardins: Mais il y a des délais qui ont été fixés par d'autres provinces, et qui sont assez incontournables, semble-t-il.

M. Rocher: Oui, il y a des délais incontournables, en effet. Mais je pense que l'idée qui se trouve derrière cela n'est pas de faire nécessairement une consultation élargie et de rencontrer encore des milliers de Canadiens, mais plutôt de faire en sorte que le message soit clair: les propositions que l'on dépose en avril sont améliorables. Nous sommes ouverts à des amendements.

M. Desjardins: Pas nécessairement par référendum.

M. Rocher: Pourquoi pas?

M. Desjardins: J'aurais aimé vous entendre là-dessus. Je ne voudrais pas abuser du temps, mais je voulais en venir à la question du référendum.

M. Trent: Non, nous sommes certainement prêts à discuter. Je pense que c'est la meilleure façon de faire amener le veto du Québec.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Il reste quatre minutes.

M. Desjardins: J'ai eu la réponse que je voulais là-dessus.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Friesen, vous avez la parole.

Mr. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): I, too, want to compliment you on your prescience in having a conference on the matter, and the guidance this has given to Canada. I listened quite carefully to your proposal. One of the things that surprised me, pleased me, was your comment regarding the Canada clause.

I think you said that we should perhaps include economic prosperity in the Canada clause. In fact, the Towards 2000 conference dealt a great deal with the economy and what we need to do. I am therefore surprised that your colleague says that the three pillars ought to exclude the economic factors in the proposals.

[*Traduction*]

is an erroneous interpretation of what happened. The problem is not that Canadians were not consulted—they have been over-consulted for the past 25 years.

In the 1970s, there was the Molgat Committee—named after the co-chairman. That committee met at least 10,000 Canadians. I think that we have learned, over several decades, how to consult Canadians. The crux of the problem is that Canadians, at the time of the Meech Lake Accord, were confronted with a document that was considered as final, untouchable, not even subject to a change in punctuation.

I think that this Committee should recommend that the proposals to be presented next April by the Canadian Government also be subject to eventual improvements and that Canadians be consulted again. You are going to tell me that we suffer from "consultitis", but if we do not consult them, if we do not open this document, then in April we are going to fall into the same trap as that of the Meech Lake Accord. People will say they were consulted on vague or relatively vague proposals.

Mr. Desjardins: But there are deadlines that have been set by other provinces and that are unavoidable, it seems.

Mr. Rocher: Yes, there are unavoidable deadlines. But I think that the idea here is not necessarily to have a broad consultation and to meet thousands of Canadians again, but rather to send out a clear message: the proposals being tabled in April can be improved. We are open to changes.

Mr. Desjardins: Not necessarily by a referendum.

Mr. Rocher: Why not?

Mr. Desjardins: I would have liked to hear what you have to say about that. I do not want to use up too much time, but I wanted to cover the issue of a referendum.

Mr. Trent: No, we are quite willing to discuss this. I think it would be the best way to bring about a veto for Quebec.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): There are four minutes left.

Mr. Desjardins: I got the answer that I wanted.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Friesen, you have the floor.

M. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): J'aimerais moi aussi vous féliciter de votre prescience en tenant une conférence à ce sujet, et pour ce que cela a apporté au Canada. J'ai écouté attentivement votre proposition. L'une des choses qui m'a surpris, qui m'a plu, était votre commentaire au sujet de la clause Canada.

Je crois que vous avez dit que nous devrions peut-être inclure la prospérité économique dans la clause Canada. En effet, dans la conférence, «Vers l'an 2000», on a discuté longuement de l'économie et de ce que nous devrons faire. Je suis donc surpris que votre collègue dise que les trois piliers devraient exclure les facteurs économiques dans les propositions.

[*Text*]

What do you say if there are structural problems in the economy that are impediments to economic prosperity, which have to be dealt with if we are going to have some level of prosperity? The impediments are there, and they have to be dealt with sooner or later.

I noticed that in one of the proposals put forward by a witness some weeks ago, he wanted to constitutionalize such things as medicare and three or four other social items. It seemed to me that everybody was dipping in, and nobody wanted to replenish. We face that dilemma.

What is your view with the economic proposals? Is it not necessary to deal with those in this round of discussions?

Prof. Trent: I will be precise about the proposal on economic prosperity in the Canada clause. The conference was very clear in suggesting the need for balance in the Canada clause. Canadians know that any society must go for economic prosperity, but they want that balanced against social and environmental security. That's the point. It's this balance that is the Canadian identity.

Mr. Friesen: But constitutionalizing economic prosperity doesn't make it so.

Prof. Trent: Quite; it's the principle of balance, where in the propositions in front of us, for instance, there are many items that have heavy economic direction to them. They are refused by the governments—for instance, the right to private property—because they are seen as unbalancing.

• 1610

But the more fundamental question you raised is whether or not the economic union aspects need to be in the Constitution. I think my colleague very clearly said that we feel these can mostly be handled by agreements between the federal and the provincial governments. They don't need to be constitutionalized. As far as the four liberties are concerned—that is, of mobility of movement—that might be an important certain set of principles that can be put in the Constitution.

But other things need a great deal of flexibility. Across the country, we're hearing that the government was wrong to try to use the constitutional proposals as a way of increasing the power of the federal government.

What the people seem to want is, yes, economic prosperity, and, yes, economic leadership, not necessarily through an exchange of powers but through a set of co-ordinating mechanisms between the powers that will permit more favourable co-operation between the two levels of government. These, too, can be worked out, and do not necessarily have to be constitutionalized.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Unfortunately, the time has expired.

[*Translation*]

Que dites-vous s'il y a des problèmes structuraux dans l'économie, qui représentent des obstacles à la prospérité économique, et que nous devons résoudre si nous voulons atteindre un certain niveau de prospérité? Les obstacles s'y trouvent et nous devrons y faire face à un moment où à un autre.

J'ai remarqué dans l'une des propositions présentées par un témoin il y a quelques semaines, que celui-ci voulait constitutionnaliser des choses telles que les régimes d'assurance-maladie et trois ou quatre autres programmes sociaux. Il me semblait que tous voulaient prendre et que personne ne voulait fournir. Nous sommes confronté à ce dilemme.

Quel est votre point de vue quant aux propositions économiques? N'est-ce pas nécessaire d'en parler dans cette ronde de discussions?

M. Trent: Je serai précis quant à la proposition sur la prospérité économique dans la clause Canada. La conférence était très claire dans sa suggestion concernant la nécessité d'établir un équilibre dans la clause Canada. Les Canadiens savent que toute société doit rechercher la prospérité économique, mais ils veulent qu'il y ait un équilibre entre cette dernière et la sécurité sociale et environnementale. C'est cela, l'idée. C'est cet équilibre qui caractérise l'identité canadienne.

M. Friesen: Mais on n'atteint pas cela en constitutionnalisant la prospérité économique.

M. Trent: En effet. C'est ce principe d'équilibre, tandis que dans les propositions que nous avons devant nous, par exemple, il y a plusieurs éléments qui ont une forte teneur économique. Les gouvernements refusent ces propositions—comme le droit à la propriété privée—à cause de leur prétendu effet déstabilisateur.

Mais la question plus fondamentale que vous avez soulevée, c'est de savoir si les modalités relatives à l'union économique doivent être incluses dans la Constitution. Mon collègue a dit très clairement, je crois, que nous estimons que les mécanismes nécessaires à cette fin pourraient faire l'objet, pour la plupart, d'ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il n'est pas nécessaire de les constitutionnaliser. Pour ce qui est des quatre libertés relatives à la libre circulation, il s'agit peut-être là d'un ensemble de principes importants qu'il conviendrait d'inclure dans la Constitution.

Mais il est d'autres aspects qui exigent une grande flexibilité. D'un océan à l'autre, nous entendons les Canadiens reprocher au gouvernement fédéral de vouloir utiliser la réforme constitutionnelle pour accroître ses pouvoirs.

S'ils veulent que leurs dirigeants fassent preuve de leadership pour leur assurer une plus grande prospérité économique, les Canadiens ne sont pas nécessairement d'avis que cela doive donner lieu à un transfert de pouvoirs, mais bien plutôt à un ensemble de mécanismes de coordination des pouvoirs qui permettra aux deux paliers de gouvernement d'en arriver à une forme de collaboration plus efficace. Ces mécanismes peuvent également faire l'objet d'ententes entre les deux paliers de gouvernement et ne doivent pas forcément être constitutionnalisés.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Malheureusement, le temps prévu est écoulé.

[*Texte*]

Je voudrais vous remercier, monsieur le professeur John Trent ainsi que vos deux collègues, pour cet exposé très clair et fort intéressant sur une conférence importante que vous avez tenue à Ottawa tout récemment. Merci beaucoup.

Our next witness is the German-Canadian Congress. I call upon Mr. Terry Meinzer to come to the table. Our rules of procedures are that a presentation of 10 minutes is followed by a question period.

Mr. Terry Meinzer (President, German-Canadian Congress): With your indulgence, Mr. Chairman, may I introduce the President-Elect of the German-Canadian Congress, Mr. Alexander Sennecke, from Toronto. He will take over from me next year.

Permettez-moi aussi de vous présenter M. Alex Münter, le vice-président du Congrès, d'Ottawa.

Mr. Chairman, it gives us great pleasure to be here today. In fact, we consider it quite a privilege. It's not only because we have an interest in nation-building, but also because as the "oldest ethnic group in Canada", as we call it, we feel we have some positions to take and perhaps some expertise to render, considering what took place after the war in Germany, the nation-building that went on there, and the very recent events of unifying Germany. While none among the three of us have ever voted there, we have enough of a conceptual understanding of their system to elaborate somewhat on it.

Our brief is rather brief. As an ethnic organization, we feel we should focus on things we're elected to focus on, i.e., as they pertain to our community as an ethnic organization, as an ethnic community. We have taken a position on the economy, but again, it's in the interest of our specific community rather than the proposals as a whole.

Let me just open by giving you a bit of a perspective on where the German-Canadian Congress and its membership is coming from.

• 1615

I outlined in the historic part of my presentation that we're 2.5 million strong in this country. In other words, 10% of Canada's population claims to be of German origin according to Stats Canada 1986. We believe as a community that has been in this country for 327 years, soon to be 328, we have contributed to the nation-building perhaps as much as anybody else. Indeed, I outlined that three of the Fathers of Confederation were of German origin.

We also present our position in the interest of cultural diversity. You see from our outline that German-Canadians do not necessarily come from Germany. Many of our membership has an origin in Russia, in the Ukraine, in Transylvania and Romania, in Yugoslavia, in Austria and, of course, Germany itself and perhaps many others. So we feel within our own community we represent a bit of multiculturalism itself. As its president, you can well imagine

[*Traduction*]

I would like to thank you and your colleagues, Professor Trent, for a most clear and interesting presentation on this important conference which was recently held in Ottawa. Thank you very much.

Le groupe de témoins suivant est le Congrès germano-canadien. J'invite Terry Meinzer à prendre place à la table. D'après nos règles de procédure, vous avez 10 minutes pour présenter votre exposé, puis nous aurons une période de questions.

M. Terry Meinzer (président, Congrès germano-canadien): Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais vous présenter le futur président du Congrès germano-canadien, M. Alexander Sennecke, qui est de Toronto. Il me succédera l'an prochain.

Let me also introduce you to Mr. Alex Münter, vice-president of the Congress, from Ottawa.

Monsieur le président, nous sommes très heureux de comparaître devant vous aujourd'hui. Je dirais même que nous considérons que c'est tout un honneur. Non seulement le processus d'édification du pays nous tient à coeur, mais en tant que groupe ethnique le plus ancien au Canada, nous estimons avoir des opinions et une certaine expérience qui pourraient être utiles, étant donné ce qui s'est produit en Allemagne après la guerre, c'est-à-dire la reconstruction du pays sur des nouvelles bases, et la récente réunification de l'Allemagne. Bien qu'aucun de nous trois n'ait jamais voté en Allemagne, nous connaissons suffisamment bien le régime allemand pour pouvoir l'expliquer de façon assez détaillée.

Notre mémoire est assez court. En tant qu'association ethnique, nous considérons que nous devons nous attacher aux questions qui font partie de notre mandat, c'est-à-dire celles touchant notre communauté en tant que groupe ethnique. Nous avons formulé une position sur l'économie, mais, je le répète, uniquement dans l'optique de notre communauté, et sans prendre position sur l'ensemble des propositions.

Permettez-moi de commencer par un bref aperçu du Congrès germano-canadien et de ses membres.

J'explique, dans l'historique de notre association, que la communauté germano-canadienne compte 2,5 millions de membres. Autrement dit, 10 p. 100 des Canadiens se disent d'origine allemande, d'après les données de Statistiques Canada pour l'année 1986. En tant que communauté dont les premiers membres sont venus au Canada il y a 327 ans, bientôt 328, nous estimons avoir sans doute contribué autant que n'importe quel autre groupe à l'édification du pays. J'indique d'ailleurs dans mon mémoire que trois des pères de la Confédération étaient d'origine allemande.

Nous présentons également notre position dans l'optique de la diversité culturelle. Comme vous pouvez le voir dans notre mémoire, les Germano-Canadiens ne viennent pas tous d'Allemagne. Beaucoup de nos membres sont originaires de la Russie, de l'Ukraine, de la Transylvanie et de la Roumanie, de la Yougoslavie, de l'Autriche et, bien sûr de l'Allemagne et peut-être de nombreux autres pays encore. Ainsi, le multiculturalisme se retrouve à l'intérieur de notre

[*Text*]

how much balancing one needs to do in the course of our deliberations—not very much unlike what you go through here.

We feel for reasons such as this that we can offer from our own experience with the duly elected executive we represent... It is very similar not only to the Canadian system but also somewhat bearing on what happens in Germany. I believe we are the only congress that elects its national council on a national ballot. We guarantee regional representation not only by having an overall national ballot but also by guaranteeing we have representation from this region in each province or region. So I think some of these ideas can be superimposed on what we're trying to do here.

You may ask a community that has been in this country for 327 years why it took us until 1984 to form a congress. With that, we demonstrate to some degree our dilemma. We have been a very integrated community but felt in the interest of multiculturalism that we needed to contribute not just as Canadians but also as Canadians of a specific ethnic origin and try to the best of our ability to make the idea of multiculturalism work.

We state in our presentation that we had some great disappointments in the policy. While it took us some time to sign on, we have also very quickly come to the conclusion that the policy as it sits today is very substantially returning to a policy of biculturalism. In fact, we felt the establishment of a separate Department of Multiculturalism and Citizenship was quite offensive. If one believes multiculturalism is for all Canadians and guarantees cultural equality for all, then a department for the others or for the ethnics is somewhat hostile to me.

Many of you may know we appeared before the Senate committee trying to prevent such a department, not only as another bureaucracy, but also as an institution that really doesn't serve any purpose.

We said we integrated over the many years in spite of many obstacles. You may well know our people were interned during World War I and also during World War II. Very recent events in Winnipeg, with the park at The Forks where the Assiniboine and Red rivers meet, demonstrate and illustrate that you don't need to be a visible minority to be subject to racial discrimination. We therefore feel that even as a large and integrated community we have much to offer in the sense of racial harmony and racial integration.

[*Translation*]

communauté même. Je sais, en ma qualité de président, à quel point il est important de savoir opérer des compromis—un peu comme vous le faites ici.

C'est pourquoi nous considérons que notre expérience, en tant que membres dûment élus de l'exécutif du Congrès... Notre système est non seulement très semblable au système canadien, mais il s'apparente également à celui qui est en place en Allemagne. Je crois que nous sommes le seul Congrès où l'élection des membres du conseil national se fait par scrutin national. Nous garantissons la représentation régionale non seulement grâce à ce scrutin national que nous tenons, mais aussi pas l'élection de membres du conseil pour chacune des provinces ou régions. Les principes qui nous guident pourraient donc être appliqués au travail que vous faites ici.

Vous vous demandez peut-être pourquoi, étant au Canada depuis 327 ans, il nous a fallu attendre jusqu'en 1984 pour fonder un Congrès. Cet état de choses montre en quelque sorte le dilemme devant lequel nous nous trouvons. Nous constituons une communauté fortement intégrée, mais nous considérions que, dans l'intérêt du multiculturalisme, nous devions apporter notre contribution, non pas seulement en tant que Canadiens, mais en tant que Canadiens appartenant à un groupe ethnique particulier, et faire tout notre possible pour assurer le succès de l'idée de multiculturalisme.

Dans notre mémoire, nous indiquons que cette politique nous a beaucoup déçus. Bien qu'il nous ait fallu un certains temps pour nous y rallier, nous sommes très rapidement arrivés à la conclusion que la politique, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, signale essentiellement le retour à une politique de biculturalisme. Nous considérons d'ailleurs comme déplorable le fait qu'on ait créé un ministère distinct du multiculturalisme et de la citoyenneté. Si l'on souscrit au principe que le multiculturalisme s'adresse à tous les Canadiens et qu'il est destiné à garantir l'égalité culturelle de tous les Canadiens, il me répugne que l'on ait jugé bon de créer un ministère pour les «autres», c'est à dire les membres des groupes ethniques.

Beaucoup d'entre vous savent sans doute que nous avons comparu devant un comité sénatorial pour essayer d'empêcher la création de ce ministère, non seulement parce qu'il venait alourdir encore davantage la bureaucratie, mais parce qu'une telle institution n'a vraiment aucune raison d'être.

Nous avons indiqué qu'au fil des ans, nous avons réussi à nous intégrer en dépit des nombreux obstacles. Vous n'êtes pas sans savoir que les nôtres ont été internés pendant la Première guerre mondiale, de même que pendant la seconde Guerre mondiale. Les événements survenus ces derniers jours à Winnipeg, dans le parc où la rivière Assiniboine rencontre la rivière Rouge, montrent bien qu'on n'a pas besoin de faire partie d'une minorité visible pour être victime de discrimination raciale. Nous estimons, par conséquent, que même une communauté aussi nombreuse et bien intégrée que la nôtre a beaucoup à contribuer à l'harmonie et à l'intégration interraciales.

[*Texte*]

Mr. Chairman, our congress believes as a national body that we came to Canada, or even prior to Canada being Canada, and not to a province. We still believe today that our allegiance needs to be to the country and not to a province.

• 1620

With that, Mr. Chairman, I would much sooner open the floor to questions, since our position is rather precise on where we would like to see Canada go.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much, sir.

Mr. Edmonston (Chambly): You say on the last page of your brief, Mr. Meinzer, that the group sees no useful function for an elected Senate, as outlined in the government's proposal.

Mr. Meinzer: That's right.

Mr. Edmonston: You are talking about proposal number 9, I suppose.

Mr. Meinzer: Yes.

Mr. Edmonston: You cite the German example. You go further, though, to say that rather than having a council of the federation, the Senate could perhaps combine that with one of its responsibilities. I would assume that is probably to save money and overlapping and to be more efficient. You say that would be an elected Senate, elected at the same time as the provinces. I agree, and I think that's a very good idea. You have constant coming of the tide, washing out some and bringing in others. I think it would be a very refreshing influence.

When you say the group sees no useful function for an elected Senate, are you saying the powers are still so restricted that even if it were elected it wouldn't do a lot more than it's doing now?

Mr. Meinzer: We specifically refer to the election as proposed. In other words, if you just elect a few more people at the same time as a federal election, we do not see a useful function in it. We see a Senate, if there is to be one, as an elected body that represents the regions at the time regional concerns are expressed, i.e. the provinces, at a provincial election.

We equally state that the Council of the Federation, which is somewhat taken from the German model, as a new provincial government takes office, in turn appoints the members to the upper house even though they are elected in the province to begin with. So we see an opportunity to borrow from that model. If one needs to retain a Senate, then combine some of these functions through an election at the time of the provincial election.

Mr. Edmonston: Are you speaking in reference to an equal Senate or a more equitable Senate? As you know, we have to deal with both of those terms. As the American model suggests, equal means, of course, two or ten for every province. Equitable means more or less to go towards equality, but not of course to go to the other extreme and be unfair there.

[*Traduction*]

Monsieur le président, les membres de notre Congrès estiment qu'il sont venus s'installer, non pas dans une province, mais bien au Canada. avant même que celui-ci n'existe officiellement. Nous sommes toujours d'avis que nous devons allégeance, non pas à une province en particulier, mais au Canada.

Cela étant dit, monsieur le président, je préférerais que nous passions aux questions puisque notre position sur la direction que nous aimerions voir le Canada prendre est assez précise.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci beaucoup, monsieur.

M. Edmonston (Chambly): Vous dites à la dernière page de votre mémoire, monsieur Meinzer, que le groupe ne voit pas l'utilité d'un Sénat électif que propose le gouvernement.

M. Meinzer: C'est exact.

M. Edmonston: Vous voulez sans doute parler de la proposition numéro 9.

M. Meinzer: Oui.

M. Edmonston: Vous citez l'exemple de l'Allemagne. Vous dites aussi qu'on pourrait peut-être confier au Sénat les responsabilités envisagées pour le Conseil de la fédération dont la création ne serait donc pas nécessaire. J'imagine que c'est pour épargner de l'argent, éviter les chevauchements et favoriser l'efficacité. Vous dites que les élections au Sénat devraient coincider avec les élections provinciales. Je pense que c'est une très bonne idée. Il y aurait ainsi un renouvellement constant. Ce serait plutôt rafraîchissant.

Lorsque vous dites que votre groupe ne voit pas l'utilité d'un Sénat électif, voulez-dire que ses pouvoirs continueraient à être tellement restreints que, même si ses membres étaient élus, il ne ferait pas beaucoup plus que maintenant?

M. Meinzer: Nous sommes opposés au mode d'élection proposé. Autrement dit, si l'on ne faisait qu'élire quelques personnes de plus au moment des élections fédérales, le Sénat ne servirait pas à grand chose. Si le Sénat doit être maintenu, ce devrait être à notre avis un organisme électif qui représente les régions, et les élections au Sénat devraient donc avoir lieu au moment où les préoccupations régionales sont exprimées, c'est-à-dire au moment des élections provinciales.

Nous croyons également que le Conseil de la fédération, qui s'inspire un peu du modèle allemand, pourrait, lorsqu'un nouveau gouvernement provincial est élu, nommer certains de ses représentants à la Chambre haute, même s'ils ont au départ été élus dans la province. Nous pourrions donc nous inspirer de ce modèle. S'il faut conserver le Sénat, il y aurait peut-être lieu de combiner certaines de ces fonctions en faisent coïncider l'élection avec les élections provinciales.

M. Edmonston: Voulez-vous parler d'un Sénat à représentation égale ou d'un Sénat plus équitable? Comme vous le savez, nous devons définir ces deux expressions. Suivant le modèle américain, la représentation égale veut dire, bien entendu, deux ou dix sénateurs pour chaque province. Représentation équitable veut dire plus ou moins rechercher l'égalité, sans aller bien sûr à l'autre extrême et ainsi risquer une autre inéquité.

[*Text*]

Mr. Meinzer: We mean equitable, not equal. We do so specifically because we feel that in order to achieve better regional balance you can't have equal. If you take regional and aboriginal concerns into consideration, you can only go equitable, not equal.

Mr. Edmonston: Thank you. I'm very pleased to see the specificity of your brief. Often it takes some briefs many more pages before they get down to the brass tacks we have here.

I'm going back to the first page you have on the notwithstanding clause. Of course, you know the notwithstanding clause is not part of the government proposals. It's not on the table. Yet you decide to put it on the table. I'm wondering why you come before us to present the notwithstanding clause as the one that would obviously be in urgent need of change. Otherwise, you would not have put it in here as it's not on the table. Why is there this urgency?

Mr. Meinzer: In proposing the removal of the notwithstanding clause as it pertains to linguistic and cultural minority rights, we feel a multicultural Canada is not a multicultural Canada if you can opt out of it. We also strongly feel the rights of citizenship should be equal in all parts of the country. Hence our proposal that the notwithstanding clause be removed.

In section 27 of our Charter, we already state that everything is there to be interpreted and promoted in the spirit of multiculturalism. To me you can't opt out of that.

• 1625

Mr. Edmonston: Towards the end of your brief you say—and that surprised me, as once again it is something that is not on the table, as I see it—that you encourage the government vigorously to reinforce its efforts to negotiate by way of the GATT an end to agricultural subsidies.

This is the first time this has come before me. I can tell you as a Member of Parliament for Quebec that we're fighting tooth and nail to keep agricultural subsidies in the Canadian way of doing things. We're quite concerned that we would be eliminating or just driving into ruin, many, many farmers and others in our province. Yet you say we should vigorously put an end to agricultural subsidies. Of all kind?

Mr. Meinzer: First of all, let me backtrack. I think this is an opportunity to build a new Constitution and a better Constitution. We want to be sure that we bring things to the table, even though the government may not have raised it in their proposals. There are some other points we're making in here that were not raised before. The issue of agriculture concerns many, many of our members.

As you know—and your colleague Mr. Nystrom being from—

Mr. Edmonston: Saskatchewan.

[*Translation*]

M. Meinzer: Nous voulons dire équitable, pas à représentation égale, précisément parce que nous croyons que, si l'on veut un meilleur équilibre régional, il ne saurait y avoir égalité. Si l'on veut tenir compte des préoccupations des régions et des autochtones, il faut avoir un Sénat plus équitable et non pas un Sénat à représentation égale.

M. Edmonston: Merci. J'ai été heureux de voir à quel point votre mémoire est précis. Des mémoires aussi détaillés sont habituellement beaucoup plus volumineux.

Je me reporte à la première page que vous avez sur la clause dérogatoire. Bien entendu, vous savez que la clause dérogatoire ne fait pas partie des propositions du gouvernement. Elle n'a pas été abordée et, pourtant, vous avez vous-même décidé de l'aborder. Je voudrais savoir pourquoi, de toute évidence, vous croyez qu'une modification de cette clause s'impose de toute urgence. Autrement, vous ne l'auriez pas abordée. Pourquoi une telle urgence?

M. Meinzer: Nous avons proposé l'élimination de la clause dérogatoire en ce qui concerne les droits des minorités linguistiques et culturelles parce que nous croyons que le Canada ne peut pas être un pays multiculturel s'il est possible de se soustraire à l'application de la Charte. Nous croyons fermement aussi que les citoyens canadiens devraient avoir des droits égaux où qu'ils vivent. C'est pourquoi nous préconisons l'élimination de la clause dérogatoire.

Il est dit à l'article 27 de notre Charte que toute interprétation qui en est donnée doit promouvoir le maintien du multiculturalisme. À mon avis, personne ne devrait pouvoir se soustraire à cela.

M. Edmonston: Vers la fin de votre mémoire, vous dites—et cela m'a surpris, car il s'agit encore une fois d'une question que le gouvernement n'a pas abordée, je crois—que vous exhortez le gouvernement à redoubler d'efforts pour négocier, par la voie du GATT, la suppression des subventions agricoles.

C'est la première fois que j'entend dire une chose pareille. Je puis vous dire qu'en tant que député du Québec nous faisons des mains et des pieds pour que les subventions agricoles soient maintenues au Canada. Nous aurions peur, en les éliminant, de ruiner de très nombreux agriculteurs et autres personnes concernées de notre province. Pourtant, vous dites que nous devrions tout faire pour mettre un terme aux subventions agricoles. À toutes?

M. Meinzer: Tout d'abord, revenons un peu en arrière. Je pense que nous avons l'occasion de nous doter d'une nouvelle Constitution, d'une meilleure Constitution. Nous voulons porter à votre attention toutes les questions d'importance, même celles que le gouvernement n'a pas abordées dans ses propositions. Nous avons soulevé des points que personne n'a encore traités. La question de l'agriculture préoccupe un très grand nombre de nos membres.

Comme vous le savez, et votre collègue, M. Nystrom, venant lui-même...

M. Edmonston: De la Saskatchewan.

[*Texte*]

Mr. Meinzer: —the western provinces... I gave him a larger territory. He would know that a very large component, especially the wheat growing provinces, but even other parts of the country, Quebec included, many are of German origin. They feel rather strongly, and this is a direct input from them, that in a freer market society, internationally particularly, they could exist and do better. They feel that with the Canadian economic infrastructure we cannot compete against the Americans and the Germans, who can throw industrial surplus money at farm subsidies. We don't have that luxury. They feel they can be substantially more competitive if some of these international subsidies are removed, and they feel equally strongly that they can compete better interprovincially within Canada if they are unconstrained.

Mr. Edmonston: I'm going to ask if perhaps Lorne will have a response to that.

I would just like to make the comment that one of the things I've seen that has united parts of this country, particularly in agriculture, dairy producers and others—I could talk about poultry and others—in Quebec with people in Saskatchewan, farmers elsewhere in this country, has been the question of subsidies. They don't want to see this change, at least not overnight. There's a question of moving over into tariffs as well instead of having the subsidy question resolved in an immediate sense. I would just like you to know that I would say an overwhelming majority of the farmers and the politicians in those provinces have said that subsidies are important right now. Maybe there is something that can change later on, but they would not like to see an end to them immediately.

Mr. Meinzer: Let me give you two examples. First of all, you may be aware of the fact that many of the wine growers and wine producers in Ontario are also of German origin. When the free trade agreement with the United States was negotiated, on their behalf I expressed concern that they would wipe out. I was very quickly corrected by all these people who were, to my total surprise, extremely bullish on free trade. On behalf of the Province of Ontario, I was part of what the province called a wine equalization fund and found out, again to my surprise, that none of these people needed any money. They had the healthiest bunch of balance sheets I've ever seen.

They feel that to be competitive you need to specialize, since we don't have the mass to be all things to all people. They felt very strongly that the opening of a U.S. marketplace for their specialty wines would be a real bonanza. If you look at their balance sheets today, a year after free trade or a bit more, they're every bit as healthy.

[*Traduction*]

M. Meinzer: ...des provinces de l'ouest... Je lui ai donné un plus grand territoire. Il sait probablement qu'un très grand nombre d'agriculteurs, surtout des provinces productrices de blé, mais aussi d'autres régions du pays, dont le Québec, sont d'origine allemande. Ils sont persuadés, et ils nous l'ont fait savoir, qu'ils se tireraient mieux d'affaire sur un marché plus libre, tout particulièrement à l'échelle mondiale. Ils sont d'avis que l'infrastructure économique du Canada nous empêche de soutenir la concurrence des Américains et des Allemands qui peuvent consacrer leur excédents industriels aux subventions agricoles. Nous ne pouvons pas nous permettre ce luxe. Les producteurs sont d'avis qu'ils seraient beaucoup plus compétitifs si certaines de ces subventions internationales étaient éliminées, et ils sont convaincus qu'il serait mieux placés pour se concurrencer d'une province à l'autre s'ils avaient toute liberté.

M. Edmonston: Lorne pourra peut-être répondre à cette question.

Je tiens à préciser, cependant, que l'une des choses qui, à mon avis, ont uni certaines régions de ce pays, surtout en agriculture, les producteurs laitiers et autres—et je pourrais aussi bien parler des aviculteurs—du Québec avec ceux de la Saskatchewan, les agriculteurs de toutes les provinces, ce sont les subventions. Ils ne veulent pas que les choses changent, du moins pas du jour au lendemain. Ils préféreraient, je pense, qu'on s'attaque aussi aux droits de douanes au lieu de liquider sur le champ les subventions. Je tiens à ce que vous sachiez qu'une majorité écrasante des agriculteurs et politiciens de ces régions ont dit que les subventions sont importantes à l'heure actuelle. Les choses sont peut-être appellées à changer, mais ils n'aimeraient pas que les subventions soient supprimées immédiatement.

M. Meinzer: Laissez-moi vous donner deux exemples. D'abord, vous savez peut-être qu'un grand nombre des viticulteurs et producteurs de vin de l'Ontario sont d'origine allemande. Lors des négociations sur l'accord de libre-échange avec les États-Unis, j'ai dit en leur nom que j'avais peur qu'ils soient rayés de la carte. J'ai vite été rappellé à l'ordre par tous ces gens qui, à mon grand étonnement, étaient emballés par l'idée du libre-échange. Au nom de la province de l'Ontario, je me suis aussi intéressé à ce que la province a appellé la caisse de péréquation du vin et je me suis aperçu, une fois de plus à ma grande surprise, qu'aucun de ces producteurs n'avait besoin d'argent. Jamais je n'avais vu des bilans aussi reluisants.

Les producteurs de vin sont convaincus que pour être concurrentiels, il faut se spécialiser. Parce que notre marché n'est pas suffisamment vaste pour qu'il y ait preneur dans tous les cas, ils étaient très enthousiastes à l'idée de trouver sur le marché américain des débouchés pour leurs vins typés. Si vous regardiez leurs bilans aujourd'hui, un an après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, vous verriez qu'ils sont toujours aussi sains.

[*Text*]

• 1630

To come back to your question, our position vis-à-vis the grain farmers more than anything else was that the international subsidies needed to be negotiated in the GATT. We have less focus on the marketing boards, which might be of more concern to Ontario and Quebec.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you.

Je me tourne maintenant du côté du gouvernement. Nous commençons avec M. Jean-Pierre Blackburn.

M. Blackburn (Jonquière): Merci, monsieur le coprésident.

Vous dites dans votre rapport qu'étant donné qu'on va introduire la clause relative à la société distincte du Québec, également la clause Canada, vous recommandez qu'on enlève la clause dérogatoire. Quel est le lien entre le fait qu'on parle de société distincte et de clause Canada, d'une part, et de clause dérogatoire d'autre part? Pourquoi faites-vous un lien entre ces deux choses?

M. Alex Münter (vice-président, German, Canadian Congress): Selon nous, la clause nonobstant ne devrait pas être utilisée, point final. Ni par le Parlement fédéral, ni par la Saskatchewan, ni par le Québec. La reconnaissance d'une société distincte, selon nous, est la reconnaissance d'une réalité bien évidente et elle devrait donner au Québec les outils lui permettant de protéger sa langue et sa culture francophone. Par conséquent, la reconnaissance de la société distincte fait que la clause nonobstant n'est plus nécessaire.

M. Blackburn: Très bien. Je voulais comprendre pourquoi vous précisiez cela.

Maintenant, je veux passer à la réforme du Sénat. En Allemagne—corrigez-moi si je me trompe—vous avez par exemple trois sénateurs qui sont nommés pour une petite province, quatre pour les provinces de grandeur moyenne et cinq pour les autres plus grandes ou plus peuplées. Quand, dans votre mémoire, vous dites qu'au Québec on ne devrait pas les élire mais que si on le fait on doit le faire avec une représentation équitable, qu'est-ce que cela signifie, pour vous, «être équitable au niveau de la répartition»?

Mr. Meinzer: The representation from one land to another, of course, varies depending on its size. These people were elected in their provincial election. Likewise, if an election is held in the province of Quebec, you have the option of appointing a number of people from your elected members in the National Assembly, people who represent the Council of the Federation or the Senate, or you have the option, as is practised in the German system, of having proportional voting where you simply allot the representatives based on the percentage of the vote obtained.

So we're not selecting one model of election over another; rather what we propose is that the balance of regional representation is better guaranteed when the election takes place at the time of provincial election. For instance, if you wish to strike an ethnic balance, you could make a Senate district, if it was a direct election for an English-speaking part of Montreal. . .you would balance that representation differently from other parts of the province.

[*Translation*]

Pour en revenir à votre question, notre position au sujet des céréaliculteurs, surtout, est que les subventions internationales doivent être négociées dans le cadre du GATT. Nous avons une idée moins précise pour ce qui est des offices de commercialisation qui intéressent plutôt l'Ontario et le Québec.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci.

It is now the government member's turn. We will start with Mr. Jean-Pierre Blackburn.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you, Mr. Chairman.

You say in you report that because there is going to be a distinct society clause for Quebec, and a Canada clause, you recommend éliminating the notwithstanding clause. What is the link between the distinct society and the Canada clause, on one the hand, and the notwithstanding clause, on the other? Why link the two?

Mr. Alex Münter (Vice-President, German Canadian Congress): That's because we think that the notwithstanding clause should not be used, period. Nor by Parliament, nor by Saskatchewan, nor by Quebec. For us, the recognition of a distint society is a recognition of an obvious fact and it should give Quebec the tools it will need to protect it's French language and culture. Hence, because it would be recognized as a distinct society, the notwithstanding clause would be superfluons.

Mr. Blackburn: Very well. I wanted to know why you were saying that.

Now, I'd like to go on to Senate reform. In Germany—and don't hesitate to correct me if I am wrong—you mentioned there are, say three senators for a small province, four for medium sited ones and five for the largest provinces. When you say in your brief that they should not be elected in Quebec, but that if they were, it should be according to equitable representation, what do you mean exactly?

M. Meinzer: La représentation varie, bien entendu, en fonction de la taille des *Länder*. Ces gens ont été élus lors des élections tenues dans leur *Land*. De même, lors des élections provinciales au Québec, vous pourriez nommer au Conseil de la Confédération ou au Sénat un certain nombre des élus à l'Assemblée nationale ou encore, comme cela se fait en Allemagne, y nommer un nombre de représentants correspondant au pourcentage des voix obtenues.

Nous ne préconisons pas un mode d'élection plutôt qu'un autre; ce que nous préconisons, c'est une représentation régionale plus équitable, et le seul moyen de la garantir est de faire coïncider les élections avec les élections provinciales. Par exemple, si vous vouliez que les ethnies y soient équitablement représentées, vous pourriez créer un district sénatorial, s'il s'agissait d'un suffrage direct pour une circonscription anglophone de Montréal. . . vous vous y prendriez autrement pour assurer la représentation d'autres régions de la province.

[*Texte*]

We feel this model lends itself to all kinds of variety. If you want to reserve seats for the aboriginal people, you can do it that way; you can do it on a party system, or you can do it by direct election of Senate districts that the province shapes in its own interest and in the interest of more balanced representation.

• 1635

M. Blackburn: Supposons, monsieur Meinzer, que l'on se dirige vers un Sénat élu, et que nous fassions cela non pas en fonction des élections provinciales mais en fonction d'un nouveau mécanisme où tous les sénateurs devraient être élus d'un bout à l'autre du pays. Est-ce que, dans votre esprit, ce Sénat élu devrait être renouvelé tous les quatre ans ou tous les six ans? Ou encore, est-il préférable d'avoir une élection à date fixe? Comment voyez-vous les choses si le Comité décidait de recommander au gouvernement d'opter pour un Sénat élu, équitable? Qu'est-ce qui pourrait être le plus valable pour les citoyens et pour le Canada?

Mr. Meinzer: Well, obviously, if we wish to achieve a greater level of regional balance, then expression of regional interest and desires is best, done typically at a provincial election. If you elect senators at the same time, for the same term as the House of Commons, then what have we really achieved? You no longer go on a regional campaign; you go on a national campaign, and it goes with the national leadership very substantially, whereas our model would suggest that you go much more with provincial leadership and with the issues of the day for that province, so then you have a direct voice in bringing that forward to Ottawa.

M. Blackburn: Ça me va, monsieur le président.

Mr. Reimer (Kitchener): First, I'd like to welcome Mr. Meinzer and his other two colleagues for their presentation to us today and their willingness to make a presentation, and for their suggestions and their thoughts on the 28 proposals.

I was going to begin in German but I thought maybe our translators would not appreciate that, so I resisted the urge to do so.

I want to commend you for some of the comments you made in your presentation here today with regard to the topic of multiculturalism and the Canada clause. I want to commend you as the oldest and the largest linguistic and cultural group outside of the two French and English linguistic groups, for your example. You don't refer to yourselves as the hyphenated people, German-Canadians, but as Canadians of German descent. I want to commend you for that and I wish every group were to follow your example, because you're Canadians first but you value the heritage that you came to Canada with. I think that's to be commended.

But when I look at this, I also want to commend you on your thoughts on multiculturalism, that maybe it's best if we disbanded the whole department and put the money there, or some of it, towards an enhanced Canadian identity and an enhanced Canadian citizenship. That's why I wonder when you mention in your brief with regard to the Canada clause, exactly what you mean, and I quote here from the third page of your brief:

[*Traduction*]

Nous croyons que ce modèle peut être adapté à toutes sortes de situations. Si vous vouliez réserver des sièges pour les autochtones, vous pourriez le faire; vous pourriez le faire dans le cadre de listes de parti ou vous pourriez tenir un suffrage direct dans des districts sénatoriaux que les provinces auraient délimités dans leur propre intérêt et dans celui d'une représentation plus équitable.

Mr. Blackburn: Let's suppose, Mr. Meinzer, that we go for an elected Senate and that the senators are elected not at the time of provincial elections but according to a new mechanism where all senators would have to be elected from one end of the country to the other; do you think that this elected Senate should be renewed every four or every six years? Or would it be preferable to have an election on a fixed date? How do you think things should work if the committee recommended to the government to go for an elected and equitable Senate? What would be best for the citizens of this country and for Canada?

M. Meinzer: De toute évidence, si nous voulions assurer un meilleur équilibre régional, il nous faudrait tenir compte des intérêts et des désirs exprimés par les régions au moment des élections provinciales. Si les élections au Sénat coïncidaient avec les élections à la Chambre des communes et que le mandat des députés et des sénateurs soit le même, qu'aurions-nous de plus? Il y aurait alors, non plus des campagnes régionales, mais bien une campagne nationale où domineraient les dirigeants nationaux alors que, selon notre modèle les dirigeants provinciaux auraient beaucoup plus la chance de faire valoir les questions qui intéressent leur province, qui aurait ainsi ses porte-parole à Ottawa.

Mr. Blackburn: I am through, Mr. Chairman.

M. Reimer (Kitchener): Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Meinzer et à ses deux collègues et les remercier d'avoir bien voulu nous exposer leurs suggestions et leurs vues au sujet des 28 propositions.

J'allais prendre la parole en allemand, mais j'ai pensé que nos traducteurs n'apprécieraient pas, et j'ai donc maîtrisé mon envie.

Je tiens à vous féliciter pour certains des commentaires que vous avez faits dans votre exposé, aujourd'hui, au sujet du multiculturalisme et de la clause Canada. Je félicite le groupe linguistique et culturel le plus ancien et le plus important après les francophones et les anglophones de l'exemple qu'il donne. J'apprécie le fait que vous vous disiez des Canadiens d'origine allemande et non pas des Germano-Canadiens. Je vous en félicite et j'aimerais bien que tous les groupes suivent votre exemple, car vous êtes tout d'abord Canadiens, mais vous avez à coeur le patrimoine qui est le vôtre. Je pense que c'est louable.

À bien y réfléchir, je tiens également à vous féliciter de vos idées sur le multiculturalisme, surtout celle de démanteler le ministère et de consacrer l'argent, ou une partie de celui-ci, à la valorisation de l'identité canadienne et d'une citoyenneté commune. C'est pourquoi je me demande ce que vous voulez dire exactement dans votre mémoire, au sujet de la clause Canada, et je cite, à la troisième page:

[*Text*]

recognition of the responsibility of the Government of Canada to preserve Canada's two linguistic majorities and all cultural and linguistic minorities.

I wonder if the preservation of the language of each cultural group in Canada isn't their private business and it's not really the government's business whatsoever. Would you agree?

Mr. Meinzer: We don't have any disagreement with that. We do feel, in saying what we do say here, that you should not be prevented from practising a linguistic and cultural minority view. We don't for one moment suggest that it is the Government of Canada's responsibility to maintain all languages, but we do suggest that if you wish to retain the policy of multiculturalism, then it is the government's responsibility not only to maintain it but to maintain it equally.

If we do believe in a concept of cultural sharing and equality of all cultures, as the policy was originally sold to us, that none is superior to another, then that's what you must do. But in the German community, none of us would go away if multiculturalism went away tomorrow. We'd just be simply good Canadians, no different from we are today.

• 1640

Mr. Reimer: I think that's an important point. I learned the German language in my home and in my church and in the Saturday morning schools that the church itself ran. I think the German clubs do an excellent job of that. I'm sure other groups could follow that example. I thank you for that response.

Another very important point is where you cite the German example with regard to the Council of the Federation and its impact on, or perhaps relationship with, the Senate. I wonder if you could take us through in simple form how you think the German model might be adapted to the Canadian situation with regard to both Senate and the Council of the Federation. I think there is something of value here that we could apply to our situation. I would be interested if you could take us through that.

Mr. Meinzer: I did state that none of the three of us are voters in Germany, so it will be a cryptic presentation on the idea.

We don't want simply to import another system to our own. We want to learn from a constitution that's probably one of the newest in the world, and with substantial input from allied victory powers, to say that this is the kind of thing you have to do to maintain a democratic system.

So we feel that the Council of the Federation could in fact take the functions of a Senate. We feel rather strongly that you don't necessarily need to have both, that you can bring in regional input by having people, at a time of provincial election, elected to the provincial legislature. Then you'd have the government, by a proportional system, party standing, or through some other mechanism, appoint a certain number of people through that Council of the Federation, in whatever number they are entitled according to their size, and basically replace all the functions for this proposed Senate. Certainly under the proposal before us from the government, the Senate, as I now see it, will do very little.

[*Translation*]

la reconnaissance de la responsabilité du gouvernement du Canada de préserver les deux majorités linguistiques et toutes les minorités culturelles et linguistiques du Canada.

Ne seriez-vous pas d'accord avec moi pour dire que c'est à chaque groupe culturel au Canada de préserver sa langue et que le gouvernement n'a rien à voir là-dedans?

M. Meinzer: Nous n'avons rien à redire à cela. Ce que nous voulons dire en fait, c'est qu'aucune minorité linguistique et culturelle ne devrait être empêchée de s'affirmer. Loin de nous l'idée de croire que c'est au gouvernement qu'il incombe de préserver toutes les langues, mais il reste que si l'on veut conserver la politique du multiculturalisme, il lui revient alors non seulement de les promouvoir, mais de les promouvoir toutes également.

Si nous croyons à la notion du partage culturel et de l'égalité de toutes les cultures, sur laquelle la politique repose, aucun citoyen n'est supérieur à aucun autre, alors c'est ce qu'il faut faire. En ce qui concerne la collectivité allemande, toutefois, si le multiculturalisme disparaissait demain, nous serions simplement de bons Canadiens, pas différents de ce que nous sommes aujourd'hui.

M. Reimer: Je pense que c'est un point important. J'ai appris l'allemand à la maison et à l'église, à l'école du samedi matin organisée par l'église. Je pense que les clubs d'Allemands font un excellent travail. Je suis persuadé que d'autres groupes pourraient faire la même chose. Je vous remercie de votre réponse.

Lorsque vous parlez de l'Allemagne, vous mentionnez aussi un autre point important en ce qui concerne le Conseil de la Fédération et son incidence sur le Sénat, ou peut être ses liens avec celui-ci. Pourriez-vous nous expliquer, au juste, comment le modèle allemand pourrait être adapté à la situation canadienne pour ce qui est du Sénat et du Conseil de la Fédération? Je pense qu'il y a là quelque chose de valable qui pourrait nous être utile ici. Pourriez-vous vous expliquer?

M. Meinzer: J'ai dit qu'aucun de nous trois ne vote en Allemagne et nos vues sont donc assez limitées.

Nous ne préconisons pas l'importation pure et simple de ce système. Nous voudrions tirer une leçon d'une constitution qui est probablement l'une des plus nouvelles au monde, adoptée sous l'influence des puissances alliées, je dirais que c'est ce qu'il faut faire pour maintenir un système démocratique.

Nous croyons que le Conseil de la Fédération pourrait, en fait, assumer les fonctions d'une Chambre haute. Nous sommes à peu près convaincus qu'il n'est pas nécessaire d'avoir à la fois les deux assemblées, qu'on peut assurer la représentation des régions en y nommant des gens élus à l'assemblée législative au moment des élections provinciales. Le gouvernement pourrait, selon un système proportionnel, les suffrages obtenus par les partis ou un autre mécanisme, nommer un certain nombre de représentants au Conseil de la Fédération qui assumera toutes les fonctions du Sénat proposé. D'après la proposition que le gouvernement a présentée, le Sénat, d'après ce que je peux voir, n'accomplira pas grand chose.

[*Texte*]

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you, gentlemen, for your presentation. I have a number of questions within the time allocated to me.

First, particularly of late, a number of people have indicated that the government's proposals are too extensive—it wasn't done in a critical kind of way; people are suffering information overload, and it's time to focus upon a number of critical issues, those that need to be resolved quickly.

I was wondering whether or not your own brief was drawn up with that particular perspective in mind. You've addressed the distinct society, aboriginal self-government and the notion of a reformed Senate; of course, you have some reservations there. Could you please comment on that?

Mr. Meinzer: Very clearly, we wanted to focus on the things that we felt were not only important—because I think all aspects have a degree of importance—but that also were vital to us as an ethnic community. We specifically zeroed in on things important to us and that we felt we could make a contribution on, perhaps in areas where others had no experience.

Mr. Duhamel: You indicated in your brief that you supported aboriginal self-government, but you felt there needed to be some more definition. Could you tell us why?

Mr. Meinzer: I wish I had an answer to give you as precise as I'd like it. Aboriginal self-government can take many forms. We felt that the idea of self-government, of natives establishing their own priorities and their own destiny within the framework of Canada, would be very useful. Just as much as we see multiculturalism evolving as something very Canadian, we felt that aboriginal self-government could contribute, in fact, to the non-aboriginal population to have a much better understanding of their wishes and desires.

• 1645

I can go back to my own point on the Department of Multiculturalism and Citizenship. I don't think self-government in terms of native Canadians ever meant the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Mr. Duhamel: I suspect you're quite right on this.

You indicated support for the distinct society clause, but with a condition, a caveat that the notwithstanding clause be removed. There appears to be two statements. They're not contradictory, but there appears to be some flexibility there. Is there any flexibility? Do you believe that if distinct society is in, notwithstanding has to be out?

I take it if your answer is that it has to be out, it's because they're already covered within the definition. Have I understood this correctly?

Mr. Meinzer: You understood it correctly, but let me take it one step further.

If multiculturalism is a policy under section 27, then we feel the distinct society clause should not be used in conjunction with the notwithstanding clause to get out of it.

[*Traduction*]

M. Duhamel (Saint Boniface): Merci, messieurs, de votre exposé. J'ai un certain nombre de questions à vous poser.

D'abord, certains ont dit, surtout ces derniers temps, que les propositions du gouvernement sont trop vastes—et cela pas pour critiquer; les gens sont submergés d'information et il est temps de consacrer notre attention aux questions vitales, celles qui doivent être réglées rapidement.

Je me demandais si c'était dans cet esprit que vous aviez rédigé votre mémoire. Vous avez parlé de la société distincte, de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones et de la réforme du Sénat; bien entendu, vous aviez certaines réserves à faire. Pourriez-vous me donner vos commentaires?

M. Meinzer: Évidemment, nous tenions à mettre l'accent non seulement sur les choses qui sont importantes—parce que je pense que tous les aspects des propositions ont leur importance—mais aussi sur celles qui sont vitales pour nous comme collectivité ethnique. C'est intentionnellement que nous nous sommes arrêtés aux choses qui ont de l'importance pour nous, mais à l'égard desquelles notre contribution peut être utile, dans des domaines où d'autres n'ont peut-être pas d'expérience.

M. Duhamel: Vous avez dit dans votre mémoire que vous êtes en faveur de l'autonomie politique des autochtones, mais qu'il fallait peut-être définir l'expression. Pourriez-vous nous dire pourquoi?

M. Meinzer: J'aimerais pouvoir vous donner une réponse précise. L'autonomie politique, pour les autochtones, peut prendre de nombreuses formes. Nous croyons que l'idée de confier aux autochtones le soin d'établir leurs propres priorités et de choisir leur destinée à l'intérieur de la structure de la société canadienne, est valable en soi. Tout comme le multiculturaliste peut contribuer à l'enrichissement du Canada, nous croyons que l'autonomie politique des autochtones pourrait, en fait, aider la population non-autochtone à mieux comprendre leurs souhaits et leurs désirs.

Je reviens à ce que je disais au sujet du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je ne pense pas que les autochtones aient jamais songé, lorsqu'ils parlaient d'autonomie politique, au ministère des Affaires indiennes et du Nord.

M. Duhamel: Vous avez sûrement raison là-dessus.

Vous avez dit être en faveur de la clause de la société distincte, mais à une condition, que la clause dérogatoire soit supprimée. Il me semble y avoir là deux idées. Elles ne sont pas contradictoires, mais je pense qu'elles sont interchangeables. N'est-ce pas? Croyez-vous que si la clause de la société distincte était adoptée, la clause dérogatoire devra être supprimée?

Si vous dites qu'elle doit l'être, c'est probablement parce que l'autre définition suffit. Ai-je bien compris?

M. Meinzer: Oui, vous avez bien compris, mais j'irais plus loin encore.

Si le multiculturalisme est garanti conformément à l'article 27, alors nous croyons que la clause de la société distincte ne devrait pas être utilisée conjointement à la clause dérogatoire, qui permet de s'y soustraire.

[*Text*]

Mr. Duhamel: A reformed Senate is of some importance to a number of western Canadians and I would even go so far as to say to a number of Atlantic Canadians. There's a feeling out there, for which I believe there is some justification, that there's been a concentration of power in Quebec and Ontario. I don't say that maliciously, though there is a desire on the part of other Canadians to be able to have an influence on this central decision-making.

I understand what you're saying here. You're suggesting a blend, perhaps, of some features of a reformed Senate and the house of federation. But if you accept what I say—and you may not—that western and Atlantic Canadians want greater influence on central decision-making, have we not gone some way in these governmental proposals to reach this particular objective for western and Atlantic Canadians? I would suggest we need to go further in terms of power and representation.

Mr. Meinzer: My answer is no, because these senators would be elected at the same time as you elect the government, and therefore need to follow the policies of the government of the day, or go with the election discussions of the federal government, and it will not give a better balance for either the western or the Atlantic provinces.

We believe, by the way, the balance of power, voting, or whatever you want to call it, in the Senate needs to be restructured to give better representation to other parts of Canada.

Mr. Duhamel: Let me make sure I understand your point. Are you simply indicating that if the elections were not being held at the same time as the election of the federal government, then it might be satisfactory?

Mr. Meinzer: Definitely. It would be a compromise, but it would be substantially better than the proposal before us from the federal government.

Mr. Duhamel: I think we're in basic agreement. I think we need to look at the powers of the Senate and the whole notion of representation.

On the division of powers, a number of individuals indicated there is unnecessary duplication and it leads to confusion, conflict and some real strains. Have you looked at this as an organization?

Mr. Meinzer: Obviously, we looked at the entire proposal to select in the end the points we wished to make.

On the division of power, for instance, we believe certain cultural things could be shifted to the provinces, but other things in the interests of federal functioning of the economic union should be in line with some of the proposals before us on the economy. We have not dwelled on it to any great extent.

What we dwelled on is one point we have not elaborated on in our brief. With German backgrounds, we have a fair idea of what you do in training and apprenticeships. So we looked at this and have said while the provincial responsibility

[*Translation*]

M. Duhamel: La réfome du Sénat est une question qui intéresse beaucoup de gens de l'Ouest et, j'irais jusqu'à dire, un certain nombre de gens de l'Atlantique. On y a l'impression, et ils n'ont peut-être pas tort, qu'il y a concentration du pouvoir au Québec et en Ontario. Je ne dis pas cela pour être méchant, mais d'autres Canadiens pourraient vouloir exercer une influence sur le processus décisionnel.

Je comprends ce que vous voulez dire ici. Vous suggérez de combiner certaines caractéristiques, peut-être, d'un Sénat réformé et du Conseil de la fédération. Mais si vous acceptez ce que je dis—il se peut que non—à savoir que les Canadiens de l'Ouest et de l'Atlantique veulent exercer une plus grande influence sur la prise de décision au centre, les propositions du gouvernement ne permettront-elles pas, dans une certaine mesure, d'atteindre cet objectif particulier? À mon avis, il faudrait même leur garantir un plus grand pouvoir et une meilleure représentation.

M. Meinzer: Je dirais que non parce que ces sénateurs seraient élus en même temps que les députés et il leur faudrait donc suivre les politiques du gouvernement de l'heure ou adopter la même plate-forme électorale que le gouvernement fédéral, de sorte que les provinces de l'Ouest ou de l'Atlantique ne seraient pas mieux représentées.

Nous croyons que l'équilibre des pouvoirs ou des votes, selon l'expression que vous voudrez utiliser, au Sénat doit être restructuré pour que toutes les régions du Canada y soient mieux représentées.

M. Duhamel: Je ne suis pas bien certain de vous comprendre. Voulez-vous tout simplement dire que si les élections au Sénat ne coincidaient pas avec les élections à la Chambre des communes, vous trouveriez la formule satisfaisante?

M. Meinzer: Oui. Ce serait un compromis, mais cette solution serait de loin préférable à la proposition du gouvernement fédéral.

M. Duhamel: Je pense que nous nous comprenons bien. Je pense qu'il nous faut examiner les pouvoirs du Sénat et toute la notion de représentation.

Certaines personnes nous ont dit, au sujet de la répartition des pouvoirs, qu'il y a des chevauchements inutiles, d'où une certaine confusion, des conflits et des tensions réelles. Vous êtes-vous arrêté à cette question?

M. Meinzer: De toute évidence, nous avons examiné les propositions au complet pour décider quels arguments nous allions faire valoir.

En ce qui concerne le partage des pouvoirs, par exemple, nous croyons que certains aspects de la culture devraient relever de la compétence des provinces alors que le gouvernement du Canada devrait avoir compétence à l'égard de certaines questions économiques pour le bon fonctionnement de l'union économique. Nous ne nous sommes pas longtemps arrêtés à cette question.

Il y a un point sur lequel nous nous sommes attardés, mais dont nous n'avons pas traité dans notre mémoire. Étant d'origine allemande, nous avons une bonne idée de la formation et de l'apprentissage. Même si nous croyons que la

[*Texte*]

must be maintained, there needs to be a criteria of values established in order to come to somewhat of a standard so it guarantees mobility of people. When you're a plumber, you're a plumber in every province.

Mr. Duhamel: Would you not believe if certain culture and perhaps even language programs were to be given to the provinces almost exclusively that there would be significantly less support for those? I don't say this unkindly, but I could cite a number of examples. In virtually every single province in Canada, this has in fact been the case. There's been less support and less commitment for culture and language.

• 1650

Mr. Meinzer: I agree with you so far, yes. But so far the choice has not been absolute. If the province has that responsibility I am sure the provinces can carry it out. Right now there is too easy a way to say, well, let's go there and let's go there...

I also happen to be a director of the Toronto Symphony, and I know they would not agree with me that you download all cultural responsibility.

Mr. Duhamel: You make this plea for support of the two majority linguistic communities and all other communities.

I think the word you used was preserve, if I remember your brief correctly, but do you believe there needs to be the promotion as well or simply the preservation...? Preservation seems rather staid or static. Have you any reaction to that?

Mr. Meinzer: I think promotion as well as preservation is essential. In today's global economy we feel that to understand other cultures and other languages can only enhance our position competitively.

Mr. Duhamel: I have just one final point. You make a reference to the economic union and its importance to you as a community, and, of course, I understand the point—your indication there is a large percentage of your community involved in farming and the subsidies.

The point I wanted to make, though, is that while you endorse that in principle, there are a number of people who feel it is somewhat one-sided, that there are also social rights, and perhaps there would be a greater opportunity of having that looked at even more seriously—if I can use that term—if we looked at the other side of the coin, the social rights that in fact belong to Canadians, that Canadians need in order to live the kind of life they have come to enjoy in our country.

Mr. Meinzer: Are you referring specifically to our position on the farm subsidies or—

Mr. Duhamel: I am referring to the economic union part.

[*Traduction*]

formation devrait continuer à relever de la compétence des provinces, il faudrait que des critères soient établis pour qu'il y ait une norme qui garantisse la mobilité. Si vous êtes plombier, vous devriez pouvoir exercer votre métier dans toutes les provinces.

M. Duhamel: Ne croyez-vous pas que si certains programmes intéressant la culture et peut-être la langue relevaient presque exclusivement de la compétence des provinces, l'appui qu'ils reçoivent serait beaucoup moins grand? Je ne dis pas cela méchamment, mais je pourrais citer un certain nombre d'exemples. En fait, cela a été le cas dans presque chaque province du Canada. La culture et la langue n'ont pas reçu le même appui.

M. Meinzer: Je suis tout à fait d'accord avec vous jusqu'à maintenant. À ce jour, toutefois, le choix n'a pas été absolu. Si cette responsabilité incombait à la province, je suis persuadé qu'elle l'assumerait. A l'heure actuelle, il est trop facile de se décharger sur tel ou tel.

Je suis également membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Toronto et je sais qu'il ne serait pas d'accord, lui non plus, pour que le gouvernement fédéral délègue toutes ses responsabilités en matière de culture.

M. Duhamel: Vous voudriez que le gouvernement appuie les deux principales communautés linguistiques et toutes les autres aussi.

Je pense que vous avez utilisé le mot «préserver», si je me souviens bien, mais croyez-vous qu'il devrait y avoir aussi promotion et non pas seulement préservation...? Le mot préservation évoque plutôt l'immobilité. Qu'en pensez-vous?

M. Meinzer: Je pense que la promotion est aussi essentielle que la préservation. Dans l'économie mondiale actuelle, la connaissance d'autres cultures et d'autres langues ne peut qu'accroître notre compétivité.

M. Duhamel: J'aurais une toute dernière question. Vous avez parlé de l'union économique et de son importance pour votre collectivité et je comprends, bien entendu, qu'elle se compose d'un pourcentage important d'agriculteurs qui reçoivent des subventions.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que même si c'est là votre position, il y a des gens qui croient par ailleurs aux droits sociaux, qui mériteraient peut-être qu'on y réfléchisse plus sérieusement, à des droits sociaux dont en fait tous les Canadiens devraient jouir, dont ils ont besoin pour vivre le genre de vie à laquelle ils se sont habitués dans notre pays.

M. Meinzer: Faites-vous allusion précisément à notre position au sujet des subventions agricoles ou...

M. Duhamel: Je fais allusion à toute la partie qui porte sur l'union économique.

[*Text*]

Mr. Meinzer: Well, I find that very difficult to answer because, generally speaking, in our long history in Canada the German community has been doing very well. I speak as its elected representative, and I can't necessarily speak for others, but we feel that, yes, there are certain rights that need to be safeguarded. We certainly would agree to a guarantee of health care and things like that.

But the more you define in a constitution, the more difficult it gets later on to change it. While you can make a general statement in a constitution document, I think the specifics should be negotiated at the time.

Mr. Duhamel: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): This concludes the—

M. Blackburn: J'invoque le règlement, monsieur le président, parce que je veux revenir à nos témoins. Tout à l'heure on a parlé de la clause dérogatoire. Je pense que c'est un point qu'il faut bien clarifier. Vous disiez qu'étant donné que le Québec pourrait se voir reconnaître comme «société distincte» et que ses caractéristiques pourraient être reconnues dans la clause Canada, on devra, à ce moment-là, retirer la clause dérogatoire en alléguant que le Québec est protégé au niveau de sa langue et sa culture.

C'est vrai, mais la clause dérogatoire va beaucoup plus loin que cela. La langue et la culture, entre autres, sont couvertes par l'article 2, alors que la clause dérogatoire va bien au-delà de cet article. Elle couvre aussi les articles 7 à 15 qui traitent, par exemple, de la vie, de la liberté et de la sécurité des personnes. Ce sont toutes des questions de garanties juridiques. Ceci pour vous dire que cela va beaucoup plus loin. Votre réponse est vraie mais c'est une question beaucoup plus large.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): This concludes this testimony. I wish to thank you very much, sir.

Our next witness is Mr. Bruce Phillips, Privacy Commissioner of Canada, with Professor David Flaherty from the University of Western Ontario and Professor Edward Ratushny from the University of Ottawa.

I will now explain the rules. It is a presentation of 10 minutes, followed by a question period. Mr. Phillips.

• 1655

Mr. Bruce Phillips (Privacy Commissioner of Canada): Honourable chairpersons and members of the committee,

Je vous remercie de m'avoir offert cette occasion de m'exprimer. Je suis accompagné de deux éminents Canadiens qui, j'en suis sûr, enrichiront beaucoup cette séance. À ma gauche, j'ai le professeur David Flaherty, de l'Université Western Ontario, que certains d'entre vous connaissent déjà pour ses travaux sur la protection de la vie privée; et le professeur Edward Ratushny, de l'Université d'Ottawa, un grand spécialiste des questions constitutionnelles.

[*Translation*]

M. Meinzer: Il m'est très difficile de répondre à votre question parce que, généralement parlant, la collectivité allemande s'en est toujours bien tiré au cours de sa longue histoire au Canada. Je parle en ma qualité de représentant élu, et je ne peux pas me faire le porte-parole d'autres, mais nous croyons, effectivement que certains droits doivent être garantis. Nous serions certainement d'accord pour que le droit à l'assurance-maladie et à d'autres choses du genre soient garantis.

Mais plus la constitution comporte de définitions, plus il est difficile par la suite de la modifier. Elle peut comporter un énoncé général, mais je pense que les détails devraient être négociés au fur et à mesure.

M. Duhamel: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Voilà qui termine...

Mr. Blackburn: Point of order, Mr. Chairman. I have one more question to ask our witnesses. Earlier, we talked about the notwithstanding clause. I think that this is a point that needs clarifying. You said that given the fact that Quebec becomes a "distinct society", and that its character would be recognized in the Canada clause, the notwithstanding clause should then be eliminated, because Quebec's language and culture will be protected.

This is true, but the notwithstanding clause goes much further than that. Language and culture, among other things, are covered by Section 2, while the notwithstanding clause goes much farther. It also covers Sections 7 to 15 which deal, for example, with the right to life, freedom and personal safety. These are all legal guarantees. So this goes much further. You are right in saying what you are saying, but this is a much broader issue.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Voilà qui conclut ce témoignage. Je tiens à vous remercier infiniment, monsieur.

Notre prochain témoin est M. Bruce Phillips, Commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Il est accompagné du professeur David Flaherty, de l'université Western Ontario, et du professeur Edward Ratushny, de l'Université d'Ottawa.

Je vous explique les règles. Vous avez 10 minutes pour faire un exposé; vient ensuite une période de questions. Monsieur Phillips.

M. Bruce Phillips (commissaire, Protection de la vie privée du Canada): Madame et Monsieur les coprésidents, mesdames et messieurs les membres du comité,

Thank you for giving me this opportunity to speak. I have with me two distinguished Canadians who I know will make a valuable contribution to this hearing. I have, on my left, Dr. David Flaherty of the University of Western Ontario, already known to some of you for his work in the privacy field; and Professor Edward Ratushny of the University of Ottawa, a respected constitutional expert.

[*Texte*]

I also confess, Mr. Chairman, that I hope our proposal piques your personal interest, because we know your background as a former director of the Canadian human rights research and education centre, so I hope what we have to say here today will be of special interest.

Simply put, members of the committee, I am here to plead for your support in rectifying a serious omission in the Canadian Charter. Canadians, despite their own belief and expectation, now have no constitutional privacy protection. I urge you to entrench that value in the Charter of Rights and Freedoms.

I am fully aware of the gravity of the issues that confront this committee—of the climate of the hour, and of the overriding need to focus your attention on the goal of achieving national unity, and as a consequence I reflected at great length before coming here, but as an officer of Parliament, I concluded that I must seize this opportunity, there being no other one in prospect to champion constitutional privacy protection.

You have, after all, invited Canadians here to discuss the values we all share. Canadians consider privacy such a value, and indeed I would be hard put to think of one that is more widely shared, saving perhaps life and liberty itstelf.

Your objective is a stronger Canada, and I have no doubt that Canada will be a better and a more civilized place with a Constitution that recognizes its citizens' rights to reasonable protection of their privacy.

This proposal is neither radical nor novel. It follows logically from earlier parliamentary discussions and recommendations, from Canada's existing international commitments, from the experiences in other countries, and even from the experience in one of our own provinces and from judgments of the Supreme Court of Canada.

It is a fact that the Supreme Court has found aspects of privacy protected by implication in the search and seizure provisions of section 8 of the Charter, but there is no comprehensive privacy protection in the Charter and these interpretations depended upon the circumstances of the case—and the findings were not unanimous.

We are now citizens of a nation that lives by a written Constitution of our fundamental laws. We have decided to do so because we decided that protection of our fundamental freedoms should be put beyond the reach and the whims of legislators, judges and bureaucrats. That is why they are fundamental, and surely privacy is such a value.

There are many definitions of privacy from the classic "right to be left alone" and including freedom from unreasonable search and seizure, confidentiality of association and belief, our control of information about ourselves and our affairs.

[*Traduction*]

J'ose espérer, monsieur le président, que nous réussirons avec notre proposition à piquer votre curiosité personnelle parce que nous savons que vous avez déjà été directeur du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne. J'espère donc que ce que nous dirons ici aujourd'hui représentera pour vous un intérêt spécial.

Je suis ici tout simplement pour vous demander votre appui afin qu'une grave lacune de la Charte canadienne soit comblée. Malgré leurs croyances et leurs attentes, il n'y a pour le moment rien dans la Constitution qui protège la vie privée des Canadiens. Je vous en prie, accordez-leur la protection de la Charte des droits et libertés.

Je connais toute la gravité des questions et du climat de l'heure, et je sais à quel point vous devez vous concentrer sur votre objectif primordial, l'unité nationale. J'ai longtemps réfléchi avant de venir ici, mais en ma qualité de représentant du Parlement, j'en suis venu à la conclusion que je devais saisir cette occasion—car je n'en entrevois pas d'autres—afin d'obtenir la protection de la Constitution pour la vie privée.

Après tout, vous avez invité les Canadiens à comparaître devant vous pour vous parler des valeurs que nous partageons. Le droit à l'intimité est précisément une de ces valeurs. En fait, j'aurais bien du mal à en imaginer un qui fasse plus l'unanimité, si ce n'est le droit à la vie et à la liberté.

Votre objectif, c'est de bâtir un Canada plus fort et meilleur. Eh bien, je suis certain que le Canada sera meilleur—et plus civilisé—quand sa Constitution reconnaîtra le droit des citoyens à une protection raisonnable de leur vie privée.

Cette proposition n'est ni radicale, ni vraiment originale. Elle découle logiquement des discussions et des recommandations antérieures dans l'arène parlementaire, des engagements internationaux du Canada, de l'expérience acquise dans d'autres pays, et même dans une de nos provinces, ainsi que des arrêts de la Cour suprême du Canada.

Il est vrai que la Cour suprême a jugé que, sous certains aspects, l'article 8 de la Charte protège déjà la vie privée, par implication, contre les perquisitions et saisies abusives. Néanmoins, rien dans la Charte n'assure une protection intégrale à la vie privée; les interprétations de la Cour étaient fonction des circonstances, et ses décisions n'étaient pas unanimes.

Nous sommes citoyens d'un pays régi par une constitution écrite qui définit des droits fondamentaux. Il en est ainsi parce que nous avons décidé de sauvegarder nos droits fondamentaux dont l'interprétation ne peut être laissée aux caprices des législateurs, des tribunaux ou des bureaucrates. C'est précisément pour cette raison que ces droits sont fondamentaux, et la protection de la vie privée est certainement une valeur fondamentale.

Il y a bien des définitions du droit à la vie privée, du classique «droit qu'on nous laisse tranquille» jusqu'au contrôle des renseignements qui nous concernent, nous et nos affaires, en passant par la protection contre les perquisitions et les saisies abusives et le caractère confidentiel de nos fréquentations et de nos croyances.

[*Text*]

All these definitions speak to one fundamental freedom—the freedom to be oneself, to preserve one's uniqueness and individuality. This concept goes to the very heart of human dignity, which is the basis of all fundamental rights and freedoms, but until our Charter is amended to erase any doubt that privacy is a fundamental freedom, it will remain endangered, if not become extinct altogether—because, committee members, we are now facing an onslaught of technologies with the capacity to strip away every last vestige of our personal privacy.

With these technologies comes intensifying pressure to make use of them. The most insidious threats to our privacy are cloaked in benign objectives such as improving efficiency and competitiveness, controlling costs and reducing crime.

All of these are perfectly laudable, but if they are pursued without due regard for our privacy, they can reduce our society to a gigantic goldfish bowl. Some people would argue that it's already a gigantic goldfish bowl.

As Professor Flaherty here has put it, in the phrase that he coined, we have created a surveillance society with a capacity for intruding upon our lives in a way that far surpasses any Orwellian nightmare. This has happened almost without our notice, and certainly with very little attempt to control it.

Supposons que le Parlement décide demain de constituer un répertoire des empreintes génétiques de l'ADN de chaque citoyen, ou que chaque citoyen doive avoir sur lui des papiers d'identité. Comment réagirions-nous à des intrusions pareilles dans notre vie privée?

• 1700

Supposons que le Parlement décide d'autoriser tous les ordinateurs gouvernementaux à se parler, à échanger l'information contenue dans leurs millions de fichiers pour compiler des dossiers complets sur chacun de nous. Que ferions-nous?

Supposons enfin que nos législateurs décident de tester les immigrants, les candidats à des postes de fonctionnaires ou les nouvelles recrues des Forces armées pour déterminer leurs prédispositions génétiques aux maladies, à des comportements agressifs ou aux études supérieures. Qu'est-ce qui nous protège contre ce genre de choses?

Please do not think these propositions are far-fetched, because they are not. We can give you some examples if you want them. Without explicit protection in the Charter, there are simply no guarantees that privacy will be given a fair hearing when assessing the public good in such proposals.

In the eight short years of the existence of the Privacy Commissioner's office, it has become clear that present laws cannot preserve an acceptable measure of personal privacy. Canadians bring a host of privacy problems to the Privacy

[*Translation*]

Toutes ces définitions ont un point commun, la liberté fondamentale d'être soi-même et de préserver son individualilté, bref ce qui fait de chacun un être unique. Cette notion est un élément absolument essentiel de la dignité humaine qui sous-tend tous nos droits et toutes nos libertés fondamentales. Pourtant, tant que notre Charte n'aura pas été modifiée de manière qu'il ne fasse plus aucun doute que la vie privée est un principe fondamental de liberté, elle demeurera en danger, voire menacée de disparition—parce que, mesdames et messieurs les membres du comité, nous faisons aujourd'hui face à un barrage technologique capable de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de notre intimité.

L'existence même des techniques intrusives intensifie les pressions favorables à leur utilisation. Les menaces les plus insidieuses pour notre vie privée sont camouflées sous des objectifs aussi louables que l'amélioration de l'efficience et de la compétitivité, le contrôle des coûts et la lutte contre la criminalité.

Oui, tout cela est louable, mais si nous utilisons toutes nos ressources technologiques sans tenir compte du danger qu'elles représentent pour notre vie privée, nous risquons de devoir vivre dans une société transformée en une gigantesque cage de verre. Certaines personnes croient d'ailleurs que nous vivons déjà dans une gigantesque cage de verre.

Pour citer le professeur Flaherty, je dirais que nous avons créé une société de surveillance capable de s'immiscer dans notre vie privée d'une façon bien plus insidieuse que tout ce que George Orwell aurait pu imaginer. Nous l'avons fait presque sans nous en rendre compte, et certainement sans vraiment tenter de contrôler les conséquences d'une telle capacité.

Suppose Parliament were to decide tomorrow to commission an inventory of every citizen's DNA fingerprint, or that every citizen should carry identification papers. How could we challenge such gross invasions of privacy?

Suppose Parliament were to decide to allow all government computers to talk to each other, to exchange information from their millions of files, to compile complete dossiers on each of us. What would we do?

Or suppose the legislators decided to test prospective immigrants, or public servants, or members of the military, to determine their genetic predisposition to disease, or aggressive behaviour, or to benefit from higher education. What protects us from this kind of thing?

Surtout, n'allez pas croire que j'exagère! Pas du tout. Nous pouvons vous donner des exemples si vous en voulez. Si la Charte ne nous protège pas explicitement, rien ne nous garantit qu'on respectera vraiment le droit à la vie privée quand viendra le moment de déterminer ce qui est d'intérêt public dans des cas comme ceux-là.

Le Commissariat à la protection de la vie privée existe depuis huit ans à peine, mais cela nous a suffi pour constater que la législation actuelle est incapable d'assurer une protection acceptable de notre vie privée. Les Canadiens

[*Texte*]

Commissioner, but in many of the most troubling cases there is no legal redress, because the problem is at a crown corporation, in a provincial administration or jurisdiction or in the private sector. Intrusive procedures such as HIV testing, polygraph use and DNA mapping pose tremendous threats to privacy, and yet they, too, are largely without any control.

New advances in genetics pose the most serious privacy threats our society has ever faced. My office is soon going to publish a study into the privacy implications of genetics. We will say at this stage of the game that without proper protection against state intrusion into our genetic profiles, privacy can simply join the list of extinct species. Only Charter protection can provide some hope that privacy's dying flame will not be extinguished altogether.

As I said at the outset, there is nothing radical about this proposal, nor even anything novel. Constitutional privacy already has wide recognition and support in these hallways. For example, it's explicitly recognized in the Universal Declaration of Human Rights, a document in which Canadians played a pivotal role. The declaration states:

> no-one shall be subjected to arbitrary interference with his privacy, family, home or correspondence, nor to attacks upon his honour and reputation

Similar language is found in the International Covenant on Civil and Political Rights, to which Canada is also a signatory and also in the European covenant on human rights.

Frankly, given the history here in Canada, the wonder to me is that privacy was not included in the Charter in the first instance. I see this as a bit of unfinished business. As far back as 1979 the federal government included privacy in its constitutional proposals to first ministers. The next year, then Justice Minister Jean Chrétién described privacy as an essential right deserving Charter inclusion. During the following year's constitutional debates, it was strongly supported by, among others, the Hon. David Crombie and Mr. Svend Robinson, not to mention the Canadian Bar Association.

Finally in 1987 the committee of the House of Commons on affairs of the Justice and Solicitor General's departments examined the federal Privacy Act and unanimously recommended that the Charter be amended to give specific recognition to privacy, suggesting that this be done the next time amendments to the Charter were under consideration. I believe this is the very occasion that the committee had in mind. Certainly it is the first one.

You can see that our proposal, as a consequence, has already elicited very broad political and professional support. At least one province, namely Quebec, already gives privacy specific constitutional recognition. Section 5 of the Quebec

[*Traduction*]

signalent une pléthore de problèmes de ce genre au Commissaire, mais, dans bien des cas, parmi les plus inquiétants, ils n'ont aucun recours légal: le problème auquel ils se heurtent sévit dans une société d'État, une administration provinciale ou une entreprise privée. Les procédures intrusives, comme le test de dépistage du VIH, l'utilisation du détecteur de mensonges et le codage de l'ADN sont extrêmement menaçantes pour notre intimité, et pourtant, elles ne sont pas contrôlées, elles non plus.

Les nouvelles découvertes de la génétique sont la plus grande menace pour notre intimité de toute l'histoire de notre société. Le Commissariat rendra bientôt publique son étude sur l'incidence de la génétique sur la vie privée. Nous nous contenterons de dire pour l'instant que si nous ne sommes pas bien protégés contre l'intrusion de l'État dans notre profil génétique, il n'y aura plus de vie privée. Seule une protection assurée par la Charte peut nous donner un peu d'espoir que sa flamme ne s'éteindra pas.

Comme je l'ai dit au début, il n'y a rien de radical dans cette proposition, et rien non plus de vraiment très original. La protection constitutionnelle de la vie privée est déjà un phénomène largement reconnu et accepté. Par exemple, elle est expressément reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans l'élaboration de laquelle les Canadiens ont joué un rôle essentiel, et qui précise que:

> nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation.

Il y a des déclarations semblables dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont le Canada est aussi l'un des signataires, de même que dans la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Franchement, je me demande bien pourquoi, vu les précédents ici au Canada, la Charte n'assure pas depuis le début la protection de la vie privée. Je pense qu'il reste encore beaucoup à faire. Déjà, en 1979, le gouvernement fédéral faisait figurer la protection de la vie privée dans ses propositions constitutionnelles aux premiers ministres provinciaux. L'année suivante, le ministre de la Justice d'alors, Jean Chrétien, déclarait que la protection de la vie privée était un droit essentiel qui méritait d'être garanti par la Charte. Dans le débat constitutionnel qui a suivi, l'année d'après, cette approche a été énergiquement appuyée par David Crombie et Svend Robinson, sans parler de l'Association du barreau canadien.

Enfin, en 1987, le Comité de la Justice et du Solliciteur général a conclu son examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels en recommandant à l'unanimité que la Charte soit modifiée pour protéger expressément la vie privée la prochaine fois qu'on envisagerait de la modifier. Je crois que c'est précisément à ce débat-ci que le comité pensait. C'est bien le premier depuis.

Comme vous pouvez le constater, notre proposition a déjà de grands acquis, tant chez les élus que chez les spécialistes. Au moins une province, le Québec, reconnaît déjà le droit à la vie privée dans sa Charte, plus précisément

[*Text*]

Charter states that "every person has a right to respect for his/her private life". The Quebec Civil Code was amended in 1987 to include a specific privacy right as well. It's also recognized explicitly in the constitutions of ten states of the American union, so you can see that we're not exactly breaking a lot of new ground here.

Entrenching privacy in the Charter would allow courts to prevent unjustified disclosures of personal information. It would provide individuals with remedies if their privacy were invaded. It would establish a standard against which both current and new legislation must be measured. It might encourage provinces to adopt privacy laws of their own. It could certainly serve as an ethical benchmark for the private sector.

• 1705

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Please conclude, there is only one minute remaining.

Mr. Phillips: Thank you.

Recommending Charter recognition for privacy does not mean that individual privacy should always take precedence over the public good. We are not Luddites and we are not woefully blind to the benefits of technology. Privacy must be balanced against other social goods—we recognize that—but the Charter makes all legal rights subject to limits that can be justified in a free and democratic society.

However, privacy must be given the substantial legal weight of Charter inclusion so that it cannot be ignored by legislators, public officials and judges. I am confident that protecting privacy would not hamper society in developing laws and programs that are truly in the public interest.

We now have an opportunity to entrench a simple but unequivocal constitutional right of privacy, one that is indispensible for safeguarding human dignity and for reinforcing our other constitutional rights. Without a strong and overriding statement of support, one of our most important freedoms stands largely unprotected, and this may be our last chance to do so for the forseeable future.

Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you for this presentation on an important right under the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Nicholson (Niagara Falls): I would like to welcome our guests before the committee, particularly Professor Flaherty, who I had the pleasure of working with on the Justice and Solicitor General committee report that was referred to in the presentation.

[*Translation*]

à l'article 5, qui dispose que «toute personne a droit au respect de sa vie privée». Le Code civil du Québec a d'ailleurs été modifié par l'inclusion d'une reconnaissance expresse du droit à la vie privée, et ce droit est aussi explicitement reconnu par la Constitution de dix des États de nos voisins du sud. Ce ne serait pas faire oeuvre nouvelle de le reconnaître à notre tour.

Si le droit à la vie privée était confirmé par la Charte, les tribunaux pourraient prévenir les divulgations injustifiées de renseignements personnels et les citoyens auraient un recours si on violait leur intimité. En outre, la Charte imposerait une norme à laquelle la législation actuelle et future devrait être comparée. Et les provinces seraient peut-être incitées davantage à se donner leur propre loi de protection de la vie privée. Enfin, la protection assurée par la Charte pourrait servir de norme d'éthique pour le secteur privé.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Veuillez terminer, il ne vous reste qu'une minute.

M. Phillips: Merci.

Recommander que la Charte protège la vie privée ne signifie pas que la vie privée d'une personne doit primer sur le bien public. Nous ne sommes pas des luddites et nous ne sommes pas totalement ignorants non plus des avantages de la technologie. Il faut soupeser la protection de la vie privée par rapport aux autres éléments sociaux—nous le savons—mais de toute façon, toutes les libertés garanties par la Charte sont soumises à des limites dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Cependant, il faut inscrire dans la Charte le droit à la vie privée afin de lui donner un poids tel que le législateur, les fonctionnaires et les juges ne puissent plus en faire abstraction. Je suis certain que le fait de protéger ainsi la vie privée n'empêchera pas la société de se donner des lois et des programmes qui serviront vraiment l'intérêt public.

Nous avons l'occasion de constitutionnaliser le droit simple, mais non équivoque, à la vie privée, un droit indispensable à la protection de la dignité des personnes et pour renforcer les autres droits que nous garantit la Constitution. Sans une telle confirmation incontournable du droit à la vie privée, l'une de nos plus importantes libertés demeure précaire. C'est peut-être là la dernière chance, dans un avenir prévisible, de la protéger.

Je vous remercie.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci de cet exposé sur un droit important de la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Nicholson (Niagara Falls): Je veux souhaiter la bienvenue à nos invités, notamment au professeur Flaherty avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler au rapport du Comité de la Justice et du Solliciteur général, dont il a d'ailleurs été question dans l'exposé.

[*Texte*]

Mr. Phillips, one of the arguments or one of the pleas you made in your presentation was that only Charter protection can provide some hope that privacy's dying flame will not be extinguished. With the existence of your position and the Privacy Act, I would have thought we were moving in the direction of taking privacy more seriously in society, that it isn't something we have let slide over the years.

I understand the point you are making but I don't think I agree with the implication that privacy is something we have forgotten about in the post-war era. Your position, your appearance before this committee, is an acknowledgment that has seen fit to come to grips, at least in part, with the whole subject of privacy.

Mr. Phillips: I certainly agree with you that privacy has not slipped entirely from the consciousness of legislators. The passage of the Privacy Act in 1983 was a very important step, but it only covers federal institutions and it really only covers data protection. It is a record management protection law.

There are many aspects of Canadian life that do not enjoy similar protection. Besides the federal government, there are data protection commissioners in only two provinces. The entire private sector, of course, is totally unregulated. So while we have made encouraging progress, there is certainly a long way to go.

Mr. Nicholson: That brings up my second point on the whole area of jurisdictions within Canada. Your assessment of federal law and its limited jurisdiction in this area is correct. What do you think would be the view of the provinces if we made the recommendation that you are asking for? It would have considerable implications for the provinces, who obviously have much to say in this area.

Mr. Phillips: I don't think I would care to speculate on what any particular province might do. I would simply point out that it is already entrenched in the Quebec Charter of Rights and the sky has not fallen in on Quebec. Other provinces are showing a renewed interest in privacy, which we find an encouraging sign. I am not aware that there was strong opposition to the notion. At the time of the constitutional discussions in 1980 and to this day, I remain somewhat at a loss to know why it was dropped in the first place, since it was in almost until the end.

Mr. Nicholson: That is a good question. One of the problems we as members of this committee have is that we have a handful of recommendations that we have to deal with. Obviously I have some sympathy, because I was a member of the committee that talked about this. One of the dangers of being around here for a few years is that your words on previous occasions come back to, if not haunt you, at least remind you of what you said.

• 1710

It would be opening up another area, and while we may not have had much in the way of opposition for it, you are, quite frankly, the first group that has come before us and told us we have to get it. You acknowledged on the first page of

[*Traduction*]

Monsieur Phillips, l'un de vos arguments, c'est que seule la Charte peut permettre d'espérer que le droit à la vie privée ne soit pas totalement bafoué. J'aurais pensé que votre poste et la Loi sur la protection des renseignements personnels étaient une indication que notre société tendait à prendre de plus en plus au sérieux le respect de la vie privée que c'était une valeur qui n'a pas perdu de terrain.

Je comprends ce que vous voulez dire, mais je ne suis pas convaincu que, depuis la guerre, nous ayons oublié ce que c'est que la vie privée. Votre fonction, votre comparution devant notre comité, montrent bien que notre société s'est efforcée de résoudre au moins une partie du problème.

M. Phillips: C'est vrai que c'est un concept que le législateur n'a pas totalement oublié. L'adoption de la Loi sur la protection des renseignements personnels, en 1983, a une grande importance, mais elle ne protège que les données, et encore celles que détiennent les institutions fédérales. C'est une loi qui intéresse la gestion des dossiers.

Bien d'autres facettes de notre vie ne sont pas protégées de la même façon. En plus du gouvernement fédéral, seulement deux provinces ont un commissaire pour protéger les renseignements personnels. Il n'y a absolument aucune réglementation dans le secteur privé. Par conséquent, nous avons fait des progrès encourageants, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire.

M. Nicholson: Cela m'amène à ma seconde observation sur le partage des compétences au Canada. Vous évaluez correctement la loi fédérale et sa portée restreinte. Quelle serait la réaction des gouvernements provinciaux si nous leur proposions votre recommandation? Elle créerait énormément d'obligations pour les provinces qui en ont sûrement long à dire.

M. Phillips: Je préfère ne pas m'avancer sur ce terrain-là. Je vais me contenter de rappeler que ce droit est prévu expressément dans la Charte québécoise des droits et le ciel ne leur est pas tombé sur la tête. D'autres provinces recommencent à s'y intéresser, ce que nous trouvons encourageant. À ma connaissance, le concept ne soulève pas une vive opposition. Lors des négociations constitutionnelles de 1980, et jusqu'à maintenant, je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi on a décidé d'exclure ce droit qui a figuré dans les projets jusqu'à la dernière minute.

M. Nicholson: Très bonne question. Notre problème, comme membres du comité, c'est que nous devons étudier un tas de recommandations. Je suis évidemment ouvert à votre proposition, puisque j'ai été membre du comité qui en a discuté. L'un des risques quand on est député trop longtemps, c'est que nos anciens propos reviennent, peut-être pas nous hanter, mais disons nous rafraîchir la mémoire.

Pour nous, ce serait un tout nouveau sujet. Peut-être qu'effectivement nous rencontrerions peu d'opposition, mais bien franchement, vous êtes les premiers témoins à nous dire que c'est indispensable. À la première page de votre

[*Text*]

your brief that you know the overriding concern we have. I, quite frankly, am somewhat reluctant to get into another area even though I may be sympathetic to it, because I don't want to clutter the agenda any more than perhaps it already is when we have several very contentious considerations.

One thing I would like to throw out to you is that I wish we could discuss this in less than a crisis atmosphere. That is one of the problems I see from my point of view. We are under a deadline as a committee. There are certain deadlines Canada is looking at.

Mr. Phillips: Mr. Nicholson, this is one reason why we have given you such a simple non-controversial proposition. We felt this committee would like to have something that does not involve the highly disputatious areas of constitutional revision such as powers between the federal and provincial governments.

We feel this is important. There is only one pressure group involved, namely the entire Canadian public. It can be done with one very simple amendment to the Constitution. It has existing wide support right across the political spectrum, and it does not seem to me it would unduly complicate your life.

I would make this argument. In debating whether to come before you to discuss a substantive right issue, it did seem to us that when the government drafted its proposals they said, come and share with us those things that you think Canadians value. The government itself put in a substantive right, a property right, for discussion. Certainly from my perspective, a right to privacy, which, with technology now going crazy and imperiled more than ever before, is worthy of consideration at this kind of hearing.

Mr. Nicholson: When we begin to travel to some of the provincial capitals, I will be very interested, if meetings are arranged with various legislative committees and the premiers of those provinces, as I believe they will be, to hear what they have to say, to see if it is in fact non-controversial, or just to get their views on it.

I sympathize with you that this is an excellent opportunity to do something about those, and certainly Parliament challenged Canadians to come forward with suggestions.

You indicated the 1987 Justice and Solicitor General committee unanimously recommended amending the Charter the next time. I think what the committee said was that it was worthy of consideration and that it should be seriously looked at, that it had much to commend it, but it wasn't a unilateral, without-reservation recommendation. Professor Flaherty was advising us at this time. His recollection may be better than mine, but, in any case, I agree it was the thrust of what the committee had to say at this time on that particular subject.

Again, I take what you say seriously. I will add it to those things I would be interested to hear, since it also has much to do with provincial jurisdiction.

If you like, you may wish to comment on my last comment. If not, I will pass to other members of the committee.

Mr. Hughes (Macleod): I would also like to welcome Mr. Phillips and his colleagues to the committee.

[*Translation*]

mémoire, vous admettez que notre priorité est ailleurs. Malgré toute la sympathie que j'éprouve pour la question, j'hésite énormément à me lancer là-dedans parce que je ne veux pas surcharger davantage notre ordre du jour, alors que nous avons déjà plusieurs questions fort litigieuses.

Je souhaiterais que nous en discutions en dehors d'une période de crise. Selon moi, c'est un des problèmes. Notre comité doit respecter le délai. Le Canada s'est fixé certaines échéances précises.

M. Phillips: Monsieur Nicholson, c'est précisément pour cette raison, entre autres, que nous vous soumettons une proposition simple, qui ne soulève aucune controverse. Nous avons pensé que votre comité serait content d'avoir un sujet autre que les questions constitutionnelles extrêmement litigieuses telles que le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Pour nous, c'est important. Un seul groupe de pression est concerné :la population canadienne toute entière. Il suffirait d'une modification toute simple de la Constitution, qu'une majorité de politiciens appuie, et cela ne vous compliquerait pas trop la vie.

Je vais invoquer un autre argument. Nous nous sommes demandé si nous devions venir vous entretenir d'un droit positif, nous nous sommes dit que le gouvernement avait rédigé ses propositions constitutionnelles en demandant aux Canadiens de venir lui dire à quelles valeurs ils tenaient. Le gouvernement lui-même a proposé un droit positif, celui à la propriété privée. Selon moi, le droit à la vie privée mérite votre considération étant donné la technologie galopante qui le menace plus que jamais.

M. Nicholson: Pendant notre tournée des capitales provinciales, si nous pouvons rencontrer divers comités législatifs et les premiers ministres provinciaux, je leur demanderai ce qu'ils en pensent afin de m'assurer que, comme vous dites, ce n'est pas un sujet controversé.

Vous avez raison, c'est une occasion en or de faire quelque chose, et il est vrai que le Parlement a mis les Canadiens au défi de venir lui présenter leurs suggestions.

Vous dites que le Comité de la justice et du solliciteur général a recommandé à l'unanimité, en 1987, que la Charte soit modifiée à la première occasion. Il me semble que le comité a plutôt conclu que le sujet méritait réflexion et qu'il fallait en faire une étude approfondie. Je doute toutefois que la recommandation ait été unilatérale et sans réserve. Le professeur Flaherty était notre conseiller à l'époque. Ses souvenirs sont peut-être plus précis que les miens. De toute façon, il est bien vrai que le comité est prononcé à l'époque comme vous le dites.

Mais je le répète, je prends tout cela très au sérieux. Je vais ajouter cette question aux autres qui m'intéressent puisqu'elles concernent aussi beaucoup les provinces.

Peut-être voulez-vous commenter ma dernière observation. Sinon, je vais céder la parole à un autre membre du comité.

M. Hughes (Macleod): Moi aussi, je souhaite la bienvenue à M. Phillips et à ses collègues.

[*Texte*]

My first question is whether there would be any value in including in the Canada clause instead of the Charter the statement that the right to privacy is an important value to Canadians. While you are answering this, where in the Charter would you suggest we put it, or is that something you specifically addressed?

• 1715

Mr. Phillips: I'm going to ask Professor Ratushny in a moment to respond to that.

We decided in coming here, Mr. Hughes, not to put ourselves forward as legislative drafters. The most important aspect of this from our point of view is to have privacy embedded in the Charter in principle. There will be various views as to whether it should be included in section 2 as a fundamental freedom or elsewhere as a legal right.

In 1979 and 1980, when the government itself was putting this forward, it was expressed as a legal right. It seems to me the net effect in either case would be the same. It would be to give privacy a proper legal foundation and the legal weight that is now attributed to other freedoms and rights because of their inclusion in the Charter.

Professor Ratushny, both now and later, I'm sure, would be prepared to offer his advice to the committee with respect to possible approaches.

Professor Edward Ratushny (University of Ottawa): Well, maybe I can just say very briefly that the courts have already found privacy protections in some of the existing Charter provisions, such as section 8, the search and seizure provision. There has also been some reference to it in relation to section 7, the fundamental justice provision.

One possible place it could go in would be section 7, to include privacy as well as life, liberty, and security of the person. I personally wouldn't favour that because I think that section and that whole area of sections 7 to 14 are essentially legal rights dealing largely with criminal law matters, as they have been interpreted so far.

It seems to me it might be more beneficial and more helpful to Canadians to include it in section 2 under fundamental freedoms as a separate freedom there.

Mr. Hughes: I wonder, Mr. Phillips, if you could tell us how your role might change as a result of this change, that is, the role of the Privacy Commissioner of Canada.

Mr. Phillips: Well, I expect the Privacy Commissioner, unless there is an amendment to the Privacy Act, will always continue in his or her principal function as an ombudsman standing between the citizen and the government to investigate complaints and register findings.

I'm glad you did ask me this question about the role of the Privacy Commissioner generally, though, because in the years since the Privacy Commissioner's office was established, perforce the nature of the job has changed from one of being a pure ombudsman to becoming a more general privacy advocate and a bit of a resource centre for the issue.

[*Traduction*]

Premièrement, serait-il avantageux de préciser dans la clause Canada plutôt que dans la Charte que le droit à la vie privée est une valeur importante des Canadiens. Si nous devons en parler, dans quelle partie de la Charte ajouteriez-vous ce droit; avez-vous réfléchi à la question?

M. Phillips: Je vais demander au professeur Ratushny de vous répondre dans un moment.

Monsieur Hughes, nous avons décidé de ne pas nous présenter comme si nous étions des spécialistes en rédaction législative. Selon nous, l'important, c'est que le droit à la vie privée soit reconnu en principe dans la Charte. Certains préconiseront que ce devrait être une liberté fondamentale énoncée à l'article 2 et d'autres, que ce devrait plutôt être une garantie juridique.

En 1979 et 1980, quand le gouvernement a de lui-même fait une telle proposition, c'était vu comme une garantie juridique. D'une façon ou d'une autre, j'ai l'impression que l'effet serait le même. Le droit à la vie privée serait reconnu par la loi et aurait donc le même poids, aux yeux de la justice, que les autres droits et libertés déjà garantis par la Charte.

Je suis certain que le professeur Ratushny sera tout à fait disposé, tout de suite et plus tard aussi, à renseigner le comité sur les diverses possibilités.

M. Edward Ratushny (professeur, Université d'Ottawa): Très brièvement, je dois rappeler que les tribunaux ont déjà conclu que certaines dispositions actuelles de la Charte, notamment l'article 8 sur les fouilles, perquisitions et saisies, protégeait la vie privée. L'article 7, sur le principe de justice fondamentale, a déjà été mentionné à cet égard.

On pourrait effectivement ajouter à l'article 7, après le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à la vie privée. Je ne trouve pas personnellement que ce soit une bonne idée parce que toute la partie comprenant les articles 7 à 14 regroupe essentiellement des garanties juridiques intéressant plutôt le droit criminel; c'est du moins l'interprétation qu'on en a faite jusqu'à présent.

Il serait plus avantageux et plus utile pour les Canadiens de l'ajouter aux autres libertés fondamentales énoncées à l'article 2.

M. Hughes: Monsieur Phillips, pourriez-vous nous dire quelle incidence une telle modification aurait sur le rôle du commissaire à la protection de la vie privée du Canada?

M. Phillips: Eh bien, à moins que la Loi sur la protection des renseignements personnels ne soit modifiée, le commissaire continuera d'être d'abord un ombudsman, c'est-à-dire un intermédiaire entre les citoyens et le gouvernement, qui fait enquête à la suite de plaintes et qui dépose ses conclusions.

Je suis content que vous me posiez cette question sur le rôle du commissaire parce que, depuis la création du poste, ses fonctions ont un peu évolué. Au début, c'était simplement un ombudsman, mais il est devenu petit à petit le défenseur de la vie privée en général et en quelque sorte un centre de ressources dans le domaine.

[*Text*]

We don't have the resources, to be sure, to do that kind of work, but there's a general expectation in the public mind that the Privacy Commissioner somehow or other can handle all these problems. Really, we can handle very few in terms of giving relief to anybody with respect to complaints because our jurisdiction is so limited.

It has demonstrated to me that there is an enormous amount still to be done both in terms of public education about the issue of privacy, and as I think I've said in an annual report—and certainly my predecessor did—in extending the general regime of reasonable privacy protection to jurisdictions that go beyond the federal government in two or three provincial administrations.

Mr. Hughes: So you think this would probably be an asset to you in doing your job or certainly an asset to citizens in defending themselves on privacy relations.

Mr. Phillips: I haven't the slightest doubt. I'm sure Professor Flaherty would like to add something to that.

Professor David Flaherty (University of Western Ontario): I simply want to say, Mr. Hughes, that Canadians believe they have a right to privacy, and they're wrong in thinking that. If you go to a lawyer with a claim, or assert a claim to privacy, they're going to wonder what you're trying to do. What you need is something explicit in the Charter so someone giving advice to clients or a judge looking to protect the privacy interests of an individual can have something to rely on. At the moment, it's judicially recognized but it isn't explicit there.

As a fundamental value, Canadians believe they have a right to privacy and historically they've always thought they have, and in fact they don't have one. So this is a very fundamental guide and assistance to the individual Canadians in their desires to assert privacy rights against the government, and in some ways, against the federally regulated private sector.

• 1720

Prof. Ratushny: Could I add something to that? I think perhaps a prophylactic effect that could occur as well in terms of legislators and draftspeople looking at how legislation might affect privacy interests if there were a right to privacy in the Charter.

This might even have a greater effect than actual litigation. You would find people much more sensitive to how legislation might affect privacy interests and then balance that against the general limitation in section 1 as to what's demonstrably justifiable in a free and democratic society. That could be a very important contribution of such a right.

Mr. Hughes: Thank you very much.

Senator Hays (Calgary): Mr. Phillips, I welcome you and your eminent friends.

In addition to your presentation, you've shared with the committee a helpful paper entrenching a constitutional right to privacy for Canadians by Professor Flaherty. I'll make some references to that. The first one is an attempt to distinguish between the two kinds of privacy you're concerned about.

[*Translation*]

Évidemment, nous n'avons pas ce qu'il faut pour faire un tel travail, mais le grand public semble s'attendre à ce que le commissaire s'intéresse à tous les problèmes de ce genre. En fait, nous ne pouvons donner une suite heureuse qu'à très peu de plaintes étant donné les limites de notre compétence.

C'est ce qui m'a convaincu qu'il y avait encore beaucoup à faire pour sensibiliser la population à cette question et, comme je l'ai déjà dit dans un rapport annuel—et mon prédécesseur aussi sûrement—il faudrait un système beaucoup plus vaste protégeant la vie privée partout, pas seulement au gouvernement fédéral et dans deux ou trois gouvernements provinciaux.

M. Hughes: Vous pensez donc que cela vous faciliterait la tâche et permettrait aux citoyens de mieux protéger leur vie privée.

M. Phillips: J'en suis convaincu. Je suis certain que le professeur Flaherty voudra ajouter quelques mots.

M. David Flaherty (professeur, Université Western Ontario): Je voulais simplement ajouter, monsieur Hughes, que les Canadiens croient qu'ils ont le droit de protéger leur vie privée. Ils se trompent. Si vous vous adressez à un avocat pour faire valoir vos droits au respect de votre vie privée, il va se poser des questions. Il faut une disposition expresse dans la Charte pour qu'un avocat qui doit conseiller un client ou un juge qui cherche à protéger la vie privée d'un justiciable puissent s'appuyer sur quelque chose. Pour le moment, les tribunaux reconnaissent ce concept, mais il n'y aucune disposition législative explicite.

Les Canadiens sont convaincus qu'ils ont droit à une vie privée; ils ont toujours pensé que c'était une valeur fondamentale. En réalité, c'est faux. Cette mesure serait donc extrêmement utile pour aider les Canadiens à faire valoir leur droit à une vie privée à l'encontre du gouvernement et même de l'entreprise privée soumise à la réglementation fédérale.

M. Ratushny: Puis-je ajouter quelque chose? Je pense même que si la Charte protégeait le droit à la vie privée, cela aurait un effet préventif puisque ceux qui rédigent les lois et le législateur tiendraient compte des répercussions sur la vie privée de leurs mesures législatives.

Ce serait peut-être même plus important que les litiges eux-mêmes. Les gens feront beaucoup plus attention à l'effet d'une loi sur la vie privée et seront plus portés à se demander si une restriction est raisonnable dans une société libre et démocratique. Ce serait un grand avantage.

M. Hughes: Merci beaucoup.

Le sénateur Hays (Calgary): Monsieur Phillips, je souhaite la bienvenue à vos imminents collègues et à vous-même.

Outre votre exposé, vous nous avez présenté un intéressant document du professeur Flaherty sur la constitutionnalisation du droit à la vie privée des Canadiens. Je vais m'en servir. Je vais d'abord tenter de faire la distinction entre les deux types de vie privée qui vous intéressent.

[*Texte*]

You conveyed a sense of alarm in your presentation. It would be helpful if you could elaborate a little more than you did in the presentation why you're alarmed. I appreciate it has to be in an abstract way because specifics are not appropriate. They infringe on someone's privacy if you're giving some anecdotal examples.

I'll refer to the two kinds of privacy as privacy protection and data protection. So there seem to be two kinds here. Maybe I'm wrong; maybe they're one and the same.

Mr. Phillips: Privacy protection covers a lot more than simply data protection. Data protection is one aspect of privacy protection. Data protection is the protection of information that's contained in records of one kind or another. As you know, there are many other kinds of privacy that go to surveillance—a man's home is his castle, that sort of thing.

You asked me for a practical example of the kind of problem we visualize as being possible. I will give you one. It happened in Britain recently where the head of the Metropolitan Police Department of Britain, Scotland Yard itself, proposed a DNA finger-printing of every adult male in the United Kingdom. He felt that would provide a wonderful law enforcement tool. He was certainly right about that because it would expose onto a police record the most intimate details of the corporate make-up of every male person in that country.

That has now been considered by the Home Committee of the British House of Commons. While they have a data protection registrar in Britain who raised some questions about it—I'm not surprised—they didn't speak unfavourably about this issue in the House committee. They felt the law enforcement advantages were certainly something that ought to be looked at.

Without Charter protection, the public good associated with such a proposal would certainly get more than its fair share of attention weighed against the individual right. With these exceptionally intrusive technologies now possible, it's one reason why we feel we have to have some Charter protection so that people can find some remedy and relief.

Senator Hays: You did touch on that, and you talked about genetic typing giving information on tendencies to aggressive behaviour. You said that might be used by police to try to identify a person and then be used against him. What provision of the Constitution would answer your concern in the event some organization required that information be given to them and used by them for purposes of determining whether this person or that person would be selected for a position or would be a policeman or a member of the armed services?

Mr. Phillips: That's just my position, Senator. There is no provision in the Constitution at the moment that offers a person a reasonable opportunity to object to that kind of activity.

[*Traduction*]

Votre exposé est légèrement alarmiste. Il serait utile que vous nous expliquiez un peu mieux que dans l'exposé ce qui vous inquiète tant. Je comprends que vous ne puissiez pas donner d'exemple concret. Les anecdotes risqueraient de violer la vie privée de quelqu'un.

Personnellement, je fais la distinction entre la protection de la vie privée et la protection des renseignements personnels. Je fais peut-être erreur; peut-être n'y a-t-il aucune différence entre les deux.

M. Phillips: La protection de la vie privée, ce n'est pas seulement protéger les renseignements personnels. Ce genre de protection n'est qu'un aspect de la protection de la vie privée. Il s'agit de protéger les renseignements sur une personne qui apparaissent dans un dossier quelque part. Comme vous le savez, il y a bien d'autres concepts qui s'y rattachent, par exemple celui du maître chez soi, etc.

Vous me demandez de donner un exemple concret du genre de problème possible. Je vais vous en donner un. Cela s'est passé récemment en Grande-Bretagne, où le directeur de Scotland Yard même a proposé la création d'un répertoire des empruntes génétiques de tous les hommes adultes du Royaume-uni. Il trouvait que ce serait très utile pour les enquêtes. Il n'a pas tort puisque la police aurait alors dans ses dossiers les détails les plus intimes de l'organisation génétique de tous les hommes du pays.

Le Home Committee de la Chambre des communes britannique est en train d'étudier cette proposition. Le responsable de la protection des renseignements personnels en Grande-Bretagne a mis en question le bien fondé d'une telle démarche—cela ne m'étonne pas—mais le comité n'a pas semblé opposé à l'idée. Les députés ont trouvé que les avantages étaient suffisants pour qu'on réfléchisse sérieusement à la question.

Si le droit à la vie privée n'est pas garanti par la Charte, un tel projet, avantageux pour le bien public, retiendrait sans doute plus l'attention que le droit individuel auquel il porterait atteinte. Étant donné l'existence de ces technologies particulièrement indiscrètes, nous croyons que la protection de la Charte est indispensable afin d'assurer aux gens recours et réparation.

Le sénateur Hays: Vous l'avez mentionné, et vous avez parlé aussi de la dactyloscopie génétique pour déterminer les tendances à l'agressivité. Vous avez dit que les policiers pourraient s'en servir pour tenter d'identifier une personne et ensuite de la faire condamner. Quelle disposition de la Consitution permettrait d'empêcher un organisme d'exiger certains renseignements en vue de déterminer si une personne serait apte à occuper un poste donné ou à devenir policier ou militaire?

M. Phillips: Le problème, monsieur le sénateur, c'est précisément qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune disposition constitutionnelle permettant de se protéger raisonnablement contre de tels desseins.

[*Text*]

• 1725

Senator Hays: Maybe I could go to that. I'm not watching the time here; I want to be careful. Professor Flaherty has suggested that the right to privacy could be dealt with in a number of ways. One of them would be an elaboration on section 8. Another one, I believe, would be an inclusion under another subsection.

I wonder if one of you could comment a bit on those alternatives. In your view, which would be the best? I think you have identified three different places in the existing Charter where it might be included. Which of those three would be the best alternative?

Mr. Phillips: Perhaps I'll let Professor Flaherty respond, since he wrote the paper.

Prof. Flaherty: I could add that my education on constitutional niceties has been enhanced by this process of acting as a consultant to the commissioner on this matter. I now realize that section 8 isn't the ideal place in which to put a Charter provision.

So following on what the commissioner said earlier, I think Professor Ratushny and I would both favour the notion of adding words such as "freedom from interference with privacy" to the fundamental freedoms in section 2, or simply adding the word "privacy" to section 7, where it could join "right to life, liberty and security of the person". These would be highly desirable.

Essentially, I like the very democratic notion of Parliament instructing the courts here and then Parliament creating in the courts a level playing field by letting any Canadian, whatever is his or her definition of privacy, try to assert that right in the courts.

Just as there is a variety of views of privacy, so is there a variety of individuals who would like to defend their privacy, whether against CSIS, Revenue Canada Taxation, or even Statistics Canada or a provincial government. I think they should have the right to do that. It's undemocratic for them not to have that right.

Senator Hays: I don't know how much time I have left, but there is one other question I'd like to ask.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): You have four minutes.

Senator Hays: Why do you think there aren't 29 proposals in the document we're considering? I assume you, as Privacy Commissioner, have made attempts to convince the government that it should be here and should be in the proposals. Maybe you received an answer. If you did, it would be helpful if you shared that with us.

I suppose the other question that arises is that you've given the examples of the Province of Quebec enacting and a number of states... There is no right to privacy in the U.S. Constitution. There is what you call a "judicially recognized right" to privacy, an interesting little comment on the confirmation process. Mr. Bork's being soft on that was one of the things that mitigated against him. That is a concern of those who are responsible for confirmation.

[*Translation*]

Le sénateur Hays: Peut-être pourrais-je en parler. Comme je ne fais pas attention à l'heure, je dois me méfier. Le professeur Flaherty a dit qu'il y aurait plusieurs façons de protéger le droit à la vie privée. On pourrait notamment l'énoncer à l'article 8. On a aussi mentionné, je crois, un autre paragraphe.

Je me demande si vous pourriez nous dire ce que vous pensez de ces possibilités. Laquelle serait la meilleure? Vous avez envisagé trois articles différents où l'on pourrait l'inscrire. Lequel serait préférable?

M. Phillips: Je vais laisser le professeur Flaherty vous répondre puisqu'il est l'auteur du document.

M. Flaherty: Je dois dire que mon rôle de conseiller auprès du commissaire a singulièrement amélioré ma connaissance des subtilités constitutionnelles. Je sais maintenant que l'article 8 n'est pas la meilleure solution.

À la suite de ce qu'a dit le commissaire un peu plus tôt, le professeur Ratushny et moi-même préférerions qu'on ajoute aux libertés fondamentales de l'article 2 quelque chose comme «protection contre l'intrusion dans la vie privée» ou qu'on ajoute «à la vie privée» à l'article 7, à la suite de «droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne». Ce serait de loin préférable.

En bref, je trouve très démocratique que le Parlement donne des instructions aux tribunaux et que le Parlement prévoit lui-même des règles du jeu équitables qui permettraient à tous les Canadiens, quelle que soit leur définition de la vie privée, de faire valoir leur droit devant la justice.

Chacun a sa propre perception de la vie privée, et de la même façon, on la défend contre des organismes très divers. Certains sont aux prises avec le SCRS, d'autres avec Revenu Canada, Impôts, d'autres encore avec Statistique Canada ou un gouvernement provincial. Toute personne devrait avoir le droit de se protéger. L'inexistence d'un tel droit est une atteinte à la démocratie.

Le sénateur Hays: J'ignore combien de temps il me reste, mais je voudrais poser une dernière question.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Il vous reste quatre minutes.

Le sénateur Hays: Pourquoi selon vous n'y a-t-il pas 29 propositions dans le document que nous étudions? Je présume que vous, à titre de commissaire à la protection de la vie privée, vous avez tenté de convaincre le gouvernement du bien fondé d'une telle proposition. Peut-être le gouvernement vous a-t-il répondu. Le cas échéant, il serait utile que vous nous fassiez part de sa réponse.

Vous nous avez donné l'exemple de la province de Québec et d'un certain nombre d'États... La Constitution américaine ne protège toutefois pas le droit à la vie privée. Mais ce droit est reconnu par les tribunaux; c'est une observation assez intéressante sur le processus de confirmation. Ce qui a nui à M. Bork, c'est qu'il s'est montré trop indulgent. C'est d'ailleurs l'une des craintes des responsables de la confirmation.

[*Texte*]

Anyway, the U.S. doesn't have it. A number of states have it. One Canadian province has it. Could the Government of Canada have enabling legislation for such a right to be put in our law, short of the Constitution? There are two questions there.

Mr. Phillips: I'm going to let Professor Ratushny deal with the second part. Let me deal with the first. No, I have not discussed this submission with the Government of Canada. As an officer of Parliament, I felt that it was my obligation to make my views known at this forum. Moreover, I felt that it was important that we come here to be seen as working as an arm of Parliament and not as an arm of the government.

So no, I did not propose this to them. I felt that it was sufficient instruction to the office of the Privacy Commissioner that the parliamentary committee which reviewed the Privacy Act of 1987 had recommended action of this kind. In a sense, I'm only doing my duty by bringing that good work a step forward. As for the other part of the question, I'd ask Professor Ratushny to respond.

Prof. Ratushny: As I understand it, you're asking whether other forms of legislation might be used to enhance a right of privacy short of constitutional amendment.

Senator Hays: It would be to give a justiciable right, short of having it entrenched in the Constitution, where privacy is not recognized.

Prof. Ratushny: I suppose you could do that, but I wouldn't see the value in it. What you're really doing by putting it in the Charter is providing a comprehensive, overriding, interrelated right that can affect future legislation, be adapted by the courts to meet new situations that arise without having to wait for legislation, and inform other rights within the Charter, as it's already slightly done through judicial interpretation. The idea of further legislation really isn't very appealing to me, personally; I am not sure that it would be much of a contribution.

• 1730

I think maybe one of the problems I sense here, from Mr. Nicholson's comments and perhaps yours, is a concern that with the short time available and without knowing all of the implications it might be difficult to include something like this. I think there is a great safety net in section 1 of the Charter. The history of this—if you look at it from the international point of view and Canada's international obligations and commitments under international documents, it's there. If you look at previous legislative history, parliamentary committees and constitutional proposals, it has always been very close. Maybe it has been rejected in the past for similar reasons—we have this, let's not get into that. We are just afraid to go all the way with it.

Section 1 of the Charter provides a tremendous opportunity for balancing. If you ever have extreme examples of privacy being used in an erratic way, you always have section 1 to ask whether what's being proposed can be demonstrably justified in a free and democratic society. Let me give you an example. Suppose that you have a very serious threat to safety and you require drug testing. It is an airline pilot and that has been shown to be a problem. Legislation could be acceptable, in spite of a right to privacy, in such a circumstance.

[*Traduction*]

De toute façon, le gouvernement central américain ne reconnaît pas ce droit, mais certains États le font. Une province canadienne le reconnaît. Est-ce que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'adopter une loi pour protéger ce droit sans l'inscrire dans la Constitution? Je viens de vous poser deux questions.

M. Phillips: Je vais laisser le professeur Ratushny répondre à la seconde. Pour ce qui est de la première, non, je n'en ai pas discuté avec le gouvernement fédéral. Étant un mandataire du Parlement, j'ai cru de mon devoir de venir présenter mon point de vue au comité. En outre, j'ai trouvé important de venir ici pour montrer que je relève du Parlement, pas du gouvernement.

Donc, je n'ai rien proposé en ce sens au gouvernement. J'ai jugé que la recommandation présentée par le comité parlementaire qui a étudié la Loi sur la protection des renseignements personnels en 1987 m'obligeait à agir ainsi. En un sens, je ne fais que mon devoir en amenant cette recommandation une étape plus loin. Quant à votre seconde question, je vais laisser le professeur Ratushny vous répondre.

M. Ratushny: Si j'ai bien compris, vous voulez savoir quel type de loi pourrait servir à valoriser le droit à la vie privée, à défaut de le constitutitionnaliser.

Le sénateur Hays: Ce serait pour créer un droit justiciable même si l'on ne peut pas l'inscrire dans la Constitution.

M. Ratushny: Évidemment, ce serait possible, mais je n'y vois aucun avantage. En inscrivant le droit dans la Charte, on crée un droit exhaustif, égal à tous les autres, qui pourra influencer les lois futures, être interprété par les tribunaux si de nouveaux problèmes se posent sans qu'on soit obligé de présenter un projet de loi, et nuancer d'autres droits déjà garantis par la Charte, ce que font déjà les juges dans une certaine mesure. Personnellement, l'idée d'une autre loi ne me plaît pas tellement; je doute qu'elle apporte grand-chose.

Si j'ai bien saisi les propos de M. Nicholson et les vôtres, le problème, c'est, entre autres, qu'il serait difficile d'ajouter cette question parce que vous disposez de peu de temps et que vous ignorez tout ce que cela peut comporter. Je pense que l'article 1 de la Charte est un filet de sécurité particulièrement utile. Il s'explique grâce aux actes internationaux qui engagent le Canada. Si vous jetez un coup d'oeil sur le passé, vous constaterez que les comités parlementaires ont toujours été très proches des propositions constitutionnelles. Peut-être que notre idée a déjà été rejetée par le passé à peu près pour les mêmes raisons—pourquoi se lancer là-dedans étant donné ce qui existe déjà. On a tout simplement peur d'aller jusqu'au bout.

L'article 1 de la Charte permet d'atteindre un certain équilibre. Si jamais quelqu'un invoquait abusivement le droit à la vie privée, on pourrait toujours appliquer l'article 1 et se demander si les contraintes envisagées se justifient dans une société libre et démocratique. Je vais vous donner un exemple. Supposons que, pour protéger la sécurité des passagers, on exige qu'un pilote subisse un test de dépistage de drogue. Une loi prévoyant une telle éventualité pourrait être acceptable en dépit du droit à la vie privée.

[*Text*]

Mr. Edmonston: I would like to follow the last line of questioning, if I may, and I would like to throw the question out to Mr. Phillips and Professor Ratushny. You just answered the previous questioner, dealing with the question of an urgency or an immediate danger, let's say to health. It has been a day now that Kimberley Bergalis died in Florida. I think there is nothing that much more clearly illustrates the problem we have in trying to balance out these rights, dealing with rights of privacy, particularly.

First of all, I would like to say that I support your position. I think it is about time that we had this. I am surprised we didn't have it back in 1980. As a member of the committee, I am going to be fighting that we put this in. In Quebec, we've already had this, as you say, in section 5 of our own charter, as one of the fundamental rights in that province.

Looking at the Bergalis case, on page 3 of your brief you talk about how we challenge such gross invasions of privacy as intrusive procedures, including HIV testing, polygraph use and DNA mapping. We talked about DNA mapping and we didn't mention polygraph use, but there is a clear and present danger with HIV. HIV testing, as you know, in the United States is becoming the question of the day. Polls have shown that people are in favour of it, particularly as it relates to health professionals. Balancing out section 1 of the Charter, are we not simply going to make lawyers rich in arguing these litigious points? Will the people who should be protected and the people who should be tested go untested and go unprotected?

Mr. Phillips: I would like to make this point, and it is particularly relevant because of the issues you have just raised, Mr. Edmonston. As problems such as HIV arise and there is a consequent growing public clamour for remedial measures, it is at precisely those moments that I think there have to be some defences in place to protect people against abuse of their rights in the clamour to find some quick fix.

I would say in respect of HIV that the Canadian Dental Association, for example, and the Canadian Nurses Association, among others, have concluded that there is not yet a case to be made for general testing of health care professionals. But I would say, as Mr. Ratushny said a little while ago, that in every problem involving a general public good and an individual right, there are balancing tests that have to be made.

• 1735

I give you as an example breathalyzer testing on the highways. A clear linkage was established between abuse of alcohol and the accident rate on the highways—people were being killed because alcohol was being abused. Society has come to accept measures to try to cut down the death rate on the highways as a reasonable intrusion on personal privacy. That strikes me as a reasonable approach, and the one that has to be brought to all these questions.

[*Translation*]

M. Edmonston: Je voudrais poursuivre dans le même sens, si vous le permettez, en m'adressant à M. Phillips et au professeur Ratushny. En répondant à la question précédente, vous avez abordé le sujet des cas d'urgence et des risques immédiats, par exemple pour la santé. Il y a maintenant une journée que Kimberley Bergalis est décédée en Floride. Rien n'illustre plus clairement la difficulté de trouver le juste milieu quand plusieurs droits s'affrontent, notamment le droit à la vie privée.

Premièrement, je tiens à dire que je vous appuie. Il est temps que ce droit soit protégé par la Constitution. Je suis étonné qu'on ne l'ait pas fait en 1980. À titre de membre du Comité, je vais me battre pour que ce droit soit constitutionnalisé. Au Québec, il est mentionné parmi les autres droits fondamentaux dans l'article 5 de la Charte québécoise.

Concernant l'affaire Bergalis, à la page 3 de votre mémoire, il est question de la contestation de certaines techniques qui constituent des ingérences grossières dans la vie privée, notamment les tests de dépistage du virus du SIDA, les détecteurs de mensonge et la cartographie génétique. On a déjà parlé des empreintes génétiques, mais pas de détecteurs de mensonge, et l'on sait que le virus du SIDA représente un net danger très actuel. Vous savez que les tests de dépistage sont la question de l'heure aux États-Unis en ce moment. D'après les sondages, la population est pour, surtout dans le cas des professionnels de la santé. Si l'on s'en remet à l'article 1 de la Charte, ne va-t-on pas enrichir les avocats, qui pourront plaider ces questions en litige? Est-ce que oui ou non ceux qu'il faudra protéger le seront et ceux qui devront se soumettre à un test de dépistage le feront?

M. Phillips: Je voudrais faire une observation particulièrement pertinente étant donné les questions que vous soulevez, monsieur Edmonston. C'est précisément lorsque des problèmes comme celui de la séropositivité surgissent et que le monde réclame de plus en plus fort que des mesures soient prises, qu'il faut des mesures pour protéger ceux dont on pourrait enfreindre les droits dans l'espoir de trouver une solution rapide.

En particulier pour ce qui est du virus du SIDA il faut dire que l'Association dentaire canadienne et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, entre autres, ont conclu que rien ne justifiait pour le moment d'imposer un test de dépistage du virus du SIDA à tous les professionnels de la santé. Mais comme l'a dit M. Ratushny un peu plus tôt, chaque fois qu'un problème oppose droit collectif et droit individuel, il faut peser le pour et le contre.

Prenez, par exemple, le test de l'ivressomètre sur les autoroutes. On a établi un lien direct entre l'abus d'alcool et le nombre d'accidents routiers. Des gens se faisaient tuer parce que certains conduisaient en état d'ébriété. La société a fini par accepter des mesures visant à diminuer le nombre de décès imputables à des accidents de la route, jugeant qu'elles constituaient une intrusion raisonnable dans la vie privée. Voilà une façon censée d'aborder tous ces problèmes.

[*Texte*]

But in the absence from the federal Charter of a specific, explicit recognition of privacy, does the balancing test actually get made? What is there to prevent a government or a Parliament, seized of strong public clamour, from acting in ways that unduly infringe on people's privacy? If there is a Charter recognition, people have a remedy which does not now exist.

Prof. Ratushny: I don't think there's much more I can add, except perhaps to underline the proportionality aspect of it—that if you're going to infringe on the right, section 1 requires that you justify. . .that you haven't intruded on it more than is absolutely necessary to deal with the specific problem.

Mr. Edmonston: It looks to me as though we have four areas where we may be able to entrench the right to privacy in the Constitution. The ideal would appear to be section 2, dealing with fundamental freedoms. Less than ideal would be the elaboration of section 8. Almost ideal would be section 7, where you just add the word "privacy". Finally—I'm not quite sure—there is putting it in the Canada Clause. Where does that fit into levels of "ideal", "not so ideal", and "all right"? What would be the justiciable aspect or effect of the right to privacy if we were to put it in the Canada Clause? I didn't find that to be too clearly enunciated.

Mr. Phillips: I'll have to defer to the lawyers in terms of the legal weight that a court would be likely to give to an expression of privacy contained in the Canada Clause and that is written in as either a fundamental freedom or an explicit legal right. I do not know.

Mr. Edmonston: I'm referring to that because we may be having to negotiate nuts and bolts here, as to where we put different suggestions. I'm just wondering if there is any possible way that it could satisfy you if we were to put it in the Canada Clause.

Mr. Phillips: On the general principle that something is much better than nothing. . .but we would prefer to see it, if at all possible, expressed either in section 2 or in section 7.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Section 7 or section 2. It would be either in section 2 or in section 7. I do not see where else it may be enshrined.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): It could be paragraph 2.(e)—"freedom from surveillance".

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Phillips.

Mr. Phillips: Thank you, Senator. I would just like to conclude by saying that our staff is at the disposal of this committee for any further examination that you'd like to make of this issue.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Our next witness is Professeur Armand de Mestral, de l'Université McGill à Montréal. Monsieur de Mestral, je vous invite à faire un exposé d'environ dix minutes, après quoi nous allons procéder à la période des questions.

[*Traduction*]

Mais si la Charte est muette au sujet du droit à la vie privée, est-ce qu'on se donne la peine de toujours peser le pour et le contre? Qu'est-ce qui peut empêcher un gouvernement ou un parlement d'adopter sous la pression populaire des mesures qui violent indûment la vie privée des gens? Si la Charte protège ce droit, les personnes lésées auront un recours qu'elles n'ont pas en ce moment.

M. Ratushny: Il n'y a pas grand-chose à ajouter, sinon pour souligner que, chaque fois qu'on veut porter atteinte à un droit, il faut s'interroger en vertu de l'article 1 pour s'assurer que l'atteinte est raisonnable et tout à fait indispensable.

M. Edmonston: J'ai l'impression que le droit à la vie privée pourrait être mentionné à quatre endroits différents dans la Constitution. L'idéal, ce serait l'article 2 sur les libertés fondamentales. Le pire, ce serait l'article 8. L'article 7 serait peut-être la meilleure solution puisqu'il suffirait d'ajouter les mots «à la vie privée». Enfin—et j'hésite—il y aurait peut-être aussi la clause Canada. Serait-elle idéale, pas vraiment idéale, ou correcte? Du point de vue des justiciables, quel serait l'effet du droit à la vie privée s'il était mentionné dans la clause Canada? Je n'ai pas trouvé l'explication très claire.

M. Phillips: Je vais laisser les avocats vous expliquer le poids qu'un tribunal donnerait au droit à la vie privée selon qu'il serait énoncé dans la clause Canada, parmi les libertés fondamentales ou les garanties juridiques. Personnellement, je l'ignore.

M. Edmonston: Je pose la question parce nous devrons probablement aller dans le détail au moment de choisir l'article approprié. Je me demandais aussi si la clause Canada vous conviendrait.

M. Phillips: Si l'on s'en tient au dicton qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. . .nous préférerions que le droit figure à l'article 2 ou à l'article 7.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): L'article 7 ou l'article 2. L'un ou l'autre. Personnellement, je ne vois pas d'autre possibilité.

La coprésidente (Mme Dobbie): Ce pourrait être un alinéa 2.e) «protection contre la surveillance».

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Phillips.

M. Phillips: Merci, monsieur le sénateur. Je veux terminer en vous rappelant que notre personnel est à votre disposition si jamais vous voulez revenir sur la question.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Notre prochain témoin,

Professor Armand de Mestral, McGill University in Montreal. Mr. De Mestral, I would invite you to make a ten minute presentation and then we will go to questionning.

[*Text*]

M. Armand de Mestral (professeur de droit, Faculté de droit, Université McGill): Merci beaucoup, monsieur le président. Si vous me le permettez, je vais faire quelques remarques plus générales. Je vous ai donné un mémoire qui traite de l'ensemble des propositions et j'espère que nous pourrons en discuter. J'aimerais, très brièvement, vous entretenir d'abord de ce qui me paraît être l'essentiel des démarches de ce Comité, à savoir la nécessité d'assurer le respect des minorités nationales au Canada.

Deuxièmement, je voudrais faire quelques remarques sur la question du principe du traitement égal des provinces.

• 1740

Troisièmement, je vous ferai quelques remarques d'introduction sur mes commentaires, sur des propositions plus précises.

Monsieur et madame les présidents, il y a 25 ans, je suis venu à Ottawa pour la première fois pour travailler au sein de la Commission Laurendeau-Dunton. Cela paraît très loin; beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis.

À mon avis, la Commission Laurendeau-Dunton a rendu un immense service au Canada. Les recommandations de cette Commission ont donné lieu à l'adoption d'importantes politiques pour assurer le respect des francophones et de la représentation des francophones au sein du gouvernement fédéral. Ces recommandations ont assuré et ont trouvé leur culmination dans le respect des deux langues officielles avec la Constitution du Canada en 1982.

Cependant, malgré tous les espoirs de Laurendeau et de Dunton, toutes leurs recommandations n'ont pas été réalisées, et nous vivons toujours une crise constitutionnelle. Particulièrement, malgré tout ce qui a été fait de positif au cours des années, nous avons vu dans les deux renvois sur la Constitution du Canada—en 1981 puis avec l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982 sans, malheureusement, le concours du gouvernement du Québec—une disposition adoptée où il n'y avait plus de veto constitutionnel du Québec. Nous avons ensuite vu, également, l'échec de l'Accord du lac Meech, il y à peine un an et demi.

Au lieu de confirmer ce que beaucoup de francophones—je dirais la grande majorité des francophones—croyaient être un aspect essentiel du Canada, à savoir que le Canada a été fondé par l'association des anglophones et des francophones, au lieu de clarifier cette situation, dis-je, beaucoup de francophones, malheureusement, continuent à se poser des questions sur leur place au sein du Canada.

Monsieur le président, madame la présidente, je suis né au Canada, mais de père Suisse et j'ai eu la possibilité de maintenir des liens étroits avec la Suisse. Ce pays est fondé sur quatre nationalités. Il y a quatre langues nationales. Mais très tôt, dans son histoire constitutionnelle, la Suisse s'est rendue compte de la nécessité absolue d'assurer que les trois groupes minoritaires se sentent à l'aise dans leur pays. Ceci se fait par des garanties linguistiques et constitutionnelles, par une gamme de mesures législatives et administratives.

[*Translation*]

Professor Armand de Mestral (Law Faculty, McGill University): Thank you very much, Mr. Chairman. If it is agreable, I will make general remarks. I did give you a brief covering all proposals and I hope we will be able to discuss it. I would like very briefly to address what seems to be the essential of this committee's work, that is the need to ensure respect of all national minorities in Canada.

I will then make a few comments on the principle of equal treatment for all provinces.

Third, I will make a few introductory remarks about my comments and more specific proposal.

Mr. Chairman, Madam Chair, I first came to Ottawa 25 years ago to work on the Laurendeau-Dunton Commission. It seems like a long time ago—a lot of water has passed under the bridge since then.

In my view, the Laurendeau-Dunton Commission rendered a great service to Canada. This commission's recommendations led to the adoption of important policies to ensure respect for francophone rights and the representation of francophones within the federal government. These recommendations culminated in the 1982 Canadian Constitution, ensuring respect for both official languages.

However, despite all the hopes of Laurendeau and Dunton, not all of their recommendations have been put into practise, and we are still in a constitutional crisis. In particular, despite all the positive efforts over the years, we have seen in the two referrals regarding the Canadian Constitution—in 1981, then with the adoption of the Constitution Act of 1982, unfortunately without the participation of the Quebec government—a provision whereby Quebec no longer had a constitutional veto. Then, the Meech Lake Accord failed, hardly more than a year and a half ago.

Instead of confirming what many francophones—I would say the vast majority of francophones—thought was an essential characteristic of Canada, namely that Canada was founded by the joint efforts of anglophones and francophones, instead of clarifying the situation, unfortunately many francophones still wonder what their place is within Canada.

Mr. Chairman, Madam Chair, I was born in Canada, but my father was Swiss and was able to maintain close ties with Switzerland. That country is based on four different nationalities. It has four national languages. But very early in its constitutional history, Switzerland realized that it was absolutely necessary to ensure that the three minority groups felt at ease in their country. This was done by means of language and constitutional guarantees, as well as by a range of legislative and administrative measures.

[*Texte*]

Mais on n'envisage pas ces garanties comme des concessions, et encore moins comme des privilèges ou des situations d'inégalité. Au contraire, on les envisage plutôt comme le résultat d'un choix rationnel destiné à compenser la situation d'inégalité de fait dans laquelle vit chaque minorité. À mon avis, il faut également prendre ici, au Canada, des mesures qui s'imposent pour assurer une fois pour toutes la place des francophones et du Québec au sein du Canada. Et j'appuie donc les éléments des propositions du gouvernement fédéral à cet effet.

Mon mémoire s'intéresse particulièrement à la situation des francophones et au Québec, mais je crois que mes propos concernent également la situation des peuples autochtones, des Premières nations. Il me semble que le principe de la nécessité absolue et rationnelle d'assurer le respect des minorités nationales s'impose tant aux Premières nations qu'aux Québécois et aux francophones en général.

Deuxièmement, monsieur le président, madame la présidente, concernant la question de l'égalité du traitement des provinces, trop souvent, à mon avis, on entend parler de l'égalité des provinces assimilée au principe de l'égalité des individus. L'égalité des provinces, dans un sens, est d'une évidence même. Les provinces exercent des pouvoirs en vertu de l'article 92 de la Constitution. Les provinces ont un certain statut.

• 1745

Mais si on examine l'histoire du Canada, et le texte même de la Constitution actuelle tel que je l'ai exposé dans mon mémoire, je suis d'avis que rien ne justifie l'idée qu'il faut absolument et rigoureusement traiter chaque province exactement de la même façon qu'on traite toutes les autres.

Par conséquent, pour ces deux raisons, j'appuie les éléments de ces propositions qui tendent à assurer un certain statut propre au Québec. Et il me semble que cela est tout à fait légitime.

Troisièmement, sur mon mémoire en général—puisque beaucoup d'experts sont déjà venus vous entretenir sur leurs idées de ce texte—, je me suis permis d'évoquer surtout mes réactions à ces propositions à la lumière de l'expérience de la Communauté économique européenne, puisque le droit de la Communauté économique européenne est un domaine que j'enseigne et qui m'intéresse beaucoup.

Très brièvement, je vous recommande de simplifier certaines de ces propositions, d'abord en éliminant l'article 91A.; deuxièmement, en éliminant la proposition concernant le Conseil de la fédération; et troisièmement, à ce stade des discussions constitutionnelles, en ne proposant pas la constitutionnalisation du droit de propriété.

En ce qui concerne les dispositions qui touchent la place du Québec au sein de la Confédération et les accommodements qui peuvent être réalisés entre le gouvernement fédéral et le Québec—et peut-être avec d'autres provinces—, j'appuie la proposition 25 concernant la délégation des pouvoirs et en général, avec certaines réserves, beaucoup des propositions 16 à 27.

Il me semble que votre Comité devrait continuer à discuter et analyser le partage des compétences. Je ne suis pas convaincu que vous êtes arrivés au bout de vos peines sur cette question. En particulier, je vous suggère de considérer

[*Traduction*]

Yet these guarantees are not thought of as concessions, and certainly not as privileges or unfair. In fact, they are seen as the result of a logical decision made to offset the defacto situation of in equality that each minority lives in. I think that the necessary measures must also be taken here in Canada so as to ensure once and for all that francophones and Quebec have a place in Canada. And so, I support the federal government's proposals in this regard.

My brief particularly focuses on the sitution of francophones and the situation in Quebec, but I believe that my remarks also relate to the situation of native peoples, the First Nations. It seems to me that the principle that is absolutely necessary and logical to ensure that national minorities are respected applies just as much to the First Nations as it does to Quebecers and francophones in general.

Secondly, Mr. Chairman, Madam Chair, I would like to touch on the question of treating the provinces equally. In my opinion, all too often people equate the equality of provinces with the equality of individuals. In one way, the equality of the provinces is self-evident. The provinces enjoy powers pursuant to Section 92 of the Constitution. They have a certain status.

But if one takes a look at the history of Canada, and the actual text of the current Constitution as I explained it in my brief, I think that there is no justification for the idea that one absolutely has to treat each province exactly the same way as all the others are treated.

Consequently, for these two reasons, I support the aspects of these proposals that tend to insure that Quebec has it own special status. I think that is entirely legitimate.

Third, regarding my brief in general—since many experts have already appeared before you to explain their ideas about this document—I allowed myself to mainly give my reactions to these proposals in light of the experience of the European Economic Community, since I teach EEC law and am very interested in this subject.

Very briefly, I recommend that you simplify some of these proposals. First of all, you should eliminate section 91A; second, you should do away with the proposal regarding the Council of the Federation; and third, at this stage of constitutional discussions, you should not propose the entrenching of property rights in the Constitution.

As for the provisions relating to Quebec's place within Confederation and the arrangements that could be made between the federal government and Quebec—and perhaps with other provinces—I support proposal 25 regarding the delegation of powers. And in general, I support many of proposals 16 to 27, with certain reservations.

It seems to me that your committee should continue to discuss and analyse the question of shared jurisdictions. I doubt that you have finished with this issue. In particular, I suggest you perhaps consider proposing that certain acts or

[*Text*]

la possibilité de proposer que certaines lois ou certains domaines de législation fédérale, de prime abord, soient administrés au niveau provincial, plutôt que directement par le gouvernement fédéral.

Dans le paragraphe 2 de mon mémoire, je vous fait part de mes réactions aux propositions concernant l'union économique, et je serai heureux de répondre aux questions là-dessus. Je vous ai fait aussi quelques recommandations concernant la proposition touchant le Sénat.

Enfin, monsieur le président, madame la présidente, je me suis permis de revenir sur une proposition que j'ai déjà lancée dans une autre commission fédérale, et qui pourrait être incluse dans la clause Canada, c'est-à-dire une déclaration selon laquelle le Canada se compose des Premières nations et de deux communautés multiculturelles, une francophone et l'autre anglophone. Je vous remercie.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Professor de Mestral. We now start with Senator MacEachen.

Senator MacEachen (Highlands—Canso): I wish to thank the witness for a very interesting brief covering a number of subjects. Each of them raises questions in my mind, but considering the time at my disposal I want to focus on two aspects. One aspect is the comments you make on the distribution of Senate seats, and second is your comments particularly on section 91A.

I should repeat, Mr. Chairman, it had been made clear that neither the Province of Ontario or the Province of Quebec attaches a great priority to Senate reform. The western provinces attach priority and the Atlantic provinces I think increasing priority. Because of that, the government has proposed that there be a more equitable distribution of seats in the Senate, so that the Senate could become more regionally effective. At the present time, as you know, in the House of Commons the provinces of Quebec and Ontario have the big populations, and a body formulated or basing its membership on population is bound to have that powerful aggregation from Ontario and Quebec. Of course, the other provinces in the west and in the Atlantic region are relatively weaker. That is why they look to the Senate to increase the regional strength, and that is what the government is aiming at.

• 1750

Therefore, I am surprised that you have proposed 25% of the seats in the new Senate should go to the Province of Quebec and that you can't see how Ontario would be denied 25% of the seats, together making up 50%. Well, that is a better arrangement for Ontario and Quebec than they have at the present time, because the Senate has 104 members, and Ontario and Quebec have 48 between them. They would gain a number of seats. Then you have 50% of the remaining seats to be distributed to the eight provinces and the territories and Canada's first peoples.

I must say that I respect your right to make that proposal, but I ask you whether you think that it can help reach a constitutional settlement if a Senate proposal, rather than increasing the power of the regions, decreases it, if I read your proposal correctly.

[*Translation*]

certains areas of federal legislation be administered at the provincial level, rather that directly by the federal government.

In paragraph 2 of my brief, I gave my reactions to the proposals on the economic union, and I would be pleased to answer questions on that matter. I also gave you some recommendations concerning the proposal on the Senate.

Finally, Mr. Chairman, madam Chair, I went back to a proposal that I had already made to another federal commission, which could be included in the Canada clause. I suggest adding a statement that Canada is made up of the First Nations and two multicultural communities, one French speaking and one English speaking. Thank you.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, professeur de Mestral. Le sénateur MacEachen va commencer.

Le sénateur MacEachen (Highlands—Canso): Je remercie le témoin de son mémoire fort intéressant, qui aborde un bon nombre de sujets. Chacun de ces sujets provoque des questions dans mon esprit, mais étant donné que j'ai peu de temps, j'aimerais porter attention à deux éléments: d'abord, vos observations au sujet de la répartition des sièges au Sénat; et ensuite, vos remarques sur l'article 91A.

Monsieur le président, je devrais réitérer qu'il est évident que la réforme du Sénat n'est pas une grande priorité ni pour l'Ontario ni pour le Québec. Ce sont les provinces de l'ouest qui y tiennent beaucoup, et de plus en plus, les provinces de l'Atlantique. C'est pour cette raison que le gouvernement a proposé qu'il y ait une répartition plus équitable des sièges au Sénat; ainsi, le Sénat assurera une meilleure représentation des régions. A l'heure actuelle, vous le savez, les provinces du Québec et de l'Ontario sont celles qui ont le plus grand nombre de députés à la Chambre des communes et si les membres de l'autre Chambre étaient choisis en fonction de la population, ce serait ces deux mêmes provinces qui seraient les plus représentées. Évidemment, les autres provinces de l'Ouest et de l'Atlantique sont relativement plus faibles. C'est pourquoi elles veulent augmenter le nombre de sénateurs des régions. C'est ce que cherche à accomplir le gouvernement.

Je ne m'étonne donc pas que vous proposiez que 25 p. 100 des sièges au nouveau Sénat soient réservés au Québec et, comme il serait impossible d'en refuser autant à l'Ontario, l'Ontario et le Québec seraient donc représentés par 50 p. 100 des sénateurs. Pour ces deux provinces, c'est mieux que la formule actuelle, puisque le Sénat compte 104 membres, dont 48 représentant l'Ontario et le Québec. Les deux provinces y gagneraient un certain nombre de sièges. L'autre moitié serait répartie entre les huit provinces, les Territoires et les autochtones.

Vous avez le droit de faire une telle proposition, et je le respecte, mais je me demande si vous pensez que cela nous aiderait à en venir à un accord puisque, si j'ai bien compris, le pouvoir des régions au Sénat que vous envisagez serait plus faible encore qu'en ce moment.

[*Texte*]

Prof. de Mestral: Sir, I will answer that in two parts. First, with respect to the Quebec 25%, my particular concern there, I think, is a very real one. One only has to read the newspapers, virtually every day in Quebec, to see that there is a general line of criticism that asks: what are we getting out of all this? Not only are we getting less in Meech Lake—and I won't enter into that discussion—but furthermore, we're also going to lose the Senate. We won't even come out with 25%, and this on top of the loss of the veto, etc.

I am attempting there, with respect to Quebec, to suggest that one might use the distribution of Senate seats in a renewed Senate to respond to that concern in Quebec. No, you are not losing or weakening your position, but something will done in this way to compensate Quebec for what is, at least arguably, a lost veto. That is one line of analysis.

Second, I appreciate the suggestion that Ontario, because of its population, must have equal weight doesn't go very far towards answering the concerns of the rest of the country, that the Senate should be made much more sensitive to regional concerns. I am concerned, however, that we not go too far down this road before knowing whether that proposition can be sold—first of all in Quebec, where I'm sure it can't be sold. Ten provinces each having two seats is clearly not going to fly for 10 seconds in Quebec. I'm not sure it will fly in Ontario at that absolute level either. I don't think the American model, which fits 50 states, can be brought if we are going to apply it on the basis of absolutely equal representation. I don't believe that will work in the Canadian context of ten provinces presently, and perhaps one or two more in the near future.

• 1755

I also note that in Europe, where everyone is dealing with legally sovereign and absolutely equal states—in law, at least—the European Community has not seen fit to say that each state gets one or two votes in the council. There is a system of weighted voting and it may be changed even further to Germany's advantage given the addition of 17 million new people from former East Germany. So while that model might suggest a sensitivity to regional concerns, it does not suggest that one province-one vote is necessarily the best approach.

Ontario showed some disposition to be generous with its Senate seats in a previous constitutional negotiation, and perhaps they'll do so again. If so, they will do it to the advantage of the whole country. My concern is twofold, but in particular I am suggesting that one might use Senate seats as a means of compensating the concern in Quebec that there is a serious loss of veto and of legislative power.

Senator MacEachen: I appreciate your answer but I would add that the committee will have to examine how these proposals fly not only in Quebec and Ontario, but also in the western provinces and in the Maritimes. That is why I raised this important issue. It seems to me that there will be trade-offs. For example, there was persistence in asking for 50% of the seats for the two central provinces, I think there would be a cry of agony in the regions. I leave that with you.

[*Traduction*]

M. de Mestral: Ma réponse aura deux volets. Premièrement, pour ce qui est des 25 p. 100 de sénateurs du Québec, ma crainte est bien réelle. Il suffit de lire les journaux du Québec tous les jours pour se rendre compte que c'est toujours la même chose qui revient, à savoir: qu'est-ce que tout cela nous apporte? Non seulement les nouvelles propositions nous donnent moins que l'accord du Lac Meech—et je ne veux pas me lancer dans ce débat—mais de plus, nous allons perdre des sénateurs. Nous n'en aurons même pas 25 p. 100, nous n'aurons plus de droit de veto, et ainsi de suite.

Ce que j'essaie de vous montrer, c'est qu'on pourrait peut-être se servir de la répartition des sièges au Sénat pour répondre au Québec qu'il ne va pas en sortir affaibli, et que cela compensera la perte de son droit de veto. C'est une analyse.

Deuxièmement, si l'Ontario, à cause de sa population, doit avoir un nombre égal de sénateurs, le nouveau Sénat ne sera pas plus sensible aux intérêts régionaux qu'il ne l'est en ce moment, ce que décrient les autres provinces. Je pense toutefois que nous n'irons pas bien loin avant de savoir si nous réussirons à faire accepter la proposition ou non, à commencer par le Québec où ce sera certainement refusé. Vous pouvez être certain que le Québec n'acceptera jamais que les provinces aient deux sénateurs chacune. Ce ne sera pas mieux accueilli en Ontario. Je ne crois pas que le modèle américain, destiné à convenir à 50 États, pourra être importé ici si l'on tient à une représentation parfaitement égale. Ce ne serait pas possible au Canada où il y a actuellement dix provinces et où il y en aura peut-être une ou deux de plus d'ici peu.

Je remarque aussi qu'en Europe, où il s'agit d'États souverains et parfaitement égaux entre eux—en droit, du moins—la Communauté européenne n'a pas jugé bon d'accorder à chaque pays seulement un ou deux votes au conseil. Elle a instauré un système de vote pondéré qui pourrait être encore modifié au profit de l'Allemagne, étant donné les 17 millions de nouveaux Allemands, ceux de l'ancienne Allemagne de l'Est. Donc, même si ce modèle peut laisser supposer une sensibilité aux intérêts régionaux, il n'amène pas à conclure que la formule une province-un vote est la meilleure.

L'Ontario a semblé disposé à céder certains de ses sièges au Sénat à des négociations constitutionnelles précédentes et peut être en fera-t-elle à nouveau la proposition. Le cas échéant, cela profiterait à l'ensemble du pays. Ma proposition a deux buts, mais surtout celui d'utiliser les sénateurs pour compenser la perte du droit de veto et celui du pouvoir législatif du Québec.

Le sénateur MacEachen: Je comprends, mais j'ajouterai que le comité devra tenir compte de la réaction du Québec et de l'Ontario, mais aussi de celles des provinces de l'Ouest et des Maritimes. C'est pourquoi d'ailleurs j'ai soulevé cette question, qui est importante. Je crois qu'il y a aura des compromis. Par exemple, si l'on insiste pour accorder aux deux provinces du centre du pays la moitié des sièges du Sénat, les autres régions hurleront. Pensez-y.

[*Text*]

I want to ask you about section 91A. You suggest that we drop that. Section 91A is the provision that will enable the federal government to pass laws for the efficient functioning of the economic union, but before it can move at all it has to have the consent of seven provinces and 50% of the population. Its role is somewhat responsive.

Why did you say we should drop that because it gives too much power to the Parliament of Canada? I don't see that. Perhaps we should drop it, perhaps it introduces a new element, but I don't see how it gives power to the Parliament of Canada when in order to amend the Constitution or pass a law under the constitutional provision, you need the same degree of consensus that you require for a constitutional amendment. Why is that too much power to the federal government? Is it just a mood in Quebec? You alluded to Quebec in your presentation.

Prof. de Mestral: As I suggest in my brief, this is the European model taken at its most literal—the principle of the economic union and prohibition of barriers, and then authority to a central power to promote legislatively to promote the union.

Senator MacEachen: We had the European model in 1867 with respect to goods.

Prof. de Mestral: Exactly.

Senator MacEachen: We are just extending it. We didn't borrow it.

Prof. de Mestral: But what one has here is a situation where the federal Parliament has no restriction on its right to legislate within its own field, and where its laws are administered entirely by tradition at the federal level. Taking one model and transposing it into the Canadian model, where one already has other powers... For instance, section 91.(2) already exists. The banking power...there are other federal powers that already exist.

• 1800

Writing this into the Canadian context, despite the fact... I take your point; obviously, getting seven provinces to agree is not necessarily an easy thing, but it's only a few years ago that the European Community gave up the absolute right of veto of any one state within the council to stop proposals of that sort. Clearly, the fear in Quebec is that seven provinces mean seven provinces but not Quebec.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. The time has expired. Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom: Welcome, sir, to the committee this afternoon. I wanted to ask you a question that I think is something new and novel that you've suggested. We've heard now so many witnesses that it's not very often we get new ideas. But what you're saying here is that you agree in principle with the idea of the elected Senate but you would like to have the provinces decide how to choose their members. I think that's really the first time we've heard that, if I'm not mistaken, and it's an intriguing new idea.

[*Translation*]

Au sujet de l'article 91A, vous proposez qu'on le laisse tomber. Il s'agit de la disposition qui permettrait au gouvernement fédéral de légiférer pour assurer le fonctionnement efficace de l'union économique. Avant d'agir, il lui faudrait l'approbation de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Ce ne sera donc pas vraiment de sa propre initiative.

Pourquoi, dites-vous, accorderait-on un si grand pouvoir au Parlement fédéral? Ce n'est pas mon avis. Peut-être devrait-on effectivement laisser tomber cette proposition puisqu'elle introduit un élément nouveau, mais je ne comprends vraiment pas comment on pourrait considérer cela comme un pouvoir fédéral puisqu'il faudrait rechercher le même consentement, qu'il s'agisse de modifier la Constitution ou d'adopter une loi en vertu de cette disposition constitutionnelle. Pourquoi serait-ce confier un pouvoir trop grand au gouvernement fédéral? Est-ce l'opinion répandue au Québec? Vous en avez parlé dans votre mémoire.

M. de Mestral: Comme je le dis dans mon mémoire, c'est le modèle européen sans aménagement—le principe d'une union économique interdisant les barrières commerciales et confiant à un organisme central le pouvoir de légiférer au profit de l'union.

Le sénateur MacEachen: Nous avons adopté le modèle européen pour les biens en 1867.

M. de Mestral: C'est vrai.

Le sénateur MacEachen: Nous l'élargissons un peu. Ce n'est pas nouveau.

M. de Mestral: Mais au Canada, le Parlement fédéral a le pouvoir de légiférer dans ses domaines de compétence sans aucune contrainte et, traditionnellement, c'est le gouvernement fédéral qui administre toutes ses lois. Transposer un autre modèle dans le régime canadien, où un ordre de gouvernement a déjà d'autres pouvoirs... Par exemple, le paragraphe 91.(2) existe déjà. Les banques sont de compétence fédérale... le gouvernement fédéral a d'autres pouvoirs encore.

Intégrer ce modèle au Canada bien que... Je vois ce que vous voulez dire. Évidemment, amener sept provinces à s'entendre, ce n'est pas nécessairement facile, mais il y a quelques années à peine que la Communauté européenne a abandonné le droit de veto absolu d'un État au sein du conseil. Ce que le Québec craint, c'est que sept provinces, dont il ne ferait pas partie, puissent s'entendre.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci. Votre tour est terminé. Monsieur Nystrom.

M. Nystrom: Bienvenue au comité cet après-midi. Je voulais vous interroger au sujet d'une suggestion assez originale que vous avez faite. Nous avons déjà entendu tant de témoins; Il est rare qu'on entende quelque chose d'original. En principe vous êtes acquis à l'idée d'un Sénat élu, mais vous voudriez qu'on laisse les provinces décider de la façon dont elles choisiront leurs sénateurs. Si je ne m'abuse, je n'ai jamais entendu une telle suggestion, et elle m'intrigue.

[*Texte*]

I wanted to ask what your rationale is behind that and also to get you comment on what some people may say would be a real smorgasbord in terms of how they are chosen. You might have some provinces using proportional representation, some first past the post, some say multi-senatorial constituencies, some single-member constituencies. Some may choose to elect them during the federal campaign, some during a provincial campaign, some set election dates, some three-year terms, some six and so on. How would you respond to someone who would say there would be such a difference province to province that it may not be a positive thing for the Senate?

I suppose I want to hear your positive arguments as to why you suggest that idea vis-à-vis the comments that I think some people might make in response. I'm not throwing cold water on it; I'm just trying to—

Prof de Mestral: No, no. My logic, such as it is, fits in with my suggestion that the Council of the Federation not be adopted. Therefore, I see the Senate as being the place where these compromises or the representation of the regional interests and the exercise of the regional voice or the special voice be heard.

In that place then presumably the provinces should be able to express their voice most clearly. I therefore suggest that if you let each province decide how they will go about selecting their senators, they may feel that they are more representative of their own interest. I would have thought that would have to be subject to some... If one hasn't, for instance, a general rule that senators only remain in office for five years or that there's a fixed term for all senators, presumably that would have to be respected elsewhere.

Mr. Nystrom: The supplementary I would have on the Senate question is what is your advice to the committee on the wisdom of having a special seat set aside for aboriginal people? If we did that then that would be one of the preconditions, I suppose, in the provinces where there are large concentrations of aboriginal people.

Prof. de Mestral: I should be in favour of that.

M. Edmonston: Monsieur de Mestral, c'est avec une certaine joie que j'ai lu votre mémoire parce que, à partir de la troisième et de la quatrième page vous avez prêché pour une décentralisation assez importante dans le partage des compétences et je suis de votre avis, c'est extrêmement important. Je ne parle pas dans le sens du rapport Allaire, mais selon le bon sens.

Je trouve qu'on a besoin, par exemple, d'avoir plus d'ententes administratives par lesquelles les pouvoirs seront délégués aux provinces. Pas nécessairement juste pour le Québec, mais ailleurs aussi, justement pour rencontrer les différentes provinces avec leurs échéanciers différents et promouvoir un secteur ou un autre.

Par contre, vous dites que les propositions concernant le partage de compétences, telles qu'elles sont énoncées par le gouvernement fédéral, vous paraissent nettement insuffisantes. Est-ce que c'est parce que, pour ce partage des compétences—comme l'a dit le professeur Mendez, de l'Ontario, et qui a déjà témoigné devant nous—, on a déjà au Québec un certain nombre de cesdites compétences et qu'elles relèvent du niveau provincial?

[*Traduction*]

Pouvez-vous me dire quel raisonnement vous avez suivi pour en arriver là et que répliqueriez-vous à ceux qui pourraient craindre la trop grande variété des procédures choisies? Certaines pourraient opter pour la représentation proportionnelle, d'autres pour le scrutin uninominal à un tour ou des circonscriptions plurinominales. Pour certaines, les élections coïncideront avec les élections fédérales, ailleurs, avec les élections provinciales; d'autres fixeront une date particulière; on optera pour des mandats de trois ans, ou de six ans, etc. Que répondre à ceux qui craindront que de trop grandes divergences ne soient pas un atout pour le Sénat?

Bref, je veux connaître les arguments qui selon vous militent en faveur de cette idée. Je ne me fais pas l'avocat du diable; je veux juste savoir...

M. de Mestral: Je comprends. C'est le même raisonnement que pour ma suggestion de ne pas créer de Conseil de la fédération. Pour moi, c'est au Sénat qu'il faut négocier les compromis, faire valoir les intérêts régionaux, bref faire entendre les régions.

C'est là que les provinces pourront le mieux s'exprimer. Voilà pourquoi je propose qu'on laisse chacune d'elles décider du mode d'élection de ses sénateurs, de la formule qui permettra de mieux représenter ses intérêts. J'ai pensé qu'on établirait certains paramètres... Il faudrait, par exemple, adopter la règle d'un mandat de cinq ans ou un autre mandat fixe pour les sénateurs, que tous devraient respecter.

M. Nystrom: J'ai une question supplémentaire. Que pensez-vous de l'idée de réserver un siège au Sénat pour les autochtones? Je présume que ce serait obligatoire pour les provinces où la population autochtone est assez élevée.

M. de Mestral: Je suis pour cette idée.

Mr. Edmonston: Mr. de Mestral, I was very happy to read your brief because from the third or fourth page on, you plead for a significant decentralization of powers, and I agree, it is extremely important. I do not mean decentralizing as understood in the Allaire report, but in a good sense.

We do need more administrative agreements to delegate powers to the provinces, and not only to Quebec. We should meet with the various provinces to find out what their agenda is and to promote various areas.

However, you find clearly insufficient the federal proposals on the distribution of powers. As professor Mendes, of Ontario, said when he appeared in front of the committee, is it because Quebec does already have some of those powers?

[*Text*]

• 1805

Ou est-ce que vous croyez qu'à l'heure actuelle, on est allés tellement loin au Québec qu'on ne peut pas accepter la façon dont les compétences sont tranchées ou partagées, telles qu'elles sont énoncées dans nos propositions?

M. de Mestral: Je me réfère particulièrement aux propositions 24 et 26. Il me semble que lorsqu'on considère le tourisme, la foresterie, les mines, les loisirs, le logement, les affaires municipales et urbaines, ce sont des compétences provinciales.

M. Edmonston: Exact.

M. de Mestral: Ce sont des domaines où le gouvernement fédéral dépense de l'argent—le pouvoir de dépenser est une autre question—, mais la compétence législative est provinciale.

M. Edmonston: Il y a une expression québécoise qui est: «il n'y a rien là».

M. de Mestral: C'est vous qui le dites!

M. Edmonston: Je voulais vous poser une question au sujet de l'article 43 de la Constitution actuelle. Je pense qu'il permet une certaine délégation de pouvoirs et certaines ententes administratives entre les gouvernements provinciaux et fédéral, des ententes bilatérales, par exemple dans les domaines de l'immigration et de la formation de la main-d'oeuvre.

Est-ce que c'est dans ce sens que vous voyez que nous devrons peut-être concentrer nos efforts et attendre, pour plus tard, une liste de compétences, que nous allons changer, une par une, de façon formelle dans une constitution?

M. de Mestral: Je crois qu'il serait plus facile de faire des propositions concrètes concernant l'administration des pouvoirs, particulièrement dans les domaines de compétence concurrente comme l'environnement, par exemple, c'est-à-dire dans des domaines où les compétences fédérales et provinciales se chevauchent.

Il serait plus facile de faire des propositions concrètes concernant l'administration provinciale des lois fédérales que d'arriver, dans un court délai, à un réaménagement de la liste des compétences fédérales et provinciales de 1991 et 1992. C'est une question tout à fait majeure et je doute que vous soyez en mesure, dans ce Comité, d'arriver à une conclusion très précise là-dessus, dans le temps que vous disposez, c'est-à-dire quelques mois.

M. Edmonston: D'accord. Mais sans parler du pouvoir de taxation, il y a certaines personnes du Québec qui vont vous dire de laisser le gouvernement central concevoir des programmes et le Québec juste les appliquer. Cela reviendrait à mettre le gouvernement du Québec sous tutelle. Que répondez-vous à cette critique?

M. de Mestral: Je me permets de renvoyer ces personnes à l'expérience allemande et à l'expérience de la Communauté économique européenne. En Allemagne, beaucoup de lois fédérales sont administrées par les *Laender*. Et cela permet un certain assouplissement, voire l'adoption de certains programmes mieux adaptés et qui sont administrés de façon locale.

En ce qui concerne la Communauté économique européenne, évidemment, presque tous les règlements et les directives sont administrés et sont appliqués par les États-membres, et non pas directement par les autorités communautaires.

[*Translation*]

Or do you believe that at present we have gone so far in Quebec that it is impossible to accept the way that the areas of jurisdiction have been divided or shared, as they have been set out in our proposals?

Prof. de Mestral: I am specifically referring to proposals 24 and 26. It seems to me that tourism, forestry, mining, recreation, housing, and municipal and urban affairs are provincial areas of jurisdiction.

M. Edmonston: Right.

Prof. de Mestral: The federal government spends money in these areas—spending power is another issue—but the provinces have authority to legislate in these areas.

Mr. Edmonston: In Quebec we say, «il n'y a rien là» which means «no big deal».

Prof. de Mestral: You're the one who is using the expression.

Mr. Edmonston: I wanted to ask you a question about our section 43 of the current Constitution. I believe it allows for a certain delegation of powers and certain administrative agreements between the federal and provincial governments, such as bilateral agreements in the areas of immigration and labour force training.

Is this why you think we should perhaps focus our efforts and wait, drawing up a list of areas of jurisdiction to be changed formally, one by one, in a Constitution?

Prof. de Mestral: I think it would be easier to make concrete proposals regarding the administration of powers, particularly in areas of concurrent jurisdiction such as the environment, areas in which the federal and provincial jurisdictions overlap.

It would be easier to make specific proposals regarding the provincial administration of federal laws than to quickly draw up a new list of federal and provincial areas of jurisdiction between 1991 and 1992. This is certainly a major issue, and I doubt that your committee could come to a very specific conclusion on it in the few months that you have at your disposal.

Mr. Edmonston: Fine. But without mentioning the power of taxation, I should point out that some people in Quebec will tell you to let the central government design programs and Quebec just apply them. That would be like putting the government of Quebec under supervision. What would you say in response to this criticism.

Prof. de Mestral: I would refer these people to the German experience and that of the European Economic Community. In Germany, many federal laws are administered by the *Laender*. This arrangement provides some flexibily, and even makes it possible to set up programs that are more suitable and administered locally.

As for the European Economic Community, of course nearly all the regulations and directives are administered and applied by the state members, not directly by the community authorities.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): *Merci.* I intended to suspend the meeting at 6.10 p.m. because there is a vote in the House of Commons. In the three minutes remaining perhaps we might start with Madam Tardif, or do you want suspension now?

Mr. Hughes: I'm sorry, Mr. Joint Chair. I believe the members on our side have to go and vote. I know all the members on the other side, other than one who is paired with somebody who is out of town, have to go and vote as well. Perhaps there are senators here who would like to carry on the conversation in our absence. If if there aren't, I know there are members on this side who would like to use the full 15 minutes from this side of the House with this witness if they could.

Senator Stollery (Bloor and Yonge): Mr. Chairman, could you elaborate on that?

• 1810

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Having regard to all circumstances, my intention was to have the three persons who have given their names—Reimer, Tardif and Blackburn. They are all from the House of Commons. My intention was to suspend for the time of the vote, then come back and start again with the Conservatives, and that's the end of it. The last witness is the Canadian Home Builders' Association.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): I would just like a clarification as to what the policy of this committee is going to be, Mr. Chairman, because my understanding was that when votes were called we were to continue the sittings in the interests of the importance of the subject-matter with which we were dealing and as a matter of courtesy to the witnesses. Now this policy seems to be changing. I wonder if that is a policy change of the chair or of the steering committee. Is there a set policy on this?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I don't know. It's only my second committee, but I'm not aware of any policy to that extent.

Mr. Nystrom: Mr. Chairman, my recollection is that there is no policy. It's something we have not determined in the steering committee nor in the full committee. Maybe we should, but we don't have one to date, Russ.

Mr. Hughes: I think Mr. Nystrom is quite accurate. There has been no policy. It's been on an ad hoc basis to date. I think it would be helpful to us if we did sort this out amongst the three parties soon, but unfortunately some of us have to go to vote right now.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Until it is changed, I think the best decision is to suspend.

Senator MacEachen: Mr. Chairman, I have no objection to that, but some of us have other commitments and won't be able to come back. We expected to continue until 7 p.m.

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): *Thank you.* J'avais l'intention de suspendre les audiences à 18h10 parce qu'il y aura un vote à la Chambre des communes. Peut-être M^me^ Tardif pourrait-elle commencer dans les trois minutes qui restent, ou bien, voulez-vous que je suspende la réunion tout de suite?

M. Hughes: Excusez-moi, monsieur le coprésident. Les députés de notre côté doivent aller voter. Je sais que tous les députés de l'autre côté doivent aller voter également, à l'exception du député dont le pair n'est pas en ville. Peut-être les sénateurs présents aimeraient continuer la discussion pendant notre absence. Sinon, je sais que certains députés de ce côté aimeraient se servir entièrement des 15 minutes qui appartiennent à ce côté de la Chambre pour poser des questions à ce témoin, si c'est possible.

Le sénateur Stollerey (Bloor et Yonge): Monsieur le président, pourriez-vous fournir des précisions?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Compte tenu de toutes les circonstances, j'avais l'intention de donner la parole aux trois personnes qui ont soumis leur nom—M. Reimer, M^me^ Tardif et M. Blackburn. Ce sont tous des députés. Je voulais suspendre la réunion pendant le vote et ensuite revenir, en reprenant avec les conservateurs, et c'est tout. Le dernier témoin représente l'Association canadienne des constructeurs d'habitation.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le président, j'aimerais tout simplement demander une précision sur la politique future du Comité. J'ai cru comprendre que nous allions continuer les audiences pendant les votes, car le sujet dont nous sommes saisis est tellement important que nous devrions faire preuve de courtoisie envers les témoins. Maintenant il semble que cette ligne de conduite a été modifiée. Je me demande si les coprésidents ou le Comité de direction ont fait cette modification. A-t-on fixé une ligne de conduite à cet égard?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je ne sais pas. Ce n'est que ma deuxième réunion, et je ne suis pas au courant d'une décision de ce genre.

M. Nystrom: Monsieur le président, si je ne m'abuse, il n'y a pas de lignes de conduite. Nous n'avons pas pris de décision, ni au Comité de direction, ni en Comité plénier. Nous devrions peut-être en établir une, mais jusqu'à présent, Russ, nous n'en avons pas.

M. Hughes: Je crois que M. Nystrom a parfaitement raison. Il n'y a pas de ligne de conduite. Jusqu'à présent, nous avons décidé selon l'inspiration du moment. J'estime qu'il serait utile que les trois partis règlent la question entre eux bientôt, mais malheureusement, quelques-uns d'entre nous doivent aller voter tout de suite.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): En attendant un changement, la meilleure chose serait de suspendre l'audience.

Le sénateur MaEachen: Monsieur le président, je ne m'y oppose pas, mais certains d'entre nous ont d'autres engagements et ne pourront pas revenir. Nous nous attendions à siéger jusqu'à 19 heures.

[*Text*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Yes, I understand that.

We will suspend to the call of the chair, which is not going to be more than 30 to 35 minutes.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I feel very strongly there should be a policy on this, because it's not fair to have some witnesses wait, whereas others are heard while the vote is taking place. It's also a matter of knowing what we as a committee are going to be doing.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): You're absolutely right. I think we should have a policy, and we will bring it to the steering committee tomorrow.

Mr. MacLellan: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The sittings are suspended until the call of the chair.

Je m'excuse monsieur de Mestral.

• 1813

[*Translation*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Oui, je comprends.

Nous allons suspendre la réunion jusqu'à nouvelle convocation de la présidence, d'ici 30 à 35 minutes au plus tard.

M. MacLellan: Monsieur le président, je crois fortement qu'il nous faut une ligne de conduite à cet égard, car il n'est pas juste de faire attendre certains témoins et d'en écouter d'autres pendant un vote. Et nous devrions savoir ce que veut le comité sur ce point.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Vous avez parfaitement raison. J'estime que nous devrions nous doter d'une politique, et demain le Comité de direction sera saisi de la question.

M. MacLellan: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Sorry, Mr. de Mestral.

• 1905

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Nous reprenons les auditions. Je me tourne du côté du gouvernement. C'est la dernière partie de la période des questions. M^me^ Tardif va commencer.

Mme Tardif (Charlesbourg): Merci monsieur le président. Professeur, tout d'abord, je voudrais vous remercier de votre patience, pendant la période du vote, et vous féliciter pour votre mémoire qui suit, dans le fond, le déroulement du cahier des propositions. C'est un des rares mémoires qui fait l'étude de chacune des propositions et fait ses recommandations sur chacune d'elles.

J'aimerais discuter un peu plus en profondeur avec vous sur la question de la société distincte et du Canada comme pays multiculturel. À la page 2, dans la première section de votre mémoire, vous vous dites d'accord avec la société distincte et vous préféreriez, finalement, la proposition de l'Accord du lac Meech, probablement parce qu'il n'y avait pas de définition.

Vous voulez même renforcer la reconnaissance du statut distinct dans un Sénat renouvelé en laissant au Québec un minimum du quart des sénateurs. Pour vous, c'est donc une position très forte; la société distincte est importante et vous croyez qu'elle devrait avoir une importance dans la Constitution.

Par contre, si on va à la dernière page de votre mémoire, vous nous parlez du Canada multiculturel et après avoir reconnu ce qu'est devenu le Canada au fil des ans, vous concluez en disant:

> Le Canada est formé des Premières nations et d'une communauté multiculturelle francophone et d'une communauté multiculturelle anglophone. Il me semble que cette réalité devrait trouver son reflet dans la Constitution.

J'aimerais que vous m'expliquiez comment vous pouvez réconcilier aussi facilement ces deux idées.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The hearings are starting up again, and I shall turn to the government side. It is the last part of the question period. Mrs. Tardif will begin.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): Thank you, Mr. Chairman. First of all, professor, I would like to thank you for being so patient during the vote, and I would also like to congratulate you on your brief, which basically follows the order found in the paper containing the proposals. It is one of the rare briefs that studies each one of the proposals and makes recommendations on each one.

I would like to discuss the issue of the distinct society and Canada as a multicultural country in greater depth. In this first part of your brief, on page 2, you say you agree with the distinct society proposal and in the final analysis, you would prefer the proposal found in the Meech Lake Accord, probably because it did not contain a definition.

You even want to strengthen the recognition of Quebec's distinctness by allowing this province at least one quarter of all senators in a reformed Senate. That is a very strong position for you; the distinct society is important, and you believe that it should hold an important place in the Constitution.

On the other hand, on the last page of your brief, you speak of a multicultural Canada, and after acknowledging what Canada has become over the years, you conclude as follows:

> Canada is a country composed of nations and of a multicultural francophone community and a multicultural anglophone community. In my estimation, this reality should be reflected in the Constitution.

I would like you to explain to me how you can reconcile these two ideas so easily.

[*Texte*]

M. de Mestral: La vie est remplie de contradictions, les principes constitutionnels peut-être aussi, mais seulement de prime abord. Il me semble que la reconnaissance de la société distincte au Québec, telle que formulée ici ou dans la proposition antérieure de l'Accord du lac Meech peut être consignée avec l'idée que le Canada est formé, en fait, des Premières nations et ensuite de deux communautés ou groupes—même l'idée de «nations» ne m'effraie pas mais ça effraie certaines personnes—multiculturels.

Il me semble qu'au départ, le multiculturalisme est mal perçu comme étant un phénomène qui intéressait une autre collectivité de souche autre que anglaise ou française et qu'en fait c'est à tort qu'on a vu le multiculturalisme ou qu'on voit le multiculturalisme de cette façon. D'où la réaction de certaines personnes qui sont venues ici pour dire que le multiculturalisme c'est encourager des gens à être différents, à ne pas devenir Canadiens, à ne pas s'intégrer à la réalité canadienne.

Pour moi, le multiculturalisme est plus profond que ça. Je pars de l'idée que nous sommes en fait des êtres multiculturels. Nous recevons des idées de partout. Nous vivons dans un monde très complexe. On échange des cultures, on prend des idées de toutes sortes de cultures maintenant.

Il me semble donc qu'au Canada on devrait être sensible à cette dimension et en fait, nous vivons deux multiculturalismes: un multiculturalisme où le point de rassemblement est la langue française, l'autre multiculturalisme où le point de rassemblement est la langue anglaise.

C'est donc une notion qui, pour moi, dépasse des origines ethniques et englobe toute la société. C'est un constat humain que je fais, dans ma vie de professeur, à Montréal. Il me semble que nous vivons dans un monde de plus en plus francophone et multicuturel. Le multiculturalisme n'est pas toujours perçu comme étant la réalité québécoise mais je suis profondément convaincu que le Québec est aussi une société multiculturelle. Mais le point de rassemblement est la langue française.

• 1910

Comment concilier cela sur le plan pancanadien avec la reconnaissance de la société distincte au Québec? Je pense, d'abord, qu'il faut faire face à la nécessité de reconnaître ce qui est distinct au Québec.

Cela permet aussi, d'après moi, d'établir le lien entre les francophones non seulement au Québec mais à travers le Canada; et il me semble que ce n'est pas mauvais de le faire. Il y a un certain danger à l'heure actuelle que les francophones québécois se séparent littéralement des francophones d'ailleurs.

En proposant un Canada formé de deux groupes multiculturels, francophone et anglophone, on fait le lien entre tous les francophones à travers le pays.

Mme Tardif: Mais si on regarde ce qui est proposé aux fins d'inclusion de la clause Canada, on retrouve les mêmes éléments, au fond: les Premières nations, la dualité linguistique, la société distincte et la part des communautés culturelles au Canada. Dans le fond, vous reprenez les différents éléments qui étaient déjà là pour les regrouper et en faire une division différente.

[*Traduction*]

Prof. de Mestral: Life is full of contradictions, and perhaps constitutional principles are too, but only at first glance. In my view, recognition of a distinct society in Quebec, as set out here or in the former proposal found in the Meech Lake Accord can be reconciled with the idea that Canada was formed by the First Nations and then by two multicultural communities or groups—even the word "nation" does not frighten me, although it does scare some people.

In my estimation, at the outset multiculturalism was incorrectly perceived as something affecting another community that was neither English or French in origin, and in fact, people were wrong, and are wrong, to see multiculturalism in this way. This explains the reaction of certain people who came here to tell us that multiculturalism encourages people to be different, not to become Canadians, not to become part of Canadian life.

In my view, multiculturalism is deeper than that. I start off from the assumption that we are multicultural beings. We get ideas from everywhere. We live in a very complex world. There are exchanges between cultures, and we now take ideas from all kinds of cultures.

We in Canada should be sensitive to this facet, and in fact, we live in a country with two kinds of multiculturalism: One form of multiculturalism centreing around the French language, and another form of multiculturalism centreing around the English language.

This concept goes beyond ethnic origin and includes all of society. This is something I see as I live my life of a teacher in Montreal. I think we are living in a world that is becoming more and more francophone and multicultural. Multiculturalism is not always perceived as being part of life in Quebec, but I am deeply convinced that Quebec is also a multicultural society. But one that centres on the French language.

How can we reconcile this on the cross-Canada level with recognition of a distinct society in Quebec? I think that we must face up to the fact that we need to recognize what is distinct in Quebec.

In my view, that would also make it possible to establish links between francophones both in Quebec and throughout Canada. It seems to me that would not be such a bad thing. At present, there is some danger that francophones in Quebec will literally separate from francophones living elsewhere.

By suggesting a Canada made up of two multicultural groups, one English speaking and one French speaking, we create a link between all francophones throughout the country.

Mrs. Tardif: But if we look at what is proposed for inclusion in the Canada clause, in essence we come across the same elements: The First Nations, linguistic duality, the distinct society and the role of ethnic communities in Canada. Basically, you have taken the various elements that were already there and you have organized them differently.

[*Text*]

M. de Mestral: C'est ça. Je pense qu'on pourrait aller un peu plus loin et affirmer, de façon plus forte, ce qui me paraît être la nouvelle réalité et la réalité future de ce pays.

Mme Tardif: Vous parliez, tout à l'heure, de la possibilité d'avoir des contradictions. Est-ce que le consensus qui a été développé—qui n'est peut-être pas encore à point—ne vous semble pas une contradiction?

M. de Mestral: Personnellement, cela ne m'effraie pas. Il faut certainement une reconnaissance de la société distincte du Québec mais il est également utile de regarder l'ensemble du Canada et d'essayer de définir la réalité sociale et humaine de l'ensemble du Canada.

Mme Tardif: Dans le fond, vous nous dites que l'élément du «Canada, pays multiculturel», devrait faire partie de la clause Canada.

M. de Mestral: Oui, ce serait ma proposition.

Mme Tardif: Merci.

Mr. Reimer: Professor de Mestral, we thank you for your patience in allowing us to go to vote and remaining so we could continue to ask you a few questions. I would like to ask three and you can choose to answer in whatever order you prefer.

First, with regard to the economic union, I appreciate the fact that the words you use there. . .that the proposal that is before us is really a reaffirmation, and it's a strengthening and perhaps a modernization, as opposed to something that's new or, say, according to a narrow, ideological viewpoint. I think words are important to what you're saying there, to what this proposal is doing, and I appreciate your choice of words.

With regard to the economic proposal: you are a teacher of the European Common Market and how it operates. In the study provided for us by Peter Leslie, he mentions, with regard to opting out, that opting out is unheard of in the European Community. He says there the notion that a member state could opt out of a community policy or exempt itself from a community-level decision is unheard of. He goes on to say if there is a community policy, member states are bound by it, whereas in the proposals given to us. . . I note your comments on section 91A and the proposal there, but at the bottom of that section, on page 56, "The Government of Canada also proposes that the Special Joint Committee consider whether the opting-out provision should be renewable", I would appreciate your comment on this opting-out provision. Should it be renewable? Should it exist at all, in the light of European Community experience? That's one question.

• 1915

A second question has to do with proposal number 22 regarding residual powers. Doesn't a strong federal system as opposed to a looser confederacy demand we reject proposal number 22? I'd appreciate your comments. Number 22 talks about where some of the residual powers might go.

[*Translation*]

Prof. de Mestral: That's right. I think that we could go slightly further and make a stronger affirmation about what I think is the new reality and the future reality of this country.

Mrs. Tardif: A few moments ago you were saying that contradictions were possible. Do you think that the consensus that has developed—which perhaps has not yet been fully developed—is a contradiction?

Prof. de Mestral: That does not frighten me. Recognition of Quebec's distinct society is certainly necessary, but it is also useful to look at all of Canada and to try to define the social and human realities of the country as a whole.

Mrs. Tardif: In essence, you are telling us that Canada should be defined as a multicultural country within the Canada clause.

Prof. de Mestral: Yes, that is what I would propose.

Mrs. Tardif: Thank you.

M. Reimer: Monsieur le professeur, nous vous remercions de votre patience et d'être resté ici pendant le vote pour que nous puissions continuer à vous poser des questions. Je voudrais vous en poser trois, et vous pouvez répondre dans l'ordre que vous préférez.

D'abord, au sujet de l'union économique, j'apprécie les mots que vous avez utilisés. . . vous dites que la proposition dont nous sommes saisis est en fait une réaffirmation, qu'elle renforce, et peut-être modernise, par opposition à une nouveauté ou une idéologie bornée. J'estime que le libellé est important dans ce cas, et que vous avez bien choisi vos mots.

En ce qui concerne la proposition économique—vous enseignez le fonctionnement du marché commun européen. Dans l'étude que Peter Leslie nous a fournie, on dit que dans la Communauté européenne le retrait des programmes partagés est impensable. Selon lui, il est impensable qu'un État-membre décide de ne pas respecter une politique élaborée par la communauté ou qu'il se dispense d'une décision commune. M. Leslie explique également que si la communauté établit une politique, les États-membres y sont liés, tandis que les propositions que nous avons reçues. . . Je note vos observations au sujet de l'article 91A et de la proposition, mais à la fin de cette section, à la page 56, on dit «Le gouvernement du Canada propose en outre que le Comité mixte spécial examine si la résolution devrait être renouvelable». Pourriez-vous faire des observations au sujet de cette disposition qui permet aux provinces de se retirer? Devrait-elle être renouvelable? Cette disposition devrait-elle exister, à la lumière de l'expérience vécue par la Communauté européenne? Voilà ma première question.

Ma deuxième question concerne la vingt-deuxième proposition, sur les pouvoirs résiduels. Si nous voulons un régime fédéral fort et non une confédération, qui serait plus souple, ne devrions-nous pas rejeter cette proposition concernant l'attribution des pouvoirs résiduels?

[*Texte*]

The last question I have relates to property rights. You point out that property rights raise many legal and political problems. Then you go on to say "For this reason I suggest you set this proposal aside for the moment." In other words, you really agree with it, but say let's not deal with it now. Is that correct?

Prof. de Mestral: I'll start with the economic union question and the experience of the Economic Community with opting out.

Certainly opting out has not been a regular practice in the European Community although it may be that at this very hour—perhaps not this very hour, they're asleep now, or else they're negotiating through the night in Maastricht—the British may well be given a right at least temporarily to stand out of the third phase of the monetary union proposal.

I would say in general the community has been highly pragmatic. What works, they've adopted. What hasn't worked, they haven't adopted. Over the last forty years they've been basically concerned with putting something together and creating unity where they had first six, then nine, then twelve member states.

So the kind of concern we've had after a hundred years of Confederation, of reconciling new differences with common standards, hasn't been so great. I would say Canada should show the same kind of pragmatism the European Community has shown.

I'm not sure one can assert that opting out is inherently in contradiction with a unified system. I would have some trouble with Canadian federalism being condemned as unreal or not true federalism because we've allowed a certain amount of opting out.

We've also allowed it because of the legal uncertainty in some respects of the spending power, which these proposals attempt to deal with in some measure. I would say we should be as pragmatic as the European Community, which may tonight be adopting limited opting-out for Great Britain.

With regard to the residual power, I'm not sure proposal 22 will really change a great deal. Arguably we already have a provincial residual power in subsection 92.(16). What this says is very much a way of shading and suggesting that perhaps it might be legitimate for more things to be seen as residually provincial. In fact, quite a few things have been residually provincial over the years. Even in systems like the United States where you have the principle that everything that is not given to the federal government goes to the provinces, it's worked the other way around.

[*Traduction*]

Ma dernière question concerne le droit à la propriété. Vous signalez que ce droit soulève bon nombre de problèmes d'ordre juridique et politique, puis vous dites que «pour cette raison, je recommande qu'on la laisse de côté, pour le moment». Autrement dit, même si vous êtes d'accord avec la reconnaissance du droit de propriété, vous recommandez qu'on ne s'en occupe pas maintenant, n'est-ce pas?

M. de Mestral: Parlons d'abord de l'union économique et de l'expérience acquise par la Communauté économique en matière de pouvoirs dérogatoires.

Il est vrai que l'option dérogatoire n'est pas une caractéristique dominante de la Communauté européenne, bien qu'elle puisse devenir un élément important à cette heure même—peut-être pas à cette heure, puisque c'est la nuit en Europe, à moins que les négociations de Maastricht ne durent toute la nuit—car les Britanniques obtiendront peut-être le droit de rester au moins temporairement à l'écart de la troisième phase de la Communauté européenne, concernant l'union monétaire.

Dans l'ensemble, la Communauté a fait preuve d'un grand pragmatisme. Elle a adopté les systèmes qui ont fait leurs preuves, en laissant de côté ceux qui ne fonctionnent pas. Depuis quarante ans, son objectif a été de favoriser l'unité de ses membres, qui sont passés de six à neuf, puis à douze.

L'Europe n'a donc pas eu le même genre de préoccupations que nous, après 100 ans de confédération, lorsqu'il s'est agi d'imposer des normes communes à des situations sensiblement différentes. Je crois que le Canada aurait tout intérêt à faire preuve du même pragmatisme.

Je ne suis pas convaincu qu'il y ait une contradiction inhérente entre l'option dérogatoire et un système unifié. À mon avis, il n'y aura aucune raison de reprocher au fédéralisme canadien de ne pas être un vrai fédéralisme simplement parce qu'il offre certaines possibilités de dérogation.

Je précise par ailleurs que nous avons également accepté ce droit à cause de l'incertitude juridique qui subsiste à l'égard du pouvoir de dépenser, et que ces propositions tentent de dissiper dans une certaine mesure. Je pense que nous devrions être aussi pragmatistes que la Communauté européenne, qui risque d'adopter ce soir une forme limitée d'option dérogatoire pour la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les pouvoirs résiduels, je ne suis pas sûr que la vingt-deuxième proposition les changera beaucoup. Il existe d'ailleurs déjà des pouvoirs résiduels provinciaux, à l'article 92.(16). Avec sa nouvelle proposition, le gouvernement semble indiquer qu'il pourrait être légitime de reconnaître l'existence de pouvoirs résiduels provinciaux dans un plus grand nombre de domaines, mais il faut convenir que de tels pouvoirs ont déjà été reconnus aux provinces dans bon nombre de secteurs, au cours des années. En outre, même dans les fédérations où tout ce qui n'est pas expressément confié au pouvoir fédéral relève automatiquement des unités constituantes, comme aux États-Unis, la pratique a évolué dans l'autre sens.

[*Text*]

If you reserve authority over national questions and over emergencies, that's the essence of the federal residual power: peace, order, and good government power. I wouldn't have thought this is a dangerous change. It may legitimize the idea that the provinces also have a role to play as residual legislators.

Finally, as to property rights, my basic concern is that it seems such a multi-faceted question. It appears to affect so many people. It's the kind of issue where it's so easy to say all of sudden, everybody in the west or everybody in the north or all women or all men will be affected. Then all of those people will become concerned.

To work through those concerns in the time you have is just beyond you. As I say in my text, the property right isn't the end of the world. The Universal Declaration of Human Rights has it; 340 million Europeans have been groaning under the yoke of a limited property right guarantee. They seem to be surviving fairly happily. Perhaps we could too, one day. I suppose it depends on how we draft it.

• 1920

M. Blackburn: Professeur de Mestral, dans la réforme du Sénat que vous nous proposez, vous dites que le Sénat devrait avoir les pleins pouvoirs, que le Sénat devrait même avoir le droit de renverser les projets de loi à caractère budgétaire. C'est bien cela?

M. de Mestral: Des lois budgétaires.

M. Blackburn: Si c'est cela, c'est donc dire que l'institution qui a le pouvoir suprême au pays, à ce moment-là, devient le Sénat.

M. de Mestral: C'est plutôt le Parlement. Le Sénat fait partie du Parlement.

M. Blackburn: Mais c'est le Sénat qui est l'autorité suprême, qui en fin de compte, décide d'adopter le budget ou non, d'adopter une loi ou non. Ce n'est plus la Chambre des communes mais bien le Sénat qui, en dernier lieu, a ce pouvoir.

M. de Mestral: Le pouvoir serait partagé conjointement avec la Chambre des communes.

M. Blackburn: Je reconnais qu'il est conjoint mais dans la mesure où la Chambre des communes vote un projet de loi, même un projet de loi à caractère budgétaire, le Sénat peut dire non. C'est le Sénat qui a le pouvoir suprême au niveau de l'institution fédérale dans votre proposition.

M. de Mestral: En présentant les choses de cette façon, mon intention était de faire valoir l'importance, pour les provinces, des dépenses fédérales.

Une partie de la crise constitutionnelle actuelle tourne autour du pouvoir de dépenser. L'idée que le contrôle du pouvoir de dépenser n'a rien à voir avec l'exercice du pouvoir législatif au niveau fédéral me semble difficile à soutenir. Il me semble donc que, logiquement, au moins pour certaines dépenses fédérales, l'idée d'un Sénat qui représente les régions et les provinces et avec certains pouvoirs ne serait pas mauvaise.

[*Translation*]

Si l'on considère que les pouvoirs relatifs aux questions nationales et aux situations d'urgence relèvent du gouvernement central, vous avez là l'essence du pouvoir résiduel fédéral, c'est-à-dire la paix, l'ordre et le bon gouvernement. À mon avis, la nouvelle proposition du gouvernement ne présente aucun danger. Elle revient à légitimer l'idée selon laquelle les provinces ont un rôle à jouer dans les secteurs non attribués par la Constitution.

Finalement, en ce qui concerne le droit à la propriété, mon inquiétude vient du fait que c'est un problème fort complexe, qui semble toucher beaucoup de gens. En reconnaissant un tel droit, il sera facile de dire que tous les résidents de l'Ouest sont touchés, ou tous les résidents du Nord, ou tous les hommes, ou toutes les femmes. En fin de compte, cela touche tout le monde.

Considérant le temps qui vous est imparti, il est impossible que vous puissiez traiter adéquatement de cette question. Or, comme je le dis dans mon mémoire, le droit à la propriété, ce n'est pas la fin du monde. Il est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; de plus, 340 millions d'Européens vivent sous le joug d'une reconnaissance limitée du droit à la propriété sans apparemment s'en porter plus mal. Peut-être pourrons-nous aussi un jour le reconnaître, tout dépend de la manière dont on le formule.

Mr. Blackburn: If I understand your proposal about the Senate, Professor de Mestral, you seem to think that the Senate should have extended powers, even the power to reject financial bills. Am I correct?

Prof. de Mestral: Full powers over financial bills.

Mr. Blackburn: This would mean that the supreme body of Canada would become the Senate?

Prof. de Mestral: No, it would be the Parliament, which the Senate is part of.

Mr. Blackburn: But it would be the Senate which would have the final authority to pass the budget or a bill. It woud not be the House of Commons anymore but the Senate.

Prof. de Mestral: Its power would be shared with the House of Commons.

Mr. Blackburn: Well, it might be a shared power but, if the House of Commons were to pass a bill, even a financial bill, the Senate might still reject it. In that case, the Senate would hold an overriding power in the federal system.

Prof. de Mestral: This is not how I intended it. My intent was to underline the importance of federal expenditures for the provinces.

The present constitutional crisis revolves in part around the spending power. I would find it difficult to claim that the spending power has nothing to do with the use of the legislative power at the federal level. Therefore, it would seem logical to me that, at least for some federal expenditures, a Senate that would be really representative of the regions and the provinces could exercise some powers.

[*Texte*]

M. Blackburn: Le but est probablement très louable mais je veux regarder ce que cela donne dans la pratique. Quelles conséquences cela peut-il entraîner? Dans les faits, le Sénat possède actuellement le pouvoir de bloquer certains projets de loi mais pas les projets de loi à caractère budgétaire.

Dans le passé, lorsque le Sénat avait une majorité libérale, il a utilisé ce pouvoir pour rejeter des lois du gouvernement. Je peux donc penser qu'avec un Sénat élu, la même situation peut encore arriver où il y aura un Sénat à majorité contraire à celle du gouvernement qui est en place. À ce moment-là, ces gens peuvent utiliser leurs pouvoirs de façon correcte comme de façon excessive. Les deux choses peuvent arriver. Dès lors, tout le système parlementaire devient, en quelque sorte, l'otage de ce qui peut arriver de par l'utilisation de ce pouvoir du Sénat. Vous admettez cela?

Pourquoi donc la Chambre des communes déciderait-elle aujourd'hui, alors qu'elle a une représentation proportionnelle—il y a un nombre de députés en fonction de la population que vous avez dans chacune des provinces—pourquoi la Chambre des communes déciderait-elle, dis-je, de se faire hara-kiri et d'arriver à une représentation qui va, en plus, devenir équitable où même le Québec risque d'y perdre des plumes?

Pourquoi devrait-on justement donner tous ces pouvoirs? Ne pensez-vous pas, au contraire, que la Chambre des communes doit rester l'institution avec les pouvoirs suprêmes, quitte à donner au Sénat un veto suspensif de six mois sur l'ensemble des projets de loi? Un veto suspensif de six mois constitue déjà un pouvoir très grand.

Est-ce qu'on ne ferait pas mieux, dans la pratique, d'éviter ce genre de situation et de procéder de façon, je ne dirais pas plus logique, mais plus. . .

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Est-ce que je peux vous demander de répondre rapidement parce que le temps passe.

M. de Mestral: Je l'ai peut-être mal exprimée mais mon idée était que le pouvoir du Sénat en matière monétaire devrait être le même qu'en ce qui concerne d'autres lois. Si donc il y a un pouvoir suspensif pour six mois, cela s'appliquerait dans le domaine monétaire aussi.

M. Blackburn: Vous êtes alors d'accord pour dire que le Sénat n'ait qu'un veto suspensif de six mois, mais pas un veto absolu sur les projets de loi?

• 1925

M. de Mestral: C'est ça, j'appuie la proposition générale mais j'ai simplement demandé: Pourquoi exclure la capacité du Sénat de débattre des lois à caractère monétaire ou de se prononcer là-dessus, ce qui semble être l'objet de la proposition telle qu'elle est libellée à l'heure actuelle?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je suis obligé de mettre fin au débat. Je vous remercie, monsieur de Mestral de cette comparution et je pense que notre échange de vues a été très enrichissant. Je m'excuse pour la suspension de séance, mais c'était au-delà de notre volonté. Je vous remercie.

M. de Mestral: Je vous en prie.

[*Traduction*]

Mr. Blackburn: This might be very laudable but I would like to know what would be the exact consequences of such a change, in practice. At the present time, the Senate does have the power to reject some bills, but not financial ones.

In the past, when the liberals held the majority in the Senate, they used this power to reject some bills passed by the government. So, with an elected Senate, we could end up with the same situation, where different political parties would hold the majority in the Senate and in the House of Commons. If so, it is conceivable that the Senate might abuse its power. Of course, it might also use it very correctly. In any case, the whole parliamentary system would be held hostage by the Senate. Do you agree with that conclusion?

Since the House of Commons, as it is today, is based on proportional representation—in that each province has a given number of Members of Parliament according to its population—why would the House of Commons agree to pass this suicidal proposal, which might even reduce the strength of Quebec's representation?

Why should we give all those powers to the Senate? Do you not think, on the contrary, that the House of Commons must remain the supreme body, while perhaps granting the Senate a six-month suspensive veto over any type of bill? Such a veto would already grant lots of power to the Senate.

Do you not think it would be better, in practice, to try and avoid this kind of risk and to proceed in a more logical manner—

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Could I ask you to give us a very short answer because we do not have too much time left.

Prof. de Mestral: I may not have expressed myself correctly but my objective was to give the Senate the same type of power over financial bills as over any other type of bills. So, if we were to grant the Senate a six-month suspensive veto, this would also apply to financial bills.

Mr. Blackburn: So, you agree that the Senate should have only a six-month suspensive veto, but not an absolute veto on all legislation?

Prof. de Mestral: That's right. I support the general proposal but I only wonder why we should not give the Senate the capacity to decide on financial bills, which seems to be the objective of the present proposal.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I am sorry, I have to put an end to this debate. Thank you, Mr. de Mestral, I believe that this discussion has been very interesting. I am sorry for cutting you off but we do have to move on. Thank you.

Prof. de Mestral: Thank you.

[*Text*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Our last witness today is the Canadian Home Builders' Association. I will now ask the director of that association, Mr. John Kenward, to make a 10-minute presentation. After that we will start the question period.

Mr. John Kenward (Director, Canadian Home Builders' Association): Mr. Chairman, if I may, I will hand over this responsibility to the president of the Canadian Home Builders' Association, Mr. Gary Reardon.

Mr. Gary Reardon (President, Canadian Home Builders' Association): Distinguished co-chairman, members, with me this evening is our past president, Mr. Gord Thompson, from Toronto; Mr. Laurier Dechêne, from Quebec City, a Quebec builder; and John Kenward, our chief operating officer on staff here in Ottawa.

I will point out that Gord, Laurier, and I are builders in our own small towns. In our presentation here today, I hope we represent the viewpoint of builders. We are here on behalf of the 12,000 member firms of CHBA and the hundreds of thousands of employees, suppliers and subtrades that they employ across Canada. We want to make a constructive contribution to your efforts.

We provided your staff with a preliminary brief in advance. We will follow up with a more detailed document later on. In that way, we feel we can reflect your questions and comments that may arise after our formal presentation.

The topic of housing has not been a major issue in most presentations made to you to date. Our remarks will focus on the issue of jurisdiction over housing in the Canadian Constitution. It is essential to understand that in its broadest sense, housing involves much more than housing subsidy programs offered by the federal government under the spending power. It has a number of basic dimensions.

We are a $40-billion industry, according to Statistics Canada. We employ nearly 1 million Canadians. Residential mortgages represent over 28% of the value of all assets held by lending institutions in Canada, according to Canadian housing statistics. Housing is the repository of some 47% of all personal equity in Canada. Again, those figures are available from Statistics Canada.

I will tell you that housing is a multifaceted and complex dynamic. More generally, housing is viewed as a basic human need. It is a significant factor in mobility of people and services across provincial boundaries.

Housing uses an international technology and contributes substantially to Canada's economic competitiveness. Without national housing standards, barriers to a more complete Canadian economic union may be erected.

Housing is also a valuable expression of our Canadian identity, heritage and culture. Aspects of housing can be found under at least six specific items in section 91, the Constitution Act of 1867, as well as four provincial powers

[*Translation*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Les derniers témoins d'aujourd'hui sont des représentants de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations. J'invite le directeur de l'assocation, M. John Kenward, à nous faire un exposé de 10 minutes, après quoi nous passerons aux questions.

M. John Kenward (directeur, Association canadienne des constructeurs d'habitations): Si vous le permettez, monsieur le président, je vais laisser au président de l'Association, M. Gary Reardon, le soin de faire notre exposé.

M. Gary Reardon (président, Association canadienne des constructeurs d'habitations): Monsieur le président, je suis accompagné de notre ancien président, M. Gord Thompson, de Toronto, de M. Laurier Dechêne, de Québec, qui est un entrepreneur, et de John Kenward, notre directeur général, d'Ottawa.

Je précise tout de suite que Gord, Laurier et moi-même sommes des entrepreneurs dans nos petites collectivités. Nous nous présentons aujourd'hui devant votre comité pour exposer l'opinion des constructeurs d'habitations. Je précise que nous représentons 12,000 entrepreneurs et les centaines de milliers d'employés, de fournisseurs et de sous-traitants auxquels ils font appel d'un bout à l'autre du pays. Nous souhaitons apporter une contribution constructive à vos débats.

Nous avons déjà remis notre mémoire à votre greffier et nous vous enverrons plus tard un document plus détaillé, qui apportera des précisions sur les thèmes que nous aborderons dans notre exposé.

Le problème de la construction domiciliaire n'a certainement pas été un élément dominant de vos travaux, jusqu'à présent, mais nous croyons qu'il est important d'examiner attentivement la manière dont les pouvoirs relatifs à ce secteur seront attribués dans la Constitution canadienne. Il faut bien comprendre que la construction domiciliaire, au sens large, a bien d'autres aspects que l'octroi de subventions par le gouvernement fédéral, en vertu de son pouvoir de dépenser.

Selon Statistique Canada, notre industrie a un chiffre d'affaires de 40 milliards de dollars et elle emploie plus de 1 million de Canadiens. Les hypothèques domiciliaires représentent plus de 28 p. 100 de la valeur de tous les actifs des organismes de prêt du Canada. Le logement représente près de 47 p. 100 de tous les biens personnels des Canadiens. Tous ces chiffres sont fournis par Statistique Canada.

La construction domiciliaire est une industrie très diversifiée et fort complexe. De manière générale, le logement est un besoin fondamental de l'être humain, mais c'est aussi un facteur important en matière de mobilité interprovinciale des personnes et des services.

L'industrie de la construction domiciliaire utilise une technologie internationale et elle contribue fortement à la compétitivité économique du pays. S'il n'existait pas de normes nationales en matière de construction domiciliaire, nous risquerions de voir apparaître des entraves sur le chemin d'une union économique renforcée.

Le logement constitue également l'expression de notre identité, de notre patrimoine et de notre culture. Certains aspects de l'industrie de la construction domiciliaire sont régis par au moins six dispositions spécifiques de l'article 91 de la

[*Texte*]

under section 92. Relevant federal powers include regulation of trade and commerce, statistics, banking, weights and measures, interest rates, Indians and Indian lands. Institutions and programs built on this foundation of course go far beyond these powers.

[*Traduction*]

Loi constitutionnelle de 1867, et par au moins quatre dispositions provinciales, relevant de l'article 92. En ce qui concerne les dispositions fédérales, ce sont celles qui concernent la réglementation du commerce, de la statistique, des banques, des poids et mesures, des taux d'intérêt, et des Indiens et terres indiennes. Cela dit, les institutions et programmes reliés à l'industrie de la construction dépassent largement ces dispositions constitutionnelles.

• 1930

In reality, it is impossible to disentangle the mortgage market from the rest of the capital market, housing technology from the rest of building technology, or housing markets from the rest of the economy. In brief, conferring truly exclusive jurisdiction over housing is an impossibility.

En réalité, il est impossible de séparer le marché hypothécaire du marché général de capitaux, la technologie de ressources domiciliaires, de la technologie globale de l'industrie de la construction, ou les marchés domiciliaires, de l'ensemble de nos activités économiques. En bref, Il est impossible d'octroyer des pouvoirs vraiment exclusifs au sujet de la construction domiciliaire.

We believe strongly that there is a continuing need for both federal and provincial governments to play active roles in housing policy and programs, and we do this from three standpoints.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux continuent de jouer un rôle actif en matière de politiques et de programmes domiciliaires, et cette opinion repose sur trois facteurs.

First, we believe there are tasks which each government is most appropriate to address. For example, only the federal government can deal with large financial institutions on approximately equal terms. Only provinces can plan their land uses effectively.

Premièrement, nous croyons que chaque palier de gouvernement est le mieux à même d'exercer certaines fonctions. Par exemple, seul le gouvernement fédéral peut traiter avec les grands établissements financiers sur un pied de relative égalité, mais seules les provinces peuvent régir efficacement les plans d'occupation des sols.

Second, only the federal government can promote basic standards across Canada and redistribute the resources required to attain those standards.

Deuxièmement, seul le gouvernement fédéral peut faire adopter des normes de portée nationale et redistribuer les ressources requises pour les faire respecter.

Third, only from a strong and vital centre can effective decentralization take place. We have been on record for years as favouring decentralized program delivery.

Troisièmement, la décentralisation ne peut être efficace que si l'on part d'un centre fort. Nous avons pris position il y a déjà plusieurs années en faveur d'un système décentralisé de prestations de programmes.

We realize that this committee, before it makes recommendations on the constitutional jurisdiction over housing, must deal with a number of important considerations. The issue of respective responsibilities was addressed in the 1984–85 national consultation process, which was lead by the Hon. William McKnight. As a result, over the past six years actions have been taken to strengthen the federal presence in housing areas such as education and training, energy efficiency, research and development and the environment. Major decision-making authorities have been decentralized to the provinces and mechanisms have been put in place for federal-provincial co-operation in setting overall policies and priorities and carrying out joint initiatives.

Nous sommes parfaitement conscients que votre Comité devra tenir compte d'une foule de facteurs importants lorsqu'il formulera des recommandations sur l'attribution des pouvoirs constitutionnels en matière de construction domiciliaire. Cette question avait déjà fait l'objet d'un processus de consultations nationales en 1984–1985, sous la responsabilité de l'honorable William McKnight. De ce fait, des mesures ont été prises au cours des six dernières années, pour renforcer la présence fédérale dans certains domaines reliés à la construction domiciliaire, tels que l'éducation et la formation, l'efficience énergétique, la recherche et le développement, et l'environnement. Les principaux pouvoirs de décision ont été décentralisés vers les provinces, et des mécanismes de coopération fédérale-provinciale ont été mis en place en matière d'élaboration de politiques et de priorités, et de mise en oeuvre d'initiatives conjointes.

Has all this been possible under the current Constitution? The answer is yes. Are there particular aspects of the current Constitution that have made these developments difficult? The answer is no. Are there particular aspects of the current Constitution that inhibit provincial governments from playing a predominant role in housing? Again, the answer is no.

Tout cela a-t-il été possible avec la Constitution actuelle? Oui. Y a-t-il des aspects de la Constitution actuelle qui ont rendu cette évolution difficile? Y a-t-il des aspects de la Constitution actuelle qui empêchent les gouvernements provinciaux de jouer un rôle prédominant dans le secteur de la construction domiciliaire? Encore une fois, non.

[*Text*]

Have provincial governments been calling for a transfer of powers in section 91 of the Constitution Act to carry out their housing responsibilities? No. Are there particular aspects of the current Constitution that prevent the federal government from meeting its housing obligations? No. Is there extensive evidence of provincial objections to the role and responsibilities of the Canada Mortgage and Housing Corporation? Again, the answer is no.

Has our principle housing authority—CMHC—and other government departments fulfilled their roles effectively for the federal government? We believe so. Do current arrangements between federal and provincial governments promote cooperation? Again, yes. Does progress in this co-operation require amendments to Canada's Constitution? No.

Would there be benefits to provincial governments in having exclusive jurisdiction over housing without associated federal funding? The answer is clearly no. Would there be benefits to the federal government in providing funding without a recognized role in housing? No. Is there a benefit to both producers and consumers of housing in having a federal presence in national standards, investment, research and development and support to northern and native areas and so on? Yes.

What must be understood is that debates between the federal and provincial governments, particularly concerning the allocation of resources, are political rather than constitutional in origin. Attempts to resolve these political debates through constitutional amendments will throw the baby out with the bath water.

The federal presence in housing is critically important, as is the presence of provincial governments. Political leadership is essential, rather than its abrogation through a constitutional change.

We come now to the contents of the federal proposals. The discussion paper has some key words. Change is not proposed for the sake of change. Sectors that function well should not be adjusted. Change is only proposed when it will improve the service or programs Canadians enjoy or receive.

• 1935

We would welcome any steps to improve the functioning of the housing sector. In our view, present housing structures and arrangements work rather well, as demonstrated by the obvious results. We enjoy the highest quality of housing in the world. Canada Mortgage and Housing Corporation is the linchpin of that success, since it integrates the financial, economic, social, technological and cultural aspects of housing in a single agency. It is a structure that recognizes

[*Translation*]

Les gouvernements provinciaux réclament-ils un transfert des pouvoirs définis à l'article 91 de la Loi constitutionnelle, afin de pouvoir mieux exercer leurs responsabilités en matière de construction domiciliaire? Non. Y a-t-il des aspects de la Constitution actuelle qui empêchent le gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités dans ce domaine? Non. Les provinces contestent-elles le rôle et les responsabilités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement? Encore et toujours, non.

Le principal organisme chargé de règlementer la construction domiciliaire, la SCHL, et les autres ministères concernés ont-ils assumé efficacement leurs responsabilités, au nom du gouvernement fédéral? Nous le croyons. Les mécanismes mis en place par les gouvernements fédéral et provinciaux favorisent-ils la coopération? Oui. Est-il nécessaire de modifier la Constitution canadienne pour encourager cette coopération? Non.

Les gouvernements provinciaux auraient-ils un avantage quelconque à détenir des pouvoirs exclusifs en matière de construction domiciliaire, sans disposer des crédits fédéraux correspondants? Évidemment non. Le gouvernement fédéral aurait-il un avantage quelconque à fournir des fonds sans disposer d'un pouvoir clairement reconnu dans ce secteur? Non. Les producteurs et consommateurs de produits domiciliaires ont-ils un avantage quelconque à ce que le gouvernement fédéral reste présent en matière de normes nationales, d'investissements, de recherche et de développement, et d'appui à l'industrie de la construction dans les régions septentrionales et pour les autochtones? Oui.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les débats auxquels participent les gouvernements fédéral et provinciaux, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources, sont plus de nature politique que constitutionnelle. Tenter de résoudre des problèmes politiques par des modifications constitutionnelles reviendrait à jeter le bon grain avec l'ivraie.

Il est fondamentalement essentiel que le gouvernement fédéral détienne des pouvoirs dans ce domaine, et que les gouvernements provinciaux détiennent les leurs. Il est également essentiel que nos représentants politiques fassent preuve de leadership, de façon à éviter qu'un changement constitutionnel inconsidéré ne fasse perdre ses pouvoirs à l'un des paliers de gouvernement.

Venons-en maintenant aux propositions du gouvernement fédéral. On constate qu'aucun changement n'y est recommandé s'il n'est pas justifié. Dans les secteurs où les choses vont bien, rien n'est proposé. C'est seulement là où il serait possible d'améliorer les services aux programmes destinés à la population que des réformes sont envisagées.

Nous sommes favorables à toute mesure destinée à améliorer le fonctionnement de l'industrie de la construction domiciliaire. À notre avis, la structure et les mécanismes actuels donnent des résultats satisfaisants, ce que montrent à l'évidence les statistiques. La qualité de notre parc domiciliaire est la plus élevée au monde, et cela résulte de l'action de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui assume la responsabilité de tous les aspects

[*Texte*]

the important role played by the provinces in the housing field. It facilitates innovation and learning from experience all over Canada. Our local and provincial council members from across the country want it to continue to form part of a stable environment for their activities.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Could I ask you, sir, to try to conclude at this point.

Mr. Reardon: I'm just about finished, sir.

In more specific terms, we believe that the existing federal research and development capacity, as well as responsibilities for international and environmental affairs in the housing field should not only be maintained, but strengthened. We have a number of considerations to place before you today. It would be desirable to continue the process of identifying ways to streamline further program delivery responsibilities.

There could be value in ensuring, formally, that new Canada-wide shared-cost housing programs would not be introduced without provincial assent. There is a potential to establish the conference of housing ministers as a more effective guiding body to co-ordinate provincial and federal efforts to achieve national standards and a more effective economic union from a housing perspective. Such an approach would be a natural complement to the idea of a Council of the Federation. The experience of the National Housing Research Committee suggests that the groundwork for future co-operative relationships of the kind we propose has already been well laid. We're putting forward these considerations, as the constitutional lawyers say, for greater certainty, rather than because we think a Constitution-based problem exists in housing.

That brings me to my final point, which concerns priorities for change. We believe you will need to concentrate your efforts in order to achieve your mandate. There's simply not enough time for 28 proposals all to be addressed adequately. It is not safe to assume housing is a matter that can be disposed of quickly and easily. Instead, you may see the need to set it aside for future processes as appears appropriate within the larger scheme of things. It certainly does not fall into the same category as a distinct society and so many other matters on your plate. That is not because it is not vitally important—it is, but to our economy and society, rather than in the field of constitution-building.

These are very difficult times for our industry. Bankruptcies are occurring in large numbers. Production forecasts for this year are lower than they have been since the last major recession, and next year may be only slightly better.

[*Traduction*]

financiers, économiques, sociaux, technologiques et culturels de notre industrie. Cette structure ne reconnaît pas moins le rôle important que doivent jouer les provinces à ce chapitre. Elle favorise l'innovation à l'échelle du pays, et elle permet de tirer les leçons de l'expérience acquise dans toutes les régions. Les membres locaux et provinciaux de notre conseil tiennent à ce qu'elle continue d'exercer ses responsabilités, pour favoriser la stabilisation de ce secteur économique.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Puis-je vous demander de conclure, Monsieur?

M. Reardon: J'ai bientôt fini, monsieur le président.

Plus concrètement, nous croyons qu'il faut renforcer les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de recherche et de développement, ainsi que dans le secteur des affaires internationales et environnementales. Nous souhaitons vous adresser plusieurs propositions dans ce contexte, en précisant tout de suite qu'il serait souhaitable de continuer les efforts de rationalisation des responsabilités en matière de prestation de programmes.

Il pourrait être utile de prévoir dans la Constitution que les programmes domicilaires à coûts partagés envisagés pour l'ensemble du pays ne puissent être mis en oeuvre sans l'accord des provinces. Il devrait être possible de rehausser l'efficacité de la conférence des ministres du logement qui coordonne les efforts faits par les provinces et le fédéral pour adopter des normes nationales et rendre l'union économique plus efficace pour l'industrie du logement. Cette orientation constituerait un complément naturel au projet de Conseil de la Fédération. L'expérience acquise par le Comité national de recherche sur l'habitation permet de penser que les bases requises pour renforcer la coopération sont déjà bien établies. Comme le disent les constitutionnalistes, nous formulons ces propositions par souci de précision, et non parce que nous croyons qu'il existe un problème d'ordre constitutionnel dans le secteur du logement.

J'en arrive à ma dernière remarque, concernant les priorités en matière de changement. Étant donné le peu de temps qui nous est imparti, nous croyons que vous allez devoir établir certaines priorités, car il vous sera tout simplement impossible d'étudier en profondeur les 28 propositions qui ont été formulées. Et il ne faut pas s'imaginer que le logement est un problème qu'on pourrait régler rapidement et facilement. De fait, vous serez peut-être obligés de le laisser de côté de façon à pouvoir y revenir plus tard à une autre étape du processus constitutionnel. Il est de toute façon incontestable que le logement n'est pas, au plan constitutionnel, un sujet aussi important que la société distincte, par exemple. Bien sûr, c'est un sujet excessivement important sur le plan économique et social, mais pas sur le plan constitutionnel.

Notre industrie traverse actuellement une période fort difficile. Les faillites se multiplient. Les prévisions de production pour cette année sont plus faibles qu'elles n'ont jamais été depuis la dernière grande récession, et celles de l'année prochaine sont à peine meilleures.

[*Text*]

Above all, now and in the future we require an environment of certainty about the rules of the game, for we as builders are those who make it all happen on the ground. We bring together labour, materials, land, design, technology, consumer needs and regulatory requirements to shape the end result. If we are unable to perform our task, everyone will suffer, now or later.

In closing, we would like to say that Canada is our country by choice as well as by circumstance. We want it to continue to be the best country in the world in which to live, to bring up a family, to learn and develop our potential. We are speaking as citizens on behalf of fellow citizens, and that is our chief concern in these matters. Builders feel they make a substantial contribution to the quality of living in this country, and they want to continue to do so.

Mr. Chairman, I wish we had had more time today. I appreciate the constraints under which you're operating. I and the three gentlemen with me would be prepared to answer your questions, and we'd be pleased to entertain them now. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you very much, sir. We now start the question period with the New Democratic Party.

Mr. Nystrom: Thank you, Mr. Chairman. I want to welcome the association and apologize for all of us for the delay from the division bells, which went on longer than we thought.

Your main concern is I think the recommendation of the government that you have the area of housing as exclusive provincial jurisdiction. You're arguing here for a federal role and a provincial role, for the two of them to co-operate as much as possible.

• 1940

I wanted to ask you about an idea that a few of us were playing around with last spring. It's the idea that perhaps for a number of fields we should have an area designated specifically as a concurrent power, or shared power, where both levels of government have the right to be active in that particular field, and you suggested that housing is in that position today. I wonder if we shouldn't make it more explicit in our Constitution. Agriculture is a shared field. Immigration is a shared field with federal paramountcy. There are a few other shared fields.

I'm wondering, rather than just having it as exclusive provincial jurisdiction, whether it might be wise to shift it into an area of concurrency and make that very explicit in the Constitution.

Mr. Reardon: Well, I think I made the point in my prepared delivery that as the process exists today there is a lot of shared responsibility. I could make the analogy that if it isn't broke, don't fix it, and as we currently see the situation, there seems to be a good sense of co-operation between the provinces and the federal government. The system works well.

[*Translation*]

Quoi qu'il en soit, ce que nous souhaitons avant tout, pour l'avenir, c'est que les règles du jeu soient bien établies, pour que nous puissions agir sur le terrain en connaissance de cause. Notre rôle consiste à réunir la main-d'oeuvre, les matériaux, les terrains, les architectes et la technologie requise pour répondre aux besoins des consommateurs, en fonction des exigences réglementaires. Si nous ne pouvons jouer ce rôle, tout le monde en souffrira, aujourd'hui ou plus tard.

En conclusion, nous tenons à dire que le Canada est notre pays d'élection, et pas seulement celui où nous sommes nés par hasard. Nous tenons à ce qu'il reste le meilleur pays au monde pour élever une famille, pour apprendre et pour réaliser son potentiel. Nous sommes de simples citoyens qui exprimons ainsi l'opinion de leurs concitoyens. Les constructeurs d'habitations estiment qu'ils contribuent de manière importante à la qualité de vie au Canada, et ils veulent continuer à le faire.

J'aurais bien voulu avoir plus de temps aujourd'hui, monsieur le président, mais je comprends les contraintes qui vous sont imposées. Quoi qu'il en soit, nous sommes disposés à répondre à vos questions. Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, Monsieur. Nous allons d'abord donner la parole au représentant du Nouveau Parti démocratique.

M. Nystrom: Merci, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue aux représentants de cette association et je leur présente nos excuses, car le vote qui s'est tenu à la Chambre nous a retardés plus que nous ne l'aurions pensé.

Si je comprends bien, votre principale préoccupation concerne la recommandation du gouvernement voulant que le secteur du logement relève des pouvoirs exclusifs des provinces. Vous défendez, quant à vous, l'idée d'un rôle fédéral et d'un rôle provincial spécifiques, avec le maximum de coopération possible.

Je voudrais vous demander votre avis sur une idée dont nous discutions au printemps dernier. Selon cette idée, il faudrait prévoir des pouvoirs partagés dans un certain nombre de domaines, de façon à donner un droit de regard aux deux paliers de gouvernement. Selon vous, le logement pourrait être l'un de ces domaines. Je me demande si nous ne devrions pas l'exprimer de manière plus explicite dans la Constitution, comme cela se fait déjà pour l'agriculture, ainsi que pour l'immigration, avec une priorité du pouvoir fédéral. Il y a également des pouvoirs partagés dans quelques autres domaines.

Donc, plutôt que de prévoir des compétences provinciales exclusives en ce qui concerne le logement, serait-il sage d'en faire un domaine de compétences partagées, en l'indiquant explicitement dans la Constitution?

M. Reardon: Je crois avoir clairement indiqué, dans mon exposé, que ce secteur est déjà, en grande mesure, un domaine de compétences réelles partagées. Or, comme on dit, quand cela marche bien, il n'y a rien à réparer. D'après nous, dans le secteur du logement, il y a actuellement une coopération satisfaisante entre les deux paliers de gouvernement. Le système marche bien.

[*Texte*]

The federal government, in its mandate for international and native affairs, research and development, mortgage insurance, financial considerations and things of that nature, does have a clearly defined role and a legitimate position to take. On the other hand, in terms of actual targeting within the provinces, land use, there are specific items within the provinces that they do, could, and should look after.

So I think the situation exists today as you suggested it, and our position is that it works now.

Mr. Nystrom: Do you know if there are other federations in the world where housing is exclusively of a provincial or a state jurisdiction? I think of federations like Germany, Switzerland, Australia, the United States—do any of those countries have housing as an exclusive field of activity for the state or for the canton, or whatever it may be in Germany?

Mr. Reardon: I'm going to defer to Mr. Kenward, our chief operating officer.

Mr. Nystrom: If you don't know, I understand, but if you do know, it might be useful to learn from the experience of others. Maybe it's a good idea, maybe it's not.

Mr. Kenward : Mr. Chairman, I don't believe there is a situation of that kind.

Mr. Nystrom: What about the flip side of that question? In the other federations, is it exclusively federal or is it shared? Do any of you know?

Mr. Kenward: I believe in most jurisdictions you certainly find the shared component in relation to the role of municipalities, so in those situations, yes, you have a shared responsibility.

Your concept of category for concurrent powers and so on to clarify, if you like, respective roles, is not an abhorrent suggestion so long as it would not have the effect of disturbing a system that is balanced now within which both levels of government, federal government and the provinces, seem to be working particularly well.

Mr. Nystrom: You see what one could do if it was a concurrent field is to have provincial paramountcy, for example, or federal paramountcy. I suspect that the government would prefer provincial paramountcy, but as long as it's concurrent, it would be much easier to set the national objectives or standards or whatever.

. I wanted to ask you in terms of dollars and cents for the ordinary citizen, if it is transferred exclusively to the jurisdiction of the provinces, will that have a financial impact on the ordinary citizen in Newfoundland or Saskatchewan?

Mr. Reardon: It would certainly have an impact to the extent that there is no guarantee that the moneys would be spent in the areas where they are most needed.

[*Traduction*]

Étant donné ses responsabilités en matière de relations internationales, de questions autochtones, de recherche et de développement, d'assurance hypothécaire et d'activités financières, le gouvernement fédéral dispose d'un rôle clairement défini et de pouvoirs légitimes. Par contre, en ce qui concerne les objectifs spécifiques en matière de construction domiciliaire et d'usage des sols, par exemple, ce sont des questions qui peuvent et doivent légitimement relever des provinces.

À toutes fins pratiques, le logement est donc déjà un domaine de compétences partagées, ce qui donne des résultats satisfaisants.

M. Nystrom: Y a-t-il d'autres fédérations au monde où le logement relève du pouvoir exclusif des provinces ou du gouvernement fédéral? Je songe à des pays comme l'Allemagne, la Suisse, l'Australie ou les États-Unis. Y a-t-il des cas où le logement relève du pouvoir exclusif de l'État, ou du canton, par exemple?

M. Reardon: Je vais laisser notre directeur général, M. Kenward, le soin de vous répondre.

M. Nystrom: Si vous ne connaissez pas la réponse à cette question, ce n'est pas grave. Par contre, si vous la connaissez, il pourrait être utile de nous l'indiquer.

M. Kenward: Je ne pense pas que ce système existe ailleurs, monsieur le président.

M. Nystrom: Et le contraire? Y a-t-il des pays où le logement relève du pouvoir exclusif du gouvernement fédéral? Ou s'agit-il toujours d'un domaine partagé?

M. Kenward: Je crois qu'il y a dans la plupart des juridictions un certain degré de partage des pouvoirs, par exemple pour tenir compte du rôle des municipalités.

Votre idée de préciser le partage des pouvoirs dans la Constitution ne nous déplaît pas, à condition que cela n'ait pas pour effet de désorganiser un système qui est actuellement équilibré et dans lequel les deux paliers de gouvernement semblent coopérer de manière satisfaisante.

M. Nystrom: Cela dit, s'il s'agissait d'un domaine partagé, il pourrait y avoir primauté fédérale ou provinciale. Je soupçonne que le gouvernement préférerait qu'il y ait primauté provinciale, mais je crois qu'il devrait conserver la responsabilité d'établir les objectifs ou les normes à l'échelle nationale.

Sur le plan strictement financier, croyez-vous que placer ce domaine sous la responsabilité exclusive des provinces aurait une incidence particulière sur les citoyens, quelle que soit la région où ils se trouvent?

M. Reardon: Il y aurait certainement une incidence financière dans la mesure où nous n'aurions aucune garantie que les fonds seraient dépensés dans les secteurs où ils sont le plus nécessaires.

[*Text*]

I think we have a situation today in Canada where through equalization payments and whatever, the provinces collect the money, it goes to the federal government, it's distributed back to the provinces. There is a sense that housing is targeted as it should be, and we think that is the case right now. We think the strong federal presence in that respect should be maintained.

I guess the concern we have is that while the provinces can recognize many of their own specific needs, we want to make sure that the housing pot is still there and that the money allocated to housing on a federal basis remains in housing. Housing is a basic need, and I think it's important that it be viewed that way.

Mr. Nystrom: I think Mr. Edmonston had a question.

Mr. Edmonston: It seems to me that as much as we search for some harmonization between the federal and the provincial, it's just not always there, and it must make you find it very difficult to find which leg to dance upon, because many times they may be in conflict.

• 1945

I understand, though, there is a process whereby the provinces and the federal government try to work these things out on an ad hoc basis, and there is a tendency more now towards harmonization. I would like to ask if you found this tendency to be true, that this seems to be where we're going, or perhaps you might find it's the exact opposite—it's getting worse.

Second, we have a mechanism in one of our propositions to have a *conseil* of the different provinces together where they would work out some harmonizations and agreements. What do you think about this? We've heard complaints or criticism that it would be just another layer of government, and if things are working fairly well—not perfectly well, but fairly well—as you said before, you don't fix it if it's not broken. I would like to hear your views on that.

Mr. Reardon: Well, in terms of your first position about whether or not there is harmonization, how difficult it is to achieve, and whether or not we know which leg to be dancing on, I'll. . .

Mr. Edmonston: For your industry.

Mr. Reardon: For our industry? I'll say we have no problem in knowing which leg to dance on. We enjoy, I think as an industry, a particularly good working relationship with government. We liase closely not just with CMHC, Canada Mortgage and Housing Corporation. We liase with CEIC in terms of education and training and professional development for our members. We liase with Immigration and again CEIC, in terms of providing sufficient work force through immigration.

We work closely with Environment Canada in programs such as the green plan, and out of that programs such as "advanced house", which is a prototypical new housing design that we are evolving—it's really the next generation of R-2000 which, as you may know, is a housing energy-efficient concept—and programs such as R-2000, which involved the Department of Energy, Mines and Resources.

[*Translation*]

Dans le régime canadien actuel, grâce aux paiements de péréquation, les provinces perçoivent des impôts qu'elles remettent au gouvernement fédéral, et celui-ci les redistribue ensuite entre les provinces. Nous avons le sentiment que l'industrie du logement bénéficie aujourd'hui des fonds dont elle a besoin, région par région, et c'est pourquoi nous souhaitons que le rôle important du gouvernement fédéral sur ce point soit maintenu.

S'il est vrai que les provinces peuvent avoir des besoins spécifiques, nous voulons que le budget global consacré au logement ne soit pas réduit, c'est-à-dire que les sommes consacrées à l'industrie du logement, à l'échelle fédérale, restent les mêmes. Comme le logement est un besoin fondamental, il importe d'envisager les choses ainsi.

M. Nystrom: Je crois que M. Edmonston souhaite vous poser une question.

M. Edmonston: Bien que l'on s'efforce souvent d'harmoniser l'action des gouvernements fédéral et provinciaux, ce n'est pas toujours facile, et vous devez donc parfois ne pas savoir sur quel pied danser, car il y a souvent des conflits.

Je crois cependant comprendre que les provinces et le gouvernement fédéral s'efforcent peu à peu de régler ces questions de manière ponctuelle, par souci d'harmonisation. Croyez-vous que cette tendance existe vraiment, ou que ce soit en fait le contraire, c'est-à-dire que les choses empirent?

Deuxièmement, une des propositions concerne la création d'un Conseil des différentes provinces, qui leur permettrait de négocier des ententes et d'harmoniser leurs politiques. Qu'en pensez-vous? Certains témoins craignent que cela n'aboutisse en fait simplement à créer un nouveau palier de gouvernement. Or, si les choses marchent relativement bien, sans doute pas parfaitement, mais de manière assez satisfaisante, comme vous l'avez dit, cette mesure ne sera pas nécessaire. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Reardon: En ce qui concerne votre première question sur les efforts d'harmonisation, et sur le fait que nous ne sachions pas sur quel pied danser. . .

M. Edmonston: Je parle spécifiquement de votre industrie.

M. Reardon: Pour ce qui est de notre industrie, je dois dire que nous savons parfaitement sur quel pied danser. Je crois que nous sommes parvenus à établir de bonnes relations de travail avec le gouvernement. Nous avons des relations étroites avec la Société d'hypothèques et de logement, avec la SEIC, pour ce qui est de l'éducation et de la formation professionnelle et avec le ministère de l'Immigration et de la SEIC pour ce qui est des questions de main-d'oeuvre.

Nous collaborons étroitement avec Environnement Canada, par exemple dans le cadre du Plan Vert et d'autres programmes, ce qui nous a, par exemple, permis de concevoir une «maison avancée», qui sera le prototype des logements de demain. Il s'agit en fait de la prochaine génération de la maison R-2000, qui était une maison privilégiant l'efficience énergétique. Pour concevoir cette maison, nous avons aussi collaboré avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

[*Texte*]

So to be honest with you, as an industry, we enjoy a very close working relationship with government and we see out of that process that evolved in 1984–85 on the consultative process on housing we worked with the minister responsible at the time, Mr. McKnight. I think at that point in time the responsibilities, both federally and provincially, were devolved and the situation became one that we have to this day, and it's working.

Mr. Edmonston: So it's not broken?

Mr. Reardon: No.

Mr. Kenward: I would just like to add to Mr. Reardon's remarks that in order to get a good perspective on housing one really does have to go back to that 1984–85 consultation process, because one of the issues that was defined then was, what should be the nature of housing policy in Canada? How should the relations be between the federal government and the provinces?

What we've witnessed for seven or eight years now is increasing co-operation between the federal and provincial governments in a variety of fields, and the establishment of critical mechanisms to facilitate that co-operation, like the National Housing Research Committee, like the meetings of ministers responsible for housing, and so on.

One has not sensed a debate about paramountcy, if I could reflect your colleague's comments. I don't sense that as being an issue. Of course, there is always the issue of resources, of who is paying for what. The concern there, as we have suggested, is a political matter which will always be inherent in the federal system between and among governments. But it's not rooted in a constitutional dilemma.

The federal governments and the provincial governments have done a remarkably good job of sorting out this particular area of jurisdiction over time. It is the case that there is sometimes frustration because provincial governments have not necessarily taken steps to take all of the authority and responsibility they have been offered.

There are frustrations in other cases where provinces simply don't have the resources, and I'm thinking of some of the provinces in the Atlantic or the Territories, to assume those responsibilities. Indeed, they have asked the federal government to maintain their commitments through Canada Mortgage and Housing. Those are frustrations. But, my goodness, they're not frustrations that demand constitutional review and constitutional change.

Mr. Edmonston: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I now turn to the government side. Mr. Littlechild.

• 1950

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Thank you very much, Mr. Co-Chair. I too want to thank the witnesses for their patience in waiting for us.

[*Traduction*]

Je dois donc affirmer, en toute honnêteté, que notre industrie entretient ici des relations étroites avec le gouvernement, ce qui est le fruit du processus des consultations entamées en 1984–1985 par le ministre de l'époque, M. McKnight. Je crois que c'est à ce moment-là que certaines responsabilités ont été clairement circonscrites pour les deux paliers de gouvernement, ce qui a favorisé la situation très satisfaisante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Edmonston: Il n'y a donc rien à corriger?

M. Reardon: Non.

M. Kenward: Si vous voulez bien comprendre la situation de l'industrie du logement, je crois qu'il faut remonter au processus de consultation de 1984–1985, dans le cadre duquel on s'était demandé quelle forme devrait prendre la politique du logement au Canada. Autrement dit, quelles devraient être les relations du gouvernement fédéral et des provinces?

Depuis sept ou huit ans, nous constatons une coopération de plus en plus étroite entre les deux paliers de gouvernement, dans un grand nombre de domaines, et la mise sur pied de mécanismes critiques visant à faciliter cette coopération, comme le Comité national de recherche sur l'habitation, les rencontres des ministres du logement, etc.

Si vous me permettez de revenir sur les remarques de votre collègue, la question de la primauté gouvernementale ne semble préoccuper personne. À mon avis, ce n'est pas un problème. Bien sûr, il y a toujours le problème de savoir qui doit payer quoi, mais il s'agit d'une question d'ordre politique qui se posera toujours tant que nous aurons un régime fédéral. En revanche, ce n'est aucunement un problème de nature constitutionnelle.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait un excellent travail pour préciser leurs responsabilités respectives dans le domaine du logement. Bien sûr, on pense parfois que les gouvernements provinciaux n'ont pas nécessairement pris toutes les mesures qui s'imposaient pour tirer pleinement partie des pouvoirs qui leur étaient offerts.

Dans d'autres cas, des problèmes se posent parce que les provinces n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour assumer ces responsabilités, et je songe ici notamment aux provinces maritimes et aux Territoires. Dans ces cas, les gouvernements concernés ont d'ailleurs demandé au gouvernement fédéral de maintenir ses engagements, par le truchement de la SCHL. En conclusion, s'il peut y avoir certaines frustrations, elles ne nécessitent aucunement des changements d'ordre constitutionnel.

M. Edmonston: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je donne maintenant la parole à M. Littlechild, de la majorité.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Merci beaucoup, monsieur le coprésident. Je tiens, moi aussi, à remercier les témoins qui ont patiemment attendu notre retour.

[*Text*]

When the Real Estate Association came before the committee, I seem to recall they specifically stated they would not speak for the home builders on an area they argue quite strongly is an entrenchment of property rights. I am wondering if you want to comment on that aspect of it. If you feel the same way, is it one that should move right away, or is it an area that can wait for further discussion?

Mr. Reardon: On that particular question I will defer to my past president, who is our resident expert on property.

Mr. Gord Thompson (Past President, Canadian Home Builders' Association): Resident expert is very loosely used terminology around our place.

I happened to be invited to attend a number of sessions that Garth Turner has held with respect to this issue. We have participated in the process to the extent of being somewhat disruptive at some of those meetings, in that we have not come out, certainly from our association's point of view, with full support of the entrenchment of personal property rights in the Constitution.

Where we stand is sort of an amber light on the issue. First and foremost, as a national association we don't see property rights as currently being under assault in Canada.

We think it's the role of governments, not the courts, to determine personal property uses and abuses. One of the things I have witnessed as a builder—and it disturbs me, and it probably disturbs a number of you around the room here—is the ever-present growth in Canada of what we refer to as the NIMBY group, "not in my back yard".

If you go to any city council meeting anywhere in Canada tonight, you will witness literally hundreds of people opposing development in communities, whether it be a high-rise condominium or affordable housing in Mississauga. We're fought every inch of the way by this so-called NIMBY group.

What's important about the NIMBY group is that a NIMBY in Canada is a middle-class Canadian who already owns property. The concern our association has in embracing the enshrinement of personal property rights in the Constitution is that what we seem to witness, Mr. Littlechild, is more often than not those who own property denying the rights of those who don't own property.

At the moment our position is one of participating in the discussions along with many others on that group. We don't feel at this time personal property rights are under attack in Canada. We'd put it a long way down the list of things this group should be looking at.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Hughes.

[*Translation*]

Quand les représentants de l'Association canadienne de l'immeuble ont témoigné devant notre comité, ils ont explicitement déclaré qu'ils ne voulaient pas s'exprimer au nom des constructeurs domiciliaires sur un domaine qui, de leur avis, relève nettement du droit de propriété. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Croyez-vous qu'il s'agisse là d'un droit qu'il faudrait immédiatement définir dans la Constitution ou à propos duquel il serait préférable d'attendre?

M. Reardon: Pour répondre à cette question, je donne la parole à mon ex président, qui est notre expert-maison en matière de droit de propriété.

M. Gord Thompson (ancien président, Association canadienne des constructeurs d'habitations): Expert-maison est une expression on ne peut plus appropriée pour notre association.

Il se trouve que j'ai été invité à participer à plusieurs sessions de réflexion organisées par Garth Turner à ce sujet. Je dois dire que notre association a peut-être un peu joué le rôle de trouble-fête dans ce contexte, dans la mesure où elle n'a pas pris clairement position en faveur de la protection du droit à la propriété individuelle dans la Constitution.

Notre position à cet égard est en quelque sorte mi-figue, mi-raisin. Je dois d'abord vous dire que notre association n'a certainement pas le sentiment que le droit à la propriété soit actuellement menacé au Canada.

Certes, c'est aux gouvernements, et non pas aux tribunaux, qu'il appartient de déterminer la manière dont la propriété personnelle peut être utilisée. Ce que j'ai constaté, à titre de constructeur—et c'est pour moi un phénomène troublant, comme ce l'est probablement pour beaucoup d'entre vous—c'est la croissance apparemment inexorable du phénomène «PDMC», que les Anglais appellent «NIMBY», et qui veut dire «pas dans ma cour».

Allez assister à n'importe quelle réunion de conseil municipal ce soir, n'importe où au Canada, et vous y verrez une multitude de gens qui s'opposent à ce que des projets domiciliaires soient réalisés dans leur collectivité, qu'il s'agisse d'immeubles en co-propriété ou de logements à prix modique. Chaque fois qu'un projet de construction est envisagé, nous faisons face à l'opposition ce ces PDMC.

Ce qui est important, c'est que ces PDMC sont des Canadiens de la classe moyenne qui possèdent déjà leur logement. Or, et c'est cela qui nous inquiète, si le droit à la propriété personnelle est défini dans la Constitution, il se peut fort bien que les possédants d'aujourd'hui soient de plus en plus tentés d'empêcher ceux qui ne possèdent rien d'accéder à la propriété.

Pour le moment, nous nous contentons de participer au débat, avec beaucoup d'autres mais, je le répète, nous n'avons aucunement le sentiment que la propriété individuelle soit aujourd'hui menacée au Canada. À notre avis, il y a beaucoup d'autres problèmes qu'il est urgent de résoudre avant de s'attaquer à celui-là.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Hughes.

[*Texte*]

Mr. Thompson: I know a set-up when I see one.

If the question was would we trade the social charter for personal property rights, we'll take personal property rights. I don't know whether I've answered your question or not. It seems to me the United States is probably the biggest single example of the entrenchment of personal property rights. As you know, the U.S. Constitution has had that guarantee since day one.

When you look at the jurisprudence and the decisions that have been made by the courts in the United States with respect to personal property rights, whether they be the denial of rights, or the expropriation of land, or how the homeless are treated in the United States, I would submit to you that Canada has faired far better in all of those areas without the entrenchment of personal property rights than with it.

As far as the treatment of the homeless and the provision of social housing are concerned, we continue to do a reasonably good job in this country without those property rights.

The bottom line for us—and I want to get this in—is that as builders our biggest concern is we don't want to be in a position to fight land development issues in the Supreme Court of Canada. We would rather continue dealing with governments provincially to resolve land use issues.

• 1955

Mr. Hughes: Your organization speaks for members in all provinces on this position you have taken. Does this include members in the province of Quebec?

Mr. Thompson: That is correct.

Mr. Hughes: I find it intriguing. I presume that members in your association must do a lot of work with CMHC. Is this right?

Mr. Thompson: Yes, that is correct.

Mr. Hughes: Are you fairly close to CMHC?

Mr. Thompson: As you know, the situation at the moment is that we do not have a Minister of Housing. We have a minister who has responsibility for CMHC, so a lot of what we do in the area of research and development and the development of programs and inputting on what's happening in housing issues across Canada is naturally through our current minister, but also through CMHC.

Mr. Hughes: You talked about the fact that you are quite comfortable right now with the relationship between federal and provincial governments in this area, by and large, but the proposals suggest housing might be one of the areas to recognize provincial jurisdiction.

Are there aspects you think are absolutely critical to maintain at the national level for perhaps setting standards or some aspect you would really not want to see devolved to the provincial level if we were to go down that road and devolve most of this to the provincial level?

Mr. Reardon: As I said in my presentation, there are certainly areas we feel have to have the critical mass of the federal government. In particular, I would look to research and development.

[*Traduction*]

M. Thompson: Je vois bien le piège que vous me tendez.

S'il s'agissait de faire un choix entre la Charte sociale et le droit à la propriété, nous choisirions le droit à la propriété. Je ne sais si cela répond à votre question. Il me semble que les États-Unis sont probablement le meilleur exemple au monde en matière d'intégration du droit à la propriété individuelle, puisque c'est un droit qui figure dans la Constitution américaine depuis sa rédaction.

Examinez, cependant, la jurisprudence américaine en la matière, qu'il s'agisse par exemple de déni de droits, d'expropriation foncière ou du sort réservé aux sans-abris, et je suis sûr que vous conviendrez avec moi que le Canada n'a rien à envier aux États-Unis à ce chapitre, sans que le droit à la propriété individuelle soit garanti chez nous.

Pour ce qui est du traitement accordé aux sans-abris et de la construction de logements sociaux, la situation continue d'être relativement satisfaisante au Canada, même si le droit à la propriété n'est pas sanctifier.

Ce qui est fondamental à nos yeux—et je tiens à l'indiquer clairement—c'est que nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où nous serions obligés d'aller défendre devant la Cour suprême du Canada nos positions en matière d'aménagement foncier. Nous préférerions continuer de régler ces problèmes avec les gouvernements provinciaux.

M. Hughes: Si je comprends bien, cette position reflète celle de vos membres dans toutes les provinces, n'est-ce pas? Reflète-t-elle également celle de vos membres du Québec?

M. Thompson: Oui.

M. Hughes: Cela m'intrigue. Je suppose que vos membres travaillent beaucoup avec la SCHL?

M. Thompson: C'est exact.

M. Hughes: Quelles sont vos relations avec la SCHL?

M. Thompson: Comme vous le savez, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de ministre du logement. Nous relevons d'un ministre qui est également ministre de tutelle de la SCHL, ce qui signifie que bon nombre de nos activités en matière de recherche et de développement et de mise en place de programmes reliés aux problèmes de logement au Canada passent naturellement par notre ministre actuel, et aussi par la SCHL.

M. Hughes: Vous dites que vous êtes dans l'ensemble très satisfait des relations actuelles entre les gouvernements fédéral et provinciaux, alors que le logement est envisagé, dans les propositions constitutionnelles, comme un secteur susceptible d'être entièrment transféré aux provinces.

Y a-t-il cependant des questions pour lesquelles vous croyez qu'il est absolument critique de préserver un rôle au gouvernement central, par exemple pour établir les normes? Autrement dit, y a-t-il des domaines pour lesquels vous ne souhaitez absolument pas que les pouvoirs soient dévolus aux provinces?

M. Reardon: Comme je l'ai dit, nous estimons que la masse critique du gouvernement fédéral est très importante dans certains secteurs. Je songe notamment à la recherche et au développement.

[*Text*]

Canada is a world leader in terms of research and housing development. We enjoy joint venture programs with the Japanese Two-by-Four Association, if you can believe it, on R-2000 technology.

We are evolving now the advanced house program. Again, the research and development is taking place at the local level but the incentive and the catalyst is coming out of the green plan through the Department of the Environment and also through Energy, Mines and Resources.

There are things happening that can only happen at the federal level. There are export opportunities, for instance, to the Eastern Bloc countries and to the Middle East. Laurier is perhaps one of the best examples. Laurier just completed projects in Spain. He just signed a contract in the Eastern Bloc. We have housing technology export opportunities that really can only be co-ordinated and faciliated by a strong federal presence in housing.

Mr. Hughes: The way you describe it suggests to me what you really need is the funding.

Mr. Reardon: No, what we want is a body, someone responsible for the matter and someone to co-ordinate.

Mr. Hughes: Are you really talking of a very limited co-ordination role, which is the key element along with the R and D?

Mr. Reardon: No, we think we have to look at the financial area. Mortgage insurance is just one of those areas. CMHC are the principal mortgage insurers in the country. As part of their mandate, role, or responsibility—call it what you will—they insure in areas where private enterprise wouldn't insure. Obviously, they have underwriting considerations in those areas, but they have as part of their mandate the responsibility to insure mortgages for banks and lending institutions in those areas.

The federal government has to take a position with regard to regulation of interest rates. We meet with the Bank of Canada on a regular basis and the Minister of Finance so there are positions taken by government that certainly impact on our industry. Again, we feel we can only liaise with a federal body in this respect.

Mr. Hughes: That was very helpful.

Mr. Kenward: On page 3 of our preliminary brief, we itemized a variety of areas where we believe the federal role is very important.

What we must express to you is this important concept of an integrating force. CMHC is the principle housing agency of Canada. In performing its responsibilities, it provides this huge and very complex industry, both the builder and the consumer, with this enormous potential that comes from a capacity to integrate all of these aspects impinging upon housing into a whole. It is not only comprehensible but it provides a base for judgment and intelligent decision-making

[*Translation*]

En ce qui concerne la recherche et le développement dans le secteur du logement, le Canada est un chef de file mondial. Nous avons mis en place des programmes conjoints avec d'autres organisations, par exemple, croyez-le ou non, avec l'Association japonaise du deux par quatre, en ce qui concerne la technologie R-2000.

Nous nous occupons à l'heure actuelle du programme «maisons avancées». Ici encore, les recherches sont effectuées à l'échelle locale, mais les incitatifs sont liés au Plan vert, c'est-à-dire qu'ils viennent du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ce sont là des choses qui ne peuvent se faire qu'à l'échelle fédérale. Permettez-moi d'évoquer aussi les possibilités d'exportation qui nous sont offertes dans les pays du Bloc de l'Est ou au Moyen-Orient. À titre d'exemple, et c'est sans doute l'un des meilleurs, Laurier vient juste d'achever des projets en Espagne et de signer un contrat avec un pays de l'Est. Nous avons donc des possibilités d'exportation de notre technologie domiciliaire qui ne peuvent être coordonnées et facilitées que par un gouvernement fédéral bien présent dans ce secteur.

M. Hughes: À vous entendre, j'ai l'impression que ce sont surtout les fonds fédéraux que vous voulez.

M. Reardon: Non, nous voulons un organisme qui soit responsable de ce secteur et qui puisse en assurer la coordination.

M. Hughes: Mais l'affection de coordination est extrêmement limitée, sauf peut-être en ce qui concerne la recherche et le développement?

M. Reardon: Non, elle est également très importante dans le domaine financier, par exemple en ce qui concerne l'assurance hypothécaire. La SCHL est le principal organisme d'assurance hypothécaire du pays. L'une de ses responsabilités consiste à fournir des services d'assurance là où les assureurs privés ne veulent pas s'engager. Évidemment, elle exerce des fonctions d'assureur sur ce plan, mais elle a aussi la responsabilité d'assurer des hypothèques pour des banques et d'autres organismes prêteurs.

Le gouvernement fédéral joue également un rôle en matière de réglementation du taux d'intérêt. Nous rencontrons régulièrement des représentants de la Banque du Canada et le ministre des Finances, étant donné que leurs décisions ont évidemment un effet important sur notre industrie. Encore une fois, dans ce domaine, la liaison ne peut être faite que par un organisme fédéral.

M. Hughes: Vos remarques nous sont fort utiles.

M. Kenward: Vous trouverez dans notre mémoire préliminaire une liste des domaines dans lesquels nous pensons que le gouvernement fédéral a un rôle très important à jouer.

Ce que je voudrais bien vous faire comprendre, dans ce contexte, c'est l'importance du concept d'intégration. La SCHL est, à l'heure actuelle, le principal organisme public responsable des questions de logement au Canada. En s'acquittant de ses responsabilités, elle fournit à l'industrie énorme et très complexe du logement, qui englobe les entrepreneurs et les consommateurs, une formidable possibilité d'expansion de ses capacités, grâce à son

[*Texte*]

and commitment of resources. This is a terribly important concept. Canada should be very proud to have evolved such an agency and such a presence with this kind of capacity and capability. It stretches right from technical research, education and training, market analysis, information and consumer advice. . .it is endless, and somehow it comes together as a whole.

• 2000

Senator Stollery: The witnesses' points were very well made and rather self-explanatory.

As I look through the list of items the government is talking about that it would like to get out of, I guess, there are two that stand forth. I must say that I can't help but see tourism, because if ever there was a national issue, it would have to be tourism, although I realize you are not here on behalf of whoever looks after Canadian tourism.

I have read *R-2000*. I have the book *R-2000*, which is put out by. . .I think it is CMHC, isn't it? Or is it you people?

Mr. Kenward: Energy, Mines and Resources.

Senator Stollery: Yes. I am from downtown Toronto, where I would say over the last 20 or 30 years CMHC standards have played a tremendously important role in rebuilding all that old housing stock, some of it 100 years old, in the area at Dovercourt and College where I happen to live—all of that broad area, those thousands of houses. I realize how important the development of national standards in construction materials has been. Just for safety alone there are implications. Never mind the energy savings, the energy problems, insulation and standards of construction materials.

I was interested in your observations because I thought it must be the case that this is becoming an important export market for Canada. Tell me a little more about that. It is my hobby, and I read a little bit about this sort of thing. Also, at one time I was a Member of Parliament for that part of Toronto, and said at the time that the rebuilding of downtown Toronto was actually one of the miracles of North America. Almost no other city. . .

They talk about urban decay. It didn't happen in Toronto. One of the reasons has been the way in which housing standards have been developed—not only from the builders' standpoint, but citizens rebuilding their houses know when they buy materials that the material comes up to a certain standard.

What successes have we had in exporting these standards and this technology that has evolved over the last 30 years?

[*Traduction*]

intégration de tous les éléments qui influent sur le logement. En agissant ainsi, elle fait la lumière sur les questions importantes, et elle nous permet aussi de prendre des décisions éclairées lorsque nous engageons nos ressources. Il s'agit là d'un concept extrêmement important. Le Canada devrait être fier d'avoir mis sur pied un tel organisme public, doté de telles capacités qui englobent aussi bien la recherche technique que l'éducation et la formation professionnelle, l'analyse des marchés, l'information des consommateurs, etc. En d'autres mots, tous ces éléments sont ainsi regroupés sous le même toit.

Le sénateur Stollery: Je remercie les témoins de nous avoir exposé leur point de vue avec beaucoup de clarté.

Quand j'examine la liste des domaines dans lesquels le gouvernement fédéral se propose de ne plus exercer de pouvoirs, il y en a deux qui sautent aux yeux. Le premier est celui du tourisme, et la proposition du gouvernement à cet égard est tout à fait surprenante car s'il y a un domaine d'ampleur nationale, c'est bien celui du tourisme.

J'ai lu le livret sur *R-2000*, qui a été publié par la SCHL, n'est-ce pas? Ou par vous, peut-être?

M. Kenward: Par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le sénateur Stollery: Bien. Comme je réside dans le centre de Toronto, je peux vous dire que les normes de la SCHL ont joué un rôle extrêmement important, au cours des 20 ou 30 dernières années, dans la reconstruction de nombreux logements du centre-ville, dont certains avaient plus de 100 ans. Dans le quartier de Dovercourt et College, où je réside, cela concerne des milliers de maisons. Je suis donc tout à fait conscient de l'importance des normes nationales, par exemple en ce qui concerne les matériaux de construction, ne serait-ce que par souci de sécurité, et bien sûr aussi par souci d'économie d'énergie.

Ce qui m'a toutefois beaucoup intéressé dans votre exposé, c'est ce que vous avez dit au sujet des importantes possibilités d'exportation qui existent dans ce domaine pour le Canada. Pouvez-vous me donner des précisions là-dessus, car c'est quelque chose qui m'intéresse beaucoup. Pour revenir à la reconstruction du centre de Toronto, je dois dire que c'est aussi une question qui m'intéresse beaucoup, car j'étais autrefois député d'une circonscription du centre-ville, et je n'hésite pas à dire que cette reconstruction a été en fait l'un des miracles de l'Amérique du Nord. Il n'y a pratiquement aucune autre ville. . .

On parle beaucoup de détérioration des centres-villes, mais cela n'a pas été le cas pour Toronto, précisément parce que le Canada s'est doté de normes en matière de logement, normes qui ne s'appliquent pas seulement aux entrepreneurs mais aussi aux citoyens qui effectuent leurs propres rénovations.

Pouvez-vous donc me dire si le fait que nous ayons établi de telles normes, au cours des 30 dernières années, nous donne des avantages sur le plan de l'exportation?

[*Text*]

Mr. Reardon: First of all, I will compliment you. I am not sure I could have said as eloquently all the things you just said about what CMHC has accomplished for the industry. I don't mean to be perceived as being just supportive of CMHC. It just happens that it is an institution that does work.

In terms of export opportunities and things we have enjoyed as a consequence of a strong federal presence in housing, perhaps the pre-eminent example of co-operation and good technology development would have to be the R-2000 program.

For the benefit of the people here, R-2000 is a building technology developed for northern climates and is world-recognized. Just last year I was in Ireland for an international housing conference. Pretty well everybody in this world knows and understands and aspires to a housing quality such as R-2000.

The Canadian Home Builders' Association was active with government ten years ago in that particular respect, long before it became environmentally friendly and long before it became in vogue to be environmentally conscious. We have a technology that not only meets an energy efficiency consideration and is friendly to the environment, but a technology that is transportable and saleable to other countries.

• 2005

I mentioned earlier that we enjoy a co-operative agreement with the Japanese Two-by-Four Association. They now utilize, under licence, R-2000 technology in Japan. We're working on agreements with other countries. There are export opportunities, great potential, for housing technology in that respect.

As I said earlier, we enjoy the highest quality of housing in the world. Wherever we go, we're part of the International Housing Association. In January we'll be in the United States for the annual conference. When we travel to these functions we certainly learn, but we also have an opportunity to provide leadership as well.

I realize, Mr. Chairman, that we're quickly running out of time. Another gentlemen with us today hasn't had an opportunity to speak. Laurier Dechêne, our secretary, is as a builder and exporter of Canadian housing technology. Laurier hails from Quebec City. I think it's important that you appreciate that we do obviously have a large national association. When we speak, we speak on behalf of the entire country. In that respect, I'd just like to ask Laurier to make a comment.

M. Laurier Dechêne (Association canadienne des constructeurs d'habitations): Merci. À propos d'exportations, je crois que de mon côté j'ai une quinzaine d'années d'expérience dans ce domaine. Nous avons exporté nos produits de construction en Amérique du Sud, aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient, et le Code national du bâtiment canadien est hautement reconnu partout au

[*Translation*]

M. Reardon: Avant de vous répondre, je dois vous féliciter, car je n'aurais certainement pas su exprimer avec autant d'éloquence que vous le rôle bénéfique de la SCHL pour notre industrie. Je ne veux pas vous donner l'impression que je suis en adoration devant la SCHL, mais il se trouve que c'est une organisation qui marche.

En ce qui concerne les avantages que nous avons pu tirer, sur le plan des exportations, d'une forte présence fédérale dans le secteur du logement, l'exemple le plus éloquent est incontestablement celui du programme R-2000.

Pour l'information des membres du comité, je précise que ce programme visait à mettre au point une technologie de construction pour les climats septentrionaux. À l'heure actuelle, la technologie R-2000 est connue dans le monde entier. Je me trouvais l'an dernier en Irlande, où je participais à une conférence internationale sur le logement, et j'ai pu constater que presque tous les autres pays connaissaient le programme R-2000, qui représentait pour eux un modèle à suivre.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations a collaboré pendant dix ans avec le gouvernement à ce sujet, bien avant que les considérations environnementales ne revêtent l'importance qu'elles ont acquis depuis. Avec R-2000, nous bénéficions d'une technologie qui est non seulement efficiente sur le plan énergétique et favorable à l'environnement, mais aussi exportable.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons négocié une entente de coopération avec l'Association japonaise du deux par quatre, qui exploite actuellement sous licence la technologie R-2000 au Japon. En outre, nous négocions des ententes de même nature avec d'autres pays. Cela représente pour le Canada d'excellentes possibilités d'exportation.

Je le répète, la qualité du parc domiciliaire du Canada est la meilleure au monde. Comme nous faisons également partie de l'Association internationale du logement, nous participons à des conférences dans de nombreux pays étrangers. Par exemple, nous participerons, en janvier, à la conférence annuelle de l'association, qui se tiendra aux États-Unis. Lors de ces conférences, nous apprenons sans doute beaucoup de choses, mais, croyez-moi, nous avons aussi souvent l'occasion de jouer le rôle de modèles.

Je comprends que le temps passe vite, monsieur le président, mais l'un de nos porte-parole n'a pas encore eu la possibilité de s'exprimer. Je veux parler de Laurier Dechêne, notre secrétaire, qui est également entrepreneur en construction et qui exporte la technologie domiciliaire du Canada. Laurier habite la ville de Québec. Je le précise car je tiens à ce que vous sachiez que nous représentons manifestement une association de portée nationale. Quand nous nous exprimons, nous le faisons au nom de l'ensemble du pays. Voilà pourquoi j'aimerais que Laurier puisse nous dire quelques mots.

Mr. Laurier Dechêne (Canadian Home Builders' Association): Thank you. As far as exports are concerned, I have about 15 years of experience in this field. We have exported our building products to South America, to the United States, to Europe, to the Middle East. The Canadian National Building Code is recognized all over the world.

[*Texte*]

Je pense que le gouvernement fédéral joue un rôle important, même si tout à l'heure quelqu'un me disait que souvent le gouvernement provincial veut s'approprier plusieurs pouvoirs du fédéral. Si on prend le cas du Québec, le gouvernement fédéral se soucie quand même peu, je crois, de l'habitation, et le gouvernement du Québec n'est pas vraiment doté de mesures cohérentes pour assurer un logement convenable à tous. Je le sais pour avoir été président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations pour la province de Québec où on a 10,000 membres parmi les constructeurs.

This lack of policy has been filled by the federal government, actually, through its agency, CMHC, which we mentioned before. It's a priority, a must, that this institution not only carries its activity but must now also become a leader in renovation. We know that the federal government has been involved through its agency, CMHC, since after the Second World War. We look at the different houses that now need renovation, and I think CMHC must now have a leading role in renovation.

Le sénateur Stollery: Oui, et si le gouvernement fédéral se retire de la SCHL, par exemple, il y aura de graves conséquences pour le pays, n'est-ce pas?

M. Dechêne: Oui, absolument. Je crois que surtout du côté du Québec, les entrepreneurs ont besoin d'un *strong leadership* dans l'habitation et ce serait, je crois, une catastrophe de perdre un organisme comme la Société centrale d'hypothèques et de logements.

Le sénateur Stollery: Oui, et je crois, monsieur le président, que c'est la même chose en Ontario. Je ne pense pas que le Québec soit unique à cet égard. En Ontario, à Toronto aussi c'est toujours la SCHL, et pas le gouvernement de l'Ontario, qui fait la promotion des nouvelles techniques de construction, etc.

De toute façon, je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les témoins.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I wish to thank you very much for your excellent presentation. We had an interesting exchange of views on the points raised in your memorandum. I wish to thank you very much on behalf of all members. I apologize for the suspension, but we had to do it at that time. Thank you, sir.

Mr. Reardon: I thank you.

• 2010

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): This committee stands adjourned until tomorrow at 9 a.m. in the same room.

Nous ajournons donc jusqu'à demain matin, 9 heures, dans cette même pièce.

Mr. Edmonston: On a point of order, how will you be doing the rotation tomorrow, from your notes today, for the first witnesses—just for clarification.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Tomorrow we should start with the Conservatives, then the Liberals and the NDP.

[*Traduction*]

I believe that the federal government plays a very important role, even though just reminded me that the provincial government would like to take over some of the federal powers. However, in the case of Quebec, the federal government does not play a major role as far as housing is concerned, but the provincial government has not really taken consistent steps to ensure that everybody can have access to appropriate housing. I am well aware of that because I have been president of our association for the province of Quebec, where we have 10,000 members who are builders.

Étant donné l'absence de politiques provinciales, c'est le gouvernement fédéral qui a occupé le terrain, par le truchement de la SCHL. Il est absolument prioritaire et indispensable que cette organisation continue à jouer son rôle, mais qu'elle devienne aussi un chef de file dans le secteur de la rénovation. Nous savons que le gouvernement fédéral agit par le truchement de la SCHL depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Étant donné qu'une bonne partie de notre parc domiciliaire a aujourd'hui besoin d'être rénové, je crois que la SCHL devrait être un chef de file à ce chapitre.

Senator Stollery: Indeed, and if the federal government were to give up on CMHC, this would have very serious consequences in the whole country, don't you think so?

Mr. Dechêne: Absolutely. I believe it is mainly in Quebec that builders need a strong leadership, and it would therefore be a disaster to lose an institution such as the Canadian Mortgage and Housing Corporation.

Senator Stollery: It would be the same thing in Ontario, Mr. Chairman. I do not think this would be the case for Quebec only. In Ontario, and especially in Toronto, it is always the CMHC, and not the provincial government, which promotes new building techniques, among other things.

In any case, thank you, Mr. Chairman.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Messieurs les témoins, je vous remercie beaucoup de votre excellent exposé, qui a suscité un échange de vues particulièrement intéressant. Je vous remercie très sincèrement, au nom de tous les membres du comité. Je regrette que nous ayons dû interrompre la séance, mais vous comprenez que nous n'y pouvions rien.

M. Reardon: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est levée jusqu'à demain matin, à 9 heures, dans la même pièce.

The committee stands adjourned until tomorrow, 9 a.m., in the same room.

M. Edmonston: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Quel sera l'ordre des interventions, demain, pour les premiers témoins? Je vous demande cela pour mon information personnelle.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Demain, nous aurons d'abord les Conservateurs, puis les Libéraux et le NPD.

[*Text*]

Mr. Edmonston: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Edmonston: Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communications Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Conference "Towards 2000":

John Trent, Chairman;

François Rocher, Member;

Patrice Martin, co-ordinator.

From the German Canadian Congress:

Gerry Meinzer, President;

Alexander Sennecke, President-elect;

Alexander Münter, Vice-President.

From the Office of the Privacy Commission:

Bruce Phillips, Privacy Commissioner of Canada;

David Flaherty, Professor, University of Western Ontario;

Edward Ratushny, Professor, University of Ottawa.

Individual:

Armand de Mestral, Law Professor (McGill University).

From the Canadian Home Builders' Association:

John Kenward, Director;

Gary Reardon, President;

Laurier Dechêne, Secretary;

Gord Thompson, Past President.

TÉMOINS

De la Conférence «Vers l'an 2000»:

John Trent, président;

François Rocher, membre;

Patrice Martin, coordonnateur.

Du Congrès germano-canadien:

Gerry Meinzer, président;

Alexander Sennecke, président élu;

Alexander Münter, vice-président.

Du Commissariat à la protection de la vie privée:

Bruce Phillips, commissaire;

David Flaherty, professeur, Université Western, Ontario;

Edward Ratushny, professeur, Université d'Ottawa.

À titre particulier:

Armand de Mestral, professeur de droit, Université McGill.

De l'Association canadienne des constructeurs d'habitations:

John Kenward, directeur;

Gary Reardon, président;

Laurier Dechêne, secrétaire;

Gord Thompson, président sortant.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

SENATE

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Tuesday, December 10, 1991

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator

Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le mardi 10 décembre 1991

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur

Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

A Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur

Le renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24457—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Michael Kirby
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Ethel Blondin
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Michael Kirby
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Ethel Blondin
Jean-Pierre Blackburn
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 10, 1991
(28)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 9:02 a.m. this day, in Room 200 of the West Block, the Joint Chairman, Dorothy Dobbie presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Michael Kirby, Donald Oliver, Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Rob Nicholson, John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Senators present: The Honourable Pat Carney and The Honourable Consiglio Di Nino.

Other Members present: Ken Atkinson and Ian Waddell.

Witnesses: From Association canadienne-française de l'Ontario: Jean Tanguay, President; Yves Le Bouthillier, Member and Gilles Le Vasseur, Member. *From the Canadian Labour Force Development Board:* Laurent Thibault, Co-Chairperson and Gérard Docquier, Co-Chairperson. *Individual:* Jennifer Smith, Professor, Dalhousie University. *From the Evangelical Fellowship of Canada:* The Reverend Brian Stiller, Executive Director; Dr. Donald Page, Vice-President; Janet Epp Buckingham, Executive Director Eastern Region and the Reverend Ross Maracle, President, National Native Bible College.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 10:28 o'clock a.m. the sitting was suspended.

At 10:30 o'clock a.m. the sitting resumed.

At 12:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1991
(28)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 9 h 02, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Dorothy Dobbie (*coprésidente*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les hononorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Michael Kirby, Donald Oliver, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Rob Nicholson, John Reimer et Monique B. Tardif.

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Pat Carney et Consiglio Di Nino.

Autres députés présents: Ken Atkinson et Ian Waddell.

Témoins: De l'Association canadienne-française de l'Ontario: Jean Tanguay, président; Yves Le Bouthillier, membre; Gilles Le Vasseur, membre. *Du Canadian Labour Force Development Board:* Laurent Thibault, coprésident; Gérard Docquier, coprésident. *À titre particulier:* Jennifer Smith, professeur, Université Dalhousie. *De l'Evangelical Fellowship of Canada:* Brian Stiller, pasteur, directeur exécutif; M. Donald Page, vice-président; Janet Epp Buckingham, directrice exécutive, région de l'Est; et Ross Maracle, pasteur, président, National Native Bible College.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 juin et vendredi 21 juin 1991, le Comité poursuit l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 10 h 28, la séance est suspendue.

À 10 h 30, la séance se poursuit.

À 12 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 10, 1991

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Good morning colleagues. I will now call this morning's meeting to order.

We have a very, very long day so I would like to begin on time, if we might. Our first guests this morning are with the Association canadienne-française de l'Ontario. Jean Tanguay is the president.

Mr. Tanguay.

M. Jean Tanguay (président, Association canadienne-française de l'Ontario): Bonjour madame la coprésidente, monsieur le coprésident, mesdames, messieurs, membres du Comité. Permettez-moi d'abord de vous présenter les personnes qui m'accompagnent aujourd'hui: Me Gilles Levasseur, professeur à l'Université d'Ottawa; Me Yves LeBouthillier, à ma gauche, professeur à l'Université d'Ottawa; ils sont membres du comité constitutionnel de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Au nom de la communauté franco-ontarienne et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier d'avoir invité l'Association canadienne-française de l'Ontario à vous présenter sa réaction aux propositions de modifications constitutionnelles, politiques et administratives du gouvernement du Canada.

D'entrée de jeu, je dois vous mentionner que bien que l'ACFO se soit penchée sur chacune des 28 propositions, nous n'entendons vous entretenir aujourd'hui que de celles qui sont d'un intérêt particulier pour la communauté franco-ontarienne.

Par ailleurs, je vous prie de noter qu'un tableau récapitulatif de notre réaction est joint à notre mémoire. Dans cette annexe, vous remarquerez que pour chacune des propositions discutées, nous vous référons aux pages pertinentes de notre publication *Un Canada à redéfinir* dont vous avez déjà reçu copie. Ce document, qui élabore la position constitutionnelle de la communauté franco-ontarienne, peut enfin être utilisé en guise de lecture complémentaire à notre présentation d'aujourd'hui.

• 0905

Notre premier commentaire porte sur le second volet de la deuxième proposition du gouvernement, à savoir la reconnaissance de la dualité linguistique. Pour éviter une asymétrie et une inégalité injuste dans le texte même de la Charte, nous proposons que le paragraphe b) soit modifié pour se lire ainsi:

> b) la préservation, la protection et la promotion de l'existence des communautés d'expression et de culture françaises majoritaires au Québec mais présentes aussi dans le reste du pays, et de communautés d'expression et de culture anglaises, majoritaires dans le reste du pays mais présentes aussi au Québec.

De la même façon, nous croyons que la cinquième caractéristique et valeur relative à la clause Canada devrait faire mention de l'obligation des gouvernements de préserver, de protéger et de promouvoir la culture et les droits linguistiques de chacune des communautés de langues officielles du Canada.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 10 décembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): Bonjour, chers collègues. La séance est ouverte.

La journée sera extrêmement longue alors j'aimerais commencer à l'heure, si c'est possible. Nos premiers invités ce matin représentent l'Association canadienne-française de l'Ontario dont le président est Jean Tanguay.

Monsieur Tanguay.

Mr. Jean Tanguay (President, Association canadienne-française de l'Ontario): Good morning, Madam Co-Chair and ladies and gentlemen of the committee. I would first of all like to introduce my colleagues here with me today: Mr. Gilles Levasseur and Mr. Yves LeBouthillier, both members of the constitutional committee of the *Association canadienne-française de l'Ontario* and professors at the University of Ottawa.

Personally, and on behalf of the Franco-Ontarian community, I would like to thank you for inviting the *Association canadienne-française de l'Ontario* to present its views on the federal government's proposed constitutional, political and administrative amendments.

At the outset, I should point out that although the ACFO has studied each of the 28 proposals, we plan today to discuss only those of special interest to Franco-Ontarians.

I would also like to bring to your attention the point-form summary of our reactions that we have appended to our brief. For each of the proposals discussed in this appendix, we refer you to the relevent pages of our publication *A Canada to Redefine*, a copy of which you have already received. This document, which sets out the Franco-Ontarian community's position on the Constitution, may be read as additional background to the brief we are presenting today.

Our first comment deals with part two of the federal government's second proposal, namely recognition of Canada's linguistic duality. In order to ensure balance and equality in the wording of the Charter, we propose that paragraph (b) be amended as follows:

> (b) the preservation, protection and promotion of the existence of communities of French language and culture, primarily located in Quebec but also present throughout Canada, and of communities of English language and culture, primarily located outside Quebec but also present in Quebec.

Similarly, we believe that the fifth characteristic and value in the Canada clause should mention the responsibility of governments to preserve, protect and promote the culture and linguistic rights of Canada's two official language communities.

[*Texte*]

De plus, nous comprenons mal que le texte de la troisième caractéristique et valeur, la langue ne soit pas incluse dans l'énumération des motifs prohibés de discrimination. Dans le même ordre d'idées, nous suggérons qu'un ajout soit fait à la dixième caractéristique, de sorte que nos valeurs communes soient consolidées par le respect d'une Charte sociale.

La réforme du Sénat revêt, quant à elle, une importance particulière pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. En effet, si le rôle que l'on veut accorder à cette institution est celui de donner un poids particulier aux vues des minorités dans les décisions fédérales, il nous semble impératif que le principe de la double majorité, tel que proposé par le gouvernement, soit défini sur une base linguistique et non territoriale.

En outre, le mode de scrutin quant à l'élection des sénatrices et sénateurs doit absolument garantir une représentation des communautés de langues officielles. Par ailleurs, l'ACFO se réjouit du fait que le gouvernement propose la ratification par le Sénat des nominations aux conseils et organismes de réglementation, car advenant la mise en vigueur de cette proposition, la Chambre haute se verra accordée un droit de regard et une marge de mobilité plus importante dans le développement des communautés de langues officielles.

L'Association canadienne-française de l'Ontario est d'avis que les trois éléments susmentionnés sont interreliés et forment un tout cohérent et indivisible. En ce sens, il serait illogique que le gouvernment du Canda aille de l'avant avec la double majorité linguistique et passe outre à la représentation garantie des communautés de langues officielles.

Selon le même raisonnement, en donnant au Sénat le mandat d'entériner les nominations aux postes de direction d'institutions culturelles nationales telles Radio-Canada, le Conseil des Arts du Canada et l'Office national du film, le gouvernement doit s'assurer, par ce fait même, qu'un nombre représentatif de francophones siègent à la Chambre haute.

L'Association canadienne-française de l'Ontario souhaite enfin une refonte globale du Sénat. Malheureusement, étant donné le temps limité dont nous disposons pour notre présentation, je me dois de vous référer aux pages 43 à 48 de notre publication *Un Canada à redéfinir/A Canada to Redefine*.

Au chapitre des nominations à la Cour suprême du Canada, l'Association canadienne-française de l'Ontario recommande que les juges nommés à la Cour suprême du Canada soient aptes à entendre toute cause dans les deux langues officielles dès leur nomination. Nous croyons qu'il est également nécessaire de garantir des protections constitutionnelles au Québec quant à la nomination des trois (3) juges provenant du Barreau du Québec. De plus, la composition de la Cour suprême du Canada devrait compter un minimum de quatre femmes.

[*Traduction*]

Moreover, we find it hard to understand why the third characteristic and value does not include language as one of the prohibited grounds of discrimination. We also suggest that an addition be made to the tenth characteristic and value so that our common values are reinforced by the inclusion of a social charter.

Senate reform is of particular importance for the development and progress of the Franco-Ontarian community. If the intended role of the Senate is to give social weight to the views of minorities in the federal government's decisions, we feel it is imperative that the double majority principle, as proposed by the government, be established on a linguistic rather than geographic basis.

Furthermore, it is essential that the procedure for the election of senators guarantee representation of the official language communities. ACFO wholeheartedly supports the federal government's proposal that the Senate ratify appointments to regulatory boards and agencies. If this proposal is implemented, the Upper Chamber will have a greater say and broader latitude with respect to the development of official language communities.

The Association canadienne-française de l'Ontario believes that the three above-mentioned factors are interconnected and constitute a coherent, indivisible whole. It would therefore be illogical for the federal government to proceed with the linguistic double majority and overlook guaranteed representation of official language communities.

Following the same reasoning, by giving the Senate the mandate to ratify appointments of heads of national cultural institutions such as the Canadian Broadcasting Corporation, the Canada Council and the National Film Board, the government must also ensure a representative number of francophones in the Upper Chamber.

The Association canadienne-française de l'Ontario would like to see a complete overhaul of the Senate. Unfortunately, given the limited time we have for our brief, I must refer you to pages 43 to 48 of our publication *Un Canada à redéfinir/A Canada to Redefine*.

As regards Supreme Court appointments, the Association canadienne-française de l'Ontario recommends that justices appointed to the Supreme Court of Canada be capable of hearing all cases in both official languages upon appointment. We believe that a constitutional guarantee should also be provided to Quebec for the appointment of three justices from the Quebec bar. There should also be at least four women justices on the Supreme Court of Canada.

[*Text*]

• 0910

Pour ce qui est de la délégation des pouvoirs législatifs, nous suggérons fortement que toute délégation administrative ou constitutionnelle de pouvoirs législatifs du fédéral vers les provinces s'accompagne d'une application de l'article 20 de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment pour toute question ayant trait à la culture, à la radiodiffusion et à la formation de la main-d'oeuvre.

Voilà donc l'essentiel de la réaction de l'Association canadienne-française de l'Ontario aux propositions de modifications constitutionnelles, politiques et administratives du gouvernement du Canada.

Je vous remercie.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Tanguay. We will begin this morning with the government side and Senator Beaulieu.

Le sénateur Beaulieu (De la Durantaye): Monsieur Tanguay, bienvenue.

Étant moi-même originaire de l'Ontario, mais ayant grandi dans la province de Québec depuis ma tendre enfance, je suis particulièrement au fait des problèmes que vous soulevez aujourd'hui.

Combien y a-t-il de francophones vivant en Ontario et dans quelles régions sont-ils actuellement?

M. Tanguay: Actuellement, selon les statistiques, nous comptons environ 545,000 si ce n'est pas 600,000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes. Mais lorsqu'on parle de recensement, vous savez qu'on oublie toujours—j'oserais dire très facilement, sans hésitation et sans me gêner—au-delà de 700,000 à 800,000.

Le sénateur Beaulieu: Surtout dans la région d'Ottawa ou de Toronto?

M. Tanguay: Dans la région de l'Est—la région d'Ottawa, comme vous connaissez, Cornwall—et dans le nord de l'Ontario, il y a quand même une concentration de Franco-Ontariens et de Franco-Ontariennes qui est très importante. Et nous retrouvons aussi toute une communauté franco-ontarienne dans le sud et le sud-ouest de l'Ontario.

Le sénateur Beaulieu: Parce qu'au Québec, beaucoup de francophones ont l'impression que les francophones hors Québec sont une société qui est en voie de disparition lente. Quelles sont les chances de survie, d'après vous, et quels seraient les moyens pour protéger cette survie, soit par le Sénat ou autrement?

M. Tanguay: Premièrement, cela me ferait plaisir d'inviter tous les Québécois et Québécoises à venir visiter l'Ontario, et plus particulièrement l'Ontario français. Il faut toujours remarquer que la communauté franco-ontarienne est la communauté la plus importante de francophones à l'extérieur du Québec. Et si vous n'avez jamais vu une communauté dynamique comme elle n'a jamais été, je réitère l'invitation de l'Association pour tous les Québécois de venir voir ce qui se passe en Ontario.

Le sénateur Beaulieu: Il n'y a aucun doute que dans la région d'Ottawa, à cause de l'influence de Montréal, c'est beaucoup plus facile qu'à Sudbury et c'est beaucoup plus facile que. . .

[*Translation*]

As regards the proposal for the delegation of legislative powers, we strongly suggest that any administrative or constitutional delegation of federal legislative powers to the provinces be accompanied by application of Section 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, particularly for matters relating to culture, broadcasting and labour market training.

This, in essence, is the reaction of the *Association canadienne-française de l'Ontario* to the federal government's proposed constitutional, political and administrative amendments.

Thank you.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Tanguay. Nous ouvrons le bal ce matin du côté ministériel avec le sénateur Beaulieu.

Senator Beaulieu (De la Durantaye): Welcome, Mr. Tanguay.

I am originally from Ontario myself although I grew up in the province of Quebec from early on, and I am particularly knowledgeable about the problems you raise today.

How many francophones are living in Ontario and in what areas presently?

Mr. Tanguay: Presently, according to statistics, we are about 545,000 or even 600,000 Franco-Ontarians. But when we talk census, considering that some people are always left out, there are easily, and I say that without any hesitation or embarrassment, some 700,000 to 800,000.

Senator Beaulieu: Especially in the areas of Ottawa and Toronto?

Mr. Tanguay: In the eastern area—the Ottawa area, as you know, Cornwall—and in the north of Ontario, there is a rather strong concentration of Franco-Ontarians. And there's also a whole community of Franco-Ontarians in the south and south-west part of Ontario.

Senator Beaulieu: Because in Quebec, a lot of francophones get the impression that the francophones outside Quebec are a slowly disappearing community. What are the chances of survival, in your opinion, and what means could be used to help with this survival either through the Senate or otherwise?

Mr. Tanguay: First of all, I would be quite pleased to invite all Quebeckers to come visit Ontario and more particularly French Ontario. It should always be pointed that the Franco-Ontarian community is the most important of all francophone communities outside Quebec. And if you've never seen a community more dynamic than it's ever been, I would repeat the Association's invitation to all Quebeckers to come and see what's going on in Ontario.

Senator Beaulieu: There's no doubt that in the Ottawa area, because of the Montreal influence, it's much easier than in Sudbury or than in. . .

[*Texte*]

M. Tanguay: Je vais prendre une exception car je suis natif de Sudbury, au nord de l'Ontario. Et s'il y a une communauté dynamique qui rivalise avec les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes de l'Est, c'est bien notre communauté franco-ontarienne dans le nord de l'Ontario, que ce soit à North Bay, Elliott Lake ou même Sault-Ste-Marie, qui démontre quand même un esprit de vision canadienne très importante.

Le sénateur Beaulieu: Pour la nomination des sénateurs, croyez-vous que ce sont les provinces qui devraient recommander, ou nommer, ou faire élire les sénateurs?

M. Tanguay: La position de l'ACFO, actuellement, telle qu'elle figure dans notre mémoire, est la suivante: on suggère l'élection de sénateurs et sénatrices. Nous vous présentons aussi la possibilité, dans cette élection, de voir une représentation garantie de sénateurs et sénatrices francophones de l'extérieur du Québec.

Le sénateur Beaulieu: Combien? Et comment les nommer?

• 0915

M. Tanguay: C'est très facile. Comme vous le savez, nous vivons déjà en Ontario, actuellement, l'expérience de la double liste électorale dans nos conseils scolaires.

Supposons que l'Ontario ait droit à 30 sénateurs, pour donner un chiffre. On donnerait une garantie constitutionnelle de trois sénateurs francophones pour l'Ontario. Il y aurait une carte électorale francophone pour l'Ontario, disons de trois circonscriptions. À ce moment-là, les francophones d'une région pourraient élire le sénateur francophone de leur choix.

Le sénateur Beaulieu: Feriez-vous confiance au gouvernement pour nommer ces sénateurs-là?

M. Tanguay: Non.

Le sénateur Beaulieu: D'ailleurs vous êtes accompagné de deux bons avocats.

Maître Gilles Levasseur (professeur à l'Université d'Ottawa; ACFO): Ce qu'il faut comprendre quand on lit les propositions de l'ACFO, c'est que les sénateurs sont élus au Canada et on prévoit pour cela une mécanique d'élection. Si, par exemple, on regarde les modifications qui sont proposées par l'ACFO, on dit: Les sénateurs sont élus pour un mandat renouvelable de cinq ans et l'élection des sénateurs se fait à la majorité absolue des voix.

Mais s'il n'y a pas un vainqueur au premier tour de scrutin, les deux finalistes qui ont eu le plus de votes peuvent se représenter à un deuxième tour la semaine qui suit la première élection. Ce sont des mécaniques.

Ce que l'ACFO vous dit c'est qu'on a trouvé une mécanique parce que l'on veut vraiment être représentés à cette Chambre; on veut vraiment avoir un siège et on veut vraiment qu'on soit là lorsqu'il va y avoir un vote qui touche la culture, la langue. On veut qu'il y ait une double majorité sur toutes ces questions, de sorte qu'on soit représentés et qu'on participe à ce vote.

[*Traduction*]

Mr. Tanguay: I'll take exception to that because I'm a native of Sudbury in the north of Ontario. And if there's one dynamic community that's a rival to all the eastern Franco-Ontarian communities, it's the one we have up in the north of Ontario, whether in North Bay, Elliot Lake or even Sault Ste. Marie, which does show a very important and spirited Canadian vision.

Senator Beaulieu: As for the appointment of senators, do you think it's the provinces who should recommend or appoint or get senators elected?

Mr. Tanguay: The present ACFO position as set out in our brief is the following: we are suggesting that senators be elected. In this election process, we also include the possibility of having guaranteed representation of francophone senators from outside Quebec.

Senator Beaulieu: How many? And how would they be appointed?

Mr. Tanguay: That's very easy. As you know, in Ontario we already use two election lists for our school boards.

Let's suppose that Ontario has 30 senators, just to use a figure. We could give a constitutional guarantee of three francophone senators for Ontario. You'd have a francophone electoral map for Ontario, say three ridings, which means that the francophones in any given area could elect the francophone senator of their choice.

Senator Beaulieu: Would you trust the government to appoint those senators?

Mr. Tanguay: No.

Senator Beaulieu: Well, you do have two good lawyers with you.

Mr. Gilles Levasseur (Professor, University of Ottawa; ACFO): What you must understand when you read the ACFO proposals is that the senators are elected in Canada and we're providing for an electoral mechanism. For example, if we look at the changes proposed by ACFO, we are saying: the senators are elected for a renewable term of five years and the senators are elected with an absolute majority of votes.

But if there's no winner during the first round, the two finalists who had the most votes can run a second time in the week following the first election. That's the mechanism.

What ACFO is telling you is that we found a mechanism because we really wanted to be represented in this chamber; we really wanted to have a seat and we really want to be there when there's a vote concerning culture or language. We want a double majority on all those questions so that we're represented and we're participating in that vote.

[*Text*]

Pour ce faire, nous disons qu'il doit y avoir une carte électorale juste pour les francophones. Et ce sont les francophones qui vont élire les sénateurs francophones de la province de l'Ontario qui les représenteront au Sénat. Si bien que lorsque nous irons voter au Sénat, ce sont des francophones qui ont été élus par des francophones ou par des francophiles qui vont nous représenter.

Et ce n'est pas seulement le Québec qui va représenter l'intérêt de la communauté canadienne-française; ce sont aussi les Franco-Ontariens comme les Franco-Manitobains et les Fransaskois. Et chaque minorité linguistique au Canada va avoir une représentation au Sénat et les gens vont participer à cette double majorité.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. We'll turn now to Senator Di Nino.

Senator Di Nino (Ontario): Monsieur Tanguay and gentlemen, good morning.

Let me first of all ask for a clarification. In your paper you talk about the recognition of Canada's linguistic duality. I believe you mean by that Canada's official linguistic duality. Is that correct?

Prof. Levasseur: Yes.

Mr. Tanguay: Yes.

Senator Di Nino: Thank you. I have two questions for you gentlemen. One is related to that particular subject. Undoubtedly, coming from Ontario, you are aware of the strong forces of what we may call the third-language forces of Ontario. The members of the multicultural community in Canada and principally in Ontario are also talking about some recognition of the fact that their culture and their language—not in an official way—should also be protected in some way in the proposals the federal government has put forth. Could I have your comments on that, please?

M. Tanguay: Ça me fait plaisir que vous me posiez une telle question parce que l'on parlait d'asymétrie dans notre document et on voulait que le gouvernement du Canada la corrige; si vous regardez l'article 27 de la Charte, il est bien inscrit qu'il s'agit de sauvegarder, de promouvoir les communautés multiculturelles. Dans notre présentation, nous disons que le Canada doit reconnaître les trois communautés nationales, à savoir les francophones, les anglophones et les autochtones et que dans ces communautés nous retrouvons une pluralité de nations qui, dans cette dualité linguistique, choisissent de vivre au Canada.

• 0920

Il y a plusieurs groupes ethniques qui décident de vivre en anglais au Canada, et c'est visible partout en Ontario, et il y a plusieurs groupes ethnoculturels qui font partie de la communauté francophone.

Ceci a encore été confirmé lors du dernier Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Toronto, il y a à peine quelques mois. Dans l'ensemble, les communautés ethnoculturelles et la communauté qu'on appelle francophone de souche de l'Ontario ont accepté d'emblée l'expression: l'Ontario français est composé de Franco-Ontariens et de Franco-Ontariennes.

[*Translation*]

To do that, we're saying there should be an electoral map just for francophones. And the francophones will elect the francophone senators in Ontario who are going to represent them in the Senate, which means that when we vote in the Senate, it will be done by francophones who were elected by francophones or francophiles who are going to represent us.

And it's not only Quebec who's going to be representing the interests of the French-Canadian community. You'll also have the Franco-Ontarians as well as the Franco-Manitobans and the *Fransaskois*. And both linguistic minorities in Canada will have representation in the Senate and the people will be participants in this double majority.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Nous passons maintenant au sénateur Di Nino.

Le sénateur Di Nino (Ontario): Monsieur Tanguay, messieurs, bonjour.

Tout d'abord, un éclaircissement. Dans votre document il est question de la reconnaissance de la dualité linguistique canadienne. Par là, je crois comprendre qu'il s'agit de la dualité linguistique canadienne officielle. C'est bien cela?

M. Levasseur: Oui.

M. Tanguay: Oui.

Le sénateur Di Nino: Merci. J'ai deux questions à vous poser, messieurs. L'une concerne ce sujet précis. Sans doute, venant de l'Ontario, vous êtes sensibilisés à ces forces puissantes qu'on pourrait appeler les forces des troisièmes langues de l'Ontario. Chez les collectivités multiculturelles du Canada, et surtout de l'Ontario, il est aussi question de ce que leur culture et leur langue devraient aussi jouir, quoique pas de façon officielle, d'une certaine protection dans les propositions présentées par le gouvernement fédéral. Qu'est-ce que vous en pensez, s'il-vous-plaît?

Mr. Tanguay: I'm pleased that you put that question because we talk about asymmetry in our document and we wanted the government of Canada to correct that; if you look at clause 27 of the Charter, it does say that it's to safeguard, to promote the multicultural communities. In our presentation, we say that Canada must recognize the three national communities which are the francophone, anglophone and native communities, and that within these communities we find a plurality of nations which, within this linguistic duality, choose to live in Canada.

There are many ethnic groups who have decided to live in English in Canada and that is visible everywhere in Ontario, and there are many ethnocultural groups that are part of the francophone community.

This was confirmed once again during the latest *Sommet de la Francophonie* which was held in Toronto hardly a few months ago. Generally speaking, the ethnocultural communities and the francophone community descended from the original French settlers in Ontario accepted straight away the expression: French Ontario is made up of Franco-Ontarian men and women.

[*Texte*]

Pour répondre à votre question, il est essentiel que dans l'article 27 de la Charte, on protège ces communautés et qu'on leur donne l'occasion d'être promues par le gouvernement fédéral et les provinces qui adhèrent.

Me Levasseur: J'aimerais ajouter que l'ACFO veut qu'il existe deux langues officielles au Canada et, aussi, qu'il y ait une reconnaissance constitutionnelle du français et de l'anglais. Son message est clair: il faut qu'il existe un statut constitutionnel du français et de l'anglais en Ontario.

Et toutes ces propositions disent qu'on doit enchâsser les articles 16 à 22 de la Charte constitutionnelle à l'Ontario. Cela veut donc dire qu'il existe un bilinguisme législatif, judiciaire, parlementaire et des services en Ontario et qu'on ait exactement ce qui existe au niveau fédéral. Par conséquent, il doit y avoir, au départ, avant de parler d'autres droits dans d'autres langues, un statut officiel reconnu au français et à l'anglais pour qu'on puisse se sentir membres à part entière dans cette société.

Senator Di Nino: To continue on that one, you spoke of the official duality and yet in your remarks you commented on the French, English and aboriginal reality. In your presentation you do not address that deeply, or at least to any degree, if I read it correctly.

I wonder if you wish to expand a little further on the aboriginal rights within the Ontario focus and on the linguistic rights they would be expected to receive under the proposals.

M. Tanguay: Notre position est très claire à l'égard de la communauté autochtone. Tout d'abord, l'Association canadienne-française reconnaît les trois communautés nationales. Deuxième élément très important, c'est que ce n'est pas à nous, commme association, de dicter à la communauté autochtone les paramètres de leurs droits, de leur langue et de leur existence; c'est à eux de le faire. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Mercredi, nous en avons discuté et nous nous entendons. D'autre part, l'Association canadienne-française de l'Ontario reconnaît aux autochtones leurs droits et encourage le Canada à veiller au respect de leurs droits. Est-ce que ça répond à votre question?

Senator Di Nino: Yes, thank you very kindly.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Madam Tardif has a very brief question.

Mme Tardif (Charlesbourg): Merci, madame la présidente. J'aimerais revenir sur la situation des anglophones et des francophones au Canada. Nous avons eu hier, entre autres, deux groupes qui nous ont parlé d'une définition qui reconnaîtrait le caractère multi-ethnique de la population d'expression anglaise et le caractère multi-ethnique de la population d'expression française. Est-ce que, pour vous, cela créerait des problèmes particuliers d'adopter une définition qui représenterait probablement, tant pour le Québec que pour les autres provinces canadiennes une image qui est beaucoup plus réaliste de la situation actuelle?

[*Traduction*]

To answer your question, it is essential that in clause 27 of the Charter those communities be protected and that we give them the opportunity to be promoted by the federal government and the signing provinces.

Mr. Levasseur: I would like to add that ACFO wants to have two official languages in Canada and also that there be a constitutional recognition of French and English. The message is clear: French and English must enjoy constitutional status in Ontario.

And all these proposals say that clauses 16 to 20 of the constitutional Charter should be applied to Ontario. That means that you would have bilingualism at the legislative, legal, parliamentary and services levels in Ontario and that we would have exactly what we have at the federal level. Therefore, before saying a word about any rights in other languages, at the outset, French and English have to have an officially recognized status so that we can feel that we are full-fledged members of this society.

Le sénateur Di Nino: Pour poursuivre un peu dans cette lancée, vous parlez de la dualité officielle mais vous faites quand même état, dans votre mémoire, de la réalité française, anglaise et autochtone. Si j'ai bien compris, vous n'y abordez pas cette question en profondeur.

Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus sur les droits des autochtones dans le contexte ontarien et sur les droits linguistiques qu'ils pourraient se voir accorder en vertu de ces propositions.

Mr. Tanguay: Our position on the native community is quite clear. First of all, the *Association canadienne-française* recognizes the three national communities. The second very important element is that it is not up to us, as an association, to set for the native community the parameters of their rights, their language and their existence; it is up to them to do that. I had the opportunity to meet Mr. Mercredi, we discussed the subject and we agree. On the other hand, the *Association canadienne-française de l'Ontario* recognizes native rights and encourages Canada to see to the respect of those rights. Does that answer your question?

Le sénateur Di Nino: Oui, merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): M^me^ Tardif a une petite question.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): Thank you, Madam Chairman. I would like to come back to the situation of anglophones and francophones in Canada. Yesterday, amongst others, we had two groups that spoke to us about a definition recognizing the multi-ethnic characteristics of the English speaking population and the multi-ethnic characteristics of the French speaking population. Would it pose any particular problems for you to adopt a definition probably representing both for Quebec as well as for the other Canadian provinces an image that is far more representative of the present situation?

[*Text*]

• 0925

M. Tanguay: Je vais commencer par répondre et peut-être mes confrères voudront-ils compléter mes propos. Nous vivons dans une réalité canadienne. De nos ancêtres qui sont venus développer notre pays, il y avait un groupe qu'on appelle «francophone», et un autre groupe qu'on appelle «anglophone». Ce n'est pas que je ne veux pas parler de la communauté autochtone mais pour l'instant on parle tout simplement de dualité linguistique.

La réalité de ces deux communautés linguistiques au Canada a toujours été apparente, a toujours existé. Les nouveaux qui sont venus se joindre à la communauté canadienne ont choisi de vivre en anglais ou en français. La réalité du Canada est une réalité pluri-ethnique et la réalité francophone au Canada aussi, c'est une réalité pluri-ethnique. Mais d'autre part, sur le plan linguistique, il y a cette dualité. Peut-être qu'on veut ajouter quelque chose.

Me Levasseur: Juste pour renchérir, l'ACFO est ouverte à tout francophone, quelque soit son lieu d'origine. Pour vous donner un exemple, dans le mémoire *Un Canada à redéfinir*, à la page 21, on demande d'amender l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés afin que les francophones puissent exercer leur droit à l'éducation en français peu importe le lieu d'origine.

On ouvre donc, à l'article 23, la porte à tous les francophones, quel que soit leur lieu de naissance. On reconnaît donc, d'une certaine façon, cette multi-ethnicité. Ce qu'on dit c'est que ce n'est pas tant ce caractère-là qui nous unit mais plutôt le fait qu'on appartient à une communauté francophone. C'est là notre premier lien; les droits en découlent.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. Now we'll turn to the Liberals and Mr. Allmand.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Thank you very much, Madam Chair. Mr. Tanguay, I want to welcome you here this morning. Your presence and your presentation reminds individuals, groups and political parties in this country that French is not restricted to the province of Quebec and that there are over 1 million francophones living outside the province. It's rather upsetting to hear over and over again that French is Quebec and Ontario and the west is English, when in fact it is not, and so I welcome you here today.

I also want to congratulate you on the very specific wording you've given to us for a new paragraph (b) to subsection 25.1(1). To begin with, I want you comment on this, the wording in paragraph 25.1(1)(b) as proposed, where it says in French:

b) la protection de l'existence de Canadiens d'expression française,. . .

That wording is different from what it was in the Meech Lake accord, where they presented the linguistic minorities as a fundamental characteristic of Canada and you had to preserve the fundamental characteristic. In this wording, which I find completely unacceptable, it's as if they wanted to protect the individual

Canadiens d'expression française, mais pas leur culture, pas leur communauté.

[*Translation*]

Mr. Tanguay: I will give you an answer for starters and then maybe my colleagues will want to add to it. We are living in a Canadian reality. We had two groups of ancestors who came to develop this country: they were the group we called "Francophone" and another one we call "Anglophone". Now, it is not that I do not want to talk about the native community, but for the moment, we are simply talking about linguistic duality.

The reality of these two linguistic communities in Canada has always been apparent and has always existed. The newcomers who came to join the Canadian community chose to live in French or in English. Canada's reality is a multi-ethnic reality and the French fact in Canada also is a multi-ethnic reality. On the other hand, linguisticly speaking, we have this duality. Perhaps someone would like to add something.

Mr. Levasseur: Just to add to that, ACFO is open to any and all Francophones wherever they may come from. Just to give you an example, in the brief "A Canada to Redefine", page 21 or thereabouts, we are asking that clause 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms be amended so that Francophones may exercise their right to education in French no matter what their origin.

So in clause 23 we are opening a door for all Francophones wherever they may have been born. So, in a way, this multi-ethnicity is being recognized. What we are saying is that it is not so much that characteristic that unites us but rather the fact that we belong to a francophone community. That is our first point; the rights flow from that.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Nous passons maintenant aux libéraux et à M. Allmand.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Merci beaucoup, madame la présidente. Bienvenue ici, monsieur Tanguay. Votre présence et votre prestation rappellent aux personnes, aux groupes et aux partis politiques de notre pays que le français ne se limite pas à la seule province de Québec et qu'il y a plus d'un million de francophones qui vivent hors cette province. C'est plutôt perturbant de se faire dire à répétition que le français, c'est le Québec et l'Ontario et que l'Ouest, c'est l'anglais, tandis que ce n'est pas le cas et je suis donc heureux de vous souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui.

Je tiens aussi à vous féliciter pour le libellé très précis que vous nous proposez pour l'alinéa 25.1(1)*b*). Tout d'abord, j'aimerais que vous nous commentiez le libellé de l'alinéa 25.1(1)*b*) proposé où l'on dit en français:

b) la protection de l'existence de Canadiens d'expression française, . . .

Ce libellé est différent de ce qu'on trouvait dans l'Accord du lac Meech où l'on présentait les minorités linguistiques comme caractéristique fondamentale du Canada, caractéristique qu'il fallait donc préserver. Avec ce libellé, que je trouve totalement inacceptable, c'est comme si l'on voulait protéger individuellement les

Canadians of French expression, but not their culture, not their community.

[*Texte*]

In English it says, "The preservation of the existence of French-speaking Canadians", as if we're gong to preserve each one of them individually. Is it for that reason that you suggest in your wording, which I find much better,

> «la protection et la promotion de l'existence de communautés d'expression et de culture françaises majoritaires au Québec mais présentes aussi dans le reste du pays».

In other words, the concentration is on the community, not on the individuals. Do you share the same concern about the proposed wording that I do, not only on the preservation and promotion but also on community, rather than on individual French-speaking Canadians or individual English-speaking Canadians? I don't really know the meaning of that.

• 0930

M. Tanguay: Avant de tenter de répondre à votre question, monsieur Allmand, j'aimerais d'abord vous remercier parce que j'ai eu l'occasion d'écouter la rencontre de ce Comité avec nos confrères de l'Ontario, rencontre au cours de laquelle, monsieur Allmand, vous avez parlé de l'importance de cette dualité linguistique et de l'importance des francophones à l'extérieur du Québec.

Je comprends que ce n'est peut-être pas le forum spécial pour le dire, mais, au nom des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes et de tous les autres francophones au Canada, si je peux me le permettre, il est très rare qu'on parle de nous. Et lorsque je vous ai entendu vous exprimer à travers quelques phrases, ça m'a fait chaud au coeur.

J'aimerais revenir à l'article dont vous parlez. Il est vrai que nous avons tenté, au comité constitutionnel de l'ACFO, à la suite d'une consultation provinciale où nous avons rencontré des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes à travers toute la province, de traduire la pensée des francophones de l'Ontario vivant à l'extérieur du Québec. Nous voulons une sorte de structure qui pourrait nous garantir, nous donner ce dynamise qui nous appartient et qui fait un peu défaut, à l'heure actuelle.

Je vais laisser la parole à M. LeBouthillier pour lui permettre de continuer la présentation.

Me Yves LeBouthillier (professeur à l'Université d'Ottawa; ACFO): En fait, on propose le terme «communauté» parce qu'on croit que cela correspond beaucoup plus à la réalité, c'est-à-dire ce qu'on veut préserver. Ici on parle de protéger; on veut, quant à nous, également promouvoir. Mais ce qu'on devrait au moins protéger, ce sont les communautés qui existent à l'extérieur, dans ce cas-ci du Québec, et non pas des individus en tant que tels. On veut une communauté avec la culture, la langue et tout ce que ça implique.

On note effectivement, comme vous, et je dois vous dire que ça choque beaucoup, l'asymétrie. Et c'est vraiment l'asymétrie dans le mauvais sens qu'on essaie de mettre à l'article 25.1. Je dis qu'on essaie de consacrer un compromis politique qui n'est pas du tout à l'avantage des communautés minoritaires, puisqu'on ne fait référence qu'au terme «protection».

[*Traduction*]

En anglais, on dit: «The preservation of the existence of French-speaking Canadians» comme si l'on devait les préserver tout un chacun individuellement. Est-ce pour cela que vous proposez, dans votre libellé, que je trouve préférable,

> "The protection and promotion of the existence of communities of French-language and culture, primarily located in Quebec but also present throughout Canada."

En d'autres termes, on met l'accent sur la collectivité et non pas sur l'individualité. Partagez-vous la même préoccupation que moi concernant le libellé proposé, non seulement pour ce qui est de la préservation et de la promotion, mais aussi pour ce qui est de mettre l'accent sur la collectivité plutôt que sur le Canadien francophone ou anglophone individuel? Je ne comprends vraiment pas la signification de cela.

Mr. Tanguay: Before I attempt to answer your question, Mr. Allmand, I would like to extend my special thanks to you, because I had the opportunity to attend the hearings of this committee when it met with our colleagues in Ontario, and I particularly appreciated the fact that you, Mr. Allmand, referred to the importance of Canada's linguistic duality and of supporting francophones living outside Quebec.

I realize this may not be the proper forum for comments such as this, but I believe I speak for all Franco-Ontarians, indeed, all francophones throughout Canada when I say that we are rarely a topic of discussion. And I just wanted you to know that what you expressed in those few sentences I heard you speak truly warmed my heart.

But getting back to the clause you referred to, it is quite true that we, in the ACFO's constitutional committee, attempted, through broad provincial consultations with Franco-Ontarians throughout the province, to express the views of francophones living in Ontario, and therefore outside the province of Quebec. What we are looking for is the kind of structure that would guarantee us the dynamism we require and which is somewhat lacking these days.

I will now turn things over to Mr. LeBouthillier to continue our presentation.

Mr. Yves LeBouthillier (Professor, University of Ottawa; ACFO): We are, in fact, proposing the term "community" because we believe it corresponds much more closely to reality, in other words what we would like to preserve. The text refers to preservation, but what we would like, is a reference to promotion as well. But at the very least, we should be seeking to protect those communities outside Quebec—in this case—rather than individuals. What we want is a community with its own culture and language, and all that that implies.

Like you, we have also noted a certain asymmetry—and I must say we find that quite disturbing. What is being attempted in clause 25.1 is precisely the wrong kind of asymmetry. It is my view the government is attempting to establish in law a political compromise which is in no way advantageous to minority communities, because the text only refers to "preservation".

[*Text*]

Vous le savez comme moi, on l'a indiqué plus tôt, qu'on utilise le terme «promotion» à l'article 27, en ce qui a trait au multiculturalisme. On a fait aussi référence au terme «promotion» lorsqu'on parle de la société distincte. On fait référence au terme «promotion» lorsqu'on parle, à l'article 36, de la péréquation au Canada. Je vous demande comment il se fait que, lorsqu'il s'agit de la promotion des communautés d'expression française, tout d'un coup, on a complètement oublié le terme «promotion» et on peut se demander pourquoi la promotion.

Je crois que beaucoup de gens vont vous dire que c'est pour permettre la vitalité d'une langue, d'une culture, etc., qui, autrement, aurait de la difficulté à s'épanouir. C'est bien pour ça qu'on l'a mis ailleurs, et on demande le même traitement.

Maintenant, j'aimerais quand même faire référence au juge Dickson et à son dernier jugement, dans l'affaire Mahé. Je crois que c'est vraiment son testament politique et juridique. Le juge Dickson avait dit de l'article 23 sur les droits à l'éducation:

> Il vise à maintenir les deux langues officielles du Canada ainsi que les cultures qu'elles représentent et à favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues.

Et plus tard, il parlait de préserver et de promouvoir la langue et la culture. L'ACFO, tout simplement, se dit que le juge Dickson avait vu juste, en 1990, en disant à l'Alberta: vous devez assurer la protection et la promotion des droits à l'éducation des Franco-Albertains.

Vous savez comme moi qu'il ne s'est encore rien passé là-bas, en Alberta. Si on nous dit aujourd'hui qu'on ne nous donne que la protection, on va devoir se retrouver devant les tribunaux beaucoup plus souvent. Avec la promotion, il y a déjà, au moins, un certain message symbolique qui passe et qui devrait être entendu dans plusieurs capitales. Il semble y avoir un message urgent.

Mr. Allmand: With respect to the Senate and the double majority proposal, at first it is very attractive and I am attracted to it nevertheless, but I see two difficulties. One, if the senators were to be elected province-wide, as suggested in the document, and let's say Ontario had five senators, one could reasonably expect that those five would be all anglophones from Toronto, or perhaps a few allophones, because they would be elected by people throughout all of Ontario, as they are in the United States. If the minorities in each province are going to have some place in the Senate, you either have constituencies—perhaps five great constituencies—or you reserve the constituencies for minority-majority groups.

[*Translation*]

As you well know—and we pointed this out a little earlier—the term "promotion" is used in section 27 of the Charter with respect to multiculturalism. The term "promotion" is also used in the context of Quebec's distinct society, as well as in section 36 with regard to equalization. I therefore wonder why, in the context of preserving the existence of French-speaking communities, the term "promotion" is suddenly completely forgotten—and I suppose some may wonder why promotion is such an important concept.

I believe many would say that it is important in terms of preserving the vitality of a language and culture which could otherwise not easily develop and flourish. That is precisely why it was included in other clauses, and we are simply asking for the same treatment.

Now, I would like to refer to the last ruling handed down by Justice Dickson in the Mahé case. I see it as his political and legal testament. Referring to section 23 which deals with educational rights, Justice Dickson said this:

> Its purpose is to maintain the two official languages of Canada as well as the cultures they represent and to allow each of these languages to flourish.

A little further on, he speaks of preserving and promoting language and culture. The view of the ACFO is quite simply that Justice Dickson was absolutely correct in 1990 when he said to the province of Alberta: You have an obligation to ensure the protection and promotion of the educational rights of Franco-Albertans.

You know as well as I do that there have been absolutely no new developments in that respect in Alberta. If today we are told that we will be given protection but nothing more, we will be forced to go before the courts even more often. In referring to promotion, there is at least a somewhat symbolic message—one that should be heard in a number of provincial capitals. And it would seem to be a message of some urgency.

M. Allmand: En ce qui concerne le Sénat et la formule de la double majorité, à prime abord, cette proposition semble très attrayante et même si ma réaction est très positive, je vois deux problèmes avec cette formule. D'abord, si les sénateurs étaient élus pour représenter l'ensemble d'une province, comme le propose le document, si l'Ontario avait droit à cinq sénateurs, mettons, on pourrait s'attendre à ce que ces cinq sénateurs soient tous des anglophones de Toronto, ou qu'il y ait peut-être un ou deux allophones, puisqu'ils seraient élus par l'ensemble de la population ontarienne, selon la même formule qu'on emploie aux États-Unis. Si l'on veut permettre aux minorités de chaque province d'avoir une voix au Sénat, il va falloir créer des circonscriptions électorales—disons cinq grandes circonscriptions, ou peut-être même en prévoir un certain nombre pour des groupes minoritaires et des groupes majoritaires.

[*Texte*]

• 0935

I want your reaction on whether you... Personally, I oppose the election of senators province-wide because of the problems that I just raised. The same thing could happen in Quebec. The same thing could happen in Manitoba with respect to aboriginal people if there weren't special places for them.

The other problem I want you to comment on is what you do with the growing number of families—in my own family there are many examples—where the mother is French, the father is English and all the children are perfectly bilingual. If you ask them whether they're French or English they don't know what to say.

Second, what do you do with people such as we've had on this committee from time to time—Senator Gigantes, Senator Rizzuto, Senator Haidasz—who are Polish or Greek or... How would they declare themselves if they were to be elected, this growing number of ethnocultural communities in this double majority Senate? I'd like you to deal with both of those questions.

M. Tanguay: Je vais tenter d'être bref, mais M. Levasseur veut quand même compléter mes propos. Premièrement, en ce qui concerne les élections de sénateurs et de sénatrices dans la province de l'Ontario, il faut quand même se rappeler que dans notre document on demande que soit garantie, dans la Constitution, cette représentation francophone. Il y aurait donc des circonscriptions francophones. On n'aurait pas, comme vous disiez tout à l'heure, la crainte d'avoir cinq sénateurs ou sénatrices anglophones pour l'Ontario.

Pour ce qui est de l'identité d'une mère française et d'un père anglais ou vice-versa, il faut quand même réaliser que tout au long de l'évolution de la personne, l'enfant, qui devient adolescent puis adulte choisit, à un moment donné. Et je rencontre, tous les jours, des anglophones qui sont devenus francophones. Ils n'oublient pas cette moitié francophone ou anglophone qui leur appartient. Il en est de même pour certains francophones qui sont maintenant de anglophones.

À ce moment-là, l'individu a décidé de vivre dans une des deux dualités. Mais j'ai encore à rencontrer le concept théorique—dont vous dites que le professeur Roger Bernard a mentionné à un moment donné dans son dernier rapport—du Canadien qui se dit bilingue.

Il peut être bilingue, mais il est d'origine polonaise. Il peut être bilingue, mais il est d'origine canadienne-française. Il peut être bilingue, mais il est d'origine anglaise, ou canadienne-anglaise.

Me Levasseur: Monsieur Allmand, pour revenir à votre question sur les sénateurs, ce que l'ACFO vous dit revient à ceci: au départ, on reconnaît une série de régions au Canada et chaque région est représentée par un nombre équivalent de sénateurs. Si on prend le cas de l'Ontario, on se dit que, par exemple, il y aurait trente sénateurs en Ontario. Et on se dit que parmi ces trente sénateurs, trois doivent être francophones.

[*Traduction*]

J'aimerais donc connaître votre réaction... Personnellement, je suis contre l'élection de sénateurs qui représenteraient l'ensemble de la province à cause des problèmes que je viens de soulever. La même chose pourrait se produire au Québec. Et au Manitoba, les autochtones, par exemple, ne seraient pas représentés si on ne leur réservait pas une place spéciale.

L'autre problème au sujet duquel je voulais connaître votre réaction est celui des familles, qui sont de plus en plus nombreuses—dans ma propre famille, par exemple, nous en avons de nombreux exemples—où la mère est francophone, le père, anglophone, et tous les enfants, parfaitement bilingues. Si on leur demande s'ils sont francophones ou anglophones, ils ne savent que répondre.

Deuxièmement, que faire des gens qui, comme certains membres de ce comité à différentes époques—entre autres, les sénateurs Gigantes, Rizzuto et Haidasz—sont d'origine polonaise ou grecque ou... Si des membres des communautés ethnoculturelles de plus en plus nombreuses au Canada étaient élus à un Sénat qui appliquait la formule de la double majorité, s'identifieraient-ils avec un groupe particulier ou non? J'aimerais que vous répondiez à ces deux questions.

Mr. Tanguay: I will try to be brief, because I am sure Mr. Levasseur will also want to make some comments. First of all, with respect to province-wide elections in Ontario, I should point out that we have asked in our document that francophone representation be guaranteed in the Constitution. There would therefore be francophone constituencies. Consequently, we would not have to worry about ending up with five anglophone senators being elected in Ontario, as you were saying earlier.

With regard to the problem of families where the mother is French-speaking, and the father, English-speaking, or vice versa, I think it is important to realize that everyone, throughout the years that they are evolving as a person, makes certain choices, first as a child, then as an adolescent, and finally as an adult. Every day, I meet anglophones who have become francophones. And yet, they have not forgotten that other anglophone or francophone part of them. The same applies to francophones who are now anglophones.

When that occurs, it means that an individual has opted for one of the two parts of that duality. But I have yet to meet who embodies that theoretical concept—the one you say Professor Roger Bernard touched upon in his last report—namely, a Canadian who considers himself bilingual.

He may be bilingual, but he is still of Polish origin, or French-Canadian origin or English or some other origin.

Mr. Levasseur: Mr. Allmand, getting back to your question regarding the election of senators, the ACFO's position is basically this: we would start out recognizing that there are a certain number of regions in Canada and that each region is to be represented by an equal number of senators. In the case of Ontario, there might be 30 senators, say. And of those 30 senators, we might decide that three should be francophone.

[*Text*]

Ce que l'on fait, c'est qu'on divise l'Ontario en 3 régions. Les francophones vont devoir s'inscrire sur une liste; ils vont devoir voter pour le sénateur dans la région où ils sont situés. Les autochtones vont donc pouvoir s'organiser pour voter pour leur propre sénateur; les francophones, et le reste de la province de l'Ontario vont pouvoir voter pour leurs propres sénateurs.

Ceci peut s'appliquer aussi pour les anglophones du Québec. Par conséquent, les francophones à l'extérieur du Québec, comme les anglophones du Québec peuvent être certains qu'ils peuvent avoir leur sénateur parce que ce sont eux qui vont élire leur sénateur. Ils se seront inscrits sur une liste, ils vont pouvoir voter pour eux. Ceci permet de garantir une représentation et de maintenir une double majorité. Parce qu'on ne peut pas avoir une double majorité sans une représentation. Les minorités—dans votre cas ce sont les anglophones du Québec tout comme nous, les Franco-Ontariens—seraient protégées au Sénat.

• 0940

M. Edmonston (Chambly): Monsieur Tanguay, j'ai entendu ce que vous avez dit à propos d'un sénat beaucoup plus représentatif surtout des francophones. Et, à la page 3 du mémoire que vous avez soumis, vous avez demandé que l'«on s'assure qu'on aura un nombre représentatif de francophones au Sénat».

Vous êtes sans doute au courant que nous avons déjà eu des demandes de gens représentant l'Association anti-pauvreté, par exemple, afin de réserver un certain nombre de sièges au Sénat pour les pauvres. Ils n'ont pas précisé le nombre, mais ils ont demandé un certain nombre de sièges pour les gens pauvres.

On a aussi demandé un certain nombre de sièges pour les femmes; un certain nombre de sièges pour les autochtones, et cela est important aussi, je pense. Monsieur Tanguay, on nous en a aussi demandé pour les minorités visibles et pour les gens souffrant de certains handicaps; et maintenant, pour les minorités linguistiques.

Je suppose que les minorités linguistiques désignent les francophones d'abord. Mais on a entendu des Allemands qui veulent avoir une représentation beaucoup plus importante: il y a 2 millions d'allemands au Canada. Je suis sûr, également, que les Italiens ont un mot à dire à ce sujet, surtout si on parle des allophones. Je vois que l'honorable sénateur Di Nino approuve. On a donc un certain nombre de sièges réservés.

Le problème que j'ai, dans tout cela, c'est qu'on a un nombre limité de sièges au Sénat. On dit souvent: si quelque chose n'est pas cassé, pourquoi le réparer? Et j'ai demandé au sénateur, à ma droite, ici: Combien de sièges maintenant sont remplis aujourd'hui par des francophones au sénat? Il m'a dit qu'il y a environ trente sièges sur cent, ce qui donne presque 30 p. 100. Il y a dix autres sénateurs qui connaissent le français, cela veut dire peut-être une quarantaine au total.

[*Translation*]

What we would do is divide Ontario into three regions. Francophones would have to be registered on a voters' list and vote for a senator in the region where they live. Native Canadians, for instance, would be able to organize themselves so as to vote for their own senator; francophones, and for that matter all the residents in the province of Ontario, would also be able to vote for their own senators.

The same would apply to anglophones in Quebec. So, francophones outside Quebec, like anglophones in Quebec, would be assured of having their own senator, since they themselves would have an opportunity to elect one. They would be registered on a list, and be in a position to vote for their senator. This would guarantee fair representation and maintain a double majority. Because there can be no double majority without adequate representation. In this way, minorities—in your case, anglophones from Quebec, while in ours, Franco-Ontarians—would be protected in the Senate.

Mr. Edmonston (Chambly): Mr. Tanguay, I listened carefully to your comments about a Senate with much better representation, especially of francophones. And on page 3 of your brief, you ask that we "ensure a representative number of francophones in the Upper Chamber".

You are probably aware of the fact that the representatives of the Anti-poverty Association, for instance, as well as other groups, have already asked that a certain number of seats in the Senate be reserved for the poor. They did not specify a specific number, but they did ask that some seats be set aside for representatives of the poor.

Witnesses have also asked that there be a certain number of seats for women and for aboriginal people—and I think that is also quite important. A similar request has been made, Mr. Tanguay, for visible minorities and for people with handicaps; and now, you are making the same argument for linguistic minorities.

I suppose that when we are talking about linguistic minorities, we are talking mainly about francophones. But a group representing German Canadians has said they want much better representation: there are some 2 million Germans living in Canada. And I have no doubt that Italian Canadians would also have something to say about this—particularly if we are talking about allophones. I see the hon. Senator Di Nino nodding his head. So, we are being asked to set aside a certain number of seats.

The problem I have with that is that we have only a limited number of seats in the Senate. We often hear the expression: if it ain't broke, why fix it? I asked the senator sitting to my right just how many seats in the Senate are now filled by francophones. And he told me that there are about 30 seats out of 100, which is almost 30 per cent. Also, there are another 10 senators who know some French, which gives a total of about 40. I suppose one could spend hours debating

[*Texte*]

On peut discuter en long et en large pour savoir si ce sont des francophones de souche, des anglophones ou des «saxophones». Mais au fond, où est le problème au Sénat à l'heure actuelle? Si on a une représentation de 30 ou même 35 p. 100 de francophones au Sénat, où est le problème?

M. Tanguay: Encore, une fois, je vais laisser mes confrères répondre. Le Canada ou les citoyens du Canada semblent dire, et de façon différente selon la partie du Canada où ils résident, qu'ils sont mécontents du Sénat. Remarquez bien que l'Ontario français, que le Québec—depuis *x* nombre d'années, ont vécu avec le sénat, l'ont critiqué à un certain moment donné, comme on critique la Chambre des communes ou comme on critique le conseil municipal d'une ville. En ce moment, le Canada tente de trouver une réponse, à savoir si on devrait garder le statu quo, changer le Sénat, ou le transformer pour lui donner une responsabilité différente.

Tout ce que l'ACFO a tenté de faire, c'est de regarder ce qui existait, de regarder ce que le Canada propose ici et nous avons tenté de réagir. Comment, s'il y avait un changement, voyons-nous ce nouveau Sénat?

Nécessairement, vous pouvez penser que dans un nouveau Sénat il faudrait quand même que les francophones qui vivent à l'extérieur du Québec, et en particulier nous autres en Ontario, se fassent entendre.

• 0945

Me LeBouthillier: Vous avez demandé où se trouve le problème et je crois qu'on peut répondre. On veut parer aux problèmes futurs parce que le sénateur Robichaud du Nouveau-Brunswick, vous le savez comme moi, évidemment, n'a pas été élu. C'est également le cas pour le sénateur de la Nouvelle-Écosse, le sénateur ou la sénatrice francophone de l'Ouest, jusqu'aux années 1960. Tous ces gens sont là maintenant. Or on parle d'un Sénat élu, où on n'a vraiment plus la même garantie d'avoir des sénateurs francophones hors Québec ce qui, je crois, est fondamental.

Si je ne m'abuse, je crois que nous avons eu ici, auparavant, une question d'un sénateur qui représente le Québec et qui disait qu'au Québec, beaucoup de gens ont de la difficulté à comprendre les francophones hors Québec. Ils se demandent s'il en reste ou non. Il est important que des gens, des sénateurs francophones hors du Québec disent: «oui, on est là».

Et lorsqu'il va y avoir du marchandage politique, des échanges politiques en ce qui a trait aux lois touchant la langue et la culture, il est important que les sénateurs et sénatrices francophones hors Québec soient là pour que leurs intérêts soient au moins abordés, discutés. C'est fondamental, c'est une idée qui vient du livre de Claude Ryan en 1980; ce n'est pas une nouvelle idée.

J'attire votre attention sur la page 17 des propositions fédérales où l'on dit que le Sénat «est un Sénat pour les régions et les minorités».

Notre point de vue est que si c'est également un Sénat pour les minorités, il faut qu'il y ait quelque chose pour les minorités. Et quant à la liste que vous énumérez, je crois bien qu'on la retrouve également à la page 3 des propositions

[*Traduction*]

the issue of whether they are of francophone origin, or whether they are anglophones or some other hybrid breed. But when you come right down to it, does the Senate really pose a problem as currently constituted? If the current representation of francophones in the Senate is 30 or even 35 per cent, what exactly is the problem?

Mr. Tanguay: Once again, I will give my colleagues a chance to respond. I would just like to say that the people of Canada seem to be saying—and they have expressed their views differently depending on what region of Canada they live in—that they are unhappy with the current Senate. Mind you, French-speaking Ontario and Quebec have lived with the Senate for *x* number of years now, even though they have criticized it on various occasions, just as one criticizes the House of Commons or one's town council. But Canada is now attempting to find an answer to the question of whether we should keep the status quo, change the Senate, or give it entirely new responsibilities.

As for the ACFO, we have simply looked at the current structure, compared with what the Canadian government is proposing here, and given our reaction. So, if changes are to be made, how should this new Senate be structured, in our view?

Well, as you can well imagine, we feel it is essential that any new Senate provide a voice to francophones living outside Quebec, and particularly Franco-Ontarians.

Mr. LeBouthillier: You asked what the problem is, and I think we can answer that question for you. What we want to do is avoid problems in the future, because as you well know, Senator Robichaud from New Brunswick was not of course elected. The same goes for the senator from Nova Scotia and the francophone senator from the West, up until the '60s. All these people are now senators. But if we were to have an elected Senate, we would no longer have any sort of guarantee that there would be francophone senators from outside Quebec, and I believe that is absolutely fundamental.

If I am not mistaken, I believe there was a question earlier from a senator from Quebec who said that in that province, a lot of people have trouble understanding francophones outside Quebec. They really wonder whether there are any left or not. Well, it is important that we have francophone senators from outside Quebec who can say to them: "Yes, we do exist".

And when there is to be political bargaining or trade-offs are to be made in the context of legislation affecting language and culture, it is important that francophone senators from outside Quebec be there to ensure that their interests are, at the very least, addressed. That is absolutely fundamental, and it is actually an idea first raised by Claude Ryan in the book he published in 1980; it is certainly not something new.

I would draw your attention to page 16 of the federal proposals, where it says that the Senate "is designed to give particular weight to regional and minority views".

Our position is that if the Senate is also meant to represent minority views, there must be something there for the minorities. As for the list you have given us, I believe we can find this same list on page 3 of the federal proposals,

[*Text*]

fédérales où on dit que les groupes minoritaires de langues officielles, les minorités visibles, les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, les peuples autochtones, etc., doivent relever des défis que le reste de la société ne comprend pas toujours.

Nous comprenons les défis que nous avons à relever et nous voulons être au Sénat. Effectivement, l'ACFO a dit que les autochtones devraient avoir des représentations garanties au Sénat. Je sais très bien que votre parti parle également de certains sièges pour la Chambre des communes dans les circonscriptions électorales pour les minorités visibles, pour les femmes, etc. . . Par conséquent, notre proposition va également dans ce sens.

J'ai encore une dernière chose à dire: historiquement, nous, les francophones hors Québec, avons toujours eu des sièges au Sénat. Mais on est en train de changer le Sénat, et on veut que l'Histoire se poursuive.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. I regret that the time has expired.

Gentlemen, I'd like to thank you for an excellent presentation. Brief though it was, it was filled with a lot of excellent ideas and some very good wording. We'll take your views into consideration. It was a pleasure having you here.

M. Tanguay: Au nom de la communauté franco-ontarienne, nous vous remercions.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Our next witnesses are Laurent Thibault and Gerard Docquier from the the Canadian Labour Force Development Board.

Good morning, gentlemen. Welcome to the committee. The rules are very simple. We have 10 minutes for your presentation, after which time we will begin a round of questioning which will take approximately 25 minutes.

M. Laurent Thibault (coprésident, Canadian Labour Force Development Board): Merci, madame la présidente. Mon nom est Laurent Thibault, je suis coprésident de la Commission avec mon collègue M. Gérard Docquier, qui est le coprésident pour le côté syndical.

We appreciate this opportunity to discuss with you the field of training this morning. We think this is an area where there is perhaps not as much knowledge or understanding as there is in many other parts of the constitutional debate. We're not here to particularly defend any strong thesis, but rather to explore with you some of the implications of various options for where the training function should lie.

• 0950

We should specify that the board is a new organization. It was created just a few months ago and has been operating effectively only since the summer. Our purpose is to provide new direction for labour force policy in Canada, coming from

[*Translation*]

where it says that official language minority groups, visible minorities, the physically and mentally disabled, aboriginal peoples and others face daily challenges not always understood by the rest of society.

We, however, understand the challenges we face as a group and want a place in the Senate. The ACFO has in fact said that the aboriginal people should also have guaranteed representation in the Senate. And I am well aware of the fact that your party has also talked about setting aside certain seats in the House of Commons for visible minorities, women, etc. Our proposal is in keeping with this idea.

I just have one last comment to make: Historically, we, as francophones outside Quebec, have always had seats in the Senate. But the Senate is in the process of being changed, and we want to ensure that there will be no alteration of our history in that respect.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Je regrette d'avoir à vous dire que le temps que nous pouvons vous consacrer est maintenant écoulé.

Messieurs, je voudrais vous remercier pour votre excellent exposé. Malgré sa brièveté, il nous a offert toutes sortes d'excellentes idées et des propositions fort bien formulées. Nous allons certainement tenir compte de votre position sur toutes ces questions. Nous vous remercions de votre présence aujourd'hui.

Mr. Tanguay: On behalf of the Franco-Ontarian community, I would like to thank you for allowing us to appear.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nos prochains témoins sont Laurent Thibault et Gérard Docquier de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Bonjour, messieurs et bienvenue au comité. Nos règles sont très simples. Nous vous accordons 10 minutes pour faire votre exposé, qui sera suivi d'une période de questions d'environ 25 minutes.

Mr. Laurent Thibault (Joint Chairman, Canadian Labour Force Development Board): Thank you, Madam Chairman. My name is Laurent Thibault and I am Joint Chairman of the Board with my colleague, Mr. Gérard Docquier, who is Joint Chairman representing the labour union position.

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée ce matin de discuter avec vous de la question de la formation de la main-d'oeuvre. Pour nous, il s'agit d'un domaine où les connaissances et la compréhension des Canadiens sont moins développées par rapport à d'autres aspects du débat constitutionnel. Et même si nous n'avons pas vraiment de position ferme à défendre à cet égard, il nous semble important de discuter avec vous des éventuelles conséquences pour la formation de la main-d'oeuvre de diverses options constitutionnelles.

Il convient de préciser que notre commission est une organisation nouvelle, ayant été créée il y a quelques mois seulement. Ses activités n'ont donc commencé que l'été dernier. Nous avons pour objectif d'orienter la politique

[*Texte*]

the labour market partners, with labour and business in the leadership function, but also including a number of other groups in the community, equity groups, and the educational community as well.

So it's an exciting new approach to public policy-making in Canada, which attempts to link government policy much more closely with the reality of what is happening in our economy. It's in that context that we have reflected on the implications of the federal proposals and we would like to share some of our thoughts with you this morning.

We operate on the basis of consensus and the board has not had a great deal of time to debate this issue, but we nevertheless have some broad issues we'd like to raise with you. I understand you have received the document ahead of time and we would like to highlight some points.

Mr. Gerard Docquier (Member, Canadian Labour Force Development Board): Yes, we wish to raise some issues and concerns about the document.

Si vous me le permettez, je vais m'exprimer en français. Ce qui nous inquiète, c'est que les propositions faites par le gouvernement fédéral sont exprimées en termes imprécis en ce qui concerne la proposition de reconnaître la juridiction exclusive des provinces dans le domaine de la formation.

Il y a, bien sûr, la principale inquiétude, celle que le gouvernement fédéral abandonne de façon totale sa juridiction ou ses activités courantes dans le champ de la formation des travailleurs au Canada. Nous croyons qu'il doit y avoir, bien sûr, un lien entre la formation et les politiques économiques. Il devrait y avoir, bien sûr, d'autres liens avec les autres politiques et programmes du marché du travail comme, par exemple, l'assurance-chômage, le counselling en assurance-chômage, le placement des travailleurs, la référence des travailleurs qui sont à l'assurance-chômage et qui ont besoin de formation.

Nous sommes, comme l'a dit monsieur Thibault, à l'aube d'une expérience nouvelle au Canada qui est basée sur le contrôle par les partenaires sociaux: le monde du travail, le monde des affaires, les groupes sociaux importants au Canada et le monde de l'éducation. Nous sommes dans un processus où l'ordre du jour est le consensus et où les décisions sont prises exclusivement par les gens du milieu.

Nous croyons qu'à ce moment-ci il est dommage d'interrompre un processus qui promet d'être non seulement pratique mais qui devrait être voué au succès. Le Canada en est peut-être à ses débuts dans le domaine de la conception de politiques par les partenaires sociaux en collaboration avec les gouvernements. C'est une chose qui n'est pas nouvelle dans certains pays développés, en Europe en particulier, et au Japon.

[*Traduction*]

fédérale en ce qui concerne la main-d'oeuvre au moyen d'un partenariat avec tous les intervenants du marché du travail, les représentants syndicaux et patronaux étant chargés de diriger cet effort et de s'assurer en même temps de la participation d'autres groupes au sein des diverses collectivités, qu'il s'agisse de groupes qui défendent l'équité en matière d'emploi ou de membres de la communauté des enseignants.

Donc, en ce qui concerne l'élaboration des politiques au Canada, il s'agit là d'une approche tout à fait nouvelle et dynamique qui devrait permettre d'en arriver à des politiques gouvernementales qui soient davantage fondées sur des réalités économiques. C'est dans ce contexte-là que nous avons voulu réfléchir aux conséquences des propositions fédérales et vous faire part de notre point de vue à cet égard.

La commission recherche le consensus dans ses décisions, et même si nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour débattre la question, il nous semble important de soulever un certain nombre de points d'ordre général. Je crois comprendre que vous avez reçu notre document à l'avance; nous allons nous contenter alors de vous en donner simplement les points saillants.

M. Gérard Docquier (membre, Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre): Oui, il nous semble important de vous faire part de certaines de nos préoccupations en ce qui concerne les propositions fédérales.

If you don't mind, I would like to make my comments in French. What is of some concern to us is that the federal government's proposals are quite vague and imprecise when it comes to recognizing training as an area of exclusive provincial jurisdiction.

Our main concern is, of course, that the federal government totally abandon its jurisdiction over the training of Canadian workers as well as its current activities in that field. We of course believe that there must be a link between training and economic policy. We also believe there must be additional links with other labour market policies and programs, such as unemployment insurance, unemployment insurance counselling, placement services and referral services for workers who are on U.I. and who require training.

As Mr. Thibault said, we are embarking on a totally new experience here in Canada based on control by a number of social partners: labour, business, important social groups in Canada and the educational community. We have embarked on a process where consensus is key and where decisions are made exclusively by labour market intervenors.

We think it would be extremely unfortunate to interrupt a process which promises to be not only practical but highly successful. The process of policy development by social partners working in close cooperation with governments is still in its early stages here in Canada. And yet, in other developed countries, such as Europe and Japan, this is not a new idea.

[*Text*]

Nous pensons qu'il y a certains éléments contradictoires dans la proposition du gouvernement. D'une part, on veut remettre le sujet aux mains des provinces et, d'autre part, on suggère de renforcer les moyens dont le gouvernement pourrait disposer sur le plan économique.

• 0955

Face à cette contradiction nous nous posons des questions. Nous n'avons pas de suggestions particulières, sinon que nous sommes très préoccupés par les demandes que nous croyons justifiées de la part du Québec dans le domaine de la formation et de l'éducation. D'autre part, nous craignons que le fait d'imposer le même système à tout le monde risque de n'être ni productif ni pratique. Nous pensons que le gouvernement devrait peut-être examiner des solutions différentes de celles qui sont proposées dans le document.

Merci, madame la présidente.

Mr. Thibault: I might add, Madam Chairman, that we highlight particularly the area of standards. If the federal government is going to play an effective role in ensuring occupational and training standards across the country, and that in turn has a great deal to do with mobility of the labour force, then removing the full capacity of the federal government to do anything in the training field implies, I think, some difficulties in achieving that objective.

We also have a comment in the concluding paragraph with regard to the desire by the Province of Quebec to have full jurisdiction over training, and we suggest that perhaps there is a legitimate role for both levels of government in this field and that some new approaches might be attempted to try to reconcile this desire with the need for an integrated national labour market.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. We will begin the questions this round with Mr. Duhamel.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Merci, madame la coprésidente. Bonjour messieurs. Je vous remercie pour votre mémoire. J'ai une série de questions à vous poser. La première est la suivante: Quel est le statut de la formation au Canada aujourd'hui? Quelle est l'importance qu'on lui accorde? Avez-vous trouvé une orientation—une orientation saine? Je ne dis pas ça pour mépriser les gens qui sont engagés dans cette question, mais sait-on ce qu'on veut essayer de faire avec la formation? Quels sont les buts qu'on essaie d'atteindre? Y en a-t-il assez? Est-ce les fonds pour soutenir ce qu'on est en train de faire sont suffisants?

M. Docquier: Le commentaire que j'aurais à faire sur cette question est le suivant: d'abord, au niveau de la formation des travailleurs au Canada, il semble, selon les recherches effectuées et les comparaisons qui sont faites avec d'autres pays de l'OCDE, que nous sommes derrière d'autres pays industrialisés.

Et cela ne veut pas dire qu'au niveau du système d'éducation nous soyons tellement en arrière. Notre système d'éducation fonctionne bien et on dépense probablement autant d'argent, sinon plus, qu'ailleurs. Sur la formation des travailleurs et leur niveau—et on parle autant de travailleurs qui sont en chômage que de travailleurs actifs—, un effort extrêmement important doit être fait.

[*Translation*]

We feel the federal government's proposals are at times contradictory. On the one hand, the government proposes turning over responsability for this issue to the provinces and, on the other, suggest strengthening the government's ability to control the economy.

Faced with this contradiction, we have questions. We have no specific suggestions, but we are very concerned with Quebec's demands in the sphere of training and education, which we feel are justified. On the other hand, we fear that imposing the same system to everybody might be neither productive nor practical. In our view, the government should examine alternatives to what is contained in the document.

Thank you, Madam Chairman.

M. Thibault: J'ajouterai, madame la présidente, que nous insistons tout particulièrement sur la question des normes. Le gouvernement fédéral est censé jouer un rôle important dans l'élaboration de normes de formation nationales, ce qui est lié de très près à la mobilité de la main-d'oeuvre; or, s'il est dépouillé de ses pouvoirs en matière de formation, on aura beaucoup de mal à atteindre cet objectif.

Dans le dernier paragraphe, nous parlons également du Québec, qui souhaite la pleine compétence en matière de formation. Selon nous, les deux paliers de gouvernement ont peut-être un rôle légitime à jouer dans ce domaine et, pour cette raison, on devrait peut-être envisager de nouvelles formules pour concilier ce souhait et la nécessité de créer une main-d'oeuvre nationale intégrée.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Pour ce tour de questions, nous allons commencer par M. Duhamel.

Mr. Duhamel (Saint-Boniface): Thank you, Madam Joint Chairman. Good morning gentlemen. Thank you for your brief. I have a number of questions for you. The first one is, what is the status of training in Canada today? How important is it? Is there a healthy thrust? This is not an aspersion on those involved in the issue, but do we know what we are trying to achieve with training? What goals are we reaching for? Are there any sufficient numbers? Is financial support adequate?

Mr. Docquier: My comment on this question is that, first, in terms of worker training in Canada, research and comparisons with other OECD countries show that we lag behind other industrialized countries.

However, this does not mean that our education system is lagging behind by much. Our system is effective, and we probably spend as much money as anywhere else, if not more. As far as worker training and their level are concerned—both unemployed and employed workers—a major effort must be made.

[*Texte*]

C'est là précisément le rôle de notre Commission. Cela consiste non seulement à développer le système de formation pour les travailleurs en chômage, mais aussi à tenter de convaincre le monde des affaires d'investir lui-même plus d'argent dans la formation, de faire ce travail de façon plus efficace, d'avoir une formation générée plutôt qu'une formation pointue. Je dis «formation pointue» en ce sens qu'elle s'adresse uniquement aux besoins immédiats d'une firme, laissant le travailleur impuissant quand on a la situation que l'on connaît aujourd'hui avec les fermetures d'usines à la douzaine.

M. Duhamel: Pour résumer, on a eu certains succès mais il y a encore beaucoup à faire.

M. Docquier: Exact.

Mr. Duhamel: I want to ask a question with respect to national standards. We have had a number of groups come here that have raised this idea and have used the term "national standards". For example, just recently former Premiers Davis and Blakeney and the Honourable Monsieur Sauvé were here, and they talked about national standards.

One of the questions I would have liked to ask is, what do we mean by national standards? Does it mean same standards, similar standards, or something else, or all of the above? It is a very important question and I suspect it is sometimes used with different definitions. Yours comments, please.

• 1000

Mr. Thibault: The issue of standards is addressed by many countries and we have the opportunity to see what different countries are doing. It's clear that we have a very poorly developed system in Canada for establishing the common core of competencies in different jobs that allows people to be certified and accepted in various provinces in order to work in those areas.

So what we mean by standards is, generally speaking, a commonly accepted definition of the competencies—which are what people possess and are certified on—that is in turn accepted throughout the economic union. How much those have to be exactly the same can vary somewhat, but there has to be a large degree of similarity for the mobility to be functional.

In many countries, most notably in Britain, they have discovered they had such a poor framework for achieving that similarity that they created a completely separate institute to develop a framework of occupational classification and training competencies for exactly that purpose. That's the direction in which our board is moving.

Mr. Duhamel: You are not without knowledge that we have serious problems because there are certain apprenticeship programs in certain provinces that don't exist in others. In certain provinces, if you transfer from one program to the other you don't always carry over what you have accomplished. The same applies to transfers from colleges to colleges, universities to universities, and back and forth between them.

So this is a major undertaking, and that's why I was particularly interested in raising that question. I wish we had more time because we need some additional discussion.

[*Traduction*]

This is where our board steps in. Our aim is not only to develop the training system for unemployed workers, but also to convince the business community to invest more funds in training, to do so more efficiently, to provide less targeted training, i.e. dealing only with the specific requirements of a firm, which leaves the worker helpless when, like today, scores of plants are shutting down.

Mr. Duhamel: In short, we have had some success but much remains to be done.

Mr. Docquier: Exactly.

M. Duhamel: J'ai une question à propos des normes nationales. Plusieurs groupes de témoins ont lancé l'idée et ont employé l'expression «normes nationales». Par exemple, tout récemment encore, les anciens premiers ministres Davis et Blakeney, ainsi que l'honorable M. Sauvé, étaient ici et ils nous ont parlé de normes nationales.

La question que j'aurais aimé poser est la suivante: «Qu'entendons-nous par normes nationales»? S'agit-il de normes identiques, semblables ou différentes ou encore un mélange de tout cela? C'est une question très importante que chacun définit peut-être à sa façon. Qu'en pensez-vous?

M. Thibault: Beaucoup de pays s'occupent de la question des normes et il est possible de voir ce que chacun fait. Chose certaine, nous sommes très mal équipés au Canada pour établir les compétences de base de chaque emploi, ce qui permettrait aux travailleurs d'obtenir une attestation de compétence reconnue dans les autres provinces.

En termes généraux, donc, nous entendons par normes une définition généralement admise des compétences acquises et attestées, laquelle est reconnue sur tout le territoire de l'union économique. Elles n'ont pas à être en tous points identiques, mais il doit y avoir une grande similitude si l'on veut que la mobilité soit une réalité.

Dans bien des pays, notamment en Grande-Bretagne, on s'est aperçu que le mécanisme destiné à établir cette similitude laissait tellement à désirer que l'on a créé un institut distinct chargé de classer les emplois et de déterminer les compétences à enseigner. C'est dans cette voie qu'est engagée notre commission.

M. Duhamel: Vous savez sans doute qu'un de nos problèmes c'est qu'il y a dans certaines provinces un programme d'apprentissage qui n'existe pas dans d'autres. Dans certaines provinces, si l'on passe d'un programme à un autre, il n'est pas toujours possible de transférer ses acquis. La même chose vaut pour les transferts d'un collège à un autre, d'une université à une autre, etc.

La tâche est énorme, et c'est pourquoi je pose la question. J'aimerais que nous ayons plus de temps car il faudrait en discuter davantage.

[*Text*]

But I want to proceed with the following: the partners in the labour market. You have mentioned them, but I want to review that information. I want to hear once again what you had to say, please.

Mr. Thibault: Perhaps I could add a comment on the programs that relates to the issue of partners. What is unique about the approach we are taking to labour market policy with our board, at the national level—and we are in the process of developing a network of private sector boards down to the local level—is that we engage the people in the community, such as the employers and the employee representatives and other delivery agents of training and so on, into a consensus-building effort as to what the training effort should be. So that approach is quite unique.

The partnership issue is one that has not been explored very effectively in Canada. Some European countries are, of course, much more advanced than we are. We don't have much of what I would call social technology in Canada, which consists of learning and of having effective institutions and ways in which people can tackle an issue and find constructive solutions. So we are in the process of achieving that, and the process is working extremly well so far because people are willing to come to the table to talk about very critical and urgent training issues, leaving a lot of other political and other baggage at the door.

Mr. Duhamel: But if I understand you correctly, you talk about employees, employers, and about governments. Are you also talking about current institutions, such as colleges, universities, and perhaps others as well? Who are the partners?

M. Docquier: Les partenaires à notre Commission sont: le monde des affaires, le monde syndical, les groupes sociaux et, également, le monde de l'éducation. Et quand on parle d'établir des standards, non seulement il y a un rôle fondamental pour le monde des affaires et les syndicats dans la détermination des standards mais, pour être efficace, il faut évidemment qu'il y ait une coopération très étroite entre ces deux organisations ou ce qui va en ressortir avec le monde de l'éducation. Si les standards et les programmes ne sont pas acceptés par les institutions d'éducation, on ne va nulle part encore.

Mr. Duhamel: On labour training needs, you point out that the document doesn't indicate what they are. Could you help us? What are they? If my memory serves me correctly, in your brief you point out that in the constitutional proposals there's reference to labour training, be it the provinces or what have you. But there's no specificity with respect to what those needs are. What are labour training needs for this country? Could you give us an indication of what you think they are? What is it that we're trying to achieve? There was some reference to people who are unemployed, not only those

• 1005

qui doivent se recycler, si vous voulez,

but also many others. What are labour training needs in Canada today?

[*Translation*]

Enfin, je voudrais passer à la question des partenaires dans le marché du travail. Vous en avez parlé, mais je voudrais y revenir. J'aimerais entendre à nouveau ce que vous avez dit.

M. Thibault: Je pourrais peut-être ajouter une observation concernant les programmes relatifs à la question des partenaires. Ce qui distingue la démarche de notre commission au sujet de la politique en matière de main-d'oeuvre, à l'échelle nationale—d'ailleurs, nous sommes en train de constituer un réseau de commissions du secteur privé à l'échelle locale—c'est que nous faisons appel aux gens du milieu, comme les employeurs et les représentants d'employés, ainsi qu'à d'autres agents de formation afin de réaliser un consensus sur la formation à donner. Cette formule est unique en son genre.

Le dossier du partenariat n'a pas été très fouillé au Canada. Certains pays européens sont beaucoup plus avancés que nous dans ce domaine. Au Canada, il y a peu de ce que j'appellerais «technologie sociale», c'est-à-dire des méthodes et des mécanismes permettant aux intervenants de se colleter avec un problème et de trouver des solutions constructives. C'est à cela que nous sommes attelés maintenant, et les choses vont bon train parce que les gens sont prêts à se concerter et à discuter des problèmes urgents et critiques de la formation en laissant leur barda politique et autre derrière eux.

M. Duhamel: Si je vous comprends bien, il s'agit des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Songez-vous aussi à des établissements comme les collèges et les universités ou à d'autres intervenants? Qui sont les partenaires?

Mr. Docquier: Partners sitting on our board are business, labour, social groups and the educational community as well. In setting standards, there is a fundamental role for the business community and labour; but to be effective, there must also be very close co-operation between the two and about the outcome from the educational community. If standards and programs are not accepted by educational institutions, no progress is being made.

M. Duhamel: En ce qui concerne les besoins en matière de formation de la main-d'oeuvre, vous rappelez que le document ne les définit pas. Pouvez-vous nous aider? Quels sont-ils? Si je me souviens bien, vous dites dans votre mémoire que les propositions constitutionnelles font allusion à la formation de la main-d'oeuvre, qu'elle soit assumée par les provinces ou par quelqu'un d'autre. Mais on ne précise pas quels sont les besoins. Quels sont les besoins du Canada en matière de formation de la main-d'oeuvre? Quels sont-ils, selon vous? Que cherche-t-on à accomplir? Il a été question des chômeurs, non seulement ceux

who need retraining, so to speak,

mais aussi de beaucoup d'autres. Quels sont les besoins de formation de la main-d'oeuvre dans le Canada d'aujourd'hui?

[*Texte*]

Mr. Thibault: In general we know the overall level of skills of our labour force in terms of the working environment is not up to that in the leading economic countries such as Germany and Japan, for example, which have very deep, complex and elaborate systems for training the labour force. We also know new entrants coming into the labour force out of the secondary school level often have an inadequate basic knowledge base to build on in terms of imparting additional skills.

There's a wide range of problems within the whole system. One of the aspects of our approach that is interesting is that rather than trying to predefine those things from the top down, we are engaging the communities from the bottom up, if you wish, to come to grips with defining on a more local level, where the labour market really operates, what the training needs are.

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): I'd like to join in welcoming the witnesses. You've pointed out a number of difficulties in labour market training that Canada currently experiences. With these proposals, you've alerted us to some future problems if they were to succeed.

When we were in Prince Edward Island, Premier Ghiz expressed a good deal of concern that if the federal government's proposals cedes responsibility for labour market training, the so-called have-not provinces would take up the slack as far as funding is concerned. I'm just wondering if you have any recommendations or any thoughts on that concern.

Mr. Thibault: This is a concern we have heard in different parts of the country as well. I'm not sure what the answer is. One of the issues we signal is that if there were to be devolution completely of the training issue to the provinces, then I think one would have to consider how to create equal training opportunities throughout the country for those provinces that cannot effectively fund those needs.

This relates particularly to the issue of standards. If you set certain standards of quality and training as the national level we should be aiming at in terms of a really competent labour force, that has implications in terms of the cost of doing it. Not every province will be able to meet those costs.

Ms Hunter: In your recommendation, you say one of the solutions may be found in making the area of labour market training one of concurrent responsibility with provincial paramountcy. Premier Ghiz was pointing out that it's all very well to give us the responsibility, but if you don't give us the funds to be able to carry it out, it's no gift. I think this recommendation has to have further examination on what the federal government's role would be.

Mr. Docquier: Our understanding in making the suggestion is that a province would be able to tell the federal government it doesn't want to occupy that field but wants the federal to maintain its responsibility in the field. Such a formula is much more flexible and would give a larger role for the provinces that are already investing a lot of money in the training process.

Ms Hunter: My final question relates to the partners you have in this goal for training. It's pointed out that the private sector may not be doing its share. Even in Quebec, the private sector has been criticized for offering few on-the-

[*Traduction*]

M. Thibault: Nous savons que le niveau de compétences de nos travailleurs est inférieur à celui des grandes locomotives de l'économie comme l'Allemagne et le Japon qui sont dotées de systèmes complexes et perfectionnés de formation de la main-d'oeuvre. Nous savons aussi que les nouveaux venus sur le marché du travail, diplômés de l'école secondaire, ont souvent une base insuffisante pour acquérir de nouvelles compétences.

Des problèmes de tous ordres affligent l'ensemble du système. Ce qui est intéressant dans notre démarche, c'est qu'au lieu d'essayer de les isoler à partir du sommet, nous incitons les groupes de la base à définir eux-mêmes, à l'échelon local, là où jouent les forces du marché du travail, ce que sont les besoins en formation.

Mme Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Je souhaite la bienvenue aux témoins. Vous avez relevé un certain nombre de problèmes que connaît actuellement la formation de la main-d'oeuvre au Canada. Vous nous avez aussi mis en garde contre des problèmes que pourraient engendrer les propositions constitutionnelles.

Lors de notre passage à l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Ghiz nous a dit qu'il redoutait beaucoup que dans l'éventualité où le gouvernement fédéral se départirait de la responsabilité en matière de formation de la main-d'oeuvre, les provinces dites démunies devraient compenser la perte de financement. Je me demandais si vous aviez des recommandations ou des idées à ce sujet.

M. Thibault: C'est une crainte que nous avons entendu exprimer aussi dans d'autres parties du pays. Je ne suis pas certain de la réponse. Une des questions que nous signalons, c'est que si la formation devait être déléguée en totalité aux provinces, il faudrait songer à créer des possibilités de formation égales partout au pays en accordant une aide aux provinces qui n'ont pas les moyens de financer ce programme.

Cela est lié de près à la question des normes. Si l'on fixe certaines normes de qualité et de formation à l'échelle nationale, il faudra chercher à former une main-d'oeuvre vraiment compétente, ce qui implique des coûts. Toutes les provinces ne seront pas en mesure d'assumer ces coûts.

Mme Hunter: Dans votre recommandation, vous dites qu'une solution possible serait de faire de la formation de la main-d'oeuvre un domaine de compétences concurrentes avec primauté des provinces. Le premier ministre Ghiz a bien dit que c'est très bien de nous confier la responsabilité, mais si vous ne nous donnez pas les fonds nécessaires pour l'assumer, ce n'est pas un cadeau. Je pense que dans cette recommandation il faudrait examiner de plus près le rôle du gouvernement fédéral.

M. Docquier: Pour nous, la province pourrait refuser cette responsabilité et la laisser au gouvernement fédéral. Cette formule est beaucoup plus flexible et accorderait un rôle plus grand aux provinces, qui consacrent déjà beaucoup de fonds à la formation.

Mme Hunter: Ma dernière question porte sur les partenaires de la formation. On a dit que le secteur privé ne fait peut-être pas sa part. Même au Québec, le secteur privé a été critiqué parce qu'il offre trop peu de programmes de

[*Text*]

job training programs. Quebec cannot be interpreted as a have-not province. However, Quebec is seventh among the Canadian provinces in providing on-the-job training. Do you have any recommendations for this committee on what we should do about that?

• 1010

Mr. Docquier: On-the-job training is a mixed responsibility. The facts are very simple. Canadian businesses are not investing a lot of money in on-the-job training. It is much more a private responsibility than a government responsibility.

Government should be the primer of the pump. But to finally train the people at work is a business responsibility. Of course, one of our missions is to address that question with both the business and the labour community. I think they can both play a major role in enhancing the quality of training on the job.

As for the government share in the process, it's obvious that some provinces have more ability than others. It's obvious that when you look at the rate of unemployment in Quebec as compared to, say, Ontario or Alberta, Quebec is still in a very bad position. So maybe it has more difficulty coping with that problem than do others.

Ms Hunter: But it's the private sector in Quebec that is seen, at least by these statistics... That is a shocking statistic; the private sector in Quebec leaves the province seventh of all the Canadian provinces. That's quite a shock.

Mr. Thibault: I think there's a growing realization in the employer community across the country that there's just not enough effort overall in upgrading the skills of our labour force. Part of our mandate as a commission is to create what we call a "training culture"; that is to say, an understanding of what is needed, and then a creative commitment to do that. The leading economic countries, the leading economic performers, clearly see a very close and critical relationship between their ability to compete and grow and be prosperous economically, and the investment they make in the labour force.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, gentlemen. Those were very interesting concepts to present to us this morning. A lot of good questions have been asked, and very good answers have been provided. Thank you for your time this morning.

Oh, I forgot the government side.

Some hon. members: Oh, oh!

An hon. member: At least it's not partisan.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Well, since I must, I'll turn to Mr. Littlechild.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): Gentlemen, in your brief you seemed to indicate that you disagree with proposal 18, which is to retain provincial jurisdiction over training. But I sense that you agree with proposal 14, which is on the mobility of peoples.

[*Translation*]

formation sur le tas. Et le Québec n'est pas une province démunie. N'empêche que le Québec arrive au septième rang des provinces canadiennes pour la formation sur le tas. Avez-vous des recommandations à nous faire à ce sujet?

M. Docquier: La formation sur le tas est une compétence partagée. La situation est très simple. Les entreprises canadiennes investissent trop peu dans la formation sur le tas. Or, c'est bien davantage une responsabilité du secteur privé que du gouvernement.

Le gouvernement devrait mettre les choses en branle, mais, en fin de compte, c'est à l'entreprise de former ses travailleurs. Évidemment, l'une de nos tâches est d'aborder cette question avec le monde des affaires et le monde syndical. Tous les deux, je crois, peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de la formation au travail.

Pour ce qui est du rôle du gouvernement dans ce processus, il est évident que certaines provinces sont mieux équipées que d'autres. Il suffit de comparer le taux de chômage au Québec et celui de l'Ontario ou de l'Alberta pour voir que le Québec est toujours dans une situation très difficile. Le Québec a peut-être plus de mal que les autres à faire face aux problèmes.

Mme Hunter: Mais c'est le secteur privé du Québec qui est perçu, à en juger d'après les statistiques en tout cas... C'est un chiffre renversant! Le secteur privé québécois place la province au septième rang des provinces canadiennes. C'est renversant.

M. Thibault: Le patronat canadien se rend de plus en plus compte qu'on fait trop peu pour améliorer les compétences de notre main-d'oeuvre. Notre commission a notamment pour mandat de créer ce que nous appelons une «culture de la formation», c'est-à-dire arriver à comprendre ce dont on a besoin et appliquer son imagination à trouver des solutions. Les grandes économies, les économies performantes, ne s'y trompent pas et voient le lien étroit entre les investissements qu'elles consacrent à la main-d'oeuvre et leur capacité de croître, de soutenir la concurrence et de faire prospérer leur économie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, messieurs. Vous nous avez présenté des idées très intéressantes ce matin. Beaucoup de bonnes questions vous ont été posées et beaucoup de bonnes réponses ont été entendues. Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré.

Oh! j'ai oublié les ministériels.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Au moins, il n'y a pas de favoritisme.

La coprésidente (Mme Dobbie): Dans ce cas, puisqu'il le faut, je cède la parole à M. Littlechild.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Messieurs, dans votre mémoire, vous semblez contester la proposition 18, qui reconnaîtrait explicitement la formation de la main-d'oeuvre comme compétence provinciale. Mais vous me donnez aussi l'impression de souscrire à la proposition 14, qui garantirait la liberté de circulation des personnes.

[*Texte*]

First of all, do I read you correctly on that? Do you support proposal 14 in terms of mobility of persons and services across borders?

Mr. Thibault: Yes, very definitely, because I think the main thrust of our work is to ensure national mobility. With regard to the provinces, we are simply trying to raise some of the implications of that.

For example, on page 4 of our brief we indicate the degrees of activity involved, starting from the federal role for unemployment insurance, which is a core role, and the income support for that. Income support is required for people on training, so there's an extension of that. Clients come in the door who say that they are unemployed; they also need counselling and so on. The government has a purchasing role in training. It doesn't actually carry out training. It doesn't actually run training institutions. That is actually done at the provincial level.

So there's a whole range—layers, if you wish, much like an onion you can peel back. We are trying to point out that depending on how far you go in that process, it can have very substantial implications for the functioning of a national labour market.

• 1015

Mr. Littlechild: You also point out a concern that the phrase "labour market training" is poorly defined in the proposals. Can you offer your views to help the committee in that regard? Is there a definition you would be more comfortable with?

Mr. Thibault: It's not a question of a definition. I think there are various ranges of activities of the kind I just described, and we show the five levels of activity we would see as related to training on page 4. I think that's one of the issues your committee has to consider very carefully. When people throw out the word "training", I don't think very many people understand the full implications of the range of activities that implies.

It's not just people sitting in classrooms and learning from books; on-the-job training involves the employer community. There has to be income support for people on training. To what standards do you train them? A continuum of activities is involved, and we simply wanted to highlight our concern that it's very important this be fully understood and thought through before you draw the line as to who's responsible for what and how that in turn would work.

The more you devolve to the provinces, the closer you are to the people, but then it becomes more difficult to co-ordinate. If an unemployed person comes to an employment centre in Newfoundland and says he or she hears there are jobs in Alberta, somebody has to say, I'm sorry, but we don't run the employment service in Alberta; you will have to find out from someone else. These kinds of questions arise, then, as to the extent to which the provinces actually operate separate systems.

Mme Tardif: M. Thibault, dans la conclusion de votre mémoire, vous dites que selon vous, il serait peut-être difficile de concilier ce qui prévaut comme idée majeure au Québec dans le domaine de la main-d'oeuvre et ce qui est demandé par le reste du Canada.

[*Traduction*]

Tout d'abord, ai-je bien interprété votre position? Êtes-vous en faveur de la proposition 14 au sujet de la libre circulation des personnes et des services sans égard aux délimitations provinciales ou territoriales?

M. Thibault: Oui, tout à fait, parce que l'objet principal de notre commission est de garantir la libre circulation au pays. En ce qui concerne les provinces, nous cherchons seulement à en faire ressortir les implications.

Par exemple, à la page 5 du mémoire, nous énumérons les activités du gouvernement fédéral, à commencer par l'assurance-chômage, rôle essentiel, et le soutien du revenu. Il faut en effet soutenir le revenu des travailleurs en formation—il y a donc un lien. Les chômeurs qui se présentent ont aussi besoin de counselling. Le gouvernement a un rôle d'acheteur de services de formation; ce n'est pas lui qui la donne, ce n'est pas lui qui dirige les établissements d'enseignement. Cela se fait à l'échelon provincial.

Il y a toute une série de strates superposées les unes aux autres. Nous essayons de montrer que selon la profondeur jusqu'à laquelle on va, on peut avoir un effet marqué sur le fonctionnement du marché national de la main-d'oeuvre.

M. Littlechild: Vous vous inquiétez aussi du fait que l'expression «formation de la main-d'oeuvre» est mal définie dans les propositions. Pouvez-vous nous aider? Y a-t-il une définition qui vous conviendrait?

M. Thibault: Ce n'est pas une question de définition. Je pense qu'il existe une grande diversité d'activités comme celles que je viens de décrire et nous énumérons les cinq niveaux d'activité reliés à la formation à la page 5. À mon avis, c'est une des questions sur lesquelles le comité doit se pencher très soigneusement. Le mot «formation» est galvaudé à mon avis; les gens ne se rendent pas compte de tout ce que cela implique.

C'est bien davantage que des gens assis en classe penchés sur des manuels. La formation sur le tas exige la participation des employeurs. Il faut soutenir le revenu des stagiaires. À quel niveau de compétence les forme-t-on? Il faut tout un ensemble d'activités, et nous voulions seulement montrer qu'il faut bien comprendre tout cela avant de confier la responsabilité à tel ou tel autre et bien voir quel sera le résultat.

Plus on délègue de responsabilités aux provinces, plus on se rapproche des gens, mais la coordination devient plus difficile. Si un chômeur se présente à un bureau de l'emploi à Terre-Neuve et dit qu'il a entendu parler d'emplois en Alberta, il faudra que quelqu'un lui dise, désolés, mais ce n'est pas nous qui dirigeons le bureau de l'emploi en Alberta. Il faudrait vous adresser à quelqu'un d'autre. Voilà le genre de questions qui se posent lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelle mesure les provinces auront chacune leur système.

Mrs. Tardif: Mr. Thibault, in the conclusion to your brief, you say that it might be difficult to reconcile the prevailing view in Quebec about labour training with what the rest of Canada wants.

[*Text*]

Par contre, si je lis votre mémoire correctement, vous parlez de l'importance des normes nationales, de la possibilité d'avoir une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre. Vous connaissez sans doute les ententes qui sont intervenues entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral concernant la formation de la main-d'oeuvre.

Quelle est votre opinion sur l'orientation qui consiste à transférer la formation de la main-d'oeuvre non seulement pour le Québec mais pour les autres provinces canadiennes et à modifier l'article 92? Quel serait, selon vous, l'impact d'une telle modification sur la qualité de la main-d'oeuvre au Canada?

M. Thibault: Évidemment, il y a beaucoup de formation qui se fait, qui peut se faire et qui se fera, peu importe la juridiction. Il y a beaucoup de façons d'organiser la question de formation.

Nous voulons tout simplement signaler qu'en autant que l'on crée des responsabilités séparées au niveau des provinces, il y a là un autre objectif de l'union économique, c'est-à-dire une certaine intégration et une capacité de la part du gouvernement central de réduire les impacts de la vie économique qu'il dirige, et cela en termes de politique fiscale, de politique monétaire, de politique d'échanges commerciaux. Il va peut-être manquer un élément dans l'arsenal, et ce sont des outils nécessaires pour le bon fonctionnement de l'économie au niveau national.

C'est une question difficile que vous avez à résoudre. Il s'agit de savoir comment on pourrait remanier ces responsabilités, tout en s'assurant que l'économie nationale pourrait bien fonctionner. Si un travailleur est en chômage à Chicoutimi et qu'il y a un gros projet en Colombie-Britannique, par exemple, il me semble qu'il est bon, pour tous les Canadiens, qu'on ait l'occasion de travailler dans différentes parties du pays. C'est ce dont il faut s'assurer, je crois.

Mme Tardif: Si j'interprète votre réponse, vous privilégieriez des normes nationales avec une collaboration du côté de la formation, mais il faudrait qu'il y ait une base pour pouvoir évaluer la compétence des travailleurs, peu importe où ils sont au Canada.

M. Thibault: Oui. Ceci peut évidemment se faire de différentes façons; les provinces le font maintenant. Par exemple, en Alberta, ils ont un système très élaboré d'apprentissage. Il y a des normes, des standards, des certifications, etc.

Ensuite, on voit si ces éléments sont compatibles avec les autres provinces. Mais il faut d'abord, au départ, qu'on ait la possibilité de faire cet exercice. Le problème n'est pas nécessairement que les standards ne sont pas adéquats dans une partie du pays ou dans l'autre, mais que cela devrait être un standard commun de façon à ce que les gens aient l'occasion de se déplacer et de travailler dans différentes parties du pays.

• 1020

Mme Tardif: Pouvez-vous relier cette volonté de mise en commun et de pouvoir échanger entre les provinces avec le Conseil de la Fédération. Le Conseil de la Fédération était vu comme une entité qui pourrait faire cette évaluation, cette mise en commun des provinces. J'aimerais que vous essayiez de faire le lien entre les deux.

[*Translation*]

On the other hand, if my reading of your brief is not mistaken, you stress the importance of national standards and the requirement for greater labour mobility. Surely you are familiar with the agreements between the government of Quebec and the federal government related to labour training.

What is your view on the transfer of labour training not only to Quebec but also to other Canadian provinces and on amending section 92? In your view, what impact would this amendment have on the quality of labour in Canada?

Mr. Thibault: Of course, a great deal of training is being done, can be done and will be done, no matter what the jurisdiction is. There are many ways of delivering training.

All we want is to highlight the fact that if separate responsibilities are created at the provincial level, there is also another goal, the economic union, which involves a degree of integration and an ability on the part of the central government to mitigate the effects of its economic decisions, be it through the tax policy, the monetary policy, the trade policy. Maybe in this set of tools one will be missing and they are all necessary to the good operation of the economy on a national level.

This is a difficult issue for you to resolve. The challenge is to reshuffle these responsibilities while ensuring the proper operation of the national economy. If there is an unemployed worker in Chicoutimi and a major project in British Columbia, for instance, it seems appropriate to me that all Canadians have an opportunity to work in different areas of the country. This is what we have to ensure, I think.

Mrs. Tardif: If I understand your answer, you would support national standards with some cooperation in the area of training, but there would have to be a core to be used to assess the competency of workers, no matter where they are in Canada.

Mr. Thibault: Yes. This of course can be done in different ways. Provinces are doing that right now. For example, Alberta has a very elaborate apprenticeship system that includes standards, certification, and so forth.

Then you look at whether these elements are compatible with those of other provinces. But initially, it must be possible to carry out this exercise. The problem is not so much that standards are inadequate in any given area of the country, but rather that it should be a common standard making it possible for people to move freely and work in different areas of the country.

Mrs. Tardif: Can you link this will to share, to join forces among the provinces with the Council of the Federation. The Council of the Federation has been seen as an entity which might organize this joining of forces between the provinces. I would like you to try to make the connection between them.

[*Texte*]

M. Thibault: C'est sûr que c'est une option. C'est une des questions que nous posons, effectivement, à savoir: si on confie la question de la formation aux provinces, est-ce qu'il y a vraiment l'instrument nécessaire, dans le Conseil de la Fédération, pour bien intégrer les activités des provinces? C'est la question, évidemment.

M. Docquier: À l'heure actuelle, au Québec comme ailleurs au Canada, il y a un phénomène intéressant: c'est un intérêt grandissant que voue le secteur privé à la question de la formation. Ce que nous sommes en train de faire, à travers le Canada, se fait également au Québec, de façon indépendante.

Nous avons, par exemple, des contacts continuels avec les gens de la province de Québec. Et il n'y a pas besoin de moyens coercitifs pour mettre en branle un réseau ou un système de standards nationaux. Ça peut très bien se faire sur une base coopérative, et l'harmonisation des standards peut se faire par le truchement du secteur privé.

En fait, ce que nous disons dans notre mémoire c'est qu'on devrait laisser au secteur privé la possibilité de continuer son travail, que ce soit fait au Québec séparément, mais en contact permanent avec le reste du Canada. C'est ce que nous pensons.

Mme Tardif: Merci.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Gentlemen, you recognize that you need to get down to the local level and have boards there that set priorities and so on. My experience has been that there's very little co-operation. People just start to protect their turfs at the local level. The manager of the local Canada Employment Centre doesn't know what skills training the Province of Ontario is doing in my particular area. Social welfare recipients have to be integrated into the training system as well; they're primarily a provincial responsibility.

I can understand what you're saying about national standards, but my feeling is that at the local level they know best what training is needed for that particular area. With the overlap of jurisdictions, I get the feeling that priorities are not being set on the various training programs. As a result, the money is there but it's not being used in the most effective manner. Hopefully, by giving training to the provinces and letting them take the lead role, we will get away from these turf wars and make sure that money is spent in an effective manner. As I've said, I believe there is money available, but it's all over the place, with community colleges being involved, the YMCA being involved. Everybody is involved in training, and they're doing good jobs, but priorities are not being set. My feeling is—and I have nothing to prove this—that the money is not being spent in an effective manner.

Mr. Docquier: During our consultation process, the remark you've made has been made time and time again: there is a feeling out there that because of conflicting jurisdiction or a turf protection process, the money is not widely used. Unfortunately not very many people were able to come with facts about that, but nevertheless the feeling is there. One of our objectives is precisely to try... We are in the process of building local boards across the country—we

[*Traduction*]

Mr. Thibault: It is obviously an option. It is one of the questions we are asking: if training were to be entrusted to the provinces, would they have the necessary tool within the Council of the Federation to effectively integrate all the services within the provinces? This is obviously the main question.

Mr. Docquier: Nowadays, in Quebec, as elsewhere in Canada, we see an interesting phenomenon: the private sector is getting more and more involved in training. What is being done throughout Canada is also being done in Quebec, independently.

For example, we have long-term contracts with people in the province of Quebec. And there is no need to resort to coercion to set up a network or a system of national standards. This could very well be done in cooperation and the private sector could very well take care of harmonizing the standards.

This is in effect what we are saying in our brief: that the private sector should be allowed to continue its work, separately in Quebec, but allowing for ongoing contacts with the rest of Canada. This is our view.

Mrs. Tardif: Thank you.

M. Atkinson (St. Catharines): Messieurs, vous reconnaissez qu'il faut se rapprocher de la base, organiser des conseils qui fixeront les priorités, etc. À mon avis, jusqu'à présent il y a eu très peu de coopération. Au niveau local, les gens ont tendance à protéger leur propre paroisse. Dans ma région, le directeur du Centre d'emploi du Canada local n'a aucune idée de ce que la province fait en matière de formation. Les bénéficiaires du bien-être doivent également s'intégrer dans le système de formation, et ils relèvent principalement du provincial.

Je comprends votre position en ce qui concerne les normes nationales, mais j'ai l'impression qu'au niveau local on connaît mieux les besoins locaux. Lorsque diverses juridictions se chevauchent, j'ai l'impression que les programmes de formation ne suivent pas des priorités bien établies si bien qu'on dépense de l'argent, mais pas forcément de la façon la plus efficace. En confiant la formation aux provinces, en les laissant organiser ce secteur, j'espère que nous réussirons à éviter ces guerres de clocher et à dépenser les fonds d'une façon plus efficace. Comme je l'ai dit, je pense que l'argent est disponible, mais il est éparpillé un peu partout, des collèges communautaires aux YMCA. Tout le monde fait de la formation, on fait du bon travail, mais on manque de priorités. À mon avis, et c'est une simple impression, l'argent n'est pas dépensé d'une façon efficace.

M. Docquier: Pendant nos consultations, nous avons entendu ce que vous venez de dire à de très nombreuses reprises: les gens ont l'impression que l'argent n'est pas utilisé à bon escient à cause des conflits de juridiction et des querelles de clocher. Malheureusement, très peu de gens ont réussi à soumettre des faits, ce qui n'empêche pas cette impression d'être réelle. Un de nos objectifs est justement de... Nous sommes en train d'organiser des commissions

[*Text*]

have already an agreement with one province—where federal and provincial programs and money will be managed in one single place. To me, that's the real objective we have and that's what we should strive to get.

• 1025

Of course, we are faced with people protecting their turf, but in the process I think intelligence will prevail. The need is so bad for efficient training that the local board will play a major role in alleviating all the problems you are talking about. Again, I come back to our major point. It's that this process, which is efficient in a number of other countries, should be given a chance in this country.

Mr. Atkinson: I certainly hope you're right.

Mr. Thibault: I might add to that. In fact, because our exercise is led by the social partners and private sector partners, we have had excellent co-operation from federal and all provincial governments in all the provinces. So there's a real need being expressed from the marketplace, and we will not tolerate, in terms of our objectives, the duplication and inefficiency we have seen in the past.

Senator Barootes (Regina—Qu'Appelle): Thank you very much for the presentation. I'm very much encouraged by the answer you just gave to Mr. Atkinson. In this area of split or shared responsibilities there's a bit of a dilemma. I can see through your presentation here that there's some, should I say, ambivalence.

What do you think might be the role of the Council of the Federation in this respect? Do you think it would be helpful? Could it help solve some of these problems? You mentioned it but you haven't elaborated on it.

Mr. Thibault: I don't think we can help. I personally don't think I can help you very much on that. I just don't know enough about these proposed constitutional structures to help you in that regard.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. Thank you for some very interesting perspectives on the labour market development and on the whole question of training and the question of jurisdiction. Thank you for being with us this afternoon.

Mr. Thibault: You have a big job and we wish you well. We'd be happy to elaborate on any of our points in a future meeting, if that's necessary.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Mr. Docquier: We have copies available if people want some more.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Okay. That's very good.

We'll just take a very short break as we wait for our next intervener, who is Jennifer Smith.

• 1028

[*Translation*]

locales dans tout le pays—nous avons déjà signé un accord avec une province—des commissions qui permettront d'administrer et de gérer les programmes et les fonds fédéraux et provinciaux au même endroit. A mon avis, c'est là le véritable objectif et c'est lui que nous devrions essayer d'atteindre.

Bien sûr, il y aura toujours des gens qui chercheront à défendre leur propre paroisse mais je crois que l'intelligence finira par prévaloir. Les besoins en matière de formation sont tels que la commission locale sera en mesure de faire beaucoup pour régler les problèmes dont vous parlez. Là encore, je reviens à notre principal argument, c'est un système qui marche bien dans plusieurs autres pays et qui mérite d'être mis à l'essai chez nous.

M. Atkinson: J'espère sincèrement que vous avez raison.

M. Thibault: Si vous permettez, j'ajouterais que notre action étant dirigée par des partenaires dans le secteur social et dans le secteur privé, nous bénéficions de l'entière coopération du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements provinciaux. Le marché montre un besoin véritable et dans nos objectifs, nous n'avons pas l'intention de tolérer les chevauchements et les inefficacités du passé.

Le sénateur Barootes (Regina—Qu'Appelle): Merci beaucoup pour votre exposé. La réponse que vous venez de donner à M. Atkinson m'encourage beaucoup. Dans ce secteur où les responsabilités sont partagées, on constate l'existence d'un dilemme. Dans tout votre exposé, je dénote une certaine ambivalence.

À votre avis, quel pourrait être le rôle du Conseil de la Fédération? Vous pensez que le Conseil pourrait jouer un rôle utile? Pourrait-il aider à résoudre certains de ces problèmes? Vous avez mentionné cela, mais sans développer.

M. Thibault: À mon avis, c'est une question à laquelle nous ne pouvons pas répondre, une question du moins sur laquelle je ne peux pas vous dire grand-chose. Je n'en sais tout simplement pas assez au sujet de ces structures constitutionnelles.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Merci pour un point de vue particulièrement intéressant sur l'évolution du marché de la main-d'oeuvre et sur toute la question de la formation et les divers domaines de compétence. Merci d'être venus cet après-midi.

M. Thibault: On vous a confié un travail considérable et nous vous souhaitons le succès dans votre entreprise. Si vous souhaitez nous voir développer certains aspects, nous nous ferons un plaisir de revenir à une date ultérieure.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

M. Docquier: Nous avons d'autres exemplaires si certains d'entre vous en ont besoin.

La coprésidente (Mme Dobbie): D'accord, très bien.

Nous allons faire une très courte pause en attendant notre témoin suivant, Jennifer Smith.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1032

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Colleagues, order, please. We're very glad to welcome with us this morning Jennifer Smith. Jennifer is a professor at the Department of Political Science at Dalhousie University.

La coprésidente (Mme Dobbie): Chers collègues, à l'ordre, je vous prie. Ce matin nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Jennifer Smith. Jennifer est professeur au Département de Sciences politiques de l'Université Dalhousie.

Professor Jennifer Smith (Associate Professor, Department of Political Science, Dalhousie University): Thank you. I appreciate the opportunity to share some thoughts with you this morning. I wanted to offer a small province's perspective on a couple of the proposals in "Shaping Canada's Future Together", the proposals on the Senate and the Council of the Federation. I thought perhaps I should just say—as you probably realize—I am thinking of the eastern provinces; their position has driven my thoughts on these subjects.

Mme Jennifer Smith (professeur agrégé, Département de Sciences politiques, Université Dalhousie): Merci. J'apprécie beaucoup l'occasion que vous m'offrez de vous faire part de certaines réflexions. J'ai voulu donner le point de vue d'une petite province sur deux propositions du document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, celle qui concerne le Sénat et celle qui concerne un Conseil de la fédération. Comme vous le savez probablement, je précise que je me place du point de vue des provinces de l'Est et c'est sur leur position que je fonde la plupart de ces réflexions.

Let me look first at the proposed Senate. I think it's largely seen as a western issue. One point I wanted to make is that it is a very important issue for the eastern provinces in particular. I think most people think of the west's position as the triple-E position. One argument I wanted to test before you today is that the triple-E position on Senate reform might not be in the best interests of the small provinces.

Commençons par examiner la proposition relative au Sénat. On considère souvent que c'est une affaire qui regarde l'Ouest et pourtant, pour les provinces de l'Est, c'est particulièrement important. La plupart des gens pensent que l'Ouest voudrait un Sénat triple E. Mais certains pensent que ce type de Sénat ne serait pas conforme aux intérêts des petites provinces et c'est un des arguments dont je souhaite discuter avec vous aujourd'hui.

On triple-E—elected, equal and effective; I'm assuming election—I thought I would turn to the "equal" and "effective" components. I make the argument that of the two, equal and effective, "equal" is a dysfunctional principle to use in Senate reform in Canada; that is, the idea of equal provincial representation. I've argued in my brief that I think it's dysfunctional because it doesn't match power and responsibility in a suitable way. It would produce a situation that I think is so far removed from the economic and political realities of the country that it would create an unstable institution and possibly even break down.

Quant aux trois éléments en question, élu, égal et efficace, je tiens l'élection pour acquise et je me tourne vers les notions d'égalité et d'efficacité. À mon avis, cette notion d'égalité n'est pas fonctionnelle dans le cas du Sénat canadien, à parle de la notion d'égalité de représentation pour les provinces. J'explique dans mon mémoire que cela n'est pas fonctionnel, car cela ne permet pas d'équilibrer pouvoir et responsabilité d'une façon logique. Autrement dit, on risque de s'éloigner tellement des réalités économiques et politiques du pays qu'on créerait une institution peu stable, une institution qui pourrait même s'effondrer.

I tend to think the notion of weighted representation—perhaps something along the lines of the recommendations in the federal proposal—would produce a more stable institution. On the other hand, I think the "effective" component of the three E's is the one that is particularly important in order to give effect to regional representation. By "effective", I mean simply a Senate that votes on and makes decisions on all the bills it receives from the House of Commons.

J'ai tendance à penser qu'une représentation pondérée, quelque chose qui se rapproche de la proposition fédérale peut-être, permettrait de créer une institution plus stable. D'un autre côté, l'élément «efficacité» est particulièrement important pour que les régions soient bien représentées. Quand je parle d'«efficacité», j'entends un Sénat qui voterait et qui prendrait des décisions sur tous les projets de loi soumis par la Chambre des communes.

The federal proposal goes some way towards the demand of equal representation, although it doesn't get quite that far. On the other hand, it would take away some of the traditional jurisdiction of a second chamber. I guess my position is that if the smaller provinces gained something from regional representation, such as an institution that's designed to represent regional interests, then I think they don't need equal provincial representation for that purpose. I think they do need a house that has powers rather like the powers of second houses as we know them today.

La proposition fédérale prévoit une certaine égalité de représentation sans toutefois aller jusqu'au bout de cette idée. D'un autre côté, elle élimine une partie du domaine de compétence traditionnel de la seconde chambre. À mon avis, si les petites provinces tiraient un certain avantage de la représentation régionale, par exemple une institution axée sur les intérêts régionaux, elles n'auraient pas besoin de l'égalité de représentation provinciale pour parvenir à cet objectif. Ce qu'il leur faut, c'est une chambre qui dispose de pouvoirs, de pouvoirs comparables à ceux dont les secondes chambres disposent actuellement.

[*Text*]

Given this view I'm suggesting, the question becomes how to avoid deadlock. This is always a problem. The answer is that you make one house, the upper house, a little less powerful than the lower house. How do you do that? You can adopt traditional features—for example, the idea that only money bills can be initiated in the House of Commons. But the really important, crucial element of this is the veto.

• 1035

If you follow my argument, what it comes down to is the veto. Somehow you have to work with the veto in such a way that the Senate winds up being a less powerful, although still effective, institution than the House. There are at least a couple of ways of dealing with the veto and they are evident in the proposals.

The triple-E proposal uses a complicated idea of shifting different types of vetoes, depending on the bill in question. A simpler alternative would be the one proposed by my colleague Pierre Aucoin in his article on Senate reform in the report of the Macdonald royal commission. He simply recommended a six-month suspensive veto there, period.

These are very different techniques, but they are all designed to accomplish the same purpose, which is a house that effectively represents regional interests, but not to the point where it becomes destructive and one winds up with deadlock. So those are the comments I wanted to make on the Senate, again from this perspective of the small provinces.

Let me turn briefly to the Council of the Federation. I understand the purpose of the council is to institutionalize decision-making in relation to certain issues. Basically, the federal government will call the council together whenever it is contemplating an initiative within provincial jurisdiction.

I just offer these observations. First, I think there is an accountability problem with the council, and I know this is the first thing a number of people I talked to say. I am not quite certain how one gets around that. I notice this is a council that the federal government, at least in the proposal, alone would convene, and I wonder if that is a good thing. I wonder if there wouldn't be circumstances under which it would be appropriate to permit the provinces to convene the council.

I had a thought to do with the interdelegation technique which is hanging right now on page 38. I would personally think the interdelegation technique can be quite a good one. It injects a certain amount of flexibility in a federation. I thought the way it is worded now might need a little work. You might think it ought to be limited in some ways. At any rate, it did occur to me that the interdelegation technique might be placed in the Council of the Federation. In other words, it is a subject-matter that would require a decision of the council and, therefore, would be a hook that would permit the provinces to call the council.

The final thing, though, is the voting rule in the council. My observation here is strictly from an Atlantic Canadian viewpoint. I look at the general amending formula rule and it looks fair on paper, but in practice I just wonder how fair it

[*Translation*]

Si l'on adopte cette position, il faut encore trouver un moyen d'éviter les impasses. C'est toujours un problème. La solution consiste à donner à une des deux chambres, la chambre haute, un peu moins de pouvoir qu'à la chambre basse. Et comment faut-il faire? On peut mettre en place des caractéristiques traditionnelles, par exemple la notion que seules les mesures financières peuvent être introduites à la Chambre des communes. Mais dans tout cela, l'élément important, crucial, c'est le droit de veto.

Si vous suivez mon raisonnement, tout cela se ramène au droit de veto. Il faut organiser ce veto pour que le Sénat ait moins de pouvoir que la Chambre tout en restant une institution efficace. Il y a deux solutions au moins et elles occupent une place importante dans les propositions.

La proposition relative au triple «E» utilise une notion compliquée qui fait intervenir différents types de veto selon la nature des projets de loi. La proposition de mon collègue Pierre Aucoin dans son article sur la réforme du Sénat dans le rapport de la Commission royale Macdonald est nettement plus simple. Il recommande un veto suspensif de six mois, point.

Ce sont des techniques très différentes mais qui, toutes, servent à atteindre un même objectif, un système où la Chambre représente efficacement les intérêts régionaux mais sans pour autant s'exposer à des impasses destructrices. Voilà donc pour mes observations au sujet du Sénat et je le répète, je me place du point de vue des petites provinces.

Passons maintenant rapidement au Conseil de la fédération. Je crois comprendre que le conseil est destiné à institutionnaliser les décisions dans certains cas. Le gouvernement fédéral réunira le conseil chaque fois qu'il envisagera de prendre une initiative qui relève du domaine de compétence provincial.

Quelques observations à ce sujet; pour commencer, à mon avis, le conseil présente un problème de responsabilité et c'est la première chose que beaucoup de gens à qui j'ai parlé ont mentionné. Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour éviter cela. Je note que seul le gouvernement fédéral pourrait convoquer ce conseil et je me demande si c'est une bonne idée. Je me demande si dans certaines circonstances il ne conviendrait pas d'autoriser les provinces à réunir le conseil.

J'avais quelque chose à dire au sujet des techniques de délégation de responsabilités qui sont mentionnées à la page 39. À mon avis, cette notion de délégation des responsabilités est excellente car elle donne à la fédération une certaine souplesse. L'énoncé actuel exigera peut-être quelques révisions, et il faudrait peut-être imposer certaines limites, mais il m'a semblé que cette notion de délégation des responsabilités était valable dans le cas du Conseil de la fédération. Autrement dit, il faudrait que le conseil prenne une décision et cela permettrait aux provinces de faire appel au conseil.

Enfin, l'observation strictement du point de vue des provinces de l'Atlantique à propos du système de vote au conseil. Je considère la règle générale pour la formule d'amendement et, sur le papier, cela a l'air très bien, mais en

[*Texte*]

really is. Of course, the reason I say that is because of the position of Prince Edward Island. I am not entirely sure it is fair to expect the government of this province to vote with quite the same vigour as perhaps the government of a province such as Ontario, in which case the four-province opposition that would defeat a proposal is not necessarily available to the eastern provinces.

• 1040

So I didn't include this in my proposal, but it did occur to me that one possibility, or a different rule, might be to go back to the Victoria Charter formula rule, which of course the Beaudoin-Edwards committee revivified in its report. Of course, this introduces the geographic distribution requirement into a decision-making rule, and would require two Atlantic provinces as well as two western provinces and then Ontario and Quebec.

I wondered if the committee might just give some thought, at any rate, to the possibility that it might be a better voting rule in the council. Thank you, Madam Chairman.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Ms Smith. We will begin with the NDP and Mr. Nystrom.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): I want to welcome you to the committee this morning.

I wanted to pursue questions on the Senate proposals because I know you have quite an extensive background in terms of studying the Senate and federations around the world. Maybe we will go through it in terms of the triple-E. What is your recommendation to the committee as to when the elections should take place to the Senate; and (b) how should senators be elected? Would you consider proportional representation, for example, or should we go to the "first past the post" system with senatorial constituencies, be they single-member constituencies or multiple constituencies? The other question, of course, is when should they be elected: simultaneously with the House, simultaneously with provincial elections, or something quite apart, say, set terms of every three, or four, or five years?

Prof. Smith: Let me preface my answer by saying that I regard the purpose of a reformed Senate as twofold. First is an integrative function, which you surely want; it is one of the few opportunities open to you in terms of institutional design to get some more integration. Second, and related, is the legitimacy function.

With that in mind, then, I would answer question one, that the election should be timed the same as elections to the House of Commons, because this is a national institution and I think the elections to it should be associated with national issues. Provincially timed elections, I think, would have a dissipating, scattering effect. It would lead to continual turn-over, and I think it would sacrifice the two values that I think you are looking for: legitimacy and integration.

[*Traduction*]

pratique je me demande si c'est vraiment équitable. Bien sûr, je pense plus particulièrement à la position de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne suis pas entièrement certaine qu'on puisse demander au gouvernement de cette province de voter avec le même enthousiasme que le gouvernement d'une province comme l'Ontario et, dans ce cas, les provinces de l'Est ne disposeront pas forcément de l'opposition de quatre provinces qui est nécessaire pour rejeter une proposition.

Je n'en ai donc pas parlé dans ma proposition, mais j'ai pensé qu'on pourrait revenir à la formule de Victoria qui a bien sûr été reprise dans le rapport du Comité Beaudoin-Edwards. Bien sûr, cela assujettit la prise de décision à des exigences en ce qui concerne la répartition géographique et cela exige l'accord de deux provinces de l'Atlantique en plus de deux provinces de l'Ouest, sans compter l'Ontario et le Québec.

J'aimerais que le comité envisage au moins cette possibilité car en ce qui concerne le conseil, cela pourrait être un meilleur système de vote. Merci, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, madame Smith. Nous allons commencer par le NPD et M. Nystrom.

M. Nystrom (Yorkton-Melville): Je vous souhaite la bienvenue à notre comité.

J'ai des questions à vous poser au sujet des propositions relatives au Sénat car je sais que vous avez beaucoup étudié les systèmes sénatoriaux et les fédérations du monde entier. Prenons le Sénat triple E comme point de départ. À votre avis, quand faudrait-il élire le Sénat et comment? Seriez-vous prête à accepter la représentation proportionnelle, par exemple, ou bien devons-nous préférer un système de scrutin majoritaire à un tour, soit avec un sénateur par circonscription, soit avec plusieurs? D'autre part, quand faut-il les élire: en même temps que les députés à la Chambre, au moment des élections provinciales, ou à un moment tout à fait différent, tous les trois, quatre ou cinq ans?

M. Smith: Pour commencer, je précise qu'à mon avis un Sénat réformé a deux raisons d'être: premièrement, il doit avoir une fonction d'intégration, et je suis certaine que vous êtes d'accord avec moi car c'est une des rares occasions que vous ayez de favoriser l'intégration dans nos institutions. Deuxièmement, il doit avoir une fonction de légitimité, fonction qui est liée à la précédente.

Cela étant dit, à mon avis, les élections devraient avoir lieu en même temps que les élections à la Chambre des communes car il s'agit d'une institution nationale et il importe de bien la situer sur la scène nationale. À mon avis, si l'on s'alignait sur les élections provinciales, l'effet risquerait d'être dispersé. Il y aurait un roulement permanent et on sacrifierait les deux valeurs recherchées: légitimité et intégration.

[*Text*]

How elected? I think proportional representation is a good scheme to look at, because I think you want the Senate to have a slightly different constituency than the House. The nice thing about PR is that it potentially can encourage somewhat different types of individuals to run, and so on and so forth. So I think there might be something useful there.

Mr. Nystrom: My second question is in terms of how people are elected. Some people have argued against having a Senate election at the same time as the House of Commons because you might get a reflection of the House, because it may mirror the House. In 1968 there was a Trudeau sweep. In 1984 there was a Conservative sweep. Who knows what is going to happen in the future? One argument for a second chamber might be to provide some balance in the federation to represent another reality. How do you respond to that argument?

Prof. Smith: I think that is an argument for a different electoral system like proportional representation. I think it is a good point. What is the point of one house resembling the other? But that would not, I think, be the case with a system of proportional representation. There are many different kinds of PR systems. It gets a little complicated—which one?—and so on, but I think that would tilt a Senate in a somewhat different direction despite the same timing.

Mr. Nystrom: One last question on the first; it is the whole idea of a direct aboriginal participation in the Senate. Is that the wise way to go in terms of a certain number of seats being left aside for aboriginal people, or would that be a negative way, sort of political apartheid which sets them apart? We have the example in New Zealand where a part of the house is elected directly by the Maori. That is really the only place in the world, except, I guess, the state of Maine where they are also elected—they have voice, but not vote. Is this the way we should go, or would that be a negative way in terms of segregation of the aboriginal and non-aboriginal people in the country?

• 1045

Prof. Smith: I've always thought of the Senate as opening up some possibilities in terms of aboriginal representation. I think a good case could be made for certain seats set aside for that purpose, just as they would be allocated among the provinces. I'm not certain why one can't also have representation in the House of Commons at the same time. I hadn't thought of it as an either/or.

Mr. Nystrom: Okay, going to the second E, which is "equal" or "equitable", you're quite clearly on the side of equitable. I wanted to ask you if one argument in favour of equitable over equal might be the following.

Ontario has 80%, or 80 times the population of Prince Edward Island; British Columbia has 3 million people, and New Brunswick has about 600,000 people. If there is equality between the provinces in the Senate, wouldn't there be an

[*Translation*]

Comment l'élire? À mon avis, la représentation proportionnelle mérite d'être considérée car l'électorat du Sénat doit être un peu différent de celui de la Chambre. L'intérêt de la représentation proportionnelle est qu'elle permet d'encourager des candidats un peu différents, ce qui pourrait s'avérer utile.

M. Nystrom: Ma seconde question porte sur le type d'élection. Certains pensent qu'il ne faut pas élire les membres du Sénat en même temps que les députés à la Chambre des communes car on risque de voir les deux chambres constituées de façon identique. En 1968, on a assisté au balayage Trudeau. En 1984, ce fut un balayage conservateur. Que nous réserve l'avenir? Un des arguments en faveur d'une seconde chambre est qu'elle permet de refléter une réalité différente. Qu'en pensez-vous?

M. Smith: À mon avis, c'est un argument en faveur d'un système électoral différent, par exemple la représentation proportionnelle. C'est un bon argument. À quoi serviraient deux chambres qui se ressemblent? Or, avec la représentation proportionnelle, cela ne serait pas le cas. Il existe de nombreux types de représentation proportionnelle. Cela devient un peu complexe, quel type faut-il choisir, etc. Mais je pense que même si les élections avaient lieu au même moment, cela donnerait au Sénat une orientation quelque peu différente.

M. Nystrom: Une dernière question sur ce premier sujet; il s'agit de cette notion d'une participation directe des autochtones au Sénat. Est-ce que c'est la bonne solution, l'idée de réserver un certain nombre de sièges aux autochtones, ou bien pensez-vous que cela pourrait-être négatif, que cela pourrait créer une sorte d'apartheid politique? Nous avons l'exemple de la Nouvelle-Zélande où une partie de la chambre est élue directement par les Maoris. Je crois que c'est le seul cas qui existe au monde, à l'exception peut-être de l'État du Maine où les autochtones sont également élus, où ils peuvent s'exprimer, mais sans voter. Est-ce que c'est la solution pour nous, ou bien pensez-vous que cela risque d'être négatif, de créer une ségrégation entre les autochtones et les non-autochtones?

M. Smith: J'ai toujours pensé que le Sénat offrait des possibilités pour la représentation des autochtones. Ce serait probablement une bonne idée de réserver certains sièges à cet effet en les répartissant entre les provinces. Je ne vois pas très bien pourquoi on ne pourrait pas faire la même chose à la Chambre des communes. À mon avis, l'un n'exclut pas l'autre.

M. Nystrom: D'accord; passons au deuxième E qui signifie soit «égal» soit «équitable» et, de toute évidence, vous penchez pour l'équité. Je vais vous citer une série d'arguments et vous demander si à votre avis l'un d'entre eux joue en faveur de l'équité.

La population de l'Ontario est 80 fois plus importante que celle de l'Île-du-Prince-Édouard; la Colombie-Britannique a 3 millions d'habitants et le Nouveau-Brunswick, environ 600,000. Si l'on place toutes les provinces

[*Texte*]

equally strong argument for rep by pop in its purest form in the House of Commons? This may reduce Prince Edward Island to one Member of Parliament and Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick, Nova Scotia and Newfoundland to a lot fewer than they now have, because I think British Columbia, Quebec, and Ontario, as a trade-off, might demand pure rep by pop. Of course, the smaller provinces now have an augmentation of the representation to create more balance in the federation.

Prof. Smith: It's interesting that you would raise that point. I wrote a very small memo to the Nova Scotia government on precisely that point, because it concerns me so much. It seems to me that the larger provinces would have a strong moral argument to demand straight rep by pop in the House if equal provincial representation were ever conceded in the Senate. Of course, that would be just disastrous from the point of view of the maritime provinces. In at least two instances they're overrepresented now in the House of Commons.

You'd also run into difficulties with the senatorial floor rule. You might run into difficulties with that rule in any event. That prospect concerns me.

Mr. Nystrom: My last question is with regard to the effectiveness or powers of the Senate. You were talking about the idea of a six-month veto. Would you apply that veto to all aspects of effectiveness or powers, or would you agree with what the federal government is proposing, that the second chamber, the Senate, not be a confidence chamber, that it would have nothing to do with appropriation bills or supply bills? Would you consider, say, a compromise of three months' suspensive veto on supply and six months for everything else? Would there be any item at all where you'd give the Senate equal power to the House of Commons?

In the government's proposal there is the idea of a double majority for French-speaking senators and English-speaking senators for issues of language and culture. What is your advice to us? What we should recommend on that proposal?

Prof. Smith: On the last point, the double majority, I have no quarrel with that. I can't think of a major proposal in the last 20 years that hasn't included such a suggestion.

As for your earlier point on "effective", I don't think one gets regional representation if the Senate isn't fully empowered to vote on everything that the Commons votes on. I think we simply have to face the fact that if a Senate is to be effective in this respect, there may be issues on which it will produce majorities tilted against the government and against the Commons. That is something I think one has to expect will happen from time to time, because that's the only way that such a Senate could compel or encourage a government to make some changes. I suppose that is when you develop habits of negotiation and so on between the two houses—between the one house and the Cabinet and so on.

[*Traduction*]

sur un pied d'égalité au Sénat, est-ce qu'il ne deviendrait pas impératif d'instaurer à la Chambre des communes une stricte représentation selon le nombre d'habitants? L'Île-du-Prince-Édouard pourrait se retrouver avec un seul député et la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, avec beaucoup moins qu'à l'heure actuelle car la Colombie-Britannique, le Québec et l'Ontario pourraient fort bien réclamer en échange la stricte représentation selon le nombre d'habitants. Bien sûr, les petites provinces bénéficient actuellement d'une représentation supplémentaire pour que la fédération soit mieux équilibrée.

M. Smith: Le fait que vous souleviez cette question est intéressant car j'ai écrit au gouvernement de la Nouvelle-Écosse une courte note sur ce sujet qui me préoccupe énormément. Il me semble que les grandes provinces pourraient être en droit moralement de réclamer la stricte représentation selon le nombre d'habitants à la Chambre des communes si la représentation au Sénat devenait égale entre toutes les provinces. Bien sûr, pour les provinces maritimes, ce serait un véritable désastre. Il y en a deux au moins qui sont sur-représentées à la Chambre des communes.

Cela poserait également des difficultés pour la règle du minimum sénatorial. C'est une règle qui risque de poser des difficultés de toute façon et cette perspective me préoccupe.

M. Nystrom: Une dernière question au sujet de l'efficacité ou encore des pouvoirs du Sénat. Vous avez mentionné l'idée d'un veto de six mois. Est-ce qu'il s'appliquerait dans tous les cas ou bien pensez-vous que la proposition du gouvernement fédéral est bonne et que la seconde chambre, le Sénat, ne devrait pas être une chambre de confiance, c'est-à-dire qu'elle ne devrait jamais être saisie des projets de loi de crédit ou de subsides? Seriez-vous prête à accepter un compromis: veto suspensif de trois mois sur les subsides et de six mois sur tout le reste? Y aurait-il des cas où vous accorderiez au Sénat des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des communes?

Les propositions du gouvernement contiennent une notion de double majorité pour les sénateurs francophones et les sénateurs anglophones pour les questions relatives à la langue et à la culture. Que nous conseillez-vous? À votre avis, que devons-nous recommander à ce sujet?

M. Smith: À propos de la double majorité, je n'y vois pas d'inconvénient. Au cours des 20 dernières années, je ne crois pas qu'une seule proposition majeure ait omis cette suggestion.

Quant à vos observations au sujet de l'«efficacité», je ne vois pas comment les régions pourraient être représentées efficacement si le Sénat n'a pas le pouvoir de voter sur toutes les questions qui sont votées à la Chambre des communes. Si le Sénat doit vraiment être efficace à cet égard, il faut nous attendre à ce qu'il lui arrive de voter contre le gouvernement et contre les Communes. Il faut s'attendre à ce que cela se produise de temps en temps car sans cela le Sénat n'aurait aucun moyen d'obliger ou d'encourager le gouvernement à apporter des changements. C'est le genre de situation qui permet de prendre l'habitude de négocier, entre les deux chambres, entre l'une des chambres et le Cabinet, etc.

[*Text*]

• 1050

My preference is to distinguish the two houses by a weaker Senate veto. As I indicated, there are various ways of doing that. I suppose this committee will have people working on that or at least looking at the various ways. The suspensive veto strikes me as the simplest but I realize there might be certain kinds of bills where a suspensive veto isn't. . . A six-month suspensive veto. . .you have suggested three months in relation to budgetary measures, for example. That strikes me as a useful idea.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you. Your time has expired.

Mr. Nystrom: May I ask what she would recommend we do with existing senators like Mr. Barootes and Mr. Beaudoin?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): That is a question that may want to be asked by the government side. We will start with Senator Teed. She may want to put that question.

Senator Teed (Saint John): Professor Smith, thank you for bringing an Atlantic Canada perspective. Some of the questions I wanted to ask have already been posed by Mr. Nystrom. If I have time, I will follow up on his final question.

Early in your remarks you referred to an elected Senate but then you said "I assume" an elected Senate. I guess that begs the question, is an elected Senate the direction we should be going in? I had the sense that might not be your personal position. Perhaps that is not a fair question at this point because of all the answers you have given in regard to an elected Senate.

Prof. Smith: I think an elected Senate is the appropriate course to pursue.

Senator Teed: We certainly get the sense from your brief and from your remarks that you support a more powerful Senate than what the proposals suggest, although you made reference to deadlock and that the Senate therefore should be less powerful. I would like you to elaborate on that.

Coming from Atlantic Canada, I agree of course with your concern in regard to regional representation, but if I understood you correctly, you also said that the Senate should have regional interest but it should not be destructive. Again, could you elaborate on that? If time permits, perhaps you could follow up on Mr. Nystrom's question about any recommendations you might have as to those of us who are currently members of the upper chamber.

Prof. Smith: It presents a conundrum and it is necessary to juggle several balls in the air at the same time, so perhaps the best way to look at it is to look at the big picture. What do you want to get out of Senate reform? I think you would want a stronger and more legitimate Parliament. You don't want a weaker or less legitimate Parliament; you want a stronger one overall. If that is the case and if an election is a democratic requirement of our day, then I guess you are looking at how to juggle equal, equitable and effective representation.

[*Translation*]

Personnellement, je préfère qu'on fasse une distinction entre les deux chambres en accordant au Sénat un veto plus faible. Comme je l'ai dit, il y a plusieurs moyens d'y parvenir, des moyens que ce comité va probablement étudier. Le veto suspensif me semble être la solution la plus simple, mais je me rends compte que pour certains projets de loi cela risque de ne pas. . . Un veto suspensif de six mois. . .vous avez proposé trois mois pour les mesures budgétaires, par exemple. À mon avis, c'est une idée utile.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci. Votre temps est écoulé.

M. Nystrom: Puis-je demander à notre témoin ce que nous devrions faire des sénateurs actuels, par exemple M. Barootes et M. Beaudoin, qu'en pense-t-elle?

La coprésidente (Mme Dobbie): C'est une question que les intervenants de la majorité voudront peut-être poser eux-mêmes, et je vais commencer par le sénateur Teed. Peut-être posera-t-elle cette question?

Le sénateur Teed (Saint John): Professeur Smith, je vous remercie de venir nous exposer le point de vue des provinces de l'Atlantique. M. Nystrom a déjà posé certaines questions que j'avais l'intention de poser et si j'ai le temps, je reviendrai à la dernière de ses questions.

Au début de vos observations, vous avez parlé d'un Sénat élu mais vous avez dit ensuite «je tiens pour acquis» un Sénat élu. Une question s'impose: à votre avis, est-ce que c'est la meilleure solution? J'ai l'impression que cela n'est peut-être pas votre opinion personnelle. Je sais que ma question est peut-être un peu injuste étant donné que vous avez répondu à beaucoup d'autres questions sur un Sénat élu.

M. Smith: Je crois que la solution réside dans un Sénat élu.

Le sénateur Teed: J'ai l'impression en lisant votre mémoire et en vous écoutant que vous êtes en faveur d'un Sénat plus puissant que celui des propositions, mais vous parlez tout de même des possibilités d'impasses et de la nécessité de limiter les pouvoirs du Sénat. Pouvez-vous développer cet aspect?

Étant moi-même de la région Atlantique, je suis d'accord avec ce que vous dites au sujet de la représentation régionale, mais vous dites aussi que si le Sénat doit défendre les intérêts régionaux, il ne doit pas pour autant être destructeur. Là encore, pouvez-vous développer? Si le temps le permet, vous pourriez ensuite revenir à la dernière question de M. Nystrom qui vous a demandé si vous aviez des recommandations à nous faire pour notre avenir, nous qui sommes actuellement membres de la chambre haute.

M. Smith: Tout cela est très complexe et nous oblige à jongler avec beaucoup de balles à la fois et dans ces conditions, la solution est peut-être de considérer l'ensemble du tableau. Qu'est-ce que vous cherchez à tirer de cette réforme sénatoriale? Je pense que vous cherchez un Parlement plus fort et plus légitime. Vous ne voulez certainement pas d'un Parlement plus faible ou moins légitime. D'une façon générale, vous voulez qu'il soit plus fort. Si cela est le cas et si l'on considère que les élections sont une exigence démocratique de notre époque, il va falloir jongler avec ces trois notions d'égalité, d'équité et d'efficacité de la représentation.

[*Texte*]

That is not easy to do and it is necessary to strike a balance. The federal government proposes one kind of balance here. I think it may not be the right balance so I am suggesting that the committee not meet the demands of the triple-E proponents on "equal", but meet them jurisdictionally on "effective" and work with veto as a way of trying to prevent the impracticalities and inefficiencies that might arise from excessive conflict between the Cabinet and the Senate.

• 1055

M. Blackburn (Jonquière): Merci madame la coprésidente. Professeur Smith, lorsque vous parlez des pouvoirs du Sénat et que vous suggérez, entre autres, que le Sénat ait aussi des pouvoirs pour bloquer un budget—supposons un pouvoir suspensif ou un veto suspensif de trois ou six mois—, en théorie c'est intéressant. Mais en pratique est-ce que c'est réellement faisable? Je vais vous donner quelques exemples.

On sait que la préparation d'un budget est extrêmement longue, et que c'est également très secret. Imaginons-nous, le 28 février, que le gouvernement fédéral dépose son budget à la Chambre des communes et qu'il dise: ce soir à minuit, les cigarettes vont augmenter de tant; ce soir à minuit, les allocations familiales vont augmenter de tant pour envoyer des chèques aux Canadiens, aux familles, et qu'il présente un ensemble de mesures budgétaires applicables immédiatement au moment même où le budget prend effet.

Imaginons que le Sénat bloque le budget. Qu'est-ce qui arrive en pratique? Si le Sénat a un veto suspensif de six mois sur le budget, qu'est-ce qui se passe pendant toute cette période? Comment la Chambre des communes peut-elle continuer à exister? Comment peut-elle continuer à dépenser? Comment va-t-on faire, au bout de six mois ou au bout de trois mois—on va prendre l'exemple de six mois—si on avait dit que les cigarettes allaient augmenter? Comment, dans la pratique, cela peut-il se vivre?

Prof. Smith: Why would you think the suspensive veto concept would not resolve, to some extent, that problem? That is number one. Number two, why would you assume that between the Senate's use of its veto and the end of the six-month period, for example, when the Commons is asked to vote on the measure again, that conventions, habits of action, and so on would not be developed between leaders in both houses to amend a bill agreeably?

This happens, of course, as we know, in the United States. They have a committee in which, if both houses are at loggerheads, members of each meet to hammer out some kind of consensus bill. I am not suggesting that something as formal as that might happen here, but it seems to me that there would be a process of adaptation to meet the type of problem that you are addressing, and in my view quite rightly. I think efficiency and the government's need to conduct the nation's business, etc., is a valid concern. I would never suggest otherwise. I think the concern is valid. I just wonder whether mechanisms might not be devised to mitigate the consequences of blockage.

[*Traduction*]

Cela n'est pas facile et l'important est de parvenir à un équilibre. Le gouvernement fédéral nous propose un moyen de parvenir à cet équilibre. À mon avis, ce n'est pas forcément le meilleur moyen et pour cette raison je pense que le comité devrait abandonner la notion d'«égalité» mais conserver celle d'«efficacité» tout en utilisant le droit de veto pour éviter les situations impraticables et les impasses qui pourraient se produire en cas de conflit excessif entre le Cabinet et le Sénat.

Mr. Blackburn (Jonquière): Thank you, Madam Chairman. Professor Smith, speaking of the powers of the Senate you suggest the Senate to have besides other powers the one to veto the budget—a suspensive power or a three to six-month suspensive veto—and theoretically it is interesting. But practically is it really feasible? Let me give you a few illustrations.

The preparation of the budget is a very lengthy exercise and it is also a very secret exercise. Imagine we are on February 28, that the federal government tables its budget in the House of Commons and that, as of tonight midnight it provides for a price increase for cigarettes, an increase for family allowances and a whole set of budgetary measures applicable as soon as the budget is tabled.

Let us say that the Senate vetoes the budget. What happens? If the Senate has a six-month suspensive veto on the budget what happens during all that time? How can the House of Commons keep on working? How can it keep on spending? What will we do after six months or three months—let us say six months—if the price for cigarettes was supposed to increase six months before? How can we live with that in practice?

Mme Smith: Pour commencer, pourquoi penser que ce concept de veto suspensif ne permet pas dans une certaine mesure de résoudre ce genre de problèmes? Deuxièmement, pourquoi supposer qu'entre l'usage par le Sénat de son veto et la fin de cette période de six mois, par exemple, quand la Chambre des communes est de nouveau amenée à voter sur cette mesure, que des conventions, des règles d'action, etc., ne seraient pas adoptées par les leaders des deux chambres pour modifier un projet de loi à l'amiable?

Nous savons que c'est ainsi aux États-Unis. En cas de blocage, il existe un comité au sein duquel se réunissent les représentants des deux chambres pour régler leurs problèmes et trouver un consensus. Je ne suggère pas un modèle aussi formel, mais il me semble qu'avec l'expérience on finira par trouver des solutions à ce genre de problèmes dont vous avez, d'ailleurs, tout à fait raison de parler. Il faut que le gouvernement puisse gouverner, c'est évident. J'en conviens tout à fait. Vous avez raison de vous en inquiéter. Je pense simplement qu'on pourrait trouver des solutions pour limiter les conséquences de ces blocages.

[*Text*]

Mr. Nicholson (Niagara Falls): Professor Smith, you raised a number of questions about the Council of the Federation. Are you in effect telling us that we should scrap that proposal, turn it down? What exactly are you saying?

• 1100

Prof. Smith: I'm glad you asked me that. Actually, my answer to that question is no. I'm not quite certain how to say this, but I see the council as an institution very much within the economic argument that the federal government is making. Essentially, as I understand it, the argument is that Parliament is not sufficiently empowered to meet the economic requirements of the nation in the 21st century. It's not sufficiently empowered to manage the economy in ways that it will be required to if Canada is to be competitive.

This institution is being proposed as a way of placing some form and structure on decision-making that would be required. But let me put it this way: if you throw out the council, then you've thrown out half the bid that this package represents in terms of permitting or re-empowering Ottawa to take economic leadership.

Now, you may regard that as good thing to do, but—

Mr. Nicholson: Is it that much different from a federal-provincial conference?

Prof. Smith: It is. At a federal-provincial conference, what happens if some premiers don't attend? How are decisions taken? The institution would be in place, a decision-making rule, and an institution with responsibilities that only it could discharge. It makes a difference. There's a very big difference.

So I'm not suggesting that I think it would be advisable for you simply to dismiss it. I wouldn't say that.

Mr. Nicholson: I was just wondering whether you would.

One final point is on the Senate of Canada. You came with your perspective as an Atlantic representative. For the purposes of these questions, let me take the point of view of Canada's most populated province and an individual who's only been a member of a government, who's never sat in opposition.

Would it be unfair or reasonable for me to assume that when I hear discussion about " balance" or "countering landslide victories in the House of Commons" and "negotiations between the two chambers" that whatever other beneficial effects we might have about an elected and effective Senate, one of the things that I can count on, as a member of the government, is that legislation will be certainly slowed down in the process and that it'll be longer to get through government initiatives? We might be rapidly developing towards the situation in the United States where it takes a considerable amount of time to get anything through Congress. Would you comment on that?

Prof. Smith: I understand that point of view; I do. But on the other side, I suppose you have to ask yourself if Parliament is sufficiently legitimate. Is it a sufficiently national institution? Is it sufficiently integrative?

[*Translation*]

M. Nicholson (Niagara Falls): Professeur Smith, vous avez soulevé un certain nombre de questions concernant le Conseil de la fédération. Nous conseillez-vous en fait d'abandonner cette idée, de la rejeter? Que nous conseillez-vous exactement?

Mme Smith: Je suis heureuse que vous m'ayez posé cette question. En fait ma réponse est non. Je ne sais pas exactement comment vous présenter la chose, mais je considère ce conseil comme un des éléments de cette proposition d'union économique du gouvernement fédéral. Si j'ai bien compris le gouvernement, le Parlement n'a pas les outils suffisants pour relever les défis économiques qui se poseront à la nation au XXIe siècle. Il n'a pas les outils nécessaires pour que le Canada reste compétitif.

Ce conseil serait l'instance où seraient prises les décisions indispensables à l'économie de notre pays. Je me permettrai d'ajouter que si vous rejetez ce conseil, Ottawa perdra la moitié des pouvoirs économiques que cette proposition tend à lui conférer.

Bien sûr, certains pourront peut-être s'en réjouir, mais. . .

M. Nicholson: Est-ce un concept tellement différent de celui des conférences fédérales-provinciales?

Mme Smith: Oui. Lors des conférences fédérales-provinciales si certains premiers ministre ne viennent pas, qu'arrive-t-il? Comment les décisions sont-elles prises? Cette institution serait un outil de décisions, la seule institution habilitée à remplir ces responsabilités. C'est différent. C'est très différent.

Je ne vous conseille donc pas de rejeter cette idée, pas du tout.

M. Nicholson: Je n'étais pas sûr.

Une dernière question concernant le Sénat. Vous représentez l'Atlantique. Permettez-moi de vous poser une question au nom de la province la plus peuplée du Canada et en mon nom de député ministériel n'ayant jamais été dans l'opposition.

Ai-je tort de supposer que lorsque j'entends parler d'«équilibre» ou d'«atténuation de victoires écrasantes à la Chambre des communes» et de «négociations entre les deux chambres», que quels que soient les autres avantages d'un Sénat élu et efficace, une des choses dont je peux être certain en tant que membre du gouvernement est qu'il y aura ralentissement du processus législatif et que nous courons le risque de voir les initiatives gouvernementales bloquées? Nous pourrions vite nous retrouver dans la situation des États-Unis où il faut beaucoup de temps pour faire adopter quoi que ce soit par le Congrès. Qu'en pensez-vous?

Mme Smith: Je comprends ce point de vue. En revanche, je suppose qu'il vous faut vous demander si le Parlement est vraiment légitime. Est-ce une institution vraiment nationale? Intègre-t-elle vraiment l'ensemble du pays?

[*Texte*]

I suppose a point one could make about the United States is that, yes, from a parliamentary point of view their congressional process seems to be incredibly inefficient, but they don't have legitimacy problems, they don't have integration problems. They have other kinds of problems but they don't have those problems.

Mr. Nicholson: In your opinion, the House of Commons does have those legitimacy problems.

Prof. Smith: It wouldn't even be in my opinion, but I read other people's opinions. They say that it does. Even some members seem to say that, so. . .

Mr. Reid (St. John's East): I have one question. I fall into this bad habit from time to time; I like to muse and then have you comment. One of the things I have great concerns about with regard to the concept of equality of the provinces—which I don't believe has any great historic background—is the extension to which that can go.

As a Newfoundlander, I am very afraid that once we get all the legislatures equal, what's next? I'm very worried about things such as equality of opportunity, equality of benefits, equality of need and equality of response to that need. Do I have a right to fear that? Is that something you would concern yourself with, or am I just being a little bit paranoid?

• 1105

Prof. Smith: No, I think I understand that concern. I think here is one response to this notion that the equality of the provinces is a high principle. I will ask this question. Does the federal principle in Canada require it? Did the federal principle in Canada ever require an equality of the provinces? I think the answer to that question historically is no.

It's very hard to find legal evidence of the equality of the provinces or at least constitutional evidence of the equality of the provinces. I can think of one important way in which that's reflected in one of our amending formula rules, but there are all kinds of other ways in which it's denied. I think that's what it comes down to. Does the federal principle require it? I say no it doesn't. But that's just a judgment.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. Now we'll turn to the Liberals and Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Professor Smith, thank you very much for coming. I want to suggest something to you which some people have suggested. Why do we need the Council of the Federation at all? Why can't this idea of first ministers conferences and what has been allocated to the Council of the Federation not be handled by a revised and improved Senate?

Prof. Smith: Yes, I think the answer, if there is a persuasive answer to that question, has to be linked to the economic objectives of this proposal. The council, as it's devised here, would strengthen the federal government's hand in some ways. I think if you agree with the economic argument of the proposal, then the council makes some sense. If you don't agree with the economic argument, if you're a province builder and want to maintain that vision in economic terms, then one would be hostile to the council.

[*Traduction*]

Il est vrai que du point de vue parlementaire, on peut penser que le processus américain au Congrès ne semble pas des plus efficaces, mais le problème de la légitimité ne se pose pas, pas plus que celui de l'intégration. Ils ont d'autres sortes de problèmes, mais ils n'ont pas ceux-là.

M. Nicholson: À votre avis, la Chambre des communes a ces problèmes de légitimité?

Mme Smith: Ce n'est pas seulement le mien, mais celui d'autres que j'ai lu. Même certains députés semblent le penser si bien. . .

M. Reid (St. John's-Est): J'ai une question à vous poser. J'ai de temps en temps la mauvaise habitude de réfléchir à haute voix et de demander aux gens ce qu'ils en pensent. Un des graves problèmes que me cause ce concept d'égalité des provinces qui, sur le plan historique, ne repose pas sur grand-chose d'après moi est celui de ses limites.

En tant que Terre-Neuvien, je crains ce qui se passera après que cette égalité aura été conférée aux assemblées législatives. Demanderont-elles une égalité de chances, une égalité d'avantages, une égalité de besoins et de réponses à ces besoins? Ai-je tort de le craindre? Cela vous inquiète-t-il ou suis-je victime d'une petite crise de paranoïa?

Mme Smith: Non, je comprends votre crainte. Je crois qu'il y a une réponse à cette notion selon laquelle l'égalité des provinces est un principe prioritaire. Pour ce faire, je pose la simple question suivante: le principe fédéral du Canada le réclame-t-il? Le principe fédéral du Canada a-t-il jamais réclamé l'égalité des provinces? Je crois qu'historiquement, la réponse à cette question est non.

Il est très difficile de trouver une preuve juridique de l'égalité des provinces, ou du moins une preuve constitutionnelle de l'égalité des provinces. Je crois que le seul exemple concluant se trouve dans une de nos règles de formule d'amendement, mais il y a toutes sortes d'autres cas qui nient cette égalité. Là est toute la question. Le principe fédéral le réclame-t-il? À mon avis, non. Mais ce n'est qu'un avis.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Nous passons maintenant aux libéraux et à M. MacLellan.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Merci beaucoup d'être venue, professeur Smith. J'aimerais vous répéter ce que d'autres nous ont dit. Pourquoi ce Conseil de la fédération? Pourquoi ne pas transférer à un Sénat réformé et amélioré le rôle joué par les conférences des premiers ministres et celui qui pourrait être joué par ce Conseil de la fédération?

Mme Smith: Oui, je crois que la réponse à cette question, si l'on veut qu'elle soit convaincante, doit être liée aux objectifs économiques de ces propositions. Ce conseil, sous sa forme proposée ici, renforcerait le rôle du gouvernement fédéral dans certains domaines. Si on est d'accord avec la proposition d'union économique, le principe de ce conseil s'impose. Si on n'est pas d'accord avec la proposition d'union économique, si on tient à voir les provinces conserver leurs pouvoirs et à maintenir cette vision en termes économiques, on ne peut qu'être hostile à ce concept de conseil.

[*Text*]

Mr. MacLellan: You've also mentioned the six months for the suspensive veto for the Senate. There'll be those who would ask what real power the Senate has unless it has the power to defeat at least some bills that have been passed or referred to it by the House of Commons. This would not, perhaps, be in all cases. But in certain areas, if you're going to have a Senate with power, you have to have a Senate with teeth that has the power to defeat a lot of these bills. Also, what strength would a Senate have if it didn't have power over appropriation bills and supply bills?

Prof. Smith: I agree, of course, that it should. But your point about the length of the veto is a very delicate question. I think parliamentarians would certainly answer it much better than I could ever hope to. I could only speak to it in a sort of a broad way. You would know the extent to which a six-month veto would have effect, or would be a throw-away. You would know what that would tend to lead to during the last months of an administration's time in office. I think you people would be better judges of that and could see what might be appropriate. Again, it's this question of balance and how to juggle these conflicting purposes.

Mr. MacLellan: I would just suggest to you that sometimes we're looking at this Senate from different ways, different angles. I would suggest to you perhaps that another angle of looking at this Senate is that in this Confederation we have strong provinces and we have provinces that aren't so strong. Instead of looking at the Senate from a point of view of apportioning the power that already exists in this country, why don't we look at the Senate from the point of view of the areas of this country that just don't seem to get anywhere, that don't seem to have a voice that means anything and just don't seem to be making an impact in this country?

Shouldn't we be trying to even out the problem that really many people, I think, have told you and would tell you? That is that a lot of provinces aren't making a difference. By not making a difference, you're not really feeling you're making a contribution. I'm interested in your comments on that.

• 1110

I am also interested in your perspective that it should not be an equal Senate but it should be an effective Senate. I am also interested in the definitions and the way you explain "effective". There still has to be composition that matters. I was wondering what you felt the composition of a new Senate would be.

Prof. Smith: Do you mean in terms of the—

Mr. MacLellan: Regional divisions, a representation of aboriginal peoples—

Prof. Smith: I certainly support that idea. As for the formula of representation, it seems to me it should be somewhere between the formula that obtains now and "equal". In my own mind, I tend to see it as falling somewhere between.

Mr. MacLellan: You are saying that in effect there should be four regions.

Prof. Smith: Pay some attention to population but not too much. The formula should fall somewhere between the system we have now, which is a regional concept, and "equal".

[*Translation*]

M. MacLellan: Vous avez également parlé du veto suspensif de six mois du Sénat. D'aucuns mettront en doute le pouvoir réel de ce Sénat s'il n'a pas pour le moins celui de rejeter certaines des mesures adoptées par la Chambre des communes. Peut-être pas dans tous les domaines; mais dans certains, si l'on veut un Sénat puissant, il faut qu'il ait le pouvoir de rejeter nombre de ces projets de loi. De plus, quelle force aurait un Sénat sans pouvoir sur les projets de loi d'affectation de crédits?

Mme Smith: Il devrait bien entendu avoir ce pouvoir. Pour ce qui est de la durée de ce veto, la question est très délicate. Je crois que les parlementaires seraient beaucoup mieux à même d'y répondre que moi-même. Ma réponse ne peut être que très générale. Vous seuls pouvez savoir si une telle période aurait de l'effet ou serait une simple perte de temps. Vous seuls pouvez savoir ce que cela entraînera si le gouvernement est en fin de mandat. Je crois que vous êtes meilleurs juges de ce qui serait le plus opportun. Encore une fois, il s'agit de trouver un équilibre entre des objectifs conflictuels.

M. MacLellan: Il y a plusieurs angles sous lesquels aborder cette question de réforme du Sénat. Un de ces angles est que notre Confédération compte un certain nombre de provinces fortes et un certain nombre d'autres qui ne le sont pas autant. Plutôt que de penser à une redistribution de pouvoirs existant déjà, pourquoi ne pas penser à cette réforme du point de vue des régions défavorisées de notre pays, de celles qui semblent avoir du mal à se faire entendre, à se faire écouter?

Pourquoi ne pas essayer de trouver une solution à ce dont beaucoup se plaignent, à savoir qu'il y a des provinces qui ne semblent pas compter? Et quand on ne compte pas, on a l'impression d'être rejeté. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

J'aimerais également savoir si, pour vous, l'efficacité passe avant l'égalité. J'aimerais également savoir ce que vous entendez par «efficace». La composition de ce Sénat est importante. J'aimerais savoir comment vous la voyez.

Mme Smith: Vous voulez dire en termes de. . .

M. MacLellan: . . .divisions régionales, de représentation des autochtones. . .

Mme Smith: Je suis tout à fait pour. Pour ce qui est de la représentation, il faudrait, me semble-t-il, trouver quelque chose entre la formule actuelle et «l'égalité». A mon avis, il faudrait trouver quelque chose entre les deux.

M. MacLellan: Donc, pour vous, il faudrait quatre régions.

Mme Smith: Il faut tenir compte de la démographie, mais pas trop. Il faudrait une formule combinant le concept actuel, le concept régional, et «l'égalité».

[*Texte*]

Mr. MacLellan: I see. From the point of view of a Senate, could you see a role for a Senate as more or less a co-ordinating body for the regions in getting the provinces to act together in some manner where there would be regional representation?

I want to suggest to you too that the problem has been with... Looking back to 1867, I think it would probably be reasonable to expect it would have worked. The senators who were appointed would have acted for the regions. It just has not worked out that way.

As has been stated earlier, that is the concern with senators being elected at the same time as members of the House of Commons. I want to ask your opinion if you feel the senators acting regionally, from a point of view of co-ordinating provincial spheres of interest perhaps to develop certain standards in training, as we heard from the previous witness, is important, or is the fact that they do not have a very strong feeling and point of view not really that important?

Prof. Smith: I see a reformed Senate as a national institution, the second house of the Parliament of Canada, and not as an intergovernmental affairs institution. For that reason, I see the council and the Senate as distinct.

Mr. MacLellan: Do you feel the proportional representation should be done in any particular sense? Have you thought to that extent?

Prof. Smith: I am aware of the various proposals of proportional representation in a reformed Senate that have been made from time to time. I am inclined to think that in some of the provinces, province-wide systems are probably suitable in some of the smaller provinces. I do not think it would be suitable in the larger provinces.

I think for a system of proportional representation to work in the sense of giving representation to a variety of political opinion within the province, it is better to have, for example, in a province like Nova Scotia, a province-wide election of, say, 6 or 10 or 12 people—whatever the number happened to be—rather than dividing up the province into two or three areas and then electing only 2 or 3 people out of them. The more you do that, the more you cut down the purpose of proportional representation. I think it is better to move in the other direction because that gives you more of what proportional representation has to offer.

Mr. MacLellan: I have just one more question, Madam Chairman. I appreciate what you mentioned and I think it is an important perspective to appear as a representative from a smaller province in the region of Atlantic Canada. You have given a great deal of thought to the Senate and to how the composition of the Senate could help Atlantic Canada. Do you see that as "the" way of helping Atlantic Canada, or do you have any other suggestions that would be helpful from the point of view of Atlantic Canada?

[*Traduction*]

M. MacLellan: Je vois. D'après vous, le Sénat pourrait-il jouer plus ou moins un rôle de coordinateur des régions afin que les provinces agissent de concert pour qu'il y ait véritablement représentation régionale?

D'après moi, ce problème... Si on remonte à 1867, je crois qu'on peut raisonnablement penser que cela aurait marché. Les sénateurs, nommés, auraient travaillé pour les régions. Ce n'est malheureusement pas ainsi que cela s'est passé.

Comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, c'est le risque à craindre si les sénateurs sont élus en même temps que les députés. Pensez-vous qu'il est important que les sénateurs travaillent pour les régions, qu'ils coordonnent les sphères d'intérêt provinciales pour fixer, par exemple, certaines normes de formation, comme nous l'a dit le témoin précédent, ou est-ce indifférent?

Mme Smith: Pour moi, un Sénat réformé devrait être une institution nationale, la deuxième chambre du Parlement canadien, et non pas une institution chargée des affaires intergouvernementales. C'est pour cette raison que je fais la distinction entre le Conseil et le Sénat.

M. MacLellan: Avez-vous pensé à une forme particulière de représentation proportionnelle?

Mme Smith: Je sais que diverses propositions de représentation proportionnelle au sein d'un Sénat réformé ont déjà été faites. Je pense que dans les provinces plus petites une représentation à l'échelle provinciale convient probablement mieux. Je ne pense pas que cela convienne pour les provinces plus grandes.

Je crois que pour qu'un système de représentation proportionnelle fonctionne, c'est-à-dire qu'il permette la représentation de toute une gamme d'opinions politiques au sein d'une province, il est préférable, par exemple, dans une province comme la Nouvelle-Écosse, d'élire à l'échelle provinciale, disons, 6, 10 ou 12 personnes—en fonction du chiffre fixé—plutôt que de diviser la province en deux ou trois régions et d'élire dans chacune seulement deux ou trois de ces personnes. Plus vous divisez, plus vous réduisez la représentation proportionnelle. Je crois préférable d'aller dans l'autre sens, car c'est là que la représentation proportionnelle offre le plus.

M. MacLellan: Il ne me reste plus qu'une question à poser, madame la présidente. Il est important que nous ayons le point de vue d'une représentante d'une petite province de la région atlantique. Vous avez longuement réfléchi à la question du Sénat et à la façon dont celui-ci, dans sa composition, pourrait aider le Canada atlantique. Voyez-vous cela comme «le» moyen d'aider le Canada atlantique, ou avez-vous d'autres suggestions utiles pour le Canada atlantique?

[*Text*]

[*Translation*]

• 1115

Prof. Smith: I'm not here representing Atlantic Canada. I just wanted to put forward a perspective based on considerations sympathetic to that region. That doesn't mean I would make up my own mind on the basis of only. . . I wouldn't think of that. I certainly know that this committee has to square the circle; I'm quite aware of that. They were just some thoughts I wanted to put forward.

On your question, I think that to some extent the eastern provinces are in a somewhat defensive position. I think they have a lot to lose if things don't go well, and only some potential for gain in some very restricted areas. Of course, Senate reform is one of the few.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Ms Smith. You've certainly brought some different perspectives to the whole question of Senate reform this morning—a very stimulating presentation. We thank you for your time and for your thoughtful point of view.

Prof. Smith: Thank you, and I wish the committee members all the luck in the world.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Our final presentation this morning will be the Evangelical Fellowship of Canada. With us we have the Reverend Brian C. Stiller, the Executive Director of the Evangelical Fellowship of Canada. We have Dr. Donald Page, the Vice-President of Academic Affairs at Trinity Western University. We have Mrs. Janet Epp Buckingham, the Executive Director of the Eastern Region of the Christian Legal Fellowship of Canada. And we have the Reverend Ross Maracle, President of the National Native Bible College.

The Reverend Brian C. Stiller (Executive Director, Evangelical Fellowship of Canada): Thank you, Madam Chair. We thank you for the opportunity of meeting with you. From our community, we simply want to thank you for your endurance and for the way you are pressing forward the issue. We want to commend you and to bring any of our resources to encourage you in the process.

The Evangelical Fellowship of Canada is a national association of some 2.5 million Canadians. In the Christian community there are three basic umbrella groups, just to position who we are. On the Catholic side there is the Canadian Conference of Catholic Bishops, which represents the Roman Catholic Church. On the Protestant side we are less unified. The Canadian Council of Churches is the national umbrella group that would represent mainline Protestant churches. The Evangelical Fellowship is an umbrella group—it's really a national association—of some 28 denominations, most of which tend to be smaller. We estimate that about 2.5 million Canadians would be evangelical Protestant.

We are tasked by our membership to be responsible to national issues, and this falls into that category. We established some time ago a national task force on Canada's future as an operating task force under the umbrella of EFC.

Mme Smith: Je ne représente pas ici le Canada atlantique. Je voulais simplement vous présenter un point de vue prenant en compte les intérêts de cette région. Cela ne veut pas dire que ma décision reposerait uniquement. . . Je ne le pense pas. Je sais que pour vous, c'est la quadrature du cercle, et j'en suis tout à fait consciente. Il ne s'agit que de réflexions que je souhaitais vous livrer.

Pour répondre à votre question, j'estime que, dans une certaine mesure, les provinces de l'Est sont un peu sur la défensive. Elles ont beaucoup à perdre en cas de problèmes, et seulement de petits gains potentiels à faire dans des domaines très limités. Bien entendu, la réforme du Sénat est un de ces rares domaines.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, madame Smith. Vous nous avez apporté des perspectives certes différentes sur toute la question de la réforme du Sénat—un exposé très stimulant. Nous vous remercions d'avoir pris sur votre temps pour nous éclairer.

Mme Smith: Merci, et je vous souhaite à tous bonne chance.

La coprésidente (Mme Dobbie): Le dernier exposé de la séance de ce matin sera fait par l'Evangelical Fellowship of Canada. Nous accueillons le révérend Brian C. Stiller, directeur exécutif de l'Evangelical Fellowship of Canada, M. Donald Page, vice-président des Affaires pédagogiques de la Trinity Western University, M^me^ Janet Epp Buckingham, directrice exécutive de la région est du Christian Legal Fellowship of Canada, et le révérend Ross Maracle, président du National Native Bible College.

Le révérend Brian C. Stiller (directeur exécutif, Evangelical Fellowship of Canada): Merci, madame la présidente. Nous vous remercions de nous avoir invités. Notre communauté tient simplement à vous remercier de votre patience et de votre ténacité face à ces problèmes. Nous tenons à vous féliciter et à vous offrir nos ressources pour vous encourager.

L'Evangelical Fellowship of Canada est une association nationale regroupant près de 2,5 millions de Canadiens. La communauté chrétienne est composée de trois groupes principaux—pour vous donner une idée de ce que nous sommes. Chez les catholiques, il y a la Conférence des évêques catholiques du Canada, qui représente l'Église catholique romaine. Chez les protestants, nous sommes moins unifiés. Le Conseil canadien des Églises est le groupe national qui représente les principales Églises protestantes. L'Evangelical Fellowship est un groupe—en réalité, c'est une association nationale—comptant quelque 28 confessions, dont la plupart sont petites. Nous estimons qu'environ 2,5 millions de Canadiens sont des protestants évangéliques.

Nos membres nous chargent de la responsabilité des questions d'intérêt national, et celle-ci entre dans cette catégorie. Il y a quelque temps, l'EFC avait créé un groupe d'étude national sur l'avenir du Canada. Il avait pour tâche

[*Texte*]

Its responsibility was to survey our membership and come up with a response to the critical issues this committee is dealing with day by day. The submission given to you attempts in brief to deal with that.

• 1120

To put it in a larger context, we are also engaged in public discussion with our own people. We recognize that having misinformed people often leads to antagonism. We have been very much concerned that there be a fair understanding of our own constituency so we are publishing a major book which will be going out in a few weeks to 7,000 church leaders in Canada, putting forward our assessment and encouragement to our constituency to think of this issue in broader terms than simply historic or regional interests. So we have been very much involved in that activity.

This paper we are submitting today has been approved by our general council, which is the large body to which any task force reports. What we bring to you in our concerns and our suggestions have been approved at our highest level.

The delegation we have with us today are some of the members of the task force. You have an outline of the other members of this task force.

I am going to ask Dr. Don Page, who served many years as a policy adviser in the Department of External Affairs, to walk us through our proposals, Madam Chairman.

Dr. Donald Page (Vice-President of Academic Affairs, Trinity Western University): We have come from a long history in which religion has been important in our development as a nation. Prime Minister Trudeau and the Right Honourable Joe Clark said that on national television in 1981. One of your own committee members, the Hon. Warren Allmand, has written something I would like to begin by quoting:

> Faith in Christ and the message of the scriptures have very great significance with respect to public life today. If public life is not conducted according to such faith in principles, then it quickly degenerates into an exploitive and manipulative society. The major disasters throughout history have taken place because Christian thinking and beliefs were not applied to the conduct of political affairs.

Madam Chairman, we believe in this, and that is why we are here today. We believe we have a number of things to offer. To begin with, we are a national community. Those members of our community represent people who stretch from our most recent immigrants back to aboriginal people.

The fastest growing church in this country is a Chinese church in Vancouver. Churches are also multicultural or multilinguistic. Temple Baptist Church in Montreal represents 30 different ethnic groups in our country and they have learned to work together, and this is the heart of it. They have an overriding commitment to a belief that transcends their human values, and it is this belief in God that enables them to work together.

[*Traduction*]

de sonder nos membres pour trouver des réponses aux questions cruciales qui se posent jour après jour à votre comité. Le mémoire qui vous a été soumis est un résumé de ce travail.

Dans un contexte plus large, nous avons aussi engagé un débat public parmi nos propres membres. C'est l'ignorance qui est souvent à l'origine de l'antagonisme. Nous tenons absolument à l'éviter dans nos propres rangs, et c'est la raison pour laquelle nous publions un livre que recevront d'ici quelques semaines 7,000 pasteurs canadiens, livre encourageant nos membres à réfléchir à cette question en termes débordant largement les simples intérêts historiques ou régionaux. C'est donc un débat dans lequel nous sommes très actifs.

Le mémoire que nous vous soumettons aujourd'hui a été approuvé par notre conseil général, l'instance à laquelle sont destinés les rapports de tous nos groupes d'étude. Les craintes et les suggestions dont nous vous faisons part ont donc été approuvées au niveau le plus élevé de notre hiérarchie.

Notre délégation d'aujourd'hui est composée de plusieurs des membres de ce groupe d'étude. Nous vous avons donné la liste et les qualifications des autres membres de ce groupe d'étude.

Je vais demander à M. Don Page, qui pendant plusieurs années a travaillé comme conseiller politique auprès du ministère des Affaires extérieures, de vous faire faire le tour de nos propositions, madame la présidente.

M. Donald Page (vice-président des Affaires pédagogiques, Trinity Western University): Nous sommes issus d'une longue histoire dans laquelle la religion a joué un rôle important dans notre dévelopement en tant que nation. Le premier ministre Trudeau et le très honorable Joe Clark l'ont dit à la télévision nationale en 1981. J'aimerais commencer par citer ce qu'a écrit un de vos propres collègues, l'honorable Warren Allmand:

> La foi dans le Christ et le message des Écritures ont une très grande importance pour la vie publique aujourd'hui. Si la vie publique ne se fonde pas sur la foi dans ces principes, elle dégénère rapidement, pour se transformer en une société exploiteuse et manipulatrice. Les plus grandes catastrophes de notre histoire ont eu lieu parce que la pensée chrétienne et les croyances chrétiennes n'ont pas été appliquées à la conduite des affaires politiques.

Madame la présidente, nous le croyons, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Nous croyons avoir un certain nombre de choses à offrir. Pour commencer, nous sommes une communauté nationale. Les membres de notre communauté représentent tout l'éventail de notre population, des derniers immigrants aux premiers autochtones.

L'Église qui fait actuellement le plus d'adeptes dans notre pays est une Église chinoise à Vancouver. Les Églises sont également multiculturelles ou multilingues. L'Église du temple baptiste de Montréal représente trente groupes ethniques différents, et ils ont appris à travailler ensemble, et c'est cela le plus important. Ils sont engagés dans une croyance qui transcende leurs valeurs humaines, et c'est cette croyance en Dieu qui leur permet de travailler ensemble.

[*Text*]

The key is in how they conduct their business. For that reason we believe we have something to offer in the form of national reconstruction, based upon confessing where we have gone wrong in the past and seeking forgiveness. We need to be leaders in this process. It needs to be a national process. Out of that comes restitution for past wrongs and, finally, a lasting reconciliation.

Why else do we have, for example, a healing taking place after the battle on the Plains of Abraham when the Roman Catholic priests went to the British Protestant soldiers and invited them to worship in their church so they would have some place in which to worship God? That was an act of reconciliation. We could draw many others from Canadian history that unfortunately have been ignored too often in the past.

We also believe we need a new national vision to unite us. We have seen what divides us. That vision cannot be what we perpetrated it to be in the past, a vision of mountains, expansive Prairies, bustling cosmopolitan cities or mounties, but rather a vision that transcends all of this in terms of our national values such as justice, compassion and freedom. It is the vision we need to portray in this country and to have integrated into our educational system. Because of your emphasis on values, true values, core values, shared values in the government's constitutional proposals, we would like to make some recommendations for additions to the Canada clause.

• 1125

We have ten such values that we would like to add. I shall only refer to them very briefly and elaborate on a couple that have not been hitherto touched on in the more recent values paper.

Respect for proper authority and responsible leadership: We, like you, are troubled with the attitude that we find among Canadians that is disrespectful of the government system. We want to turn that around, and one of the ways we believe that can be accomplished is when we see leadership as something more than the public good for private gain.

Leadership must be seen as serving, not what you're going to receive but what you're going to give, and we have the wrong vision for leadership in this country. We believe the Canada clause can do something to be able to turn that around and give us a proper vision for the young people who are going to walk in our footsteps. Responsible citizenship must come along with that.

Third, integrity as a national goal: We think of integrity as a personal goal, but we need to put it in front of the young people who are coming forward to realize that integrity is an issue that is important to Canadians. Good business is good ethics. People are searching for a new set of ethical values, whether it be a code of conduct or ethical codes. Somehow we have to get back to the realization that integrity is indeed a worthwhile value to promote.

Fourth, caring internationalism: We are concerned that the present concern with economic nationalism will destroy our ability to serve internationally in the way that we have done in the past. We are pleased to see that the more recent

[*Translation*]

La clé est dans la manière dont ils mènent leurs affaires. Pour cette raison, nous croyons que nous avons quelque chose à offrir pour la reconstruction nationale, fondée sur la reconnaissance de nos torts passés et sur notre quête du pardon. Nous devons être les leaders de ce processus, et ce processus doit être national. Il faut en conséquence réparer nos torts passés pour aboutir à une réconciliation durable.

Pourquoi, par exemple, après la bataille des plaines d'Abraham, des prêtres catholiques romains sont-ils allés au devant des soldats protestants britanniques et les ont-ils invités à venir prier dans leurs églises afin qu'ils aient un lieu pour adorer Dieu? C'était dans un but de réconciliation. Nous pourrions citer bien d'autres faits historiques canadiens qui, malheureusement, ont trop souvent été ignorés jusqu'à présent.

Nous croyons également à la nécessité d'une nouvelle vision nationale pour nous unir. Nous avons vu ce qui nous divise. Cette vision ne peut plus être uniquement celle que nous avons eue jusqu'à présent, une vision de montagnes, de prairies infinies, de villes cosmopolites ou de gendarmes à cheval, mais plutôt une vision qui transcende tout cela au bénéfice de nos valeurs nationales, la justice, la compassion et la liberté. C'est la vision qu'il nous faut faire partager à notre pays et qu'il faut intégrer à nos systèmes d'éducation. Le gouvernement semblant insister dans ses propositions sur les valeurs qui nous sont communes, que nous partageons, nous aimerions recommander quelques additions à la clause Canada.

Nous aimerions ajouter dix valeurs à cette clause. Pour certaines je serai très bref, mais pour d'autres j'insisterai un peu plus, car le dernier document portant sur cette question semble, les avoir ignorées.

Le respect de l'autorité et des responsables: tout comme vous, nous sommes troublés par l'attitude irrespectueuse des Canadiens envers les gouvernements. Nous voulons inverser cette attitude, et un des moyens d'y parvenir est de faire des responsables autre chose que de simples dispensateurs de biens publics à des fins de gains privés.

Nos responsables doivent être des serviteurs. Avant de recevoir, il faut donner, et nous nous faisons une fausse idée de ce que doivent être des responsables. Nous croyons que la clause Canada peut faire quelque chose pour inverser cette attitude et donner une perspective appropriée aux jeunes qui marcheront demain dans nos pas. La responsabilité des citoyens en est le corollaire.

Troisièmement, l'intégrité à titre d'objectif national: pour nous, l'intégrité est un objectif personnel, mais il faut faire en sorte que les jeunes comprennent que l'intégrité est une question importante pour les Canadiens. Sans morale, il n'y a rien qui tienne. La population est à la recherche d'une nouvelle gamme de valeurs morales, base d'un code de conduite ou d'un code moral. Il faut que nous comprenions de nouveau que l'intégrité est une valeur digne de promotion.

Quatrièmement, une perspective internationale humanitaire: nous craignons que notre obsession actuelle pour le nationalisme économique ne détruise notre aptitude à servir l'économie internationale comme nous l'avons toujours

[*Texte*]

values paper has picked up that theme of constructive internationalism. We would like to see it developed even further, because we want to be seen as a caring nation. That has been the history of the past, and particularly the evangelical wing of our community through World Vision, the Mennonite Central Committee, and many other organizations that have contributed to international development assistance, and the name which we have abroad as peacemakers, peacekeepers, and helpers for those who are less fortunate than ourselves.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Dr. Page, I wonder if I could ask you to please come to a conclusion. We have just exceeded our introductory remarks time.

Dr. Page: We have other values that are before you that we'd be prepared to elaborate on: compassion, the importance of the family, justice and shalom. Under "shalom", we particulary want to emphasize our views on aboriginal rights and the distinct society.

Let me simply conclude by saying that for far too long we as a nation have been focusing on what divides and supposedly newsworthy aberrant behaviour, rather than on what makes us a strong, united, and healthy society. Let us not forget that a nation and its mission is like a garden. It has to be constantly cultivated and watered if it is to flourish. We believe that flourishing has a spiritual component. We're submitting ourselves not because we have all of the answers, but rather, to work with you and the government to develop a new and stronger community of communities in which we can all be proud to live as Canadians.

We welcome your questions. Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Dr. Page. We'll begin with the government side and with Mr. Reimer.

Mr. Reimer (Kitchener): Thank you, Madam Chairman. Welcome to the Evangelical Fellowship of Canada. Thank you for your brief and thank you for coming before us and your willingness to answer some of our questions.

I'd like to ask questions in three areas, if I may. My first question is with regard to the Canada clause. The government proposal begins in this section by saying that a constitution has two key purposes: one is legal, the other symbolic. As our Constitution stands, the second symbolic component is particulary weak, and therefore the government is proposing a Canada clause to remedy that.

First, with regard to the Canada clause, is the location of the Canada clause within the total constitutional package. Some have recommended that it should be in a subsection of section 25, which would make it interpretative of the Charter. However, the proposal before us says that it should be a new section 2. What that would mean is that it would go as a new section 2 to the Constitution Act of all of the Constitution of Canada from 1867 right through to the present, and whatever might be added in the future.

[*Traduction*]

fait jusqu'à présent. Nous sommes heureux de constater que le document le plus récent portant sur cette question des valeurs reprend ce thème de l'internationalisme constructif. Nous aimerions qu'il aille encore plus loin, car nous voulons être considérés comme une nation humanitaire. C'est une tradition dans notre histoire, et tout particulièrement dans l'aile évangélique de notre communauté, par le biais de *World Vision*, sans compter le Comité central mennonite et beaucoup d'autres organismes qui ont contribué à l'aide et au développement international, ainsi que notre réputation dans le domaine du maintien de la paix à l'étranger et de l'aide offerte à ceux qui sont moins fortunés que nous.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Page, pourriez-vous, s'il vous plaît, conclure? Le temps imparti à la présentation de l'exposé est maintenant dépassé.

M. Page: Il y a d'autres valeurs dont nous serions prêts à discuter: la compassion, l'importance de la famille, la justice et «shalom». Au sujet de cette dernière, nous aimerions tout particulièrement vous parler des droits des autochtones et de la société distincte.

Je conclurai simplement en disant que pendant trop longtemps notre nation a été obsédée par ce qui la divisait et par les comportements aberrants qui, soi-disant, alimentent l'actualité plutôt que de s'intéresser à ce qui fait de nous une société forte, unie et saine. N'oublions pas qu'une nation et sa mission sont comme un jardin. Il faut qu'il soit constamment cultivé et arrosé pour s'épanouir. Nous croyons que cet épanouissement comporte un élément spirituel. Nous nous offrons non pas parce que nous avons toutes les réponses, mais plutôt pour travailler avec vous et le gouvernement au développement d'une nouvelle communauté de communautés plus forte dans laquelle nous pourrons tous être fiers de vivre comme Canadiens.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions. Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur Page. Nous commencerons du côté du gouvernement avec M. Reimer.

M. Reimer (Kitchener): Merci, madame la présidente. Bienvenue à l'*Evangelical Fellowship of Canada*. Je vous remercie de votre mémoire et je vous remercie d'être venus et d'avoir la gentillesse de répondre à nos questions.

J'aimerais poser des questions relatives à trois domaines, si vous le voulez bien. Ma première question concerne la clause Canada. Dans cette partie des propositions, le gouvernement commence par dire qu'une constitution obéit à deux fonctions essentielles. L'une est juridique, l'autre est symbolique. Dans notre Constitution actuelle, la deuxième fonction, la fonction symbolique, est tout particulièrement faible et, en conséquence, le gouvernement propose une clause Canada pour y remédier.

Premièrement, en ce qui concerne cette clause Canada, faut-il l'insérer isolément dans la Constitution? Certains recommandent d'en faire un paragraphe de l'article 25, ce qui en ferait une clause interprétative de la Charte. Le gouvernement, lui, propose d'en faire un nouvel article 2. Cette clause deviendrait donc le nouvel article 2 de toutes les lois constitutionnelles adoptées depuis 1867, et de toutes celles qui pourraient dorénavant être promulguées.

[*Text*]

• 1130

As a new section 2, it would serve as something that judges would have to refer to. It would then be an interpretive clause in the body of the Constitution. What is your position with regard to the suggestion that it be either a new rewrite of section 2 or as a part of, say, section 25?

Rev. Stiller: It's our view that it should be instructive or interpretive. Simply to have words that are cosmetic or window-dressing might help to put a constitution into a nice, warm, fuzzy context, but we feel that values that are defined by a constitution should be instructive to how the constitution is interpreted.

Mr. Reimer: So you would agree with the proposal of putting it in as a rewrite of section 2?

Rev. Stiller: Yes.

Mr. Reimer: With regard to the Canada clause itself, your brief is very extensive and very helpful. The government has proposed really a shopping list of characteristics and values. You comment on some of those and you talk about responsible citizenship, integrity, the importance and the critical role of the family within that. But when the Minister Responsible for Constitutional Affairs, Joe Clark, was before the committee, he said he would like to see a Canada clause that would inspire Canadians.

I wonder if what we need to do is take, say, the words and thoughts of the Canadian Bill of Rights, which I find more inspiring than the Canada clause proposal before us, and the characteristics and values that are listed here in the Canada clause and some of the points that you've made. Would you be prepared to bring together some people who are skilled in writing and also with perhaps some legal minds to make sure it's written properly but not necessarily in the tight legal language, to draft a new Canada clause that truly would inspire Canadians and that would be, as you say, something to provide vision for our young people?

Rev. Stiller: Is there a process that's dealing with that?

Mr. Reimer: What we have before us is a suggestion. It has a list of many characteristics and values, but the way it's written, that won't inspire Canadians. Its the intent. We need some help. I wonder whether you might be prepared to attempt to write what you think an inspiring Canada clause as a new section 2 in the Constitution of Canada might look like.

Rev. Stiller: I think if we could find a Mount Sinai, we would be glad to do that. Yes.

Mr. Reimer: I think you've spent a lot of time on that. We would very much appreciate your efforts there.

Do you agree that based on Quebec's history and language, Quebec is a distinct society within Canada? Do you support the proposal we have here for a distinct society clause?

Mrs. Janet Epp Buckingham (Executive Director, Eastern Region, Christian Legal Fellowship of Canada): We have one particular suggestion. We generally do agree that Quebec is a distinct society and we would affirm them in their

[*Translation*]

Ce nouvel article 2 servirait de référence aux juges, et constituerait donc une clause d'interprétation dans le corps de la Constitution. A votre avis, cette clause devrait-elle être un nouveau libellé de l'article 2 ou devrait-elle faire partie, par exemple, de l'article 25?

Le rév. Stiller: A notre avis, elle devrait jouer un rôle d'information ou d'interprétation. Un verbiage creux, un exercice de rhétorique nous donneraient peut-être un sentiment rassurant, mais la Constitution devrait être couchée en termes qui permettent de l'interpréter.

M. Reimer: Vous êtes donc d'accord avec une nouvelle formulation de l'article 2?

Le rév. Stiller: Oui.

M. Reimer: Vous parlez longuement, dans votre mémoire, de la clause Canada, et de façon fort intéressante. Le gouvernement, en réalité, a proposé un éventail de caractéristiques et de valeurs. Vous en commentez certaines, par exemple le sens de responsabilité des citoyens, l'intégrité, l'importance et le rôle critique de la famille dans le contexte général, mais lorsque M. Joe Clark, ministre responsable des affaires constitutionnelles, a comparu devant le comité, il a déclaré que la clause Canada devrait, à ses yeux, servir d'inspiration aux Canadiens.

Devrions-nous peut-être emprunter les valeurs et les termes de la Déclaration canadienne des droits, que je préfère à la proposition de clause Canada dont nous sommes saisis, et les caractéristiques et valeurs énoncées dans ladite clause Canada ainsi que certaines des modifications que vous proposez? Seriez-vous disposés à réunir un groupe de personnes qui maîtrisent la plume, et peut-être aussi des gens avec une formation juridique, afin que nous ayons un texte d'une rédaction correcte, sans nécessairement verser dans le jargon juridique, pour qu'ils rédigent une nouvelle clause Canada qui serve vraiment d'inspiration aux Canadiens et qui ouvre vraiment, comme vous le dites, des horizons à nos jeunes?

Le rév. Stiller: Un tel groupe a-t-il déjà été mis en place?

M. Reimer: Nous sommes simplement saisis d'une proposition qui comporte de nombreuses caractéristiques et valeurs, mais qui, de la façon dont elle est rédigée, n'apporte guère d'inspiration. L'intention y est, mais il nous faut de l'aide. Seriez-vous disposés à essayer de rédiger, sous forme de nouvel article 2 de la Constitution, une clause Canada qui répondrait à l'attente que vous en avez?

Le rév. Stiller: Si nous pouvions trouver le mont Sinaï, nous vous en ramènerions les Tables de la Loi.

M. Reimer: Nous vous remercions du temps et des efforts que vous avez consacrés à votre mémoire.

Reconnaissez-vous que le Québec, en vertu de son histoire et de sa langue, constitue, au sein du Canada, une société distincte? Êtes-vous en faveur de la clause de la société distincte que nous proposons?

Mme Janet Epp Buckingham (directrice exécutive, région de l'Est, Christian Legal Fellowship of Canada): Nous avons une proposition à faire. Nous reconnaissons, d'une façon générale, que le Québec est une société distincte et nous

[*Texte*]

quest to develop as a distinct society. One small change we would make is that Quebec is a pluralistic and multicultural society, much like the rest of Canada. In the proposals to affirm "a" unique culture, it tis really not so. We would wish to change that to "unique cultures" which would affirm the multicultural nature of Quebec.

• 1135

Mr. Reimer: But you have no quarrel with the three parts of the definition with regards to "distinct society"?

Mrs. Buckingham: No.

Mr. Reimer: You would support that there.

M. Blackburn: Je veux revenir sur la question de la société distincte. Vous indiquez qu'on devrait ajouter, dans la Charte des droits et libertés, que la société distincte se compose elle-même d'un ensemble de cultures et de collectivités ayant des religions et des valeurs différentes. Si on ajoute une telle phrase, elle ne s'applique pas uniquement au Québec mais à l'ensemble du Canada. Par contre, quand on parle de société distincte, avec une langue, une culture et un code civil, c'est cela qui fait la société distincte du Québec. Qu'en pensez-vous?

Mrs. Buckingham: The distinction we are making is between "distinct society" and the actual proposal for the wording in proposed section 25.1, which refers to "a unique culture". I would agree that Quebec is a distinct society as Quebec but within that society there are a variety of unique cultures that make up that distinct society. We would wish to affirm the cultures that make up the society. You cannot point to Canada and say, "This is what a Canadian is. It is one thing." You cannot say, "This is a Quebecker. It is one thing."

There are many cultures within Quebec that make up what a Quebecker would be. We would wish to affirm that multicultural nature of Quebec, much as the multicultural nature of Canada is affirmed in other ways.

M. Blackburn: Si on ne le fait pas et qu'on maintient la définition de société distincte telle qu'elle est actuellement libellée, est-ce que cela vous cause des problèmes?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): That is the final question, Mr. Blackburn, please.

Rev. Stiller: It seems to me that one is a subsection of the other. To say it's distinct is to say what we hear being said in terms of its distinctiveness. So we would say that as the major statement. But recognize also within the broad distinctiveness of Quebec that there are other cultural elements that are not Québécois in their origin. It's simply to reflect that but not to deny its overall distinctiveness.

Mr. Littlechild: First, I want to say thank you very much to the witnesses for bringing about a positive element to our discussions and when you say you want add a spiritual element to this whole debate or discussion on Canada. I want to refer specifically to your comments regarding the aboriginal peoples. You say the proposals are weak. I'm wondering if you have any specific suggestions you want to put forward to the committee in that regard.

[*Traduction*]

serions disposés à appuyer cette province dans son affirmation et son épanouissement de société distincte, mais nous voudrions introduire une petite modification, à savoir que le Québec est une société pluraliste et multiculturelle, à l'instar des autres parties du Canada. L'affirmation d'«une» culture unique ne correspond vraiment pas à la réalité, et nous proposons de parler de «cultures uniques», affirmant ainsi le caractère multiculturel du Québec.

M. Reimer: Mais vous ne voyez pas d'objection à la définition, en trois parties, de la «société distincte»?

Mme Buckingham: Non.

M. Reimer: Vous seriez d'accord avec cette définition.

Mr. Blackburn: I would like to dwell on the matter of a distinct society. You would like to see mentioned, in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, that the distinct society includes a mix of faith and value cultures and communities. But if you add this, it wouldn't apply only to Quebec, but to the whole of Canada, whereas Quebec's distinctiveness is based on its language, on its culture and on its legal system. This is what makes of Quebec a distinct society, isn't it?

Mme Buckingham: La distinction que nous établissons porte sur les termes «société distincte» et les termes «une culture unique», contenus dans la proposition actuelle de libellé du paragraphe 25.1. Le Québec constitue certainement une société distincte, mais contiendrait en son sein des cultures diverses qui la constituent, cultures dont nous voudrions affirmer l'existence. La notion de Canadien ou de Québécois ne peut se cerner simplement.

Il n'y a pas un seul type de Québécois, le Québec contient en son sein des cultures multiples, et c'est cette réalité multiculturelles que nous voudrions affirmer, au même titre que la réalité multiculturelle du Canada est affirmée par ailleurs.

Mr. Blackburn: If the proposed definition of Quebec as a distinct society is upheld, would you object to it?

La coprésidente (Mme Dobbie): C'est la dernière question qui vous est accordée, monsieur Blackburn.

Le rév. Stiller: Il me semble que l'une découle de l'autre. Reconnaître le caractère distinct du Québec, c'est reconnaître les caractéristiques qui lui sont attribuées. Ce serait là la déclaration fondamentale, tout en reconnaissant que le Québec, avec son caractère distinct, ne renferme pas moins d'autres éléments culturels dont l'origine n'est pas québécoise. Reconnaître cela ne revient pas pour autant à nier, globalement, le caractère distinct de cette province.

M. Littlechild: Je voudrais tout d'abord remercier les témoins de l'élément positif qu'ils ont apporté à nos discussions, et de l'élément spirituel qu'ils veulent y introduire. Je voudrais revenir sur les observations que vous faites à propos des peuples autochtones. Les propositions qui y sont relatives vous paraissent faibles. En avez-vous d'autres que vous aimeriez soumettre au comité?

[*Text*]

The Reverend Ross Maracle (President, National Native Bible College): I would say that concerning the proposals here, we as an aboriginal people are definitely a distinct society in Canada and the time for self-government is upon us. We need to define self-government. I feel that we are a distinct society and it needs to be included.

Mr. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): When Professor Swinton of the Faculty of Law at the University of Toronto appeared before us in Toronto, she said of the Canada clause:

> I think one of the purposes of the Canada clause is to make a large number of Canadians feel that this document is theirs.

It must go beyond enlisting the different ethnic groups. Then she goes on to say:

> My preference would be for a much more—and this shows an Americanism—"We, the people. . ." It was a short clause, rather than a fairly long, almost shopping list, because I don't think that catches it.

• 1140

What I read your document to say is that the Canada clause, at this point at least, tends to pretend that there are no religious roots in Canada because it nearly avoids talking about them. So you are proposing that if we want to clearly identify our roots, there must be some reference to that too.

Rev. Stiller: There's an assumption, because we are pluralistic, that pluralism by its nature denies religious content or religious voice. But pluralism by its nature operates only when the bona fide groups have a place at the table and their voices are heard.

A number of historical works have been done over the last couple of years by some outstanding Canadian historians which show unequivocally the deep Judeo-Christian religious tradition of this nation. Given that we are living in a pluralistic society that is highly secularized, the question is, how can a country that has a deeply Judeo-Christian tradition operate in such a way as not to be majoritarian and to allow those from other religious traditions to feel as comfortable and as advantaged as those of the majority past?

That's not always easy, because people who are part of the religious tradition of the past and who feel that immigrants bringing new religions are pushing theirs off the table sometimes create a reaction, and we have seen that manifested. But we believe there is a way to bring to the table the various religious traditions and to recognize the reality of our heritage, because to deny that is to deny who we are. So we would simply affirm that in a pluralistic world, to mute the religious reality of our past is to deny the Canadian reality and thus not allow us to find ways to move into the future.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. The senator has just pointed out to me that Part I in the Charter begins with: "Whereas Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God and the rule of law". So I would remind colleagues and interveners of that preamble.

[*Translation*]

Le révérend Ross Maracle (président, National Native Bible College): S'il est une société bien distincte au Canada, c'est certainement nous, les peuples autochtones, et les temps sont mûrs pour l'autonomie, qui doit être définie. Nous sommes une société distincte, et il conviendrait de le dire dans la Constitution.

M. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Le professeur Swinton, de la faculté de droit de l'Université de Toronto, comparaissant devant nous à Toronto, a déclaré à propos de la clause Canada:

> L'un des objectifs de la clause Canada est de faire comprendre à un grand nombre de Canadiens que ce document leur appartient.

Il faut aller au-delà d'une simple liste de groupes ethniques. Et elle poursuit, révélant ainsi une influence américaine:

> Je préférerais personnellement une déclaration qui soit plus dans le genre «Nous, peuple. . .». C'était une clause brève plutôt qu'un long énoncé qui, à mon avis, passe à côté de l'objectif.

Vous semblez dire, dans votre document, que la clause Canada, à ce stade tout au moins, tend à éluder la question des racines religieuses du Canada. Vous aimeriez les voir mentionnées, si nous devons clairement affirmer nos origines.

Le rév. Stiller: Nous sommes une société pluraliste, et le pluralisme, par sa nature, nie le contenu ou la voix de la religion. Mais il ne peut y avoir pluralisme que lorsque tous les groupes représentatifs trouvent place à table et font entendre leurs voix.

Les deux ou trois dernières années ont vu la publication, par des historiens canadiens de renom, d'ouvrages qui mettent clairement en relief la profonde tradition religieuse judéo-chrétienne de notre nation. Compte tenu de la société pluraliste et fortement sécularisée dans laquelle nous vivons, on peut se demander comment un pays à la tradition judéo-chrétienne profondément enracinée pourrait fonctionner sans qu'il y ait prépondérance d'un groupe, tout en permettant à ceux d'autres confessions de bénéficier des mêmes avantages et des mêmes libertés que les représentants de l'ancien groupe majoritaire.

Ce n'est pas là tâche aisée, parce que les tenants de la religion d'origine ont parfois l'impression que les immigrants d'autres confessions veulent les évincer et réagissent en conséquence. Nous pensons cependant qu'il doit y avoir un moyen de donner voix au chapitre aux diverses confessions tout en affirmant notre propre patrimoine, car le renier serait nous renier nous-mêmes. Dans un monde pluraliste, gommer la réalité religieuse de notre passé revient à nier la réalité canadienne et entrave donc nos efforts pour trouver notre voie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie. Le sénateur attire mon attention sur le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés: «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit», préambule que je voudrais rappeler à tous, collègues et intervenants.

[*Texte*]

Ms Blondin (Western Arctic): I want to thank the presenters for being here and sharing their ideas and vision of what a Canada clause, for instance, should reflect in terms of the diversity of this country.

You are in fact promoting Judeo-Christian values. Being a Christian myself, I am a little uncomfortable because we are of more than just one faith in Canada. We have Moslems, Buddhists and secular humanitarians, as well as many aboriginal-based faiths, if you want to call them that. How do we accommodate within the Constitution these other groups that are not of the Christian affiliation? There is even diversity within the Christian faith. How can we have a fair Canada when we promote only one faith?

Dr. Page: What we are trying to do is not to promote a particular faith but rather a set of values that derive from our faith, as well as values that we believe are beneficial for the general population, whether they be Christian or non-Christian. For example, we believe compassion and families are values that are important quite apart from one's religious faith. They are rooted in our Judeo-Christian heritage. It was for that reason that we were part of a delegation to appear before this committee in its Toronto meetings, in conjunction with Muslims and Sikhs and Jewish people who shared in these values as well. So what we are advocating is not a national religion but rather a set of values that derive from a common heritage that other religious faiths equally share with us.

Ms Blondin: Would that exclude anything? Would you accept something you didn't necessarily share that they wanted to promote? It's very ethnocentric or very much a superior attitude that would have one faith suggest what is good for someone of another faith. Any one value—even referring to compassion—or what you propose may not, in the view of the secular humanitarians, necessarily be what they want or agree with.

• 1145

Dr. Page: I accept that. Indeed, one of the frightening things that has brought us to the conclusion of compassion is the result of a national survey of young teenaged people in this country, of which 65% did not consider compassion as a worthwhile value for the future. That troubles us. Indeed, it frightens me. If we have a society without compassion, how will we exist as a loving, caring community? We won't.

We believe compassion needs to be restored to its proper value or we will never be able to find the means of looking after those people less fortunate than ourselves, those with different skin colour or ethnic backgrounds. Doing so is part of compassion. This country has been built upon a compassionate system of social welfare, and we believe it needs to go on in the same way but we need to restore the value before it is lost with our young people.

[*Traduction*]

Mme Blondin (Western Arctic): Je remercie nos témoins d'évoquer pour nous ce que devrait contenir la clause Canada, en particulier si elle doit refléter la diversité du pays.

Vous êtes les tenants des valeurs judéo-chrétiennes. Bien que chrétienne moi-même, je ne suis pourtant pas tout à fait à l'aise, parce qu'il y a beaucoup de confessions au Canada, qu'il s'agisse de musulmans, de bouddhistes ou de doctrines purement humanitaires, ainsi que de nombreuses croyances autochtones, si on peut les appeler ainsi. Comment faire place, dans la Constitution, aux groupes qui ne relèvent pas du christianisme? Le christianisme n'est d'ailleurs pas non plus monolithique. Comment le Canada ferait-il place à tous si nous ne revendiquons qu'une seule foi?

M. Page: Notre objectif n'est pas de revendiquer une seule foi, mais plutôt un ensemble de valeurs qui découlent de notre foi, valeurs que nous considérons bénéfiques pour l'ensemble de la population, qu'elle soit chrétienne ou non. Ainsi, et quelle que soit notre appartenance religieuse, la compassion et le sens de la famille sont des valeurs que nous jugeons importantes et qui font partie de notre patrimoine judéo-chrétien. C'est pour cette raison que nous avons fait partie d'une délégation qui a comparu à Toronto devant ce comité, délégation qui comprenait également des musulmans, des sikhs et des juifs, qui tous participent de ce même système de valeurs. Ce n'est donc pas une religion nationale que nous préconisons, mais plutôt un ensemble de valeurs issues d'un patrimoine que nous avons en commun avec d'autres confessions.

Mme Blondin: Ne risquez-vous pas l'exclusivisme? Accepteriez-vous une valeur précieuse pour d'autres sans qu'elle le soit nécessairement pour vous? N'est-ce pas faire preuve d'ethnocentrisme? N'est-ce pas se juger supérieur que de laisser à une confession le soin de dicter ce qui est bon pour les autres? Toute valeur que vous proposez—y compris la compassion—risque de ne pas emporter l'adhésion, par exemple, des laïcs humanitaires.

M. Page: C'est vrai. Dans une enquête faite auprès des adolescents de ce pays, 65 p. 100 ont déclaré, en envisageant l'avenir, ne pas attacher d'importance à la compassion, ce qui nous a profondément troublés et fait peur. Comment une société sans compassion pourrait-elle subsister et prendre soin des siens? Son fondement même s'écroulera.

La compassion doit retrouver la place qui lui est due, faute de quoi les personnes démunies, celles d'une autre race ou origine ethnique, seront abandonnées à leur sort. La compassion se traduit par la solidarité avec autrui, et c'est sur elle que s'est édifié ce pays, avec son régime de bien-être social. Changer de cap serait néfaste, à notre avis, mais nous devons remettre à l'honneur la compassion avant que nos jeunes n'en perdent le goût.

[*Text*]

Ms Blondin: I thank you for those words because I think we all believe we must have a vision and values. We can't come to the system empty-handed and expect to contribute without having any values or any vision. It's clearly been stated many times from my culture that a people without vision will surely perish or will have no future.

The proposals coming forward from the aboriginal people are very explicit. The aboriginal people want the inherent right to self-government to be entrenched in the Constitution without a deadline. Entrenchment is to be immediate. I find your particular reference to self-government to be very generous, but not specific. How do you reconcile that which the aboriginal people want with what you propose?

Rev. Maracle: I feel there has to be a commission of native people—which there is—to deal specifically with specifics and without the time budget, as you said. The work needs to start now. Our dignity has been denied too long and we've been demeaned too long. Our voices will never be muted again, and we are trying, I believe. At every level of native society there is leadership that is starting to excel. Those voices need to be increasingly heard.

The fabric cannot be woven by someone else. That fabric of our society has, for 400 years, been woven by other people and is now becoming unravelled. We want native distinctiveness.

Ms Blondin: I want to touch on one other area. As people of the faith, you are, of course, involved in the well-being of individuals, particularly people who are poor, hungry, homeless, without roofs over their heads. From my political reference, that would be covered in a social charter, of which there's much mention.

I'm in somewhat of a dilemma because I don't believe the Constitution can be a catch-all for everything. We can't find all the answers in the Constitution that we can't find in our own actions, minds, and hearts and in whatever drives us to do what we will for the good of the country.

Having said that, do you believe there should be a social charter that makes reference to everyone having a home and a roof over their heads, and to the fact that there should be no hungry people in this country and that the poor should be provided for, etc.?

Rev. Stiller: I think there would be a fair discussion within our community. My hunch is that we would not be supportive of entrenching a social charter, for this reason: when we design society within legal frameworks to the extent that we call upon courts to make decisions we think should be political from time to time, we take from the political leadership the responsibilities that I think the Canadian people have come to expect of them. So to put so much of our life in an ironclad legal document might, we think, rob us of the initiative of leadership and may also be impossible to accomplish from time to time. So I don't think we'd necessarily be supportive of entrenching that social charter.

[*Translation*]

Mme Blondin: Je vous remercie de ces paroles, parce que nous reconnaissons tous la nécessité d'avoir un système de valeurs, et une vision de l'avenir; sans eux, c'est les mains vides que nous nous attelons à la tâche. J'ai souvent entendu dire dans ma culture qu'un peuple sans vision est voué à l'extinction ou à végéter.

Les propositions qui émanent des autochtones sont très claires. Le peuple autochtone réclame le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, droit qu'il veut voir inscrit, sans limite de temps, dans la Constitution. Ce droit doit être inscrit dans la Constitution sans délai. Vous parlez en termes généreux, mais non spécifiques, de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, mais comment conciliez-vous la volonté de ces peuples avec vos propres propositions?

Le rév. Maracle: Les autochtones devraient constituer une commission—ce qui est fait—pour étudier la question en détail et sans imposition de délai, comme vous le disiez. C'est maintenant qu'il faudrait se mettre au travail. Il y a trop longtemps que nous avons souffert dans notre dignité et que nous avons été humiliés; jamais plus nous ne nous laisserons imposer le silence. Des forces agissantes se détachent de tous les rangs des sociétés autochtones, et leurs voix se font entendre de plus en plus fort.

Il y a 400 ans que d'autres ourdissent la trame de nos destinées, mais cette trame se défait maintenant, et c'est à nous de la prendre en main. Nous voulons que soit reconnu le caractère distinct des peuples autochtones.

Mme Blondin: Il y a une autre question que je voudrais aborder. En tant que croyants, vous vous préoccupez du bien-être des êtres humains, en particulier de celui des pauvres, des affamés, des sans-abri. Selon le parti que je représente, il faudrait à cet effet une charte sociale, dont il est beaucoup question.

Je suis un peu perplexe, car la Constitution ne peut, à mon avis, contenir les solutions à tous les problèmes. Nous ne pouvons y trouver toutes les réponses que ne nous donnent ni nos actions, ni notre esprit, ni notre coeur, ou ce qui nous pousse à agir comme nous le faisons pour le bien du pays.

Cela dit, pensez-vous que nous devrions avoir une charte sociale aux termes de laquelle chaque Canadien devrait avoir un toit pour l'abriter, aucun Canadien ne devrait connaître la faim, les besoins élémentaires des pauvres devraient être satisfaits, etc.?

Le rév. Stiller: Cela ferait certainement l'objet d'une discussion au sein de notre collectivité. J'ai l'impression que nous ne serions pas en faveur d'inscrire une charte sociale dans la Constitution, et ce, pour la raison suivante: la société est conçue dans un cadre juridique, au point qu'il nous arrive de faire appel aux tribunaux pour prendre des décisions d'ordre politique; ce faisant, nous enlevons aux hommes politiques une partie des responsabilités que leur a confiées le peuple canadien. Si nous coulons donc dans le béton d'un document juridique une partie aussi importante de notre vie, nous privons nos chefs d'une partie de leur autorité et risquons de leur rendre la tâche impossible. Il n'est donc nullement sûr que nous soyons en faveur d'inscrire une charte sociale dans la Constitution.

[*Texte*]

• 1150

Ms Blondin: On the question of the aboriginal people being a distinct society, if they are in fact distinct, why are their languages and cultures not recognized? Why do we not even have an aboriginal language foundation when we have 53 aboriginal languages, only 3 of whom will survive if we continue at this rate? We have a Heritage Language Foundation. We have all other accommodations for other languages, but we don't have any provisions for aboriginal languages and cultures.

Rev. Maracle: We're still First Nation peoples living on seconds in Third World conditions. I think it's ludicrous to say there are two distinct societies, two official languages and two founding fathers—ludicrous. We aboriginal people are First Nation peoples, with distinct aboriginal languages. Even to refer to us as native or Indian—we are Onkwehonwe, Innu, we are Nishnawbe. Yet those phrases are foreign. We live in a nation called Canada, but it's "Ganada". We need more recognition than ever before.

Ms Hunter: I join in welcoming you as witnesses. I share a lot of common values with you, although I am not part of an evangelical group.

My first question is about the list of 10 values you have. Is there is a priority? You mentioned respect for authority and responsible leadership. That is something I try to tell my kids, that they should be respecting authority and responsible leadership. But leadership and authority also have to be responsible. It's reciprocal. I also tell them not to respect those in positions of power if they are doing wrong. I think there's a danger in the way it's phrased. It doesn't encourage the questioning that I think is necessary in our political system. I am just wondering what your response is to that.

Rev. Stiller: Proper authority, in our view, would not mean hierarchical authority or positioned authority, but authority that is won by responsible leadership. In my view we've interpreted leadership in a dominant, charismatic, powerful mode rather than in a servanthood mode. Our instinct would be to press for that style so that authority is won by what one does and how one does it, rather than by simply being in the hierarchy. The word "proper" would refer to that, rather than what you may have initially thought.

Ms Hunter: So the definition of authority and leadership is really crucial.

Rev. Stiller: Oh, absolutely. We think we have a fairly prime model to work with.

Ms Hunter: My second question regards your concern about responsible environmental stewardship. As you are aware, in the government's proposals there is a lot of concern for the environment in the federal-provincial jurisdictional disputes we've experienced recently. Do you have any thoughts on where the primary responsibility should lie?

[*Traduction*]

Mme Blondin: Si les autochtones constituent une société distincte, pourquoi leurs langues et leurs cultures ne sont-elles pas reconnues? Pourquoi n'avons-nous même pas une fondation des langues autochtones, alors que celles-ci existent au nombre de 53, dont trois seulement survivront si la tendance actuelle se maintient? Nous avons une fondation des langues du patrimoine, nous avons toutes sortes de mesures en faveur des autres langues, mais nous n'avons pris aucune disposition en faveur des langues et des cultures autochtones.

Le rév. Maracle: Nous sommes toujours les peuples des premières nations qui vivent, dans des conditions dignes du Tiers monde, des miettes qu'on veut bien leur jeter. Il est ridicule d'affirmer qu'il existe deux sociétés distinctes, deux langues officielles et deux peuples fondateurs, rien moins que ridicule. Nous, autochtones, sommes les premières nations, avec des langues autochtones bien à nous. Il est même incongru de nous désigner comme des autochtones ou des Indiens; nous sommes Onkwehonwe, Innu ou Nishnawbe. Nous vivons dans un pays qui s'appelle le Canada, mais en réalité, c'est le «Ganada». Il importe de nous donner enfin la reconnaissance qui nous est due.

Mme Hunter: Moi aussi je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je ne fais pas partie d'un groupe évangélique, mais je n'en partage pas moins avec vous un grand nombre de valeurs.

Vous nous proposez une liste de dix valeurs que devrait refléter notre Constitution. Sont-elles présentées dans un ordre de priorité? Vous mentionnez le respect de l'autorité et des dirigeants responsables, et c'est une notion que j'essaye d'inculquer à mes enfants, mais c'est une notion basée sur la réciprocité, car l'autorité et les dirigeants doivent être vraiment responsables. J'avertis également mes enfants de ne pas respecter les forts s'ils agissent mal, car le seul respect de l'autorité n'est pas sans danger; il n'amène pas la discussion critique qui est nécessaire, à mon avis, dans notre système politique. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le rév. Stiller: L'autorité compétente ne signifierait pas, selon nous, une autorité basée sur la hiérarchie ou le poste, mais une autorité acquise grâce au sens de la responsabilité. La notion de chef est liée pour nous à celle de domination, de charisme, de pouvoir; nous en avons gommé la notion de service. Nous voudrions voir une autorité basée sur ce qu'une personne accomplit et sur la façon dont on l'accomplit plutôt que sur la hiérarchie. C'est cela que nous désignons par le terme d'«autorité compétente», et non ce que vous y voyez.

Mme Hunter: La définition de l'autorité et du leadership est donc cruciale.

Le rév. Stiller: Certainement. Nous pensons avoir une idée bien nette de ce que nous entendons par là.

Mme Hunter: Vous parlez également d'une gestion responsable de notre environnement. Les propositions du gouvernement, vous le savez certainement, traduisent l'inquiétude causée par les différends qui opposent, à propos de l'environnement, le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Où se situe, d'après vous, la principale responsabilité?

[*Text*]

Dr. Page: Primary responsibility for the environment must be with the people who are most impacted by that environment. They take ownership, then, in sustaining that environment—and we believe in sustainable development—but they must have the means to do so. That means will come from another authority of government that enables those people in their localities to look after their own environment. It cannot be something imposed by Ottawa to persuade people to clean up a polluted river. Rather, those people must be instrumental in changing their communities by the assistance of Ottawa, the provinces and the municipal governments.

Ms Hunter: So if we are talking about funds for cleaning up the environment or enabling the environment not to be further polluted, then it should be a federal responsibility?

Dr. Page: It should be a shared responsibility. The federal government is not solely responsible for pollution, although it has an international responsibility. The provinces and certainly the municipalities, when it comes to areas such as sewage treatment, have their own responsibility. Collectively, they must work together.

• 1155

Mr. Nystrom: I welcome the group here this morning. I wanted to pursue the question Ethel Blondin asked you about the social charter. Here you're listing 10 values that you say "should be reflected in the Constitution, including the following"; you then talk a lot about compassion and justice and so on.

Does the social charter idea not define what compassion is all about in terms of the right to medical care, the right to decent housing, things of that sort? Is that not the way to go about doing it? If we don't do it that way, how do we get these values you talk about into the Constitution?

You have just said, sir, that you don't like the courts interpreting all these things, that they should be left in many cases to the people. If we were to enshrine this in the Constitution, the courts would interpret compassion. I share your viewpoint; I don't want the courts doing that. I'd sooner have it left to the people of this country through their legislatures, both federally and provincially.

So I want you to expand a bit about your views of a social charter as perhaps being the vehicle where we could have compassion in the Constitution. I will use, as an example, the right to medical care from coast to coast, regardless of where one lives.

Dr. Page: In looking at a social charter in the examples you have used, they pertain to the health care system. There is no question that compassion is involved in the health care system, but it does not necessarily mean that our health care system promotes compassion. Much of our welfare system is seen as a faceless bureaucracy responding to particular needs. We have lost the sense of compassion that is giving, that goes beyond what is required by a job description or the payment for a particular service.

[*Translation*]

M. Page: La principale responsabilité pour l'environnement revient à ceux que l'environnement touche le plus. Ceux-ci veulent un environnement durable—et nous y croyons certainement—mais encore doivent-ils avoir les moyens de l'assurer. Ces moyens leur seront donnés par un autre niveau de gouvernement qui permettra à ces gens de défendre leur propre environnement au niveau local. Ce n'est pas à Ottawa d'imposer aux gens de dépolluer une rivière; Ottawa, ainsi que les gouvernements des provinces et les municipalités, doivent aider ces gens à changer la situation dans leurs collectivités.

Mme Hunter: S'il faut des fonds pour assainir l'environnement ou pour mettre fin à la pollution, ce serait donc au gouvernement fédéral de s'en charger?

M. Page: Il faut que ce soit une responsabilité partagée. Le gouvernement fédéral n'est pas seulement responsable de la pollution, encore qu'il ait une responsabilité internationale. Les provinces, et certainement les municipalités, quand il s'agit du traitement des eaux usées, par exemple, ont également leurs responsabilités. Il faut que ce soit une action collective.

M. Nystrom: Je souhaite également la bienvenue au groupe qui comparaît ce matin. Je veux revenir sur la question de charte sociale soulevée par Ethel Blondin. Vous nous donnez une liste de dix «valeurs que devrait refléter notre Constitution» et qui «devraient comprendre ce qui suit»; puis vous parlez, entre autres, de compassion et de justice.

La notion de charte sociale ne s'inspire-t-elle pas de la compassion quand elle affirme le droit à un logement, aux soins médicaux, etc.? N'est-ce pas ainsi qu'il faut procéder? Si ce n'est pas ainsi, comment faisons-nous intervenir, dans la Constitution, les valeurs dont vous nous parlez?

Vous venez de dire que ce n'est pas aux tribunaux, à votre avis, que revient l'interprétation de ces questions, qui, très souvent, devraient être laissées aux gens eux-mêmes. Mais si nous inscrivions dans la Constitution cette notion de compassion, les tribunaux auraient à l'interpréter. Je pense, comme vous, que cela n'est pas souhaitable, et je préférerais m'en remettre pour cela aux citoyens de ce pays par l'intermédiaire de leurs gouvernements, tant provinciaux que fédéral.

Ne pensez-vous pas qu'une charte sociale pourrait constituer le vecteur qui introduirait la compassion par la Constitution? Prenons par exemple le droit aux soins médicaux, où que l'on vive au Canada.

M. Page: Les exemples que vous nous donnez, dans le cadre d'une charte sociale, relèvent du régime d'assurance—maladie. Certes, la compassion a un rôle à y jouer, mais cela ne veut pas dire pour autant que la compassion en soit le résultat. Notre système d'assistance sociale est considéré très souvent comme une bureaucratie anonyme qui répond à des besoins précis. Nous avons perdu la notion de compassion, celle de don, celle d'une sollicitude qui va au-delà de la stricte attribution des tâches ou du paiement pour un service donné.

[*Texte*]

We do not think that can be reflected solely in a social charter; therefore, we would like to see those values, such as compassion, entrenched into the Charter as a means of making our health care system more effective. It is an ideal to make it possible.

Mr. Nystrom: I am just wondering if I could pursue that. I think your values are all fine. You are talking about integrity as a national goal, compassion and justice as the motives for helping those who have been lost or hurt within society. How do you put these into the Constitution to achieve those goals? They are fine objectives, fine goals. You are saying that a Constitution should be reflecting this.

To be precise, you say, "The values which should be reflected in our Constitution would include the following:", and you then list "compassion", "integrity", and so on. How would you write that in the Constitution, or or how would you then reflect that in the Constitution?

I am sorry to be asking you for a bit more precision here, but once you put something in the Constitution, then you have the danger of the courts getting involved. Of course, we do have the notwithstanding clause where that can be overridden, but that creates another whole series of problems. I am not arguing, I am just trying to elicit—

Dr. Page: As the Constitution reflects society and what we are as people, it sets out the values we think important. That is an ideal. That is what we are striving towards. We believe if they are put into the Constitution, then we can see government legislation, educational activities, take that as a means of saying that this is what we are about as a nation, what we were trying to accomplish in our vision. Our vision is to be a compassionate society. The courts, governments and other institutions will determine how that is worked out.

Rev. Maracle: I don't know about the social charter, etc., or what the mechanism or vehicle will be, but I do know there needs to be a statement of intent directed toward the inner-city native who has increasingly been in remote, isolated reservations and filling the inner cities of our nation. There are wastelands in the inner cities. What are we going to do with the social system within the inner city concerning the native?

Mr. Nystrom: Maybe what your group is trying to say to us is that there should be a preamble to our Constitution—which we don't really have in this country—that would state some of the values about Canada, what the country is all about, something that is a bit poetic and visionary.

Rev. Stiller: That is why we think the Canada clause should do exactly what you have said, but in such a way that it is instructive to the Constitution and not simply a cosmetic or preamble comment.

As to whether we should have a social charter in the Constitution, I am not sure our group has the position or the particular skills to respond to that. We would simply like to see that—there is an old term called "warp and woof"—

[*Traduction*]

Une charte sociale n'est pas, à elle seule, suffisante pour assurer que la compassion soit la force déterminante; c'est pourquoi des valeurs comme la compassion devraient figurer dans la Constitution en tant que moyens de rendre notre régime d'assurance-maladie plus efficace. C'est à la fois un idéal et un outil.

M. Nystrom: Je n'ai pas fini sur ce sujet. Vos valeurs sont fort respectables: vous nous donnez l'intégrité comme objectif national, vous parlez de compassion et de justice comme motifs d'aider ceux qui souffrent ou qui sont marginaux dans la société. C'est un bel idéal, ce sont des objectifs louables, mais comment les inscrire dans la Constitution? C'est pourtant ce que vous préconisez, à savoir que la Constitution devrait refléter ces valeurs.

Vous dites, textuellement, que «les valeurs que devrait refléter notre Constitution devraient comprendre ce qui suit:» puis vous en dressez la liste: la compassion, l'intégrité, etc. Mais comment inscririez-vous ces valeurs dans la Constitution, ou comment voudriez-vous que la Constitution les reflète?

Excusez-moi de m'attarder sur ce sujet, mais vous risquez, pour tout ce que vous mettez dans la Constitution, l'intervention des tribunaux. Certes, nous avons une clause dérogatoire qui peut permettre de passer outre, mais nous n'en sommes pas alors à la fin de nos difficultés. Ce n'est pas que j'aie des objections, c'est simplement que j'essaie de tirer au clair...

M. Page: La Constitution reflète la société et ce que nous sommes en tant que peuple; elle énonce également les valeurs qui nous paraissent importantes. C'est là un idéal auquel nous aspirons. Si ces valeurs figurent dans la Constitution, le législateur, l'éducateur peuvent s'appuyer là-dessus pour dire que c'est ce que nous voulons en tant que nation, l'objectif que nous nous efforçons de réaliser. Nous aspirons à une société où règne la compassion; les tribunaux, les gouvernements et autres institutions devront trouver le moyen de réaliser cet idéal.

Le rév. Maracle: Je ne sais pas au juste quels seront les dispositifs ou le mécanisme de mise en oeuvre d'une charte sociale, mais je sais qu'il faut qu'un message s'adresse aux autochtones des grandes villes qui vivaient d'abord dans des réserves éloignées et isolées, et qui maintenant affluent dans les agglomérations de notre pays. Nos villes sont des jungles de béton. Quelle action sociale allons-nous entreprendre en faveur des autochtones dans ces villes?

M. Nystrom: Ce que votre groupe essaie peut-être de nous dire, c'est qu'il devrait y avoir un préambule à notre Constitution—nous n'en avons pas vraiment—préambule qui énoncerait certaines des valeurs du pays, comment nous envisageons notre avenir, notre vision quasi poétique du monde, en quelque sorte.

Le rév. Stiller: C'est pour cela que la clause Canada devrait, à notre avis, être exactement ce que vous venez de dire, mais de telle façon qu'elle ne constitue pas simplement un enjolivement, mais aussi un enseignement.

Quant à la possibilité d'inscrire une charte sociale dans la Constitution, je ne suis pas certain que notre groupe soit en mesure de le demander, ou en ait l'intention. Si la Constitution nous apparaît comme une tapisserie, nous ne

[*Text*]

the weave of the Constitution have within it these values. How that's done we aren't sure, but we would like this to be considered. This is why we think the Canada clause, being instructive to the rest of the Constitution with the poetic and the visionary language you have suggested, is important.

• 1200

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you.

Perhaps we will conclude. I would like to thank you all very much for the advice and the wisdom you have brought to our deliberations today. Certainly, the question of the Canada clause and our shared values in this country is one that will occupy much of our time when we are writing our report, I am sure. Thank you for your other wise advice on other areas in the Constitution. We are very pleased to have you with us today.

Rev. Stiller: It was nice to be here. Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Colleagues, we are going to adjourn until 3.15 p.m., when we will reconvene again in this room.

[*Translation*]

savons pas au juste si ces valeurs devraient figurer dans sa chaîne ou dans sa trame, mais nous tenons à ce qu'elles y soient, sans savoir au juste comment procéder. C'est pourquoi la Constitution devrait, à notre avis, être axée sur la clause Canada et soutenue par une vision poétique.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous remercie.

Le moment est venu de conclure. Je vous remercie tous de vos sages réflexions et conseils. Lorsque nous rédigerons notre rapport, nous réfléchirons certainement en profondeur à la clause Canada et aux valeurs qui sont celles de notre pays. Merci également des opinions que vous avez formulées à l'égard des autres questions relatives à la Constitution. Nous avons été très heureux de vous avoir aujourd'hui parmi nous.

Le rév. Stiller: Ce sentiment est partagé. Nous vous remercions de tout coeur.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous allons lever la séance, membres du comité, et la reprendre à 15h15, dans cette même salle.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Association canadienne-française de l'Ontario:

Jean Tanguay, President;

Yves Le Bouthillier, Member;

Gilles Le Vasseur, Member.

From the Canadian Labour Force Development Board:

Laurent Thibault, Co-Chairperson;

Gérard Docquier, Co-Chairperson.

Individual:

Jennifer Smith, Professor, Dalhousie University.

From the Evangelical Fellowship of Canada:

The Reverend Brian Stiller, Executive Director;

Dr. Donald Page, Vice-President;

Janet Epp Buckingham, Executive Director Eastern Region;

Reverend Ross Maracle, President, National Native Bible College.

TÉMOINS

De l'Association canadienne-française de l'Ontario:

Jean Tanguay, président;

Yves Le Bouthillier, membre;

Gilles Le Vasseur, membre.

Du Canadian Labour Force Development Board:

Laurent Thibault, coprésident;

Gérard Docquier, coprésident.

À titre particulier:

Jennifer Smith, professeur, Université Dalhousie.

De l'Evangelical Fellowship of Canada:

Brian Stiller, pasteur, directeur exécutif;

M. Donald Page, vice-président;

Janet Epp Buckingham, directrice exécutive, région de l'Est;

Ross Maracle, pasteur, président, National Native Bible College.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

XY2
-1991
R21

Government
Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Tuesday, December 10, 1991

Joint Chairmen:

The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mardi 10 décembre 1991

Coprésidents:

L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on a

Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le

Renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

CANADA
JUN 15 1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24412—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Michael Kirby
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Mario Beaulieu
Pierre De Bané
Daniel Hays
Michael Kirby
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
David MacDonald
Russell MacLellan
Shirley Maheu
Howard McCurdy
Rob Nicholson
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 10, 1991
(29)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:20 p.m. this day, in Room 200 of the West Block, the Joint Chairman, the Honourable Senator Gérald Beaudoin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Daniel Hays, Michael Kirby, Michael Meighen, Donald Oliver, Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Ross Reid, John Reimer and Monique B. Tardif.

Other Members present: Edna Anderson, Ken Atkinson, Gabrielle Bertrand, Murray Dorin, Lorne Nystrom and Ian Waddell.

Witnesses: From the Imperial Order of the Daughters of the Empire: Jean Throop and Sandra Connery. *From the Fédération des jeunes canadiens français Inc.:* Gino Leblanc, President; and Paul LePierre, Director General. *Individual:* Réjean Pelletier, Professor, Department of Political Science, Laval University. *Individual:* Léon Dion, Professor, Department of Political Science, Laval University. *Individual:* Richard Harris, Professor, Department of Economics, Simon Fraser University. *From New Vision Canada:* José Aggrey, Chairman; Wes Spencer, President; and Lindsay Blackett.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1*).

Mrs. Jean Throop and Mrs. Sandra Connery presented a petition of 73,620 signatures supporting Canadian unity.

The witnesses made statements and answered questions.

At 7:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 10 DÉCEMBRE 1991
(29)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 20, dans la salle 200 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de l'honorable sénateur Gérald Beaudoin (*coprésident*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs E.W. Barootes, Gérald Beaudoin, Mario Beaulieu, Daniel Hays, Michael Kirby, Michael Meighen, Donald Oliver, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Albina Guarnieri, Ken Hughes, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Ross Reid, John Reimer, Monique B. Tardif.

Autres députés présents: Edna Anderson, Ken Atkinson, Gabrielle Bertrand, Murray Dorin, Lorne Nystrom et Ian Waddell.

Témoins: De l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire: Jean Throop et Sandra Connery. *De la Fédération des jeunes canadiens français:* Gino Leblanc, président; Paul LePierre, directeur exécutif. *À titre particulier:* Réjean Pelletier, professeur, Département de science politique, Université Laval. *À titre particulier:* Léon Dion, professeur, Département de science politique, Université Laval. *À titre particulier:* Richard Harris, professeur, Département d'économie, Université Simon Fraser. *De New Vision Canada:* José Aggrey, président du conseil; Wes Spencer, président; Lindsay Blackett.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

M[mes] Jean Throop et Sandra Connery présentent une pétition de 73,620 signatures en faveur de l'unité canadienne.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 19 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 10, 1991

• 1521

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Colleagues, we'd ask the meeting to come to order, please.

The Senator will chair this afternoon, but before the formal part of the hearings get underway, I have the honour to welcome two very special guests. With us are Mrs. Jean Throop and Mrs. Sandra Connery of the IODE. Mrs. Throop is the president. Mrs. Connery is the public relations secretary. They are here to make a presentation to the committee of some 74,000 signatures, I believe, collected on Canadian Unity Day, October 26, 1991, in a single day. Ladies, would you please come forward.

Mrs. Jean Throop (President, National Chapter, Imperial Order of the Daughters of the Empire): Honourable joint chairman, honourable members of the committee, IODE, a Canadian women's organization was formed in 1900 on a foundation of patriotism, loyalty and service. For the last 91 years, members from all provinces and territories have worked as volunteers to help the disadvantaged, to further education, to encourage the arts, and to preserve Canada's heritage. This past year, our 11,000 members raised and spent $2.5 million for the betterment of Canadians.

Our historical concern for national well being prompted IODE members to embark on a significant new project this year. Wanting to give Canadians an opportunity to be heard in support of unity, the National Chapter of Canada, IODE, declared October 26, 1991, Focus on Canadian Unity Day. The mayors of many cities, large and small, supported this initiative by proclaiming this date as Focus on Canadian Unity Day in their communities.

Members from Yellowknife to Victoria to Winnipeg to Montreal to St. John's invited Canadians in public places to sign up for a united Canada. We have brought the results of this one-day effort here to you today. There are 73,654 signatures of citizens whose ancestors were French, English, aboriginal as well as newer Canadians. This is the message they endorse.

> We, the undersigned, believe that Canada's diversity is a national blessing and a tradition to be cherished and preserved. For our children and their children, Canada must remain whole. We urge our leaders to negotiate in a spirit of goodwill and conciliation.

Ladies and gentlemen, thank you for the opportunity to appear before you. I hope this message receives your serious attention.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 10 décembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Le sénateur Beaudoin va présider la réunion de cet après-midi, mais avant de commencer nos audiences proprement dites, j'ai l'honneur de vous présenter deux invitées très spéciales. Il s'agit de M^me^ Jean Throop et de M^me^ Sandra Connery qui représentent l'Ordre impérial des filles de l'Empire. M^me^ Throop en est la présidente, et M^me^ Connery est la secrétaire chargée des relations publiques. Elles sont parmi nous cet après-midi pour présenter au comité quelques 74,000 signature, obtenues, je crois, en un seul jour, soit le 26 octobre 1991, jour de l'unité canadienne. Mesdames, avancez s'il vous plaît.

Mme Jean Throop (présidente, Section nationale, Ordre impérial des filles de l'Empire): Honorable coprésident et membres du comité, l'Ordre impérial des filles de l'Empire qui est un organisme canadien féminin, a été fondé en 1900 pour défendre le patriotisme, la loyauté et le bénévolat. Depuis 91 ans, des membres de toutes les provinces et territoires du Canada travaillent comme bénévoles pour aider les défavorisés, améliorer l'éducation des Canadiens, encourager les arts et préserver le patrimoine du Canada. L'année dernière, nos 11,000 membres ont recueilli et dépensé 2,5 millions de dollars pour améliorer le sort des Canadiens.

Notre préoccupation historique pour le bien-être de la nation a poussé les membres de notre organisation à entreprendre cette année un nouveau projet de grande envergure. Souhaitant offrir aux Canadiens l'occasion de soutenir l'unité canadienne, la Section nationale de l'Ordre impérial des filles de l'Empire a désigné le 26 octobre 1991 la journée de l'Unité canadienne. Les maires de nombreuses villes, grandes et petites, ont appuyé cette initiative en désignant cette date la journée de l'Unité canadienne dans leurs propres communautés.

Nos membres dans tout le Canada, de Yellowknife à Victoria, de Winnipeg à Montréal, et de Montréal à St. John, se sont postés dans des endroits publics pour inviter les Canadiens à signer leur nom en faveur d'un Canada uni. Nous vous présentons donc cet après-midi les résultats de cette initiative d'une journée. Ce document comporte les signatures de 73,654 citoyens dont les ancêtres étaient français, anglais et autochtones, et d'autres Canadiens qui sont nouvellement arrivés au Canada. Voilà donc le message qu'il cherche à vous transmettre:

> «Nous, soussignés, croyons fermement que la diversité du Canada représente un avantage national tout à fait unique dont il faut se réjouir ainsi qu'une tradition qu'il faut respecter et préserver. Pour nos enfants et leurs enfants, le Canada doit rester entier. Nous exhortons donc nos dirigeants à négocier dans un esprit de bonne volonté et de conciliation.»

Mesdames et messieurs, nous vous remercions d'avoir bien voulu nous permettre de vous présenter ce document. J'espère que dans vos délibérations vous vous rappellerez le message qu'on vous transmet aujourd'hui.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Mrs. Throop: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Do you have any idea what 70,000 signatures look it?

Mrs. Throop: There are 32 signatures on each page, so that's why it doesn't seem maybe as stacked as it should be.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, ladies. I think this is a symbol of the kind of spirit that exists out in the country and I'm very pleased you brought these signatures for us today. Thank you for the effort you've made on behalf of Canadian unity.

Mrs. Throop: Thank you.

• 1525

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Nous reprenons les audiences de cet après-midi. Le premier groupe à comparaître devant le Comité est la Fédération des jeunes Canadiens français. J'invite M. Gino Leblanc, le président, à bien vouloir s'avancer. Puis-je vous inviter à nous résumer en 10 minutes votre proposition? Ensuite, nous allons passer à la période des questions.

M. Gino Leblanc (président de la Fédération des jeunes Canadiens français Inc.): Merci. Monsieur le coprésident, madame la coprésidente, membres du Comité mixte, je vous remercie de donner à la jeunesse franco-canadienne et acadienne l'occasion de se prononcer sur quelque chose qui nous tient vraiment à coeur, soit le Canada uni.

Je m'appelle est Gino Leblanc et je suis le président de la Fédération des jeunes Canadiens français. J'ai le plaisir de vous présenter M. Paul Lapierre, le directeur général de la Fédération des jeunes Canadiens français.

Je vais vous décrire brièvement les activités de la Fédération des jeunes Canadiens français. La Fédération des jeunes Canadiens français a vu le jour à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en 1974. Elle a entrepris des projets concrets tels que l'implantation de radios communautaires et de coopératives jeunesse de service. Elle offre aussi de la formation à ses membres. La FJCF tente aussi de mener une action politique qui permet d'améliorer la qualité de vie de la jeunesse franco-canadienne et acadienne.

Lors de son assemblée générale annuelle, qui a eu lieu au mois de juillet dernier, les membres ont priorisé le dossier constitutionnel, car il était évident au yeux des gens présents qu'il était primordial de participer au débat et de profiter des différentes tribunes pour se faire entendre.

Les 200,000 jeunes de notre réseau doivent prendre une part active à ce débat sur la Constitution. Il est de notre devoir de nous porter à la défense de notre pays, car le Canada que nous bâtissons ensemble sera le pays où nous continuerons à grandir et où nous élèverons nos familles.

La présence des communautés francophones partout au Canada est le résultat de la vision qu'avaient nos aïeux. Cette vision peut se résumer ainsi: un pays où tous et toutes peuvent se tailler une place et s'épanouir, fiers et fières du pays qui leur appartient. Le Canada ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans la présence des francophones d'un océan à l'autre.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous vous remercions infiniment.

Mme Throop: Merci.

La copésidente (Mme Dobbie): Savez-vous à quoi ressemble un document qui comporte 70,000 signatures?

Mme Throop: Il y a 32 signatures par page, alors il vous semblera peut-être un peu moins volumineux qu'il ne devrait l'être.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci infiniment, mesdames. Pour moi, ce document symbolise l'esprit qui existe au Canada, et je suis très heureuse que vous ayez pu nous le présenter aujourd'hui. Je vous remercie de l'effort que vous avez déployé au nom de l'unité canadienne.

Mme Throop: Merci.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): We will now resume our hearings. The first group to appear this afternoon is the Fédération des jeunes Canadiens français. I would ask Mr. Gino Leblanc, the President of the Federation, to please come forward. You are invited to give us a 10-minute summary of your brief, after which we will have questions from the members.

Mr. Gino Leblanc (President, Fédération des jeunes Canadiens français Inc.): Thank you. Mr. Joint Chairman, Madam Joint Chairman and members of the Joint Committee, on behalf of French-Canadian and Acadian youth, I would like to thank you for giving us the opportunity today to express our views on something we feel very strongly about, namely a united Canada.

My name is Gino Leblanc and I am currently President of the Fédération des jeunes Canadiens français. It is my pleasure to introduce Mr. Paul Lapierre, Director General of the Federation.

I would like to briefly describe the activities of the Fédération des jeunes Canadiens français. The Federation was founded in Moncton, New Brunswick, in 1974. It has undertaken a number of specific projects, such as the development of community radio and youth service cooperatives. It also provides training to its members. The FJCF is also politically active with a view to improving the quality of life of Frech-Canadian and Acadian youth.

At its last annual general assembly, which took place in July, the members of the Federation gave the highest priority to the constitutional issue, because we clearly felt that it was essential that we take part in the debate and use the various forums available to make our views heard.

The 200,000 young Canadians who make up our network must take an active part in this debate on Canada's Constitution. It is our duty to come to the defence of our country because the Canada we build together is the same nation where we will continue to grow and where we will raise our own families.

The fact that francophone communities are present throughout Canada is the result of our ancestors' vision. That vision can be summed up in this way: a country where each and every individual can find his own place and flourish, taking pride in his or her country. Canada would not be what it is today were francophones not part of our communities from sea to sea.

[*Text*]

Avant de passer à la prochaine partie du mémoire, il est important de préciser que notre présentation se veut le résultat d'une réflexion qui a commencé il y a déjà quelques mois auprès de nos membres. Il nous est impossible de définir avec exactitude les libellés à utiliser. Nous ne sommes pas des experts juridiques ou des experts constitutionnels, mais nous espérons que les suggestions que nous vous apporterons pourront porter fruit dans vos discussions.

Nous commençons avec des prémisses de départ. La FJCF et ses membres croient fermement dans un Canada uni où les principes de la dualité linguistique sont reconnus d'un océan à l'autre. À l'intérieur de notre Canada, le Québec doit trouver sa place et les Premières nations doivent avoir ce qui leur revient. De plus, le Canada de demain devra assurer la présence d'un équilibre entre les différentes instances gouvernementales et les institutions qui s'y rattachent. Ce sont nos prémisses de départ.

Il y a des secteurs qui nous touchent plus particulièrement. Le premier est la dualité linguistique. Pour les jeunes Franco-Canadiens et Acadiens, la dualité linguistique est fondamentale. Elle permet au jeune de s'épanouir et de s'enrichir dans sa communauté à lui, chez lui. Il est important pour nous que le gouvernement garde son pouvoir de dépenser en matière de dualité linguistique. Les gouvernements, avec le gouvernement fédéral comme chef de file, doivent continuer à promouvoir, préserver et protéger les communautés de langues officielles. C'est notre premier thème.

Le deuxième thème est la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Pour nous, la jeunesse franco-canadienne et acadienne, la qualité de vie de tous les Canadiens est très importante. On parle d'égalité, d'équité entre les hommes et les femmes, des droits fondamentaux des enfants et de l'importance et du rôle de la jeunesse dans ce pays qu'est le Canada. Il est important que, peu importe la race, la culture, l'ethnie, l'orientation sexuelle ou les croyances religieuses, tout Canadien puisse avoir une bonne qualité de vie et se sentir égal partout au Canada. Il est également important de respecter les principes d'égalité en matière économique, en matière de communications et en matière de loisirs partout au Canada.

• 1530

Si on veut parler vraiment d'une libre circulation pour toute la jeunesse et tous les Canadiens et les Canadiennes, il faut que le jeune puisse se faire instruire dans sa langue maternelle, dans son institution homogène partout au Canada. Sinon, on ne parle pas de libre circulation.

Comme je l'ai mentionné, l'éducation est un pilier pour nous. On parle de l'éducation du préscolaire au postsecondaire. Chaque jeune doit avoir droit à l'éducation dans sa langue dans sa communauté. Il est important d'assurer l'implantation de ce qu'on retrouve à l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Même si on reconnaît que le gouvernement fédéral n'a pas de pouvoir direct dans le domaine de l'éducation et que ce sont les provinces qui

[*Translation*]

Before moving on to the next part of our brief, I think it is important to point out that our presentation is the result of a process that began among our members some months ago. Unfortunately, we are not in a position to suggest precise wording or make very specific proposals. We are neither legal nor constitutional experts, but at the same time we hope our suggestions may be of some use in your discussions.

Let us begin with certain fundamental premises. The FJCF and its members firmly believe in a united Canada where the principle of linguistic duality is recognized from sea to sea. Within Canada as we see it, Quebec must have its own place and the First Nations must be given what they are entitled to. Furthermore, the Canada of tomorrow will have to ensure that there is a proper balance among the various levels of government and the institutions that flow from them. Those are our basic premises.

There are some areas where we are especially affected. The first of these is linguistic duality. As far as young French-Canadians and Acadians are concerned, linguistic duality is absolutely fundamental. It allows the youth of this country to develop and flourish and to enrich their experience in their own communities. We feel it is important that the federal government maintain its spending power in areas concerning linguistic duality. Governments, with the federal government playing a leadership role in this regard, must continue to promote, preserve and protect official languages communities. That is our first point.

Our second point relates to the quality of life of Canadian men and women. As young French-speaking Canadians and Acadians, the quality of life of all Canadians is of the utmost importance to us. We are referring here to equality between men and women, fundamental rights, such as those of children and to the important role of youth in a country such as Canada. It is essential that all Canadians, whatever their race, culture, ethnic background, sexual orientation or religious beliefs, be assured a good quality of life and equal treatment in every part of Canada. It is also important to uphold principles of equality all across Canada when it comes to economic issues, communications and recreational opportunities.

And if we are really talking about the free movement of young Canadians and, indeed, of all Canadians, it is important that young people, wherever they are in Canada, be able to receive an education in their mother tongue in a homogeneous institution. Otherwise, we really are not talking about free movement.

As I mentioned earlier, education is of the utmost importance as far as we are concerned. And we are talking about education from the pre-school all the way up to the post-secondary level. Each and every young Canadian should be entitled to receive an education in his own language in his community. It is important that we act on section 23 of the Charter of Rights and Freedoms. Even though we may recognize that the federal government has no direct

[*Texte*]

légifèrent, il reste qu'il a un rôle important, celui de créer des standards et d'établir des normes pour toute la jeunesse afin qu'on puisse accéder à une bonne qualité de vie.

Le gouvernement doit avoir un pouvoir de dépenser en matière d'éducation pour assurer la dualité linguistique dans les programmes d'éducation populaire, d'alphabétisation ou de formation.

Les institutions nationales et fédérales sont également des choses importantes dans le quotidien de la jeunesse franco-canadienne et acadienne. On retrouve dans notre quotidien des institutions comme Radio-Canada et VIA Rail. Ce sont des symboles qui sont présents dans nos communautés. Il faut que ces institutions continuent à promouvoir les communautés linguistiques et à en permettre le développement. Ces institutions sont des symboles de la réalité canadienne. Il y a d'autres institutions qui sont un peu moins visibles, par exemple le CRTC, mais qui sont quand même pancanadiennes. Ces institutions doivent continuer à refléter la dualité linguistique au Canada.

Finalement, pour nous, il est important que le Québec réintègre le giron constitutionnel, que les Premières nations aient la place qui leur revient et qu'en matière économique, le Canada demeure fort et puisse permettre l'épanouissement des deux communautés linguistiques.

Vous avez tous eu la chance de lire le mémoire, je l'espère, mais je vais quand même souligner quelques aspects plus particuliers sur lesquels on aimerait mettre l'accent.

Nous jugeons important et primordial que, dans le texte final, la présence et le rôle de la jeunesse soient reconnus, par exemple à l'intérieur de la fameuse clause Canada, et que le Sénat, en voulant mieux représenter la réalité canadienne, ait le pouvoir de défendre l'intérêt des jeunes.

Nous réaffirmons l'importance d'avoir une structure qui suive l'évolution du développement des communautés de langues officielles. Par exemple, l'élargissement du mandat du Conseil de la fédération, à la proposition 28, pourrait permettre d'assurer le développement des communautés de langues officielles.

Finalement, nous souhaitons que tous les jeunes de partout, où ce qu'ils soient dans nos communautés, puissent s'amuser, communiquer, s'instruire et travailler dans leur langue, c'est-à-dire en français.

En guise de conclusion, les jeunes veulent continuer à s'impliquer dans le débat. Je pense que cela va refléter ce qu'on va vivre demain. On est prêts à rencontrer certains membres si vous voulez préciser les mécanismes d'implantation des propositions. Je termine en vous indiquant que, dans notre démarche constitutionnelle, on a accepté de rencontrer l'honorable Joe Clark cette semaine pour faire une entrevue sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre de l'émission *Micro-ondes* qui sera diffusée dimanche. Le processus continue pour nous.

Je vous remercie.

[*Traduction*]

responsibility over education and that this is an area of provincial legislative jurisdiction, the fact remains that the federal government has an important role to play in this area, by establishing standards which will allow all young people to have a good quality of life.

The federal government must also maintain its spending power in the area of eduction in order to ensure that Canada's linguistic duality continues to be a part of our educational, literacy and training programs.

National and federal institutions are also an important part of the daily lives of French-Canadian and Acadian youth. Institutions such as Radio-Canada and VIA Rail affect our daily lives and act as symbols in our communities. Institutions such as these must continue to promote linguistic communities and enable them to develop. These institutions are symbols of our Canadian reality. There are also other institution which, while somewhat less visible—like the CRTC—are pan-Canadian institutions and should therefore continue to reflect Canada's linguistic duality.

And finally, we feel it is important that Quebec be welcomed once again into the constitutional family, that the First Nations regain their rightful place and that Canada remain strong economically while encouraging the two linguistic communities to develop and flourish.

I believe you have all had an opportunity to read our brief—at least I hope so—but I would like to raise a couple of issues that require special emphasis.

It is important, indeed essential that in the final text, the presence and role of the youth of Canada be recognized—for instance, in the famous Canada clause—and that the Senate, in seeking to be Her represent Canadian reality, also have the power to defend the interests of Canadian youth.

We would stress once again the importance of having a structure mandated to follow the development of Canada's official language communities. For instance, a broadening of the mandate of the Council of the Federation, as set out in proposal 28, would make it possible to ensure the development of official language communities.

Finally, it is our hope that young people everywhere, wherever their community may be located, will be able to enjoy themselves, communicate, receive an education and work in their own language, in other words in French.

Just to conclude, I might add that young people want to continue to be involved in the debate. I think that is a reflection of what we ourselves will be doing in the future. We are prepared to meet with members of the committee if you require further clarification of ways of implementing these proposals. I will just conclude by saying that in the context of the constitutional debate, we agreed to meet the Hon. Joe Clark this week for the purposes of an interview for the program *Micro-ondes* to be aired on Radio-Canada next Sunday. So, for us the process is an ongoing one.

Thank you.

[*Text*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Leblanc. Ces points de vue que vous mettez de l'avant sont intéressants. Nous allons commencer immédiatement la période des questions.

M. Desjardins (Témiscamingue): Bienvenue à notre Comité. Il est important pour nous d'entendre la voix de la jeunesse canadienne s'exprimer. Votre mémoire est très riche d'idées.

J'aimerais cependant vous amener tout de suite à la conclusion, à la page 21. Vous dites:

> En guise de conclusion, la FJCF aimerait rappeler que le temps est venu de régler le dossier constitutionnel une fois pour toutes.

Vous comprendrez qu'on va faire beaucoup d'efforts pour essayer de régler certains dossiers importants, mais qu'il n'est peut-être pas réaliste de vouloir régler le dossier constitutionnel une fois pour toutes. Tant et aussi longtemps que le pays évoluera et que la Constitution devra donner un portrait exact de ce que sera devenu le pays dans 10 ans, dans 20 ans ou dans 50 ans, on devra revoir la Constitution. Il y a déjà beaucoup d'éléments importants qu'on ne pourra peut-être pas insérer dans la Constitution et qu'on devra remettre à plus tard. Vous devez être conscients qu'à cette ronde-ci, il y a peut-être des dossiers importants qu'on ne pourra malheureusement pas régler. Je pense que vous êtes conscients de cela.

• 1535

M. Leblanc: Oui, vous avez tout à fait raison. La Constitution d'un pays doit évoluer avec ce pays-là afin de refléter toujours la réalité. Nous avons fait notre remarque dans l'esprit suivant. Il y a beaucoup de choses qui préoccupent la jeunesse, que ce soit l'économie ou l'environnement. Pour nous, le dossier constitutionnel est très important et on a hâte qu'on en arrive à des conclusions concrètes dans cette phase-ci.

M. Desjardins: Nous aussi.

J'aimerais maintenant aborder la clause Canada. Vous nous suggérez une bonnification. Vous aimeriez, d'après ce que je peux voir, y insérer des nouveaux éléments.

M. Leblanc: Oui.

M. Desjardins: Il y en a plusieurs qui apparaissent. Quels sont, pour vous, les éléments qu'on devrait y ajouter en priorité?

M. Leblanc: Pour nous, il s'agit de reconnaître le rôle que joue la jeunesse dans le développement de ce pays. Il était important qu'à un moment donné, on puisse exprimer que la jeunesse joue un rôle. Il y a aussi les droits fondamentaux des enfants.

Il reste que, pour nos communautés, il faudrait remplacer l'expression «préserver» par «épanouir et développer». C'est une crainte que les jeunes de notre réseau nous ont exprimée. Ils ont dit: On parle de préserver; on veut aussi se développer et s'épanouir; on ne veut pas juste être préservés comme on est; on veut aller de l'avant.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Mr. Leblanc. The views you have presented are most interesting. We will move immediately to questions.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Welcome to our committee. It is important that we hear the views of Canadian youth, and your brief is in fact full of interesting ideas.

But I would like to start with your conclusion, which appears on page 21 of your brief. You say:

> In conclusion, the FJCF would like to remind the members that it is time we solved the constitutional issue once and for all.

I am sure you realize that even though we will be doing our utmost to try to deal successfully with certain important problems, it may not be realistic to want to solve the constitutional issue once and for all. As long as this country continues to evolve and the Constitution remains an accurate reflection of what this country will be in 10, 20 or even 50 years, we will have to continue to review the Constitution periodically. There are already quite a number of important issues that we may not be able to include in the Constitution and that will have to be dealt with at some future time. I think you must realize that some important issues may unfortunately not be solved during this round. I am sure that you are already aware of that, in fact.

Mr. Leblanc: Yes, you are absolutely right. Our Constitution must evolve as our country evolves so that it will continue to reflect the Canadian reality. When we made that comment, what we really meant was this: There are many things that are of concern to young people in Canada, such as the economy or the environment. But as far as we are concerned, the constitutional issue is of the utmost importance and we are therefore anxious to achieve concrete results during this phase of negotiations.

Mr. Desjardins: So are we.

I would like to move on to the Canada clause. You have suggested certain improvements. From reading your brief, I gather that there are a couple of things you would like to see included in this clause.

Mr. Leblanc: Yes.

Mr. Desjardins: In fact, there are a number of them. Which ones have the greatest priority, as far as you are concerned?

Mr. Leblanc: Well, first of all, we would like there to be some recognition of the role that the youth of Canada play in developing this country. We consider it important that there be recognition of that role. There is also the matter of the fundamental rights of children.

Another major priority for our community is replacing the word "preserve" with the words "develop and flourish". That is one of the concerns that was expressed by the members of the Federation. They said to us: The government talks about preservation, but we also want to develop and flourish; our goal is not just preservation, but moving forward.

[*Texte*]

M. Desjardins: Ce faisant, vous reconnaissez qu'il faudrait peut-être inclure d'autres groupes sociaux comme les aînés et les travailleurs. Vous parlez de la jeunesse. On peut comprendre cela étant donné l'association que vous représentez.

M. Leblanc: On peut compléter en incluant toutes les strates de la société, mais pour nous, il était important que, d'une façon ou d'une autre, on reconnaisse le rôle que la jeunesse peut jouer. Cette jeunesse est non seulement la relève de demain, mais aussi un acteur aujourd'hui, dans le débat actuel. Cela pourrait être reflété dans la clause Canada.

M. Desjardins: Pour vous, ce serait le principal élément à insérer?

M. Leblanc: Il y a cela, ainsi que le remplacement du terme «préserver» par le terme «épanouissement et développement». C'est très, très important pour les communautés.

M. Desjardins: C'est bien. Ma deuxième question porte sur l'union économique. Dans votre document, vous semblez dire que l'union économique pourrait avoir des effets néfastes sur votre communauté linguistique au pays. Je sens là une réserve. J'essaie de voir de quelle façon l'union économique pourrait nuire au développement de votre communauté linguistique.

M. Paul Lapierre (directeur général de la Fédération des jeunes Canadiens français Inc.): Je vais me permettre de répondre au nom de la Fédération. On a une préoccupation. On se dit qu'il est important d'avoir un développement économique fiable et une économie centrale relativement forte dans toute la globalisation, au niveau international. Toutefois, ce rassemblement de pouvoirs économiques ne doit pas se faire au détriment des communautés. Est-ce qu'il faut élargir le fameux Conseil de la fédération pour assurer le développement des différentes communautés du pays? On dit que l'un va avec l'autre.

À certains endroits, il y a matière à interprétation. On n'avait pas les outils nécessaires pour en voir les impacts à plus long terme. Toutefois, on veut s'assurer qu'il y ait des mécanismes en place. Est-ce que ce sera dans la Constitution ou dans des projets parallèles? On ne sait pas, mais il faut assurer le développement des communautés en plus du développement économique du pays.

• 1540

Senator Barootes (Regina—Qu'Appelle): I want to congratulate you gentlemen on the excellent presentation you've made. I have only one question, which relates to the Senate reform you recommend. In the English version, on page 12a, you say:

> The FJCF recommends that minority official language communities enjoy direct representation in the Senate with, among other things, a guaranteed number of Senate seats.

The next recommendation, on the top of page 13, is that "official language communities be allowed to elect their own representative(s) to the Senate". My question to you is, how? What's the mechanism you envisage for achieving that? There must be some kind of mechanism.

[*Traduction*]

Mr. Desjardins: But I am sure you recognize that it may be necessary to include other social groups, like the elderly and workers. You are talking about young people—which is perfectly natural since those are the people you represent.

Mr. Leblanc: Well, more could be added, to include every stratum of society but being a youth federation, we felt it was important to recognize, in one way or another, Canada's young people. They are not only the generation of tomorrow, but also important players in the current debate. We feel this could be reflected in the Canada clause.

Mr. Desjardins: Do you see that as the most important thing to be included.

Mr. Leblanc: Well, there is that particular change, as well as the one involving replacing the term "preserve" with the words "develop and flourish". That is extremely important to our communities.

Mr. Desjardins: I see. My second question relates to economic union. In your brief, you seem to suggest that a stronger economic union might have a detrimental effect on your linguistic community in Canada. I sense that you have some reservations about this proposal. But I am just wondering how a stronger economic union could in any way harm the development of your linguistic community.

Mr. Paul Lapierre (Director General, Fédération des jeunes Canadiens français Inc.): I will respond on behalf of the Federation. We have one main concern. On the one hand, we see the importance of consistent economic development and a relatively strong central economy in the context of increasing globalization of trade. On the other hand, we strongly believe that such considerable economic powers should not be exercised to the detriment of certain communities. Should we consider broadening the mandate of the Council of the Federation in order to ensure the development of the various communities in Canada? We feel the two go hand in hand.

In some cases, it is a question of interpretation. We simply were not in a position to determine the long-term impact of some of the proposals. We do, however, want to ensure that the proper mechanisms are in place. Should this be done in the context of the Constitution or through parallel projects? Well, we cannot answer that question, but we do feel it is vital to ensure the development of the linguistic communities as well as the economic development of the country as a whole.

Le sénateur Barootes (Regina—Qu'Appelle): Je tiens à vous féliciter de votre excellent exposé. Je n'ai qu'une seule question à vous poser, qui concerne vos propositions au sujet de la réforme du Sénat. Dans la version française de votre mémoire, à la page 12, vous dites ceci:

> La FJCF recommande que les communautés de langues officielles en milieu minoritaire soient représentées directement au Sénat réformé avec entre autres la garantie d'un certain nombre de sièges.

La recommandation suivante, au haut de la page 13, est celle-ci: «que les communautés de langues officielles puissent élir leur(s) représentante(s) ou représentant(s) au Sénat». Ma question est donc celle-ci: au moyen de quel mécanisme? Quel mécanisme proposez-vous à cette fin? Il en faudra bien un.

[*Text*]

M. Leblanc: On porte une attention particulière à la participation des autochtones au Sénat. Je pense qu'on peut envisager une formule où la communauté franco-canadienne et acadienne pourrait élire des sénateurs et sénatrices au Sénat.

Pour ce qui est du mécanisme comme tel, comme je ne puis pas un expert constitutionnel, je ne suis en mesure de vous le décrire. Cependant, le principe demeure que le Sénat doit bien refléter le Canada. Si tout le monde veut être représenté à travers le Canada et si on veut parler de communautés de langues officielles au Canada, il est important qu'on reconnaisse la participation des Franco-Canadiens et des Acadiens et Acadiennes.

Je ne sais pas si mon collègue aimerait ajouter quant à une formule spécifique, mais pour ma part, je m'attache à ce principe-là. C'est cette volonté-là que les jeunes ont exprimée lorsque j'ai rédigé le mémoire.

Senator Barootes: But the mechanism is what I'm asking about. How would you go about it? Would you say that Gravelbourg, Saskatchewan gets a special election for a French-speaking person or—what should I say—Sudbury? That's what I can't understand. Or Saint-Boniface. . .?

M. Leblanc: Il y a eu des précédents. Je ne suis pas un expert, mais je sais que des cartes peuvent être superposées au niveau des élections. Les communautés de langues officielles peuvent avoir une carte électorale à elles et élire leurs représentants au Sénat. Cela pourrait être une formule intéressante pour les communautés de langues officielles. C'est une suggestion que je vous fais car je sais que cela s'est déjà fait. Je ne peux pas aller plus loin. Je laisserai aux experts constitutionnels le soin de définir les vrais mécanismes et les formules précises.

Senator Barootes: You wouldn't extend that to Italian and Greek communities, and Chinese and—

M. Leblanc: Non. Pour nous, ce qui est important et primordial, c'est qu'on a une dualité linguistique au Canada où il y a deux communautés de langues officielles. Il faut s'assurer que les francophones qui vivent à l'extérieur du territoire québécois aient une présence juste et forte à l'intérieur du Sénat.

Mme Tardif (Charlesbourg): J'aimerais continuer sur cette question du Sénat. D'autres associations de francophones hors Québec allaient jusqu'à demander une représentation de cette francophonie au Sénat. Iriez-vous également jusque-là?

M. Leblanc: C'est exactement dans cette direction que nos recommandations allaient. On aimerait que des élus de nos communautés nous représentent directement au Sénat. Vous avez mis le doigt sur notre préoccupation.

Mme Tardif: Est-ce que ce serait une suite à ce que vous voyez dans la clause Canada et dans votre définition de la société distincte? Dans votre définition de la société distincte, vous dites que pour vous, il est extrêmement important que le Canada comprenne le Québec et que la francophonie du Québec est ce qui permet à l'autre francophonie de continuer à vivre, de se développer et de s'épanouir.

En ce qui concerne la clause Canada, vous dites: Nous sommes importants, nous sommes la génération montante et nous voulons être reconnus.

[*Translation*]

Mr. Leblanc: We have paid particular attention to aboriginal representation in the Senate. I suppose we are talking about a formula whereby the French-Canadian and Acadian community could elect its own senators.

As far as the actual mechanisms to be used, not being a constitutional expert, I am not really in a position to provide any further clarification. However, the principle here is that the Senate must reflect our Canadian reality. If everyone wants to be represented across Canada and if we are going to talk about official language communities in Canada, it is important that we ensure the participation of French-speaking Canadians and Acadians.

I do not know whether my colleague has anything to add with respect to a specific formula to be used, but I must say that I, personally, see this as a most important principle. And the members of the Federation wanted this point to be emphasized in our brief.

Le sénateur Barootes: Mais c'est le mécanisme qui m'intéresse. Quelle procédure va-t-on suivre pour les élire? Pensez-vous qu'il faudrait prévoir des élections spéciales à Gravelbourg en Saskatchewan ou à Sudbury, mettons, pour élire des sénateurs francophones? C'est cela que je n'arrive pas à comprendre. Ou encore, à Saint-Boniface. . .?

Mr. Leblanc: Well, there are precedents. I am no expert, but I do know that it is possible to have special electoral maps. Official language communities could, under such a formula, have their own electoral map and elect their own representatives to the Senate. Such a mechanism might work well for official language communities. That is just a suggestion I am making, because I know it has been done before. But I am afraid I cannot say much more about it. I will leave it up to the constitutional experts to determine the actual mechanisms and specific formulas to be used.

Le sénateur Barootes: Proposez-vous qu'on en fasse autant pour les communautés italiennes, grecques, chinoises et. . .

Mr. Leblanc: No. As far as we are concerned, what is most important is preserving the linguistic duality of Canada, which is a nation with two official language communities. We must ensure that francophones living outside Quebec are fairly and strongly represented in the Senate.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): I would like to pursue the discussion on the Senate. Other associations of francophones outside Quebec have gone so far as to demand that the latter be represented in the Senate. Is that also your position?

Mr. Leblanc: That is precisely the thrust of our recommendations as well. We would like elected members from our communities to represent us directly in the Senate. You have pinpointed our main concern.

Mrs. Tardif: Would this be some sort of follow-up to your version of the Canada clause or your definition of the distinct society? In your definition of the distinct society, you say that in your view, it is extremely important that Canada understand Quebec and that the French character of Quebec is what enables francophones elsewhere in Canada to continue to exist, develop and flourish.

With respect to the Canada clause, you say: We are important as members of the rising generation, and we wish to be recognized as such.

[*Texte*]

En ce qui concerne Sénat, vous dites que vous devriez y être reconnus.

M. Leblanc: Oui. C'est une suite à cette intention qu'on a mise dans la clause Canada, où on veut être reconnus comme communauté et comme jeunes. Il faut vraiment mettre du pouvoir dans les institutions fédérales pour assurer la présence de gens de notre communauté qui, comme je le disais, pourraient être élus au moyen d'un mécanisme que je ne maîtrise pas nécessairement. Je pense que, de cette façon-là, nos intérêts seront mieux représentés au niveau des institutions fédérales. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Bonjour, messieurs. Je vous remercie pour votre mémoire et votre présentation. Je suis très, très heureux de voir des jeunes comme vous s'impliquer de la façon dont vous le faites. J'espère que vous allez continuer et que vous allez encourager d'autres jeunes, non seulement de votre communauté, mais d'autres communautés, à le faire.

• 1545

Je prétends que vous voyez quelquefois les choses d'une façon assez différente. Les décisions qu'on est en train de prendre seront des décisions avec lesquelles vous aurez à vivre beaucoup plus longtemps que la majorité. Je ne souhaite pas de malchance à qui que ce soit, mais. . .

Est-il vrai que vous voyez les choses différemment? Est-ce que vous portez moins de bagages? Me voilà peut-être, père de famille, qui essaie de voir des choses qui n'existent pas chez les jeunes. Est-ce que j'ai raison? Mais attention! Si vous me dites que j'ai raison, je vais vous demander pourquoi.

M. Leblanc: Oui, monsieur Duhamel, vous avez raison. Je peux en témoigner par des expériences que j'ai vécues. Les jeunes sont de plus en plus ouverts à l'idée d'apprendre les deux langues officielles et d'apprendre d'autres langues et de s'épanouir vers le monde. On dit que la jeunesse franco-canadienne et acadienne voit les choses différemment. Je pense que les suggestions qu'on fait dans notre mémoire présentent des aspects intéressants et nouveaux qui n'ont pas encore été présentés devant le Comité mixte, qu'il s'agisse de la reconnaissance de la jeunesse, de la formule au niveau du Sénat ou du Conseil de la fédération qui pourrait être élargi pour assurer l'évolution et l'épanouissement de nos communautés. Les jeunes voient les choses d'un oeil positif. Nous sommes optimistes et j'ai confiance. Si le Canada peut demeurer fort et uni et si le Québec peut trouver sa place, notre communauté pourra également trouver sa place, de même que les Premières nations. Je suis prêt à dire que la jeunesse de notre réseau est optimiste et que nous voyons les choses différemment.

M. Duhamel: Je l'espère. Vous dites d'une façon polie que vous avez une plus grande ouverture d'esprit que les gens plus âgés. Est-ce que vous avez des liens avec la jeunesse du Québec, anglophone, francophone ou autre?

M. Leblanc: Oui. Par exemple, on participe à des réunions du Conseil permanent de la jeunesse du Québec. On participe à certaines de leurs activités. Nous avons fait une tournée du Québec l'année dernière pour rencontrer les

[*Traduction*]

And on the subject of the Senate, you say that there, too, you should be recognized.

Mr. Leblanc: Yes. This is following on our intention to have the role of youth and their importance as a community recognized in the Canada clause. We really must give federal institutions the power to ensure that people from our community are represented; as I was saying, they could be elected through some mechanism which, unfortunately, I am in a position to provide further details on. I am convinced that our interests would be better represented in federal institutions in this way. I do not know whether I answered your question or not.

Mr. Duhamel (Saint-Boniface): Good afternoon, gentlemen. I would like to thank you for your brief and your presentation, and tell you how very pleased I am to see young people like you get involved in the debate in this way. I hope you will continue to do so and that you will encourage other young people, not only in your own community, but elsewhere, to do the same.

My submission is that you sometimes see things quite differently. You will have to live longer than most with the decisions we make. I do not wish anyone any misfortune, but. . .

Is it true that you see things differently, that you are less encumbered? Perhaps, as a family man, I am trying to see things in young people that just are not there. Do you think I am right? But be careful! If you tell me I am right, I am going to ask you why.

Mr. Leblanc: Yes, Mr. Duhamel, you are right. My personal experience bears out what you say. Young people are more and more open to the idea of learning the two official languages, as well as other languages, thus being increasingly receptive to the rest of the world. Some say that French-Canadian and Acadian young people see things differently. I think the suggestions we make in our brief present new and interesting perspectives that have not yet been brought to the attention of the Joint Committee, whether they be on the recognition of youth, Senate reform, or the Council of the Federation that could be broadened to ensure that our communities develop and prosper. Young people see things from a positive perspective. We are optimistic and I am confident. If Canada can remain strong and united and if Quebec can find its place within Canada, our community will also be able to find its place, as will the First Nations. I would say that the young people in our network are optimistic and that we do see things differently.

Mr. Duhamel: I hope so. What you are saying in a polite way is that you are more open-minded than your elders. Do you have any kind of links with young people in Quebec, whether they speak English, French or another language?

Mr. Leblanc: Yes. For instance, we attend meetings of the Conseil permanent de la jeunesse du Québec. We participate in some of their activities. We toured Quebec last year to meet with government representatives, to open doors

[*Text*]

instances gouvernementales, pour ouvrir les portes et créer des liens. On ne peut pas négliger la plus importante population de francophones au Canada. Également, on entretient des liens avec les jeunes anglophones du Québec. J'espère que cela va se continuer parce qu'il est important que les voies de communication soient bien ouvertes entre les jeunes partout au Canada.

M. Duhamel: Lorsque vous avez entrepris ces démarches, est-ce que vous avez senti qu'il y avait quelque chose de fondamental qui vous reliait entre jeunes?

M. Leblanc: On partage une même langue et on peut se reconnaître dans certaines difficultés, mais il reste que notre culture, en tant que jeunesse franco-canadienne et acadienne, est relativement distincte. On vit différentes réalités. Je pense cependant qu'au niveau du partage de la langue, il y avait de grandes ressemblances. On pouvait sentir une certaine solidarité.

Il y a beaucoup de sensibilisation à faire au Québec. Je ne pense pas que tous les jeunes Québécois comprennent la réalité que je peux vivre à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ou que les jeunes de notre réseau peuvent vivre dans leur communauté, que ce soit à Saint-Boniface ou à Gravelbourg.

M. Duhamel: Vous avez mentionné Saint-Boniface. Merci. C'est un endroit qui m'est très cher.

Vous avez aussi indiqué que vous étiez prêts à accepter, comme jeunes, la réalité du Québec et de la société distincte. Vous avez aussi accepté l'importance des peuples aborigènes. Vous avez parlé du Sénat. Je veux poser une question qui va au-delà de celle qui a été posée et que j'ai trouvée très bien. Honnêtement, vous, les jeunes, pourquoi voulez-vous être représentés au sein du Sénat ou au sein d'un autre organisme? Pourquoi, honnêtement?

M. Leblanc: Honnêtement, en tant que jeunes et membres des communautés franco-canadiennes et acadiennes, je ne pense pas que nous soyons bien représentés. Il faudrait nous assurer une représentation beaucoup plus solide. Il faudrait qu'il y ait des mécanismes nous permettant de dire notre mot lorsque des questions touchant nos communautés seront à l'étude. En tant que jeunes et en tant que membres de la communauté francophone vivant à l'extérieur du territoire québécois, pn veut avoir notre mot à dire lorsqu'on va parler d'éducation dans nos communautés, lorsqu'on va parler de dualité linguistique, lorsqu'on va prendre des décisions économiques.

• 1550

M. Duhamel: Vous êtes très francs. Vous me dites que vous vous fiez surtout à vos propres représentants ou représentantes. Vous ne dites pas cela de facon méchante, mais vous semblez dire que les vieux comme moi n'auraient peut-être pas le même appréciation de vos aspirations, de ce que vous voulez devenir. J'accepte cela. Je crois que c'est pour cela que les peuples autochtones voudraient bien avoir leurs propres représentants. Même s'il y a des gens d'une grande ouverture d'esprit qui sont prêts à essayer de comprendre et de faire davantage, on se fie surtout aux nôtres.

[*Translation*]

and establish links. We cannot ignore the largest francophone population in Canada. We also maintain links with young anglophones in Quebec. I hope that that will continue because it is important to have open lines of communication among young people everywhere in Canada.

Mr. Duhamel: In the course of those activities, did you feel that there were fundamental ties that bind young people together?

Mr. Leblanc: We share the same language and some of the same problems, but our culture as young French Canadians and Acadians is relatively distinct. The worlds we live in are not identical. Sharing the same language, however, has made us very similar in many ways. We could feel a certain solidarity.

There is a great deal of awareness-raising still to be done in Quebec. I do not think all young Quebecers understand what my circumstances are in Moncton, New Brunswick, or what other young people in our network encounter in their communities, whether they live in St. Boniface or Gravelbourg.

Mr. Duhamel: You mentioned St. Boniface. Thank you. It is a place that is dear to my heart.

You also indicated that as young people you were ready to accept the reality of Quebec and the distinct society. You also recognize the importance of native issues. You spoke about the Senate. I want to ask a question that goes beyond the one that was put, which I found excellent. Honestly, why do you young people want to be represented within the Senate or any other such body? Why do you seek that, honestly?

Mr. Leblanc: Honestly, as young people and members of the French-Canadian and Acadian communities, I do not think that we are well represented. We would like to ensure a much more solid representation. We would like to see mechanisms in place that would allow us to have our say when issues affecting our communities are being studied. As young people and as members of the francophone community outside Quebec, we want to be able to take part in discussions involving such issues as education in our communities, linguistic duality and economic decisions.

Mr. Duhamel: You are very forthright. You are telling me that you rely first and foremost on representatives of your group, young men and women. You do not say this in a pejorative way, but you seem to be saying that old people like myself might not have the same understanding of your aspirations, of what you want to become. I accept that. I believe that is why native peoples also want their own representatives. Even if there are very open-minded people who are willing to try to understand and want to do more, one does have a tendency to place greater reliance on one's own group.

[*Texte*]

Un mémoire a été présenté ce matin par l'Association canadienne-française de l'Ontario. Dans le mémoire, on a souligné un point, et j'espère l'avoir bien compris. J'aimerais avoir votre réaction. J'ai cru comprendre que si certains pouvoirs du fédéral étaient donnés aux provinces, il faudrait s'assurer que ces pouvoirs dévolus aux provinces soient assujettis à la Charte des droits et des libertés.

Puisque vous avez dit d'une façon franche que vous vous fiez surtout aux vôtres—c'est pour cela que vous voulez une certaine représentation au sein du Sénat ou ailleurs—, j'ai l'impression que vous ne faites pas autant confiance aux gouvernements provinciaux qu'au gouvernement fédéral en ce qui concerne votre minorité et les autres minorités. Est-ce que j'ai bien compris votre sentiment? Est-ce que vous avez une réaction à mes propos?

M. Leblanc: Monsieur Duhamel, je pense que vous avez senti un peu ce dont j'ai discuté avec le conseil d'administration avant de rédiger le mémoire. Ce sentiment est présent. On a eu des jugements de la Cour suprême sur l'article 23, et la province n'a pas nécessairement mis en place les mécanismes que la cour demandait. Il est certain qu'on a des réserves face à la dévolution des pouvoirs aux provinces, car cela peut affecter notre autodétermination en tant que communautés de langues officielles. Je ne veux pas interpréter ce que l'ACFO a dit, mais la Fédération des jeunes Canadiens français veut certainement que le fédéral garde le pouvoir de dépenser.

C'est un peu ce qu'on vous dit sur le Conseil de la fédération. Son mandat pourrait être élargi pour assurer le respect des principes de la dualité linguistique, que ce soit au niveau de la formation ou au niveau des loisirs. On parle de dévolution des pouvoirs au niveau des loisirs, etc. Il faut donc assurer le respect du caractère de la dualité linguistique. On pense que le gouvernement fédéral doit être chef de file et on espère que les gouvernements provinciaux respecteront les jugements de la Cour suprême et ce qui est inscrit dans la Charte des droits et libertés.

M. Duhamel: Si le Comité avait le pouvoir d'accorder une chose aux jeunes, que choisiriez-vous?

M. Leblanc: Fondamentalement, nous voulons que le jeune Franco-Canadien ou Acadien, où qu'il soit au Canada, puisse communiquer, travailler, s'instruire et s'amuser dans sa langue qui est le français.

M. Duhamel: Merci. Par qui avez-vous été précédé, monsieur Leblanc, et d'où venait cette présidente?

M. Leblanc: M^me^ Aline Taillefer, si je ne me trompe pas, est de la région de Saint-Boniface.

M. Duhamel: Merci.

M. Edmonston (Chambly): Tout à l'heure, j'ai parlé avec les représentants de l'ACFO qui ont mentionné sensiblement les mêmes points que vous. Je leur ai posé une seule question et elle portait sur un Sénat comportant des sièges réservés. Cette fois-ci, je vais poser au moins trois questions.

Quand vous demandez des sièges réservés, ce n'est pas pour des jeunes francophones, mais pour des francophones, n'est-ce pas? Ce n'est pas une autre catégorie. Vous savez que les gens pauvres, les femmes, les autochtones, les

[*Traduction*]

The Association canadienne-française de l'Ontario presented a brief this morning. They emphasized a point in that brief, and I hope I understood it fully. I would like to hear your reaction. According to my understanding, they feel that if certain federal powers were given to the provinces, we would have to ensure that those powers were subject to the Charter of Rights and Freedoms.

Since you have said quite candidly that you place your trust in your own group, first and foremost—that is why you want to be represented within the Senate or any similar body—I am under the impression that you do not trust provincial governments as much as the federal government in so far as your minority and others are concerned. Did I understand your views correctly? Would you care to respond to my statement?

Mr. Leblanc: Mr. Duhamel, I think you somehow sense what I discussed with our board before writing up the brief. That feeling exists. The Supreme Court ruled on section 23, and the province did not necessarily put in place the mechanisms the court had asked for. We certainly do have reservations with regard to the devolution of powers to the provinces, because that can affect our right to self-determination as official language communities. I do not want to interpret what the ACFO said, but the Fédération des jeunes Canadiens français certainly wants the spending power of the federal government to remain as is.

That is in essence what we say on the Council of the Federation. Its mandate could be broadened to ensure that the principles of linguistic duality are respected, either in training or leisure activities, for instance. The devolution of powers in the area of recreation, among others, is being considered. We must, thus, ensure that linguistic duality be protected. We think that the federal government must take the lead and we hope that provincial governments will respect the decisions of the Supreme Court and the provisions enshrined in the Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Duhamel: If the committee had the right to grant young people one wish, what would you choose?

Mr. Leblanc: Basically, what we wish is that young French-Canadians or Acadians, wherever they live in Canada, be able to communicate, work, study and play in their language, which is the French language.

Mr. Duhamel: Thank you. Who preceded you, Mr. Leblanc, and where was that chairperson from?

Mr. Leblanc: If I am not mistaken, Ms Aline Taillefer, who is from the St. Boniface region.

Mr. Duhamel: Thank you.

Mr. Edmonston (Chambly): I spoke earlier with representatives of ACFO who raised the same points you have raised, essentially. I asked them a single question, about a Senate with reserved seats. This time I am going to ask at least three questions.

The reserved seats you asked for would not be for young francophones, but for francophones, is that right? There would not be another category. Perhaps you know that poor people, women, natives, visible minorities, the handicapped

[*Text*]

minorités visibles, les personnes handicapées et les minorités linguistiques, française, italienne, allemende, etc., ont demandé qu'on leur réserve des sièges. On dirait que les sièges au Sénat sont un peu comme des sièges sur un 747 où tout le monde veut prendre place. Mais je pense qu'on n'a que 104 sièges. Le Sénat est déjà composé d'environ 30 p. 100 de francophones et de 10 p. 100 d'autres personnes qui sont familières avec le français.

• 1555

Si vous demandez des sièges réservés, n'est-ce pas parce que vous vous sentez mal à l'aise avec les francophones qui seront élus? Ces francophones seront principalement du Québec et vous croyez qu'ils ne pourront pas défendre vos intérêts. Est-ce bien le cas? Seul quelqu'un de votre communauté peut défendre vos intérêts, pensez-vous.

M. Leblanc: Vous avez tout à fait raison. Pour nous, il est important que nous soyons représentés par des gens qui vivent la réalité que je vis et que les jeunes de notre communauté vivent.

Le Québécois a sa réalité. Il partage la langue que je parle, mais il ne partage pas la réalité culturelle, économique et éducationnelle que je vis. C'est dans ce sens-là que les jeunes de nos communautés pensent qu'il est important qu'on soit représentés directement, pour qu'on parle de notre réalité, de ce qu'on vit tous les jours. Vous dites qu'il y a déjà une trentaine de sénateurs francophones, mais il faut bien voir qu'on vit une réalité très particulière. Même si on parle la même langue, nos intérêts peuvent diverger de temps en temps. Quand on a voulu avoir la gestion de nos écoles, nos partenaires n'étaient pas nécessairement les Québécois. On parle la même langue et on a beaucoup a beaucoup de choses qui nous tiennent ensemble, mais il est important qu'on soit représentés directement en tant que membres d'une communauté à part.

M. Edmonston: Je comprends, mais je suis un peu offensé. Il y a certaines gens qui vont me qualifier d'anglophone, mais je viens du Québec. Ce ne sont pas juste les francophones qui peuvent défendre les intérêts des Québécois et Québécoises. Ce ne sont pas juste les femmes qui peuvent défendre les intérêts des femmes. Ce ne sont pas juste les pauvres qui peuvent défendre les intérêts des pauvres. J'ai un problème avec le concept. En tout cas, je vais vous poser mes deux autres questions. L'une touche l'immigration.

Vous parlez de l'immigration, à la proposition 19. On parle des ententes administratives que le fédéral peut faire avec le provincial sur l'immigration. Votre réponse là-dessus est celle-ci:

> La présence d'immigrantes et immigrants francophones partout au pays permettra l'épanouissement linguistique du pays.

C'est bien sûr que oui, mais vous savez très bien que le Québec veut rapatrier les pouvoirs sur l'immigration. Également, avec les ententes administratives, le Québec a demandé et obtenu cela en grande partie. Il y a aussi l'Ontario qui demande le plein pouvoir sur l'immigration. Est-ce que vous êtes d'accord? Je peux vous poser les mêmes questions sur la culture, qui est le point 20. Vous parlez d'une espèce de compétence mixte, d'un partage entre

[*Translation*]

and linguistic minorities, French, Italian, German, etc., have all asked for reserved seats. It seems that in the minds of many, Senate seats have become like seats on a 747 and everybody wants to come on board. But I think that there are only 104 seats. As things stand, 30 per cent of Senate seats are held by francophones and 10 per cent by persons who are familiar with French.

Are you asking for reserved seats because you feel you will be uncomfortable with the francophones who will be elected? Those francophones will come for the most part from Quebec and you feel that they will not be able to defend your interests. Is that the case? You feel that only someone from your community can defend your interests.

Mr. Leblanc: You are absolutely right. It is important to us that we be represented by people who experience the same reality I do, who come from the same world as the young people in our community.

Quebecers have their own reality. We share a language, but we do not share the same cultural, economic and educational reality. It is in that sense that young people in our ccommunities think it is important that we be represented by people from our own milieu, people who will speak of our reality, of what we experience on a daily basis. You say that there are already some thirty francophone senators, but you have to understand that our circumstances are quite different. Even if we speak the same language, our interests may diverge from time to time. When we wanted to manage our own schools, our partners were not necessarily the Quebecers. We speak the same language and a lot of things bind us, but it is important that we have distinct representation as members of a separate community.

Mr. Edmonston: I understand, but I am a bit offended. Some people might call me an anglophone, but I am from Quebec. Francophones are not the only ones who can defend the interests of Quebec men and women. You do not necessarily have to be a woman to defend women's rights. You do not necessarily have to be poor to be an advocate for the poor. I have a problem with the concept. Be that as it may, I will ask my two other questions. One involves immigration.

You refer to immigration in proposal 19. You mention the administrative agreements that the federal government might conclude with provincial governments on immigration. On that, your response is the following:

> The presence of French-speaking immigrants accross the country would help Canada's linguistic duality to flourish.

That much is certainly true, but as you know, Quebec wants power over immigration. Also, through administrative agreements, Quebec has asked for and obtained that in a large measure. Ontario is also asking for full control over immigration. Do you agree? I could ask you the same questions about culture, which you refer to in point 20. You speak of a type of joint jurisdiction, a sharing of power between the federal and provincial governments. Quebec

[*Texte*]

le fédéral et le provincial. Le Québec dit: Donnez-nous la culture; on est le mieux en mesure de comprendre cela et d'établir les programmes; faites-nous confiance à nous, les Québécois, pour la culture. Je comprends mal votre position. Est-ce que vous êtes en faveur du rapatriement par le Québec de tous les pouvoirs en matière d'immigration et de culture?

M. Leblanc: La Fédération des jeunes Canadiens français n'a malheureusement n'a pas abordé la question de ce que le Québec veut; elle n'a pas précisé si elle est d'accord ou contre. On dit simplement que l'immigration de francophones partout au pays peut aider la communauté francophone à s'épanouir.

Vous pensez que tout le monde peut représenter les intérêts de tout le monde, que ce soit un pauvre ou un riche, et qu'on devrait pouvoir tenir compte de tous les intérêts.

• 1600

Malheureusement, pour les gens de la Fédération des jeunes Canadiens français, il est difficile, quand on regarde l'histoire, de penser que tous nos intérêts seront défendus par les Québécois francophones qui siègent au Sénat ou ailleurs. On a appris et on comprend qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Dans un pays qui reconnaît la dualité linguistique, en tant que membres de ces communautés de langues officielles, on devrait avoir notre place particulière. C'est ma réponse à votre commentaire.

En ce qui concerne l'immigration, je ne peux pas m'aventurer à donner une position au nom de mon organisme.

M. Edmonston: Non. Et la culture?

M. Leblanc: Finalement, au niveau de la culture, ce que nous privilégions en tant que jeunes, ce sont les ententes entre le fédéral et les communautés. La FJCF recommande qu'en plus de pouvoir signer des ententes, le gouvernement fédéral puisse intervenir directement pour toute question relative à la culture des communautés.

M. Edmonston: Intervenir directement, c'est tout un pouvoir!

M. Leblanc: Par l'entremise d'ententes entre les communautés et le gouvernement fédéral.

M. Edmonston: Je m'excuse, mais je ne partage pas votre opinion. Merci.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je désire vous remercier pour votre comparution qui a été très utile. Comme vous le savez, on tient compte de chaque témoignage dans la rédaction du rapport final. Bonne chance et merci.

M. Leblanc: Merci, monsieur Beaudoin.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Le témoin suivant est M. le professeur Réjean Pelletier de l'Université Laval, à Québec. J'invite le professeur Pelletier à bien vouloir prendre place à la table.

Monsieur Pelletier, vos savants articles sur la réforme du Sénat vous ont précédé. Je formule l'espoir que mes collègues, ou du moins quelques-uns d'entre eux, vous questionneront sur l'objet de votre préoccupation principale depuis un an ou deux. Nous vous invitons à faire un exposé de 10 minutes environ. Ensuite, nous allons commencer la période des questions. Monsieur Pelletier.

[*Traduction*]

says: Give us cultural jurisdiction; we are in the best position to understand these matters and establish programs; in so far as culture in concerned, trust us, and entrust cultural jurisdiction to us. I have trouble understanding your position. Are you in favour of full devolution of powers to Quebec in matters of immigration and culture?

Mr. Leblanc: The Fédération des jeunes Canadiens français has unfortunately not dealt with the issue of what Quebec wants? It has not taken up a position, either for or against. We simply say that the settlement of francophone immigrants throughout the country would help the francophone community to develop.

You think that anyone can represent any group, rich or poor,and that we should be able to take everyone's interests into account.

Unfortunately, for the members of the Fédération des jeunes Canadiens français, if you take a historical perspective, it is difficult to think that all of our interests will be defended by French-speaking Quebecers who sit in the Senate or elsewhere. We have learned and we understand that if you want something done, you'd best do it yourself. In a country that recognizes linguistic duality, as members of these official language communities, we should have our own place. That is my reply to your comment.

With regard to immigration, I cannot hasard a position on behalf of my organization.

Mr. Edmonston: No. And on culture?

Mr. Leblanc: In the final analysis, insofar as culture is concerned, what we prefer as young people, are agreements between the federal government and the communities concerned. The FJCF recommends that in addition to having the power to sign agreements, the federal government should have the right to intervene directly on any issue involving the culture of these communities.

Mr. Edmonston: The power to intervene directly, that is quite a tall order!

Mr. Leblanc: Through agreements between the communities and the federal government.

Mr. Edmonston: I am sorry, but we will have to agree to disagree. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I want to thank you for your appearance before the committee which has been very helpful. As you know, we consider everyone's testimony when we prepare our final report. Good luck and thank you.

Mr. Leblanc: Thank you, Mr. Beaudoin.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Our next witness will be Professor Réjean Pelletier from Laval University in Quebec. I invite Professor Pelletier to come to the table.

Mr. Pelletier, your reputation has been established by your erudite articles on Senate reform. Allow me to express the hope that my colleagues, or as least some of them, will question you on the issue, a topic which has been the focus of your concern for a year or two. Please feel free to make a presentation of approximately 10 minutes' duration. Then we will begin question period. Mr. Pelletier.

[*Text*]

M. Réjean Pelletier (professeur au Département de science politique de l'Université Laval): Merci, monsieur le coprésident; merci, madame la coprésidente.

Je vais articuler mon mémoire autour de cinq grandes questions, puisque je voudrais aborder l'ensemble de la réforme des institutions telle qu'elle apparaît au chapitre II du document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*: d'abord, revaloriser le législatif; ensuite, l'impartialité du judiciaire; troisièmement, la nécessité d'une deuxième chambre; quatrièmement, représentation égale ou équitable; et cinquièmement, à quelle aune mesurer l'efficacité d'un Sénat renouvelé?

Je voudrais tout d'abord souligner que, du côté du Québec, on s'est assez peu préoccupé de la réforme des institutions politiques centrales. Jusqu'à maintenant, on s'est davantage intéressé à la question de la répartition des pouvoirs. Je crois que c'est une erreur que de ne pas se préoccuper de cette question, puisque d'autres vont le faire à la place du Québec, mais pas nécessairement à la manière du Québec.

Premier point, revaloriser le législatif: Je suis dans l'ensemble d'accord sur les différentes propositions que l'on retrouve dans le document.

On propose d'abord d'accorder plus de votes libres aux députés. Je suis parfaitement d'accord sur cette proposition qui vise d'abord et avant tout à atténuer l'effet de la discipline de parti. Deuxièmement, on propose qu'il y ait plus de projets de loi d'initiative parlementaire. Là aussi, je crois que c'est un moyen de revaloriser le rôle du député, tout comme la proposition voulant que les projets soient présentés plus tôt devant les comités parlementaires. Je suis d'accord sur cet ensemble de propositions, mais je ne crois pas qu'on verra ces réformes dès demain matin.

Je pense que le gouvernement en place, quel qu'il soit, veut conserver le contôle de l'agenda parlementaire. Je pense aussi qu'il faudra en arriver à un changement assez profond de mentalité chez les parlementaires eux-mêmes.

• 1605

Deuxième point, l'impartialité du judiciaire: Comme vous le savez, la Cour suprême est en quelque sorte une créature d'Ottawa. C'est-à-dire que c'est Ottawa qui en nomme les juges, qui fixe leur traitement et qui détermine l'étendue des pouvoirs de la Cour suprême, puisque la Loi sur la Cour suprême n'est pas constitutionnalisée.

Ce que propose le document fédéral, c'est de faire participer davantage les provinces au processus de nomination. Là aussi, je suis d'accord sur cette proposition, mais je crois qu'il y a ici un certain danger pour le Québec et pour chacune des provinces. Le document n'est pas très clair à ce sujet-là. Il semblerait que, lorsqu'arriverait le moment de procéder à une nomination, on consulterait l'ensemble des provinces, même si cela ne concernait que le Québec, par exemple, ou l'Ontario ou les provinces de l'Ouest. Si c'était le cas, je ne suis pas d'accord sur cette proposition. Je crois qu'en ce qui concerne les nominations relevant du Québec, il faudrait consulter le Québec seul; en ce qui concerne les

[*Translation*]

Mr. Réjean Pelletier (Professor, Political Science Department, Université Laval): Thank you, Mr. Joint Chairperson, thank you, Madam Joint Chairperson.

My brief will focus on five broad themes, since I would like to discuss all of the aspects of institutional reform as they appear in Chapter 2 of the document intitled *Shaping Canada's Future Together*. First, enhancing the role of the legislative branch; second, the impartiality of the judiciary; third, is an upper-house necessary? And fourth, equal representation or equitable representation? And the fifth and last topic, what standard should be used to measure the effectiveness of a renewed Senate.

I would first of all like to point out that the province of Quebec has not on the whole been very concerned with the reform of central political institutions. Until now, it has been much more interested in the redistribution of powers. I think its lack of interest in the reform of federal institutions is a mistake, because others will carry out this reform without Quebec, and the results will not necessarily reflect Quebec's wishes.

The first point, then, enhancing the role of the legislative branch: I am generally in agreement with the various proposals to be found in the document.

The document proposes, first, to give MPs more free votes. I fully support this measure which would relax the constraints of party discipline. Second, the document proposes that there be more private members' bills. I think that also would be a means of enhancing the role of MPs, as would the proposal that bills be submitted sooner to parliamentary committees. I support all of these proposals, but I have no illusions as to their imminent implementation.

Governments, whatever their stripe, always prefer to keep control of the parliamentary agenda. I also think that we would have to see a radical change in it attitudes of the MPs themselves.

The second point is the impartiality of the judiciary: As you know, the Supreme Court is Ottawa's creation, in a way. Ottawa appoints the judges who sit on its bench, sets their salaries and determines the extent of the Supreme Court's powers, since the Supreme Court Act has not been entrenched in the Constitution.

The federal document proposes greater participation by the provinces in the appointment process. I agree with that proposal as well, but I think that it harbours a certain danger for Quebec and for each of the provinces. The document is not very clear. It would seem that when the time came to make an appointment, all of the provinces would be consulted, even if the vacancy concerned only Quebec, for instance, or Ontario or one of the Western provinces. If that is the case, I do not support that proposal. I think that insofar as appointments of judges from Quebec are concerned, Quebec should be the only province consulted; the same would be true for Ontario, the Western provinces and

[*Texte*]

nominations relevant de l'Ontario, on devrait consulter l'Ontario seul; de même pour les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes. De toute façon, j'ose croire que le Québec pourrait au moins se prévaloir de son statut de société distincte, défini notamment par une tradition de droit civil. À cet égard, pour moi, il est tout indiqué que le Québec se prononce seul pour fournir sa liste de laquelle le gouvernement central pourrait choisir par la suite.

Troisième point, la nécessité d'une deuxième chambre: On reconnaît qu'une deuxième chambre remplit une double fonction. Sa première fonction est une fonction de révision de la législation. D'une façon générale, je pense que le Sénat a assez bien rempli ce rôle-là, en dépit de certains ratés à l'occasion, comme le pénible débat sur la TPS. Mais pour le reste, on peut dire que, d'une façon générale, le Sénat a assez bien rempli son rôle de révision de la législation.

Sa deuxième fonction en est une de représentation des intérêts régionaux ou des intérêts provinciaux. C'est là que le problème se pose véritablement. Le Sénat, jusqu'à maintenant, n'a pas rempli ce rôle de représentant des intérêts régionaux ou provinciaux. Si on veut réformer le Sénat, il faut avoir cette deuxième fonction à l'esprit. Mais que signifie représenter les intérêts régionaux ou provinciaux? Est-ce que ce sont les intérêts de la population d'une province représentée par son gouvernement? Est-ce le gouvernement qui serait le porte-parole de ces intérêts-là? Je pense que les gouvernements ont leur forum, c'est-à-dire les conférences fédérales-provinciales. Est-ce que ce sont les intérêts des individus citoyens? Pour moi, ils sont déjà représentés à la Chambre des communes. Est-ce que ce sont les intérêts des groupes sociaux? À ce moment-là, on aurait une chambre plutôt corporatiste, et je pense que cela n'a pas très bonne presse aujourd'hui. Est-ce que ce sont les intérêts des communautés politiques que sont les provinces? Là, je dirais oui: ce sont ces intérêts-là que le Sénat devrait représenter. Mais de quelle façon et selon quelles modalités?

J'ai longtemps été partisan de l'élection indirecte des sénateurs et sénatrices par les assemblées législatives des provinces. Je me rallierais aujourd'hui à la formule de l'élection directe. Mais l'élection directe pose toujours un problème fondamental. Est-ce que le comportement des sénateurs élus par la population serait différent du comportement des représentants élus à la Chambre des communes? Si on se base sur l'expérience australienne, il faut en conclure qu'une chambre élue reproduit le même modèle de comportement que l'autre chambre élue, en l'occurrence la Chambre des communes ou la Chambre des représentants en Australie. C'est plutôt dans un régime présidentiel à l'américaine qu'on retrouve différents types de comportements, mais nous n'en sommes pas là. Comme nous avons un régime parlementaire et que nous allons continuer de vivre avec un tel régime, je pense qu'une deuxième chambre élue, surtout sur la base des partis politiques nationaux, va reproduire exactement les mêmes comportements partisans, la même discipline de parti que ceux que l'on retrouve à la chambre basse ou à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

the Maritimes. In any case, I suppose that Quebec could at least invoke its status as a distinct society, one of the characteristics of which is by definition its civil law tradition. In this respect, I feel it is entirely appropriate that Quebec act alone and provide a list of nominees to the central government who could then choose its appointee from the said list.

The third point involves the necessity of a second house. It is recognized that the existence of a second house has a dual purpose. Its first function is to review legislation. Generally speaking, I think the Senate has fulfilled that role rather well, even though it may occasionally have performed less adequately, as it did in the painful spectacle of the GST debate. But, generally speaking, I think it can be said that the Senate has fulfilled its task of reviewing legislation rather well.

Its second function is to represent regional or provincial interests. This is where the real problem arises. The Senate has not performed the role of representative of regional or provincial interests. If we want to reform the Senate, we must keep in mind this second function. But how exactly are we to define those regional or provincial interests that we want represented? Are they the interests of the population represented by a provincial government? Would the particular government speak on behalf of those interests? The governments concerned already have a forum for discussion, the federal-provincial conferences. Are they the interests of individual citizens? It seems to me that they are already represented in the House of Commons. Are they the interests of social groups? If that is the case, we would have a corporatist House of Commons, and corporatist legislatures are not well thought of in this day and age. Are they the interests of the political communities present in each province? I would say yes to that, those are the interest that the Senate should represent. But how and by what means should it do so?

I used to favour the indirect election of senators by the provincial legislatures, but I am now ready to support the idea of direct election by the people. But direct election raises a fundamental problem. Would the behaviour of senators elected by the population differ from that of representatives elected to the House of Commons? If you look at the Australian experience, you will conclude that an elected house tends to reproduce the model of behaviour found in the other elected house, be it the House of Commons or the House of Representatives in the case of Australia. To find behaviour patterns that differ from one house to another, you must turn to a presidential system such as the one the Americans have, but our political systems are different. As we have a parliamentary system and will continue to live with such a system, I think that a second elected house, especially if it were elected on the basis of candidates' affiliation with national political parties, will reproduce exactly the same partisan behaviour and the same party discipline as found in the lower house or the House of Commons.

[*Text*]

Selon moi, il y a deux conditions à remplir si on veut avoir un Sénat élu. La première condition—je ne pense pas qu'elle emporte votre adhésion spontanément—est que l'élection au Sénat ait lieu en même temps que les élections provinciales, sur la base des partis politiques provinciaux. Nous aurions alors véritablement une chambre des provinces.

• 1610

La deuxième condition est d'y retrouver un autre mode de scrutin, certainement une forme de représentation proportionnelle, qui permettrait une meilleure représentation de la diversité sociale: représentation des femmes, des autochtones, de la diversité ethnique. On pourrait atteindre cet objectif-là par un mode de scrutin qui serait une forme de représentation proportionnelle.

J'ajouterais peut-être une troisième condition qui est celle-ci: il faudrait en arriver à une distinction plus nette entre les ailes provinciales et les ailes fédérales des partis politiques. En somme, il faudrait en arriver à ce qu'il y ait une distinction plus nette, plus claire entre les deux, comme c'est déjà le cas au Québec et comme c'est de plus en plus le cas en Ontario et en Alberta et, éventuellement, dans d'autres provinces.

Quatrième point, représentation égale ou équitable: On peut dégager au départ deux principes, l'un ne posant pas de problème du tout. Les chambres hautes, si on se fie aux expériences étrangères, sont toujours moins nombreuses que les chambres basses. Ici, dans le cadre canadien, cela ne poserait pas de problème à cet égard. Le deuxième principe, et c'est celui-là qu'il faut définir davantage, est que les unités plus petites sont habituellement surreprésentées dans les chambres hautes.

Quelle forme doit prendre cette surreprésentation des unités les plus petites? La première forme, à une extrémité, est l'égalité de représentation, par exemple l'égalité de représentation des provinces. C'est ce qu'on retrouve aux États-Unis, en Australie et en Suisse. À l'autre extrémité, on a des sénats où on retrouve une forme de représentation proportionnelle, par exemple dans la fédération autrichienne. Entre les deux, on retrouve un système de pondération. C'est ce qu'on retrouve, par exemple, en Inde et surtout en Allemagne; le modèle le plus connu est le modèle allemand.

L'égalité de représentation des provinces: Je crois qu'il faut rejeter un tel concept. Pourquoi? D'abord, ce serait inacceptable pour le Québec que de voir sa représentation chuter à 10 p. 100 seulement de l'ensemble du Sénat, alors qu'il compose actuellement 23 p. 100 de la représentation et qu'au moment de la Confédération, il composait 33 p. 100 de cette représentation-là. Deuxièmement, il faut tenir compte aussi du déséquilibre entre les provinces. Il y a un déséquilibre très prononcé au Canada, plus prononcé qu'en Autralie et aux États-Unis. Entre la province la plus populeuse, l'Ontario, et la province la moins populeuse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'écart est actuellement de 1 à 76 selon les estimations tirées du recensement de 1991. C'est un écart qui s'accroît, qui ne diminue pas avec les années. Il était de 1 à 72 en 1986.

[*Translation*]

For an elected Senate to be effective, two conditions must be met. The first—I don't think you will give this one your immediate support—Senate elections should be held at the same time as provincial elections, with candidates being affiliated with provincial political parties. We would thus make the Senate a real Chamber of the Provinces.

Second, there must be a new method of balloting, some type of proportional representation, certainly, to allow for better representation of social diversity: the representation of women, native people and various ethnic groups. We could attain that objective by implementing a new method of balloting that would be a kind of proportional representation.

I might add a third condition, the following: some way should be found to make the provincial wings of federal parties move clearly distinct from the federal wings. The separation between the two should be clearer, more apparent, as is already the case in Quebec and as is increasingly becoming the case in Ontario and Alberta and perhaps other provinces.

The fourth part of my brief is entitled: Equal representation or equitable representation? Two major principles are identifiable at the outset, one of which poses no problem whatsoever. If one looks at the experience of other countries, upper houses are always smaller or have fewer members than do lower houses. This would present no problem in the Canadian situation. The second principle, and that is the one that must be looked at more closely, is that the smallest constituent parts are generally overrepresented in upper houses.

Overrepresentation can take a number of forms. At one extreme it can take the form of equal representation for all of a federation's constituent parts, for instance, equal representation of the provinces. Examples of this are to be found in the United States, Australia and Switzerland. At the other end of the spectrum, overrepresentation can result from a form of proportional representation, as in the case of the Austrian federation. Between the extremes are a variety of methods of weighting the representation of a given component's population. Examples of such systems are to be found in India and Germany, in particular; the German model is the better known.

Equal representation for all of the provinces: I think that we have to reject such a concept. Why? First of all, it would be totally unacceptable for Quebec, which would see its representation plummet to 10 per cent of the seats, as compared with the 23 per cent it now holds and the one-third of seats that it held at the time of Confederation. Secondly, we have to take into account the imbalance among Canada's provinces. There is a much more pronounced and numerical imbalance among Canada's provinces than among Australia's or the American states. The ratio of the population of the most densely populated province, Ontario, to that of the province with the smallest population, Prince Edward Island, is 76:1 according to estimates taken from 1991 census. And the gap is widening, not narrowing over the years. In 1986, it was 72:1.

[*Texte*]

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Est-ce que je peux vous inviter à conclure parce que je sais qu'il va y avoir beaucoup de questions? C'est extrêmement intéressant, mais. . .

M. Pelletier: Un dernier point porte sur l'effacité. Je suis d'accord sur un certain nombre de points, comme la responsabilité ministérielle devant la Chambre des communes seulement, et sur un certain nombre de rôles accordés au Sénat, mais je voudrais quand même que le Sénat ait un droit de veto absolu sur tout projet susceptible de modifier l'équilibre fondamental de la Confédération. À cet égard, je pense aussi bien au pouvoir de dépenser qu'au pouvoir déclaratoire, qu'aux programmes cofinancés, qu'aux accords quinquennaux, etc. Évidemment, pour toute question importante sur la langue et la culture, il devrait y avoir certainement une forme de double majorité. Merci, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, professeur Pelletier. Nous allons commencer la période de questions avec les libéraux.

Senator Kirby (South Shore): May I say to Professor Pelletier that I think he wrote a very interesting paper. I really would like to raise a couple of questions with him for clarification and then ask one perhaps substantive question.

In your paper, Professor Pelletier, and in your presentation, I found myself a little confused on the following question, which is pivotal to your discussion of the Senate: who, in fact, are senators representing? In your paper, you raise several possibilities, which you then dismiss. You go on to say—I am quoting from the English version, but it is the same as the version you gave a couple of minutes ago—that the Senate should represent what you call in one place "political communities", and what you call elsewhere "provincial interests", and what you called in your presentation "provincial governments".

• 1615

I guess my question to you is pivotal to your argument as to whether or not you see senators in the new Senate representing the interests of the provincial government of a province or whether it is representing the interests of the people who live in that province.

M. Pelletier: Ce sont les intérêts non pas des gouvernements, mais des communautés politiques provinciales ou, si vous voulez, de l'ensemble de la population vivant sur le territoire d'une province. C'est vraiment au nom des communautés politiques provinciales. Comment représenter ces communautés politiques provinciales? Certains diront: Les gouvernements élus dans les provinces représentent ces intérêts politiques provinciaux. Je ne suis pas d'accord sur cette interprétation. C'est pour cela que je me rallierais à la formule d'un Sénat élu, mais sur la base des partis politiques provinciaux, et non pas fédéraux ou nationaux. Les partis politiques fédéraux ou nationaux sont représentés à la Chambre des communes; les autres seraient représentés au Sénat, à la Chambre haute.

Senator Kirby: I understand that argument, which led you to argue that the advantage of proportional representation was that it ensured a broader spectrum of representation.

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Might I ask you to conclude, because I know there will be a lot of questions? Your presentation is extremely interesting, but. . .

Mr. Pelletier: One last point concerning effectiveness. I agree with a certain number of points, such as ministerial responsibility to the House of Commons only, and with a certain number of roles granted to the Senate, but I would like to see the Senate granted an absolute veto over any legislation likely to disturb the fundamental equilibrium of the federation. I am thinking, for instance, of spending or declaratory powers, shared cost programs, five-year agreements, etc. Of course, for any important issue involving language and culture the Senate should certainly be subject to a double majority voting rule. Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Professor Pelletier. We will begin our question period with the Liberals.

Le sénateur Kirby (South Shore): Permettez-moi de dire au professeur Pelletier qu'il a rédigé un document fort intéressant, à mon avis. J'aimerais vraiment obtenir des précisions sur une ou deux choses, et peut-être poser une question de fond.

En lisant votre mémoire, monsieur Pelletier, et en écoutant votre exposé, je me suis aperçu que je ne comprenais pas très bien la question suivante, qui se situe quand même au centre de votre discussion du Sénat: qui les sénateurs représentent-ils exactement? Dans votre document, vous soulevez plusieurs possibilités que vous éliminez une à une. Vous dites ensuite, comme vous l'avez dit il y a quelques minutes, que le Sénat devrait représenter ce que vous avez appelé à un endroit les «communautés politiques» et ailleurs les «intérêts provinciaux», et ce que vous avez appelé dans votre exposé les «gouvernements provinciaux».

Je pense que ma question porte sur le coeur de votre argument: selon vous, les sénateurs de ce nouveau Sénat représenteraient-ils les intérêts du gouvernement provincial d'une province ou les intérêts des résidents de cette province?

Mr. Pelletier: Not the interests of governments, but of the provincial political communities, or, if you will, of the overall population of a given province. They would really represent the provincial political communities. How can these provincial political communities be represented? Some would say that elected provincial governments represent these provincial political interests. I do not agree with that interpretation. That is why I would favour an elected Senate, but one elected on the basis of candidates' affiliation with provincial political parties, rather than federal or national ones. Federal or national political parties are represented in the House of Commons; the others would be represented in the Senate, in the upper chamber.

Le sénateur Kirby: Je comprends cet argument, qui vous a d'ailleurs amené à dire que l'avantage de la représentation proportionnelle serait de permettre de représenter la diversité de façon plus adéquate.

[*Text*]

I guess my question is, though, since one of your complaints is that in Canada and elsewhere—you talked about Australia and Germany—elected senators have had a tendency always, or most of the time, to vote a party line and thereby, as you say, mirror the House of Commons, what makes you think that proportional representation will change that?

In other words, because I think you have identified a real problem, what is the mechanism by which or what makes you think that senators will be inclined to vote more strongly on the basis, as U.S. senators do, of the interests of their regions rather than the interests of their party if in fact they are elected by the method you describe?

M. Pelletier: Non. Je pense que tout sénateur élu sur la base des partis politiques, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, va se plier à la discipline de parti auquel il appartient. De ce côté-là, pour moi, cela ne changera pas la situation, sauf que se seront des partis provinciaux qu'il va représenter. Il sera redevable devant les électeurs de cette province-là par la suite. Donc, il y aura déjà un lien plus étroit. Dans mon idée, le Sénat doit être une chambre des provinces. Si on élit des sénateurs sur la base des partis fédéraux, le Sénat sera la copie conforme de la Chambre des communes. La Chambre des communes, elle est là pour représenter l'ensemble du pays, l'unité du pays, même si c'est sur une base partisane.

Je voudrais que ce soit davantage les provinces elle-même qui soient représentées. Évidemment, le seul exemple sur lequel on peut vraiment se baser ici, c'est l'exemple australien où on retrouve exactement le même type de comportements qu'à la Chambre des représentants de l'Australie. Nous sommes en régime parlementaire. Si on veut avoir un comportement comme celui qu'on retrouve dans le régime américain, il faudra adopter un tel régime.

C'est vraiment notre système parlementaire qui fait qu'on a une discipline de parti, puisqu'il y a cette notion de responsabilité ministérielle qui a engendré précisément la discipline de parti. On la reproduit constamment, cette discipline de parti, même sur des questions sur lesquelles on pourrait s'en dissocier véritablement. On est encarcané dans cette discipline de parti et on n'ose pas trop s'en affranchir. D'ailleurs, il y a des sanctions importantes qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du parti pour quelqu'un qui est trop rebelle à l'égard de son parti.

Senator Kirby: Your suggestion is that if provincial parties were the basis of an electoral machine for senators rather than a federal party, they would be less inclined to vote the party line or they would be more inclined to represent their region.

M. Pelletier: Ils ne seraient pas nécessairement moins enclins à voter selon la ligne de parti, mais davantage redevables à leur propre parti au niveau provincial. Je pense que ce serait interressant. Par exemple, il y a quelques années, on aurait eu, au Sénat canadien, des représentants du Crédit social de la Colombie-Britannique ou du Parti québécois. Cela représente vraiment la diversité politique des provinces. C'est cela qui est important.

[*Translation*]

Vous vous plaignez entre autres du fait qu'au Canada et ailleurs—vous avez parlé de l'Australie et de l'Allemagne—les sénateurs élus ont tendance à voter selon la position établie du parti et reflètent ainsi, comme vous le dites, le modèle de comportement de la Chambre des communes. Voici donc ma question: qu'est-ce qui vous fait penser que la représentation proportionnelle changerait quelque chose à cela?

En d'autres termes, car je pense que vous avez identifié un réel problème, si les sénateurs étaient élus selon la méthode que vous décrivez, qu'est-ce qui vous permet de penser qu'ils seraient enclins à voter selon les intérêts de leur région plutôt que les intérêts de leur parti, comme c'est le cas pour certains sénateurs américains?

Mr. Pelletier: No. I think that any senator elected on the basis of affiliation with political parties, be they federal or provincial, will be constrained by the discipline of the party to which he belongs. The situation will not change in so far as that is concerned, but they will be representing provincial parties. They will subsequently have to answer to the voters of that province. That will create closer links. The Senate should, I believe, be a Chamber of the Provinces. If we elect senators on the basis of their affiliation with federal parties, the Senate will mirror the House of Commons. The House of Commons is there to represent the country as a whole, as a unit, even though it may do so on a partisan basis.

I would like to see better representation of the provinces themselves. Of course, the only example we have here is the Australian example where we find exactly the same type of behaviour in the upper house as in the Australian House of Representatives. We have a parliamentary system. If we want to see senators behave the way American senators behave in the American system, we will have to adopt something similar.

Our parliamentary system is really what is responsible for party discipline, because of this notion of ministerial responsibility that gave rise to party discipline. We constantly reproduce this party discipline, even when the issues involved would allow MPs to distance themselves from it. Party discipline is a sort of straitjacket constraining people and no one wants to run the risk of casting it off. It is in any case buttressed by severe sanctions that can even mean exclusion from the party for someone who is too rebellious.

Le sénateur Kirby: Vous maintenez donc que si les sénateurs étaient élus selon leur affiliation à des partis politiques provinciaux plutôt qu'à des partis politiques fédéraux, ils seraient moins enclins à respecter la position établie du parti, ou plus enclins à représenter leur région.

Mr. Pelletier: They might not necessarily be less inclined to vote the party line, but they would be more accountable to their own party at the provincial level. I think it would be interesting. For instance, a few years ago, in the Canadian Senate we would have represenatives of the British Columbia Social Credit Party or the Parti québécois. You would thus have had real representation of provincial political diversity. That is what is important.

[*Texte*]

• 1620

Senator Kirby: I would like to ask you one last question about the power of the Senate.

You point out correctly, in my view, that the Senate should not have the power to defeat a government, as you argue that is the nature of responsible government. You then argue that the Senate should only have a suspensive veto. Do you think it's possible to design a system where there are a very limited number of issues on which the Senate would have only a suspensive veto, those issues that actually constituted confidence in the government? Could the Senate therefore not actually have the power to defeat a wide range of other bills—probably 90% or 95% of pieces of legislation?

I say that because you talk in your paper about giving the Senate a veto over legislation designed to have an impact on the fundamental equilibrium of the federation. I would argue with you that it would be impossible to get a definition of what constitutes the fundamental equilibrium of the federation, whereas it is fairly easy to get a definition of what constitutes the narrow range of issues, which are truly votes of confidence. I wonder if you would comment on that.

M. Pelletier: Je suis d'accord qu'il ne sera pas facile de faire une distinction assez nette entre les deux, mais disons que l'idée d'ensemble est celle-ci. Sur les projets qui relèvent véritablement de la compétence exclusive du fédéral, le Sénat n'aurait qu'un veto suspensif, selon la règle d'autonomie de chaque niveau de gouvernement. Comme les sénateurs représenteraient davantage les partis provinciaux, ils n'auraient pas à se mêler de questions qui concerneraient directement le niveau fédéral.

Par contre, la ligne serait difficile à trancher pour tout ce qui touche à l'équilibre fondamental de la fédération. Je donnais quelques exemples. Il y a quand même des points importants: les accords quinquennaux, les programmes cofinancés, l'utilisation du pouvoir de dépenser, l'utilisation du pouvoir déclaratoire, l'utilisation du pouvoir d'urgence. Pour tous ces aspects-là affectant directement les provinces, le Sénat devrait avoir un veto absolu, puisque cela touche directement les provinces. Pour le reste, il devrait avoir un veto suspensif seulement, en vertu du principe d'autonomie de chaque niveau de gouvernement.

Senator Kirby: Thank you, Mr. Chairman.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur Pelletier, bienvenue à notre Comité.

Le sénateur Kirby vous a posé des questions concernant votre proposition d'avoir les partis politiques provinciaux au lieu des partis politiques fédéraux. En réalité, pour beaucoup de partis dans le pays, le parti provincial et le parti fédéral, c'est exactement la même chose. Quand on achète une carte de membre du NPD en Ontario, dans la province de M. McCurdy ou chez moi, en Saskatchewan, on devient automatiquement membre du parti provincial et membre du

[*Traduction*]

Le sénateur Kirby: J'aimerais vous poser une dernière question en ce qui a trait au pouvoir du Sénat.

Vous dites, à juste titre à mon avis, que le Sénat ne devrait pas pouvoir renverser un gouvernement, car vous avancez qu'il en va de la nature d'un gouvernement responsable qu'il ne soit redevable que devant la Chambre des communes. Vous dites ensuite que le Sénat ne devrait avoir qu'un véto suspensif. Pensez-vous qu'il soit possible de concevoir un système où l'on accorderait un véto suspensif au Sénat sur un nombre très limité de questions, des questions qui remettraient en cause la confiance qu'on accorde au gouvernement? Le Sénat n'aurait-il donc pas en réalité le pouvoir de rejeter toute une gamme d'autres projets de loi—ce qui représenterait sans doute de 90 à 95 p. 100 des mesures législatives?

Je dis cela parce que dans votre mémoire vous envisagez d'accorder au Sénat un véto sur tout projet de loi susceptible de modifier l'équilibre fondamental de la fédération. Il serait selon moi impossible de définir ce qui constitue l'équilibre fondamental de la fédération, alors qu'il est en contrepartie assez facile de dresser la liste des questions qui peuvent faire l'objet de votes de confiance. Qu'en pensez-vous?

Mr. Pelletier: I agree with you that it will not be easy to differentiate clearly between the two, but let me say that the basic principle would be the following. For bills that are really related to areas of exclusive federal jurisdiction, the Senate would have only a suspensive veto, according to the principle that states that each level of government must be able to assert its independence in its own areas of jurisdiction. As the senators would represent political parties rather than federal ones, they would not have to speak out on issues of exclusive federal jurisdiction.

However, it would be more difficult to attribute areas to one level or the other on all issues involving the fundamental equilibrium of the federation. I gave a few examples. There are nevertheless important points: the five-year agreements, shared-cost programs, the use of spending powers, declaratory powers, emergency powers. Whenever those powers involve the provinces directly, the Senate should have an absolute veto, because the provinces would be directly affected. For everything else, it should be given a suspensive veto only, pursuant to the principle of the independence of each level of government in its own area of jurisdiction.

Le sénateur Kirby: Merci, monsieur le président.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): Mr. Pelletier, welcome to our committee.

Senator Kirby asked you some questions about your proposal concerning elections of senators affiliated with provincial political parties rather than federal political parties. In reality, for a lot of parties in this country, there is no difference whatsoever between the provincial and federal wings of parties. If you become a member of the NDP in Ontario, in Mr. McCurdy's province or my own, Saskatchewan, you automatically become both a member of

[*Text*]

parti fédéral. C'est la même chose pour les autres partis, dans quelque province que ce soit. C'est la même chose pour le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur en Saskatchewan, je pense.

Je sais qu'il y a une grande différence au Québec, où le Parti libéral a divorcé de de cousin fédéral il y a longtemps. Il y a aussi le Parti québécois. Vous avez aussi mentionné le Crédit social en Colombie-Britannique, mais ce parti est presque fini maintenant. Il y aura peut-être un autre scénario là-bas dans quelques mois.

Dans le monde réel, est-ce que votre proposition est possible? Pour la plupart des gens à l'extérieur du Québec, le NPD fédéral et le NPD provincial sont une seule et même chose. C'est la même chose pour le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur au fédéral et au provincial.

• 1625

M. Pelletier: À court terme, certainement pas; à long terme, je l'espère. Je suis vraiment partisan d'une séparation plus nette des ailes provinciales et fédérales de tous les partis politiques, quels qu'ils soient. Chaque niveau de gouvernement, chaque niveau politique devrait avoir une forme de représentation qui lui soit propre. De ce côté-là, aussi bien au NPD qu'au Parti libéral et au Parti progressite conservateur, on devra en arriver à une distinction plus nette entre l'aile provinciale et l'aile fédérale. Aucune ne devrait être soumise à l'autre. Il ne devrait pas y avoir un grand frère qui coiffe le tout. Pour moi, c'est une condition essentielle d'un meilleur fonctionnement du Sénat.

Je sais que cela ne se fera pas demain matin, mais la réforme du Sénat ne se fera probablement pas non plus demain matin. On pourrait faire coïncider les deux: une plus grande autonomie des ailes provinciales, une plus grande séparation et une réforme en profondeur du Sénat.

M. Nystrom: Vous dites que les élections au Sénat devraient avoir lieu en même temps que les élections au niveau provincial. Vous parlez aussi de la représentation proportionnelle. Je suis d'accord sur la représentation proportionnelle et je serai peut-être d'accord sur votre autre proposition, mais on a également suggéré à notre Comité un mandat fixe pour le Sénat et des élections spéciales tous les cinq ans ou tous les six ans. Que pensez-vous de cette idée?

M. Pelletier: Je proposais que cela se fasse en même temps que les élections provinciales pour éviter qu'il y ait trop d'élections et que les citoyens s'en désintéressent complètement. Avec un Sénat élu pour six ans, probablement renouvelable par moitié à tous les trois ans, il y aurait des élections assez régulièrement, en plus des élections provinciales, des élections fédérales et des élections municipales. Je craindrais qu'on s'en désintéresse trop. Comme économie de moyens tout simplement, je me disais qu'il valait mieux faire coïncider ces élections-là avec les élections provinciales. C'était vraiment par économie de moyens.

Il ne faudrait surtout pas croire que les électeurs vont tout confondre nécessairement. Ils confondront d'autant moins que ce seront les mêmes partis qui se présenteront, et pour l'élection provinciale et pour l'élection au Sénat. Il n'y

[*Translation*]

the provincial party and of the federal party. The same thing applies to the other parties, in all of the provinces. This is true of the Liberal Party and the Progressive Conservative Party in Saskatchewan, I believe.

I know there is a great difference in Quebec, where the Liberal party divorced its federal cousin a long time ago. There is also the Parti Québécois. You also mention Social Credit in British Columbia, but that party is almost extinct now. There may be a new scenario in that province in a few months.

In the real world, is your proposal feasible? For most people outside Quebec, the federal NDP and the provincial NDP are one and the same. This is also true for the Liberal Party and the Progressive Conservative Party at the federal and provincial level.

Mr. Pelletier: In the short term, certainly not; but in the long term, I hope so. I am really very much in favor of a more distinct separation between the provincial and federal wings of all political parties. Each level of government, each political level should have its own form of representation. From that perspective, the NDP and the Liberal and Progressive Conservative parties are going to have to devise some means of differentiating the provincial and federal wings of their parties more clearly. Neither one should be subject to control by the other. There should not be a big brother orchestrating everything. In my view, that is a prerequisite to a more effective Senate.

I know that all of this will not be done overnight, but we will probably not see Senate reform overnight either. Perhaps we could have both coincide: more independence for provincial parties, more separation between the federal and provincial wings, and in-depth reform of the Senate.

Mr. Nystrom: You say that Senate elections should coincide with provincial elections. You also spoke about proportional representation. I agree with you about proportional representation and I might also agree with your other proposal, but another suggestion was made to this committee: a fixed term for the Senate and special elections every five or six years. What do you think of that idea?

Mr. Pelletier: I suggested that Senate elections be held at the same time as provincial elections to avoid having too many elections which might lead to a complete lack of interest on the part of the public. If the Senate were elected for a six-year term, probably with elections to be held every three years for half of its members, there would be elections being held fairly regularly, in addition to provincial, federal and municipal elections. I am afraid that this might lead to boredom. Simply in the name of efficiency, I felt taht it might be best to have Senate elections coincide with provincial elections. It simply seemed more cost-efficient to me.

I do not mean to suggest that the electorate will necessarily confuse everything. There will be even less cause for confusion since the candidates will belong to the same parties, both for the provincial election and election to the

[*Texte*]

aurait pas vraiment de confusion à cet égard-là. Je pense qu'on pourrait faire une distinction assez nette entre les deux. Il y aurait tout simplement deux bulletins de vote. C'est vraiment pour une économie de moyens.

M. Nystrom: Pour ce qui est de la représentation au Sénat du Canada, est-ce que vous êtes pour l'égalité des provinces, avec cinq ou six sénateurs par province, ou pour un système plus équitable que maintenant?

M. Pelletier: Je suis totalement opposé à l'égalité des provinces, cela pour plusieurs raisons que j'ai énumérées dans mon mémoire. J'ai aussi défini l'équité. Qu'est-ce que cela veut dire? J'ai un certain nombre de propositions et de principes que vous retrouvez dans mon mémoire.

L'un des problèmes de la représentation a été le suivant. À l'heure actuelle, les provinces Maritimes bénéficient d'une très grande surreprésentation à cause de l'entrée tardive de Terre-Neuve dans la Confédération. On a ajouté à ce moment-là six sièges supplémentaires. Lorsque l'on veut modifier la composition du Sénat, on regarde toujours quelle est la composition des Maritimes et on essaie de s'ajuster par la suite. On en accorde davantage à l'Ouest et on réduit forcément la représentation du Québec et celle de l'Ontario à ce moment-là. Je pense qu'actuellement, et je le dis très franchement, il y a une trop forte surreprésentation des Maritimes. Elle ne peut pas se justifier dans notre système actuel.

M. Nystrom: C'est un problème, parce qu'il y a maintenant 10 sénateurs du Nouveau-Brunswick, qui a une population de 600,000 ou 650,000 personnes, alors qu'il y a seulement six sénateurs de la Colombie-Britannique, qui a une population de 3 millions de personnes. C'est la province de M. Waddell. Il n'est pas du tout juste qu'il y ait une différence aussi importante.

M. Pelletier: Je suis bien d'accord.

M. Nystrom: Si je me souviens bien, le Sénat a été aboli au Québec il y a environ 30 ans.

M. Pelletier: Fin 1968.

M. Nystrom: Il y a 23 ans.

M. Pelletier: Ou janvier 1969.

M. Nystrom: Avez-vous des idées sur ce que nous pouvons faire de nos sénateurs actuels? Nous devrons faire une recommandation au gouvernement du Canada sur l'avenir de M. Beaudoin, de M^me^ Wood, de M^me^ Teed et de M. Barootes. Que pouvons-nous faire pour assurer la transition entre les deux? Qu'est-ce que vous avez fait au Québec?

• 1630

M. Pelletier: Au Québec, le Conseil législatif a été aboli purement et simplement avec un droit de retraite accordé aux membres du Conseil législatif.

An hon. member: What were they?

M. Pelletier: Je ne sais pas quelles étaient les modalités. Je pense qu'il y a deux possibilités ici. Il y a encore beaucoup de sénateurs et sénatrices très actifs. Ils pourraient peut-être se présenter sous la bannière de certains partis politiques. Je n'y vois pas d'objections. Pour d'autres, cela pourrait tout simplement être une retraite bien méritée, je pense. Pour les autres, eh bien, on verra.

[*Traduction*]

Senate. There would not really be any confusion in this regard. I think it would be quite easy to keep the two separate. There would simply be two ballots. It would be more cost-efficient to do it that way.

Mr. Nystrom: As for Senate representation in Canada, are you in favour of provincial equality, with five or six senators for each province; are you for a system that would be more equitable than the current one?

Mr. Pelletier: I am totally opposed to equal representation by province, for several reasons which I have listed in my brief. I also defined equity. What does it mean? I included a certain number of proposals and principles in my brief.

One of the problems with representation has been the following. Currently, the Maritime provinces are vastly overrepresented because Newfoundland joined Confederation rather late. At that time, six additional seats were added to the Senate. Anyone wishing to change the composition of the Senate always looks at Maritime representation and tries to adjust things around it. They give more seats to the West and this necessarily leads them to reduce Quebec's representation and that of Ontario. I think, quite candidly, that at the present time the Maritimes are overrepresented. That overrepresentation cannot be justified in our current system.

Mr. Nystrom: That is a problem, because you now have 10 senators from New Brunswick, with a population of 600,000 or 650,000, and only six senators from British Columbia, with a population of three million people. That is Mr. Waddell's province. Such disproportionate representation is quite unfair.

Mr. Pelletier: I quite agree with you.

Mr. Nystrom: If I remember correctly, the Quebec Senate was abolished about 30 years ago.

Mr. Pelletier: At the end of 1968.

Mr. Nystrom: Twenty-three years ago.

Mr. Pelletier: Or January 1969.

Mr. Nystrom: But what will happen to our current senators—do you have any suggestions? We have to make a recommendation to the government of Canada about the future of Mr. Beaudoin, Ms Wood, Ms Teed and Mr. Barootes. What can we do to smooth the transition between now and then? What did you do in Quebec?

Mr. Pelletier: In Quebec, the Legislative Council was simply abolished and former members were given retirement entitlements.

Une voix: Selon quelles modalités?

Mr. Pelletier: I do not know what the terms were. I believe that there are two possibilities in this case. Many senators are still very active. They could perhaps become candidates for various political parties. I would have no objection to that. Others could simply take a well-earned retirement, I think. As for the rest, we shall see later.

[*Text*]

Je pense sincèrement à deux solutions possibles. Plusieurs pourraient certainement se présenter sous la bannière d'un parti politique provincial sans aucun problème.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je dois vous remercier, monsieur Nystrom, de prendre soin de mon avenir de cette façon.

M. Nystrom: Ce serait difficile pour M. Beaudoin parce qu'il est en même temps rouge et bleu.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Pardon?

M. Nystrom: Vous avez dit que vous étiez en même temps rouge et bleu. Ce serait difficile pour vous.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je n'ai rien à déclarer.

M. Nystrom: Je comprends.

Mr. Atkinson (St. Catharines): Professor Pelletier, the proposals as they are crafted are treading a line in regard to the Senate to try not to make it a chamber that will challenge the confidence chamber in the House of Commons. They are trying to maintain the House of Commons as a confidence chamber of the Senate.

To go on a bit from there, in 1981-82 we tried to maintain the supremacy of Parliament to a certain extent by putting the notwithstanding clause in the Charter of Rights and Freedoms. It seems we're chipping away at the British parliamentary model more and more, and we're trying to fit all these pieces together. My concern is that we're going to miss the basic premise of British parliamentary democracy. As was mentioned, the upper house in Quebec was abolished. You've gone to a national assembly and seem to accept that form of government very readily. Are we doing potential damage to that model with all the changes we're introducing?

M. Pelletier: Je dirais que, d'une façon générale, ce n'est pas vraiment un danger. Les changements les plus importants à cet égard viennent plutôt de la Charte des droits et libertés. Ce ne sont pas les autres modifications que l'on va apporter aux institutions qui modifieront fondamentalement notre système parlementaire.

Je donnerais comme exemple le fait qu'on peut abolir une deuxième chambre. Il n'y a plus de deuxième chambre dans les provinces et elles fonctionnent tout aussi bien que le niveau fédéral. Cependant, dans les fédérations, il y a toujours une deuxième chambre. La deuxième chambre est là pour représenter la diversité des intérêts qu'on retrouve dans les provinces, dans les États fédérés ou dans les *Länder*, peu importe le nom. C'est pour cela qu'il faut garder cette deuxième chambre.

Si on avait une deuxième chambre qui ne serait que le modèle de la Chambre des lords—c'est un peu cela actuellement—, je dirais qu'il faut l'abolir. Il n'est pas nécessaire d'avoir une deuxième chambre en régime parlementaire, mais je pense qu'il est nécessaire d'avoir une deuxième chambre dans une fédération. C'est parce qu'on a un pays fédéré qu'on a une deuxième chambre et non pas parce qu'on a un système parlementaire.

[*Translation*]

I really think there are two possible solutions. Many could certainly be candidates for a provincial political party with no problem.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I have to thank you, Mr. Nystrom, for taking care of my future so well.

Mr. Nystrom: It would be difficult for Mr. Beaudoin because he is both red and blue.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I beg your pardon?

Mr. Nystrom: You said that you were both red and blue. It would be difficult for you.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): No comment.

Mr. Nystrom: I understand.

M. Atkinson (St. Catharines): Monsieur Pelletier, les propositions telles qu'elles sont rédigées essaient de maintenir un certain équilibre relativement au Sénat pour ne pas le transformer en une assemblée et qui pourrait contester les pouvoirs de la Chambre des communes. On essaie de maintenir cet équilibre entre la Chambre des communes et le Sénat.

En 1981-1982, on a essayé de maintenir la suprématie du Parlement dans une certaine mesure en incluant la clause dérogatoire dans la Charte des droits et libertés. Nous semblons eroder de plus en plus le modèle parlementaire britannique et nous essayons d'assembler tous les éléments du casse-tête. Ce qui m'inquiète, c'est que nous risquons d'oublier la prémisse fondamentale de la démocratie parlementaire britannique. Comme on l'a déjà dit, la chambre haute au Québec a été abolie. Vous avez opté pour une assemblée nationale et semblez accepter très facilement cette forme de gouvernement. Risquons-nous de nuire à notre modèle parlementaire à cause de tous ces changements?

Mr. Pelletier: Generally speaking, I would say that this is not really a threat. The most important changes in this regard flow from the Charter of Rights and Freedoms. Other changes to our institutions will not fundamentally change our parliamentary system.

For instance, the second chamber can be abolished. There is no longer a second chamber in the provinces and their system works just as well as the federal system. However, in federations, there is always a second chamber. It is there to represent the diversity of interests in the provinces, the federated states or the *Länders*, whatever the particular term may be. This is why this second chamber must be maintained.

If we had a second chamber modelled on the House of Lords, as is now the case to some extent, I would say that we should abolish it. It is not necessary to have a second chamber in a parliamentary system, but I believe that it is necessary in a federation. It is because we have a federated country that we have a second chamber and not because we have a parliamentary system.

[*Texte*]

• 1635

Par contre, dans notre système parlementaire, le gouvernement est issu de la chambre basse. C'est pour cela qu'il est responsable devant cette chambre basse. Je crois qu'il faut garder cette notion de responsabilité devant la chambre basse, tout simplement parce qu'en Angleterre, c'était la seule chambre élue. L'autre chambre était et est toujours nommée. La responsabilité jouait devant la chambre élue.

Si les deux chambres doivent désormais être élues, devant quelle chambre la responsabilité jouera-t-elle? Je pense qu'il faut la conserver auprès de la chambre basse, la chambre qui représente l'ensemble des citoyens et citoyennes, la chambre populaire en somme. Il faut surtout être prudent dans l'octroi d'un certain nombre de pouvoirs au Sénat.

Prenons l'exemple australien. C'est pour cela que je parlais de veto suspensif sur certains points. Le Sénat australien a le pouvoir de bloquer tout projet de loi. À toutes fins utiles, on peut dire que la responsabilité du gouvernement, même si elle ne joue que devant la Chambre des représentants en Australie, joue aussi devant la chambre haute puisque la chambre haute peut bloquer tous les projets de loi. Il pourrait être dangereux de ne pas accorder officiellement au Sénat la responsabilité ministérielle, mais de la faire jouer en pratique en accordant un droit de veto absolu au Sénat. Pour moi, le veto absolu ne doit jouer que sur certains points fondamentaux qui touchent directement les intérêts des provinces.

Mr. Atkinson: That is my concern. If you start down the road with an elected Senate, have senators who are elected with certain powers, they are going to want the other powers that go along with it.

If you have a powerful upper chamber, why have your executive in the House of Commons? You are going toward a republican system of government. That is the concern that I have. I think that would flow from a triple-E Senate, and that is why you and the proposals are going toward the equitable model. Are we treading down that road?

M. Pelletier: Oui, mais on est encore assez loin d'un système présidentiel à l'américaine où on a vraiment d'un côté le législatif et de l'autre, l'exécutif. C'est la différence fondamentale. L'exécutif n'est responsable devant aucune des deux chambres, et les deux chambres voient leur rôle en complémentarité l'une de l'autre, et non pas en opposition. Ce sont vraiment deux chambres législatives. Il faut voir que c'est là qu'on fabrique vraiment les projets de loi.

Évidemment, une impulsion très grande vient de la Maison-Blanche sur le plan législatif, mais tout doit être approuvé par les deux chambres, et souvent, tout est charcuté par les deux chambres. Le projet qui en ressort est vraiment le projet voulu, ou tout au moins celui qu'on a négocié entre les deux chambres. On est encore très loin de ce modèle-là.

Mr. Atkinson: Thank you, Mr. Chairman.

Senator Oliver (Nova Scotia): I have a question that is really a follow-up of questions already asked you by Senator Kirby and by Mr. Nystrom. It is Senate related.

[*Traduction*]

However, in our parliamentary system, the government comes from the lower chamber. This is why it is responsible to the lower chamber. I believe that we must maintain this notion of accountability to the lower chamber, quite simply because, in England, it was the only elected chamber. The other chamber was and still is appointed. There is accountability to the elected chamber.

If both houses are now to be elected, to which will the government be accountable? I believe that it should still be accountable to the lower chamber, the one which represents all citizens, in other words, the house representing the popular will. We need to be very cautious in granting powers to the Senate.

Let us look at the Australian example. This is why I was speaking about a suspensive veto for certain matters. The Australian Senate can block any bill. For all practical purposes, we might say that, while the government is accountable only to the House of Representatives in Australia, there is a concept of accountability with respect to the upper chamber since it can block any bill. It could be dangerous not to officially recognize ministerial accountability with respect to the Senate, but to recognize it in practice by giving an absolute veto to the Senate. In my opinion, an absolute veto should be allowed only on certain fundamental points which are directly related to the interests of the provinces.

M. Atkinson: C'est ce qui m'inquiète. Si l'on décide d'avoir un Sénat élu et si l'on donne aux sénateurs élus certains pouvoirs, ils voudront aussi les autres pouvoirs qu'un tel changement sous-entend.

Si l'on a une chambre haute puissante, pourquoi l'exécutif serait-il issu de la Chambre des communes? Nous allons vers un régime de gouvernement républicain. C'est ce qui m'inquiète. Je pense que c'est ce qui arriverait si nous avions un Sénat triple-E et c'est pour cela que ce que vous dites et les propositions penchent pour un modèle équitable. Est-ce vers cela que nous allons?

Mr. Pelletier: Yes, but we are still rather far from an American-type presidential system where you really have the legislative on one side and the executive on the other. That is the basic difference. The executive is not accountable to either chamber and both chambers see their role as complementing not as opposing each other. They really are two legislative chambers, and it is in those chambers that legislation is developed.

Naturally, there is significant influence from the White House as concerning legislation, but everything must be approved by both chambers, and very often, pieces of legislation are butchered By both chambers. The bill which comes out of this process is truly the bill that both houses wanted or negotiated. We are still very far from that model.

M. Atkinson: Merci, monsieur le président.

Sénateur Oliver (Nouvelle-Écosse): Ma question découle de celles que vous ont déjà posées le sénateur Kirby et M. Nystrom et elle a trait au Sénat.

[*Text*]

I want to just throw out a scenario and have you respond to it. Tell me whether you think there are any inherent problems in this type of a scenario.

If you are to have senators who are elected at the same time as a provincial election, the issues that they will be running on will likely be provincial issues. By the time they get to Ottawa, they will be partisan and their partisanship will relate to the party from which they were elected in the province.

They probably will join the national caucuses of the national parties. There would be normal party discipline of a national party. When it came time to make a decision, the individual senators would be torn between the obligations of adherence to the national policies of a national caucus and their parochial interests, their provincial interests from those who elected them.

It seems to me that if you were to have an upper chamber that changed every time you had a provincial election in any one of the provinces or territories, you get kind of a kaleidoscope, a revolving door syndrome of different people coming in every day, every month, every year, with little chance for any kind of consistency and policy. Really you are going to have senators responding almost to mere parochial interests. What do you say about some of the inherent weaknesses of a proposition such as that?

• 1640

M. Pelletier: Le premier point que je voudrais préciser, c'est que les sénateurs élus sous l'étiquette des partis politiques provinciaux ne seraient pas membres des caucus nationaux. Je ne vois pas comment un représentant du Parti libéral du Québec irait siéger nécessairement au caucus du Parti libéral fédéral. Pour moi, ces sénateurs-là ne seraient pas membres des caucus fédéraux ou nationaux; absolument pas. Ils seraient là d'abord et avant tout pour représenter des intérêts provinciaux, parce que je veux en faire une chambre des provinces.

Senator Oliver: Would they belong to a national party? The national Liberal Party or the national Conservative—

M. Pelletier: Non. Ils appartiendraient à des partis politiques provinciaux. Ils seraient là pour défendre davantage les intérêts de leur province à cet égard. Ils ne seraient pas membres des caucus nationaux.

Deuxièmement, est-ce qu'il n'y aurait pas un certain kaléidoscope ou un changement?

Senator Oliver: So you have 12 different points of view.

M. Pelletier: C'est possible, oui. C'est-à-dire qu'il y aurait un changement au moment des élections, mais le changement au moment des élections ne signifierait pas nécessairement un changement de personnel. Rien n'empêche qu'un sénateur soit réélu. De ce fait-là, il y aurait une certaine continuité possible, au moins autant qu'à la Chambre des communes où il y a parfois un roulement ou un turnover assez élevé. Pour moi, ce changement ne poserait pas de problème, d'autant plus qu'un sénateur pourrait se faire réélire plus d'une fois, comme un député peut se faire élire plus d'une fois. C'est une façon d'assurer la continuité.

[*Translation*]

Je voudrais poser une hypothèse et vous demander ce que vous en pensez. Dites-moi si, à votre avis, ce genre d'hypothèse pose des problèmes fondamentaux.

Si les sénateurs sont élus au moment des élections provinciales, leur campagne électorale visera probablement des questions d'intérêt provincial. Lorsqu'ils arriveront à Ottawa, leur idéologie sera celle du parti dont ils étaient membres dans leur province.

Ils se joindront probablement au caucus national de leur parti et seront assujettis à la discipline normale du parti. Lorsqu'ils devront prendre une décision, chaque sénateur sera déchiré entre la nécessité de respecter les politiques nationales du caucus national et celle de tenir compte de leurs intérêts provinciaux au nom de ceux qui les ont élus.

Il me semble que si l'on avait une chambre haute qui changeait à chaque élection provinciale ou territoriale, on aurait une espèce de kaléidoscope, un roulement où les gens se remplaceraient chaque jour, chaque mois, chaque année et où il n'y aurait très peu de continuité. Les sénateurs tiendraient compte presque uniquement des intérêts de leur région. Que pensez-vous des faiblesses inhérentes d'une telle proposition?

Mr. Pelletier: The first point I want to make is that the senators elected under the banner of various provincial political parties would not be members of the national caucuses. I do not see how a representative of the Quebec Liberal Party could necessarily be part of the federal Liberal Party caucus. I do not think that such senators would be members of the federal or national caucuses; there's no question of that. They would be there first and foremost to represent provincial interests, because I would like to have a chamber of the provinces.

Le sénateur Oliver: Appartiendraient-ils à un parti national? Au Parti libéral national ou au Parti conservateur. . .

Mr. Pelletier: No. They would belong to provincial political parties. They would be there to defend the interests of their own province. They would not be members of the national caucuses.

Second, would there would not be a certain kaleidoscope or change in views?

Le sénateur Oliver: Il y aurait 12 points de vue différents.

Mr. Pelletier: That is possible, yes. There would be a change at the time of an election, but that would not necessarily mean a change in membership. Nothing would prevent a senator from being re-elected. Because of that, there might be a certain continuity, at least to the degree that there is in the House of Commons, where there sometimes is a rather high turnover. In my opinion, this would cause no problem, especially as a senator could be re-elected more than once, just like a member of the Commons can be elected more than once. It is a way of ensuring continuity.

[*Texte*]

Troisièmement, ce Sénat aurait un veto absolu sur des matières qui concernent directement les provinces. Donc, en ce sens-là, oui, il y aurait des intérêts provinciaux à défendre. C'est précisément un rôle que j'accorderais à un Sénat renouvelé.

Par contre, sur ce qui relève exclusivement du fédéral, le Sénat n'aurait qu'un veto suspensif; c'est-à-dire qu'il ne pourrait pas bloquer de tels projets. En somme, il donnerait une sorte d'avis par son veto suspensif, mais un avis qui pourrait être contourné par la Chambre des communes qui demeurerait souveraine à ce moment-là.

Senator Oliver: If the House of Commons had a massive majority of any one of the parties and it unanimously passed a major piece of national legislation and it came to your upper chamber, made up of 12 different groups with no national concerns but only parochial, regional and territorial concerns, I think that would be a recipe for political chaos. Everyone would be picking at this important piece of national legislation from their own parochial, provincial and often very small-minded point of view. I can't see that this is going to do much for the unity of the country.

M. Pelletier: Pour moi, l'unité du pays doit se refléter d'abord et avant tout dans la chambre basse, la Chambre des communes. La chambre haute doit représenter la diversité du pays, ce qu'elle ne fait pas actuellement. C'est cela, le problème.

Vous appelez cela des *parochial concerns*. Je pense qu'il y a quand même des sujets qui intéressent directement les provinces, par exemple les accords quinquennaux et les programmes cofinancés. Ce sont des façons pour le fédéral de s'introduire, par son pouvoir de dépenser, dans des champs de compétence provinciale. Si les provinces s'en occupent ou si les sénateurs représentant les provinces s'en occupent, je pense que cela va de soi: cela concerne directement les provinces. C'est de compétence provinciale, en somme. C'est à cause de son pouvoir de dépenser que le fédéral s'introduit dans ces champs-là. Par contre, pour ce qui relève exclusivement du fédéral, il n'y aurait qu'un veto suspensif de la part du Sénat. C'est tout.

Le sénateur Beaulieu (De la Durantaye): Pour répondre à la question de M. Nystrom, en 1968, avec l'honorable Jean-Jacques Bertrand, l'époux de M^me^ Bertrand, j'ai été responsable de l'abolition du Conseil législatif.

• 1645

Vous avez demandé ce qu'on avait fait des membres du Conseil législatif. On leur a offert un salaire indexé à vie pour un maximum de 60,000$, ce qui a été fait. L'an passé, M. Jean Barrette, qui est décédé, avait 35,000$. C'est la formule qu'on a adoptée. D'ailleurs, cela ne représente pas beaucoup d'argent. Si vous prenez 100 sénateurs à 60,000$, cela fait 6 millions de dollars par année. Le Sénat coûte quand même 50 millions de dollars actuellement.

Pour arriver à ce que vous suggérez, il faut trouver une formule pour dépolitiser le Sénat. Il le faut absolument. Avec une élection au provincial, on le politiserait d'une certaine façon. Un gouvernement provincial peut être défait de deux

[*Traduction*]

Third, the Senate would have an absolute veto on matters which directly affect the provinces. Therefore, provincial interests could be defended. This is precisely the role I would give to a renewed Senate.

However, on issues exclusively under federal jurisdiction, the Senate would have only a suspensive veto; in other words, it could not block such bills. It would give its opinion by using its suspensive veto, but this opinion could be disregarded by the House of Commons, which would remain sovereign in such matters.

Le sénateur Oliver: Si l'un des partis avait une majorité massive à la Chambre des communes et adoptait à l'unanimité un projet de loi important d'intérêt national et si ce projet de loi arrivait ensuite à la Chambre haute composée de jusqu'à 12 groupes différents qui n'auraient que des préoccupations régionales, provinciales ou territoriales, il me semble que cela pourrait mener au chaos politique. Tout le monde s'attaquerait à cette mesure importante d'intérêt national de son propre point de vue régional, provincial, et souvent très étroit d'esprit. Je ne pense pas que cela soit très bon pour l'unité du pays.

Mr. Pelletier: In my view, the unity of the country should be reflected first and foremost in the lower chamber, the House of Commons. The upper chamber should represent the diversity of the country, which it does not at present. That is the problem.

You call these parochial concerns. I believe that there are matters which directly affect the provinces, such as the five-year agreements and the shared-cost programs. These are ways for the federal level to intervene, through its spending power, in areas of provincial jurisdiction. If the provinces or the senators representing the provinces were to deal with those matters, I would find that quite natural as such issues directly affect the provinces. In short, these are matters of provincial jurisdiction. It is because of its spending power that the federal government becomes involved in such areas. However, on matters of exclusive federal jurisdiction, there would only be a suspensive veto for the Senate. That is all.

Senator Beaulieu (De la Durantaye): To reply to the question of Mr. Nystrom, in 1968, with the hon. Jean-Jacques Bertrand, the husband of Mrs. Bertrand, I was responsible for abolishing the Legislative Council.

You asked what happened to the members of the Legislative Council. They were offered an indexed salary for life up to a maximum of $60,000. Last year, Mr. Jean Barrette, who has since passed away, was receiving $35,000. That was the formula adopted. This did not represent that much money. If you give $60,000 to 100 senators, it will cost $6 million a year. At this time, the Senate costs $50 million.

To achieve the result you are suggesting, we would have to find a formula to depoliticize the Senate. This is essential. If members were elected concurrently with provincial elections, the Senate would be politicized to some extent. A

[*Text*]

ans en deux ans. On peut avoir des élections régulièrement. L'instabilité existe aussi dans les provinces, pas simplement au fédéral. Pour essayer de dépolitiser le Sénat, à mon avis, il faut trouver une formule prévoyant un mandat plus long. Si des personnes sont vraiment intéressées à se faire élire comme sénateurs, cela change vraiment leur vie. Il ne vaut pas la peine d'y aller pour deux ans. Il faut retomber sur ses pieds.

Comme le Sénat doit être la maison des sages, il faudrait peut-être essayer de trouver la formule. . . C'est très intéressant, ce que vous nous apportez. Il y a beaucoup d'éléments très très forts, mais je ne voudrais pas politiser ce Sénat-là, et il faudrait trouver une formule adéquate.

M. Pelletier: Je n'ai pas de formule magique pour dépolitiser le Sénat. Il ne faut pas oublier que ce sont des gens qui se font élire sous la bannière d'un parti politique. Donc, que le Sénat soit politisé, cela va de soi. D'ailleurs, c'est très normal qu'il le soit.

Le sénateur Beaulieu: Oui. Pour moi, le mot «politisé» voulait dire être vraiment étroit d'esprit, comme on a pu le voir en d'autres circonstances. Les sénateurs se doivent d'avoir un esprit plus large pour protéger les groupes minoritaires, les groupes ethniques, les dualités de culture ou même les régions. Les régions, c'est très, très important.

M. Pelletier: Oui, mais je songe à un rôle un peu différent pour le Sénat, sauf sous l'aspect langue et culture. Le Sénat ne jouerait plus forcément son rôle traditionnel. Il y aurait quelque chose de changé. Je ne voudrais pas que l'on pense au Sénat uniquement en termes de sages. Les sénateurs seront peut-être des sages, mais c'est plutôt au modèle d'une Chambre des lords qu'on pense à ce moment-là, et je ne suis pas d'accord sur une telle formule. Ce sont tout simplement des gens ordinaires qu'on va élire, des représentants de nos milieux, à notre image. Je pense que c'est très sain sur le plan démocratique.

En termes de roulement trop fort, si on a une formule de représentation proportionnelle, entre autres, je pense que certains candidats et candidates seront toujours bien placés en tête de liste et donc assurés d'être réélus, peu importe l'élection.

Les sages, on pourrait peut-être les retrouver là davantage. Je ne le sais pas. Non, cela ne me fait pas peur. Il y a certains mécanismes qui permettraient justement d'atténuer très, très fortement ce roulement.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci. Je dois malheureusement mettre fin à cet échange de vues très intéressant.

Monsieur le professeur Pelletier, il me reste à vous remercier. Vous avez, dans votre mémoire et dans votre présentation orale, ouvert beaucoup d'avenues possibles. Vous avez mis devant nous plusieurs suggestions, et je puis vous assurer que nous allons tenir compte de votre passage parmi nous dans la rédaction de notre rapport. Merci beaucoup.

M. Pelletier: Je vous remercie, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): J'invite maintenant M. le professeur Léon Dion de l'Université Laval à venir prendre place à la table.

[*Translation*]

provincial government can be defeated every two years. There could be frequent elections. There is also instability in the provinces, not only at the federal level. To depoliticize the Senate, in my opinion, we would have to find a formula providing for a longer term. If someone is really interested in being elected to the Senate, this will really change their life. It is not worth being elected for two years. You have to get back on your feet afterwards.

As the Senate should be a house of wisdom, we should perhaps try to find a formula. . . What you have suggested is very interesting. There are a lot of very strong elements in your proposals, but I would not want to politicize the Senate and we would have to find an appropriate formula.

Mr. Pelletier: I have no magic formula to depoliticize the Senate. We must not forget that these are people who would be elected under the banner of a political party. It therefore goes without saying that the Senate would be politicized. Indeed, this is quite normal.

Senator Beaulieu: Yes. For me, the word "politicized" really means narrow-minded, as we have been able to see in other circumstances. Senators should be more open-minded to protect minority groups, ethnic groups, cultural duality and even the regions. The regions are extremely important.

Mr. Pelletier: Yes, but I'm thinking about a somewhat different role for the Senate, except as concerns language and culture. The Senate would no longer necessarily play its traditional role. Something would change. I would not want anyone to think of the Senate simply as a house of wisdom. The senators would perhaps be wise men and women, but in that case, it would be modelled more on the House of Lords, and I do not agree with such a formula. These would simply be ordinary people that would be elected, representatives of our environment, people in our image. I think that this would be very healthy democratically.

As for having too much turnover, if we have a proportional representation formula, I believe that certain candidates will always be well in front and assured of being re-elected, no matter when the election takes place.

Perhaps you could find more wise men and women in such a case. I am not sure. That does not scare me. There are certain mechanisms which would allow us to greatly reduce this turnover.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you. Unfortunately, I must put an end to this very interesting exchange.

It only remains for me to thank you, Professor Pelletier. You have opened up many possible options in your brief and in your presentation. You have put forward many proposals, and I can assure you that we shall take your comments into account when we write our report. Thank you very much.

Mr. Pelletier: I thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I now invite Professor Léon Dion from Laval University to come to the table.

[*Texte*]

Je pense que je n'ai pas à présenter le professeur Dion. Il est connu de vous tous, et nous sommes bien heureux de l'avoir parmi nous cet après-midi.

Nous sommes dans une situation un peu difficile. Nous avons beaucoup de témoins. Je vous inviterais, monsieur le professeur, à faire une présentation d'une dizaine de minutes, parce que les questions ne manqueront pas. Il y a beaucoup de collègues autour de la table qui sont fort désireux de vous poser des questions.

• 1650

Monsieur le professeur Dion.

M. Léo Dion (professeur au Département de science politique de l'Université Laval): Monsieur le président, messieurs les députés, messieurs les sénateurs, je vous remercie de cette invitation que vous m'avez faite de venir témoigner devant vous.

C'est la troisième fois que je me présente devant un comité composé de députés et de sénateurs, ou encore de députés et de membres d'associations diverses, à la Commission Bélanger-Campeau, pour présenter mes opinions et mes vues concernant une révision éventuelle possible du Canada.

Je dois dire que, devant la Commission Bélanger-Campeau, j'avais créé une certaine commotion en me présentant il y a un an et en disant qu'il fallait donner une dernière chance au Canada. Jusque-là, la plupart des témoignages disaient que c'était fini, qu'il n'y avait plus rien à faire avec le pays, que le Canada ne pourrait jamais accommoder le Québec étant donné les exigences que celui-ci formulait. Il faut que vous vous souveniez que nous étions au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech et huit ans environ après la Charte des droits et libertés de 1982 que le Québec n'avait pas pu signer.

Je dois dire que la réaction à mes commentaires, en tous cas au Québec, avait été assez forte, d'un côté comme de l'autre. Je ne représente ici que moi-même, mais je crois que le texte que je produis représente les vues de dizaines de milliers de Québécois qui sont actuellement hésitants quant à la marche à suivre. Doivent-ils continuer à adhérer à un fédéralisme quelconque ou doivent-ils plutôt carrément accepter une démarche qui fera du Québec un État souverain? Moi-même, je suis actuellement très ambivalent devant cette situation.

Je croyais que l'ascenseur, qui était au dernier dernier sous-sol au moment où je parlais, le 12 décembre 1990, remonterait quelque peu d'ici un an. Vous vous souvenez que j'avais même dit que, s'il n'y avait pas de proposition valable, il faudrait—j'ai employé une expression très forte que je ne répéterai pas ici—procéder à un référendum sur la souveraineté du Québec en moins de trois ans, ce qui se fera. Il y aura un référendum au mois d'octobre 1992 au plus tard—le 23 ou 24 octobre 1992—sur la souveraineté du Québec.

L'ascenseur qui était au dernier dernier sous-sol, si j'en juge par le document qui a été préparé par le gouvernement fédéral et que vous avez en mains, est resté collé au dernier dernier sous-sol. Il faudra qu'il y ait des changements

[*Traduction*]

I do not think that there is any need to introduce Professor Dion. We all know him and we are very happy to have him with us this afternoon.

We are in a somewhat difficult situation. We have many witnesses to hear. I would ask you, Professor, to make a presentation of about ten minutes because there will be many questions. A lot of people around this table really want to ask you some questions.

Professor Dion, you may proceed.

Professor Léo Dion (Political Science Department of Laval University): Mr. Chairman, members of Parliament, senators, I thank you for your invitation to come and appear before you.

This is the third time that I appear before a committee including members of Parliament and senators, or else members of Parliament and members of various associations in the case of the Bélanger-Campeau Commission to give my views about an eventual possible reform of Canada's institutions.

I must say that, before the Bélanger-Campeau Commission, I caused a slight commotion when I appeared a year ago and said that we should give a last chance to Canada. Until that time, most witnesses had said that it was over, that there was nothing else to do with the country, that Canada could never accommodate Quebec because of the claims Quebec would make. You have to recall that this was right after the failure of the Meech Lake accord and about eight years after the adoption of the 1982 Charter of Rights and Freedoms which Quebec had not been able to endorse.

I must say that the reaction to my comments, at least in Quebec, was quite strong on both sides. I am only representing myself, but I believe that the text which I have introduced represents the views of tens of thousands of Quebeckers who are now hesitating about what direction to take. Should they continue to support some type of federalism or should they instead wholeheartedly support action which would make a sovereign state of Quebec? For my part, I am very ambivalent about this issue.

I thought that the elevator, which was at the lower-most basement when I spoke on December 12, 1990, would come back up a bit over the next year. You will recall that I even said that, in the absence of any valid proposal, there would have to be, and I used at the time a very strong expression that I shall not repeat here, a referendum on Quebec sovereignty at least within three years, which will now happen. There will be a referendum in October 1992 at the latest, on October 23 or 24 1992, on Quebec sovereignty.

To judge from the document prepared by the federal government which you have before you, the elevator, which was at the very bottom level a year ago, has remained at the bottom level. There would have to be extremely important

[*Text*]

extrêmement importants d'ici la remise de votre rapport, à la fin février ou au début de mars, pour que nous puissions entrevoir la possibilité de monter dans cet ascenseur fédéral. Il faudra que nous puissions le voir. Actuellememt, bien entendu, tel n'est pas le cas.

J'attendais que le gouvernement fédéral et le reste du Canada répondent aux revendications qui ont été tant de fois formulées au Québec depuis un an, à la Commission Bélanger-Campeau et dans multiples autres sources, et je dois me rendre compte qu'il n'y a aucune réponse aux revendications que le Québec a formulées. Au contraire. On m'avait dit: Ton projet de dernière chance au Canada, ce sera *Meech Lake* plus. Eh bien, je dois dire que c'est *Meech Lake* moins qui est dans cette proposition. En conséquence, je récuse en entier le document.

• 1655

Pour ma part, il ne s'agit pas de discuter de l'une ou l'autre des 28 propositions qui sont formulées là, mais d'essayer de vous faire comprendre la situation actuelle du Québec. Je m'adresse exclusivement au Québec puisque c'est lui qui est revendicateur. En ce qui concerne les autres provinces, les autochtones, les francophones hors Québec et ainsi de suite, il faudra un autre processus que celui qui doit être suivi pour répondre aux exigences du Québec.

Le Québec se trouve dans un processus vraiment paradoxal. C'est ce qu'il faut comprendre. D'un côté, depuis une trentaine d'années, il a vraiment accepté la modernité au point où il ne se distingue plus guère, aux niveaux institutionnel, culturel et économique, du reste du pays ou des autres pays industrialisés du monde. On pourrait croire qu'en raison de cela, il y aurait un rapprochement du Québec avec le reste du Canada avec l'acceptation d'un fédéralisme comme celui-ci, par exemple. Eh bien, c'est tout à fait le contraire et c'est là qu'est le paradoxe.

Plus le Québec se modernise, plus il prend confiance en lui, plus il ne faut plus le voir comme une minorité qui a besoin d'être protégée, etc. Il faut le voir comme une société globale qui veut s'affirmer. Si elle ne peut pas s'affirmer en conservant, comme je le propose et comme je le voudrais encore, des liens économiques et politiques avec le Canada, elle est maintenant mûre pour s'affirmer comme État distinct, comme État souverain.

Il est évident qu'à mesure que ce rapprochement aux plans culturel, économique, social se fait, il reste la grande différence qui est la langue. La question linguistique doit être considérée comme une question réellement spécifique en ce qui concerne le Québec. Là-dessus, je m'en reporte à la Commission Pepin-Robarts qui a dit: En ce qui concerne la question linguistique, laissons le Québec responsable de son aménagement; ne constitutionnalisons pas la question linguiste, ne la mettons pas dans la Constitution fédérale. Aujourd'hui, je retiens la proposition de cette commission.

Mais il y a tout le reste, bien entendu. La langue n'est pas la seule revendication. Je dirais même que, pour beaucoup de Québécois, ce n'est plus la principale revendication. Les revendications portent sur l'ensemble de la société.

[*Translation*]

changes before you present your report in late February or early March for us to consider the possibility of getting on to the federal elevator. We would have to see that possibility. At this time, naturally, such is not the case.

I was expecting the federal government and the rest of Canada to reply to the claims made so many times in Quebec this last year, before the Bélanger-Campeau Commission, and in many other forums, and I have to recognize that there has been no reply. On the contrary. I had been told at the time: Your last-chance project for Canada will be Meech Lake, plus. Well, I must say that this proposal is Meech Lake, less. I therefore reject the document as a whole.

As far as I am concerned, the point is not so much to discuss one of the 28 proposals but rather to try to explain to you the present situation in Quebec. I will speak only about Quebec since it is that province which has presented the list of demands. As far as the other provinces, natives and francophones outside of Quebec are concerned, another process will have to be developed.

You must understand that the situation in Quebec is paradoxical. On the one hand over the past 30 years, Quebec has become truly modern so that it no longer differs from the rest of Canada or from other industrialized countries as far as institutions, culture and the economy are concerned. This being so, one might have expected to see a rapprochement between Quebec and the rest of Canada, including an acceptable form of federalism. But it did not work out that way. Quite the contrary.

As Quebec becomes a modern society with growing self-confidence, it should no longer be considered as a minority in need of protection but rather as a society determined to confirm its own identity. If this proves to be impossible while maintaining economic and political links with Canada as I have been proposing, Quebec is now ready to become a sovereign state.

Despite the cultural, economic and social rapprochement, language is still the big difference. Indeed the linguistic question is really the specific problem in Quebec. According to the Pépin-Robarts Commission, the linguistic question should be left to Quebec to deal with; it should not become a constitutional issue and should certainly not be included in the federal Constitution. I fully agree with the conclusion of that commission.

But there are all the other problems because Quebec has many other claims besides the linguistic one. I would go so far as to say that many Quebecers no longer consider the linguistic problem as the main issue; the problem has become societal.

[*Texte*]

Le Québec désire obtenir des pleines prérogatives sur un ensemble d'objectifs, sur un ensemble de juridictions concernant la santé, la population, l'immigration, l'éducation, etc. qui, aujourd'hui, sont de plus en plus mises en cause par les actions du gouvernement fédéral. Je crois que l'on peut dire, sans trop d'exagération, qu'il ne reste plus aux provinces une seule juridiction exclusive dans laquelle le Québec n'intervient pas.

Par ailleurs, si votre rapport de février ou mars semble indiquer qu'on se dirige vers les aspirations et les demandes du Québec à un point suffisant, eh bien, je serai le premier à continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral et avec les autres provinces jusqu'au mois de septembre ou octobre, jusqu'à ce qu'on mette en marche notre référendum au Québec, pour que ces propositions-là se rapprochent le plus possible des revendications du Québec.

Si ces revendications sont satisfaites, on trouvera le moyen d'accorder ces revendications avec les demandes venant des autres provinces, avec les demandes des autochtones, avec les demandes de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, qu'il ne faut pas oublier. Elles sont presque oubliées dans ce document. Je pense qu'il sera possible de le faire. Du moins, je l'espère.

• 1700

Si ce n'est pas possible, eh bien, dans un référendum canadien qui aura lieu après le référendum que tiendra le Québec, on demandera aux autres provinces si elles acceptent l'accord ou les accords que le Canada propose par la voix de ses dirigeants. Le Québec serait très heureux que le reste du Canada soit d'accord. Si le reste du pays, par un référendum, jugeait plutôt que ces revendications ne lui sont pas acceptables, il ne restera plus au Québec qu'à décider de son propre destin.

À la Commission Beaudoin-Edwards, au mois de mai dernier, des élus ou des sénateurs m'ont dit que la classe politique canadienne était actuellement à son niveau le plus pitoyable depuis la Confédération canadienne. On s'attendrait du premier ministre fédéral qu'il se comporte comme un chef d'État et non pas comme un politicailleur de village, ce qu'il fait trop souvent. Je ne veux blesser aucun parti, parce que je pourrais lancer la même objection à la plupart des partis et des gouvernements provinciaux d'aujourd'hui. C'est dommage, parce que nous aurions plus que jamais besoin de chefs d'État dans ce pays pour guider la population, pour l'informer sans politicaillerie, sans manoeuvres électorales, pour l'informer exactement des propositions telles qu'elles peuvent être acceptables pour le Canada et convenir le plus possible aux revendication de Québec.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur le professeur Dion. Nous allons maintenant passer à la période des questions. Nous allons débuter avec les représentants du Nouveau parti démocratique.

M. Edmonston: Monsieur Dion, vous avez dit que l'ascenseur fédéral semblait avoir monté un peu.

M. Dion: Non, j'ai dit qu'il n'avait pas monté. Il est resté rivé au dernier dernier sous-sol.

[*Traduction*]

Quebec now wants full jurisdiction in matters of health, population, immigration, education, etc., matters on which it is at logger heads with the federal government. I would go so far as to say that there is not a single field of exclusive provincial jurisdiction in which Quebec does not intervene.

If it is true as your report of last February or March seems to indicate that most of Quebec's aspirations and demands will be met, I would be the first to collaborate with the federal government and the other provinces until September or October at which date the Quebec referendum will take place, in order to bridge the gap as far as possible between these proposals and Quebec's demands.

If these demands are met, a way will be found to satisfy the demands of the other provinces, of the native populations, of the Federation of Francophone and Acadian communities of Canada which should not be forgotten by the way as they are in the present document. It should be feasible, at least I hope so.

If it is not possible, a Canadian referendum will be held after the Quebec referendum in which the other provinces will be asked whether they accept the proposals set forth by the federal government. Quebec would be only too happy if the rest of Canada were to accept these proposals. But if the rest of Canada were to decide in a referendum that Quebec's demands are unacceptable, Quebec will have to take its destiny into its own hands.

Last May at a meeting of the Beaudoin-Edwards Committee, some MPs or Senators told me that never since Confederation have Canadian politicians fallen so low. I would expect the Prime Minister of Canada to act like a stateman rather than stooping to politicking as he too often does. I could say the same about all political parties and all provincial governments. It is too bad because what we need is real statesmen who could explain to the people without engaging in politicking or political manoeuvres what exactly it is that could be acceptable both to Canada and to Quebec.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Professor Dion. We will now go to questions and start with members from the NDP.

Mr. Edmonston: Professor Dion, you said the federal elevator had gone up slightly.

Prof. Dion: No, just the contrary. It has not moved one bit.

[*Text*]

M. Edmonston: D'accord, parce je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de passagers là-dedans avec les offres que nous venons de recevoir du fédéral.

M. Dion: Il y peut-être des passagers, mais je ne les vois pas.

M. Edmonston: Vous parlez de la politicaillerie. J'aimerais bien avoir votre définition de la politicaillerie. Vous avez dit que la politicaillerie n'était pas pratiquée par un seul parti, mais par plusieurs partis provinciaux et peut-être même fédéraux. Pouvez-vous me donner certains exemples? La dernière fois que je vous ai entendu, vous avez présenté l'image des couteaux à la gorge.

M. Dion: Des couteaux sur la gorge.

M. Edmonston: C'est vous qui avez dit cela?

M. Dion: Oui.

M. Edmonston: Depuis que vous avez fait cette déclaration, êtes-vous surpris de la réponse du reste du Canada? Je fais attention de ne pas parler du Canada anglais. Êtes-vous vraiment surpris que le reste du Canada ait réagi, par exemple, à la façon de M. Scott de l'Université McGill qui a parlé du droit légitime du Canada—je ne partage pas toutes ses idées—de se protéger si le Québec veut faire l'indépendance? C'est quoi, la politicaillerie?

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Edmonston, je voudrais vous mettre en garde. On a très peu de temps. On est ici pour entendre le professeur Dion sur les 28 propositions. Je ne voudrais pas qu'on passe la moitié des trois quarts d'heure à faire le procès des politiciens.

M. Edmonston: Monsieur le sénateur, je comprends très bien. C'était l'essentiel de mes questions. Si je peux en rester là, je serai tout à fait heureux.

M. Dion: C'est très bien. Les couteaux sur la gorge, pour moi, c'était le référendum avant trois ans. En réalité, c'est cela.

• 1705

Appelons cela autrement parce que l'expression est très dure, mais nous, les Québécois, avons actuellement le couteau sur la gorge depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, depuis qu'on n'a pas pu signer la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Appelons cela autrement si vous le voulez. On peut parler de l'étau qui se resserre. Finalement, la Commission Bélanger-Campeau a appuyé ce point de vue. Les multiples propositions qu'elle a reçues allaient presque toutes dans le même sens: ou bien l'indépendance du Québec, ou bien un fédéralisme extrêmement asymétrique, comme dans mon cas.

En mai ou en octobre 1992, de toute façon, il y aura un référendum sur la souveraineté, ce que beaucoup ne comprennent pas. Ils pensent qu'il va y avoir un référendum sur les propositions fédérales. Le référendum prévu est sur la souveraineté du Québec, ne l'oubliez pas. Il faudrait une loi spéciale pour que le gouvernement du Québec, par son Assemblée nationale, décide que cela portera sur autre chose. La loi telle qu'elle est actuellement prévoit un référendum sur la souveraineté du Québec. Ne l'oublions pas. C'est cela, l'étau qui reste là.

[*Translation*]

Mr. Edmonston: Indeed, because the new federal offers will satisfy no one.

Prof. Dion: Quite right.

Mr. Edmonston: I would like to know what exactly you mean by politicking. You mentioned that most provincial and even federal parties indulge in politicking. Could you give us some examples? Last time I heard you, you said it was like putting a knife to someone's throat.

Prof. Dion: That is right.

Mr. Edmonston: You did say that?

Prof. Dion: Yes.

Mr. Edmonston: If that is so, are you at all surprised by the reaction of the rest of Canada? I am deliberately not talking about English Canada. Were you at all surprised to hear Mr. Scott from McGill University talk about Canada's legitimate right to protect itself if Quebec were to seek its independence? What exactly do you mean by politicking?

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Edmonston, I must warn you that we are very short of time. Our main purpose is to hear what Professor Dion thinks about the 28 proposals and I would not want us to spend most of our time criticizing politicians.

Mr. Edmonston: I quite understand, Mr. Chairman, and that was exactly my point.

Prof. Dion: It was the referendum to be held within three years which I had in mind when I said that it was like holding a knife to one's throat.

It is true that we Quebecers feel as though we had a knife held at our throats ever since the collapse of the Meech Lake Accord and even further back in 1982 when we were unable to sign the Canadian Charter of Rights and Freedoms. We might talk of a noose which is being tightened. The Bélanger-Campeau Commission was of the same opinion since most of the proposals which were submitted to it were in favour either of outright Quebec independence or of a total asymmetrical federalism such as the one I am proposing.

Many people still do not seem to realize that a referendum on sovereignty will be held in May or October 1992. They seem to think that this referendum will deal with the federal proposals, whereas in fact it will be on Quebec sovereignty. It would take a special act of the National Assembly for the Quebec government to decide otherwise. So let us bear in mind the fact that this referendum will be on Quebec sovereignty and that time is running out.

[*Texte*]

En ce qui concerne les chefs d'État et la politicaillerie, je voudrais simplement mentionner que je suis un peu attristé de voir qu'il n'y a actuellement aucun premier ministre qui puisse parler au nom de sa population. En Europe, quand on décide d'avoir des réunions extrêmement importantes sur ce qu'il adviendra de la monnaie, sur ce qu'il adviendra de telle ou telle relation interétatique des douze, ces premiers ministres, ces présidents parlent au nom de leurs populations. Actuellement, on ne sait pas en quel nom on parle. Quand M. Mulroney se promène à travers le pays et dit que la situation sera terrible s'il y a séparation, que le Québec va souffrir, etc., eh bien, c'est du terrorisme économique! Je peux vous dire qu'aujourd'hui, contrairement à 1980, cela ne prendra plus au Québec.

Je ne peux pas aller plus loin. Je crois que M. le président ne serait pas d'accord. Ce qui manque au Canada, et au fédéral et dans les provinces, ce sont des premiers ministres qui sont capables de parler au nom de leurs populations et qui parlent en connaissance de cause, en connaissant exactement la situation.

Je ne trouve rien dans ce document qui réponde aux revendications du Québec. Je vais vous dire tout de suite qu'en ce qui me concerne, la société distincte, je m'en fous! Cela n'a jamais été important pour moi. Je l'avais dit à M. Rémillard en 1986, au moment où il présentait cette chose. Pour moi, c'est un détail. Si toutes les provinces veulent décider qu'elles sont des sociétés distinctes, qu'elles le fassent! C'est d'autre chose qu'il s'agit. C'est une société globale au Québec. Elle est la seule à avoir formulé autant de propositions ou de revendications au reste du pays. Moi, je m'étonne. Je rencontre des fonctionnaires fédéraux, je rencontre des gens, je vous rencontre ici et je m'étonne qu'aussi près de l'échéance, on soit encore assis et qu'il ne semble y avoir aucun chemin de fait.

Ce document-ci n'est acceptable d'aucune manière par le Québec. Je vous dirai davantage: il n'est pas acceptable par ces fédéralistes fatigués, dont je suis, qui tentent depuis 30 ans de raccorder les choses. La dernière chance, nous vous l'avons donnée il y a très longtemps. Cette fois-ci, c'est non seulement la dernière chance, mais la vraie dernière chance, en ce sens qu'elle sera suivie immanquablement par un référendum en octobre 1992. Le gouvernement qui ne ferait pas ce référendum en paierait le prix, et la suite viendrait plus tard.

Merci, monsieur Edmonston.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): J'aurais aimé qu'on pose des questions sur des choses qui intéressent le Québec comme le partage des pouvoirs. Est-ce que vous avez des questions là-dessus?

M. Edmonston: Monsieur le sénateur, il faut comprendre que, dans le mémoire que le professeur Dion nous a soumis, il a dit qu'il n'était pas prêt à discuter du document comme tel, car il n'y a rien là pour le Québec.

• 1710

Monsieur le sénateur, j'aimerais bien poser au professeur Dion des questions à propos de ses positions sur les différentes propositions, de 1 à 28, mais si notre témoin refuse parce qu'il n'y a rien pour le Québec, il faut le respecter. Il faut peut-être lui demander de parler du cheminement qu'il a suivi pour arriver à ce point-là.

[*Traduction*]

As far as the absence of true statemen and politicking is concerned, it is really unfortunate that no premier today speaks for the people. In Europe on the other hand prime ministers and presidents speak for their people at meetings dealing with currency or the future of relations between the 12 members of the EEC. Here in Canada, it is just the opposite. When Mr. Mulroney travels through the country telling people that if Quebec were to separate, the situation would be terrible and that Quebec would be the first to suffer, I call that economic terrorism. But we are no longer in 1980 and the people of Quebec will no longer be fooled by these gimmicks.

I will not say any more because the chairman would rule me out of order. What we lack in Canada both at the provincial and federal levels is a prime minister and premiers who are truly knowledgeable about the situation and willing to explain it to the people.

I find nothing in this document which meets Quebec's demands. I do not give a hoot about the distinct society and I never did as I told Mr. Rémillard back in 1986 when he came forward with the idea. It is just a detail as far as I am concerned. If other provinces wish to consider themselves distinct societies, let them. The point is that Quebec is a global society and it is the only province in Canada to have come forth with a set of proposals and demands. I am truly astounded after meeting with all kinds of people including federal officials, as well as members of this committee, to see that while the deadline approaches, practically no progress has been made.

This document is absolutely unacceptable for Quebec. It is not even acceptable for disappointed federalists like I am, who for the past 30 years has been trying to bridge the gap. This time it truly is your last chance because a referendum on Quebec independence will be held in October 1992. Any government who does not live up to this commitment would pay the political price.

Thank you, Mr. Edmonston.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I would like to hear questions on issues which interest Quebec such as the distribution of powers. Do you have any such question, Mr. Edmonston?

Mr. Edmonston: Mr. Chairman, I wish to point out that Professor Dion just finished explaining that he had no desire to discuss this document which in his opinion offers absolutely nothing to Quebec.

Mr. Chairman, I would like to ask Professor Dion questions about his position on the 28 proposals, but since according to our witness these proposals hold nothing for Quebec, we must respect his opinion. Perhaps we should ask him how he arrived at that conclusion.

[*Text*]

Je vais donner le peu de temps qu'il me reste à M. Waddell. Je lui souhaite bonne chance.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Thank you, professor. Maybe the problem is that *la classe politique* in Quebec is too strong and our *classe politique* is not too weak. Meech Lake was rejected in many ways against the wishes of our *classe politique*, not saying that's good or bad, but that was the decision of the English Canadian people. I am a Canadian, I am English Canadian, I think this is the most civilized country in the world.

I listened to what you said. I think it is very important. I want Quebec to stay in Canada. I passionately want Quebec to stay in Canada, but not at any price, not at the price of totally dismantling the federal government. It seems to me that is what we have to work on.

So I want to ask you this question: you said this was worse than Meech. You repudiated the document totally, said Quebec is right to become a sovereign state, but you are prepared to work with the committee on some of these proposals.

Prof. Dion: No.

Mr. Waddell: That's what I thought you said.

Prof. Dion: No.

Mr. Waddell: Well, I had that in my notes. Perhaps I could ask you this. I hope you are willing to work with the committee and with Canada on some of these things, or else it is all over for us. I want to ask you, what is important?

I come from British Columbia and we're focusing on the distinct society. There is a tendency to say, yes, Quebec can be recognized as a distinct society and there can be special powers as long as not all provinces are in the same boat, because we have a different view of the federal government than Quebeckers have.

For you, what is important in the Quebec demands? Obviously, we can't accept all these Quebec demands or we would have no Canada. So where should we focus? What is something we can bring ourselves together on, other than the distinct society, in those particular Quebec demands?

M. Dion: Une question au président. Est-ce que les membres du Comité ont eu mon document?

Mr. Waddell: Yes, I did, and I read it.

Prof. Dion: Then I think you have the answer to the question. To me as a Quebecker, we have sent to the federal government and the other provinces a number of proposals I call revendications, and we now expect answers to our requests from the federal government and the other provinces. This is why I don't come here to discuss this paper—because it doesn't answer at all the requests Quebec has made fluently for many years and especially during the last year which, if you permit me, would very, very strongly modify the present type of federalism we gave ourselves in 1867.

To me, it is very important to receive from the federal government—adopted, because this is the law—also accepted or accredited by all the provinces, answers to our proposals.

[*Translation*]

I will leave whatever is left of my time to Mr. Waddell and I wish him good luck.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Merci, monsieur. Il se peut que la classe politique soit trop forte au Québec et trop faible ailleurs au Canada. Toujours est-il que l'Accord du lac Meech a été rejeté non pas tellement par la classe politique mais plutôt par la population du Canada anglais. Or il se fait que je suis Canadien anglais et j'estime que le Canada est un des pays les plus civilisés du monde.

Je vous ai écouté attentivement et ce que vous avez dit est certes très important. Je tiens à ce que le Québec reste au sein du Canada. J'y tiens passionnément mais pas à n'importe quel prix et certainement pas si cela exige le démantèlement du gouvernement fédéral.

Vous venez de nous dire que ces propositions sont pires que l'Accord du lac Meech. Vous récusez ce document de A à Z et avez dit que le Québec serait dans son bon droit de se déclarer un État souverain. Néanmoins, vous vous dites disposé à coopérer avec le comité en ce qui concerne certaines de ces propositions.

M. Dion: Certainement pas.

M. Waddell: C'est ce que j'avais cru comprendre.

M. Dion: Vous faites erreur.

M. Waddell: C'est ce que j'avais noté. J'espère que vous accepterez de coopérer avec le comité ne serait-ce que sur certains aspects de ces propositions sans quoi nous avons perdu la partie. Qu'est-ce qui est important à votre avis?

Moi, je représente la Colombie-Britannique où il est beaucoup question de la société distincte. Les gens seraient d'accord pour reconnaître que le Québec est effectivement une société distincte et même pour lui accorder certains pouvoirs spéciaux, même si nous nous faisons du gouvernement fédéral une idée différente de celle qu'ont les Québécois.

Quelles sont d'après vous les principales revendications du Québec car il est évident que l'on ne saurait les accepter toutes, sauf à liquider le Canada. Par la société distincte, quelle autre revendication du Québec devrait retenir notre attention?

Prof. Dion: I would like to ask the Chairman whether committee members received copies of my document?

M. Waddell: Oui, nous l'avons reçu et moi, je l'ai lu.

M. Dion: Dans ce cas vous y trouverez la réponse à votre question. Le Québec a dressé une série de revendications au gouvernement fédéral et aux autres provinces et nous attendons maintenant leur réponse. C'est la raison pour laquelle je refuse de discuter de ces propositions, car elles ne donnent aucune suite aux revendications du Québec et plus particulièrement à celles qui ont été émises durant l'année écoulée, revendications qui auraient pour effet de modifier radicalement le fédéralisme canadien tel qu'il existe depuis 1867.

Il faut dont avant tout que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux répondent à nos revendications.

[*Texte*]

Now, I have the impression nobody here is aware of what we have asked. If this is so, it is the reason I say I have nothing to say to you, because you don't answer the proposals, the revendications, the demands we have made of you, of the rest of Canada, the federal government and the provinces more than one year ago and throughout the year.

As I say, I will say it in English now. I don't stand only for myself here. I am speaking for thousands and thousands of Quebeckers who are now too tired to come to ask the federal government and the other provinces to please modify this and modify that, and have to come home one or two years later with nothing at all.

If it is to be the case now, as I have said to the Bélanger-Campeau commission and I repeat to you, I have no choice but to tell Quebeckers that I, myself, am in a position where I no longer think there is a possibility of modifying federalism in a way that would satisfy the needs of Quebec.

• 1715

I repeat what Mr. Robarts said when he was co-chairman of the Pepin-Robarts commission, at a time when the commission did not know at all where to go. He was almost sleeping, and he opened one eye and said, "This time we must accommodate Quebec." That is way I am very sorry that report was put aside by the Prime Minister of the time.

An hon. member: Mr. Trudeau.

Prof. Dion: That report contained proposals that at least partly—at that time, 12 years ago—answered the demands of Quebec; for example, that Quebec would have free jurisdiction over language. We are satisfied that Quebec is able to manage it in such a way that the anglophones in Quebec, the allophones, the new immigrants, the refugees, and all the others, and the francophones themselves—everyone will find his way.

About the language issue, I think the more that Quebeckers—

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Le temps est expiré.

Prof. Dion: That's all, okay.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Le temps du Nouveau Parti démocratique est expiré. Nous allons maintenant passer du côté du gouvernement. Nous allons commencer par M. Jean-Pierre Blackburn.

M. Blackburn (Jonquière): Vous me permettrez d'abord de relever vos propos sur le terrorisme économique, professeur Dion. Il faut faire attention à cela. Le gouvernement fédéral ne doit pas laisser les gens penser qu'il n'y a que de bonnes choses qui vont arriver au Québec s'il se sépare, qu'il n'y aura aucun problème. Il faut avoir assez de maturité pour expliquer aux Québécois et aux Québécoises l'ensemble des difficultés que cela peut représenter. Cela ne veut pas dire que le Québec n'est pas viable. Cela, c'est une autre chose.

Cela dit, j'ai lu votre mémoire et je vous trouve décourageant. Vous nous dites que la société distincte, vous vous en foutez.

M. Dion: Je ne dis pas cela dans le texte. J'ai dit cela dans mon propos.

[*Traduction*]

Or, j'ai l'impression que personne dans cette salle n'a vraiment compris nos revendications. Puisque vous n'avez donné suite à aucune des revendications que nous avons proposées au cours de l'année écoulée, je ne vois vraiment pas de quoi parler.

Remarquez que je n'exprime pas uniquement mon point de vue personnel. Bien au contraire, je m'exprime au nom de milliers de Québécois qui en ont plein le dos d'avoir à faire valoir leur point de vue auprès du fédéral et des autres provinces pour se retrouver au bout du compte comme avant un ou deux ans plus tard.

Si telle est la situation, ainsi que je l'ai dit devant la Commission Bélanger-Campeau, et je le répète, je me vois obligé d'expliquer aux Québécois que j'estime impossible de modifier le fédéralisme canadien suffisamment pour satisfaire aux revendications du Québec.

Ainsi que Mr. Robarts l'a dit lorsque la Commission Pépin-Robarts qu'il présidait se trouvait dans une impasse, «Cette fois-ci, il faut absolument donner satisfaction au Québec». C'est la raison pour laquelle je regrette tellement que le premier ministre de l'époque ait refusé de tenir compte de sa parole.

Une voix: M. Trudeau.

M. Dion: Ce rapport rédigé il y a 12 ans répondait au moins en partie aux exigences du Québec; ainsi le rapport proposait de donner les pleins pouvoirs au Québec en matière linguistique. Il ne fait aucun doute que les actions du Québec dans ce domaine finiraient par donner satisfaction aux anglophones du Québec, aux allophones, aux nouveaux immigrants, aux réfugiés et aux francophones eux-mêmes.

En ce qui concerne le problème linguistique, je trouve que. . .

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Your time has expired.

M. Dion: D'accord.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The NDP has used up its time so I recognize Mr. Jean-Pierre Blackburn on the government's side.

Mr. Blackburn (Jonquière): I would first of all like to say a few words about economic terrorism as you call it, professor Dion. The federal government cannot let people think that Quebec separation will entail only good things without any problems. We should be mature enough to explain to Quebeckers what the problems will be, which does not mean at all that an independent Quebec would not be viable.

I have read your submission and I find it most discouraging. You say that you do not give a hoot about the distinct society.

Prof. Dion: That's not what I wrote in my submission. That's what I said.

[*Text*]

M. Blackburn: Vous venez d'ajouter cela dans votre propos.

M. Dion: Oui. Je l'accepte puisqu'elle est là. Je suis prêt à l'accepter.

M. Blackburn: Vous savez fort bien que la première raison de l'échec de Meech est le libellé de la société distincte qui ne plaisait pas au premier ministre Clyde Wells de Terre-Neuve. Dans la proposition que nous avons aujourd'hui devant nous, la société distincte est reflétée à deux endroits: dans la Charte et dans la clause Canada. On est protégés à double tour comme Québécois. Si le libellé qui est là a des failles, j'aimerais que vous me disiez où elles sont, dans l'intérêt des Québécois et des Québécoises que nous représentons ici.

Deuxièmement, on parle des aspirations du Québec qui veut avoir davantage de pouvoirs. La proposition 25 parle de délégation de pouvoirs entre le gouvernement fédéral et une province, et vice versa. La délégation de pouvoirs est-elle un pas dans la bonne direction? Est-ce que le Québec n'est pas justement une province qui pourra obtenir beaucoup de cette clause sur la délégation de pouvoirs dans son développement futur?

Troisièmement, dans le rapport Beaudoin-Edwards, nous avons beaucoup parlé de ce qui était important pour le Québec, entre autres au niveau de la formule de modification. On demandait un veto régional qui protégerait le Québec. On a également parlé d'enchâsser la Cour suprême dans la Constitution pour protéger le Québec. On a également parlé d'un veto du Québec au niveau de la réforme des institutions en ce qui concerne le Sénat. Supposons que notre rapport ultime donne au Québec le veto au niveau des institutions. Il faut alors parler de la façon de réformer le Sénat. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. Dion: En ce qui concerne la société distincte, je vais vous dire pourquoi elle n'est guère importante pour moi. Je l'ai acceptée lorsqu'on a présenté l'Accord du lac Meech. J'ai dit que pour moi, cela n'avait guère d'intérêt, mais étant donné que c'est là, je suis maintenant prêt à l'accepter.

Il y a trois choses qui sont mentionnées dans la notion de société distincte. Je voudrais vous signaler qu'il y a une nuance entre le texte français et le texte anglais. Dans le texte français, à la page 51, on lit:

• 1720

. . .une société distincte comprend notamment. . .

Ensuite, trois points sont mentionnés. Regardez le texte anglais:

". . .'distinct society', in relation to Quebec, includes. . ."

Vous avez:

". . .(b) a unique culture; and (c) a civil law tradition". I have asked linguists about that. They said there is a difference between the two texts. I don't know what those who read it in the English language understand and what those who read it in French understand. In French it means that it is only examples of what it should be. Here, apparently, it is almost exclusive. You have those three things and that's all. If that is what you read, you should read

[*Translation*]

Mr. Blackburn: So you confirm what I just said.

Prof. Dion: Yes.

Mr. Blackburn: You know full well that the collapse of the Meech Lake Accord is due precisely to the wording of the distinct society clause which was unacceptable to Premier Clyde Wells of Newfoundland. In the present proposal the notion of distinct society appears both in the Charter and in the Canada clause so that Quebeckers have a two-fold protection. I would therefore appreciate it if you could point out the drawbacks of these proposals so that the people who elected us might have a better understanding.

Secondly, Quebec wants to extend its jurisdiction. Proposal number 25 deals with delegation of powers between the federal and provincial governments. Wouldn't you say that the delegation of powers is a good thing and that Quebec stands to benefit greatly from this clause?

Thirdly, the Beaudoin-Edwards report talks among other things about the amending formula, including a regional veto to protect Quebec. There was also talk about enshrining the Supreme Court in the Constitution to protect Quebec as well as granting Quebec a veto as far as Senate reform is concerned. If Quebec were to get this veto, we would still have to discuss the way the Senate would be reformed and I'd like to have your thoughts on the subject.

Prof. Dion: I'll try to explain to you why I don't think the notion of distinct society is important any longer. I did accept it at the time of the Meech Lake Accord even though I didn't think it was important but I was willing to accept is then.

The distinct society notion contains three elements. By the way, there is a slight difference between the French and English versions. In the French text, on page 51, it says:

. . .une société distincte comprend notamment. . .

And then, three points are mentioned. Now look at the English text:

«. . .''distinct society'', in relation to Quebec, includes. . .»

And then you have:

«. . .b) une culture unique en son genre; c) une tradition de droit civil.» J'en ai parlé à des linguistes. Ils sont d'avis qu'il y a une différence entre les deux textes. Je ne sais pas ce que ceux qui le lisent en anglais comprennent et ce que ceux qui lisent la version française comprennent. En français, le libellé signifie qu'on ne fait que citer des exemples de ce que devrait être une société distincte. Ici, apparemment, c'est presque exclusif. Vous avez les trois choses qui sont énoncées

[*Texte*]

the other way. This is only a very small item for me. To me the *société distincte* is not that important.

Je m'excuse, je devrais vous parler en français. Je suis tellement habitué dans les deux langues. La société distincte n'est pas importante parce que, pour moi, la langue est une juridiction exclusive qui doit retourner au Québec, en ce qui concerne sa législation sur son territoire. J'accepte volontiers que les institutions fédérales procèdent dans les deux langues, mais en ce qui concerne le Québec. . . Par conséquent, ce n'est pas important pour moi. C'est la même chose pour la culture.

En ce qui concerne le droit civil, c'est à la Cour suprême qu'il faut s'adresser. C'est elle qui, en dernier analyse, a pu, dans le passé ou dans le présent, pervertir des éléments de notre droit civil que nous sommes actuellement en train de refondre d'ailleurs.

Par conséquent, pour moi, ce n'est pas très important. Gardez-le si vous voulez, mais je dis que le Québec n'acceptera pas des propositions fédérales ou venant du reste du pays qui ne comporteront pas une juridiction exclusive de la langue sur son territoire. C'est pour cela que je ne peux pas aller très loin dans la discussion.

En ce qui concerne le droit de veto, nous demandons un veto absolu, non seulement un veto sur les institutions, mais un veto absolu pour le Québec. Conséquemment, là non plus, on ne peut pas aller très loin. Dans le document, on parle de 7/50, de 60 p. 100 pour trois ans, etc. Pour moi, cela ne répond en aucune façon aux demandes du Québec.

En ce qui concerne le terrorisme économique, je veux dire par là qu'un premier ministre ou n'importe quel autre homme public n'a pas le droit de se promener dans le pays en disant que ce sera terrible, que le Québec perdra 10, 15 ou 20 milliards de dollars s'il se sépare, etc. Nous ne le savons pas. Il y aura sans doute une période de transition difficile. Il y aura sans doute aussi une période de transition difficile pour le reste du pays. Que deviendra le Québec? Que deviendra le Canada si le Québec, un jour ou l'autre, cesse de faire partie de ce pays? Que deviendra l'Est du pays? Que deviendra le Centre? Que deviendra l'Ouest? M. Bourassa disait récemment, et le premier ministre de l'Ontario, M. Rae, semblait à peu près d'accord, qu'il serait très difficile pour le reste du pays de persister une fois qu'il serait coupé en deux comme cela.

M. Blackburn: Professeur Dion, je reviens à votre terrorisme économique. Je vous rappelle ceci. Ce n'est pas plus correct quand M. Parizeau va à Hull et fait croire qu'on va réengager tous les fonctionnaires.

M. Dion: Je suis d'accord avec vous. D'un côté comme de l'autre. . .

M. Blackburn: Nous devons, nous aussi, prendre nos responsabilités et dire la vérité aux gens. C'est aussi notre responsabilité comme députés.

M. Dion: Je suis absolument d'accord.

[*Traduction*]

et c'est tout. Si c'est ce que vous comprenez, il faudrait regarder aussi l'autre texte. Pour moi, cela n'a pas trop d'importance. En ce qui me concerne, le fait de concéder le statut de société distincte n'est pas si grave que cela.

I am sorry, I should speak to you in French. I'm so used to speaking both languages. The distinct society clause is not that important to me, because I feel that language is an area of exclusive juridiction that should be returned to Quebec, in so far as legislation involving its own territory is concerned. I accept readily that federal institutions should function in both languages, but in so far as Quebec is concerned. . . Consequently, the issue is not that important to me, the same thing applies to culture.

In so far as Civil Law in concerned, we must turn to the Supreme Court. It is the Supreme Court, which, in the final analysis has, in the past or in the present perverted certain elements of our Civil Law, which we are in fact revising at this time.

Consequently, to me it is not that important. Let things stand as they are if you will, but I tell you that Quebec will not accept federal proposals or proposals from the rest of the country that do not include exclusive jurisdiction over language on its territory. That is why I see no point in pursuing the discussion.

As to the right of veto, we are asking for an absolute veto, not only on institutions, but an absolute veto for Quebec. Consequently, there is no point in pursuing that discussion very far either. The document refers to 7/50, and to 60% for three years, etc. To me, this does not meet Quebec's demands in any way.

With regard to economic terrorism, I want to say that neither the Prime Minister nor any other public person has the right to go about the country claiming that the sky is falling, that Quebec will lose 10, 15 or 20 billion dollars if it separates, and so on and so forth. We don't know. There will probably be a difficult transition. The rest of the country will probaly also have a difficult time during the transition. What will happen to Quebec? What will happen to Canada if Quebec is no longer a part of it? What will happen to the eastern region of the country? What will happen to the center, to the west? Mr. Bourassa said recently, and the Premier of Ontario, Mr. Rae, seemed to agree with him in the main, that it would be very difficult for the rest of the country to hold together if a swath is slashed out of its middle.

Mr. Blackburn: Professor Dion, I would like to go back to the topic of economic terrorism. May I point this out: It is no more commendable for Mr. Parizeau to go to Hull and let on that he will rehire all of the public servants.

Mr. Dion: I agree with you. On one side or the other. . .

Mr. Blackburn: We also have to accept our responsibilities and tell people the truth. That is also our responsibility as MPs.

Mr. Dion: I agree with you entirely.

[*Text*]

M. Blackburn: Je ne vous dis pas que le Québec n'est pas viable au plan de la souveraineté, mais il faut dire les choses telles qu'elles sont.

M. Dion: Vous avez lu mon texte et vous savez ce que j'ai dit. En ce qui concerne l'économique, comme tout le reste, il ne s'agit pas d'aller là et de dire: Ce sera tant. Nous ne le savons réellement pas.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur Dion et Monsieur Blackburn, il est clair que ce qui se dit ici cet après-midi est controversé. Le débat doit être le plus civilisé possible. Il faut répondre. Si on est en désaccord, on est en désaccord, et ça finit là, mais il faut répondre aux questions.

• 1725

M. Blackburn: Vous dites que, dans la notion de société distincte, il y a un problème puisque le mot «notamment» qui se trouve en français ne se trouve pas en anglais. J'ai fait le même constat.

Dans la Constitution, que j'ai ici en main, l'article 43 concerne la modification à l'égard de certaines provinces. En français, on utilise le mot «notamment», comme on l'a utilisé dans la définition de «société distincte». Dans le texte anglais, on a rendu le mot «notamment» par «including». Si le libellé de la société distincte est incorrect, il va falloir aussi modifier la Constitution actuelle, parce qu'à d'autres endroits, on utilise ces mots de la même façon. Je pense qu'il est important de préciser cela.

M. Dion: Oui, oui.

M. Blackburn: Cela dit, M. Bourassa trouvait que nos propositions étaient un bon départ et qu'on était dans la bonne direction. Vous semblez penser le contraire. Pour ce qui est de la délégation de pouvoirs, trouvez-vous qu'on va dans la bonne direction avec une clause comme celle-là pour l'ensemble des provinces et particulièrement pour le Québec? Cela veut dire asymétrie. L'asymétrie, vous en parlez beaucoup et vous y tenez. Vous êtes fort là-dessus et vous trouvez que c'est une bonne orientation. Est-ce que la délégation de pouvoirs est quelque chose de bon pour nous, les Québécois?

M. Dion: J'ai noté que le document propose de déléguer six pouvoirs. Ensuite, il propose de discuter avec les provinces de 10 autres pouvoirs relativement mineurs. Eh bien, ce n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux demandes du Québec. Ce n'est qu'une goutte d'eau.

Si vous le voulez, monsieur le président, je peux dire ce qui reste du Canada pour moi une fois que j'ai proposé mes demandes: la politique internationale, mais une politique internationale dans laquelle le Québec aurait une part beaucoup plus active que celle qu'il a maintenant, surtout dans certaines ambassades à travers le monde; une politique de défense commune; un commerce international commun; tarifs et douanes; un marché économique dans le sens d'un espace économique et non pas dans le sens d'une union économique. Je pense qu'il y a assez de personnes qui se sont présentées devant vous pour expliciter ces choses-là. Il y aurait le transport ferroviaire, maritime et aérien, les

[*Translation*]

Mr. Blackburn: I am not telling you that Quebec could not survive as a sovereign entity, but I think we have to state the facts plainly.

Mr. Dion: You read my text and you know what I said. In so far as the economy is concerned, as for all the rest, it is not a matter of saying: The costs will be such and such. We don't really know.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Mr. Dion and Mr. Blackburn, clearly, what is being said here this afternoon is controversial. The debate has to be as civilized as possible. We must answer. If you disagree, you disagree, and that is the end of it, but we have to answer questions.

Mr. Blackburn: With regard to the distinct society, you say that there is a problem because the word "notamment" in the French version is not to be found in the English version. I noticed the same thing.

In the Constitution, which I have in hand, section 43 concerns the amendment of provisions relating to some provinces. In the French version they use the word "notamment", as was used in the definition of distinct society in the French version. In the English text, the word "notamment" has been rendered by the word "including". If the text of the distinct society clause is incorrect, we are also going to have to change the constitutional document, because it uses these words in the same way, in other places as well. I think it is important to mention this.

Prof. Dion: Yes, yes.

Mr. Blackburn: That being said, Mr. Bourassa thought that our proposals were a good starting point and felt that we were headed in the right direction. You seem to hold the opposite view. On the delegation of powers, do you think we are headed in the right direction with a clause such as that one for all of the provinces and particularly for Quebec? That means asymmetry. You talk about asymmetry a great deal and it seems to be important to you. You have strong views on that and you think that that is the right direction. Is the delegation of powers good for Quebeckers?

Prof. Dion: I noted that the document proposes the delegation of six powers. It then proposes that the delegation of 10 other relatively minor powers be discussed with the provinces. Well, all of this is nothing but a drop of water in relation to Quebec's demands.

If you like, Mr. Chairman, I can tell you what would be left of Canada after my demands had been met: international policy, but an internatinal policy in which Quebec would play a much more active part than it has until now, especially in some embassies throughout the world; a common defence policy; a common international trade policy; tariffs and customs; an economic market in the sense of an economic space and not in the sense of an economic union. I think that enough people have come before you to explain those things. There would be rail, maritime and air transportation, problems related to infrastructures, and of course, everything that might be necessary, as I accept without difficulty, the

[*Texte*]

problèmes reliés aux infrastructures et également, bien entendu, tout ce qui pourrait être nécessaire, étant donné que j'accepte volontiers le principe de la péréquation. Il y a des provinces petites et pauvres, et j'accepte volontiers, dans la mesure où le Québec devient une province plus riche, qu'il contribue, à partir de fonds qui seraient procurés au fédéral, à faire en sorte que les disparités soient amoindries. Pour moi, c'est l'essentiel de ce qui reste du pays.

Dans un texte que j'écrivais au journal *La Presse* le 11 janvier 1991, je demandais quelle sorte de régime convenait maintenant au Québec, étant donné ce qu'il demande. Il est bien certain que les autres provinces n'en voudront pas autant que le Québec. Les autres provinces vont se satisfaire de propositions et de revendications beaucoup moindres, comme Robarts le pressentait d'ailleurs. Il est bien certain qu'il y aura une asymétrie très profonde. J'ai même parlé d'un régime confédéral pour le Québec. Les autres provinces pourraient également avoir des statuts différents qui feraient en sorte qu'elles aussi participent à une certaine asymétrie selon leurs besoins et leurs demandes. Pour moi, c'est l'essentiel. Je suis prêt à partir de là. Ce n'est pas aujourd'hui que je suis en état de négocier. C'est ce que j'énonce comme étant les propositions que j'ai déjà formulées. C'est ce qui reste dans les propositions, dans le fédéralisme canadien, dans la Constitution.

Remarquez que c'est extrêmement important: la politique internationale; l'intégrité du territoire; le fait que le Canada soit parmi les sept pays les plus industrialisés, etc. Il y a au moins cinq ou six raisons pour lesquelles le reste du pays doit vraiment s'asseoir, entendre le Québec et le rencontrer pour discuter avec lui. Autrement, ce sera une perte énorme pour le Canada tout entier; pour le Québec, bien entendu, mais aussi pour le Canada tout entier.

• 1730

En ce qui concerne l'aspect économique, je ne veux même pas l'aborder parce qu'il y a trop de divergences.

Quant à M. Bourassa, ce n'est quand même pas mon maître. Je suis un être absolument libre de penser et de dire ce que je veux. Si j'avais à suivre les idées de M. Bourassa d'un jour à l'autre, j'aurais des problèmes.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Professor Dion, you've raised many important issues. Unfortunately, in 10 minutes we can't deal with very many of them.

I want to tell you right away that I'm one who supported the Meech Lake accord, although it was in a flawed form. I'm a supporter of the distinct society clause and I believe that Canada without Quebec would be a much poorer country, as I believe that Quebec without Canada would also be a much poorer country. We would survive, but we would both be poorer apart than together.

Present-day Quebec is, in my opinion, the second-strongest French state in the world. Quebec has outstanding writers, musicians, poets, and outstanding theatre and universities, of which I'm extremely proud. It has reached

[*Traduction*]

equalization principle. There are small, poor provinces and I do accept that to the extent that Quebec becomes a richer province, it contribute, through the federal system to lessening provincial disparities. To me, that is essentially what would be left of the country.

In a text I wrote for the newspaper *La Presse* on January 11, 1991, I wondered what type of system would now be appropriate for Quebec, in the light of its demands. It is certain that other provinces will not ask for as much as Quebec. The other provinces will be satisfied with much more modest proposals and demands, as Mr. Robarts had foreseen. The whole structure will be quite asymmetrical, have no doubt. I even referred to the possibility of a confederate system for Quebec. The other provinces might also have different statuses that would allow them to participate in this asymmetrical structure according to their needs and their demands. That is the essential core of the issue, to me. I am willing to start from there. I do not want to negotiate things today. Those are proposals that I have already made. That is what would be left of the proposals, of Canadian federalism, of the Constitution.

Please note that these things are extremely important: international policy; the integrity of the territory; the fact that Canada would be among the seven industrialized nations, etc. There are at least five or six good reasons for the rest of the country to sit down and listen to Quebec, meet with it, discuss things with it. Otherwise, Canada will sustain enormous losses; so will Quebec, of course, but so will Canada as a whole.

As for the economic issues, I won't even talk about them, there being so many differences.

As for Mr. Bourassa, he is not my master. I am entirely free to think and to say what I want. If I had to go along with Mr. Bourassa's ideas some day, I would have problems.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur Dion, vous avez abordé un certain nombre de questions importantes. Malheureusement, en dix minutes nous n'avons pas le temps d'en faire le tour.

Je dois vous dire d'emblée que j'ai été partisan de l'Accord du lac Meech, en dépit de ses faiblesses de forme. Je suis partisan de la clause de la société distincte et je crois que le Canada sans le Québec serait un pays beaucoup moins prospère, de même que le Québec sans le Canada se porterait plus mal. Nous survivrions, mais nous serions tous deux plus pauvres séparés qu'ensemble.

À mon avis, le Québec d'aujourd'hui est le deuxième État francophone le plus puissant du monde. Le Québec possède d'excellents écrivains, musiciens, poètes, des théâtres et universités hors pair dont je suis extrêmement fier. En tant

[*Text*]

that world-class status as a French-speaking state within the Canadian Confederation. One might even argue that it did so with the support of such institutions as Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des Arts du Canada, and other federal institutions.

I read your brief last night. I've also read the Allaire report and the Bélanger-Campeau commission report, both of which I have with me. I have no objection to asymmetrical federation or federalism. I think we have had that to a certain extent over the years, so it's not new or radical. But it is my feeling that what's being suggested goes much beyond asymmetrical federation. It almost appears to be a loose association of states, somewhat akin to what Boris Yeltsin is suggesting for the Slavic commonwealth.

My question to you is this: if we were to completely agree with the demands being made or the revendications in the Allaire report, in the Bélanger-Campeau commission and in some of the submissions you've made to us, what kind of federal government do you see remaining? What sort of relationship would Quebec Members of Parliament have with the Parliament of Canada? Would they have reduced voting participation? Would that government be strong enough to run a modern economy in competition with Japan and the United States and the European Community? If they could not compete with those weakened powers, would the federal government be strong enough to provide equalization to distribute the wealth in the country? Or do you think that equalization should go by the board as well as EPF—Established Programs Financing—which helps finance medicare and post-secondary education? Also, should we dispense with the Canada Assistance Plan and such, which also helps distribute the wealth in Canada?

What kind of federal government do you see remaining, and what sort of relationship between representatives from Quebec and the federal Parliament in those circumstances?

Prof. Dion: I completely agree with what you have said. The loss of Quebec would be a tremendous tragedy for the whole of the country, including Quebec. I could go along with you if you took the kind of perspective you just opened with. On that, I would agree. To the list I have mentioned, I don't know if you have understood it—

M. Allmand: Oui, j'ai lu votre mémoire hier soir.

• 1735

Prof. Dion: I would like to add two things I forgot: money, of course, and—a great surprise to Quebeckers—the cultural institutions. Indeed, Quebec has benefited tremendously from the federal institutions, and I would suggest that in some cases perhaps the control from Quebec on those federal cultural institutions could be better than it is. I would accept with great pleasure, with no problem at all, that these cultural institutions remain federal, as we have our own Quebec cultural institutions. No problem here.

I must add that when I say this in Quebec very few really agree with me, because they would feel, in a very traditional way, that culture is still *agrippée* with the French language, which is no longer the case. Culture is something very big.

[*Translation*]

qu'État francophone, au sein de la Confédération canadienne, il peut rivaliser avec les meilleurs du monde. On pourrait même arguer qu'il est parvenu à cela avec le soutien d'institutions telles que Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada et d'autres institutions fédérales.

J'ai lu votre mémoire hier soir. J'ai aussi lu le rapport Allaire et le rapport de la commission Bélanger-Campeau, que j'ai tous deux avec moi. Je n'ai pas d'objection contre une fédération ou un fédéralisme asymétrique. Je pense que nous l'avons toujours eu dans une certaine mesure, et ce n'est donc rien de nouveau ou de radical. Mais j'ai l'impression que ce que l'on propose aujourd'hui va bien plus loin qu'une fédération aymétrique. C'est presque comme une association lâche d'États, un peu comme le commonwealth slave de Boris Yeltsin.

Ma question est la suivante :si nous acceptions toutes les exigences ou les revendications formulées dans le rapport Allaire, par la commission Bélanger-Campeau et dans certaines de vos interventions, que resterait-il au gouvernement fédéral? Quelle sorte de relation les députés du Québec auraient-ils avec le Parlement du Canada? Auraient-ils un droit de vote réduit? Est-ce que ce gouvernement serait assez fort pour gérer une économie moderne en concurrence avec le Japon, les États-Unis et la Communauté européenne? S'il n'y parvenait plus, avec ses pouvoirs affaiblis, serait-il encore assez fort pour distribuer la richesse entre les régions du pays par la péréquation? Ou bien pensez-vous qu'il faudrait également renoncer à la péréquation, de même qu'au financement des programmes établis qui financent l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire? Faut-il également redonner au Régime d'assistance publique du Canada qui, lui aussi, est un facteur de distribution de la prospérité économique à l'intérieur du Canada?

Quelle sorte de gouvernement fédéral resterait-il et quelle sorte de relation y aurait-il entre les représentants du Québec et le Parlement fédéral dans un tel cadre?

M. Dion: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. La perte du Québec serait une immense tragédie pour le pays tout entier, le Québec compris. Je vous suivrais si vous adoptiez ce genre de perspective avec lequel vous avez préfacé vos propos. Là-dessus, je serais d'accord. Pour ce qui est de la liste que j'ai mentionnée, je ne sais pas si vous avez suivi. . .

Mr. Allmand: Yes, I read your brief last night.

M. Dion: J'ai oublié deux éléments: l'argent, bien sûr et—et cela va sûrement beaucoup surprendre les Québécois—les institutions culturelles. Le fait est que le Québec a beaucoup profité des institutions fédérales, et je pense que dans certains cas, le Québec pourrait bien exercer plus de contrôle sur ces institutions culturelles fédérales. Mais j'accepterais volontiers que ces institutions culturelles restent fédérales, puisque nous avons au Québec nos propres institutions culturelles. Pour moi, cela ne pose pas de problème.

Je m'empresse d'ajouter que lorsque j'exprime cet avis au Québec, très peu de gens sont d'accord avec moi là-dessus, puisqu'ils continuent de penser, comme cela a toujours été la tradition, que la culture est encore

[*Texte*]

It's completely constructed by the economy, by technology, by demography, by the immigrants we have, and so on and so on, so that we cannot speak of the culture of Quebec in the way we did before the referendum of 1980—a Quebec still viewed by our poets as a kind of rural society, and so on. Now it is seen as a very modern society in all senses, and our culture has become more and more akin to the other western culture. I do not see any problem in taking part in those cultural institutions with our compatriots.

Now we begin to discuss. I am quite ready. I cannot go further today because, as I said, we presented a number of proposals and we wish to have answers from you. Then we will discuss and negotiate.

Mr. Allmand: That leads me to another point in your brief. At page 6,

vous dites que le Québec réclame une juridiction exclusive dans le domaine linguistique sur son territoire. Vous dites aussi:

> Le Québec devra. . . garantir aux anglophones le plein exercice de leurs droits dans l'espoir que toutes les provinces rétabliront les droits historiques de leurs minorités francophones.

Si c'est vrai, pourquoi ne pas commencer immédiatement ces négociations entre le Québec et les autres provinces pour garantir leurs droits aux anglophones au Québec et aux francophones hors Québec?

Prof. Dion: This is not what I would say. I say that we wish, first, to have complete jurisdiction on language. Then we will—I have proposed it for many years—have very solemn legislation that will protect the English language in Quebec, which I don't think is menaced. In the course of our development, we are more and more ready to accept the English language in Quebec, including the question of *affichage* and all those things. Bill 101 gradually will go. We become more and more confident that our society is able to integrate everyone in the French language.

Mr. Allmand: Professor Dion, if that is true, to say that we will not do it until we have full jurisdiction arouses suspicion, unfortunately, on both sides. It seems to me that if we really want to solve this problem and there is goodwill to do what you say, why shouldn't we start the negotiations with the other provinces now? I believe that at one time Mr. Parizeau—or Mr. Johnson, when he was leading the Parti Québécois—had suggested something like Quebec making an exchange.

Prof. Dion: No, it was Mr. Lévesque.

[*Traduction*]

étroitement liée à la langue française, alors que ce n'est plus le cas. La culture est quelque chose de beaucoup plus grand. Elle est influencée par l'économie, la technologie, la démographie, les immigrants, etc., et nous ne pouvons donc plus parler de la culture québécoise comme on le faisait avant le référendum de 1980—c'est-à-dire parler d'un Québec qui continue d'être, pour certains de nos poètes, une société rurale en quelque sorte, avec tout ce qui s'y rattache. La société québécoise est maintenant considérée comme une société tout à fait moderne dans tous les sens, et notre culture s'est donc beaucoup rapproché de l'autre culture occidentale. Pour moi, le fait de participer à ces institutions culturelles avec nos compatriotes ne pose absolument aucun problème.

Nous commencons à peine nos discussions. Moi, je suis tout à fait prêt. Mais je ne peux pas aller plus loin aujourd'hui car, comme je vous l'ai déjà dit, nous avons présenté un certain nombre de propositions et nous souhaitons obtenir de vous des réponses. Ensuite, nous pourrons en discuter et passer aux négociations.

M. Allmand: Cela m'amène à un autre point dans votre mémoire. À la page 6. . .

. . .you say that Quebec claims exclusive jurisdiction over language within its borders. You also say:

> Quebec will have to guarantee Anglophones the full exercise of their rights in the hope that all of the provinces will restore the historical right of their francophone minorities.

If that is so, why not start the negotiations between Quebec and the other provinces immediately with a view to guaranteeing the rights of Anglophones in Quebec and those of Francophones outside Quebec?

M. Dion: Ce n'est pas ce que je dis. Je dis simplement que nous tenons à avoir une compétence exclusive dans le domaine linguistique. Ensuite—et c'est justement ce que je propose depuis de nombreuses années—nous adopterons une loi en bonne et due forme pour protéger la langue anglaise au Québec, qui n'est pas menacée de toute façon, d'après moi. À mesure que nous évoluons, nous sommes de plus en plus prêts à accepter la langue anglaise au Québec, y compris pour l'affichage et tout le reste. Ainsi, la loi 101 va disparaître. Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il sera possible au Québec d'intégrer tout le monde dans notre société de langue française.

M. Allmand: Monsieur Dion, c'est peut-être vrai, mais le fait de dire que vous ne le ferez pas tant que les questions linguistiques ne relèveront pas exclusivement du Québec suscitera certaines suspicions, malheureusement, de part et d'autre. Il me semble que si nous voulons vraiment régler le problème et s'il y a suffisamment de bonne volonté pour faire ce que vous proposez, il conviendrait d'entamer dès maintenant des négociations avec d'autres provinces, n'est-ce pas? Il me semble qu'à un moment donné, M. Parizeau—ou peut-être M. Johnson, lorsqu'il était chef du Parti québécois—a même suggéré qu'il y ait un échange comme celui que vous proposez.

M. Dion: Non, c'était M. Lévesque.

[*Text*]

Mr. Allmand: It seems to me that if there's good faith with respect to that, we could break the log-jam in many things with respect to these constitutional discussions if we did not wait until everything is exclusive, but started doing this sort of thing right away.

Prof. Dion: If this is what is included in your final report, then I say that Quebec will be ready to negotiate, to discuss, but we wish first of all to have your answer to our proposals, our demands. We do not have those answers yet. When we have those answers, of course, we will discuss and negotiate. Someone will lose and someone will gain—that's the way it will go—but we made proposals, and we expected that there would be an answer to those proposals coming from the federal government and the rest of Canada, the other provinces, and they are not included. There are no answers to those proposals here.

• 1740

When you speak to me now, I completely agree with you. We would then have to discuss the way it would possible to manage it. This is negotiations, but we have not entered that period yet because we don't have your answers to our proposals.

M. Allmand: Malheureusement, mon temps est terminé.

M. Dion: Mais cela va bien, tous les deux. Continuons.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Monsieur le professeur Dion, en terminant, je tiens à vous dire que nous allons prendre vos propositions en considération. L'un des chapitres de notre rapport final doit porter sur le partage des pouvoirs. Comme vous le savez, c'est l'un des points importants des 28 propositions, avec la question des aborigènes, la question de la réforme du Sénat et la question de la société distincte. Disons, en gros, que c'est ce qu'il y a de plus important. Nous allons sûrement traiter de cette question dans notre rapport final. Pour ce qui est des propositions, bien sûr, nous allons répondre à chacune d'entre elles.

Bien que le débat ait été assez viril, assez vif et assez émotif ici et là, nous avons tout de même eu un échange de vues très franc. À mon avis, cela a été utile et je désire vous remercier d'avoir comparu devant nous.

M. Dion: Monsieur le président, à mon avis, cela a été un débat extrêmement gentil. Il n'y a strictement rien eu qui ait pu m'émouvoir de quelque façon. Vous me connaissez assez bien; je suis un provocateur. M. Blackburn n'est plus là, mais je l'ai trouvé très gentil. Il n'y a aucun problème de ce côté-là.

Ce que je veux, c'est que vous répondiez à nos questions.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Nous allons le faire.

M. Dion: Je suis convaincu que ce n'est pas parti comme cela actuellement. Il ne s'agit pas simplement de regarder ici et là. Nous avons fait des propositions très concrètes qui répondent à nos besoins au plan sociologique.

[*Translation*]

M. Allmand: Il me semble que si tout le monde était de bonne foi, nous pourrions régler bon nombre de ces problèmes constitutionnels si l'on commençait dès maintenant à négocier, au lieu d'attendre que ces questions deviennent une compétence provinciale exclusive.

M. Dion: Si c'est cela que vous recommandez dans votre rapport final, j'ai l'impression que le Québec sera prêt à négocier, ou à en discuter, mais nous souhaitons d'abord connaître votre réaction à toutes nos propositions et revendications. Nous n'avons pas encore ces réponses. Lorsque nous les aurons, nous allons évidemment en discuter et entamer des négociations. Il y aura des perdants et des gagnants—ce sera inévitable—mais nous avons fait certaines propositions, et nous nous attendions à ce que le gouvernement fédéral et le reste du Canada—les autres provinces—nous fassent part de leurs réactions, alors qu'il n'en est rien. Ces propositions n'ont toujours pas reçu de réponses.

Mais je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faudrait ensuite discuter de la façon d'atteindre nos objectifs. Ce serait pendant la phase des négociations, mais nous n'y sommes pas encore, puisque nous ignorons toujours votre réaction à nos propositions.

Mr. Allmand: Unfortunately, my time is up.

Prof. Dion: But our little discussion is going quite well. Let's keep going.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Professor Dion, in wrapping up this session, I would just like to tell you that we will certainly be taking your proposals into consideration. One of the chapters of our final report will deal with the power sharing arrangement. As you know, that is one of the more important issues dealt with in the 28 proposals, along with the aboriginal issue, the question of Senate reform and the distinct society clause. Basically, it is the most important point. So we will definitely be dealing with this issue in our final report. As far as the proposals are concerned, we will of course be responding to each and everyone of them.

Although the debate became quite lively and emotional from time to time, I believe we have benefit from a very frank exchange of views. I think this has been a useful discussion and I would like to thank you for appearing before us.

Prof. Dion: Mr. Chairman, as far as I'm concerned, we had a most pleasant debate. There is absolutely nothing that can move me one way or the other. I believe you know me well enough to know that I like to be provocative. Mr. Blackburn has already left, but I want you to know he seems very nice. There is certainly no problem there.

What I want is to get an answer to our questions.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): We will certainly be doing that.

Prof. Dion: I'm convinced that is not the way things are proceeding at the present time. It is not simply a question of looking at this or that specific point. We have made very concrete proposals which meet our needs in sociological terms.

[*Texte*]

Monsieur Blackburn, je viens de dire qu'il n'y avait pas de problème avec vous. Notre échange a été très gentil. J'en ai eu de bien plus virils. On ne doit plus employer le mot «viril», paraît-il.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Je l'ai emprunté à quelqu'un.

M. Dion: Il n'en reste pas moins que je suis très heureux d'être venu, mais que je ne pars pas convaincu. Dans deux ou trois mois, je serai peut-être dans l'obligation de dire que, malheureusement, ce Comité a fait comme tous les autres comités et n'a pas tenu compte des revendications du Québec. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi, mais je crains que ce ne soit le cas étant donné ce que je perçois, excepté peut-être pour une intervention. Je ne parle pas de celle de M. Edmonston, car je connaissais son point de vue. Il y a eu des interventions qui indiquent qu'il y a peut-être un cheminement possible. Mais, mon Dieu, cheminez!

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Merci, monsieur Dion.

M. Dion: Merci.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): The next witness is Professor Richard Harris from Simon Fraser University.

Professor Harris, it may be that some members will have to go to the House of Commons for a vote at a certain time. I invite you to summarize your presentation within 10 minutes, and then we will start the question period, starting with the Conservatives at that time.

• 1745

Professor Richard G. Harris (Department of Economics, University of Simon Fraser): Distinguished co-chairpersons and committee members, thank you for the opportunity to appear today. I am afraid my presentation is going to be no match for Professor Dion's.

I am here today to speak to you about the economic union proposals, particularly proposals 14 and 15 in the federal document. One gets the sense in recent weeks that these proposals are moving quickly to the back of the agenda relative to the other more central parts of the federal proposals.

It is certainly the case that the preservation of the economic union may not be the first order of this constitutional agenda. But I would like to raise some cautions about letting it get too far off the agenda.

First of all, I think it is important to emphasize that the Canadian economic union and the Canadian economy, despite the rather pessimistic outlook that most people are expressing these days, has been truly remarkable. Canadians, by the best estimates, have the second-highest standard of living in the world. In the decade of the 1980s the only country of the OECD that exceeded Canadian growth rates was Japan. That occurred during a period in which we had the worst collapse in commodity prices since the Great Depression.

[*Traduction*]

Mr. Blackburn, I just said that I had no problem with you at all. Our exchange was very pleasant. I have had far more "virile" discussions than that—although it seems we're not supposed to use that word anymore.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): I just borrowed it from someone.

Prof. Dion: Well, I am very pleased to have come, although I must admit that as I leave here today, I am not really convinced. In two or three months, I may have to say that unfortunately, this committee was just like all the other ones and did not see fit to take Quebec's demands into account. I hope that that will not be the case, but I have a feeling it will be based on my perception of comments made this afternoon—with the possible exception of one intervention. And I am not referring to Mr. Edmonston's comments, because I was already aware of his views. Some of the other comments made, however, did indicate that some progress may be possible. But let's get moving, for heaven's sake!

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Prof. Dion.

Prof. Dion: Thank you.

Le coprésident (le sénateur Beaudoin): Notre prochain témoin est le professeur Richard Harris de l'Université Simon Fraser.

Monsieur Harris, il est possible que certains membres du comité doivent nous quitter à un moment donné pour un vote à la Chambre des communes. Je vous invite à nous présenter vos remarques liminaires dans les dix minutes qui suivent, après quoi nous aurons une période de questions où le premier intervenant sera un membre du parti conservateur.

M. Richard G. Harris (professeur, Département de sciences économiques, Université Simon Fraser): Distingués coprésidents et membres du comité, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je crains que ma présentation ne sera pas à la hauteur de celle du professeur Dion.

Je voudrais vous parler aujourd'hui des propositions concernant l'union économique, en particulier des propositions 14 et 15 du document fédéral. Depuis quelques semaines, on a l'impression que ces propositions sont en train d'être reléguées à l'arrière-plan par rapport à d'autres éléments plus essentiels des propositions fédérales.

Assurément, la préservation de l'union économique n'est peut-être pas la priorité absolue dans cet exercice de réforme constitutionnelle. Je voudrais toutefois faire une mise en garde; il ne faudrait pas négliger cet aspect au point de le perdre de vue.

Premièrement, il me semble important de souligner que l'union économique canadienne et l'économie canadienne, en dépit des perspectives plutôt pessimistes que la plupart des gens décrivent, ont été vraiment remarquables. D'après les experts, le niveau de vie des Canadiens est le deuxième plus élevé au monde. Au cours des années 80, le Japon est le seul pays de l'OCDE dont le taux de croissance a dépassé celui du Canada. Ce résultat a été obtenu durant une période pendant laquelle nous avons été témoins du pire effondrement du prix des produits depuis la grande crise de 1929.

[*Text*]

Canadian economic performance has been truly remarkable. That is not to say there are not problems in the Canadian economy that need to be addressed. We certainly do not want to deprecate the achievements that have been made.

What is the case for preserving economic union? The case essentially has to do with the risk that we run. If we get some political devolution in this country, a more confederal arrangement, we enhance the powers of the provinces, the more difficult issues with which we have to deal. The political decentralization brings the risks of economic disintegration.

I think there are four distinct risks. The most important one is the loss of reputation of Canada in the international community. Canada has been an important platform for foreign investment; the Japanese automobile for investment, for example, in Ontario. If Canada Balkanizes or fragments its economic union, I think the most serious loss we will pay in the first instance will be the loss of a substantial part of our reputation as a place to invest. That would be to the great detriment of all Canadians.

Internal matters: We could run the risk of trade wars between the provinces, the erection of tariff and non-tariff barriers to trade, competitive subsidization of industry in the different provinces, provincial "province-building", as it is sometimes referred to, and an erosion in the mobility of people or an increase in the barriers that exist which allow the free flow of labour from province to province. All of these are substantial risks to the economic union as we proceed to a more confederal-like system.

Now, what do I think is necessary in this round? I think it is absolutely essential that we get something like proposal 14 on section 121. Of all the proposals on the economic union that have been put forward, and there are a number of them, I would emphasize the extreme importance of a new section 121, which is essentially a non-discrimination clause pertaining to the conduct of market transactions. It is quite clear the old section 121 is not sufficient in light of the modern economy, and I will come back to that.

The second but less necessary aspects of the economic union proposals have to do with what is called positive economic integration. That is section 15, the power to manage the economic union.

As I note in my written comments, I don't think this is acceptable the way it is currently put together, but I think we have to get to this, if not in this constitutional round, fairly quickly.

Let me deal now with some of the details of these particular proposals. First, with respect to the division of powers, the current proposals on the division of powers will have a very significant impact on the economic union. Two of

[*Translation*]

La performance économique canadienne a donc été remarquable. Cela ne doit pas nous dissimuler le fait que l'économie canadienne est affligée de problèmes auxquels il faut remédier, mais nous devons éviter de déprécier nos réalisations.

Quels sont les arguments qui militent en faveur de la préservation de l'union économique? L'argumentation est fondée essentiellement sur le risque que nous courons. Si nous opérons une délégation des responsabilités politiques au Canada, si notre pays se rapproche davantage d'un modèle confédéral, bref si nous accroissons les pouvoirs des provinces, nous aurons des problèmes d'autant plus épineux à résoudre. La décentralisation politique implique le risque de la désintégration économique.

Je crois qu'il y a quatre risques distincts. Le plus important est la perte de la réputation du Canada dans la communauté internationale. Le Canada a été un important tremplin pour l'investissement étranger; on peut citer en exemple les investissements japonais dans le secteur de l'automobile en Ontario. Si l'union économique canadienne devait être fragmentée ou balkanisée, je crois que la plus grave perte que nous subirons dans l'immédiat sera que notre réputation d'endroit sûr où investir sera sérieusement compromise. Tous les Canadiens en subiraient le contrecoup.

Sur le plan interne, les risques seraient les suivants: la guerre commerciale entre les provinces, l'édification de barrières tarifaires et non tarifaires faisant obstacle au commerce, la rivalité entre les provinces pour les subventions versées au secteur industriel, la tentation pour les provinces de se replier sur elles-mêmes, l'érosion de la liberté de mouvement des gens, l'accroissement des obstacles qui existent actuellement et qui empêchent le libre mouvement de la main-d'oeuvre d'une province à l'autre. Tout cela mettrait gravement en péril l'union économique pendant la transition vers un modèle se rapprochant davantage d'une confédération.

Maintenant, qu'est-ce que j'estime nécessaire dans la présente ronde de discussions constitutionnelles? Je crois qu'il est absolument essentiel de modifier l'article 121 en adoptant la proposition 14 ou un texte semblable. De toutes les propositions portant sur l'union économique qui ont été avancées, et il y en a un certain nombre, je tiens à insister sur l'extrême importance du nouvel article 121, qui est essentiellement la disposition prohibant toute discrimination dans la conduite des transactions commerciales. Il est tout à fait évident que l'ancien article 121 n'est plus adapté à l'économie moderne, et j'y reviendrai plus tard.

Le deuxième élément, moins essentiel, des propositions sur l'union économique concerne ce que l'on appelle l'intégration économique positive. Il s'agit de la proposition numéro 15, le pouvoir de gestion de l'union économique.

Comme je le fais remarquer dans mon mémoire écrit, je ne crois pas que cela soit acceptable dans sa forme actuelle, mais je crois qu'il faut y arriver, sinon au cours de la présente ronde constitutionnelle, du moins assez rapidement.

Je voudrais maintenant traiter de façon plus détaillée chacune de ces propositions. Premièrement, en ce qui concerne la division des pouvoirs, les propositions actuelles auraient des répercussions très importantes sur l'union

[*Texte*]

them in particular I note. The residual power is essentially a proposal that we move to the subsidiarity principle so all powers get passed down, if not explicitly assigned elsewhere in the Constitution.

• 1750

This makes no particular economic logic. One of the great difficulties with the pace at which technological change is happening and shifts in a global economy is that it's very difficult to predict at what level of government any particular division of power should be assigned. I would propose in this particular instance that a more logical assignment would be concurrency, but with provincial paramountcy. That would allow, in some sense, for either level of government to conduct policy depending on what was on the table.

The more contentious issue is the exercise of federal spending power in areas of exclusive provincial jurisdiction. I'll come back to that. This is a very significant change in the way the economy has been managed; in many ways, probably the most significant change of this entire document. Most of Canadian social policy was erected using the federal spending power, so we're talking about a very significant change.

Let me return now to proposal 14, section 121. The first phrase reads:

> Canada is an economic union within which persons, goods, services and capital may move freely without barriers or restrictions based on provincial or territorial boundaries.

The first thing I would note is that it is absolutely essential in any economic union that there be such a clause in the Constitution, essentially preventing discrimination based on provincial boundaries.

Now, the problem I have with it as an economist and not as a lawyer is that I'm wary about the ability of the courts to use this clause in the best interests of all Canadians. In my opinion it would not be appropriate, for example, to use the new section 121 in an attempt to harmonize areas of traditional government intervention: regulation, taxation, environment and social policy.

It would be extremely disruptive and counterproductive to have one province or the federal government or individuals haul different provinces into the courts to try to harmonize, especially in areas of provincial jurisdiction, using the section 121. I would much prefer that section 121 be explicitly applicable only to those activities we traditionally think of as being conducted in the private sector. So for example, on government procurement, that is the purchase of goods and services by government from private contractors, I said if there was discriminatory treatment in government procurement, I could see section 121 being used there. But I would not like to see section 121 used essentially, for

[*Traduction*]

économique; j'insiste en particulier sur deux de ces propositions. Dans la disposition sur le pouvoir résiduel, on propose essentiellement d'adopter le principe des organes subsidiaires, de sorte que tous les pouvoirs seraient transférés à moins d'être explicitement attribués dans la Constitution.

Cela n'est pas particulièrement logique sur le plan économique. L'une des grandes difficultés qu'entraînent l'évolution rapide des techniques et la transformation de l'économie mondiale, c'est qu'il est très difficile de prédire à quel ordre de gouvernement devrait être attribué un pouvoir quelconque. Dans ce cas précis, il me semble qu'un arrangement plus logique serait fondé sur la concomitance assortie de la primauté provinciale. Dans une certaine mesure, cela permettrait à l'un ou l'autre ordre de gouvernement d'établir une politique correspondant aux besoins.

Plus controversée est la question de l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale exclusive. J'y reviendrai plus tard. Il s'agit d'un changement important dans la manière de gérer l'économie; à bien des égards, c'est probablement le changement ayant la plus grande portée de tout ce document. C'est essentiellement l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser qui a permis l'édification de la sécurité sociale au Canada; c'est donc un changement d'une extrême importance.

Je reviens maintenant à la proposition 14 portant sur l'article 121. Je lis la première phrase de la proposition:

> Le Canada constitue une union économique où est assurée la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux indépendamment de toute barrière ou autre restriction fondée sur des délimitations provinciales ou territoriales.

Je signale tout d'abord qu'il est absolument essentiel, dans toute union économique, de prévoir une telle disposition dans la Constitution afin d'empêcher toute discrimination fondée sur le territoire des provinces.

Maintenant, le problème que j'y vois, à titre d'économiste et non pas d'avocat, c'est que je m'inquiète de voir les tribunaux utiliser cette disposition d'une manière qui ne servirait pas les intérêts supérieurs de tous les Canadiens. À mon avis, il ne conviendrait pas, par exemple, d'invoquer le nouvel article 121 pour tenter d'harmoniser les choses dans les domaines traditionnels de l'intervention gouvernementale: la réglementation, l'imposition, l'environnement et les mesures sociales.

Si une province ou le gouvernement fédéral ou des particuliers traînaient l'une ou l'autre des provinces devant les tribunaux, en invoquant l'article 121, pour tenter d'harmoniser les choses, surtout dans les domaines de compétence provinciale, ce serait une perturbation extrêmement grave et tout à fait contre-indiquée. Je préférerais de beaucoup que l'application de l'article 121 soit explicitement réservée aux activités que l'on considère traditionnellement comme du domaine du secteur privé. Ainsi, par exemple, en matière de marchés publics, c'est-à-dire l'achat de biens et de services à des entreprises privées par le gouvernement, j'ai déjà affirmé qu'en cas de

[*Text*]

example, to harmonize taxes or environmental policies. That is best left to those aspects of positive integration.

Now, I take very strong exception to paragraph 121.(3)(a), which says:

(a) a law of the Parliament of Canada enacted to further the principles of equalization or regional development;

I think if you leave subsection 121.(3) in there, you might as well throw the whole thing out. Virtually any government could use the principle of regional development to implement any kind of policy they liked. Just to give you an example, subsection 121.(3) could be used to erect tariff barriers between provinces which the section 121 we currently have does not even allow.

So provided we have a narrow justiciable definition of what's allowable under section 121, I don't think we need subsection 121.(3). It would substantially improve the ability of the courts to use it to essentially create a level playing field within the Canadian economic union, and I think that's absolutely essential.

Let me turn now to the powers to manage the economic union. As a practical matter, powers to manage the economic union are a wide variety of institutional legislative devices to harmonize economic policies. In addition to harmonization, we have to look at co-ordination in areas of labour markets, taxation, product standards, business regulation, financial markets, environmental policy and social policy, for this is essentially dealing with harmonization of regulatory regimes.

The other aspects of management of the economic union are for the provision of public spending in areas directly relevant to economic infrastructure, and in particular I would identify manpower, transportation and communications as being important examples.

• 1755

Last but not least, securing economic union means securing the financial mechanisms in order that the subnational states, or in this case the provinces, are able to comply with the harmonization or spending necessary under any proposals to positively integrate the economy.

The proposal on the table is, I think, unacceptable, which is this exclusive jurisdiction of the Parliament of Canada to enact legislation for the efficient functioning of the union, but a number of people have talked about taking the Council of the Federation and essentially using that as something in line with what the Europeans have done with the European Commission or in conjunction with the European Council. This is a model I have heard many people propose, and I think it may be one we will have to consider seriously. I would just like to raise some words of caution about it.

[*Translation*]

traitement discriminatoire, je pourrais envisager que l'on applique l'article 121. Mais je ne voudrais pas voir l'article 121 servir essentiellement à harmoniser les impôts ou les politiques environnementales, par exemple. En ces matières, il vaut mieux s'en remettre à l'intégration positive.

Maintenant, je m'inscris en faux contre l'alinéa 121.(3)a) qui se lit ainsi:

a) les lois fédérales édictées pour la mise en oeuvre des principes de la péréquation et du développement régional;

À mon avis, si vous laissez ce paragraphe tel quel, vous feriez aussi bien de tout jeter au panier. N'importe quel gouvernement pourrait invoquer le principe du développement régional pour appliquer n'importe quelle politique. À titre d'exemple, le paragraphe 121.(3) pourrait être invoqué pour ériger des barrières douanières entre les provinces, ce qui n'est même pas autorisé par l'article 121 actuel.

Donc, pourvu que l'on mette au point une définition justifiable et étroite de ce qui est permis aux termes de l'article 121, je ne crois pas que nous ayons besoin du paragraphe 121.(3). Cela augmenterait considérablement la capacité des tribunaux d'invoquer cet article pour établir des règles du jeu uniformes dans l'union économique canadienne, ce qui, à mon avis, est absolument essentiel.

Je voudrais maintenant aborder le pouvoir de gestion de l'union économique. En pratique, le pouvoir de gérer l'union économique consiste en une grande variété d'instruments institutionnels et législatifs permettant d'harmoniser les politiques économiques. Outre l'harmonisation, il faut tenir compte de la coordination dans les domaines suivants: marché du travail, fiscalité, normes, réglementation des entreprises, marchés financiers, politiques environnementales et sociales, tout cela portant essentiellement sur l'harmonisation des régimes de réglementation.

Les autres aspects de la gestion de l'union économique concernent les dépenses des deniers publics dans des domaines touchant directement l'infrastructure économique, notamment la main-d'oeuvre, les transports et les communications.

Enfin, et non le moindre, pour assurer l'union économique, il faut les mécanismes financiers voulus pour que les États constituant la confédération, en l'occurrence les provinces, puissent mettre en oeuvre les mesures d'harmonisation ou les dépenses nécessaires aux termes de toute proposition visant à intégrer positivement l'économie.

À mon avis, la proposition actuelle à cet égard est inacceptable. On propose en effet d'accorder au Parlement du Canada le pouvoir exclusif de légiférer en vue d'assurer l'efficacité de fonctionnement de l'union économique. On a toutefois évoqué dans certains milieux la possibilité de faire du Conseil de la fédération un organe semblable à la Commission européenne ou au Conseil européen. J'ai entendu bien des gens proposer ce modèle et je crois qu'il faudra peut-être envisager sérieusement la chose. Je voudrais toutefois faire une mise en garde.

[*Texte*]

First, I think it is going to run a fairly significant amount of resistance from a lot of people in Canada, essentially because they will see the Council of the Federation as being a fairly direct arm of the provincial premiers; that is, it will expect the council to essentially conform with whatever political agenda those premiers have, rather than the people of the regions. I think there is a distinct difference between the interests of the provincial premiers and the interests of the people who live in the regions.

In the interest of compromise, I propose that to the extent we want to engage in additional institutional mechanisms for positive integration, it best be done through the Senate. If reform of the Senate is in this round, there remains a serious question: what will the last E be? What is effective?

I propose that the economic union functions, the monitoring and legislative proposal functions, be explicitly delegated to an elected Senate, in addition to whatever other proposals the committee might consider. I think this would meet a lot of the objections of the regions and at the same time could be done within our existing institutional framework, without laying on another layer of bureaucracy or executive federalism that Canadians have found so unliking to their tastes.

I do not support the Bank of Canada provision of incorporating price stability in the Constitution. I do not think economic policy of any sort should be entrenched in the Constitution.

Last, I am sympathetic to the suggestions of the Ontario government in their document *A Canadian Social Charter: Making our Shared Values Stronger*, but again, I think it would be a mistake to entrench rights for social services that governments would be incapable of delivering. We could do much better in this case if the Senate were made responsible for monitoring social policies within Canada and for making recommendations on harmonization and changes in the coverage and level of services that were fiscally feasible.

Again, I repeat my warning that with the accommodation that is reached in the division of powers section, any accommodation of Quebec, if you move to a confederal model where you enhance the powers of the provinces substantially, it is very important that you deal with this economic union question. We really do run the risk, in my view, of Balkanizing the Canadian economy significantly if we move much further in that direction.

The Joint Chairman (Senator Beaudoin): Thank you, Professor Harris. We now start with the government side, Senator Oliver.

Senator Oliver: Thank you very much for an excellent paper. A number of the points you raised are going to be very helpful in our future deliberations.

[*Traduction*]

Premièrement, je crois que cela va susciter passablement de résistance de la part de bien des Canadiens, essentiellement parce que l'on verra en ce Conseil de la fédération une créature des premiers ministres provinciaux, c'est-à-dire que l'on s'attendra à ce que le conseil se conforme essentiellement aux directives des premiers ministres provinciaux au lieu de respecter les aspirations des habitants des diverses régions du pays. À mon avis, il y a une très nette différence entre les intérêts des premiers ministres provinciaux et les intérêts de la population des régions.

Je propose donc un compromis: Dans la mesure où nous voulons mettre sur pied des mécanismes institutionnels additionnels pour favoriser l'intégration positive, le mieux serait de faire appel au Sénat. Si l'on s'attaque à la réforme du Sénat au cours de la ronde actuelle, une question importante demeure sans réponse: Que représente le troisième E? Ne parlait-on pas d'un Sénat efficace?

En ce qui concerne l'union économique, je propose que les activités à cet égard, le contrôle et le pouvoir législatif soient explicitement confiés à un Sénat élu, en plus de tout autre pouvoir que le comité envisagerait de lui confier. Je crois que cela répondrait à beaucoup d'objections de la part des régions; par ailleurs, cela pourrait se faire dans le cadre de nos institutions actuelles, sans ajouter à la lourdeur de l'appareil bureaucratique et sans recourir au fédéralisme exécutif que les Canadiens ont tellement appris à détester.

Je ne suis pas en faveur de la proposition visant à confier à la Banque du Canada le mandat constitutionnel d'assurer la stabilité des prix. Je crois qu'aucune politique économique, quelle qu'elle soit, ne devrait être inscrite dans la Constitution.

Enfin, j'accueille favorablement les suggestions faites par le gouvernement de l'Ontario dans son document intitulé *Une charte sociale canadienne: Consolider les valeurs que nous avons en commun*. Toutefois, je répète que ce serait une erreur de constitutionnaliser le droit à des services sociaux que les gouvernements seraient incapables d'assurer. Il serait de loin préférable que le Sénat soit chargé de contrôler les politiques sociales partout au Canada et de faire des recommandations en vue de l'harmonisation et de l'évolution de services sociaux que l'assiette fiscale rendrait possible.

Je réitère encore une fois mon avertissement: Étant donné les compromis qui sont faits dans la partie sur la division des pouvoirs, si l'on fait des concessions destinées à satisfaire le Québec, si l'on adopte un modèle confédéral dans lequel les pouvoirs des provinces seraient considérablement accrus, il est alors très important de régler la question de l'union économique. À mon avis, nous courons vraiment le risque de balkaniser grandement l'économie canadienne si nous nous avançons davantage dans cette direction.

Le coprésident (sénateur Beaudoin): Merci, professeur Harris. Nous allons commencer par les ministériels et je donne la parole au sénateur Oliver.

Le sénateur Oliver: Merci beaucoup pour votre excellent document. Bon nombre des points que vous y abordez nous seront très utiles dans nos futures délibérations.

[*Text*]

I was surprised by your comments on the Bank of Canada, because a number of the smaller provinces—and I am from Atlantic Canada, from Nova Scotia—have felt that the Bank of Canada has been more responsive to Bay Street in Toronto and the province of Ontario, and looking after the needs of that province, than to some of the particular economic needs of the Atlantic area. For that reason, you see in the government proposals that price stability be one of the things enshrined by having some controls over the Bank of Canada. The proposal goes on to say that there should be more regional input into even the Governors of the Bank of Canada.

Do you not think that if we are looking at ways of dividing up the powers between the federal and provincial governments, we should not have enshrined in the Constitution a provision that will give the provinces more direct say in what the Bank of Canada does?

• 1800

Prof. Harris: I'm certainly not opposed, but I think we have to be realistic about what the bank is likely actually to do. In general, I support the proposition that the provinces have more input into the central bank, but the fact of the matter is that, with a central bank that is also endowed with the sole objective of price stability, what the provincial input is will matter very little. That central bank will be run with an eye on the rate of inflation and an eye on nothing else.

Senator Oliver: How would you suggest that the provinces have more input then?

Prof. Harris: Well, I would suggest that we did quite well without the price stability goal, and many countries have done quite well managing their monetary policy without anything about the central bank in the Constitution. I see no reason why we can't just go back to the way things were. Personally, I would support, for example, a much greater emphasis on the exchange rate as a target of monetary policy. Of course, that's not an objective shared by all economists, and I expect fashions to change in these matters over the years. I simply think monetary policy, whatever the goals of that policy are, is not something that should be enshrined in a nation's Constitution.

I would certainly favour the Bank of Canada moving to a fixed exchange rate regime, for example, as a way of dealing with some of the problems of the regions; but, to be quite honest with you, a lot of people will take serious objection to that.

Senator Oliver: Could I go on to the social charter—and I've read your paper and I've heard your comments today. Other people who have commented on the social charter have said, well, it's good to have that right enshrined in the

[*Translation*]

J'ai été étonné d'entendre vos commentaires sur la Banque du Canada, parce que plusieurs petites provinces—je signale en passant que je suis du Canada de l'Atlantique, plus précisément de la Nouvelle-Écosse—estiment que la Banque du Canada est davantage à l'écoute des financiers de la rue Bay, à Toronto, et de la province de l'Ontario en général, et qu'elle cherche davantage à répondre aux besoins de cette province, plutôt qu'aux besoins économiques particuliers de la région de l'Atlantique. C'est pourquoi on propose dans le document gouvernemental que l'on inscrive dans la Constitution le mandat de la Banque du Canada d'assurer la stabilité des prix. On va même plus loin puisque l'on propose de consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux avant de nommer des membres au Conseil de direction de la Banque du Canada.

Ne croyez-vous pas que, puisque l'on cherche le moyen de répartir les pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, nous devrions inscrire dans la Constitution une dispositions accordant aux provinces un droit de regard sur ce que fait la Banque du Canada?

M. Harris: Je ne suis certainement pas contre, mais je crois qu'il faut être réaliste quant à ce que la banque est susceptible de faire en réalité. En général, je suis en faveur de la proposition voulant que les provinces aient davantage leur mot à dire sur les activités de la banque centrale, mais il n'en demeure pas moins que si l'unique objectif de la banque centrale était d'assurer la stabilité des prix, ce que les provinces pourraient avoir à dire à cet égard n'aurait plus grande importance. La direction de la banque centrale garderait l'oeil braqué sur le taux d'inflation et sur rien d'autre.

Le sénateur Oliver: Dans ce cas, comment proposeriez-vous d'accroître la participation des provinces?

M. Harris: Eh bien, il me semble que nous nous en sommes fort bien tirés en l'absence de cet objectif de stabilité des prix et que beaucoup de pays se sont également très bien tirés d'affaires dans l'établissement de leur politique monétaire en l'absence de toute référence à la banque centrale dans la Constitution. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas revenir à la situation antérieure. Personnellement, je crois par exemple que l'on devrait accorder beaucoup plus d'importance au taux de change dans le cadre de notre politique monétaire. Bien sûr, les économistes ne sont pas tous d'accord là-dessus et je m'attends à ce que la mode change en ces matières au fil des années. Je crois simplement que la politique monétaire, quels qu'en soient les objectifs, ne devrait pas être inscrite dans la Constitution d'un État.

Chose certaine, je ne détesterais pas voir la Banque du Canada appliquer un régime de taux de change fixe pour s'attaquer à certains des problèmes régionaux, mais je dois reconnaître que beaucoup de gens s'y opposeraient énergiquement.

Le sénateur Oliver: Je voudrais passer à la charte sociale. J'ai lu votre document et j'ai entendu votre exposé d'aujourd'hui. D'autres personnes qui se sont prononcées sur la charte sociale ont dit que c'était bien beau d'inscrire ce

[*Texte*]

Constitution, but how are we going to pay for it? I gather that that's really at the root of your objection to the proposal as we've read it from the Province of Ontario: where's the money going to come from to guarantee these rights that you may want to enshrine? Is that the basis of your concern?

Prof. Harris: That's my main concern. My second concern is that if we move to a system in which there's less sharing and the federal government plays less of a role in a redistribution function, then, as a practical matter, provinces' social services are going to reflect different income levels. That again will serve as a very strong constraint on their ability to deliver certain social services.

Senator Oliver: But in a reformed Senate, if you wanted to develop new policies for standard policies in relation to higher education and health, what specific role would you see this new effective reformed Senate having in relation thereto?

Prof. Harris: The first role I would propose for the Senate is just the monitoring. It would simply be their function, first of all, to monitor standards in social services—take education as an example—and therefore to flag concerns when these standards got too far out of line.

Secondly, it would initiate proposals, for example, that the general level of standards be raised, or in fact lowered, for fiscal reasons. I see the Senate as being an institution that could explicitly explore the feasibility of changing standards and making proposals for national standards.

Last but not least, I would like to think that we're not going to get rid of equalization in this country and that the Senate would explicitly make recommendations on equalization explicitly focused on whatever recommendations it would make on national standards and social policy.

Senator Hays (Calgary): I'd like to follow up on one of the lines of questions Senator Oliver introduced with respect to the role of the Senate in the economic union. The basis of the question is that the Senate, as I envision it, is, and would continue to be in its reformed state, a legislative body. I agree with you that the role of monitoring the economic union would more properly be given to the Senate than to a Council of the Federation, which I think is redundant. I tend to agree with you that we should go by one route or the other. I see that in your paper, and I agree with you.

But let me explore the problem I have. You refer in your paper to management in the sense of furthering the economic union, but a legislative body is just not designed to manage. A legislative body is structured in committees and one of those committees might carry out this role, but I'm a little concerned that giving the role to the Senate would be troublesome because no legislative body is designed to manage something. That is an executive function.

[*Traduction*]

droit dans la Constitution, mais encore faut-il savoir comment on pourrait se le payer? Si je comprends bien, c'est essentiellement en cela que consiste votre objection à la proposition de la province de l'Ontario: où prendrait-on l'argent pour garantir le respect des droits que l'on voudrait constitutionnaliser? Est-ce bien là ce qui vous inquiète?

M. Harris: C'est ma principale inquiétude, mais j'en ai une deuxième: si nous passons à un système où il y a moins de partage et où le gouvernement fédéral joue un rôle moins important dans la redistribution des richesses, inévitablement,les services sociaux des diverses provinces vont refléter des niveaux de revenu différents. Ainsi, la capacité des provinces d'assurer certains services sociaux subira de très fortes contraintes.

Le sénateur Oliver: Mais dans un Sénat réformé, si l'on voulait élaborer de nouvelles normes dans les domaines de l'éducation supérieure et de la santé, quels rôles précis pourrait à votre avis jouer ce nouveau Sénat réformé et efficace en cette matière?

M. Harris: Le premier rôle que je propose pour le Sénat est un simple pouvoir de contrôle. La fonction primordiale du Sénat serait tout simplement de contrôler les normes appliquées dans les services sociaux, par exemple en matière d'éducation, et de signaler leurs inquiétudes lorsque l'on s'éloigne trop des normes.

Deuxièmement, le Sénat pourrait prendre l'initiative de propositions visant à relever le niveau général des normes ou même à les abaisser, pour des raisons financières. À mes yeux, le Sénat serait une institution qui pourrait explorer la faisabilité d'une modification de normes et qui pourrait faire des propositions pour l'élaboration de normes nationales.

Enfin, et non le moindre, j'ose croire que nous n'allons pas nous débarasser de la péréquation au Canada et que le Sénat pourrait alors explicitement faire des recommandations sur la péréquation à partir des recommandations qu'il ferait sur les normes nationales et la politique sociale.

Le sénateur Hays (Calgary): Je voudrais donner suite aux questions que le sénateur Oliver a posées au sujet du rôle du Sénat dans l'union économique. La prémisse de ma question est la suivante: le Sénat, tel que je l'envisage, continuerait d'être un organe législatif. Je conviens avec vous qu'il serait préférable de confier le rôle de contrôleur de l'union économique au Sénat plutôt qu'au Conseil de la fédération, lequel est superflu à mon avis. J'ai tendance à être d'accord avec vous pour dire qu'il faut faire un choix entre les deux. J'ai lu cela dans votre mémoire et je suis d'accord avec vous là-dessus.

Mais je vais vous exposer mon problème. Dans votre document, vous parlez de la gestion de l'union économique, mais un organe législatif n'est tout simplement pas conçu pour gérer. Un organe législatif est structuré en comités dont l'un pourrait se charger de ce rôle, mais je m'inquiète un peu quand on envisage de confier ce rôle au Sénat. Cela pourrait créer des problèmes parce qu'aucune institution législative n'est conçue pour administrer. C'est une fonction de l'exécutif.

[*Text*]

• 1805

I wonder if you could elaborate on how you might see that being done, whether it would be with a special committee, or just what you have in mind in terms of how the Senate would further the economic union. You mentioned monitoring. That is easy, but actually taking initiatives, I think, is difficult.

Prof. Harris: That is an excellent question. Managing is a poor choice of words and reflects some biases of the discipline. I accept the proposition that much of the day-to-day management would be done essentially by bureaucracies, interprovincial committees, at that level.

Suppose that what is on the table is something like a national carbon tax. CO_2 emissions are a problem. Most of the OECD countries are probably going to propose something. Canada will have to do something. Clearly, whatever is done is going to have a very significant impact on the ability of industry and business to function, depending on their location and the nature of the policy. A national carbon tax or proposals for national carbon tax, if not harmonized and if done at the level of the provinces, could create a very distinctly unlevel playing field for competition.

Senator Hays: It will not work.

Prof. Harris: It will not work. It seems to me this is a national economic policy which the Senate essentially would study and make proposals on. It is at that level, the policy-making level, that the Senate would play its key role.

Senator Hays: What a remarkably good idea. I hope you follow the Senate energy and environment committee's work.

Another area I would like to explore with you—it is your area of expertise: economy, international economies, economic integration—is your criticism of the parts of the proposed section 91A that allow provinces to continue to pursue regional development, etc. Both within Canada and internationally, nations pursue these policies. It seems to me that it would be very difficult to get their attention focused on the objective you see as so important. You do not see this round as being a success unless we do something about furthering the economic union. I agree with you there, although time and other considerations may make that very difficult on this round.

Anyway, my theory is that this is not the way to do it. My theory is that the proper way to approach this problem is the way suggested in Part VI of the Macdonald commission report, that is to get the first ministers or appropriate people

[*Translation*]

Pourriez-vous nous dire comment, à votre avis, cela pourrait se faire? Confierait-on cette tâche à un comité spécial, ou enfin comment à vos yeux le Sénat pourrait-il favoriser l'union économique? Vous avez parlé de contrôle. C'est facile de contrôler, mais il me semble qu'il est beaucoup plus difficile de prendre des initiatives.

M. Harris: C'est une excellente question. Le mot gestion est mal choisi en l'occurrence; il y a confusion dans les termes. J'accepte la proposition selon laquelle la gestion au jour le jour se ferait essentiellement par des fonctionnaires, des comités interprovinciaux, des choses de ce genre.

Supposons qu'on envisage une mesure comme une taxe nationale sur le carbone. Les émissions de gaz carbonique sont un problème. La plupart des pays de l'OCDE vont probablement prendre des mesures à cet égard. Le Canada devra faire quelque chose. De toute évidence, toute mesure que l'on pourrait prendre en cette matière aurait des répercussions très importantes sur le fonctionnement des entreprises; cela dépendrait de l'emplacement géographique des entreprises et de la nature de la mesure envisagée. Une taxe nationale sur le carbone ou une proposition en ce sens qui serait appliquée au niveau des provinces sans aucune mesure d'harmonisation pourrait fausser très nettement les règles du jeu de la concurrence.

Le sénateur Hays: Cela ne marchera pas.

M. Harris: En effet. Il me semble qu'il s'agirait-là d'une politique économique nationale que le Sénat étudierait en vue de faire des propositions. C'est à ce niveau, je veux dire au niveau de l'établissement des politiques, que le Sénat jouerait son rôle essentiel.

Le sénateur Hays: Voilà une idée remarquable. J'espère que vous suivez de près les travaux du comité sénatorial de l'énergie et de l'environnement.

Je voudrais aborder avec vous une autre question qui est de votre ressort: l'économie, les économies internationales, l'intégration économique, et plus précisément les critiques que vous formulez à l'égard de l'article 91A qui permettrait aux provinces d'appliquer des mesures de développement régional, etc. Tous les pays appliquent des politiques de ce genre, qu'il s'agisse du Canada ou d'autres pays du monde. Il me semble qu'il serait très difficile de faire en sorte que l'on se penche sérieusement sur cet objectif que vous considérez tellement important. À votre avis, la présente ronde de discussions ne sera pas couronnée de succès à moins que nous ne fassions quelque chose pour renforcer l'union économique. Je suis d'accord avec vous là-dessus, bien que le facteur temps et d'autres considérations pourraient nous rendre la tâche très difficile.

Quoi qu'il en soit, ma théorie est que ce n'est pas la bonne façon de procéder. Ma théorie est que la bonne façon d'aborder ce problème, c'est la façon qui est proposée à la Partie VI du rapport de la Commission Macdonald, c'est-

[*Texte*]

from the governments and territories to work in an abstract sense toward a code of economic conduct and then put in place a means of seeking adherence to that code of economic conduct as quickly as and to the greatest degree possible.

I wonder if you would comment on that as an alternative. It seems to me it is not the idea, the theory, but rather it is the will that is missing to achieve this important end. This federal government's imposition of a power for the benefit of Canada is not going to work. It is going to have to be something the people want to do. They are going to want to do it if they have identified in as abstract a way as possible what they think is fair. Then you put means in place to punish if they do not pursue what they have agreed to as being fair.

Prof. Harris: I agree 100%. I think an economic code of conduct, or in fact a broader common market agreement between the provinces, would be highly complementary to section 121. My difficulty with section 121 is that if you put the regional clause in, it will essentially become meaningless. Provided you keep the scope of section 121 sufficiently narrow so that it is especially concerned with private economic transactions of the market economy, you do not have a problem there.

I am not against regional development policy. I do not want section 121 to apply to subsidies by one government or other. Governments should have the right to subsidize if their citizens want them to do that. Essentially, you want section 121 to be a non-discrimination clause and keep it to those aspects of non-discrimination.

• 1810

Senator Hays: I agree, but I watched a program recently on these LCD, flat display units, and on the Japanese strategy to dominate that market. In the course of the program they were talking—this is a U.S. example but it applies in Canada—about state incentives to assembly of foreign-owned or foreign-dominated products. Cars would be an example. They were talking about the competition between states to locate plants in their regions. The characterization of that whole process was that the people involved in it were fools. It doesn't get you anywhere. It simply subsidizes somebody from outside your nation—in this case the U.S., but it's applicable to Canada—to come to your region, and all these tax incentives don't do any good. In fact, they're counterproductive.

Could you comment on that as being an important thing to address in terms of getting a stronger economic union? In other words, Canada should have a strategy, not Ontario alone.

[*Traduction*]

à-dire d'obtenir que les premiers ministres provinciaux ou des représentants compétents des gouvernements des provinces et territoires se réunissent pour travailler dans l'abstrait à un code de conduite économique pour ensuite mettre en place des moyens d'assurer le respect de ce code le plus rapidement possible et dans toute la mesure du possible.

Que pensez-vous de cette solution? Il me semble que ce ne sont pas les idées, les théories qui manquent, mais plutôt la volonté de réaliser cet important objectif. Cette façon pour le gouvernement fédéral de s'arroger un pouvoir pour le plus grand bien de tout le Canada, cela ne marchera pas. Il faudra trouver quelque chose que la population voudra mettre en oeuvre. Si l'on a identifié de façon abstraite une solution possible, il faudra que les citoyens la jugent équitable et soient désireux de la mettre en oeuvre. Ensuite, il faut mettre en place des mécanismes pour pénaliser les gens s'ils refusent d'appliquer ce qu'ils ont accepté et reconnu comme équitable.

M. Harris: Je suis entièrement d'accord. Je crois qu'un code de conduite économique, ou en fait une entente plus large établissant un marché commun entre les provinces serait tout à fait complémentaire à l'article 121. Mon objection à l'article 121 est que si l'on y insère la clause régionale, l'article deviendra essentiellement vide de sens. Pourvu que la portée de l'article 121 soit suffisamment étroite, de sorte qu'il concerne essentiellement les transactions économiques privées qui se font dans l'économie de marché, il n'y a pas de problème.

Je ne suis pas contre les politiques de développement régional. Je ne veux pas que l'article 121 s'applique aux subventions accordées par l'un ou l'autre ordre de gouvernement. Les gouvernements devraient avoir le droit de subventionner les entreprises si la population le souhaite. Essentiellement, il faut que l'article 121 soit une disposition prohibant toute discrimination et il faut s'en tenir à cet aspect.

Le sénateur Hays: Je suis d'accord, mais j'ai vu récemment une émission sur les écrans plats à cristaux liquides et sur la stratégie des Japonais en vue de dominer ce marché. Il était question dans cette émission de stimulants accordés par les États—il s'agit d'un exemple tiré des États-Unis mais qui s'applique également au Canada—pour favoriser l'assemblage aux États-Unis de produits étrangers ou venant d'un secteur dominé par l'étranger. On pourrait aussi prendre l'exemple de l'automobile. Il était question de la concurrence entre les États qui veulent attirer des usines dans leur région. On a laissé entendre dans toute cette affaire que les intervenants se leurraient complètement. Cela ne donne rien. On subventionne tout simplement une entreprise qui n'est pas du pays, en l'occurrence les États-Unis, mais cela s'applique également au Canada, pour inciter cette entreprise à venir s'implanter dans une région, et tous ces stimulants fiscaux ne donnent rien de bon. Enfin, cela va même à l'encontre du but recherché.

C'est un point important auquel il faut réfléchir si l'on veut renforcer l'union économique. Qu'en pensez-vous? Autrement dit, il faudrait une stratégie pancanadienne et non pas une stratégie limitée à l'Ontario.

[*Text*]

Prof. Harris: Absolutely. To the extent we're going to subsidize, I would like subsidies to be targeted at national industries, not at industries located in specific regions or specific provinces, for precisely the reasons that you mention. There is a wealth of evidence on that particular point.

Senator Hays: You had some comments on the subsidiarity, basically the residual power. I haven't spent a lot of time on this, but a number of colleagues of mine have strong feelings about the residual power. As you know, the government proposal is that the residual power should essentially go to the provinces if it's not a specific head of power assigned to a level of government now. If it's new, then it will go to the provinces. You recommend that be concurrent.

These colleagues advise me that at the time of Confederation it was a key element that the residual power rest with the national government, and they have strong feelings about it. You don't have those strong feelings. The government doesn't, because it proposes they be transferred in whole to the provinces. You have a compromise of concurrency.

Could you comment on why you've arrived at that? Why don't you agree with the government, or with my colleagues who feel it's extremely important that the federal government retain that power?

Prof. Harris: Basically, my view is that if you look at the broad sweep of economic history, assignment of powers to particular governments and federalisms almost never makes any sense when you look back at it 20 or 30 years later. Events always overtake you. The 1867 Constitution was written in a period when people did business in certain ways. The economy was organized, and essentially we spent the next 100 years undoing—

Senator Hays: There was a civil war in the U.S. which would have had a lot of effect on their thinking.

Prof. Harris: I'm sure, yes. Whatever you do in this regard, I think you're going to have problems.

The Europeans have constructed a compromise using a subsidiary principle, but the fact of the matter is they're spending most of their time undoing it, passing the powers up to the commission and the council. I suspect that we could go one way or the other on this, depending upon events and what happens.

Senator Hays: One way or the other, meaning concurrency or exclusively federal as it is now?

Prof. Harris: Yes.

Senator Hays: What do you mean by a more equal Senate, in the context of equal?

[*Translation*]

M. Harris: Absolument. Dans la mesure où nous subventionnons, je voudrais que les subventions soient accordées à des entreprises nationales, non pas à des entreprises implantées dans des régions ou des provinces précises, précisément pour les raisons que vous mentionnez. Cette argumentation s'appuie sur une abondante documentation.

Le sénateur Hays: Vous avez parlé de la subsidiarité, essentiellement du pouvoir résiduel. Je n'ai pas passé beaucoup de temps là-dessus, mais un certain nombre de mes collègues ont des convictions fortement ancrées au sujet du pouvoir résiduel. Comme vous le savez, le gouvernement propose que le pouvoir résiduel soit essentiellement attribué aux provinces dans tous les cas où il ne s'agit pas d'un pouvoir spécifiquement attribué actuellement à un ordre de gouvernement. Ainsi, toute nouvelle responsabilité serait attribuée aux provinces. Vous recommandez que la responsabilité soit concomitante.

Les collègues en question me disent qu'à l'époque de la Confédération, c'était un élément clé, que le pouvoir résiduel devait être attribué au gouvernement national, et ils n'en démordent pas. Vous n'en semblez pas convaincu. Le gouvernement non plus, puisqu'il propose de tout transférer aux provinces. Vous proposez un compromis, c'est-à-dire les pouvoirs concomitants.

Pouvez-vous me dire comment vous en êtes arrivé à cette conclusion? Pourquoi n'êtes-vous pas d'accord avec le gouvernement ou avec mes collègues qui estiment extrêmement important que le gouvernement fédéral conserve ce pouvoir?

M. Harris: Fondamentalement, mon opinion est que si l'on se penche sur l'histoire économique, on constate que dans presque tous les cas, l'attribution des pouvoirs à l'un ou l'autre ordre de gouvernement dans une fédération est complètement dépassée par les événements 20 ou 30 ans plus tard. La Constitution de 1867 a été rédigée au cours d'une période où les gens faisaient des affaires d'une certaine façon. Les règles de l'économie étaient fixées et nous avons essentiellement passé les 100 années suivantes à défaire...

Le sénateur Hays: Il y a eu aux États-Unis une guerre civile qui a sans doute profondément influencé leur réflexion à cet égard.

M. Harris: Oui, j'en suis certain. Quoi que l'on fasse à cet égard, je crois que l'on aura des problèmes.

Les Européens ont mis au point un compromis en tablant sur le principe de la subsidiarité, mais le fait est qu'ils passent presque tout leur temps à défaire ce qu'ils avaient fait, à transférer des pouvoirs à la commission et au conseil. Je suppose que l'on pourrait aller dans un sens ou dans l'autre à ce sujet, dépendant des événements.

Le sénateur Hays: Quand vous dites dans un sens ou dans l'autre, vous voulez dire les pouvoirs concurrents ou le pouvoir exclusivement fédéral comme c'est le cas actuellement?

M. Harris: Oui.

Le sénateur Hays: Qu'entendez-vous par un Sénat égalitaire?

[*Texte*]

Prof. Harris: I don't have strong feelings on this. I think this is obviously a matter of interest, but it's something on which I don't have expertise. At a minimum, one needs some notion of regional equality.

As a citizen of British Columbia, I would like to think of the country as being five regions—British Columbia, the west, Ontario, Quebec, and Atlantic Canada—together with some aboriginal representation. I would prefer that model, but I have a feeling that equality of the provinces is a principle which is likely to drive this debate stronger than that one.

Mr. Waddell: Welcome, Professor Harris. I welcome you from British Columbia, where the grass is still green.

Prof. Harris: The last time I looked, yes.

• 1815

Mr. Waddell: I just received a background on your various publications and where you have been. It is very impressive.

I note that you wrote on the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Were you for or against that agreement?

Prof. Harris: I was for the agreement.

Mr. Waddell: You have suggested that the Canadian economy—I think at the beginning of your presentation—was doing very well, second only to Japan. Was that before or after the free trade agreement?

Prof. Harris: That covers the decade 1980-90. We are in a recession.

Mr. Waddell: We obviously disagree. I think it's not going to help us with the trade deal, but that's not what we're looking at.

Some of us are afraid this is really a trade deal within Canada. Could these clauses be described that way?

Prof. Harris: Can you be a little more precise?

Mr. Waddell: The same political principles that were put in place to implement a trade deal with the United States are being implemented within the Canadian federation.

Prof. Harris: No, I don't see that. We have free trade for the most part between the provinces. Provincial barriers to trade are relatively modest. I know they get a lot of attention with the beer wars and so forth, but as a practical matter, we have free trade within the provinces.

We also have a very significant degree of mobility of people, capital and services between the provinces. There are some barriers to interprovincial licensing of occupations and so forth, but if you compare Canada to other federal systems, or even unitary states, we have a highly integrated economy. It functions basically on market principles, at least with respect to the private sector.

[*Traduction*]

M. Harris: Je n'ai pas d'opinion ferme là-dessus. C'est évidemment une question digne d'intérêt, mais je ne suis pas compétent pour en discuter. Il faut au minimum une quelconque notion d'égalité régionale.

À titre de citoyen de Colombie-Britannique, je me plais à penser que notre pays est formé de cinq régions: la Colombie-Britannique, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et le Canada de l'Atlantique, auxquelles il faut ajouter des représentants des autochtones. Je préférerais ce modèle, mais j'ai le sentiment que l'égalité des provinces est un principe qui pèsera plus lourd dans ce débat que le modèle que je préconise.

M. Waddell: Je vous souhaite la bienvenue, professeur Harris, à titre de concitoyen de Colombie-Britannique, province où l'herbe est encore verte.

M. Harris: C'était en effet le cas la dernière fois que j'y suis allé.

M. Waddell: Je viens de recevoir une notice dans laquelle on fait état des divers ouvrages que vous avez publiés et de votre feuille de route. C'est très impressionnant.

Je remarque que vous avez publié quelque chose sur l'Accord de libre-échange canado-américain. Etiez-vous pour ou contre cet accord?

M. Harris: J'étais en faveur de l'accord.

M. Waddell: Vous avez laissé entendre, je crois que c'était au début de votre exposé, que l'économie canadienne se portait très bien, qu'elle était au deuxième rang derrière celle du Japon. Etait-ce avant ou après l'Accord de libre-échange?

M. Harris: C'est pour toute la décennie 1980-1990. Nous sommes actuellement dans une récession.

M. Waddell: Manifestement, nous ne sommes pas d'accord. Je ne pense pas que l'accord commercial va nous aider, mais ce n'est pas notre propos.

Certains d'entre nous craignent que nous soyons ici en présence d'un accord commercial à l'intérieur du Canada. Est-il juste de décrire ces dispositions en ces termes?

M. Harris: Pourriez-vous être un peu plus précis?

M. Waddell: Les mêmes principes politiques sur lesquels était fondé l'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis sont mis en oeuvre à l'intérieur de la fédération canadienne.

M. Harris: Non, je ne suis pas d'accord. Nous avons déjà le libre-échange entre les provinces, pour l'essentiel. Les obstacles au commerce interprovincial sont relativement minimes. Je sais qu'ils font couler beaucoup d'encre, notamment dans le cas de la bière, mais en pratique, nous avons le libre-échange entre les provinces.

Nous avons également une très grande liberté de circulation des gens, des capitaux et des services d'une province à l'autre. Il y a certains obstacles, notamment en ce qui concerne les licences permettant d'exercer un métier, mais si l'on compare le Canada à d'autres systèmes fédéraux, ou même à des Etats unitaires, nous avons une économie dont l'intégration est très poussée. Son fonctionnement est essentiellement régi par les principes du marché, du moins en ce qui concerne le secteur privé.

[*Text*]

It's a mixed economy. We have a significant public sector, with 46% of the GDP accounted for by the public sector. The other half of the economy, which is in the private sector, is conducted more or less as it is in all the mixed economies in the world.

Mr. Waddell: That's why some of us wonder why the government wants to change it, but I won't ask you that. I have some more detailed questions to ask, but you can answer that if you like.

Prof. Harris: I think if we do engage in significant political decentralization, the risk is that provinces will weaken economic union by disrupting the flow of people and goods. That would be to the detriment of all Canadians.

Mr. Waddell: You suggest an alternate wording to subsection 121(1), the common market clause, if I can call it that, within Canada. In your opinion, could the courts interpret the present wording of subsection 121(1) to strike down the freedom of the provinces to set their own tax rates, regulate business and the environment, initiate social policy or conduct economic development programming?

Prof. Harris: Exactly. That is a very significant worry to me. I think if section 121 were used that way, it would very quickly become a clause without any moral authority in Canada.

I don't exactly know what the term "barriers" means, but it could be interpreted by the courts very broadly, I think. I would like to see someone work at section 121 a little harder, to get the scope of activity a little narrower.

Mr. Waddell: I appreciate—and I think I can speak for the committee—your work on it and suggestions of alternate wording there. We will look at that very carefully with our battery of researchers.

You also propose eliminating subsection 121(3). These are the exemptions to the common market clause. To some extent this repeats the questions of my friend Senator Hays. It seems to me you believe there is no role for the federal government in regional development and equalization programs. That is in the Constitution right now. It's in the Constitution Act of 1982, where Parliament and the provinces are committed to promoting equal opportunities for the well-being of Canadians, furthering economic development to reduce disparity, and providing opportunities and essential services of reasonable quality to all Canadians.

It seems to me Canada's great strength is that wherever you are in Canada, you have approximately the same standard of living. Would you propose to get rid of that on the basis of this kind of modern economic dogma that is shared by so many of your colleagues?

[*Translation*]

C'est une économie mixte. Nous avons un secteur public important, puisque le secteur public représente 46 p. 100 du PIB. L'autre moitié de l'économie, c'est-à-dire le secteur privé, fonctionne plus ou moins comme elle le fait dans toutes les autres économies mixtes du monde.

M. Waddell: C'est pourquoi certains d'entre nous se demandent pourquoi le gouvernement veut y apporter des changements, mais je ne vous poserai pas cette question. J'ai des questions plus détaillées à poser, mais vous pouvez y répondre si vous voulez.

M. Harris: Je pense que si nous nous engageons dans une décentralisation politique importante, nous courons le risque que les provinces affaiblissent l'union économique en faisant obstacle à la libre circulation des personnes et des biens. Ce serait au détriment de tous les Canadiens.

M. Waddell: Vous proposez une formulation différente du paragraphe 121(1), c'est-à-dire la disposition sur le marché commun canadien, si je peux utiliser cette expression. A votre avis, les tribunaux pourraient-ils interpréter le texte actuel du paragraphe 121(1) de manière à invalider la liberté des provinces de fixer leur propre taux d'imposition, de réglementer les entreprises et l'environnement, de prendre des initiatives dans le domaine de la politique sociale ou de conduire leurs propres programmes de développement économique?

M. Harris: Exactement. C'est pour moi une grave inquiétude. Je pense que si l'on utilisait l'article 121 dans ce but, cette disposition n'aurait bientôt plus la moindre autorité morale au Canada.

Je ne sais pas exactement ce que veut dire le terme «barrière», mais je crois que les tribunaux pourraient l'interpréter d'une façon très large. Je voudrais que quelqu'un se mette à la tâche afin de restreindre quelque peu la portée de l'article 121.

M. Waddell: Je vous suis reconnaissant du travail que vous avez fait à ce sujet et des propositions de rechange que vous faites, et je pense pouvoir parler au nom du comité à cet égard. Nous allons étudier très soigneusement vos propositions, de concert avec notre batterie de recherchistes.

Vous proposez également d'éliminer le paragraphe 121(3), dans lequel on prévoit des exceptions à la disposition du marché commun. En un sens, je répète la question posée par mon ami le sénateur Hays. Il me semble qu'à vos yeux, le gouvernement fédéral n'a aucun rôle à jouer dans le développement régional et les programmes de péréquation. Tout cela figure actuellement dans la Constitution. C'est dans la Loi constitutionnelle de 1982, qui prévoit que le Parlement et les provinces s'engagent à promouvoir des chances égales pour les Canadiens, à favoriser le développement économique pour réduire les inégalités et à fournir des chances raisonnables et des services essentiels de qualité raisonnable à tous les Canadiens.

Il me semble que la plus grande force du Canada, c'est que peu importe dans quelle région on habite, on a approximativement le même niveau de vie. Proposez-vous de nous débarrasser de tout cela en vous appuyant sur le genre de doctrine économique qui est à la mode parmi tellement de vos collègues?

[*Texte*]

Prof. Harris: No, I think you are misinterpreting. The whole point of narrowing the definition of section 121 and getting the regional development is that you do not want section 121 to apply to public sector activity for the most part. You want essentially a non-discrimination clause that applies to the conduct of market transactions so that provinces can't write laws that say the province of B.C. won't hire people from Newfoundland or the province of B.C. won't buy goods from the province of Alberta.

• 1820

As long as we are talking about market activity and the transactions between private sector market participants or between governments directly purchasing from the private sector, that is what section 121 should be about. It should not be about government policy in the area of social policy, tax policy, business regulation and the environment. If we do that, we are just going to frustrate the use of section 121 and get ourselves, I think, in a great deal of trouble.

If you take the narrow interpretation of section 121, it only makes sense to get rid of the regional exemption because nothing in the way of regional economic development policy should have to do with those kinds of discriminatory procedures.

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): First of all, I am pleased with your consideration of the principle of the social charter. I think it is pretty clear to most of us who have given it any thought at all that one cannot be talking about a similar set of rights in a social charter to the rights in the Charter of Rights and Freedoms. The implication in the word "rights" of some specificity and of what those rights entail is perhaps misleading. What you do say is that there need to be some national standards with respect to social policy. I presume you mean that constitutionally it should list the areas in which that might take place.

I am curious about the designation in this section of a role for the Senate in respect to not only an analytical function, which calls to mind the role of the committee of experts in the European context—however quickly that arrangement is changing—but you say furthermore it would have the value effect of turning Senate elections into periodic public reviews of social programs. But within the context of a social charter, it is generally considered that those social programs will be implemented by provinces. The role of the Senate in that is to give some insight into the degree to which there is an achievement of rough equality in the application of those social charters throughout.

So we have on the one hand a monitoring function. This is admixed, at least in your phraseology, with an implementation function that the Senate doesn't have, but rather the provinces are likely to have, at least in part.

The same problem arises in your treatment of the Senate with respect to the economic union. I may have been wrong, but it struck me that if there was any merit in the Council of the Federation, it was that it brought governments together,

[*Traduction*]

M. Harris: Non, je pense que vous interprétez mal. Si je propose de restreindre la portée de l'article 121 et d'en éliminer le développement régional, c'est précisément parce que je ne veux pas que l'article 121 puisse s'appliquer aux activités du secteur public. Ce que l'on veut essentiellement, c'est une clause de non-discrimination qui s'appliquerait aux échanges, de manière que les provinces ne puissent pas légiférer pour dire, par exemple, que la Colombie-Britannique refuse d'embaucher des gens de Terre-Neuve ou que Terre-Neuve refuse d'acheter des biens de l'Alberta.

Les activités et les échanges entre joueurs du secteur privé ou entre gouvernements achetant directement à des fournisseurs du secteur privé, voilà ce dont il devrait être question à l'article 121. Il ne devrait pas y être question de la politique de l'État dans le domaine des affaires sociales, de la fiscalité, de la réglementation des entreprises ou de l'environnement. Car, si tel est le cas, l'article 121 ne pourra tout simplement pas donner les résultats escomptés et nous nous heurterons, à mon avis, à des difficultés énormes.

Si l'on s'en tient à une interprétation stricte de l'article 121, il est logique d'éliminer l'exemption pour les régions, puisque la politique de développement économique des régions ne devrait aucunement faire appel à ce genre de mesures discriminatoires.

M. McCurdy (Windsor—St. Clair): Tout d'abord, je tiens à vous dire que je me réjouis de l'analyse que vous faites de l'idée d'instaurer une charte sociale. Je crois qu'il est assez clair pour la plupart d'entre nous qui avons réfléchi le moindrement à la question que l'on ne saurait établir des droits au sens où on l'entend dans la Charte des droits et libertés. L'utilisation du terme «droits» fait penser qu'il s'agit de droits bien précis avec les conséquences que cela comporte, et cette interprétation est peut-être trompeuse. Vous dites qu'il doit plutôt s'agir de normes nationales en matière de politique sociale. Je suppose que vous entendez par là que la Constitution devrait préciser les domaines où ces normes pourraient être appliquées.

Je suis intrigué par votre proposition qui, d'après ce que vous dites, non seulement amènerait le Sénat à jouer un rôle analytique, semblable à celui que joue la commission d'experts dans le contexte européen—et ce, en dépit des changements rapides qui se produisent dans ce cadre-là—mais ferait également en sorte que les élections au Sénat seraient l'occasion d'examens publics périodiques des programmes sociaux. De l'avis général, toutefois, l'établissement d'une charte sociale aurait pour effet de confier la mise en oeuvre de ces programmes sociaux aux provinces. Ainsi, le rôle du Sénat consisterait à examiner dans quelle mesure l'application des chartes sociales des différentes provinces permet d'atteindre une égalité approximative entre elles.

Il y aurait donc, d'une part, un rôle de surveillance, auquel viendrait s'ajouter, si je me reporte à vos propos, un rôle de mise en oeuvre qui appartiendrait, non pas au Sénat, mais bien vraisemblablement aux provinces, du moins en partie.

Le même problème se pose en ce qui concerne l'idée que vous vous faites du rôle du Sénat relativement à l'union économique. Je me trompe peut-être, mais j'avais l'impression que s'il y avait un avantage quelconque au

[*Text*]

governments that are responsible for implementing economic policy within their own jurisdiction. The Senate has no such power. All the Senate could do is address either by a function analagous to its role in terms of social charter, saying that the provinces aren't doing very well—"why don't you get your act straightened out?"—or it can tell the federal government, which a majority would be a part in any case, that the federal government should do something.

It strikes me that there is a significantly different point of departure in the concept of the Council of the Federation and the notion that the Senate can fulfil that role. Am I wrong?

Prof. Harris: No, you are not wrong. This is the problem of the logic of all federal systems. If you look at the European system, the European Commission is not a creature of governments, either. They are essentially proposing the European social charter to harmonize.

It is not impossible to have an elected body representing the regions from in the Senate having a national debate on a new social program—

Mr. McCurdy: But that is a monitoring function; that is not an implementation function.

Prof. Harris: No, let me finish—then taking the next step to propose and recommend that the federal government use its spending power to implement those policies or to recommend that equalization be changed to institute such policies.

• 1825

Mr. McCurdy: That doesn't direct the issue. The assumption underneath the social charter is that there is going to be a devolution of power in a far more decentralized Canada in which the federal spending power is going to be limited.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. McCurdy, this will be the final question. Please be very brief.

Mr. McCurdy: Yes. I just want to make sure I get a clear answer to this. So the social charter has as its objective to ensure that the provinces exercise against some national standards their roles with respect to social programs within the context of the existence of national standards that they individually are going to implement. That's quite different from a Senate related to a federal government that still has that centralized spending power function with respect to social programs, and that's not addressed in the way you treated this here.

Prof. Harris: I just might repeat my point. If you give it to the provinces with a social charter, I have no idea how the Province of Newfoundland, which is going to have its income fall by 50%, is going to be able to enforce the standards you set in a social charter.

[*Translation*]

Conseil de la fédération, c'était bien celui d'assurer la concertation des gouvernements responsables de la mise en oeuvre de la politique économique dans leurs territoires. Le Sénat n'a aucun pouvoir à cet égard. Tout ce qu'il peut faire, c'est de jouer un rôle semblable à celui qui lui est attribué relativement à la charte sociale et dire aux provinces qu'elles ne s'acquittent pas bien de leurs obligations—«faites donc en sorte de jouer le rôle qu'il vous incombe de jouer»—ou dire au gouvernement fédéral, qui aurait de toute façon une majorité, qu'il devrait faire quelque chose.

Il me semble qu'il existe un écart important entre l'idée d'un Conseil de la fédération et celle d'un Sénat qui pourrait jouer un rôle semblable. Ai-je tort?

M. Harris: Non, vous n'avez pas tort. Il s'agit du problème de logique qui se pose à l'égard de tout régime fédéral. Dans le régime européen, la Commission européenne n'est pas non plus un organe des gouvernements. L'établissement d'une charte sociale européenne vise essentiellement à assurer une certaine harmonisation.

Il n'est pas impossible qu'un Sénat élu représentant les régions puisse tenir un débat national sur un nouveau programme social...

M. McCurdy: Mais il s'agit-là, non pas de mise en oeuvre, mais de surveillance.

M. Harris: Non, permettez-moi d'aller jusqu'au bout de ma pensée—puis de passer à l'étape suivante et de recommander au gouvernement fédéral de se servir de son pouvoir de dépenser pour mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent ou de faire en sorte de modifier la péréquation de manière à établir ces mesures.

M. McCurdy: Cela ne résout pas le problème. L'établissement d'une charte sociale suppose une dévolution de pouvoirs dans un Canada qui serait bien plus décentralisé qu'il ne l'est à l'heure actuelle et où le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral serait limité.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur McCurdy, cette question sera votre dernière. Soyez bref, je vous en prie.

M. McCurdy: D'accord. Je veux tout simplement m'assurer d'obtenir une réponse claire à ma question. Le but d'une charte sociale est de faire en sorte que les provinces s'acquittent de leurs rôles relativement à la mise en oeuvre de programmes sociaux dans le cadre de normes nationales que chacune d'entre elles sera appelée à appliquer sur son territoire. Ce contexte est très différent de celui d'un Sénat ayant des liens avec un gouvernement fédéral qui maintiendrait son pouvoir de dépenser et son rôle centralisateur relativement aux programmes sociaux, et vous ne semblez pas vous être occupé de cette inadéquation dans les propos que vous avez tenus.

M. Harris: Si vous me permettez, je répéterai ce que j'ai dit. Si le pouvoir en la matière est attribué aux provinces par l'établissement d'une charte sociale, je ne vois pas comment Terre-Neuve, qui verra son revenu baisser de moitié, pourra appliquer les normes qui seront énoncées dans cette charte sociale.

[*Texte*]

Mr. McCurdy: All that says is that—

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Mr. McCurdy. The time has expired. Senator Barootes, please.

Senator Barootes: Professor, as a matter of fact, many of the social programs we have in Canada are the outgrowth of studies performed in the Senate of Canada with the publication of a paper which has led to some of the old age pension and other programs—

Mr. McCurdy: Some of the best from Windsor, from Windsor.

Senator Barootes: —later established by, as you say, monetary power or the spending power of the federal government.

I've only one question. You have suggested an elected Senate could subserve some of the functions of the Council of the Federation. You use the word "elected". I say to you, if we do not achieve that elected Senate in this round, would you still go back to the Council of the Confederation to do this co-ordination and integration?

Prof. Harris: That's a very tough and important question. I'll be able to answer that question when I see what you come up with together and whether Quebec and the rest of the provinces accept it.

I am deeply worried about creating this institution called the Council of the Federation. I think it could institutionalize executive federalism in ways that could be very divisive to the country ultimately. I would rather just let us go on with our deal-with-it-as-it-comes system than implement this Council of the Federation.

Senator Barootes: Thank you very much. I agree with just what you said.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Professor Harris. There are some provocative ideas and good common sense in your presentation and we appreciate it very much.

Prof. Harris: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We apologize once again that because of a vote in the House we've lost some of our members, but I'm sure they'll read your testimony with a great deal of interest.

Prof. Harris: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): We now have as our final guests this evening, New Vision Canada. We have José Aggrey, Chairman of the Committee; Wes Spencer, President;, and Lindsay Blackett.

Welcome, gentlemen. We will begin with 10 minutes for your introductory remarks and afterwards turn to questions. Again, I apologize for the lack of membership. With any luck, the members will be back when the vote is over and they'll have an opportunity to ask some questions. So please proceed.

Mr. José Aggrey (Chairman of Committee, New Vision Canada): Thank you very much, Madam Chairman. Good evening and warm season's greetings to you all. We are certainly glad this committee is back on track. First, I would

[*Traduction*]

M. McCurdy: Cela revient simplement à dire que. . .

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, monsieur McCurdy. Votre temps de parole est écoulé. C'est maintenant au tour du sénateur Barootes.

Le sénateur Barootes: Monsieur le professeur, je me permets de vous signaler que bon nombre des programmes sociaux qui existent à l'heure actuelle au Canada sont le fruit d'études effectuées par le Sénat canadien; c'est la publication du rapport d'une étude de ce genre qui a conduit à l'établissement du régime de sécurité de la vieillesse et d'autres programmes. . .

M. McCurdy: Dont les meilleurs sont venus de Windsor.

Le sénateur Barootes: . . .qui ont par la suite été créés en vertu, comme vous dites, du pouvoir monétaire ou du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

J'ai une seule question à vous poser. Vous avez donné à entendre qu'un Sénat élu pourrait assumer certaines des fonctions que l'on veut attribuer au Conseil de la fédération. Vous avez parlé d'un Sénat «élu». Mais, si nous n'arrivons pas au cours de la présente série de négociations à nous entendre sur un Sénat élu, vous en remettriez-vous alors au Conseil de la fédération pour jouer ce rôle de coordination et d'intégration?

M. Harris: Vous me posez-là une question très difficile et très importante. Je pourrai y répondre quand je prendrai connaissance de ce qui aura été négocié et quand je saurai si le Québec et les autres provinces acceptent les propositions.

Je suis très préoccupé par la création possible de ce Conseil de la fédération. Je crains que ce conseil n'institutionnalise le fédéralisme exécutif et qu'il ne conduise au bout du compte à des dissensions importantes entre les diverses régions du pays. Je préférerais que nous nous en tenions à la formule actuelle du cas par cas au lieu de créer ce Conseil de la fédération.

Le sénateur Barootes: Merci beaucoup. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur le professeur. Nous vous sommes très reconnaissants de cet exposé plein de bon sens et qui donne matière à réflexion.

M. Harris: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous nous excusons encore une fois du fait que certains de nos membres ont dû s'absenter pour aller participer à un vote à la Chambre, mais je puis vous assurer qu'ils liront votre témoignage avec beaucoup d'intérêt.

M. Harris: Je vous remercie.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous accueillons maintenant notre dernier groupe de témoins, New Vision Canada. Le groupe est représenté par José Aggrey, président du Comité; Wes Spencer, président; et Lindsay Blackett.

Soyez les bienvenus, messieurs. Vous avez 10 minutes pour nous présenter votre exposé, après quoi nous passerons aux questions. Encore une fois, je m'excuse auprès de vous de l'absence de certains de nos membres. La chance aidant, ils pourront revenir après le vote pour vous poser des questions. Vous avez la parole.

M. José Aggrey (président du Comité, New Vision Canada): Merci beaucoup, madame la présidente. Bonsoir tout le monde et meilleurs voeux pour le temps des fêtes. Nous sommes très heureux que le comité ait repris ses

[*Text*]

like to introduce members of our delegation. On my left is Wes Spencer, President of New Vision Canada, and on my right is Lindsay Blackett, the Vice-Chair of our Constitutional Committee.

Before I commence our presentation, I will call upon Wes Spencer to tell you briefly about our organization.

M. Wes Spencer (président de New Vision Canada): Monsieur le pésident, chers membres du Comité, merci de nous avoir invités ce soir pour vous présenter notre proposition sur le renouvellement du Canada.

• 1830

Nous sommes membres d'un organisme qui s'appelle New Vision Canada. New Vision Canada est un organisme multiracial, non partisan et sans but lucratif cherchant à fournir une éducation politique non partisane aux membres des minorités raciales et ethniques. Cette organisation a aussi pour objectif de faire participer davantage les minorités raciales et ethniques à tous les niveaux de la vie politique canadienne.

New Vision Canada a lancé une campagne nationale visant à faire modifier la Constitution de manière à s'asssurer que les droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la Charte des droits et libertés ne seront pas suspendus par le recours à la clause dérogatoire, c'est-à-dire l'article 33 de cette même Charte.

Nous voudrions que les droits et les libertés de tout Canadien et toute Canadienne soient respectés, non seulement en apparence, mais aussi en réalité.

New Vision Canada is a non-partisan, multiracial, not-for-profit organization dedicated to providing non-partisan political education to racial and ethnic minorities. It also aims to increase participation of racial and ethnic minorities at all levels of the Canadian political arena.

New Vision Canada has begun a national campaign of racial and ethnic minorities to amend the Constitution to ensure equality is guaranteed in section 15 and not suspended by the application of the notwithstanding clause, section 33 of the Charter of Rights and Freedoms.

Mesdames et messieurs, comme je le disais, on veut que les droits et les libertés de tout Canadien et de toute Canadienne soient respectés en réalité. Je cède la parole à José qui vous parlera de ce sujet.

Mr. Aggrey: Thank you, Wes. Madam Chair, we appreciate the opportunity to be here this evening in response to the invitation from both the Minister Responsible for Constitutional Affairs and the Prime Minister to all Canadians to contribute meaningfully to the ongoing constitutional debate for a strong and united Canada.

We take this opportunity very seriously because we believe that once this constitutional train rumbles through Canada from coast to coast, there may not be another opportunity for 100 years for people to get involved. I must emphasize at the outset that New Vision Canada has primarily focused its brief with respect to the notwithstanding clause not because other issues are of little concern to us but mainly because we believe that the provision of equality

[*Translation*]

travaux. Je tiens tout d'abord à vous présenter les membres de notre délégation. À ma gauche, vous voyez Wes Spencer, président de New Vision Canada, et à ma droite, Lindsay Blackett, vice-président de notre comité constitutionnel.

Avant de vous présenter notre exposé, j'inviterai Wes Spencer à vous parler brièvement de notre organisme.

Mr. Wes Spencer (President, New Vision Canada): Mr. Chairman, members of the Committee, we wish to thank you for having invited us to appear before you this evening to present our proposal for a renewed Canada.

We are members of an organization called New Vision Canada. New Vision Canada is a multiracial, non-partisan and not-for-profit organization dedicated to providing non-partisan political education to racial and ethnic minorities. Our organization also aims to increase the participation of racial and ethnic minorities at all levels of the Canadian political arena.

New Vision Canada has begun a national campaign to amend the Constitution to ensure that equalities guaranteed in Section 15 are not suspended by the application of the notwithstanding clause—Section 33 of the Charter of Rights and Freedoms.

We would like for the rights and freedoms of all Canadian men and women to be respected, not only in theory, but also in practice.

Le groupe New Vision Canada est un organisme non partisan, multiracial et sans but lucratif cherchant à fournir une éducation politique non partisane aux membres des minorités raciales et ethniques. Cette organisation a aussi comme objectif de faire participer davantage les minorités raciales et ethniques à tous les niveaux de la vie politique canadienne.

New Vision Canada a lancé une campagne nationale visant à faire modifier la Constitution de manière à s'assurer que les droits à l'égalité garantis par l'article 15 de la Charte des droits et libertés ne seront pas suspendus par le recours à la clause dérogatoire, c'est-à-dire l'article 33 de cette même Charte.

Ladies and gentlemen, as I just said, we want the rights and freedoms of all Canadian men and women to be respected in fact. I will now turn to José, who will be dealing with this issue.

M. Aggrey: Je vous remercie, Wes. Madame la présidente, nous sommes heureux de pouvoir comparaître ici ce soir en réponse à l'invitation qui a été faite à tous les Canadiens par le premier ministre du Canada et son ministre des Affaires constitutionnelles d'apporter leur contribution au débat constitutionnel qui se poursuit en vue de bâtir un Canada fort et uni.

Nous prenons très au sérieux cette occasion qui nous est faite d'exposer notre point de vue, car nous sommes persuadés qu'il faudra peut-être attendre 100 ans encore avant qu'un nouveau train de la Constitution se mette en branle pour sillonner le Canada d'un océan à l'autre et permettre aux Canadiens de se faire entendre. Il convient de préciser dès le départ que, dans notre mémoire, nous avons surtout concentré notre attention sur la clause dérogatoire,

[*Texte*]

rights for all Canadians should be given the attention it deserves as a fundamental characteristic of the supreme law of the land.

We are, however, prepared, Madam Chair, to come before you again, given the opportunity, to share with you our views on other proposals that we may not be able to address this evening.

Canada's reputation as a nation dedicated to democractic and human rights has attracted millions from around the world. Italians, Chinese, Africans, Ukrainians, East Indians and Japanese are only a few of the many ethnic and racial groups that chose Canada to be their home. Canada was seen as a nation that would provide them with the freedom to establish, build and pursue life, liberty and prosperity for their children and their children's children. However, section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms states that every Canadian is guaranteed the right to equal protection and equal benefit of the law without discrimination and in particular without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability. Racial and ethnic minorities have discovered that secure enjoyment of this equality is merely provisional.

• 1835

As the Constitution now stands, any Canadian legislature that can muster the necessary majority can, by invoking section 33, the notwithstanding clause, enact measures that would deny racial and ethnic minorities their rights to equality under the law. This form of legislative discrimination clearly violates the principles of our Constitution, the supreme law of the land that provides equal protection for all Canadians. So we feel that the override makes us second-class citizens.

Racial and ethnic minorities have reason to fear the application of discriminatory legislation. This fear is rooted in our history, which is punctuated by a number of racist and discriminatory laws.

In his article on the 1982 Canadian Charter of Rights and Freedoms and multiculturalism, T.C. Christopher points out that an extreme insistence on what he terms "Anglo conformism" resulted in the passage of several immigration acts, beginning in 1885, that restricted the entry of undesirable ethnic groups into Canada. A head tax of $50 was levied upon every Chinese immigrant in that year. In 1905, the sum had increased to $500. During World War I, Ukrainian Canadians were interned. In World War II, hundreds of Italian Canadians were also interned. In 1942, Japanese Canadians were evacuated from the Pacific coast, interned, and their property was confiscated by the federal

[*Traduction*]

non pas parce que nous avons jugé les autres questions peu importantes, mais principalement parce que nous considérons que la disposition garantissant le droit à l'égalité de tous les Canadiens mérite d'être examinée attentivement en tant que caractéristique fondamentale de la loi suprême du pays.

Nous sommes toutefois disposés, madame la présidente, à revenir comparaître devant vous, si vous le voulez, pour vous faire part de nos vues sur les autres propositions dont nous n'aurons peut-être pas l'occasion de traiter ce soir.

Des millions des gens de partout au monde ont été attirés au Canada parce que ce pays a la réputation de se soucier beaucoup de la protection des droits démocratiques et humains. Les Italiens, les Chinois, les Africains, les Ukrainiens, les gens des Indes orientales et les Japonais ne constituent que quelques-uns des nombreux groupes ethniques et raciaux qui ont choisi le Canada comme nouvelle patrie. Ces gens considéraient que le Canada leur donnerait la liberté de s'établir, de se bâtir une vie et de travailler afin d'offrir liberté et prospérité à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Toutefois, malgré le fait que l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés énonce que tout Canadien a droit à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques, les membres des minorités raciales et ethniques ont découvert qu'on ne leur garantissait cette égalité que temporairement.

En effet, en vertu de la Constitution actuelle, toute assemblée législative canadienne capable d'obtenir la majorité nécessaire peut, en invoquant l'article 33 (la clause dérogatoire), adopter des mesures ayant pour effet de suspendre légalement les droits à l'égalité des membres des minorités raciales et ethniques. Cette forme de discrimination législative viole clairement les principes de notre Constitution, la loi suprême du pays, qui accorde une protection égale à tous les Canadiens.

Les minorités raciales et ethniques ont raison de craindre l'application de lois discriminatoires. En effet, notre histoire est ponctuée d'un certain nombre de lois racistes et discriminatoires.

Dans un article sur la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 et le multiculturalisme, T.C. Christopher signale qu'une insistance extrême sur ce qu'il appelle «le conformisme anglais» a entraîné, à partir de 1885, l'adoption de plusieurs lois sur l'immigration qui restreignaient l'entrée au Canada de groupes ethniques «indésirables». Ainsi, cette année-là, des droits d'entrée de 50$ étaient perçus auprès de chaque immigrant chinois. En 1905, cette somme était portée à 500$. Durant la Première Guerre mondiale, des Canadiens d'origine ukrainienne ont été emprisonnés, tandis que des centaines de Canadiens d'origine italienne l'ont été au cours de la Seconde Guerre mondiale. En 1942, des

[*Text*]

government, a social crime for which restitution was delayed for nearly 50 years. The Government of Nova Scotia from 1896 to 1954 gave its formal blessing to the segregation of African Canadians within the education system.

This is why we believe our future must be protected. The existence of the Constitution's current contradictory provisions, section 15 and section 33, does not alleviate the fears of racial and ethnic minorities that legislation favouring internments and segregation are not only acts of the past. As noted by the late Senator Eugene Forsey, a well-respected authority on constitutional law:

> The notwithstanding clause is a dagger pointed at the heart of our fundamental freedoms.

He continues:

> If this dagger is flung, the courts will be as powerless to protect our rights as they were before there was a Charter of Rights.

Racial and ethnic minorities cannot be comforted by the position espoused by many that section 33 would be difficult to implement due to the uproar that would be created among opposition and the electorate. First, Parliament and all provincial legislatures can often secure the 60% majority required to pass legislation. Second, given the documented rise of racially motivated incidents during times of economic and international difficulties, these groups cannot entrust their lives to the goodwill of legislatures and the electorate.

In the recent constitutional proposals outlined by the federal government, the Canada clause once again restated the guaranteed rights of every Canadian. However, the fundamental issue of protection against violation of these rights was not addressed.

In 1981, the first ministers, in their wisdom, included section 28 in the Charter of Rights and Freedoms after women demanded such a provision. Section 28 guarantees the equality of men and women and, more importantly, protects that equality from the application of section 33. In 1991, racial and ethnic minorities, minority Canadians, merit the same consideration. We are therefore advocating that a special provision under the Charter be provided to ensure racial and ethnic minorities the positive equality rights as stated in section 28 for women.

The proposed amendment reads as follows:

> Notwithstanding anything in this Charter, the rights and freedoms referred to in it are guaranteed equally to all regardless of race, national or ethnic origin, colour, or religion.

[*Translation*]

Canadiens d'origine japonaise étaient «évacués» de la côte du Pacifique. On les a ensuite emprisonnés et le gouvernement fédéral a saisi leurs biens, commettant du même coup un crime social qui n'a été réparé que près de 50 ans plus tard. De 1896 à 1954, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a approuvé officiellement la ségrégation des Canadiens d'origine africaine au sein du réseau d'enseignement.

Voilà pourquoi nous estimons que notre avenir doit être protégé. L'existence des clauses contradictoires actuelles de la Constitution (articles 15 et 33) ne permet pas de dissiper les craintes des minorités raciales et ethniques et de les convaincre que les lois favorisant l'emprisonnement et la ségrégation de citoyens constituent des erreurs du passé. Voici d'ailleurs ce que déclarait à ce sujet le défunt sénateur Eugene Forsey, une autorité en matière de droit constitutionnel:

> La clause dérogatoire constitue une flèche pointée vers le coeur de nos libertés fondamentales.

Il poursuivait en ces termes:

> Et si cette flèche est décochée, les tribunaux seront aussi impuissants à protéger nos droits qu'ils l'étaient avant l'adoption de la Charte des droits.

La position adoptée par de nombreux intervenants selon laquelle l'article 33 serait difficile à mettre en oeuvre en raison du tollé qu'il soulèverait au sein de l'opposition et de l'électorat n'est pas de nature à rassurer les minorités raciales et ethniques. Premièrement, le Parlement ou les assemblées législatives provinciales peuvent souvent obtenir la majorité de 60 p. 100 nécessaire pour adopter des lois. Deuxièmement, en raison de l'accroissement des incidents raciaux qu'on a pu observer lors des crises économiques ou internationales, ces groupes ne peuvent s'en remettre à la bonne volonté des assemblées législatives et de l'électorat pour protéger leur existence.

Dans les propositions constitutionnelles récentes du gouvernement fédéral, la clause Canada rappelle une fois de plus les droits garantis à tous les Canadiens. Toutefois, on n'y traite pas de la question fondamentale de la protection de ces droits.

En 1981, les premiers ministres ont eu la sagesse d'inclure l'article 28 dans la Charte des droits et libertés après que les femmes eurent exigé une telle disposition. L'article 28 garantit l'égalité des hommes et des femmes et soustrait cette égalité à l'application de l'article 33. En 1991, les membres des minorités raciales et ethniques du Canada méritent le même traitement. Nous demandons par conséquent qu'une disposition spéciale soit ajoutée à la Charte afin de toujours garantir le respect des droits à l'égalité des minorités raciales et ethniques comme on l'a fait à l'aide de l'article 28 pour les femmes.

La modification proposée se lirait comme suit:

> Indépendamment des autres dispositions de la présente Charte, les droits et libertés qui y sont mentionnés sont garantis également à tous les citoyens, quelle que soit leur race, leur origine nationale ou ethnique, leur couleur ou leur religion.

[*Texte*]

In a renewed Canada we believe that either all Canadians are exempt from the application of section 33, which we strongly support, or all Canadians are subject to the application of section 33, which we feel is completely unacceptable for the benefit of a strong and united Canada.

• 1840

In conclusion, we would like to quote a section of the brief prepared by the Ad Hoc Committee of Women on the Constitution for presentation to the Ontario select committee on constitutional reform:

> It is not promises that our politicians must leave us with but a strong and clear Constitution that will endure much longer than a term of office. We have a right to a Constitution that clearly states that equality rights have the same status and protection as other constitutional rights. We would like to urge the committee to invite many racial and ethnic minority groups to appear before you to ensure the inclusion of many different voices which characterize the reality of Canada.

Finally, Mr. Chairman, I would like to acknowledge that the package before you is a joint effort and I would like to thank all who contributed to it, especially Lindsay Blackett, Dr. Eric Samuels, George Clark, Jackie Lawrence, Christina Lamonthe, all of New Vision Canada, and Joe Sanders and Barjenda Gill, representing the National Association of Canadians of Origins in India, NACOI for short, and Tar Sum Sing Periwall, President of Punjabi Foundation of Canada and the President of the Sikh Professional Association of Canada.

Thank you very much, Mr. Chairman, and members of the special committee, for listening to us.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Senator Stollery (Bloor and Yonge): I too say thank you very much to the witnesses. The brief was very clear and self-explanatory.

I would have to say that I agree with you. I think that we shouldn't have the notwithstanding clause. Everyone is saying that now, but everyone wasn't saying it in 1981 and, as you know, the reason we have the notwithstanding clause was because without the notwithstanding clause we wouldn't have the Charter of Rights. I remember the political argument here in Ottawa very well.

Some provinces would not accept the Charter of Rights and insisted on parliamentary supremacy, that in their provinces Parliament should be supreme. As you have pointed out, and other people as well, Canada has had a rather chequered history on issues of civil rights. We all know about the religious discrimination that has taken place, and there are the sign laws at the moment, the argument over the sign laws in Quebec. It's not just a question of racial discrimination. There have been all kinds of forms of discrimination for quite a long time in different provinces.

[*Traduction*]

Dans un Canada renouvelé, nous croyons qu'il faut choisir entre exempter tous les Canadiens de l'application de l'article 33, ce avec quoi nous sommes entièrement d'accord, ou assujettir tous les Canadiens à l'application de l'article 33, ce que nous considérons tout à fait inacceptable dans le contexte d'un Canada fort et uni.

En conclusion, nous aimerions citer une partie du mémoire préparé par le Comité spécial des femmes sur la Constitution à l'intention du Comité spécial de l'Ontario sur la réforme constitutionnelle.

> Les politiciens ne doivent pas nous laisser des promesses mais plutôt une Constitution solide et claire qui durera bien plus longtemps qu'un mandat ... Nous avons droit à une Constitution qui déclare clairement que les droits à l'égalité sont aussi importants et sont aussi protégés que les autres droits constitutionnels. Nous exhortons le comité à inviter de nombreux groupes représentant des minorités raciales et ethniques à comparaître devant lui afin que se fassent entendre les nombreuses voix différentes qui caractérisent la réalité canadienne.

Enfin, monsieur le président, je tiens à préciser que le document que vous avez devant vous est le fruit d'un effort conjugué, et je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué, notamment Lindsay Blackett, Eric Samuels, George Clark, Jackie Lawrence, Christina Lamonthe, qui sont tous de l'organisation New Vision Canada, ainsi que Joe Saunders et Barjenda Gill, représentants de l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne, ou NACOI, et Tar Sum Sing Periwall, président de la Punjabi Foundation of Canada et président de la Sikh Professional Association of Canada.

Je remercie sincèrement le président et les membres du comité spécial de nous avoir écoutés.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

Le sénateur Stollery (Bloor et Yonge): Je tiens, moi aussi, à remercier sincèrement les témoins. Leur mémoire est très clair et se passe d'explication.

Je dois avouer que je suis d'accord avec vous. Je ne pense pas que nous devrions avoir une clause dérogatoire. Tout le monde s'entend pour le dire maintenant, mais ce n'était pas le cas en 1981 et, comme vous le savez, si nous avons aujourd'hui cette clause dérogatoire, c'est qu'en l'absence d'une telle disposition, nous n'aurions pas de Charte des droits. Je me souviens très bien de la controverse qui avait eu lieu à l'époque à Ottawa.

Certaines provinces refusaient d'accepter la Charte des droits et insistaient sur la suprématie parlementaire, à savoir que leur Parlement provincial devait être suprême. Comme vous l'avez fait remarquer et comme d'autres l'ont également fait remarquer, le Canada a une histoire assez bigarrée en matière de droits civils. Nous sommes tous au courant des incidents de discrimination religieuse qui se sont produits, et il y a bien sûr en ce moment la loi concernant l'affichage, cette controverse sur la langue d'affichage au Québec. Il ne s'agit pas uniquement de discrimination raciale. Il existe toutes sortes de discrimination dans les différentes provinces, et ce, depuis très longtemps.

[*Text*]

The problem in 1980 and 1981 was that at the same time as we were trying to patriate the Constitution, should we have, as people like Frank Scott suggested in the 1950s, a Charter of Rights, and how could we get it? The provinces said they would have to have the notwithstanding clause. I point this out, because even the Prime Minister has been saying we shouldn't have the notwithstanding clause and why do we have it. Well, there's a reason why we have the notwithstanding clause. And as you also know, this was our response at the time to the premiers—yes, we'll give you the notwithstanding clause because that's the only way we can get the Charter of Rights, but you'll have to renew it every five years—in the hope that the electorate in whichever province invoked the notwithstanding clause would say, "Look, this is no good. We can't have this".

Therefore, every five years it has to be voted on, and as you know, this is going to come up in Quebec very shortly. The sign laws will have to be renewed because the five years must be getting close to being up. I don't know much—

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): The witnesses won't get a chance to answer, Senator Stollery.

• 1845

Senator Stollery: Madam Chairman, I am sorry but it is my time to ask the question. I am trying to put a little historical context on something that is taken out of context regularly.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You are doing an excellent job.

Senator Stollery: My question would be, given the intransigence of the provinces, how do we think we can get the notwithstanding clause out of the Constitution?

Mr. Aggrey: This constitutional committee is a special committee on a rRenewed Canada. If we are going to renew our Constitution there has to be an understanding that what was obtained previously and found to be unsatisfactory, unacceptable, should be renewed. In other words, a compromise was obtained in 1981 in order to get the Charter of Rights included in the Constitution. We the people, Canadians, have found it unacceptable. Because of that, I think there ought to be a renewed sense or an understanding of what Canadians want.

Therefore, if the notwithstanding clause is eliminated we would be more than happy. The political reality is that it may not be removed. We have taken the view that a middle-of-the-road approach should be adopted in order to ensure a specific provision in the Charter so that the notwithstanding clause in this application will not be applicable to the rights of regional and ethnic minorities. Basically what we are saying is that we want a specific provision that would not be affected by the application of the notwithstanding clause.

[*Translation*]

Le problème tient au fait qu'en 1980 et en 1981, au moment où l'on essayait de rapatrier la Constitution, on cherchait également le moyen d'obtenir une Charte des droits, comme il avait été proposé par des gens comme Frank Scott dans les années 50. Les provinces soutenaient qu'il leur fallait la clause dérogatoire. Je tiens à rappeler ces faits parce que même le premier ministre fédéral conteste, dans ses propos, le bien-fondé de la clause dérogatoire et dit que nous devrions la supprimer. Eh bien, cette clause dérogatoire n'est pas là sans raison. Comme vous le savez également, c'est ainsi qu'on avait répondu aux préoccupations des premiers ministres provinciaux—oui, nous vous accorderons la clause dérogatoire, puisque c'est le seul moyen d'obtenir la Charte des droits, mais vous devrez la faire renouveler tous les cinq ans—dans l'espoir que les électeurs de la province où la clause dérogatoire aurait été invoquée s'y opposeraient et diraient: «Écoutez, ça ne va pas. Cette clause ne devrait pas exister.»

Ainsi, la clause dérogatoire doit faire l'objet d'un vote tous les cinq ans et, comme vous le savez, cette échéance de cinq ans se produira très bientôt au Québec. La loi concernant l'affichage devra être adoptée de nouveau puisque le délai de cinq ans doit être près d'expirer. Je ne sais pas grand-chose. . .

La coprésidente (Mme Dobbie): Les témoins n'auront pas le temps de vous répondre, sénateur Stollery.

Le sénateur Stollery: Excusez-moi, madame la présidente, mais je me sers de mon temps de parole pour poser ma question comme je l'entends. J'essaie de situer dans son contexte historique quelque chose que l'on comprend souvent hors contexte.

La coprésidente (Mme Dobbie): Vous le faites très bien.

Le sénateur Stollery: Ma question est celle-ci: Compte tenu de l'intransigance des provinces, comment pensez-vous que nous pourrions éliminer la clause dérogatoire de la Constitution?

M. Aggrey: Le présent comité constitutionnel est un comité spécial sur le renouvellement du Canada. Eh bien, si nous voulons renouveler notre Constitution, il faut comprendre que ce qui a été obtenu précédemment et jugé insatisfaisant ou inacceptable devra être renouvelé. Autrement dit, un compromis a été négocié en 1981 afin d'inclure la Charte des droits dans la Constitution. Nous, les Canadiens, avons jugé ce compromis inacceptable. Pour cette raison, je considère qu'il faut renouveler la Constitution dans le sens que le veulent les Canadiens.

Par conséquent, si la clause dérogatoire était éliminée, nous en serions extrêmement heureux. La réalité politique est telle, cependant, qu'il se peut bien qu'elle ne soit pas éliminée. Nous avons donc décidé qu'il faudrait adopter une position mitoyenne, soit l'inclusion d'une disposition précise dans la Charte qui ferait en sorte que la clause dérogatoire ne s'appliquerait pas aux droits des minorités raciales et ethniques. Ce que nous réclamons essentiellement, c'est l'inclusion d'une disposition précise qui ne serait pas soumise à la clause dérogatoire.

[*Texte*]

Senator Stollery: That is right and that is great, but meanwhile we have to get all these people to agree. I do not know which of the formulae it is, but I suspect it would require unanimity to take out the notwithstanding clause. I guess what you are saying is that if it is possible we should get the 10 provincial governments and the federal government to agree that they should remove the notwithstanding clause.

I was certainly one of many who opposed putting it in in the first place. On the other hand, we did get the Charter of Rights out of it, which is better in my opinion than not having the Charter of Rights. I still do not quite see what we do now. I guess the provincial governments that insisted on it in the first place are the ones we have to persuade to agree to drop the notwithstanding clause. Other than that, I do not quite know what we do about it.

Mr. Aggrey: This is the reason the committee is going around and soliciting the opinions and ideas of Canadians. The time has come when Canadians have realized that the inclusion of the notwithstanding clause itself has not been very acceptable.

You have mentioned in your remarks that the Prime Minister and others have called for the elimination of the notwithstanding clause. There ought to be a clear stance taken by the committee—this is why we are here presenting our position—to state clearly to the provincial legislatures and first ministers that the notwithstanding clause is not acceptable to Canadians.

Mr. McCurdy: I would certainly like to congratulate the representatives of New Vision on an excellent brief. I think it effectively answers the questions posed by the senator with respect to the notwithstanding clause and the difficulties attendant on its removal. These are rather complicated, in fact.

What they are saying here is that for the visible minorities and the ethnocultural minorities in this country it is not necessary, as I understand it, to change the entire notwithstanding clause to ensure that one clear symbolic and substantive insult to minorities in this country is addressed.

Senator Stollery: But you have to change the notwithstanding clause. That is the point they make in their brief.

Mr. McCurdy: That's right.

• 1850

Senator Stollery: Well, that's the problem.

Mr. McCurdy: I would like to say that in reviewing the submissions by a number of ethnocultural groups and visible minority groups now, it seems clear that there is a general and substantial agreement among all of those groups that something must be done about the notwithstanding clause. What I want to do is congratulate New Vision for having come up with a solution that is imaginative enough to deal with it.

An hon. member: Sign him off.

Mr. McCurdy: I don't know what's going on here, Madam Chair.

[*Traduction*]

Le sénateur Stollery: Voilà qui est très bien, mais il n'en reste pas moins que nous devons obtenir l'assentiment de tous les intervenants. Je ne sais pas laquelle des formules possibles s'appliquerait, mais je soupçonne qu'il faudrait l'unanimité pour éliminer la clause dérogatoire. Si je comprends bien, vous voudriez, si c'était possible, que les dix gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral s'entendent pour supprimer la clause dérogatoire.

J'étais de ceux—et ils étaient nombreux—qui se sont opposés dès le départ à l'insertion de cette clause. La clause dérogatoire nous a toutefois permis d'obtenir la Charte des droits, ce qui vaut mieux à mon avis que de ne pas avoir de Charte des droits. Je ne vois toujours pas comment nous pouvons nous en sortir maintenant. Je suppose que les gouvernements provinciaux qui ont insisté pour qu'elle soit incluse doivent être amenés à y renoncer. Je ne sais pas trop ce que nous pouvons faire d'autre.

M. Aggrey: C'est justement pour cette raison que le comité invite les Canadiens à lui faire part de leurs opinions et de leurs idées. Les Canadiens en sont venus à la conclusion que l'inclusion de la clause dérogatoire n'est guère acceptable.

Vous avez dit que le premier ministre fédéral et d'autres personnes demandent que la clause dérogatoire soit éliminée. Le comité devrait prendre clairement position—c'est pourquoi nous sommes ici pour vous présenter notre point de vue—et dire explicitement aux assemblées législatives provinciales et aux premiers ministres des divers gouvernements que les Canadiens considèrent la clause dérogatoire comme inacceptable.

M. McCurdy: Je tiens à féliciter les représentants de New Vision pour leur excellent mémoire. Je crois que ce mémoire répond de manière efficace aux questions que le sénateur a posé en ce qui concerne la clause dérogatoire et les difficultés qu'entraînerait sa suppression. Les difficultés sont effectivement considérables.

Ils disent, si j'ai bien compris, qu'aux yeux des minorités visibles et ethnoculturelles, il n'est pas nécessaire d'éliminer complètement la clause dérogatoire afin de corriger ce qui constitue une insulte symbolique flagrante et importante pour les minorités du Canada.

Le sénateur Stollery: Mais il faut modifier la clause dérogatoire. C'est ce qu'ils disent dans leur mémoire.

M. McCurdy: C'est juste.

Le sénateur Stollery: Eh bien, c'est justement le problème.

M. McCurdy: Je tiens à faire remarquer que, d'après les mémoires soumis par nombre de groupes ethnoculturels et de groupes représentant les minorités visibles, il apparaît clairement que ces groupes s'entendent généralement pour dire qu'il faut faire quelque chose au sujet de la clause dérogatoire. Je tiens donc à féliciter New Vision d'avoir proposé une solution qui témoigne de suffisamment d'imagination pour être applicable.

Une voix: Donnez-lui le signal.

M. McCurdy: Je ne sais pas ce qui se passe ici, madame la présidente.

[*Text*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Could we have a little order, please.

Mr. McCurdy: I don't know whether I am supposed to be questioning the witness or not, or whether the senators are there—

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. McCurdy will ask his question.

Mr. McCurdy: The last thing I want to say before this deteriorates into a dialogue among senators is that I regret that there are not more members of the committee here, and I regret that there are virtually no members of the press here because the position being presented here represents the views, I am sure, given what we have on the record already, of roughly 30% of the population. It is an important brief, and for that I congratulate you.

But I want to ask you, if all the members of this committee were to agree and all the premiers of the provinces were to agree and the federal government were to agree, would it not be best to get rid of the notwithstanding clause altogether?

Mr. Aggrey: Definitely.

Mr. McCurdy: If it were possible to eliminate, by any kind of action, the application of the notwithstanding clause to section 15, would you not have asked for that?

Mr. Aggrey: Definitely.

Mr. McCurdy: So what you've got here is what New Vision regards as being the most sensible, feasible approach to an issue that bothers and concerns all Canadians of neither French nor English origin in this country?

Mr. Aggrey: That's correct, Mr. McCurdy.

An hon. member: You're leading the witness.

Mr. McCurdy: There's good reason for that, Senator. I agree with everything they say.

Mr. Waddell: I don't understand why the Prime Minister, when he was negotiating Meech Lake or presenting these proposals, didn't speak for Canada. He didn't say that if you want the distinct society then you should remove the notwithstanding clause; if you want a triple-E Senate, then agree to remove the notwithstanding clause. In this whole thing—and that was part of my objection to Meech—no one spoke for Canada. When I say Canada, I think of a vision that perhaps we share of Canada, where there is equality for Canadians no matter who you are or where you are in Canada.

I want to ask some of the questions from a different point of view. There is a group in Vancouver in my area, led by Tommy Tao and Andy Joe, a distinguished Chinese Canadian lawyer, who have the same position that I share. One of the questions put to them, and perhaps you could deal with this, is that if you get rid of the notwithstanding clause you've got judges making the law. For at least the next 20 years we're going to have a generation of people like me,

[*Translation*]

La coprésidente (Mme Dobbie): À l'ordre, s'il vous plaît.

M. McCurdy: Je ne sais pas trop si je suis censé interroger le témoin, ou si les sénateurs sont là. . .

La coprésidente (Mme Dobbie): M. McCurdy posera sa question.

M. McCurdy: Tout ce que je veux dire en conclusion, avant que la discussion ne se résume à un dialogue entre sénateurs, c'est que je suis désolé qu'il n'y ait pas davantage de membres du comité ici présents et qu'il n'y ait à peu près aucun représentant de la presse, puisque la position présentée par ce groupe représente le point de vue—j'en suis sûr, étant donné les témoignages que nous avons déjà entendus—d'environ 30 p. 100 des Canadiens. Vous nous avez présenté un mémoire important, et je vous en félicite.

Mais je veux vous demander s'il ne vaudrait pas mieux, à condition que tous les membres du comité soient d'accord, ainsi que les premiers ministres des provinces et le gouvernement fédéral, de supprimer complètement cette clause dérogatoire?

M. Aggrey: Cela ne fait aucun doute.

M. McCurdy: S'il était possible, par quelque moyen, de soustraire l'article 15 à l'application de la clause dérogatoire, n'est-ce pas ce que vous auriez demandé?

M. Aggrey: Absolument.

M. McCurdy: Ainsi, ce que vous nous avez exposé ici, c'est ce que New Vision considère comme la position la plus sensée et la plus réaliste à adopter à l'égard d'une question qui préoccupe tous les Canadiens d'origine autre que française ou anglaise?

M. Aggrey: Tout à fait, monsieur McCurdy.

Une voix: Vous posez des questions tendancieuses aux témoins.

M. McCurdy: Pour la bonne raison, Sénateur, que je suis d'accord avec tout ce qu'ils disent.

M. Waddell: Je ne comprends pas pourquoi le premier ministre fédéral n'a pas parlé au nom du Canada lors des négociations du lac Meech ou lorsqu'il a présenté ces propositions. Il aurait pu dire, si vous tenez à la société distincte, il vous faut renoncer à la clause dérogatoire; si vous voulez un Sénat des trois E, il faut accepter de voir supprimer la clause dérogatoire. Dans toute cette affaire—c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je me suis élevé contre l'Accord du lac Meech—personne n'a parlé au nom du Canada. Quand je dis cela, je songe à cette vision que nous avons peut-être tous du Canada, comme d'un pays où tous les Canadiens sont égaux qui qu'ils soient et où qu'ils soient.

Je veux vous poser des questions sous un angle différent. Ma position à cet égard est aussi celle d'un groupe de ma circonscription, à Vancouver, qui est dirigé par Tommy Tao et Andy Joe, cet éminent avocat sino-Canadien. Une des questions qui leur a été posée, et vous pourriez peut-être essayer d'y répondre, c'est que si la clause dérogatoire était supprimée, les juges se trouveraient à légiférer. Pendant au moins 20 ans encore, nous aurons des juges qui seront

[*Texte*]

white, Anglo-Saxon, Protestant judges, usually males, who have a particular view of society. They are going to say that this is less democratic than having the legislatures have the weapon of a notwithstanding clause. How do you answer that?

Mr. Aggrey: I think the argument for parliamentary or legislative supremacy distracts us from the real essence of equality being provided in the Constitution. I do believe we have established a tradition whereby the courts take that approach to resolve any conflicts between the state and individuals. Therefore, I think the tradition that has been established for the courts to deal with that issue or that situation is acceptable to Canadians and is acceptable to our institutions.

• 1855

Therefore, I'm not sure that if we did away with the notwithstanding clause, resolutions of conflicts would not be done. If there was a mechanism to reduce the number of years judges can sit in judgment, it might be one way of dealing with it. If we are afraid that the life-long tenure of judges perhaps is going to influence their thinking on governmental policies, then perhaps there are mechanisms that can be used to reduce the number of years they serve on the benches. But I do believe that the Canadian system or our tradition should not be viewed as comparable to that in the United States, where judges are appointed based upon their political inclinations. I think in Canada we do have a fairly good system for appointing judges. In fact, one of the proposals by the government is that judges should be appointed based upon consultation with the provinces and the territories.

Mr. Waddell: Screening mechanisms.

Mr. Aggrey: Exactly. We wouldn't have the possibility that they have in the States.

Mr. Waddell: I appreciate the points. I'm like the Liberal senator here who I think expressed the real *angst* that went from some of us around here when the notwithstanding clause was put in the Constitution. I think this really opens up the possibility... I think you're right in saying, darn it, this committee should consider that. A federal government worth its salt and a Prime Minister who wants to show leadership should have put that on the table.

How do you deal with Quebec's fear of the need for a notwithstanding clause, that the English majority would pass laws against the French minority in the country and that they use the notwithstanding clause to protect themselves, as in the language laws? Is there a way around that? Would it perhaps be by means of a better definition of "distinct society"?

Mr. Aggrey: That's one way around. I also believe that since our institutions are based on a majoritarian institutions system. The difficulty really is that when you allow the majority to decide an issue that affects minorities, it means that the minorities have no protection. But it is precisely at that point that minorities need protection. Therefore, if there is a provision in the Constitution that would make it possible for the minorities to be protected by any majority rule, I think that would resolve the situation.

[*Traduction*]

comme moi, des Anglo-saxons protestants de race blanche, principalement des hommes, qui ont une conception de la société qui leur est propre. Ils diront que cette façon de faire est moins démocratique que de permettre aux assemblées législatives de brandir l'arme de la clause dérogatoire. Que répondriez-vous à cet argument?

M. Aggrey: Je crois que l'argument en faveur de la suprématie des parlements ou des assemblées législatives nous détourne du sens véritable de l'égalité garantie par la Constitution. Je crois qu'il existe maintenant une tradition selon laquelle les tribunaux se fondent sur ce principe de l'égalité pour résoudre tout conflit entre l'État et les citoyens. À mon avis, cette tradition est acceptable pour les Canadiens et pour nos institutions.

Même si on supprimait la clause dérogatoire,cela ne signifierait pas que tous les conflits seraient réglés pour autant. On pourrait entre autres réduire la durée des mandats des juges. Si le fait que les juges somt nommés à vie risque d'infléchir la façon dont ils envisagent l'action de l'État, peut-être faudrait-il limiter leurs mandats dans le temps. Quoi qu'il en soit, notre système n'a rien de commun avec celui des États-Unis où les juges sont élus en fonction de leur affiliation politique. Je trouve que notre façon de nommer les juges est tout à fait satisfaisante. Le gouvernement a d'ailleurs proposé que les juges soient nommés après consultation avec les autorités provinciales et territoriales.

M. Waddell: Cela permettrait de filtrer les candidatures.

M. Aggrey: C'est bien cela. Donc, la situation est tout autre que celle des États-Unis.

M. Waddell: Je comprends. J'ai éprouvé des réserves au sujet de l'inclusion de la clause dérogatoire dans la Constitution, tout comme certains de mes collègues d'ailleurs, y compris un sénateur libéral. C'est vrai que le comité devrait se pencher sur la question et qu'un gouvernement fédéral digne de ce nom ainsi que le premier ministre auraient dû accepter d'en discuter.

Que pensez-vous des besoins que le Québec éprouve justement d'avoir une clause dérogatoire pour se protéger éventuellement contre la majorité anglophone en adoptant par exemple des lois dans le domaine linguistique? Quelle autre solution préconisez-vous? Peut-être pourrait-on envisager une meilleure définition de la société distincte.

M. Aggrey: Ce serait peut-être une solution. Il ne faut pas oublier par ailleurs que nos institutions sont censées représenter la majorité. Or, cela signifie que lorsque la majorité se prononce sur des questions qui touchent les minorités, ces dernières n'ont aucun recours. Il faut donc prévoir des mesures de protection pour les minorités. On pourrait donc résoudre le problème en prévoyant une clause dans la Constitution qui protégerait les minorités contre des décisions prises à leur égard par la majorité.

[*Text*]

Senator Oliver: First I say to New Vision Canada that I'm delighted to see you here. I'm happy that you are here. This is, after all, the Canada round, and visible minority participation in previous rounds was not very much encouraged. It's obviously encouraged in this round, because you're here and others have come before us, and I'm just delighted.

I've heard the arguments and the debate around section 33. In the 28 proposals the government has put forth in its renewal document, it spends a lot of time on what's called the Canada clause. In item 7 the federal government says:

> The Government of Canada proposes that a "Canada clause" that acknowledges who we are as a people, and who we aspire to be, be entrenched in section 2 of the Constitution Act, 1867. The Government of Canada believes that it would be appropriate for the following characteristics and values to be reflected in such a statement:. . .

One of those values is openness and full participation in Canada's citizenship by all people without regard to race, colour, etc.; another is the contribution to the building of a strong Canada of peoples from many cultures and lands.

Now, this is not drafted in legalese, and these are only suggestions for things that can be in. As visible minorities and as a group with the interests in this Canada round of all Canadians, have you thought of any other provisions we might want to include in this Canada clause? If so, have you any specific wording that you could recommend or suggest to us?

• 1900

Mr. Aggrey: Senator, we haven't deliberated on the Canada clause to the extent that we can provide you with an input at this time. As I indicated in my opening remarks, we are prepared to come before you or submit a brief to you that would reflect some of our concerns and views on the other proposals.

I must say that the Canada clause is really a citation and has no teeth. I think we have to recognize that so that even when we deliberate on it, any inclusions and input we might have may not resolve the situation we are faced with today.

Senator Oliver: I have a question going back to proposed section 33, the notwithstanding clause. What if we found a way to have the notwithstanding clause, section 33, removed? Have you given any thought to whether or not visible minority groups across Canada will lose any protection they may not be able to get back? In other words, have you looked carefully at both sides of the equation? Is there anything that you fear you may lose the protection of?

Mr. Aggrey: We have not examined that possibility very clearly. However, I would like to point out, as you realize—of course, I'm not a constitutional lawyer—section 15 only provides a type of negative equality of rights. We are really seeking positive equality rights. I think, even if section 33 was eliminated, there ought to be a provision to provide us with positive equality rights such as those given to women in section 28.

[*Translation*]

Le sénateur Oliver: Je vous souhaite la bienvenue. Je suis d'autant plus heureux de votre présence que par le passé, on n'avait guère envisagé la participation des minorités visibles.

Il a été beaucoup question de l'article 33. Dans les 28 propositions qu'il formule dans son document, le gouvernement revient souvent sur la clause Canada. L'article 7 est libellé comme suit:

> Le gouvernement du Canada propose d'insérer à l'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 une «clause Canada» énonçant ce que nous sommes en tant que peuple et ce à quoi nous aspirons. Le gouvernement du Canada croit que cette clause devrait faire état des caractéristiques et des valeurs canadiennes suivantes:. . .

Ces valeurs comprennent entre autres les principes d'ouverture et de pleine participation de tous les citoyens à la vie de leur pays, quelles que soient leurs races, leurs couleurs, leurs croyances, leur condition mentale ou physique ou leur culture. On parle aussi de la contribution de peuples d'origines culturelles et ethniques diverses à l'édification d'un Canada fort.

Il ne s'agit pas là d'un jargon juridique mais simplement de suggestions. En tant que représentants de minorités visibles, avez-vous d'autres propositions à ajouter à la clause Canada? Avez-vous un libellé bien précis que vous pourriez nous suggérer?

M. Aggrey: Sénateur, nous n'avons pas discuté de la clause Canada suffisamment pour l'instant pour vous donner notre opinion. Comme je l'ai dit au début de mes observations, nous sommes prêts à venir témoigner devant vous ou à vous présenter un mémoire qui refléterait certaines de nos préoccupations et de nos opinions au sujet des autres propositions.

Je dois dire que la clause Canada n'est qu'une citation et n'a aucun poids. Il me semble qu'il faut le reconnaître parce que, même si nous pouvons en discuter, tout ce qu'on pourrait y ajouter ou dire là-dessus ne résoudra pas le problème auquel nous faisons face maintenant.

Le sénateur Oliver: J'ai une question au sujet de l'article 33 proposé, c'est-à-dire de la clause dérogatoire. Qu'arriverait-il si nous trouvions un moyen de supprimer cette clause dérogatoire? Pensez-vous que des groupes de minorités visibles du Canada risqueraient à ce moment-là de perdre une protection qu'ils ne pourraient pas retrouver? Autrement dit, avez-vous examiné attentivement les deux côtés de l'équation? Craignez-vous de perdre une certaine protection à cause de cela?

M. Aggrey: Nous n'avons pas examiné très attentivement cette possibilité. Cependant, comme vous le savez, et bien sûr je ne suis pas constitutionnaliste, l'article 15 ne prévoit qu'une égalité des droits négative. Ce que nous voulons, c'est une égalité positive. Même si l'on supprimait l'article 33, il me semble qu'il faudrait une disposition pour nous assurer une égalité positive, comme le fait l'article 28 pour les femmes.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Any further questions this evening?

Mr. Spencer: Madam Chairman, perhaps I could add to that. We are in the process of trying to tie this country together and get it functioning more harmoniously. I would like to comment on what you have just said, Senator, about being in danger of losing any privileges, etc. I would think the elimination of the notwithstanding clause would, in fact, help visible minorities feel they were total and full participants. Perhaps it would get rid of some of the hyphenation we tend to use from time to time, as to who we are. If we are looking for fuller participation in the system, in the process, and in the running of the country, I think it would occur from the elimination of the notwithstanding clause.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much for that, Mr. Spencer, and Mr. Blackett and also Mr. Aggrey. Thank you very much for bringing a new vision of Canada's perspective to our table this evening. Certainly you've given us a great deal of food for thought, and we're very glad that you've agreed to participate and help us with our deliberations.

Mr. Aggrey: Thank you.

Mr. Spencer: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): That ends the hearings for today.

Colleagues, we will reconvene tomorrow at 3:15 in the Conference Centre.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Y a-t-il d'autres questions?

M. Spencer: Si vous me le permettez, madame la présidente, je voudrais ajouter quelque chose à cela. Nous sommes en train d'essayer d'unir le pays pour qu'il fonctionne plus harmonieusement. Je voudrais dire un mot à propos du danger de perdre certains privilèges dont vous venez de parler, sénateur. Il me semble que le fait de supprimer la clause dérogatoire aiderait les minorités visibles à se sentir des participants à part entière. Cela nous aiderait peut-être à nous débarasser de certaines des étiquettes qu'on utilise à notre sujet de temps à autre. Si nous voulons participer davantage à la société, au processus gouvernemental et à l'administration du pays, il me semble qu'il serait utile de supprimer la clause dérogatoire.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup de vos commentaires, monsieur Spencer, monsieur Blackett et monsieur Aggrey. Je vous remercie de nous avoir donné une nouvelle perspective du Canada ce soir. Vous nous avez certes donné matière à réfléchir et nous sommes très heureux que vous ayez accepté de participer et de nous aider dans nos délibérations.

M. Aggrey: Merci.

M. Spencer: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Cela met fin aux audiences pour aujourd'hui.

Nous nous réunirons demain à nouveau à 15h15 au Centre des conférences.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Imperial Order of the Daughters of the Empire:

Jean Throop;

Sandra Connery.

From the Fédération des jeunes Canadiens français Inc.:

Gino Leblanc, President;

Paul LePierre, Director General.

Individual:

Réjean Pelletier, Professor, Department of Political Science, Laval University.

Individual:

Léon Dion, Professor, Department of Political Science, Laval University.

Individual:

Richard Harris, Professor, Department of Economics, Simon Fraser University.

From New Vision Canada:

José Aggrey, Chairman;

Wes Spencer, President;

Lindsay Blackett.

TÉMOINS

De l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire:

Jean Throop;

Sandra Connery.

De la Fédération des jeunes Canadiens français Inc.:

Gino Leblanc, président;

Paul LePierre, directeur exécutif.

À titre particulier:

Réjean Pelletier, professeur, Département de science politique, Université Laval.

À titre particulier:

Léon Dion, professeur, Département de science politique, Université Laval.

À titre particulier:

Richard Harris, professeur, Département d'économie, Université Simon Fraser.

De New Vision Canada:

José Aggrey, président du conseil;

Wes Spencer, président;

Lindsay Blackett.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XY2
-1991
R21

Government
Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS
Issue No. 29
Wednesday, December 11, 1991
Joint Chairmen:
The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES
Fascicule nº 29
Le mercredi 11 décembre 1991
Coprésidents:
L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on a

Renewed Canada

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le

Renouvellement du Canada

RESPECTING:

The Government of Canada's proposals for a renewed Canada

CONCERNANT:

Propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991

24468 – 1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON A RENEWED CANADA

Joint Chairmen: The Honourable Gérald Beaudoin, Senator
Dorothy Dobbie, M.P.

Representing the Senate:

The Honourable Senators

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Paul David
Pierre De Bané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Representing the House of Commons:

Members

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
John Cole
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
Russell MacLellan
Howard McCurdy
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Charles Robert

Richard Rumas

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

Coprésidents: L'honorable Gérald Beaudoin, sénateur
Dorothy Dobbie, députée

Représentant le Sénat:

Les honorables sénateurs

E.W. Barootes
Gérald Beaudoin
Paul David
Pierre De Bané
Daniel Hays
Allan MacEachen
Michael Meighen
Donald Oliver
Peter Stollery
Nancy Teed—(10)

Représentant la Chambre des communes:

Membres

Warren Allmand
Jean-Pierre Blackburn
Ethel Blondin
John Cole
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Ronald Duhamel
Phillip Edmonston
Benno Friesen
Albina Guarnieri
Ken Hughes
Lynn Hunter
Wilton Littlechild
Russell MacLellan
Howard McCurdy
André Ouellet
Ross Reid
John Reimer
Monique B. Tardif
Dave Worthy—(20)

(Quorum 13)

Les cogreffiers du Comité

Charles Robert

Richard Rumas

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 11, 1991
(30)

[*Text*]

The Special Joint Committee on a Renewed Canada met at 3:27 p.m. this day, in the Main Hall of the Conference Centre, the Joint Chairman, Dorothy Dobbie, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Efstathios William Barootes, Gérald Beaudoin, Paul David, Pierre De Bané, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Donald Oliver, Peter Stollery and Nancy Teed.

Representing the House of Commons: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, John Cole, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Ross Reid, John Reimer, Monique B. Tardif and Dave Worthy.

Other Members present: David Berger, David Bjornson, Lorne Nystrom, and Ian Waddell.

Witnesses: Individual: Richard Simeon, Professor, University of Toronto. *From the National Association of Japanese Canadians:* Art Miki, President; and Sachiko Okuda, Executive Committee member. *From Alliance* Québec: Robert Keaton, President; Casper Bloom, Chairman of Committee; Alan Hilton, Committee Member; and Marjorie Goodfellow, Committee Member. *Individual:* Jamie Cameron, Professor, Osgoode Hall Law School.

Pursuant to its Orders of Reference dated Wednesday, June 19, 1991 and Friday, June 21, 1991, the Committee resumed its study of the government's proposals for a Renewed Canada (*see Minutes of Proceedings, Wednesday, September 25, 1991, Issue No. 1.*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 6:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Charles Robert

Joint Clerk of the Committee

Richard Rumas

Joint Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1991
(30)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada se réunit à 15 h 27, dans la Grande Salle du Centre des conférences, sous la présidence de Dorothy Dobbie (*coprésidente*).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Efstathios William Barootes, Gérald Beaudoin, Paul David, Pierre De Bané, Daniel Hays, Allan MacEachen, Michael Meighen, Donald Oliver, Peter Stollery et Nancy Teed.

Représentant la Chambre des communes: Warren Allmand, Jean-Pierre Blackburn, Ethel Blondin, John Cole, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Ronald Duhamel, Phillip Edmonston, Benno Friesen, Lynn Hunter, Wilton Littlechild, Russell MacLellan, Howard McCurdy, Ross Reid, John Reimer, Monique B. Tardif et Dave Worthy.

Autres députés présents: David Berger, David Bjornson, Lorne Nystrom, Ian Waddell.

Témoins: À titre particulier: Richard Simeon, professeur, Université de Toronto. *De l'Association nationale des canadiens japonais:* Art Miki, président; Sachiko Okuda, membre de l'exécutif. *De Alliance Québec:* Robert Keaton, président; Casper Bloom, président du conseil; Alan Hilton, membre du conseil; Marjorie Goodfellow, membre du conseil. *À titre particulier:* Jamie Cameron, professeur, Faculté de droit d'Osgoode Hall.

Conformément à ses ordres de renvoi des mercredi 19 et vendredi 21 juin 1991, le Comité reprend l'étude des propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 25 septembre 1991, fascicule nº 1*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 18 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

Le cogreffier du Comité

Charles Robert

Le cogreffier du Comité

Richard Rumas

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 11, 1991

• 1528

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Order, please.

This afternoon we have with us as our first guest and presenter, Professor Richard Simeon of the Department of Political Science, University of Toronto.

Professor Simeon, we generally take introductory remarks for approximately ten minutes. When your introductory remarks are completed, we will begin the rounds of questioning.

Professor Richard Simeon (Department of Political Science, University of Toronto): Thank you very much, Madam Chairperson. I am delighted to have this opportunity to express some views on the current proposals for the renewal of Confederation.

I have already distributed some notes in point form to the committee, and I am distributing a slightly more expanded paper this afternoon.

I would like to begin with some very general observations about the situation in which we now find ourselves. Personally, seldom have I felt so pessimistic about our ability to forge a consensus on this matter. I worry that we're stumbling our way to a failure that is not necessary and that very few of us really want. There are all sorts of reasons for this apparent loss of will and direction, but I want to underline one of them because I think it deals with the process.

• 1530

While the federal proposals and the work of this committee are very important, we do not yet seem to have a political vehicle to involve the people of Canada or the provincial governments effectively in working out a settlement. Yet, whatever is to be achieved must, in the end, receive the support of at least seven legislatures and of the people.

A major barrier to getting into federal-provincial discussion here and to a possible eventual consultation with the people is the understandable Quebec view that it does not wish to participate in public negotiations with all the risk of its being isolated once again. The problem is that this puts the rest of us in a straitjacket. Quebec has said that it is up to the rest of Canada to develop a federalist option to put before it, and so we should. But if that is so, then the rest of Canada must have the means to develop such a proposal through whatever mechanisms seems most appropriate. We cannot allow concern about Quebec's non-participation to block this process.

I believe we have just very little time and a huge amount of work to do. We must bring the provinces into the process soon. If Quebec does not feel it can participate, we should accept that, but that should not stop the rest of the country from moving ahead. Otherwise, we will hamstring our ability to produce the very result that Quebec is seeking, a package that can win support in all parts of the country.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 11 décembre 1991

La coprésidente (Mme Dobbie): La séance est ouverte.

Nous recevons cet après-midi notre premier témoin, le professeur Richard Simeon, du Département de science politique de l'Université de Toronto.

Professeur Simeon, nous demandons généralement à nos témoins de nous faire un exposé d'une dizaine de minutes. Quand vous aurez terminé, nous entamerons notre série de questions.

M. Richard Simeon (professeur, Département de science politique, Université de Toronto): Merci beaucoup, madame la présidente. Je me réjouis de pouvoir formuler quelques observations au sujet du projet de renouvellement de la Confédération.

J'ai déjà distribué quelques notes succinctes au comité et je vous distribue maintenant un texte un peu plus complet.

Je commencerai par quelques observations très générales au sujet de la situation actuelle. Personnellement, j'ai rarement ressenti un tel pessimisme quant à la possibilité de nous entendre sur cette question. Je crains que nous ne nous dirigions vers un échec et cela inutilement. Si nous ne semblons pas trop savoir où nous allons, c'est pour toutes sortes de raisons et je voudrais en souligner une qui me paraît fondamentale.

Les propositions fédérales et les travaux de votre comité revêtent une grande importance, mais il ne semble pas que l'on ait prévu les mécanismes politiques voulus pour permettre aux Canadiens et aux provinces de participer vraiment à l'élaboration d'une solution. Pourtant, cette solution devra obtenir l'approbation d'au moins sept assemblées législatives et de la population.

L'un des principaux obstacles qui empêchent d'entamer des négociations fédérales-provinciales et de consulter la population est le fait que le Québec ne veut pas, et c'est très compréhensible, participer à des négociations publiques au risque de se retrouver de nouveau seul contre tous. Malheureusement cela réduit les autres provinces à l'impuissance. Le Québec attend que le reste du Canada élabore une option fédéraliste et la lui propose et c'est ce que nous devrions faire. Mais dans ce cas, il faut que le reste du pays ait les moyens d'élaborer cette proposition grâce aux mécanismes qui lui sembleront les plus adéquats. Nous ne pouvons pas nous laisser arrêter par la non-participation du Québec.

Nous disposons de très peu de temps pour accomplir une tâche énorme. Nous devons faire participer rapidement les provinces au processus. Si le Québec estime ne pas pouvoir le faire, nous devons nous y résigner, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir. Autrement, nous ne pourrons pas atteindre les résultats que recherche le Québec, soit une proposition qui saura satisfaire toutes les régions du pays.

[*Texte*]

I would also like to mention one or two principles that I bring to this exercise, since they underline many of the comments and suggestions I wish to make.

First of all, history has bequeathed to us a fundamental set of constitutional challenges. These include the need to define and redefine a set of accommodations between French and English and between Quebec and the rest of the country. The historic legacy also requires us to recognize the right of Canada's native peoples to some form of self-government, and, of course, it includes the need to balance the rights of national electoral majorities necessarily concentrated in central Canada with recognition of the interests of the smaller provinces whose concerns can be easily overwhelmed by the weight of numbers.

I think these are the historic first order constitutional questions that any proposals must address. These are the issues that challenge the basic essence of national unity, and they are the basis of the essential constitutional package that must emerge from this round.

Second, over the years Canadians have developed a set of aspirations they hold in common across the country and which increasingly define us a nation. These include the commitment to build a national economy, and a commitment to sharing a set of social policies that embody that commitment if Canada is to be an economic and social union.

In my view, those two dimensions, economic and social union, are inseparable. The first is designed to ensure that we maximize Canadian income, the second to ensure that the benefits of this wealth and the costs of the adjustments necessary to achieve it are fairly shared among all Canadians. Thus in the debate about social charter and economic union, I would put those two concepts absolutely together and linked inextricably. But still, important as they are, I think these are second-order commitments, vital to be assured eventually in the Constitution, but not necessarily absolutely essential in this round.

I turn now to some aspects of the federal proposals. I think they are a very interesting and helpful set of ideas that form a very good basis for discussion, and there is a great deal in this document and the supporting papers that I support.

That being said, I think there are a number of serious problems. First, the proposals are simply too complex and wide-ranging. They do successfully address some of the problems of the Meech Lake accord, but even as they do that they introduce a whole new set of ideas, such as those related to the economic union, which in themselves are highly complex and controversial and need a lot of working out.

My own view is that we should at this stage be trying to narrow the constitutional agenda, not broaden it. That means we must focus on the first-order, fundamental issues, recognizing Quebec as a distinct society, ensuring the national

[*Traduction*]

Je voudrais également mentionner un ou deux principes sur lesquels je m'appuie étant donné qu'ils sont à la base d'un grand nombre de mes observations et suggestions.

Tout d'abord, l'histoire nous a lancé un certain nombre de défis constitutionnels. Il s'agit notamment de définir et de redéfinir une série d'arrangements conclus entre les francophones et les anglophones d'une part, et le Québec et le reste du pays, d'autre part. Notre héritage historique nous oblige également à reconnaître le droit des autochtones du Canada à l'autonomie gouvernementale ainsi que la nécessité d'établir un juste équilibre entre les droits des majorités électorales nationales qui sont concentrées au centre du pays et les intérêts des petites provinces qui peuvent se trouver lésées parce qu'elles ne font pas le poids.

Telles sont, selon moi, les questions constitutionnelles fondamentales qu'il faut régler. Ce sont celles qui menacent les fondements de l'unité nationale et qui doivent être à la base des propositions constitutionnelles que vous formulerez.

Deuxièmement, au cours des années, les Canadiens se sont fixés des objectifs communs qui définissent de plus en plus leur identité. Il s'agit notamment du désir d'édifier une économie nationale et de partager les politiques sociales qui font du Canada une union économique et sociale.

À mon avis, la dimension économique et la dimension sociale sont indissociables. La première vise à accroître au maximum le revenu des Canadiens et la deuxième à faire en sorte que tous les Canadiens se partagent équitablement les avantages de cette prospérité et le coût des redressements nécessaires pour y parvenir. Par conséquent, ce sont là deux concepts qui ne peuvent pas être dissociés dans le cadre du débat sur une charte sociale et une union économique. Mais aussi importants soient-ils, il s'agit selon moi d'engagements secondaires, de garanties qu'il faudra absolument inscrire un jour dans la Constitution, mais pas nécessairement dans cette phase.

Je voudrais passer maintenant à certains aspects particuliers des propositions fédérales. Ce sont là des idées très intéressantes et très utiles pour lancer la discussion et j'approuve en grande partie la teneur de ces propositions et des documents qui les accompagnent.

Cela dit, plusieurs problèmes graves se posent. Premièrement, ces propositions sont trop complexes et d'une trop grande portée. Elles réussissent à régler certains des problèmes posés par l'Accord du lac Meech, mais en lançant une nouvelle série d'idées, comme celles qui concernent l'union économique. Ces idées nouvelles sont elles-mêmes très complexes et controversées et il faudrait les étudier davantage.

Personnellement, j'estime qu'il faudrait rétrécir le programme constitutionnel au lieu de l'élargir. Autrement dit, nous devrions mettre l'accent sur les questions fondamentales en reconnaissant que le Québec est une

[*Text*]

government is responsive to the interests of the smaller provinces, and finding justice for the native peoples of Canada. The division of powers and the economic union are important, but I do not think we can fully assess them until all those fundamental, symbolic issues are dealt with first.

• 1535

Secondly, the proposals are confusing even to those who have spent our lives studying federalism. They seem, on the one hand, often to be big grants of power to the federal government, which then immediately can strain through various mechanisms. It seems to me before we can make much sense of them, a huge amount of clarification is necessary, and much thought is necessary about how to predict the consequences.

Thirdly, the proposals do not articulate a clear vision of the federation. However, two threads do seem to tie them together. One is the stress on the primacy of market mechanisms, especially in the property rights and economic union clauses and in the tighter constraint on the federal spending power. While limiting the role of government may well be both desirable and necessary, I do not think there's sufficient consensus on such a principle to build it into the Constitution, certainly not to the exclusion of the social union.

The other thread is the emphasis on collaborative federalism or joint federal-provincial decision making—7/50 federalism as I call it—which we see in the mechanisms for exempting government actions from the 121 rule, for approval of the spending power, for approval of the new federal powers under 91(a), through rules and guidelines about governmental budgeting, and so on.

This is a massive constitutionalizing of executive federalism, and I think it does raise some important questions about democratic accountability and legislative sovereignty. It also, of course, threatens to undermine one of the great virtues of federalism, which is the freedom of each level of government to experiment and to tailor policies to their own electorates.

I've always believed there's a very important role for executive federalism and it is indeed vital to improve intergovernmental co-ordination and consultation. But I'm reluctant to move further towards joint formal decision making than is absolutely necessary. My preferred strategy is to have a fairly broad sharing or concurrency of powers with clear rules for parmountcy where appropriate, and then with lots of intergovernmental discussion but relatively few binding decisions.

Let me say just a bit about a few of the specific proposals. First of all, in distinct society, I've always believed it essential to recognize Quebec as a distinct society—

[*Translation*]

société distincte, en veillant à ce que le gouvernement national protège les intérêts des petites provinces et en assurant un traitement équitable aux autochtones du Canada. La répartition des pouvoirs et l'union économique sont des questions importantes, mais je ne pense pas que nous puissions vraiment les examiner avant d'avoir réglé ces éléments fondamentaux et symboliques du problème.

Deuxièmement, ces propositions manquent de clarté, même pour ceux d'entre nous qui ont consacré leur vie à l'étude du fédéralisme. Elles semblent octroyer d'importants pouvoirs au gouvernement fédéral, mais en même temps les limiter au moyen de divers mécanismes. Énormément d'éclaircissements s'imposent pour que nous puissions les comprendre et il faudra réfléchir longuement à leurs conséquences.

Troisièmement, ces propositions ne traduisent pas une image très claire de la fédération. Cependant, deux choses semblent les relier: il s'agit notamment de l'accent mis sur les mécanismes du marché, surtout dans les clauses concernant le droit de propriété et l'union économique et les limites plus strictes visant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Il peut être souhaitable et nécessaire de limiter le rôle du gouvernement, mais je ne pense pas que ce principe rallie suffisamment de suffrages pour être inscrit dans la Constitution, et certainement pas au prix de l'exclusion de l'union sociale.

Il y a aussi l'accent mis sur le fédéralisme collaboratif ou le processus décisionnel fédéral-provincial, que je qualifie de fédéralisme 7/50. Nous le constatons dans les dispositions exemptant les mesures gouvernementales de l'application de l'article 121 de même que pour l'approbation du pouvoir de dépenser, l'approbation des nouveaux pouvoirs que l'article 91a) confère au gouvernement fédéral au moyen de règles et de directives pour l'établissement des budgets gouvernementaux, et ainsi de suite.

Il s'agit là d'une constitutionnalisation à grande échelle du fédéralisme exécutif, ce qui soulève d'importantes questions quant à l'imputabilité démocratique et à la souveraineté législative. Bien entendu, ces dispositions risquent également de détruire l'une des grandes vertus du fédéralisme, soit la liberté dont chaque niveau de gouvernement dispose pour expérimenter des politiques et les adapter aux besoins de ses électeurs.

J'ai toujours pensé que le fédéralisme exécutif avait un rôle très important à jouer et qu'il était même indispensable pour améliorer la coordination et la consultation entre les gouvernements. Mais j'hésiterais à m'orienter vers un processus décisionnel conjoint plus qu'il n'est absolument nécessaire. J'opterais plutôt pour un partage des pouvoirs plus général, la suprématie étant établie, au besoin, par des règles claires et précises, ainsi que de nombreuses discussions intergouvernementales, mais relativement peu de décisions exécutoires.

Parlons un peu de certaines propositions. Tout d'abord, pour ce qui est de la société distincte, j'ai toujours jugé indispensable de reconnaître le Québec comme tel. . .

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Professor Simeon, could I ask you to conclude, because the 10 minutes for your introductory remarks are almost up.

Prof. Simeon: All right, can I just take one or two more minutes?

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Yes, certainly.

Prof. Simeon: I strongly supported the distinct society proposal in Meech, and therefore continue to support this one. I guess, though, I would personally be willing to go further on that. I'd like, for example, on an issue like labour force training to say yes, Quebec may need those kinds of powers but the rest of the country may not. Therefore, rather than devolving to all the provinces and getting the kind of division of powers for the whole country that Quebec wishes, I'd much prefer mechanisms of flexibility where Quebec might take on the powers but not others.

I have comments as well on the economic union clause. I guess my sense is, first of all, there is a huge amount of uncertainty about how 121 will work and a considerable nervousness on my part about the role of the courts in the enforcement of the economic union. In particular, again, it seems to me there's an emphasis on the economic union there without a parallel emphasis through the document on the social union, which, as I've said, I think is equally important.

On paragraph 91(a), I think there's a danger of a massive transfer of power to the federal government here. If we need an economic emergency power, then I think it should be much more tightly constrained, should be time limited, should include concurrent powers rather than exclusive power to the federal government, and so on.

As I've said, I would like to see some form of social charter built in parallel to the commitment to the economic union.

I have a strong set of views about the Senate, but I don't think I have time to summarize them for you now. Perhaps we could get into that during the discussion. Thank you, Madam Chairperson.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Professor Simeon.

• 1540

Senator Meighen (Ontario): It's an honour greater than I could describe to you, Professor Simeon, to ask a couple of questions of you.

Prof. Simeon: That's a very frightening remark, Senator.

Senator Meighen: Well, there is a background to it, which I won't go into, but I assure you that it goes beyond my admiration for your work, which I have read over the years. Naturally the fact that many of your views coincide with my own only enhances my esteem.

Perhaps I could begin with what you ended with and allow you the opportunity to expand briefly on your views about the Senate. If I could just by way of introduction state my concern, of course, it is that we might end up with a great

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Professeur Simeon, puis-je vous demander de conclure étant donné que les dix minutes qui vous étaient accordées pour votre exposé sont presque terminées.

M. Simeon: D'accord, puis-je parler une ou deux minutes de plus?

La coprésidente (Mme Dobbie): Oui, certainement.

M. Simeon: J'étais entièrement d'accord avec le principe de la société distincte dans l'Accord du lac Meech et j'y souscris toujours. Cependant, je serais tenté d'aller plus loin. Par exemple, en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre, je dirais que le Québec peut effectivement avoir besoin de ce genre de pouvoir, mais pas le reste du pays. Par conséquent, au lieu d'accorder à toutes les provinces les pouvoirs que le Québec désire, je préférerais des dispositions plus souples permettant au Québec de les obtenir, mais pas aux autres.

J'aurais également des observations à formuler au sujet de l'union économique. Pour commencer, nous ne savons vraiment pas comment l'article 121 fonctionnera et j'ai énormément d'inquiétude quant au rôle que les tribunaux assumeront pour l'application de cette clause. Ce document insiste sur l'union économique sans insister en même temps sur l'union sociale que je crois tout aussi importante, comme je l'ai dit.

En ce qui concerne le paragraphe 91a), je crains que nous n'assistions à un transfert massif de pouvoirs en faveur du gouvernement fédéral. Si nous avons besoin d'un pouvoir économique d'urgence, il faudrait limiter davantage sa portée et sa durée et prévoir des pouvoirs parallèles au lieu de conférer des pouvoirs exclusifs au gouvernement fédéral, par exemple.

Comme je l'ai dit, j'aimerais qu'une charte sociale accompagne l'union économique.

J'ai des opinions bien arrêtées au sujet du Sénat, mais je ne pense pas avoir le temps de les résumer maintenant. Peut-être pourrions-nous aborder ce sujet au cours de la discussion. Merci, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, professeur Simeon.

Le sénateur Meighen (Ontario): Professeur Simeon, c'est vraiment un très grand honneur pour moi de pouvoir vous poser quelques questions.

M. Simeon: Vous me faites peur, sénateur.

Le sénateur Meighen: Il y a à cela des raisons que je n'expliquerai pas ici, mais je peux vous assurer que ce n'est pas seulement en raison de mon admiration pour vos travaux que j'ai fidèlement suivis. Bien entendu, mon estime est d'autant plus grande qu'un grand nombre de vos opinions coïncide avec les miennes.

Peut-être devrais-je commencer là où vous avez fini pour vous permettre de nous parler brièvement du Sénat. Mais je dirai d'abord que nous risquons fort, je le crains, d'aboutir à un de ces compromis qui sont notre spécialité. Nous

[*Text*]

Canadian compromise. We might adopt the worst from the American and British systems and end up with an unworkable system characterized by continuing deadlock. While I am highly desirous of finding a way to balance representation by population in the House of Commons and to give greater voice to the regions, I am concerned about a method of election of senators and the proposed powers of the Senate. I would be very interested to hear your views on that subject.

Prof. Simeon: Yes, I believe the political imperative now is to move toward some form of elected Senate, but I do have exactly the worries you mention. Again, there is an ambiguity in the proposals. It's sad that it's not going to be a confidence chamber, and vote on money bills and so on. It's also sad that, in general, it would have the same powers as the House of Commons on most legislation.

In the proposal, I think there are methods to try to keep a kind of harmony between the House of Commons and the Senate, as in the proposal that it be elected at the same time as the House of Commons. Of course, the more we move to equality and an electoral mechanism like proportional representation, the greater the danger that there will be a distinctly different political complexion, and therefore the deadlock you mention.

I would also add that we are creating another quasi legislative body here, the federal council, because it really has legislative powers. It's going to vote on 91(a), on exemptions to 121, on the spending power, and on federal and provincial budgetary processes. I think taken together both of those move us a long way toward a kind of checks and balances model.

Even though I take the view that we should limit this constitutional agenda, we should think about an elected body another way. We should see it not as getting into fights with the House of Commons, but rather as part of the institutions of the federation as a whole, which are concerned with the overall management of the federation.

Today we have the Constitution, which is one of those institutions, and the Supreme Court of Canada dealing with the legal side of it. We might think of a kind of political mechanism, which oversees the political dimensions of the functioning of the federation. It would be responsible for ensuring that federal and provincial legislation was consistent with the commitments in the economic union and the social charter. Again, it would be a political, elected mechanism.

I would use it as a window on intergovernmental relations, tabling intergovernmental agreements before it, and so on. I would have it ratify major federal appointments, as in the current proposal. Basically, it would take those political dimensions of managing the federation and wouldn't make laws, but would look at what various governments were doing, suggest changes, hold hearings, and that sort of thing. So it would be a reconceptualization of what we are doing. Think of it as a political umbrella over the two sets of parliamentary government, rather than part of the federal Parliament. It's a very new idea, but might get around some of the problems you mention.

[*Translation*]

pourrions adopter ce que les systèmes américains et britanniques ont de pire et nous retrouver avec un système inapplicable qui nous conduirait constamment à l'impasse. Je désire énormément trouver un moyen d'équilibrer les représentations proportionnelles à la Chambre des communes et de permettre aux régions d'avoir davantage leur mot à dire, mais je m'intéresse surtout au mode d'élection des sénateurs et aux pouvoirs que l'on propose d'octroyer au Sénat. J'aimerais beaucoup savoir ce que vous en pensez.

M. Simeon: Je crois que nous devons effectivement nous orienter vers un Sénat élu, mais je n'éprouve pas les mêmes inquiétudes que vous. Encore une fois, les propositions sont ambiguës à cet égard. Il est regrettable que le Sénat ne soit pas une chambre de confiance qui pourra voter sur les projets de loi de finances, par exemple. Il est également regrettable qu'il possède à peu près les mêmes pouvoirs que la Chambre des communes pour la plupart des mesures législatives.

Ces propositions tentent, je crois, de maintenir une certaine harmonie entre la Chambre des communes et le Sénat, notamment en prévoyant l'élection de ce dernier en même temps que celle de la Chambre des communes. Bien entendu, plus nous nous orientons vers l'égalité et un mécanisme électoral tel que la représentation proportionnelle, plus nous risquons de compliquer les choses et de nous retrouver dans l'impasse dont vous avez parlé.

J'ajouterais que nous créons ici un nouveau corps quasi législatif, le conseil fédéral, étant donné qu'il possédera effectivement des pouvoirs législatifs. Il votera sur le paragraphe 91(a), les exemptions à l'article 121, le pouvoir de dépenser ainsi que les processus budgétaires fédéral et provinciaux. Je crois qu'à elles deux ces dispositions nous orientent nettement vers une forme de freins et contrepoids.

Même si j'estime que nous devrions limiter la portée de ce programme constitutionnel, il faudrait envisager différemment le rôle de ce corps élu. Au lieu de se battre avec la Chambre des communes, cette institution devrait faire partie intégrante de la fédération et s'occuper de sa gestion d'ensemble.

Aujourd'hui nous avons la Constitution, qui est l'une de ces institutions, ainsi que la Cour suprême du Canada qui s'occupe de l'aspect juridique. Nous pourrions envisager un mécanisme politique supervisant les dimensions politiques de la fédération. Ce mécanisme veillerait à ce que les lois fédérales et provinciales soient conformes aux engagements de l'union économique et de la charte sociale. Encore une fois, il s'agirait d'une institution politique élue.

Elle pourrait faciliter les relations intergouvernementales et recevoir les accords intergouvernementaux. Elle ratifierait les nominations à des postes importants du gouvernement fédéral comme le prévoit la proposition actuelle. En fait, elle administrerait la fédération sur le plan politique. Elle ne légiférerait pas, mais superviserait les lois proposées par les divers gouvernements, suggérerait des changements, tiendrait des audiences, etc. Ce serait donc une nouvelle façon de faire. Cette institution chapeauterait les deux niveaux de gouvernement parlementaire au lieu de faire partie du Parlement fédéral. C'est un tout nouveau concept, mais il permettrait de contourner certains des problèmes que vous avez mentionnés.

[*Texte*]

Senator Meighen: But you would preserve both a council and a Senate?

Prof. Simeon: I would preserve the council primarily as an arena for federal-provincial discussion, information exchange, bargaining and so on, but hopefully not as a quasi legislative body.

Senator Meighen: Do you believe it would represent no additional bureacracy?

Prof. Simeon: No, I think it would be a fairly marginal change over what we have at the moment. As the document mentions, we have something like 500 federal-provincial conferences a year and it's going to be necessary to continue those. Formalizing it might be an advantage, especially if the council could provide a bit more of a public window on the process. I see it really as just a slight formalization of what we do already.

Senator Meighen: I would like to conclude, because there are many others who would like to ask you questions. You and I both support the distinct society. What is your reaction to what Professor Dion told us yesterday? In his view Quebec should have complete, exclusive jurisdiction over language within Quebec.

• 1545

Secondly, you have some concerns about the economic union. I think I do too. How do you think we could best ensure, though, the freedom of movement of goods, services, capital and persons without perhaps creating what is perceived in some quarters to be the overweening hand of the federal government in managing the union and hastening, therefore, the reduction of interprovincial barriers?

Prof. Simeon: I guess if I could just expand on that latter point first, I would say that the mobility of persons is really what is the most important thing here and that we should look to the Charter. The Charter already has those guarantees. We might stress that.

What I am concerned about with a kind of absolute prohibition, legally enforced, on governmental barriers to trade or governmental interference with the market is that almost anything governments can do can be interpreted as interfering with the way the market allocates things. For all sorts of good economic and social reasons, we interfere with that. What one needs, therefore, is to weigh up what is sought to be achieved against those principles and have a debate about it. That is why, again, I would prefer a much more political kind of mechanism, hopefully in my new Senate, but assuming that's a long shot, then maybe a committee of experts that would at least give recommendations on that. But it is political debate I want on it rather than judicial enforcement.

I must say, I haven't really thought that much about whether or not Quebec should have exclusive jurisdiction over language in the province. So I couldn't give you a definitive answer on that. I guess I would say recognize that 20% of the population of Quebec is not francophone, and there must be some role for a national Charter of Rights with respect to that.

Senator Meighen: Thank you very much.

[*Traduction*]

Le sénateur Meighen: Mais vous auriez à la fois un conseil et un Sénat?

M. Simeon: Le conseil servirait surtout aux discussions fédérales-provinciales, aux échanges d'information, aux négociations, mais il ne s'agirait pas d'un corps quasi législatif.

Le sénateur Meighen: Ne croyez-vous pas que ce serait alourdir la démocratie?

M. Simeon: Non. Le changement serait mineur par rapport à la situation actuelle. Comme le mentionne le document, nous tenons à peu près 500 conférences fédérales-provinciales chaque année et il faudra les poursuivre. Il peut être avantageux d'officialiser la chose, surtout si le conseil rend le processus un peu plus public. En réalité, il s'agit seulement d'officialiser ce qui existe déjà.

Le sénateur Meighen: Je voudrais conclure étant donné que de nombreux autres membres du comité voudraient vous poser des questions. Nous approuvons, vous et moi, le principe de la société distincte. Que pensez-vous de ce que le professeur Dion a déclaré hier? À son avis, le Québec devrait avoir des pouvoirs complets et exclusifs sur la langue au Québec.

Deuxièmement, vous éprouvez certaines inquiétudes au sujet de l'union économique. Moi aussi. Comment pourrions-nous le mieux assurer la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes en évitant que le gouvernement fédéral n'intervienne trop, aux yeux de certains, dans la gestion de l'union et en accélérant du même coup la réduction des barrières interprovinciales?

M. Simeon: Pour commencer par la fin, je dirais que la mobilité des personnes est ce qui compte le plus ici et qu'il suffit de se reporter à la Charte. La Charte contient déjà ces garanties. Nous devons le souligner.

Je crains plutôt une sorte de prohibition absolue sur les barrières gouvernementales s'opposant au commerce. En fait, pratiquement tout ce que les gouvernements font peut être considéré comme une ingérence indue sur le marché. Nous intervenons sur le marché pour toutes sortes d'excellentes raisons économiques et sociales. Par conséquent, il faudrait voir si le jeu en vaut la chandelle et discuter des principes en cause. Voilà pourquoi je préférerais un mécanisme de nature beaucoup plus politique qui serait représenté par mon nouveau Sénat. Mais comme ce n'est probablement pas pour demain, un comité d'experts pourrait peut-être formuler au moins quelques recommandations à ce sujet. Néanmoins, je préfère un débat politique à une application juridique.

J'avoue ne pas avoir vraiment réfléchi quant à savoir si le Québec devrait ou non posséder des pouvoirs exclusifs sur la langue. Je ne peux donc pas vous donner de réponse précise. Je dirais cependant que 20 p. 100 de la population du Québec n'est pas francophone et que la Charte des droits a donc un rôle à jouer à cet égard.

Le sénateur Meighen: Merci beaucoup.

[*Text*]

Mr. Reimer (Kitchener): Thank you, Professor Simeon, for the opportunity to have the benefit of your views on many of these topics.

I'd like to continue with the question just posed with regard to section 121. I'd like to try to accept your advice to focus ourselves as sharply as possible on a few items within section 121. I know there are other parts that follow and there are other proposals that go with it, but let's look at section 121 for the moment, if possible, and I know it's not always possible.

What we are trying to do here is amend section 121 from its intent back in 1867, and just add three other parts to it because of the changing nature of our economy and so on. Yet when I read your brief, I am struck by the fact that this is too complex. This is maybe too difficult an undertaking. I'm confused by that, because section 121 by itself, in what it's attempting to do, isn't all that complicated. Now I know the others that follow it complicate section 121. So again, I'm now causing the problem that you were addressing.

What I'm trying to say is, can we separate that a bit and say that surely section 121 by itself and its intent is vital? The reason I'm posing this is that last night, although many of us had to go to a vote in the House and the media's focus was on Professor Dion, who had left, we had an excellent presentation by Professor Harris from Simon Fraser. He made some points about the economic union and section 121, that it was fundamental to what we were doing in this package. He used words such as, "it's a foundation for a Constitution to build on and all the rest flows from it". So it's vital in his... He wasn't in any way belittling distinct society, but he was saying the economic agenda in section 121 was vital, because if we don't correct that, the provinces will continue to fill the vacuum and will fight and we won't have any peace across the nation, and this one would help us.

So in trying to focus as sharply as possible on section 121, what are the problems with section 121, if there are any? Do they follow from the other points that are added?

Prof. Simeon: To start, I'm certainly not denying that the economic union is very important and that this goal of free movement of all of the factors of production is indeed a kind of foundation.

• 1550

I guess part of my view, in response to Professor Harris, although he is much more knowledgeable on this subject than I, is that we are already pretty much an economic union. While it is a problem, it is not as massive a problem as some others, I think.

Secondly, the concern I was raising was the notion of those rules as absolutes, and the notion that it be the courts that would be interpreting the rules and, therefore, in effect becoming the policy-makers on some very important items.

It is those two elements of it that I am sort of a little worried about. I suggest we need to think more about them. For example, there is one word I would be tempted to add to the 121 proposal that is here, and that is the word

[*Translation*]

M. Reimer (Kitchener): Merci, professeur Simeon, de nous avoir fait part de vos opinions sur un grand nombre de ces sujets.

Je voudrais revenir à la question qui vient de vous être posée à propos de l'article 121. Je serais assez d'accord avec vous quant à la nécessité de centrer notre attention sur certains éléments de cet article. Je sais qu'il y en a d'autres qui s'accompagnent d'autres propositions, mais concentrons-nous pour le moment sur l'article 121, si possible, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous tentons ici de modifier l'article 121 par rapport au texte de 1867 en y ajoutant trois autres éléments en raison de l'évolution de notre économie. J'ai été frappé de lire, dans votre mémoire, que ces dispositions étaient trop complexes. Elles sont peut-être trop difficiles à comprendre. Je ne vois pas pourquoi étant donné que l'article 121 n'a rien de compliqué. Je sais que les articles suivants le rendent plus complexe. Par conséquent, je contribue au problème dont vous avez parlé.

Je voudrais savoir si le but de l'article 121 n'est pas indispensable. Je pose la question parce que, hier soir, même si un grand nombre d'entre nous ont dû aller voter à la Chambre et si l'attention des médias était centrée sur le professeur Dion, qui nous avait quittés, le professeur Harris, de l'Université Simon Fraser, nous a fait un excellent exposé. Il a présenté certains arguments au sujet de l'union économique et de l'article 121 en faisant valoir la place essentielle qu'il occupait dans ces propositions. Il a dit, par exemple, qu'il s'agissait des fondements d'une constitution et que tout le reste en découlait. Il n'a aucunement minimisé l'importance de la société distincte, mais il a déclaré que le programme économique prévu à l'article 121 était crucial étant donné que si nous ne remédions pas à la situation, les provinces continueront à gagner du terrain et qu'il sera impossible de faire régner la paix dans notre pays.

Par conséquent, en nous limitant si possible à l'article 121, quels sont les problèmes que soulève cet article? Ne découlent-ils pas des autres éléments qui ont été ajoutés?

M. Simeon: Pour commencer, je reconnais que l'union économique est très importante et que la libre circulation de tous les facteurs de production constitue effectivement un objectif fondamental.

Je répondrai aux propos du professeur Harris, même s'il est beaucoup plus ferré que moi sur le sujet, que nous formons déjà une union économique dans une large mesure. Cela pose un problème, mais il ne me semble pas aussi grave que certains autres.

Deuxièmement, j'ai évoqué la crainte que ces règles ne soient absolues et que les tribunaux ne soient chargés de les interpréter, ce qui ferait d'eux des décideurs politiques pour certaines questions très importantes.

Voilà les deux aspects de la question qui m'inquiètent un peu. Nous devrions y réfléchir davantage. Par exemple, je serais tenté d'ajouter un mot à l'article 121, soit le mot «indûment». Autrement dit, il faudrait viser les mesures

[*Texte*]

"unduly". In other words, it seems to me we are concerned with economic actions by the federal or by provincial governments that do economic harm. Those are what we want to stop.

The example I often think about, and I don't know if I will step on any toes here, is that I am hugely sympathetic to Prince Edward Island's desire to ensure that shoreland in the province is affordable and available for people who have been born and brought up in Prince Edward Island.

To develop those rules is a clear violation of section 121 as now written—a direct violation. I would say let us look at that and, again, balance the Prince Edward Island goal versus the economic goal and see how much economic damage is being done if Prince Edward Island does that. I would say you only couldn't do it if it turned out that this was really something that impeded Canadian competitiveness and that sort of thing.

It is not seeing it as absolutes that is most important to me.

Mr. Reimer: May I just follow up on the example that you have used, Professor Simeon, of Prince Edward Island and section 121? I am bit confused by your response to me. Either I am not understanding it or I am not hearing it properly. What we are adding to goods in section 121 is the movement of persons, services and capital.

Prof. Simeon: Right.

Mr. Reimer: Why did you put the shoreline problem of Prince Edward Island into section 121? I missed something there.

Prof. Simeon: I think trade and real estate and so on would certainly get caught up in that movement of capital and movement of services, certainly movement of capital.

Mr. Reimer: Even with their restrictive provincial regulations with regard to property.

Prof. Simeon: I would think that is a possibility. The main point I want to make here—again, not that we shouldn't have rules about it—is that there are all these uncertainties about it. This is the danger when we try to meet the original problems with Meech and then introduce new items for discussion.

I think they do need more careful thought about their implications, about how governments and courts will interact in the enforcement of them, because those subsequent sections involve a lot of governmental activity in deeming exemptions to be appropriate and so on. It is in that area where we need more clarification, more understanding of the implications.

Senator Stollery (Bloor and Yonge): I think you said in your brief that you were in favour of executive federalism. Could you tell me just what you mean by executive federalism?

Prof. Simeon: The word is in such disrepute that I probably shouldn't have used it. What I mean by that is that necessarily, whatever we do to clarify the division of responsibilities among governments, federal and provincial governments do and will continue to overlap in a thousand different ways.

In order for us to work collectively, effectively, in dealing with the problems of Canadians, we must have a certain degree of co-operation, of co-ordination, among what the governments can do, and that necessarily involves, it seems to

[*Traduction*]

économiques fédérales et provinciales qui sont susceptibles de causer des torts économiques. C'est ce que nous voulons arrêter.

L'exemple auquel je songe souvent, sans vouloir froisser personne, est le désir de l'Île-du-Prince-Édouard de veiller à ce que les citoyens nés et élevés dans la province puissent avoir accès aux terres du littoral, un désir que je comprends parfaitement.

Ces règles violent de façon flagrante les dispositions actuelles de l'article 121. Il faudrait donc établir un juste équilibre entre les objectifs de l'Île-du-Prince-Édouard et les objectifs économiques en voyant quelle est la gravité des torts économiques causés par cette province. Il faudrait interdire ce genre de choses uniquement si cela nuisait vraiment à la compétitivité du Canada, par exemple.

Je tiens surtout à ce qu'il ne s'agisse pas de règles absolues.

M. Reimer: Me permettez-vous de reprendre votre exemple de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'article 121, professeur Simeon? Je n'ai pas très bien compris votre réponse. Ou peut-être n'ai-je pas bien entendu. À la libre circulation des marchandises nous ajoutons la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

M. Simeon: C'est exact.

M. Reimer: Pourquoi avez-vous évoqué le problème du littoral de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre de l'article 121? Je ne vois pas le rapport.

M. Simeon: Je crois que le commerce et l'immobilier s'intégreront sans doute dans la libre circulation des capitaux et des services, en tout cas des capitaux.

M. Reimer: Malgré la réglementation provinciale restrictive touchant la propriété.

M. Simeon: C'est une possibilité. Je voulais surtout faire valoir non pas qu'il faut se passer entièrement de règles, mais que cela soulève toutes sortes d'incertitudes. Voilà à quoi il faut s'attendre lorsqu'on cherche à régler les problèmes de l'Accord du lac Meech en lançant de nouveaux sujets de discussion.

Il faudrait réfléchir plus soigneusement aux répercussions de ces dispositions, à la façon dont les gouvernements et les tribunaux les feront appliquer étant donné que les articles suivants font intervenir le gouvernement en ce qui concerne les exemptions et le reste. C'est un domaine dans lequel nous avons besoin de plus d'éclaircissements et de mieux comprendre les répercussions.

Le sénateur Stollery (Bloor et Yonge): Vous avez dit, je crois, dans votre mémoire, que vous étiez pour le fédéralisme exécutif. Pourriez-vous me préciser ce que vous entendez par là?

M. Simeon: C'est une expression tellement contestée que je n'aurais sans doute pas dû l'utiliser. Je veux dire que, quoi que nous fassions pour mieux délimiter le partage des responsabilités entre les gouvernements, les pouvoirs fédéraux et provinciaux continueront à se chevaucher sur toutes sortes de plans.

Pour que nous puissions régler collectivement et efficacement les problèmes des Canadiens, nous devons assurer une certaine coopération et coordination entre nos gouvernements et il faut pour cela que ces derniers discutent

[*Text*]

me, governments sitting down and talking to each other and working out arrangements and so on and so forth a very great deal. That is the process of executive federalism, which involves ministers meeting, senior officials meeting, and that sort of thing.

I would find it very hard to imagine how one could run this or any other federation without that being a very important process. Again, what I want to try to make sure is that this is not a substitute for the legislative process, that the process goes on with full public scrutiny, and that it is not one that ends up writing rules that all the governments have to go along with.

• 1555

Senator Stollery: In your brief you also seem to be in favour of an elected Senate. I think you just said that to Senator Meighen.

Prof. Simeon: Yes.

Senator Stollery: This elected Senate means that the provinces will be electing senators and sending them to the federal Parliament. Have you considered what effect this would have on executive federalism?

Prof. Simeon: I think it would place executive federalism exactly where it should be, as a matter of administrative co-ordination and so on. It is true that many of those who have proposed an elected Senate see it as a way, in a sense, of undercutting the provincial premiers' roles as spokespersons for regional interests at the national level. That has been one of the criticisms. Mr. Trudeau used to make it all the time: who speaks for the provinces? The provincial premiers claim to speak for the provinces about everything, including that which is in provincial jurisdiction.

One reason they did that was simply because the effect of representation of their populations in the national Parliament and in Cabinet was not very strong because of the imbalance in the party system and so on. So it suggested that an elected Senate, which represents the regions better in the national Parliament, will mean the provincial governments play less that role of being regional spokesmen in a debate about national affairs.

That being the case, then executive federalism becomes the still necessary, ongoing process of governments managing complex programs, trying to get those programs working together as effectively as possible. So executive federalism in this model, I think, with an elected Senate remains important but much more as an administrative matter than as a matter of grand politics.

Senator Stollery: May I take it that when you describe executive federalism, particularly if you are in favour of an elected Senate... We'll leave aside for a moment the powers of an elected Senate, but I suppose that the very fact that the senators are elected would give them power.

Prof. Simeon: But they don't have the responsibility of running the provincial health care systems or provincial education systems and so on.

Senator Stollery: No, I understand. If you will just allow me to finish, I am not talking about meetings between officials to administer programs and, I suppose, as you say, what must go on in a federal system, but I'm thinking more

[*Translation*]

ensemble et mettent des ententes au point sans rien laisser au hasard. Voilà en quoi consiste le fédéralisme exécutif qui comporte des réunions de ministres et de hauts fonctionnaires, entre autres.

Je vois mal comment on pourrait gérer la fédération canadienne ou n'importe quelle autre sans ce processus très important. Encore une fois, il ne faudrait pas que cela remplace le processus législatif. Le processus doit faire l'objet d'un examen public et il ne doit pas imposer de règles auxquelles tous les gouvernements devront se conformer.

Le sénateur Stollery: Dans votre mémoire, vous semblez également en faveur d'un Sénat élu. Je crois que c'est ce que vous venez de dire au sénateur Meighen.

M. Simeon: Oui.

Le sénateur Stollery: Dans cette hypothèse, les provinces éliront des sénateurs et les enverront au Parlement fédéral. Avez-vous pensé aux conséquences pour le fédéralisme exécutif?

M. Simeon: À mon avis, cela ferait jouer au fédéralisme exécutif le rôle qui devrait en fait lui revenir, celui de coordonnateur administratif. Il est vrai que nombre de champions d'un Sénat élu considèrent que c'est un moyen, dans une certaine mesure, de réduire le rôle des premiers ministres provinciaux comme porte-parole des intérêts régionaux au niveau national. C'est une des critiques formulées. M. Trudeau ne cessait de le répéter en disant: Qui parle au nom des provinces? Les premiers ministres provinciaux disent parler au nom des provinces en toutes choses, y compris celles relevant de la compétence provinciale.

Cela pour la simple raison qu'ils ont toujours estimé que le déséquilibre créé par le système des partis, entre autres, faisait que leurs populations étaient insuffisamment représentées au Parlement national et au sein du Cabinet. Un Sénat élu représentant mieux les régions au sein du Parlement national réduira le rôle de porte-parole régionaux joué par les gouvernements provinciaux dans les débats sur les affaires nationales.

Dans une telle hypothèse, le fédéralisme exécutif reste un outil toujours nécessaire pour gérer et harmoniser des programmes complexes. Le fédéralisme exécutif dans ce modèle avec Sénat élu continue donc à jouer un rôle important, mais plus administratif que politique.

Le sénateur Stollery: Puis-je en conclure que lorsque vous parlez de fédéralisme exécutif, surtout si vous êtes en faveur d'un Sénat élu... Nous oublions un instant les pouvoirs de ce Sénat élu; je suppose que le fait même que ces sénateurs soient élus leur confère un certain pouvoir.

M. Simeon: Mais ils n'ont pas la responsabilité d'administrer les programmes de santé ou les programmes d'éducation provinciaux, etc.

Le sénateur Stollery: Non, je comprends. Si vous le permettez, ce n'est pas cela qui m'intéresse, ce ne sont pas ces réunions entre administrateurs responsables, comme vous le dites, du bon fonctionnement d'un système fédéral, mais

[*Texte*]

of the political decisions. Federal-provincial conferences and surely the constitutional conferences are the best example and have, above all, been conferences with a political import and not an administrative import.

So what then would happen when you have—I'm quite interested—the premier who has, though it doesn't appear to me to be in the BNA Act, assumed an important political influence in the nation's affairs rather than just the province's affairs, and the elected senators from the province of New Brunswick, or whatever province—I'm from Toronto, the province of Ontario...? Would there then not be a transfer of political power to these elected senators?

Prof. Simeon: Undoubtedly I think there would, and it would mean there would be no sort of single voice representing a province. It might well be that the provincial premier was of a different party or different ideological stripe than the majority of the elected senators. While that might mean more conflict and debate between them, it seems to me that would be a good thing.

One of the problems, actually, at the moment, especially when we have the situation we've had so often where the governing party may have no members from a province, it has sort of led to the creation... There is a single spokesperson for the province and that is the premier, and it has created the impression that the province is absolutely of one view about something. As I say, if the partisan composition of the senators and the provincial government were different, then that would just reflect the diversity of opinion in the province, and I don't think that would be a bad thing.

Senator Stollery: Thank you.

Ms Hunter (Saanich—Gulf Islands): I would like to welcome Professor Simeon.

Yesterday the European Community adopted a social charter, and I know that in your brief you put the social charter in sort of the second order. Constitution-making is some law and a lot politics.

Prof. Simeon: Absolutely.

Ms Hunter: I am wondering whether or not now the events in Europe have elevated the social charter in your mind.

Prof. Simeon: I was a little worried about using the term "second order" because that suggests unimportance, which is the last thing I want to imply by that. I think it is just very important. I was trying to make a distinction based on my concern that time is so short and we have country-breaking conflicts that just have to be addressed first.

So I would very strongly hope to see in the Canadian Constitution some form of social charter. While, as I have said, I would see that as a set of commitments that are in some sense parallel with and work together with the commitments for the economic union, they are second order, I would say, partly because we have a lot of working out to do on both of those issues, but especially in the social charter, which is sort of a new idea. If the price of an agreement in the next year or less than a year is that we have to put that off for a short while, then it is a price I would be willing to pay.

[*Traduction*]

plutôt les décisions politiques. Les conférences fédérales-provinciales et encore plus les conférences constitutionnelles sont le meilleur exemple de conférences où le politique l'a toujours emporté sur l'administratif.

Que se passera-t-il—et cela m'intéresse beaucoup—quand le premier ministre qui, jusqu'à présent, bien que d'après moi il n'en soit pas question dans l'AANB, jouait un rôle politique important au niveau des affaires de la nation plutôt que simplement au niveau des affaires de sa province se trouvera concurrencé par des sénateurs élus du Nouveau-Brunswick, ou de toute autre province—je suis de Toronto, de l'Ontario...? N'y aura-t-il pas alors transfert de pouvoir politique à ces sénateurs élus?

M. Simeon: Je n'en doute pas un seul instant et il n'y aura plus de voix unique pour représenter une province. Il se pourra fort bien que le premier ministre représente un parti différent ou une idéologie différente que la majorité des sénateurs élus. Il est possible que cela entraîne des conflits et des débats, mais à mes yeux cela ne peut être que bénéfique.

Un des problèmes actuels, surtout, comme il arrive souvent quand le parti au pouvoir n'est pas représenté dans une province, il se crée une situation... Il n'y a qu'un porte-parole pour la province et c'est le premier ministre et cela crée une impression d'unanimité sur la solution à certains problèmes. Donc, si la composition partisane des sénateurs et du gouvernement provincial était différente, cela ne ferait que refléter la diversité d'opinions dans la province et à mon avis ce n'est pas une mauvaise chose.

Le sénateur Stollery: Merci.

Mme Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Bonjour, professeur Simeon.

Hier la Communauté européenne a adopté une charte sociale et je vois que dans votre mémoire pour vous c'est une question assez secondaire. Une constitution est la somme de quelques lois et de beaucoup de politique.

M. Simeon: Absolument.

Mme Hunter: Je me demande si la décision des Européens ne donne pas une valeur renouvelée à cette charte sociale.

M. Simeon: J'ai un peu hésité à utiliser le terme «secondaire» car il donne à penser que je juge la question sans importance alors que ce n'est pas du tout le cas. Je pense qu'elle est très importante. Je voulais simplement faire une distinction fondée sur la nécessité de régler en premier et dans les plus brefs délais les conflits susceptibles de détruire notre pays.

J'espère donc très vivement voir dans la Constitution canadienne une sorte de charte sociale. Bien que je les considère, comme je l'ai déjà dit, comme une série d'engagements en quelque sorte parallèles s'accordant avec les engagements de l'union économique, ils sont secondaires en partie parce que nous avons beaucoup de travail à faire sur ces deux questions, mais surtout sur la charte sociale qui est une idée un peu nouvelle. Si, pour prix d'un accord d'ici la fin de l'année il nous faut l'oublier quelque temps, je suis prêt à payer.

[*Text*]

Having said that, I really do believe that we are close enough to a consensus about some very basic social characteristics that they should be in the Constitution and should therefore be an obligation and a responsibility on both levels of government.

I say that partly because one obvious solution, if you say we have a national commitment to national standards in this particular area, is why don't we simply give the responsibility to the national government? Again, in the current and likely future Canadian context, there is not going to be a consensus in moving that kind of power to the national government—certainly not in Quebec and maybe not elsewhere.

Therefore, it is really better to see a kind of set of commitments that each government, in its own way, exercising its own powers, seeks to attain in the best ways it can. Then, with a monitoring body overall that kind of audits and examines what governments do, it brings to our attention when they are acting inconsistently with those concepts or not achieving them effectively.

Ms Hunter: You are not the first witness to suggest that we have to narrow the agenda because of the very tight time constraints we are operating under. I think there is a consistent message about. . . I am using shorthand here, first order, second order. The first order ones are the ones you mentioned as well by other people.

In the government's document, there is an obvious and understandable philosophical approach whereby the market is seen as the driver for the government. I think for the record that this may have contributed to some of the discredit politicians and politics generally are suffering from, because where is the role of government?

I see the role of government as a means of yes, interfering with the market. That is what it is supposed to do. It is supposed to be a mediator, and that is where a social and economic charter or a social and economic union. . .

Prof. Simeon: Right.

Ms Hunter: I think the word "charter" is sort of a red flag to some people, too. Where would you see any wording on the social union best placed in a constitution?

Prof. Simeon: I think there are two possibilities. As I have said, I believe these are political commitments that should be politically enforceable. I don't want judges making our economic policy, but nor do I want them making our social policy—any more than we have in the Charter.

There are two places you could put it, I think. One would be to put it in the Charter in section 36, which is the one that already talks about equalization and so on, and which is generally, I think, regarded as not directly justiciable, but one could make that more explicit and then expand section 36 to pick up some of these other ones.

Another, which I think would be more controversial, would be to have it as a kind of paragraph 121(b), in a sense to put it right there alongside the economic union commitment.

[*Translation*]

Cela dit, je crois sincèrement que nous sommes suffisamment proches d'un consensus sur certaines caractéristiques sociales fondamentales pour qu'elles soient incluses dans la Constitution et qu'en conséquence les deux paliers de gouvernement aient l'obligation et la responsabilité de les respecter.

Je le dis en partie parce qu'il y a une solution évidente si, comme vous le dites, il y a un engagement national envers des normes nationales dans ce domaine particulier: Pourquoi ne pas simplement donner cette responsabilité au gouvernement national? Encore une fois, dans le contexte canadien d'aujourd'hui et de demain, il n'y aura pas le consensus nécessaire pour donner ce genre de pouvoir au gouvernement national—certainement pas au Québec et peut-être pas ailleurs.

Par conséquent, il est certainement préférable de voir une sorte de série d'engagements que chaque gouvernement, de sa propre manière, dans l'exercice de ses pouvoirs, essaie de respecter de son mieux. Une instance de surveillance aurait alors la responsabilité de vérifier et d'examiner les actions des gouvernements pour attirer notre attention lorsqu'ils ne respectent pas ce concept ou qu'ils les appliquent de manière inopportune.

Mme Hunter: Vous n'êtes pas le premier témoin à nous conseiller de limiter l'ordre du jour compte tenu des contraintes du calendrier. J'ai l'impression d'une constante dans le message. . . Il y a ce qui est prioritaire et ce qui est secondaire. Ce qui est prioritaire pour vous l'est aussi pour beaucoup d'autres.

Le document du gouvernement contient une approche philosophique évidente et compréhensible selon laquelle c'est le marché qui dicte ses actions au gouvernement. Je signale en passant que c'est peut-être ce qui a contribué à un certain discrédit des politiciens et de la politique en général car dans un tel cas quel est le rôle du gouvernement?

Pour moi le gouvernement a pour rôle d'intervenir sur le marché. C'est sa mission. Il a pour mission d'être un médiateur et c'est sur ce plan qu'une charte sociale et économique ou une union sociale et économique. . .

M. Simeon: Exactement.

Mme Hunter: Je crois que pour certains le mot «charte» joue un rôle de drapeau rouge. Quel serait selon vous le meilleur endroit dans une constitution où parler d'union sociale?

M. Simeon: À mon avis, il y a deux possibilités. Comme je l'ai déjà dit, je crois qu'il s'agit d'engagements politiques d'application politique. Je ne veux pas que des juges se chargent de notre politique économique pas plus que je ne veux qu'ils se chargent de notre politique sociale—pas plus que pour la Charte.

Il y a deux endroits où on pourrait en parler, à mon avis. Il y a d'abord l'article 36 de la Charte qui parle déjà de péréquation, etc., et qui est généralement, à mon avis, considéré comme n'étant pas directement justiciable, mais on pourrait le rendre plus explicite et élargir l'article 36 pour englober certains de ces autres engagements.

Une autre solution qui serait peut-être plus contestée serait d'avoir une sorte de paragraphe 121b) en prolongement à l'engagement d'union économique.

[*Texte*]

The difficulty there, I think, is that even though I am a supporter of the social charter, one has to recognize there is far less consensus on it and it is a far more debatable proposition than the economic union rules are at the moment. I would like that because it would suggest there are these two dimensions—social obligations and a set of economic obligations.

• 1600

Ms Hunter: So you see them as absolutely indivisible, the—

Prof. Simeon: Absolutely, yes, I do. It is a necessary but not sufficient basis for keeping a country together to have it as a full economic union.

Ms Hunter: So your primary recommendation for the committee today is to put aside that very enormous debate we must have in order to address the more urgent issues, which are the distinct society, aboriginal people. . .

Prof. Simeon: Yes. Again, I'd say that with some regret. I would hope we could do both, deal with both the first and the second order. But if it came down and we just had to clear the decks, then distinct society, aboriginal self-government, and something with respect to the Senate is the core package.

Ms Hunter: Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much, Ms Hunter, and thank you, Professor Simeon. You certainly brought some new points of view to the table and also reiterated some we've heard before. We appreciate very much the time you've taken to share with us your experience and your wisdom and your wise counsel.

Prof. Simeon: Thank you very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Colleagues, we have as our next presenter the National Association of Japanese Canadians, and I believe we have Mr. Art Miki, president of the association, here with us today.

Mr. Art Miki (President, National Association of Japanese Canadians): Thank you, Madam Chairperson.

With me is Sachiko Okuda, who is from Ottawa. She is chairperson of the NAJC human rights committee, and she's also an executive committee member.

Thank you for the opportunity to appear before this special joint committee. Our community has looked at the proposals the government has put forward in relation to the renewed Canada.

Before we get into the recommendations, I would like to just briefly give you a background on our organization. The National Association of Japanese Canadians officially represents approximately 60,000 Canadians of Japanese ancestry.

In terms of our history, I think many of the people around the table are aware of the treatment of Japanese Canadians during World War II, and I wanted to just say to the committee members that we're very proud our country has recognized that injustice and has taken measures to indicate the injustice was something that should not have happened. Certainly the acknowledgment and the redress has been one that our community has been extremely pleased this government has done.

[*Traduction*]

Le problème, à mon avis, bien que je sois un défenseur de cette charte sociale, c'est qu'il faut bien reconnaître qu'il y a moins de consensus à son sujet et que c'est une proposition plus discutable à l'heure actuelle que les règles de l'union économique. Cela me plairait car cela suggérerait l'existence de ces deux dimensions—les obligations sociales et une série d'obligations économiques.

Mme Hunter: Vous les considérez donc comme absolument indissociables, . . .

M. Simeon: Absolument. L'union économique est une base nécessaire mais non suffisante pour garder un pays ensemble.

Mme Hunter: Donc, vous nous demandez d'ajourner pour le moment cet énorme débat afin de régler les questions plus urgentes comme la société distincte, les autochtones. . .

M. Simeon: Oui. Encore une fois, je le dis avec un certain regret. J'aurais espéré que nous puissions faire les deux, régler à la fois les questions prioritaires et secondaires. Mais s'il faut régler les problèmes les plus urgents pour commencer, je dirais que les plus urgents sont la société distincte, l'autonomie politique des autochtones et faire quelque chose au sujet du Sénat.

Mme Hunter: Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup, madame Hunter, et merci, professeur Simeon. Vous avez jeté une nouvelle lumière sur certains points et répété ce que d'autres nous ont déjà dit. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris sur votre temps pour venir partager avec nous votre expérience, votre sagesse et votre sagacité.

M. Simeon: Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Chers collègues, les témoins suivants sont les représentants de la National Association of Japanese Canadians et sauf erreur c'est M. Art Miki, le président de cette association, qui comparaît aujourd'hui.

M. Art Miki (président, National Association of Japanese Canadians): Merci, madame la présidente.

Je suis accompagné de Sachiko Okuda d'Ottawa. Elle est la présidente du Comité des droits de la personne de la NAJC et elle est aussi membre du comité exécutif.

Merci de vous avoir invités à comparaître devant votre comité mixte spécial. Notre communauté a étudié les propositions du gouvernement sur le renouvellement du Canada.

Avant de passer aux recommandations, j'aimerais faire un petit portrait de notre organisation. La National Association of Japanese Canadians représente officiellement environ 60,000 Canadiens d'origine japonaise.

Je ne crois pas nécessaire de rappeler à bon nombre d'entre vous autour de la table le traitement infligé aux Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale et je tenais simplement à vous dire que nous sommes très fiers que notre pays ait reconnu cette injustice et ait pris des mesures indiquant que cette injustice n'aurait pas dû être commise. Notre communauté est extrêmement heureuse de cette reconnaissance et des réparations accordées par le gouvernement.

[*Text*]

Just a brief comment about that. Our committee and members of the government visited Japan two years ago and we met with members of the Japanese government. There was a lot of interest in the redress settlement by the Japanese press as well as the media and they followed us around for the 10 days we were there. They were interested in how a country could look at their past injustice and were prepared to acknowledge it. They wanted to know why that came about.

As we discussed with one of the higher members of the Japanese government, he said, you know, you have to be a mature country to be able to do what Canada did, and I guess in recognition that Canada has shown maturity when it comes to human rights, he said, in Japan, even though we are an economic power, we would not be able to do what Canada did—to recognize injustices within their own country. I thought that was certainly a great recognition for our country.

One of the things we're very concerned about is that it was because of a lack, I guess, of a constitution during wartime that many of the things occurred to Japanese Canadians, and hopefully those things will not recur.

• 1605

We have looked at your proposal, and we feel there may be some suggestions we can offer to strengthen the ensuring of minority rights.

The first issue is the notwithstanding clause. Our preference would be to have section 33 of the Charter of Rights and Freedoms removed. I realize that may be a very controversial issue with the provincial governments, and I don't know whether they would be prepared to accept that.

The other way we looked at it is rather than removing section 33 entirely, look at section 15 and eliminate that from section 33. So the inclusive part would be section 2, sections 7 to 14. In some ways, I think that would meet the goals that we would like to see in terms of ensuring minority rights.

The other alternative is to look at a clause that would be very similar to the one that was adopted for equality of the sexes. We have made recommendation 2 in that regard, but 1 and 2 are more or less priority recommendations rather than to be taken separately.

The other area we want to focus on is property rights. We know in 1942 the War Measures Act was invoked. It gave the government the legal right to be able to confiscate property. In the United States such did not occur because of their constitution, and within their constitution is the recognition of property rights.

You would think our community would be supportive of property rights as a result of that experience. However, as our counsel talked about it further and further, we felt we should not jump into it but try to recognize there may be other components damaged by the fact that you have accepted property rights.

One concern was women. We were not too sure how that would affect them, and I know in many of our communities, there may also be joint ownership: property may be registered in an individual's name. We are wondering, in

[*Translation*]

Un petit commentaire à ce sujet. Notre comité et des membres du gouvernement se sont rendus au Japon il y a deux ans et nous avons rencontré des membres du gouvernement japonais. La presse et les médias japonais se sont vivement intéressés à cette question des réparations et ils nous ont suivis partout pendant les dix jours de notre séjour. Qu'un pays puisse reconnaître ses injustices passées les intéressait beaucoup. Ils voulaient en connaître les raisons.

Lors d'une de nos discussions avec un des membres haut placés du gouvernement japonais, ce dernier nous a dit, vous savez, il faut être un pays mûr pour pouvoir faire ce que le Canada a fait et reconnaissant la maturité du Canada sur le plan des droits de la personne, il a ajouté, au Japon, malgré que nous soyons une puissance économique, nous ne pourrions pas faire ce que le Canada a fait—reconnaître nos propres injustices. J'ai pensé que notre pays pourrait en tirer fierté.

C'est l'absence, disons, d'une constitution en temps de guerre qui a été la cause de nombre des choses qui sont arrivées aux Canadiens d'origine japonaise et nous espérons que cela ne se reproduira pas.

Nous avons examiné vos propositions et nous pensons pouvoir faire des suggestions permettant de mieux garantir les droits des minorités.

La première question concerne la clause de dérogation. Notre préférence irait à l'élimination de l'article 33 de la Charte des droits et libertés. Je sais que cela ne plairait pas beaucoup aux gouvernements provinciaux et je ne sais pas s'ils seraient prêts à l'accepter.

L'autre possibilité consisterait à supprimer le renvoi à l'article 15. Cela viserait l'article 2 et les articles 7 à 14. Cela devrait, en partie, permettre d'atteindre les objectifs garantissant les droits des minorités.

Une autre solution serait une disposition analogue à celle adoptée pour l'égalité des sexes. C'est dans ce sens que nous faisons notre deuxième recommandation, mais la première et la deuxième doivent être considérées sur une base prioritaire plutôt que séparément.

Le droit à la propriété. Nous savons qu'en 1942, le gouvernement a invoqué la Loi sur les mesures de guerre qui lui a donné le droit légal de confisquer les biens. Aux États-Unis, étant donné que le droit à la propriété figure dans la Constitution, le gouvernement n'a pu agir de même.

Vous pourriez penser que notre communauté est favorable à ce droit à la propriété, étant donné notre expérience. Cependant, après avoir longuement écouté nos conseillers, nous avons estimé nécessaire de ne pas nous précipiter et de réfléchir aux conséquences potentiellement négatives de l'insertion du droit à la propriété.

Pour commencer, les femmes. Nous n'étions pas trop sûrs des conséquences pour elles mais je sais que dans nombre de nos communautés, même si des entreprises sont familiales souvent le bien n'est enregistré que sous un seul

[*Texte*]

terms of separations and so on, would having property rights in the Constitution make it difficult for the woman to be able to receive her fair share? Would that person have to take legal recourse? In many cases, women are at a disadvantage when it comes to that. That was an issue brought up in our community, and we wanted to ensure those rights would not be lessened as a result of the inclusion of property rights.

The other area we are concerned about is the environment and abuse of the environment. Would having property rights in the Constitution allow the owner to have full right of that property such that abuses can take place without having some recourse. We question whether those areas have been studied in terms of implications.

I would like to turn it over to Sachi now for the rest of it.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): You have about five minutes.

Ms Sachiko Okuda (Spokesperson, National Association of Japanese Canadians): Madam Chair, *monsieur le président*, and members of the committee, I am very pleased to be before you today to present the NAJC's position and recommendations on multiculturalism, on the distinctiveness of Quebec, and on aboriginal rights.

In terms of multiculturalism, the NAJC supports a Canada clause. However, we are somewhat disappointed by the absence of the term "multiculturalism" in the clause. Although the main concepts of multiculturalism, such as fairness, full participation, contribution of many cultures, importance of tolerance, and respect for rights are found in the government's proposal, we feel it important the actual word "multiculturalism" be present, and we find it somewhat ironic that with the passage of the Multiculturalism Act and the establishment of the multiculturalism department, the term "multiculturalism" itself is non-existent in describing the Canadian identity. Therefore, our fourth recommendation is that multiculturalism as a fundamental characteristic of Canadian society be recognized.

• 1610

Furthermore, we prefer the definition of multiculturalism of the Canadian Ethnocultural Council, which is a national umbrella organization representing 40 some national ethnocultural associations. Their definition is that multiculturalism is a principle that recognizes as a fundamental characteristic of Canadian society the diversity of Canadians based on race, national or ethnic origin, colour or religion, their right to preserve and enhance their heritage, and their right to equal participation in the social, economic, cultural and political life of Canada.

In terms of Quebec now

[*Traduction*]

nom. Nous nous demandons, en cas de séparation, par exemple, si la présence du droit à la propriété dans la Constitution ne rendrait pas plus difficile pour la femme la reconnaissance de ses propres droits? Y aurait-il alors automatiquement recours juridique? Très souvent, dans de tels cas, les femmes sont désavantagées. C'est un problème qui a été soulevé par nos membres et nous ne voulons pas que ces droits soient limités par l'inclusion du droit à la propriété.

Ensuite, il y a l'environnement et la protection de l'environnement. Le droit à la propriété dans la Constitution permettrait-il au propriétaire d'exercer son droit jusqu'à l'abus sans aucun recours? Nous nous demandons si ces conséquences ont été véritablement étudiées.

J'aimerais demander à Sachi de continuer.

La coprésidente (Mme Dobbie): Il vous reste environ cinq minutes.

Mme Sachiko Okuda (porte-parole, National Association of Japanese Canadians): Madame la présidente, *Mr. Chairman*, membres du comité, je suis très heureuse de comparaître devant vous aujourd'hui pour présenter la position de la NAJC et ses recommandations sur le multiculturalisme, le caractère distinct du Québec et les droits des autochtones.

Pour ce qui est du multiculturalisme, la NAJC appuie l'insertion d'une clause Canada. Cependant, l'absence du terme «multiculturalisme» dans cette clause est pour nous cause de déception. Bien que la clause Canada renferme les principales notions du multiculturalisme comme l'équité, la pleine participation, la contribution de plusieurs cultures, l'importance de la tolérance et le respect des droits, il est important que le mot «multiculturalisme» figure dans la Constitution comme tel. Étant donné l'adoption de la Loi sur le multiculturalisme et la création du ministère du Multiculturalisme, il est ironique que le terme ne soit pas utilisé pour décrire l'identité canadienne. En conséquence, nous recommandons que la Constitution reconnaisse le multiculturalisme comme une des caractéristiques fondamentales de la société canadienne.

De plus, nous préférons la définition de multiculturalisme donnée par le Conseil ethnoculturel du Canada, organisme confédéral regroupant une quarantaine d'associations ethnoculturelles nationales. Pour lui, le multiculturalisme est un principe qui reconnaît, comme caractéristique fondamentale de la société canadienne, la diversité des Canadiens fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur ou la religion, leur droit de préserver et de promouvoir leur patrimoine, ainsi que leur droit de participer, sur un pied d'égalité à la vie sociale, économique, culturelle et politique du Canada.

Pour ce qui est du Québec

[*Text*]

l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise est contente de voir une définition claire et précise de l'expression «société distincte» dans la proposition du gouvernement en ce qui a trait au Québec. Donc, nous appuyons la proposition du gouvernement pourvu qu'on abolisse ou, tout au moins, qu'on modifie l'article 33 selon nos deux premières recommandations. Donc, nous appuyons

a section to be included in the Charter stating that the Charter of Rights and Freedoms shall be interpreted in a manner consistent with the recognition of Quebec as a distinct society within Canada, which includes a French-speaking majority, a unique culture, and a civil law tradition.

With regard to aboriginal rights, the NAJC supports the proposal to entrench aboriginal self-government in the Constitution. We are concerned, however, that a time line of 10 years has been imposed and that the courts may therefore eventually enforce the rights of self-government.

We make several recommendations in terms of aboriginal rights and they are outlined in our brief: a recognition that aboriginal peoples have the inherent right to self-government; that the national aboriginal organizations be represented with full voting rights at the constitutional meetings of the first ministers; that the federal and provincial governments negotiate an acceptable definition of self-government with the aboriginal peoples now; that the proposed 10-year deadline to achieve self-government be abolished; that aboriginal people must have the power to consent to changes to the Constitution affecting aboriginal and treaty rights; that aboriginal and treaty rights must apply equally to all peoples of aboriginal descent, and that, to ensure fairness, negotiations be overseen by international supervision.

The National Association of Japanese Canadians submits these proposals with the hope that Canadians of Japanese ancestry are contributing to the development of a better and stronger Canada.

We are thankful that the Canadian government has recognized the past injustices towards the Canadians of Japanese ancestry and the redress element of September 22, 1988. We feel it is now our role to ensure that other past injustices will be acknowledged and that our new Constitution will protect all of us from future violations.

Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much.

Mr. Miki: I just want to mention that we did look at other areas. However, when it came to issues such as Senate reform, the association did not come up with a consensus. If there are some questions on that, we might be able to present some views.

[*Translation*]

the National Association of Japanese Canadians is happy to see a clear and precise definition of the term "distinct society" in the government's proposal as far as Quebec is concerned. Therefore, we support the government's proposal provided that our two recommendations with respect to the elimination or, at least, the amendment of section 33 are acceptable. Therefore, we support

l'insertion dans la Charte d'un article stipulant que la Charte des droits et libertés sera interprétée de manière à reconnaître le Québec comme une société distincte à l'intérieur du Canada en ce qui concerne sa majorité francophone, sa culture particulière et sa tradition de droit civil.

Pour ce qui est des droits des autochtones, la NAJC appuie la proposition visant à inscrire dans la Constitution le droit des autochtones à l'autonomie politique. Nous nous inquiétons toutefois de ce qu'un délai de 10 ans soit fixé et de ce que les tribunaux interviennent éventuellement pour imposer le droit à l'autonomie politique.

Nous recommandons en outre comme droits pour les autochtones: la reconnaissance du «droit inhérent» à l'autonomie politique des peuples autochtones; la représentation, avec une voix égale au chapitre, des organisations autochtones nationales aux conférences constitutionnelles des premiers ministres; la négociation immédiate par les gouvernements fédéral et provinciaux d'une définition acceptable de l'autonomie politique avec les peuples autochtones; l'abolition du délai de 10 ans proposé pour réaliser l'autonomie politique; la reconnaissance du pouvoir qu'ont les peuples autochtones de consentir aux changements constitutionnels qui touchent les droits ancestraux et les droits issus de traités; la reconnaissance que les droits ancestraux et les droits issus de traités doivent s'appliquer également à toutes les personnes d'ascendance autochtone; et la supervision internationale des négociations pour s'assurer qu'elles se déroulent équitablement.

Ces recommandations sont présentées par la National Association of Japanese Canadians dans l'espoir que les Canadiens d'origine japonaise ont contribué à renforcer le Canada et à en faire un pays meilleur.

Nous savons gré au gouvernement canadien d'avoir reconnu, par l'entente de redressement du 22 septembre 1988, les injustices dont les Canadiens d'origine japonaise ont été victimes dans le passé. Nous estimons que notre rôle consiste désormais à faire en sorte que les autres injustices du passé soient reconnues et que la nouvelle Constitution nous protège de toute injustice semblable à l'avenir.

Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup.

M. Miki: J'aimerais simplement ajouter que nous avons étudié les autres questions. Cependant, s'agissant de la réforme du Sénat, par exemple, nous ne sommes pas parvenus à un consensus. Si vous avez des questions à nous poser sur ce sujet, nous essaierons d'y répondre.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. Before we turn to the Liberals, I thought I would mention that section 27 of the Charter does say that, "this Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians", so I wouldn't want the impression to be left that Canada has not recognized its multicultural values.

Mr. Duhamel (St. Boniface): I wish to thank you for your presentation, which I enjoyed.

My first question is related to the point that you made with regard to delaying the property rights provisions. I understand your reasons for it.

You have not mentioned economic union, though, or a reformed Senate. I am wondering whether or not you felt that those needed to be delayed as well.

Mr. Miki: When it came to Senate reform, we just did not have a consensus in terms of how that should go.

Mr. Duhamel: Why?

• 1615

Mr. Miki: The area of concern certainly of Senate reform was, how would the diversity of our country be represented? We looked at the elected Senate as well as the appointed, and I guess we felt that somehow there could be a mechanism built within the structure in either situation to recognize the fact that we have people from many different backgrounds.

An elected Senate, we felt, would not ensure that, unless there were some really strict kinds of structures that would allow that to happen, but we just felt, regardless of the way it is done, that we wanted some assurances that the diversity will be recognized in the representatives that are there.

Mr. Duhamel: Why?

Mr. Miki: Because in our country we don't have that. The House of Commons, although there are people of various backgrounds, is not representative of our country.

Mr. Duhamel: All right. Now with respect to economic union, you simply did not have the time?

Mr. Miki: No.

Mr. Duhamel: All right, thank you. I wanted to proceed to your recommendation that multiculturalism be embedded within the Constitution as a fundamental characteristic. I take it that in spite of the fact that there is a reference in section 27, you would want it within the Canada clause as a fundamental characteristic of the nation. Is that the difference, because we are often reminded as we were today that there is a reference to it? So you want it in a different position but you want it, as well, as a fundamental characteristic. Have I understood that correctly?

Mr. Miki: Yes, that is the way we would like to see it. One of the things that I think is very important in our brief... We mention multiculturalism, referring to the pluralistic nature of our Canadian society, and we feel people of French

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Avant de donner la parole aux Libéraux, j'ai pensé utile de mentionner que l'article 27 de la Charte dit que: toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. Je ne voudrais pas que l'impression soit laissée que le Canada ne reconnaît pas ses valeurs multiculturelles.

M. Duhamel (Saint-Boniface): Je tiens à vous remercier de votre exposé que j'ai fort apprécié.

Ma première question concerne votre recommandation de complément de réflexion concernant le droit à la propriété. Je comprends vos raisons.

Vous n'avez cependant pas parlé de l'union économique ni de la réforme du Sénat. Pensez-vous aussi qu'il faille un temps de réflexion plus long?

M. Miki: Pour ce qui est de la réforme du Sénat nous ne sommes tout simplement pas parvenus à un consensus.

M. Duhamel: Pourquoi?

M. Miki: Nous nous sommes demandés comment la diversité de notre pays serait représentée dans un Sénat réformé. Nous avons considéré le cas d'un Sénat élu tout comme celui d'un Sénat nommé, et en quelque sorte, nous avons pensé qu'il faudrait trouver un moyen permettant de reconnaître la multi-ethnicité de notre population.

Nous avons pensé qu'un Sénat élu ne le garantirait pas à moins que des dispositions très claires ne l'imposent, mais nous avons pensé que quoi qu'il en soit, nous voulions l'assurance d'une reconnaissance de cette diversité dans la composition du Sénat.

M. Duhamel: Pourquoi?

M. Miki: Parce que dans notre pays, nous ne l'avons pas. La Chambre des communes, bien qu'elle soit composée de personnes d'origines diverses, n'est pas représentative de notre pays.

M. Duhamel: Très bien. Maintenant, pour ce qui est de l'union économique, vous n'avez tout simplement pas eu le temps?

M. Miki: Non.

M. Duhamel: Très bien, merci. J'aimerais revenir à votre recommandation de reconnaissance dans la Constitution du multiculturalisme comme caractéristique fondamentale de la société canadienne. J'en déduis que malgré la référence qui est faite à l'article 27, vous voulez qu'il soit reconnu comme caractéristique fondamentale de la nation dans la clause Canada. Est-ce la différence, car on nous rappelle souvent, comme aujourd'hui, qu'il y est déjà fait référence dans cet article? Vous en convenez, mais vous tenez à cette caractéristique fondamentale. Vous avez bien compris?

M. Miki: Oui, c'est ce que nous voudrions. Une des choses qui, à mon avis, est très importante dans notre mémoire...nous parlons du multiculturalisme, de la nature pluraliste de la société canadienne, et nous pensons que les

[*Text*]

background would be part of multiculturalism. People of aboriginal background would be part of multiculturalism. I think what we are trying to do is broaden the term multiculturalism to include all peoples rather than continue the restricted notion that seems to come out, mainly because of government policy, etc. So our view is that multiculturalism should apply to all people.

Mr. Duhamel: I noted your various recommendations with respect to our aboriginal peoples, and I applaud the openness there and the support you have given. There is a reference as well to an acceptable definition of self-government. I have two questions. First, do you have some sense as to what you believe might be appropriate, and secondly, let's assume we could not come up with a definition but we accept there is an inherent right to self-government, would you still be supportive without an "acceptable" definition?

Mr. Miki: I think a definition needs to be arrived at through negotiations with the aboriginal people. I would have a hard time indicating the definition of self-government. I think self-government is a term that needs to have a mutual understanding between the parties, which are the government and the aboriginal people. The way we look at it is, if the definition is satisfactory to the aboriginal peoples, then that is satisfactory to us, rather than our imposing a definition.

Mr. Duhamel: I shall ask one more question and then go to my colleague Mr. Allmand. Your prime interest in having the notwithstanding clause removed, as I understand it, is the elimination of potential discrimination in the future.

Mr. Miki: Right.

Mr. Duhamel: I just need some confirmation that I have understood it.

Mr. Miki: Yes, and I just want to make reference to the government's proposal where they are talking about increasing the percentage of votes. I go back to the experience of our community. Had there been even a certain number of votes for the provincial Government of British Columbia, for instance, to maybe invoke this kind of clause in that situation, I don't think it still would have prevented the treatment towards Japanese Canadians; this is why we are concerned about having sort of votes rather than... If we're really up front, then let's be up front.

Mr. Duhamel: Thank you.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): I note you have recommended the total removal from the Constitution of the notwithstanding clause and I am fully supportive of that. From my observation of its use so far it's been simply used to run rough-shod over basic rights that are already entrenched in the Constitution. The difficulty is that it appears that in Parliament there is a majority that supports the notwithstanding clause, and in the provinces there is a majority that supports the notwithstanding clause, and the rationale is that we must keep control with elected representatives as opposed to judges who are not elected. How do you respond to that sort of rationalization by the majorities in Parliament and the provinces?

[*Translation*]

Canadiens d'origine française font partie de ce multiculturalisme. Les Canadiens d'origine autochtone font aussi partie de ce multiculturalisme. Nous essayons d'élargir le champ du multiculturalisme pour qu'il inclue tout le monde plutôt que de perpétuer cette notion restrictive qui semble être principalement le fruit des politiques gouvernementales. Nous estimons que le multiculturalisme devrait s'appliquer à tous.

M. Duhamel: J'ai pris note de vos diverses recommandations concernant nos peuples autochtones et j'applaudis votre ouverture d'esprit et votre soutien. Vous parlez aussi d'une définition acceptable d'autonomie politique. J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, avez-vous une petite idée de ce qui pourrait être approprié et, deuxièmement, à supposer que nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord sur une définition mais que nous acceptions l'existence d'un droit inhérent à l'autonomie politique, seriez-vous toujours favorables sans définition «acceptable»?

M. Miki: À mon avis, cette définition ne peut être que le fruit de négociations avec les autochtones. Il me serait bien difficile de définir l'autonomie politique. Je crois que l'autonomie politique est un terme qui nécessite une compréhension mutuelle entre les parties, c'est-à-dire entre le gouvernement et les peuples autochtones. Pour nous, si la définition satisfait les autochtones, alors, elle nous satisfait. Nous ne voulons pas leur imposer notre définition.

M. Duhamel: Je vais vous poser encore une question et je donnerai la parole à mon collègue, M. Allmand. Si vous réclamez l'élimination de la clause dérogatoire, c'est pour prévenir, si je vous comprends bien, toute possibilité de discrimination future.

M. Miki: Exactement.

M. Duhamel: Je voulais tout simplement que vous me le confirmiez.

M. Miki: Oui, et j'aimerais vous renvoyer à la proposition du gouvernement d'augmentation du pourcentage de votes. Je reviens à l'expérience de notre communauté. S'il y avait eu un certain nombre de voix pour le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, par exemple, pour peut-être invoquer ce genre de clause dans cette situation, je ne pense toujours pas que cela aurait empêché le traitement infligé aux Canadiens d'origine japonaise; c'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas très favorables à ce genre de solution... Agissons ouvertement, agissons en plein jour.

M. Duhamel: Merci.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je remarque que vous recommandez l'élimination totale de la Constitution de la clause de dérogation et je suis tout à fait d'accord avec vous. Mes observations me montrent que jusqu'à présent, elle a été simplement utilisée pour bafouer les droits fondamentaux déjà consacrés dans la Constitution. La difficulté ici, c'est qu'au Parlement aussi bien que dans les provinces la majorité semble en faveur de la clause de dérogation, l'argument étant qu'il vaut mieux faire exercer le contrôle par les parlementaires, qui sont élus, plutôt que par les juges, qui ne le sont pas. Comment contrez-vous cet argument de la majorité concernant les parlementaires et les provinces?

[*Texte*]

• 1620

Mr. Miki: I guess they should be in the hands of Parliament. Our feeling is that when it goes through the court, I think we lose... Because the judgment of the court is reflective, I think, of the society at the time and the people who are there, we will lose, I think, if it goes to that degree. I would like to see the powers maintained by the legislatures, the elected people. That would be the strength—

Mr. Allmand: I misunderstand. Your brief says you want the notwithstanding clause removed.

Mr. Miki: Yes.

Mr. Allmand: Well, if you remove the notwithstanding clause, you leave the power in the courts, which in these cases with basic rights I support. I'm not too clear on what your position is now.

According to your brief, you say you want the notwithstanding clause removed from the Constitution.

Mr. Miki: Right.

Mr. Allmand: If you do, then you trust the courts—

Mr. Miki: To make the judgment.

Mr. Allmand: —as opposed to the legislatures and the parliaments. Is that correct? I was just asking, how do you deal with elected parliamentarians who want to keep the control no matter what and are not ready to allow the courts to decide questions of basic human rights and therefore want the notwithstanding clause?

Mr. Miki: Well, we haven't really analysed it from that perspective of the courts. I think our feeling was initially in terms of the notwithstanding clause, the abuses on the part of the legislature or the government that can occur. Whether it goes to the courts or not, I guess we would like to see the legislation, at least, not included. If it needs to go to the courts, so be it. But I think once you have legislation, that violation could still take place. If it does take place, what you are suggesting is that it would go to the courts. I would hope it would not.

I'm not too sure. I'm not answering that question very clearly.

Mr. Allmand: All right. I'll skip it.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): I'd like to welcome you, Ms Okuda, and my old friend, Mr. Art Miki.

I just want to say to the committee that I can remember sitting in my office, when I represented Vancouver—Kingsway, in the downtown east side of Vancouver with an elderly Japanese Canadian woman. She took out of her purse the photo of her grocery store on Davie Street that she had prior to 1939, she and her husband for 20 years or so. That store, of course, was taken from her. She never got any compensation, and she and her family were locked up in concentration camps in Canada, in her case in the Okanagan valley. She had lived to come and show me this, and she had also lived to produce a generation of people like yourselves, who are contributing so much to Canada.

[*Traduction*]

M. Miki: Je pense que cela devrait relever du Parlement. Lorsque l'on passe par les tribunaux, je crois que nous perdons... Étant donné que la décision du tribunal sera à l'image de la société du moment et de ceux qui y siègent, je crois que nous y perdrions au change. Je voudrais que ces pouvoirs restent entre les mains des corps législatifs, c'est-à-dire des élus. C'est ce qui ferait la force...

M. Allmand: Je comprends mal. Dans votre mémoire, vous réclamez la suppression de la clause de dérogation.

M. Miki: Oui.

M. Allmand: Eh bien, si vous la supprimez, vous confiez le pouvoir aux tribunaux, ce qui est justement ma position dans le cas des affaires relatives aux droits fondamentaux. Je ne sais plus quelle est votre position à vous.

Dans votre mémoire, vous réclamez la suppression de la clause de dérogation.

M. Miki: Effectivement.

M. Allmand: Dans ce cas, vous vous en remettez aux tribunaux...

M. Miki: Pour rendre une décision.

M. Allmand:...par opposition aux corps législatifs. C'est bien cela? La question que je vous pose, c'est que faites-vous des élus qui tiennent à tout prix à exercer ce contrôle et qui ne sont pas prêts à laisser les tribunaux trancher les questions relatives aux droits de la personne et qui, pour cette raison, veulent conserver la clause de dérogation?

M. Miki: Nous n'avons pas abordé la question sous l'angle des tribunaux. Nous nous sommes surtout préoccupés des excès dont peuvent se rendre coupables les corps législatifs ou le gouvernement. Que la question soit portée devant les tribunaux ou non, nous voudrions que cette disposition ne figure pas dans la Constitution. Si cela doit se rendre devant les tribunaux, soit. Mais dès lors que cela figure dans la loi, il pourra y avoir atteinte aux droits, auquel cas, d'après vous, l'affaire irait devant les tribunaux. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Je ne sais trop. Ma réponse n'est pas très claire.

M. Allmand: Entendu. Passons.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je vous souhaite la bienvenue, madame Okuda, ainsi qu'à mon vieil ami Art Miki.

Je me souviens du jour où j'étais dans mon bureau, à l'époque où je représentais la circonscription de Vancouver—Kingsway, dans le centre-ville est de Vancouver, en compagnie d'une Canadienne d'origine japonaise assez avancée en âge. Elle a sorti de son sac à main la photographie de l'épicerie qu'elle et son époux, mariés depuis une vingtaine d'années, avaient tenue rue Davie jusqu'en 1939. Cette épicerie, on les en avait dépossédés. Jamais elle n'avait reçu le moindre dédommagement; elle et sa famille avaient été enfermées dans un camp de concentration au Canada, dans la vallée de l'Okanagan. Des années plus tard, elle est venue me voir pour me montrer cette photo et pendant ces années elle a eu des enfants, une génération de gens comme vous, qui apportaient tant à notre pays.

[*Text*]

So I want to congratulate you on working so hard for redress.

Mr. Miki: Thank you.

Mr. Waddell: I want to congratulate the Conservative government—I know it's hard for me to say this—and the Prime Minister for showing that we were a mature country in doing that. I'm glad you said that in your brief.

I remember Angus MacInnis, who was the Member of Parliament for Vancouver—Kingsway, was the only one to stand up in the House of Commons to support Japanese Canadians. That took some real courage. His wife Grace once said it was like standing up against a tidal wave of public opinion. That's what it was like for Japanese Canadians.

So that's why these laws are important, what we put in the Constitution.

I want to get back to what was raised here about the notwithstanding clause. As I understand it, you don't like the notwithstanding clause, your group and other groups that have represented ethnic communities and so on, multicultural communities in Canada, because of the experience with the legislatures, both federal and provincial. I wonder if you can recall some of those experiences of what parliaments in Canada—as opposed to judges—have done to the rights of minorities in Canada—majority parliaments. Can you give the committee some examples, like head taxes in British Columbia?

Mr. Miki: There are a number of examples. I know our association has been working with other ethnic groups, looking at those forms of injustice with the Ukrainian national council and the Ukrainian community, as well as the Italian community. These are groups that suffered, to some degree, similar treatment by having their rights taken away as a result of their involvement. With the Chinese Canadians we have the head tax issue, legislation that discriminated against a group of people. That was all done by governments.

I guess when we talk about the notwithstanding clause, we would like to see it removed—and all of those. . .regardless of whether they're there or not. For instance, if the notwithstanding clause were not removed, perhaps we could have a section similar to the one provided for women, section 28. The same thing applies there. If it's violated, then it would go to the courts to decide.

At least the clause is up front in the Constitution. So whether we remove it or whether we include a section that would guarantee minority rights, such as the one that we recommend in recommendation 2, it would be preferable that some recognition is given so that minority rights can be guaranteed.

Mr. Waddell: Let's go through that because I think that is the major part of your brief, if I might say so. The first preference would be, as we heard from a group yesterday that said the same thing, to remove the notwithstanding clause so that Parliament couldn't say, notwithstanding a decision of the court to protect Japanese Canadians or Ukrainian Canadians or whatever, we're going to pass a law to get around the court. You'd like to remove that, but, as Mr.

[*Translation*]

Je tiens donc à vous féliciter de votre travail acharné pour obtenir réparation.

M. Miki: Merci.

M. Waddell: Je tiens aussi à féliciter le gouvernement conservateur—ces mots me restent quasiment dans la gorge—ainsi que le premier ministre pour avoir montré la grandeur d'âme de notre pays. Je suis heureux que vous en ayez parlé dans votre mémoire.

Je me souviens de Angus MacInnis, autrefois député fédéral de Vancouver—Kingsway, qui, le seul, s'est levé à la Chambre des communes pour défendre les Canadiens d'origine japonaise. Il lui a fallu du courage, du vrai. Son épouse, Grace, a dit un jour que cela était comme se dresser, tout seul, contre le raz-de-marée de l'opinion publique. C'était la même chose pour les Canadiens d'origine japonaise.

C'est pour cette raison que les lois, la Constitution, ont autant d'importance.

Je veux revenir à ce qui a été dit à propos de la clause de dérogation. Si j'ai bien compris, elle ne vous plaît pas ni à votre groupe ni à ceux qui représentent la collectivité ethnique canadienne à cause de ce qu'ont fait les parlements, aussi bien fédéral que provinciaux. Pouvez-vous nous rappeler justement le sort qu'ont infligé ces parlements—par opposition aux juges—aux droits des minorités canadiennes. Des parlements majoritaires, je le signale. Pouvez-vous nous donner des exemples, comme la capitation en Colombie-Britannique?

M. Miki: Il y a de nombreux exemples. Ainsi, notre association collabore avec d'autres groupes ethniques comme la Fédération nationale ukrainienne et la collectivité italienne pour examiner d'autres cas d'injustice. Ces groupes ont subi un traitement semblable en ce sens qu'ils ont été dépouillés de leurs droits. Dans le cas des Canadiens d'origine chinoise, ils ont été victimes de discrimination en vertu de la Loi sur la capitation. Tout cela est le fait des gouvernements.

Pour ce qui est de la clause de dérogation, nous voudrions qu'elle soit supprimée—et toutes ces. . .peu importe que cela s'y trouve ou non. Par exemple, si la clause de dérogation n'est pas supprimée, peut-être pourrions-nous voir une disposition semblable à celle qui est prévue pour les femmes, l'article 28. La même chose vaut ici. S'il y a infraction, ce serait aux tribunaux de décider.

Au moins, l'article se trouve déjà clairement dans la Constitution. Donc, qu'on la supprime ou qu'on y inclue une disposition qui garantisse les droits de la minorité, comme celle que nous préconisons dans notre recommandation n° 2, je crois qu'il vaudrait mieux inclure quelque chose pour garantir les droits de la minorité.

M. Waddell: Revenons-y, car il s'agit, je crois, du principal élément de votre mémoire. Idéalement, comme l'a aussi réclamé hier un autre groupe, il serait préférable de supprimer la clause de dérogation pour empêcher le Parlement de déclarer que, par dérogation à une décision du tribunal protégeant les Canadiens d'origine japonaise ou ukrainienne ou autre, il adoptera une loi à l'effet contraire. C'est ce que vous voudriez voir disparaître, mais comme M.

[*Texte*]

Allmand suggested, it's going to be a very difficult process in the country, once it's in the Constitution, to get it out.

Take me through the second proposal, Mr. Miki, if you wouldn't mind.

Mr. Miki: The second proposal is to take a look at section 33, rather than removing section 33.

Mr. Waddell: Section 33 is the notwithstanding clause.

Mr. Miki: It is the notwithstanding clause, and in that particular section, there is reference to section 2 and sections 7 to 15, that the notwithstanding clause could be invoked. What we're suggesting is that we take section 15 out of that clause. So it would read, "included in section 2 or sections 7 to 14", and that would do a similar thing.

Mr. Waddell: Okay. So we could still have the notwithstanding clause, but it couldn't be invoked with respect to certain groups. Now, would that apply to language?

Mr. Miki: Well, section 15 is the individual rights part, which states:

> Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

So there's no language there.

Mr. Waddell: We might run into a problem with the Quebec situation, where they used the notwithstanding clause—

Mr. Miki: In relation to language.

Mr. Waddell: —in relation to language.

Mr. Miki: But we're more concerned about the minority rights. Well, I guess in a way language is a right of that particular. . .

Mr. Waddell: Of the English minority—

Mr. Miki: Yes.

Mr. Waddell: —and we're going to hear from Alliance Quebec next. They'll probably have something to say about that. But perhaps if we really defined the distinct society clause, we might be able to protect the language and at the same time also limit the notwithstanding clause. Would you agree with that?

Mr. Miki: Yes.

Mr. Waddell: You also had another suggestion here and perhaps you could lead us through that. You say that you advocate a special provision under a separate section. . .that the Charter be provided to give racial and ethnic minorities the same positive equality rights as provided in section 28 for women. Is that another alternative?

Mr. Miki: Yes, it is.

Mr. Waddell: And what would that do?

Mr. Miki: Well, the notwithstanding clause would not affect that particular clause in the Constitution if we add it separately, similar to the women's section, which is excluded from the notwithstanding clause.

[*Traduction*]

Allmand l'a dit, du jour où cette disposition figurera dans la Constitution, il sera extrêmement difficile de la supprimer.

Rappelez-moi votre deuxième proposition, monsieur Miki, si vous le voulez bien.

M. Miki: Notre deuxième proposition est de revoir l'article 33 plutôt que de le supprimer.

M. Waddell: L'article 33 est celui qui porte sur la clause de dérogation.

M. Miki: Oui, et il y est fait mention de l'article 2 et des articles 7 à 15 à propos desquels la clause de dérogation pourrait être invoquée. Ce que nous suggérons, c'est que l'article 15 ne figure pas dans cette disposition. Elle se lirait comme suit: «donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 14». L'effet serait le même.

M. Waddell: Entendu. Il pourrait donc toujours y avoir une clause de dérogation, mais elle ne pourrait s'appliquer à certains groupes. S'appliquerait-elle cependant à la langue?

M. Miki: Eh bien, l'article 15 porte sur les droits individuels. Je cite:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Il n'est donc pas question de la langue.

M. Waddell: Nous aurons peut-être des difficultés dans le cas du Québec, où on s'est prévalu de la clause de dérogation. . .

M. Miki: En ce qui concerne la langue.

M. Waddell: . . .en ce qui concerne la langue.

M. Miki: Mais ce qui nous préoccupe davantage, ce sont les droits de la minorité. Écoutez, j'imagine que d'une certaine façon la langue est un droit d'une minorité. . .

M. Waddell: De la minorité de langue anglaise. . .

M. Miki: Oui.

M. Waddell: . . .et nous allons entendre le témoignage d'Alliance Québec dans un instant. Elle aura sûrement quelque chose à nous dire à ce propos. Sauf que si nous arrivons à définir comme il faut la société distincte, nous pourrons peut-être protéger la langue tout en limitant la portée de la clause de dérogation. Êtes-vous du même avis?

M. Miki: Oui.

M. Waddell: Vous nous avez aussi fait une autre suggestion que vous pourriez peut-être commenter à nouveau. Vous souhaitez une disposition spéciale dans un article distinct. . .pour que la Charte confère aux minorités raciales et ethniques les mêmes droits à l'égalité que ceux prévus pour les femmes à l'article 28. S'agit-il d'une autre variante?

M. Miki: Oui.

M. Waddell: Quel serait son effet?

M. Miki: Eh bien, la clause de dérogation ne s'appliquerait pas à cette disposition si elle faisait l'objet d'un article distinct, semblable à celui relatif aux femmes, qui est soustrait de l'application de la clause de dérogation.

[*Text*]

Mr. Waddell: I have one final question. I'll need some time to go through that and have a look at it, and I appreciate your putting these three options forward. I note, and you might have further comment, that even Japanese Canadians, who have suffered so much from the seizure of property, recognize the inherent danger of putting such a broad protection of property rights in our Constitution. That's what you're telling us, is it?

• 1625

Mr. Miki: Yes.

Mr. Waddell: Thank you.

Senator Oliver (Nova Scotia): I would like to welcome Mr. Miki here. We heard you present before us in Winnipeg and I welcome you back once again.

Mr. Miki: Thank you.

Senator Oliver: I would like to follow up on the questions raised by representatives of the other two parties around this table, those relating to your proposals. I should tell you that yesterday afternoon we had a presentation by a group called New Vision Canada. Do you know of them?

Mr. Miki: Yes.

Senator Oliver: The members of this group said that even though they would like to have the notwithstanding clause taken out, they recognize it may not be that easy. It might be easier to get the first ministers to agree to some form of an amendment. They proposed an amendment, and when I compare their language to your language it is different. When I compare their language, your language and the language in some of the other provisions of the Charter, it seems to me you could get stronger and better language if you got together.

Let me just give you an example. In section 27 it says, "This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of", that is, multiculturalism. It uses the word "shall", and as you know, under the provisions of the Interpretation Act, when it says shall, it makes it mandatory. It is something the courts have to obey.

In both your draft and the draft from yesterday we don't see the word "shall". I think it could be stronger. One of the things you may want to add to your particular draft number two is, "and shall be interpreted as such".

I also notice your language doesn't even track all of the particular rights contained in section 15 of the Charter. You haven't included race, creed, religion, age and so on. Why would you leave those out?

Mr. Miki: One of the reasons we left out "race" is that the term is one of the pet peeves of our association. We have people in our community who believe there is no such term as or meaning for race. It has been brought out before through people who have studied things like this. They have indicated that the idea of race is non-existent.

[*Translation*]

M. Waddell: J'ai une dernière question. Il nous faudra un peu de temps pour examiner ceci, et je vous suis reconnaissant de nous avoir présenté ces trois options. Je note, et vous aurez peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet, que même les Canadiens d'origine japonaise qui ont tant souffert lorsqu'on a saisi leurs biens, reconnaissent le danger inhérent qu'il y a à protéger d'une façon aussi extensive les droits à la propriété dans notre Constitution. C'est bien ce que vous nous dites, n'est-ce pas?

M. Miki: Oui.

M. Waddell: Merci.

Le sénateur Oliver (Nova Scotia): Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, monsieur Miki. Vous étiez déjà venu nous parler à Winnipeg et je suis heureux de vous revoir.

M. Miki: Merci.

Le sénateur Oliver: J'aimerais revenir aux questions qui ont été soulevées par des représentants des deux autres partis; il s'agit de vos propositions. Je précise qu'hier après-midi nous avons entendu un groupe qui s'appelle «New Vision Canada». Vous les connaissez?

M. Miki: Oui.

Le sénateur Oliver: Les membres de ce groupe nous ont dit qu'ils aimeraient bien voir la clause nonobstant supprimée, mais qu'en même temps ils savent que cela ne sera pas facile. Il serait peut-être plus facile de mettre les premiers ministres d'accord sur un autre type d'amendement. Ils en ont proposé un et quand je compare l'énoncé de leur amendement à celui de vos propositions, je vois des différences. Quand je compare leur énoncé, le vôtre, et également l'énoncé de certaines dispositions de la Charte, il me semble que vous devriez pouvoir trouver quelque chose de mieux si vous vous réunissiez tous ensemble.

Je vais vous donner un exemple; l'article 27 se lit: «Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation. . .» il s'agit du multiculturalisme. On utilise le mot «doit» et, comme vous le savez, aux termes des dispositions de la Loi d'interprétation, quand on utilise le verbe «doit», c'est obligatoire. Les tribunaux sont forcés d'obéir.

Or, le mot «doit» n'apparaît ni dans votre texte, ni dans celui que nous avons vu hier. À mon avis, on devrait pouvoir renforcer ces dispositions. Dans votre deuxième texte, vous pourriez envisager d'ajouter l'expression «doit être conforme».

Je note également que votre texte ne reprend même pas tous les droits qui figurent à l'article 15 de la Charte. Vous ne parlez ni de race, ni de croyance, de religion, d'âge, etc. Pourquoi avoir omis ces mentions?

M. Miki: Si nous avons omis de mentionner la race, c'est que ce mot est justement une source d'irritation pour notre association. Dans notre communauté, il y a des gens qui pensent que le terme race n'a pas de signification véritable. Cette notion a été remise en question par des spécialistes qui ont conclu qu'elle n'existait pas.

[*Texte*]

Senator Oliver: Going back to the earlier part of my question, would you mind getting together with the New Vision group? Perhaps the two of you could look at your draft amendment. In my opinion, there are ways you can strengthen your language to make it even more pursuasive and ensure the rights you want to protect really are protected. Right now the wording, frankly, is a bit loose.

Mr. Miki: Okay.

Senator Oliver: If you are asking under your multiculturalism proposal that a new right be enshrined, is this really the direction in which you want to go? It will not give governments any flexibility to to step in and protect you. It would leave all of the rights and powers up to our courts. With the Charter, judges and judge-made law seem to be taking over. Is that what you and your organization want to see in Canada for our new Constitution?

Mr. Miki: I think that area needs further study in terms of what direction it should take. As far as the comment about New Vision, we have had some contact with them. It would certainly be worthwhile to sit down with them and compare notes. I think our concepts are consistent, but perhaps the wording isn't.

Senator Oliver: You language can be stronger.

Mr. Miki: Language could be stronger in that respect, yes.

Mr. Littlechild (Wetaskiwin): First of all, congratulations to your association on a very solid brief in terms of the numbers of recommendations you are giving.

I want to refer to number 6, because you introduce a new suggestion in terms of the last one you presented. It reads, "to ensure fairness, negotiations be overseen by international supervision".

• 1630

I am wondering, first of all, how your association came to that conclusion and whether you have any models or suggestions or ideas in that regard, because I am aware that at another international forum there were three possibilities suggested. If I might mention them quickly, I wonder if it is the same line of thought you had. If not, what is it that you are suggesting?

For example, an independent international tribunal could be created, or a part of the United Nations itself could create a committee, or the International Committee of Jurists could be used. How did your association come to that conclusion, and was it along those lines that I have mentioned?

Mr. Miki: If I could clarify that, one of the things that we suggest is that the 10-year deadline be abolished. However, there is a concern that in order to have negotiations be fruitful, rather than stalling for time, we would like to see some body that is going to be there to ensure that the process is taking place. In order to do that, we felt that a body of an international nature would be less biased so that they can facilitate the discussion and the

[*Traduction*]

Le sénateur Oliver: Je reviens au début de ma question; est-ce que vous accepteriez de travailler avec le groupe New Vision? Peut-être que vous pourriez revoir votre texte avec eux. À mon avis, il devrait être possible de renforcer votre énoncé, de le rendre encore plus persuasif et de mieux protéger les droits que vous voulez protéger. Pour l'instant, je vous avouerais que je trouve votre texte un peu faible.

M. Miki: D'accord.

Le sénateur Oliver: Dans votre proposition relative au multiculturalisme, est-ce que vous réclamez vraiment la constitutionnalisation d'un nouveau droit et, si c'est bien le cas, est-ce vraiment ce que vous souhaitez? Cela ne permettra pas aux gouvernements d'intervenir pour vous protéger. Ce sont les tribunaux qui auraient tous les droits et les pouvoirs. Avec la Charte, les juges semblent prendre de plus en plus de pouvoirs et ils influencent les lois de plus en plus également. Est-ce bien l'orientation que votre organisation souhaite donner à notre nouvelle Constitution?

M. Miki: Je pense qu'il va falloir réfléchir encore à l'orientation souhaitable. Quant à ce groupe «New Vision», nous avons eu des contacts avec eux et je ne doute pas qu'il soit fort utile de comparer nos notes avec celles des membres de ce groupe. Apparemment, nos idées sont équivalentes mais les textes que nous proposons sont différents.

Le sénateur Oliver: Votre texte pourrait être plus fort.

M. Miki: Dans ce sens, effectivement.

M. Littlechild (Wetaskiwin): Pour commencer, je félicite votre association pour un mémoire très solide qui contient un très grand nombre de recommandations.

Je me réfère à la sixième d'entre elles car elle ne figurait pas dans votre mémoire précédent. Elle se lit comme suit: «la supervision internationale des négociations pour s'assurer qu'elles se déroulent équitablement».

Pour commencer, je me demande comment votre association est parvenue à cette conclusion et également, est-ce que vous avez des modèles, des suggestions ou des idées à ce sujet. En effet, je sais que trois possibilités ont été suggérées lors d'une autre réunion internationale. Je vais vous les mentionner rapidement et vous demander si elles sont conformes à vos idées et si ça n'est pas le cas, qu'est-ce que vous proposez?

Par exemple, on pourrait créer un tribunal international indépendant ou un comité dans le cadre des Nations Unies ou encore un comité international de juristes. Comment votre association est-elle parvenue à cette conclusion et est-ce que vos idées sont conformes à celles que je viens de mentionner?

M. Miki: Je préciserai que nous suggérons, entre autres choses, d'abolir la limite de 10 ans. Mais à part cela, pour que les négociations soient utiles et pour qu'elles ne s'enlisent pas, il faudrait charger un organisme de faire avancer les choses. A cet effet, nous avons pensé qu'un organisme international serait moins partisan et pourrait ainsi mieux faciliter les discussions et les négociations. Il nous a semblé qu'une tierce partie serait mieux placée pour faire

[*Text*]

negotiation. We just felt that a third party would be more meaningful in terms of getting this whole process under way and seeing it to its fruition, rather than relying on the negotiation process within the country.

It doesn't matter which type of body. I leave that fairly broad in terms of the interpretation of the supervision.

Mr. Littlechild: The second one you mention is that the national organizations be represented with full voting rights at the constitutional meetings of the first ministers. Have you thought how that might be accomplished?

Mr. Miki: When we talk about full voting rights, you are going to have your provinces there. We felt that this constituency should have a vote along with the provinces, so that you are part and parcel of the decision-making when it comes to decisions. The way we would recognize it would be having similar status as, say, a province would for the aboriginal peoples.

Mr. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Since the dislocation of Japanese Canadians was pretty well exclusively a west coast experience, I think I can safely say that I am probably the only member of this committee who went through that experience. Some 10% or 15% of the kids in my elementary school were Japanese Canadians. They were there one day and gone the next.

I remember very distinctly a Japanese strawberry farm very close to my house. Mr. Kamachi had served in the Canadian Army in World War I, and he assumed that because he had served in the Canadian Army he would be allowed to stay, and so he looked after his farm very well.

The others had a more ominous sense of foreboding and they began to neglect their farms, very smartly. But Mr. Kamachi looked after his because he thought he would be able to take the crop off. Yet he was evicted about four weeks before picking started. None of those families came back. They all lost their farms. By the time the war was over, other people were on those farms and owning them.

Therefore, I am a little surprised at your view on property rights. I relate to your comments earlier, and I want to get them accurately. I don't want to misinterpret what you said. It sounded to me like you said that, in effect, you were interested in property rights because of the Japanese-Canadian experience, but because of the perceived problems that this might create for groups such as women, particularly women in poverty, your brief remains silent on it or you didn't want to take a position on it. Did I read you right, or did you say something stronger than that?

Mr. Miki: No, we did take such a position. We just felt that the implications needed to be explored further and that in ensuring the right of property, if you are going to disenfranchise some people, then we felt that wasn't a good trade-off. Again, in our community, had property rights been in existence, many of the people would have retained it. The logical thinking is that would be our strong position.

[*Translation*]

avancer les choses et les faire aboutir que des négociations strictement nationales.

Peu importe de quel type d'organisme il s'agit. L'interprétation de la surveillance resterait à préciser par la suite.

M. Littlechild: En deuxième lieu, vous dites que les organisations nationales devraient être représentées aux réunions constitutionnelles des premiers ministres et disposer d'un droit de vote plein et entier. Avez-vous une idée de la façon d'y parvenir?

M. Miki: Quand nous parlons de droit de vote à part entière, n'oublions pas que les provinces seront là. Il nous a semblé que cette portion de la population devrait pouvoir voter avec les provinces et participer activement aux décisions. Ce serait un peu la même chose que les provinces, par exemple, par rapport aux autochtones.

M. Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Puisque les internements de Canadiens d'origine japonaise se sont produits presque exclusivement sur la côte Ouest, je suis presque sûr d'être le seul membre du comité à avoir fait cette expérience. Dans mon école primaire, de 10 à 15 p. 100 des enfants étaient des Canadiens d'origine japonaise; du jour au lendemain, ils ont disparu de la classe.

Je me souviens très bien d'un Japonais qui avait une exploitation de fraises près de ma maison. M. Kamachi avait servi dans les Forces armées canadiennes pendant la Première Guerre mondiale et il pensait qu'à cause de cela on l'autoriserait à rester; il exploitait très bien sa ferme.

D'autres qui se sentaient beaucoup plus menacés commencèrent à négliger leurs entreprises, et à juste raison. Quant à M. Kamachi, il entretenait sa ferme car il croyait pouvoir faire la récolte. Et pourtant, on l'a expulsé environ quatre semaines avant la récolte. Aucune de ces familles n'est jamais revenue. Toutes ont perdu leurs entreprises et lorsque la guerre s'est terminée d'autres familles s'y étaient installées et en étaient propriétaires.

Quand je me souviens de cela, vos idées au sujet des droits à la propriété m'étonnent un peu. J'essaie de faire concorder ce que vous dites et je tiens à bien comprendre. Je ne voudrais pas me méprendre. Il m'a semblé vous entendre dire que vous vous intéressiez aux droits à la propriété à cause de l'expérience des Canadiens d'origine japonaise, mais en même temps, vous pensez que cela risque de poser des problèmes à certains groupes, comme les femmes, et en particulier les femmes qui vivent dans la pauvreté et pour cette raison, vous préférez garder le silence ou du moins ne pas prendre position à ce sujet. Vous ai-je bien compris, ou bien ai-je été plus loin que vous?

M. Miki: Non, c'est bien notre position. Nous pensons qu'il faut encore approfondir les implications de cette mesure et, si en protégeant les droits à la propriété, on porte atteinte aux droits de certaines personnes, il nous semble que ça n'en vaut pas la peine. Je le répète, dans notre cas, si les droits à la propriété avaient existé à l'époque, beaucoup de gens auraient conservé leurs biens. On pourrait penser que nous y tenons absolument.

[*Texte*]

• 1635

But I think we are dealing now with a community that has gone far beyond just looking at themselves but looking at other people within the community, too, so it was a philosophiscal kind of change.

Mr. Friesen: What I am hearing you say then is if it were not for your concern for other groups, you would have taken a position on property rights?

Mr. Miki: Yes, because of our experience.

Mr. Friesen: First of all, I want to understand that. Secondly, by remaining silent, then, aren't you saying you are not taking a position on this and denying protection under the Charter for these very groups that you are interested in by not taking a position on it? You are denying those very groups you're concerned about.

Mr. Miki: Well, I am not too sure that we are not taking a position. I think what we are suggesting is the implementation of that particular clause should be examined further.

Mr. Friesen: Okay, then let me take you to the American experience where property rights has been historic for them. In the last 30 years, it has been very broadly defined to mean not simply property rights but the right to have a living. Right?

Mr. Miki: Yes.

Mr. Friesen: In case law, Goldberg v. Kelly, poor women are assigned welfare under the property rights provisions of the U.S. Constitution, 1969; in Roth v. Sinderman, job entitlement was included in 1975 because of property rights provisions; in Mathews v. Eldridge, disability payments accrued to people under property rights, 1982.

In fact, ever since 1960, about 40 states have assigned matrimonial property rights benefits under the property rights section of the American constitution. When the American experience has been so clear in the last 30 years—that property rights is more than simply owning a piece of ground but is much more to do with having a right to a living—why would you remain silent on this?

Mr. Miki: Well, it is the type of thing that we are recommending, that this kind of knowledge be brought out in terms of what property rights mean.

Mr. Friesen: You are saying, then, if this is the fact and if this kind of provision ensures security for the poor women and people in that category, you would be interested in this provision?

Mr. Miki: That's right.

Mr. Reimer: I think Mr. Friesen has made the point. I think the other point that was raised in your brief was also with regard to environmental protection with regard to property rights.

[*Traduction*]

Mais la communauté dans laquelle nous vivons aujourd'hui a beaucoup évolué et ne se contente plus de défendre ses droits propres, elle tient compte des besoins des autres membres de la communauté et, pour cette raison, notre position a changé.

M. Friesen: Autrement dit, si vous ne vous inquiétiez pas de la position de certains autres groupes, vous auriez vous-mêmes pris position au sujet des droits à la propriété?

M. Miki: Oui, à cause de notre expérience passée.

M. Friesen: Avant toute chose, je tiens à bien comprendre cela. Deuxièmement, en conservant le silence, en refusant de prendre position, est-ce que vous ne refusez pas au nom de ces groupes qui vous intéressent une certaine protection aux termes de la Charte? Vous refusez quelque chose aux groupes qui vous intéressent le plus.

M. Miki: Je ne sais pas si nous refusons vraiment de prendre position. Nous disons seulement que les implications de cette clause méritent d'être approfondies.

M. Friesen: D'accord et, dans ce cas, je me réfère à l'expérience américaine où les droits à la propriété existent depuis fort longtemps. Depuis 30 ans on les définit là-bas d'une façon très large, ce ne sont pas seulement des droits à la propriété, mais également le droit de gagner sa vie. C'est bien ça?

M. Miki: Oui.

M. Friesen: L'affaire Goldberg c. Kelly a établi que les femmes pauvres avaient droit au bien-être aux termes des dispositions relatives aux droits à la propriété de la Constitution américaine, 1969; en 1975, l'affaire Roth c. Sinderman a établi le droit au travail aux termes des dispositions sur les droits à la propriété; en 1982 l'affaire Matthews c. Eldridge a établi que les paiements d'invalidité découlaient des droits à la propriété.

En fait, depuis 1960, environ 40 États ont établi des droits sur les biens matrimoniaux aux termes de l'article de la Constitution américaine qui consacre les droits à la propriété. Dans ces conditions, alors que depuis 30 ans les Américains considèrent clairement que les droits à la propriété ne sont pas seulement des droits sur des bouts de terrain mais beaucoup plus le droit de gagner sa vie, pourquoi avez-vous choisi de garder le silence?

M. Miki: C'est justement la teneur de nos recommandations, nous voudrions que l'on étudie toutes ces expériences pour définir la signification des droits à la propriété.

M. Friesen: Autrement dit, si l'on confirme que ce type de disposition assure une certaine sécurité aux femmes pauvres et aux gens qui appartiennent à cette catégorie, vous aimeriez qu'elle soit adoptée.

M. Miki: Absolument.

M. Reimer: Je crois que M. Friesen s'est bien fait comprendre. Dans votre mémoire, vous mentionnez également la protection de l'environnement relativement aux droits à la propriété.

[*Text*]

We don't have the time right now—the time is almost gone—but we could also give you from 1960 on several cases in the United States that have indicated that those owning the property must also abide by state environmental laws, and that has always been upheld when they have appealed to the property rights of the constitution of the United States.

So given the women's issues, the welfare issues and also the environmental issues, I take it that you would then be in favour of property rights.

Mr. Miki: Yes, that's true.

Mr. Waddell: I have a point of order.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): If it is a point of order, I will indicate it, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: Well, it is a point of order. I think it is a bit unfair to throw a number of cases at the witnesses in attempted cross-examination when there are all kinds of other cases that could be put on the record. I think we should put some of the other cases on the record with respect to property rights as well, which have been the protection of wealth exclusively.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Mr. Waddell, thank you. I don't think that's a point of order, but—

Mr. Waddell: Oh, I think it is, Madam Chairperson. It should be put on the record as well.

• 1640

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Waddell, and thank you to the witnesses for coming forward with, I think, a very good brief, one that gives us a different perspective on some of these issues. I appreciate very much the time you have given us. So thank you once again, Mr. Miki. It is good to see you at the table again, and the same to you, Ms Okuda. Thank you very much for your very thoughtful answers.

Mr. Miki: Thank you.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Now we will call upon Alliance Quebec. With us today is Robert Keaton, the president, Cooper Bloom, the chairman of the committee, and committee members Allan Hilton and Marjory Goodfellow.

Colleagues, we are very glad to welcome to the committee today Alliance Quebec, or *Alliance Québec*, depending on your linguistic perspective. I believe, Mr. Keaton, you are speaking for the committee.

Mr. Robert Keaton (President, Alliance Québec): Yes, Madam Chairperson.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Just to reiterate the rules of the committee, we begin with a 10-minute presentation from you, followed by a round of questioning from each of the three parties at the table. So there are 10 minutes for your introductory remarks. Please proceed, Mr. Keaton.

Mr. Keaton: Thank you, Madam Chairperson. Alliance Quebec welcomes the opportunity to submit our views on constitutional reform. We are acutely aware of the crucial role this committee must play.

[*Translation*]

Nous n'avons pas le temps maintenant, notre temps est presque écoulé, mais nous pourrions là aussi vous citer plusieurs causes américaines qui, depuis 1960, ont établi que les propriétaires de biens doivent également se conformer aux lois sur l'environnement, une position qui a toujours été confirmée chaque fois qu'on a fait appel en vertu des droits à la propriété qui figurent dans la Constitution des Etats-Unis.

Si l'on considère, donc, la situation des femmes, les questions de bien-être et d'environnement, vous seriez en faveur des droits à la propriété.

M. Miki: Oui, c'est exact.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

La coprésidente (Mme Dobbie): S'il s'agit bien de Règlement, je le confirmerai, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je vous assure qu'il s'agit de Règlement. Je trouve un peu injuste de citer toutes ces causes à nos témoins alors qu'il y en a tellement d'autres qui pourraient être citées également. Il y a d'autres affaires qui mettent en cause les droits à la propriété, en particulier la protection exclusive de la richesse, et qui mériteraient d'être citées.

La coprésidente (Mme Dobbie): Monsieur Waddell, je vous remercie. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement, mais. . .

M. Waddell: Oh, mais c'en est un, madame la présidente. Cela mérite d'être mentionné également.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Waddel et merci également aux témoins d'être venus nous présenter un excellent mémoire et un point de vue un peu différent sur toutes ces questions. Nous vous savons gré du temps que vous nous avez consacré. Encore une fois, je vous remercie, monsieur Miki. Ce fut un plaisir de vous revoir et vous aussi, madame Okuda. Merci beaucoup pour vos excellentes réponses.

M. Miki: Merci.

La coprésidente (Mme Dobbie): Nous recevons maintenant Alliance Québec, le président du comité, Robert Keaton, son président exécutif, Cooper Bloom, et deux membres du comité, Allan Hilton et Marjory Goodfellow.

Chers collègues, c'est un plaisir de souhaiter la bienvenue au groupe Alliance Québec ou encore *Alliance Quebec*, selon votre perspective linguistique. Monsieur Keaton, vous êtes, je crois, le porte-parole du comité.

M. Robert Keaton (président, Alliance Québec): Oui, madame la présidente.

La coprésidente (Mme Dobbie): Je vous rappelle les règles de notre comité: nous commençons par vous écouter pendant dix minutes, puis chacun des trois partis que nous représentons vous pose des questions. Vous avez donc dix minutes pour votre déclaration d'ouverture, je vous en prie, monsieur Keaton.

M. Keaton: Merci, madame la présidente. Alliance Québec est heureuse d'avoir l'occasion de soumettre ses opinions sur le renouveau constitutionnel. Nous sommes très sensibles au rôle très crucial de votre comité.

[*Texte*]

As English-speaking Quebeckers, we are profoundly concerned about the outcome of the current constitutional discussions. Constitutional tensions of recent decades and the particular manifestations of those tensions in our province have served to undermine our confidence about our place within Quebec and Canadian society.

Despite recent population loss, the English-speaking community of Quebec, some 800,000 people of diverse backgrounds and origins, remains comparable in size to the total population of Nova Scotia or Saskatchewan and larger than Newfoundland or New Brunswick.

• 1645

While the majority of English-speaking Quebeckers live in the Montreal area, there are also significant concentrations in the Gaspé, the Eastern Townships, Quebec City, the Châteauguay valley, the Outaouais region and the lower North Shore, in addition to other smaller communities across Quebec.

Any profile of contemporary English-speaking Quebec must include the following facts. Two hundred thousand English-speaking people left Quebec between 1971 and 1986. More than half were young adults. More than a third were university educated. One in eight members of our community is over 65 years old. Our birth rate is 1.45 per thousand, which is well below the replacement rate.

Between 1972 and 1990, school enrolments in English language schools fell by 57%. In the last three years alone, 49 of our schools were closed. Now these cold statistics speak of a once vibrant community and a serious, abnormal decline. There is every indication that these demographic trends will remain constant.

According to a CROP poll last spring, only 46% of English-speaking Quebeckers expect to be living in Quebec five years from now; 41% of young English-speaking Quebeckers expect to leave.

It is not our objective to seek redress today of all our problems, but this committee must understand how pivotal these discussions are to the future of a viable English-speaking community in Quebec. All Canadians expect constitutional renewal to provide a framework allowing us to face the future with confidence.

But English-speaking Quebeckers are also seeking confirmation of our place within the national fabric. The commitment to two official and equal Canadian languages must be at the heart of any reform. We must be clear about the meaning of this principle. The essence of linguistic duality is the right of French-speaking and English-speaking Canadians to feel at home and secure throughout this country.

[*Traduction*]

Les Québécois d'expression anglaise sont profondément préoccupés par les résultats des discussions constitutionnelles actuelles. Les tensions constitutionnelles des dernières décennies et les manifestations particulières de ces tensions dans notre province ont miné la confiance des Québécois d'expression anglaise au sujet de leur place au sein de la société québécoise et de la société canadienne.

En dépit d'une importante perte de population au cours des dernières années, la dimension de la communauté d'expression anglaise du Québec—quelque 800,000 personnes d'origines et de cultures diverses—demeure comparable à celle de la population totale de la Nouvelle-Écosse ou de la Saskatchewan et est plus nombreuse que celle de Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick.

Si la majorité des Québécois d'expression anglaise vit dans la région montréalaise, on retrouve aussi d'importantes concentrations de personnes d'expression anglaise en Gaspésie, dans les Cantons de l'Est, dans la région de Québec, dans la vallée de la Châteauguay, dans la région de l'Outaouais et sur la basse Côte-Nord. En outre, il existe des communautés d'expression anglaise plus petites dans l'ensemble du Québec.

Toute description du Québec d'expression anglaise contemporain doit comprendre les faits suivants: 200,000 Québécois d'expression anglaise ont quitté la province entre 1971 et 1986. Plus de la moitié d'entre eux étaient de jeunes adultes. Plus du tiers avaient fait des études universitaires. Dans notre communauté, une personne sur huit est âgée de 65 ans ou plus. Notre taux de natalité est de 1,45 pour 1,000, ce qui est bien inférieur au taux de renouvellement.

Entre 1972 et 1990, le nombre d'inscriptions dans les écoles anglaises publiques et privées a diminué de 57 p. 100. Au cours des trois dernières années seulement, 49 de nos écoles ont fermé leurs portes. Ces statistiques froides décrivent une communauté jadis dynamique qui connaît un déclin sérieux et anormal. Tout porte à croire que ces tendances démographiques resteront constantes.

D'après un sondage CROP mené au printemps dernier, seulement 46 p. 100 des Québécois d'expression anglaise disaient qu'ils prévoyaient de vivre encore au Québec dans cinq ans et 41 p. 100 des jeunes Québécois d'expression anglaise envisageaient de quitter la province.

Nous ne sommes pas ici aujourd'hui avec l'idée de régler tous nos problèmes, mais votre comité doit comprendre à quel point ces questions sont cruciales pour l'avenir d'une communauté d'expression anglaise viable au Québec. Tous les Canadiens attendent du renouveau constitutionnel un cadre qui permettra à chacun d'entre nous d'envisager l'avenir avec une confiance renouvelée.

Mais les Québécois d'expression anglaise cherchent aussi la confirmation de leur place au sein du tissu national. L'engagement envers deux langues officielles et égales au Canada doit être l'un des principes clés au coeur de toute réforme constitutionnelle. Nous devons nous entendre clairement sur la signification de ce principe. L'essence de la dualité linguistique est le droit des Canadiens d'expression française et anglaise de se sentir chez eux en sécurité dans tout le pays.

[*Text*]

Linguistic duality has been a defining characteristic of Canadian society since before Confederation. It has been the source of some of our most honourable and far-sighted approaches to nation building, not the least of which was the recognition of the equality of our two official languages, the entrenchment of certain language rights in the Constitution Act of 1982 and the Official Languages Acts of 1969 and 1988.

Any evaluation of the achievements since the report of the Laurandeau-Dunton commission—we document some of these in our brief—must acknowledge this as an exemplary model for what we can achieve together. English-speaking Quebeckers have been, and continue to be, an integral part of Quebec society. French-speaking Canadians have been, and continue to be, vital contributors to the settlement and development of Canada well beyond the boundaries of Quebec.

However, English-speaking Quebeckers and French-speaking Canadians living outside Quebec are under severe pressures. We cannot speak on the one hand of linguistic duality as being central to Canadian identity and at the same time allow the underpinnings of that duality to erode.

Il ne suffit pas de penser seulement à la protection et à l'existence des communautés linguistiques minoritaires. Nous devons être prêts à nous engager envers la croissance et le dynamisme des communautés qui incarnent cette dualité linguistique.

L'engagement envers la dualité linguistique doit être renforcé et, plus particulièrement, la protection et le développement des communautés minoritaires d'expression anglaise et française doivent être assurés.

The distinctiveness of Quebec is an incontestable historical and contemporary fact. Refusal and the perception of refusal to recognize that fact and its legitimacy is a source of significant frustration and apprehension within Quebec.

Is the refusal to submit such a self-evident truth rooted in simple ignorance? Is it bad faith? From there it can be argued that if after all these times together Canadians in other provinces remain so indifferent to the self-evident truth of Quebec's distinctiveness, then there is no point in placing the fate of the French fact of North America in a partnership with other Canadians. These fears and apprehensions must be put to rest.

• 1650

La valeur du caractère distinctif du Québec et ses avantages pour tous les Canadiens doivent être reconnus. Il faut comprendre que cette valeur est intrinsèque au Canada. Elle n'est pas seulement le prix à payer pour en arriver à la paix constitutionnelle.

La reconnaissance officielle et explicite du caractère distinctif du Québec en tant qu'élément fondamental de l'identité canadienne confirmerait le principe qui fait le génie du fédéralisme canadien, à savoir que nous pouvons partager

[*Translation*]

Depuis la Confédération, la dualité linguistique est une caractéristique marquante de la société canadienne. Lorsque nous construisions notre nation, elle a servi de base à certaines de nos démarches les plus honorables et les plus visionnaires et, en particulier, la reconnaissance de l'égalité des deux langues officielles, l'établissement de certains droits linguistiques dans la Loi constitutionnelle de 1982 et les lois sur les langues officielles de 1969 et de 1988.

Toute évaluation des progrès réalisés depuis la parution du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton—et nous citons certains de ces progrès dans notre mémoire—doit reconnaître cette réalisation comme l'une de celles qui peuvent servir d'exemple de ce que nous pouvons accomplir ensemble. Les Québécois d'expression anglaise ont fait et continuent à faire partie intégrante de la société québécoise. Les Canadiens d'expression française ont apporté et continuent à apporter une contribution vitale à la fondation et au développement du Canada, bien au-delà des frontières du Québec.

Cependant, on ne peut nier que les Québécois d'expression anglaise et les Canadiens d'expression française vivant à l'extérieur du Québec subissent de fortes pressions. Nous ne pouvons pas d'une part continuer à dire que la dualité linguistique est au coeur de l'identité canadienne et, d'autre part, permettre l'érosion des soutiens de cette dualité.

It is insufficient to refer only to the existence and preservation of the linguistic minority communities. We must be prepared to articulate our commitment to the growth and dynamism of the communities that embody that linguistic duality.

The commitment to linguistic duality must be reinforced and most particularly the English-speaking and French-speaking minority communities must be protected and developed.

Que le Québec soit distinctif est un fait historique et contemporain incontestable. Le refus, et la perception du refus, de reconnaître à la fois ce fait et sa légitimité est actuellement une source de beaucoup de frustration et d'appréhension au sein du Québec.

Est-ce que le refus d'admettre une vérité aussi évidente est dû à la simple ignorance? Est-il plutôt attribuable à la mauvaise foi? Partant de là, d'aucuns ont prétendu que si, après avoir vécu si longtemps ensemble, les Canadiens des autres provinces demeurent si indifférents à la vérité évidente du caractère distinctif du Québec, il ne sert à rien de lier le destin du fait français en Amérique du Nord aux autres Canadiens. Il faut faire disparaître ces peurs et ces appréhensions.

The value, and the benefit to all Canadians, of Quebec's distinctiveness must be acknowledged. Further, it must be understood that this value is intrinsic to Canada and not merely the price that must be paid for constitutional peace.

A formal and explicit acknowledgement of the distinctiveness of Quebec, as a fundamental element of Canadian identity, would confirm the principle, which is the genius of Canadian federalism, that we can share and build

[*Texte*]

et bâtir ensemble dans le respect de la diversité. Elle éliminerait toute crainte d'une intention de bâtir un Canada aux dépens de la diversité. À une époque où les Canadiens étudient l'inclusion dans la Constitution d'une déclaration des caractéristiques et valeurs fondamentales, nous appuyons sans équivoque la reconnaissance du caractère distinctif de la société québécoise.

• 1655

We agree that Quebec is distinctive in, among other attributes, language, culture and civil law. However, any definition must be open-ended and flexible so as to anticipate the capacity of a dynamic society to evolve and grow. It must also be framed in inclusive terms that permit every individual and community within Quebec to feel an equal sense of belonging and security of participation.

As such, the definition should refer to French being the language spoken by the majority of residents. This approach places the emphasis on the language and clearly makes the characteristic accessible to all who inhabit Quebec.

The recognition of Quebec's distinctiveness should be part of the proposed new Canada clause, which must constitute a balanced statement addressed to the whole Constitution. The Canadian Charter of Rights and Freedoms should not be singled out, nor do we agree that only certain fundamental Canadian values and characteristics should be emphasized in the interpretation of the Charter.

If we, as Canadians, are to take the step of entrenching our fundamental values and characteristics in the highest law of the land, then each of them must be accorded the fullest scope to interact with the others in shaping the evolution of our country. To single out the Charter and only certain values and characteristics for promotion in its application would be seen as having as its *raison d'être* the curtailment of individual rights.

The notwithstanding clause should be repealed. This provision allows constitutional guarantees to be least available when they are most needed. The federal government must retain its full power and authority to legislate, act and spend in support of linguistic duality. Further, any constitutionalized agreements or devolution of powers must carry with them the obligations of the language guarantees in the Constitution.

We support the federal proposals for Senate reform. Senate elections, based on province-wide proportionality, would best provide for representation of groups who do not fall neatly within the boundaries of any particular geographic constituency. We support an explicit constitutional guarantee whereby three judges must be appointed to the Supreme Court from Quebec.

[*Traduction*]

together within a framework of respect and diversity. It would set aside any fear of an intention to build a Canada at the expense of diversity. At a time when Canadians are considering the inclusion in the Constitution of a declaration of fundamental Canadian characteristics and values, we wish to endorse, unequivocally, a recognition of Quebec's distinctive society.

Nous convenons que le Québec se distingue, entre autres attributs, par sa langue, sa culture et son droit civil. Cependant, toute définition doit être ouverte, souple et flexible, de façon à prévoir la capacité d'adaptation, d'évolution et de croissance d'une société dynamique. De plus, toute définition doit être conçue en termes inclusifs permettant à tout individu et à toute communauté du Québec de revendiquer un sentiment d'appartenance, et l'assurance de la participation.

À cet égard, nous recommandons que la définition parle du français comme étant la langue parlée par la majorité des résidents. Cette approche insiste sur la langue et rend clairement la caractéristique accessible à toutes les personnes qui habitent le Québec.

La reconnaissance du caractère distinctif du Québec devrait faire partie de la nouvelle clause Canada proposée, qui doit constituer un énoncé équilibré portant sur l'ensemble de la Constitution. La Charte canadienne des droits et libertés ne doit pas être prise isolément. Nous ne sommes pas d'accord non plus pour dire que seulement certaines valeurs et caractéristiques canadiennes fondamentales devraient être mises en évidence dans l'interprétation et l'application de la Charte.

Si nous, en tant que Canadiens, devons passer à l'enchâssement de nos valeurs et caractéristiques fondamentales dans la loi la plus importante du pays, alors chacune d'entre elles doit se voir accorder toutes les possibilités d'interagir avec les autres pour former l'évolution de notre pays. Si l'on prend la Charte isolément et si l'on ne retient que certaines valeurs et caractéristiques, on pourrait se demander si sa raison d'être n'est pas de limiter certains droits individuels.

La clause de dérogation devrait être abrogée. Cette disposition rend les garanties constitutionnelles moins disponibles quand elles sont le plus nécessaires. Le gouvernement fédéral doit conserver tout son pouvoir de légiférer et d'agir en vue de soutenir la dualité linguistique. De plus, tout transfert ou délégation doit supposer les obligations des garanties linguistiques de la Constitution.

À propos de la réforme du Sénat, nous appuyons la proposition fédérale. Des élections au Sénat basées sur la proportionnalité à l'échelle des provinces seraient la meilleure façon d'assurer la représentation des groupes qui ne relèvent pas clairement d'une majorité provinciale ou même des limites d'une circonscription géographique en particulier. Nous appuyons l'enchâssement constitutionnel explicite de la garantie statutaire existante en vertu de laquelle trois juges doivent provenir du Barreau ou de la magistrature du Québec.

[*Text*]

While we support formal provincial participation in the appointments process, we are concerned that the federal proposal risks giving rise to trials of strength between levels of government. The integrity of the Supreme Court should be assured through a carefully balanced appointments process.

We support the recommendations of the Beaudoin–Edwards committee for a new amending formula based on regional legislative approvals, thereby securing a veto for Quebec. The free movement of persons, goods, services and capital is an essential element of common citizenship. We are therefore substantially in support of the federal proposal for a new section 121.

Canada is more than a set of economic relations, greater than an aggregate of individual or provincial interests. It is certainly the commitment of each and every citizen to assure, through a tradition of social values, the dignity of every individual and all communities.

In this context, it is important to recognize that it is not in denying or attempting to limit the unique linguistic character of this country that we will find the resources needed to meet new challenges. It is, rather, in coming to terms with this issue, which has both haunted and inspired us throughout our history, that we will confirm our confidence to deal sensitively and creatively with other and pressing challenges to nationhood.

Madam Chairperson, that completes the oral presentation.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Keaton.

M. Edmonston (Chambly): Monsieur Keaton, je me trouve aujourd'hui dans une position un peu ironique. On est deux Américains de naissance en train de parler de la Constitution du Canada en français et on est tous les deux de Québec. C'est l'ironie de ce pays et cela me plaît énormément.

Monsieur Keaton, je vous félicite. Le mémoire que vous avez présenté au nom d'Alliance Québec est un excellent mémoire. Il est très complet et vos prises de position sont très directes. Je trouve que vous avez essayé de présenter vos positions avec une objectivité exemplaire.

• 1700

J'ai une question à propos de l'immigration. Vous avez parlé de l'hémorragie que nous vivons comme communauté minoritaire au Québec. L'hémorragie est de 200,000 individus depuis quelque temps. C'est vrai et cela a été confirmé à plusieurs reprises.

Vous parlez des ententes administratives sur le pouvoir des provinces de décider quels genres d'immigrants elles vont admettre sur leur territoire. J'ai l'impression que vous voulez que la province essaie de maintenir un certain niveau de minoritaires par le biais de l'immigration. Si c'est exact, faites-vous la même suggestion pour les autres provinces du Canada où on a une minorité francophone qui vit un problème assez important d'assimilation, mais aussi une certaine disparition? Est-ce que ces provinces devraient aussi mettre l'accent sur les immigrants francophones pour équilibrer les choses?

[*Translation*]

Si nous appuyons une participation provinciale officielle au processus de nomination à la Cour suprême, nous craignons que la proposition fédérale ne provoque des épreuves de force entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'intégrité de la Cour suprême doit être préservée grâce à un processus de nomination soigneusement équilibré.

Nous appuyons la recommandation du Comité Beaudoin–Edwards demandant qu'une nouvelle formule d'amendement soit basée sur un système régional d'approbation par les assemblées législatives provinciales, ce qui a pour effet d'assurer au Québec un droit de veto. La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux est un élément essentiel de notre citoyenneté commune. Nous appuyons donc dans ses grandes lignes la proposition fédérale d'un nouvel article 121.

Le Canada est plus qu'un système de relations économiques, plus qu'un regroupement d'intérêts individuels ou provinciaux. C'est l'engagement commun, fondé sur une tradition de valeurs sociales, à assurer la dignité de chacun dans toutes les communautés.

Dans ce contexte, il est important de reconnaître que nous ne trouverons pas les ressources nécessaires pour relever de nouveaux défis en rejetant ou en cherchant à limiter les caractéristiques linguistiques uniques de ce pays. Au contraire, c'est en acceptant ces caractéristiques qui nous hantent et qui nous inspirent depuis le début de notre histoire que nous confirmerons notre confiance et que nous réussirons à relever avec un esprit créateur les autres défis qui se posent à notre nation.

Madame la présidente, voilà qui termine notre exposé.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Keaton.

Mr. Edmonston (Chambly): Mr. Keaton, I find myself in a somewhat ironic position. Here we are, two American-born people, both from Quebec, and discussing in French the Canadian Constitution. This is the irony of this country, and I love it.

Mr. Keaton, I want to congratulate you for your brief on behalf of Alliance Quebec; it is excellent. It is at once very complete and very straightforward. You have tried to explain your position with exemplary objectivity.

I have a question about immigration. You talked about the situation we are experiencing in Quebec with our dwindling minority. There has been an exodus of 200,000 people, a figure that has been confirmed on several occasions.

You refer to administrative agreements on the authority of a province to decide which types of immigrants it wants to allow into its territory. I have the impression that you want the province to try to maintain a certain percentage of minorities through immigration. If this is true, would you make this same suggestion to the other provinces in Canada that have a francophone minority at serious risk of assimilation or, to some extent, extinction? Should these provinces also try to encourage francophone immigration to even things out?

[*Texte*]

M. Keaton: Monsieur Edmonston, je veux d'abord corriger un fait historique dans ma vie. Je suis né à Windsor, en Ontario, de parents américains. J'ai cependant passé beaucoup de temps aux États-Unis.

En ce qui concerne l'immigration, vous savez qu'on veut que toute entente, comme c'est le cas actuellement ou en termes d'abolition de pouvoirs législatifs, tienne compte de la minorité francophone hors Québec ou anglophone au Québec. Ces deux communautés linguistiques minoritaires sont légitimes. C'est une valeur fondamentale et il ne faut pas simplement les protéger; il faut aussi tenir compte de leur développement. Au Québec, pour qu'on puisse renflouer les effectifs, il faut que la politique de la province, en particulier, tienne compte des immigrants qui pourraient s'intégrer au sein de la communauté anglophone. On ne demande pas un quota car ce serait absolument idiot. On demande que ces politiques tiennent compte des besoins des minorités. C'est important.

M. Edmonston: Mais pour l'ouest du Canada?

M. Keaton: La même chose devrait s'appliquer à l'Alberta et à la Colombie-Britannique pour que ces gens puissent renflouer leurs effectifs. Ce serait une bonne idée.

M. Edmonston: Vous êtes sûrement au courant du fait que M. Léon Dion est passé nous voir.

M. Keaton: On en a entendu parler, oui.

M. Edmonston: Dans le mémoire qu'il nous a soumis, il a exigé un veto pour le Québec. Pour lui, un veto est une condition presque sine qua non à l'approbation de nos propositions. Voyez-vous cela du même oeil? Croyez-vous qu'un veto pour le Québec est essentiel?

M. Keaton: En principe, oui, comme pour d'autres provinces dans certains domaines. L'avantage des recommandations de la Commission Beaudoin-Edwards est qu'elles reflètent la formule qu'on a trouvée il y a 20 ans, à Victoria. C'est une formule qui était acceptable pour toutes les provinces à l'époque et qui pourrait aussi l'être aujourd'hui. Il est difficile de savoir ce que veut dire M. Dion lorsqu'il parle d'un veto absolu. Un veto absolu dans quel domaine? En général, monsieur Edmonston, on s'est beaucoup penchés sur cette question technique et nous appuyons la recommandation de la Commission Beaudoin-Edwards.

M. Edmonston: J'aimerais vous poser une question à propos du moyen de faire approuver nos recommandations. Vous savez qu'on a deux sons de cloche: les gens qui sont en faveur d'un référendum pancanadien et ceux qui sont contre. Où vous situez-vous sur cette question d'un référendum pancanadien? Êtes-vous pour ou contre?

• 1705

M. Keaton: Nous avons comparu devant la Commission Beaudoin-Edwards.

M. Edmonston: Mais c'est une question de. . .

M. Keaton: C'est délicat. Votre Commission a le fardeau de trouver un ensemble de propositions qui seront acceptables à tous les Canadiens. Si vous êtes capables de faire cela. . . Tout ce que je sais, c'est que les Canadiens d'un

[*Traduction*]

Mr. Keaton: Mr. Edmonston, I would first of all like to rectify a fact about my life. I was born in Windsor, Ontario, of American parents. I did, however, spend a great deal of time in the United States.

As for immigration, you know that we want any agreement, such as the one that now stands or any agreement to dissolve legislative powers, to take into account the francophone minority outside Quebec or the anglophone minority in Quebec. These two linguistic minorities are legitimate. We are talking about a fundamental value here and we must not simply content ourselves with protecting these minorities. We must also promote their development. In order to redress the exodus in Quebec, the province's policy will have to give consideration to immigrants who may become part of the anglophone community. We are not asking for a quota because this would be absolutely absurd. We are asking that these policies consider minority needs. This is important.

Mr. Edmonston: But what about Western Canada?

Mr. Keaton: The same thing should apply in Alberta and in British Columbia so that these people can re-establish their numbers. That would be a good idea.

Mr. Edmonston: Are you aware that Mr. Léon Dion came to see us?

Mr. Keaton: Yes, I heard about this.

Mr. Edmonston: In his brief, Mr. Dion insisted that Quebec have a veto. In his opinion, a veto is almost sine qua non for the approval of our proposals. Do you see things the same way? Do you believe that Quebec must have a veto?

Mr. Keaton: In principle, yes, I do, as should other provinces in certain fields. The advantage of the recommendations made by the Beaudoin-Edwards Committee is that they reflect the formula we came up with 20 years ago, in Victoria. It is a formula that was acceptable to all provinces at that time and which could again be acceptable today. It is difficult to know what Mr. Dion means when he talks about an absolute veto. An absolute veto in which field? Mr. Edmonston, we have taken a hard look at this technical question and we support the recommendation of the Beaudoin-Edwards Committee.

Mr. Edmonston: I would like to ask you a question about how we are to get our recommendations approved. You know that there are two schools of thought here: some favour a pan-Canadian referendum and others are against this idea. How do you feel about a pan-Canadian referendum? Are you for it or against it?

Mr. Keaton: We appeared before the Beaudoin-Edwards Committee.

Mr. Edmonston: But it is a question of. . .

Mr. Keaton: It is a delicate matter. Your committee has been tasked with finding a series of proposals that will be acceptable to all Canadians. If you are able to do that. . .All I know is this; Canadians from coast to coast want this

[*Text*]

bout à l'autre du pays veulent une résolution de cette question constitutionnelle. Donc, si vous étiez capables de trouver un ensemble de résolutions qui puissent satisfaire les différentes exigences canadiennes, un référendum serait peut-être alors indiqué. Les Canadiens attendent une occasion, mais le problème est celui-ci: Est-ce que cela doit avoir lieu avant le référendum d'octobre prochain ou après? C'est une question délicate. On n'a pas de réponse à cela.

Mme Tardif (Charlesbourg): Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'ensemble des points que vous avez touchés dans votre mémoire.

Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez en faveur du rappel de la clause nonobstant. Vous êtes sans doute conscients que cette clause n'est pas là à la demande du Québec, mais des provinces de l'Ouest. Dans le contexte actuel, je ne suis pas convaincue que l'ensemble des premiers ministres des provinces seraient d'accord pour qu'on fasse disparaître cette clause. Seriez-vous d'accord qu'on rende cette clause plus difficile à utiliser en augmentant la proportion de membres d'une législature qui devraient être en faveur de son utilisation?

M. Keaton: Chaque fois qu'on en a l'occasion, on répète qu'il sera nécessaire qu'un jour, prochain espèrons-le, nous ayons assez confiance en nous-mêmes pour éliminer cette clause nonobstant. Entre-temps, il est évident qu'une modification rendant son utilisation plus difficile serait préférable à la situation actuelle.

Cependant, on sait bien que les provinces ont tendance, aux élections, à élire des gouvernements avec une grande majorité. Au Nouveau-Brunswick, il y a une grande majorité, de même qu'au Québec et ailleurs. À la lumière de cette expérience qui se répète, on se dit qu'il serait préférable d'exiger une majorité plus grande que les 60 p. 100 suggérés dans les propositions du gouvernement fédéral. Il y aurait un débat plus important si une majorité de 75 p. 100, ou des trois quarts, était nécessaire. Il faut un débat, parce que les gens ont tendance à laisser passer ces éléments. Franchement, d'après moi, la clause nonobstant n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Mme Tardif: Mon autre question concerne la distribution des pouvoirs. Vous y touchez dans votre mémoire, mais par la bande. Vous n'attaquez pas le problème de front. Vous dites: S'il y avait délégation de pouvoirs, il faudrait que les droits linguistiques des minorités soient garantis. Par contre, dans les propositions, il y a un certain nombre de domaines qui ont été nommés et d'autres qui sont là pour être étudiés. Vous n'avez pas pris position là-dessus. Est-ce que cela veut dire que, pour la reconnaissance des sphères de compétence provinciale et la redistribution des pouvoirs, au fond, tous les pouvoirs pourraient être transférés d'une juridiction à l'autre, sans conséquence, à condition qu'on vérifie l'application des lois linguistiques pour les minorités dans les deux cas?

• 1710

M. Keaton: C'est une condition sine qua non. On n'accepterait jamais une dévolution du pouvoirs si cela enlevait à un autre palier de gouvernement, le gouvernement provincial dans ce cas-ci, ses obligations en matière de dualité

[*Translation*]

constitutional question resolved. If you were, therefore, able to come up with a series of solutions that would satisfy the various Canadian requirements, a referendum may perhaps be appropriate. Canadians are waiting for an opportunity, but the problem is as follows: should such a referendum be held before or after the referendum scheduled next October? This is a very delicate issue. We do not have an answer.

Mrs. Tardif (Charlesbourg): I would first of all like to congratulate you on the points you covered in your brief.

Earlier you said that you were in favour of dropping the notwithstanding clause. You are no doubt aware that this clause was never put in to comply with the wishes of Quebec, that rather it was introduced at the request of the Western provinces. Under the current circumstances, I am not sure that all provincial premiers would be in favour of striking this clause. Would you agree to making this clause more difficult to use by increasing the proportion of members in a legislature who must be in favour of using it?

Mr. Keaton: Every chance we get, we express our hope that soon we will have enough confidence in ourselves to dispense with this notwithstanding clause. Meanwhile, it is obvious that any amendment making its use more difficult would be preferable to the status quo.

However, we are well aware of the fact that provinces tend to elect big majority governments. In New Brunswick, there is a big majority, as is the case in Quebec and elsewhere. Given that this situation tends to recur, we said to ourselves that it would be preferable to insist on a majority greater than the 60 per cent majority suggested in the federal government proposals. The whole question would be treated more seriously if a 75 per cent majority were necessary. A debate is required, because people have a tendency to allow these things to slip through. To be frank, Canadians do not want the notwithstanding clause.

Mrs. Tardif: My other question pertains to the distribution of powers. You refer to this topic in your brief, but in a roundabout fashion. You did not deal with the problem head-on. You say: If powers were delegated, the linguistic rights of minorities would have to be guaranteed. However, in the proposals, some fields have been stipulated and others are subject to review. You did not take any position on this matter. Does that mean that, in order to recognize fields that come under provincial jurisdiction and redistribute powers, all the powers could be transferred from one jurisdiction to the other, with no consequences, providing we ensure that the language laws for the minorities are enforced in both cases?

Mr. Keaton: This is a sine qua non. We would never agree to a devolution of powers if it entailed taking away linguistic duality obligations from one level of government, in this case the provincial government. This linguistic duality is

[*Texte*]

linguistique, qui est une caractéristique fondamentale du pays. Ce n'est pas comme cela qu'on veut bâtir un pays. On n'est pas contre la dévolution comme telle, mais on devrait prendre d'autres mesures nécessaires et parler d'autres possibilités. On n'est pas contre. On n'est pas des idéologues qui disent: Il faut absolument que le fédéral garde tous ses pouvoirs et obtienne d'autres pouvoirs. Au contraire, il y a des raisons qui nous poussent à moderniser notre fédéralisme, ce qui pourrait avoir comme conséquences des ententes administratives constitutionnalisées et la dévolution de pouvoirs législatifs. S'il y a un consensus dans ce sens-là, on est d'accord. Ces changements exigent cependant des provinces, le Québec et les autres, qu'elles remplissent leurs responsabilités envers leurs minorités linguistiques.

Mme Tardif: S'il y avait dévolution de pouvoirs et que cela se faisait de façon asymétrique, cela pourrait être plus de l'*opting in* que de l'*opting out*. La possibilité serait là et les provinces qui voudraient s'en prévaloir pourraient le faire. C'est une suggestion qui nous a été faite.

M. Keaton: C'est comme au Québec: l'intérieur et l'extérieur.

Mme Tardif: Celles qui veulent se prévaloir de la disposition le font, et les autres. . .

M. Keaton: Si vous avez moins de quatre employés.

Mme Tardif: Est-ce que vous seriez d'accord que les provinces réagissent selon leurs besoins? S'il y en a qui pensent qu'il vaudrait mieux gérer cela plus directement, elles le feraient, et les autres feraient autrement.

M. Keaton: Dans les 28 propositions fédérales, il y a énormément de flexibilité. C'est cela, l'avantage. Cette flexibilité pourrait accommoder une entente avec une province, comme l'entente Cullen-Couture sur l'immigration avec le Québec, dans les années 70. Il y a déjà un certaine asymétrie à l'intérieur du Canada, et il y a d'autres exemples de cela. L'avantage de ces propositions est que, sans démanteler le gouvernement fédéral, sans lui enlever ses responsabilités, on serait en mesure d'offrir une certaine flexibilité qui pourrait faire du Canada un pays asymétrique sans bouleverser le système fédéral.

Le sénateur David (Bedford): Je tiens à vous féliciter, monsieur Keaton, pour la façon dont vous vous exprimez dans un français presque parfait. Je vais continuer à vous poser des questions en français parce que je pense que vous auriez parfois de la difficulté à comprendre mon anglais.

L'un des éléments les plus importants de votre mémoire est la reconnaissance sans équivoque, dites-vous, de la société distincte au Québec. Vous représentez 800,000 personnes d'origine anglophone ou alliées à l'anglophonie. Je trouve étrange que les 800,000 personnes que vous représentez avec beaucoup de sérénité, beaucoup d'objectivité et beaucoup de modération reconnaissent ce fait, alors que plusieurs millions d'anglophones à l'extérieur du Québec contestent cette société distincte.

C'est un problème complexe. Avez-vous une explication sommaire à me donner sur cette différence entre votre compréhension et l'incompréhension d'une majorité anglophone dans les autres provinces?

[*Traduction*]

a fundamental characteristic of the country. This is not how you go about nation-building. We are not against devolution as such, but we should take other measures that are required and discuss other possibilities. We are not against it. We are not amongst those ideologists who say: The federal government must at all costs hang on to its powers and obtain others. On the contrary, there are forceful reasons for modernizing our federalism, which could result in things such as constitutionalized administrative agreements and the devolution of legislative powers. If some consensus can be achieved in this vein, we would be in agreement. However, such changes require the provinces, Quebec and the others, to fulfil their obligations towards their linguistic minorities.

Mrs. Tardif: If powers were transferred asymmetrically, it would be more than a question of opting in or opting out. The opportunity would be there and provinces that chose to avail themselves of this right could do so. This was one suggestion that was made to us.

Mr. Keaton: It is like it is in Quebec: both inside and outside.

Mrs. Tardif: Those who wish to take advantage of this clause could do so, whereas the others. . .

Mr. Keaton: If you have less than four employees.

Mrs. Tardif: Would you agree to allow the provinces to take action in accordance with their needs? Let us say that one province felt that it had to exercise greater control over a particular field whereas the others did not.

Mr. Keaton: There is a great deal of flexibility built into the 28 federal proposals. The strength of the proposals lies therein. This flexibility could accommodate an agreement with one province, such as the Cullen-Couture agreement on immigration that was struck with Quebec, during the seventies. There is already some asymmetry in Canada. This agreement is not the only one. The advantage of these proposals is that, without dismembering the federal government, without taking away its responsibilities, we would be able to provide some flexibility that would allow Canada to become a more asymmetrical country without upsetting the federal system.

Senator David (Bedford): I would like to congratulate you, Mr. Keaton, on your almost perfect command of the French language. I am going to continue asking you questions in French because I think that you may find it difficult to understand my English at times.

One of the most important aspects of your brief is the unequivocal recognition of Quebec's distinct society. You represent 800,000 people who are either of anglophone origin or who have allied themselves with the anglophone community. I find it odd that the 800,000 people that you represent with so much serenity, a great deal of objectivity and moderation, recognize this fact, whereas several million anglophones outside Quebec challenge this notion of a distinct society.

This is a complicated problem. Could you briefly explain why your group understands this notion and why the anglophone majority in the other provinces does not?

[*Text*]

M. Keaton: C'est une question très complexe, monsieur David. Je ne peux pas vraiment y répondre dans ce contexte-ci à cause du manque de temps.

• 1715

Tout ce que nous pouvons dire maintenant, c'est que la reconnaissance explicite et formelle de la société distincte dans notre Constitution, comme valeur et caractéristique fondamentale du Canada, est positive, pas seulement pour le Québec, mais pour tout l'ensemble du Canada. Il faut vendre cette idée ailleurs au Canada. Il faut que tous les leaders politiques et les leaders des différents groupes acceptent qu'avec cette reconnaissance, le Canada sera un pays plus riche. Si les provinces de l'Ouest étaient capables de la reconnaître, cela pourrait sécuriser les Québécois. Il y a quelques mois, M. Lougheed, devant la *Canada West Foundation*, a finalement admis qu'il était capable d'accepter cela. Mais il ne faut pas l'accepter avec réticence. Il faut que ce soit accepté avec enthousiasme, parce que cela représente une richesse mondiale et une richesse pour le Canada.

M. David: Je suis bien d'accord avec vous et je suis convaincu de ce que vous dites, mais je crois que si ce message était transmis par des anglophones du Québec au reste du Canada, d'une façon extrêmement agressive. . .

M. Keaton: Nous avons l'intention de le faire, monsieur David, mais j'aimerais aussi dire qu'il est important que les députés viennent au Québec pour nous aider à vendre cela, ainsi que la dualité linguistique au Québec, d'ailleurs.

Le sénateur David: J'aimerais avoir quelques explications sur le Sénat. Vous recommandez un Sénat élu au suffrage direct. Vous décrivez un peu en annexe la méthodologie que vous aimeriez employer. Votre préférence va à un Sénat proportionnel. Si mes calculs sont bons, qu'on le veuille ou non, chaque sénateur élu au Québec représenterait à peu près 300,000 personnes.

M. Keaton: On n'a pas calculé de cette façon-là. En pourcentage, oui.

Le sénateur David: C'est un calcul assez rapide et je peux me tromper car je ne suis pas très fort en mathématiques. À ce moment-là, comment pouvez-vous imaginer le suffrage proportionnel? Pourquoi préférez-vous cette méthode à toute autre?

Deuxièmement, vous recommandez que les élections des Communes et du Sénat aient toujours lieu en même temps. Vous dites que si les deux élections ont lieu en même temps, s'il y a un courant d'air dans l'espace politique, les deux chambres vont se ressembler. Les deux chambres se ressemblant, il n'y aura pas d'opposition entre elles et, par conséquent, les choses vont bien marcher. Je simplifie un peu la situation.

M. Cooper Bloom (président du Comité, Alliance Québec): Sénateur, vous avez posé deux questions. D'abord, pourquoi avons-nous choisi le système de représentation proportionnelle plutôt que le système qui est employé à la Chambre des Communes? Pour nous, c'est évident, parce que le système qu'on utilise actuellement pour le choix des représentants à la Chambre des Communes ne donne pas la représentativité voulue. C'est pour cela que le reste du

[*Translation*]

Mr. Keaton: That is a very complicated question, Mr. David. I truly cannot answer your question properly because of time restrictions.

All that can be said for now is that the explicit and formal recognition of the distinct society in our Constitution, as a value and as a fundamental feature of Canada, is a positive thing, not only for Quebec, but for Canada as a whole. This idea must be sold throughout Canada. All political leaders and the leaders of various groups must agree that this recognition will serve to enhance Canada. If the Western provinces were able to recognize this distinct society, perhaps Quebecers would feel more secure. A few months ago, Mr. Lougheed, when addressing the Canada West Foundation, finally came out and said that he could agree with this. But this recognition cannot be agreed to hesitantly. We must embrace this principle with enthusiasm, because it represents not only an enhancement for the world but one for Canada.

Mr. David: I am in full agreement with you; however, I feel that if this message were relayed by anglophones from Quebec to the rest of Canada, in a very aggressive manner. . .

Mr. Keaton: We intend to do so, Mr. David, but I would also like to add that it is important that MPs come to Quebec to help us sell this idea, as well as the linguistic duality in Quebec.

Senator David: I would like a few explanations about the Senate. You are recommending that members of the Senate be elected by direct suffrage. In the appendix you gave a brief description of the method you would like to use. You would prefer a proportional Senate. If my calculations are correct, regardless of what we want, each elected Senator in Quebec would represent about 300,000 people.

Mr. Keaton: We did not go about calculating it in this way. As a percentage, yes.

Senator David: I came up with this figure rather quickly and I could be mistaken because I am not very good in math. How do you envision proportional suffrage? Why do you prefer this method over any other method?

Secondly, you recommend that elections for both the House of Commons and the Senate be held at the same time. You have suggested that if the two elections were held at the same time, the two houses would be similar to each other if there was some kind of a political trend. With two similar houses, there would not be any opposition and, as a result, business could be conducted quite smoothly. I am simplifying the situation somewhat.

Mr. Cooper Bloom (Committee Chairman, Alliance Québec): Senator David, you have asked two questions. First of all, why have we opted for the system of proportional representation rather than the system used in the House of Commons? The answer is rather obvious to us, because the current system used to select representatives to the House of Commons does not provide us with the representation we are seeking. This is why those living outside Ontario and Quebec

[*Texte*]

Canada, en dehors de l'Ontario et du Québec, se plaint. Il se plaint depuis des années parce qu'il dit que tout le pouvoir décisionnel se trouve dans les provinces centrales, le Québec et l'Ontario, parce que ces provinces ont une grande population. En utilisant le système de représentation par population, il est évident que le Québec et l'Ontario vont continuer à avoir le pouvoir décisionnel qui est important.

Pour essayer de donner au reste du Canada, dans l'Est et dans l'Ouest, ce qu'il souhaite, soit son mot à dire dans les décisions du gouvernement fédéral, il faut trouver un autre moyen. Le moyen qu'on propose est le système de représentation proportionnelle, avec un changement dans la distribution des sièges. On en parle à l'annexe.

• 1720

Votre deuxième question portait sur l'action simultanée de la Chambre des communes et du Sénat. On dit qu'il y aurait similitude d'idéologie des représentants au Sénat et à la Chambre des communes. Ce n'est qu'en partie vrai. Prenons le cas de la Chambre des communes. Même si tout le monde est élu en même temps, il y a quand même l'opposition et même parfois plusieurs oppositions à la Chambre des communes. Donc, il n'est pas tout à fait vrai que le Sénat va nécessairement ressembler à la Chambre des communes.

J'aimerais ajouter quelques autres raisons. Dans les États où il y a un système dans lequel les gens votent tous les deux ans, il y a le coût des élections et l'interruption du processus qui survient lors des élections. Cela pourrait affecter la politique internationale du Canada comme cela pourrait affecter sa politique intérieure. Cela est à éviter. Donc, il serait préférable d'avoir une élection tous les quatre ans ou tous les cinq ans, comme c'est le cas actuellement, plutôt qu'une élection tous les deux ans, ce qui serait le cas si on avait deux échéances différentes pour le Sénat et la Chambre des communes.

Mr. Allmand: Since our time is very limited, I will get right to the point. First of all, I want to welcome Alliance here today. I take note of your recommendations to change the language duality clause, which I think are a definite improvement over the wording that's there already.

I have two short questions, and then I will cede to Mr. Duhamel.

In your brief you point out that during the last 15 years more than 200,000 anglophones have left the province, most of them young, most of them well educated. I would like you to tell the committee to what extent you think that haemorrhage, as you describe it, or that migration, has been due to the political uncertainty in the province and to the restrictive language laws, on the one hand, and on the other hand, to what extent does the English-speaking community in Quebec recognize the right of the French-speaking majority to live and work in their own language, and to what extent has the English-speaking community in Quebec attempted to learn that second language so that they can live and work with the French-speaking community in Quebec? That's the first question.

[*Traduction*]

are complaining. They have been complaining about the situation for years because they say that all decision-making power resides in the central provinces, namely Quebec and Ontario, because these provinces have big populations. If we are to continue to use the system of representation by population, it is obvious that Quebec and Ontario will continue to have important decision-making power.

In order to give people living in the rest of Canada, namely in the East and in the West, what they are hoping for, some say in the federal government decision-making process, another system must be found. We are proposing proportional representation with a change in the distribution of seats. It is discussed in the appendix.

Your second question dealt with concurrency between the House of Commons and the Senate, with the fact that representatives to the Senate and the House of Commons would hold similar views. That is only partially true. Take for example the House of Commons. Even if all its members are elected at the same time, there is nevertheless an opposition, and there are sometimes several opposition parties in the House. So, one cannot say that the Senate would necessarily reflect the House of Commons.

I would like to add a couple of other reasons. In states where elections are held every two years, there is the cost as well as the interruption associated with those elections. Thus, Canada's foreign as well as its domestic policy could be affected. As this is not desirable, it would be preferable to have an election every four or five years, as is presently the case, rather than every two years, as would be the case if there were two different time periods for elections to the Senate and the House of Commons.

M. Allmand: Étant donné que nous n'avons pas beaucoup de temps, j'irai directement au coeur du sujet. Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Alliance qui sont ici aujourd'hui. Je prends bonne note de vos recommandations visant à modifier la clause sur la dualité linguistique, qui, à mon avis, représente une amélioration considérable par rapport au libellé actuel.

J'ai deux courtes questions à poser, après quoi je céderai la parole à M. Duhamel.

Dans votre mémoire, vous faites remarquer qu'au cours des 15 dernières années, plus de 200,000 anglophones ont quitté la province, la plupart étant des jeunes et des personnes bien instruites. Je voudrais que vous disiez au comité, premièrement, dans quelle mesure vous considérez que cette hémorragie, comme vous dites, ou cette migration, est due à l'incertitude politique qui règne dans la province et aux lois restrictives en matière de langue et, deuxièmement, dans quelle mesure la communauté anglophone du Québec reconnaît à la majorité francophone le droit de vivre et de travailler dans sa langue et dans quelle mesure la communauté anglo-québécoise s'est efforcée d'apprendre cette deuxième langue pour pouvoir vivre et travailler avec la communauté franco-québécoise. Voilà ma première question.

[*Text*]

The second question is a very short one. I am surprised that you have not referred at all to the entrenchment of aboriginal self-government, when the overwhelming number of aboriginal people in Quebec speak English as their second language. I was surprised about that.

Mr. Keaton: Very quickly, Mr. Allmand, it is a combination of many things. The constitutional uncertainty. Obviously, the overwhelming number of English Quebeckers don't want to be part of an independent Quebec. There is the uncertainty about whether or not we are going to be part of Canada, for young people in particular. When they start to plan their careers out of college and what have you, they say, "Why should I stay here?" There is the unemployment problem in the Montreal area particularly, and they start thinking about leaving Quebec.

There has been a general atmosphere in Quebec that English Quebeckers were not wanted. This is a complex thing. The young people in particular say, "Why the hell should I go through this? My parents went through it. I'm getting out. If I am not wanted here, then I am not going to stay here." When they are mobile, they will leave.

The messages in Quebec are mixed. One day government will try to say, "We want you here; we want to try to find jobs for you", and all that, but the next day other statements are made. It makes a mixed message. It's a hell of a mess, and you know that. We are trying our best to do something about it. We set up a task force for job opportunities. We are trying to pressure government, employment in the public sector—federal too. It is pretty abysmal, anglophones in the federal service, but we are working on that.

• 1725

Mr. Allmand: To what extent is the anglo community bilingual at this stage?

Mr. Keaton: It has gone up remarkably. It is about the most bilingual community in the whole country.

• 1730

Francophone communities are also probably more bilingual. I forget the exact figures, but right now about 58% of the anglophones are bilingual and the figure goes up for the young people. So it's obviously working with the younger people. But ironically, as our younger people are becoming more capable of functioning in work and in life in French, they are the ones who are leaving.

Mr. Allan Hilton (Member, Alliance Québec): Mr. Allmand, I think you would recognize as well that of the bilingual young people in Quebec today, the majority, in terms of percentage who are bilingual, are indeed anglophones. You are seeing right here at this table four anglophones

[*Translation*]

La deuxième est très courte. Je suis surpris que vous n'ayez pas du tout parlé de la consécration du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, alors que la très grande majorité des autochtones du Québec ont l'anglais comme langue seconde. Ce mutisme me surprend.

M. Keaton: Très brièvement, monsieur Allmand, la situation est due à un grand nombre de facteurs. L'incertitude constitutionnelle. De toute évidence, la très grande majorité des Québécois anglophones ne veulent pas faire partie d'un Québec indépendant. L'incertitude au sujet de notre avenir au sein du Canada est un facteur, surtout pour les jeunes. Quand, diplômes en main, ils se lancent dans une carrière, ils se disent: «Pourquoi resterais-je ici?» Confrontés au chômage qui sévit au Québec, et plus particulièrement dans la région de Montréal, ils se mettent à envisager de quitter la province.

Le climat qui règne au Québec est tel que les Québécois anglophones ont l'impression qu'on ne veut pas d'eux. La situation est complexe. Les jeunes gens sont les premiers à se dire: «Pourquoi diable devrais-je me soumettre à ces difficultés? Mes parents les ont vécues. Moi, je préfère partir. Si l'on ne veut pas de moi ici, eh bien, je ne resterai pas.» Dès qu'ils seront en mesure de partir, ils le feront.

Les messages qu'on entend au Québec sont contradictoires. Tantôt le gouvernement nous dit: «Nous voulons que vous restiez ici; nous essaierons de vous trouver des emplois», et tout le reste, mais tantôt il tient des propos tout à fait différents. Les messages sont donc contradictoires. La situation est épouvantable, et vous le savez. Nous faisons tout notre possible pour l'améliorer. Nous avons créé un groupe de travail sur les perspectives d'emploi. Nous essayons de faire pression auprès du gouvernement afin qu'il nous ouvre des emplois dans la fonction publique—au niveau fédéral également. La situation est assez désastreuse en ce qui concerne l'emploi des anglophones dans la fonction publique, mais nous essayons de l'améliorer.

M. Allmand: Dans quelle mesure la communauté anglo-québécoise est-elle bilingue à l'heure actuelle?

M. Keaton: Le pourcentage a grandement augmenté. C'est, à toutes fins utiles, la communauté la plus bilingue du Canada.

Les francophones sont sans doute aussi plus bilingues qu'ils ne l'étaient. Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais, à l'heure actuelle, quelque 58 p. 100 des anglophones sont bilingues, et le pourcentage est plus élevé chez les jeunes. Ainsi, les efforts portent fruits chez les jeunes, mais, par un ironique retour des choses, au fur et à mesure que nos jeunes deviennent plus capables de vivre et de travailler en français, ils sont plus nombreux à quitter la province.

M. Allan Hilton (membre, Alliance Québec): Monsieur Allmand, je crois que vous seriez également à même de constater que la majorité des jeunes Québécois bilingues, de nos jours, sont des anglophones. Vous voyez ici devant vous à cette table quatre anglophones

[*Texte*]

qui peuvent continuer la conversation complètement en français avec beaucoup de facilité.

We're not very young but—

Mr. Allmand: Younger than I am.

Mr. Hilton: The fact of the matter is that in my particular profession I can assure you that the people who come to our door for jobs with us, those who are not bilingual, those who are going out to get second-language training, are not the anglophones. I think the message is that anglophones want to be a part of Quebec. Speaking French is being part of Quebec, and that is what we are doing in massive numbers.

Mr. Keaton: The overwhelming majority of anglophones in Quebec have not contested, challenged or opposed the promotion of French. What we have challenged and what we will continue to challenge is an approach to expanding the French language, in whatever domain, with the use of coercive measures. We do not believe in the zero sum game, that in order for French to advance you must eliminate English. If that is true, then there is no linguistic duality in this country, or it's linguistic duality that is geographically based—Quebec all French and the other provinces all English. We refuse that; you refuse that.

We are saying that in Quebec we have co-operated—in the French sense, not in the English sense—in promoting the French language, but we want to promote our own language and our community too.

Mr. Duhamel: I shall just ask one question. I wanted to talk about the devolution of powers and the problems it might create, as well as your support for a distinct society, your attitudes towards that versus the attitudes of other English-speaking Canadians, but I just don't have the time. I want to make sure that my colleague, Mr. Berger, gets a chance to raise a question.

I will ask only one question. I get the impression that the *francophones hors Québec* and the English-speaking people in Quebec feel somewhat marginalized by what's happening. Would you support another conference in order to put those issues on the table?

Mr. Keaton: Yes. We have already indicated that along with la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Mr. Duhamel: Thank you.

Mr. Berger (Saint-Henri—Westmount): I thank my colleague, Mr. Duhamel. I want to refer you to page 14 of your brief, where at the bottom you are referring to the current proposal and you say:

> If rights are to be curtailed or limitations on rights extended, we are entitled to know what rights will be affected and in what manner.

You perhaps can't give me a complete answer here today, but I would ask you to submit an answer in writing. I understand that some of you are lawyers and may have opinions in this respect. What effect could the distinct society

[*Traduction*]

who can continue the discussion entirely in French without any difficulty whatsoever.

Nous ne sommes pas très jeunes, mais. . .

M. Allmand: Vous êtes plus jeunes que moi.

M. Hilton: Le fait est que, dans ma profession, ceux qui postulent un emploi et qui ne sont pas bilingues, ceux qui auront besoin d'une formation en langue seconde, ne sont certainement pas les anglophones. Les anglophones montrent, à mon avis, qu'ils veulent faire partie du Québec. Pour cela, il faut parler français, et nous sommes de plus en plus nombreux à le faire.

M. Keaton: La très grande majorité des Québécois anglophones ne s'opposent pas à la promotion du français. Ce à quoi nous nous opposons et continuerons de nous opposer, c'est le recours aux mesures coercitives pour accroître la place du français dans quelque domaine que ce soit. Nous ne croyons pas à la nécessité d'en arriver à une somme nulle, c'est-à-dire à l'idée que, pour faire avancer le français, il faut supprimer l'anglais. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de dualité linguistique au pays, sinon une dualité linguistique d'application géographique—le Québec entièrement français et les autres provinces entièrement anglaises. Nous refusons ce scénario; vous le refusez également.

Nous soutenons que nous avons coopéré—au sens, non pas anglais, mais français du terme—à la promotion du français, mais nous tenons également à promouvoir notre langue et notre communauté.

M. Duhamel: Je me contenterai de vous poser une seule question. J'aurais voulu vous interroger sur la dévolution de pouvoirs et les problèmes qui pourraient en résulter, ainsi que sur l'appui que vous accordez à la notion de société distincte, sur votre attitude comparativement à celle d'autres Canadiens anglophones, mais je n'ai tout simplement pas le temps de le faire. Je veux m'assurer que mon collègue, M. Berger, puisse poser une question.

Je vous poserai donc une seule question. J'ai l'impression que les francophones hors Québec et les anglophones du Québec se sentent quelque peu marginalisés par ce qui se produit. Croyez-vous qu'il y aurait lieu de tenir une autre conférence où ces questions seraient abordées?

M. Keaton: Oui. Nous l'avons déjà demandé, tout comme l'a fait la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

M. Duhamel: Je vous remercie.

M. Berger (Saint-Henri—Westmount): Je tiens à remercier mon collègue, monsieur Duhamel. Je vous invite à vous reporter à la page 14 de votre mémoire, au bas de la page, où vous parlez de la proposition à l'étude en ces termes:

> Si les droits doivent être amoindris ou si les limitations des droits doivent être élargies, nous avons le droit de savoir quels droits seront touchés et de quelle façon.

Vous ne pourrez peut-être pas me donner une réponse complète aujourd'hui même, mais je vous demanderais de bien vouloir en faire parvenir une par écrit. Je crois savoir que certains d'entre vous sont avocats et que vous avez peut-

[*Text*]

clause, as currently drafted—I understand you have made suggestions for changes—have on the Charter? I am referring in particular to section 23, the minority language educational rights, and section 2, freedom of expression. But there are also mobility rights, equality rights, and section 16, too.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I think this will be difficult, but I hope you will keep your answer as brief as possible because the NDP still has time coming. There are just two minutes left.

Mr. Hilton: Okay.

I will answer Mr. Berger. I think that no one can know with certainty what the distinct society clause, if it is left in the Canadian Charter, will eventually mean. There are only nine people who know what it will mean and they certainly won't be saying anything until they have to decide it.

As best as we are able to evaluate the situation, it seems to me that its impact would be with respect to the application of section 1 of the Charter, in a determination whether a law whose validity was impugned could be said to be one that was a reasonable limit based on these particular provisions of the distinct society clause, to the extent that the distinct society clause was relevant to the provincial legislation that was under review.

• 1735

So that is something that it's difficult to predict. Personally, as someone who has been involved in section 1 cases having to do with linguistic rights, I think I would be comfortable arguing that the distinct society clause would not change current interpretations that have been announced by the Supreme Court when Quebec's specificity is an issue, because I think the distinct society clause more or less confirms what the Supreme Court has already more or less explicitly recognized insofar as Quebec is concerned in the case of Ford vs. the Attorney General of Quebec.

With respect to section 23, as you're well aware, it remains an issue of some doubt—the extent to which section 1 applies to section 23. Nevertheless, the position that would be preferred by Alliance Quebec—I think I'm speaking accurately here—is that paragraph 23(1)(a) be proclaimed into force as a result of legislation adopted by the National Assembly and that the Legislature of Quebec amend the applicable legislation that would allow anglophone children from wherever they may come from to attend English-language schools.

To that extent, one would hope the distinct society clause would eventually have no impact with respect to section 23 or a universality clause with respect to anglophones, generally speaking.

[*Translation*]

être un avis à soumettre à cet égard. Quelle serait l'incidence de la clause de la société distincte, telle qu'elle est formulée à l'heure actuelle—je crois savoir que vous avez proposé des modifications—sur la Charte? Je songe tout particulièrement à l'article 23, qui garantit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et à l'article 2, qui garantit la liberté d'expression. Mais je songe également à la liberté de circulation et d'établissement, aux droits à l'égalité ainsi qu'à l'article 16.

La coprésidente (Mme Dobbie): Cela ne vous sera peut-être pas facile, mais j'espère que vous pourrez donner une réponse aussi brève que possible, puisque le NPD a encore le droit de prendre la parole et qu'il ne nous reste que deux minutes.

M. Hilton: D'accord.

Je répondrai à la question de M. Berger. À mon avis, personne ne peut dire quelle sera, en définitive, l'incidence de la clause relative à la société distincte si elle demeure telle quelle dans la Charte canadienne. Seules neuf personnes sont habilitées à en décider, et elles ne voudront certainement pas se prononcer tant qu'elles n'auront pas à le faire.

D'après l'évaluation que nous avons pu en faire, il me semble que cette clause aurait une incidence sur l'application de l'article 1 de la Charte pour ce qui est de déterminer si une loi dont la validité était contestée pourrait être considérée comme une limite raisonnable aux termes de la clause de la société distincte, dans la mesure où celle-ci viserait la loi provinciale en question.

Ainsi, il est difficile d'en déterminer l'incidence à l'avance. Pour ma part, j'ai déjà eu à plaider des causes relatives aux droits linguistiques où nous avons invoqué l'article 1, et je ne pense pas que la clause de la société distincte changerait quoi que ce soit aux interprétations qui ont maintenant cours par suite des décisions de la Cour suprême relativement à la spécificité du Québec, car j'estime que cette clause ne fait que confirmer ce que la Cour suprême a déjà ni plus ni moins explicitement reconnu en ce qui concerne le Québec, dans l'affaire Ford c. le procureur général du Québec.

Pour ce qui est de l'article 23, vous n'êtes pas sans savoir qu'il subsiste toujours des doutes à cet égard, c'est-à-dire de savoir si cet article est soumis à l'article 1. Cependant, l'approche que préférerait Alliance Québec—je crois bien représenter la position de notre organisme—consisterait à faire en sorte que l'alinéa 23(1)a) soit proclamé en vigueur par suite d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale et que cette dernière modifie la loi à cet égard de manière que les enfants anglophones, d'où qu'ils viennent, puissent fréquenter les écoles anglaises.

Si tel était le cas, on pourrait espérer que la clause de la société distincte n'aurait finalement aucune incidence sur l'article 23 ni sur une éventuelle clause visant l'universalité pour les anglophones.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): I'd like to thank you very much, all four of you, for a very enlightening but extremely brief period of time. Unfortunately, the rules bind us to the amount of time, 45 minutes per group, and I know that we could easily have doubled the time with you and still have had more questions. Thank you very much for coming and shedding some light on these issues for us.

Mr. Keaton: Madam Chairperson, if you would indulge me for just a few seconds, I would like to formally acknowledge the work done by many members of our community—we are just four here—but many, many members of our community over the last several months put together this document because we believe you are serious and you're doing a great job.

For the record, I want to particularly thank Professor Steven Scott of the Faculty of Law at McGill University and Professor John McCallum, Chairman of the Economics Department at McGill. There are several others whose names I won't mention.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you, Mr. Keaton. Certainly it's a very important and very learned paper, and thank you all very much.

Mr. Keaton: Thank you, Madam.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Our next presentation this afternoon will be Professor Jamie Cameron from Osgoode Hall Law School.

Welcome, Professor Cameron. We have 10 minutes for your presentation, and I apologize for the acoustics. Then we will follow the 10-minute presentation, the introductory remarks, with questions from each group.

Professor Jamie Cameron (Professor, Osgoode Hall Law School): Thank you very much, Madam Chairperson, and thank you also members of the committee for inviting me here today. It's an honour for me to appear before this committee. It's also an honour that carries a grave sense of responsibility. I think I will have completed my submission in less than 10 minutes, and so I'll proceed quickly.

• 1740

Like many others, I've been reading in the newspapers that witnesses have come before this committee suggesting the federal proposals for reform are unwieldy. There have been suggestions that they're too complex. There have been suggestions that the public won't be able to understand them. There are suggestions that it's unrealistic to believe all of this can be put together in the relevant time period.

Not too long ago the Prime Minister suggested that Canada is not a buffet where you take what you like and leave the rest behind, but nor should the Constitution be a smorgasbord where every single dish you can think of has to be on the table. I, like many others who have come before you, favour an approach that is more selective than comprehensive, and that's my first general observation.

[*Traduction*]

La coprésidente (Mme Dobbie): Je tiens à vous remercier sincèrement, tous les quatre, de cette discussion fort enrichissante, bien que très brève. Malheureusement, nos règles de procédure posent une limite de 45 minutes par groupe, et je sais bien que nous aurions pu passer deux fois plus de temps avec vous et avoir encore des questions à vous poser. Merci beaucoup d'être venus et de nous avoir fait profiter de vos lumières sur ces questions.

M. Keaton: Madame la présidente, si vous vouliez bien m'accorder encore quelques instants, je voudrais faire publiquement l'éloge du travail fait par de nombreux membres de notre communauté—nous ne sommes que quatre ici présents—mais de nombreux membres de notre communauté ont travaillé ces derniers mois à rédiger ce document, parce que nous respectons le sérieux et l'excellence du travail que vous faites.

Je tiens également à remercier publiquement le professeur Steven Scott, de la faculté de droit de l'Université McGill, et le professeur John McCallum, chef du département d'économique de McGill. Nous avons également été aidés par plusieurs autres personnes que je ne nommerai pas.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci, monsieur Keaton. Il ne fait aucun doute que vous nous avez présenté un document très important et très érudit. Nous vous en remercions beaucoup.

M. Keaton: Je vous remercie, madame.

La coprésidente (Mme Dobbie): Le témoin suivant sera le professeur Jamie Cameron, de la faculté de droit Osgoode Hall.

Soyez la bienvenue, madame Cameron. Vous avez 10 minutes pour nous présenter votre exposé, et je tiens à vous présenter mes excuses pour les problèmes de son. Après votre exposé, qui doit durer au plus 10 minutes, nous passerons aux questions de chacun des groupes.

Mme Jamie Cameron (professeur, Osgoode Hall Law School): Merci à vous, madame la présidente, et merci également aux membres du comité de m'avoir invitée à comparaître ici aujourd'hui. C'est pour moi un honneur de comparaître devant votre t comité, un honneur qui s'accompagne toutefois d'un lourd sentiment de responsabilité. Je crois qu'il faudra moins de dix minutes pour vous présenter mon exposé; alors je commence sans plus tarder.

Comme bien d'autres personnes, je sais, pour avoir lu les journaux, que des témoins sont venus devant le comité dire que les propositions du gouvernement sont difficilement applicables. Certains les ont qualifiées de trop complexes. D'autres ont dit qu'elles pouvaient difficilement être comprises du public. D'autres encore ont soutenu qu'il était peu réaliste de croire que l'on pourrait tout mettre en oeuvre dans les délais impartis.

Récemment, le premier ministre fédéral a indiqué que le Canada n'est pas un buffet, où l'on peut prendre ce que l'on veut et laisser le reste de côté, mais la Constitution ne devrait pas non plus être considérée comme un smorgasbord, où tous les plats possibles et imaginables se trouvent sur la table. Comme bien d'autres personnes qui ont comparu devant vous, je préconise une approche qui est plus sélective qu'exhaustive. Voilà donc la première observation générale que je voulais faire.

[*Text*]

However, my point today, the one I'd like to make, is a slightly different one and by comparison with many of the other briefs you've heard already, I think mine will strike you as being rather simple and modest.

It addresses a gap, not just in the federal proposals as I see them, but in virtually all the public discussion of the Constitution that has taken place to date. In all the debate about particulars, I fear two crucial and fundamental elements have been overlooked and to some extent lost.

First of all, one of the challenges we have is to advance a positive image of our Constitution. Second, and very, very closely related, is the challenge to articulate a positive conception of who we are as Canadians. I do fear that instead of believing in unity, what we're doing today is bargaining for unity.

As I read the newspapers and listen to people, a whole lot of people, I find what's being projected is a very negative image of our Constitution, and I do think it's difficult for Canadians to take pride in these proposals and to read them and say to themselves, wow, isn't it great to be Canadian; wow, isn't our Constitution a wonderful and an inspiring document?

I fear instead of bringing us together, our Constitution has become an instrument for protecting us from each other, and right now it seems to me to be too much reduced to a race against time to see if we can placate enough constituencies to remain viable as a nation through 1992.

This brings me to two further questions—and you see I'm almost done and well within ten minutes. Why do I think this is important? This is the first thing I want to tell you, and then second, what do I think this committe can do about it?

First of all, in my very short written brief, which is only three pages long, I advanced the view, or suggested, there is a sense, a very profound sense, of public alienation in Canada at this time. When I say the Canadian public is alienated across a variety of dimensions, I don't think I'm going out on a limb. I do suspect that 1992—whether we succeed or fail in our effort at constitutional reform—is going to be a very tough year for Canada.

If we think back to Meech and we remember all the Canadians who admitted they didn't know anything about the accord but were opposed to it nonetheless... I think if we learned anything about the Meech process, we should have learned that, ultimately, the final formal text of the reform proposals will be less important at the end of the day than what they symbolize to Canadians—whether they give Canadians something to believe in, to be proud of, and whether they motivate Canadians to commit themselves to this country, not out of dispair, but with pride.

I want to read you a really brief quotation:

[*Translation*]

Cependant, l'argument que je veux vous présenter avant tout aujourd'hui est quelque peu différent et, si vous faites la comparaison avec les nombreux autres mémoires qui vous ont déjà été présentés, je crois que vous constaterez que le mien est assez simple et modeste.

En effet, mon exposé porte sur une lacune que j'ai relevée, non seulement dans les propositions fédérales, mais dans presque toutes les discussions publiques qui ont eu lieu jusqu'à maintenant sur la Constitution. Dans tout le débat concernant les détails de la Constitution, je crains que l'on n'ait perdu de vue deux éléments cruciaux et fondamentaux.

Premièrement, un des défis qui se posent à nous est de présenter une image positive de notre Constitution. Le second défi, qui est intimement lié au premier, est d'élaborer une conception positive de qui nous sommes en tant que Canadiens. En effet, je crains qu'au lieu de proclamer notre foi en l'unité de notre pays, nous ne soyons aujourd'hui engagés dans un processus visant à négocier cette unité.

En lisant les journaux et en écoutant les gens—bien des gens parlent de la Constitution—je constate que l'on en présente une image très négative, et j'estime qu'il est difficile en tant que Canadien d'être fier de ces propositions et de se dire en les lisant: «N'est-il pas merveilleux d'être Canadien? Notre Constitution n'est-elle pas imposante et pleine de noblesse»?

Je crains qu'au lieu de nous unir, notre Constitution ne soit devenue un instrument qui sert à nous protéger les uns contre les autres, et à l'heure actuelle, il me semble que nous sommes par trop engagés dans une course contre la montre pour essayer de satisfaire autant de groupes que possible pour que notre pays puisse franchir indemne l'année 1992.

Cela m'amène à deux autres questions —vous voyez que j'achève mon exposé et que j'aurai terminé bien avant que les dix minutes ne soient écoulées. Pourquoi le sujet est-il important à mon avis? Voilà la première question que j'aborderai, et la seconde est celle-ci: quel rôle le comité peut-il jouer?

Tout d'abord, dans mon mémoire, qui ne fait que trois pages, je soutiens que les Canadiens sont actuellement en proie à un profond sentiment d'aliénation. Quand je dis que le public canadien se sent aliéné à bien des égards, je ne pense pas exagérer. Je suis convaincue que l'année 1992—que nos efforts de réforme constitutionnelle réussissent ou non—sera une année très difficile pour le Canada.

Nous n'avons qu'à nous rappeler l'accord du lac Meech et à nous souvenir de tous ces Canadiens qui avouaient ne rien comprendre à l'accord, mais qui s'y opposaient néanmoins... Je considère que, s'il est une leçon que nous aurions dû avoir apprise à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech, c'est que, au bout du compte, le texte officiel et définitif des propositions de réforme comptera moins en dernière analyse que son importance symbolique pour les Canadiens—à savoir si les Canadiens pourront croire en ces propositions, en être fiers et les considérer comme une raison suffisante de se donner corps et âme à leur pays , non pas dans le désespoir, mais dans la fierté.

Je veux maintenant vous lire une citation très courte:

[*Texte*]

The most effectual means of providing for the defence of a country is to make the people attached to the constitution. To attempt to force a constitution upon them is, in plain language, to impel them towards anarchy. Let us conduct ourselves so that the people may be attached to their constitution.

Now you're going to be wondering what is the source of that quotation. All I can tell you is that it was footnote 181 in an unfinished manuscript I found in a drawer last night when I was preparing my presentation. I rather suspect it's from the Confederation debates. I thought, even without knowing exactly who had said it, it was an apt quotation for my purposes, which brings me to my final point or question, which is, what can this committee do?

• 1745

I understand that your primry task is to respond to 28 specific proposals that have been put on the table by the federal government. I also accept or agree with those who say that any final text will have to be negotiated for the most part at the executive level, so honestly, I do understand your constraints—and I am not even mentioning the time constraint.

However, if Canadians don't believe in this process, I don't think the fact that executive levels have agreed on a text is going to be enough. What I would urge you to do is please, do not restrict yourselves to a mechanical discussion of the proposals.

I believe this committee can play a constructive role and a strong leadership role in creating a more positive image of our Constitution and a more positive conception of unity.

More specifically, I would urge you at least to consider breaking your report into two separate parts. One part wouldn't quite naturally deal with the mechanics of the Constitution and the specifics of the 28 proposals that the federal government has asked you to respond to, but I think there could be an additional section dealing with the Constitution as a symbol of our unity and our identity.

Now, I would make that section primary and I would give it pride of place in your report. Although I think the federal government's section in the proposals on shared citizenship and diversity is headed in the right direction, I think I would go way beyond that. I have to tell you very quickly what I would include in that section.

It is my view that nobody has ever really talked to Canadians about what their Constitution is and what it should mean to them, and I think there are some historical reasons for this. In my short, written brief, I refer to a remark that Premier Bob Rae made at the Select Committee on Ontario in Confederation Conference.

[*Traduction*]

Le moyen le plus efficace d'assurer la défense du pays, c'est de faire en sorte que les citoyens aient un sentiment d'attachement envers leur constitution. Vouloir leur imposer une constitution de force, c'est les inciter à l'anarchie. Faisons donc en sorte que les citoyens ressentent de l'attachement pour leur constitution.

Vous vous demandez sûrement d'où est tirée cette citation. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il s'agit de la note 181 d'un manuscrit non terminé que j'ai trouvé hier soir dans un tiroir, pendant que je préparais mon exposé. Je pense bien qu'elle est tirée des débats sur la Confédération. Je me suis dit, sans trop savoir qui en était l'auteur, que cette citation pourrait bien illustrer mon propos, ce qui m'amène à ma dernière question, celle du rôle que le comité peut jouer.

Je comprends que votre tâche première consiste à répondre aux 28 propositions qui ont été mises sur la table par le gouvernement fédéral. Je suis également d'accord pour dire que la négociation du texte final, quel qu'il soit, devra essentiellement se faire au niveau exécutif, de sorte que, à vrai dire, je comprends les contraintes auxquelles vous êtes assujettis—sans même parler des contraintes de temps.

Cependant, si les Canadiens ne croient pas au processus, je ne pense pas qu'il sera suffisant qu'on se soit entendu sur un texte au niveau exécutif. Aussi je vous exhorte à ne pas limiter votre discussion à des points de détail.

À mon avis, votre comité peut jouer un rôle constructif et influencer fortement le débat de manière à présenter une image plus positive de notre Constitution et une conception plus positive de l'unité.

En termes plus précis, je vous exhorte à tout le moins à envisager de présenter un rapport comprenant deux volets distincts. Le premier porterait tout naturellement sur les modalités constitutionnelles et les détails des 28 propositions auxquelles le gouvernement fédéral vous a demandé de répondre, mais j'estime que, dans un deuxième temps, vous pourriez examiner la Constitution en tant que symbole de notre unité et de notre identité.

C'est ce dernier volet qui devrait primer à mon avis et qui devrait occuper une place de choix dans votre rapport. Bien que la partie des propositions du gouvernement fédéral qui traite de la citoyenneté commune et de la diversité semble être un pas dans la bonne direction, j'irais pour ma part bien plus loin que cela. Je tiens à vous expliquer très brièvement ce que j'inclurais dans ce dernier volet.

À mon avis, personne n'a jamais vraiment expliqué aux Canadiens ce qu'est leur Constitution et l'importance qu'elle devrait avoir pour eux, et cette omission tient, selon moi, à des raisons historiques. Dans le court mémoire que je vous ai soumis, je reprends une remarque que le premier ministre Bob Rae a faite à la conférence du comité spécial sur la place de l'Ontario dans la Confédération.

[*Text*]

At that time, Premier Bob Rae said that we have to understand the importance of making the Constitution our own. I really believe this is the challenge for Canada today. Historically, it wasn't our Constitution and that is why we didn't understand its importance to us.

Today, I rather fear that because we are too immersed in particulars, we are unable to get beyond those particulars and to find a positive conception of the Constitution.

So what would I like this committee to do? I would like this committee to address this question and perhaps begin the task of explaining to Canadians how our Constitution represents and protects certain historical continuities, how the Constitution reflects and expresses our aspirations as Canadians, and how this process that we are in engaged in today is a natural part of our self-realization as a nation and not some sort of desperate attempt to avoid its dissolution.

Now, I am not exactly sure what this part of the report would look like. I know that I wouldn't want it to be too academic.

In conclusion, I will just ask the question: will it help? I don't know, but I think it's worth a try.

I will stop there, as I am sure you have questions.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Thank you very much. It was short and I think from the looks around the table, very sweet—meaning close to the bone and very close to the truth, Professor Cameron.

M. Desjardins (Témiscamingue): Madame Cameron, vous êtes la bienvenue devant notre Comité. Même si votre mémoire et vos propos sont brefs et concis, ils n'en sont pas moins intéressants et importants pour nous. Ils nous apportent une réflexion de qualité sur laquelle nous devons nous pencher. Vous nous dites que nous sommes «un peu beaucoup» maladroits chaque fois que nous voulons travailler avec notre Constitution et que c'est sans doute attribuable au fait que nous avons vécu trop longtemps avec une Constitution qui était déposée ailleurs, qui n'était pas entre nos mains et qui est maintenant à nous depuis une dizaine d'années seulement.

• 1750

Le débat que nous sommes obligés de faire actuellement fait en sorte que nous devons régir une situation d'urgence. Chaque fois qu'on crée une commission constitutionnelle, c'est pour régler des dossiers qui sont devenus urgents. Bien entendu, ce n'est pas de cette façon-là qu'on doit apprendre à vivre avec une constitution et l'enseigner aux Canadiens et aux Canadiennes.

Madame Cameron, j'aimerais vous demander votre avis sur une des propositions qu'on devrait peut-être inclure pour l'avenir. En 1992, ce sera peut-être difficile, mais je crois qu'on va réussir le tour de force de sauver le pays. On n'a pas le choix, on doit le faire et on relèvera le défi qui est devant nous.

[*Translation*]

Le premier ministre Rae avait alors parlé de l'importance de faire en sorte que notre Constitution devienne nôtre. Je suis fermement convaincue que c'est ce défi que doivent aujourd'hui relever les Canadiens. À cause des événements qui ont façonné notre pays, notre Constitution n'était pas vraiment nôtre, et c'est pour cette raison que nous ne comprenions pas l'importance qu'elle avait pour nous.

Et j'ai bien peur qu'aujourd'hui nous ne soyons trop obnubilés par les détails pour aller plus loin et trouver une conception positive de notre Constitution.

Alors, quel devrait être le rôle du comité? Le comité devrait s'attaquer à cette question et commencer peut-être à expliquer aux Canadiens que notre Constitution représente et protège certaines traditions historiques, qu'elle reflète et exprime nos aspirations en tant que Canadiens et que, loin d'être une tentative désespérée pour éviter la dissolution de notre pays, le processus dans lequel nous sommes engagés fait partie intégrante du cheminement vers notre épanouissement national.

Maintenant, je ne sais trop quelle forme il faudrait donner à cette partie du rapport. Je sais toutefois qu'elle ne devrait pas être rédigée dans un style trop érudit.

En conclusion, je poserai une seule question: cela servira-t-il à quelque chose? Je ne le sais pas, mais j'estime qu'il vaut la peine d'essayer.

Je m'arrête là, puisque je suis sûre que vous avez des questions à poser.

La coprésidente (Mme Dobbie): Merci beaucoup. Votre exposé était effectivement court et, si j'en juge par les réactions autour de la table, il était aussi très percutant, c'est-à-dire que vous êtes vraiment allée au coeur du sujet, madame Cameron.

Mr. Desjardins (Témiscamingue): Welcome, professor Cameron, to our committee. Your brief and your presentation were indeed short and concise, but they are nevertheless interesting and important to us. Your excellent testimony has given us much food for thought. You said that we never know quite how to go about dealing with our Constitution, and that this was probably because, for too long, we had a Constitution that was deposited elsewhere, that we did not have access to, and that it has only been ten years or so that it has become ours.

In holding this debate, we are being forced to manage a crisis. Whenever a new constitutional committee is struck, it is supposed to settle outstanding issues that have become urgent. This of course is not how we should be learning to live with a Constitution and attempting to familiarize Canadians with it.

Professor Cameron, I would like to know what you think about one of the proposals we should perhaps include in the future. It may be difficult in 1992, but I think we are going to succeed in our *tour de force* and save the country. We have no choice; we have to do it, and we are going to meet the challenge.

[*Texte*]

Pour les années à venir, est-ce qu'on ne devrait pas présenter une proposition constitutionnelle qui ferait en sorte qu'on doive créer au pays une commission permanente constitutionnelle dont le mandat serait de recueillir l'avis des Canadiens de l'ensemble du pays, de leur enseigner leur Constitution et de recevoir leurs idées pour améliorer notre Constitution? Cette commission-là pourrait avoir l'obligation de rendre compte au Parlement tous les ans. Ce serait une façon d'obtenir un consensus national de façon quotidienne au lieu de travailler à forcer ce consensus-là tous les dix ans ou tous les cinq ans. Seriez-vous d'accord sur une espèce d'enchâssement, dans notre Constitution, d'une commission permanente de la Constitution pour consulter les Canadiens et tenir compte de leurs avis?

Prof. Cameron: I certainly agree wholeheartedly with you that there is a need for continuing dialogue. I guess my concern right now is that it might be impossible to get the kinds of comprehensive reforms that are being discussed finalized and materialized within the timeframe we are looking at. What I would like to see is a more limited set of reforms coming to fruition in the next few months within the timetable and then some prospective process that continues to look at unfinished business. What I was trying to say is that I have some concerns about this committee's and this country's trying to do the impossible. I would hate as much as anyone around this table to see us fail in that endeavour. I would rather limit the agenda than—

M. Desjardins: C'est pour cela que ma question est pour l'avenir. Nous allons essayer d'accoucher d'un document qui puisse satisfaire les différentes composantes du pays, mais pour après 1992, pour les années à venir, pour travailler à un consensus national et pour donner aux gens un sentiment de fierté et d'amour pour leur pays, il serait bon qu'on ait un moyen de consulter régulièrement la population et de faire connaître et aimer notre pays.

Prof. Cameron: Absolutely. I am not sure I would put it in the Constitution, but I agree with you absolutely.

Mr. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Professor Cameron, I found your brief refreshingly brief, but subtly it is more powerful than many of the others, because in fact it challenge us to try to face up to what we should ultimately be trying to achieve, and that is to bring Canada closer together. But you also recognize that as a committee and as a country, we don't have the comfort of indefinite time. We actually are faced with a potential crisis. How are we going to achieve some of these very positive things, getting Canadians to accept this as being their Constitution and their constitutional changes, when we have to do the impossible in a very short time?

Prof. Cameron: I guess what I would suggest is two things. First of all, enhance the positive context in which the proposals are going forward. I think there is lots of positive discussion in these proposals and there is lots to build on.

[*Traduction*]

Looking to the future, should we not submit a constitutional proposal to create a standing constitutional committee whose mandate would be to consult Canadians across the country, to teach them their Constitution and to listen to their ideas to improve it? That committee could be asked to report to Parliament on a yearly basis. That would be one way of obtaining a national consensus on a daily basis rather than trying to force a consensus every five or ten years. Would you agree to include in our Constitution a permanent constitutional committee that would consult Canadians and take their views into account?

Mme Cameron: Je suis certainement entièrement d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut instituer un dialogue continu. Je suppose que ce qui m'inquiète dans l'immédiat, c'est qu'il serait peut-être impossible d'obtenir le genre de réformes exhaustives dont nous discutons, de les parachuter et de les concrétiser tout en respectant les délais impartis. J'aimerais que l'on arrive à mener à bon port une liste plus restreinte de réformes au cours des quelques mois qui viennent, en respectant les délais, et puis que nous mettions en place un mécanisme quelconque qui permette d'épuiser les sujets restants. Ce que j'essaie de dire, c'est que je crains que ce comité et que ce pays ne tentent de réaliser la quadrature du cercle. Autant que quiconque autour de cette table, je veux nous voir réussir. Je préférerais limiter le nombre d'éléments au programme, plutôt que de. . .

Mr. Desjardins: That is why my question concerned the future. We are going to try to prepare a report that will satisfy the various regions of the country, but after 1992, in the years to come, to build a national consensus and to cultivate people's pride and love for their country, it would be useful to have some type of permanent mechanism to consult the population on a regular basis and to ensure that Canadians know and love our country.

Mme Cameron: Absolument. Je ne suis pas certaine qu'il faille l'enchâsser dans la Constitution, mais je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame Cameron, c'était un changement agréable que d'écouter un si bref exposé, mais d'une façon subtile, il a su retenir notre attention beaucoup plus que de nombreux autres, parce que vous nous avez, en réalité, mis au défi de regarder en face notre objectif, qui est de favoriser le rapprochement du pays. Mais vous reconnaissez aussi qu'en tant que comité et en tant que pays, nous n'avons pas le loisir de nous étudier le nombril indéfiniment. Nous faisons effectivement face à une crise potentielle. Comment allons-nous atteindre certains de ces buts tout à fait louables? Comment faire pour que les Canadiens acceptent ce document comme leur Constitution, pour qu'ils acceptent les modifications constitutionnelles, quand nous devons faire l'impossible dans de très brefs délais?

Mme Cameron: Je vous suggérerais deux choses. Premièrement, mettez l'accent sur le contexte positif dans lequel ces propositions évoluent. Je crois qu'il y a beaucoup de discussions positives qui ont lieu et qu'il y a beaucoup

[*Text*]

What I recommend that this committee do, if at all possible, is to give it the proper emphasis by separating it out and having a section that deals with the symbolic importance of the Constitution, separate and apart from the nitty-gritty of the specific proposals. I think that will give Canadians something that they can kind of grasp onto and give them a sense of vision and strength. That would be my first suggestion.

• 1755

My second suggestion is not novel; many others have come before you and said the same thing. I would try, where possible, to limit the agenda, because that will also help Canadians understand what we consider to be the highest priorities in the upcoming months and maybe even years. So I think by prioritizing some of the federal proposals, you can do a lot to sort of educate the public about what is important to us as Canadians. Those would be my two suggestions.

Mr. Worthy: You did mention—and it is so obvious—the alienation, for all of our institutions in Canada but in particular the central government.

In fact, many of the recommendations for constitutional change seem to be to try to... Because of their distrust of the main body of government, they are wanting to put in a stronger Senate and ideally, in many of their minds, a Senate that is very likely not to agree with the main House, which in fact, in my opinion, is going to turn around and create greater conflict in the country. I would like your point of view on that.

Prof. Cameron: Just as a general observation, I think it can be a mistake to respond to political alienation by constitutional amendment. In other words, I don't think we should view the Constitution as a panacea, and every time we're unhappy about something, we should think just changing the Constitution, changing the words in the Constitution, is going to fix it. So that would be my first observation.

Speaking a bit more specifically to your question about the disaffection with central institutions and the proposal to amend the Senate, I guess I'm not optimistic that a full-blown proposal for Senate reform can be put together within the timeframe this committee will be looking at, and I don't know what to say about that.

I'm not a politician and I'm a political scientist. I don't know whether Senate reform is a deal breaker here, but I think probably what will end up happening is that you will be making a proposal for Senate reform that might have to be acted on in the future.

M. Blackburn (Jonquière): Madame Cameron, vous avez été conseillère auprès du premier ministre de l'Ontario, M. Peterson, lors des dernières négociations entourant l'Accord du lac Meech. Vous connaissez fort bien les préoccupations

[*Translation*]

d'éléments qui permettent de jeter des bases. Je recommanderais que, si possible, le comité mette en lumière les choses importantes dans une section distincte qui porterait sur l'importance symbolique de la Constitution, en préambule aux propos terre à terre des propositions précises. Je crois que cela permettrait aux Canadiens de se rallier à quelque chose, que cela leur donnerait une vision, le sentiment de leur force. C'est ma première suggestion.

Ma deuxième suggestion n'est pas nouvelle; de nombreux autres témoins qui ont comparu devant vous ont dit la même chose. J'essaierais dans la mesure du possible de limiter les éléments du programme, car cela aiderait les Canadiens à situer les priorités qui sont les vôtres pour les mois et peut-être même les années à venir. Donc, en accordant la priorité à certaines des propositions fédérales, vous pourrez en quelque sorte faire l'éducation du public quant aux choses qui sont importantes pour les Canadiens. Ce serait là mes deux suggestions.

M. Worthy: Vous avez mentionné—à juste titre, car elle est évidente—l'aliénation de toutes nos institutions canadiennes, et du gouvernement central notamment.

De fait, beaucoup des recommandations de modification constitutionnelle semblent viser à... Parce que les Canadiens n'ont plus confiance dans l'appareil central du gouvernement, ils essaient de renforcer le Sénat, et je crois que ce qu'ils envisagent, c'est un Sénat qui s'opposerait régulièrement à la Chambre basse, ce qui, à mon avis, ne fera qu'aggraver les conflits qui divisent le pays. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Cameron: D'abord une observation générale: je pense que l'on peut faire fausse route en tentant d'endiguer l'aliénation politique par le biais d'amendements constitutionnels. En d'autres termes, je ne pense pas qu'il faudrait voir la Constitution comme une panacée, et penser qu'on peut, en modifiant le libellé de la Constitution, en y apportant des amendements, régler tous nos petits malaises. Ce serait là ma première observation.

Mais pour répondre de façon un peu plus précise à votre question portant sur le mécontentement qu'éprouve la population face aux institutions centrales et sur la proposition de modifier le Sénat, je ne suis pas très optimiste quant à la possibilité de préparer une proposition en bonne et due forme pour réformer le Sénat de fond en comble dans les délais qui sont impartis à ce comité, et je ne sais trop quoi vous dire à ce sujet.

Je ne suis pas une représentante élue, mais une politicologue. Je ne sais pas si l'impossibilité d'en arriver à une entente quant à la réforme du Sénat va saborder votre entente, mais je crois que ce qui va sans doute se passer, c'est que vous allez faire une proposition qui devra être mise en oeuvre dans l'avenir.

Mr. Blackburn (Jonquière): Professor Cameron, you were an advisor to the Ontario Premier, Mr. Peterson, during the last phases of the negotiations around the Meech Lake Accord. You know Quebec's concerns very well, and you are

[*Texte*]

du Québec et les demandes que le Québec avait à l'époque. Depuis, nous avons eu au Québec le Rapport Allaire et la Commision Bélanger-Campeau, où on a vu un ensemble de demandes de la part du gouvernement du Québec en vue d'obtenir beaucoup plus de pouvoirs.

Dans nos propositions constitutionnelles actuelles, on parle du Québec de façon très spécifique en regard de la société distincte. Ensuite, lorqu'on parle du partage des pouvoirs, on ne l'offre pas uniquement au Québec; on l'offre à tout le monde. C'est comme si on craignait la réaction des autres provinces en offrant un pouvoir au Québec de façon spécifique.

À votre avis, est-ce qu'on pourrait dire très clairement dans la présente Constitution: on offre au Québec de façon très spécifique un certain nombre de pouvoirs en fonction de ses demandes? Pensez-vous qu'on pourrait vendre cela aux autres provinces dans le contexte actuel? Je parle de l'asymétrie.

Prof. Cameron: I guess my sense would be that would be very difficult to sell, and my preference would be to try to satisfy some of the concerns of the Province of Quebec through more informal arrangements, some of which have already been undertaken in some areas, like immigration and so on.

My preference would be to deal with specific concerns that are held by the Province of Quebec through informal arrangements, and otherwise, where there are changes in the division of powers that are being proposed in this current round, I think the reality is that if we want them to go through, asymmetrical arrangements are not going to work. That's just my sense of it. Others could disagree.

• 1805

Senator MacEachen (Highlands—Canso): Thank you, Professor Cameron, for your presentation. I found it quite useful in drawing attention to the symbolic value of the Constitution. It is important to have symbols that, to some extent, at least, reflect the values and aspirations of the country and its citizens. As you have said, they create positive attachment to the Constitution, although I'm not so sure the attachment will be as strong immediately as it will become over time, as we begin to understand that the Charter and new provisions do reflect what we believe about the country. Then you talked about how we see the country.

I think former Premier Davis took the same line when he said he wanted to talk more about the values of the country than the concrete proposals. He wanted to get emotional.

I go along with all of that, but I have a bit of difficulty, and maybe I misunderstood you. You seem to be putting the aspirations in one compartment and the concrete proposals in the other.

I believe they really go together. If we fail to produce or deal with the concrete proposals, then all those words you want to put in one section will be quite hollow. We know the chunks of aspirations we're dealing with. Aboriginal self-

[*Traduction*]

very familiar with the demands Quebec made at that time. We have since then had, in Quebec, the Allaire Report and the Bélanger-Campeau Commission, where we saw the government of Quebec make a whole range of demands to obtain far greater powers.

In the current constitutional proposals, there is a very specific discussion of what is meant by Quebec's status as a distinct society. When the redistribution of powers is discussed further on, it is not offered to Quebec alone, but to everyone. It is as though we feared the reaction of the other provinces should we offer some specific power to Quebec.

In your opinion, could we say quite clearly in the current constitutional text: We are offering Quebec, in a very specific way, a certain number of powers in response to its demands? Do you think the other provinces might accept that in the current context? I am referring to asymmetry.

Mme Cameron: J'ai l'impression que vous auriez beaucoup de mal à faire accepter cela, et j'aurais plutôt tendance, pour ma part, à tenter de satisfaire certaines des préoccupations du Québec par le biais d'ententes moins officielles, comme on l'a d'ailleurs déjà fait dans certains domaines comme l'immigration, etc.

Je crois qu'il vaudrait mieux tenter de répondre aux revendications précises du Québec par le biais d'ententes officieuses, et, d'autre part, en ce qui a trait à la redistribution des pouvoirs que l'on propose dans la ronde des négociations actuelles, je pense que si l'on tient absolument à les faire accepter, ces ententes asymétriques ne seront pas viables. Ce sont des impressions purement personnelles. D'autres pourraient ne pas être d'accord.

Le sénateur MacEachen (Highlands—Canso): Merci, professeur Cameron, de votre exposé. Je trouve que vous avez particulièrement bien réussi à attirer l'attention sur la valeur symbolique de la Constitution. Il importe, en effet, d'avoir des symboles qui, dans une certaine mesure, incarnent les valeurs et les aspirations du pays et de ses citoyens. Comme vous l'avez dit, ils servent à créer un attachement à l'endroit de la Constitution, même si je ne suis pas convaincu qu'il sera aussi solide au début que dans l'avenir, au fur et à mesure que nous comprendrons que la Charte et ses nouvelles dispositions sont bien à l'image de la conception que nous nous faisons du pays. Vous avez ensuite justement parlé de notre perception du pays.

L'ancien premier ministre Davis a pris la même tangente lorsqu'il a déclaré vouloir davantage parler des valeurs de notre pays que de propositions concrètes. Il voulait parler de la corde sensible.

Je suis pour tout cela, à quelques exceptions près, à moins que je ne vous aie mal comprise. Vous semblez mettre les aspirations dans un tiroir et les propositions concrètes dans un autre.

Pour moi, elles vont de pair. Si nous ne nous attaquons pas aux propositions concrètes, toutes les belles paroles que vous voudrez mettre dans tel ou tel article sonneront creux. Les aspirations, nous les connaissons déjà. L'autonomie

[*Text*]

government is a concrete, complicated proposal. If this committee fails to deal with it, then what we say in the symbolic section will be very meaningless. I would urge you to encourage us to do both. One depends on the other, and if we don't have a considerable achievement in the nitty-gritty, as you call it, then the poets won't be able to do much for us.

I thought you were going in the opposite direction. Probably I misunderstood you.

Prof. Cameron: No, I don't think so. I did not want to demean the nitty-gritty. I'm certainly not appearing before this committee to say forget all the concrete proposals. I understand that is your mandate, and you have to address those proposals.

I certainly didn't mean to suggest they should be put on the back-burner and not given a high priority. You're absolutely right that this committee has to come forward with something concrete that can be discussed and evolved through the next few months.

I guess I was trying to say these proposals are quite complex. They are difficult for members of the public to understand. I don't even understand a lot of them, and I'm supposed to.

So we can't forget that at the end of the day the Canadian public has to have something it can believe in from this package. That is really all I was saying. Don't neglect the aspirational side. I certainly would not suggest it be the exclusive focus of this committee, because that is not realistic. You do have to come forward with proposals, but please don't neglect the other side. That was really the only point—and it was a very modest point—I wanted to make.

Senator MacEachen: I am pleased with your answer because I read your brief. You did ask, how can we discuss comprehensive reform without asking and answering the most important question of all: what do we want our Constitution to be? Through its overlay of complexity, the federal government's current proposals avoid and obscure that issue. Instead of giving citizens a concept of Canada to believe in, they treat our Constitution as a checklist and the palliative for political alienation.

• 1810

My comment on that paragraph, and maybe you would agree with it, is how we deal with the checklists, how we deal with the distinct society and the Canada clause, and aboriginal self-government, and how we deal with the wish of the smaller provinces to be represented more equitably and more powerfully at the centre—how we deal with those issues will give citizens a concept of Canada to believe in.

I believe your brief does convey some notion that these proposals, however deficient they may be, are not trying to build a concept of Canada that we can believe in.

Prof. Cameron: I think what I was trying to do was call for a little bit more of an integrated concept in the proposal. I guess the other point I did make, and I made it a bit strenuously in my brief, is I don't really believe we should

[*Translation*]

gouvernementale des autochtones, elle, est une proposition concrète et complexe. Si le comité ne s'y attarde pas, tout ce que nous dirons dans les passages à valeur symbolique ne signifiera rien. Je vous invite à nous pousser dans les deux voies à la fois. L'une dépend de l'autre, et si nous n'aboutissons pas à quelque chose de concret, les poètes ne pourront rien pour nous.

Je croyais que vous étiez engagée dans l'autre voie. Je vous ai peut-être mal comprise.

Mme Cameron: Non, je ne crois pas. Je ne voulais pas minimiser l'importance de la plomberie. Je ne suis pas ici pour vous exhorter à faire fi des propositions concrètes. Je sais que c'est votre mandat et que vous devez les examiner.

Loin de moi l'idée qu'il faille les mettre sous le boisseau et les oublier. Vous avez tout à fait raison quand vous dites que le comité doit aboutir à quelque chose de concret qui puisse évoluer grâce aux discussions des prochains mois.

Je voulais seulement dire que ces propositions sont complexes. Les citoyens ont de la difficulté à les comprendre. Moi-même, qui suis censée les comprendre, j'avoue que le sens de beaucoup d'entre elles m'échappe.

Il ne faut donc pas oublier qu'au bout du compte, la population canadienne devra pouvoir trouver quelque chose en quoi elle pourra croire dans ces propositions. C'est tout ce que je veux dire. Ne négligez pas l'élévation des sentiments. Certes, ce n'est pas là la seule mission du comité. Ce ne serait pas réaliste. Il faut aboutir à des propositions, mais surtout ne négligez pas l'autre partie. C'est tout ce que je voulais dire—bien peu de choses en fait.

Le sénateur MacEachen: Je suis heureux de votre réponse, parce que j'ai lu votre mémoire. Vous avez en effet posé la question: comment peut-on discuter de réforme en profondeur sans répondre à la question la plus importante de toutes, à savoir quelle sorte de Constitution voulons-nous? À cause de leur complexité outrancière, les propositions actuelles du gouvernement fédéral occultent la question. Au lieu d'offrir aux citoyens une idée du Canada à laquelle souscrire, elles font de notre Constitution une simple liste et un palliatif à l'aliénation politique.

Ce que je suis tenté de dire à propos de ce paragraphe—et peut-être êtes-vous de mon avis—c'est de poser la question suivante. Que faisons-nous de la société distincte et de la clause Canada, de l'autonomie gouvernementale des autochtones, du désir des provinces plus petites d'être représentées de façon plus équitable, avec plus de pouvoirs au centre? C'est la réponse que nous trouverons à ces questions qui offrira aux citoyens une idée du Canada à laquelle souscrire.

Votre mémoire laisse bien entendre que ces propositions, avec tous leurs défauts, ne cherchent pas à former une idée du Canada à laquelle nous pouvons souscrire.

Mme Cameron: J'essayais de donner une vision plus intégrée de la proposition. Je voulais aussi—je m'y suis attardée dans le mémoire—montrer qu'il ne faut pas traiter notre Constitution comme un buffet. Il ne faut pas se lancer

[*Texte*]

regard our Constitution as a smorgasbord. We shouldn't come into the exercise thinking we can satisfy every single constituency in Canada. Certainly we cannot do it within this timeframe, and so I guess what I said was kind of an awkward way of saying, let's try to prioritize; let's try to pick the most important things that need to be addressed right here and now, and let's give those priority.

Let's also try to put it all in a positive context, because that's the best chance we have, I think, to keep our country united in the next year. That is really what I was trying to say.

Senator MacEachen: Thank you.

Mr. Nystrom (Yorkton—Melville): Welcome, Professor Cameron, to our committee this afternoon. I would like to ask you a couple of questions in areas of expertise where you were involved.

About 17 months ago, I guess, you spent several days in this very building as one of the advisers to the Ontario premier at the time, and one of the unique ideas from the Ontario delegation was on representation in the Senate.

I wonder if you can remind the committee what the recommendation of Ontario was at that time. My recollection is that Ontario would give up six senators, New Brunswick and Nova Scotia two senators apiece, and raise the western provinces to eight senators per province. That would leave New Brunswick and Nova Scotia with eight each, increase Newfoundland to eight and leave P.E.I. at six and I think the territories at one each, but that is only my recollection.

I wanted to ask you, is that accurate? Would you still recommend that? I am not sure if you recommended it in the first place, but would you recommend that to us now? That would, of course, leave Ontario with 18 seats and Quebec with 24? So would you recommend that to us now?

Finally, what would reaction be in the country to that recommendation if indeed it were the way we wanted to go? I ask you that because it was already a recommendation from the Premier of Ontario and was seriously looked at, at one time, at a very historic meeting in this building.

Prof. Cameron: Well the first thing I have to say is whether you are right or wrong, your math will always be better than mine. Anyway the gist of the Ontario proposal 17 months ago was to improve the equitable distribution of Senate seats through Ontario's offer to give up some of their Senate seats. So really it was an attempt to introduce a greater element of equity in the distribution of Senate seats.

Now, as to the more specific question whether 18 and 24—18 seats for Ontario and 24 for Quebec—would work today and whether that would be acceptable to the rest of the country, I rather suspect it wouldn't be the ideal concept of what is equitable today. I think we are talking about something a little bit more equitable and maybe something that would involve some aspects of special representation. That would be my response to that. You have to remember

[*Traduction*]

dans une entreprise comme celle-là en pensant que l'on pourra satisfaire tous les groupes particuliers du pays. Chose certaine, c'est impossible dans le délai qui nous est imparti. Ce que j'ai donc essayé de dire plutôt maladroitement, c'est qu'il faut établir des priorités. Choisissons ce qui doit être corrigé dès maintenant, et c'est là que nous mettrons la priorité.

Plaçons aussi les choses dans un contexte positif, car c'est là à mon avis la meilleure chance que nous ayons de maintenir l'unité du pays dans l'année qui vient. C'est cela que j'essayais de dire.

Le sénateur MacEachen: Merci.

M. Nystrom (Yorkton—Melville): Je vous souhaite la bienvenue, professeur Cameron, à notre séance de cet après-midi. J'aimerais vous poser une ou deux questions dans votre domaine de spécialisation.

Il y a 17 mois environ, vous avez passé plusieurs jours dans l'édifice où nous nous trouvons aujourd'hui à conseiller le premier ministre de l'Ontario de l'époque. Une des idées de la délégation de l'Ontario portait sur la représentation au Sénat.

J'aimerais que vous rappeliez au comité quelle était la recommandation de l'Ontario à l'époque. Si je me souviens bien, l'Ontario aurait renoncé à six sénateurs, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse à deux chacune, tandis que chaque province de l'Ouest aurait grimpé à huit sénateurs. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse en auraient eu huit chacune, Terre-Neuve aurait vu son nombre de sénateurs passer à huit, celui de l'Île-du-Prince-Édouard serait resté à six et celui des territoires serait resté à un chacun. C'est ce dont je crois me souvenir.

Est-ce que mon souvenir est bon? Feriez-vous encore cette recommandation? Je ne suis pas certain si c'est bien ce que vous aviez recommandé, mais nous feriez-vous cette recommandation aujourd'hui? Le résultat serait de donner 18 sièges à l'Ontario et 24 au Québec. C'est ce que vous nous recommanderiez aujourd'hui?

Enfin, quelle serait la réaction dans le pays à cette recommandation si elle était adoptée? Si je vous pose la question, c'est que la recommandation a déjà été faite par le premier ministre de l'Ontario, elle a été prise au sérieux à une certaine époque, à l'occasion d'une rencontre historique ici même.

Mme Cameron: En tout cas, que vous ayez tort ou raison, votre arithmétique sera toujours meilleure que la mienne. Le sens de la proposition de l'Ontario il y a 17 mois était de répartir plus équitablement les sièges au Sénat, en renonçant à un certain nombre de sénateurs. Il s'agissait donc essentiellement de rendre plus juste la répartition des sièges au Sénat.

Pour ce qui est précisément de la question de savoir si cela devrait être 18 et 24 sièges—18 pour l'Ontario et 24 pour le Québec—et si cela serait acceptable pour le reste du pays, j'imagine que ce n'est pas l'idée que l'on se fait aujourd'hui d'une répartition équitable. Je pense qu'on souhaite quelque chose d'un peu plus équitable, qui autorise en outre un certain élément de représentation spéciale. Voilà ma réponse. Il faut se souvenir qu'à l'époque, c'était une

[*Text*]

that at the time this was kind of a last ditch proposal that was being made to save the Meech Lake accord, and I'm quite sure it could be improved on.

• 1815

Mr. Nystrom: If it can be improved upon, do you have any recommendation to the committee on what kinds of numbers we should be looking at? I take it you don't support a straight equality because of the tremendous differences in populations, but you said it should be more equitable than that. How much more equitable without going to straight triple-E Senate in terms of representation do you suggest?

Prof. Cameron: I don't think you can look at the question of distribution of Senate seats without looking at the question of powers the Senate would have. I think it's pretty easy to see that as the Senate participates more in the law-making exercises of the federal institutions, then further deviation from the current formula and movement towards straight equality are going to change radically how we define democracy and democratic representation in this country. It's going to be more problematic and more controversial in central Canada.

However, if the powers of the Senate are more curtailed, then it will be less of a problem for central Canada and maybe for others to go with the straight equality formula. I think it really depends on what powers the Senate has, because the two questions of distribution and power are inextricably related. Therefore, you can't answer one question, or you can't even ask one question without answering the other.

Mr. Nystrom: To switch topics for one moment, I would like your opinion on the wisdom of a social charter in the Constitution, the possibility of a statement of values about sharing and caring, about compassion, as one of the churches was saying to us yesterday or the day before, and putting in the Constitution the right to medical care, the right to housing, things of that sort. Is that a good idea? We have it in about 55 different constitutions around the world.

Secondly, if we do have that in the Constitution, how should it be enforced? A lot of people, of course, are concerned that it shouldn't be the courts that interpret it. I share that concern, but if the courts do not do the interpretation and the enforcement, what mechanism would you recommend to us to enforce it, or to urge the provinces and the federal government to try to live up to the objectives of the social charter?

Prof. Cameron: My first observation would be that if we're going to be talking about improving the economic union, I do agree with those who say that aspects of social union are closely related, and really it would be quite asymmetrical to strengthen the economic union and not recognize that there is a very strong social infrastructure that is needed to support and to facilitate and to sort of realize that economic union. I think the two go hand in hand, which is not to say that I am an absolute proponent of the social charter.

[*Translation*]

offre de la onzième heure destinée à sauver l'accord du lac Meech, et je suis certaine qu'il y aurait moyen de l'améliorer.

M. Nystrom: S'il y a moyen de l'améliorer, avez-vous une recommandation à nous faire sur ce qu'on devrait envisager? Je crois comprendre que vous n'êtes pas en faveur de l'égalité pure et simple à cause de l'énorme disproportion démographique, mais vous souhaitez quand même une plus grande équité. Jusqu'où pourrait aller l'équité sans aller jusqu'au Sénat triple E?

Mme Cameron: Je ne pense pas que l'on puisse examiner la question de la répartition des sièges au Sénat sans examiner celle de ses pouvoirs éventuels. Il est bien évident que si le Sénat participe davantage au processus législatif au niveau fédéral, tout changement à la formule actuelle en faveur de l'égalité pure et simple changera radicalement la façon dont nous définissons la démocratie et la représentation démocratique au pays. La question suscitera plus de problèmes et sera plus controversée dans le centre du pays.

Toutefois, si les pouvoirs du Sénat sont amputés, le Canada central et peut-être les autres provinces aussi souscriront plus facilement au principe de l'égalité pure et simple. En fait, je crois que cela dépend vraiment des pouvoirs du Sénat, parce que la question de la répartition et celle des pouvoirs sont inextricablement liées. Il est donc impossible de répondre à une question sans répondre à l'autre.

M. Nystrom: Passons à autre chose. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'opportunité d'une charte sociale dans la Constitution: un énoncé de valeurs sur le partage, la compassion, comme les représentants d'une Église nous le disaient hier ou avant-hier, et l'inclusion dans la Constitution du droit aux soins médicaux, au logement, et ainsi de suite. Est-ce une bonne idée? Cela se trouve dans environ 55 constitutions de par le monde.

En deuxième lieu, si cela doit figurer dans la Constitution, comment en ferons-nous une réalité? Quantité de gens estiment bien entendu que ce ne devrait pas être aux tribunaux d'interpréter ce droit. Je comprends leur sentiment, mais si ce ne sont pas les tribunaux qui se chargent de l'interprétation et de l'application de ce droit, quel mécanisme nous recommanderiez-vous pour veiller à son application ou pour encourager les provinces ou le gouvernement fédéral à respecter les objectifs de la charte sociale?

Mme Cameron: Tout d'abord, je dirais que si l'on veut songer à améliorer l'union économique, je suis d'accord avec ceux qui disent que certains aspects de l'union sociale sont interreliés et qu'on aurait tort de renforcer l'union économique sans apporter le même soutien à l'infrastructure sociale qui facilitea cette union économique. Les deux vont de pair. Cela ne veut pas dire pour autant que je suis un défenseur acharné de la charte sociale.

[*Texte*]

I have very serious concerns about the courts being involved in the enforcement of these kinds of socio-economic policies. On that I have a clear answer, which is that I would absolutely not want the courts to be the mechanism for enforcement for any social charter. I'm quite clear about that. I don't think I'll change my mind on that, no matter what anybody else says.

Third, you asked me about other mechanisms of enforcement. I would just like to register one qualification about the concept of a social charter, and I'm not sure exactly how to put this.

I have a bit of a concern about over-constitutionalizing these kinds of policy expectations. I see it as potentially problematic to try to identify the aspects of the social charter that are worthy of constitutional recognition, because every time you include X, Y and Z, you've left out A, B, C, D, E and F. You can't please everyone. I think it may well be such an imponderable exercise that we might not be able to agree on what should comprise the social charter, so I've got a problem of definition.

Secondly, I have a slight concern—I'm not sure how big a concern it is or how real a concern it is—that when you start to constitutionalize these kinds of policy expectations, you raise expectations probably beyond their capability of being realized. I'm not one who believes that our commitment to health care and medical care depends on words in a constitution. I don't think we're going to have a better health care system just because it's in the Constitution. At the same time, however, I agree that we have to find some mechanism for maintaining national standards and preserving commitments made by the federal government to the provinces. I believe we have to have some mechanisms. I'm just not sure I'm with you that it has to be in the Constitution.

• 1820

Mr. Nystrom: Last but not least, a lot of people have been saying that we have to have a scaled-down package and deal with two, three, four items—you made that point as well—so that people understand what the package is like. I like that. Some people have suggested to us that we have to obviously deal with the Quebec issues, the aboriginal issues and concerns of small provinces, which could be expressed through a reformed Senate, or an elected Senate with certain powers. Would you agree with that as the basis of the package. Would you add something to that? Are there one or two areas you think we could find a consensus on in this country in addition to those three areas? I think we have to address at least those three areas and perhaps a few other things.

Prof. Cameron: I would agree with you. I think a bare minimum is aboriginal issues and self-government. Distinct society for Quebec is a bare minimum. Those two I have no problem with whatsoever. Those are bare minimum requirements. We can't get by without those and without agreement to those.

Third, and I can hardly believe I'm saying this, I think we have to have a Canada clause. We have to recognize the identities. We can't do aboriginal identity and distinct status of Quebec without also having some recognition of broader Canadian identity. I would add that in, although my proposal for a Canada clause wouldn't look anything like this.

[*Traduction*]

J'hésite énormément à faire intervenir les tribunaux dans l'application de politiques socio-économiques de ce type. Là-dessus, ma réponse est claire: je ne veux surtout pas que les tribunaux servent à l'application d'une charte sociale, quelle qu'elle soit. Je suis catégorique. Je ne changerai pas d'avis là-dessus, peu importe ce que d'autres diront.

Troisièmement, vous m'avez posé une question à propos d'un éventuel mécanisme d'application. Je voudrais seulement formuler une réserve à propos de l'idée d'une charte sociale, et je ne sais pas exactement comment l'exprimer.

Disons que je crains la «surconstitutionnalisation» de ces attentes. On risque d'avoir des problèmes à essayer d'isoler les éléments de la charte sociale qui méritent une reconnaissance constitutionnelle, car chaque fois que l'on inclut telle ou telle chose, on exclut telle ou telle autre chose. On ne peut pas plaire à Dieu et à son père. Il y a tant d'impondérables que nous risquons de ne pas nous entendre sur ce qui devrait figurer dans la charte sociale. Nous avons donc un problème de définition.

Deuxièmement, je crains aussi un peu—j'ignore si cette crainte est fondée—que, si l'on inscrit des attentes de ce genre dans la Constitution, on ne suscite des espoirs impossibles à réaliser. Je ne suis pas de ceux qui croient que notre attachement à l'assurance-maladie dépend du libellé de la Constitution. Notre régime d'assurance-maladie ne serait pas meilleur du seul fait qu'il en serait question dans la Constitution. Par contre, je reconnais qu'il faudra trouver un mécanisme pour préserver les normes nationales et garantir les engagements que le gouvernement a pris à l'endroit des provinces. Oui, il nous faut des mécanismes; sauf que je ne suis pas convaincue, comme vous, qu'ils doivent être prévus dans la Constitution.

M. Nystrom: La dernière, mais non la moindre: beaucoup de gens disent qu'il faudrait alléger le menu et s'en tenir à trois ou quatre points—c'est votre conseil à vous aussi—pour que les citoyens sachent bien de quoi il s'agit. Cela me plaît. On dit qu'il faut bien évidemment s'occuper de la question du Québec, des autochtones, des préoccupations des petites provinces, ce qui pourrait se faire au moyen d'un Sénat réformé ou élu et doté de certains pouvoirs. Cette combinaison vous plairait-elle? Y ajouteriez-vous quelque chose? Y a-t-il un ou deux autres points qui, selon vous, pourraient faire consensus et qui pourraient s'ajouter à ceux-là? À mon avis, il faut régler au moins ces trois questions, et peut-être quelques autres.

Mme Cameron: Je suis d'accord avec vous. Le strict minimum, je crois, c'est la question des autochtones et de l'autonomie gouvernementale, ainsi que la société distincte pour le Québec. Pour ces deux questions, je suis tout à fait d'accord. C'est le minimum absolu. On ne peut pas s'en sortir sans régler ces questions et s'entendre là-dessus.

Troisièmement, et je m'étonne moi-même de le dire, je pense qu'il nous faut une clause Canada. Il faut reconnaître les identités. On ne peut pas parler de l'identité autochtone et de la situation distincte du Québec sans reconnaître une identité canadienne plus vaste. Cela, je l'ajouterais, même si ma proposition de clause Canada ne ressemblerait en rien à cela.

[*Text*]

The fourth one, which you've already mentioned, is some way of addressing the disaffection of the smaller provinces. I guess what you're really talking about is Senate reform or some variation on that. I would agree that would be a beneficial aspect of the reform package. I don't know if it can be put together in time. It may well be that we have to scale down expectations on that as well.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): It has just been mentioned to me, and I fully agree, that if you would like to take a crack at drafting something in terms of the Canada clause for us to take a look at and review, we'd be very delighted. With your sort of inspirational message combined with your knowledge of law, we might get something that would be very valuable. Thank you for your very good message. I think everybody enjoyed it very much.

Prof. Cameron: Thanks very much.

The Joint Chairman (Mrs. Dobbie): Colleagues, we reconvene tomorrow at 9 a.m., again in this room. We will now adjourn.

[*Translation*]

Quatrièmement—vous en avez déjà parlé—il faut trouver le moyen de remédier à la désaffection des petites provinces. Je pense qu'il s'agit ici essentiellement de la réforme du Sénat ou d'une variante de ce genre. Je pense avec vous que ce serait un élément positif de la réforme. J'ignore si cela peut se faire à temps. Là aussi il faudra peut-être réduire les attentes.

La coprésidente (Mme Dobbie): On vient de me dire, et je suis tout à fait d'accord, que si vous voulez tenter votre chance et rédiger une clause Canada pour nous, nous nous ferons un plaisir de l'examiner. Votre appel aux sentiments élevés, conjugué à votre connaissance de la loi, aboutira, j'en suis sûre, à une recommandation précieuse. Je vous remercie beaucoup de votre message. Nous avons tous aimé vous écouter.

Mme Cameron: Merci beaucoup.

La coprésidente (Mme Dobbie): Chers collègues, nous reprendrons la séance à 9 heures demain matin, dans la même salle. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Individual:

Richard Simeon, Professor, University of Toronto.

From the National Association of Japanese Canadians:

Art Miki, President;

Sachiko Okuda, Executive Committee member.

From Alliance Québec:

Robert Keaton, President;

Casper Bloom, Chairman of Committee;

Alan Hilton, Committee Member;

Marjorie Goodfellow, Committee Member.

Individual:

Jamie Cameron, Professor, Osgoode Hall Law School.

TÉMOINS

À titre particulier:

Richard Simeon, professeur, Université de Toronto.

De l'Association nationale des canadiens japonais:

Art Miki, président;

Sachiko Okuda, membre de l'exécutif.

De Alliance Québec:

Robert Keaton, président;

Casper Bloom, président du conseil;

Alan Hilton, membre du conseil;

Marjorie Goodfellow, membre du conseil.

À titre particulier:

Jamie Cameron, professeur, Faculté de droit d'Osgoode Hall.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

068790043

JUN 3 1992